



Investir dans les populations rurales

Comores

Rural youth capacity building and entrepreneurship

Rapport de conception

Rapport principal et annexes

Dates de mission: 17/07/2023 - 23/09/2023

Date du document: 23/04/2024

Identifiant du projet 2000003992

Numéro du rapport: 6779-KM

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Carte de la zone du projet

No map available

Please contact gis_team@ifad.org or request a map at:

https://xdesk.ifad.org/sites/opr/Pages/Map_request_form.aspx

Sigles et acronymes

| | |
|---------------|---|
| AFD | Agence française de développement |
| APD | Avant-projet détaillés |
| BAD | Banque Africaine de Développement |
| BM | Banque Mondiale |
| CAEP | Chambre d'agriculture, de l'élevage et de la pêche |
| CAP | Connaissances, attitudes, et pratiques |
| CFE | Chambres froides écologiques |
| CNCSP | Centre national de contrôle et de surveillance des pêches |
| Copil | Comité de pilotage |
| CRDE | Centres ruraux de développement économique |
| DAO | Dossier d'appel d'offre |
| DCP | Dispositifs de concentration des poissons |
| DGRH | Direction Générale des Ressources Halieutiques |
| DNE | Direction nationale de l'élevage |
| DNSAE | Direction nationale de la stratégie agricole et d'élevage |
| DOF | Délégation opérationnelle du projet Force-Jeunes |
| DRRH | Directions régionales des ressources halieutiques (DRRH) |
| ENPMM | Ecole nationale de pêche et de la marine marchande |
| ENV | Examen national volontaire |
| EUIPO | European Union Intellectual Property Office |
| FAO | Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FIDA | Fonds international de développement agricole |
| GALS | Gender action learning system (Système d'apprentissage et de mise en action sur le genre) |
| GIs | Geographical Indications |
| GEF | Global Environment Facility |
| GERME | Gérer Mieux Votre Entreprise |
| HIMO | Haute intensité de main d'œuvre |
| INRAPE | Institut national de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'environnement (INRAPE) |
| INSEED | Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques |
| JICA | Japan International Cooperation Agency |
| KMF | Franc comorien |
| MAPETA | Ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage et du |
| MDE | Maison de l'Emploi |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| OP | Organisation de producteurs |
| OPA | Organisations professionnelles agricole |
| PC | Pole de concentration |
| PCE | Plan Comores Emergent 2030 |
| PCP | Planification et de concertation participatives |
| PFNL | Produits forestiers non ligneux |
| PGES | Plan de gestion environnemental et social |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PIDC | Projet de développement intégré et de compétitivité |
| PM | Périmètre maraicher |
| PNDHD | Programme national de développement humain durable |
| PNEEG | Politique nationale de l'équité et de l'égalité du Genre |
| PNIA | Plan National d'Investissement Agricole |

| | |
|----------------------|--|
| PNUD | Programme des nations unies pour le développement |
| PPM | Plan de passation des marchés |
| PREFER | Projet d'appui à la productivité et à la résilience des exploitations agricoles familiales |
| PSH | Personne en situation de Handicap |
| PTBA | Plan de travail et budget annuel |
| RECA- ERA | Renforcement des Capacités des Centres Ruraux de Développement Économique pour l'Entrepreneuriat et la Résilience Agricole aux Comores |
| RMP | Revue à mi-parcours |
| RPGH | Recensement général de la population et de l'habitation |
| SMRO | Système de Mesure des Résultats Opérationnels |
| SSE | Système de suivi-évaluation |
| UE | Union Européenne |
| UNAC | Unité nationale de coordination |
| WIPO | World Intellectual Property Organization |

Conformément aux engagements de transversalisation du FIDA, le projet a été validé comme:

Be gender transformative Be youth sensitive Be nutrition sensitive Prioritize persons with disabilities Prioritize indigenous peoples Include climate finance Build adaptive capacity

Résumé

FORCE Jeunes is a new project aiming at providing professional training and decent jobs to the youths of Comoros. This will be achieved through vocational training, apprenticeships, development of business plans for youth aiming at finding job opportunities and when relevant to become entrepreneurs (including men, women and people living with disabilities in the project geographic areas) for rural businesses in the green and blue economy, sector of agriculture, livestock and fisheries. The USD 24 million investment project is planned for 07 years and aims at supporting 6 thousand young people in the 3 islands of the country.

Context

National context. The Union of the Comoros, an archipelago in the Indian Ocean, is a small and fragile island state with low economic growth and subject to shocks. The economy of the archipelago of 851,000 inhabitants remains very poorly diversified, undermined by infrastructure and a business environment for which reforms are necessary. Economic activities are mainly carried out by small players, mainly in the informal sector and the diaspora.

The social fragility of the Comoros is marked. The archipelago ranks 156th out of 191 in terms of HDI in 2022. The country is ranked among the poorest in the world with a GDP per capita in 2022, estimated at USD 1,485 and a poverty rate of 45%. Comorian population is young with more than 70% aged under 35 (RGPH, 2017). The working age population (≥ 15 years) is growing at an average annual rate of 2%, or 9,860 new potential job seekers each year, including more than 3,200 new university graduates. In 2022, the unemployment rate for young people aged 15 to 34 in rural areas was estimated at 23.6% (31.7% for women compared to 16.6% for men). The absorption of working-age population is a challenge for the Comoros economy given that formal employment only represents 35% of the employed workforce, which is largely involved in the informal sector (72%).

In a context of fragility which limits opportunities for wealth creation, the FORCE-Jeunes project is designed to support the Comorian government in the implementation of its National Employment Policy and its "One Youth One Job Initiative". In doing so, FORCE-Jeunes is aligned with the orientations of the Comoros Emerging Plan (PCE) which considers employment as the cornerstone of the emergence of the Comoros.

This ambition requires significant investments in: (i) the education system and the modernization of technical and professional training platforms; (ii) the establishment of a coordinated and sustainable mechanism for information, guidance, advice and incubation support to better guide young people in search of opportunities to gain and create employment opportunities; (iii) the development of productive sectors; (iv) the promotion of financing facilities adapted to the needs of capitalization, professional integration and business development in the vital sectors of agribusiness.

Force-Jeunes will contribute in synergy and complementarity with other stakeholders to implement these investments. It will make a difference through its positioning on rural employment sources, *agropastoral* and fisheries entrepreneurship for young people and on the establishment of conducive environment for the sustainable anchoring of the professional training and entrepreneurship coaching as an integration offer in rural environment.

Comoros ranked 97th on the global climate risk index in 2021. The frequency of extreme weather and climate events has slightly increased and constitutes the main risk impacting the Union of the Comoros, causing both human and material damages. The climatic disturbance generates a progressive decrease of the rainfall, a tendency to the increase of the annual temperature, a rise of the sea level, increased aridity and more drought. Agriculture and biodiversity are the sectors most vulnerable to climate change followed by forests, coastal areas, fisheries, water resources, health and economic and social infrastructure. Since 1994, the country has developed a national environmental policy, strategy and action plan. The basic principle underlying this policy is the integration of the environmental dimension into the social and economic development of the country, through rational and sustainable management of natural resources and the redefinition or strengthening of sectoral policies. The proposed interventions of FORCE Jeunes are oriented towards strengthening the resilience of young people and women, leading to long-term adaptation to local climate conditions. According to the Nationally Determined Contribution (NDC) revised in 2021, the Union of Comoros is carbon neutral.

Rationale for IFAD Involvement and lessons learned. The Government of Comoros (GoC) requested the utilization of its IFAD12 Performance Based Allocation (PBA) for the financing of FORCE Jeunes, in order to enhance self and wage employment of rural youth in agriculture and Blue Economy sectors through incubation models for sustainable entrepreneurship and business acceleration and development. The project thereby will incentivize food diversification by supporting nutrition-sensitive value chains (VC). The mid-term review of the IFAD's Country Strategic Opportunities Programme (COSOP) confirmed the alignment of IFAD and the Government's policies and strategies, the relevance of the projects to the needs of the targeted populations, as well as need for more support to the most vulnerable youth (including men, women and peoples living with disabilities within the project target areas). IFAD produced results in the Comoros and therefore has comparative advantage in improving training, extension and production support services including access to the market. In response to this request, FORCE Jeunes's rationale is to scale-up successful approaches and tools, which have been introduced and promoted by IFAD in the country and in other countries in Africa.

Since 1984, in the fragile country context, IFAD has developed a clear comparative advantage in many fields. IFAD operations have substantially contributed to capacity development of relevant public institutions, rural institutions and organizations. Building the capacities of Rural Economic Development Centres contributes to enhancing the credibility and efficiency of government services for

the rural poor. The rural finance network, Ya Komor Savings and Loan Associations (MECKs), the country's first financial institution, was set up in 1996 thanks to IFAD financing and technical support (AIEB Project).

Environmental protection and resilience to climate change are always part of IFAD-funded operations. The project will include capacity development for youth beneficiaries on environmental conservation, climate change adaptation and mitigation, and biodiversity preservation. The project will offer interactive lessons, field trips, and hands-on activities to engage young women and men in environmental conservation and adaptation to climate.

An important lesson derives from the implementation of the ongoing Family Farming Productivity and Resilience Support Project (PREFER) as the project supported populations affected by Cyclon Kenneth notably with provision of banana seedlings while this was not planned nor foreseen during design. In connection with the country's vulnerability to natural disasters and climate change, it is always necessary to include resources to respond to emergencies in budget planning for a development project in the Union of the Comoros. A contingency plan with activities and budget lines for post cyclon rehabilitation/reconstruction can be developed at early implementation phase.

FORCE Jeunes will adopt approaches, which contribute in helping youth (including men, women, and people living with disabilities in the project geographic areas) to access productive, decent and sustainable employment, including through sustainable professional training and entrepreneurship coaching. IFAD has successfully provided similar support in other countries, including through "Creating Employment Opportunities for Rural Youth in Africa" initiative. For example, in Rwanda, the initiative placed strong emphasis on partnership creation to develop a facilitating ecosystem for youth employment and entrepreneurship. Another example, PEA Jeunes in Cameroon set up a policy, organizational and institutional framework to promote VC-based youth entrepreneurship and employment. Incubation support included various trainings and business coaching, subsidized access to assets and blended finance, and partnerships through youth networks. Results have also been achieved in Mali with the Vocational Training, Integration and support for Rural Youth Entrepreneurship Project (FIER) and Madagascar with apprenticeship in FORMAPROD and micro-enterprise support in PROSPERER.

Project description

Objectives, geographic area of intervention and target groups. The development objective of the Force-Jeunes project is to improve young people's access to employment and the resilience^[1] of rural communities through the development of businesses in both rural traditional and urban food systems of agriculture, livestock and fishery. National in scope, Force-Jeunes will intervene in 66 villages with higher levels of rural poverty on the three islands: 27 in Anjouan, 22 in Moheli and 17 in Grande Comore according to the same configuration as PREFER.

Force-Jeunes targets poor rural people aged 15 to 35 (33.7% of the population) little or not integrated into productive and wealth creation processes according to the following profiles: (i) young people without professional training participating in agropastoral and fisheries production activities on family farms; (ii) young graduates or with a minimum level of training, unemployed; (iii) young people fully engaged in economic activities in search of development. These categories will be eligible for project support for the defined pathways. Strategies have been included to reach out to youth, women as well as persons with disabilities (PWDs)

Force-Jeunes will directly target 6,000 young people from around 4,000 rural households with low income or vulnerable to poverty. Within these households, it will indirectly impact more than 20,700 people. According to the preliminary distribution, the project will affect 1,740 young people in Moheli (29%), 3,208 in Anjouan (53.5%) and 1,052 in Grande Comore (17.5%). In accordance with the gender orientation of the project, women will represent 50% of young beneficiaries.

Geographic targeting and overall implementation of the project will consider the following lessons from the Project Creating Rural Youth Employment Opportunities: Support to Integrated Agribusiness Hubs in Africa: (1) Employment forecast can change rapidly requiring programmatic flexibility; (2) The model used to promote access to rural youth wage employment is best suited for youth with secondary education; (3) Access to finance continues to be a limiting factor and can constrain youth in pursuing the entrepreneurship path; (4) Youth integration in the workforce is easier when employers have investment and growth plans, but retention can require additional support to youth and (5) Decentralised / local hub governance appears to work if the hub integrates all employment promotion functions.

Components/outcomes. The project interventions are organized into four components: (a) Training and development of entrepreneurial and employment initiatives; (b) development of business and employment relationships; (c) Strengthening the political and institutional framework for rural youth employment; and (d) Contingency, Disaster and Risk Mitigation. The first three outcomes are expected and supported by key indicators:

Outcome 1. Young women and men in rural areas sustainably and equitably improve their ability to access employment opportunities. Force-Jeunes will invest in strengthening and diversifying the offer with the main objectives of (i) creating three (3) incubation structures equipped with technical platforms and reception capacities responding to the diversity and volume of potential demand; (ii) modernize training centers considering both farm and off-farm activities along the value chains; (iii) train 4,450 young people, including 3,250 self-employment candidates with a bankable business plan and 1,200 wage employment job seekers.

Outcome 2. Young rural entrepreneurs gain lasting access to the market and business opportunities with the private sector. The project will facilitate the development of win-win commercial partnerships between young promoters and agri-SMEs, the densification of inter-island trade, digitalization and the promotion of green jobs, the financing of 3,250 business plans in partnership with decentralized financial systems. Environmental and climate sustainability criteria will be applied to all projects and in addition at least 30 percent of the enterprises should clearly be focused on "green" (environmental friendly-climate smart) initiatives. Some criteria for "green" enterprises will be: provision of environmentally friendly products or services (packaging, etc.); agroforestry; use of environmentally friendly processes (recycling and waste reduction, energy and water conservation, pollution prevention) and adoption of proof clean technologies to reduce negative impact of the business.

Outcome 3. Rural youth employment and gender equity mainstreaming are anchored in the strategic pillars of rural development. Force-Jeunes will contribute to the review and implementation of policies and strategies to promote employment for rural youth and will strengthen the institutional capacities of the structures involved in the implementation of said policies and strategies including scaling-up in the long-term. FORCE Jeunes will notably support the updating of the National Environment Strategy; the National Environment Policy; the Nationally Determined Contribution (NDC); the National Climate Change Adaptation Programme (PANA) the National Youth Policy as well as the development of a National Strategy for Gender Mainstreaming in Rural Development.

The implementation of FORCE Jeunes will be done through an approach based on a collaborative ecosystem integrating several institutional stakeholders including implementing partners. The achievement of results depends on the adequate management and coordination of partnerships. In this context, three aspects are essential: definition of objectives; clear communication between partners and monitoring of progress. Although specific meetings with each project partner can be organised, monthly partner coordination meetings will be organised at each DOF level and a quarterly meeting at UNAC level. UNAC will monitor partners on an ongoing basis in collaboration with the DOFs who will forward all coordination reports. If necessary, UNAC Officials will be able to take part in meetings at the DOF level.

Component D was designed in accordance with (1) lessons learned from the implementation of the ongoing PREFER Project, which had to provide assistance, not planned at design, to the affected beneficiary populations after the April 2019 Cyclone Kenneth; (2) conclusions of the SECAP note which highlights that the Union of the Comoros is particularly vulnerable to climate change, like all other small island developing states (SIDS). The analyses of the meteorological data showed the existence of a climatic disturbance which generates a progressive decrease of the rainfall, a tendency to the increase of the annual temperature, a rise of the sea level, increased aridity and more drought; in addition to this the frequency and intensity of cyclones, tropical storms, sea level rise and frequent geophysical phenomena (Karthala volcano on the island of Grande Comore); and (3) IFAD's recommendations that investments in fragile situations should be able to adapt swiftly to changes in context. The fragility-sensitive project design should include at least one component dedicated to crisis and disaster risk reduction. If a situation deteriorates or changes, it will trigger the activation of a contingency plan, as defined in the design (e.g. refocus of the project on food production and asset protection). This component will allow the project to react and adapt quickly in the event of a crisis. Its budget will finance a set of activities, related to agrosylvopastoral and fisheries value chains in the targeted area of FORCE Jeunes, with a focus on the acquisition and replacement of inputs and the rehabilitation and strengthening of the resilience of infrastructure (markets, transit centres, processing and conservation equipment, etc.). The prerequisites for the use of this budget will be (i) the declaration by the government of a red and/or orange alert; (ii) the declaration by the government of the state of emergency/disaster (iii) the development by the FORCE Jeunes team of a contingency plan aligned with the damage assessment coordinated by the Government and the related recovery/reconstruction plan and (iv) IFAD's no-objection confirming the eligibility of the projected expenditure and the applicable procurement procedures.

Phasing and scaling-up. FORCE Jeunes will be implemented through a modular approach incorporating phased geographic roll-out and progressive deployment of interventions. The approach will be based on a gradual and chronological sequencing of interventions making it possible to move from the prospective evaluation of the demand for training-integration to the effective and sustained implementation of business plans. The intermediate stages will include the preparation of a catalog of opportunities, the audit of technical platforms, the implementation of an interim program enabling in pilot form, the establishment of infrastructures for modernizing the training facilities and the deployment of cohorts in training courses. During the two initial years of implementation, the project activities will be implemented in 40 percent of the targeted area meaning 27 villages (7 in Grande Comores, 11 in Anjouan and 9 in Mohéli). Interventions will be extended progressively to other villages from the third year with additional funds from co-financiers and/or IFAD's replenishment.

Approach. Project interventions will be structured to ensure efficient allocation of resources following a results-oriented logic. In line with the IFAD12 integration commitments, FORCE Jeunes is qualified as Gender transformative, youth sensitive and includes climate finance. The project will be adequately staffed at national and decentralized levels to ensure mainstreaming of these commitments including the required technical assistance and institutional capacity building.

Theory of Change

The drivers of fragility are root causes of many challenges faced by the Comorian populations. The fragility assessment in 2017 concluded that the country is at a phase of "reconstruction and reform". Compared to 2014, some progress were noticed on the first three Peacebuilding and Statebuilding Goals (PSG) 1. Legitimate and inclusive politics; 2. Security and 3. Justice. Major efforts are needed on the two other PSG : 4. Economic foundations (Generate employment and improve livelihoods) and 5. Revenues and services (Manage revenue and build capacity for accountable and fair service delivery). These results of studies carried out by the national authorities have been confirmed by complementary studies of development partners.

According to the African Development Bank, the Union of the Comoros remains handicapped by a combination of drivers of fragility mainly related to slow economic growth, institutional weaknesses, poor governance, population growth, limited employment opportunities, environmental problems and food insecurity that have led to increased poverty and dramatic immigration. The IMF concluded that fragility is mainly due to two vicious circles: economic and institutional. The World Bank has also highlighted institutional weaknesses that include gaps in public service delivery; gaps in social cohesion; and economic problems as factors of fragility (geographical barriers, difficulties related to island connectivity, etc.). In a nutshell, the main risk factors related to the multidimensional fragility of the Comoros are expressed in terms of: (i) institutional fragility (weak capacities, weak governance, etc.); (ii) social fragility (low cohesion, poverty, unemployment, underemployment, food insecurity, etc.); (iii) economic fragility (low growth, low attractiveness of the agricultural sector especially for young people, limited access to markets and difficult access to production areas, etc.) as well as (iv) environmental and climate fragility (climate change, degradation of natural resources, etc.).

In rural areas where majority of poor people live in the Comoros, crop, livestock and fishery producers face several challenges to their productivity and marketing. These include limited access to training on farm and off-farm activities, finance, productive assets

(especially technologies), and opportunities to maximise their profits from sales, for example by considering to add value to their products by linking them to the quality that the territory provides through Geographical Indications (GIs) labelling. Such barriers also limit them from forming and expanding Micro Small and Medium-Sized Enterprises (MSMEs) for production, processing and aggregation. Without a vibrant MSME sector or private sector linkages, employment opportunities, especially for youth, are also limited in the country. Lacking skills and finance also means that adoption of climate resilient practices (climate smart agriculture, forecasting weather and early warning, risk management of cyclons and other natural disasters, drought resilient crops), including sustainable land management and technologies is low among individual producers and MSMEs.

FORCE-Jeunes aims to address these challenges and promote higher incomes, food security, empowerment and climate resilience among rural smallholders, predominantly youth and women. It will achieve these impacts by providing entrepreneurship and employment incubation services, including coaching and skills training, followed by matching grant for graduates who are SME owners, and job placements for others seeking employment. Training will include crop and livestock production as well as fisheries, thus contributing to improved food security and nutrition. Support to SMEs will further enhance local employment. Promoting adoption of appropriate practices and technologies through the incubators and among graduates will also contribute to increased climate resilience and sustainability.

Youth will be at the centre of the project activities, and over half of the beneficiaries will be women. Recognising the disproportionate challenges women face in accessing training, financial resources and job opportunities, women will be particularly targeted to start and expand their own businesses through the coaching and matching grant support. The Theory of Change is based on the assumptions of incubation models being well suited to the demands and opportunities in the market, assurance of which will be done through in-depth studies. It also assumes demand among youth for such services, and the lack of other mitigating factors that could hinder project effectiveness. This includes climate shocks, which are mitigated by the project's support for the strengthening of climate resilience, contingency management, disaster and risk mitigation. With FORCE Jeunes, poor young men and women in rural areas will be equitably equipped with technical capacities to strengthen their resilience including to climate change and their potential to access opportunities for entrepreneurial and economic development. The access of qualified young rural women and men to finance, employment and business opportunities with the private sector will be improved and in line with the principles of gender equality.

By helping to create an enabling environment for incubators and graduates who can run businesses and find jobs, the project will also strengthen policy support for rural youth. National and local institutions with technical and strategic capacities will participatively develop and implement policies and strategies to ensure the improvement of the business environment, promote business development, equitable access to employment and thus the sustainable improvement of the incomes of young women and men in rural areas of the Union of the Comoros.

Partnerships

FORCE Jeunes will establish operational partnerships, synergy and complementarity with the interventions of other key development partners, including the World Bank, FAO, AFD, AfDB, ILO, WIPO, EUIPO, etc. as well as with projects promoting youth entrepreneurship, training institutions, civil society, civil society organizations (CSOs) and decentralized public institutions.

The FORCE Youth project will also develop partnerships in the form of technical assistance. An already targeted partnership is with the Republic of Iceland. IFAD has signed a Memorandum of Understanding with Iceland on technical assistance to IFAD programmes/projects in the following areas: (i) Sustainable fisheries, (ii) Renewable/green energy (iii) Land restoration (iv) Gender (iv) Youth. Technical assistance partnerships will also be explored with Mayotte.

Within the framework of South-South and Triangular Cooperation (SSTC), FORCE Jeunes will benefit from the experiences of other countries such as Madagascar, notably within the framework of the Programme for the Strengthening of Sustainable Entrepreneurship and Support for the Economic Integration of Rural Youth (PROGRES). The same will be done in the field of the blue economy with the Agriculture and Fisheries Development Programme (AFDP) of Tanzania, the Aquaculture Development Program (ABDP) of Kenya and the Small-Scale Aquaculture Development Project (PRODAPE) of Mozambique.

Project costs and financing

The total cost of the project, over a period of seven years (2025-2031), including physical and financial contingencies, amounts to 24.4 million US\$. The cost per component is as follows: (i) Training and development of entrepreneurial and employment initiatives: 11.7 million US\$, or 50 percent of the total base cost; (ii) Development of business relationships and employment: 8.6 million US\$, or 37 percent of the total base cost; (iii) Strengthening the policy and institutional framework for rural youth employment: 2.8 million US\$, or 12 percent of the total base cost; and (iv) Contingency, Disaster and Risk Mitigation: 198,000 US\$, or 1 percent of the total base cost.

The project financing plan is as follows: (i) US\$10.07 million from IFAD or 41.2 percent of the total cost; (ii) the Government of the Comoros for US\$2.6 million or 10.6 percent of the total cost, in cash for 1, US\$ 5 million and various tax exemptions on goods and services to be acquired under the project for US\$ 1.1 million; (iii) the beneficiaries of the project for US\$ 633,900 or 2.6 percent of the total cost, mainly the contributions of entrepreneurs to financing business plans; (iv) financial institutions for US\$1.1 million or 4.7% of the total cost and (v) a financing gap of US\$10 million, or 40.9 percent of the total cost.

Phasing. Given the size of the financial gap, phased implementation will be envisaged in order to deploy over a first period of 2 years the already secured funding under the IFAD allocation. The expected co-financing is projected for the third year (2027) of the project cycle with possible adjustments during the mid-term review. In case the cofinancing do not materialize, the Government may consider allocating funds from IFAD 13/14. However, Costab will be flexible to operationalize co-financing as soon as they are mobilized.

Resource mobilization efforts will continue during design and implementation notably from the Adaptation Fund. Additional funds will

allow more support to young agripreneurs for resilience to climate change and sustainability of access to financial services; this may result in upscaling of some activities. Partnerships with microfinance institutions are expected to convey additional financial resources and facilitate access of beneficiaries to existing credit facilities.

Project benefits

The results of the economic analysis show that FORCE Jeunes is a profitable project, with a basic internal economic rate of return of 21,9 percent and a net present value of 74 million Euro or 39 billion KMF for an economic opportunity cost of capital of 3 percent. Taking into account the mitigation measures for greenhouse gas (GHG) emissions assessed at market price (25 Euro/t|CO₂e), the project could generate a net present value (NPV) of 85 million Euro and a TRIE of 24.4 percent. These economic indicators are higher taking into account the carbon price estimation ranges with low (USD 53 on average per tonne) and high (USD 105 on average per tonne). These results are very satisfactory given that some benefits generated by the project are difficult to quantify and therefore have not been taken into account. A sensitivity analysis conducted on the basis of the risks identified as part of the implementation of the project activities confirms its robustness.

Summary of risks to the Project and mitigation measures

The major inherent risks classified as “high” or “substantial” for FORCE Jeunes are on five categories: (1) national context (political commitment, governance, fragility and security); (2) environment and climate context (Project vulnerability to environmental conditions, Project vulnerability to climate change impacts); (3) Institutional capacity for implementation and sustainability (Implementation arrangements ; monitoring and evaluation arrangements); (4) project’s financial management (organization and staffing, budgeting, funds flow/disbursement arrangements and internal control) and (5) procurement (Institutional framework and management capabilities, procurement practices, accountability, integrity and transparency). Mitigation measures around policy dialogue, institutional capacity building, technical assistance to project implementation units, adoption of improved production practices, mitigation and adaptation measures; recruitment of competent staff through competitive process, permanent engagement with stakeholders involved in financial management as well as improvement of internal controls and overall fiduciary functions. Measures outlined in the integrated project risk management matrix (IPRM), will be implemented and monitored. Overall risk is substantial.

SECAP, Environment and social category.

The social and environmental classification of the FORCE Jeunes project is at «moderate» risk The project will put in place appropriate measures to minimize environmental and social risks if necessary. The project aims to improve access to employment for young people and the resilience of rural communities through business development in the fields of agriculture, livestock and fisheries. According to environmental and social safeguards standards, the project does not present major risks of irreversible degradation of cultural or physical resources because the activities of the project do not affect cultural heritage, protected areas or sites of endangered species.

The project is classified as ‘substantial’ climate risks, recognizing that target beneficiaries, their livelihoods and economic activities are exposed to climate-related risks such as droughts, These climate events have already had a negative impact on smallholder agricultural productivity. A baseline climate risk analysis referencing existing studies and information demonstrates that the Union of the Comoros is highly vulnerable and sensitive to climate change. The project will (1) develop a climate adaptation plan tailored to the specific needs and vulnerabilities of different farming communities ; (2) promote the use of climate-resilient crop varieties and diversified farming systems to enhance resilience to extreme weather events. In addition to that, the project will invest in resilient infrastructure for water harvesting, storage, and irrigation to mitigate the impacts of droughts and water scarcity.

Organizational framework and implementation

The MAPETA will oversee the Force-Jeunes project. It will set up a steering committee whose composition will include representatives of youth organizations, training structures, the private sector, the employment center, etc. To facilitate inclusive governance, it is planned to establish a participatory planning and consultation per island with the role of ensuring that regional priorities are considered, monitoring execution and validating programs of work. A National Coordination Unit (UNAC) reinforced by international technical assistance will be set up in Moroni. An Operational Delegation of the Force-Youth Project (DOF) will be set up on each island.

The UNAC will be responsible for releasing the funds according to the plans agreed within the framework of the approved annual work plan and budget (AWPB), for distributing the funds to the implementation units in the islands (DOF) and coordinate financial monitoring and reporting for the project. The (DOF) will be responsible for the coordination and supervision of financial functions in their respective islands. Project’s financial accountants are proposed in each DOF with financial management responsibilities as detailed in the Project Implementation Manual (PIM). Three disbursement mechanisms will be available: a) Early withdrawal; b) Direct payments; and c) Repayments. IFAD disbursements will be made in the form of an advance on the designated accounts, with subsequent quarterly replenishments based on the Interim Financial Reporting (RFI) cash flow forecasts, aligned with the approved AWPB.

Procurement for goods, works and services financed by IFAD shall be awarded in accordance with the provisions of the Borrower’s procurement regulations, to the extent that they are compatible with the IFAD Procurement Guidelines. FORCE Jeunes procurement will be aligned with IFAD’s Policies on Fraud Prevention, Sexual Harassment and Corruption. All staff and other stakeholders including national authorities involved in procurement will be capacitated in IFAD’s Procurement Guidelines and standard procurement documentation.

Planning, M&E, Learning, KM and Communication

Implementation readiness and strategy. The transition to the PREFER project will facilitate the implementation of early start-up

activities as well as the project team's contacts with the MAPETA administration at central and regional levels. FORCE Jeunes will use a start-up advance to accelerate the launch of activities once the Project is approved by IFAD to accelerate its entry into force. As soon as the Financing Agreement is signed and taking into account that ratification is not required in case of financing through debt sustainability framework, the advance will be released. This advance will enable the FORCE YJeunes Project to fulfill conditions for the first disbursement as well as to carry out activities to facilitate the start of project implementation on 1 January 2025.

At the government level, the advance will also facilitate the institutional arrangements necessary to facilitate start-up: documentation required, recruitment and establishment of the project management team, etc. At the implementation level, the advance will make provision for the updating and appropriation of important management documentation (annual work and budget plan, financial management system including software, monitoring and evaluation system, implementation manual, procurement strategy and plan, targeting strategy and gender; etc.) and accelerating procurement (pre-qualification of suppliers, acquisition of goods for the start-up of the project; feasibility studies and preparation of tender documents, draft contracts with implementing partners identified during the design, etc.). The advance will also be used for preliminary studies: (i) baseline studies; (ii) Institutional analyses of CREDS; (iii) development of a catalogue of employment opportunities integrating green jobs to boost entrepreneurship of rural youth in the Comoros.

The operational strategy of the project follows a structured process of support for rural youth: (i) identification-orientation; (ii) training – reinforcement – economic initiative; (iii) financing – support. This strategy organizes the support of the project in three phases: (i) preparatory activities, launch and initiation of pilot actions and extension on the first part of the 40 percent of the targeted area with secured IFAD financing (years 1-2); (ii) deployment phase (years 3-5); (iii) consolidation and completion phase (years 6-7).

Planning and budgeting of project activities will be developed at the island level and consolidated at the national level. The first AWPB will be finalized during the project start-up workshop based on the draft presented in Annex 6. The monitoring-evaluation system will be governed by a manual and a dynamic IT system with GIS connecting the UNAC to the DOF. This system will facilitate reporting, supervision and reviews initiated on the project.

At start-up phase, the project will develop a Knowledge Management and Communication Strategy with an implementation plan to capitalize its experiences and innovations and enable knowledge sharing internally and externally. Annual knowledge management and communication plans will be developed, budgeted and implemented at national and island level. The project will then seek to create a value chain between the implementation of activities, monitoring and evaluation, knowledge management, policy engagement, institutional strengthening and communication; This will leverage knowledge and lessons learned from project implementation experiences to make continuous improvements in its interventions.

The main knowledge capitalization products identified at the design stage are: gender, youth employability and entrepreneurship, nutrition, climate change and its effects on livelihoods, agricultural digitalization and green finance, A digital library of good practice, knowledge and innovation. The operational plan for knowledge management and communication will be based on two dimensions: (i) "collection and analysis" dimension that involves the capture of knowledge through capitalization tools to codify, store and extract content in order to make it accessible and explicit; (ii) «dissemination» dimension that involves the use, communication and sharing of knowledge captured with potential users.

During implementation, the operational plan for knowledge management and communication will use different tools and processes: capitalization of experiences, links with monitoring and evaluation and links with political commitment and institutional support.

The communication will be based on the communication for development (C4D) approach. Force-jeunes will consider the diversity of communication objectives according to the targets, and to use the most appropriate communication channels. The project will develop its website. Campaigns to raise awareness and mobilize stakeholders, including beneficiaries, will be intensified. Several communication tools will be developed, multiplied, and disseminated to the various stakeholders.

Project Target Group Engagement; Feedback, and Grievance Redress

The FORCE-Jeunes project will ensure regular engagement of young people and encourage feedback on its interventions throughout its life cycle. This commitment will result in: (i) the active participation of rural youth in the facilitation, profiling and orientation phases; (ii) the feedback of young promoters through their networks, mutual guarantee societies self-managed or through the consultation frameworks in which they participate; (iii) infrastructure management committees set up; (iv) involvement in participatory evaluation and planning workshops; (v) beneficiary satisfaction surveys; (vi) the citizen monitoring platform; and (vii) complaint management mechanisms in place.

The objective of IFAD's complaints procedure is to ensure that appropriate mechanisms are in place to allow individuals and communities to go directly to IFAD and file a complaint if they think they are or might be affected by a project financed by the institution in accordance with IFAD's social and environmental policies and the mandatory aspects of SECAP. The FORCE-Jeunes project will put in place an adequate complaint redress mechanism (GRM) to ensure that young promoters can express their concerns about the interventions at local, regional and national levels.

Exit strategy and sustainability

The support provided to the training structures will be in a constant perspective of sustainability of the achievements in the absence of the project. In the case of CREDS, the development and strengthening of staff gives them a status of reference center for training, apprenticeship, and support of producers. They will be able to generate resources by offering these services to partners, producer organizations and for increasingly structured sectors. CREDS will therefore be able to generate additional income by welcoming learners from other backgrounds.

Anchoring the placement system within the Maison de l'Emploi and its ecosystem of partners in the private sector, will help to institutionalize it as a national platform and a network of decentralized one-stop shops facilitating access to employment

opportunities for rural youth. Ultimately, this system will play a catalytic role in the supply and search for jobs and will support the government in implementing its strategy to sustainably fight youth unemployment.

In addition, the establishment of a risk-sharing system through mutual guarantees will help to ensure that young people have access to bank financing or microfinance institutions.

From a climate/environmental point of view, FORCE Jeunes will implement soil conservation measures such as contour, terracing, and agroforestry to prevent erosion and enhance soil fertility; promote the use of organic products, like compost and green manures to improve soil structure and nutrient levels; promote use of local materials, adaptation to climatic shocks so as not to disrupt project activities, etc. The project will also introduce water-saving techniques such as rainwater harvesting, drip irrigation, and adhere to conserve water and reduce irrigation needs as well as encourage the construction of small-scale water storage facilities like ponds and tanks for use during dry periods.

Résumé exécutif

FORCE Jeunes est un nouveau projet visant à offrir une formation professionnelle et des emplois décents aux jeunes des Comores. Cet objectif sera atteint grâce à la formation professionnelle, à l'apprentissage, à l'élaboration de plans d'affaires pour les jeunes hommes et femmes pour les entreprises rurales de l'économie verte et bleue, du secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Le projet de 21 millions de dollars est prévu sur 07 ans et vise à soutenir 4/6000 milliers de jeunes dans les 3 îles du pays.

• Contexte

Contexte National. L'Union des Comores, un archipel de l'océan Indien, est un petit État insulaire fragile, à faible croissance économique et soumis aux chocs. L'économie de l'archipel de 851 000 habitants reste très peu diversifiée, minée par des infrastructures et un environnement des affaires pour lesquels des réformes sont nécessaires. Les activités économiques sont principalement exercées par de petits acteurs, principalement dans le secteur informel et la diaspora.

La fragilité sociale des Comores est marquée : l'archipel est au 156^{ème} rang sur 191 en terme d'IDH en 2022. Le pays est classé parmi les plus pauvres du monde avec un PIB par habitant en 2022^[2], estimé à 1 485 USD et un taux de pauvreté de 45%^[3]. Le taux d'emploi atteindrait seulement 54 % de la population et plus de 70 % des personnes en activité correspondraient à des actifs pauvres. La population comorienne est jeune avec plus de 70% de moins de 35 ans (RGPH, 2017). La population en âge de travailler (≥ 15 ans) croît à un rythme annuel moyen de 2%, soit 9 860 nouveaux demandeurs d'emploi potentiels chaque année, dont plus de 3 200 nouveaux diplômés universitaires. En 2022, le taux de chômage des jeunes de 15 à 34 ans en milieu rural était estimé à 23,6% (31,7% pour les femmes contre 16,6% pour les hommes). L'absorption de la population en âge de travailler constitue un défi pour l'économie comorienne étant donné que l'emploi formel ne représente que 35 % de la main d'œuvre occupée, qui est largement impliquée dans le secteur informel (72 %).

Dans un contexte de fragilité qui limite les opportunités de création de richesses, le projet Force-Jeunes vise à accompagner le gouvernement comorien dans la mise en œuvre de sa Politique Nationale de l'Emploi et de son Initiative « One Youth One Job ». Ce faisant, Force-Jeunes s'inscrit dans les orientations du Plan Comores Emergents (PCE) qui considère l'emploi comme la pierre angulaire de l'émergence des Comores.

Cette ambition nécessite des investissements importants dans : (i) le système éducatif et la modernisation des plateformes de formation technique et professionnelle ; (ii) la mise en place d'un mécanisme coordonné et durable d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement pour mieux orienter les jeunes et les femmes en recherche d'opportunités d'emploi ; (iii) le développement des secteurs productifs ; (iv) la promotion de facilités de financement adaptées aux besoins de capitalisation, d'insertion professionnelle et de développement des affaires dans les secteurs vitaux de l'agroalimentaire.

Force-Jeunes contribuera en synergie et en complémentarité avec les autres acteurs à la mise en œuvre de ces investissements. Il fera la différence par son positionnement sur les gisements d'emplois ruraux, l'entrepreneuriat agropastoral et halieutique pour les jeunes et sur la mise en place d'un environnement propice à l'ancrage durable de l'offre de formation et d'insertion professionnelle en milieu rural.

Les Comores se classent 97^{ème} sur l'indice mondial des risques climatiques (2021). Les fréquences des événements climatiques et météorologiques extrêmes ont légèrement augmenté et constituent les principaux aléas impactant l'Union des Comores, engendrant des dégâts tant humains que matériels. Le dérèglement climatique se manifeste par une diminution progressive de la pluviométrie, une tendance à la hausse de la température annuelle, une élévation du niveau de la mer, une aridité accrue et d'avantage de sécheresse. L'agriculture et la biodiversité sont les secteurs les plus vulnérables au changement climatique suivis par les forêts, les zones côtières, la pêche, les ressources en eau, la santé et les infrastructures économiques et sociales. Depuis 1994, le pays s'est doté d'une politique nationale de l'environnement, d'une stratégie et d'un plan d'action. Le principe de base qui sous-tend cette politique est l'intégration de la dimension environnementale dans le développement social et économique du pays, à travers une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles et la redéfinition ou le renforcement des politiques sectorielles. Les interventions proposées pour FORCE Jeunes sont orientées vers le renforcement de la résilience des jeunes et des femmes, induisant à une adaptation à long terme aux conditions climatiques locales. Selon le document de la Contribution Déterminée au Niveau National (CDN) révisée en 2021, l'Union des Comores présente un bilan net, neutre en carbone.

Justification de la participation du FIDA et enseignements tirés. Le gouvernement des Comores (GoC) a demandé l'utilisation de son allocation basée sur la performance (ABP) de FIDA12 pour le financement de FORCE Jeunes, afin de renforcer l'emploi indépendant et salarié des jeunes ruraux dans les secteurs de l'agriculture et de l'économie bleue grâce à des modèles d'incubation pour l'entrepreneuriat et les affaires durables accélération et développement. Le projet encouragera également la diversification alimentaire en soutenant les chaînes de valeur (CV) sensibles à la nutrition. L'examen à mi-parcours du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) du FIDA a confirmé l'alignement des politiques et stratégies du FIDA et du gouvernement, la

pertinence des projets par rapport aux besoins des populations ciblées, ainsi que la nécessité d'un soutien accru aux populations les plus vulnérables. Les jeunes et les femmes vulnérables. Le FIDA a produit des résultats aux Comores et dispose donc d'un avantage comparatif pour améliorer les services de formation, de vulgarisation et d'appui à la production, y compris l'accès au marché. En réponse à cette demande, la logique de FORCE Jeunes est de généraliser les approches et les outils efficaces, qui ont été introduits et promus par le FIDA dans le pays et dans d'autres pays d'Afrique.

Depuis 1984, dans le contexte des pays fragiles, le FIDA a développé un avantage comparatif évident dans de nombreux domaines. Les opérations du FIDA ont largement contribué au renforcement des capacités des institutions publiques, des institutions et des organisations rurales concernées. Le renforcement des capacités des centres de développement économique rural contribue à améliorer la crédibilité et l'efficacité des services gouvernementaux destinés aux ruraux pauvres. Le réseau de finance rurale Ya Komor Savings and Loan Associations (MECK), première institution financière du pays, a été créé en 1996 grâce au financement et à l'appui technique du FIDA (Projet AIEB).

La protection de l'environnement et la résilience au changement climatique font toujours partie des opérations financées par le FIDA. Le projet comprendra le développement des capacités des jeunes bénéficiaires en matière de conservation de l'environnement, d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques et de préservation de la biodiversité. Le projet offrira des leçons interactives, des excursions et des activités pratiques pour engager les jeunes femmes et hommes dans la conservation de l'environnement et l'adaptation au changement climatique.

Une leçon importante découle de la mise en œuvre du Projet Productivité des exploitations agricoles familiales et résilience (PREFER) comme le projet a soutenu les populations touchées par le Cyclone Kenneth, notamment en fournissant des rejets de bananiers, alors que cela n'était pas planifié lors de la conception. Compte tenu du fait que le pays est vulnérable aux catastrophes naturelles et au changement climatique, il est toujours nécessaire d'inclure des ressources pour répondre aux urgences dans la planification budgétaire d'un projet de développement dans l'Union des Comores. Un plan de contingence intégrant des activités et des lignes budgétaires pour la réhabilitation/reconstruction post-cyclone peut être élaboré au démarrage de la mise en œuvre.

FORCE Jeunes adoptera des approches qui contribuent à aider les jeunes femmes et hommes à accéder à un emploi productif, décent et durable, notamment grâce à l'entrepreneuriat durable. Le FIDA a fourni avec succès un soutien similaire dans d'autres pays, notamment dans le cadre de l'initiative « Créer des opportunités d'emploi pour les jeunes ruraux en Afrique ». Par exemple, au Rwanda, l'initiative a fortement mis l'accent sur la création de partenariats pour développer un écosystème propice à l'emploi et à l'entrepreneuriat des jeunes. Autre exemple, PEA Jeunes au Cameroun a mis en place un cadre politique, organisationnel et institutionnel pour promouvoir l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes basés sur le capital-risque. Le soutien à l'incubation comprenait diverses formations et coaching d'affaires, un accès subventionné aux actifs et au financement mixte, ainsi que des partenariats via des réseaux de jeunes. Des résultats ont également été obtenus au Mali avec le Projet de Formation Professionnelle, d'Insertion et d'Appui à l'Entrepreneuriat des Jeunes Ruraux (FIER) et à Madagascar avec l'apprentissage au sein de FORMAPROD (Programme de Formation professionnelle et amélioration de la productivité agricole) et l'accompagnement des micro-entreprises au sein de PROSPERER (Programme de soutien aux pôles des microentreprises rurales et aux économies régionales).

- Description du projet

- Objectifs, zone géographique d'intervention et groupes cibles. L'objectif de développement du projet Force-Jeunes est d'améliorer l'accès des jeunes à l'emploi et la résilience des communautés rurales à travers le développement d'entreprises dans les systèmes alimentaires d'agriculture, d'élevage et de pêche. D'envergure nationale, Force-Jeunes interviendra dans 66 villages à plus fort taux de pauvreté rurale sur les trois îles : 27 à Anjouan, 22 à Mohéli et 17 en Grande Comore selon la même configuration que PREFER.

Force-Jeunes cible les populations rurales pauvres âgées de 15 à 35 ans (33,7% de la population) peu ou pas intégrées aux processus productifs et de création de richesse selon les profils suivants : (i) les jeunes sans formation professionnelle participant aux activités de production agropastorale et halieutique sur fermes familiales; (ii) les jeunes diplômés ou ayant un minimum de formation, sans emploi ou en situation de chômage ; (iii) des jeunes pleinement engagés dans des activités économiques en quête de développement. Ces catégories seront éligibles à un accompagnement de projet pour les parcours définis. Des stratégies ont été élaborées pour atteindre des jeunes y compris des personnes vivant avec un handicap.

Force-Jeunes ciblera directement 6 000 jeunes issus d'environ 4 000 ménages ruraux à faibles revenus ou vulnérables à la pauvreté. Au sein de ces ménages, cela aura un impact indirect sur plus de 20 700 personnes. Selon la répartition préliminaire, le projet touchera 1.740 jeunes à Mohéli (29%), 3.208 à Anjouan (53,5%) et 1.052 en Grande Comore (17,5%). Conformément à l'orientation genre du projet, les femmes représenteront 50% des jeunes bénéficiaires.

Le ciblage géographique et la mise en œuvre globale du projet tiendront compte des enseignements suivants tirés du Projet Création d'opportunités d'emploi pour les jeunes en milieu rural : Soutien aux Hubs d'Abribusiness intégrés en Afrique : (1) les prévisions d'emploi peuvent changer rapidement et nécessiter une flexibilité programmatique ; (2) le modèle utilisé pour promouvoir l'accès à l'emploi salarié des jeunes en milieu rural convient le mieux aux jeunes ayant fait des études secondaires ; (3) l'accès au financement continue d'être un facteur limitant et peut affecter le potentiel des jeunes à suivre la voie de l'entrepreneuriat ; (4) l'intégration des jeunes au marché du travail est plus facile lorsque les employeurs ont des plans d'investissement et de croissance, mais le maintien en poste peut nécessiter un soutien supplémentaire pour les jeunes et (5) la gouvernance décentralisée/locale semble fonctionner si la plateforme intègre toutes les fonctions de promotion de l'emploi.

Composantes/effets. Les interventions du projet sont organisées en quatre composantes : (a) Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi ; (b) le développement de relations d'affaires et d'emplois ; c) Renforcer le cadre politique et institutionnel pour l'emploi des jeunes ruraux et d) Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques. Au final, trois effets sont attendus et soutenus par des indicateurs clés :

Effet 1. Les jeunes femmes et hommes ruraux améliorent durablement et équitablement leurs capacités d'accès aux opportunités d'emploi. Force-Jeunes investira dans le renforcement et la diversification de l'offre avec pour principaux objectifs de (i) créer 3 structures d'incubation dotées de plateaux techniques et de capacités d'accueil répondant à la diversité et au volume de la demande potentielle ; (ii) moderniser les centres de formation ; (iii) former 4 450 jeunes dont 3 250 candidats à l'auto-emploi avec un projet d'entreprise bancable et 1 200 demandeurs d'emploi salarié.

Effet 2. Les jeunes entrepreneurs ruraux bénéficient d'un accès durable au marché et aux opportunités commerciales avec le secteur privé. Le projet facilitera le développement de partenariats commerciaux gagnant-gagnant entre jeunes promoteurs et agro-PME, la densification des échanges inter-insulaires, la digitalisation et la promotion des emplois verts, le financement de 3 250 business plans en partenariat avec les systèmes financiers décentralisés. Des critères de durabilité environnementale et climatique seront appliqués à tous les projets et en plus au moins 30 pourcent des entreprises devront clairement cibler des emplois verts (agriculture durable, intelligente face au changement climatique). Certains critères pour les entreprises 'vertes' seront : fourniture de produits ou de services respectueux de l'environnement (emballage, etc.) ; agroforesterie ; utilisation de processus respectueux de l'environnement (recyclage et réduction des déchets, économie d'énergie et d'eau, prévention de la pollution) et l'adoption de technologies adéquates pour réduire l'impact négatif de l'entreprise.

Effet 3. L'emploi des jeunes ruraux et la prise en compte de l'équité de genre sont ancrés dans les piliers stratégiques de développement rural. Force-Jeunes contribuera à la révision et à la mise en œuvre des politiques et stratégies de promotion de l'emploi des jeunes ruraux et renforcera les capacités institutionnelles des structures impliquées dans la mise en œuvre des dites politiques et stratégies, y compris la généralisation à long terme. FORCE Jeunes appuiera notamment l'actualisation de la Stratégie Nationale de l'environnement ; de la Politique Nationale de l'environnement ; de la Contribution Déterminée au niveau national (CDN) ; du Programme national d'adaptation au changement climatique (PANA) ; de la Politique nationale de la jeunesse ainsi que l'élaboration d'une Stratégie nationale pour l'intégration du genre dans le développement rural.

L'exécution de FORCE Jeunes se fera par une approche basée sur un écosystème collaboratif intégrant plusieurs acteurs institutionnels y compris les partenaires d'exécution. L'atteinte des résultats est tributaire d'une gestion et une coordination harmonieuse des partenariats. Dans ce cadre, trois aspects sont primordiaux : définition des objectifs du partenariat ; communication claire entre les partenaires ainsi que suivi des progrès. Bien que des réunions spécifiques avec chaque partenaire du projet puissent être organisées, des réunions mensuelles de coordination des partenaires seront organisées au niveau de chaque DOF et une réunion trimestrielle au niveau de l'UNAC. L'UNAC suivra les partenaires de manière permanente en collaboration avec les DOF qui transmettront tous les rapports de coordination. En cas de besoin des Responsables de l'UNAC pourront prendre part aux réunions au niveau des DOF.

La composante D a été conçue conformément aux (1) leçons apprises de l'exécution du Projet PREFER en cours qui a dû fournir une assistance, non planifiée lors de sa conception, aux populations bénéficiaires sinistrées après le passage du Cyclone Kenneth d'avril 2019 (2) conclusions de la note PESEC qui fait ressortir que l'Union des Comores est particulièrement vulnérable au changement climatique, comme tous les autres petits états insulaires en développement (PIED). Les analyses des données météorologiques ont montré l'existence d'un dérèglement climatique qui se manifeste par une diminution progressive de la pluviométrie, une tendance à la hausse de la température annuelle, une élévation du niveau de la mer, une aridité accrue et d'avantage de sécheresse ; à cela s'ajoutent la fréquence et de l'intensité des cyclones, des tempêtes tropicales, de l'élévation du niveau de l'océan et des phénomènes géophysiques fréquents (volcan Karthala sur l'île de la Grande Comore) ; ainsi qu'aux (3) recommandations du FIDA que les investissements dans les situations de fragilité doivent pouvoir s'adapter rapidement aux changements de contexte. La conception de projet sensible à la fragilité devrait comprendre à minima une composante dédiée à la gestion de risques et de catastrophes. Si une situation se détériore ou change, elle déclenchera l'activation d'un plan d'urgence, tel que défini lors de la conception (par ex. recentrage du projet sur la production alimentaire et la protection des actifs). Ladite composante permettra au projet de réagir et de s'adapter rapidement en cas de crise. Les préalables à l'utilisation de ce budget seront (i) la déclaration par le gouvernement d'une alerte rouge et/ou orange ; (ii) la déclaration par le gouvernement de l'état d'urgence/sinistre/de catastrophe (iii) l'élaboration par l'équipe de FORCE Jeunes d'un plan de contingence aligné sur l'évaluation des dommages coordonnée par le Gouvernement et le plan de relèvement/reconstruction y relatif et (iv) la non-objection du FIDA confirmant l'éligibilité des dépenses projetées et les procédures de passation des marchés applicables.

Phasage des interventions. FORCE Jeunes sera mis en œuvre au moyen d'une approche modulaire intégrant un déploiement géographique graduel et un déploiement progressif des interventions. L'approche sera basée sur un séquençage chronologique des interventions permettant de passer de l'évaluation prospective de la demande de formation-intégration à la mise en œuvre efficace et soutenue des plans d'activités. Les étapes intermédiaires comprendront la préparation d'un catalogue d'opportunités, l'audit des plates-formes techniques, la mise en œuvre d'un programme intérimaire permettant sous forme pilote, la mise en place d'infrastructures pour la modernisation des installations de formation et le déploiement de cohortes dans les formations. Au cours des deux premières années, les activités du projet seront mises en œuvre dans 40 pour cent de la zone ciblée, soit 27 villages (7 à Grande Comore, 11 à Anjouan et 9 à Mohéli). Les interventions seront étendues progressivement à d'autres villages à partir de la troisième année avec des fonds supplémentaires provenant de cofinanciers et/ou de la reconstitution des ressources du FIDA.

Approche. Les interventions du projet seront structurées pour garantir une allocation efficace des ressources selon une logique axée sur les résultats. Conformément aux engagements d'intégration de FIDA12, FORCE Jeunes est qualifié de transformateur de genre, sensible aux jeunes et inclut le financement climatique. Le projet sera doté d'un personnel adéquat aux niveaux national et décentralisé pour assurer l'intégration de ces engagements, y compris l'assistance technique requise et le renforcement des capacités institutionnelles.

Théorie du changement. Les facteurs de fragilité sont les causes profondes des défis auxquels font face les populations comoriennes. L'évaluation de la fragilité de 2017 a conclu que l'Union des Comores est en phase de reconstruction et de réforme. Par rapport à la situation de 2014, les trois premiers objectifs de consolidation de la paix et de l'Etat (PSG) : (1) Politiques légitimes, (2) Sécurité et (3) Justice étaient en progression sensible alors que des efforts sont requis pour les deux autres PSG (4) Fondements

Economiques (Créer des emplois et améliorer les moyens de subsistance) et (5) Revenus et Services (Gérer les revenus et renforcer la capacité pour une prestation de services responsable et équitable). Ces résultats des études menées par les autorités nationales ont été confirmées par des études complémentaires des partenaires au développement.

Selon la Banque Africaine de Développement, l'Union des Comores reste handicapée par une combinaison de facteurs de fragilité liés essentiellement à la croissance économique lente, aux faiblesses institutionnelles, à la mauvaise gouvernance, à la croissance démographique, aux perspectives d'emploi limitées, aux problèmes environnementaux et à l'insécurité alimentaire qui ont entraîné un accroissement de la pauvreté et une augmentation spectaculaire de l'immigration. Le FMI a conclu que la fragilité est principalement due à deux cercles vicieux : économique et institutionnel. La Banque mondiale a également fait ressortir comme facteurs de fragilité des faiblesses institutionnelles intégrant des insuffisances en matière de fourniture des services publics ; des insuffisances en cohésion sociale ainsi que des problèmes économiques (barrières géographiques, difficultés liées à la connectivité des Iles, etc.). En somme, les principaux facteurs de risque liés à la fragilité plurielle des Comores s'expriment en termes de : (i) fragilité institutionnelle (faibles capacités, faiblesses en matière de gouvernance, etc.) ; (ii) fragilité sociale (faible cohésion, pauvreté, chômage, sous-emploi, insécurité alimentaire, etc.) ; (iii) fragilité économique (faible croissance, faible attractivité du secteur agricole en particulier pour les jeunes, accès limité aux marchés et enclavement des zones de production, etc.) ainsi que (iv) fragilité environnementale et climatique (changement climatique, dégradation des ressources naturelles, etc.).

Dans les zones rurales qui regorgent la majorité des pauvres aux Comores, les producteurs de cultures, d'élevage et de pêche sont confrontés à plusieurs défis en matière de productivité et de commercialisation. Il s'agit notamment d'un accès limité à la formation, au financement, aux actifs productifs (en particulier aux technologies) et aux opportunités de maximiser leurs bénéfices sur les ventes. De tels obstacles les empêchent également de créer et de développer des micro-petites et moyennes entreprises (MPME) pour la production, la transformation et l'agrégation. Sans un secteur dynamique des MPME ni des liens avec le secteur privé, les opportunités d'emploi, en particulier pour les jeunes, sont également limitées dans le pays. Le manque de compétences et de financement signifie également que l'adoption de pratiques résilientes au changement climatique (agriculture intelligente, Prévision Météo et alerte précoce aux intempéries, gestion des risques des cyclones et autres catastrophes naturelles, cultures résilientes à la sécheresse), y compris la gestion durable des terres et les technologies, est faible parmi les producteurs individuels et les MPME.

FORCE-Jeunes vise à relever ces défis et à promouvoir des revenus plus élevés, la sécurité alimentaire, l'autonomisation et la résilience climatique parmi les petits exploitants ruraux, principalement des jeunes et des femmes. Il atteindra ces impacts en fournissant des services d'entrepreneuriat et d'incubation d'emploi, y compris du coaching et de la formation professionnelle, suivis d'un financement à coûts partagés pour les diplômés propriétaires de PME et de placements pour les autres personnes à la recherche d'un emploi. La formation inclura la production végétale, animale incluant le volet halieutique, contribuant ainsi à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. Le soutien aux PME renforcera encore l'emploi local. Promouvoir l'adoption de pratiques et de technologies appropriées par le biais des incubateurs et parmi les diplômés contribuera également à accroître la résilience et la durabilité climatiques. Les jeunes seront au centre des activités du projet et plus de la moitié des bénéficiaires seront des femmes. Reconnaisant les défis disproportionnés auxquels les femmes sont confrontées pour accéder à la formation, aux ressources financières et aux opportunités d'emploi, les femmes seront particulièrement ciblées pour démarrer et développer leur propre entreprise grâce à un encadrement et à des subventions de contrepartie.

La Théorie du Changement repose sur l'hypothèse que les modèles d'incubation sont bien adaptés aux demandes et aux opportunités du marché, dont la garantie sera assurée par des études approfondies. Cela suppose également une demande parmi les jeunes pour de tels services et l'absence d'autres facteurs atténuants qui pourraient entraver l'efficacité du projet. Cela inclut les chocs climatiques, qui sont atténués par le soutien du projet au renforcement pluriel de la résilience climatique, de la gestion des urgences, des catastrophes et de l'atténuation des risques. Avec FORCE Jeunes, les jeunes hommes et femmes ruraux pauvres seront équitablement dotés de capacités techniques pour renforcer leur résilience y compris au changement climatique et leur potentiel d'accès aux opportunités de développement d'initiatives entrepreneuriales et économiques. L'accès des jeunes femmes et hommes ruraux qualifiés aux financements, opportunités d'emploi et d'affaires avec le secteur privé sera amélioré et conforme aux principes d'égalité de genre.

En contribuant à créer un environnement propice au fonctionnement des incubateurs et aux diplômés qui peuvent diriger des entreprises et trouver un emploi, le projet renforcera également le soutien politique à la jeunesse rurale. Les institutions nationales et locales dotées de capacités techniques et stratégiques élaboreront de manière participative et appliqueront des politiques et stratégies garantissant l'amélioration de l'environnement des affaires, le développement des entreprises, l'accès équitable à l'emploi et partant l'amélioration durable des revenus des jeunes femmes et hommes ruraux dans l'Union des Comores.

• Partenariats

FORCE Jeunes établira des partenariats opérationnels, des synergies et des complémentarités avec les interventions d'autres partenaires clés au développement, notamment la Banque mondiale, la FAO, l'AFD, la BAD, l'OIT, etc. ainsi qu'avec des projets promouvant l'entrepreneuriat des jeunes, les institutions de formation, les organisations de la société civile (OSC) et les institutions publiques décentralisées.

Le projet FORCE Jeunes établira également des partenariats sous forme d'assistance technique. Un partenariat déjà cible est celui avec la République d'Islande. En effet, le FIDA a signé un protocole d'accord avec l'Islande sur l'assistance technique aux programmes/projets du FIDA dans les domaines suivants : (i) Pêche durable, (ii) Énergies renouvelables / vertes (iii) Restauration des terres (iv) Genre (iv) Jeunesse. Des partenariats d'assistance technique seront également explorés avec Mayotte.

Dans le cadre de la coopération Sud-Sud et Triangulaire (SSTC), FORCE Jeunes bénéficiera des expériences d'autres pays tels Madagascar notamment dans le cadre du Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux (PROGRES). Il en sera de même y compris dans le domaine de l'économie bleue avec le Programme de Développement de l'Agriculture et de la Pêche (AFDP) de la Tanzanie, le Programme de développement de l'Aquaculture (ABDP) du Kenya ainsi que le Projet de Développement Aquacole (PRODAPE) du Mozambique.

Coûts et financement du projet

Le coût total du projet, sur une période de sept ans (2025-2031), y compris les imprévus physiques et financiers, s'élève à 24,4 millions d'USD. Son coût de base est de 23,5 millions d'USD. Le coût du projet ventilé par composante se présente comme suit : (i) Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi: 11,7 millions d'USD, soit 50 pourcent du coût de base total ; (ii) Développement de relations d'affaires et d'emplois: 8,6 millions d'USD, soit 37 pourcent du coût de base total ; (iii) Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux : 2,8 millions d'USD, soit 12 pourcent du coût de base total et (iv) Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques : 198 000 USD, soit 1 pourcent du coût de base total.

Le plan de financement du projet se présente comme suit: (i) 10, 07 millions d'USD du FIDA soit 41,2 pourcent du coût total; (ii) le Gouvernement des Comores pour 2,6 millions d'US\$, soit 10,6 pourcent du coût total, en numéraires pour 1,5 millions d'US\$ et en exonérations de taxes et impôts divers sur les biens et services à acquérir dans le cadre du projet pour 1,1 million d'USD; (iii) les bénéficiaires du projet pour 633 900 US\$ soit 2,6 pourcent du coût total, principalement les contributions des entrepreneurs aux financements des plans d'affaires ; (iv) les institutions financières pour 1,1 million d'US\$ soit 4,7 % du cout total et (v) un déficit de financement de 10 millions d'US\$, soit 40,9 pourcent.

Phasage. Etant donné l'importance du gap financier, une mise en œuvre par phases sera envisagée de manière à déployer sur une première période de 2 ans le financement actuel sécurisé relevant de l'allocation du FIDA. Les cofinancements attendus font l'objet d'une projection pour la troisième année du cycle du projet avec les ajustements possibles à la revue à mi-parcours. Si ces cofinancements ne se concrétisent pas, le gouvernement peut envisager d'allouer des fonds du FIDA 13/14. Toutefois le Costab sera flexible pour opérationnaliser des cofinancements dès que ces derniers seront mobilisés.

Les efforts de mobilisation des ressources se poursuivront pendant la conception et la mise en œuvre notamment auprès du Fonds d'Adaptation. Des fonds supplémentaires permettront de soutenir davantage les jeunes agripreneurs en matière de résilience au changement climatique et de durabilité de l'accès aux services financiers ; cela pourrait entraîner une intensification de certaines activités. Les partenariats avec les institutions de microfinance devraient apporter des ressources financières supplémentaires et faciliter l'accès des bénéficiaires aux facilités de crédit existantes.

Avantages du projet

Les résultats de l'analyse économique montrent que FORCE Jeunes est un projet rentable, avec un taux de rentabilité économique interne de 21,9 pour cent et une valeur actuelle nette de 74 millions d'euros ou 39 milliards de KMF pour un coût d'opportunité économique du capital de 3 pour cent. Compte tenu des mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) évaluées au prix du marché (25 Euro/t[CO₂e), le projet pourrait générer une valeur actuelle nette (VAN) de 85 millions d'euros et un TRIE de 24,4 pour cent. Ces indicateurs économiques sont plus élevés compte tenu des fourchettes d'estimation du prix du carbone allant de faible (53 US\$ en moyenne par tonne) à élevé (105 US\$ en moyenne par tonne). Ces résultats sont très satisfaisants étant donné que certains bénéfices générés par le projet sont difficiles à quantifier et n'ont donc pas été pris en compte. Une analyse de sensibilité réalisée sur la base des risques identifiés dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet confirme sa robustesse

Résumé des risques pour le projet et des mesures d'atténuation

Les risques inhérents majeurs classés comme « élevés » ou « substantiels » pour FORCE Jeunes se répartissent en cinq catégories : (1) contexte national (engagement politique, gouvernance, fragilité et sécurité) ; (2) environnement et contexte climatique (Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales, vulnérabilité du projet aux impacts du changement climatique) ; (3) Capacité institutionnelle de mise en œuvre et de durabilité (dispositions de mise en œuvre ; modalités de suivi et d'évaluation) ; (4) la gestion financière du projet (organisation et dotation en personnel, budgétisation, modalités de flux de fonds/décaissement et contrôle interne) et (5) la passation des marchés (cadre institutionnel et capacités de gestion, pratiques de passation des marchés, responsabilité, intégrité et transparence). Mesures d'atténuation autour du dialogue politique, du renforcement des capacités institutionnelles, de l'assistance technique aux unités de mise en œuvre des projets, de l'adoption de pratiques de production améliorées, des mesures d'atténuation et d'adaptation ; recrutement de personnel compétent par le biais d'un processus concurrentiel, engagement permanent avec les parties prenantes impliquées dans la gestion financière ainsi que l'amélioration des contrôles internes et des fonctions fiduciaires globales. Les mesures décrites dans la matrice intégrée de gestion des risques du projet (IPRM) seront mises en œuvre et surveillées. Le risque global est important.

SECAP, Catégorie Environnementale et sociale.

La classification sociale et environnementale du projet FORCE Jeunes est à risque « modéré ». Le projet mettra en place des mesures appropriées pour minimiser les risques environnementaux et sociaux si nécessaire. Le projet vise à améliorer l'accès à l'emploi des jeunes et la résilience des communautés rurales à travers le développement des entreprises dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Selon les normes de sauvegarde environnementale et sociale, le projet ne présente pas de risques majeurs de dégradation irréversible des ressources culturelles ou physiques car les activités du projet n'affectent pas le patrimoine culturel, les zones protégées ou les sites d'espèces menacées.

Le projet est classé comme risque climatique « substantiel », reconnaissant que les bénéficiaires cibles, leurs moyens de subsistance et leurs activités économiques sont exposés à des risques liés au climat tels que les sécheresses. Ces événements climatiques ont déjà eu un impact négatif sur la productivité agricole des petits exploitants. Une analyse de référence des risques climatiques faisant référence aux études et informations existantes démontre que l'Union des Comores est très vulnérable et sensible au changement climatique. Le projet (1) élaborera un plan d'adaptation au changement climatique adapté aux besoins et aux vulnérabilités spécifiques des différentes communautés rurales ; (2) promouvra l'utilisation de variétés de cultures résilientes au climat et de systèmes agricoles diversifiés pour améliorer la résilience aux événements météorologiques extrêmes. En outre, le projet investira dans des infrastructures résilientes pour la collecte, le stockage et l'irrigation de l'eau afin d'atténuer les effets des sécheresses et de la pénurie d'eau.

Cadre organisationnel et mise en œuvre

Le MAPETA pilotera le projet FORCE-Jeunes. Il mettra en place un comité de pilotage dont la composition comprendra des représentants des organisations de jeunesse, des structures de formation, du secteur privé, de Pôle emploi, etc. Pour faciliter une gouvernance inclusive, il est prévu de mettre en place une planification et une concertation participative par île avec le rôle de veiller à ce que les priorités régionales soient prises en compte, surveiller l'exécution et valider les programmes de travail. Une Unité Nationale de Coordination (UNAC) renforcée par une assistance technique internationale sera mise en place à Moroni. Une Délégation Opérationnelle du Projet Force-Jeunesse (DOF) sera mise en place sur chaque île.

L'UNAC sera chargée de débloquer les fonds conformément aux plans convenus dans le cadre du plan de travail et budget annuel approuvé (PTBA), de distribuer les fonds aux unités de mise en œuvre dans les îles (DOF) et de coordonner le suivi et les rapports financiers pour le projet. Les DOF seront responsables de la coordination et de la supervision des fonctions financières dans leurs îles respectives. Les comptes financiers du projet sont proposés dans chaque DOF avec des responsabilités de gestion financière telles que détaillées dans le manuel de mise en œuvre du projet (PIM). Trois mécanismes de décaissement seront disponibles : a) Retrait anticipé ; b) Paiements directs ; et c) les remboursements. Les décaissements du FIDA seront effectués sous la forme d'une avance sur les comptes désignés, avec des reconstitutions trimestrielles ultérieures basées sur les prévisions de flux de trésorerie des rapports financiers intermédiaires (RFI), alignés sur le PTBA approuvé.

Les marchés de biens, travaux et services financés par le FIDA seront passés conformément aux dispositions de la réglementation en matière de passation des marchés de l'emprunteur, dans la mesure où elles sont compatibles avec les directives de passation des marchés du FIDA. Les achats de FORCE Jeunes seront alignés sur les politiques du FIDA en matière de prévention de la fraude, du harcèlement sexuel et de la corruption. Tout le personnel et les autres parties prenantes, y compris les autorités nationales impliquées dans la passation des marchés, seront informés des directives de passation des marchés du FIDA et de la documentation standard en matière de passation des marchés.

Planification, S&E, apprentissage, GC et communication

Plan de démarrage et stratégie opérationnelle. La transition avec le projet PREFER facilitera l'exécution des activités de prédémarrage ainsi que les prises de contact de l'équipe du projet avec l'administration du MAPETA au niveau central et dans les régions. FORCE Jeunes utilisera une avance de démarrage pour accélérer le lancement des activités une fois le Programme approuvé par le Conseil d'administration du FIDA afin d'accélérer son entrée en vigueur. Dès la signature de l'Accord de financement et tenant compte du fait que la ratification n'est pas requise en cas de financement par Don dans le cadre du mécanisme de soutenabilité de la dette, l'avance sera débloquée. Cette avance permettra au Projet FORCE Jeunes de remplir les conditions de premier décaissement ainsi que d'exécuter les activités visant à faciliter le démarrage de l'exécution du projet au 1^{er} janvier 2025.

Au niveau gouvernemental, l'avance facilitera également les arrangements institutionnels nécessaires au démarrage du Programme : documentation requise, le recrutement et la mise en place de l'équipe de gestion, etc. Au niveau de la mise en œuvre, l'avance permettra de prendre des dispositions pour l'actualisation et l'appropriation d'outils de gestion importants (plan annuel de travail et de budget, système de gestion financière y compris le logiciel, système de suivi et d'évaluation, manuel de mise en œuvre, stratégie et plan de passation des marchés, stratégie de ciblage et genre ; etc.) et l'accélération de la passation des marchés (préqualification des fournisseurs, acquisition de biens pour le démarrage du projet ; études de faisabilité et préparation des documents d'appel d'offres, projets de contrats avec les partenaires d'exécution identifiés lors de la conception, etc.). L'avance permettra également de réaliser des études préalables notamment : (i) études de référence ; (ii) étude diagnostique des CRDE ; (iii) élaboration d'un catalogue des opportunités d'emploi intégrant des emplois verts pour dynamiser l'entrepreneuriat des jeunes ruraux aux Comores et (iv) Identification des curricula existants en fonction des besoins du marché et révision desdits curricula pour incubation des jeunes aux CRDE.

La stratégie opérationnelle du projet est pensée suivant un processus structuré d'appui aux jeunes ruraux : (i) identification-orientation ; (ii) formation – renforcement – projet économique ; (iii) financement – accompagnement. Cette stratégie organise les appuis du projet en trois temps : (i) activités préparatoires, de lancement et initiation des actions pilotes et d'extension sur la première partie des 40 pourcents de la zone d'intervention sur financement sécurisé FIDA (ans 1-2) ; (ii) phase de déploiement (ans 3-5) ; (iii) phase de consolidation et d'achèvement (ans 6-7).

La planification et la budgétisation des activités du projet seront élaborées au niveau insulaire et consolidées au niveau national. Le premier PTBA sera finalisé lors de l'atelier de démarrage du projet sur la base du projet présenté en annexe 6. Le système de suivi-évaluation sera régi par un manuel et un système informatique dynamique avec SIG reliant l'UNAC au DOF. Ce système facilitera les rapports, la supervision et les examens initiés sur le projet.

Dès le démarrage du projet, l'UNAC élaborera une Stratégie de gestion des savoirs et de communication avec un plan opérationnel de mise en œuvre afin de capitaliser ses expériences et innovations et permettre le partage de connaissances et une mise à l'échelle à l'interne du projet d'abord, puis à l'externe après. Les plans annuels de gestion de savoirs et de communication seront élaborés, budgétisés et mis en œuvre au niveau national et de chaque île. Le projet cherchera alors à créer une chaîne de valeur entre la mise en œuvre des activités, le suivi-évaluation, la gestion des savoirs, l'engagement politique, l'appui institutionnel et la communication ; ce qui permettra de tirer profit des connaissances et enseignements issus des expériences de mise en œuvre du projet pour apporter des améliorations continues dans ses interventions.

Les principaux produits de capitalisation des connaissances identifiés au stade de la conception sont : genre, employabilité et entrepreneuriat des jeunes, nutrition, changements climatiques et leurs effets sur les moyens de subsistance, digitalisation agricole et finance verte, bibliothèque numérique des bonnes pratiques, de repérage des connaissances et des innovations. Le plan opérationnel de gestion des savoirs et de communication reposera sur deux dimensions :

- Une dimension « collecte et analyse » qui implique la capture des savoirs par des outils de capitalisation permettant de codifier, stocker et extraire les contenus afin de les rendre accessibles et explicites ;
- Une dimension « diffusion » qui implique l'utilisation, la communication et le partage des connaissances capturées avec les potentiels utilisateurs.

Lors de la mise en œuvre, le **plan opérationnel de gestion des savoirs et de communication** utilisera différents outils et processus : Capitalisation des expériences, liens avec le suivi-évaluation et liens avec l'engagement politique et l'appui institutionnel. La communication sera basée sur l'approche de communication pour le développement (C4D). Force-jeunes veillera à considérer la diversité des objectifs de communication en fonction des cibles, et à utiliser les canaux de communication les plus appropriés. Le projet développera son site Web. Les campagnes de sensibilisation et de mobilisation des acteurs, notamment des bénéficiaires seront intensifiées. Plusieurs outils de communication seront élaborés, multipliés et diffusés auprès des différents acteurs afin de renforcer la sensibilisation et la mobilisation des acteurs.

Engagement du groupe cible du projet ; Commentaires et règlement des griefs

Le projet FORCE-Jeunes assurera un engagement régulier des jeunes et encouragera les retours sur ses interventions tout au long de son cycle de vie. Cet engagement se traduira par : (i) la participation active des jeunes ruraux aux phases d'animation, de profilage et d'orientation ; (ii) les retours d'expérience des jeunes promoteurs à travers leurs réseaux, les sociétés de garantie mutuelle autogérées ou à travers les cadres de concertation auxquels ils participent ; (iii) la mise en place de comités de gestion des infrastructures ; (iv) la participation à des ateliers participatifs d'évaluation et de planification ; (v) les enquêtes de satisfaction des bénéficiaires ; (vi) la plateforme de suivi citoyen ; et (vii) les mécanismes de gestion des plaintes sont en place.

L'objectif de la procédure de plainte du FIDA est de garantir que des mécanismes appropriés sont en place pour permettre aux individus et aux communautés de s'adresser directement au FIDA et de déposer une plainte s'ils pensent qu'ils sont ou pourraient être affectés par un projet financé par l'institution conformément aux politiques sociales du FIDA. Et les politiques environnementales et les aspects obligatoires du SECAP. Le projet FORCE-Jeunes mettra en place un mécanisme de recours contre les plaintes (GRM) adéquat pour garantir que les jeunes promoteurs puissent exprimer leurs préoccupations concernant les interventions aux niveaux local, régional et national.

Stratégie de sortie et durabilité

Les appuis apportés aux structures de formation se feront dans une perspective constante de durabilité des acquis en l'absence du projet. Dans le cas des CRDE, les aménagements et renforcement de personnel leur confère un statut de centre de référence pour la formation, l'apprentissage, et l'accompagnement des producteurs. Ils pourront ainsi générer des ressources en offrant ces services à des partenaires, des organisations de producteurs et pour des filières de plus en plus structurées. Les CRDE pourront donc générer d'autres revenus en accueillant des apprenants d'autres horizons.

L'ancrage du dispositif de placement au sein de la Maison de l'Emploi et son écosystème de partenaires relevant du secteur privé, contribuera à l'institutionnaliser à terme comme une plateforme nationale et un réseau de guichets uniques décentralisés facilitant l'accès aux opportunités pour l'emploi salarié des jeunes ruraux. A terme, ce dispositif jouera un rôle catalytique dans l'offre et la recherche d'emplois et accompagnera le gouvernement dans la mise en œuvre de sa stratégie visant à lutter durablement contre le chômage des jeunes.

Par ailleurs, la mise en place d'un système partage de risques à travers les mutuelles de garantie contribuera à pérenniser l'accès des jeunes au financement bancaire ou auprès institutions de microfinance.

D'un point de vue climatique/environnemental, FORCE Jeunes (1) mettra en œuvre des mesures de conservation des sols telles que les courbes de niveau, les terrasses et l'agroforesterie pour prévenir l'érosion et améliorer la fertilité des sols ; (2) promouvra l'utilisation de produits biologiques, comme le compost et les engrais verts pour améliorer la structure du sol et les niveaux de nutriments ; (3) promouvra l'utilisation de matériaux locaux, l'adaptation aux chocs climatiques afin de ne pas perturber les activités du projet, etc. Le projet introduira également des techniques d'économie d'eau telles que la collecte des eaux de pluie, l'irrigation au goutte-à-goutte, et des techniques pour conserver l'eau et réduire les besoins d'irrigation, ainsi que pour encourager la construction d'installations de stockage de l'eau à petite échelle comme des étangs et des réservoirs pour une utilisation pendant les périodes sèches.

1. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

a. Contexte national

1. Contexte **de fragilité et de pauvreté**. L'Union des Comores, archipel de l'Océan Indien, est un petit État insulaire fragile avec une croissance faible et sujette aux chocs. Les performances économiques du pays sont inférieures à celle de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. Sur la période 2000-2019, la croissance s'est établie en moyenne à 2,9 % par an ; celle du revenu par tête à 0,4 % en raison de la croissance démographique (estimée à 2%). L'économie de l'archipel de 851 000 habitants reste très peu diversifiée, minée par la faiblesse des infrastructures et un environnement des affaires pour lequel des réformes sont nécessaires. Les activités économiques sont principalement menées par des acteurs de petite taille relevant

surtout du secteur informel. **La fragilité sociale des Comores est marquée** : l'archipel est au 156^{ème} rang sur 191 en terme d'IDH en 2022. Le pays est classé parmi les plus pauvres du monde avec un PIB par habitant en 2022[4], estimé à 1 485 USD et un taux de pauvreté de 45%[5]. Le taux d'emploi atteindrait seulement 54 % de la population et plus de 70 % des personnes en activité correspondraient à des actifs pauvres. La Diaspora estimée à 400,000 personnes, soit environ 50% de la population contribue 25% du PIB national.

2. En dépit de contexte de fragilité, l'Union des Comores poursuit et renforce son engagement dans la réalisation des ODD avec l'adoption du Plan Comores Emergent (PCE). Ce dernier aligné aux ODD inscrit la vision du gouvernement pour la réalisation des priorités nationales et l'atteinte des ODD en 2030. Cependant, la pandémie du Covid-19 et la guerre d'Ukraine ont ébranlé une économie nationale très dépendante de l'extérieur. Les défis consistent notamment à la mise en place et la modernisation des infrastructures économiques et l'amélioration de l'environnement des affaires. D'autres défis majeurs concernent l'appropriation nationale des ODD et le renforcement des capacités de gestion du développement incluant la coordination des partenaires, la mobilisation des ressources et leur absorption, etc.
3. **Contraintes du secteur productif.** La situation de fragilité de l'Union des Comores n'a pas permis la création d'un environnement favorable au développement du secteur agricole. En effet, la pauvreté est un phénomène essentiellement agricole rural, avec 50% des ménages pauvres travaillant dans le secteur agricole. La forte prévalence de la pauvreté dans le secteur agricole explique son faible attrait et intérêt pour la jeunesse comorienne qui représente un tiers de la population. Bien que le secteur agricole représente en moyenne 30,5 % du PIB ces dernières années, 57 % des emplois et près de 90 % des recettes d'exportation, sa performance reste encore modeste. Les rendements des principales cultures stagnent depuis plusieurs années. Les nouvelles technologies agricoles sont faiblement accessibles et adoptées par les exploitants agricoles. Les investissements dans la maîtrise de l'eau et d'irrigation sont également insuffisants pour développer la production hors saison lorsque les prix sont élevés. Le secteur est essentiellement caractérisé par une agriculture pluviale de subsistance avec un faible développement des filières et une faible structuration des producteurs. La faiblesse des investissements dans les infrastructures de base (pistes rurales, magasins de stockage, marchés) a entravé le développement de l'agriculture commerciale et les difficultés de transport entre les îles ont freiné l'intégration du marché national.
4. **Le secteur privé** est peu développé et peu diversifié en raison d'un climat des affaires peu favorable et l'activité économique est contrainte par les capacités énergétiques du pays, les délestages électriques y étant de plus en plus fréquents[6]. Tel qu'il ressort du Memorandum Economique des Comores[7], favoriser l'investissement du secteur privé et renforcer la résilience économique pourraient aider à sortir les Comores de la trappe à faible croissance, faible productivité et pauvreté élevée dans laquelle le pays se trouve. Le potentiel de productivité du pays tient à ses abondantes ressources, notamment liées au tourisme, à la pêche et aux stratégies de diversification des exportations et des marchés d'exportation. En février 2023, l'Union des Comores a ratifié la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ; le pays vient également de finaliser son processus d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ces actions devraient être porteuses d'opportunités pour dynamiser le commerce au cours des prochaines années notamment à travers des investissements privés. Pourtant le secteur privé fait face à des contraintes majeures : manque d'infrastructures, de financement, d'énergie électrique et de main d'œuvre qualifiée. Les formations offertes aux jeunes comoriens ne sont pas adaptées aux besoins des entreprises. Avec un tissu industriel embryonnaire, le gouvernement Comorien fait des efforts pour améliorer l'environnement des affaires améliorer l'environnement des affaires mais le niveau des investissements dans des initiatives d'entrepreneuriat reste faible. La dynamisation du secteur privé reste donc nécessaire. Les principaux acteurs du secteur privé sont : (i) Les Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CCIA) présentes sur l'ensemble du territoire. L'Union des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (UCCIA) regroupe les chambres insulaires et son siège est à Moroni. L'UCCIA est un établissement public, à caractère professionnel, placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'économie. Elle constitue un interlocuteur central pour les investisseurs et les exportateurs. L'UCCIA joue un rôle d'interface entre le secteur privé et les pouvoirs publics et travaille au développement des activités économiques et commerciales en Union des Comores ; (2) Le MODEC (Mouvement des Entreprises Comoriennes) créé en 2013, la plus grande organisation patronale des Comores avec 130 entreprises dont quatre groupes chinois, un égyptien et un français; a pour mission principale de promouvoir un environnement propice à l'entreprise privée, de fournir un appui aux entreprises comoriennes, de renforcer leur compétitivité et de favoriser le dialogue social ; (3) La nouvelle OPACO compte une cinquantaine de membres/entreprises de tous secteurs d'activité (exportation, importation, grande distribution, transport aérien, assurances, construction, etc). L'OPACO intervient principalement dans le dialogue publique/privé pour défendre les intérêts de ses membres et faire du lobbying.
5. **Implications sur les ressources naturelles.** La pression démographique liée à la forte densité de population[8], la pauvreté et les opportunités économiques limitées ont entraîné une surexploitation des ressources naturelles causant la dégradation de l'environnement (déforestation, érosion et dégradation des sols, pollution des nappes phréatiques, érosion côtière). Les effets des changements climatiques avec notamment les risques accrus de cyclones, la diminution des précipitations et l'allongement des périodes de sécheresse accentuent la vulnérabilité de l'Union des Comores. Les dérèglements climatiques accentuent la pression et les tensions affectant déjà les ressources naturelles telles que les sols, les forêts et autres écosystèmes.
6. **Fragilité.** Selon la Banque Africaine de Développement[9], malgré le retour à la stabilité et la reprise de la croissance économique au cours des dernières années, l'Union des Comores reste handicapée par une combinaison de facteurs de fragilité liés essentiellement à la croissance économique lente, aux faiblesses institutionnelles, à la mauvaise gouvernance, à la croissance démographique, aux perspectives d'emploi limitées, aux problèmes environnementaux et à l'insécurité alimentaire qui ont entraîné un accroissement de la pauvreté et une augmentation spectaculaire de l'immigration. La fragilité sociale des Comores est marquée : L'archipel est 150^{ème} sur 184 en terme d'IDH en 2021. Le taux de pauvreté, tel que défini par la banque Mondiale (<1,90 USD/Jours) est de 19,1 % et de 42,4 % selon la définition nationale. Le taux d'emploi atteindrait seulement 54 % de la population et plus de 70 % des personnes en activité correspondraient à des travailleurs pauvres[10]. Le FMI[11] a également effectué une analyse de la fragilité des Comores en 2020 et a conclu que la fragilité est due à deux cercles vicieux : économique (la fragilité se manifeste par la faiblesse des recettes budgétaires et l'insuffisance des investissements publics dans les ressources humaines et du capital physique, et une vulnérabilité marquée aux chocs) ; tandis que la fragilité

institutionnelle se manifeste dans les défis de gouvernance, la faible capacité de mise en œuvre du gouvernement, et la faiblesse du système judiciaire. Ces deux cercles s'alimentent les uns les autres, ce qui mine la performance et la stabilité de l'économie. Pour surmonter la fragilité, il faut briser ces deux cercles. Dans le cadre de la fragilité institutionnelle, des efforts sont requis pour l'amélioration de la gouvernance et de réduction de la vulnérabilité à la corruption^[12]. La Banque mondiale^[13] a également fait ressortir comme facteurs de fragilité des faiblesses institutionnelles intégrant des insuffisances en matière de fourniture des services publics ; des insuffisances en cohésion sociale ainsi que des problèmes économiques (barrières géographiques, difficultés liées à la connectivité des îles, etc.). En somme, les principaux facteurs de risque liés à la fragilité plurielle des Comores s'expriment en termes de : (i) fragilité institutionnelle (faibles capacités, faiblesses en matière de gouvernance, etc.) ; (ii) fragilité sociale (faible cohésion, pauvreté, chômage, sous-emploi, insécurité alimentaire, etc.) ; (iii) fragilité économique (faible croissance, faible attractivité du secteur agricole en particulier pour les jeunes, accès limité aux marchés et enclavement des zones de production, etc.) ainsi que (iv) fragilité environnementale et climatique (changement climatique, dégradation des ressources naturelles, etc.).

7. **Marché du travail.** Les résultats de l'enquête sur l'économie informelle aux Comores en 2022^[14] ont fait ressortir que 31% des jeunes ne sont ni en emploi, ni en éducation ni en formation dont une très grande proportion sur la population féminine (63%) contre 36% pour la population masculine. L'enquête a estimé la population active totale à environ 236 226 personnes, dont 58,9% pour les hommes et 41,1% pour les femmes. Le secteur informel emploie 156 070 personnes et le secteur formel 61 252 personnes et seulement 3 569 dans les ménages. *L'emploi informel représente 87% des emplois totaux du pays en 2022.* Par rapport aux secteurs d'activité, l'agriculture représente le grand pourcentage d'emplois informel (99%) suivie par l'industrie (95%). Selon le sexe, 94% des hommes et 97% des femmes qui travaillent ont des emplois informels. La population dans l'emploi dans le secteur formel est majoritairement comprise entre 25 et 34 ans (presque 34%). Les personnes ayant un emploi principal dans le secteur formel âgées de 25 à 34 ans représentent 25%. Les services marchands (Commerce ; Transport ; Hébergement et restauration ; et Services commerciaux et administratifs) et services non marchands (administration publique ; services et activités communautaires, sociaux et autres) fournissent 21,4 % et près de 29 % respectivement, tandis que la construction et la fabrication emploient environ 16 % et l'agriculture à elle seule emploi 29%. Par profession, la plupart des personnes sont employées comme travailleurs agricoles et artisans qualifiés (39,4 %), suivis des employés de bureau, de service et de vente (22,8 %).
8. En milieu rural, 68,1% des emplois informels et 52% des emplois formels s'y retrouvent. Ceci montre que les principaux emplois formels et informels aux Comores se trouvent en milieu rural. Dans l'ensemble, 27% de personnes dans l'emploi sont Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche. Près de 23% de personnes dans l'emploi formelle sont Professionnels intellectuelles et scientifiques.
9. Les informations sur la demande pour des emplois sont projetées à partir des données collectées par l'observatoire de la Maison de l'Emploi sur la base des placements effectués. L'encadré ci-dessous extrait du résumé des données statistiques de l'observatoire de la maison de l'emploi (2016-2023) fait ressortir les principales informations disponibles sur les indicateurs du marché de l'emploi dans l'Union des Comores.

| Indicateurs sélectionnés | Masculin | Féminin | Urbain | Rural | Total |
|--|----------|---------|--------|---------|---------|
| Total | 131 019 | 89 872 | 75 132 | 145 758 | 220 890 |
| Agriculture | 40 791 | 23 593 | 9 833 | 54 551 | 64 384 |
| Fabrication | 6 506 | 11 561 | 6 354 | 11 713 | 18 067 |
| Construction | 16 041 | 322 | 5 427 | 10 937 | 16 363 |
| Mines et carrières ; Approvisionnement en électricité, gaz et eau | 3 122 | 929 | 2 199 | 1 852 | 4 051 |
| Services marchands (Commerce ; Transport ; Hébergement et restauration ; et Services commerciaux et administratifs) | 27 119 | 20 174 | 20 401 | 26 892 | 47 293 |
| Services non marchands (administration publique ; services et activités communautaires, sociaux et autres) | 33 247 | 29 604 | 29 733 | 33 118 | 62 851 |

| | | | | | |
|---|---------|--------|--------|---------|---------|
| Non classable par activité économique | 4 192 | 3 690 | 1 185 | 6 696 | 7 881 |
| Total | 131 019 | 89 872 | 75 132 | 145 758 | 220 890 |
| Gestionnaires, professionnels et techniciens | 16 860 | 9 787 | 12 822 | 13 825 | 26 646 |
| Employés de bureau, de service et de vente | 23 674 | 26 590 | 23 027 | 27 237 | 50 265 |
| Travailleurs agricoles et artisans qualifiés | 57 800 | 29 303 | 18 105 | 68 999 | 87 103 |
| Opérateurs d'installations et de machines et assembleurs | 3 409 | 75 | 1 426 | 2 059 | 3 484 |
| Professions élémentaires | 8 600 | 6 145 | 4 701 | 10 045 | 14 746 |
| Forces armées | 3 543 | 129 | 1 514 | 2 159 | 3 672 |
| Non classé ailleurs | 17 131 | 17 842 | 13 538 | 21 435 | 34 974 |

Source : Observatoire de la Maison de l'Emploi, INSEED 2023.

10. L'agriculture, les services non marchands, les services marchands ainsi que des activités de fabrication et construction sont les principaux pourvoyeurs d'emplois en milieu rural dans l'Union des Comores. Sur le plan des types de métiers qui structurent la demande pour des emplois en milieu rural se retrouvent : travailleurs agricoles et artisans qualifiés ; employés de bureau, de service et de vente ; gestionnaires, professionnels et techniciens ainsi que plusieurs autres types de métiers non-classés.
11. **Cadre institutionnel multiacteurs.** Toutes les stratégies sectorielles se réfèrent aux piliers du PCE et organisent en conséquence le cadre institutionnel et les rôles des acteurs. En matière de promotion de l'emploi des jeunes, en l'occurrence en zones rurales, plusieurs intervenants au niveau ministériel et dans les milieux associatifs interviennent opèrent et exercent des fonctions complémentaires : ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'environnement, du tourisme et de l'artisanat (MAPETA), ministère en charge de la jeunesse, de l'emploi, et du travail, Ministère ministère en charge de la formation et de l'insertion professionnelle, ministère en chargé de l'intégration économique.

Dispositif de formation agricole/agronomique et d'incubation

12. Les structures qui sous-tendent le dispositif de formation agricole/agronomique existant dans le pays sont les suivantes :
- Le Centre national d'horticulture de Mvouni (CNH). Il assure une formation professionnelle de niveau technicien. Les sortants deviennent des producteurs autonomes.
 - L'école d'agriculture de de Wanani (Mohéli). Elle a formé des techniciens agricoles et est actuellement en veilleuse
 - L'école supérieure de Patsy (ESP), devenu aujourd'hui centre universitaire de Patsy (une composante de l'Université des Comores) a assuré une formation de Brevet de technicien supérieur agricole option Analyse et Conduite d'Exploitations agricoles (avec 1 parcours production végétal et 1 parcours production animale). Les deux dernières promotions ont par la suite suivi une formation spécialisée ayant abouti à une licence professionnelle en agroalimentaire. L'ESP a formé quelques promotions avant son intégration au sein de l'université des Comores. Les sortants de ces 2 formations (BTS Analyse et Conduite d'Exploitations agricoles et Licence professionnelle en agroalimentaire) se sont majoritairement insérés dans la vie professionnelle. Ils exercent dans divers secteurs (services du ministère en charge de l'agriculture, CRDE, agents vétérinaires indépendants, producteurs indépendants, ONGs de développement, agents de projets de développement, agents au sein des IMF, etc.).
 - L'école de pêche de Mirontsy. Elle forme des techniciens de pêche

En matière de formation/incubation, le dispositif est sous-tendu par les structures qui suivent :

- Les Maisons Familiales Rurales (MFR). Elles forment des jeunes sur les métiers ruraux, y compris agricoles. Ces MFR sont parrainées par des MFR de France, de la région PACA. Ces dernières leur apportent des appuis (méthodologiques, mobilisation de fonds)
 - Structures associatives/communautaires de formation agricole :
- MAEECHA. Cette ONG forme des jeunes de 15 à 35 ans, filles et garçons, non (scolarisés et déscolarisés). Ces derniers suivent un programme de formation modulaire avec immersion en entreprise, et devant notamment conduire aux filières, et aux métiers qui y sont affiliés. Sur la base de partenariats entre Maeecha et des structures d'accueil, les jeunes se perfectionnent en 3 temps de stage ((1) immersion-découverte et familiarisation, (2) mise en pratique et de responsabilisation, et (3) consolidation des acquis) dans leur

choix professionnel selon la durée fixée convenue, et selon des conditions matérielles devant permettre de bien suivre le stage.
-ARAF. Cette ONG basée à Anjouan participe à la formation de producteurs agricoles.
-UCCIA. Elle dispose de deux services qui assurent une formation/incubation pour la création d'entreprises. Il s'agit de : Innov'lab et de l'Institut Consulaire de Formation (ICF)

13. Innov'lab. Le service incube des jeunes préalablement sélectionnés au terme d'une procédure prédéfinie^[15] (25 jeunes par cohorte). Les jeunes sont encadrés sur le tas (dans une salle équipée d'ordinateurs) aux fins de réaliser leur propre business plan. La formation est gratuite. Seul un droit d'inscription de 10 000 KMF est requis
14. ICF dispense une diversité de formations payantes ponctuelles : législation, gestion, comptabilité, informatique, administration, etc.
15. Structures communautaires/informelles. Au côté de ces structures formelles, existent de nombreuses expériences informelles dans le cadre desquelles des producteurs expérimentés accueillent des jeunes (en nombre limité) qu'ils forment sur le tas.
16. De nombreuses structures (Maison de l'Emploi, etc.) offrent des services d'appui à l'entrepreneuriat La plupart des SAE ne sont pas spécialisées dans un domaine d'activité précis et accompagnent tous types de projets de manière généraliste. Certaines d'entre elles sont tout de même spécialisées ou privilégient des domaines d'activité ou des publics précis : numérique, entrepreneuriat féminin, environnement, agriculture, élevage, pêche.
17. Les investissements du FIDA visent à renforcer à tous les niveaux les capacités des institutions intervenant dans le développement agricole et rural, dans la formation professionnelle, l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes ruraux, en mettant l'accent sur les institutions locales et les services décentralisés de l'administration publique et de la société civile qui fournissent des services aux groupes cibles du FIDA. Pour ce faire, les interventions de Force-Jeunes s'aligneront à la fois sur les priorités du Gouvernement et des groupes ciblés

b. Aspects particuliers relatifs aux thématiques prioritaires à transversaliser

18. **Jeunes, formation et emploi**. La population comorienne est très jeune avec un âge moyen de 24,1 ans et une proportion des jeunes de moins de 20 ans représentant 51,6%. La proportion des 15-24 ans représente 22,34%^[16] de la population. En Dans l'Union des Comores, 40% des garçons et 50% des filles de moins de 14 ans ne sont pas scolarisés (RGPH4, 2017) et 31% des jeunes n'ont pas accès à l'éducation et à la formation, dénotant ainsi un gap de compétence considérable pour le marché du travail et de l'emploi. Le déficit du système d'enseignement et de formation professionnelle et l'inefficacité des structures d'encadrement ou d'orientation des jeunes ne leur permettent pas d'acquérir des qualifications et compétences professionnelles susceptibles de leur garantir l'accès au marché du travail.
19. Au sens de la Politique nationale de la jeunesse adoptée en 2017, les jeunes comoriens sont les personnes des deux sexes ayant un âge compris entre 15 ans et 35 ans. Cette politique reconnaît la faible et difficile insertion des jeunes dans la vie professionnelle ainsi que l'insuffisance de formation et d'encadrement de la jeunesse parmi les problèmes majeurs. Elle souligne le rôle levier que joue la formation technique et professionnelle (FTP) des jeunes pour l'insertion et le renforcement du capital humain du pays. Elle fait aussi ressortir les capacités limitées et l'offre peu diversifiée des structures existantes de FTP. Dans sa vision, elle met l'accent sur l'éducation, l'insertion des jeunes. Plus spécifiquement elle met un point d'honneur sur la formation, l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat des jeunes à travers ses objectifs stratégiques : 1 : « Offrir aux jeunes une éducation de qualité et un meilleur accès à la formation technique et professionnelle^[17] » et 23 « Augmenter les opportunités économiques pour les jeunes et créer les conditions les meilleurs au plein déploiement de leur potentiel créatif et innovant dans tous ces domaines^[18] ». Le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA – Comores 2020-2024) en son pilier premier fait de la formation technique agricole un élément crucial de réussite. Plus précisément, il est prévu que le dispositif national^[19] de formation agricole soit redimensionné et réhabilité et que l'enseignement agricole de base formation des producteurs soit aussi réhabilité. De plus, le PNIA met l'accent sur l'accès de la formation à tous les jeunes, conformément à la Politique nationale de l'emploi (PNE).
20. **Faible accès des femmes et des jeunes aux opportunités d'emplois**. Le marché du travail aux Comores est dominé par le secteur privé informel, les services employant la plus grande part des salariés, suivi de l'agriculture. Outre les femmes, les personnes moins instruites et celles vivant en milieu rural sont plus susceptibles d'exercer un emploi informel, et la population pauvre est également beaucoup plus susceptible d'exercer des emplois informels. Par ailleurs, les personnes ayant fait des études tertiaires parviennent à obtenir des emplois formels et des postes dans le secteur public, tandis que les travailleurs moins instruits sont concentrés dans l'agriculture. Il en ressort que certains sous-groupes de population tels que les femmes, les pauvres et les habitants en milieu rural sont non seulement moins susceptibles de participer au marché du travail, mais aussi plus susceptibles de travailler dans le secteur de l'agriculture et d'exercer des emplois informels moins rémunérateurs. En plus des insuffisances en matière de formations, les jeunes font face à des contraintes et défis non-capacitaires qui limitent leurs initiatives entrepreneuriales/d'auto-emploi : coût élevé des facteurs de production, difficultés d'accès aux marchés, la faible gouvernance économique, contraintes réglementaires ou procédurales au commerce, manque d'infrastructure pour la conformité des produits, etc. Bien que les emplois informels soient majoritaires dans l'Union des Comores, FORCE Jeunes s'emploiera à privilégier la création d'emplois formels. En effet, même si au démarrage de leurs entreprises, des modalités informelles seront utilisées, l'accompagnement du projet FORCE Jeunes intégrera la formalisation des entreprises et des jeunes qui en seront porteurs.
21. **Genre**. Les femmes représentent 49,6%^[20] de la population globale et celles en âge de procréer, 24,2%^[21]. Elles sont en

général défavorisées par rapport aux hommes : les femmes ont en moyenne 4 ans de scolarisation contre 6 ans pour les hommes. Elles perçoivent 2 014 USD du PIB par habitant contre 4 260 USD pour les hommes[22], bien que les femmes de 15 – 24 ans ont aient un taux d’alphabétisation supérieur à celui des hommes de 1,3 pour cent[23]. Les femmes occupent en majorité des emplois informels. Inversement, on note une présence prépondérante des hommes dans les emplois formels. Cela appelle à des actions pour résorber ces inégalités en soutenant la mise en œuvre de la politique nationale de l’emploi adoptée en 2013 et qui consacre son axe 3 à la promotion de l’emploi des jeunes et des femmes. La loi n°21-007/AU baptisée « un jeune, un emploi en Union des Comores » va dans ce sens en renforçant la législation en matière d’emploi des jeunes aussi bien pour les garçons que pour les filles[24].

22. Pour ce qui est de l’emploi, 59,3% des emplois du pays sont occupés par des hommes dont 58,1% sont des emplois informels et 67,5% des emplois formels contre 32,5% des emplois formel et près de 42% des emplois informels détenus par des femmes sur un total de près de 41% des emplois occupés par des femmes dans le pays. En ce qui concerne les plus vulnérables, la participation des handicapées sur le marché de l’emploi, qu’il soit formel ou informel, est très faible. Près de 17% des handicapés ont un emploi formel et 15% un emploi informel. Les hommes handicapés ont beaucoup plus des emplois formels qu’informel. Près de 17% des emplois des hommes handicapés sont formels contre 13% des emplois informel. Cela suggère que les femmes sont doublement désavantagées sur le marché du travail, à la fois en raison de leur sexe et de leur handicap.
23. **Changements climatiques.** Les changements climatiques touchent beaucoup de secteurs économiques du pays notamment l’agriculture et la pêche. La revue des documents nationaux et données climatiques du pays révèle que le pays est fragile et en même temps vulnérable aux aléas climatiques et car on observe la diminution progressive des précipitations et l’augmentation de la moyenne annuelle des températures. A cela s’ajoute la fréquence et de l’intensité des cyclones, des tempêtes tropicales, de l’élévation du niveau de l’océan et des phénomènes géophysiques fréquents (volcan Karthala sur l’île de la Grande Comore).
24. Le 24 avril 2019, l’Union des Comores a été frappée par le cyclone Kenneth, l’un des cyclones tropicaux les plus dévastateurs dans l’histoire du pays. Kenneth était un cyclone de catégorie 3 sur l’échelle Saffir Simpson avec des vents forts, des pluies torrentielles et de hautes vagues qui détruit des maisons, des cultures, des entreprises et des infrastructures de base. Le Gouvernement a immédiatement déclaré une alerte rouge dans le Nord de la Grande Comores et une alerte orange dans le reste de l’archipel. Ces alertes ont activé un certain nombre de procédures et mesures d’urgence, y compris un effort coordonné du Centre d’opérations de secours et de protection civile (COSEP) et les municipalités pour évacuer les personnes qui devraient se trouver sur la trajectoire du cyclone et interdire les sorties en mer. Plus de 40 pour cent de la population, soit 345 131 individus dans les trois îles, ont été affectés par le cyclone Kenneth. Parmi les personnes touchées, 185 879 ont eu besoin d’aide humanitaire, 17 153 ont été blessées, 11 969 ont été déplacées et 6 décédées[25].
25. **Selon** les analyses faites lors de la révision de NDC des Comores 2021, l’agriculture et la biodiversité sont les secteurs les plus vulnérables au changement climatique suivis par les forêts, les zones côtières, la pêche, les ressources en eau, la santé et les infrastructures économiques et sociales. Les autres sources de la vulnérabilité du pays sont liées à : (i) une incidence de la pauvreté qui varie d’une île à l’autre et qui se révèle plus forte dans les zones rurales ; (ii) un chômage élevé qui touche particulièrement les jeunes et les femmes ; (iii) une croissance démographique relativement élevée (2,24 % en 2018) mais qui est cependant inférieure à celle du PIB (3,43% en 2018).
 - Aux Comores, le financement climatique dépend des partenaires au développement. Après la série de chocs extérieurs subis par le pays, la réalisation simultanée du développement durable, de la croissance économique et de l’action climatique requièrent des engagements en faveur de la croissance verte, dont le financement nécessite un apport du secteur privé. Les Comores disposent d’un grand potentiel pour poursuivre une croissance verte, notamment sa biodiversité unique et son potentiel d’énergies renouvelables (solaire, géothermique et éolien).
26. Les jeunes bénéficiaires de FORCE Jeunes seront formés sur les techniques limitant l’émission de gaz à effet de serre et aussi sur la pratique du reboisement et de l’agroforesterie pour atténuer les risques. Le projet promouvra systématiquement la valorisation des pratiques culturelles climato-résilientes. L’utilisation des sources d’énergie renouvelable sera privilégiée au niveau des entreprises et des ménages. Les interventions proposées sont orientées vers le renforcement de la résilience des jeunes et des femmes, induisant à une adaptation à long terme aux conditions climatiques locales. FORCE-Jeunes soutiendra la mobilisation et le stockage des eaux, la promotion des techniques culturelles adaptés en forte pente, la pratique de la rotation culturale, la facilitation de l’accès des bénéficiaires au matériel végétal et semences améliorés, la vulgarisation des techniques d’embocagement. Le projet renforcera aussi la capacité de résilience des femmes et des jeunes bénéficiaires dans leurs activités entrepreneuriales. Le projet développera l’accès aux données agro-climatiques déjà initié par le projet PREFER. Le projet appuiera aussi les approches développées par PREFER pour réduire la vulnérabilité à l’accès aux ressources en eau, notamment par la mobilisation des eaux de surface par le captage des eaux dans des citernes et dans des tanks.

Tableau 1. Critères d’admissibilité aux thématiques transversales

| | | | | |
|--|--|--|---|--|
| | <input checked="" type="checkbox"/> Le projet vise à transformer les rapports femmes-hommes | <input checked="" type="checkbox"/> Le projet tient compte des questions relatives aux jeunes | <input type="checkbox"/> Le projet tient compte des enjeux nutritionnels | <input checked="" type="checkbox"/> Le projet est axé sur les questions climatiques |
|--|--|--|---|--|

| | | | | |
|---|---|--|---|-----------------------------|
| Analyse de situation | <input checked="" type="checkbox"/> Politiques, stratégies et acteurs nationaux en matière d'égalité femmes-hommes <input checked="" type="checkbox"/> Rôles des femmes et des hommes, exclusion/discrimination <input checked="" type="checkbox"/> Principales difficultés et possibilités concernant les moyens d'existence, par sexe | <input checked="" type="checkbox"/> Politiques, stratégies et acteurs nationaux pour les questions relatives aux jeunes <input checked="" type="checkbox"/> Principaux groupes de jeunes <input checked="" type="checkbox"/> Problèmes et opportunités, par groupe de jeunes | <input type="checkbox"/> Politiques, stratégies et acteurs nationaux en matière de nutrition <input type="checkbox"/> Principaux problèmes de nutrition et causes sous-jacentes, par groupe <input type="checkbox"/> Bénéficiaires vulnérables sur le plan de la nutrition, par groupe | |
| Théorie du changement | <input type="checkbox"/> Objectifs de la politique d'égalité femmes-hommes (autonomisation des femmes, voix au chapitre, charge de travail) <input checked="" type="checkbox"/> Trajectoires de transformation des relations femmes-hommes <input type="checkbox"/> Participation à l'élaboration de politiques pour l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes | <input checked="" type="checkbox"/> Itinéraires d'autonomisation socioéconomique des jeunes <input type="checkbox"/> Inclusion des jeunes dans les objectifs et activités des projets | <input type="checkbox"/> Itinéraires de promotion de la nutrition <input type="checkbox"/> Relations causales entre les problèmes, les réalisations et les impacts | |
| Indicateurs des cadres logiques | <input checked="" type="checkbox"/> Portée du projet : ventilation par sexe <input checked="" type="checkbox"/> Les femmes représentent plus de 40% des bénéficiaires <ul style="list-style-type: none"> · Indice FIDA d'autonomisation (EI 2.1) | <input checked="" type="checkbox"/> Portée du projet : ventilation par sexe et par âge | <input type="checkbox"/> Portée du projet : ventilation par sexe, par âge, personnes autochtones (le cas échéant) <ul style="list-style-type: none"> · Indicateurs de base du niveau de réalisation <ul style="list-style-type: none"> o Niveau 1.1.8 obligatoire · Indicateurs de base du niveau de réalisation (au moins un des deux ci-dessous) <ul style="list-style-type: none"> o Niveau 1.2.8 o Niveau 1.2.9 | |
| Ressources humaines et financières | <input checked="" type="checkbox"/> Personnel dont le mandat couvre les questions de genre <input checked="" type="checkbox"/> Fonds consacrés aux activités relatives au genre <input checked="" type="checkbox"/> Fonds pour l'indice d'autonomisation du FIDA dans le budget de suivi-évaluation | <input checked="" type="checkbox"/> Personnel dont le mandat couvre les questions relatives aux jeunes <input checked="" type="checkbox"/> Fonds destinés aux activités relatives aux jeunes | <input type="checkbox"/> Personnel ou partenaire dont le mandat couvre les questions de nutrition <input type="checkbox"/> Fonds consacrés aux activités relatives à la nutrition | <i>USD : 4,431 Millions</i> |
| c. Justification de l'intervention du FIDA | | | | |

27. Le Compact pour l'alimentation et l'agriculture de l'Union des Comores élaboré en 2023 fait ressortir que le pays importe près de 75% de ses besoins alimentaires en volume. Les importations alimentaires représentaient environ 44% des importations et 29% du PIB en 2015. Chaque année, l'archipel dépense 25 milliards de francs comoriens ou KMF (environ 50 millions d'euros) pour importer des produits agricoles. Les volailles et la provende représentent 16% des importations agricoles, avec plus de huit millions d'euros dépensés chaque année. Le pays importe respectivement 20 000 tonnes de poulet de chair et plus de 950 000 œufs de table. Les denrées alimentaires comme le riz, le blé et la viande de bœuf, sont également les principaux produits d'importation de base. Le marché comorien de l'alimentation représente un potentiel pour son agriculture. Estimées à 572

millions de dollars, les dépenses intérieures en aliments et en boissons représentent la quasi-totalité de l'activité économique. Des investissements stratégiques pourraient permettre aux producteurs comoriens de concurrencer au moins partiellement les importations de produits périssables sur ce marché intérieur grandissant. Les importations de produits alimentaires ont baissé de 4,5% pour s'établir à 41,6 milliards de FC en 2021 (contre 43,5 milliards de FC), sous l'effet des produits carnés, des animaux sur pied et des condiments. Les importations de produits carnés ont reculé de 19,3% à 12,8 milliards de FC en 2021 (contre 15,9 milliards de FC), en lien avec la contraction des achats de produits carnés à base de volaille (-17%) et de viande (-7%). Pour leur part, les animaux sur pied ont été importés à hauteur de 1,4 milliard de FC en 2021, (-10% sur un an). Les condiments ont accusé un repli de 14,8% sur la période, de 4,7 milliards à 4 milliards de FC. Ce recul est essentiellement attribuable à la perturbation des chaînes d'approvisionnement et à la congestion des terminaux portuaires. En revanche, les importations de certains produits alimentaires ont enregistré une hausse, notamment les céréales (+6,1%) et les boissons (+7,8%). S'agissant des céréales, seules les importations de riz ont augmenté (+12%), celles de farine baissant de 15% entre 2020 et 2021.

28. La population comorienne est jeune avec plus de 70% âgés de moins de 35 ans[26] (RGPH, 2017). La population en âge de travailler (≥ 15 ans) croît au rythme moyen annuel de 2%, soit 9 860 nouveaux demandeurs potentiels d'emploi chaque année[27] dont plus 3 200 nouveaux diplômés de niveau universitaire[28]. En 2022, le taux de chômage est estimé à 6,5%[29] avec une forte occurrence (13%) pour les jeunes de 15 à 34 ans[30]. En considérant le sous-emploi et la population active potentielle, le taux de chômage dans le monde rural est évalué à 23,6% (31,7% chez les femmes contre 16,6% chez les hommes[31]). L'absorption de la main d'œuvre oisive est un défi pour l'économie des Comores sachant que l'emploi salarié ne représente que 35% de la main d'œuvre occupée laquelle est largement le fait du secteur informel (72%). A la suite de la Politique nationale de l'emploi (PNE, 2013), le PCE fait de l'emploi *la pierre angulaire* et du capital humain un des *catalyseurs* de l'émergence des Comores. La volonté politique affichée est de promouvoir une jeunesse *éduquée, formée, compétente* et *entreprenante* face aux défis de croissance susceptible de réaliser la vision « *un plein emploi productif et un emploi décent pour tous* ». Cette ambition nécessitera des investissements conséquents dans : (i) le système éducatif et la modernisation des plateaux techniques de formation technique et professionnelle ; (ii) la mise en place, à travers la Maison de l'emploi (MDE), d'un mécanisme coordonné et pérenne d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement pour permettre de mieux orienter les jeunes et les femmes en quête d'opportunités d'accès à l'emploi ; (iii) le développement des secteurs productifs, en particulier les filières agrosylvopastorales et halieutiques avec un accent sur les infrastructures de production, la création de la valeur ajoutée, le développement de la connectivité et l'intégration dans les marchés où le secteur privé joue un rôle prépondérant ; (iv) la promotion des facilités de financement adaptées aux besoins de capitalisation, d'insertion professionnelle et de développement d'entreprises dans les secteurs vitaux de l'agrobusiness. De tels investissements seront indispensables pour atteindre le taux de croissance économique moyen de 7,5% d'ici 2030 tel que projeté par le pays et ainsi de créer des opportunités diversifiées d'emplois productifs pour les jeunes en particulier.
29. Ces besoins en investissement confirment les leçons apprises à travers les opérations sur financement du FIDA (AIEB, PNDHD[32], PREFER) et d'autres partenaires dans le pays. Celles-ci révèlent qu'il est nécessaire d'offrir aux femmes du monde rural un travail rémunérateur et décents dans le secteur productif agricole. Pour ce faire, il convient de projeter des interventions pour permettre à ce groupe-cible d'avoir accès à : (i) des dispositifs adaptés de formation et de renforcement des capacités sachant qu'environ 31% des jeunes comoriens n'ont pas accès à l'éducation et à la formation ; (ii) du capital d'investissement productif pour initier activité entrepreneuriale, et des services financiers pour développer des entreprises émergentes ou établies ; (iii) des technologies modernes de production, de transformation et de marketing incluant la digitalisation ; (iv) des services et prestations d'appui au développement de microentreprises ; (v) des partenariats productifs avec le secteur privé, etc.
30. Le projet Force-Jeunes se justifie à ces égards et s'inscrit avec une approche appelée à faire la différence dans le ciblage pour identifier et orienter les jeunes concernés dans les parcours d'insertion ou de développement correspondant à leur historique, trajectoire de vie et ambitions professionnelles. Son approche devra également se distinguer du point de vue de la promotion d'une offre durable et territorialement ancrée de solutions de formation, d'incubation, de financement et d'appui-conseil des jeunes promoteurs ou jeunes salariés. Force-Jeunes se positionnera en facilitateur d'opportunités pour permettre aux jeunes d'entreprendre dans les secteurs émergents à l'instar de l'économie bleue considérée comme un pôle de croissance clé pour l'emploi des jeunes, d'autant plus que les Comores contrôlent une Zone économique exclusive (ZEE) de 160 000 km² dans l'océan Indien. Face à la fragilité liée au contexte insulaire du pays, le projet apportera aux jeunes des alternatives de résilience garantissant des moyens d'existence décents et dissuasifs au regard du risque de migration.
31. A travers ce projet, le FIDA exercera pleinement et pour la première fois aux Comores son mandat et son avantage comparatif sur une opération exclusivement destinée aux jeunes. Force-Jeunes bénéficiera des expériences et leçons apprises dans d'autres contextes où le FIDA a développé des projets jeunes (Sénégal, Mali, Nigeria, Cameroun, Madagascar, etc.). Il en est de même en ce qui concerne la promotion de l'économie bleue pour laquelle le FIDA se référera aux expériences y relatives développées dans la sous-région (Angola, Érythrée, Kenya, Mozambique et Tanzanie). Ces différents contextes offriront des opportunités de coopération sud-sud et triangulaire.
32. Force-jeunes est proposé pour être focalisé sur les jeunes ruraux et transformateur au regard du genre. Il n'est pas sensible à la nutrition, mais développera des interventions spécifiques y relatives. Il est axé sur les questions de résilience au changement climatique, proposera des activités spécifiques. Il est aligné sur le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025, le Plan d'action pour la jeunesse rurale et les stratégies d'engagement dans les petits États insulaires en développement (PEID) et dans les pays en situation de fragilité. Il contribue aux Objectifs de développement durable (ODD) 1 (pas de pauvreté), 2 (faim zéro), 5 (égalité entre les sexes), 8 (travail décent et croissance économique), 10 (inégalités réduites), 13 (lutte contre les changements climatiques), 14 (vie aquatique) et 15 (vie terrestre).

B. Enseignements tirés

33. Les principaux enseignements tirés de l'expérience du FIDA aux Comores sont résumés ci-après. Au Niveau institutionnel. L'instabilité politique a érodé la capacité de l'administration à exécuter ses missions de service public. Dans ce pays en situation

de fragilité, les opérations du FIDA ont considérablement contribué au renforcement des capacités des institutions publiques ainsi que des organisations de producteurs ruraux. La participation à l'élaboration des politiques est facilitée par le degré élevé d'appropriation des projets du FIDA par le Gouvernement. Le FIDA a également joué un rôle clé dans la mise en place et le renforcement des institutions et organisations rurales. Le réseau des mutuelles d'épargne et de crédit Ya Komor (MECK), réseau spécialisé dans la finance rurale et première institution financière du pays, a été créé en 1996 avec l'appui financier et technique du FIDA. Le rétablissement des fonctions de conseil et de vulgarisation agricoles au sein des centres ruraux de développement économique (CRDE) a été rendu possible en partie grâce à l'appui apporté par le FIDA. Renforcer leurs capacités contribuera donc à améliorer la crédibilité et la performance des services mis en place par le Gouvernement à destination des ruraux pauvres.

34. Gestion des ressources naturelles. Vu l'importance de la préservation des ressources naturelles aux Comores, la protection de l'environnement est intégrée à toutes les opérations financées par le FIDA. L'institution a joué un rôle clé dans le perfectionnement et la diffusion d'une approche agroforestière améliorée à vocation participative et communautaire, appelée embocagement. Le projet FORCE Jeunes comprendra le développement des capacités des jeunes bénéficiaires en matière de conservation de l'environnement, d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques et de préservation de la biodiversité. Le projet offrira des leçons interactives, des excursions et des activités pratiques pour engager les jeunes femmes et hommes dans la conservation de l'environnement et l'adaptation au changement climatique.
35. Exécution des projets. L'exécution des projets a historiquement été mise à mal par des carences des contrôles internes, de la gestion financière et des systèmes de passation de marchés. Le FIDA devrait donc axer ses activités d'appui sur le renforcement des capacités institutionnelles des fonctionnaires et du personnel de projet. Il convient de mobiliser une assistance technique à l'appui des UGP et du renforcement des capacités nationales. Inclusion sociale. Le ciblage des jeunes figurait aussi parmi les priorités des projets financés par le FIDA, mais les résultats sont restés limités dans ce domaine en l'absence de stratégie efficace de ciblage tenant compte de la pluralité des situations que rencontrent les jeunes ruraux.
36. Force-Jeunes consacre aux Comores la première expérience du FIDA ciblée sur la promotion de l'emploi des jeunes ruraux par la formation-insertion professionnelle et l'entrepreneuriat. La mobilisation et l'utilisation des ressources d'un entier cycle complet d'allocation du FIDA à une telle opération révèle l'importance pour le gouvernement et le FIDA de la problématique de l'emploi des jeunes dans le secteur productif agricole. Les orientations stratégiques nationales en faveur de la jeunesse sont relativement récentes ; il en va de même des structures nationales mandatées ou des projets ou programmes d'emploi ou d'appui à la formation professionnelle, à l'entrepreneuriat des jeunes à l'instar de la Maison de l'emploi (MdE), des projets Facilité emploi et Komor Initiative[33] ou encore du programme « Msomo na Hazi »[34]. Ces expériences émergentes ne sont pas encore suffisamment matures pour générer des enseignements instructifs ou inspirants. Il faut noter qu'en dépit de l'intérêt des partenaires pour la formation et l'emploi, Force-Jeunes marquera la différence par son positionnement sur les gisements d'emplois ruraux, l'entrepreneuriat agrosylvopastoral et halieutique pour les jeunes et sur la mise en place des conditions favorables à l'ancrage durable de l'offre de formation professionnelle et d'insertion en milieu rural. Ce positionnement traduit les avantages comparatifs du FIDA et tire leçon de ses expériences un peu partout Afrique.
37. La conception et la mise en œuvre de Force-Jeunes s'appuient avant tout sur cet enseignement transversal relatif aux prérequis indispensables pour mettre en œuvre un programme de formation et d'entrepreneuriat des jeunes avec des garanties raisonnables de réussite. Ces prérequis concernent les plateaux techniques, l'adaptabilité de l'offre en formation professionnelle, l'offre de conseil en entreprise, etc. D'où la nécessité de prévoir des investissements structurants et des appuis au développement de l'ingénierie de formation professionnelle et des services de conseil. Il ressort des leçons apprises, qu'en l'absence d'infrastructures et équipements adéquats, de capacités en ingénierie de formation, etc. la mise en œuvre d'un projet comme Force-Jeunes nécessitera des ressources conséquentes pour mettre en place les conditions favorables.
38. Aux Comores, le Programme national de développement humain durable (PNDHD 2007-2014) appuyé par le FIDA, a contribué à réhabiliter quelques CRDE et à renforcer les capacités du personnel de ces CRDE. Le rapport d'achèvement du PNDHD souligne que l'action des CRDE a été limitée par les retards accusés dans la réhabilitation de leurs infrastructures et les lenteurs voire le manque de ressources tant matérielles qu'humaines. Néanmoins, ce projet a jeté les bases d'un dispositif de vulgarisation agricole et d'encadrement de proximité des producteurs. Cependant la pérennisation de ces acquis qui était sujette au financement annuel de l'Etat ne fut pas réalité. Les leçons importantes tirées du PNDHD pour la formation est la nécessité de démarrer les réhabilitations de CRDE à temps et d'assurer que les CRDE génèrent et disposent des ressources d'autonomie pouvant contribuer à leur pérennisation.
39. Du point de vue des approches d'intervention, le projet Force-Jeunes se réfèrera à des leçons apprises aux Comores par le projet FIDA AIEB (1996-2006) et dans d'autres contextes :
 - La mise en œuvre du Projet d'Appui aux Initiatives Economiques de base en milieu rural (AIEB) a fait ressortir que
40. le secteur de la micro-entreprise peut constituer un secteur rentable et une réelle alternative au secteur agricole même s'il est fortement dépendant de l'importation des matières premières de qualité. Le projet AIEB a initié la sensibilisation sur la notion de progression/d'apprentissage dans la mise en place d'une micro-entreprise. De nombreuses sessions de formation ont été organisées sur le terrain avec des formateurs locaux ou sous forme d'apprentissage auprès d'artisans affirmés. Au total, 809 promoteurs ont été formés par le projet.
41. La surévaluation du franc comorien et l'absence de politique cohérente par rapport aux importations, n'ont pas permis de favoriser la commercialisation des produits locaux, fruits des micro-entreprises appuyées, ni de réduire la forte dépendance du pays envers les produits importés.
42. Il existe aux Comores une grande volonté d'entreprendre et de développer le secteur privé. Le secteur de la micro-entreprise peut constituer un secteur rentable et une réelle alternative au secteur agricole même s'il est fortement dépendant de l'importation des matières premières de qualité. De plus, l'absence de structure d'enseignement technique et de formation

professionnelle représente tout autant un handicap. Il importe donc de mettre en place des mesures d'accompagnement en coordination avec une politique claire du gouvernement en matière de promotion du secteur privé (importations jugulées, facilités fiscales, appui-conseil, formation, etc.) afin de faciliter l'exercice des promoteurs et le développement durable de leurs micros entreprises.

43. Il ne s'agit pas uniquement de financer les petits promoteurs porteurs d'une idée de projet, mais il importe de les accompagner tout au long de la mise en place de leurs activités. C'est une fois le financement obtenu, que les vraies difficultés se présentent. Il faut prévoir un temps minimum de 1 an de suivi (maximum 2 ans), de réel appui-conseil technique et de gestion comptabilité, de manière continue afin de s'assurer de la bonne implantation de l'activité économique par la maîtrise des techniques.
44. la principale fonction reconnue aux MECK est la sécurisation de l'épargne. Il est facile de collecter l'épargne existante dans les centres semi urbains (surtout qu'elle est rémunérée) mais il est beaucoup plus difficile de la drainer ensuite sous forme de crédits dans les centres ruraux auprès des couches les plus pauvres, pour entreprendre des activités productives nécessitant des crédits à moyen terme. Celles-ci sont considérées comme des activités comportant une forte marge de risques et les ruraux pauvres (groupe cible du FIDA) ne sont pas toujours en mesure de présenter les garanties requises pour l'octroi de ces crédits.
45. Les crédits commerciaux et sociaux sont privilégiés par les MECK car représentent moins de risques, à court terme avec un taux d'intérêt très rémunérateur et des garanties importantes. Un système d'assurance sur les crédits productifs pourrait encourager leur octroi. Même si une réelle culture du crédit reste à inculquer aux populations, en mettant en exergue la nécessité de rembourser en respectant les échéances fixées, de même que renforcer l'esprit mutualiste
 - La mise en œuvre du Projet de formation professionnelle, insertion et appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux (FIER 2013-2023) au Mali a montré la nécessité d'avoir une approche holistique d'accompagnement des jeunes depuis l'orientation dans un parcours de formation jusqu'au stade post-financement après leur installation. Pour ce faire, le projet FIER a mis en place des dispositifs de facilitation de proximité et d'accompagnement rapproché pour ces jeunes. Aussi, la plateforme d'échanges entre jeunes promues par FIER a joué un rôle clé dans les appuis-conseils, la résolution des difficultés rencontrées par les jeunes, et la mise en marché des produits issus des initiatives promues. Le renforcement de structures existantes pour l'offre de formation a constitué un gage de durabilité des acquis du projet.
 - Au Sénégal, la revue à mi-parcours du Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux agripreneurs (Agri-jeunes Tekki Ndawñi) a révélé l'utilité de rapprocher les formations le plus possible du lieu de résidence des jeunes et aussi d'assurer que les cycles de formation ne soient pas trop longs. Pour plus d'efficacité, il fut remarqué qu'enclencher le financement du projet du jeune avant la fin du cycle de formation assure une mise en place à temps du plan d'affaires des jeunes à financer.
 - Le FIDA a fourni avec succès un soutien similaire dans d'autres pays, notamment dans le cadre de l'initiative « Créer des opportunités d'emploi pour les jeunes ruraux en Afrique ». Au Rwanda, l'initiative a fortement mis l'accent sur la création de partenariats pour développer un écosystème facilitant l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes y compris en utilisant l'apprentissage à grande échelle. Autre exemple, PEA Jeunes au Cameroun a mis en place un cadre politique, organisationnel et institutionnel pour promouvoir l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes basés sur le capital de risque. Le soutien à l'incubation comprenait diverses formations et du coaching d'affaires, un accès subventionné aux actifs et au financement mixte, et des partenariats par l'intermédiaire de réseaux de jeunes.
 - A Madagascar, en matière de formation professionnelle et développement de microentreprises rurales. FORMAPROD a développé l'offre de formation au niveau local en équipant des Centres de Formation (CEFARs) publics et privés de proximité, en formant des formateurs et en validant des référentiels de formation. Maintenant ces CEFAR devraient renforcer leur capacité à développer l'esprit d'entreprise des jeunes candidats et évoluer pour jouer un vrai rôle d'incubateur de leurs projets d'entreprises rurales (ER). FORCE Jeunes pourra tirer profit des enseignements des incubateurs agroalimentaires financés par le FIDA, BMZ et la Fondation VISA, dont l'objectif est d'augmenter l'emploi décent indépendant ou salarié pour les jeunes ruraux. Le coaching de proximité effectué par le Conseiller en insertion professionnelle (CIP) et le Conseiller en gestion des Exploitations Agricoles Familiales dans le cas de PROSPERER, FORMAPROD et DEFIS auprès des jeunes a montré sa pertinence. FORCE Jeunes mettra en place un tel dispositif et apportera un business coaching approprié aux jeunes.
46. Une leçon importante découle de la mise en œuvre du Projet Productivité des exploitations agricoles familiales et résilience (PREFER) comme le projet a soutenu les populations touchées par le Cyclone Kenneth, notamment en fournissant des rejets de bananiers, alors que cela n'était pas planifié lors de la conception. Compte tenu du fait que le pays est vulnérable aux catastrophes naturelles et au changement climatique, il est toujours nécessaire d'inclure des ressources pour répondre aux urgences dans la planification budgétaire d'un projet de développement dans l'Union des Comores.
47. Les modalités de gestion financière des projets aux Comores sont relativement simples, puisqu'elles s'appuient sur les systèmes centralisés du pays. Les fonds sont acheminés vers la Banque centrale des Comores, au ministère des finances, puis vers l'île (DOF), sous la supervision du Ministère de l'agriculture. Le PREFER existant dispose de systèmes de suivi et de contrôle pour s'assurer que les fonds atteignent les activités prévues du projet. Le gouvernement ne dispose pas d'un système intégré de gestion financière (IFMIS). Tous les départements et ministères du gouvernement utilisent des logiciels de comptabilité autonomes qui ne sont pas intégrés au ministère des finances. Cependant, le gouvernement dispose d'une plateforme en ligne gérée par le ministère des finances où tous les projets financés par les donateurs sont enregistrés et font l'objet d'un rapport au cabinet et aux îles autonomes de l'Union des Comores.
48. Les Comores ont un projet en cours (PREFER) qui est audité par des prestataires de services d'audit externes privés. L'audit des deux dernières années a reçu une opinion sans réserve, mais d'importantes faiblesses de contrôle interne ont été constatées en raison du manque de capacités du personnel dans les domaines de la finance et de la passation des marchés. Le FIDA renforce sa collaboration avec le ministère des finances et le ministère de l'agriculture pour s'assurer que la fonction d'audit interne dispose de ressources suffisantes pour fournir une assurance en matière d'audit pour le projet. Le FIDA justifie également davantage l'appui technique dans le domaine des finances afin d'améliorer la capacité de l'équipe à gérer les projets aux Comores. La faible mobilisation des fonds de contrepartie affecte le niveau de performance du projet. Les effets de la

COVID-19 et de la crise Russo-Ukrainienne aggravent déjà les capacités du Gouvernement à mobiliser des ressources propres à affecter aux Projets à financement extérieur. En effet, les réponses aux crises pourraient affecter les capacités du Gouvernement à honorer ses engagements y compris dans le cadre du service de la dette extérieure et avoir un impact négatif sur l'engagement financier du Gouvernement de mobiliser des fonds de contrepartie en espèces dans le cadre du projet FORCE Jeunes.

2. Description du projet

C. Objectifs du projet, zone géographique d'intervention et groupes cibles

49. **Objectif.** L'objectif global de FORCE Jeunes est de contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la résilience^[35] des communautés rurales. L'objectif de développement est d'améliorer l'accès à l'emploi décent pour les jeunes par le développement des entreprises durables y compris dans les systèmes alimentaires de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Ses principaux effets se traduiront par : (i) la formation, l'apprentissage et l'insertion professionnelle ; (ii) la création d'entreprises agrosylvopastorales, halieutiques, etc. ; (iii) l'accès aux services financiers ; (iv) la promotion d'incubateurs de référence.
50. **Ciblage géographique.** De portée nationale, Force-Jeunes interviendra dans les trois îles dans une logique de superposition géographique avec le PREFER afin de : (i) tirer profit des acquis en leur raccordant les nouveaux investissements envisagés. Ces derniers serviront par ailleurs à consolider certaines des réalisations acquises ; (ii) disposer d'un vivier de base pour le profilage et la sélection rapides des premiers postulants aux parcours proposés par Force-Jeunes ; (iii) faciliter la mise en place d'un écosystème basé sur un agrégat de dispositifs d'appui à la promotion des jeunes à l'échelle locale ; (iv) renforcer la durabilité et maximiser l'impact par la continuité et la concentration des investissements.
51. Suivant cette logique, Force-Jeunes interviendra sur 66 villages ou localités^[36] pauvres ou vulnérables des trois îles répartis à raison de 27 à Anjouan, 22 à Mohéli et 17 à Ngazidja (Grande Comore) selon la même configuration que PREFER. Ce ciblage représente 20% des localités du pays^[37] et est délimité au sein de huit pôles de concentration (PC) dont deux en Grande Comore et trois dans chacune des îles d'Anjouan et de Mohéli. Ces PC sont territorialement circonscrits dans la zone d'influence des CRDE selon la répartition suivante reprise dans le tableau 1.

Tableau 1. Zone d'intervention du projet Force-Jeunes

| Pôle de concentration | Nbre de localités | Proportion |
|---|-------------------|------------|
| Grande Comore | | |
| 1. Zone Mbadjini Sud - CRDE de Simboussa | 10 | |
| 2. Zone de Bambao (Cent-e) - CRDE de Sereheni | 7 | |
| <i>Sous-Total Gde Comore et proportion île</i> | 17 | 8,2% |
| Anjouan | | |
| 3. Zone Haut et Intermédiaire de Nyumakele - CRDE de M'rèmani | 13 | |
| 4. Zone S-ma - CRDE de Boungweni | 9 | |
| 5. Zone du Plateau Koni et Mjilimé – CRDE de Tsembehou et CRDE Bambao Mtsanga | 5 | |
| <i>Sous-total Anjouan et proportion île</i> | 27 | 29% |
| Mohéli | | |
| 6. Zone Djando - CRDE de Mibani | 8 | |

| Pôle de concentration | Nbre de localités | Proportion |
|--|-------------------|-------------|
| 7. Zone Mledjele - CRDE de Wallah | 8 | |
| 8. Zone Centre de Fomboni – CRDE de Fomboni | 6 | |
| <i>Sous-Total Mohéli et proportion île</i> | 22[38] | 100% |
| Total Force-jeunes et proportion pays | 66 | 20,4 |

52. Le contexte de fragilité insulaire et de pauvreté valide la réplique du ciblage de PREFER. Les critères spécifiques à Force-Jeunes incluent l'importance numérique de la population jeune en quête d'opportunités d'emploi ou d'insertion économique, le potentiel d'investissement dans les infrastructures de formation-insertion, le potentiel d'extension et de développement des CRDE intégrant de nouvelles fonctions de promotion de l'entrepreneuriat rural, la proximité des facilités diverses pour l'appui-conseil et l'accompagnement des jeunes ruraux dans des trajectoires économiques et socioprofessionnelles, l'accès aux services financiers, les opportunités de développement et de fluidification des échanges entre îles, etc. Le projet interviendra simultanément sur les trois îles avec une approche sensible à la demande et basée sur un minimum de masse critique susceptible de justifier les investissements à consentir. Pour ce faire, une étude d'évaluation de la demande potentielle sera initiée en phase de prédémarrage du projet autour des pôles de concentration afin de définir les dimensions d'investissement spécifiques adaptées à chaque contexte.

53. **Phasage des interventions.** FORCE Jeunes sera mis en œuvre au moyen d'une approche modulaire intégrant un déploiement géographique graduel et un déploiement progressif des interventions. L'approche sera basée sur un séquençage chronologique des interventions permettant de passer de l'évaluation prospective de la demande de formation-intégration à la mise en œuvre efficace et soutenue des plans d'activités. Les étapes intermédiaires comprendront la préparation d'un catalogue d'opportunités, l'audit des plates-formes techniques, la mise en œuvre d'un programme intérimaire permettant sous forme pilote, la mise en place d'infrastructures pour la modernisation des installations de formation et le déploiement de cohortes dans les formations. Au cours des deux premières années, les activités du projet seront mises en œuvre dans 40 pour cent de la zone ciblée, soit 27 villages (7 à Grande Comores, 11 à Anjouan et 9 à Mohéli). Les interventions seront étendues progressivement à d'autres villages à partir de la troisième année avec des fonds supplémentaires de cofinancements et/ou de la reconstitution des ressources du FIDA.

54. **Ciblage économique :** Le projet ciblera des initiatives entrepreneuriales et les opportunités d'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes ruraux en priorisant les activités accessibles, attractives et fournissant un revenu décent. La formation, l'insertion dans le marché du travail, ainsi que l'appui à l'émergence ou à la consolidation d'initiatives entrepreneuriales collectives et/ou individuelles seront orientées vers les domaines suivants : (i) la production agricole notamment les cultures maraîchères, l'agroforesterie et les produits forestier non ligneux (PFNL) ; (ii) l'élevage caprin, l'embouche ovine-caprine et la cuniculture ; (iii) la pêche par l'appui à des investissements pour l'amélioration des captures et la conservation des produits de la pêche ; (iv) la transformation des produits agricoles et halieutiques[39]; (v) le développement d'artisanat et services[40] à la production et à la transformation des produits agrosylvopastorales et de la pêche ; (vi) les services digitaux pour l'agriculture, la pêche et l'élevage[41] ; (vii) le développement de partenariats commerciaux par des alliances simples et des co-investissements.

Tableau 2 : Répartition cible Force-Jeunes par secteur dans les plans d'affaires

| Secteurs d'opportunités | % par secteur |
|--------------------------|---------------|
| Agro-sylvo-pastorale | 40% |
| Pêche | 25% |
| Transformation | 15% |
| Artisanat de services | 10% |
| Digitale | 5% |
| Partenariats commerciaux | 5% |

55. Ces domaines recèlent par ailleurs d'avantages sur le plan de ciblage des jeunes femmes et des plus vulnérables, et ouvre des canaux indirects pour l'impact au niveau nutritionnelle contribuant à améliorer la qualité et la diversification de la consommation des ménages. L'éducation nutritionnelle fera partie des modules de formation dans les différents parcours. Les jeunes femmes se retrouvent surtout dans les activités de production maraîchère, de la pêche (63% des pêcheurs de poule sont des femmes [42]), de la transformation de poisson et autres produits agricole, d'élevage, et dans le petit commerce. Les jeunes sont très actifs dans le petit élevage, la pêche, les activités connexes (spécialement dans les transports routiers), l'économie verte et la digitalisation. L'amélioration de la production, l'organisation et la commercialisation dans ces filières offrent un large potentiel pour renforcer les agro-entreprises. Le projet offrira aux jeunes des opportunités de s'insérer dans l'emploi et l'entrepreneuriat aussi que d'innovation et de diversification à travers la promotion de technologies, etc.
56. Le ciblage économique et la mise en œuvre globale du projet tiendront compte des enseignements suivants tirés du Projet Création d'opportunités d'emploi pour les jeunes en milieu rural : Soutien aux Hubs d'Abrubusiness intégrés en Afrique : (1) les prévisions d'emploi peuvent changer rapidement et nécessiter une flexibilité programmatique ; (2) le modèle utilisé pour promouvoir l'accès à l'emploi salarié des jeunes en milieu rural convient le mieux aux jeunes ayant fait des études secondaires ; (3) l'accès au financement continue d'être un facteur limitant et peut affecter le potentiel des jeunes à suivre la voie de l'entrepreneuriat ; (4) l'intégration des jeunes au marché du travail est plus facile lorsque les employeurs ont des plans d'investissement et de croissance, mais le maintien en poste peut nécessiter un soutien supplémentaire pour les jeunes et (5) la gouvernance décentralisée/locale semble fonctionner si la plateforme intègre toutes les fonctions de promotion de l'emploi.
57. **Groupe-cible.** Force-jeunes cible les ruraux pauvres âgés de 15 à 35 ans (33,7% de la population) peu ou pas intégrés dans les processus productifs et de création de la richesse selon les profils suivants : (i) jeunes sans formation professionnelle participant aux activités de production agrosylvopastorale et halieutiques dans les exploitations familiales ; (ii) jeunes diplômés ou avec un niveau minimum de formation, sans emploi ou en situation de chômage ; (iii) jeunes pleinement engagés dans les activités économiques en quête de développement. Ces catégories seront éligibles aux appuis du projet et selon les parcours définis (section A1 – profilage).
58. Au total, Force-jeunes ciblera directement 6 000 jeunes issus d'environ 4 000 ménages [43] ruraux à faibles revenus ou vulnérables à la pauvreté. Au sein de ces ménages, il impactera indirectement plus de 20 700 personnes. Selon la répartition préliminaire, le projet touchera 1 740 jeunes à Mohéli (29%), 3 208 à Anjouan (53,5%) et 1 052 en Grande Comore (17,5%) [44]. Conformément à l'orientation du projet au regard du genre, les femmes représenteront 50% des jeunes directement touchés.

Tableau 3. Répartition du groupe-cible par île

| Île | Jeunes (cible directe) | | Ménages correspondants | Personnes au sein des ménages (indirect) [45] |
|---------------|------------------------|--------------|------------------------|---|
| | Total | Dont femmes | | |
| Mohéli | 1 740 | 870 | 1 160 | 5 802 |
| Anjouan | 3 208 | 1 604 | 2 139 | 10 693 |
| Grande Comore | 1 052 | 526 | 701 | 4 206 |
| Total | 6 000 | 3 000 | 4 000 | 20 701 |

59. L'approche de ciblage repose sur le principe d'inclusion sociale en conformité avec les normes nationales favorables à l'intégration des personnes en situation de handicap (PSH) dans les activités du projet. Cette catégorie représentera au 1,5% des jeunes soit environ 90 PSH [46]. L'approche d'inclusion sera promue en s'appuyant entre autres sur le Système innovant d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS) pour promouvoir l'autonomisation et l'équité des femmes dans les associations ou les coopératives.

60. Composantes/résultats et activités

Les résultats du projet seront l'affinement du ciblage et l'élaboration de la stratégie genre et d'inclusion sociale.

61. Les interventions du projet sont organisées en quatre composantes : (a) Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi ; (b) Développement des relations d'affaires et d'emplois ; (c) Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux et d) Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques.

Composante A. Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi

62. **Effet attendu:** Les jeunes femmes et hommes ruraux améliorent durablement et équitablement leurs capacités d'accès aux opportunités d'emploi..
63. L'expérience récente dans le cadre des projets en cours notamment le Don "Agri-hub" géré par l'OIT dans neuf pays, il ressort que la majorité des jeunes qui travaillent à leur compte (au moins 70 à 80 %) ne sont pas intéressés par le segment de la

production des chaînes de valeur agricoles. Ils sont intéressés par d'autres segments comme la fourniture d'intrants, l'agrégation, la transformation, la commercialisation ainsi que la fourniture d'autres biens et services. Cela est dû au fait que ces segments sont moins risqués par rapport au segment de production et qu'ils semblent plus intelligents. Une étude/analyse rapide sera menée au démarrage de FORCE Jeunes afin d'actualiser les opportunités et leur rentabilité pour mieux répondre aux besoins de formation et d'accompagnement des jeunes promoteurs.

64. Les résultats recherchés dans cette composante seront atteints par le biais de deux sous-composantes complémentaires, à savoir :

A.1. Renforcement et diversification de l'offre de formation

A.2. Formation, développement d'initiatives entrepreneuriales et emploi

Sous-composante A1. Renforcement et diversification de l'offre de formation

65. Produit attendu : L'offre qualifiée de formation/incubation pour l'emploi des jeunes ruraux est renforcée
66. Au regard des besoins de la demande de formation-insertion et des capacités des dispositifs existants, Force-Jeunes mettra l'accent sur l'amélioration de l'offre de formation et d'incubation à travers quatre activités principales (AP) : (i) le recalibrage de trois CRDE avec pour objectif de promouvoir un centre de référence par île ; (ii) des appuis ciblés à la modernisation des plateaux techniques de formation, d'apprentissage et d'incubation ; (iii) la mise en place de dispositifs de formation mobile, de tutorat et de mentoring ; et (iv) l'appui institutionnel aux entités régaliennes (déconcentrées et décentralisées) d'appui à la formation technique et à l'apprentissage.
67. AP1. Recalibrage des CRDE en incubateurs. Le recalibrage des CRDE est crucial étant donné qu'ils sont les structures reconnues dans le Compact 2023-2028 de l'Union des Comores pour l'agriculture et l'alimentation, comme les institutions de formation, d'appui-conseil, d'encadrement de proximité aux producteurs et aux organisations professionnelles, qui doivent accueillir l'essentiel des activités de ce Compact. Étant donné leur sous-équipement, leur capacité d'accueil et leur offre limitée, le recalibrage des CRDE s'avère capital non seulement pour l'atteinte des objectifs de Force-Jeunes mais surtout pour l'ancrage pérenne des fonctions de formation d'insertion professionnelle dans les sous-secteurs productifs agrosylvopastoraux. Sur les 19 CRDE que compte le pays, le projet en appuiera trois, soit un CRDE par île. Les CRDE recalibrés seront désormais dotés d'une capacité d'accueil en formation professionnelle résidentielle comprise 150 apprenants (cas de cycle de formation de 6 mois) à 350 apprenants (cas de cycle de formation de 3-4 mois) ainsi que les périodes d'entrée et sortie des apprentis alternants. Les trois CRDE prévus accueilleront durant la vie du projet 1 400 bénéficiaires. Le processus de recalibrage des CRDE comprend : (i) l'identification des CRDE partenaires ; (ii) les investissements de mise à niveau des CRDE sélectionnés ; (iii) les curricula de formation et formateurs des CRDE y compris en agroforesterie, gestion/transformation des déchets, compostage, traitement et analyse des données météorologiques, etc. ; et (iv) l'intégration du système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS)^[47]. Un espace de 2 Ha sera aménagé dans chaque CRDE pour servir à la fois de champ d'apprentissage, de démonstration et d'application pour les productions végétale (essentiellement maraichage) et animale
68. AP2. Appuis ciblés à la modernisation des plateaux techniques de formation, d'apprentissage et d'incubation. Cette activité comprend trois principales interventions visant la modernisation des plateaux techniques d'apprentissage, et d'incubation : (i) Identification des structures partenaires y compris des micro entreprises et moyennes entreprises pouvant accueillir des apprentis jeunes hommes et jeunes filles ; (ii) Renforcement de l'ENPMM (y compris pour le renforcement des capacités des apprenants et communautés sur la pêche durable, la prévention/gestion de la pollution de l'eau du littoral et des sols) ; (iii) Renforcement plateau technique des autres partenaires sélectionnés. En dehors des CRDE, le projet va s'appuyer sur les autres dispositifs de formation existant dans le pays. Ces dispositifs appuyés pourront accueillir 3 100 jeunes apprenants. Les apprentis seront encadrés par des chefs d'entreprise dynamiques et aptes à transmettre leur savoir pour apprendre un vrai métier à ces jeunes.
69. AP3. Mise en place de dispositifs de formation mobile. Force-Jeunes envisage de mettre en place 5 dispositifs de formation mobile. Les communautés d'implantation de ces unités mobiles seront retenues en concertation avec les bénéficiaires, en tenant compte des critères de proximité, des thématiques retenues, et des caractéristiques des groupes cibles concernés. Les unités permettront aux apprenants très vulnérables et à ceux ne pouvant pas quitter leur milieu de résidence de bénéficier de formation *in situ* et hors de murs. Ces dispositifs seront déployés surtout pour les activités de transformation et de formation sur la gestion d'entreprises et financière et pour l'accompagnement des bénéficiaires
70. **Modalités de mise en œuvre de la sous-composante A1.** Le renforcement de l'offre de formation reposera sur des partenariats clés et l'implication forte des différentes parties prenantes dans le système éducatif de l'île. Les modalités opérationnelles incluent :
- Le diagnostic des plateaux techniques et des capacités des dispositifs de formation et d'appui conseil et d'accompagnement des entreprises. Cet audit nécessitera la participation active des services déconcentrés et décentralisés de l'Etat ainsi que celle des acteurs non étatiques impliqués dans le système éducatif national.
 - La mise en place des investissements dans les plateaux techniques de formation. Les investissements dans les CRDE, l'ENPMM et les plateaux techniques sont dimensionnés pour servir au-delà du simple cadre de mise en œuvre de ce projet. Les appuis à ces structures leur permettent d'avoir définitivement des capacités solides d'offre de formation adaptés au marché de l'emploi et elles pourront ainsi offrir des services similaires aux acteurs qui en font la demande.
 - La recherche constante de synergie et complémentarité d'action avec les autres interventions. Force-Jeunes intervient dans un univers où divers partenaires interviennent sur la formation professionnelle et technique. C'est le cas du projet Msomo Na Hazi qui appuie à la réhabilitation du Centre national de formation agricole de Wanani à Mohéli. Une fois ce centre devenu opérationnel, Force-Jeunes pourrait tirer avantage en plaçant certains apprenants en formation, ceci via un partenariat. Il est

- espéré que ce centre serait complètement opérationnel à l'année de mi-parcours de Force-Jeunes.
- La construction des interventions sur le vivier de compétences et de formation existantes. Plusieurs interventions passées et en cours contribuent à l'offre de formation technique et professionnelle dans le pays. Le projet Force-jeunes bâtira sur les acquis existant comme les vingt formateurs certifiés en GERME par le BIT.
- Les unités de formation mobile serviront surtout aux bénéficiaires intéressés par la transformation des produits de pêche et par les innovations du digital. Pour les cas de groupes très vulnérables ne pouvant faire des déplacements pour diverses raisons, ce dispositif de formation mobile sera aussi déployé dans chaque île.

Sous-composante A.2. Formation, développement d'initiatives entrepreneuriales et emploi

71. Produit attendu : Les jeunes ruraux sont compétents pour développer des activités rémunératrices et durables dans des métiers ruraux y compris des filières agrosylvopastorales et halieutiques.

72. Dans cette sous-composante, Force-Jeunes mettra en place les conditions favorables à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux et investira dans la formation et l'insertion professionnelle de ces ruraux. Trois activités principales seront conduites à savoir : des investissements structurants, la formation des jeunes ruraux, et l'appui à la préparation et à la mise en œuvre des plans d'affaires.

73. AP1. Investissements structurants. Les initiatives entrepreneuriales et d'emploi portées par les jeunes dans les filières agrosylvopastorales et halieutiques seront supportées par des investissements structurants leur assurant des services et des infrastructures adéquates et efficaces. En particulier, le projet agira pour faciliter l'accès aux facteurs de production et aux ressources, ainsi qu'au marché et aux services. Le projet soutiendra en particulier des investissements agrosylvopastoraux et halieutique ainsi que la réalisation d'infrastructures d'appui au développement desdits investissements. Les actions seront développées en synergie et complémentarité avec les initiatives en cours développées par le gouvernement avec l'appui de différentes partenaires (BM, Coopération française, BAD, FIDA, FAO, etc.). Sur chaque île, Force-jeunes investira dans des infrastructures et équipements :

- En appui à l'économie bleue par la mise en place des dispositifs de concentration de poissons (DCP), la prospection et la délimitation des zones de pêche dans un cadre légal et pérenne, l'appui au renforcement du système de monitoring du repos biologique ; ces mesures auront un impact positif sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ;
- Pour faciliter la production et l'accès au marché par des aménagements de périmètres maraîchers, la construction d'infrastructures post-récoltes (magasins de stockage, chambres froides écologiques (CFE) rattachés aux périmètres maraîchers), la contribution à la réhabilitation de pistes pour l'acheminement des produits hors des périmètres de production, l'approvisionnement en intrants au profit des jeunes entrepreneurs et des petits producteurs en général à travers l'ouverture de boutiques d'intrants, etc. Les infrastructures seront résilientes au changement climatique et l'utilisation d'énergies renouvelables sera priorisée pour réduire les émissions de GES. Cela se fera de manière écologique, sans détruire la biodiversité et sera pris en compte dans la définition des spécifications techniques pour la passation des marchés.

74. Les actions structurantes seront mises en œuvre en collaboration avec les institutions, le secteur professionnel (privé et coopératif) et la société civile en fonction de leur rôle et mandat technique et institutionnel tout en associant les associations/coopératives de producteurs, ainsi que de jeunes et des femmes existantes dans les villages ciblés. En particulier dans le domaine de la pêche seront impliqués : (i) la DGRH du MAPETA et les Directions régionales des Ressources Halieutiques (DRRH) joueront leur rôle régalienn de suivi tout en facilitant la synergie avec d'autres initiatives du secteur ; (ii) l'ENPMM dépendant du Ministère en charge de l'Education s'occupera de la réalisation des DCP en même temps que de la formation à la réalisation, gestion et maintenance des DCP ; (iii) le CNCSP sera impliqué dans la mise en œuvre des actions de support à la surveillance ; (iv) les prestataires de services (bureau d'études, consultants, ONG ...) seront chargé des études ; et (v) les ONG ayant des compétences spécifiques dans la dynamisation des communautés de pêche et les thématiques du secteur, seront chargé de la sensibilisation. Pour la mise en place des boutiques d'intrants, seront impliqués : (i) les Directions régionales de l'agriculture chargées du suivi et de la cohérence de l'action avec les autres initiatives développées dans le même domaine ; (ii) les CRDE étant les acteurs principaux en qualité de bénéficiaires et promoteurs de la mise en place des boutiques ; (iii) l'INRAPE assurant aux CRDE les semences ou le matériel végétal de base ; (iv) les ONG ayant des compétences avérées pour la sensibilisation des communautés, (v) les bureaux d'études et consultants contractés pour (1) définir le mécanisme de gestion des boutiques et la tenue des formations en gestion ; (2) la collecte des données et analyse sur les types et quantités d'engrais utilisés et calcul de la quantité émissions de CO2 réduites ; (3) les enquêtes et analyses sur la pollution de l'eau du littoral et du sol. Le projet établira des accords de partenariat et/ou des contrats de prestation de services avec toutes les institutions et organisations impliquées.

75. AP2. Formation des jeunes ruraux. Les actions du projet Force-Jeunes permettront de former 4 500 jeunes, âgés de 15 à 35 ans, dans les différents dispositifs et parcours. A terme, 3 250 sortiront du cycle de formation avec leurs plans d'affaires financés. Les autres s'orienteront vers un emploi salarié principalement dans le cadre du partenariat avec la Maison de l'emploi (Mde).

76. Trois parcours de formation sont prévus : parcours d'initiation ou de formation préprofessionnelle pour les 15-17 ans ; parcours junior pour les jeunes âgés d'au moins 18 ans et désireux de s'établir comme primo-entrepreneurs et le parcours sénior destiné aux jeunes ayant une certaine ancienneté et expérience dans l'activité qu'ils souhaitent développer.

Tableau 3. Contenu des parcours de formation

| Parcours 1 : Initiation/Préprofessionnelle | Parcours 2 : Junior | Parcours 3 : Sénior |
|--|---------------------|---------------------|
|--|---------------------|---------------------|

| | | |
|---|---|---|
| <p>a. Programme de formation spécifique au parcours, en adéquation avec les besoins recensés par le projet et avec la MDE ; avec des modules standardisés et à la carte, etc.</p> <p>b. Apprentissage alliant théorique et pratique chez un tuteur</p> <p>c. Initiation aux techniques de recherche d'emploi</p> <p>d. Mise en relation avec la MDE pour accéder aux opportunités d'emplois</p> | <p>a. Programme de formation spécifique au parcours (technique et/ou entrepreneuriale) : contenus des modules standards suivant la thématique, à la carte, etc.</p> <p>b. Couplage de formation théorique et pratique</p> <p>c. Appui à la maturation du projet et à la préparation du plan d'affaires</p> <p>d. Mise en relation avec les institutions financières (junior) ou avec la MDE (junior et initiés)</p> <p>e. Présentation de plan d'affaires au comité de validation sous forme de requête de financement ; examen par le comité</p> <p>f. Suivi du dossier de financement</p> <p>g. Accompagnement post-financement par les conseillers d'entreprise ou structures de formation selon les cas</p> | <p>a. Programme de formation spécifique au parcours (technique et/ou entrepreneuriale) : contenus des modules standards suivant la thématique, à la carte, etc.</p> <p>b. Formation essentiellement pratique avec possibilité d'immersion professionnelle (stage ou échange d'expérience pour les seniors, etc.)</p> <p>c. Appui à la maturation du projet et à la préparation du plan d'affaires</p> <p>d. Mise en relation avec les institutions financières (sénior)</p> <p>e. Présentation de plan d'affaires au comité de validation sous forme de requête de financement ; examen par le comité</p> <p>f. Suivi du dossier de financement</p> <p>g. Accompagnement post-financement par les conseillers d'entreprise ou structures de formation selon les cas</p> |
|---|---|---|

77. La mise en œuvre de cette AP consistera en une série d'interventions comprenant la facilitation et la sensibilisation, l'identification, le profilage et l'orientation des jeunes, la formation technique et professionnelle pour les métiers ruraux.
78. *Facilitation et sensibilisation.* Pour permettre aux jeunes des trois îles d'être informés sur les activités du projet et aussi sur les opportunités qui leur sont offertes, Force-Jeunes conduira des actions de sensibilisation à grande échelle et aussi des sensibilisations spécialisées. Cette sensibilisation touchera en environ 7 000 jeunes durant la vie du projet.
79. *Identification, profilage et orientation des jeunes.* Sur la base d'un dispositif dédié (supports, critères et comité d'examen et de validation) qui sera établi[48], cette intervention fera suite à la sensibilisation et visera à affiner les orientations selon les trois parcours tenant compte de la diversité des besoins des jeunes pour l'accès aux opportunités de formation, d'emploi et de création d'entreprises.
80. *Formation technique et professionnelle des jeunes.* Selon leur profil, les jeunes seront insérés dans l'un ou l'autre des trois parcours de formation et d'insertion selon le contenu résumé dans le tableau 3 sur les parcours. La formation intégrera le renforcement des capacités des jeunes sur le traitement et l'analyse des données météorologiques.
81. *AP3. Appui à la préparation et à la mise en œuvre des plans d'affaires.* L'action de Force-jeunes consistera à faciliter l'élaboration des plans d'affaires et leur bancabilité ainsi que le suivi-accompagnement des plans d'affaires financés[49] dont les objectifs sont résumés dans le tableau 4.

Tableau 4. Objectifs plans d'affaires et répartition par île

| Intervention | Total | Gde Comore | Anjouan | Mohéli |
|---|-------|------------|---------|--------|
| Facilitation et appui à l'élaboration des plans d'affaires | | | | |
| Elaboration des plans d'affaires | 3 250 | 569 | 1 738 | 943 |
| Comité de sélection et de validation des plans d'affaires | 114 | 20 | 61 | 33 |
| Suivi et accompagnement (business coaching) post-formation et post-financement | | | | |
| Appui-conseil et accompagnement des projets | 3 250 | 569 | 1 738 | 943 |

| Intervention | Total | Gde Comore | Anjouan | Mohéli |
|---------------------------------|-------|------------|---------|--------|
| Conseils spécialisés à la carte | 54 | 18 | 18 | 18 |

82. *L'élaboration du plan d'affaires* marque une évolution du jeune dans son parcours de formation technique et professionnel. Quel que soit le cycle de formation, la collecte des informations nécessaires pour le plan d'affaires du jeune devra se faire au-fur-et-à-mesure que le cycle de formation se déroule.
83. Pour l'élaboration des plans d'affaires, le projet va contractualiser avec des partenaires qui disposent de capacités et compétences avérées pour établir un document de qualité pour avec chaque jeune sélectionné et remplissant les critères d'éligibilité au plan d'affaires et aux institutions de crédit. Les établissements ou centres de formation des jeunes peuvent être aussi considéré dans ces partenariats si elles montrent les capacités nécessaires. Les prestataires sélectionnés recevront un nombre de plan d'affaires à préparer, défini d'accord partie. Ils accompagneront aussi le projet en aidant les jeunes à mobiliser les pièces requises pour le dossier du plan d'affaires et de demande de financement. Une fois les plans d'affaires élaborés, ils seront soumis au filtre du projet pour un contrôle qualité avant introduction au comité de validation. Pour ce contrôle qualité, le projet pourra bénéficier d'une assistance technique internationale ponctuelle. Il est estimé que les 6 000 jeunes sensibilisés, seront profilés et orientés, et que 4 500 de ces jeunes entreront dans des parcours de formation (préprofessionnelle, junior et senior). Parmi les 4 450 jeunes qui vont terminer le parcours de formation^[50], 3 250 jeunes seront en mesure de présenter des idées de projet dans les différents secteur agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, d'artisanat et services, digital, et d'économie vert, et 1 200 seront candidats pour l'insertion à l'emploi salarié. Au total, l'appui à la préparation des plans d'affaires portera sur 3 250 plans d'affaires dont 2 250 pour les juniors et 1 000 pour les séniors.
84. *Suivi et accompagnement (business coaching) post-formation et post-financement.* Les 3 250 jeunes dont les plans d'affaires seront financés^[51] bénéficieront de ce suivi-accompagnement. Chaque jeune recevra la visite sur son site d'un prestataire conseiller d'entreprise dont le rôle consistera à conseiller, fournir des compléments de notion en gestion aux bénéficiaires, analyser les difficultés et trouver des alternatives, faciliter, dans la mesure du possible, l'accès à des opportunités de business. Le business coaching intégrera l'accompagnement des jeunes sur le traitement et l'analyse des données météorologiques.
85. *Modalités de mise en œuvre de la sous-composante A2.* La mise en œuvre des actions de formation-insertion et de business-coaching reposera sur des principes tels que :
- La signature d'un engagement par le jeune ou son tuteur avant le démarrage de la formation. Cet engagement précisera que le jeune devra respecter les règles d'assiduité pendant la formation et aussi informera le projet si ce dernier décide d'abandonner le cursus.
 - La disposition de buffer listes de réserve pour pallier les cas d'abandon. Les jeunes sont très volatiles dans les dispositifs de formation. Pour éviter que les déperditions potentielles impactent les résultats attendus, le projet gardera toujours une liste de réserve de jeunes volontaires hommes et femmes.
 - Dans la mise en œuvre, des synergies et complémentarités seront recherchées avec les actions encours d'autres partenaires (BM, FAO, BIT, AFD, UE, PNUD).
 - Les jeunes seront sélectionnés et formés par cohorte au niveau des CRDE. Le processus de formation implique que le jeune qui apprend principalement la théorie sur son activité en matinée, applique dans l'après-midi certaines notions. Pour la production végétale, les jeunes auront l'occasion d'appliquer d'utiliser leurs acquis sur des parcelles de démonstration.
 - La formation des jeunes dans les autres types de formation par cohorte de 20 à 30 si possible.
 - Le développement de partenariats solides pour l'insertion des jeunes : partenariats avec la maison de l'emploi parcours 1 & 2 ; partenariats avec la chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture pour l'insertion et l'accompagnement des certains jeunes ; partenariats avec le BIT et ses formateurs certifiés, etc.
 - L'évaluation régulière des partenariats pour l'apprentissage et la capitalisation.

Composante B. Développement de relations d'affaires et d'emplois

86. L'objectif de cette composante est d'accompagner les jeunes ruraux formés à mettre en œuvre leurs projets de création d'entreprise ou à accéder à des emplois salariés attractifs dans l'agrobusiness et les secteurs connexes.
87. *Effet attendu : Les jeunes entrepreneurs ruraux accèdent durablement au marché et aux opportunités d'affaires avec le secteur privé*
88. En fonction de leurs parcours dans la composante A, les jeunes sortiront avec les possibilités professionnelles suivantes :
1. Auto-emploi/**entrepreneurs** pour (a) les juniors désireux de démarrer une microentreprise et (b) les séniors qualifiés et éligibles au développement de leurs microentreprises. Les juniors qui s'inscrivent dans l'optique de créer leurs microentreprises (CME) seront appuyés pendant leur parcours pour mûrir leurs idées de projet et les traduire progressivement en plans d'affaires répondant à des critères de faisabilité technique, environnementale et de rentabilité économique et financière. Force-Jeunes vise à conduire 2 250 juniors au bout cette trajectoire. Les séniors achèveront leur cursus de renforcement avec des plans d'affaires de développement de leurs microentreprises (DME). Ces plans s'appuieront sur des perspectives réalistes de maturité des activités basées sur les potentialités de marché incluant des partenariats avec le secteur privé agricole. Ils devront également satisfaire des critères de faisabilité et de rentabilité. Force-Jeunes se propose d'appuyer 1 000 séniors à réaliser cet objectif. Au total, 3 250 jeunes des parcours junior et sénior se

verront financer leurs plans d'affaires et 3000 apprentis recevront des kits d'outillage dans leurs métiers respectifs.

2. Emploi salarié pour (a) les jeunes qui achèveront le parcours d'initiation ou préprofessionnel et (b) les juniors qui opèreront un choix alternatif de répondre à la demande de main d'œuvre qualifiée correspondant aux compétences qu'ils auront acquises à l'issue de leur parcours. L'objectif de Force-Jeunes est de faciliter l'insertion dans l'emploi salarié pour 1 200 jeunes relevant de ces deux catégories dont 1 000 pour les jeunes *initiés/apprentis* et 200 pour les juniors. Cette insertion sera facilitée par le dispositif de placement de la Maison de l'emploi, d'autres institutions facilitatrices ainsi que les opportunités du marché de l'emploi dans les îles.

Tableau 5. Alternatives d'emploi

| Parcours | Auto-emploi | | Emploi salarié |
|------------------------------------|--------------|--------------|----------------|
| | CME | DME | |
| Possibilités post-formation | | | |
| Préprofessionnel | - | - | x |
| Junior | x | - | x |
| Sénior | - | x | - |
| Cible | | | |
| Préprofessionnelle | - | - | 1 000 |
| Junior | 2 250 | - | 200 |
| Sénior | - | 1 000 | - |
| Total | 2 250 | 1 000 | 1 200 |

89. Au terme de son cycle, Force-Jeunes produira deux résultats dans cette composante : (i) l'intégration des jeunes ruraux dans l'emploi rural et les partenariats d'affaires ; et (ii) l'accès des jeunes aux services financiers. Pour atteindre ces résultats, le projet facilitera le partenariat avec le secteur privé pour l'insertion dans l'emploi salarié et le développement de relations d'affaires, et d'autre contribuera au financement et des microentreprises de jeunes et à l'accès des promoteurs aux services financiers.
90. **Sous-composante B1. Partenariat avec le secteur privé**
91. Produit attendu. L'intégration des jeunes dans l'emploi et les partenariats d'affaires est facilitée
92. Cette sous-composante mettra en œuvre quatre activités principales : (i) l'accès de 1 200 jeunes issus des parcours d'initiation et junior et 2000 apprentis à accéder à des emplois salariés ; (ii) la digitalisation et la promotion des emplois verts et bleus ; (iii) la promotion des partenariats gagnant-gagnant entre les jeunes promoteurs (parcours 2 et 3) et les agro PME ; (iv) le développement de la connectivité et de la fluidité des échanges inter-îles.
93. Pour l'emploi salarié, l'accent ne sera pas mis uniquement sur la formation des jeunes, car il s'agit d'une intervention du côté de l'offre mais également sur (i) des interventions du côté de la demande visant à promouvoir les investissements dans ces entreprises afin qu'elles génèrent des emplois décents adéquats pour les jeunes, ainsi que (ii) des intermédiations du marché du travail qui sont nécessaires. Des enquêtes régulières sur la demande de main-d'œuvre du secteur privé seront menées et un système de suivi sera mis en place pour la capitalisation des connaissances sur l'emploi des stagiaires après leur passage dans les programmes de formation ainsi que la perception des employeurs éventuels des compétences desdits stagiaires/apprenants.
94. AP1. Accès des jeunes à l'emploi salarié. Force-Jeunes envisage de promouvoir environ 1 200 emplois salariés dans les secteurs agrosylvopastoraux et halieutiques à travers une double intervention complémentaire consistant à (i) mettre en place un guichet de placement de jeunes ruraux au sein de la Maison de l'emploi (MdE), et (ii) faciliter la pré-insertion des jeunes à travers le patronat ou entité représentative du secteur privé grâce aux méthodes d'apprentissage.

95. *Guichet de placement de jeunes ruraux.* En accord avec la MdE, Force-Jeunes, mettre en œuvre un programme ciblé d'insertion professionnelle des jeunes ruraux formés dans les parcours 1 et 2. Ce programme s'inscrira dans la stratégie globale d'orientation et d'insertion de la MdE dont il constituera une étape d'amorce ou d'appui avec pour objectif de pérenniser le dispositif sous forme de guichet unique de placement et d'insertion des jeunes. Ce guichet sera établi au sein de la MDE au niveau central et interconnecté avec les antennes à Anjouan et à Mohéli. Le projet établira un partenariat stratégique avec la MdE pour l'opérationnalisation de ce guichet autour de quatre fonctions principales : (i) le référencement de toutes les offres d'emploi dans le sous-secteurs productifs promus par le projet et leur diffusion sur les réseaux sociaux ; (ii) la création d'une base de données des jeunes formés sur les différents parcours et son accès au secteur privé ; (iii) le placement des jeunes formés auprès des agro-PME et agro-industries dans le cadre de partenariats stratégiques avec le patronat, la chambre de commerce et d'industrie, l'Agence nationale pour la promotion des investissements. L'activité de placement permettra également d'offrir des opportunités de stages préprofessionnels ou de pré-insertion dans l'emploi salarié ; (iv) la veille continue sur les offres d'emplois dans le secteur de la pêche, l'agriculture et de l'élevage et leur diffusion.

Tableau 6. Objectif de placement en emplois salariés

| Iles | Objectifs Jeunes salariés |
|---------------|---------------------------|
| Grande Comore | 220 |
| Anjouan | 640 |
| Mohéli | 340 |
| Total | 1 200 |

96. *Pré-insertion.* Cette option sera considérée pour des cas de figure où les profils requis par les employeurs potentiels demanderaient de faire passer les jeunes par une étape intermédiaire susceptible, à terme, de garantir l'emploi. Elle fera donc partie intégrante de la stratégie de placement de la MdE qui, dans le cadre et sous couvert de la convention avec Force-Jeunes, formalisera un partenariat de pré-insertion avec le patronat comorien ou toute autre entité représentative du secteur privé. Par conséquent, Force-Jeunes ne signera de convention directe avec le patronat.
97. La MdE jugera de la nécessité de développer un manuel spécifique à cet effet, pour définir et caractériser les situations nécessitant le passage des jeunes par la pré-insertion (apprentissage, période d'essai) sur la base des offres qu'elle recevra de potentiels employeurs.
98. *AP2. Digitalisation et promotion d'emplois verts.* L'apport en innovation de Force-Jeunes se traduira, entre autres, par le soutien aux initiatives porteuses en matière de digitalisation et par la promotion des emplois verts (Agrosylvopastoral) et Bleus (économie bleu, pêche, DCP, zones protégées, transport maritime). Le projet inscrira son action en appui à la digitalisation dans la stratégie « Comores numérique 2028 [52] » qui porte, entre autres, sur la promotion de l'usage et la diffusion des techniques de l'information et de la communication (TIC) comme un levier de croissance dans tous les secteurs d'activité économique. S'agissant des emplois verts, l'approche du projet consistera à explorer les gisements d'opportunités présentant un intérêt économique et professionnel pour les jeunes dans les sous-secteurs productifs agricoles et dans l'entrepreneuriat. A cet effet les réseaux sociaux seront mis à contribution, par l'utilisation de pages et groupes linkedin, facebook et instagram. De la même manière la communication des acteurs/opérateurs de Force Jeune passeront par l'utilisation intensive de profils, vidéos, articles et documents sur ces réseaux ainsi que sur plateforme internet. Au moins 30 pourcent des initiatives devront clairement cibler des emplois verts (agriculture durable, intelligente face au changement climatique).
99. Les interventions de Force-Jeunes consisteront à : (i) préparer une stratégie de e-business ; (ii) développer un catalogue des opportunités d'emplois y compris des emplois verts et bleus ; ceci se fera sur la base d'une étude au démarrage du projet et (iii) instaurer un bonus visant à rétribuer les initiatives qui s'illustreront par la créativité de leurs promoteurs et l'originalité des projets.
100. *AP3. Facilitation et promotion de partenariats gagnant-gagnant.* Conformément à son approche d'inclusion, cette activité principale s'articulera autour de l'organisation de foras nationaux, de facilitation de partenariats commerciaux entre les jeunes promoteurs et les petites et moyennes entreprises du secteur agricole (agro-PME) et de promotion du leadership de jeunes. Pour la mise en œuvre, une convention de partenariat sera établie entre Force-jeunes et le patronat de l'Union des Comores pour la facilitation et la promotion des partenariats gagnant-gagnant pour les jeunes entrepreneurs ruraux et l'insertion dans l'emploi des jeunes formés[53].
101. *AP4. Connectivité et fluidité des échanges inter-iles.* Force-jeunes contribuera à lever les contraintes logistiques qui entravent les échanges commerciaux entre les îles, causant très souvent des dommages et des pertes énormes de produits agricoles et de pêche. La demande et l'offre manquent d'une interface de facilitation susceptible de réguler les échanges entre les îles. En guise de solution, le projet investira dans : (i) la mise en place d'une plateforme de régulation administrative et législative et de facilitation des échanges pour lever les écueils bureaucratiques ; (ii) la mise en place de comptoirs marchands sur chacun des ports et promontoires des Iles ; (iii) l'appui à la mise en réseau des jeunes promoteurs d'entreprises ; (iv) le développement d'une application E-marketing dédiée à l'entrepreneuriat jeune et aux services à valeur ajoutée en partenariat avec les opérateurs de téléphonie mobile (programmation des rotations, achats ticket marchandises et personnes).

Sous-composante B2 Financement des jeunes agripreneurs

102. Produit attendu : L'accès des jeunes agripreneurs aux services financiers est facilité

103. Cette sous-composante accompagnera le financement durable des initiatives entrepreneuriales promues dans les parcours juniors et séniors à travers leur mise en relation avec les systèmes financiers décentralisés (SFD) et notamment les MECKs. Les interventions sont structurées en deux activités principales : (i) le financement des plans d'affaires ; et (ii) l'éducation financière et le partage des risques.

104. AP1. Financement des plans d'affaires. Les jeunes promoteurs issus des parcours 2 et 3 seront financés à travers un mécanisme à coûts partagés avec une clé de répartition différenciée selon le parcours. Le schéma de financement reposera sur deux instruments : la contribution du projet sous forme de subvention et la contribution du jeune qu'il peut mobiliser soit entièrement en fonds propres soit en combinant avec du crédit auprès des institutions de financement décentralisé et de la diaspora.

105. Au total, Force-Jeunes financera 3 250 jeunes suivant une répartition proportionnelle par île avec une forte occurrence pour les jeunes issus du parcours juniors (environ 70%). Au nombre de 1 000 (soit 30%), les jeunes séniors seront proposés pour un financement dont l'objectif est de développer une activité existante, soit pour la diversifier soit pour en augmenter la taille en vue d'atteindre une part de marché plus grande. Plus nombreuse, la cible junior à financer comprend essentiellement les primo-entrepreneurs qui amorcent une expérience professionnelle à la faveur du projet Force-Jeunes.

106. La contribution du projet est déterminée dans le cadre de l'examen et de l'approbation de son plan d'affaires par le Comité d'approbation^[54]. Comme décrit dans la composante A, ce plan d'affaires sanctionne le parcours de formation des jeunes, en particulier les juniors ou le processus de recyclage ou facilitation des conseillers d'entreprise pour les séniors. Au regard de la clé de répartition, les juniors contribuent en nature ou en numéraire à hauteur de 10% du coût de leurs plans d'affaires tandis que les séniors s'acquitteront d'un apport de l'ordre de 40% dont au moins 10% consentis à même leurs ressources et 30% en option de crédit auprès des systèmes financiers décentralisés (SFD) ou institutions de microfinance.

107. Au regard du ciblage économique, les initiatives entrepreneuriales éligibles relèvent de plusieurs catégories d'activités agrosylvopastorales et halieutiques mais également de sous-secteurs connexes. La typologie comprend : (i) l'agriculture, l'agroforesterie et les produits forestiers non-ligneux ; (ii) l'élevage ; (iii) la pêche ; (iv) la transformation ; (v) l'artisanat de service et l'écotourisme ; (vi) le digital ; (vii) les partenariats commerciaux et (viii) les autres métiers ruraux. Des critères de durabilité environnementale et climatique seront appliqués à tous les projets et en plus, au moins 30 pourcent des entreprises devront clairement cibler des emplois verts (agriculture durable, intelligente face au changement climatique). Certains critères pour les entreprises 'vertes' seront : fourniture de produits ou de services respectueux de l'environnement (emballage, etc.); agroforesterie; utilisation de processus respectueux de l'environnement (recyclage et réduction des déchets, économie d'énergie et d'eau, prévention de la pollution) et l'adoption de technologies adéquates pour réduire l'impact négatif de l'entreprise.

108. Sur la base des modèles d'initiatives analysées au design de Force-Jeunes^[55], le coût moyen d'un plan d'affaires pour le parcours junior sera de l'ordre de 520 000 Kmf soit environ 1 051 Euros et de 1,7 million Kmf équivalent à 3 503 Euro. L'apport en crédit n'est pas requis pour les juniors, leurs contributions pouvant être mobilisées en nature. En revanche, étant donné la part qui incombe aux séniors, la contribution des SFD peut s'avérer nécessaire voire indispensable. Dans les deux cas, il sera requis d'instituer une relation formelle avec les SFD pour : (i) administrer la subvention pour le financement des plans d'affaires selon le plan d'investissement validé par l'instance d'approbation ; (ii) faciliter le contrat de crédit pour les séniors en particulier ; (iii) instaurer un suivi externe du financement par les professionnels des SFD et bon reporting sur la performance des jeunes promoteurs ; (iv) garantir et sécuriser une relation de crédit basée sur un historique transactionnel et de solvabilité.

Tableau 7. Estimation du budget pour le financement des plans d'affaires

| Objets de financement | Nbre de plans d'affaires | Coût unitaires (Eur) | Montant (Eur) | Financement | | |
|-----------------------|--------------------------|----------------------|------------------|---------------------------|----------------|------------------|
| | | | | Contribution Force-Jeunes | Bénéficiaires | |
| | | | | | FP/nature | SFD/IMF |
| PAJ | 2 250 | 1 051 | 2 364 750 | 2 128 275 | 236 475 | |
| PAS | 1 000 | 3 503 | 3 503 000 | 2 101 800 | 350 300 | 1 050 900 |
| Total | 3 250 | | 5 867 750 | 4 230 075 | 586 775 | 1 050 900 |

109. Au total Force-Jeunes contribuera à injecter 5,8 millions d'euros dans le financement direct de l'entrepreneuriat des jeunes ruraux moyennant des apports différenciés en fonction du parcours du jeune. En appliquant la clé de financement : (i) la contribution des juniors est estimée à 236 475 d'euros, représentant 4% du total du portefeuille des plans d'affaires ; (ii) celles des séniors se chiffre à 1,4 million d'euros équivalent à environ 24% du portefeuille. L'option crédit absorberait 1 050 900

d'euros soit 18% du portefeuille. Le contexte de l'archipel marqué par des difficultés structurelles de financement de l'entreprise des jeunes, justifie la part conséquente de la contribution du projet qui représente 72% du portefeuille des plans d'affaires.

110. Proportionnelle à la densité de la population jeune, aux potentiels et opportunités économiques et entrepreneuriaux, la répartition par île ressort avec : (i) 1,7 million d'euros à Mohéli (29%) pour un objectif de 943 plans d'affaires dont 653 pour les juniors (69%) ; (ii) 3,1 millions d'euros à Anjouan (53%) pour 1 738 plans d'affaires dont 1 202 destinés aux juniors ; (iii) 1,0 million d'euros en Grande Comore pour financer 569 plans d'affaires à dominante PAJ (395).

Tableau 8. Répartition du portefeuille des plans d'affaires par île

| Îles | PAJ | | PAS | | Force-Jeunes | | |
|---------------|--------------|------------------|--------------|------------------|--------------|------------------|------------|
| | Nbre | Montant (Eur) | Nbre | Montant (Eur) | Nbre | Montant (Eur) | % |
| Mohéli | 653 | 686 303 | 290 | 1 015 870 | 943 | 1 702 173 | 29 |
| Anjouan | 1 202 | 1 263 302 | 536 | 1 877 608 | 1 738 | 3 140 910 | 53 |
| Grande Comore | 395 | 415 145 | 174 | 609 522 | 569 | 1 024 667 | 18 |
| Total | 2 250 | 2 364 750 | 1 000 | 3 503 500 | 3 250 | 5 867 750 | 100 |

111. Les ressources seront déboursées : (i) sur la base d'un contrat signé entre le bénéficiaire et le projet Force-Jeunes ; (ii) suivant le plan de financement approuvé ; et (iii) par le canal du compte ouvert par le bénéficiaire dans un système financier décentralisé partenaire. Des critères additionnels intégrant des dispositions pour éviter la capture d'élite sont détaillés dans le manuel d'exécution. Dans le cas d'un recours au crédit, la subvention accordée par Force-Jeunes ne sera déboursé qu'après l'obtention de l'avis de crédit du SFD partenaire ou d'un contrat de prêt dûment signé entre le jeune requérant et son institution financière. Par conséquent, le mécanisme de financement s'appuie sur la relation d'affaires facilitée par Force-Jeunes qui négociera et formalisera des partenariats stratégiques avec les institutions de microfinance, en l'occurrence Union des mutuelles d'épargne et de crédit des Comores (U-MECK) et l'Union des Sanduck. Mécanisme de validation des plans d'affaires. Un comité d'approbation des projets d'entreprises sera mis en place dans chaque Ile. Ces comités intégreront des représentants des administrations locales, du secteur privé, de la société civile, etc. et comprendront au moins 40% de femmes. Le projet accompagnera des jeunes porteurs de projets individuels ou collectifs et veillera dans sa démarche à donner aux groupes cibles (jeunes hommes et femmes) un accès équitable aux ressources, activités et bénéfices.

112. La Banque Mondiale a effectué un diagnostic du secteur financier dans L'Union des Comores en 2021. Il y est ressorti que Les institutions de microfinance affichent une croissance significative et une part de marché en hausse. Au côté de l'U-MECK, structurée à partir de 1995 autour de MECKS locales implantées sur tout le territoire, trois Unions Sanduks (URSA, USM et URG) exercent leur activité en fonction de zones géographiques distinctes que représentent les trois îles nationales. Les réseaux de microfinance proposent à leurs membres des produits simples (prêts personnels, prêts productifs et prêts gagés, notamment sur l'or), pour des montants limités (de 10 à 30 M KMF maximum selon les réseaux). Les institutions de microfinance représentent dorénavant près de la moitié des actifs du secteur financier (45%, contre 35% en 2016) et leur place dans la collecte des dépôts a également progressé (de 34 à 42% depuis 2016). L'U-MECK occupe la première place nationale (32% des actifs du système et 29% des dépôts), loin devant EXIMBANK et la BIC-COMORES. Au terme design et sur la base de ces données, l'Union des MECKS est la plus solide et pressentie pour avoir le rôle prépondérant sur la gestion les fonds de subvention de FORCE Jeunes. Bien que les données seront actualisées au démarrage du projet pour confirmer cette option, il convient déjà de mentionner que l'implication de l'Union des MECKS s'inscrira également dans la continuité des interventions du FIDA car l'Union des MECKS a été initiée dans le cadre du projet AIEB financé par le FIDA.

113. **AP2. Education financière et partage des risques.** Etant donné l'aversion des institutions financières face au risque perçu concernant les jeunes, et conformément aux solutions possibles envisagées avec les SFD pendant le design, Force-jeunes : (i) incorporera l'éducation financière dans les modules de formation sur les trois parcours (y compris formation comptabilité/gestion) ; (ii) intégrera la prise en compte des risques climatiques dans la formation sur la gestion des risques et (iii) contribuera à la gestion durable du risque crédit par la mise en place au sein des jeunes entrepreneurs ruraux d'une facilité de partage de risques autogérée.

114. **Education financière.** Pour limiter les effets de repli après Force-Jeunes, un programme d'éducation financière sera développé avec pour finalité de créer une demande solvable auprès des jeunes promoteurs, contribuant ainsi à sécuriser leurs relations avec les SFD et leur accès aux services financiers. Il s'agira de conduire un processus par lequel les jeunes promoteurs améliorent leur connaissance des produits et services financiers, des concepts et des risques financiers liés à l'exercice de leurs activités et acquièrent les compétences et la confiance nécessaires pour (a) devenir plus sensibles aux risques et opportunités en matière financière ; (b) faire des choix d'investissement raisonnés, en toute connaissance de cause y compris tenant compte des risques climatiques ; (c) savoir où trouver une assistance financière ; (d) prendre d'autres initiatives efficaces pour améliorer leur bien-être financier ; (e) tirer le meilleur profit de leur relation avec les institutions financières ; (f) avoir une bonne connaissance de la budgétisation, de l'épargne, de la gestion des dettes, des services financiers, des négociations financières.

115. Force-Jeunes financera le développement d'un manuel d'éducation financière (Mef) à l'intention des différentes catégories des jeunes promoteurs. Le Mef inclura une série de formations qui seront administrées dans les trois îles par des formateurs spécialisés mobilisés auprès des structures d'incubation et centres de formation.
116. *Garantie mutuelle autogérée.* L'objectif visé est de sécuriser durablement l'accès des jeunes promoteurs ruraux comoriens à des financements réguliers auprès des SFD/IMF en levant la contrainte majeure que représentent les exigences de garantie financière ou d'apport préalable. Les expériences recensées aux Comores et dans la sous-région révèlent que, lorsqu'il est géré par les entités structurées et professionnalisées, le fonds de garantie a des meilleures perspectives de pérennité. Le projet Force-jeunes mettra à disposition une ligne pour accompagner les jeunes promoteurs dans la constitution de mutuelles de garantie autogérées. Ces mutuelles se verront proposer de participer à la création du dispositif qui moyennant une capitalisation de base. Le projet adoptera une approche incitative qui fera appel à la participation financière des jeunes : la mutuelle de jeunes promoteurs capitalisera dans un compte dédié un certain montant selon sa capacité financière. Le projet offrira alors à la mutuelle d'abonder le fonds sur ce compte dédié en triplant sa capitalisation, soit 3 euros de Force-Jeunes pour 1 Euro capitalisé par le réseau. L'objectif sera pour la mutuelle est de réussir à constituer un fonds de l'ordre d'au moins 3 500 euros en trois ans. Prenant en compte la diversité des secteurs d'activités des jeunes, le projet prévoit d'appuyer la création de 5 mutuelles à l'échelle des 3 îles. A défaut, il se limitera à 3 mutuelles dont une par île.
117. Au démarrage, Force-Jeunes commettra une étude pour évaluer la faisabilité du dispositif de garantie mutuelle autogérée. L'étude sillonnera les trois îles pour assurer une diversité dans la participation des jeunes promoteurs. Les hypothèses de la faisabilité intégreront le schéma d'opérationnalisation et seront soumises à validation par les différentes parties prenantes.
118. Alternativement, FORCE Jeunes pourra considérer également la mise en place d'un "Fonds de Facilitation" de l'Accès aux Financements pour les Jeunes femmes et hommes ruraux. Le mécanisme de financement qui sera mis en place par le projet à travers le "Fonds de Facilitation" sera basé sur le revolving fund, adapté aux caractéristiques des activités agricoles et du secteur rural (saisonnalités, cycles de revenus, contrôle social, etc.) et avec des dispositions assouplies en matière de garanties et de partage des risques entre FORCE Jeunes (puis le Gouvernement Comorien après la clôture de FORCE Jeunes) et les EMF partenaires; bien entendu avec la contribution des bénéficiaires. Il sera bâti sur des réseaux d'EMF existants et opérant en milieu rural (MECKS, SANDUK, etc.). La sélection des EMF partenaires sera basée sur des critères de bonne gouvernance et sur l'existence de systèmes de gestion et de contrôle opérationnels et satisfaisants. La fonction fiduciaire du "Fonds de Facilitation" sera externalisée auprès d'une institution financière (Banque Centrale des Comores ; Banque Commerciale agréée par le Ministère en charge des Finances, etc.).
119. Le dispositif envisagé prévoira : (i) un Compte d'opération servant exclusivement aux décaissements de fonds au bénéfice des EMF partenaires ; (ii) un Compte pour réceptionner les remboursements des refinancements accordés aux EMF et progressivement abonder au besoin le compte d'opération. D'autres types de comptes pourront être ouverts notamment un Compte de placement dont la rémunération servira à couvrir tous les frais encourus par l'institution bancaire. Cependant l'utilisation des fonds de placement devra être encadrée et orientée vers les secteurs agropastoral et agro-alimentaire impliquant les jeunes femmes et hommes producteurs ruraux. Une étude spécialisée sera menée dans ce cadre et confirmera les contours de ce Fonds de Facilitation.
- 120. Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux**
121. *Effet attendu :* *L'emploi des jeunes ruraux et la prise en compte de l'équité de genre sont ancrés dans les piliers stratégiques de développement rural*
- 122. C1. Appui aux instruments de politique et au cadre institutionnel**
123. *Produit attendu :* *Les politiques et capacités institutionnelles des entités régaliennes et des autres parties prenantes sont renforcées*
124. En alignement avec le PCE 2030 et les politiques sectorielles (PNIA, PNE, PNJ, PNG, etc.), cette sous-composante mettra en œuvre deux activités principales : (i) l'appui aux politiques et stratégies ; et (ii) le renforcement institutionnel.
125. **AP1. Appui aux politiques et stratégies sectorielles.** Les activités de cette sous-composante visent le renforcement des capacités techniques, stratégiques et financières des institutions publiques et privées directement impliquées dans l'encadrement et/ou le contrôle des entreprises des jeunes ruraux. Des thématiques y afférentes sont donc principalement celles liées à la jeunesse, à l'emploi au genre, à la résilience climatique, etc. La politique nationale de la jeunesse (2017) fait ressortir les problèmes majeurs rencontrés par la jeunesse comorienne. Il ressort du document de politique que les besoins d'appuis se retrouvent autant dans les sphères légales, règlementaires qu'institutionnelles et opérationnelles. Le document de politique est conçu comme "...un document cadre sur lequel doivent prendre appui tous les acteurs publics et privés ainsi que les partenaires techniques et financiers évoluant dans le secteur de la jeunesse et du développement.", ce qui rend pertinent tout appui de FORCE Jeunes.
126. Les dynamiques socio-culturelles provoquent des disparités entre les femmes et les hommes. Conscient de toutes ces inégalités, le Gouvernement les a consignées dans la Politique nationale de l'équité et de l'égalité du Genre (PNEEG 2017). En matière d'emploi en général et en milieu rural en particulier, le Plan Comores Emergent (PCE) part d'un diagnostic de l'échec des politiques antérieures avec une croissance économique faible, volatile et insuffisante pour améliorer le niveau de vie et créer suffisamment d'emplois décents. Des améliorations restent nécessaires en matière de mise en œuvre des actions requises.
127. Dans ce contexte, FORCE Jeunes mettra en place des dispositions pour renforcer les organisations de producteurs et coopératives comprenant de jeunes femmes et hommes parmi leurs membres. Le renforcement intégrera une meilleure

implication des OP et coopératives en liaison avec les entreprises des jeunes pour une intégration en chaîne de valeur pour améliorer le positionnement des jeunes. FORCE Jeunes mettra en place des plateformes de services à l'entreprise qui renforceront la concertation et le dialogue sur les politiques et les stratégies nationales pour les rendre davantage sensibles à l'entrepreneuriat rural jeune, à la nutrition, au genre, au climat et à l'évolution de l'environnement des affaires aux Comores. Les jeunes et femmes participeront activement à ces travaux et prises de décisions sur les politiques y compris à travers des groupes thématiques pour suivre les dynamiques bassins/territoire, les dynamiques entrepreneuriales et les dynamiques filières, développer et diffuser les outils et les instruments adaptés aux besoins et attentes changeants des institutions et individus et renforcer leurs capacités dans ce cadre.

128. Force-Jeunes apportera son appui à l'élaboration, à la revue et la mise en œuvre des politiques relatives (i) aux instruments de promotion de l'emploi ; (ii) au développement agricole et rural avec un accent particulier sur l'intégration des jeunes et des femmes ; (iii) à l'intégration de l'entrepreneuriat rural dans les programmes de formation ; (iv) au développement de modèles/parcours d'incubation adaptés au contexte de l'Union des Comores ; (v) à l'amélioration de l'environnement des affaires pour les jeunes entrepreneurs ; (vi) à l'amélioration de la participation des femmes et des jeunes au dialogue politique ; (vii) au genre pour l'autonomisation et l'inclusion sociale des jeunes et des femmes vivant en milieu rural ; dans ce cadre le projet appuiera l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie genre pour le développement rural durable. FORCE Jeunes appuiera notamment l'actualisation de la Stratégie Nationale de l'environnement ; de la Politique Nationale de l'environnement ; de la Contribution Déterminée au niveau national (CDN) ; du Programme national d'adaptation au changement climatique (PANA) ; de la Politique nationale de la jeunesse ainsi que l'élaboration d'une Stratégie nationale pour l'intégration du genre dans le développement rural.
129. Cette AP intégrera des actions au niveau central et décentralisé (niveau de chaque Ile) incluant le dialogue entre le gouvernement et ses partenaires sur les politiques et stratégies, mais aussi des appuis pour promouvoir l'engagement citoyen. Les partenaires de mise en œuvre de Force-jeunes (structures de formation/incubation publiques et privées, OSC, etc.) seront renforcés afin d'intégrer des considérations d'employabilité, de genre, de jeunesse, de nutrition et inclusion sociale à leurs services.
130. **AP2. Partenariats stratégiques et renforcement institutionnel.** Le projet soutiendra le renforcement institutionnel du MAPETA, des Ministères en charge de la jeunesse et de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion, de la promotion du genre, de l'intégration économique et des autres parties prenantes. Les appuis institutionnels cibleront de manière sélective des institutions clés dans la provision de services aux entreprises des femmes et jeunes ruraux notamment l'INRAPE ; la Maison de l'Emploi dans le cadre de son Plan Stratégique de Développement révisé en 2022 ; l'Union des Chambres de commerce et des Chambres d'agriculture, les cadres de concertation sur l'emploi dans chaque île et au niveau de l'Union ; les réseaux de jeunes agripreneurs ; les réseaux d'OP/Coopératives. Ces appuis ciblés faciliteront la participation active des structures régaliennes et des bénéficiaires dans la mise en œuvre du projet. Un programme spécifique de développement des capacités sera développé et mis en œuvre à cet effet. En fonction des besoins identifiés, le renforcement institutionnel portera sur une action ou une combinaison de : assistance technique ponctuelle, formation formelle ; appuis matériels voire financiers dans le sens de faciliter une meilleure performance et l'autonomisation de l'Institution appuyée.

C2. Coordination, gestion et suivi-évaluation

131. *Produit attendu : Les institutions régaliennes, les bénéficiaires et autres acteurs participent activement aux réalisations du projet.*
132. Cette sous-composante couvre l'ensemble des dispositifs de planification technique et de coordination opérationnelle, de gestion administrative et fiduciaire, de suivi-évaluation, communication et capitalisation. Force-Jeunes publiera les données et mettra en œuvre un site Web dédié et les réseaux sociaux afférents, contribuant ainsi à renforcer les mécanismes de responsabilisation nationaux. Le projet établira également un mécanisme de surveillance par une tierce partie. Le chapitre IV en présente les arrangements.
133. L'exécution de FORCE Jeunes se fera par une approche basée sur un écosystème collaboratif intégrant plusieurs acteurs institutionnels y compris les partenaires d'exécution. L'atteinte des résultats est tributaire d'une gestion et une coordination harmonieuse des partenariats. Dans ce cadre, trois aspects sont primordiaux : définition des objectifs du partenariat ; communication claire entre les partenaires ainsi que suivi des progrès. Bien que des réunions spécifiques avec chaque partenaire du projet puissent être organisées, des réunions mensuelles de coordination des partenaires seront organisées au niveau de chaque DOF et une réunion trimestrielle au niveau de l'UNAC. L'UNAC suivra les partenaires de manière permanente en collaboration avec les DOF qui transmettront tous les rapports de coordination. En cas de besoin des Responsables de l'UNAC pourront prendre part aux réunions au niveau des DOF.
134. Les composantes du projet sont interdépendantes et se renforcent mutuellement. Les études préalables^[56] permettront d'affiner la planification des formations et appuis pour l'élaboration des business plans des jeunes ainsi que les actions de renforcement institutionnel des structures d'incubation pour assurer un alignement avec les activités liées aux appuis financiers des agripreneurs. Les structures d'incubation ayant moins de besoins en renforcement seront priorisées au cours des deux premières années tout comme les Seniors qui se retrouveront dans l'espace couvrant les 40% qui serviront de base aux activités pilotes de FORCE Jeunes.

Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques

135. Cette composante a été conçue conformément aux (1) leçons apprises de l'exécution du Projet PREFER en cours qui a dû fournir une assistance, non planifiée lors de sa conception, aux populations bénéficiaires sinistrées après le passage du Cyclone Kenneth d'avril 2019 (2) conclusions de la note PESEC qui fait ressortir que l'Union des Comores est particulièrement

vulnérable au changement climatique, comme tous les autres petits états insulaires en développement (PIED). Les analyses des données météorologiques ont montré l'existence d'un dérèglement climatique qui se manifeste par une diminution progressive de la pluviométrie, une tendance à la hausse de la température annuelle, une élévation du niveau de la mer, une aridité accrue et d'avantage de sécheresse ; à cela s'ajoutent la fréquence et de l'intensité des cyclones, des tempêtes tropicales, de l'élévation du niveau de l'océan et des phénomènes géophysiques fréquents (volcan Karthala sur l'île de la Grande Comore) ; ainsi qu'aux (3) recommandations du FIDA[57] que les investissements dans les situations de fragilité doivent pouvoir s'adapter rapidement aux changements de contexte. La conception de projet sensible à la fragilité devrait comprendre à minima une composante dédiée à la gestion de risques et de catastrophes. Si une situation se détériore ou change, elle déclenchera l'activation d'un plan d'urgence, tel que défini lors de la conception (par ex. recentrage du projet sur la production alimentaire et la protection des actifs). Ladite composante permettra au projet de réagir et de s'adapter rapidement en cas de crise.

136. L'Union des Comores est classée 97^{ème} sur l'indice mondial des risques climatiques (2021). Les fréquences des événements climatiques et météorologiques extrêmes tels que, les tempêtes tropicales, les inondations, les vagues de chaleurs et les épisodes de sécheresse, les glissements de terrains les éruptions volcaniques, les sécheresses ont légèrement augmenté et constituent les principaux aléas impactant l'Union des Comores, engendrant des dégâts tant humains que matériels. L'Union des Comores est également considérée comme pays fragile dans la catégorie des pays affectés par la fragilité sociale et institutionnelle. La faiblesse des capacités institutionnelles affecte également le potentiel du pays à améliorer sa résilience. Cette tendance est confirmée par le fait que l'Union des Comores se classe 157^{ème} sur 185 pays suivant l'indice ND-GAIN[58] (2021) ; c'est le 35^{ème} pays le plus vulnérable et le 166^{ème} pays le plus préparé à répondre aux défis.
137. Dans ce contexte, cette composante de Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques est incluse dans le projet FORCE Jeunes pour permettre au Gouvernement de l'Union des Comores de réagir rapidement et de manière appropriée et efficace à une catastrophe ou à un conflit naturel ou d'origine anthropique officiellement déclaré et de réaffecter les fonds du projet. Il s'agit d'une composante d'intervention en cas d'urgence, un mécanisme visant à réduire la vulnérabilité du projet et des bénéficiaires aux dangers climatiques futurs. Elle constitue une fenêtre programmatique pour l'intégration des mesures d'intervention et l'affectation correspondante du budget provisionné de 200 000 US\$ ainsi que de la catégorie non allouée au projet, qui peut être réaffectée, à la suite d'une déclaration officielle d'urgence du gouvernement et d'une évaluation des pertes et des dommages. Le budget (forfaitaire) financera un ensemble d'activités potentielles, liées aux chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques dans la zone d'intervention de FORCE Jeunes, avec un accent sur l'acquisition et le remplacement des intrants ainsi que la réhabilitation et le renforcement de la résilience des infrastructures de production (marchés, centres de transit, équipements de transformation et de conservation, etc.). Les préalables à l'utilisation de ce budget seront (i) la déclaration par le gouvernement d'une alerte rouge et/ou orange ; (ii) la déclaration par le gouvernement de l'état d'urgence/sinistre/de catastrophe (iii) l'élaboration par l'équipe de FORCE Jeunes d'un plan de contingence aligné sur l'évaluation des dommages coordonnée par le Gouvernement et le plan de relèvement/reconstruction y relatif et (iv) la non-objection du FIDA confirmant l'éligibilité des dépenses projetées et les procédures de passation des marchés applicables.
138. Des ressources supplémentaires peuvent être mobilisées auprès du FIDA et d'autres donateurs pour soutenir et financer en temps opportun les activités de développement et de relèvement éligibles (et non la réponse humanitaire), conformément au mandat et à la portée du projet et du FIDA. Un manuel des opérations d'intervention d'urgence ou une annexe sera préparée avec toutes les mesures de gestion financière, de passation des marchés, de protection et de mise en œuvre nécessaires, et sera intégrée dans le manuel d'exécution au démarrage du projet. Un plan de contingence intégrant des activités et des lignes budgétaires pour la réhabilitation/reconstruction post-cyclone sera élaboré au démarrage de la mise en œuvre.

E. Théorie du changement

139. Les facteurs de fragilité sont les causes profondes des défis auxquels font face les populations comoriennes. L'évaluation de la fragilité de 2017 a conclu que l'Union des Comores est en phase de reconstruction et de réforme. Par rapport à la situation de 2014, les trois premiers objectifs de consolidation de la paix et de l'Etat (PSG) : (1) Politiques légitimes, (2) Sécurité et (3) Justice étaient en progression sensible alors que des efforts sont requis pour les deux autres PSG (4) Fondements Economiques (Créer des emplois et améliorer les moyens de subsistance) et (5) Revenus et Services (Gérer les revenus et renforcer la capacité pour une prestation de services responsable et équitable). Ces résultats des études menées par les autorités nationales ont été confirmées par des études complémentaires des partenaires au développement.
140. Selon la Banque Africaine de Développement, l'Union des Comores reste handicapée par une combinaison de facteurs de fragilité liés essentiellement à la croissance économique lente, aux faiblesses institutionnelles, à la mauvaise gouvernance, à la croissance démographique, aux perspectives d'emploi limitées, aux problèmes environnementaux et à l'insécurité alimentaire qui ont entraîné un accroissement de la pauvreté et une augmentation spectaculaire de l'immigration. Le FMI a conclu que la fragilité est principalement due à deux cercles vicieux : économique et institutionnel. La Banque mondiale a également fait ressortir comme facteurs de fragilité des faiblesses institutionnelles intégrant des insuffisances en matière de fourniture des services publics ; des insuffisances en cohésion sociale ainsi que des problèmes économiques (barrières géographiques, difficultés liées à la connectivité des Iles, etc.). En somme, les principaux facteurs de risque liés à la fragilité plurielle des Comores s'expriment en termes de : (i) fragilité institutionnelle (faibles capacités, faiblesses en matière de gouvernance, etc.) ; (ii) fragilité sociale (faible cohésion, pauvreté, chômage, sous-emploi, insécurité alimentaire, etc.) ; (iii) fragilité économique (faible croissance, faible attractivité du secteur agricole en particulier pour les jeunes, accès limité aux marchés et enclavement des zones de production, etc.) ainsi que (iv) fragilité environnementale et climatique (changement climatique, dégradation des ressources naturelles, etc.).
141. Dans les zones rurales qui regorgent la majorité des pauvres aux Comores, les producteurs agricoles, les éleveurs et les pêcheurs sont confrontés à plusieurs défis en matière de productivité et de commercialisation. Ceux-ci incluent un accès limité à la formation, au financement, aux actifs productifs (en particulier les technologies) et aux opportunités de maximiser leurs profits sur les ventes. Ces obstacles les empêchent également de former et de développer des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) pour la production, la transformation et l'agrégation des produits/ventes groupées. Sans un secteur MPME dynamique ou des liens avec le secteur privé, les opportunités d'emploi, en particulier pour les jeunes, sont également limitées dans le pays. Le manque de compétences et de financement signifie également que l'adoption de pratiques résilientes au climat, y compris la gestion durable des terres et des zones de pêche et les technologies, est faible parmi les producteurs individuels et les MPME.
142. Force-jeunes vise à relever ces défis et à promouvoir des revenus plus élevés, la sécurité alimentaire, l'autonomisation et la résilience climatique chez les petits exploitants ruraux, principalement les jeunes et les femmes et leur permettre d'accéder à des métiers et des revenus décents. Il atteindra ces impacts en fournissant des services d'entrepreneuriat et d'incubation d'emplois, y compris un coaching et une formation professionnelle, suivis d'un financement à coûts partagés pour les diplômés propriétaires de PME, et de stages pour les autres à la recherche d'un emploi. La formation inclura la production végétale, animale incluant le volet halieutique, contribuant ainsi à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition. L'aide aux PME renforcera encore l'emploi local. Promouvoir l'adoption de pratiques et technologies par le biais des incubateurs et parmi les diplômés contribueront également à accroître la résilience et la durabilité face au climat. Les jeunes seront au centre des activités du projet et plus de la moitié des bénéficiaires seront des femmes. Reconnaisant les défis disproportionnés auxquels les femmes sont confrontées pour accéder à la formation, aux ressources financières et aux opportunités d'emploi, les femmes seront particulièrement ciblées pour démarrer et développer leur propre entreprise grâce au coaching et au soutien par financement à coûts partagés.
143. La théorie du changement est basée sur les hypothèses selon lesquelles les modèles d'incubation sont bien adaptés aux demandes et aux opportunités du marché, ce dont l'assurance sera assurée par des études approfondies. Il suppose également une demande parmi les jeunes pour de tels services et l'absence d'autres facteurs atténuants qui pourraient entraver l'efficacité du projet. Cela inclut les chocs climatiques, qui sont atténués par le soutien du projet au renforcement pluriel de la résilience climatique, de la gestion des urgences, des catastrophes et de l'atténuation des risques. Avec FORCE Jeunes, les jeunes hommes et femmes ruraux pauvres seront équitablement dotés de capacités techniques pour renforcer leur résilience y compris au changement climatique et leur potentiel d'accès aux opportunités de développement d'initiatives entrepreneuriales et économiques. L'accès des jeunes femmes et hommes ruraux qualifiés aux financements, opportunités d'emploi et d'affaires avec le secteur privé sera amélioré et conforme aux principes d'égalité de genre.
144. En contribuant à créer un environnement propice au fonctionnement des incubateurs et aux diplômés qui peuvent diriger des entreprises et trouver un emploi, le projet renforcera également le soutien politique à la jeunesse rurale. Les institutions nationales et locales dotées de capacités techniques et stratégiques élaboreront de manière participative et appliqueront des politiques et stratégies garantissant l'amélioration de l'environnement des affaires, le développement des entreprises, l'accès équitable à l'emploi et partant l'amélioration durable des revenus des jeunes femmes et hommes ruraux dans l'Union des Comores.'

F. Cohérence, appropriation et partenariats

145. *Alignement.* Le projet Force-Jeunes fait partie du Programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2020-2025 dont il s'aligne sur les deux objectifs stratégiques. Il est également aligné sur le Cadre stratégique 2016-2025 du FIDA, le Plan d'action pour la jeunesse rurale et les stratégies d'engagement dans les petits États insulaires en développement (PEID) et dans les pays en situation de fragilité. Il contribue aux SGD 1, 2, 5, 8, 10, 13, 14 et 15.
146. Le projet s'inscrit dans le Plan Comores Emergent (PCE 2010-2030) du Gouvernement, qui met l'accent sur la modernisation et la durabilité de l'agriculture et la transformation structurelle de l'économie bleue des Comores. Il est également aligné sur le Plan de développement intérimaire (PDI 2020-2024), le Plan de relance post-COVID (2022-2026) et le Plan national d'investissement agricole 2020-2024 (la priorité 2 de la sécurité alimentaire comprend le développement de l'entrepreneuriat ainsi que la facilitation de accès au marché et au financement). Le projet est aligné sur trois priorités du Country Food and Agriculture Delivery Compact (2023-2028) : (i) intensification des cultures vivrières, (ii) poulet et œufs ; et (iii) la pêche. Il est également aligné sur les objectifs stratégiques de la politique nationale de la jeunesse visant à promouvoir les opportunités économiques des jeunes et à les aider à accéder à la formation technique et professionnelle.
147. *Appropriation.* L'alignement avec les orientations nationales inscrit le projet dans les priorités qui retiennent l'attention de la partie nationale. Celle-ci sera partie intégrante de la mise en œuvre à divers niveaux (central, déconcentré et décentralisé) à travers le MAPETA, les services techniques et les collectivités locales. L'appropriation sera facilitée grâce à leur participation aux différentes instances de planification, dans l'exécution de certaines activités (soutenue par des conventions) et dans le suivi. Le système de suivi évaluation comptabilisera les acquis du projet à titre de contribution à la réalisation des priorités du PCE.
148. *Partenariats.* Le projet s'inscrit en partenariats, synergie et en complémentarité avec les interventions d'autres partenaires de développement clés, notamment la Banque mondiale, la FAO, l'AFD, la BAD, WIPO, EUIPO, l'OIT, etc. ainsi qu'avec les projets promouvant l'entrepreneuriat des jeunes, les institutions de formation, la société civile les organisations de la société civile (OSC) et les collectivités décentralisées.
149. Le projet FORCE Jeunes établira également des partenariats sous forme d'assistance technique. Un partenariat déjà cible est celui avec la République d'Islande. En effet, le FIDA a signé un protocole d'accord avec l'Islande sur l'assistance technique aux programmes/projets du FIDA dans les domaines suivants : (i) Pêche durable, (ii) Énergies renouvelables / vertes (iii) Restauration des terres (iv) Genre (iv) Jeunesse. Des partenariats d'assistance technique seront également explorés avec Mayotte.
150. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud et Triangulaire (SSTC), FORCE Jeunes bénéficiera des expériences d'autres pays tels Madagascar notamment dans le cadre du Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux (PROGRES). Il en sera de même y compris dans le domaine de l'économie bleue avec le Programme de Développement de l'Agriculture et de la Pêche (AFDP) de la Tanzanie, le Programme de développement de l'Aquaculture (ABDP) du Kenya ainsi que le Projet de Développement Aquacole (PRODAPE) du Mozambique.
151. La mise en œuvre de Force-Jeunes s'inscrira dans les cadres de concertation existants pour assurer la cohérence avec les orientations et les pratiques en vigueur, mais aussi et surtout pour intervenir en synergie et en complémentarité avec les autres intervenants. Il s'appuiera sur la connaissance du milieu du PREFER pour établir les partenariats institutionnels et les partenariats de performance pour les besoins du faire-faire. Les partenariats de services devront faire l'objet d'évaluations périodiques dans l'intérêt du projet et de ses bénéficiaires pour s'assurer que les contraintes sont bien partagées, analysées et ont fait l'objet de recherche de solutions participatives.

G. Coûts, avantages et financement

a. Coût du projet

152. Le coût total du projet, sur une période de sept ans (2025-2031), y compris les imprévus physiques et financier, s'élève à 24,4 millions d'USD. Son coût de base est de 23,5 millions d'USD. Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent à 930 900 USD. Les taxes sont estimées pour un montant total de 1,1 millions d'USD. Le coût des investissements et les coûts récurrents du projet s'élèvent respectivement à 22,1 millions d'USD soit 90% du coût de projet et 2,2 millions d'USD, soit 10% des coûts du projet.

153. Force-jeunes est structuré en quatre composantes. Le coût du projet ventilé par composante se présente comme suit : (i) Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi: 11,7 millions d'USD, soit 50 pourcent du coût de base total ; (ii) Développement de relations d'affaires et d'emplois: 8,6 millions d'USD, soit 37 pourcent du coût de base total ; (iii) Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux : 2,8 millions d'USD, soit 12 pourcent du coût de base total et (iv) Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques : 198 000 USD, soit 1 pourcent du coût de base total. Le tableau ci-dessous donne le détail de la répartition du coût du programme par composante et sous-composante.

Tableau 9. Coût du projet par composante

UNION DES COMORES

Projet de Formation et de Renforcement des capacités Entrepreneuriales des Jeunes Ruraux (FORCE-JEUN)

Components Project Cost Summary

| | (KMF Million) | | | (USD '000) | | |
|---|----------------|----------------|-----------------|-----------------|----------------|-----------------|
| | Local | Foreign | Total | Local | Foreign | Total |
| A. Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi | | | | | | |
| Renforcement et diversification de l'offre de formation | 1,815.2 | 552.0 | 2,367.3 | 3,913.0 | 1,189.9 | 5,102.9 |
| Développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi | 2,635.3 | 465.0 | 3,100.2 | 5,680.7 | 1,002.3 | 6,683.0 |
| Subtotal | 4,450.5 | 1,017.0 | 5,467.5 | 9,593.7 | 2,192.2 | 11,785.9 |
| B. Développement de relations d'affaires et d'emplois | | | | | | |
| Partenariat avec le secteur privé | 255.0 | 35.0 | 290.0 | 549.6 | 75.5 | 625.0 |
| Financement des jeunes agripreneurs | 3,621.7 | 117.1 | 3,738.8 | 7,807.1 | 252.4 | 8,059.5 |
| Subtotal | 3,876.6 | 152.1 | 4,028.8 | 8,356.6 | 327.9 | 8,684.5 |
| C. Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux | | | | | | |
| Appui aux instruments de politique et au cadre institutionnel | 282.8 | 28.4 | 311.2 | 609.6 | 61.2 | 670.8 |
| Coordination, gestion et suivi-évaluation | 849.3 | 158.8 | 1,008.1 | 1,830.7 | 342.3 | 2,173.1 |
| Subtotal | 1,132.1 | 187.2 | 1,319.3 | 2,440.4 | 403.5 | 2,843.9 |
| D. Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques | | | | | | |
| Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques | 91.9 | - | 91.9 | 198.1 | - | 198.1 |
| Subtotal | 91.9 | - | 91.9 | 198.1 | - | 198.1 |
| Total BASELINE COSTS | 9,551.1 | 1,356.3 | 10,907.4 | 20,588.8 | 2,923.6 | 23,512.4 |
| Physical Contingencies | 22.2 | 14.1 | 36.3 | 47.8 | 30.4 | 78.2 |
| Price Contingencies | 354.2 | 41.4 | 395.6 | 763.5 | 89.2 | 852.7 |
| Total PROJECT COSTS | 9,927.5 | 1,411.8 | 11,339.3 | 21,400.1 | 3,043.3 | 24,443.3 |

b. Stratégie et plan de financement/cofinancement de projet

154. Le plan de financement du projet se présente comme suit: (i) 10,07 millions d'USD du FIDA soit 41,2 pourcent du coût total; (ii) le Gouvernement des Comores pour 2,6 million d'USD, soit 10,6 pourcent du coût total, en numéraires pour 1,5 millions d'USD et en exonérations de taxes et impôts divers sur les biens et services à acquérir dans le cadre du projet pour 1,1 million d'USD; (iii) les bénéficiaires du projet pour 633 900 USD soit 2,6 pourcent du coût total, principalement les contributions des entrepreneurs aux financements des plans d'affaires; (iv) les institutions financières pour 1,1 million d'USD soit 4,7 % du coût total et (v) un déficit de financement de 10 million d'USD, soit 40,9 pourcent.

155. *Phasage*. Etant donné l'importance du gap financier, une mise en œuvre par phases sera envisagée de manière à déployer sur une première période de 2 ans le financement actuel sécurisé relevant de l'allocation du FIDA. Les cofinancements attendus font l'objet d'une projection pour la troisième année du cycle du projet avec les ajustements possibles à la revue à mi-parcours. Si ces cofinancements ne se concrétisent pas, le gouvernement peut envisager d'allouer des fonds du FIDA 13/14. Toutefois le Costab sera flexible pour opérationnaliser des cofinancements dès que ces derniers seront mobilisés.

156. Les efforts de mobilisation des ressources notamment auprès du Fonds d'Adaptation viseront une contribution au financement des infrastructures (de formation y compris les parcelles/zones d'application; aménagements des périmètres y compris accès à l'eau; dispositifs de gestion durable des zones de pêche); des activités de formation (y compris des équipements y relatifs), recyclage, financement des plans d'affaires et accompagnement des jeunes agripreneurs; la promotion des emplois verts et des études ainsi qu'au fonctionnement du projet

Tableau 10. Coût du projet par composante et par source de financement

Projet de Formation et de Renforcement des capacités Entrepreneuriales des Jeunes Ruraux (FORCE-JEUNES)

Composantes par source de financement

(USD '000)

| | Gouvernement | | FIDA | | Déficit de financement | | Secteur Privé | | Bénéficiaires | | Total | |
|---|----------------|-------------|-----------------|-------------|------------------------|-------------|----------------|-------------|----------------|------------|-----------------|--------------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| A. Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi | | | | | | | | | | | | |
| Renforcement et diversification de l'offre de formation | 662.3 | 12.6 | 2 663.7 | 54.5 | 1 732.3 | 32.9 | - | - | - | - | 5 258.3 | 21.5 |
| Développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi | 1 697.6 | 24.3 | 2 290.0 | 32.8 | 2 988.3 | 42.8 | - | - | - | - | 6 975.9 | 28.5 |
| Sous total | 2 359.9 | 19.3 | 5 153.7 | 42.1 | 4 720.6 | 38.6 | - | - | - | - | 12 234.2 | 50.1 |
| B. Développement de relations d'affaires et d'emplois | | | | | | | | | | | | |
| Partenariat avec le secteur privé | 12.5 | 1.9 | 592.1 | 91.0 | 46.1 | 7.1 | - | - | - | - | 650.7 | 2.7 |
| Financement des jeunes agripreneurs | 66.1 | 0.8 | 1 985.3 | 23.7 | 4 560.3 | 54.4 | 1 144.5 | 13.6 | 6 339.9 | 7.6 | 8 390.0 | 34.3 |
| Sous total | 78.6 | 0.9 | 2 577.5 | 28.5 | 4 606.4 | 51.0 | 1 144.5 | 12.7 | 6 339.9 | 7.0 | 9 040.7 | 37.0 |
| C. Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux | | | | | | | | | | | | |
| Appui aux instruments de politique et au cadre institutionnel | 16.2 | 2.3 | 666.4 | 95.0 | 18.6 | 2.7 | - | - | - | - | 701.2 | 2.9 |
| Coordination, gestion et suivi-évaluation | 140.2 | 6.2 | 1 472.5 | 64.9 | 654.4 | 28.9 | - | - | - | - | 2 267.2 | 9.3 |
| Sous total | 156.5 | 5.3 | 2 138.9 | 72.1 | 673.1 | 22.7 | - | - | - | - | 2 968.4 | 12.1 |
| D. Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques | | | | | | | | | | | | |
| Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques | - | - | 200.0 | 100.0 | - | - | - | - | - | - | 200.0 | 0.8 |
| Cout Total du Projet | 2 594.9 | 10.6 | 10 070.0 | 41.2 | 10 000.0 | 40.9 | 1 144.5 | 4.7 | 6 339.9 | 2.6 | 24 443.3 | 100.0 |

157. La structure des coûts sous l'angle des catégories de dépenses révèle que Force-Jeunes investira une part conséquente de ses ressources dans le financement des plans d'affaires ; d'où le poids de la catégorie « don et subvention » qui représente 54 pourcent du coût total du projet.

Tableau 11. Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement

UNION DES COMORES

Projet de Formation et de Renforcement des

Décaissement par catégorie et source de

(USD '000)

| | Gouvernement | | FIDA | | Déficit de financement | | Secteur Privé | | Bénéficiaires | | Total | |
|---------------------------------------|----------------|-------------|-----------------|-------------|------------------------|-------------|----------------|------------|----------------|------------|-----------------|--------------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| I. Coût des investissements | | | | | | | | | | | | |
| A. Génie rural/ civil | 285.2 | 11.2 | 1 289.4 | 50.5 | 977.6 | 38.3 | - | - | - | - | 2 552.1 | 10.4 |
| B. Véhicule et équipements | 147.3 | 32.0 | 302.6 | 65.7 | 10.5 | 2.3 | - | - | - | - | 460.5 | 1.9 |
| C. Formations et ateliers | 0.0 | - | 287.3 | 60.8 | 185.3 | 39.2 | - | - | - | - | 472.7 | 1.9 |
| D. Services de consultant | 418.0 | 7.7 | 3 696.8 | 68.5 | 1 279.9 | 23.7 | - | - | - | - | 5 394.7 | 22.1 |
| E. Don et subvention | 1 421.5 | 10.7 | 3 107.0 | 23.4 | 6 997.2 | 52.6 | 1 144.5 | 8.6 | 6 339.9 | 4.8 | 13 304.0 | 54.4 |
| Coût total des investissements | 2 272.0 | 10.2 | 8 683.1 | 39.1 | 9 450.5 | 42.6 | 1 144.5 | 5.2 | 6 339.9 | 2.9 | 22 183.9 | 90.8 |
| II. Coûts récurrents | | | | | | | | | | | | |
| A. Salaire et indemnités | 0.0 | - | 398.0 | 42.0 | 549.5 | 58.0 | - | - | - | - | 947.5 | 3.9 |
| B. Fonctionnement | 323.0 | 24.6 | 988.9 | 75.4 | - | - | - | - | - | - | 1 311.9 | 5.4 |
| Total des coûts récurrents | 323.0 | 14.3 | 1 386.9 | 61.4 | 549.5 | 24.3 | - | - | - | - | 2 259.4 | 9.2 |
| Cout total du projet | 2 594.9 | 10.6 | 10 070.0 | 41.2 | 10 000.0 | 40.9 | 1 144.5 | 4.7 | 6 339.9 | 2.6 | 24 443.3 | 100.0 |

La ventilation des coûts par année de projet donne des indications sur le rythme des investissements. On s'attend à une montée en charge rapide des investissements à partir de l'année 2 avec une certaine constance jusqu'en année 5.

Tableau 12. Coûts du projet ou projet par composante et par année du projet

Expenditure Accounts by Years -- Totals Including Contingencies

| | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 | Total |
|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| I. Investment Costs | | | | | | | | |
| A. Génie rural / civil | 168.1 | 120.3 | 1,245.0 | 661.4 | 216.7 | 123.2 | 17.3 | 2,552.1 |
| B. Véhicule et équipements | 445.0 | - | 15.5 | - | - | - | - | 460.5 |
| C. Formations et ateliers | 19.0 | 77.0 | 104.2 | 101.6 | 79.9 | 70.7 | 20.2 | 472.7 |
| D. Services de consultant | 751.0 | 830.4 | 927.9 | 851.6 | 806.7 | 735.0 | 492.0 | 5,394.7 |
| E. Don et subvention | 129.0 | 436.2 | 2,143.8 | 4,045.0 | 4,151.9 | 2,157.9 | 240.1 | 13,304.0 |
| Total Investment Costs | 1,512.1 | 1,464.0 | 4,436.4 | 5,659.7 | 5,255.3 | 3,086.9 | 769.6 | 22,183.9 |
| II. Recurrent Costs | | | | | | | | |
| A. Salaire et indemnités | 131.3 | 132.7 | 134.0 | 135.3 | 136.7 | 138.0 | 139.4 | 947.5 |
| B. Fonctionnement | 181.9 | 183.7 | 185.5 | 187.4 | 189.3 | 191.1 | 193.1 | 1,311.9 |
| Total Recurrent Costs | 313.2 | 316.3 | 319.5 | 322.7 | 325.9 | 329.2 | 332.5 | 2,259.4 |
| Total PROJECT COSTS | 1,825.3 | 1,780.3 | 4,755.9 | 5,982.4 | 5,581.3 | 3,416.1 | 1,102.1 | 24,443.3 |

c. Décaissements

158. Les catégories de décaissement du projet comprennent : -i) Génie rural / civil ; ii) Véhicule et équipements ; iii) Formations et ateliers ; iv) Services de consultant ; v) Don et subvention ; vi) Salaires et indemnités ; (vii) Coûts de fonctionnement qui sont répartis entre les différents co-financiers. Les coûts récurrents du programme s'élèvent globalement à 9,2 %, tandis que les coûts récurrents du financement du FIDA s'élèvent à 13,8 %. Les formations et les ateliers sont considérés comme des catégories de dépenses à haut risque qui feront l'objet d'un suivi approprié afin de s'assurer qu'elles sont soutenues de manière adéquate et qu'elles sont engagées conformément aux procédures. Les ressources recherchées auprès du Fonds d'adaptation visent à couvrir trois types de coûts : les coûts d'activité du projet, les coûts d'exécution du projet et les frais de l'entité chargée de la mise en œuvre. Le coût d'exécution du projet comprend les services de consultants, les déplacements, les bureaux et les frais de personnel. Il est plafonné à 9,5 % du coût total du projet/programme. Le coût pour le projet FORCE Jeunes est de 5,5 %, ce qui répond aux critères du Fonds d'adaptation.

d. Résumé des avantages et analyse économique

159. Les résultats de l'analyse économique montrent que le FORCE-Jeunes est un projet rentable, avec un taux de rentabilité interne économique de base de 21,9 pourcent et une valeur actuelle nette de 74 millions d'Euro soit 39 milliards de KMF pour un coût d'opportunité économique du capital de 3 pourcent. En tenant compte des mesures d'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) évaluées au prix du marché (soit 25 Euro/t|CO₂e)^[59], le projet pourrait générer une valeur actuelle nette (VAN) de 85 millions d'Euro et un TRIE de 24,4 pourcent. Ces indicateurs économiques sont plus élevés en tenant compte des fourchettes d'estimation de prix de carbone avec des valeurs basses (53 USD en moyenne par tonne) et élevées (105 USD en moyenne par tonne). Ces résultats sont très satisfaisants étant donné que certains bénéfices générés par le projet sont difficiles à quantifier et donc n'ont pas été pris en compte. Une analyse de sensibilité conduite sur la base des risques identifiés dans le cadre de la mise œuvre des activités du projet en confirme la robustesse

e. Stratégie de retrait et durabilité

160. Les appuis apportés aux structures de formation se feront dans une perspective constante de durabilité des acquis en l'absence du projet. Dans le cas des CRDE, les aménagements et renforcement de personnel leur confère un statut de centre de référence pour la formation, l'apprentissage, et l'accompagnement des producteurs. Ils pourront ainsi générer des ressources en offrant ces services à des partenaires, des organisations de producteurs et pour des filières de plus en plus structurées. L'exploitation des 2 hectares aménagés avec la disponibilité de main d'œuvre (les apprenants des CRDE) permettra aux CRDE de construire progressivement des ressources financières propres issues de la vente des récoltes.
161. Le renforcement des capacités d'accueil prévus pour les CRDE dépasse les prévisions d'accueil du projet Force-Jeunes. Les CRDE pourront donc générer d'autres revenus en accueillant des apprenants d'autres horizons. Une source additionnelle de revenu pour les CRDE est la mise en place de boutiques d'intrants. Les formations prévues pour la gouvernance de ces boutiques permettront une gestion optimale de cet appui en vue d'un agrandissement. Le projet pourra déjà observer à la mi-parcours les premiers éléments de durabilité et ainsi adapter une meilleure stratégie de sortie. Au niveau des autres plateaux techniques appuyés, les bénéficiaires de ces appuis disposeront aussi des capacités pour offrir les services qui répondent aux besoins du marché de l'emploi. Le répertoire de ces derniers sera aussi partagé avec les autorités compétentes et la maison de l'emploi qui pourra l'utiliser pour faciliter la formation-insertion des jeunes plus tard.
162. L'ancrage du dispositif de placement au sein de la MdE et son écosystème de partenaires relevant du secteur privé, contribuera à l'institutionnaliser à terme comme une plateforme nationale et un réseau de guichets uniques décentralisés facilitant l'accès aux opportunités pour l'emploi salarié des jeunes ruraux. A terme, ce dispositif jouera un rôle catalytique dans l'offre et la recherche d'emplois et accompagnera le gouvernement dans la mise en œuvre de sa stratégie visant à lutter durablement contre le chômage des jeunes. Par ailleurs, la mise en place d'un système de partage de risques à travers les mutuelles de garantie contribuera à pérenniser l'accès des jeunes au financement bancaire ou auprès institutions de microfinance.
163. D'un point de vue climatique/environnemental, FORCE Jeunes (1) mettra en œuvre des mesures de conservation des sols telles que les courbes de niveau, les terrasses et l'agroforesterie pour prévenir l'érosion et améliorer la fertilité des sols; (2) promouvra l'utilisation de produits biologiques, comme le compost et les engrais verts pour améliorer la structure du sol et les niveaux de nutriments; (3) promouvra l'utilisation de matériaux locaux, l'adaptation aux chocs climatiques afin de ne pas perturber les activités du projet, etc. Le projet introduira également des techniques d'économie d'eau telles que la collecte des eaux de pluie, l'irrigation au goutte-à-goutte, et des techniques pour conserver l'eau et réduire les besoins d'irrigation, ainsi que pour encourager la construction d'installations de stockage de l'eau à petite échelle comme des étangs et des réservoirs pour une utilisation pendant les périodes sèches.

3. Risques

H. Risques du projet et mesures d'atténuation

164. De manière générale, les risques inhérents au caractère insulaire des Comores modèrent les initiatives en faveur d'investissements structurants dans les secteurs vitaux de l'économie et du développement. L'un des défis que Force-Jeunes doit relever pour atteindre ses objectifs est de créer les conditions favorables à la formation professionnelle et à l'insertion, étant donné les faibles capacités des centres de formation existants et l'insuffisance de l'offre en matière de conseil et d'accompagnement des jeunes dans les parcours de formation. Par conséquent, en guise de conditions favorables, le projet investira dans la réalisation des infrastructures et équipements pour améliorer les plateaux techniques, la formation des personnels des CRDE sur les techniques et méthodes de formation, d'accompagnement, la promotion du conseil à l'entreprise, etc.
165. Dans la mise en œuvre, pour limiter les risques de pénurie de produits halieutiques due à la surpêche ou à la disponibilité irrégulière de poissons, Force-Jeunes collaborera avec les associations de pêcheurs pour associer la pratique de pêche artisanale aux DCP (ainsi que l'avait pratiqué AIEB en son temps) afin de garantir une bonne planification des campagnes de capture. Le projet appuiera également l'application des mesures conservatoires réglementant les captures de poisson (repos biologiques) ainsi que des activités visant à atténuer les risques de surpêche (surveillance).
166. Afin de limiter les risques de non-financement des plans d'affaires, en particulier pour les seniors en raison de l'aversion des systèmes financiers décentralisés, FORCE-Jeunes facilitera la mise en place d'une facilité de partage de risques en responsabilisant les jeunes promoteurs dans la gestion.
167. Sur le plan spécifique au projet FORCE Jeunes, les niveaux de risques les plus élevés portent sur (i) contexte national, (ii) contexte environnemental et climatique, (iii) capacités institutionnelles d'exécution ainsi que (iv) la gestion fiduciaire (gestion financière et passation des marchés). Pour juguler les risques de gestion financière et de passation de marchés identifiés^[60], le projet veillera au respect scrupuleux des procédures établies dans les manuels.

168. Le projet pourra être financé par plus d'un bailleur de fonds pour des activités différentes, d'où un risque de confusion dans la budgétisation et l'affectation des dépenses aux bailleurs de fonds au cours de la mise en œuvre ; ii) risque de confusion des fonds au niveau de l'entité qui recevra des avances pour la mise en œuvre des activités du programme ; iii) budget de faible qualité entraînant une lenteur dans l'absorption et l'utilisation des fonds ; iv) possibilité que le personnel (de la DOF) recruté ne soit pas familiarisé avec les principales procédures de gestion financière du FIDA et d'autres cofinanciers (le Fonds d'Adaptation es déjà ciblé) ; v) un système comptable inadéquat qui peut poser des problèmes de séparation des rapports financiers pour les différents financeurs, catégories, composantes et de consolidation de l'ensemble des dépenses du projet ; vi) possibilité des retards dans les engagements/contrats par d'autres cofinanciers, par exemple si le Fonds d'Adaptation fournit un financement qui sera négocié séparément ; vii) possibilité de retards et d'inexactitudes dans les rapports financiers en raison de la qualité des données comptables des trois îles ayant des responsabilités fiduciaires ; viii) risques d'une couverture inadéquate de l'audit du projet étant donné que le projet sera mis en œuvre dans toutes les îles de l'Union des Comores.

169. Atténuation des risques liés à la gestion financière

Pour atténuer ces risques, les trois îles (Grande Comore, Mohéli et Anjouan) disposeront de comptes bancaires réservés pour séparer les fonds reçus et suivre les avances. Le plan de travail et le budget annuels (PTBA) seront préparés avec des détails indiquant les financeurs et la proportion de financement pour chaque activité, afin de guider les équipes financières dans la cartographie des dépenses. Un système comptable approprié sera acquis, capable d'enregistrer plusieurs niveaux de codes d'analyse pour permettre l'établissement de rapports par composantes, catégories, financeurs pour le trimestre considéré, cumulés pour l'année et cumulés depuis le début du programme, y compris l'enregistrement des contributions en nature. Les équipes financières du programme seront recrutées sélectionnées sur une base compétitive et seront composées de personnel qualifié possédant l'expertise appropriée. Un renforcement des capacités et une formation seront organisés au démarrage pour familiariser le personnel du projet avec les exigences du FIDA en matière de gestion financière. Un plan complet de couverture d'audit a été préparé et inclus dans le manuel de mise en œuvre du projet (PIM) qui garantira une couverture d'audit adéquate tout au long de la mise en œuvre.

I. Catégorie environnementale et sociale

170. La classification sociale et environnementale du projet Force-jeunes est à un risque « **modéré** ». Le projet ne devrait pas avoir des impacts négatifs irréversibles sur le plan environnemental et social, bien que quelques risques aient été identifiés et qui sont notamment liés à la conservation de la biodiversité. Le projet va privilégier l'utilisation efficiente des ressources naturelles sans porter préjudice aux aires protégées. S'agissant de la santé communautaire, la prévention de la pollution avec des conditions de travail appropriés seront mise en place en mettant à la disposition des bénéficiaires les outils de protection en cas de besoin. Entre autres, les risques environnementaux du projet concernent : (i) la pollution à l'utilisation d'intrants chimiques. Ce risque sera atténué grâce à l'introduction des pratiques agroécologiques et la promotion des emplois verts, l'utilisation de compostages et des engrais bio ; (ii) la vulnérabilité à l'érosion susceptible d'être atténuée par la lutte antiérosive dans les pratiques agricoles ; (iii) la détérioration des ressources naturelles à cause de la pression anthropique sur les forêts et les eaux. Pour modérer ce risque, le projet mettra en œuvre des plans de gestion durables des terres communautaires, et va promouvoir l'utilisation de technologies adaptées ; (iv) la perte de la productivité des aménagements hydroagricoles.

171. Force-jeunes prendra les mesures appropriées pour atténuer les risques sociaux et environnementaux identifiés à travers une approche favorisant la gestion intégrée des ressources en eau, la restauration des sols, l'agroécologie, les technologies résilientes, les plans de gestion environnementale et sociale, les études d'impacts environnementaux et sociaux pour les sous projets rentrent dans la liste des exigences de EIES selon la loi nationale et en conformité des procédures du FIDA. Le projet va veiller à ce que les interventions n'occasionnent pas de violences basées sur le genre (VBG), évitent aussi le travail des enfants, et à améliorer les conditions sanitaires et de sécurité dans les activités de pêche, agriculture et élevage. Des séances de sensibilisations seront menées pour tous les aspects, genre et environnement.

J. Classification du risque climatique

172. La classification du projet est dans la catégorie de risques climatiques "substantiels", reconnaissant que les bénéficiaires cibles, leurs moyens de subsistance et les activités économiques sont exposés aux risques liés au climat tels que les sécheresses, les cyclones et l'incidence des ravageurs et des maladies. Ces événements climatiques ont déjà eu un impact négatif sur la productivité agricole des petits exploitants.

173. Une analyse de base des risques climatiques faisant référence sur des études et des informations existantes démontre que l'Union des Comores est très vulnérable et sensible aux changements climatiques comme beaucoup de petits états insulaires. Le phénomène observable de changement climatique se manifeste par une perturbation des deux grandes saisons entraînant une diminution des précipitations et une sécheresse prolongée. Les effets incluent une réduction de la production agricole et piscicole, la contamination des nappes phréatiques côtières par l'eau de mer, et le déplacement de la population côtière. La détérioration de l'environnement et les impacts probables du changement climatique peuvent compromettre la résilience des écosystèmes et intensifier la concurrence et les risques de conflits liés à l'accès aux ressources partagées telles que la pêche, les ressources forestières, les eaux de surface et les terres agricoles.

4. Exécution

K. Cadre organisationnel

a. Gestion et coordination du projet

174. *Ancrage institutionnel et coordination.* Sous la tutelle du MAPETA, Force-Jeunes sera régi par un Comité de pilotage nommé par décret et dont la composition inclura les représentants d'organisations de jeunes, des structures de formation, du secteur privé, de la Maison de l'emploi, etc. Afin de faciliter une gouvernance inclusive, il est envisagé d'instituer par île une consultation participative de planification et de concertation avec pour rôle de veiller à la prise en compte des priorités régionales, de veiller au suivi de l'exécution et de valider les programmes de travail.

175. Une coordination nationale renforcée par une assistance technique internationale sera mise en place à Moroni pour assurer les principales fonctions d'ingénierie de projet sur les plans administratif, financier, de suivi-évaluation ainsi que les fonctions transversales telles le genre et l'inclusion sociale, l'environnement et le changement climatiques.

176. Au niveau de chaque île sera érigée une Délégation opérationnelle du projet Force-Jeunes (DOF) avec : (i) un compartiment avec des compétences techniques (Formation-insertion et entrepreneuriat, infrastructures, technicien polyvalent) ; et (ii) un compartiment fiduciaire et suivi-évaluation comprenant des assistants (gestion financière, passation des marchés, suivi-évaluation). Ces unités déploieront les activités soit en régie, soit à travers les opérateurs et partenaires de mise en œuvre conformément aux manuels d'exécution technique et de procédures du projet.

177. *Approche stratégique.* Les interventions du projet seront structurées de manière à assurer une allocation efficiente des ressources suivant une logique axée sur les résultats. L'approche se déclinera selon le séquençage suivant :

- Evaluation prospective de la demande formation-insertion et du potentiel de développement des initiatives entrepreneuriales (panorama des entreprises). Cette étape sera couplée avec l'actualisation de la stratégie de ciblage du projet
- Préparation du catalogue d'opportunités basé sur la classification par ordre d'importance des principaux gisements d'emploi pour les jeunes (étude de marché secteur par secteur)
- Evaluation de la demande d'appui au développement d'initiatives existantes et sélection des maîtres entrepreneurs pour l'encadrement des apprentis. Le projet démarrera avec les jeunes du parcours sénior dont il évaluera la portée par île en s'appuyant sur le vivier des jeunes promus par PREFER
- Audit des plateaux techniques et des capacités des dispositifs de formation et d'appui conseil et d'accompagnement des entreprises
- Mise en œuvre d'un programme intérimaire pour une première génération de jeunes en parcours sénior (guise de phase test)
- Mise en place des investissements structurants dans les plateaux techniques de formation
- Déploiement des cohortes pour les parcours préprofessionnels et juniors
- Appui à la mise en œuvre des plans d'affaires

b. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

178. Le Project FORCE-Jeunes sera exécuté par le Ministère de l'Agriculture (MATEPA). Il y aura une Unité Nationale de Coordination du Projet (UNAC) qui sera mise en place avec des DOFs dans les trois îles. Les DOFs seront installées à Ngazidja, Anjouan et à Mohéli. L'UNAC sera responsable de la gestion financière globale du programme. Elle sera chargée de débloquent les fonds en fonction des plans convenus dans le cadre du plan de travail et du budget annuels approuvés (PTBA), de verser les fonds aux îles de mise en œuvre (DOF) et de coordonner le suivi et l'établissement des rapports financiers pour l'ensemble du programme. Les DOF seront responsables de la coordination et de la supervision des fonctions financières dans leurs îles respectives. Des comptables financiers du programme sont proposés dans chaque DOF avec des responsabilités de gestion financière telles que détaillées dans le manuel de mise en œuvre du projet (PIM).
179. Trois mécanismes de décaissement seront disponibles : a) Retrait anticipé ; b) Paiements directs ; et c) Remboursements. Les décaissements du FIDA seront effectués sous la forme d'une avance sur les comptes désignés, avec des reconstitutions ultérieures trimestrielles basées sur les prévisions de trésorerie des rapports financiers intermédiaires (RFI), alignées sur les PTBA approuvés.
180. Des comptes désignés pour les différentes sources de financement seront nécessaires pour éviter le mélange des fonds. Au niveau de l'UNAC, chaque compte désigné aura un compte bancaire opérationnel correspondant en monnaie locale. La mise en œuvre du programme fera l'objet d'un rapport dans le système comptable ; les fonds seront versés aux îles (DOF). Les DOF (îles) tiendront des comptes de programme uniques et dédiés pour recevoir les fonds FORCE Jeunes de l'(UNAC). L'UNAC et les DOFs auront également des comptes bancaires séparés en monnaie locale pour recevoir les fonds du gouvernement et traiter les coûts de contrepartie. Un diagramme détaillé des flux de fonds est fourni dans le PIM.
181. La budgétisation du programme se fera conformément aux procédures existantes du gouvernement de l'Union des Comores. Le PTBA sera approuvé par le Comité de pilotage du programme et soumis à la non-objection du FIDA. Le PTBA sera préparé avec des détails adéquats indiquant les financeurs et la proportion de financement pour chaque activité afin de guider les équipes financières dans la codification des dépenses.
182. Les rapports financiers du programme seront établis au moyen de rapports financiers intermédiaires (RFI) trimestriels, conformément aux lignes directrices du FIDA. Pour faciliter l'établissement des rapports financiers, toutes les informations requises seront cartographiées dans le système comptable, de sorte que les rapports financiers n'impliqueront que l'extraction de données du système comptable avec un minimum de raffinements. Les rapports financiers trimestriels seront soumis au FIDA dans les 45 jours suivant la fin de la période. Du personnel spécialisé dans les finances du programme sera mis en place au niveau de l'UNAC et de la DOF afin de garantir l'établissement de rapports financiers adéquats. Des modèles de rapports financiers harmonisés pour tous les financiers sont inclus dans le PIM à titre indicatif et seront expliqués plus en détail lors de l'atelier de démarrage.
183. Audits internes : MATEPA en consultation avec La Cour des Comptes, Direction Générale de Comptabilité et le Ministère des Finances vont entreprendre deux fois par an les audits internes des Forces- Jeunes. Le projet sera responsable de faire une demande de besoin de l'audit interne et prendra en charge la logistique nécessaire pour l'exécution des audits internes. L'audit interne sera basé sur les contrôles internes de Force-Jeune et aussi sur les livrables du projet. Force-Jeune consacra chaque année une ligne budgétaire adéquate au PTBA pour que l'audit interne poursuive ses activités semestrielles, car l'accent sera davantage mis sur les livrables sur le terrain dans toutes les DOF. Le personnel financier de l'UNAC effectuera également des contrôles financiers réguliers dans les DOFs afin de s'assurer que les dépenses sont effectuées et justifiées par des documents adéquats, comme prévu, et de renforcer les capacités dans les domaines où des faiblesses ont été constatées. Le projet sera audité par le prestataire de services d'audit externe privé reconnu et doit recevoir l'approbation annuelle du FIDA. Le plan de travail annuel de l'auditeur garantira une couverture adéquate de toutes les îles recevant des fonds du programme et de tous les principaux domaines de risque sur la base d'évaluations antérieures et de rapports de supervision. Les projets de termes de référence de l'audit sont annexés au PIM.
184. **Analyse du risque de la Passation des Marchés.** Dans sa phase de conception, le risque lié à la passation des marchés est jugé substantiel. Les faiblesses du système Comorien de passation des marchés se situent à différents niveaux: inexistence d'un système efficace de suivi des marchés publics et d'un système d'accès du public aux informations sur ces marchés, la non-promulgation des textes réglementaires de la nouvelle loi N.22-011/AU du 23 Juin 2022 portant sur la passation des marchés publics, le non établissement des cellules de gestion des marchés au sein des autorités adjudicatrices, une faible capacité en matière de passation des marchés affectant le processus de passation. L'Union des Comores occupe le rang 167/180 pays avec un score pour la perception de la corruption de 19/100 en 2022[61]. Ces lacunes peuvent être comblées par des mesures correctives stipulées dans la matrice des risques liés à la passation des marchés (PRM), dans la gestion intégrée des risques liés au projet (IPRM) et dans le manuel de mise en œuvre du projet (PIM).
185. **La passation des marchés.** La passation des marchés sera effectuée conformément à la loi comorienne sur les marchés publics n° 22-011/AU du 23 Juin 2022 dans la mesure où celle-ci est compatible avec les directives pour la passation des marchés relatifs aux projets établies par le FIDA. Le manuel des procédures de passation des marchés faisant partie du manuel de mise en œuvre du projet développera les domaines éventuels d'incohérence entre les règles nationales en matière de passation des marchés et celles du FIDA et résoudra ces contradictions en précisant les dispositions applicables.
186. La passation des marchés sera effectuée conformément à la convention de financement et à toute modification dûment convenue de celle-ci tout en respectant la période de mise en œuvre du projet et la disponibilité des fonds dûment alloués conformément à l'accord de financement. Les marchés conclus seront exécutés conformément aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC).
187. *Les dispositions de la Politique révisée du FIDA sur la prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations*

; les dispositions de la Politique du FIDA sur la prévention du harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels ; et les dispositions de la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme du FIDA seront strictement respectées par le projet.

188. Les méthodes de passation des marchés et les seuils sont identifiés dans la lettre des modalités en de passation des marchés (PAL) et sont établis conformément au résultat de la matrice des risques. Les seuils pourront être modifiés par le FIDA au cours de la mise en œuvre du projet sur la base d'une évaluation factuelle des risques liés à la passation des marchés dans le pays ainsi que ceux liés au projet. Les activités de passation des marchés similaires seront regroupées afin d'attirer une concurrence adéquate. Les procédures de regroupement suivront les orientations du FIDA en la matière.
189. Des dossiers types d'appel d'offres (DTAO) pour les biens, les travaux, les services de conseil sont disponibles en français. Le DTAO est le même pour l'AOI et l'AON. Par conséquent, les documents d'appel d'offres standard du FIDA pour les AOI seront utilisés. Quant aux documents nationaux, ils seront complétés par certaines dispositions du FIDA identifiées dans le Manuel des procédures de passation des marchés du projet (PIM). D'autres documents de passation de marchés du FIDA définis dans le manuel mentionné ci-dessus sont nécessaires aux activités de passation de marchés et seront utilisés par le projet.

Le projet utilisera le PPM du FIDA et doit être aligné au PTBA respectif. Le PPM doit être soumis au FIDA pour avis de non-objection suffisamment tôt avant le début de l'exercice financier et surtout avant le début prévu de toute activité de passation de marché dans le plan. Le PPM doit comprendre les informations suivantes : (i) Description des activités et des lots le cas échéant ; (ii) Source de financement ; (iii) Zone du projet ou entité adjudicatrice ; (iv) Pré ou post qualification ; (v) Revue préalable ou a posteriori ; (vi) Méthode de passation ; (vii) Système d'enveloppes ; (viii) Montant ; (ix) Le calendrier des différentes étapes impliquées dans le processus de passation des marchés. Le premier PPM doit couvrir les 18 premiers mois du projet et sera suivi de plans successifs de 12 mois au cours de l'exécution du projet. Le PPM doit être régulièrement mis à jour au moins une fois par trimestre. L'unité de gestion et de coordination du projet peut proposer des modifications du PPM au cours de l'année de projet concernée, les modifications suivantes nécessitent une non-objection du FIDA : (i) Ajout d'une nouvelle activité ; (ii) Augmentation du budget d'une activité ; (iii) Changement de la méthode de passation. Sur la base du PPM, un avis général de passation des marchés doit être préparé et publié.

190. Tous les dossiers soumis à un examen préalable doivent être clairement indiqués dans le PPM. Les seuils d'examen préalable sont définis dans la lettre des modalités en passation des marchés. Les différentes demandes de non-objection devraient être préparées par l'unité de gestion et de coordination du projet et transmises au FIDA par l'intermédiaire de la plateforme OPEN. Le manuel des procédures de passation des marchés dans PIM identifie les pièces et documents de marchés qui seront soumis à un examen préalable. Les marchés qui ne font pas l'objet d'un examen préalable sont soumis à un examen postérieur par le FIDA. L'unité de gestion et de coordination du projet conservera les pièces et les documents relatifs à la passation de marchés identifiés à l'annexe 2 du manuel des procédures de passation des marchés dans PIM pour une période de dix (10) années d'une manière accessible et récupérable qui facilite l'examen et la vérification, même lorsqu'ils sont effectués à distance. L'emprunteur/bénéficiaire fournira un espace sécurisé pour la sauvegarde des documents de passation des marchés du projet en forme électronique et papier.
191. Les missions de supervision et d'assistance du FIDA seront intensifiées pendant les deux (2) premières années d'exécution du projet en moyenne de deux (2) missions par an puis en moyenne d'une (1) mission par an pendant la période restante pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des activités du projet et pour s'assurer à ce que le personnel des projets financés par le FIDA ainsi que les soumissionnaires, prestataires de services, fournisseurs, entrepreneurs et consultants respectent les normes les plus élevées d'éthique et d'intégrité lors de la passation et de l'exécution des contrats financés par le FIDA.
192. **Dispositions institutionnelles.** Une unité nationale de coordination (UNAC) sera créée au sein du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat (MAPETA) et des délégations opérationnelles du projet (DOF) seront établies au niveau des îles. Ces unités, disposant d'une autonomie administrative et financière, mèneront l'ensemble des activités de passation de marchés liées au projet, conformément aux PTBA et aux PPM approuvés. Elles assumeront aussi les responsabilités de la mise en œuvre technique des contrats qui seront signés dans le cadre de ce projet. Des protocoles d'accord/protocoles de partenariat seront signés avec certains acteurs étatiques pour la mise en œuvre de certaines activités du projet.
193. L'UNAC peut ne pas être l'entité directe responsable du versement des subventions. Le décaissement des subventions monétaires peut être effectué par l'intermédiaire des institutions financières. Au cas où ces institutions sont indiquées dans l'accord de financement, le processus de sélection sera par Entente Directe. Autrement, cela se ferait par voie concurrentielle.
194. Au début de la mise en œuvre du projet, l'emprunteur veillera à ce que l'UNAC soit dotée d'un Responsable de passation des marchés qualifié et spécialisé dans le domaine de passation des marchés et chacune des DOF soit dotée d'un Assistant à la passation des marchés qualifié et spécialisé dans le domaine.
195. Le personnel de passation des marchés du projet participera au programme de formation du FIDA sur les procédures de passation des marchés «BUILDPROC» du FIDA^[62]. En outre, dans le cadre de renforcement des capacités institutionnelles, un programme de formation en passation des marchés sera planifié pour le personnel de passation des marchés du MAPETA, le personnel des partenaires étatiques du projet et les personnes techniques intervenant dans l'une des phases de la passation des marchés.
196. **Aspects liés à la gouvernance et mesures anti-corruption.** Comme indiqué précédemment, l'indice de perception de la corruption dans le secteur public à l'Union des Comores est de 19 points en 2022 sur une échelle allant de 0 à 100 points. Ce score fait ressortir l'ampleur de la corruption dans ce pays à faible revenu. Le pays est aussi au plus bas selon l'Indice de la bonne gouvernance en Afrique de la Fondation Mo Ibrahim^[63]. La corruption constitue un obstacle notable au développement du Comores d'où la nécessité pour l'Etat de prendre toutes les mesures pour rendre le système de passation des marchés publics transparent. La responsabilité de la détection de toute pratique irrégulière ou allégation incombe à l'emprunteur. Des

efforts accrus devraient être déployés pour veiller à ce que les principes nationaux et ceux du FIDA en matière de passation des marchés soient respectés tout au long de la mise en œuvre du projet. Le projet veillera à ce que le personnel et toutes les autres entités gouvernementales liées au projet ainsi que le secteur privé, y compris les soumissionnaires et les contractants, respectent la politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption et la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation et des abus sexuels.

197. Dans le cadre de la gestion financière, de la passation des marchés et de la gouvernance, des dispositions seront prises pour le renforcement des capacités des Cadres du Projet au niveau UNAC et DOF ainsi que des Administrations Publiques et partenaires d'exécution du Projet. En fonction des besoins identifiés, le renforcement des capacités portera sur une action ou une combinaison de : assistance technique ponctuelle, formation formelle, coaching et mentoring dans le sens d'une meilleure performance. Une formation sera organisée au démarrage pour familiariser le personnel du projet avec les exigences du FIDA en matière de gestion financière et de passation des marchés.

L. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

a. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

198. *Planification et suivi-évaluation.* Le principal outil de planification des activités sera le Plan de travail et budget annuel (PTBA). Chaque projet de PTBA comprendra : (i) une description détaillée des activités prévues pour l'année à venir assortie des stratégies d'opérations, des modalités d'exécution et des indicateurs de suivi du plan de SE et du cadre logique ; (ii) un chronogramme de mise en œuvre des activités ; (iii) un état de l'origine et de l'utilisation des fonds (plan de décaissement) ; et (iv) un plan de passation des marchés (PPM).

199. Les références clés pour la préparation des PTBA seront : (i) le Cadre logique détaillé du projet [64] qui quantifie tous les produits à réaliser et les résultats à atteindre à l'horizon de la date d'achèvement du projet ; (ii) les tableaux des coûts du DCP qui fournissent un budget indicatif du projet ventilé par année et activité ; et (iii) les investissements structurants et à la demande. Les deux premières références ne devront cependant pas être considérées comme rigides. Les cibles du cadre logique et les tableaux de coûts du DCP pourront subir des modifications pour s'adapter aux changements susceptibles d'intervenir durant l'exécution du projet. Ces modifications seront décidées lors de la RMP, après consultation du FIDA et son approbation.

200. La planification et la budgétisation des activités du projet seront développées au niveau des îles et consolidées au niveau national. Le premier PTBA sera finalisé lors de l'atelier de démarrage du projet sur la base de l'ébauche présentée en annexe 6 du DCP du projet.

201. Le processus d'élaboration du PTBA comprend : (i) un cadrage général ; (ii) l'élaboration et la validation des PTBA dans chaque île par des ateliers de planification et de concertation participatives (PCP) ; (iii) la consolidation des PTBA des îles au niveau national ; (iv) la soumission du PTBA finalisée au Comité de pilotage pour validation ; (v) la finalisation du PTBA avec l'intégration des observations du Comité de pilotage suivie par sa transmission au Gouvernement ; (vi) la validation finale du PTBA par le Gouvernement et la soumission du PTBA au FIDA avant le 30 Novembre de chaque année pour demande d'avis de non-objection qui devra être obtenu au plus tard le 31 décembre de chaque année.

202. *Suivi-évaluation.* Le projet FORCE-Jeunes développera un système de suivi-évaluation (SSE) fondé sur l'approche de gestion axée sur les résultats. Le système aura pour rôles de soutenir la compréhension partagée du projet, d'en améliorer le pilotage et l'efficacité, et de répondre aux fins de redevabilité, de capitalisation et d'apprentissage. Sur la base d'outils et de mécanismes opérationnels, il permettra de (i) mesurer l'état d'avancement de l'exécution du projet, l'atteinte des produits et effets escomptés, l'impact des interventions sur les groupes cibles et de (ii) renseigner une liste d'indicateurs de base conformément au Système de mesure des résultats opérationnelles (SMRO)/ Cadre de gestion des résultats développé par le FIDA. Les données sur les extrants seront recueillies de façon continue pour les bénéficiaires et toutes les activités du projet. Des données sur les résultats et effets seront recueillies sur un échantillon de bénéficiaires au moyen d'enquêtes de référence, à mi-parcours et finale qui s'aligneront sur les lignes directrices du FIDA pour la mesure des indicateurs de base au niveau des résultats et effets (lignes directrices sur les résultats et effets/FIDA). La mesure des résultats et effets intégrera celle de l'Indice d'Autonomisation du FIDA. FORCE-Jeunes assurera les ressources humaines et financières appropriées pour mettre en place et opérationnaliser le système, et de bien clarifier les rôles des acteurs impliqués aux différents niveaux, y compris les modalités de travail et d'appui entre le Responsable de suivi-évaluation (RSE), les assistants de suivi-évaluation au niveau des DOF et l'assistant en gestion des savoirs.

203. *Gestion des savoirs et communication.* Dès le démarrage du projet, l'UNAC élaborera une Stratégie de gestion des savoirs et de communication avec un plan opérationnel de mise en œuvre afin de capitaliser ses expériences et innovations et permettre le partage de connaissances et une mise à l'échelle à l'interne du projet d'abord, puis à l'externe après. Les plans annuels de gestion des savoirs et de communication seront élaborés, budgétisés et mis en œuvre au niveau national et de chaque île. Dans cette stratégie, le suivi et l'évaluation des activités, produits, effets et impacts des interventions du projet constituera la base du processus d'apprentissage et de gestion des savoirs. Le projet cherchera alors à créer une chaîne de valeur entre la mise en œuvre des activités, le suivi-évaluation, la gestion des savoirs, l'engagement politique, l'appui institutionnel et la communication ; ce qui permettra de tirer profit des connaissances et enseignements issus des expériences de mise en œuvre du projet pour apporter des améliorations continues dans ses interventions. La stratégie de savoirs sera mise à jour à la revue à mi-parcours du programme.

204. Les principaux produits de capitalisation des connaissances identifiés au stade de la conception sont : genre, employabilité

et entrepreneuriat des jeunes, nutrition, changements climatiques et leurs effets sur les moyens de subsistance, digitalisation agricole et finance verte, bibliothèque numérique des bonnes pratiques, de repérage des connaissances et des innovations. Le plan opérationnel de gestion des savoirs et de communication reposera sur deux dimensions :

- a - Une dimension « collecte et analyse » qui implique la capture des savoirs par des outils de capitalisation permettant de codifier, stocker et extraire les contenus afin de les rendre accessibles et explicites ;
- b - Une dimension « diffusion » qui implique l'utilisation, la communication et le partage des connaissances capturées avec les potentiels utilisateurs.

205. **Dans la dimension « collecte et analyse »**, le document de stratégie de gestion de savoirs décrira : (i) les objectifs de la gestion de savoirs ; (ii) les rôles, les responsabilités et les ressources pour la gestion des savoirs, l'apprentissage et le suivi-évaluation ; (iii) les approches de communication stratégique utilisées afin d'accroître la familiarité avec le FIDA parmi les publics cibles en les sensibilisant aux résultats obtenus grâce à l'investissement du FIDA et atténuer tout risque réputationnel lié au projet.

206. Lors de la mise en œuvre, **le plan opérationnel de gestion des savoirs et de communication** utilisera différents outils et processus :

207. - **Capitalisation des expériences.** Tout au long de sa mise en œuvre, FORCE Jeunes s'attachera à développer une documentation pertinente autour du projet et notamment sur le processus et mécanismes ayant permis l'atteinte des résultats. FORCE Jeunes procédera à l'identification des bonnes pratiques et expériences pertinentes. Ces processus d'apprentissage et de capitalisation de l'expérience devront permettre de capturer et formaliser les savoirs tacites avec suffisamment de clarté suffisante pour qu'ils puissent être partagés.

208. - **Liens avec le suivi-évaluation.** Le projet s'attachera à intégrer dans le logiciel du suivi-évaluation, une bibliothèque électronique qui permettra de stocker la différente documentation aux fins d'utilisation interne. Cette bibliothèque qui permettra de sauvegarder la mémoire institutionnelle et l'accessibilité des informations sera alimentée par : (i) les produits de gestion capitalisation des expériences et de gestion des savoirs développés auprès des différents acteurs de développement rural (projets/programmes, MINAE, etc.) ; (ii) les outils développés par le projet, ainsi que (iii) tous les documents pertinents relatifs au projet incluant les autres études et documents thématiques élaborés au cours de la mise en œuvre.

209. - **Liens avec l'engagement politique et l'appui institutionnel.** Aux fins de collecte des informations pour guider l'élaboration/actualisation des politiques et les arrangements institutionnels nécessaires pour mieux valoriser les connaissances générées de manière participative par les interventions de FORCE Jeunes auprès des jeunes femmes et hommes ruraux pauvres, le projet (i) organisera des visites d'échanges inter-Illes; (ii) facilitera la participation des bénéficiaires aux événements d'échanges. Les savoirs générés seront intégrés dans l'élaboration des politiques nationales. La promotion de l'apprentissage se fera de manière interactive à tous les niveaux partant des communautés au niveau national. Les savoirs générés seront valorisés pour améliorer la formulation de politiques et plus généralement la prise de décisions.

210. En ce qui concerne les différents sous-groupes de jeunes (préprofessionnels ; junior ; senior), les méthodes qui ont déjà fait leur preuve auprès d'autres projets passés et en cours du FIDA et d'autres partenaires seront privilégiées notamment les méthodes d'échanges et de mise en réseaux des jeunes entrepreneurs. Le projet appuiera ces réseaux à accéder et à participer à des réseaux de gestion et partage de connaissances plus globales.

211. **Dans la dimension « diffusion »**, la communication basée sur l'approche de communication pour le développement (C4D). Force-jeunes veillera à considérer la diversité des objectifs de communication en fonction des cibles, et à utiliser les canaux de communication les plus appropriés. Il s'agit par exemple :

- Des jeunes bénéficiaires;
- Les autres projets, prestataires de services et autres acteurs de développement;
- Les collectivités territoriales et décideurs ;
- Les jeunes bénéficiaires potentiels et le grand public.

212. Le projet développera son site Web. Le site sera un outil qui permettra avec une large audience, de partager les informations sur les réalisations, les expériences et les acquis du projet. Force-Jeunes accordera une attention particulière à la communication sur les thématiques transversales promues par le projet à l'exemple de l'inclusion sociale, de l'intégration du genre, etc. Le projet veillera à favoriser autant que possible les échanges avec le PREFER et les CRDE.

213. Les campagnes de sensibilisation et de mobilisation des acteurs, notamment des bénéficiaires seront intensifiées. Plusieurs outils de communication seront élaborés, multipliés et diffusés auprès des différents acteurs afin de renforcer la sensibilisation et la mobilisation des acteurs.

214. Afin de favoriser la visibilité du programme, des reportages vidéo et audios, des articles de presse écrites et des publications seront produits et diffusés auprès du grand public pour les renseigner sur les activités et les résultats du programme. Des success stories seront produits et diffusés auprès des bénéficiaires sous différentes formes (vidéos, audios, papier, etc.) afin de partager les succès des jeunes.

215. **Mise en œuvre.** La planification et la mise en œuvre des activités de gestion de savoirs et communication sera sous la responsabilité du Responsable suivi et évaluation et gestion des savoirs (RSE) et de son Assistant en gestion des savoirs et communication. Des consultants seront recrutés notamment pour l'élaboration des produits de communication. Les activités de communication et de gestion de savoirs au niveau des DOF seront assurées par les Assistants en Suivi-évaluation.

b. Innovation et reproduction à plus grande échelle

216. Force-Jeunes inaugurera l'ère de l'incubation dans la formation professionnelle agropastorale avec la mise à niveau des CRDE. Les investissements pour la modernisation du plateau technique, la diversification de l'offre et la mise en place d'une réelle capacité d'accueil dans ces centres vont susciter un intérêt certain et une grande motivation pour la formation aux métiers agricoles et para agricoles. Avec leur nouvelle architecture et leurs nouveaux attributs, les trois CRDE recalibrés par Force-Jeunes serviront de modèles d'incubateurs susceptibles d'éclairer les orientations du Gouvernement dans le sens de promouvoir de nouvelles structures d'incubation en s'appuyant sur les autres CRDE, sachant que le pays en compte 19. La mise à l'échelle de ces CRDE-incubateurs d'entreprises agropastorales facilitera l'orientation des jeunes vers les différents parcours de formation-insertion.
217. Au niveau pratique, les dispositifs de formation mobile innovent par la flexibilité, la proximité et l'adaptabilité face aux contraintes que subissent certaines catégories de cible à l'instar des femmes. La mise en place des unités de formation mobile contribuera à augmenter le taux de pénétration des systèmes de formation professionnelle. Cette approche est susceptible d'être portée à l'échelle et permettra de réduire de façon substantielle les difficultés d'accès à la formation professionnelle dans l'Union des Comores.
218. Les apports du projet en innovation se traduiront par ailleurs par le soutien aux initiatives porteuses en matière de digitalisation et par la promotion des emplois verts. L'appui à la préparation et à la mise en œuvre d'une stratégie E-business et d'un catalogue d'emplois y compris des emplois verts contribueront à promouvoir des opportunités professionnelles innovantes. Force-Jeunes contribuera à l'ancrage de cette stratégie au sein de l'agence nationale du numérique et l'instauration d'une édition annuelle du catalogue. Le projet se rapprochera aussi d'initiatives internationales sur l'agriculture digitale et portails afférents

M. Engagement et retour d'information du groupe cible du projet et traitement des plaintes

219. Le projet Force-Jeunes s'assurera de l'engagement régulier des jeunes et favorisera les retours d'informations relatifs à ses interventions tout au long de son cycle de vie. Cet engagement se traduira par : (i) la participation active des jeunes ruraux dans les phases facilitation, de profilage et d'orientation ; (ii) la remontée des informations des jeunes promoteurs à travers leurs réseaux, les mutuelles de garantie autogérées ou à travers les cadres de concertation auxquels ils participent; (iii) les comités de gestion des infrastructures mises en place ; (iv) la participation aux ateliers d'évaluation et de planification participatives du projet ; (v) les enquêtes de satisfaction des bénéficiaires y compris des jeunes femmes et hommes ; (vi) la plateforme de veille citoyenne ; et (vii) les mécanismes de traitement des plaintes mis en place.

a. Engagement et retour d'information du groupe cible du projet.

220. L'engagement se traduira par : (i) la participation active des jeunes ruraux dans les phases facilitation, de profilage et d'orientation ; (ii) la remontée des informations des jeunes promoteurs à travers leurs réseaux, les mutuelles de garantie autogérées ou à travers les cadres de concertation auxquels ils participent; (iii) les comités de gestion des infrastructures mises en place ; (iv) la participation aux ateliers d'évaluation et de planification participatives du projet ; (v) les enquêtes de satisfaction des bénéficiaires ; (vi) la plateforme de veille citoyenne ; et (vii) les mécanismes de traitement des plaintes mis en place.

b. Processus de traitement des plaintes.

221. L'objectif de la procédure de réclamation du FIDA est de veiller à ce que des mécanismes appropriés soient mis en place pour permettre aux individus et aux communautés de s'adresser directement au FIDA et de déposer une plainte s'ils pensent être ou pourraient être affectés par un projet financé par l'institution en conformité avec les politiques sociales et environnementales du FIDA et aux aspects obligatoires du SECAP[65].
222. Le projet Force-Jeunes mettra en place un mécanisme adéquat de règlement des plaintes (GRM) afin de s'assurer que les jeunes promoteurs puissent exprimer leurs préoccupations relatives à ses interventions aussi bien au niveau local, régional que national.
223. La mise en œuvre du mécanisme s'appuiera sur des comités locaux de règlement des plaintes existants ou à constituer en cas de besoin. Ce comité, destiné à recevoir les plaintes, sera composé des autorités locales, des autorités traditionnelles, des représentants des bénéficiaires, des représentants du projet. Les plaintes collectées par le comité local doivent être enregistrées dans un registre ouvert à cet effet. Des moyens de signalement plus anonymes (boîtes à idée, numéro de téléphone anonyme, service en ligne anonyme, etc.) seront également développés pour éviter les gênes interpersonnelles et afin d'assurer la protection des lanceurs d'alerte. La plateforme de veille citoyenne appuyée par le projet pourra également constituer un canal pour la réception des plaintes et des insuffisances exprimées sur les interventions du projet. Une copie de toutes les plaintes écrites doit être annexée aux rapports de suivi du projet. Le suivi et la résolution des plaintes devront être surveillés et rapportés ; un point focal sera désigné au niveau de la coordination nationale et des deux unités d'exécution régionales pour suivre le processus de GRM. Le coordonnateur de Force-jeunes aura la responsabilité générale de répondre aux préoccupations portées à l'attention des points focaux concernant tout impact environnemental et/ou social dû à l'intervention de la population cible. Toutes les parties prenantes devront être correctement informées de l'intention de mise en place du GRM. Les mécanismes utilisés devront être rendus publics au niveau local et diffusés en langue local. Les plaintes reçues seront consignées, documentées et incluses dans les rapports d'étape, y compris le nombre et le type de plaintes et les résultats de leur résolution.

N. Plans d'exécution

a. Plans de supervision, d'examen à mi-parcours et d'achèvement

224. La préparation du projet anticipe les exigences légales qui souvent retardent le démarrage des activités après l'entrée en vigueur de l'accord de financement. Il s'agira de satisfaire les conditions préalables au premier décaissement, pour permettre de maximiser le temps de déploiement des activités sur le terrain.

iii. Plan de démarrage et stratégie opérationnelle.

225. La transition avec le projet PREFER facilitera l'exécution des activités de prédémarrage ainsi que les prises de contact de l'équipe du projet avec l'administration du MAPETA au niveau central et dans les régions. FORCE Jeunes utilisera une avance de démarrage détaillée dans l'annexe 2 de l'accord de financement, pour faciliter le lancement des activités une fois le Programme approuvé par le Conseil d'administration du FIDA afin d'accélérer son entrée en vigueur. Dès la signature de l'Accord de financement et tenant compte du fait que la ratification n'est pas requise en cas de financement par Don dans le cadre du mécanisme de soutenabilité de la dette, l'avance sera débloquée. Cette avance permettra au Projet FORCE Jeunes de remplir les conditions de premier décaissement ainsi que d'exécuter les activités visant à faciliter le démarrage de l'exécution du projet au 1^{er} janvier 2025.

226. Au niveau gouvernemental, l'avance facilitera également les arrangements institutionnels nécessaires au démarrage du Programme : documentation requise, le recrutement et la mise en place de l'équipe de gestion, etc. Au niveau de la mise en œuvre, l'avance permettra de prendre des dispositions pour l'actualisation et l'appropriation d'outils de gestion importants (plan annuel de travail et de budget, système de gestion financière y compris le logiciel, système de suivi et d'évaluation, manuel de mise en œuvre, stratégie et plan de passation des marchés, stratégie de ciblage et genre ; etc.) et l'accélération de la passation des marchés (préqualification des fournisseurs, acquisition de biens pour le démarrage du projet ; études de faisabilité et préparation des documents d'appel d'offres, projets de contrats avec les partenaires d'exécution identifiés lors de la conception, etc.). L'avance permettra également de réaliser des études préalables notamment : (i) études de référence ; (ii) étude diagnostique des CRDE ; (iii) élaboration d'un catalogue des opportunités d'emploi intégrant des emplois verts pour dynamiser l'entrepreneuriat des jeunes ruraux aux Comores.

227. La stratégie opérationnelle du projet est pensée suivant un processus structuré d'appui aux jeunes ruraux : (i) identification-orientation ; (ii) formation – renforcement – projet économique ; (iii) financement – accompagnement. Cette stratégie organise les appuis du projet en trois temps : (i) activités préparatoires, de lancement et initiation des actions pilotes et d'extension sur la première partie des 40 pourcent de la zone d'intervention sur financement sécurisé FIDA (ans 1-2) ; (ii) phase de déploiement (ans 3-5) ; (iii) phase de consolidation et d'achèvement (ans 6-7).

ii. Plans de supervision, d'examen à mi-parcours et d'achèvement

228. Les missions de supervision et de suivi seront assurées conjointement par le Fida et la partie nationale, à raison d'une mission par an (deux les premières années du projet). Compte tenu des difficultés souvent rencontrées au démarrage des projets, la première supervision sera essentiellement consacrée à appuyer les activités de démarrage : mise en place du dispositif de mise en œuvre du projet à tous les niveaux, à la finalisation des termes de référence et au lancement des dossiers d'appel d'offres pour les études de base et autres activités prioritaires. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre, l'atteinte des produits et effets, ainsi que l'efficacité des acquis institutionnels. En fonction des besoins, des missions ponctuelles d'appui à la mise en œuvre pourront également être organisées.

229. La revue à mi-parcours sera effectuée conjointement par le Fida et le Gouvernement à la fin de la troisième année. Cette revue permettra d'apprécier la pertinence du projet et de son approche de mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. Le cadre logique, les activités, le budget, l'analyse économique et financière du projet seront réactualisés.

230. La mission d'achèvement assorti d'un atelier de clôture sera organisée avec l'ensemble des parties prenantes à la fin du projet. Elle mettra en exergue les résultats, les effets et l'impact de Force-Jeunes sur les groupes cibles ; et permettra la capitalisation des expériences. Le rapport d'achèvement sera préparé avant la date de clôture du projet et traitera entre autres éléments des points suivants : (a) les bénéfices obtenus du projet, (b) la réalisation de ses objectifs, (c) la performance des parties concernées dans l'exécution du projet (Gouvernement, Fida, et les autres partenaires), (d) l'exécution des coûts, et (e) les enseignements issus de l'exécution de Force-Jeunes.

Notes de bas de page

[1] This also includes climate resilience.

[2] Données Banque Mondiale : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.CD?locations=KM> visité le 31/12/2023

[3] <https://www.banquemondiale.org/fr/country/comoros/overview> visité le 29/12/2023

[4] Données Banque Mondiale : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.CD?locations=KM> visité le 31/12/2023

[5] <https://www.banquemondiale.org/fr/country/comoros/overview> visité le 29/12/2023

[6] <https://km.ambafrance.org/Quelques-donnees-economiques-des-Comores#:~:text=Le%20secteur%20priv%C3%A9%20est%20peu,de%20plus%20en%20fr%C3%A9quent.>

[7] Banque mondiale. 2023. Mémoire économique de l'Union des Comores : *Stimuler la croissance pour de plus grandes opportunités*. Washington D.C. : Banque mondiale.

[8] Pouvant atteindre 574,8habitants/km² à Anjouan

[9] Banque Africaine de Développement ; Revue à mi-parcours du document de stratégie pays 2021-2025 combinée avec la performance de portefeuille pays 2023; Annexe 11 : Note de synthèse sur la fragilité et de la résilience

[10] <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/KM/indicateurs-et-conjoncture>

[11] International Monetary Fund; Country Report No. 21/235, October 2021.

[12] IMF; Good Governance in Sub-Saharan Africa: Opportunities and Lessons, March 2022; Chapter 10 Strengthening Governance and Reducing Vulnerability to Corruption in Comoros.

[13] The World Bank Group; Report No. 145699-KM; Country Partnership Framework for the Union of Comoros for the period fy20-fy24; June 17, 2020.

[14] Enquête menée par l'OIT, le PNUD et l'INSEED

[15] La procédure de sélection se présente comme suit : Dépôt d'un dossier composé d'un CV, d'une lettre de motivation sur l'idée de projet envisagé, Diplôme ou attestation de formation ou justification d'expérience professionnelle dans le domaine visé par l'idée de projet, photocopie de la carte nationale d'identité, 2 photos),

[16] Rapport d'évaluation de la pauvreté et d'inégalité. 2020.

[17] Les 3 sous-objectifs sont : Améliorer la qualité de l'enseignement à tous les niveaux ; Valoriser l'éducation non formelle et l'éducation informelle ; Développer la culture numérique.

[18] Les 3 sous-objectifs sont : Mettre en place des centres d'orientation professionnelle au sein des établissements scolaires afin de mieux orienter les jeunes et appuyer à la conception d'un projet professionnel dès l'âge précoce ; Promouvoir l'entreprenariat des jeunes et contribuer à la mise en place de dispositifs devant faciliter l'embauche des jeunes ; Valoriser la formation technique et professionnelle.

[19] Trois éléments clés à actionner pour ce dispositif sont : une stratégie de formation agricole est formulée et approuvée ; des curricula de formation agricole revus ; des centres de formation opérationnels.

[20] Rapport d'évaluation de la pauvreté et d'inégalité. 2020.

[21] Rapport d'évaluation : État et Structure de la Population. RPGH 2017

[22] Human Development Report 2021: <https://hdr.undp.org/data-center/specific-country-data#/countries/COM>

[23] Rapport d'évaluation et d'inégalité aux Comores 2021

[24] Le décret n° 22-048/PR du 23 mai 2022 qui met en place le Fonds National pour l'Initiative un Jeune- Un Emploi renforce la mise en œuvre cette politique

[25] Worldbank ; COMOROS POST-KENNETH RECOVERY AND RESILIENCE PROJECT; December 5, 2019; Report No: PAD3473

[26] Les jeunes de moins de 15 ans et ceux âgés entre 15 et 34 ans représentent respectivement 37,5% et 33,7% pour une population dans cette tranche estimée en 2022 à 286 517 personnes. Dans cette tranche d'âge, la répartition hommes-femmes est équilibrée

[27] Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) : Projections 2003-2017

[28] En moyenne l'Université des Comores (UDC) produit 3 261 nouveaux diplômés chaque année (BIT-PNUD 2022)

[29] Au sens du BIT c'est-à-dire « *une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui est sans emploi, disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et a activement cherché un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans moins de trois mois* »

[30] En valeur absolue, l'Union des Comores compte 15 336 chômeurs, c'est-à-dire 8 059 hommes, 7 275 femmes, 6 829 en milieu rural et 8 506 en milieu rural (BIT-PNUD 2022)

[31] Enquête sur l'emploi et le secteur informel (EESI) BIT-PNUD, 2022

[32] PNDHD : Programme national de développement humain durable

[33] Komor Initiative ou Projet de renforcement du continuum orientation-formation-insertion des jeunes en Union des Comores

[34] Il s'agit d'un Programme axé sur la formation et l'insertion professionnelle

[35] Intégrant la résilience au changement climatique.

- [36] Il convient de relever que le ciblage géographique de PREFER a été révisé suite au financement additionnel destiné aux activités d'élevage. Ce financement a fait passer de 48 à 66 le nombre de villages bénéficiaires, soit 18 villages supplémentaires.
- [37] Selon la Loi No 11-007 AU du 02 mai 2011 portant Organisation territoriale de l'Union des Comores, le pays compte 323 localités dont 207 en Grande Comore, 93 à Anjouan et 23 à Mohéli.
- [38] Dans la zone Centre autour du CRDE de Fomboni, les villages Djoiezi et Bandarsalam sont fusionnés en une localité réduisant d'une unité le nombre de villages que comprend l'île. Force-Jeunes couvre l'ensemble de cette île.
- [39] Notamment : tomate, coco, fruits, plantes amygdacées, poisson et poulpe
- [40] Mécanique nautique ; fabrication, réparation et maintenance des équipements de production et de transformation et des dispositifs de pêche ; transport et commercialisation des produits agrosylvopastorales et halieutiques ainsi que la valorisation de l'habitat naturel par l'écotourisme
- [41] E-marketing, agri-tech, services digitaux à valeur ajoutée, community management/campagnes & publicité via réseaux sociaux
- [42] Bulletin Statistique de Pêche No. 4 Edition 2021
- [43] On estime que le projet toucherait 1,5 jeune environ par ménage.
- [44] Cette répartition est estimée de la façon suivante : sachant que les jeunes de 15 à 35 ans représentent 33,7% de la population, à l'échelle des 66 villages Force-jeunes part sur une population-cible estimée à 59 908 selon les données démographiques de l'INSEED rapportées au nombre de villages-cibles par île. Mohéli représente 29% de cette population, Anjouan 53,5% et Ngazidja 17,5%.
- [45] La taille moyenne des ménages est 5 à Mohéli et à Anjouan et de 6 en Grande Comore
- [46] Correspondant à la proportion des PSH dans la population telle que ressortie du RGPH 2017
- [47] Gender Action Learning System
- [48] Voir détail en annexe 8
- [49] Le financement des plans d'affaires est décrit dans la composante B
- [50] Hypothèse d'un maximum de 50 jeunes qui pourront décrocher grâce à l'efficacité du processus de sensibilisation et de profilage tout le long du projet et qui pourra assurer le remplacement de certains jeunes qui décroche des activités du projet.
- [51] cf. composante B pour les modalités de financement
- [52] La Stratégie numérique Comores 2028 vise à introduire l'apprentissage des TIC dans les curricula du primaire au lycée. Elle est constituée de 6 axes stratégiques : le capital humain ; le cadre juridique, réglementaire et institutionnel ; la confiance numérique ; vulgarisation du numérique pour tous et partout ; L'e-administration ; et développer et diversifier le secteur du numérique. Elle vise à ce que les TIC, et en particulier Internet, apportent un meilleur accès aux services de base comme l'éducation. Sa vision est de faire des Comores d'ici 2030 « une société de l'information, acteur de la révolution numérique ». En termes d'action, la stratégie aspire à ce que 1 800 étudiants soient formés aux TIC d'ici 2028.
- [53] Une ébauche de cette convention décrivant ses sections clés est fournie en annexe.
- [54] Le même que dans la composante A
- [55] Voir analyse économique et financière en annexe au document de conception du projet (DCP)
- [56] (i) étude de référence ; (ii) étude diagnostique des CRDE ; (iii) élaboration d'un catalogue des opportunités d'emploi intégrant des emplois verts pour dynamiser l'entrepreneuriat des jeunes ruraux aux Comores et (iv) Identification des curricula existants en fonction des besoins du marché et révision desdits curricula pour incubation des jeunes aux CRDE.
- [57] Report of the Consultation on the Thirteenth Replenishment of IFAD's Resources: Building Rural Resilience for a Food-Secure Future; Third Session Rome, 2-3 November 2023 ; IFAD13/3/R.2/Rev.1; Annex IV - paragraph 26.
- [58] L'indice ND-GAIN par pays résume la vulnérabilité d'un pays au changement climatique et à d'autres défis mondiaux, ainsi que sa capacité d'améliorer sa résilience. Il vise à aider les gouvernements, les entreprises et les communautés à mieux prioriser les investissements pour une réponse plus efficace aux défis mondiaux immédiats à venir.
- [59] <https://markets.businessinsider.com/commodities/co2-european-emission-allowances>
- [60] Pour plus de détails, se reporter aux sections spécifiques sur la gestion financière et la passation de marché dans l'annexe 8 (en volume séparé) et dans la matrice de gestion intégrée des risques en annexe 9.
- [61] <https://www.transparency.org/en/countries/comoros>
- [62] <https://ifad-buildproc.org/certification-m2-processus-et-procedures-de-passation-des-marches-efficaces-pour-une-mise-en-oeuvre-reussie-des-projets/>

[63] 2022 Ibrahim Index of African Governance – Index report.

[64] Annexe 1

[65] [Accountability and complaints procedures \(ifad.org\)](#)



Investir dans les populations rurales

Comores

Rural youth capacity building and entrepreneurship

Rapport de conception

Annexe 1: Cadre logique

Dates de mission: 17/07/2023 - 23/09/2023

Date du document: 23/04/2024

Identifiant du projet 2000003992

Numéro du rapport: 6779-KM

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Rural youth capacity building and entrepreneurship

Cadre logique

| Chaîne logique | Indicateurs | | | | Moyens de vérification | | | Hypothèses |
|---|--|------------------------|-------------|---------------|--|---------------------|---------------------|---|
| | Nom | Situation de référence | Mi-parcours | Cible Finale | Source | Fréquence | Responsabilité | |
| Portée Portée du Projet | 1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet | | | | SSE du projet | Semestrielle | UNAC et partenaires | Conditions sociopolitiques et sécuritaires favorables au développement des entreprises. |
| | Hommes | 0 | 1800 | 3000 | | | | |
| | Femmes | 0 | 1800 | 3000 | | | | |
| | Jeunes | 0 | 3600 | 6000 | | | | |
| | Personnes autres que les jeunes | | | | | | | |
| | Personnes non autochtones | | | | | | | |
| | Nombre total de personnes bénéficiant de services | 0 | 3600 | 6000 | | | | |
| | Persons with disabilities | 0 | 54 | 90 | | | | |
| | 1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages | | | | SSE du projet | Semestrielle | UNAC et partenaires | |
| | Membres des ménages | 0 | 12450 | 20701 | | | | |
| 1.a Nombre correspondant de ménages touchés | | | | SSE du projet | Semestrielle | UNAC et partenaires | | |
| Ménages dirigés par une femme | 0 | 540 | 900 | | | | | |
| Ménages | 0 | 2400 | 4000 | | | | | |
| Objectif du projet Contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la résilience des communautés rurales | Incidence de la pauvreté dans la zone couverte par le Programme | | | | Enquêtes - Statistiques nationales/Enquête de référence, évaluation d'impact | Année 1, 7 | UNAC | Conditions sociopolitiques et sécuritaires favorables au développement des entreprises. |
| | Pourcentage (%) | 45 | 43 | 41 | | | | |
| | Pourcentage de ménages bénéficiaires déclarant une augmentation d'au moins 20% des revenus | | | | Enquêtes - Statistiques nationales/Enquête de référence, évaluation d'impact | Année 1, 4, 7 | UNAC | |
| | Pourcentage (%) | | 35 | 55 | | | | |

| Chaîne logique | Indicateurs | | | | Moyens de vérification | | | Hypothèses |
|--|--|------------------------|-------------|--------------|--|-----------------------------------|----------------|---|
| | Nom | Situation de référence | Mi-parcours | Cible Finale | Source | Fréquence | Responsabilité | |
| Objectif de développement Améliorer l'accès à l'emploi décent pour les jeunes par le développement des entreprises durables y compris dans les systèmes alimentaires de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche | SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet | | | | COI survey at Baseline, mid & end line survey, programme reports | Début – Mi-parcours et achèvement | UNAC | - Mobilisation des dispositifs d'appui nécessaires et adoption de l'approche du projet pour des interventions coordonnées. - Levée des obstacles externes qui limitent l'accès des jeunes ruraux aux opportunités dans les secteurs productifs. |
| | Membres des ménages | 0 | 8073 | 16560 | | | | |
| | Ménages (%) | 0 | 65 | 80 | | | | |
| | Ménages (nombre) | 0 | 1560 | 3200 | | | | |
| | 2.2.1 Personnes ayant de nouveaux emplois / opportunités d'emploi | | | | COI survey at Baseline, mid & end line survey, programme reports | Début – Mi-parcours et achèvement | UNAC | |
| | Hommes | | 1335 | 2225 | | | | |
| | Femmes | | 1335 | 2225 | | | | |
| | Jeunes | | 2670 | 4450 | | | | |
| | Nombre total de personnes ayant de nouveaux emplois/opportunités d'emploi | | 2670 | 4450 | | | | |
| | Nombre d'emploi verts créés (« vert à définir ») | | | | Enquêtes IBRE | Début – Mi-parcours et achèvement | UNAC | |
| | Nombre d'emploi | 0 | 420 | 700 | | | | |
| | SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet | | | | COI survey at Baseline, mid & end line survey, programme reports | Début – Mi-parcours et achèvement | UNAC | |
| | Membres des ménages | 0 | 8073 | 16560 | | | | |
| | Ménages (%) | 0 | 65 | 80 | | | | |
| | Ménages (nombre) | 0 | 1560 | 3200 | | | | |
| | IE.2.1 Individus présentant une amélioration de l'autonomisation | | | | COI survey at Baseline, mid & end line survey, programme reports | Début – Mi-parcours et achèvement | UNAC | |
| | Nombre total de personnes | | 15 | 25 | | | | |
| | Nombre total de personnes | | 540 | 1500 | | | | |
| | Femmes | | 50 | 50 | | | | |
| Femmes | | 270 | 750 | | | | | |
| Hommes | | 50 | 50 | | | | | |

| Chaîne logique | Indicateurs | | | | Moyens de vérification | | | Hypothèses |
|---|--|------------------------|-------------|--------------|--|-----------------------------------|--|---|
| | Nom | Situation de référence | Mi-parcours | Cible Finale | Source | Fréquence | Responsabilité | |
| | Hommes | | 270 | 750 | | | | |
| | 3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique | | | | COI survey at Baseline, mid & end line survey, programme reports | Début – Mi-parcours et achèvement | UNAC | |
| | Membres des ménages | | 6986 | 11644 | | | | |
| | Ménages | | 56.23 | 56.25 | | | | |
| | Ménages | | 1350 | 2250 | | | | |
| Effet direct 1 - Les jeunes femmes et hommes ruraux améliorent durablement et équitablement leurs capacités d'accès aux opportunités d'emploi | 1.2.2 Ménages déclarant l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés | | | | COI survey at Baseline, mid & end line survey, programme reports | Début – Mi-parcours et achèvement | UNACP, prestataires (CRDE dans les PC) | Suivi effectif des structures d'appui conseil aux initiatives de jeunes promoteurs. |
| | Membres des ménages | | 6986 | 11644 | | | | |
| | Ménages | | 56.25 | 56.25 | | | | |
| | Ménages | | 1350 | 2250 | | | | |
| | 2.2.6 Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage | | | | COI survey at Baseline, mid & end line survey, programme reports | Début – Mi-parcours et achèvement | UNAC et partenaires | |
| | Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés | | 17 | 35 | | | | |
| | Taille des ménages | | 3622 | 7245 | | | | |
| | Jóvenes | | 940 | 2200 | | | | |
| | Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de stockage | | 10 | 20 | | | | |
| | Taille des ménages | | 1397 | 3881 | | | | |
| | Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés | | 700 | 1400 | | | | |
| | Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de stockage | | 240 | 800 | | | | |

| Chaîne logique | Indicateurs | | | | Moyens de vérification | | | Hypothèses |
|--|---|------------------------|-------------|--------------|------------------------|--------------|---------------------|---|
| | Nom | Situation de référence | Mi-parcours | Cible Finale | Source | Fréquence | Responsabilité | |
| Produit Produit 1.1: L'offre qualifiée de formation/incubation pour l'emploi des jeunes ruraux est renforcée | Nombre de nouveaux modules/référentiels créés | | | | SSE du projet | Semestrielle | UNAC et partenaires | "Les politiques publiques sont propices aux actions de formation et de gestion durable des terres en zone rurale. Les partenaires de mise en œuvre et les prestataires de services ont la capacité requise ou sont disposés à renforcer leur capacité à remplir leurs fonctions." |
| | Nombre | 0 | 42 | 42 | | | | |
| | Nombre de salles de cours et dortoirs construits ou remis en état dans les Structures d'Incubation | | | | SSE du projet | Semestrielle | UNAC et partenaires | |
| | Nombre | | 3 | 6 | | | | |
| | Nombre de formateurs, facilitateurs, et animateurs etc formés. | | | | SSE du projet | Semestrielle | UNAC et partenaires | |
| | Nombre | 0 | 24 | 24 | | | | |
| | 3.1.4 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat | | | | SSE du projet | Semestrielle | UNAC et partenaires | |
| | Superficie en hectares | | 18 | 30 | | | | |
| | 2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état | | | | SSE du projet | Semestrielle | UNAC et partenaires | |
| | Nombre total d'installations | | 45 | 120 | | | | |
| Installations de commercialisation construites ou remises en état | | 5 | 12 | | | | | |
| Installations de stockage construites ou remises en état | | 40 | 108 | | | | | |
| Produit Produit 1.2: Les jeunes ruraux sont compétents pour développer des activités rémunératrices et durables dans des métiers ruraux y compris des filières agrosylvopastorales et halieutiques | 1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production | | | | SSE du projet | Semestrielle | UNAC et partenaires | Mise à niveau des plateaux techniques |
| | Nombre total de personnes formées par le projet | 0 | 2520 | 3150 | | | | |
| | Nombre total de présences aux sessions de formation | 0 | 2520 | 3150 | | | | |
| | Hommes formés à la production végétale | 0 | 432 | 540 | | | | |
| | Femmes formées à la production végétale | 0 | 648 | 810 | | | | |

| Chaîne logique | Indicateurs | | | | Moyens de vérification | | | Hypothèses |
|----------------|---|------------------------|-------------|--------------|------------------------|--------------|---------------------|------------|
| | Nom | Situation de référence | Mi-parcours | Cible Finale | Source | Fréquence | Responsabilité | |
| | Jeunes formés à la production végétale | 0 | 1080 | 1350 | | | | |
| | Hommes formés à la production animale | 0 | 288 | 360 | | | | |
| | Femmes formées à la production animale | 0 | 432 | 540 | | | | |
| | Jeunes formés à la production animale | 0 | 720 | 900 | | | | |
| | Hommes formés à la production halieutique | 0 | 288 | 360 | | | | |
| | Femmes formées à la production halieutique | 0 | 432 | 540 | | | | |
| | Jeunes formés à la production halieutique | 0 | 720 | 900 | | | | |
| | Personnes formées à la production végétale | 0 | 1080 | 1350 | | | | |
| | Personnes formées à la production animale | 0 | 720 | 900 | | | | |
| | Personnes formées à la production halieutique | 0 | 720 | 900 | | | | |
| | 2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises | | | | SSE du projet | Semestrielle | UNAC et partenaires | |
| | Hommes | 0 | 1250 | 2225 | | | | |
| | Femmes | 0 | 1250 | 2225 | | | | |
| | Jeunes | 0 | 2500 | 4450 | | | | |
| | Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises | 0 | 2500 | 4450 | | | | |
| | Nombre de jeunes des communautés de pêche utilisant les investissements structurants. (DCP, magasin, pêcheries, etc.) | | | | SSE du projet | Semestrielle | UNAC et partenaires | |

| Chaîne logique | Indicateurs | | | | Moyens de vérification | | | Hypothèses | | | |
|--|---|------------------------|-------------|--------------|--|-----------------------------------|---|--|---------------|--------------|----------------------------|
| | Nom | Situation de référence | Mi-parcours | Cible Finale | Source | Fréquence | Responsabilité | | | | |
| | Males | 0 | 240 | 240 | | | | | | | |
| | Females | 0 | 360 | 360 | | | | | | | |
| | Young | 0 | 600 | 600 | | | | | | | |
| | 1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques | | | | | | | | SSE du projet | Semestrielle | UNAC, prestataires (ENPMM) |
| | Hommes | 0 | 600 | 600 | | | | | | | |
| | Femmes | 0 | 900 | 900 | | | | | | | |
| | Jeunes | 0 | 1500 | 1500 | | | | | | | |
| | Producteurs ruraux | 0 | 1500 | 1500 | | | | | | | |
| Effet direct 2 - Les jeunes entrepreneurs ruraux accèdent durablement au marché et aux opportunités d'affaires avec le secteur privé | 2.2.2 Entreprises rurales appuyées signalant une hausse de leurs bénéfices | | | | COI survey at Baseline, mid & end line survey, programme reports | Début – Mi-parcours et achèvement | UNAC | Environnement des affaires propice au développement des entreprises | | | |
| | Nombre d'entreprises | 0 | 1037 | 2600 | | | | | | | |
| | Pourcentage d'entreprises | | 70 | 80 | | | | | | | |
| | 1.2.5 Ménages déclarant utiliser les services financiers ruraux | | | | COI survey at Baseline, mid & end line survey, programme reports | Baseline, Mid Term, Completion | UNAC | | | | |
| | Membres des ménages | | 2070 | 3452 | | | | | | | |
| | Ménages | | 10 | 17 | | | | | | | |
| Ménages | | 400 | 667 | | | | | | | | |
| Produit Produit 2.1 : L'intégration des jeunes dans l'emploi et les partenariats d'affaires est facilitée | Nombre de partenariats commerciaux entre les jeunes entrepreneurs et les agro-PME. | | | | SSE du projet | Semestrielle | UNAC, prestataires, partenaires | Ouverture du secteur privé, partenaires commerciaux et institutions financières à la promotion du statut économique et du leadership des jeunes entrepreneurs. | | | |
| | Nombre | 0 | 60 | 112 | | | | | | | |
| | Nombre de jeunes placés en emploi salarié auprès des agro-PME et agro-industries à travers les partenariats public-privé. | | | | SSE du projet | Semestrielle | UNAC, prestataires (Maison de l'Emploi, etc.) | | | | |
| | Nombre | 0 | 720 | 1200 | | | | | | | |

| Chaîne logique | Indicateurs | | | | Moyens de vérification | | | Hypothèses |
|---|--|------------------------|-------------|--------------|------------------------|--------------|--|--|
| | Nom | Situation de référence | Mi-parcours | Cible Finale | Source | Fréquence | Responsabilité | |
| Produit Produit 2.2 : L'accès des jeunes agripreneurs aux services financiers est facilité | 1.1.5 Personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales | | | | SSE du projet | Semestrielle | UNAC, institutions financières partenaires | Ouverture du secteur privé, partenaires commerciaux et institutions financières à la promotion du statut économique et du leadership des jeunes entrepreneurs. |
| | Nombre total d'accès aux services financiers | 0 | 600 | 1000 | | | | |
| | Hommes-accès services financiers dans les zones rurales-crédit | | 240 | 400 | | | | |
| | Femmes - accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit | | 360 | 600 | | | | |
| | Jeunes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit | | 600 | 1000 | | | | |
| | Personnes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit | 0 | 600 | 1000 | | | | |
| | Nombre de jeunes dont le plan d'affaire a été financé | | | | SSE du projet | Semestrielle | UNAC, institutions financières partenaires | |
| | Males | 0 | 1300 | 1625 | | | | |
| | Females | 0 | 1300 | 1625 | | | | |
| | Young | 0 | 2600 | 3250 | | | | |
| Effet direct 3 - L'emploi des jeunes ruraux et la prise en compte de l'équité de genre sont ancrés dans les piliers stratégiques de développement rural | Politique 3 Lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles soumises aux décideurs pour approbation, ratification ou modification | | | | SSE du projet | Annuelle | UNAC, partenaires | L'engagement politique du Gouvernement reste constant |
| | Nombre | 0 | 1 | 3 | | | | |
| Produit Produit 3.1 : Les politiques et capacités institutionnelles des entités régaliennes et des autres parties prenantes sont renforcées | Politique 1 Nombre de produits du savoir relatifs aux politiques achevés | | | | SSE du projet | Semestrielle | UNAC | Les institutions du Gouvernement participent effectivement au programme de renforcement de leurs capacités |
| | Nombre | 0 | 3 | 6 | | | | |

| Chaîne logique | Indicateurs | | | | Moyens de vérification | | | Hypothèses |
|---|--|------------------------|-------------|--------------|------------------------|--------------|----------------|---|
| | Nom | Situation de référence | Mi-parcours | Cible Finale | Source | Fréquence | Responsabilité | |
| Produit Produit 3.2 Les institutions régaliennes, les bénéficiaires et autres acteurs participent activement aux réalisations du projet | Politique 2 Nombre de plateformes opérationnelles multi-acteurs appuyées | | | | SSE du projet | Semestrielle | UNAC | La gouvernance des institutions du Gouvernement est améliorée |
| | Nombre | 0 | 2 | 5 | | | | |



Investir dans les populations rurales

Comores

Rural youth capacity building and entrepreneurship

Rapport de conception

Annexe 2: Théorie du changement

Dates de mission: 17/07/2023 - 23/09/2023

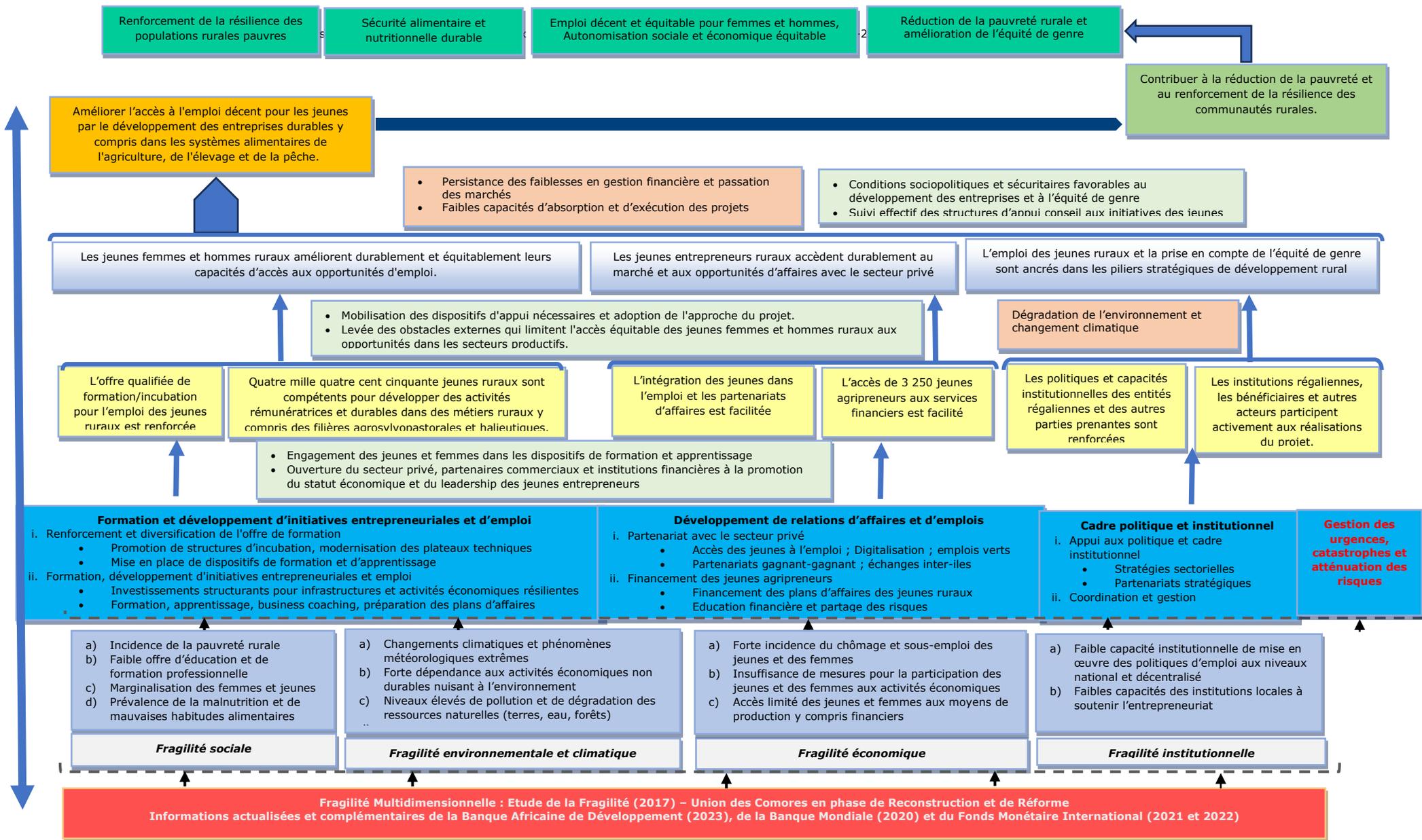
Date du document: 23/04/2024

Identifiant du projet 2000003992

Numéro du rapport: 6779-KM

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

FORCE Jeunes - Théorie du changement





Investir dans les populations rurales

Comores

Rural youth capacity building and entrepreneurship

Rapport de conception

Annexe 3: Coût et financement du projet: Tableaux de coûts détaillés

Dates de mission: 17/07/2023 - 23/09/2023

Date du document: 23/04/2024

Identifiant du projet 2000003992

Numéro du rapport: 6779-KM

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Annexe 3 : Coût et financement de FORCE-JEUNES

I. INTRODUCTION

1. Cette annexe porte sur l'estimation des coûts du Projet de Formation et de Renforcement des capacités Entrepreneuriales des Jeunes Ruraux de l'Union des Comores (FORCE-JEUNES), réalisée avec le logiciel Costab. Cette annexe est structurée en deux chapitres. Le premier chapitre porte sur les hypothèses de base liées à la date de démarrage et la durée de mise en œuvre du projet, les provisions pour imprévus physiques, les taux de change, les coûts unitaires, et les pourcentages de taxes et de devises appliqués par catégories de dépenses. Le deuxième chapitre traite de l'estimation des coûts totaux par composante et par source de financement.

2. Les tableaux des coûts détaillés par composantes et sous-composantes du projet sont repris en annexe du document. Ils comprennent : i) le phasage des quantités, coûts unitaires et coûts de base en KMF et en USD ; ii) les coûts totaux en USD et iii) les catégories de dépenses par activité.

II. HYPOTHESES DE CALCUL DES COUTS

3. Les coûts du projet pris en compte dans les calculs incluent les coûts des investissements et les coûts de fonctionnement du projet. Les coûts du projet ont été estimés sur la base des principales hypothèses ci-après.

4. **Durée et démarrage du projet** : il est estimé à sept (7) ans soit de 2025-2031. Sa présentation au Conseil d'Administration du FIDA est prévue pour avril 2024.

5. **Coûts unitaires** : L'estimation des coûts repose essentiellement sur l'expérience des projets FIDA aux Comores notamment le PREFER et sur les informations et prévisions budgétaires fournies par d'autres partenaires techniques et financiers. Les salaires du personnel du projet sont alignés sur la grille salariale du PREFER. Les frais du personnel comprennent le salaire de base, les taxes et impôts ainsi que les charges salariales.

6. **Provisions pour imprévus physiques** : Le projet soutient la réalisation de nombreuses formations et mobilisera les services de manière significative. Afin de faire face à d'éventuelles erreurs d'estimation des quantités et/ou méthodes utilisées dans la préparation du projet, 2% de taux d'imprévus physiques ont été appliqués aux coûts de base des formations et ateliers ainsi que sur les services de consultance.

7. **Taux de change** : le taux de change KMF-USD retenu est de 1 USD pour 463,9 KMF et le taux de change KMF-Euro est de 1Euro=491 KMF. Ces taux¹ sont basés sur l'évolution du taux de change sur les 12 derniers mois pour s'émanciper des effets conjoncturels récents impactant l'économie mondiale.

8. **Pourcentage de taxes et de devises** : Les coûts estimés s'entendent toutes taxes comprises (TTC), c'est-à-dire qu'ils intègrent les droits et taxes à l'importation² et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)³. Les coûts de base des produits locaux ont été évalués à leurs prix de

¹ Le taux de change USD/KMF est la valeur du taux de change du FMI au 31 octobre 2023, retenu sur instruction du FIDA-FMD.

² 10%

³ Le taux actuel est de 10%.

marché y compris les taxes car celles-ci représentent un coût réel pour le projet. Les coûts de base des biens et services importés comprennent les prix CAF⁴, les droits de douane, la taxe sur la valeur ajoutée et la valeur ajoutée nationale, à savoir les frais de manutention locale, le transport local, l'intermédiation financière et les marges des opérateurs économiques. Les droits et taxes imputables aux biens et services acquis du projet seront pris en charge par le gouvernement et sont considérés comme contrepartie financière en nature du gouvernement.

9. La part en USD du coût du projet est constituée des coûts directs et indirects des biens et services importés qui sont incorporés dans le coût du projet. La définition des catégories de dépenses a été faite sur la base de la circulaire IC/FOD/02/2013 du FIDA relative à la standardisation des catégories de dépenses. Le tableau 1 ci-dessous présente les catégories de dépenses et les taux des imprévus physiques, des taxes et des parts en devises, qui découlent principalement des expériences des projets récemment financés par le FIDA au Comores (en particulier le projet PREFER),

Tableau 1: Pourcentages de taxes et de devises par catégorie de dépenses

| Catégories de dépenses | % Imprévus Physiques | % de taxes | % de devises sur la valeur TTC |
|------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|---|
| Coûts d'investissement | | | |
| Travaux | 0 | 10 | 30 |
| Véhicule, équipements et matériels | 0 | 32 | 60 |
| Consultation | 2 | 10 | 40 |
| Formations, ateliers et séminaires | 2 | 0 | 30 |
| Dons et subventions | 0 | 0 | 0 |
| Coûts récurrents | | | |
| Salaires & Indemnités | 0 | 0 | 10 |
| Coûts de fonctionnement | 0 | 10 | 25 |

III. COÛTS DU PROJET

A. COÛTS TOTAUX

10. Le coût total du projet, sur une période de sept ans (2025-2031), y compris les imprévus physiques et financiers, s'élève à 24,4 millions d'USD. Son coût de base est de 23,5 millions d'USD. Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent à 930 900 USD. Les taxes sont estimées pour un montant total de 1,1 million d'USD.

11. Le coût des investissements et les coûts récurrents du projet s'élèvent respectivement à 22,1 millions d'USD soit 90% du coût de projet et 2,2 millions d'USD, soit 10% des coûts du projet.

⁴ Coût assurance fret

B. COUTS PAR COMPOSANTE

12. Force-jeunes est structuré en quatre composantes. Le coût du projet ventilé par composante se présente comme suit : (i) Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi: 11,7 millions d'USD, soit 50 pourcent du coût de base total ; (ii) Développement de relations d'affaires et d'emplois: 8,6 millions d'USD, soit 37 pourcent du coût de base total ; (iii) Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux : 2,8 millions d'USD, soit 12 pourcent du coût de base total et (iv) Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques : 198 000 USD, soit 1 pourcent du coût de base total. Le tableau ci-dessous donne le détail de la répartition du coût du programme par composante et sous-composante.

Tableau 2: Coût du projet par composante et sous composantes

UNION DES COMORES

Projet de Formation et de Renforcement des capacités Entrepreneuriales des Jeunes Ruraux (FORCE-JEUN)

Components Project Cost Summary

| | (KMF Million) | | | (USD '000) | | |
|---|----------------|----------------|-----------------|-----------------|----------------|-----------------|
| | Local | Foreign | Total | Local | Foreign | Total |
| A. Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi | | | | | | |
| Renforcement et diversification de l'offre de formation | 1,815.2 | 552.0 | 2,367.3 | 3,913.0 | 1,189.9 | 5,102.9 |
| Développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi | 2,635.3 | 465.0 | 3,100.2 | 5,680.7 | 1,002.3 | 6,683.0 |
| Subtotal | 4,450.5 | 1,017.0 | 5,467.5 | 9,593.7 | 2,192.2 | 11,785.9 |
| B. Développement de relations d'affaires et d'emplois | | | | | | |
| Partenariat avec le secteur privé | 255.0 | 35.0 | 290.0 | 549.6 | 75.5 | 625.0 |
| Financement des jeunes agripreneurs | 3,621.7 | 117.1 | 3,738.8 | 7,807.1 | 252.4 | 8,059.5 |
| Subtotal | 3,876.6 | 152.1 | 4,028.8 | 8,356.6 | 327.9 | 8,684.5 |
| C. Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux | | | | | | |
| Appui aux instruments de politique et au cadre institutionnel | 282.8 | 28.4 | 311.2 | 609.6 | 61.2 | 670.8 |
| Coordination, gestion et suivi-évaluation | 849.3 | 158.8 | 1,008.1 | 1,830.7 | 342.3 | 2,173.1 |
| Subtotal | 1,132.1 | 187.2 | 1,319.3 | 2,440.4 | 403.5 | 2,843.9 |
| D. Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques | | | | | | |
| Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques | 91.9 | - | 91.9 | 198.1 | - | 198.1 |
| Subtotal | 91.9 | - | 91.9 | 198.1 | - | 198.1 |
| Total BASELINE COSTS | 9,551.1 | 1,356.3 | 10,907.4 | 20,588.8 | 2,923.6 | 23,512.4 |
| Physical Contingencies | 22.2 | 14.1 | 36.3 | 47.8 | 30.4 | 78.2 |
| Price Contingencies | 354.2 | 41.4 | 395.6 | 763.5 | 89.2 | 852.7 |
| Total PROJECT COSTS | 9,927.5 | 1,411.8 | 11,339.3 | 21,400.1 | 3,043.3 | 24,443.3 |

C. FINANCEMENT DU PROJET

13. Le plan de financement du projet se présente comme suit: (i) 10, 07 millions d'USD du FIDA soit 41,2 pourcent du coût total; (ii) le Gouvernement des Comores pour 2,6 million d'USD, soit 10,6 pourcent du coût total, en numéraires pour 1,5 millions d'USD et en exonérations de taxes et impôts divers sur les biens et services à acquérir dans le cadre du projet pour 1,1 million d'USD; (iii) les bénéficiaires du projet pour 633 900 USD soit 2,6 pourcent du coût total, principalement les contributions des entrepreneurs aux financements des plans d'affaires ; (iv) les institutions financières pour 1,1 million d'USD soit 4,7 % du coût total et (v) un déficit de financement de 10 millions d'USD, soit 40,9 pourcent. Le gouvernement poursuivra la recherche de cofinancements et pourrait allouer des fonds du FIDA 13/14 pour couvrir ce déficit. Dans ce cadre, des démarches seront entreprises notamment auprès du Fonds d'Adaptation.

14. Le tableau ci-dessous présente le plan de financement du projet par composante et sous composante.

Tableau 3 : Plan de financement du projet par composante

Projet de Formation et de Renforcement des capacités Entrepreneuriales des Jeunes Ruraux (FORCE-JEUNES)

Composantes par source de financement

(USD '000)

| | Gouvernement | | FIDA | | Déficit de financement | | Secteur Privé | | Bénéficiaires | | Total | |
|---|----------------|-------------|-----------------|-------------|------------------------|-------------|----------------|-------------|---------------|------------|-----------------|--------------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| A. Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi | | | | | | | | | | | | |
| Renforcement et diversification de l'offre de formation | 662.3 | 12.6 | 2 863.7 | 54.5 | 1 732.3 | 32.9 | - | - | - | - | 5 258.3 | 21.5 |
| Développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi | 1 697.6 | 24.3 | 2 290.0 | 32.8 | 2 988.3 | 42.8 | - | - | - | - | 6 975.9 | 28.5 |
| Sous total | 2 359.9 | 19.3 | 5 153.7 | 42.1 | 4 720.6 | 38.6 | - | - | - | - | 12 234.2 | 50.1 |
| B. Développement de relations d'affaires et d'emplois | | | | | | | | | | | | |
| Partenariat avec le secteur privé | 12.5 | 1.9 | 592.1 | 91.0 | 46.1 | 7.1 | - | - | - | - | 650.7 | 2.7 |
| Financement des jeunes agripreneurs | 66.1 | 0.8 | 1 985.3 | 23.7 | 4 560.3 | 54.4 | 1 144.5 | 13.6 | 633.9 | 7.6 | 8 390.0 | 34.3 |
| Sous total | 78.6 | 0.9 | 2 577.5 | 28.5 | 4 606.4 | 51.0 | 1 144.5 | 12.7 | 633.9 | 7.0 | 9 040.7 | 37.0 |
| C. Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux | | | | | | | | | | | | |
| Appui aux instruments de politique et au cadre institutionnel | 16.2 | 2.3 | 666.4 | 95.0 | 18.6 | 2.7 | - | - | - | - | 701.2 | 2.9 |
| Coordination, gestion et suivi-évaluation | 140.2 | 6.2 | 1 472.5 | 64.9 | 654.4 | 28.9 | - | - | - | - | 2 267.2 | 9.3 |
| Sous total | 156.5 | 5.3 | 2 138.9 | 72.1 | 673.1 | 22.7 | - | - | - | - | 2 968.4 | 12.1 |
| D. Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques | | | | | | | | | | | | |
| Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques | - | - | 200.0 | 100.0 | - | - | - | - | - | - | 200.0 | 0.8 |
| Coût Total du Projet | 2 594.9 | 10.6 | 10 070.0 | 41.2 | 10 000.0 | 40.9 | 1 144.5 | 4.7 | 633.9 | 2.6 | 24 443.3 | 100.0 |

D. COÛTS PAR CATEGORIE DE DEPENSES

15. Les coûts par catégorie de dépenses et par source de financement sont présentés comme ci-dessous

Tableau 4: Financement par catégorie de dépenses et par sources de financement

UNION DES COMORES

Projet de Formation et de Renforcement des

Décaissement par catégorie et source de

(USD '000)

| | Gouvernement | | FIDA | | Déficit de financement | | Secteur Privé | | Bénéficiaires | | Total | |
|---------------------------------------|----------------|-------------|-----------------|-------------|------------------------|-------------|----------------|------------|---------------|------------|-----------------|--------------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| I. Coût des investissements | | | | | | | | | | | | |
| A. Génie rural / civil | 285.2 | 11.2 | 1 289.4 | 50.5 | 977.6 | 38.3 | - | - | - | - | 2 552.1 | 10.4 |
| B. Véhicule et équipements | 147.3 | 32.0 | 302.6 | 65.7 | 10.5 | 2.3 | - | - | - | - | 460.5 | 1.9 |
| C. Formations et ateliers | 0.0 | - | 287.3 | 60.8 | 185.3 | 39.2 | - | - | - | - | 472.7 | 1.9 |
| D. Services de consultant | 418.0 | 7.7 | 3 696.8 | 68.5 | 1 279.9 | 23.7 | - | - | - | - | 5 394.7 | 22.1 |
| E. Don et subvention | 1 421.5 | 10.7 | 3 107.0 | 23.4 | 6 997.2 | 52.6 | 1 144.5 | 8.6 | 633.9 | 4.8 | 13 304.0 | 54.4 |
| Coût total des investissements | 2 272.0 | 10.2 | 8 683.1 | 39.1 | 9 450.5 | 42.6 | 1 144.5 | 5.2 | 633.9 | 2.9 | 22 183.9 | 90.8 |
| II. Coûts récurrents | | | | | | | | | | | | |
| A. Salaire et indemnités | 0.0 | - | 398.0 | 42.0 | 549.5 | 58.0 | - | - | - | - | 947.5 | 3.9 |
| B. Fonctionnement | 323.0 | 24.6 | 988.9 | 75.4 | - | - | - | - | - | - | 1 311.9 | 5.4 |
| Total des coûts récurrents | 323.0 | 14.3 | 1 386.9 | 61.4 | 549.5 | 24.3 | - | - | - | - | 2 259.4 | 9.2 |
| Coût total du projet | 2 594.9 | 10.6 | 10 070.0 | 41.2 | 10 000.0 | 40.9 | 1 144.5 | 4.7 | 633.9 | 2.6 | 24 443.3 | 100.0 |

Tableau 5: Financement par catégorie de dépenses et par an

UNION DES COMORES

Projet de Formation et de Renforcement des capacités Entrepreneuriales des Jeunes Ruraux (FORCE-JEUNES)

Expenditure Accounts by Years -- Totals Including Contingencies Totals Including Contingencies (USD '000)

| | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 | Total |
|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| I. Investment Costs | | | | | | | | |
| A. Génie rural / civil | 168.1 | 120.3 | 1,245.0 | 661.4 | 216.7 | 123.2 | 17.3 | 2,552.1 |
| B. Véhicule et équipements | 445.0 | - | 15.5 | - | - | - | - | 460.5 |
| C. Formations et ateliers | 19.0 | 77.0 | 104.2 | 101.6 | 79.9 | 70.7 | 20.2 | 472.7 |
| D. Services de consultant | 751.0 | 830.4 | 927.9 | 851.6 | 806.7 | 735.0 | 492.0 | 5,394.7 |
| E. Don et subvention | 129.0 | 436.2 | 2,143.8 | 4,045.0 | 4,151.9 | 2,157.9 | 240.1 | 13,304.0 |
| Total Investment Costs | 1,512.1 | 1,464.0 | 4,436.4 | 5,659.7 | 5,255.3 | 3,086.9 | 769.6 | 22,183.9 |
| II. Recurrent Costs | | | | | | | | |
| A. Salaire et indemnités | 131.3 | 132.7 | 134.0 | 135.3 | 136.7 | 138.0 | 139.4 | 947.5 |
| B. Fonctionnement | 181.9 | 183.7 | 185.5 | 187.4 | 189.3 | 191.1 | 193.1 | 1,311.9 |
| Total Recurrent Costs | 313.2 | 316.3 | 319.5 | 322.7 | 325.9 | 329.2 | 332.5 | 2,259.4 |
| Total PROJECT COSTS | 1,825.3 | 1,780.3 | 4,755.9 | 5,982.4 | 5,581.3 | 3,416.1 | 1,102.1 | 24,443.3 |

16. La répartition du financement attendu du FIDA par composante se présente comme suit.

Tableau 6 : Financement FIDA par composante

UNION DES COMORES

Projet de Formation et de Renforcement des capacités Entrepreneuriales des Jeunes Ruraux (FORCE-JEUNES)

Coûts du projet

(USD '000)

| | Coût Incluant contingences | % Total | Financement FIDA | % financement |
|---|----------------------------------|------------|---------------------|------------------|
| A. Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi | | | | |
| Renforcement et diversification de l'offre de formation | 5 258.3 | 21.5 | 2 863.7 | 54.5 |
| Développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi | 6 975.9 | 28.5 | 2 290.0 | 32.8 |
| Sous total | 12 234.2 | 50.1 | 5 153.7 | 42.1 |
| B. Développement de relations d'affaires et d'emplois | | | | |
| Partenariat avec le secteur privé | 650.7 | 2.7 | 592.1 | 91.0 |
| Financement des jeunes agripreneurs | 8 390.0 | 34.3 | 1 985.3 | 23.7 |
| Sous total | 9 040.7 | 37.0 | 2 577.5 | 28.5 |
| C. Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux | | | | |
| Appui aux instruments de politique et au cadre institutionnel | 701.2 | 2.9 | 666.4 | 95.0 |
| Coordination, gestion et suivi-évaluation | 2 267.2 | 9.3 | 1 472.5 | 64.9 |
| Sous total | 2 968.4 | 12.1 | 2 138.9 | 72.1 |
| D. Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques | | | | |
| Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques | 200.0 | 0.8 | 200.0 | 100.0 |
| Sous total | 200.0 | 0.8 | 200.0 | 100.0 |
| Coût total du projet | 24 443.3 | 100.0 | 10 070.0 | 41.2 |

Tableaux détaillés des coûts (Voir COSTAB)

VENTILATION DES COÛTS PAR ILES

| UNION DES COMORES | | | | | |
|---|---------------|---------|---------|----------|----------|
| Projet de Formation et de Renforcement des capacités Entrepreneuriales des Jeunes Ruraux (FORCE-JEUNES) | | | | | |
| (Euro '000) | Grande comore | Moheli | Anjouan | National | Total |
| A. Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi | | | | | |
| Renforcement et diversification de l'offre de formation orientée | 793.9 | 793.9 | 1 125.8 | 72.7 | 2 786.2 |
| Développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi | 1 189.3 | 1 421.7 | 1 916.7 | 1 782.9 | 6 310.6 |
| Subtotal | 1 983.2 | 2 215.5 | 3 042.5 | 1 855.6 | 9 096.8 |
| B. Développement de relations d'affaires et d'emplois | | | | | |
| Partenariat avec le secteur privé | 18.7 | 18.7 | 18.7 | 525.8 | 582.0 |
| Financement des jeunes agripreneurs | 1 580.2 | 2 239.3 | 3 643.5 | 93.2 | 7 556.2 |
| Subtotal | 1 598.9 | 2 258.0 | 3 662.2 | 619.0 | 8 138.2 |
| C. Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux | | | | | |
| Appui aux instruments de politique et au cadre institutionnel | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 831.1 | 831.1 |
| Coordination, gestion et suivi-évaluation | 366.0 | 366.0 | 366.0 | 2 597.2 | 3 695.0 |
| Subtotal | 366.0 | 366.0 | 366.0 | 3 428.2 | 4 526.1 |
| Total | 3 948.0 | 4 839.5 | 7 070.7 | 5 902.9 | 21 761.1 |
| % | 18% | 22% | 32% | 27% | 100% |



Investir dans les populations rurales

Comores

Rural youth capacity building and entrepreneurship

Rapport de conception

Annexe 4: Analyse économique et financière

Dates de mission: 17/07/2023 - 23/09/2023

Date du document: 23/04/2024

Identifiant du projet 2000003992

Numéro du rapport: 6779-KM

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Annexe 4 : Analyse économique et financière

1. Cette annexe présente la méthodologie, les hypothèses utilisées et les principaux résultats de l'analyse financière et économique ex-ante du Projet de Formation et de Renforcement des capacités Entrepreneuriales des Jeunes Ruraux de la République des Comores (FORCE-JEUNES). L'objectif est d'identifier, de calculer et de comparer les flux en termes de coûts et d'avantages du projet afin d'apprécier sa viabilité d'une part du point de vue des bénéficiaires (analyse financière) et d'autre part du point de vue de la société et de l'économie nationale dans son ensemble (analyse économique).
2. La méthodologie utilisée est une analyse coûts-bénéfices qui repose sur l'estimation en termes monétaires des coûts et des avantages du projet. Elle vise à évaluer les effets et impacts des interventions proposées par le projet sur la situation financière des bénéficiaires. Cette analyse est basée sur les données primaires et secondaires collectées sur le terrain par la mission de formulation et sur l'expérience du projet FIDA (PREFER) et des autres partenaires de mise en œuvre des projets/programmes aux Comores.
3. Dans l'ensemble, les résultats de l'analyse économique montrent que le Force-Jeunes est un projet rentable, avec un taux de rentabilité interne économique de base de 21,9 % et une valeur actuelle nette de 74 millions d'Euro soit 39 milliards de KMF pour un coût d'opportunité économique du capital de 3%. En tenant compte des mesures d'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) évaluées au prix du marché (soit 25 Euro/t(CO₂e)¹, le projet pourrait générer une valeur actuelle nette (VAN) de 85 millions d'Euro et un TRIE de 24,4%. Ces indicateurs économiques sont plus élevés en tenant compte des fourchettes d'estimation de prix de carbone avec des valeurs basses (53 USD en moyenne par tonne) et élevées (105 USD en moyenne par tonne). Ces résultats sont très satisfaisants étant donné que certains bénéfices générés par le projet sont difficiles à quantifier et donc n'ont pas été pris en compte. Une analyse de sensibilité conduite sur la base des risques potentiels identifiés dans le cadre de la mise œuvre des activités du projet en confirme sa robustesse.

I. ANALYSE FINANCIERE

1.1- Méthodologie et hypothèses utilisées.

4. **Identification des avantages.** La mise en œuvre des activités des composantes du Force-jeunes : (i) Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi, (ii) Développement de relations d'affaires et d'emplois et (iii) Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux devraient permettre de toucher 6000 bénéficiaires et générer plusieurs flux d'avantages. Il s'agit de : (i) une augmentation des revenus des bénéficiaires directes du projet par le développement d'entreprises et l'emploi salarié ; (ii) une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales grâce à l'augmentation de la quantité et de la qualité des productions vivrières, maraîchères, animales et halieutiques et à l'éducation nutritionnelle; (iii) une augmentation de la valeur ajoutée, de l'emploi et des opportunités économiques le long des chaînes de valeur ciblées grâce à l'augmentation de la part de la production commercialisée et transformée, ainsi que des financements disponibles pour développer des initiatives privées et des partenariats gagnant-gagnant ; (iv) une augmentation des recettes fiscales et une amélioration de la balance commerciale découlant de la réduction des importations ; (v) une autonomisation économique des femmes et des jeunes ruraux.
5. En matière d'entrepreneuriat agricole des jeunes ruraux dans la sous-région Afrique de l'Ouest et du Centre, des projets comme INCLUSIF du Mali, PEA jeunes du Cameroun, Agribusiness Hub du Nigeria, Youth Agripreneurs et ENABLE Youth de l'IITA ont démontré l'intérêt des jeunes pour les filières à maturation rapide, quel que soit le maillon d'activité. Les chaînes de valeur et les initiatives entrepreneuriales promues et ciblées par Force-jeunes sont l'agriculture, l'agroforesterie et les produits forestiers non-ligneux (AAPFNL), l'élevage, la pêche, la transformation des produits agrosylvopastoraux et halieutiques, l'artisanat de service, le digital et les partenariats commerciaux dans lesquelles les jeunes et les femmes sont actuellement engagées et qui leur offre d'importantes opportunités économiques.
6. Sur la base des chaînes de valeur et les initiatives entrepreneuriales promues et ciblées et, des interventions définies par Force-jeunes, 15 modèles d'activités ont été définis comme représentatifs² au bénéfice des entrepreneurs juniors et seniors : (i) l'apiculture et (ii) le maraîchage pour l'AAPFNL ; (iii) l'embouche caprine et (iv) la cuniculture pour

¹ <https://markets.businessinsider.com/commodities/co2-european-emission-allowances>

² La liste des modèles n'est donc pas exhaustive. Au cours de la mise en œuvre, le projet FORCE Jeunes pourra appuyer des entreprises des jeunes dans d'autres métiers ruraux rentables tels l'artisanat, etc.

l'élevage ; (v) la pêche en vedette motorisée³; (vi) la transformation du manioc ; (vii) le transport de produit agrosylvopastoraux et halieutique et ; (viii) la prestation de service digitaux d'intermédiation commerciale. L'élaboration de partenariat commerciaux sur la base de ces modèles avec les *agro-pme* ou entre modèles a également été considéré. L'employabilité dans le cadre de cette analyse a été pris en compte en termes d'emplois temporaires ou permanents créés ou renforcés au sein des entreprises des jeunes ruraux promues et les emplois salariés potentiels.

7. **Prix financiers.** Aux Comores, les prix des produits agricoles et des prestations de services sont librement déterminés par le marché, selon la loi de l'offre et de la demande. Les prix retenus pour les principaux produits sont entre autres : 1700 KMF/kg pour le poisson premier choix, 1250 KMF /kg pour le poisson deuxième choix, 5000 KMF/kg de miel, 125000 KMF /unité pour un caprin de 10g de clarias et 4000 KMF/unité pour un lapin. Les prix des différents intrants sont présentés dans l'annexe de l'analyse économique et financière.

8. **Main d'œuvre.** La main-d'œuvre a été prise en compte dans le calcul des coûts de production des différents modèles élaborés. La main-d'œuvre employée est constituée de main-d'œuvre familiale, de main-d'œuvre salariée temporaire et de main d'œuvre salariée permanente. Le coût de la main-d'œuvre salarié temporaire retenu dans l'analyse financière correspond à la rémunération journalière moyen versée par les entrepreneurs soit 1000 à 2000 KMF/jour par personne.

9. **Taux d'actualisation.** Pour l'analyse financière, un taux d'actualisation de 12% correspondant à la moyenne entre le taux d'intérêt des crédits offerts par les institutions financières en milieu rurale rencontrées dans la zone du projet.

10. **Situation sans projet⁴.** Dans le cadre de l'insertion économiques des jeunes et des femmes, compte tenu du chômage endémique, le cout d'opportunité du travail d'un jeune sans emploi a été retenue. Dans le cadre de l'accélération et renforcement des activités économiques, la situation sans projet retenue reflète les pratiques courantes des agroentreprises et AGR (faible accès aux infrastructures de production et de marché, utilisation d'intrants de faible qualité et faible accès aux conseil agricoles).

11. **Situation avec Projet⁵.** La situation avec projet présente les améliorations qu'apporteront le projet. Les paramètres techniques clés en situation avec projet et pour les différents modèles sont présentés ci-dessous.

³ Un modèle unique a été développé pour la pêche motorisée selon une exploitation spécifique pour les juniors et les seniors

⁴ Voir la feuille « description des modèles » joint à la présente l'annexe (version Excel).

⁵ Voir la feuille « description des modèles » joint à la présente l'annexe (version Excel).

Tableau 1 : Hypothèses de base dans les situations sans et avec projet pour juniors et seniors

| | | Modèles | initiatives entrepreneuriales potentiels pour les jeunes | | |
|--------------------------------------|--|--|--|--|--|
| | | | Situation sans projet | Situation avec Projet : Technologie promue et appui du Force-Jeunes | |
| p a r c o u r s | p j u n i o r s d s , a f f a i r e s | apiculture | Jeune, homme, femme au chômage. sans revenu | Accès à des ruches améliorées accès à un appui conseil de qualité sur les bonnes techniques apicoles production avec 25 ruches miel destiné à la vente bien conditionné | |
| | | maraichage | | Accès à des intrants de qualité et un système d'irrigation moderne accès à un appui conseil aquacole de qualité sur les bonnes techniques de maraichage Durée du cycle: 3-4 mois ; 3 cycles par an production de tomates, carottes et oignons | |
| | | embouche | | Accès à des races boer Accès à un suivi vétérinaire de qualité accès à un appui conseil de qualité sur les bonnes techniques de conduite de l'élevage Durée du cycle: 1 cycles par an | |
| | | cuniculture | | Accès à des lapins locaux de qualité condition d'élevage moderne en clapier verticaux accès à un appui conseil aquacole de qualité sur les bonnes techniques de conduite Durée du cycle: 3 mois ; 4 cycles par an | |
| | | peche motorisée | | utilisation d'une vedette motorisée 250 jours de peches par an pendant 10 heures équipage composé de 3 jeunes pecheurs | |
| | | transformation manioc | | production de cossettes et de tapioca avec utilisation de 6 tonnes de manioc par/an | |
| | | transport | | utilisation d'un tricycle pour la prestation de service le transport des produits agrosylvo pastoraux et halieutiques entre les différentes agglomerations intra-iles | |
| | | digital | | prestation de service digitaux de vente et d'intermediation pour la vente et l'achat des produits agrosylvo pastoraux et halieutiques et d'intrants entre les différentes agglomerations intra-iles, ainsi inter-iles. | |
| | partenariats commerciaux | | partenariats incluant les initiatives entrepreneuriales promues pour les jeunes entre elles ou avec une Agro-PME. | | |
| | p l a n s d , a f f a i r e s s e n i o r s | apiculture | production avec 5 ruches traditionnelles absence d'appui conseils produits vendus dans un conditionnement preciaire | Accès à des ruches améliorées accès à un appui conseil de qualité sur les bonnes techniques apicoles production avec 30 ruches miel destiné à la vente bien conditionné | |
| | | maraichage | difficulté d'accès a des intrants de qualité système d'irrigation rudimentaire ou non fonctionnel pas d'accès a un appui conseil aquacole de qualité sur les bonnes techniques de maraichage Durée du cycle: 1 cycles par an | Accès à des intrants de qualité et un système d'irrigation moderne accès à un appui conseil aquacole de qualité sur les bonnes techniques de maraichage Durée du cycle: 3-4 mois ; 3 cycles par an production de tomates, carottes et oignons | |
| | | embouche | Accès a des rustiques locales pas d'accès a un suivi vétérinaire de qualité pas d'accès a un appui conseil de qualité sur les bonnes techniques de conduite de l'élevage Durée du cycle: 1 cycles par an | Accès à des races boer Accès à un suivi vétérinaire de qualité accès à un appui conseil de qualité sur les bonnes techniques de conduite de l'élevage Durée du cycle: 1 cycles par an | |
| | | cuniculture | Accès a des lapins locaux rustiques condition d'élevage au sol pas d'accès a un appui conseil de qualité sur les bonnes techniques de conduite Durée du cycle: 6 mois ; 1.5 cycles par an | Accès à des lapins locaux de qualité condition d'élevage moderne en clapier verticaux accès à un appui conseil de qualité sur les bonnes techniques de conduite Durée du cycle: 3 mois ; 4 cycles par an | |
| | | peche motorisée | jeune pecheur au chômage | utilisation d'une vedette motorisée 250 jours de peches par an pendant 10 heures équipage composé de 2 pecheurs rémunérés a 25% de la capture | |
| transformation manioc | | production de cossettes et de farine de manioc avec utilisation de 4 tonnes de manioc par/an | production de cossettes et de farine de manioc avec utilisation de 12 tonnes de manioc par/an | | |
| transport | | utilisation d'un tricycle pour la prestation de service le transport des produits agrosylvo pastoraux et halieutiques entre les différentes agglomerations intra-iles | utilisation de deux tricycles pour la prestation de service le transport des produits agrosylvo pastoraux et halieutiques entre les différentes agglomerations intra-iles | | |
| digital | | prestation de service digitaux de vente et d'intermediation pour la vente et l'achat des produits agrosylvo pastoraux et halieutiques et d'intrants entre les différentes agglomerations intra-iles, ainsi inter-iles. | prestation de service digitaux de vente et d'intermediation pour la vente et l'achat des produits agrosylvo pastoraux et halieutiques et d'intrants entre les différentes agglomerations intra-iles, ainsi inter-iles. Capacité de prospection et de marketing accrues par une moto. | | |
| partenariats commerciaux | | partenariats incluant les initiatives entrepreneuriales promues pour les jeunes entre elles ou avec une Agro-PME. | | | |
| peches capture | | augmentation des captures de 5% due a la mise en place de Dispositif de concentration des peches. | | | |

1-2. Résultats financiers

12. Les résultats et indicateurs financiers clés montrent que les différents modèles d'entreprises préparés pour la présente analyse sont profitables avec des marges nettes additionnelles et des retours sur investissement intéressants (valeurs actuelles nettes (VAN) et positives et des ratios bénéfiques-coûts supérieurs à un). Les modèles d'entreprises promues pour les jeunes permettent de gagner un revenu mensuel en situation de croisière (A partir de l'année 3) répondant au minimum et voir supérieur au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG)⁶ aux Comores équivalent à 112 Euro. Le revenu net mensuel se situe entre 209 Euro pour un apiculteur entrepreneur junior et 804 Euro pour un prestataire de service digitaux entrepreneur senior.

Tableau 3 : Résumé de l'analyse financière

| | | Modèles | Indicateurs financiers | | | |
|--------------------------------------|--|-----------------------|------------------------|------------|-----------------------|-----------|
| | | | TRI | VAN (KMF) | revenu mensuel (euro) | ratio B/C |
| p a r c o u r s | p d s l' a a j n f u s f n a i o r r e s | apiculture | 59% | 2,882,966 | 209 | 1.43 |
| | | maraichage | 73% | 12,788,169 | 623 | 1.72 |
| | | embouche | 61% | 17,966,861 | 283 | 1.57 |
| | | cuniculture | 84% | 20,159,602 | 275 | 2.17 |
| | | peche motorisée | 28% | 6,836,722 | 320 | 1.06 |
| | | transformation manioc | 39% | 3,158,323 | 271 | 1.20 |
| | | transport | 69% | 5,737,590 | 336 | 1.61 |
| | | digital | 42% | 1,101,459 | 268 | 1.14 |
| | p d s l' e a a n f i s f o r a r i s r e s | apiculture | 79% | 4,208,766 | 261 | 1.57 |
| | | maraichage | 67% | 11,891,930 | 597 | 1.75 |
| | | embouche | 95% | 41,028,879 | 449 | 1.73 |
| | | cuniculture | 71% | 36,362,593 | 493 | 2.02 |
| | | peche motorisée | 28% | 6,836,722 | 716 | 1.06 |
| | | transformation manioc | 87% | 8,248,178 | 564 | 1.30 |
| | | transport | 26% | 3,073,720 | 601 | 1.18 |
| digital | 39% | 6,449,965 | 804 | 1.38 | | |

II. ANALYSE ECONOMIQUE

2.1-Méthodologie et hypothèses

13. L'analyse économique de Force-jeunes se base également sur les avantages générés par les entreprises concernées par l'analyse financière. Cette analyse comprend les principaux avantages résultant des appuis du projet. L'analyse économique a été effectuée sur une période de 20 ans, correspondant à la durée de vie estimée des avantages générés par le Projet (durée de vie des infrastructures).

14. **Taux de change d'ombre.** L'analyse économique est effectuée en prix constants de 2020 et un taux de change d'ombre de 464 KMF pour 1 USD⁷ a été utilisé pour prendre en compte la correction de change dans l'analyse économique, afin de refléter la valeur réelle de ses différentes devises (coûts de transactions et flux de capitaux). Il est calculé à partir des données de la Banque Mondiale⁸ sur les importations, les exportations et les droits et taxes sur les importations et les exportations, en appliquant la formule suivante :

6- le salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) est de 55 000 KMF soit 112 Euro// <https://www.globalization-partners.com/fr/globalpedia/comoros-employer-of-record/compensation/#gref>

⁷ 530KMF pour 1 Euro

$$SER = OER \cdot \frac{[(M + Tm) + (X - Tx)]}{(M + X)}$$

SER représente le taux de change de référence,

OER le taux de change officiel,

M la valeur CAF des importations,

Tm le taux des droits sur les importations,

X la valeur FOB des exportations,

Tx le taux des taxes sur les exportations

15. Un taux d'escompte de 3%⁹ considéré comme coût d'opportunité social du capital aux Comores et correspondant au rendement moyen des titres public du 28 juillet 2023 a été retenu.

16. **Facteurs de conversion.** Les prix et les coûts financiers ont été convertis en coûts économiques en déduisant les taxes), les subventions et autres transferts. Des facteurs de conversion différents ont été utilisés pour différentes catégories de produits : 0,89 pour les intrants agricoles importés, 0,77 pour les équipements et matériels importés, 0,82 pour le poisson et miel, 0,77 pour les biens et services locaux échangeables, 1 pour les intrants et produits locaux non échangeables afin de refléter les taxes et droits de douane qui varient par produit. Le facteur de conversion pour la main-d'œuvre retenu est de 0.75 sur la base des taux retenus pour le financement additionnel du PREFER.

17. **Coûts économiques.** Les coûts des composantes du projet ont été convertis en coût économique à l'aide du logiciel Costab. Un coût récurrent représentant environ 20% des coûts de coordination a été pris en compte après l'achèvement du projet afin de refléter les coûts qu'engagerons les services techniques de l'Etat pour poursuivre l'appui technique et l'entretien de quelques infrastructures structurantes réalisées pendant la mise en œuvre du projet..

18. **Consolidation des avantages.** Une fois la conversion des prix/coûts financiers en prix/coûts économiques contenu dans les modèles, les bénéfices additionnels des différentes activités modélisées ont été consolidés sur la base du nombre d'entreprises et du taux de viabilité défini par activité. Les paramètres pour l'agrégation des bénéfices économiques sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Paramètres de consolidation des bénéfices économiques additionnels

⁹<https://banque-comores.km/article/show/annonce-du-resultat-de-ladjudication-de-lappel-doffres-de-reprise-de-la-liquidite-ref-n072023bcccl-du-28072023>

| Catégories bénéficiaires | | % | Parcours Force-jeunes Taux de viabilité juniors après 3 ans : 35% Taux de viabilité séniors après 3 ans : 50% | % | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total | |
|----------------------------|---|---|---|------------|------|-------|-------|------|------|------|-------|-------|-------|
| Plan d'affaire juniors | Agriculture, agroforesterie , produit forestier non-ligneux (30%) | 30% | apiculture | 50% | 0 | 53 | 116 | 116 | 53 | 0 | 0 | 338 | |
| | | | maraichage | 50% | 0 | 53 | 116 | 116 | 53 | 0 | 0 | 338 | |
| | élevage (10%) | 10% | embouche | 50% | 0 | 18 | 39 | 39 | 18 | 0 | 0 | 113 | |
| | | | cuniculture | 50% | 0 | 18 | 39 | 39 | 18 | 0 | 0 | 113 | |
| | peche (25%) | 25% | peche motorisée | | 0 | 88 | 194 | 194 | 88 | 0 | 0 | 563 | |
| | transformation (15%) | 15% | transformation manioc | | 0 | 53 | 116 | 116 | 53 | 0 | 0 | 338 | |
| | artisanat de service (10%) | 10% | transport | | 0 | 35 | 78 | 78 | 35 | 0 | 0 | 225 | |
| | digital (5%) | 5% | digital | | 0 | 18 | 39 | 39 | 18 | 0 | 0 | 113 | |
| | partenariats commerciaux | 5% | apiculture | 15% | 0 | 3 | 6 | 6 | 3 | 0 | 0 | 17 | |
| | | | maraichage | 10% | 0 | 2 | 4 | 4 | 2 | 0 | 0 | 11 | |
| | | | embouche | 10% | 0 | 2 | 4 | 4 | 2 | 0 | 0 | 11 | |
| | | | cuniculture | 15% | 0 | 3 | 6 | 6 | 3 | 0 | 0 | 17 | |
| | | | peche motorisée | 10% | 0 | 2 | 4 | 4 | 2 | 0 | 0 | 11 | |
| | | | transformation manioc | 10% | 0 | 2 | 4 | 4 | 2 | 0 | 0 | 11 | |
| | | | transport | 15% | 0 | 3 | 6 | 6 | 3 | 0 | 0 | 17 | |
| | | | digital | 15% | 0 | 3 | 6 | 6 | 3 | 0 | 0 | 17 | |
| | | | Total | | | 0 | 18 | 39 | 39 | 18 | 0 | 0 | 113 |
| | | | Total | | | | 0 | 350 | 775 | 775 | 350 | | |
| | Plan d'affaire seniors | Agriculture, agroforesterie , produit forestier non-ligneux (30%) | 30% | apiculture | 50% | 0 | 21 | 51 | 54 | 24 | 0 | 0 | 150 |
| | | | | maraichage | 50% | 0 | 21 | 51 | 54 | 24 | 0 | 0 | 150 |
| élevage (10%) | | 10% | embouche | 50% | 0 | 7 | 17 | 18 | 8 | 0 | 0 | 50 | |
| | | | cuniculture | 50% | 0 | 7 | 17 | 18 | 8 | 0 | 0 | 50 | |
| peche (25%) | | 25% | peche motorisée | | 0 | 35 | 86 | 90 | 39 | 0 | 0 | 250 | |
| transformation (15%) | | 15% | transformation manioc | | 0 | 21 | 51 | 54 | 24 | 0 | 0 | 150 | |
| artisanat de service (10%) | | 10% | transport | | 0 | 14 | 34 | 36 | 16 | 0 | 0 | 100 | |
| digital (5%) | | 5% | digital | | 0 | 7 | 17 | 18 | 8 | 0 | 0 | 50 | |
| partenariats commerciaux | | 5% | apiculture | 15% | 0 | 1 | 3 | 3 | 1 | 0 | 0 | 8 | |
| | | | maraichage | 10% | 0 | 1 | 2 | 2 | 1 | 0 | 0 | 5 | |
| | | | embouche | 10% | 0 | 1 | 2 | 2 | 1 | 0 | 0 | 5 | |
| | | | cuniculture | 15% | 0 | 1 | 3 | 3 | 1 | 0 | 0 | 8 | |
| | | | peche motorisée | 10% | 0 | 1 | 2 | 2 | 1 | 0 | 0 | 5 | |
| | | | transformation manioc | 10% | 0 | 1 | 2 | 2 | 1 | 0 | 0 | 5 | |
| | | | transport | 15% | 0 | 1 | 3 | 3 | 1 | 0 | 0 | 8 | |
| | | | digital | 15% | 0 | 1 | 3 | 3 | 1 | 0 | 0 | 8 | |
| | | | total | | 0 | 7 | 17 | 18 | 8 | 0 | 0 | 50 | |
| | Total | | | | | 0 | 140 | 343 | 360 | 157 | | | 1,000 |
| captures peches | | | | | 400 | 400 | 450 | | | | 1,250 | | |
| emplois salariés | | | | | | | 200 | 200 | 125 | | 525 | | |
| emplois totaux directs | | | | 0 | 490 | 1,118 | 1,335 | 707 | 125 | 0 | 3,775 | | |

19. **Bénéfices environnementaux.** Les externalités environnementales de Force-jeunes ont été estimées à l'aide de l'outil EX-ACT Version 9.3 actualisée en 2022, développé par la FAO, pour réaliser le bilan carbone des projets. Pour Force-jeunes, il faut noter que les estimations des émissions de GES restent indicatives et devront être actualisés au cours de la mise en œuvre en raison de son approche fortement axé sur la demande. Les hypothèses de calculs sont basées sur les caractéristiques des zones agroécologiques intervention du projet, les situations avec et sans projet et les objectifs du projet. Les principaux changements apportés par les activités du projet ont été inclus dans les différents modules de l'outil. Il s'agit de: (i) l'aménagement de 48 ha pour la production maraichères, (ii) la substitution des importations de poissons issus de la pêche pour environ 13 tonnes par an; (iii) la prise en compte des inputs nécessaires à la mise en œuvre du projet.

20. L'estimation des avantages indique un potentiel d'atténuation de l'ordre de 755 481 tonnes équivalent carbone (TeqC) sur une durée de 20 ans, soit 381 TeqC/an/hectare. La baisse des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de Force-jeunes résulterait principalement de i) l'amélioration des pratiques pour la pêche artisanale et ii) la production maraichère selon des conditions sensibles au climat.

21. Selon la note d'orientation de la Banque mondiale sur le prix fictif du carbone dans l'analyse économique des projets de développement, il est recommandé que l'analyse économique utilise une fourchette d'estimation du prix du carbone avec des valeurs basse (53 USD par tonne) et élevée (105 USD par tonne) et pour un prix social du carbone actuel sur le marché (25 Euro soit 30 USD par tonne). Les TRIE du projet si les bénéfices environnementaux étaient pris en compte dans les avantages économiques du projet, sont présentés comme suit :

Tableau 6 : Résultats économiques du projet intégrant les bénéfices environnementaux

| Indicateurs @20ans | Sans bénéfices env | Avec Bénéfices ENV. @market price | Avec Bénéfices ENV. @low estimate range | Avec Bénéfices ENV. @high estimate range |
|--------------------|--------------------|--------------------------------------|--|---|
| NPV BNA (KMF, 3%) | 39,319,315,699 | 45,117,011,209 | 51,219,686,266 | 63,130,638,211 |
| NPV BNA (Euro, 3%) | 74,166,532 | 85,102,505 | 96,613,750 | 119,080,926 |
| ERR | 21.9% | 24.4% | 26.7% | 31.4% |

2.2- Résultats économiques de base et analyse de sensibilité

22. Les résultats de l'analyse économique montrent que les avantages du projet sont tout à fait positifs. Le taux de rentabilité interne économique TRIE de base du Projet s'établit à 21,9%. La valeur actuelle nette (VAN) est estimée à 39 milliards de KMF soit 74 millions d'Euro (Pour un budget total de 21,7 millions d'Euro). Cependant, ces indicateurs économiques devraient être plus élevés si l'on prend en compte les avantages liés aux actions d'éducation nutritionnelle, l'éducation financière, l'amélioration de la balance commerciale et des recettes fiscales, les avantages liés à l'accès à l'emploi salarié pour les jeunes formés, et les bénéfices indirects liées aux aménagements et infrastructures (mise à niveau des CRDE, etc.).

23. **Analyse de sensibilité.** Les risques identifiés dans le cadre logique devraient avoir pour conséquences l'augmentation des coûts de mise en œuvre du projet, la baisse ou un retard dans la génération des avantages ou un faible taux de survie des entreprises promues par le projet. L'analyse de sensibilité basée sur les augmentations de 10%, 20% et 30% des coûts du projet montre des taux de rentabilité respectivement de 20,7%, 19,5% et de 18,5% ce qui dénote de la solidité des résultats face au risque d'augmentation des coûts des activités qui seront promues dans le cadre du projet. Les VAN correspondantes à ces niveaux de hausse des coûts seraient respectivement de 72 millions d'Euro, 70 millions d'Euro et de 68 millions d'Euro.

24. L'analyse de sensibilité fondée sur des diminutions de 10%, 20%, 30% et de 40 % des revenus dues au projet indique des taux de rentabilité économique respectivement de 20,5%, 17,3%, 9,1% et 15,4%. Les VAN correspondantes à ces niveaux de baisse de marges s'établissent à 34 millions d'Euro, 29 millions d'Euro, 24 millions d'Euros et de 19 million d'Euro. Si les avantages économiques étaient retardés d'un an ou de deux ans, le TRIE se situerait respectivement à 19,3% et 17%. Les VAN correspondantes à ces niveaux de retard dans la génération des bénéfices se situeraient respectivement à 34 millions d'Euro et 30 millions d'Euro. Des tests de sensibilité ont été également conduits pour une baisse de 10% et 20% des taux de survie des entreprises promues. Les résultats de l'analyse de sensibilité sont repris dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Résumé des analyses de sensibilité

| ANALYSE DE SENSIBILITE | | | TRIE | VAN (3%) | |
|---------------------------|---|-----|-------|-------------|--------------|
| | | | | Million KMF | Million Euro |
| Cas de base | | | 21.9% | 39,319.3 | 74.17 |
| Coûts | + | 10% | 20.7% | 38,288.3 | 72.22 |
| Coûts | + | 20% | 19.5% | 37,257.3 | 70.28 |
| Coûts | + | 30% | 18.5% | 36,226.4 | 68.33 |
| Revenus | - | 10% | 20.5% | 34,356.4 | 64.81 |
| Revenus | - | 20% | 19.0% | 29,393.5 | 55.44 |
| Revenus | - | 30% | 17.3% | 24,430.6 | 46.08 |
| Revenus | - | 40% | 15.4% | 19,467.7 | 36.72 |
| Revenus retardés d'un an | | | 19.3% | 34,636.8 | 65.33 |
| Revenus retardés de 2 ans | | | 17.0% | 30,090.7 | 56.76 |
| Revenus retardés de 3 ans | | | 15.0% | 25,677.0 | 48.43 |
| Taux de survie | | | -10% | 35,387.4 | 66.75 |
| Taux de survie | | | -20% | 31,455.5 | 59.33 |

25. Les niveaux de TRIE confirment la solidité des effets et impacts économiques positifs du projet face aux différents risques identifiés. Les indicateurs économiques restent satisfaisants, mais reste indicatif, compte tenu du fait que le projet adoptera une approche à la demande.



Investir dans les populations rurales

Comores

Rural youth capacity building and entrepreneurship

Rapport de conception

Annexe 5: Note d'examen des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC)

Dates de mission: 17/07/2023 - 23/09/2023

Date du document: 23/04/2024

Identifiant du projet 2000003992

Numéro du rapport: 6779-KM

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

The SECAP Review note should build on the preliminary note mentioned above, draw on the results of the screening exercise and be informed by the issues raised during the design mission, the stakeholders interviews, publicly available tools and dataset, and environmental, social or climate-related studies that inform on the characteristics of the project location. The SECAP review note includes the revised ESMP and should be attached to the Project Design Report, integrated in Draft Project Implementation Manual (PIM) and COSTAB and shall be submitted to Design Review Meeting (DRM) or IRC (for NSOs).

1. Introduction

1. La note de revue des procédures d'évaluation Sociale, Environnementale et climatique du projet « Formation et renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes ruraux (**Force-Jeunes**) » s'articule sur les opportunités d'insertion socio-professionnelle des jeunes femmes et hommes ruraux en mettant l'accent sur les activités accessibles et attractives susceptibles de fournir des revenus et un travail décent aux bénéficiaires. La note présente le contexte dans lequel le projet est développé en se focalisant sur les facteurs de la pauvreté, la situation socioéconomique, la sécurité alimentaire, la nutrition, le genre, qui sont aussi fortement liés à la gestion de l'environnement et aux changements climatiques.
2. La présente note détermine le contexte du projet en se basant sur les aspects inclusifs du développement durable. L'analyse de ce contexte ressort un certain nombre de risques sociaux, environnementaux et climatiques, pour lesquels des mesures d'atténuation sont proposées afin d'accompagner le processus de mise en œuvre du projet. Les informations ont été collectées sur base de (i) une revue de littératures ; (ii) une analyse des projets/ programmes en cours financé par les Partenaires au développement ; (iii) des consultations avec les parties prenantes clés ; (iv) des visites de terrain dans les différentes zones potentielles d'intervention du projet ainsi que les zones d'intervention du projet PREFER en cours de mise en œuvre sous le financement FIDA.
3. **Force-Jeunes** ciblera particulièrement les femmes et les jeunes en milieu rural de l'Union des Comores en incluant également les personnes/ jeunes vivant avec handicap. Le projet contribue à l'atteinte du Plan Comores Emergent à l'horizon 2030, adopté en 2019. Le projet s'articule sur quatre composantes à savoir :
 1. La formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi ;
 2. Le développement des relations d'affaires ;
 3. Le renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux
 4. Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques
4. Le projet **Force-Jeunes**, interviendra dans les trois îles dans une logique de superposition géographique avec le PREFER afin de : (i) tirer profit des acquis en leur raccordant les nouveaux investissements envisagés. Ces derniers serviront par ailleurs à consolider certaines des réalisations acquises ; (ii) disposer d'un vivier de base pour le profilage et la sélection rapides des premiers postulants aux parcours proposés par Force-Jeunes ; (iii) faciliter la mise en place d'un écosystème basé sur un agrégat de dispositifs d'appui à la promotion des jeunes à l'échelle locale ; (iv) renforcer la durabilité et maximiser l'impact par la continuité et la concentration des investissements.
5. Suivant cette logique, **Force-Jeunes** interviendra dans 66 villages ou localités pauvres ou vulnérables des trois îles répartis à raison de 27 à Anjouan, 22 à Mohéli et 17 à Ngazidja (Grande Comores) selon la même configuration que PREFER. Ce ciblage représente 20% des localités du pays et est délimité au sein de huit pôles de concentration (PC) dont deux en Grande Comores et trois dans chacune des îles d'Anjouan et de Mohéli.

| Ile | Zone | CRDE |
|----------------|--|--------------------------------|
| Grande Comores | Mbadjine | Simboussa |
| | Bambao | Sereheni |
| Anjouan | Zone haute & intermédiaires de Nyumakele | M'rémami |
| | Sima | Boungweni |
| | Plateau Koni et Mjilimé | Tsembehou et Bambao Mtsanga |

| | | |
|--------|----------------|---------|
| Moheli | Djando | Mibani |
| | Mledjele | Wallah |
| | Centre Fomboni | Fomboni |

6.

2. Situational analysis and potential project impacts

2.1 Socio-economic assessment

a. Overall poverty situation

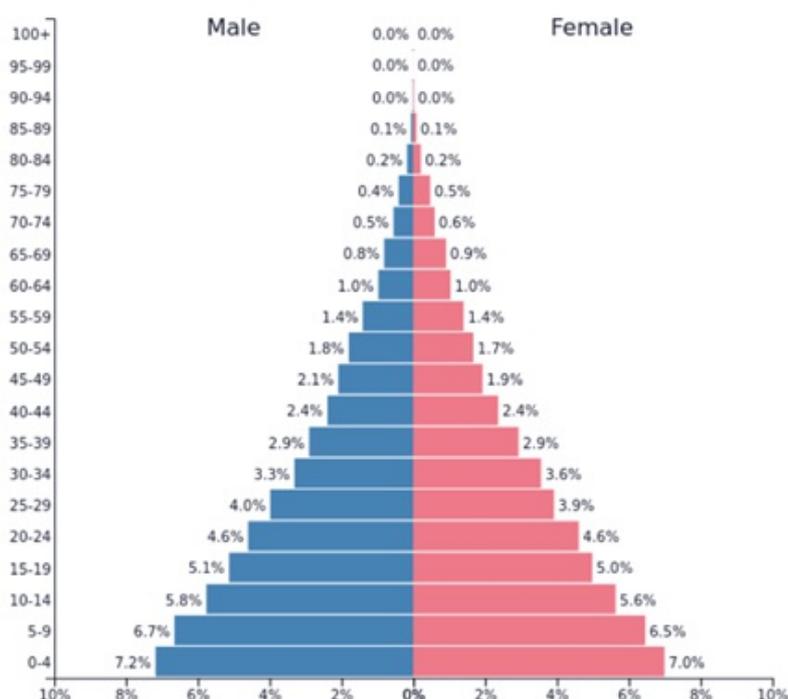
7. Dans les Iles Comores, il existe une très forte pression exercée sur les ressources naturelles déjà limitées. Cette pression est liée à la combinaison de différents facteurs comme par exemple des taux de pauvreté et des densités de population (de plus de 200 jusqu'à 1000 habitants/km²) élevés ainsi que d'une forte dépendance sur l'agriculture et la pêche. En raison d'un manque de pratiques environnementales, cette pression provoque souvent la dégradation des ressources naturelles. En effet, le faible développement des activités économiques et la dépendance des communautés à prédominance rurale sur les ressources naturelles indique une forte pression humaine sur les ressources et les écosystèmes. Cela se traduit par la dégradation des terres (57% des terres agricoles), la déforestation (500 ha/an).^[1]
8. La population comorienne est estimée à 832 322 habitants¹ et varie de manière importante d'une île à une autre. Le pays est densément peuplé, avec près de 400 habitants au km² concentrés dans les principales villes du littoral. La population est relativement jeune (56% a moins de 20 ans) et est à majorité rurale (70%). Avec un revenu national brut par habitant de 1360\$, l'Union des Comores vient de rejoindre le groupe des pays à revenu intermédiaire dans la tranche inférieure, selon le dernier classement de 2019 de la Banque mondiale. Le secteur primaire (agriculture, pêche et élevage) contribue pour 46% du PIB contre 12,4% pour le secondaire et fournit 57% des emplois totaux dont 62,7% sont occupés par des femmes et 90% des recettes d'exploitation^[2]
9. Selon le classement de la Banque Mondiale, depuis juillet 2019, l'Union des Comores a changé de statut et est devenu un pays à revenu intermédiaire inférieur, avec un revenu national brut de 1320 USD/habitant (de 2018-2019), contre 760 USD/habitant en 2017-2018. Les données de la Banque mondiale, en septembre 2022, estiment que 53% de la population a moins de 20 ans et 10 % de la population risque de passer sous le seuil de pauvreté national en cas de chocs économiques inattendus. Les filles reçoivent moins d'éducation que les garçons, et les grossesses chez les adolescentes sont deux à trois fois plus nombreuses que dans les pays pairs.
10. Avec environ 441 habitants au km², la forte densité de la population exerce une pression intense sur les ressources naturelles et l'environnement. La situation géographique et la topographie du pays rendent aussi les Comores parmi les pays les plus vulnérables au climat dans le monde, et 54,2% de la population vit dans des zones à risque. Les Comores dépendent fortement des envois de fonds de leur diaspora, estimés à 12,2 % du PIB en 2019 et jouant un rôle essentiel dans le commerce local et la construction.
11. ^[1] Rapport sur l'évaluation spatialement explicite de la vulnérabilité du secteur agricole au changement climatique dans l'Union des Comores Reference a formater
12. ^[2] Rapport CDN Comores 2021 référence à adapter

b. Gender

13. La vision du gouvernement des Comores consiste à promouvoir le développement du pays tout en respectant l'égalité de genre. Le pays dispose d'une Politique Nationale d'Egalité et d'Equité de Genre actualisé (2017). L'Indice d'Inégalité de Genre (IIG) est de 0,594 pour l'année 2013 plaçant les Comores à la 142ème place. La proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux est de 17% (Banque Mondiale, 2021). En agriculture, les femmes interviennent surtout dans la production vivrière et maraîchère, et dans l'aviculture. Elles travaillent aussi dans les cultures de rente, mais très peu au niveau de leur commercialisation.
14. La place de la femme dans la société comorienne est particulière. La notabilité est exclusivement masculine. Ce statut particulier de notable (M'dru mzima) s'acquiert à travers le grand mariage et donne aux hommes qui l'obtiennent le droit de s'exprimer en public et de participer aux décisions du village. En vertu des règles coutumières l'héritage de la terre aux Comores se fait de manière matrilineaire, à l'avantage de la fille aînée. Cela garantit théoriquement l'accès aux femmes à des terrains sous forme de propriété et une protection par la coutume qui accorde la propriété du domicile conjugal en cas de séparation du couple (ILO, 2023).
15. Lors de la formulation du projet l'équipe a été informée que certaines femmes membres des associations paysannes, mettent à la disposition les terrains pour les cultures maraîchères de leurs associations sans demander une contrepartie. Cependant cela contribue à une situation incertaine pour les membres qui peuvent à tout moment perdre l'accès à cette terre. Dans le cadre du projet **Force-Jeunes**, le principe de précaution sera appliqué à travers une proposition d'un accord préalable pour sécuriser les membres des organisations paysannes (OP).

c. Youth

16. La population en croissance rapide des Comores est jeune, rurale, pauvre et sans emploi. La création d'emplois ruraux de haute qualité est essentielle pour assurer un dividende démographique. Une bonne partie des jeunes comoriens ne travaillent pas dans le formel car ils disent que ni les services de l'Etat ni le secteur privé n'a pas de place pour les embaucher. Ainsi il est difficile de rester dans un seul domaine car ils changent d'activités selon le contexte du marché et surtout lors de la période de Grand mariage.



17. Figure 1 : **Pyramide des âges en 2019**

18. La jeunesse comorienne, définie comme la population âgée de 15 à 35 ans, occupe 39,4% des emplois du secteur informel. Aux Comores, les taux d'achèvement des études secondaires et tertiaires sont parmi les plus faibles au monde, et trouver les compétences dans certains domaines, semble constituer une contrainte. Selon l'enquête auprès des ménages de 2004, 70% de la population n'avait pas terminé l'enseignement primaire et environ 2,6%, l'enseignement supérieur. Cela laisse une grande partie de la population avec des compétences insuffisantes.
19. En outre, l'enseignement supérieur est essentiellement une formation académique générale et ne répond pas aux besoins du marché du travail. L'enseignement et la formation techniques et professionnels sont principalement limités et parfois informels. Parmi ceux qui reçoivent une formation formelle, peu sont en mesure de trouver un emploi dans le domaine de leur choix. La qualité de la formation dispensée au niveau national n'est pas adaptée au marché du travail et les travailleurs de leur côté ne

bénéficient pas de renforcement de capacité de la part de leurs employeurs en dépit des besoins en formation qui sont très importants. Les jeunes manquent souvent d'expérience professionnelle requise des emplois du secteur formel et sont plus susceptibles d'acquérir des diplômes d'études supérieures dans des domaines qui ne correspondent pas aux exigences actuelles du secteur privé et du marché de travail en général.

20. Ces facteurs ont entraîné un nombre croissant de jeunes inactifs, peu de compétences techniques et une expérience pratique minimale pour participer au marché du travail comorien. En termes de création d'entreprises, les contraintes majeures des jeunes concernent notamment l'accès au crédit et les connaissances requises pour les affaires.
21. Parmi les facteurs qui démotivent les jeunes à investir dans des activités économiques significatives à long terme, figurent la migration et les transferts de fonds. Ce contexte incite les jeunes à négliger les investissements dans le secteur agricole du pays, en particulier pour les jeunes des zones rurales, malgré la potentialité agricole inexploitée.
22. Etant donné l'importance relative du secteur agricole par rapport au PIB, les investissements des jeunes de ce secteur sont ainsi essentiels à la poursuite de la croissance économique. En outre, il apparaît que la demande de produits agricoles locaux (des produits bruts tels que les bananes et les aliments transformés) est en augmentation, car les importations ne suffisent pas à satisfaire la demande nationale. En revanche, dans certaines localités, le marché local n'absorbe pas toute la production agricole, élevage et pêche du fait de peu de moyens de transport et de conservation, de transformation des leurs produits.
23. La proximité de marchés internationaux prometteurs (Mayotte et Madagascar) et les importations, dépendent non seulement des conditions climatiques aléatoires de l'océan Indien, mais aussi de la précarité des ressources économiques. Aussi l'autre problème c'est le manque de moyens d'écouler les produits entre les Iles. Par exemple à Mohéli, le marché local ne parvient pas à absorber les produits vivriers surtout la banane et les agriculteurs (les jeunes en particulier) sont découragés de s'investir dans le secteur agricole. Pour le secteur de la pêche, le manque de moyens de conservation et le problème de commercialisation des produits bloquent son essor.
24. Selon les statistiques de la banque Mondiale, le taux de chômage est estimé à 20,4% en 2021, contre 21,3% en 2020.

d. Indigenous peoples

25. Lors de la mission de formulation du projet, parmi les communautés, aucune catégorie ne se déclare comme peuple autochtone parmi les communautés comoriennes. Parmi les bénéficiaires du projet, cette catégorie de population ne sera pas prise en compte.

e. Marginalised groups

26. Lors des entretiens avec les communautés, nous avons vu des personnes vivant avec handicaps et le projet doit inclure aussi cette couche de la population parmi les bénéficiaires. Par ailleurs, selon une enquête auprès des ménages, les personnes vivant avec un handicap aux Comores représentent 21 430 personnes. Dans le cadre du projet, 1.5% de bénéficiaires sera des personnes vivant avec handicap. Les formes d'handicap les plus courantes sont la déficience intellectuelle, la déficience motrice et la déficience auditive. La proportion de la population des personnes vivant avec handicap est concentrée en milieu rural où vivent 14 773 personnes (68,9%) contre 6 657 personnes (31,1%) en milieu urbain.

f. Nutrition

27. Malgré une amélioration constatée en 2000, l'index global de la faim est élevé, entre 35.0 – 49.9. Ce score reflète une situation alarmante au niveau des indicateurs de sous-alimentation, la malnutrition infantile et la mortalité des enfants. Actuellement, les îles Comores sont classées 101ème sur les 119 pays évalués par l'indice de la faim en 2018. L'ouragan Kenneth de catégorie 4 a frappé les Comores en avril 2019, causant des dommages aux hôpitaux, à l'approvisionnement en eau, à l'agriculture et à l'élevage. Ces dégâts ont à leur tour aggravé l'insécurité alimentaire et la dénutrition chez les enfants (OMS 2019b).
28. Bien que les Comores aient un potentiel agricole réel, le pays est largement déficitaire en vivres et importe environ 70% du total des produits alimentaires, notamment le riz, les produits carnés, le lait et les produits horticoles. Plus de 60% de la population est en situation de sous-alimentation. Les indicateurs de nutrition révèlent une situation préoccupante caractérisée par une forte prévalence de la malnutrition chronique (retard de croissance) affecte 39,9% des enfants de moins de 5 ans. De plus, on estime que 9,2% des enfants souffrent de malnutrition aiguë et 6,9% meurent avant l'âge de cinq ans. Il est également noté que 17% des femmes donnent naissance à un enfant avant l'âge de 18 ans et l'anémie est présente chez 29,3% des femmes.
29. Les problèmes nutritionnels aux Comores sont liés à plusieurs facteurs, dont la faible diversité alimentaire, aux habitudes alimentaires inappropriées, aux connaissances insuffisantes des populations en matière de nutrition, à l'éducation des mères, à l'environnement sanitaire et aux conditions de vie des ménages.
30. La forte prévalence de la malnutrition chronique entraîne non seulement une morbidité élevée chez les enfants, mais affecte aussi leur développement physique et intellectuel et entraîne des conséquences néfastes sur leur productivité à l'âge adulte. Ainsi, la malnutrition infantile entraîne une répercussion négative sur les efforts visant à lutter contre la pauvreté. Les populations les plus démunies se trouvent confrontées à un accès plus difficile à la nourriture surtout pour les ménages ruraux.
31. Beaucoup de ménages indiquent ne pas manger en quantité suffisante et variée, et la majorité affirme ne pas s'alimenter de manière qualitative. Les produits tels que la viande, le poisson, le poulet, le riz, la banane, ou même le manioc, ne sont pas accessibles à une partie importante de la population. Les problèmes nutritionnels, notamment le retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans handicapent le développement de ces derniers.

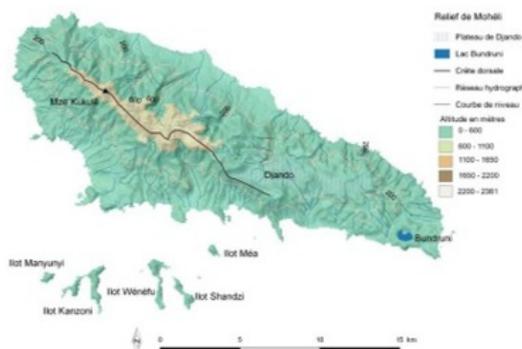
2.2 Environment and climate context, trends and implications

a. Environmental assessment

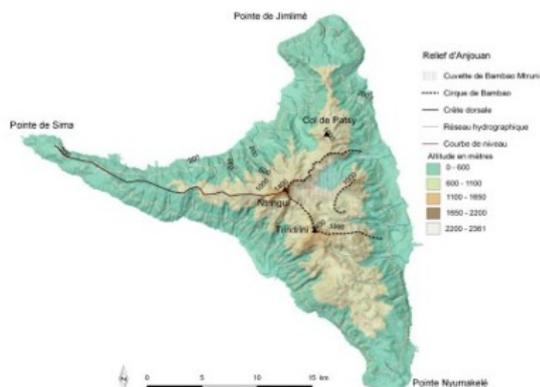
32. L'Archipel des Comores est constitué des îles d'origine volcanique situées à l'entrée Nord du Canal de Mozambique entre Madagascar et la côte Orientale de l'Afrique. Ces îles présentent une morphologie et une dynamique variable, correspondant à des stades d'évolution différents : la Grande Comores la plus récente, avec un volcanisme actif. Les autres îles de l'archipel sont alignées suivant un axe orienté Sud-Est/Nord-Ouest.
33. Les caractères métrologiques et pédologiques sont variables d'une île à une autre, conséquences de leur formation géologique différente, différée au cours des temps géologiques. Anjouan et Mohéli sont marquées par un relief accidenté, disséqué par l'érosion tandis que le relief de la Grande Comores, est monotone, dominée par le volcan Karthala culminant à 2361 m ; le volcanisme est toujours actif avec une fréquence de 11 ans en moyenne, en principe les sols volcaniques sont fertiles.

RELIEF DES ILES DE COMORES

ILE DE MOHELI



ILE ANJOUAN



34. Figure 2 : Relief des îles Comores (Mohéli et Anjouan)

LA GRANDE COMORE



35. Figure 3 : Relief des îles Comores (Grande Comores)

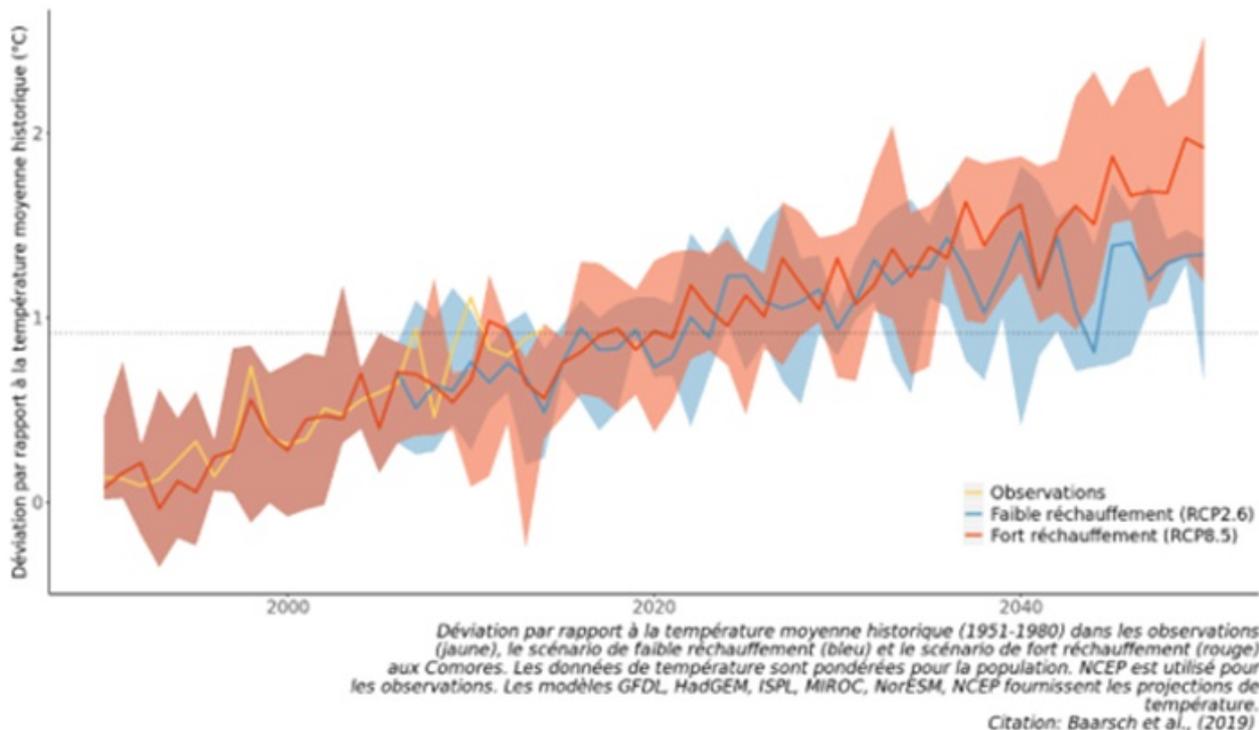
36. Le Projet **Force-Jeunes**, interviendra dans la Grande Comores, Mohéli, et Anjouan.

37. Ces îles sont confrontées à un problème d'accès à l'eau qui est un grand défi surtout en zone rurale. L'accès à l'eau pour l'irrigation en contre saison ou en cas de sécheresse est un facteur limitant la production agricole. Ce qui pousse les communautés à étendre les cultures dans les zones forestières causant ainsi la déforestation.

38. En revanche le problème de l'eau ne se pose pas avec la même acuité dans l'ensemble des îles. Le réseau hydrographique permanent en Grande Comores est faible du fait de la perméabilité importante des sols volcaniques, liée à une fissuration importante de la roche. Il était à l'origine dense à Anjouan et à Mohéli ; toutefois le débit de nombreuses rivières ou de ruisseaux a fortement diminué au cours de ces deux dernières décennies. Les défis de pressions démographiques sur les terres

cultivables et d'autres ressources naturelles et halieutiques accentuent la dégradation de l'environnement.

39. Lors des visites effectuées pendant la mission de formulation du projet, l'assèchement des rivières a été constaté dans certaines zones et les réservoirs de collecte d'eau étaient vides surtout à Mohéli, ce qui oblige les petits producteurs agricoles à puiser l'eau loin des champs. Dans les zones d'intervention du projet va privilégier une approche intégrée de gestion des ressources naturelles l'eau en particulier et des aménagements des sources pour l'irrigation des cultures maraichères et pour l'hygiène des membres seront privilégiés. A cela s'ajoutera un aménagement des bassins versants pour la protection des mêmes sources contre l'érosion.
 40. L'Union des Comores possède une riche biodiversité qui comprend environ 2 000 plantes indigènes dont environ 33% sont considérées comme endémiques. Elle dispose d'un écosystème varié, mais fragile qui est sérieusement menacé. La dégradation de l'environnement est fortement due aux pressions anthropiques liées à la pauvreté et aux pratiques culturelles inappropriées, entre autres la mauvaise utilisation des intrants, l'agriculture sur brûlis, la surexploitation des sols, la déforestation, la perte de couvert forestier due à la conversion des terres au profit de l'agriculture.
 41. L'étude sur la Dégradation des terres menée par la FAO en 2011 a révélé que 57% des terres agricoles sont dans un état dégradé. Cette proportion est de 65% à Anjouan, 52% à Mohéli et 50% à Ngazidja (Grande Comores). Les niveaux élevés de dégradation de l'environnement affectent toutes les ressources naturelles et affaiblissent la base productive. Le relief au sein de l'archipel des Comores est très accidenté surtout à Anjouan et Mohéli. Avec la pression anthropique et les effets naturels, l'érosion et l'ensablement des cours d'eau sont favorisés dans ces fortes pentes. Les risques en pertes d'éléments nutritifs, de dégradation de la biodiversité s'accroissent, et le taux de production est affecté négativement par les pratiques agricoles non appropriées sur des pentes abruptes. L'appui du projet en cours de formulation mettant l'accent sur la restauration des terres, la gestion des ressources naturelles et halieutiques et l'utilisation des intrants bio et la gestion rationnelle des déchets. A la promotion de l'embocagement par en complément aux activités de PRE-FER pour protéger la terre et aussi promouvoir la stabulation permanente du bétail.
 42. Les jeunes bénéficiaires seront formés, encadrés et sensibilisés sur plusieurs modules du domaine agricole, pêche et élevage
- b. Climat et impacts**
43. L'Union des Comores est particulièrement vulnérable au changement climatique, comme tous les autres petits états insulaires en développement (PIED). (Vérifier la référence NDC). Les analyses des données météorologiques ont montré l'existence d'un dérèglement climatique qui se manifeste par une diminution progressive de la pluviométrie, une tendance à la hausse de la température annuelle, une élévation du niveau de la mer, une aridité accrue et d'avantage de sécheresse.
 44. L'analyse de projections des températures de Comores sur base du modèle ALADIN dans les années à venir se prévoient à la hausse. Dans le cadre du scénario optimiste, le réchauffement moyen sera de l'ordre de 1.5° Celsius vers le milieu du siècle. Tandis que l'option pessimiste prévoit une augmentation de 3 à 4° Celsius à l'horizon 2100, a confirmé un cadre des services Météo. Pour tous les scénarios, les baisses des précipitations s'observent et vont s'accroître vers la fin du siècle.
 45. Les Iles de Comores font face ces dernières années, à de fortes pluies provoquant ainsi des inondations et érosion côtières. Le pays est caractérisé par un climat tropical humide sous l'influence maritime avec deux grandes saisons à savoir :
 46. Une saison d'été australe, chaude et humide, allant de mi-novembre à mi-avril avec une température moyenne d'environ 27°C en basse altitude et des maxima oscillant entre 33 et 35°C et des minima variables autour de 21° et 24°C ;
 47. Une saison d'hiver australe, sèche et fraîche allant de mi-juin à mi-octobre avec une température moyenne de 23°C en basse altitude et des maxima oscillant entre 27 et 29°C.
 48. Les Comores connaissent aussi des vents de mousson de secteur Nord à Nord-Ouest nommés « kashkazi » qui soufflent de façon variable et faible mais plus fort en Janvier et Février (mois les plus chauds). Les Comores se classent 97ème sur l'indice mondial des risques climatiques en 2021. Les fréquences des événements climatiques et météorologiques extrêmes tels que, les tempêtes tropicales, les inondations, les vagues de chaleurs et les épisodes de sécheresse, les glissements de terrains les éruptions volcaniques, les sécheresses ont légèrement augmenté et constituent les principaux aléas impactant l'Union des Comores, engendrant des dégâts tant humains que matériels. Ces aléas sont susceptibles de compromettre fortement les efforts de développement entrepris par le pays au cours des dernières années et d'accroître la vulnérabilité de certaines écosystèmes et groupe des populations déjà fragiles.
49. Figure 4: Projections de l'augmentation des températures aux Comores

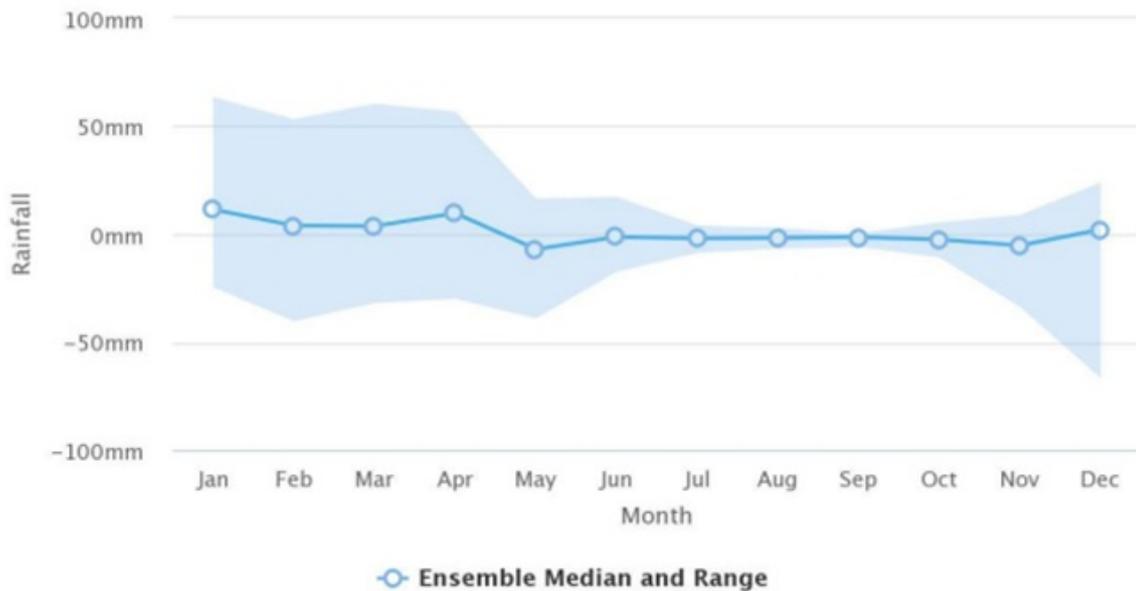


50. Source : Baarsch et al. 2019

51. **Précipitations** : Les tendances historiques pour les précipitations au cours de la période 1931-2011 présentent une augmentation positive très minime. Les précipitations annuelles moyennes (1 189 mm) pour toute la période 1931-2011 possède un écart type de 221 mm Il est évident qu'il existe une grande variabilité interannuelle des précipitations annuelles.
52. Par exemple, les années 1997 et 1998 ont présenté de très faibles niveaux de précipitations de 742 mm et 671 mm. Cela a été dû à l'important phénomène d'El Niño qui a touché la région.
53. À l'autre extrême, les précipitations en 2008 ont atteint 1 705 mm, et ont conduit à des inondations dans l'Union des Comores. Les projections relatives aux précipitations annuelles moyennes font apparaître une vaste gamme de changements qui couvrent à la fois les changements négatifs et les changements positifs. Les projections saisonnières prévoient une réduction des précipitations pendant la saison sèche de juin à novembre et une augmentation durant la saison des pluies, en particulier les mois de décembre à février. Selon scénario de fort réchauffement RCP 8.5, les précipitations annuelles moyennes devraient augmenter de 11,9 mm en 2050.

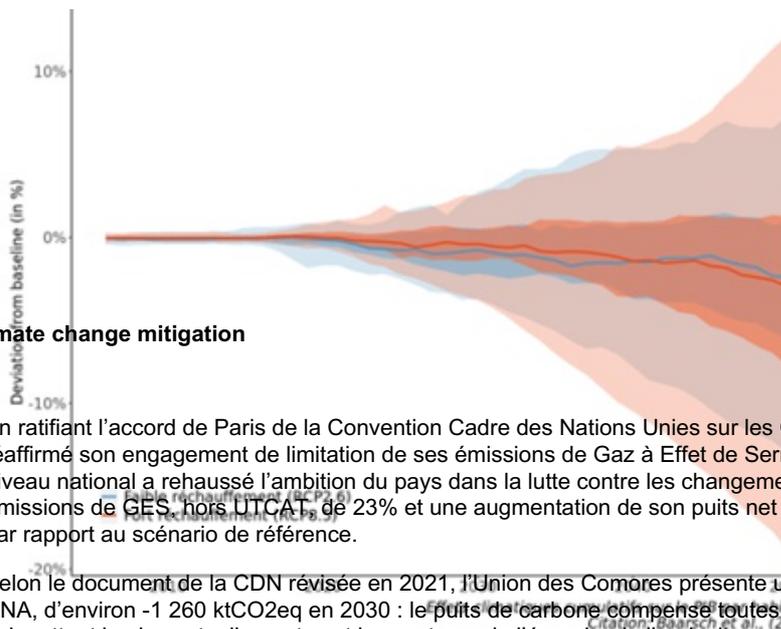
54. Figure 5 :

Variation prévue des précipitations mensuelles aux Comores pour la période 2040-2059 dans le scénario RCP8.5



Source: World Bank Climate Change Knowledge Portal 2019

55. **Figure 6 :** Conséquences du changement climatique sur le PIB par habitant aux Comores



c. Climate change mitigation

59. En ratifiant l'accord de Paris de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques en 2015, le pays a réaffirmé son engagement de limitation de ses émissions de Gaz à Effet de Serre. La révision de la contribution déterminée au niveau national a rehaussé l'ambition du pays dans la lutte contre les changements climatiques par une réduction nette de ces émissions de GES, hors UTCAT, de 23% et une augmentation de son puits net d'absorptions de CO₂ de 47% à l'horizon 2030 par rapport au scénario de référence.
60. Selon le document de la CDN révisée en 2021, l'Union des Comores présente un bilan net, neutre en carbone, selon le scénario CNA, d'environ -1 260 ktCO₂eq en 2030 : le puits de carbone compense toutes les émissions des autres secteurs. Les secteurs qui mettent le plus actuellement sont les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et du traitement des déchets.
56. **Source :** Baarsch et al. 2019
61. L'agriculture et la biodiversité sont les secteurs les plus vulnérables au changement climatique suivis par les forêts, les zones côtières, la pêche, les ressources en eau, la santé et les infrastructures économiques et sociales. L'union des Comores prévoit, à travers cette CDN révisée, une réduction nette de ces émissions de GES, hors UTCAT, de 23% et une augmentation de son puits net d'absorptions de CO₂ de 47% à l'horizon 2030 par rapport au scénario de référence.
57. Le changement climatique constitue une menace aujourd'hui parce qu'il est source de modification des conditions de vie et de production agricole et piscicole surtout. Les pratiques actuelles de la population entraînent une diminution importante de la biodiversité et de ses ressources naturelles, notamment halieutiques et tarissement des rivières. Cela rend le pays particulièrement vulnérable et fragile écologiquement, socialement et économiquement. Ainsi le pays devrait prendre des mesures d'Adaptation dans les secteurs suivants : La santé, l'énergie, le tourisme, la biodiversité, la pêche, l'agriculture, l'eau, l'utilisation d'engrais organiques pour réduire les émissions et les déchets agricoles. La priorité est donnée à la collecte des déchets et en développant des biogaz, ainsi qu'en promouvant le compostage pour fournir des engrais biologiques aux agriculteurs.
58. Les jeunes seront formés sur les techniques limitant l'émission de gaz à effet de serre et aussi sur la pratique du reboisement et de l'agroforesterie pour atténuer les risques. Le projet promouvra systématiquement la valorisation des pratiques culturelles climato-résilientes. L'utilisation des sources d'énergie renouvelable sera privilégiée au niveau des entreprises et des ménages.

64. Les interventions proposées sont orientées vers le renforcement de la résilience des jeunes et des femmes, induisant à une adaptation à long terme aux conditions climatiques locales.
65. FORCE-Jeunes soutiendra la mobilisation et le stockage des eaux, la promotion des techniques culturales adaptés en forte pente, la pratique de la rotation culturale, la facilitation de l'accès des bénéficiaires au matériel végétal et semences améliorés, la vulgarisation des techniques d'embocagement. Le projet renforcera aussi la capacité de résilience des femmes et des jeunes bénéficiaires dans leurs activités entrepreneuriales. Le projet développera l'accès aux données agro-climatiques déjà initié par le projet PREFER. Le projet appuiera aussi les approches développées par PREFER pour réduire la vulnérabilité à l'accès aux ressources en eau, notamment par la mobilisation des eaux de surface par le captage des eaux dans des citernes et dans des tanks.
66. **Attenuations des risques sociaux**
67. Selon les informations recueillies lors de la formulation du projet, la plupart des bénéficiaires potentiels ne disposent pas de terres propres à eux et ceux qui en disposent n'ont pas de titres fonciers. Ce qui fait que les entretiens faits auprès des parties prenantes ont fourni des réponses vagues sur la sécurisation foncière. Certaines organisations paysannes exploitent les terres empruntées par un des membres sans qu'il ait un document préalable pour ce contrat. Ce qui fait que la sécurité n'est pas garantie car le propriétaire peut décider de récupérer son terrain pour d'autres usages à tout moment. Pour éviter ce risque, dans le cadre du projet FORCE Jeunes, les terres mise à la disposition des CRDE et non encore exploitées dans le cadre d'un autre projet financé par le FIDA, (projet PREFER) et qui est en cours seront mise à profit pour les communautés bénéficiaires. Lors des entretiens les membres de l'équipe de formulation du projet ont constaté qu'une bonne partie des terres des CRDE ne sont pas cultivées et seront exploitées dans le cadre du nouveau projet en synergie avec PREFER.
68. L'analyse des risques du projet a conclu que le risque social reste modéré et des précautions seront prises pour la disponibilité des terrains domaniaux aux bénéficiaires qui n'en disposent pas. Ces mesures préalables seront prises afin d'éviter les risques de conflits sociaux ou les minimiser lors de la mise en œuvre.
69. Il est essentiel d'améliorer la gestion des terres et aussi attribuer les terres selon la loi en vigueur afin d'éviter les conflits sociaux. En collaboration avec le gouvernement les bénéficiaires doivent être mieux informés sur les affectations des terres dans le cadre du projet FORCES Jeunes. Cela peut être réalisé en explorant les systèmes de gestion des terres communautaires et individuelles et en identifiant leurs potentialités et le cas échéant en signant des contrats d'exploitation avec les propriétés ou le gouvernement dans le cadre de terrains domaniaux.
70. **Attenuations des risques environnementaux**
71. Les risques environnementaux identifiés seront atténués par l'adoption d'une approche intégrée favorisant l'aménagement des terres en forte pente et le développement de l'agroforesterie. Les pratiques d'embocagement et d'aménagement en courbes de niveau, de la conservation des variétés de ressources génétiques des plantes (manioc et banane), la multiplication des boutures et plants (parc à bois, germeur) et vulgarisation des pratiques culturales résilientes seront mises à l'échelle. Le projet capitalisera sur les bonnes pratiques développées dans le cadre du projet PREFER qui est en cours d'exécution et dans les mêmes villages.
72. Le projet favorisera la lutte biologique dans le domaine agricole et le repos biologique pour la pêche durable. L'approche intégrée basée sur l'agroécologie favorisera l'utilisation réfléchie de produits phytosanitaires et la minimisation de l'utilisation d'engrais chimiques en favorisant le compostage et l'engrais organique.
73. D'importantes actions de sensibilisation seront menées en direction des groupes cibles et des populations rurales en général.
74. **Protection des ressources naturelles** : L'expansion de l'agriculture au détriment des forêts et l'exploitation abusive des ressources naturelles doivent être contrôlées par une meilleure application des politiques environnementales. Des solutions alternatives doivent être proposées aux bénéficiaires pour réduire la pression sur les ressources naturelles.
75. **Surveillance et pratiques durables** : Il est crucial de surveiller les sites de conservation, de pratiquer une pêche durable et d'agriculture responsable, de restaurer les paysages dégradés et de mettre en place des zones de pêche en repos biologique. En résumé, les grandes recommandations et mesures d'atténuation consisteront à favoriser l'utilisation d'engrais organiques, à améliorer la gestion des terres, à protéger les ressources en eau, à gérer les déchets de manière responsable, à lutter contre la pollution et à protéger les écosystèmes et les ressources naturelles grâce à des pratiques durables et à une meilleure application des politiques environnementales.
76. **Protection des ressources en eau** : Les méthodes de captage d'eau actuelles ne sont pas appropriées, entraînant assèchement des rivières pendant la saison sèche. Il est nécessaire de mettre en place des techniques appropriées pour la conservation de l'eau, telles que les aménagement des terres en fortes pentes avec des terrasses latérales/verticales, la plantation de haies antiérosives autour des champs et l'aménagement des bassins versants en amont.
77. **Gestion des déchets et protection des écosystèmes** : Il est primordial de valoriser et de gérer les déchets de manière responsable. Cela implique le recyclage et la transformation de certains déchets en compost pour une utilisation agricole durable. Il faut également promouvoir l'utilisation des engrais biologiques plutôt que de fertilisants chimiques, ainsi que l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement, comme l'utilisation de feuilles de bananiers biodégradables pour le compostage et surtout en remplaçant les sachets plastiques par les feuilles de bananiers dans les pépinières.
78. **Lutte contre la pollution de l'eau et des plages** : Des mesures plus strictes doivent être mises en place pour le respect des normes dans les centres de collecte de poissons afin de prévenir la pollution de l'eau et des plages. Il est également essentiel de limiter l'utilisation de produits chimiques ou de poison pour le captage des produits de pêche.

79. Le maintien de la propreté autour des zones d'entrepôt pour la pêche et la construction de latrine écologique seront faites pour sauvegarder la propreté a la plage.

80. Impacts et risques du programme

81. Impacts sociaux :

82. La population comorienne est jeune avec plus de 70% âgés de moins de 35 ans^[1] (RGPH, 2017). La population en âge de travailler (≥ 15 ans) croît au rythme moyen annuel de 2%, soit 9 860 nouveaux demandeurs potentiels d'emploi chaque année^[2] dont plus 3 200 nouveaux diplômés de niveau universitaire^[3]. En 2022, le taux de chômage est estimé à 6,5%^[4] avec une forte occurrence (13%) pour les jeunes de 15 à 34 ans^[5]. En considérant le sous-emploi et la population active potentielle, le taux de chômage dans le monde rural est évalué à 23,6% (31,7% chez les femmes contre 16,6% chez les hommes^[6]).
83. L'absorption de la main d'œuvre oisive est un défi pour l'économie des Comores sachant que l'emploi salarié ne représente que 35% de la main d'œuvre occupée laquelle est largement le fait du secteur informel (72%). À la suite du chômage, une partie de jeunes comoriens sont tenter de migrer vers Mayotte et en France à la recherche d'une vie meilleure. Les entretiens faits avec la population des Iles déplorent les accidents en mer qui emportent les vies humaines de ces jeunes migrants.
84. Heureusement, Force-jeunes vise à améliorer l'accès à l'emploi pour les jeunes et la résilience des communautés rurales par le développement des entreprises dans les systèmes alimentaires de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Le projet va avoir un impact social positif, en ciblant en priorité les catégories les plus vulnérables de la population notamment les jeunes et les femmes et en développant des activités en leur faveur pour l'autonomisation socioéconomique. Sur cette base le projet va contribuer à la sédentarisation des jeunes et l'augmentation des revenus au sein des communautés bénéficiaires. Le projet va accompagner les jeunes et renforcer leurs capacités pour la promotion de l'entrepreneuriat durable et la création des emplois décents dans les domaines porteurs de développement économique du pays.
85. Le projet contribuera en effet, à accroître les revenus des jeunes et des femmes des zones rurales, grâce à une approche d'incubation intégrant la formation, un soutien technique et financier pour l'accélération et le développement de l'entrepreneuriat. Le projet vise aussi à un accompagnement commercial pour une participation efficace des jeunes à des chaînes de valeur performantes et résilientes. Le projet va connecter les jeunes entrepreneurs de différentes îles à travers un réseautage organisé pour promouvoir le commerce électronique.
86. Le projet appuiera la capacité technique, la capacité en gestion entrepreneuriale tout en visant la résilience aux changements climatiques. Le projet appuiera aussi des activités spécifiques relatives au développement des modules de formation incluant l'agriculture de conservation, la pêche durable, l'élevage de petits bétails, ainsi que les pratiques agricoles résilientes aux changements climatiques. Le projet appuiera l'amélioration des cadres et politiques institutionnelles pour promouvoir l'entrepreneuriat et l'émergence des entreprises viables dirigés par les jeunes Comoriens. Le projet renforcera les capacités des cadres des parties prenantes clés comme secteurs privés et sociétés civiles partenaires dans la mise en œuvre du projet. Les jeunes bénéficiaires vont augmenter leurs revenus et ainsi contribuer au développement économique du pays.
87. Dans le cadre de mise en œuvre du projet Force Jeunes, une grande majorité des bénéficiaires ne sont pas des propriétaires de terres, or la société comorienne est musulmane, sunnite, régit par un droit moderne mais à forte pression coutumière. Ce paradoxe entre droit coutumier, droit musulman et droit moderne semble faire bon ménage dans la vie sociale. Il est difficile d'apprécier réellement la combinaison de ces trois formes de droit qui régissent la société mais dans tous les cas, le pays n'enregistre pas encore de conflits à ce niveau.
88. L'organisation sociale comorienne est matrilineaire en conférant à la femme le droit de la transmission des biens mère-fille, « le manyahuli ». Selon la règle du matrilignage, la tradition et la culture, l'accès à la terre se fait soit par héritage, soit par l'achat.
89. En matière de succession, il accorde des privilèges aux filles en général et à la fille aînée en particulier en Grande Comores, où la terre cultivable et la surface bâtie appartiennent en biens propres à la femme. En Grande-Comores, la maison conjugale appartient à la femme. En revanche, la législation comorienne c'est- à-dire le droit moderne, ne prévoit pas de mesures spécifiques pour les femmes issues des zones rurales qui représentent plus de 70% de la population féminine comorienne, et place la femme rurale sur le même pied d'égalité que celle issue des milieux urbains.
90. Cependant, les femmes rurales ne disposent pas suffisamment d'informations sur l'ensemble des dispositions juridiques prévues par la Convention pour la protection de leurs droits, en raison des difficultés d'accès à l'information liées principalement à leur niveau d'instruction limité et à l'absence d'un mécanisme permanent de formation et d'information adapté aux réalités locales. Dans le but de résoudre ce problème d'information, le projet mettra en place un cadre d'information et de vulgarisation des textes sur les droits fonciers et le cas échéant appuyer la mise à jour des textes.
91. Une autre question qui se pose en matière foncière et le fait que les problèmes sont axés sur l'absence de cadastre, l'insuffisance de l'immatriculation des terrains, et le système matrilineaire qui consacre l'indivision et l'incessibilité des terres, entraînant une impossibilité pour la femme, même si elle en est traditionnellement la propriétaire, d'en disposer par exemple

pour contracter un crédit bancaire. Dans le cadre du projet, les mesures seront prises pour accompagner les bénéficiaires en difficultés d'acquies les papiers selon les dispositions réglementaires en vigueur dans les 3 Iles d'intervention.

92. A travers sa stratégie de ciblage, le projet assurera l'accès des jeunes et femmes très vulnérables aux ressources productives notamment les intrants agricoles et l'encadrement aux techniques culturales, le renforcement des capacités sur l'entrepreneuriat les techniques culturales à travers une approche inclusive et équitable auprès des bénéficiaires.
93. Le projet intégrera la sensibilisation sur la non-exploitation des enfants de moins de 18 ans dans la mise en œuvre de ses activités et le respect des mesures barrières relatives aux pandémies sanitaires. La lutte contre les maladies contagieuses et pandémiques sera menée avec le soutien des partenaires internationaux (OMS, ONG, etc.) qui ont l'expertise en la matière. Une intensification de la sensibilisation des communautés sur les mesures à prendre seront entreprises en fonction de la situation sanitaire pendant la mise en œuvre du projet.
94. En outre, les mesures habilitantes seront promues pour assurer un environnement politique et institutionnel qui soit favorable à la participation et l'autonomisation des jeunes et des femmes ainsi qu'à l'inclusion d'autres groupes vulnérables au sein des communautés bénéficiaires du projet FORCE Jeunes.
95. Le projet va aussi intégrer les principes du travail décent pour les jeunes ruraux. Tous les contrats de travail, toutes les conventions financées avec le fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et promouvant le travail décent pour les jeunes. Les mesures de prévention et de lutte contre la violence sexiste seront prises en compte et le Projet intégrera dans les activités de sensibilisation et des formations pour adresser et mitiger la violence sexiste. Une formation sur des questions telles que l'exploitation et les abus sexuels, la lutte contre le travail des enfants et la promotion d'un travail décent sera dispensée aux partenaires d'exécution lors démarrage du projet. Les procédures SECAP seront strictement appliquées aux différents contrats menés dans le cadre du projet FORCE Jeunes en tenant compte des tous les standards.
96. [1] Les jeunes de moins de 15 ans et ceux âgés entre 15 et 34 ans représentent respectivement 37,5% et 33,7% pour une population dans cette tranche estimée en 2022 à 286 517 personnes. Dans cette tranche d'âge, la répartition hommes-femmes est équilibrée
97. [2] Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) : Projections 2003-2017
98. [3] En moyenne l'Université des Comores (UDC) produit 3 261 nouveaux diplômés chaque année (BIT-PNUD 2022)
99. [4] Au sens du BIT c'est-à-dire « *une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui est sans emploi, disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et a activement cherché un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans moins de trois mois* »
100. [5] En valeur absolue, l'Union des Comores compte 15 336 chômeurs, c'est-à-dire 8 059 hommes, 7 275 femmes, 6 829 en milieu rural et 8 506 en milieu rural (BIT-PNUD 2022)
101. [6] Enquête sur l'emploi et le secteur informel (EESI) BIT-PNUD, 2022

102. Impacts environnementaux:

103. La population exerce une forte pression sur ces ressources naturelles ce qui entraîne une dégradation poussée de l'environnement. La forte croissance de la population augmente les besoins en terre, et entraîne parallèlement le défrichement des forêts pour les besoins d'espaces, le déboisement pour l'agriculture et la construction. Ce déboisement incontrôlé entraîne une perte d'habitats pour certaines espèces, une érosion du sol, une baisse de la fertilité de ce dernier, un assèchement des rivières et des sources d'eau. Cette forte pression n'épargne pas les sites à potentiel touristique ce qui atténue les atouts de ce secteur. Le taux de déboisement par ile est de 74% à Anjouan, contre 53% à Mohéli et 36% en Grande Comores.
104. La forêt naturelle couvrirait moins de 9% de la surface géographique totale de la Grande Comores, 7% à Mohéli et à peine 5% à Anjouan selon une enquête récente (février 2009) faite dans le cadre du projet d'appui à l'élaboration d'une politique forestière. La zone côtière aussi connaît une dégradation poussée de ses ressources naturelles. Bien que ce soit une région constituant un atout majeur pour le développement touristique et la pêche côtière, elle subit des dommages qui affectent à la fois le paysage, les écosystèmes côtiers et marins.
105. Les impacts du projet sur l'environnement pourront être liés notamment à des pratiques agricoles, comme l'utilisation non contrôlée des produits phytosanitaires liée à l'intensification agricole et notamment au développement du maraîchage ; la mauvaise gestion des déchets de transformation qui vont entraîner des pollutions au niveau des sols et des ressources en eau ; l'érosion des bassins versants qui va conduire à l'ensablement des rivières et des cours d'eau ; la diminution de la quantité et de la qualité des ressources en eau causée par une surexploitation pour l'agriculture.
106. Des impacts négatifs sur la biodiversité pourront aussi survenir, due à l'utilisation non contrôlée des pesticides. Le relief accidenté, avec des pentes abruptes accélèrent les risques de ruissellement et réduisent l'infiltration et impactera la biodiversité.
107. Aux Comores, la population dépend des biens et services de la forêt pour leurs moyens de subsistance. Les activités des jeunes qui pourront favoriser la déforestation, la surexploitation de la biomasse ligneuse liée aux distilleries d'ylang-ylang, associée au bois de chauffage augmenteront les émissions de dioxyde de carbone et les changements climatiques et impacteront les ressources en eau, l'agriculture et la biodiversité.
108. Dans le cadre du projet, les opportunités seront entreprises pour inverser la tendance de toutes ces dégradations annoncées ci haut à travers des activités d'entrepreneuriat vert, des activités de renforcement des capacités sur la sauvegarde de l'environnement, la gestion durable des forestiers et de ressources naturelles en générales, la gestion durable des terres, la

restauration des paysages, la protection du littoral et la pêche durable.

109. Impacts et risques climatiques:

110. Les changements climatiques touchent beaucoup de secteurs économiques du pays notamment l'agriculture et la pêche. La revue des documents nationaux et données climatiques du pays révèle que le pays est fragile en même temps vulnérable aux aléas climatiques et on observe la diminution progressive des précipitations et l'augmentation de la moyenne annuelle des températures. A cela s'ajoute la fréquence et de l'intensité des cyclones, des tempêtes tropicales, de l'élévation du niveau de l'océan et des phénomènes géophysiques fréquents.
111. Face à ces menaces, les Comores risquent des « catastrophes naturelles et écologiques assez importantes et dont personne ne peut en évaluer le risque avec exactitudes », les « conséquences immédiates les plus ressenties sont donc une diminution des ressources en eau et une détérioration de la croissance agricole, passant de 3 à 4% dans les années 80 à des valeurs négatives ou nulles à la fin des années 90, en raison de la dépendance de l'agriculture à des précipitations ». Et d'ajouter, « d'autres événements encore plus douloureux sont les inondations devenues plus fréquentes telles que celles d'avril 2012 qui ont affecté plus de 11% de la population nationale, avec des pertes humaines et des dégâts matériels évalués à plusieurs millions de dollars américains ». ¹⁵
112. Selon les analyses faites lors de la révision de NDC des Comores 2021, l'agriculture et la biodiversité sont les secteurs les plus vulnérables au changement climatique suivis par les forêts, les zones côtières, la pêche, les ressources en eau, la santé et les infrastructures économiques et sociales. Les autres sources de la vulnérabilité du pays sont liées à :
113. - une incidence de la pauvreté⁴ qui varie d'une île à l'autre et qui semble plus forte dans les zones rurales,
114. - à un chômage estimé à 3,7% en 2018 mais qui touche particulièrement les jeunes (8,5%) et les femmes (4,06%),
115. - à une croissance démographique relativement élevée (2,24 % en 2018)² mais qui est cependant inférieure à celle du PIB (3,43% en 2018)³.

116. Impacts du changement climatique sur l'économie:

117. En conséquence du futur changement climatique, la croissance économique des Comores va devenir plus variable. D'ici 2050, le changement climatique pourrait affecter le PIB par habitant d'environ -3% (pour la médiane, comparé à un scénario sans changement climatique), avec une perte maximale jusqu'à -20,2% dans le scénario de fort réchauffement (RCP8.5). La différence de pertes entre les scénarios de faible et fort réchauffement rappelle les bénéfices économiques associés avec des actions d'atténuation plus strictes conformément aux objectifs de l'Accord de Paris (2015). Au niveau national, les résultats soulignent également l'importance d'intégrer quantitativement les risques climatiques dans la planification de l'économie et du développement.
118. Il faut noter que le coût des impacts liés au climat a été estimé en 2014 à 836 millions de dollars américains d'ici 2050, soit un coût annuel moyen sur la période de 23 millions de dollars américains qui, ramené au PIB de 2014 représenterait 1,9%.
119. L'étude de vulnérabilité réalisée en 2018 a estimé les pertes occasionnées par les dégâts des catastrophes naturelles jugées majeures à 0,39% du PIB moyen sur la période 1980 – 2017. Cependant, ce chiffre est une moyenne sur la période considérée et ne reflète pas l'hétérogénéité et l'ensemble des dégâts causés par les différents événements en raison d'absence de données. ¹²

120. Impacts du changement climatique sur l'agriculture:

121. Les impacts observés du changement climatique comprennent notamment un allongement de la saison sèche, rendant difficile le contrôle des calendriers de culture ; une augmentation des cas de maladies des cultures ; un assèchement de plusieurs cours d'eau ; une diminution des fourrages disponibles pour le bétail. Les variations de températures et des précipitations ont des impacts significatifs sur l'agriculture. Les effets incluent ainsi la réduction de la production agricole et piscicole, la contamination des nappes phréatiques côtières par l'eau de mer, et le déplacement de la population côtière.
122. Le pays est également exposé à la multiplication des cyclones et à leur violence aggravée qui occasionnerait une baisse du rendement et perturberait la sécurité alimentaire des familles. Selon les informations, en mars 2018, les Comores ont été frappés violemment par le cyclone Kenneth, qui a occasionné d'énormes dégâts matériels et humanitaires.
123. La détérioration de l'environnement et les impacts probables du changement climatique peuvent compromettre la résilience des écosystèmes et intensifier la concurrence et les risques de conflits liés à l'accès aux ressources partagées telles que la pêche, les ressources forestières, les eaux de surface et les terres agricoles. Les changements climatiques entraînent une augmentation de l'insécurité alimentaire, une baisse des revenus agricoles ainsi qu'une augmentation du chômage et de la précarité, notamment chez les jeunes.
124. Une diminution de la quantité d'eau provenant des sources et/ou une abondance des précipitations entravent le bon développement des cultures, et qui va favoriser la prolifération des insectes nuisibles ainsi que l'apparition des maladies sur les plantes. Cette situation entraînera la fragilité des jeunes/femmes bénéficiaires du projet, notamment au moment de démarrage de leurs exploitations. En revanche le projet prendra des mesures idoines pour accompagner ces bénéficiaires avec des revenus et des techniques résilientes pour s'adapter aux changements climatiques et utiliser les semences résilientes.

125. Selon un récent Examen du Secteur Agricole réalisé par la Banque Mondiale en 2019, le choix des cultures et de modes de productions sont déterminés par l'altitude des bassins de production. Ainsi, les basses altitudes sont caractérisées par des températures élevées et une grande humidité, ce qui les rendent plus propices aux cultures vivrières alors que les hautes altitudes (au-delà des 600 mètres), présentent un climat plus frais et plus humide, favorable à l'élevage des ruminants, y compris d'espèces exotique de type européen.
126. Ce rapport souligne qu'au cours des dernières décennies, les producteurs des trois îles se sont engagés dans des modes de production extensive, se déplaçant des zones fertiles côtières aux zones plus reculées de montagne boisées à la recherche de nouvelles terres agricole. Dans les hautes altitudes, les systèmes de polyculture sont dominants, soit des associations de cultures vivrières, soit une combinaison de culture vivrière avec des cultures de rente, soit des combinaisons plus fréquentes de cultures vivrières avec les cultures de légumes. Les zones côtières, qui se situent entre 0 et 400 mètres d'altitudes, sont bornées à des monocultures de culture de rente ou de cocotiers.
127. De nombreux effets négatifs du changement climatique sur la production et les rendements ont été signalés à travers l'Union des Comores. Les effets observés comprennent : (i) l'allongement de la saison sèche, rendant difficile le contrôle des calendriers de culture et plus généralement le décalage des saisons représente un risque très important sur la production ; (ii) une augmentation des cas de maladies ; (iii) une diminution des terres arables ; (iv) un assèchement de plusieurs cours d'eau ; (v) une diminution des fourrages disponibles pour le bétail ; et (vi) une diminution des rendements des cultures. Cela entraîne une augmentation de l'insécurité alimentaire, une baisse des revenus agricoles ainsi qu'une augmentation du chômage et de la précarité, notamment chez les jeunes. Ainsi le projet FORCE vient pour appuyer ces communautés victimes de ces changement négatifs afin de tenir et s'adapter au contexte en mettant en place des techniques appropriés et le développement de chaînes de valeurs dans les domaines agricoles, élevage et pêche.
128. Le projet promeut l'embocagement et la lutte anti érosive à la parcelle, encourage une planification par bassin versant, va diffuser des variétés de banane et de manioc tolérantes à la sécheresse et résistantes aux principales maladies (mosaïque, cercosporiose). Il cible également des productions dont la culture n'est pas fondamentalement menacée par les évolutions du climat (uniquement en basse altitude) ou voir favorisée (manioc). Le projet fera également la promotion des systèmes mixte, culture et élevage, qui permettent aux populations vulnérables de résister aux chocs climatiques et de s'adapter au changement climatique.

2.3 Target group profiles

129. Au total, Force-jeunes ciblera directement 6 000 jeunes issus d'environ 4 000 ménages^[1] ruraux à faibles revenus ou vulnérables à la pauvreté. Au sein de ces ménages, il impactera indirectement plus de 20 700 personnes. Selon la répartition préliminaire, le projet touchera 1 740 jeunes à Mohéli (29%), 3 208 à Anjouan (53,5%) et 1 052 en Grande Comore (17,5%)^[2]. Conformément à l'orientation du projet au regard du genre, les femmes représenteront 50% des jeunes directement touchés.

130. Le groupe des jeunes à prendre en compte sont des jeunes ruraux hommes/ femmes ruraux pauvres âgés de 15 à 35 ans (33,7% de la population) peu ou pas intégrés dans les processus productifs et de création de la richesse selon les profils suivants : (i) jeunes sans formation professionnelle participant aux activités de production agrosylvopastorale et halieutiques dans les exploitations familiales ; (ii) jeunes diplômés ou avec un niveau minimum de formation, sans emploi ou en situation de chômage ; (iii) jeunes pleinement engagés dans les activités économiques en quête de développement. Ces catégories seront éligibles aux appuis du projet selon le profilage qui va se faire au début de mise en œuvre dans ces proportions

| Île | Jeunes (cible directe) | | Ménages correspondants | Personnes au sein des ménages (indirect) ^[3] |
|----------------|------------------------|--------------|------------------------|---|
| | Total | Dont femmes | | |
| Mohéli | 1 740 | 870 | 1 160 | 5 802 |
| Anjouan | 3 208 | 1 604 | 2 139 | 10 693 |
| Grande Comores | 1 052 | 526 | 701 | 4 206 |
| Total | 6 000 | 3 000 | 4 000 | 20 01 |

131. **Tableau 2 : Tableau des bénéficiaires**

132. ^[1] On estime que le projet toucherait 1,5 jeune environ par ménage.

133. ^[2] Cette répartition est estimée de la façon suivante : sachant que les jeunes de 15 à 35 ans représentent 33,7% de la population, à l'échelle des 66 villages Force-jeunes part sur une population-cible estimée à 59 908 selon les données démographiques de l'INSEED rapportées au nombre de villages-cibles par île. Mohéli représente 29% de cette population, Anjouan 53,5% et Ngazidja 17,5%.

134. ^[3] La taille moyenne des ménages est 5 à Mohéli et à Anjouan et de 6 en Grande Comore

3. Institutional analysis

135. Depuis 1994, le pays s'est doté d'une politique nationale de l'environnement, d'une stratégie et d'un plan d'action. Le principe de base qui sous-tend cette politique est l'intégration de la dimension environnementale dans le développement social et économique du pays, à travers une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles et la redéfinition ou le renforcement des politiques sectorielles.

136. Le pays a adopté un Cadre stratégique global pour son développement, la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP) pour la période 2010-2014 et a souscrit aux Objectifs du Millénaire pour le Développement qui préconise la durabilité environnementale pour inverser la tendance actuelle à la perte des ressources environnementales. Plusieurs autres stratégies, plans et programmes, comme (i) la stratégie et le plan d'action de la conservation de la biodiversité, (ii) les programmes de gestion intégrée des zones côtières, (iii) la stratégie sectorielle nationale Energie (iv) la Stratégie agricole, principal champ d'application du deuxième objectif de la politique nationale de l'environnement. Le Plan National d'Investments agricole.

137. La gestion du projet est confiée au ministère en charge de l'environnement, de la pêche, du Tourisme et de l'artisanat. Le mandat du ministère inclut la planification, la programmation, le suivi et l'évaluation des actions de développement dans ses domaines de compétence. Le ministère comprend : la Direction Générale de l'Environnement et des Forêts, principal organe de

gestion de l'environnement, au sein de laquelle est centré le processus administratif Le ministère abrite quatre autres Directions Générales : la Direction Générale des Stratégies agricoles et de l'élevage, la Direction Générale des Ressources halieutiques, l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, la Pêche et l'Environnement (INRAPE).

138. Des directions insulaires existent dans chaque île, sous l'autorité d'un Commissaire ayant des liens fonctionnels avec le ministère. Les Directions nationales sont responsables de la définition des politiques, de la programmation, de la législation, du suivi et l'évaluation. La mise en œuvre est assurée par les projets dans chaque île en partenariat avec les communautés locales, les ONGs et autres acteurs, sous la supervision des directions insulaires avec les Direction nationales. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet FORCE Jeunes, la collaboration sera coordonnée à travers ces entités centralisées et décentralisées afin de mener à bon port les activités du projet. Parmi les partenaires principaux au niveau des Iles figurent les centres ruraux pour le Développement Economique (CRDE) qui ont le mandat renforcer la gestion durable du capital productif, en milieu rural.
139. A cela s'ajoute la création d'Organisations professionnelles agricoles pour la promotion d'une agriculture durable, en faveur de la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. Le ministère de l'Environnement a élaboré aussi la politique Nationale sur les changements climatiques et préconise le renforcement des capacités du cadre institutionnelle et aussi la mise en place des Agences nationale insulaires pour la gestion et l'adaptation aux changements climatiques.
140. Le Projet FORCE Jeunes est une opportunité de renforcer ces institutions et mettre à disposition des outils pour l'Arlette précoce la collecte et l'analyse des données climatiques. Le Ministère a élaboré aussi les communications Nationales I et II, le Plan National d'adaptation, le CDN dans le but de se conformer à l'agenda Global de lutte contre les changements climatiques à travers des actions d'adaptations et de mitigations dans les différents secteurs de l'économie dont l'agriculture, la pêche et l'élevage.
141. Lors de mission de formulation du projet, les principaux partenaires stratégiques potentiels qui pourront contribuer à la mise en œuvre des activités principales et transversales du FIDA (genre, jeunes, nutrition et climat) ont été consultés. Les partenaires rencontrés sont de différentes catégories : partenaires étatiques, secteur privé, Société Civile, ONG Internationales, partenaires aux développement, Agences des NU, centre de Formation etc
142. Ces partenaires sont représentés dans le tableau suivant :

| Catégorie de partenaires | Institutions |
|--------------------------|--|
| Gouvernement | <ul style="list-style-type: none"> -Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, du Tourisme et de l'Environnement -Centres régionaux de développement économique (CRDE) -Commissariats en charge de la production - Ministère de la Jeunesse, de l'emploi, du travail, de la formation et de l'insertion professionnelle, des sports, des arts et de la culture -Ministère de la santé, de la solidarité, de la cohésion sociale et de la promotion du genre - Plateforme multisectorielle de nutrition et d'alimentation Direction Générale de la Météo Direction General des Affaires Foncières |
| Secteur privé | <ul style="list-style-type: none"> -COMAGRO -Réseau des mutuelles d'épargne et de crédit ya Komor (MECK) -Réseau des SANDUK (ou Caisses villageoises) -Réseaux agricoles |
| Recherche | <ul style="list-style-type: none"> -Institut national de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'environnement (INRAPE) -Institut international d'agriculture tropicale (IITA) |

| | |
|--|--|
| Catégorie de partenaires | Institutions - Agence française de développement (AFD) |
| Partenaires techniques et financiers Gouvernement | - Banque africaine de développement (BAD) - Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, du Tourisme et de l'Environnement - Banque islamique de développement (BID) - Banque mondiale (BM) - Centres régionaux de développement économique (CRDE) - Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) - Commissariats en charge de la production - Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) - Ministère de la Jeunesse, de l'emploi, du travail, de la formation et de l'insertion professionnelle, des sports, des arts et de la culture - Union européenne - Ministère de la santé, de la solidarité, de la cohésion sociale et de la promotion du genre - Organisation Internationale du Travail (OIT) UNICEF - Plateforme multisectorielle de nutrition et d'alimentation UNFPA Direction Générale de la Météo Direction General des Affaires Foncières - Réseau climat de l'océan Indien - Comores (RCOI) |
| ONG et Société civile Secteur privé | - Groupement d'action pour le développement (GAD) - COMAGRO - Réseau national des femmes et développement (RNFD) - Réseau des mutuelles d'épargne et de crédit ya Komor (MECK) - ONG MAAECHA - Réseau des SANDUK (ou Caisses villageoises) - Réseaux agricoles - Chambres d'agriculture |
| Organisations de producteurs Recherche | - Fédération nationale des agriculteurs comoriens - Institut national de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'environnement (INRAPE) - Fédération nationale des agriculteurs comoriens – femmes agricultrices - Institut international d'agriculture tropicale (IITA) - Syndicat national des agriculteurs comoriens |

143 Tableau 3 - Partenaires et institutions

| | |
|---|--|
| 144. Echanges avec acteurs institutionnels, structures sous tutelle de l'Agence française de développement (AFD), centres ruraux de développement économique (CRDE), des centres de formation et d'apprentissage [1], de la maison de l'emploi, de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'environnement (INRAPE), de la Direction de la santé familiale (DSF), de la Direction générale de l'entrepreneuriat féminin (DGEF), de la Direction générale des routes, de la Direction technique de la météorologie, du Commissariat général en charge de la solidarité, de la protection sociale et de la promotion du genre de l'Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie (ANACM), des Associations et Organisations non-gouvernementales (Maeecha, Banda Bitsi – promotion des emplois verts, etc.), des institutions de financement décentralisé (Réseaux Meck et Sanduk) ; Union des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture. Rencontres avec les partenaires techniques et financiers (PTF) et/ou projets et programmes d'appui au secteur agricole financés les PTF : Bureau international du travail (BIT), Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Projet intégré de développement des chaînes de valeurs et compétitivité (PIDC – Financement Banque mondiale), Fonds des nations unies pour la population (UNFPA), Fonds des nations unies pour l'enfance (UNICEF), Projet facilité emploi (Financement Agence française de développement - AFD), Projet Msomo Na Hazi — Formation et insertion professionnelle (Financement Union européenne), Projet eau et résilience face au changement climatique (VerzOIT) Financement Fonds vert climat et PNUD). | Agence française de développement (AFD) Centres ruraux de développement économique (CRDE) Maison de l'emploi Institut national de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'environnement (INRAPE) Direction de la santé familiale (DSF) Direction générale de l'entrepreneuriat féminin (DGEF) Direction générale des routes Direction technique de la météorologie Commissariat général en charge de la solidarité, de la protection sociale et de la promotion du genre Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie (ANACM) Associations et Organisations non-gouvernementales (Maeecha, Banda Bitsi – promotion des emplois verts, etc.) Institutions de financement décentralisé (Réseaux Meck et Sanduk) Union des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture Partenaires techniques et financiers Programmes d'appui au secteur agricole financés les PTF : Bureau international du travail (BIT), Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Projet intégré de développement des chaînes de valeurs et compétitivité (PIDC – Financement Banque mondiale), Fonds des nations unies pour la population (UNFPA), Fonds des nations unies pour l'enfance (UNICEF), Projet facilité emploi (Financement Agence française de développement - AFD), Projet Msomo Na Hazi — Formation et insertion professionnelle (Financement Union européenne), Projet eau et résilience face au changement climatique (VerzOIT) Financement Fonds vert climat et PNUD). |
| 145. [1] A l'instar de l'Ecole nationale de pêche et de la marine marchande d'Anjouan, les unités de formation de l'ONG Maeecha, le module polyvalent de Banda Bitsi, etc. | - Réseau climat de l'océan Indien - Comores (RCOI) - Groupement d'action pour le développement (GAD) |
| Thématique, cadre institutionnel, politiques et stratégies | - Réseau national des femmes et développement (RNFD) |
| ONG et Société civile Thématique | Cadre institutionnel - ONG MAAECHA |
| | - Chambres d'agriculture |

| <i>Thématique</i> | <i>Cadre institutionnel</i> | <i>Politiques et stratégies</i> |
|--|---|---|
| Environnement et changement climatique | Ministère de l'agriculture, de la Pêche, de l'Environnement du Tourisme et de l'artisanat | Stratégie National de l'environnement, Politique Nationale de l'environnement Contribution Déterminée au niveau national 2021 |
| Genre | · Ministère de la Sante, de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Promotion du Genre | · Stratégie de réduction de la pauvreté et de croissance (SRPC) · Politique nationale d'équité et d'égalité de genre (PNEEG) |
| Jeunesse | · Ministre de la Jeunesse, de l'Emploi, du Travail, de la Formation et de l'Insertion professionnelles, des Sports, des Arts et de la Culture | · Politique Nationale de la Jeunesse, (2017) |
| Nutrition | · Ministère de la Sante, de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Promotion du Genre | · Politique nationale de nutrition et d'alimentation 2018-2025 · Plan d'action multisectoriel budgétisé 2019-2021 · Stratégie nationale d'investissement Agricole 2020-2024 |
| Environnement | · Ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement | · Stratégie et plan d'action nationaux pour la conservation de la diversité biologique (SPANB/PA, COMORES 2016). · Plan d'action national de lutte contre la désertification dans les Comores (PAN/LCD). · Déclaration de politique forestière de l'Union des Comores · Stratégie et plan d'action nationaux pour la conservation de la diversité biologique (2000). |
| Changement climatique | · Ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement | · Programme national d'adaptation au changement climatique (PANA) |

146. Tableau 4 : Thématique et cadre institutionnel

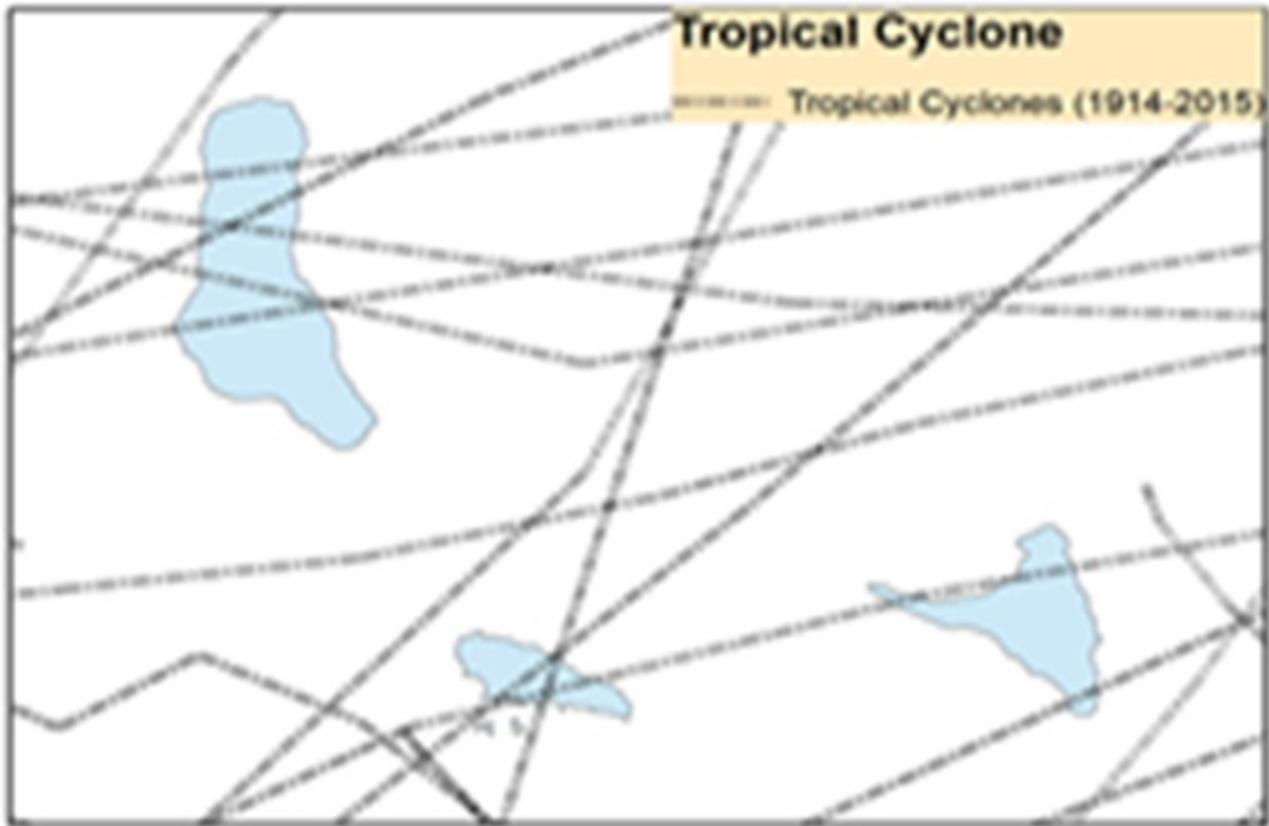
147. Le Plan National d'Investissement Agricole (2020-2024), les Contributions Déterminées au niveau national, la Politique Nationale de la Jeunesse, la Politique Nationale d'égalité et d'équité de genre, la Politique Nationale de nutrition et d'alimentation, le Programme-Pays Travail Décent, constituent les cadres politiques et réglementaires du pays qui sont pertinents pour les priorités transversales du FIDA (genre, jeunes, nutrition et climat).

4. Environmental and social category

148. La classification social et environnemental du projet FORCE Jeunes est à un risque «**modérés** » Le projet va mettre en place des mesures idoines pour minimiser les risques environnementaux et sociaux au cas échéant. Le projet vise à améliorer l'accès à l'emploi pour les jeunes et la résilience des communautés rurales à travers le développement des entreprises dans les domaines notamment agricole, élevage et pêche.
149. Les analyses montrent que l'Union des Comores présente des niveaux élevés de dégradation de l'environnement qui affectent toutes les ressources naturelles et affaiblissent la base productive agricole en général. Sur cette base les rendements agricoles sont compromis par des pratiques agricoles inappropriés, le manque d'intrants agricoles et l'utilisation des engrais chimique qui diminuent la fertilité du sol à moyen et long terme. Les principales causes de la dégradation de l'environnement sont la perte de couvert forestier due à la conversion des terres au profit de l'agriculture, les pratiques de pêche non durables, l'extraction de sable et de corail et la surpêche. En outre, la forêt naturelle se perd à cause d'une combinaison de l'extension de la frontière agricole et la coupe de grands arbres pour le bois d'œuvre et de chauffe.
150. **Force-Jeunes** entreprendra la mise en place des petites infrastructures, à savoir des infrastructures de stockage agricoles, l'intensification des zones de production agricole pouvant entraîner des impacts négatifs sur la végétation, la pollution des ressources en eau et la perte de biodiversité. Des mesures sont prises pour minimiser tous ces impacts dans un cadre approprié de gestion environnementale et sociale élaboré conjointement avec les parties prenantes pour guider la mise en œuvre.
151. En revanche, selon les standards de sauvegardes environnementales et sociales, le projet ne présente pas de risques majeurs de dégradation irréversibles des ressources culturelles ou physiques car les activités du projet n'affectent pas le patrimoine culturel, ni les aires protégées ou sites des espèces en voie de disparition. Le projet un risque mineur pour des impacts physique, social ou économique négatif important sur les communautés notamment les peuples autochtones. Le pays n'enregistre pas la catégorie de peuples autochtones
152. Les jeunes formés dans le cadre du projet ne courent aucun risque de délocalisation, ils vont rester dans leurs villages d'origines. Dans l'approche de mise en œuvre du projet, les populations bénéficiaires vont rester au sein de leurs communautés respectives et villages.
153. Les jeunes bénéficiaires entre 15- 17 ans vont bénéficier des formations et ne pourront pas travailler avant d'atteindre l'âge adulte requis pour travailler selon la loi nationale.
154. Force-jeunes ne devrait pas avoir des impacts négatifs irréversibles sur le plan environnemental et social, bien que quelques risques aient été identifiés et qui sont notamment liés à la conservation de la biodiversité. Le projet va privilégier l'utilisation efficiente des ressources Naturelles sans porter préjudice aux aires protégées. Pour la santé communautaire, la prévention de la pollution avec des conditions de travail appropriées seront mise en place en mettant à la disposition des bénéficiaires les outils de protection en cas de besoin. Entre autres, les risques environnementaux du projet concernent : (i) la pollution à l'utilisation d'intrants chimiques. Ce risque sera atténué grâce à l'introduction des pratiques agroécologiques et la promotion des emplois verts, l'utilisation de compostages et des engrais bio ; (ii) la vulnérabilité à l'érosion susceptible d'être atténuée par la lutte antiérosive dans les pratiques agricoles ; (iii) la détérioration des ressources naturelles à cause de la pression anthropique sur les forêts et les eaux. Pour modérer ce risque, le projet mettra en œuvre des plans de gestion durables des terres communautaires, et va promouvoir l'utilisation de technologies adaptées ; (iv) la perte de la productivité des aménagements hydroagricoles. Force-jeunes prendra les mesures appropriées pour atténuer les risques sociaux et environnementaux identifiés à travers une approche favorisant la gestion intégrée des ressources en eau, la restauration des sols, l'agroécologie, les technologies résilientes, les plans de gestion environnementale et sociale, les études d'impacts environnementaux et sociaux pour les sous projets rentrent dans la liste des exigences de EIES selon la loi nationale et en conformité des procédures du FIDA. Le projet va veiller à ce que les interventions n'occasionnent pas de violences basées sur le genre, évitent aussi le travail des enfants, et à améliorent les conditions sanitaire et de sécurité dans les activités de pêche, agriculture et élevage. Des séances de sensibilisations seront menées pour tous les aspects, genre et environnement.

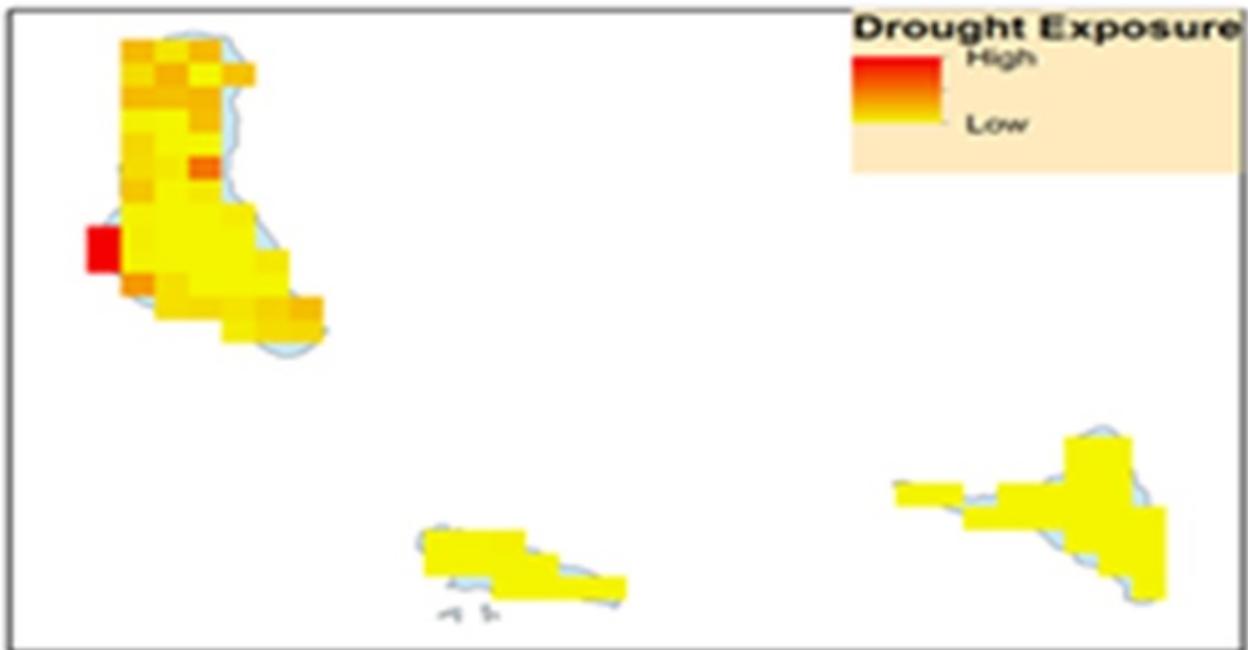
5. Climate risk category

155. La classification du projet est dans la catégorie de des risques climatiques "**substantielle**", reconnaissant que les bénéficiaires cibles, leurs moyens de subsistance et les activités économiques sont exposés aux risques liés au climat tels que les sécheresses, les cyclones et l'incidence des ravageurs et des maladies. Ces événements climatiques ont déjà eu un impact négatif sur la productivité agricole des petits exploitants.
156. Une analyse de base des risques climatiques faisant référence sur des études et des informations existantes démontre que l'Union des Comores est très vulnérable et sensible aux changements climatiques. Le phénomène observable de changement climatique se manifeste par une perturbation des deux grandes saisons entraînant une diminution des précipitations et une sécheresse prolongée. Les effets incluent une réduction de la production agricole et piscicole, la contamination des nappes phréatiques côtières par l'eau de mer, et le déplacement de la population côtière. La détérioration de l'environnement et les impacts probables du changement climatique peuvent compromettre la résilience des écosystèmes et intensifier la concurrence et les risques de conflits liés à l'accès aux ressources partagées telles que la pêche, les ressources forestières, les eaux de surface et les terres agricoles.



157. Figure 7 : Trajectoire des cyclones tropicaux pendant les 100 dernières années (1914-2014)

158. Source : NOAA 2015



159. Figure 8 : Les expositions physiques à la sécheresse calculées pendant la période 1980-2000

160. Source : UNEP 2013



161. *Figure 9 : Les expositions physiques à la sécheresse calculées pendant la période 1980-2001*

162. *Source : UNEP 2013 ;*



163. *Figure 10 : L'élévation de l'Union des Comores calculée à partir du MNT (90 mètres de résolution)*

164. *Source : Jarvis et al. 2008*

165. Les fréquences des événements climatiques et météorologiques extrêmes tels que, les tempêtes tropicales, les inondations, les vagues de chaleurs et les épisodes de sécheresse ont légèrement augmentées et constituent les principaux aléas impactant l'Union des Comores. Combinés aux pressions anthropiques (déforestation, dégradation des terres, extraction de sable, pratiques agricoles obsolètes, etc.) exercées sur les ressources naturelles, ces aléas sont susceptibles de compromettre fortement les efforts de développement entrepris par le pays au cours des dernières années et d'accroître la vulnérabilité de

certaines écosystèmes et groupe des populations déjà fragiles.

166. Une identification adéquate et opportune, des options d'adaptation peuvent être financées par les ressources supplémentaires de fonds d'adaptations dans le cadre dudit projet. L'analyse fournira des options de gestion des risques liés aux changements climatiques spécifiques au contexte général du pays et de chaque localité ciblée en particulier.
167. Ainsi, une évaluation des capacités d'adaptation aux changements climatiques sera réalisée avant la mise en œuvre du projet, indiquant ainsi les options d'adaptations appropriées pour l'exécution dudit projet. Ce dernier va promouvoir des techniques de cultures adaptées au changement climatique et appuyer des initiatives innovantes sur la gestion et la transformation des déchets pour que la rentabilité agricole soit encouragée à travers la promotion de l'engrais bio et de l'entrepreneuriat vert.
168. L'appui des groupements et associations des bénéficiaires, mettra l'accent sur la valorisation des systèmes agroécologiques et des pratiques culturelles climato-résilientes, la pêche durable, l'écotourisme ainsi que l'utilisation des sources d'énergies renouvelables pour les unités de conservation et de transformation des produits agricoles, de pêche et d'élevage. Des activités de renforcement des capacités seront réalisées sur la gestion et l'utilisation des informations agrométéorologiques à travers les CRDE en collaboration avec les services de prévision météorologique. Force-jeunes appuiera la sensibilisation et le suivi des règlements nationaux en matière de lutte contre les changements climatiques et l'entrepreneuriat vert durable et inclusif.

6. Recommendations for project design and implementation

1 Renforcement de capacités

169. Des activités de renforcements des capacités en termes de résilience et la prise en compte des enjeux environnementaux sont prévus à travers: (i) la diffusion des bonnes pratiques d'aménagement et de gestion des ressources naturelles (embocagement, aménagement en fortes pentes); (ii) la promotion des semences adaptées aux changements climatiques; (iii) la formation à la lutte intégrée contre les ravageurs et maladies des plantes ; (iv) la sensibilisation à l'usage raisonné des intrants et à leur stockage dans les magasins. Le Project cherchera également à renforcer les capacités des acteurs nationaux (centres de formation, lycées agricoles, ONG, groupements, réseaux nationaux,) les cadres des ministres de l'environnement, de la protection et des services météo pour qu'ils puissent encadrer à leur tour le personnel des CRDE dans la collecte et transmissions des données et climatiques à leur tour. La formation professionnelle des jeunes et des femmes sur la protection de l'environnement et les méthodes culturelles appropriées sur les terres en pentes abruptes.
170. Le renforcement des capacités des groupes cibles et les parties prenantes qui participeront à la mise en œuvre peuvent ne pas avoir la capacité de mettre en œuvre et de superviser les activités selon les besoins. Si tel est le cas, il est important qu'ils reçoivent une formation sur l'évaluation des impacts environnementaux, sociaux et climatiques afin de mettre en œuvre correctement les politiques et les mesures y afférentes. Cela devra être fait au début du projet, avant le début des activités, afin qu'ils soient outillés à temps pour appliquer les connaissances lors de la mise en œuvre des activités. L'Unité de gestion du projet va recevoir une formation sur les différentes mesures de sauvegardes environnementale, sociale et climatique. Le pays pourra recruter un consultant qui va accompagner l'équipe du projet lors de la première année de mise en œuvre.
171. La formation des bénéficiaires sur la promotion des pratiques agroécologique, la gestion intégrée des ressources en eau et l'aménagement des bassins versants fera partie intégrante de modules. Les jeunes stagiaires dans les CRDE vont avoir des formations sur la collecte, le relevé et la transmission des données aux services de la météo pour qu'ils puissent les traiter et informer le public sur la prévision météorologiques.

172.2 Financement additionnel

173. Le projet **Force-Jeunes** nécessite des ressources additionnelles de Fonds d'adaptation à hauteur de 10 millions USD. Des concertations avec le ministère de l'Agriculture de la Pêche, Environnement, Tourisme et Artisanat en tant que point focal de Fonds d'adaptation ont eu lieu lors de la mission de formulation pour l'identifier des priorités environnementales et climatiques en lien avec la mobilisation de ces fonds additionnels et complémentaire aux activités dudit projet. La lettre d'endossement est disponible et sera partagée avec le secrétariat du FA. Lors des discussions, les deux parties se sont convenu de poursuivre le dialogue dans l'optique de mettre en place les dispositions nécessaires pour la mobilisation rapide de ces ressources. La conception du projet assurera la prise en compte des exigences de sauvegarde environnemental, social et climatique des partenaires de co-financement au cas où leur mobilisation est rendue effective. Les mesures d'atténuations des impacts négatifs potentiels du projet **Force-Jeunes** seront mises en œuvre sur base de la présente note SECAP qui pourra être adaptée ou amendée le cas échéant.

174.3 Mécanisme de gestion des griefs/ doléances

175. Le projet FORCE Jeunes est financé par le FIDA avec un potentiel mobilisation de ressources supplémentaires des Fonds d'Adaptation (FA). La formulation des Projets du FIDA est faite dans une approche inclusive et participative de toutes les parties prenantes. Les exigences préalables conformément à ses politiques et procédures sont appliquée dans ce cas de figure. Lors de la mise en place de l'unité de Coordination, le FIDA en partenariat avec le pays bénéficiaire de fonds doivent se rassurer que les parties prenantes soient informées sur les modalités de mise en œuvre du projet et sont transparentes et surtout en cas de contrainte quelconque ou réclamation des bénéficiaires. Les mécanismes de réclamations doivent être mises à la disposition des parties prenantes à tous les niveaux avec les approches de réclamations appropriées à chaque catégorie de bénéficiaires selon les méthodes de communications appropriées et accessibles dans leurs localités administratives.
176. Les méthodes de réclamations seront disponibles sur le site web du FIDA et celui du ministère d'exécution du projet et accessible aux parties prenantes. Au niveau des îles, les dispositions seront prises pour que les communautés qui souhaitent soumettre une réclamation/ griefs puisse avoir les facilitées de transmission à l'organisation et dans les délais impartis. L'équipe du projet va mettre en place les différentes dispositions pour accompagner les personnes voudront déposer une plainte selon la méthode définie soit par écrit, par SMS, ou bien verbale. L'unité de gestion devait renforcer les capacités des parties prenantes sur la méthode de déposer une plainte et aussi prendre les dispositions idoines de résoudre ces plaintes d'une manière transparentes. Cependant, si les bénéficiaires souhaitent rester anonymes, le projet pourra autoriser cette option toute en transmettant le message pour résolution préalable.
177. L'objectif de la procédure de réclamation du FIDA est de se rassurer que les dispositions appropriées soient mises en place pour faciliter les communautés bénéficiaires de rentrer en contact directement avec le FIDA et de déposer leurs réclamations conformément aux dispositions des procédures des politiques sociales Environnementales et Climatiques et aux obligations conformes au SECAP. Ces plaintes concernent les questions environnementales, sociales et climatiques dans le cadre de la mise en œuvre du projet et non pas d'autres questions de gouvernance du projet.

178. <https://www.ifad.org/en/accountability-and-complaints-procedures>. Les plaintes peuvent être envoyer à l'adresse SECAPcomplaints@ifad.org

7. Further studies needed

179. Les exigences et procédures du FIDA ont des obligations de commanditer des études supplémentaires selon le niveau de risques social, environnemental et climatique d'un projet de développement. Lors de la mission de formulation et selon les risques observés, des analyses/ études supplémentaires sont recommandées pour mieux connaître le contexte, l'analyse des parties prenantes, le mécanisme de réponses des griefs et l'étude abrégée sur l'adaptation. En plus d'autres études seront nécessaires sur les impacts des infrastructures d'aménagement des réservoirs d'eau et d'autres constructions pour le stockages et commercialisations des produits agricoles et de pêches. Pour certaines activités comme l'acquisition des terres, un consentement préalable des parties prenantes sera acquis et ainsi éviter des conflits potentiels autour du foncier.

8. Monitoring and evaluation

180. Le suivi externe légal est assuré par le Ministère de tutelle (MAPETE) et ses démembrements au niveau des îles. Des conventions axées sur les résultats seront convenues afin d'assurer la réalisation de leurs rôles.

181. Deux audits environnementaux seront réalisés. Le premier à mi-parcours et le second à l'achèvement du programme pour garantir le respect du cadre légal au niveau du pays ainsi que des exigences de l'ensemble des bailleurs. Un cadre de gestion environnemental, social et climatique (CGESC) préparé sera soumis aux autorités environnementales régulatrices de l'Union des Comores pour validation. Un budget sera alloué pour la prise en compte des risques environnementaux, sociaux et climatiques potentiels ainsi que l'ensemble des mesures d'atténuation et du suivi interne et externe de leur mise en œuvre.

9. References

182.1. <https://www.worldbank.org/en/country/comoros/overview>

183.2. Etude de la filière lait aux Comores et étude de faisabilité de la réhabilitation d'une mission du 24 septembre au 9 octobre, Rapport Final, 2009

184.3. Community based – landslide Risk Reduction, managing disasters in small steps, WB, 20

185.4. GLOBAL CLIMATE RISK INDEX 2021

186.5. Régime de la propriété foncière Décret du 4 février 1911

187.6. Union des Comores, Chapitre 6 sur Exigences constitutionnelles pour la protection de l'environnement aux Comores

188.7. Contribution Déterminée au Niveau National CDN 2012

189.8. 5ème RAPPORT NATIONAL SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE, Juin 2014

ESCMP Matrix

190. Standalone ESCMP is available in the package

Footnotes

[1] [Comoros | Data \(worldbank.org\)](https://www.worldbank.org/en/country/comoros/overview)

[2] <https://www.donneesmondiales.com/afrique/comores/index.php>

[3] <https://blogs.worldbank.org/fr/opendata/nouvelle-classification-des-pays-en-fonction-de-leur-revenu-actualisation-2019-2020>

[4] <https://www.banquemondiale.org/fr/country/comoros/overview>

[5] [Comores: données et statistiques du pays \(donneesmondiales.com\)](https://www.donneesmondiales.com/fr/comores)

[1] <https://images.populationpyramid.net/capture/?selector=%23pyramid-share-container&url=https%3A%2F%2Fwww.populationpyramid.net%2Fcomoros%2F2019%2F%3Fshare%3Dtrue>

[2] Politique Nationale de la Jeunesse (2017)

[3] <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.1524.ZS?locations=KM>

Environmental and Social Safeguards Classification: Moderate

| Environmental and Social Safeguards | | | | |
|--|--------|------------|--|-------------|
| Biodiversity conservation | Yes/No | Likelihood | Consequence | Risk Rating |
| 1.1 Could the project potentially involve or lead to conversion or degradation of biodiversity, habitats (including modified habitat, natural habitat and critical natural habitat) and/or ecosystems services? | No | | | Low |
| 1.2 Could the project involve or potentially lead to activities involving habitats that are legally protected, officially proposed for protection, or recognized as protected by traditional local communities and/or authoritative sources (e.g. National Park, Nature Conservancy, Indigenous Community Conserved Area, ICCA, etc.)? | No | | | Low |
| 1.3 Could the project potentially involve or lead to an increase in the chance of human-wildlife encounters/conflict? | No | | | Low |
| 1.4 Could the project potentially involve or lead to risks to endangered species (e.g. reduction, encroachment on habitat)? | No | | | Low |
| 1.5 Could the project potentially involve or lead to impacts/risks to migratory wildlife? | No | | | Low |
| 1.6 Could the project potentially involve or lead to introduction or utilization of any invasive alien species of flora and fauna, whether accidental or intentional? | No | | | Low |
| 1.7 Could the project involve or lead to the handling or utilization of genetically modified organisms? | No | | | Low |
| 1.8 Could the project involve or lead to procurement through primary suppliers of natural resource materials? | No | | | Low |
| Resource Efficiency and Pollution Prevention | Yes/No | Likelihood | Consequence | Risk Rating |
| 2.1 Could the project involve or lead to the release of pollutants to the environment due to routine or non-routine circumstances with the potential for adverse local, regional, and/or transboundary impacts? | Yes | Unlikely | Minor Pollutants may possibly be released, either routinely or by accident, but treatment systems are proven and verified. Receiving environment has absorptive capacity. | Low |
| 2.2 Could the project involve or lead to primary not environmentally sustainable production of living natural resources? (Note: this includes the cultivation or rearing of plants or animals, including annual and perennial crop farming, animal husbandry (including livestock), aquaculture, plantation forestry, etc) | No | | | Low |
| 2.3 Could the project involve or lead to engagement in areas of forestry, including the harvesting of natural forests, plantation development, and/or reforestation? | Yes | Unlikely | Minor Only a small component of the project is focused on forestry, and this aspect is well regulated. | Low |

| Environmental and Social Safeguards | | | | |
|---|---------------|-------------------|---|--------------------|
| 2.4 Could the project involve or lead to significant consumption of raw materials, energy, and/or water? | Yes | Possible | Minor The project will require consumption of raw materias, energy, and/or water, but this will be a small component of the project, and impacts can be appropriately managed. | Moderate |
| 2.5 Could the project involve or lead to significant extraction, diversion or containment of surface or ground water (e.g. construction of dams, reservoirs, river basin developments, groundwater extraction)? | No | | | Low |
| 2.6 Could the project involve inputs of fertilizers and other modifying agents? | Yes | Unlikely | Minor The project only requires minimal amounts of fertilizer | Low |
| 2.7 Could the project involve or lead to procurement, supply and/or result in the use of pesticides on crops, livestock, aquaculture or forestry? | Yes | Possible | Moderate The project requires use of pesticides, but options are available to replace potentially polluting pesticides with alternatives. | Moderate |
| 2.8 Could the project be located in an area which is being, or has been, polluted by an external source (e.g. a mine, smelter, industry)? | No | | | Low |
| 2.9 Could the project involve livestock – extensive and intensive systems and animal products (dairy, skins, meat, etc.)? | Yes | Possible | Moderate Intensive/extensive livestock/aquaculture systems are in place, but these are only one component of the project. | Moderate |
| Cultural Heritage | Yes/No | Likelihood | Consequence | Risk Rating |
| 3.1 Could the project be located in areas that are considered to have archaeological (prehistoric), paleontological, historical, cultural, artistic, and religious values or contains features considered as critical cultural heritage? | No | | | Low |
| 3.2 Could the project directly or indirectly affect indigenous peoples' rights, lands, natural resources, territories, livelihoods, knowledge, social fabric, traditions, governance systems, and culture or heritage (tangible and intangible)? | No | | | Low |
| 3.3 Could the project involve or lead to significant excavations, demolitions, movement of earth, flooding or other environmental changes? | No | | | Low |
| 3.4 Could the project involve or lead to adverse impacts to sites, structures, or objects with historical, cultural, artistic, traditional or religious values or intangible forms of culture (e.g. knowledge, innovations, practices)? (Note: projects intended to protect and conserve Cultural Heritage may also have inadvertent adverse impacts) | No | | | Low |
| 3.5 Could the project involve or lead to alterations to landscapes and natural features with cultural significance? | No | | | Low |

| Environmental and Social Safeguards | | | | |
|---|---------------|-------------------|---|--------------------|
| 3.6 Could the project involve or lead to utilization of tangible and/or intangible forms (e.g. practices, traditional knowledge) of Cultural Heritage for commercial or other purposes? | No | | | Low |
| indigenous peoples | Yes/No | Likelihood | Consequence | Risk Rating |
| 4.1 Could the project be sited in areas where indigenous peoples are present (including the project area of influence)? | No | | | Low |
| 4.2 Could the project result in activities located on lands and territories claimed by indigenous peoples? | No | | | Low |
| 4.3 Could the project result in impacts on the rights of indigenous peoples or to the lands, territories and resources claimed by them? | No | | | Low |
| 4.4 Could the project result in the utilization and/or commercial development of natural resources on lands and territories claimed by indigenous peoples? | No | | | Low |
| 4.5 Could the project lead to impacts on the Cultural Heritage of indigenous peoples, including through the commercialization or use of their traditional knowledge and practices? | No | | | Low |
| Labour and Working Conditions | Yes/No | Likelihood | Consequence | Risk Rating |
| 5.1 Could the project operate in sectors or value chains that are characterized by working conditions that do not meet national labour laws or international commitments? (Note: this may include discriminatory practices, high gender inequality and the lack of equal opportunities, denial of freedom of association and collective bargaining, labour migrants) | No | | | Low |
| 5.2 Could the project use or operate in a value chain where there have been reports of forced labour? (Note: Risks of forced labour may be increased for projects located in remote places or where the status of migrant workers is uncertain) | No | | | Low |
| 5.3 Could the project involve children (a) below the nationally-defined minimum employment age (usually 15 years old) or (b) above the nationally-defined minimum employment age but below the age of 18 in supported activities or in value chains? | No | | | Low |
| 5.4 Could the project: (a) operate in a sector, area or value chain where producers and other agricultural workers are typically exposed to significant occupational and safety risks, and/or (b) promote or use technologies or practices that pose occupational safety and health (OSH) risks for farmers, other rural workers or rural populations in general? (Note: OSH risks in agriculture might include: dangerous machinery and tools; hazardous chemicals; toxic or allergenic agents; carcinogenic substances or agents; parasitic diseases; transmissible animal diseases; confined spaces; ergonomic hazards; extreme temperatures; and contact with dangerous and poisonous animals, reptiles and insects. Psychosocial hazards might include violence and harassment.) | Yes | Possible | Minor The project operates in a sector, area, or value chain where workers are occasionally exposed to significant OSH risks, and where regulation is known to be effective. | Moderate |
| Community Health, Safety and Security | Yes/No | Likelihood | Consequence | Risk Rating |

| Environmental and Social Safeguards | | | | |
|--|---------------|-------------------|--|--------------------|
| 6.1 Could the project be at risk from water-borne or other vector-borne diseases (e.g. temporary breeding habitats), and/or communicable and non-communicable diseases? | Yes | Possible | Moderate The project is situated in an area where there is past evidence of negative impacts from water-borne or other vector-borne diseases, or communicable/non-communicable diseases, but where regulation or containment of these impacts has been shown to be effective. | Moderate |
| 6.2 Could the project lead to unintended negative impacts on nutrition? | No | | | Low |
| 6.3 Is there a possibility of harm or losses due to failure of structural elements of the project (e.g. collapse of buildings or infrastructure)? | No | | | Low |
| 6.4 Could the project involve or lead to the construction or rehabilitation of dams? | No | | | Low |
| 6.5 Could the project involve or lead to transport, storage, and use and/or disposal of hazardous or dangerous materials (e.g. explosives, fuel and other chemicals during construction and operation)? | No | | | Low |
| 6.6 Could the project lead to adverse impacts on ecosystems and ecosystem services relevant to communities' health (e.g. food, surface water purification, natural buffers from flooding)? | No | | | Low |
| 6.7 Could the project lead to the potential for gender-based violence, including sexual harassment, exploitation and abuse, as a result of labour influx, land redistribution, or other actions that alter community dynamics? | No | | | Low |
| 6.8 Could the project lead to increases in traffic or alteration in traffic flow? | No | | | Low |
| 6.9 Could the project lead to an influx of project workers? | Yes | Unlikely | Minor The project requires the employment of new labour, but workers can be sourced from local communities, and so influx is kept to a minimum, and risks are effectively managed. | Low |
| 6.10 Could the project involve or lead to the engagement of security personnel to protect facilities and property or to support project activities? | No | | | Low |
| Physical and economic resettlement | Yes/No | Likelihood | Consequence | Risk Rating |
| 7.1 Could the project result in temporary or permanent and full or partial physical displacement (including people without legally recognizable claims to land)? | No | | | Low |
| 7.2 Could the project result in economic displacement (e.g. loss of assets or access to resources due to land acquisition or access restrictions – even in the absence of physical relocation)? | No | | | Low |
| 7.3 Could the project present a risk of forced evictions? | No | | | Low |

| Environmental and Social Safeguards | | | | |
|---|---------------|-------------------|---|--------------------|
| 7.4 Could the project result in impacts on or changes to land tenure arrangements and/or community-based property rights/customary rights to land, territories and/or resources? | Yes | Unlikely | Minor The project will result in minor impacts on or changes to land tenure arrangements and/or community-based property rights/customary rights. Legal recourse and other forms of arbitration/conflict resolution are available. | Low |
| Financial intermediaries and direct investments | Yes/No | Likelihood | Consequence | Risk Rating |
| 8.1 Could the investment be granted to an institution that does not have an environmental and social policies and an associated environmental and social management system (ESMS) in place (transparent, publicly available)? | No | | | Low |
| 8.2 Could the investment be granted to an institution with insufficient capacities (i.e. unqualified personnel e.g. ES Officer) to implement the ESMS? | No | | | Low |
| 8.3 Could the investment be granted to an institution that does not have an Exclusion List? | No | | | Low |
| 8.4 According to the institution's portfolio classification: Could the institution have potential high-risk projects in their portfolio? | No | | | Low |
| 8.5 Is there evidence that the institution does not comply with the local legal framework? | No | | | Low |
| 8.6 Does the institution provide a stable communication channel with stakeholders and local communities (e.g. a Grievance Redress Mechanism)? | Yes | Possible | Negligible The institution provides regular lines of communication for stakeholders and local communities to improve their products and services. | Low |
| 8.7 Does the organization provide auxiliary or capacity building support services. | Yes | Possible | Negligible The institution offers training services (directly or third party service providers) to their customers, such as emergency calamity assistance, rebates, etc. | Low |

Climate Risk Classification: Substantial

| Step 1: Hazard identification | |
|--|---------------------|
| What are the expected hazards in the project intervention area? | No, Yes, TBD |
| River flood | No |
| Costal Flood | Yes |
| Urban Flood | No |
| Landslide | Yes |
| Cyclone | Yes |
| Water Scarcity (agricultural droughts and/or dry spells) | Yes |
| Extreme Heat | No |
| Wildfires | Yes |
| Future climate scenarios foreseen (period 2040-2059) - Change in frequency and intensity | No, Yes, TBD |
| Change in temperature (increase or decrease) | Yes |
| Change in rainfall (increase or decrease) | Yes |
| Climate variability (larger or smaller) | Yes |
| Intensity and frequency of extreme events (larger or smaller) | Yes |
| Is the project expected to have an impact on climate? | No, Yes, TBD |
| Is the project expected to be a significant emitter of greenhouse gases? | No |
| Step 2: Exposure Assessment | |
| Is the project located in exposed areas to weather-related natural hazards? | No, Yes, TBD |
| Low-lying areas (valleys, coastal zones, and small islands) | Yes |
| Very warm areas (subtropical) | No |
| Tropical areas (rainforests) | No |
| Arid and semi-arid areas (deserts) | No |
| Mountains zones and permafrost areas (tundra) | No |
| River banks | Yes |
| Does the project target agricultural systems, ecosystems or livelihoods exposed to weather-related hazards? | No, Yes, TBD |
| Is crop production frequently affected by rainfall variability, prolonged droughts, changes in temperature or pests and diseases? | Yes |
| Is livestock productivity frequently affected by rainfall variability, prolonged droughts, changes in temperature or diseases? | Yes |
| Are fisheries frequently affected by ocean acidification, water salinity and changes in sea surface temperature due to ocean-atmospheric oscillations or climate change? | Yes |
| Is forest productivity frequently affected by wildfires, diseases, rainfall variability, prolonged droughts, or changes in temperature? | Yes |
| Is the biodiversity in the project area likely to be affected by changes in climate variables? | Yes |
| Is any stage of the agricultural value chain (production, storage, processing and marketing) exposed to climate related hazards? | Yes |
| Is any rural infrastructure likely to be affected by flooding, landslides, changes in temperatures, and extreme winds. | No |
| Step 3: Sensitivity Assessment | |
| What are key sensitivities for the populations in the project's areas of intervention? | No, Yes, TBD |
| Is conflict exacerbating the population's sensitivity to weather related hazards? | Yes |
| Is population displacement being exacerbated by climate change impacts? | No |

| | |
|---|---------------------|
| Are diseases (e.g. COVID-19, malaria, cholera) increasing the population's vulnerability and affecting their capacity to address potential weather-related hazards? | Yes |
| Is the income of the target population predominately coming from agriculture? | Yes |
| Are social inequalities (e.g. based on gender, youth, indigenous persons and other marginalized groups) being exacerbated by climate change? | No |
| Is the Human Development Index (HDI) equal to or below 0.6? | Yes |
| Is the Multidimensional Poverty Index (MPI) equal to or above 0.1? | Yes |
| Step 4: Adaptive capacity and climate resilience | |
| What are key adaptive capacities in the areas of project intervention? | No, Yes, TBD |
| Is the country well ranked in the Disaster risk reduction progress score? | No |
| Are climate and weather information services (real-time weather data, seasonal forecasts etc.) effectively being delivered (through radio, TV, SMS, extension services etc.) to farmers, rural dwellers, and end users? | Yes |
| Does the project country have an early action plan (preparedness and emergency response) to mitigate the impacts of weather-related hazards once the shock occurs? | No |
| Does the government or other institutions support the target population/communities with the necessary social and economic resources to prepare for or respond to climate-related events? | Yes |
| Is the target community carrying out (using their own means) agricultural adaptation? | Yes |
| Does the target population have the economic means or support to adjust or adapt their activities in response to weather related shocks? | No |
| Do policies/mechanisms exist that make financial credit, loans, and agricultural insurance available? | Yes |
| Are rural infrastructures effectively delivering services to farmers and rural dwellers? | No |



Investir dans les populations rurales

Comores

Rural youth capacity building and entrepreneurship

Rapport de conception

Annexe 6: Premier plan de travail et budget annuel (PTBA)

Dates de mission: 17/07/2023 - 23/09/2023

Date du document: 23/04/2024

Identifiant du projet 2000003992

Numéro du rapport: 6779-KM

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Annexe 6 : Premier programme de travail et budget annuel (PTBA 18 mois)

Vue d'ensemble

| UNION DES COMORES | | | | | |
|---|--|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Projet de Formation et de Renforcement des capacités Entrepreneuriales des Jeunes Ruraux (Force-Jeunes) | | | | | |
| PTBA 18 premiers mois | | 6 mois | 6 mois | 6 mois | 18 mois |
| (Euro) | | montant (Euro) | | | |
| | | Amount | % | Amount | |
| A. Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi | | | | | |
| | Renforcement et diversification de l'offre de formation orientée | 30,402 | 346,403.4 | 416,288.9 | 793,094.3 |
| | Développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi | 23,652 | 265,825.9 | 938,498.8 | 1,227,976.7 |
| | Sous-total | 54,054.0 | 612,229.3 | 1,354,787.7 | 2,021,071.0 |
| B. Développement de relations d'affaires et d'emplois | | | | | |
| | Partenariat avec le secteur privé | | 5,386.5 | 156,391.9 | 161,778.4 |
| | Financement des jeunes agripreneurs | 125,334 | 143,288.9 | 170,430.1 | 439,053.0 |
| | Sous-total | 125,334.0 | 148,675.4 | 326,822.0 | 600,831.4 |
| C. Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux | | | | | |
| | Appui aux instruments de politique et au cadre institutionnel | | - | 167,603.2 | 167,603.2 |
| | Coordination, gestion et suivi-évaluation | 96,672 | 784,014.9 | 342,971.7 | 1,223,658.6 |
| | Sous-total | 96,672.0 | 784,014.9 | 510,574.9 | 1,391,261.8 |
| Total | | 276,060.0 | 1,544,919.6 | 2,192,184.6 | 4,013,164.3 |

| UNION DES COMORES | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|---|---------------------------------------|--------|--------|----------|----------------------------|-----------------|---------|---------|---------|--|--------------------------|---------------------------------|-----------|--|--|--|--|--|
| Projet de Formation et de Renforcement des capacités Entrepreneuriales des Jeunes Ruraux (FORCE-JEUNES) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A.1. Renforcement et diversification de l'offre de formation orientée | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | 6 mois | 6 mois | 6 mois | 18 mois | cout unitaire | 6 mois | 6 mois | 6 mois | 18 mois | Financing (e.g. % IFAD ; ASAP, Government) | Beneficiary Co-financing | Exepnse Category (Consultancy/) | | | | | | |
| Detailed Costs | | | Unité | Moheli=M/Anjouan =A/Grande Comores=GC | | | quantité | 1Euro=491 KMF 1USD=430 KMF | montant (Euro) | | | | | | | | | | | | |
| | | | | 2025 | 2026 | Total | (Euro) | 2,025 | 2026 | Total | | | | | | | | | | | |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Recalibrage des CRDE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Identification des CRDE partenaires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | étude | MAGC | | 1 | - | 1 | 14,257 | 14,614 | 0 | 14,614 | FIDA 100% | | etude/consultant | | | | | | |
| | | | Atelier de validation nationale de l'étude et sélection du CRDE partenaire par ile | GC | | - | 1 | 1 | 9,165 | 0 | 9,489 | 9,489 | FIDA 100% | | atelier/formation | | | | | | |
| | | | Subtotal | | | | | | | 14,614 | 9,489 | 24,103 | FIDA 100% | | | | | | | | |
| 2. Mise à niveau des CRDE sélectionnés | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | MAGC | | | | | | 0 | 0 | 0 | | | | | | | | | |
| | | | Subtotal | | | | | | | 0 | 0 | 0 | FIDA 100% | | | | | | | | |
| 3. Curricula de formation et formateurs des CRDE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | Identification des curricula existants en fonction des besoins du marché | MAGC | | - | 1 | 1 | 13,136 | 0 | 13,601 | 13,601 | FIDA 100% | | etude/consultant | | | | | | |
| | | | Révision des curricula de formation pour incubation des jeunes au CRDE | MAGC | | - | 1 | 1 | 16,293 | 0 | 16,869 | 16,869 | FIDA 100% | | etude/consultant | | | | | | |
| | | | Elaboration du guide des formateurs | MAGC | | - | 1 | 1 | 5,092 | 0 | 5,272 | 5,272 | FIDA 100% | | etude/consultant | | | | | | |
| | | | Formation des formateurs /g | MAGC | | - | 1 | 1 | 10,183 | 0 | 10,543 | 10,543 | FIDA 100% | | etude/consultant | | | | | | |
| | | | Subtotal | | | | | | | 0 | 46,285 | 46,285 | FIDA 100% | | | | | | | | |
| 4. Intégration du système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | Consultant international expert GALS | personne/jour | MAGC | 30 | 30 | 60 | 0,35 | 10,773 | 10,881 | 21,654 | FIDA 100% | | etude/consultant | | | | | | |
| | | | Etude CAP, genre, nutrition et pratiques alimentaires | étude | MAGC | 1 | - | 1 | 17,515 | 17,955 | 0 | 17,955 | FIDA 100% | | etude/consultant | | | | | | |
| | | | Atelier de formation de base des facilitateurs nationaux /h | séssion | MAGC | - | 1 | 1 | 7,026 | 0 | 7,275 | 7,275 | FIDA 100% | | atelier/formation | | | | | | |
| | | | Atelier de recyclage et evaluation des facilitateurs /i | séssion | MAGC | - | - | - | 6,11 | 0 | 0 | 0 | FIDA 100% | | atelier/formation | | | | | | |
| | | | Suivi des activités sur le terrain /j | séssion | MAGC | - | - | - | 4,379 | 0 | 0 | 0 | FIDA 100% | | | | | | | | |
| | | | Subtotal | | | | | | | 28,728 | 18,156 | 46,883 | FIDA 100% | | | | | | | | |
| | | | Subtotal | | | | | | | 43,342 | 552,197 | 595,540 | FIDA 100% | | | | | | | | |
| B. Appuis ciblés à la modernisation des plateaux techniques de formation, d'apprentissage et d'incubation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Identification des structures partenaires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | Appel à soumission (publication) | forfait | MAGC | - | 1 | 1 | 2,037 | 0 | 2,109 | 2,109 | FIDA 100% | | prestation de service | | | | | | |
| | | | Evaluation, diagnostic et sélection des structures partenaires /k | comité | MAGC | - | 1 | 1 | 4,073 | 0 | 4,217 | 4,217 | FIDA 100% | | | | | | | | |
| | | | Subtotal | | | | | | | 0 | 6,326 | 6,326 | FIDA 100% | | | | | | | | |
| 2. Renforcement de l'ENPMM | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | Equpement et outillage des ateliers (peche, navigation, mecanique, transformation des produits) | forfait | A | - | 1 | 1 | 40,733 | 0 | 41,346 | 41,346 | FIDA 100% | | equipment | | | | | | |
| | | | Renforcement des compétences techniques des formateurs | forfait | A | - | 1 | 1 | 20,367 | 0 | 21,087 | 21,087 | FIDA 100% | | formation | | | | | | |
| | | | Révision des curricula pour adaptation aux cycles et types de formation | forfait | A | - | 1 | 1 | 14,257 | 0 | 14,761 | 14,761 | FIDA 100% | | etude/consultant | | | | | | |
| | | | Construction et équipement de dortoir + toilettes | dortoir | A | - | 1 | 1 | 112,016 | 0 | 113,702 | 113,702 | FIDA 100% | | travaux | | | | | | |
| | | | Appui au fonctionnement de l'ENPMM | sale | A | - | 1 | 1 | 10,183 | 0 | 10,337 | 10,337 | FIDA 100% | | don | | | | | | |
| | | | Subtotal | | | | | | | 0 | 201,232 | 201,232 | FIDA 100% | | | | | | | | |
| 3. Renforcement plateau technique des autres partenaires sélectionnés | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | Equpement et outillage de formation et d'incubation (maraichage, agriculture et apiculture) | forfait | MAGC | - | 0.5 | 1 | 40,733 | 0 | 20,673 | 20,673 | FIDA 100% | | equipment | | | | | | |
| | | | Equpement et outillage de formation, d'apprentissage et d'incubation (artisanat de services) | forfait | MAGC | - | 0.5 | 1 | 81,466 | 0 | 41,346 | 41,346 | FIDA 100% | | equipment | | | | | | |
| | | | Equpement et outillage de formation, d'apprentissage et d'incubation (métiers vert) | forfait | MAGC | - | 0.5 | 1 | 18,33 | 0 | 9,303 | 9,303 | FIDA 100% | | equipment | | | | | | |
| | | | Subtotal | | | | | | | 0 | 71,322 | 71,322 | FIDA 100% | | | | | | | | |
| | | | 4. Rénovation bureaux cordination nationale et DOF par ile /m | nombre | MAGC | 4 | - | 4 | 67,41 | 270,989 | 0 | 270,989 | FIDA 100% | | travaux | | | | | | |
| | | | Subtotal | | | | | | | 270,989 | 278,880 | 549,869 | FIDA 100% | | | | | | | | |
| C. Mise en place de dispositif de formation mobile | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Dispositif mobile | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | Identification des sites/communautés d'implantation du dispositif | forfait | MGC | 1 | - | 1 | 1,629 | 1,670 | 0 | 1,670 | FIDA 100% | | etude/consultant | | | | | | |
| | | | Amelioration du dispositif de formation mobile pour groupe vulnérable | Unité | MGC | - | 2 | 2 | 16,293 | 0 | 33,077 | 33,077 | FIDA 100% | | travaux/equipement | | | | | | |
| | | | Subtotal | | | | | | | 1,670 | 33,077 | 34,747 | FIDA 100% | | | | | | | | |
| Total Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| II. Recurrent Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Chef DOF expert en formation, insertion et entrepreneuriat | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | mois | | | 18 | 18 | 18 | 54 | 1445 | 26,010 | 26,010 | 26,010 | 78,030 | FIDA 100% | | | | | | |
| B. Prime personnel CRDE /n | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | mois | | | - | 18 | 18 | 18 | 54 | 244 | 4,392 | 4,392 | 4,392 | 13,176 | FIDA 100% | | | | | |
| | | | Subtotal | | | | | | | | 30,402 | 30,402 | 30,402 | 91,206 | FIDA 100% | | | | | | |
| Total Recurrent Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | 30,402 | 346,403 | 416,289 | 793,094 | FIDA 100% | | | | | | |
| Total | | | | | | | | | | | 30,402 | 346,403 | 416,289 | 793,094 | FIDA 100% | | | | | | |

| UNION DES COMORES | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|------------|--------|--------|-------------------------------|-----------------|--------|--------|---------|---------|--|--------------------------|--|
| Projet de Formation et de Renforcement des capacités Entrepreneuriales des Jeunes Ruraux (FORCE-JEUNES) | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi | | | | | | | | | | | | | | |
| A.2. Développement d'initiatives entrepreneuriales et emploi | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | 6 mois | 6 mois | 6 mois | 18 mois | cout unitaire | 6 mois | 6 mois | 6 mois | 18 mois | Financing (e.g. % IFAD ; ASAP, Government) | Beneficiary Co-financing | Expense Category (Consultancy/ Trainings and workshops/ works/ |
| | | | Quantité | | | 1Euro=491 KMF 1USD=430 KMF | montant (Euro) | | | | | | | |
| Detailed Costs | | | Unit | 2025 | 2026 | Total | (Euro) | 2025 | 2026 | Total | | | | |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Investissements structurants | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Investissements agropastoraux et halieutiques | | | | | | | | | | | | | | |
| a. Sensibilisation des communautés de peche | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | Communauté | | 1 | 2 | 3 | 6,110 | 6,263 | 12,652 | 18,915 | FIDA 100% | | prestation de service |
| b. Mise en place des dispositifs de concentration de poissons (DCP) /a | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | Communauté | MAGC | - | 1 | 1 | 5,092 | 0 | 5,272 | 5,272 | FIDA 100% | | prestation de service |
| | | | | MAGC | - | 2 | 2 | 1,222 | 0 | 2,481 | 2,481 | FIDA 100% | | equipment |
| | | | | MAGC | - | 2 | 2 | 1,629 | 0 | 3,308 | 3,308 | FIDA 100% | | equipment |
| | | | | MAGC | - | 2 | 2 | 6,111 | 0 | 12,404 | 12,404 | FIDA 100% | | equipment |
| | | | | MAGC | - | 1 | 1 | 2,444 | 0 | 2,530 | 2,530 | FIDA 100% | | atelier/formation |
| | | | | MAGC | - | 1 | 1 | 2,444 | 0 | 2,530 | 2,530 | FIDA 100% | | atelier/formation |
| | | | | | - | | | | 0 | 28,525 | 28,525 | FIDA 100% | | |
| c. Prospection et délimitation des zones de peche | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | MAGC | 1 | 2 | 3 | 10,183 | 10,439 | 21,087 | 31,525 | FIDA 100% | | etude/consultant |
| | | | | MAGC | - | 3 | 3 | 3,055 | 0 | 9,489 | 9,489 | FIDA 100% | | etude/consultant |
| | | | | MAGC | - | 3 | 3 | 3,055 | 0 | 9,489 | 9,489 | FIDA 100% | | prestation de service |
| | | | | | - | | | | 10,439 | 40,064 | 50,503 | FIDA 100% | | |
| d. Renforcement du système de monitoring du repos biologique | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | MAGC | 1 | 2 | 3 | 3,055 | 3,132 | 6,326 | 9,458 | FIDA 100% | | prestation de service |
| | | | | MAGC | - | 3 | 3 | 2,648 | 0 | 8,224 | 8,224 | FIDA 100% | | etude/consultant |
| | | | | | - | | | | 3,132 | 14,550 | 17,681 | FIDA 100% | | |
| e. Boutiques d'intrants au CRDE | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | MAGC | - | 3 | 3 | 6,111 | 0 | 18,978 | 18,978 | FIDA 100% | | etude/consultant |
| | | | | MAGC | - | 1 | 1 | 40,733 | 0 | 41,346 | 41,346 | FIDA 100% | | equipment,biens et me |
| | | | | MAGC | - | 1 | 1 | 6,111 | 0 | 6,326 | 6,326 | FIDA 100% | | equipment,biens et me |
| | | | | MAGC | - | 1 | 1 | 12,222 | 0 | 12,404 | 12,404 | FIDA 100% | | equipment,biens et me |
| | | | | MAGC | - | 1 | 1 | 2,037 | 0 | 2,109 | 2,109 | FIDA 100% | | atelier/formation |
| | | | | MAGC | - | 1 | 1 | 2,444 | 0 | 2,530 | 2,530 | FIDA 100% | | atelier/formation |
| | | | | | - | | | | 19,834 | 83,693 | 83,693 | FIDA 100% | | |
| | | | | | - | | | | 0 | 179,484 | 199,318 | FIDA 100% | | |
| 2. Infrastructures | | | | | | | | | | | | | | |
| a. Aménagement des périmètres maraichers | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | MAGC | - | 1 | 1 | 4,073 | 0 | 4,135 | 4,135 | FIDA 100% | | etude/consultant/travaux |
| | | | | MAGC | 7 | 7 | 14 | 0,367 | 2,579 | 2,605 | 5,184 | FIDA 100% | | etude/consultant |
| | | | | MAGC | - | 7 | 7 | 1,466 | 0 | 10,419 | 10,419 | FIDA 100% | | etude/consultant |
| | | | | MAGC | - | 7 | 7 | 2,037 | 0 | 14,471 | 14,471 | FIDA 100% | | travaux |
| | | | | MAGC | - | 7 | 7 | 0,733 | 0 | 5,210 | 5,210 | FIDA 100% | | etude/consultant |
| | | | | MAGC | - | 1 | 1 | 0,346 | 0 | 351 | 351 | FIDA 100% | | atelier/formation |
| | | | | | - | | | | 2,579 | 37,191 | 39,770 | FIDA 100% | | |
| b. Infrastructures post-récoltes | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | MAGC | - | 4 | 4 | 1,66 | 0 | 6,739 | 6,739 | FIDA 100% | | etude/consultant |
| | | | | MAGC | - | 28 | 28 | 0,611 | 0 | 17,365 | 17,365 | FIDA 100% | | equipment |
| | | | | MAGC | - | 4 | 4 | 2,037 | 0 | 8,269 | 8,269 | FIDA 100% | | travaux |
| | | | | MAGC | - | 4 | 4 | 0,664 | 0 | 2,696 | 2,696 | FIDA 100% | | etude/consultant |
| | | | | MAGC | 1 | 1 | 2 | 15 | 15,075 | 15,226 | 30,301 | FIDA 100% | | don |
| | | | | | - | | | | 15,075 | 50,296 | 65,371 | FIDA 100% | | |
| c. Infrastructures d'appui à la peche | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | MAGC | - | 3 | 3 | 4,073 | 0 | 12,404 | 12,404 | FIDA 100% | | etude/consultant/travaux |
| | | | | MAGC | - | 3 | 3 | 0,815 | 0 | 2,481 | 2,481 | FIDA 100% | | etude/consultant |
| | | | | | - | | | | 0 | 14,885 | 14,885 | FIDA 100% | | |
| | | | | | - | | | | 17,654 | 102,371 | 120,025 | FIDA 100% | | |
| | | | | | - | | | | 37,488 | 899,981 | 937,469 | FIDA 100% | | |

| UNION DES COMORES | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---------------------------------------|----------|--------|---------|----------------------------|-----------------|--------|---------|---------|--|--------------------------|--|------------------|--|---------|
| Projet de Formation et de Renforcement des capacités Entrepreneuriales des Jeunes Ruraux (FORCE-JEUNES) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A.2. Développement d'initiatives entrepreneuriales et emploi | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | 6 mois | 6 mois | 6 mois | 18 mois | cout unitaire | 6 mois | 6 mois | 6 mois | 18 mois | Financing (e.g.-% IFAD ; ASAP, Government) | Beneficiary Co-financing | Exepnse Category (Consultancy/ Trainings and workshops/ works/ | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | Moheli=NA/Anjuan =A/Grande Comores=GC | Quantité | | | 1Euro=491 KMF 1USD=430 KMF | montant (Euro) | | | | | | | | | |
| Detailed Costs | | | | | | | | | | | | | | Unit | 2025 | 2026 | Total | (Euro) | 2025 | 2026 | Total | | | | | | | |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| B. Formation des jeunes ruraux | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Facilitation et sensibilisation des femmes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Information et sensibilisation de masse par ile | | | | | | | | | | | | | | personnes | MAGC | - | 1,000 | 1,000 | 0,01 | 0 | 10,543 | 10,543 | FDA 100% | | prestation de services | | | |
| Sensibilisation et information spécialisée par ile | | | | | | | | | | | | | | ile | MAGC | - | 3 | 3 | 0,876 | 0 | 2,720 | 2,720 | FDA 100% | | prestation de services | | | |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 | 13,263 | 13,263 | FDA 100% | | | | | |
| 2. Identification, profilage et orientation des jeunes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mise en place du dispositif de recueil des candidatures | | | | | | | | | | | | | | forfait | MAGC | - | 1 | 1 | 40,733 | 0 | 42,173 | 42,173 | FDA 100% | | prestation de services | | | |
| Profilage des jeunes | | | | | | | | | | | | | | personne | MAGC | - | 1,000 | 1,000 | 0,02 | 0 | 21,087 | 21,087 | FDA 100% | | etude/consultant | | | |
| Session d'orientation des jeunes | | | | | | | | | | | | | | personne | MAGC | - | 1,000 | 1,000 | 0,01 | 0 | 10,543 | 10,543 | FDA 100% | | atelier/formation | | | |
| Comité de validation des profils pour les différents parcours /g | | | | | | | | | | | | | | personne | MAGC | - | 6 | 6 | 0,509 | 0 | 3,163 | 3,163 | FDA 100% | | don | | | |
| Sensibilisation et information spécialisée par ile | | | | | | | | | | | | | | ile | MAGC | - | 3 | 3 | 0,876 | 0 | 2,720 | 2,720 | FDA 100% | | prestation de services | | | |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 | 79,686 | 79,686 | FDA 100% | | | | | |
| 3. Intégration de l'éducation nutritionnelle dans les curricula des parcours 1,2,3 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Consultant expert nutrition | | | | | | | | | | | | | | personne/jour | MAGC | | 30 | - | 30 | 0,35 | 10,773 | 0 | 10,773 | FDA 100% | | etude/consultant | | |
| Formation des formateurs des différents parcours | | | | | | | | | | | | | | atelier | MAGC | - | 1 | 1 | 4,379 | 0 | 4,534 | 4,534 | FDA 100% | | atelier/formation | | | |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 10,773 | 4,534 | 15,307 | FDA 100% | | | | | |
| 4. Formation technique et professionnelle des jeunes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Formation en parcours 1 (initiation) | | | | | | | | | | | | | | personne | MAGC | - | 100 | 100 | 0,81 | 0 | 82,219 | 82,219 | FDA 100% | | atelier/formation | | | |
| Formation en parcours 2 (juniors)-AAPNL et élevage /h | | | | | | | | | | | | | | personne | MAGC | - | 167 | 167 | 0,336 | 0 | 56,965 | 56,965 | FDA 100% | | atelier/formation | | | |
| Formation en parcours 2 (juniors)-peche | | | | | | | | | | | | | | personne | MAGC | - | 89 | 89 | 0,483 | 0 | 43,634 | 43,634 | FDA 100% | | atelier/formation | | | |
| Formation en parcours 2 (juniors)-transformation | | | | | | | | | | | | | | personne | MAGC | - | 63 | 63 | 0,242 | 0 | 15,475 | 15,475 | FDA 100% | | atelier/formation | | | |
| Formation en parcours 2 (juniors)-artisanat de service | | | | | | | | | | | | | | personne | MAGC | - | 31 | 31 | 0,9 | 0 | 28,305 | 28,305 | FDA 100% | | atelier/formation | | | |
| Formation en parcours 3 (seniors)-AAPNL et élevage | | | | | | | | | | | | | | personne | MAGC | - | 67 | 67 | 0,081 | 0 | 5,540 | 5,540 | FDA 100% | | atelier/formation | | | |
| Formation en parcours 3 (seniors)-peche | | | | | | | | | | | | | | personne | MAGC | - | 36 | 36 | 0,171 | 0 | 6,249 | 6,249 | FDA 100% | | atelier/formation | | | |
| Formation en parcours 3 (seniors)-transformation | | | | | | | | | | | | | | personne | MAGC | - | 25 | 25 | 0,176 | 0 | 4,466 | 4,466 | FDA 100% | | atelier/formation | | | |
| Formation en parcours 3 (seniors)-artisanat de service | | | | | | | | | | | | | | personne | MAGC | - | 13 | 13 | 0,753 | 0 | 9,936 | 9,936 | FDA 100% | | atelier/formation | | | |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 | 252,790 | 252,790 | FDA 100% | | | | | |
| 5. Partenariats pour l'insertion des jeunes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Partenariats avec la maison de l'emploi parcours 1 & 2 | | | | | | | | | | | | | | forfait | GC | - | 0,5 | 1 | 30,55 | 0 | 15,815 | 15,815 | FDA 100% | | don | | | |
| Partenariats avec la chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture | | | | | | | | | | | | | | forfait | GC | - | 0,5 | 1 | 20,367 | 0 | 10,543 | 10,543 | FDA 100% | | don | | | |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 | 26,358 | 26,358 | FDA 100% | | | | | |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 10,773 | 376,632 | 387,405 | FDA 100% | | | | | |
| C. Appui à la préparation et à la mise en oeuvre des plans d'affaires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Facilitation et appui à l'élaboration des plans d'affaires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Elaboration des plans d'affaires | | | | | | | | | | | | | | personnes | MAGC | - | 343 | 343 | 0,092 | 0 | 32,547 | 32,547 | FDA 100% | | etude/consultant | | | |
| Comité de sélection et de validation des plans d'affaires | | | | | | | | | | | | | | comité | MAGC | - | 6 | 6 | 1,018 | 0 | 6,326 | 6,326 | FDA 100% | | don | | | |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 | 38,873 | 38,873 | FDA 100% | | | | | |
| 2. Suivi et accompagnement (business coaching) post-formation et post-financement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Appui-conseil et accompagnement des projets | | | | | | | | | | | | | | personnes | MAGC | - | 171 | 171 | 0,122 | 0 | 21,635 | 21,635 | FDA 100% | | etude/consultant | | | |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 | 21,635 | 21,635 | FDA 100% | | | | | |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 | 60,508 | 60,508 | FDA 100% | | | | | |
| D. Assistance technique internationale à la coordination nationale | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | MAGC | | 12 | 12 | 24 | 10,509 | 129,275 | 130,568 | 259,843 | FDA 100% | | etude/consultant | | |
| E. Assistance technique nationale au DOF | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | MAGC | | 36 | 36 | 72 | 1,752 | 64,638 | 65,284 | 129,922 | FDA 100% | | etude/consultant | | |
| Total Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 242,174 | 914,847 | 1,157,021 | FDA 100% | | | | |
| II. Recurrent Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| chargé des infrastructures rurales | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | MAGC | | 18 | 18 | 18 | 54 | 1,314 | 23,652 | 23,652 | 23,652 | 70,956 | FDA 100% | | salaire |
| Total Recurrent Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 23,652 | 23,652 | 23,652 | 70,956 | FDA 100% | | | |
| Total | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 23,652 | 265,826 | 938,499 | 1,227,977 | | | | |

la 3 communautés

lb léger à profondeur inférieure à 200 m

lc mi-eaux 400m

ld mi-eaux entre 400m et 1200m

le (semence, engrais, petits materiel,etc.)

lf visite de 2 experts sud-sud pour 5 jours

lg 1 comité par trimestre par ile

lh Agriculture, Agroforesterie et Produit Forestier Non Ligneux (AAPNL)

| UNION DES COMORES | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|----------|--------|--------|--------------------------------------|---------------|--------|-----------------|--------|----------------|--|--------------------------|---|-------------------------------|
| Projet de Formation et de Renforcement des capacités Entrepreneuriales des Jeunes Ruraux (FORCE-JEUNES) | | | | | | | | | | | | | | | |
| B. Développement de relations d'affaires et d'emplois | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | 6 mois | 6 mois | 6 mois | 18 mois | cout unitaire | 6 mois | 6 mois | 6 mois | 18 mois | Financing (e.g. % IFAD ; ASAP, Government) | Beneficiary Co-financing | Exepnse Category (Consultancy/ Trainings and workshops/ works/ Goods, equipment, material, grant) | |
| B.1. Partenariat avec le secteur privé | | | | | | | | | | | | | | | |
| Detailed Costs | | Unité | Quantité | | | 1Euro=491 KMF 1USD=430 KMF (Euro) | | | montant (Euro) | | | | | | |
| | | | 2025 | 2026 | Total | 2025 | 2026 | Total | | | | | | | |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Accès des jeunes à l'emploi | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Mise en place au sein du MDE du guichet de placement des jeunes ruraux | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Etude | forfait | GC | | 1 | - | 1 | 5,255 | | 5,386.5 | | 5,386.5 | FIDA 100% | etude/consultant |
| | | Installation | forfait | GC | | - | 1 | 1 | 18,391 | | - | 19,041.2 | 19,041.2 | FIDA 100% | equipement |
| | | Convention de performance | forfait | GC | | | | 1 | 2,627 | | - | 2,666.8 | 2,666.8 | FIDA 100% | don |
| | | Subtotal | | | | | | | - | | 5,386.5 | 21,708.0 | 27,094.5 | | |
| | | 2. Partenariat avec le patronat | forfait | GC | | - | 1 | 1 | 1,314 | | - | 1,360.1 | 1,360.1 | FIDA 100% | don |
| | | Subtotal | | | | | | | - | | 5,386.5 | 23,068.1 | 28,454.6 | | |
| B. Digitalisation et promotion des emplois verts | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Strategie E-business | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Etude et plan d'actions | forfait | MAGC | | - | 1 | 1 | 5,255 | | - | 5,440.3 | 5,440.3 | FIDA 100% | etude/consultant |
| | | Appui à la stratégie E-business | forfait | MAGC | | - | 1 | 1 | 2,189 | | - | 2,222.4 | 2,222.4 | FIDA 100% | don |
| | | Subtotal | | | | | | | - | | - | 7,662.7 | 7,662.7 | FIDA 100% | |
| | | 2. Catalogue des opportunités d'emploi verts | forfait | MAGC | | - | 1 | 1 | 5,255 | | - | 5,440.3 | 5,440.3 | FIDA 100% | etude/consultant |
| | | 3. Bonus aux emplois verts | forfait | MAGC | | - | 1 | 1 | 8,758 | | - | 9,067.2 | 9,067.2 | FIDA 100% | don |
| | | Subtotal | | | | | | | - | | - | 22,170.3 | 22,170.3 | | |
| C. Facilitation et promotion des partenariats gagnant-gagnant | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Foras nationaux d'intermediation et de connexion B2B | forum | MAGC | | - | 1 | 1 | 17,515 | | - | 18,134.5 | 18,134.5 | FIDA 100% | prestation de service |
| | | Facilitation de partenariats agripreneurs et agro-PME | forfait | MAGC | | - | 1 | 1 | 21,894 | | - | 22,223.6 | 22,223.6 | FIDA 100% | don |
| | | Convention avec le patronat | forfait | MAGC | | - | 1 | 1 | 13,136 | | - | 13,334.2 | 13,334.2 | FIDA 100% | don |
| | | Concours leadership entrepreneurial jeunes | édition | MAGC | | - | 1 | 1 | 8,758 | | - | 8,889.4 | 8,889.4 | FIDA 100% | don |
| | | Subtotal | | | | | | | - | | - | 62,581.7 | 62,581.7 | | |
| D. Connectivité et fluidité des échanges inter-iles | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Mise en place d'une plateforme de régulation et de facilitation des échanges /a | unité | MAGC | | - | 1 | 1 | 28,024 | | - | 29,015.1 | 29,015.1 | FIDA 100% | etude/consultant |
| | | Mise en place de comptoirs marchands sur chacune des iles /b | comptoir | MAGC | | - | 1 | 1 | 19,267 | | - | 19,556.8 | 19,556.8 | FIDA 100% | equipement,biens et materiels |
| | | Subtotal | | | | | | | - | | - | 48,571.9 | 48,571.9 | | |
| | | Total Investment Costs | | | | | | | | | 5,386.5 | 156,391.9 | 161,778.4 | FIDA 100% | |
| II. Recurrent Costs | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | 0 | 0 | - | FIDA 100% | |
| Total | | | | | | | | | | | 5,386.5 | 156,391.9 | 161,778.4 | FIDA 100% | |

| UNION DES COMORES | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---------------------------------------|----------|--------|---------|---------------|-------------------------------|-----------------|--------|---------|--|--------------------------|---|--|
| Projet de Formation et de Renforcement des capacités Entrepreneuriales des Jeunes Ruraux (FORCE-JEUNES) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| B. Développement de relations d'affaires et d'emplois | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | 6 mois | 6 mois | 6 mois | 18 mois | cout unitaire | 6 mois | 6 mois | 6 mois | 18 mois | Financing (e.g. % IFAD ; ASAP, Government) | Beneficiary Co-financing | Expense Category (Consultancy/ Trainings and workshops/ works/ Goods, equipment, material, grant) | |
| B.2. Financement des jeunes agripreneurs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | Mohéli=M/Anjouan =A/Grande Comores=GC | | | | | 1Euro=491 KMF 1USD=430 KMF | montant (Euro) | | | | | | |
| Detailed Costs | | | | | | | | | | | | | | Unit | Quantité | | | (Euro) | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | 2025 | 2026 | Total | | 2025 | 2026 | Total | | | | | |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Financement des plans d'affaires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Convention avec les institutions financières | | | | | | | | | | | | | | Convention | GC | - | 2 | 2 | 1,314 | 0 | 2,667 | 2,667 | FIDA 100% | | etude/consultant | |
| Plan d'affaires junior (PAJ) /a | | | | | | | | | | | | | | PAJ | | - | | - | 1,051 | | | | | | | |
| Plan d'affaires sénior (PAS) /b | | | | | | | | | | | | | | PAS | | - | | - | 3,503 | | | | | | | |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | | | | | | - | | 0 | | | | | | |
| B. Education financière et partage des risques | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Manuel d'éducation financière | | | | | | | | | | | | | | manuel | GC | 1 | - | 1 | 8,758 | 8,977 | 0 | 8,977 | FIDA 100% | | etude/consultant | |
| 2. Campagnes spécifiques d'éducation financière | | | | | | | | | | | | | | campagne | MAGC | - | 1 | 1 | 1,314 | 0 | 1,360 | 1,360 | FIDA 100% | | prestation de service | |
| 3. Garantie mutuelle autogérée | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Etude | | | | | | | | | | | | | | étude | MAGC | 1 | - | 1 | 8,758 | 8,977 | 0 | 8,977 | FIDA 100% | | etude/consultant | |
| Mise en place | | | | | | | | | | | | | | mutuelle | MAGC | - | 3 | 3 | 13,136 | 0 | 40,002 | 40,002 | FIDA 100% | | don | |
| Appui à la gestion | | | | | | | | | | | | | | forfait | MAGC | - | 1 | 1 | 1,051 | 0 | 1,067 | 1,067 | FIDA 100% | | don | |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | | | | | | - | | 8,977 | 42,429 | 60,384 | | | | |
| Total Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | - | | | 17,955 | 45,096 | 63,051 | | etude/consultant | |
| II. Recurrent Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | - | | | 0 | 0 | 0 | | don | |
| A. Délégation opérationnelle-Grande Comores | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Technicien spécialisé pêche | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | GC | 6 | 6 | 6 | 1,138 | 6828 | 6828 | 6828 | 20484 | FIDA 100% | salaire | |
| Technicien polyvalent | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | GC | 6 | 6 | 6 | 1,138 | 6828 | 6828 | 6828 | 20484 | FIDA 100% | salaire | |
| Comptable | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | GC | 6 | 6 | 6 | 876 | 5256 | 5256 | 5256 | 15768 | FIDA 100% | salaire | |
| Assistant suivi-évaluation | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | GC | 6 | 6 | 6 | 876 | 5256 | 5256 | 5256 | 15768 | FIDA 100% | salaire | |
| Assistant passation des marchés | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | GC | 6 | 6 | 6 | 876 | 5256 | 5256 | 5256 | 15768 | FIDA 100% | salaire | |
| Secrétaire /c | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | GC | 6 | 6 | 6 | 701 | 4206 | 4206 | 4206 | 12618 | FIDA 100% | salaire | |
| Chauffeurs | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | GC | 12 | 12 | 12 | 36 | 438 | 5256 | 5256 | 15768 | FIDA 100% | salaire | |
| Gardiens | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | GC | 6 | 6 | 6 | 18 | 263 | 1578 | 1578 | 4734 | FIDA 100% | salaire | |
| Agents d'entretien | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | GC | 6 | 6 | 6 | 18 | 219 | 1314 | 1314 | 3942 | FIDA 100% | salaire | |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | | | | | | - | | 41778 | 41778 | 41778 | 125334 | | | |
| B. Délégation opérationnelle-Mohéli | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Technicien spécialisé pêche | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | M | 6 | 6 | 6 | 1,138 | 6828 | 6,828 | 6,828 | 20,484 | FIDA 100% | salaire | |
| Technicien polyvalent | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | M | 6 | 6 | 6 | 1,138 | 6828 | 6,828 | 6,828 | 20,484 | FIDA 100% | salaire | |
| Comptable | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | M | 6 | 6 | 6 | 876 | 5256 | 5,256 | 5,256 | 15,768 | FIDA 100% | salaire | |
| Assistant suivi-évaluation | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | M | 6 | 6 | 6 | 876 | 5256 | 5,256 | 5,256 | 15,768 | FIDA 100% | salaire | |
| Assistant passation des marchés | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | M | 6 | 6 | 6 | 876 | 5256 | 5,256 | 5,256 | 15,768 | FIDA 100% | salaire | |
| Secrétaire /d | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | M | 6 | 6 | 6 | 701 | 4206 | 4,206 | 4,206 | 12,618 | FIDA 100% | salaire | |
| Chauffeurs | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | M | 12 | 12 | 12 | 36 | 438 | 5,256 | 5,256 | 15,768 | FIDA 100% | salaire | |
| Gardiens | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | M | 6 | 6 | 6 | 18 | 263 | 1,578 | 1,578 | 4,734 | FIDA 100% | salaire | |
| Agents d'entretien | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | M | 6 | 6 | 6 | 18 | 219 | 1,314 | 1,314 | 3,942 | FIDA 100% | salaire | |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | | | | | | - | | 41778 | 41,778 | 41,778 | 125,334 | | | |
| C. Délégation opérationnelle-Anjouan | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Technicien spécialisé pêche | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | A | 6 | 6 | 6 | 1,138 | 6828 | 6,828 | 6,828 | 20,484 | FIDA 100% | salaire | |
| Technicien polyvalent | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | A | 6 | 6 | 6 | 1,138 | 6828 | 6,828 | 6,828 | 20,484 | FIDA 100% | salaire | |
| Comptable | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | A | 6 | 6 | 6 | 876 | 5256 | 5,256 | 5,256 | 15,768 | FIDA 100% | salaire | |
| Assistant suivi-évaluation | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | A | 6 | 6 | 6 | 876 | 5256 | 5,256 | 5,256 | 15,768 | FIDA 100% | salaire | |
| Assistant passation des marchés | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | A | 6 | 6 | 6 | 876 | 5256 | 5,256 | 5,256 | 15,768 | FIDA 100% | salaire | |
| Secrétaire /e | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | A | 6 | 6 | 6 | 701 | 4206 | 4,206 | 4,206 | 12,618 | FIDA 100% | salaire | |
| Chauffeurs | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | A | 12 | 12 | 12 | 36 | 438 | 5,256 | 5,256 | 15,768 | FIDA 100% | salaire | |
| Gardiens | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | A | 6 | 6 | 6 | 18 | 263 | 1,578 | 1,578 | 4,734 | FIDA 100% | salaire | |
| Agents d'entretien | | | | | | | | | | | | | | pers.mois | A | 6 | 6 | 6 | 18 | 219 | 1,314 | 1,314 | 3,942 | FIDA 100% | salaire | |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | | | | | | - | | 41778 | 41,778 | 41,778 | 125,334 | | | |
| Total Recurrent Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | - | | | 125334 | 125334 | 125334 | 376002 | | |
| Total | | | | | | | | | | | | | | | | | | - | | | 125334 | 143,289 | 170,430 | 439,053 | | |

^a selon la répartition des quantités présentée dans la composante A2
 ^b selon la répartition des quantités présentée dans la composante A2
 ^c 1 pour Anjouan et 1 pour Mohéli
 ^d 1 pour Anjouan et 1 pour Mohéli
 ^e 1 pour Anjouan et 1 pour Mohéli

| UNION DES COMORES | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|----------|--------|--------|---------|-------------------------------|-----------------|----------------|----------------|-----------|--|--------------------------|---|
| Projet de Formation et de Renforcement des capacités Entrepreneuriales des Jeunes Ruraux (FORCE-JEUNES) | | | | | | | | | | | | | | |
| C. Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | 6 mois | 6 mois | 6 mois | 18 mois | cout unitaire | 6 mois | 6 mois | 6 mois | 18 mois | Financing (e.g. % IFAD ; ASAP, Government) | Beneficiary Co-financing | Exepnse Category (Consultancy/ Trainings and workshops/ works/ Goods, equipment, material, grant) |
| C.1. Appui aux instruments de politique et au cadre institutionnel | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Moheli=M/Anjouan =A/Grande Comores=GC | Quantité | | | | 1Euro=491 KMF 1USD=430 KMF | montant (Euro) | | | | | | |
| Detailed Costs | | | | | | | | | | | | | | |
| | Unit | | 2025 | 2026 | Total | (Euro) | 2025 | 2026 | Total | | | | | |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Appui aux politiques et strategies | | | | | | | | | | | | | | |
| | Revue, actualisation et élaboration | forfait GC | | - | 1 | 1 | 30,652 | 0 | 31,735 | 31,735 | FIDA 100% | | etude/consultant | |
| | Dialogues politiques | forfait GC | | - | 1 | 1 | 17,515 | 0 | 18,134 | 18,134 | FIDA 100% | | don | |
| | Engagement citoyen | forfait MAGC | | - | 1 | 1 | 13,136 | 0 | 13,334 | 13,334 | FIDA 100% | | don | |
| | Subtotal | | | | - | - | | 0 | 63,204 | 63,204 | | | | |
| B. Partenariat stratégique et renforcement instittionnel | | | | | | | | | | | | | | |
| | MAPETA et entités déconcentrées | forfait MAGC | | - | 1 | 1 | 30,652 | 0 | 31,113 | 31,113 | FIDA 100% | | don | |
| | Ministère jeunesse et emploi | forfait MAGC | | - | 1 | 1 | 13,136 | 0 | 13,334 | 13,334 | FIDA 100% | | don | |
| | Ministère promotion du genre | forfait MAGC | | - | 1 | 1 | 13,136 | 0 | 13,334 | 13,334 | FIDA 100% | | don | |
| | Ministère formation et insertion professionnelle | forfait MAGC | | - | 1 | 1 | 13,136 | 0 | 13,334 | 13,334 | FIDA 100% | | don | |
| | Ministère intégration économique | forfait MAGC | | - | 1 | 1 | 13,136 | 0 | 13,334 | 13,334 | FIDA 100% | | don | |
| | Autres | forfait MAGC | | - | 1 | 1 | 19,654 | 0 | 19,950 | 19,950 | FIDA 100% | | don | |
| | Total Investment Costs | | | | | | | 0 | 167,603 | 167,603 | | | | |
| II. Recurrent Costs | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | 0 | 0 | 0 | | | | |
| Total | | | | | | | | 0 | 167,603 | 167,603 | | | | |

| UNION DES COMORES | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|-----------|--------|--------|---------|---------------------------------|--------|-----------------|--------|---------|--|--------------------------|---|---------|-----------|--|-----------------------|
| Projet de Formation et de Renforcement des capacités Entrepreneuriales des Jeunes Ruraux (FORCE-JEUNES) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| C. Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | 6 mois | 6 mois | 6 mois | 18 mois | cout unitaire | 6 mois | 6 mois | 6 mois | 18 mois | Financing (e.g. % IFAD ; ASAP, Government) | Beneficiary Co-financing | Expense Category (Consultancy/ Trainings and workshops/ works/ Goods, equipment, material, grant) | | | | |
| C.2. Coordination et gestion | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | 1Euro=491 KM F 1USD=430 KM F | | montant (Euro) | | | | | | | | | |
| Detailed Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | Unit | | | | Quantité | (Euro) | 2025 | 2026 | Total | | | | | | | |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Véhicule et équipement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Véhicule | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Tout terrain double cabine /a | | | | | | | | | | | | | nombre | GC | | | 9 | - | 9 | | 30,652 | | 277,245 | 0 | 277,245 | FIDA 100% | | équipement |
| 2. Equipements | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Ordinateurs de bureau /b | | | | | | | | | | | | | nombre | MAGC | | | 10 | - | 10 | | 0,963 | | 9,682 | 0 | 9,682 | FIDA 100% | | équipement |
| Ordinateurs portables | | | | | | | | | | | | | nombre | MAGC | | | 34 | - | 34 | | 1,314 | | 44,887 | 0 | 44,887 | FIDA 100% | | équipement |
| Photocopieuse grand modèle | | | | | | | | | | | | | nombre | MAGC | | | 1 | - | 1 | | 1,314 | | 1,320 | 0 | 1,320 | FIDA 100% | | équipement |
| Photocopieuse moyen modèle /c | | | | | | | | | | | | | nombre | MAGC | | | 3 | - | 3 | | 0,775 | | 2,337 | 0 | 2,337 | FIDA 100% | | équipement |
| Imprimante grand modèle | | | | | | | | | | | | | nombre | MAGC | | | 1 | - | 1 | | 0,876 | | 880 | 0 | 880 | FIDA 100% | | équipement |
| Imprimantes moyen modèle /d | | | | | | | | | | | | | nombre | MAGC | | | 3 | - | 3 | | 0,534 | | 1,611 | 0 | 1,611 | FIDA 100% | | équipement |
| Onduleurs /e | | | | | | | | | | | | | nombre | MAGC | | | 34 | - | 34 | | 0,175 | | 5,985 | 0 | 5,985 | FIDA 100% | | équipement |
| Vidéoprojecteur /f | | | | | | | | | | | | | nombre | MAGC | | | 3 | - | 3 | | 0,744 | | 2,244 | 0 | 2,244 | FIDA 100% | | équipement |
| Machines à reliure /g | | | | | | | | | | | | | nombre | MAGC | | | 4 | - | 4 | | 0,175 | | 704 | 0 | 704 | FIDA 100% | | équipement |
| Logiciel Tompro /h | | | | | | | | | | | | | nombre | MAGC | | | 1 | - | 1 | | 21,894 | | 22,004 | 0 | 22,004 | FIDA 100% | | équipement |
| Téléphone avec GPS et photo /i | | | | | | | | | | | | | nombre | MAGC | | | 9 | - | 9 | | 0,307 | | 2,772 | 0 | 2,772 | FIDA 100% | | équipement |
| Scanners /j | | | | | | | | | | | | | nombre | MAGC | | | 4 | - | 4 | | 0,35 | | 1,408 | 0 | 1,408 | FIDA 100% | | équipement |
| Kit solaire /k | | | | | | | | | | | | | nombre | MAGC | | | 4 | - | 4 | | 5,255 | | 21,123 | 0 | 21,123 | FIDA 100% | | équipement |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 116,958 | 0 | 116,958 | | | |
| 3. Mobilier de bureau | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mobilier bureau cadres /l | | | | | | | | | | | | | lot | MAGC | | | 13 | - | 13 | | 0,876 | | 11,442 | 0 | 11,442 | FIDA 100% | | équipement |
| Mobilier bureau personnel d'appui | | | | | | | | | | | | | lot | MAGC | | | 21 | - | 21 | | 0,701 | | 14,786 | 0 | 14,786 | FIDA 100% | | équipement |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 26,228 | 0 | 26,228 | | | |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 420,431 | 0 | 420,431 | | | |
| B. Gestion et pilotage du projet | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Démarrage du projet au niveau national | | | | | | | | | | | | | atelier | GC | | | 1 | - | 1 | | 4,379 | | 4,401 | 0 | 4,401 | FIDA 100% | | atelier |
| Comité pilotage national | | | | | | | | | | | | | nombre | GC | | | 1 | 1 | 2 | | 4,379 | | 4,401 | 4,445 | 8,845 | FIDA 100% | | atelier |
| Comités de pilotage au niveau des les | | | | | | | | | | | | | session | MAGC | | | 3 | 3 | 6 | | 0,438 | | 1,320 | 1,333 | 2,654 | FIDA 100% | | atelier |
| Renforcement du personnel sur les procédures FIDA | | | | | | | | | | | | | séminaire | MAGC | | | 1 | 1 | 2 | | 2,189 | | 2,200 | 2,222 | 4,423 | FIDA 100% | | atelier /formation |
| Participation séminaires et ateliers FIDA | | | | | | | | | | | | | forfait | MAGC | | | - | 1 | 1 | | 8,758 | | 0 | 8,889 | 8,889 | FIDA 100% | | atelier /formation |
| Assistance technique gestion administrative et financière | | | | | | | | | | | | | pers.mois | MAGC | | | 1 | 1 | 2 | | 8,758 | | 8,977 | 9,067 | 18,045 | FIDA 100% | | etude/consultant |
| Elaboration du manuel de procédures administratives, comptables et financières | | | | | | | | | | | | | nombre | MAGC | | | 1 | - | 1 | | 8,758 | | 8,801 | 0 | 8,801 | FIDA 100% | | etude/consultant |
| Elaboration du manuel d'opérations | | | | | | | | | | | | | nombre | MAGC | | | 1 | - | 1 | | 8,758 | | 8,801 | 0 | 8,801 | FIDA 100% | | etude/consultant |
| Contrôle interne | | | | | | | | | | | | | pers.mois | MAGC | | | - | 1 | 1 | | 7,882 | | 0 | 8,000 | 8,000 | FIDA 100% | | etude/consultant |
| Audit comptable et financier | | | | | | | | | | | | | nombre | MAGC | | | - | 1 | 1 | | 13,136 | | 0 | 13,334 | 13,334 | FIDA 100% | | etude/consultant |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 38,902 | 47,292 | 86,194 | | | |
| C. Gestion des connaissances et communication sur le projet /m | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Elaboration du plan de gestion des savoirs et d'une stratégie de communication du projet | | | | | | | | | | | | | nombre | MAGC | | | 1 | - | 1 | | 4,379 | | 4,489 | 0 | 4,489 | FIDA 100% | | etude/consultant |
| 2. Provision pour la mise en oeuvre du plan de gestion des savoirs et d'une stratégie de communication du projet | | | | | | | | | | | | | nombre | MAGC | | | - | 1 | 1 | | 0,876 | | 0 | 907 | 907 | FIDA 100% | | don |
| 3. Production et traduction des messages | | | | | | | | | | | | | nombre | MAGC | | | 1 | 1 | 2 | | 0,876 | | 898 | 907 | 1,804 | FIDA 100% | | prestation de service |
| 4. Diffusion des messages /n | | | | | | | | | | | | | forfait | MAGC | | | 1 | 1 | 2 | | 4,379 | | 4,489 | 4,534 | 9,022 | FIDA 100% | | prestation de service |
| Subtotal | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 9,875 | 6,347 | 16,222 | | | |
| Total Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 469,208 | 53,639 | 522,847 | | | |

| UNION DES COMORES | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|-----------|----------|--------|--------|---------|-------------------------------|-----------------|--------|---------|---------|--|--------------------------|---|-----------------------|--|--|--|--|--|--|--|
| Projet de Formation et de Renforcement des capacités Entrepreneuriales des Jeunes Ruraux (FORCE-JEUNES) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| C. Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | 6 mois | 6 mois | 6 mois | 18 mois | cout unitaire | 6 mois | 6 mois | 6 mois | 18 mois | Financing (e.g. % IFAD ; ASAP, Government) | Beneficiary Co-financing | Expense Category (Consultancy/ Trainings and workshops/ works/ Goods, equipment, material, grant) | | | | | | | | |
| C.2. Coordination et gestion | | | | | | | 1Euro=491 KMF 1USD=430 KMF | montant (Euro) | | | | | | | | | | | | | | |
| Detailed Costs | | | Quantité | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| II. Recurrent Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Salaire et indemnités /o | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Coordination nationale | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Coordinateur national | pers.moi | GC | 6 | 6 | 6 | 18 | 1,970 | 11820 | 11820 | 11820 | 35460 | FIDA 100% | | salaire | | | | | | | |
| | Responsable administratif et financier | pers.mois | GC | 6 | 6 | 6 | 18 | 1,576 | 9456 | 9456 | 9456 | 28368 | FIDA 100% | | salaire | | | | | | | |
| | Responsable suivi et évaluation | pers.mois | GC | 6 | 6 | 6 | 18 | 1,576 | 9456 | 9456 | 9456 | 28368 | FIDA 100% | | salaire | | | | | | | |
| | Responsable passation des marchés | pers.mois | GC | 6 | 6 | 6 | 18 | 1,576 | 9456 | 9,456 | 9,456 | 28,368 | FIDA 100% | | salaire | | | | | | | |
| | Spécialiste genre et inclusion sociale | pers.mois | GC | 6 | 6 | 6 | 18 | 1,576 | 9456 | 9,456 | 9,456 | 28,368 | FIDA 100% | | salaire | | | | | | | |
| | Spécialiste changement climatique et environnement | pers.mois | GC | 6 | 6 | 6 | 18 | 1,576 | 9456 | 9,456 | 9,456 | 28,368 | FIDA 100% | | salaire | | | | | | | |
| | Comptable principal | pers.mois | GC | 6 | 6 | 6 | 18 | 1,138 | 6828 | 6828 | 6828 | 20484 | FIDA 100% | | salaire | | | | | | | |
| | Assistant en gestion des savoirs et communication | pers.mois | GC | 6 | 6 | 6 | 18 | 1,095 | 6570 | 6570 | 6570 | 19710 | FIDA 100% | | salaire | | | | | | | |
| | Secrétaire administratif | pers.mois | GC | 6 | 6 | 6 | 18 | 876 | 5256 | 5256 | 5256 | 15768 | FIDA 100% | | salaire | | | | | | | |
| | Secrétaire /assistant | pers.mois | GC | 6 | 6 | 6 | 18 | 876 | 5256 | 5,256 | 5,256 | 15,768 | FIDA 100% | | salaire | | | | | | | |
| | Chauffeurs/coursiers | pers.mois | GC | 18 | 18 | 18 | 54 | 569 | 10242 | 10242 | 10242 | 30726 | FIDA 100% | | salaire | | | | | | | |
| | Gardiens | pers.mois | GC | 6 | 6 | 6 | 18 | 307 | 1842 | 1842 | 1842 | 5526 | FIDA 100% | | salaire | | | | | | | |
| | Agents d'entretien | pers.mois | GC | 6 | 6 | 6 | 18 | 263 | 1578 | 1578 | 1578 | 4734 | FIDA 100% | | salaire | | | | | | | |
| | Subtotal | | | | | | | | 96672 | 96672 | 96672 | 290016 | | | | | | | | | | |
| B. Fonctionnement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Véhicule | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Assurance | nombre | MAGC | | 9 | 9 | 18 | 8,758 | | 79,213 | 80,005 | 159,218 | FIDA 100% | | prestation de service | | | | | | | |
| | Consommable CN (carburant et entretien) | véhicule | MAGC | | 3 | 3 | 6 | 4,379 | | 13,202 | 13,334 | 26,536 | FIDA 100% | | prestation de service | | | | | | | |
| | Consommable DOF (carburant et entretien) | véhicule | MAGC | | 6 | 6 | 12 | 4,379 | | 26,404 | 26,668 | 53,073 | FIDA 100% | | prestation de service | | | | | | | |
| | Subtotal | | | | | | | | | 118,819 | 120,007 | 238,827 | | | | | | | | | | |
| 2. Equipements | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Entretien et maintenance | véhicule | MAGC | | 2 | 2 | 4 | 4,379 | | 8,801 | 8,889 | 17,691 | FIDA 100% | | prestation de service | | | | | | | |
| | Consommable y compris fourniture de bureau /p | UAC | MAGC | | 2 | 2 | 4 | 4,379 | | 8,801 | 8,889 | 17,691 | FIDA 100% | | prestation de service | | | | | | | |
| | Subtotal | | | | | | | | | 17,603 | 17,779 | 35,382 | | | | | | | | | | |
| 3. Communication | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | mois | MAGC | | 12 | 12 | 24 | 0,876 | | 10,562 | 10,667 | 21,229 | | | prestation de service | | | | | | | |
| | Subtotal | | | | | | | | | | 0 | 0 | 0 | | | | | | | | | |
| 4. Autres fonctionnement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Loyer DOF | an | MAGC | | 4 | 4 | 8 | 4,379 | | 17,603 | 17,779 | 35,382 | FIDA 100% | | prestation de service | | | | | | | |
| | Eau | mois | MAGC | | 48 | 48 | 96 | 0,088 | | 4,225 | 4,267 | 8,492 | FIDA 100% | | prestation de service | | | | | | | |
| | Electricité bureaux | mois | MAGC | | 48 | 48 | 96 | 0,088 | | 4,225 | 4,267 | 8,492 | FIDA 100% | | prestation de service | | | | | | | |
| | Subtotal | | | | | | | | | 26,052 | 26,313 | 52,365 | | | | | | | | | | |
| | Subtotal | | | | | | | | | | 173,036 | 174,766 | 347,802 | | | | | | | | | |
| Total Recurrent Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Total | | | | | | | | 96,672 | 259,146 | 260,771 | 616,589 | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | 96,672 | 728,355 | 314,410 | 1,139,437 | | | | | | | | | | |

la 3 pour CN, 2 par DOF pour 5 ans et renouvellement 1 véhicule cn et 1 par dof en anné 5

lb 4 pour CN 2 par DOF

lc 1 pour Grande Comores, 1 pour Anjouan et 1 pour Mohéli

ld 1 pour Grande Comores, 1 pour Anjouan et 1 pour Mohéli

le pour chaque ordinateur

lf 1 pour CN, un pour Anjouan et un pour Mohéli

lg 1 pour CN, 1 pour Anjouan et 1 pour Mohéli

lh acquisition formation et formation utilisateurs

li 3 par ie

lj 1 pour CN, 1 pour Anjouan et 1 pour Mohéli, 1 Grande Comores

lk kit solaire de 5 KVA, 1 pour CN, 1 pour Grande Comores, 1 pour Mohéli et 1 pour Anjouan

ll lot de 1 table, 3 chaises et 1 étagère ou armoire; 2 par DOF et 7 pour CN

lm activités, matériel végétal performant et adapté, environnement, OP, femmes, jeunes, autorités locales)

ln par radio locale, Télévision, théâtre, sketch, affiches, dépliants, etc.

lo y compris les cotisations patronales à la caisse de retraite (15%), de la prevoyance sociale (3-5%) et l'assurance medicale

lp PBAS_A

| UNION DES COMORES | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|---------|------|---|---|----|--------|--|---------------|---------------|--|---------------|-----------|--------------------|
| Projet de Formation et de Renforcement des capacités Entrepreneuriales des Jeunes Ruraux (FORCE-JEUNES) | | | | | | | | | | | | | | | |
| C. Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux | | | | | | | | | | | | | | | |
| Table 3.3. Planification et suivi-évaluation | | | | | | | | | | | | | | | |
| Detailed Costs | | | | | | | | | | | | | | | |
| Moheli=MA/njouan =A/Grande Comores=GC | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1Euro=491 KMF 1USD=430 KMF | | | | | | | | | | | | | | | |
| montant (Euro) | | | | | | | | | | | | | | | |
| Financing (e.g. % IFAD ; ASAP, Government) | | | | | | | | | | | | | | | |
| Beneficiary Co-financing | | | | | | | | | | | | | | | |
| Expense Category (Consultancy/ Trainings and workshops/ works/ Goods, equipment, material, grant) | | | | | | | | | | | | | | | |
| Unit | | | | | | | | | | | | | | | |
| Quantité | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2025 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2026 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total | | | | | | | | | | | | | | | |
| (Euro) | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2025 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2026 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total | | | | | | | | | | | | | | | |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Planification | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | réunion | MAGC | | 4 | 4 | 8 | 0,876 | | 3,591 | 3,627 | | 7,218 | FIDA 100% | |
| | | | | | | | | | | | | | | atelier | |
| B. Suivi et évaluation | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Etablissement situation de référence | nombre | MAGC | 1 | - | 1 | 17,515 | | 17,955 | 0 | | 17,955 | FIDA 100% | etude/consultant |
| | | Atelier de formation en suivi-évaluation /a | nombre | MAGC | 1 | - | 1 | 6,13 | | 6,284 | 0 | | 6,284 | FIDA 100% | atelier /formation |
| | | Elaboration et mise à jour du manuel de suivi&évaluation | forfait | MAGC | 1 | - | 1 | 4,379 | | 4,489 | 0 | | 4,489 | FIDA 100% | etude/consultant |
| | | Supervision conjointe FIDA et Gouvernement | mission | MAGC | 1 | 1 | 2 | 8,758 | | 8,977 | 9,067 | | 18,045 | FIDA 100% | mission |
| | | Suivi et supervision par CN | mission | MAGC | 6 | 6 | 12 | 1,752 | | 10,773 | 10,881 | | 21,654 | FIDA 100% | mission |
| | | Suivi et supervision par spécialistes | mission | MAGC | 4 | 4 | 8 | 0,876 | | 3,591 | 3,627 | | 7,218 | FIDA 100% | mission |
| | | Etude carbone et érosion | nombre | MAGC | - | - | - | 8,758 | | 0 | 0 | | 0 | FIDA 100% | etude/consultant |
| | | Evaluation participative par les parties prenantes | le | MAGC | - | 3 | 3 | 438 | | 0 | 1,360 | | 1,360 | FIDA 100% | etude/consultant |
| | | Subtotal | | | | | | | | 52,069 | 24,935 | | 77,004 | FIDA 100% | |
| | | Total Investment Costs | | | | | | | | 55,660 | 28,562 | | 84,222 | | |
| II. Recurrent Costs | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | 0 | 0 | | 0 | | |
| Total | | | | | | | | | | 55,660 | 28,562 | | 84,222 | | |

la pour le responsable suivi-évaluation et les techniciens/ 2jours



Investir dans les populations rurales

Comores

Rural youth capacity building and entrepreneurship

Rapport de conception

Annexe 7: Plan de passation des marchés sur les 18 premiers mois

Dates de mission: 17/07/2023 - 23/09/2023

Date du document: 23/04/2024

Identifiant du projet 2000003992

Numéro du rapport: 6779-KM

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Prévu de passation des marchés-Sommaire

| Pays: | Union des Comores | | | |
|-------------------------------|---|----------|-------------------|----------|
| Nom du Projet | Formation et renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes ruraux - FORCES JEUNES | | | |
| Projet ID: | 2000003992 | | | |
| Version | 1.0 | | | |
| Date version | 05-Nov-23 | | | |
| Préparé par | Rania Kiwan | | | |
| Approuvé par | | | | |
| Catégorie d'approvisionnement | Prévu | | Réal | |
| Devise | EUR | LCU | EUR | LCU |
| Biens | 715 323.90 | - | 131 400.00 | - |
| Travaux | 485 987.00 | - | 155 046.00 | - |
| Services de Consultant | 807 096.10 | - | - | - |
| Services - Non consultants | 863 300.53 | - | - | - |
| Dons | - | - | - | - |
| TOTAL | 2 871 707.53 | - | 286 446.00 | - |

Les tableaux des seuils ci-dessous sont basés sur la nouvelle lettre à l'emprunteur/bénéficiaire modèle 2020. Veuillez remplir les champs qui sont applicables en fonction des dispositions de la lettre à l'emprunteur/bénéficiaire pour le projet.

| Examen préalable des seuils | | | | | |
|-----------------------------|--|--|--|-------------------------|--|
| Catégorie | Biens et services autres que de conseil liés aux biens | Travaux et services non liés aux travaux | Services et services autre que de consultants ou Mémoire d'entente/Accords | Consultants Individuels | Les décisions concernant les offres anormalement basses sont soumises à la procédure de non-objection du FIDA: |
| Seuils | >= US\$ 50,000.00 | >= US\$ 100,000.00 | >= US\$ 30,000.00 | >= US\$ 15,000.00 | Uniquement pour les activités de passation de marchés soumises à un examen préalable |

Tous contrats directs et attribution à un fournisseur unique [approvisionnement de source unique] sont soumis à revue préalable (conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA), ou sur la base des seuils stipulés dans la lettre à l'emprunteur/bénéficiaire.

Le taux de change au moment de la soumission sera utilisé pour les examens.

| Méthode de passation des marchés - seuils | | | | | | |
|--|--|------------------------|-------------------|--------------------|--|--|
| | SQC | SMC/SCBD | SFQC | Liste restreinte | SED - Entreprises | SED - Individuels |
| Services et services autre que de consultants | <= US\$ 80,000.00 | < US\$ 80,000.00 | >= US\$ 80,000.00 | >= US\$ 60,000.00 | <= US\$ 1,000.00 jusqu'à un montant total cumulé de 5,000 USD par année (sous réserve d'un examen préalable. Justification requise en cas de dépassement du seuil) | <= US\$ 500.00 jusqu'à un montant total cumulé de 5,000 USD par année (ou avec une durée de contrat de 3 mois ou moins ; sous réserve d'un examen préalable) |
| | Entente Directe | Demande de prix | AON | AOI | Autres méthodes ou dispositions des marchés | |
| Biens et services autres que de conseil liés aux biens | >= US\$ 1,000.00 jusqu'à un montant total cumulé de 5,000 USD par année (sous réserve d'un examen préalable. Justification requise en cas de dépassement du seuil) | <= US\$ 70,000.00 | < US\$ 150,000.00 | >= US\$ 150,000.00 | Travaux en régie | <i>Non Autorisé</i> |
| Travaux et services non liés aux travaux | >= US\$ 2,000.00 jusqu'à un montant total cumulé de 10,000.00 USD par année (sous réserve d'un examen préalable. Justification requise en cas de dépassement du seuil) | <= US\$ 175,000.00 | < US\$ 500,000.00 | >= US\$ 500,000.00 | Participation des communautés | <i>Non Autorisée</i> |

SFQ = peut être appliquée aux contrats de toute valeur si une justification appropriée est fournie

SCI = cette méthode s'applique pour les marchés avec des individuels, quel qu'en soit le montant

EUR/USD = 1.06 on 08.10.2023

Plan de passage des marchés - Bénin

Renforcement et équipement des capacités entrepreneuriales des jeunes ruraux - FORCES RURALES

Projet ID: 200000292

Préparé par: Ramon Bwan

Approuvé par:

Méthode de passage des marchés
NE: Courants de prix national
IS: Courants de prix international
ACN: Appel d'offres

| | EUR | LCU | |
|---------------|------------|------|-------|
| Montant total | 212 283,00 | 0,00 | Prévu |
| Prévu | 151 400,00 | 0,00 | Réel |
| Non | 0,00 | 0,00 | Prévu |
| Disponible | 0,00 | 0,00 | Réel |

| Version | | L.O. 5-Nov-23 | | Catégorie de base | | | | Préparation | | | | | | | | | | Procédure d'appel d'offres | | | | | | | | | | Exécution des offres | | | | Attribution du contrat et signature | | | | | | |
|------------|---------|---|---------|-------------------|---------------|----------------|----------------|-------------|---------------|---------------|------------------|---------------|---------------|----------------|----------------------------------|------------------------|----------------------------------|---|----------------------------------|------------------------|------------------------|----------------------------------|------------------------|------------------------|----------------------------------|------------------------|------------------------|----------------------|--|-------------------------------|------------------------|-------------------------------------|-------------------|--|--|--|--|--|
| FIDA/Compt | Secteur | Description | Service | Lot/No | Description | Zone de projet | Prévu vs. Réel | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | Méthode de pass. | Montant (EUR) | Montant (LCU) | Prévu vs. Réel | Secours/autres documents de réf. | Date de non-évaluation | Date d'ouverture à la soumission | Date de clôture de la pré-qualification | Secours/autres documents de réf. | Date de non-évaluation | Date de non-évaluation | Secours/autres documents de réf. | Date de non-évaluation | Date de non-évaluation | Secours/autres documents de réf. | Date de non-évaluation | Date de non-évaluation | Prévu vs. Réel | Émission d'un avis de distribution de marchés à passer | Date d'attribution du contrat | Signature d'un contrat | Date de signature | Date d'achèvement | | | | | |
| A1.18.1.1 | 1 | Préparation de l'Appel à soumission et identification des participants potentiels | FIDA | | | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 2 000,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.2.1 | 2 | Équipement et outillage des ateliers (pneus, moteurs, transmissions, batteries, etc.) | FIDA | | ANDOUAN | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 41 346,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.3.1 | 3 | Équipement et outillage de formation et d'extension à Anjouan | FIDA | | ANDOUAN | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 23 774,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.3.2 | 3 | Équipement et outillage de formation et d'extension à Anjouan | FIDA | | ANDOUAN | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 6 891,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.3.3 | 3 | Équipement et outillage de formation et d'extension à Anjouan | FIDA | | ANDOUAN | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 13 982,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.3.4 | 3 | Équipement et outillage de formation et d'extension à Anjouan | FIDA | | ANDOUAN | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 3 501,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.3.5 | 4 | Équipement et outillage de formation et d'extension à Mohéli | FIDA | | MOHELI | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 23 774,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.3.6 | 4 | Équipement et outillage de formation et d'extension à Mohéli | FIDA | | MOHELI | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 6 891,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.3.7 | 4 | Équipement et outillage de formation et d'extension à Mohéli | FIDA | | MOHELI | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 13 982,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.3.8 | 4 | Équipement et outillage de formation et d'extension à Mohéli | FIDA | | MOHELI | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 3 501,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.3.10 | 5 | Équipement et outillage de formation et d'extension à Grand Comores | FIDA | | GRAND COMORES | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 23 774,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.3.11 | 5 | Équipement et outillage de formation et d'extension à Grand Comores | FIDA | | GRAND COMORES | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 6 891,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.3.12 | 5 | Équipement et outillage de formation et d'extension à Grand Comores | FIDA | | GRAND COMORES | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 13 982,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.3.13 | 5 | Équipement et outillage de formation et d'extension à Grand Comores | FIDA | | GRAND COMORES | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 3 501,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.4.1 | 6 | Services de consultation de positions (SCP) (Type 1-2-3) | FIDA | | ANDOUAN | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 9 090,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.4.2 | 7 | Services de consultation de positions (SCP) (Type 1-2-3) | FIDA | | MOHELI | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 9 090,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.4.3 | 8 | Services de consultation de positions (SCP) (Type 1-2-3) | FIDA | | ANDOUAN | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 20 020,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.4.4 | 8 | Services de consultation de positions (SCP) (Type 1-2-3) | FIDA | | ANDOUAN | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 13 982,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.4.5 | 8 | Services de consultation de positions (SCP) (Type 1-2-3) | FIDA | | ANDOUAN | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 2 000,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.4.6 | 8 | Services de consultation de positions (SCP) (Type 1-2-3) | FIDA | | ANDOUAN | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 4 135,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.4.7 | 9 | Services de consultation de positions (SCP) (Type 1-2-3) | FIDA | | MOHELI | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 20 020,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.4.8 | 9 | Services de consultation de positions (SCP) (Type 1-2-3) | FIDA | | MOHELI | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 13 982,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.4.9 | 9 | Services de consultation de positions (SCP) (Type 1-2-3) | FIDA | | MOHELI | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 2 500,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.4.10 | 9 | Services de consultation de positions (SCP) (Type 1-2-3) | FIDA | | MOHELI | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 4 135,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.4.11 | 10 | Services de consultation de positions (SCP) (Type 1-2-3) | FIDA | | GRAND COMORES | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 20 020,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.4.12 | 10 | Services de consultation de positions (SCP) (Type 1-2-3) | FIDA | | GRAND COMORES | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 13 982,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.4.13 | 10 | Services de consultation de positions (SCP) (Type 1-2-3) | FIDA | | GRAND COMORES | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 2 500,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.4.14 | 10 | Services de consultation de positions (SCP) (Type 1-2-3) | FIDA | | GRAND COMORES | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 4 135,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.5.1 | 11 | Équipement pour la Chambre froide écologique à Anjouan | FIDA | | ANDOUAN | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 5 788,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.5.2 | 11 | Équipement pour la Chambre froide écologique à Anjouan | FIDA | | ANDOUAN | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 5 788,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.5.3 | 11 | Équipement pour la Chambre froide écologique à Grand Comores | FIDA | | GRAND COMORES | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 5 788,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.5.4 | 11 | Équipement pour la Chambre froide écologique à Grand Comores | FIDA | | GRAND COMORES | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 5 788,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.5.5 | 12 | Échange nul-voil thermique bioclimatique pour Anjouan (Study Tour) | FIDA | | ANDOUAN | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 10 100,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.5.6 | 12 | Échange nul-voil thermique bioclimatique pour Anjouan (Study Tour) | FIDA | | ANDOUAN | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 10 100,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.5.7 | 12 | Échange nul-voil thermique bioclimatique pour Grand Comores (Study Tour) | FIDA | | GRAND COMORES | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 10 100,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.5.8 | 12 | Échange nul-voil thermique bioclimatique pour Grand Comores (Study Tour) | FIDA | | GRAND COMORES | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 10 100,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.5.9 | 12 | Échange nul-voil thermique bioclimatique pour Grand Comores (Study Tour) | FIDA | | GRAND COMORES | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 10 100,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.18.5.10 | 12 | Échange nul-voil thermique bioclimatique pour Grand Comores (Study Tour) | FIDA | | GRAND COMORES | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 10 100,00 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| B1.1A.1.2 | 13 | Équipement pour le jardin de placement des jeunes ruraux | FIDA | | GRAND COMORES | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 19 041,20 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| B1.1B.1.1 | 14 | Mise en place de comptoirs marchands à Anjouan | FIDA | | ANDOUAN | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 6 518,90 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| B1.1B.1.2 | 14 | Mise en place de comptoirs marchands à Anjouan | FIDA | | ANDOUAN | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 6 518,90 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| B1.1B.1.3 | 14 | Mise en place de comptoirs marchands à Anjouan | FIDA | | ANDOUAN | | Prévu | Post-Qualif | Post-Révision | NS | 1 | 6 518,90 | - | Réel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| B1.1B.1.4 | 14 | Mise en place de comptoirs marchands à Anjouan | FIDA | | ANDOUAN | | Prévu | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Prévu de passage des marchés- Travaux

Union des Comores

Formation et renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes ruraux - FORCES JEUNES

Project ID: 200003992

Préparé par: Rania Kiwan

Approuvé par:

| | EUR | LCU | |
|--------------------------|------------|------|-------|
| Montant total | 485 987.00 | 0.00 | Prévu |
| | 155 046.00 | 0.00 | Réel |
| Services-Non Consultants | 0.00 | 0.00 | Prévu |
| | 0.00 | 0.00 | Réel |

| Version | | 1.0 | 5 Nov 23 | Données de base | | | | | | | | | | Préqualification | | | | | | | | | | |
|-----------------------------------|----|---|----------------------------|-----------------|--|--|----------------|---------------------------|---------------------------------|----------------------|-----------|---------------|---------------|------------------|---|-----------------------|--|-----------------------------------|--|-----------------------|---|-----------------------|--|--|
| PTSA/Composante ref | N° | Description | Services - Non consultants | Financement | Lot N°/Description | Zone du projet ou entité adjudicatrice | Prévu vs. Réel | Pré ou post qualification | Revue préalable ou a posteriori | Méthode de passation | Envelopes | Montant (EUR) | Montant (LCU) | Prévu vs. Réel | Soumission des documents de pré-qualification | Date de non-objection | Date invitation à la pré-qualification | Date de clôture pré-qualification | Soumission des rapports de pré-qualification | Date de non-objection | Soumission des documents d'appel d'offres | Date de non-objection | | |
| A1.1.B.2.4 & A2.1.A.2B.3 (a) | 1 | Construction des dortoirs et toilettes pour l'ENPMM & Construction des hangars et aires de repos | | FIDA | 2 Lots | ANJOUAN | Prévu | Post-Qual | Prior Review | NS | 1 | 115 769.00 | | Prévu | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | 2-Jan-26 | 9-Jan-26 | | |
| | | | | | lot 1- Construction des dortoirs et toilettes pour l'ENPMM | | Réel | Post-Qual | Prior Review | NS | 1 | 113 702.00 | - | Réel | | | | | | | | | | |
| | | | | | lot 2- Construction des hangars et aires de repos | | Réel | Post-Qual | Prior Review | NS | 1 | 2 067.00 | - | Réel | | | | | | | | | | |
| A1.1.B.4.1 (a) | 2 | Rénovation des bureaux de la DOF d'Anjouan | | FIDA | | ANJOUAN | Prévu | Post-Qual | Post Review | NS | 1 | 67 747.00 | | Prévu | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | 2-Jan-25 | N/A | | |
| | | | | | | | Réel | | | | | - | - | Réel | | | | | | | | | | |
| A1.1.B.4.1 (b) | 3 | Rénovation des bureaux de la DOF de Mohéli | | FIDA | | MOHELI | Prévu | Post-Qual | Post Review | NS | 1 | 84 285.00 | | Prévu | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | 2-Jan-25 | N/A | | |
| | | | | | | | Réel | | | | | - | - | Réel | | | | | | | | | | |
| A1.1.B.4.1 (c) | 4 | Rénovation des bureaux de la coordination nationale et des bureaux de la DOF de la Grande Comore | | FIDA | | GRANDE COMORES et CN | Prévu | Post-Qual | Prior Review | NS | 1 | 152 032.00 | | Prévu | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | 2-Jan-25 | 9-Jun-25 | | |
| | | | | | | | Réel | | | | | - | - | Réel | | | | | | | | | | |
| A2.1.A.2A.4 (a) & A2.1.A.2C.1 (a) | 5 | Travaux d'aménagement des périmètres maraichers & Travaux d'infrastructures d'appui à la pêche | | FIDA | | ANJOUAN | Prévu | Post-Qual | Post Review | NS | 1 | 8 959.00 | | Prévu | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | 2-Jan-26 | N/A | | |
| | | | | | | | Réel | | | | | - | - | Réel | | | | | | | | | | |
| A2.1.A.2A.4 (b) & A2.1.A.2C.1 (b) | 6 | Travaux d'aménagement des périmètres maraichers & Travaux d'infrastructures d'appui à la pêche | | FIDA | | MOHELI | Prévu | Post-Qual | Post Review | NS | 1 | 8 959.00 | | Prévu | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | 2-Jan-26 | N/A | | |
| | | | | | | | Réel | | | | | - | - | Réel | | | | | | | | | | |
| A2.1.A.2A.4 (c) & A2.1.A.2C.1 (c) | 7 | Travaux d'aménagement des périmètres maraichers & Travaux d'infrastructures d'appui à la pêche | | FIDA | | GRAND COMORES | Prévu | Post-Qual | Post Review | NS | 1 | 8 959.00 | | Prévu | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | 2-Jan-26 | N/A | | |
| | | | | | | | Réel | | | | | - | - | Réel | | | | | | | | | | |
| A1.1.C.1.2 (b) & A2.1.A.2B.3 (b) | 8 | Amélioration du dispositif de formation mobile pour groupe vulnérable & Construction des Hangars/aires de repos | | FIDA | 2 Lots | MOHELI | Prévu | Post-Qual | Post Review | NS | 1 | 18 605.00 | | Prévu | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | 2-Jan-26 | N/A | | |
| | | | | | lot 1- Amélioration du dispositif de formation mobile pour groupe vulnérable | | Réel | Post-Qual | Post Review | NS | 1 | 16 538.00 | - | Réel | | | | | | | | | | |
| | | | | | lot 2- Construction des Hangars/aires de repos | | Réel | Post-Qual | Post Review | NS | 1 | 2 067.00 | - | Réel | | | | | | | | | | |
| A1.1.C.1.2 (c) & A2.1.A.2B.3 (c) | 9 | Amélioration du dispositif de formation mobile pour groupe vulnérable & Construction des Hangars/aires de repos | | FIDA | 2 Lots | GRAND COMORES | Prévu | Post-Qual | Post Review | NS | 1 | 20 672.00 | | Prévu | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | 2-Jan-26 | N/A | | |
| | | | | | lot 1- Amélioration du dispositif de formation mobile pour groupe vulnérable | | Réel | Post-Qual | Post Review | NS | 1 | 16 538.00 | - | Réel | | | | | | | | | | |
| | | | | | lot 2- Construction des Hangars/aires de repos | | Réel | Post-Qual | Post Review | NS | 1 | 4 134.00 | - | Réel | | | | | | | | | | |

Prévu de passation des marchés- Travaux
Union des Comores
Formation et renforcement des capacités entrepreneur
Project ID: 2000003992
 Préparé par: Rania Kwan
 Approuvé par:

| Version | | 1.0 | | 5-Nov-23 | | Evaluation des offres | | | | Emission des contrats et signature | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------------|----|---|-----------------------------------|-----------------------------|--|-----------------------|---|-----------------------|----------------|---|-------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|------------------------------|------------|-------------------|---------------|---------------|------------------------------|-----------|--|
| PTBA/Composante ref | N° | Description | Date d'invitation à soumissionner | Cibure/ouverture des offres | Soumission du rapport technique d'évaluation | Date de non-objection | Soumission des rapports consolidés d'évaluation | Date de non-objection | Prévu vs. Réel | Emission d'un avis d'attribution de marché & standard | Date d'attribution du contrat | Soumission d'un projet de Contrat | Date de non-objection | Date de signature du contrat | Contrat No | Nom du vendeur/ID | Montant (USD) | Montant (LCU) | Date d'achèvement du contrat | Remarques | |
| A1.1.B.2.4 & A2.1.A.2B.3 (a) | 1 | Construction des dortoirs et toilettes pour l'ENPMM & Construction des hangars et aires de repos | 10-Jan-26 | 24-Jan-26 | N/A | N/A | 31-Jan-26 | 7-Feb-26 | Prévu | N/A | 13-Feb-26 | 18-Feb-26 | 25-Feb-26 | 1-Mar-26 | | | 115 769.00 | - | | | |
| | | | | | | | | | | Réel | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | Réel | | | | | | | | | | |
| A1.1.B.4.1 (a) | 2 | Rénovation des bureaux de la DOF d'Anjouan | 3-Jun-25 | 17-Jun-25 | N/A | N/A | 24-Jun-25 | N/A | Prévu | N/A | 30-Jun-25 | 5-Jul-25 | N/A | 9-Jul-25 | | | 67 747.00 | - | | | |
| | | | | | | | | | | | Réel | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | Réel | | | | | | | | | | |
| A1.1.B.4.1 (b) | 3 | Rénovation des bureaux de la DOF de Mohéli | 3-Jun-25 | 17-Jun-25 | N/A | N/A | 24-Jun-25 | N/A | Prévu | N/A | 30-Jun-25 | 5-Jul-25 | N/A | 9-Jul-25 | | | 84 285.00 | - | | | |
| | | | | | | | | | | | Réel | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | Réel | | | | | | | | | | |
| A1.1.B.4.1 (c) | 4 | Rénovation des bureaux de la coordination nationale et des bureaux de la DOF de la Grande Comore | 10-Jun-25 | 24-Jun-25 | N/A | N/A | 1-Jul-25 | 8-Jul-25 | Prévu | N/A | 14-Jul-25 | 19-Jul-25 | 26-Jul-25 | 30-Jul-25 | | | 152 032.00 | - | | | |
| | | | | | | | | | | | Réel | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | Réel | | | | | | | | | | |
| A2.1.A.2A.4 (a) & A2.1.A.2C.1 (a) | 5 | Travaux d'aménagement des périmètres maraichers & Travaux d'infrastructures d'appui à la pêche | 3-Jan-26 | 17-Jan-26 | N/A | N/A | 24-Jan-26 | N/A | Prévu | N/A | 30-Jan-26 | 4-Feb-26 | N/A | 8-Feb-26 | | | 8 959.00 | - | | | |
| | | | | | | | | | | | Réel | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | Réel | | | | | | | | | | |
| A2.1.A.2A.4 (b) & A2.1.A.2C.1 (b) | 6 | Travaux d'aménagement des périmètres maraichers & Travaux d'infrastructures d'appui à la pêche | 3-Jan-26 | 17-Jan-26 | N/A | N/A | 24-Jan-26 | N/A | Prévu | N/A | 30-Jan-26 | 4-Feb-26 | N/A | 8-Feb-26 | | | 8 959.00 | - | | | |
| | | | | | | | | | | | Réel | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | Réel | | | | | | | | | | |
| A2.1.A.2A.4 (c) & A2.1.A.2C.1 (c) | 7 | Travaux d'aménagement des périmètres maraichers & Travaux d'infrastructures d'appui à la pêche | 3-Jan-26 | 17-Jan-26 | N/A | N/A | 24-Jan-26 | N/A | Prévu | N/A | 30-Jan-26 | 4-Feb-26 | N/A | 8-Feb-26 | | | 8 959.00 | - | | | |
| | | | | | | | | | | | Réel | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | Réel | | | | | | | | | | |
| A1.1.C.1.2 (b) & A2.1.A.2B.3 (b) | 8 | Amélioration du dispositif de formation mobile pour groupe vulnérable & Construction des Hangars/Aires de repos | 3-Jan-26 | 17-Jan-26 | N/A | N/A | 24-Jan-26 | N/A | Prévu | N/A | 30-Jan-26 | 4-Feb-26 | N/A | 8-Feb-26 | | | 18 605.00 | - | | | |
| | | | | | | | | | | | Réel | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | Réel | | | | | | | | | | |
| A1.1.C.1.2 (c) & A2.1.A.2B.3 (c) | 9 | Amélioration du dispositif de formation mobile pour groupe vulnérable & Construction des Hangars/Aires de repos | 3-Jan-26 | 17-Jan-26 | N/A | N/A | 24-Jan-26 | N/A | Prévu | N/A | 30-Jan-26 | 4-Feb-26 | N/A | 8-Feb-26 | | | 20 672.00 | - | | | |
| | | | | | | | | | | | Réel | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | Réel | | | | | | | | | | |

| Vehicule | ID | Description* | Date | Services - Niveau/Contraintes | Financement | Date d'ajout en liste d'attente | Détails de base | | Etat - Procédure de Production | | | | | | | | | | | | | Procédure de proposition | | | | | Evaluation | | | Attribution des contrats et signature | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------|----|---|------|----------------------------------|-------------|------------------------------------|-----------------|--------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------|----------------|----------------|--------------------|----------------|--------------------|----------------|--------------------|----------------|--------------------|----------------|--------------------------|----------------|--------------------|----------------|--------------------|----------------|--------------------|----------------|---------------------------------------|----------------|--------------------|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----------|-------|
| | | | | | | | Prévu vs. Réel | Prévision (budget) | Revenu anticipé ou productif | Montant de la commande (MCA) | Montant (CDE) | Prévu vs. Réel | Statut de base | Date de soumission | Prévu vs. Réel | Date de soumission | Prévu vs. Réel | Date de soumission | Prévu vs. Réel | Date de soumission | Prévu vs. Réel | Date de soumission | Prévu vs. Réel | Date de soumission | Prévu vs. Réel | Date de soumission | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A21.2.1 (A21.2.1) | 21 | Préparation d'un étude de pré-faisabilité pour la mise en œuvre de la stratégie d'investissement des projets à l'étranger | 2024 | YEA | Autonome | Prévu | Non | First Review | OC | 10 545,00 | | Prévu | 2 Jan 25 | N/A | 8 Jan 25 | 22 Jan 25 | 8 Feb 25 | N/A | 12 Feb 25 | N/A | 16 Feb 25 | 7 Mar 25 | N/A | N/A | 21 Mar 25 | N/A | N/A | 26 Mar 25 | N/A | N/A | 31 Mar 25 | N/A | N/A | 5 Apr 25 | N/A | N/A | 10 Apr 25 | N/A | N/A | 15 Apr 25 | N/A | N/A | 20 Apr 25 | N/A | N/A | 25 Apr 25 | N/A | N/A | 30 Apr 25 | N/A | N/A | 5 May 25 | N/A | N/A | 10 May 25 | N/A | N/A | 15 May 25 | N/A | N/A | 20 May 25 | N/A | N/A | 25 May 25 | N/A | N/A | 30 May 25 | N/A | N/A | 4 Jun 25 | N/A | N/A | 9 Jun 25 | N/A | N/A | 14 Jun 25 | N/A | N/A | 19 Jun 25 | N/A | N/A | 24 Jun 25 | N/A | N/A | 29 Jun 25 | N/A | N/A | 4 Jul 25 | N/A | N/A | 9 Jul 25 | N/A | N/A | 14 Jul 25 | N/A | N/A | 19 Jul 25 | N/A | N/A | 24 Jul 25 | N/A | N/A | 29 Jul 25 | N/A | N/A | 3 Aug 25 | N/A | N/A | 8 Aug 25 | N/A | N/A | 13 Aug 25 | N/A | N/A | 18 Aug 25 | N/A | N/A | 23 Aug 25 | N/A | N/A | 28 Aug 25 | N/A | N/A | 31 Aug 25 | N/A | N/A | 4 Sep 25 | N/A | N/A | 9 Sep 25 | N/A | N/A | 14 Sep 25 | N/A | N/A | 19 Sep 25 | N/A | N/A | 24 Sep 25 | N/A | N/A | 29 Sep 25 | N/A | N/A | 4 Oct 25 | N/A | N/A | 9 Oct 25 | N/A | N/A | 14 Oct 25 | N/A | N/A | 19 Oct 25 | N/A | N/A | 24 Oct 25 | N/A | N/A | 29 Oct 25 | N/A | N/A | 31 Oct 25 | N/A | N/A | 1 Nov 25 | N/A | N/A | 6 Nov 25 | N/A | N/A | 11 Nov 25 | N/A | N/A | 16 Nov 25 | N/A | N/A | 21 Nov 25 | N/A | N/A | 26 Nov 25 | N/A | N/A | 31 Nov 25 | N/A | N/A | 6 Dec 25 | N/A | N/A | 11 Dec 25 | N/A | N/A | 16 Dec 25 | N/A | N/A | 21 Dec 25 | N/A | N/A | 26 Dec 25 | N/A | N/A | 31 Dec 25 | N/A | N/A | 5 Jan 26 | N/A | N/A | 10 Jan 26 | N/A | N/A | 15 Jan 26 | N/A | N/A | 20 Jan 26 | N/A | N/A | 25 Jan 26 | N/A | N/A | 30 Jan 26 | N/A | N/A | 4 Feb 26 | N/A | N/A | 9 Feb 26 | N/A | N/A | 14 Feb 26 | N/A | N/A | 19 Feb 26 | N/A | N/A | 24 Feb 26 | N/A | N/A | 29 Feb 26 | N/A | N/A | 5 Mar 26 | N/A | N/A | 10 Mar 26 | N/A | N/A | 15 Mar 26 | N/A | N/A | 20 Mar 26 | N/A | N/A | 25 Mar 26 | N/A | N/A | 30 Mar 26 | N/A | N/A | 4 Apr 26 | N/A | N/A | 9 Apr 26 | N/A | N/A | 14 Apr 26 | N/A | N/A | 19 Apr 26 | N/A | N/A | 24 Apr 26 | N/A | N/A | 29 Apr 26 | N/A | N/A | 4 May 26 | N/A | N/A | 9 May 26 | N/A | N/A | 14 May 26 | N/A | N/A | 19 May 26 | N/A | N/A | 24 May 26 | N/A | N/A | 29 May 26 | N/A | N/A | 4 Jun 26 | N/A | N/A | 9 Jun 26 | N/A | N/A | 14 Jun 26 | N/A | N/A | 19 Jun 26 | N/A | N/A | 24 Jun 26 | N/A | N/A | 29 Jun 26 | N/A | N/A | 4 Jul 26 | N/A | N/A | 9 Jul 26 | N/A | N/A | 14 Jul 26 | N/A | N/A | 19 Jul 26 | N/A | N/A | 24 Jul 26 | N/A | N/A | 29 Jul 26 | N/A | N/A | 3 Aug 26 | N/A | N/A | 8 Aug 26 | N/A | N/A | 13 Aug 26 | N/A | N/A | 18 Aug 26 | N/A | N/A | 23 Aug 26 | N/A | N/A | 28 Aug 26 | N/A | N/A | 31 Aug 26 | N/A | N/A | 5 Sep 26 | N/A | N/A | 10 Sep 26 | N/A | N/A | 15 Sep 26 | N/A | N/A | 20 Sep 26 | N/A | N/A | 25 Sep 26 | N/A | N/A | 30 Sep 26 | N/A | N/A | 5 Oct 26 | N/A | N/A | 10 Oct 26 | N/A | N/A | 15 Oct 26 | N/A | N/A | 20 Oct 26 | N/A | N/A | 25 Oct 26 | N/A | N/A | 30 Oct 26 | N/A | N/A | 4 Nov 26 | N/A | N/A | 9 Nov 26 | N/A | N/A | 14 Nov 26 | N/A | N/A | 19 Nov 26 | N/A | N/A | 24 Nov 26 | N/A | N/A | 29 Nov 26 | N/A | N/A | 4 Dec 26 | N/A | N/A | 9 Dec 26 | N/A | N/A | 14 Dec 26 | N/A | N/A | 19 Dec 26 | N/A | N/A | 24 Dec 26 | N/A | N/A | 29 Dec 26 | N/A | N/A | 31 Dec 26 | N/A | N/A | 1 Jan 27 | N/A | N/A | 6 Jan 27 | N/A | N/A | 11 Jan 27 | N/A | N/A | 16 Jan 27 | N/A | N/A | 21 Jan 27 | N/A | N/A | 26 Jan 27 | N/A | N/A | 31 Jan 27 | N/A | N/A | 5 Feb 27 | N/A | N/A | 10 Feb 27 | N/A | N/A | 15 Feb 27 | N/A | N/A | 20 Feb 27 | N/A | N/A | 25 Feb 27 | N/A | N/A | 30 Feb 27 | N/A | N/A | 5 Mar 27 | N/A | N/A | 10 Mar 27 | N/A | N/A | 15 Mar 27 | N/A | N/A | 20 Mar 27 | N/A | N/A | 25 Mar 27 | N/A | N/A | 30 Mar 27 | N/A | N/A | 4 Apr 27 | N/A | N/A | 9 Apr 27 | N/A | N/A | 14 Apr 27 | N/A | N/A | 19 Apr 27 | N/A | N/A | 24 Apr 27 | N/A | N/A | 29 Apr 27 | N/A | N/A | 4 May 27 | N/A | N/A | 9 May 27 | N/A | N/A | 14 May 27 | N/A | N/A | 19 May 27 | N/A | N/A | 24 May 27 | N/A | N/A | 29 May 27 | N/A | N/A | 4 Jun 27 | N/A | N/A | 9 Jun 27 | N/A | N/A | 14 Jun 27 | N/A | N/A | 19 Jun 27 | N/A | N/A | 24 Jun 27 | N/A | N/A | 29 Jun 27 | N/A | N/A | 4 Jul 27 | N/A | N/A | 9 Jul 27 | N/A | N/A | 14 Jul 27 | N/A | N/A | 19 Jul 27 | N/A | N/A | 24 Jul 27 | N/A | N/A | 29 Jul 27 | N/A | N/A | 3 Aug 27 | N/A | N/A | 8 Aug 27 | N/A | N/A | 13 Aug 27 | N/A | N/A | 18 Aug 27 | N/A | N/A | 23 Aug 27 | N/A | N/A | 28 Aug 27 | N/A | N/A | 31 Aug 27 | N/A | N/A | 5 Sep 27 | N/A | N/A | 10 Sep 27 | N/A | N/A | 15 Sep 27 | N/A | N/A | 20 Sep 27 | N/A | N/A | 25 Sep 27 | N/A | N/A | 30 Sep 27 | N/A | N/A | 5 Oct 27 | N/A | N/A | 10 Oct 27 | N/A | N/A | 15 Oct 27 | N/A | N/A | 20 Oct 27 | N/A | N/A | 25 Oct 27 | N/A | N/A | 30 Oct 27 | N/A | N/A | 4 Nov 27 | N/A | N/A | 9 Nov 27 | N/A | N/A | 14 Nov 27 | N/A | N/A | 19 Nov 27 | N/A | N/A | 24 Nov 27 | N/A | N/A | 29 Nov 27 | N/A | N/A | 4 Dec 27 | N/A | N/A | 9 Dec 27 | N/A | N/A | 14 Dec 27 | N/A | N/A | 19 Dec 27 | N/A | N/A | 24 Dec 27 | N/A | N/A | 29 Dec 27 | N/A | N/A | 31 Dec 27 | N/A | N/A | 1 Jan 28 | N/A | N/A | 6 Jan 28 | N/A | N/A | 11 Jan 28 | N/A | N/A | 16 Jan 28 | N/A | N/A | 21 Jan 28 | N/A | N/A | 26 Jan 28 | N/A | N/A | 31 Jan 28 | N/A | N/A | 5 Feb 28 | N/A | N/A | 10 Feb 28 | N/A | N/A | 15 Feb 28 | N/A | N/A | 20 Feb 28 | N/A | N/A | 25 Feb 28 | N/A | N/A | 30 Feb 28 | N/A | N/A | 5 Mar 28 | N/A | N/A | 10 Mar 28 | N/A | N/A | 15 Mar 28 | N/A | N/A | 20 Mar 28 | N/A | N/A | 25 Mar 28 | N/A | N/A | 30 Mar 28 | N/A | N/A | 4 Apr 28 | N/A | N/A | 9 Apr 28 | N/A | N/A | 14 Apr 28 | N/A | N/A | 19 Apr 28 | N/A | N/A | 24 Apr 28 | N/A | N/A | 29 Apr 28 | N/A | N/A | 4 May 28 | N/A | N/A | 9 May 28 | N/A | N/A | 14 May 28 | N/A | N/A | 19 May 28 | N/A | N/A | 24 May 28 | N/A | N/A | 29 May 28 | N/A | N/A | 4 Jun 28 | N/A | N/A | 9 Jun 28 | N/A | N/A | 14 Jun 28 | N/A | N/A | 19 Jun 28 | N/A | N/A | 24 Jun 28 | N/A | N/A | 29 Jun 28 | N/A | N/A | 4 Jul 28 | N/A | N/A | 9 Jul 28 | N/A | N/A | 14 Jul 28 | N/A | N/A | 19 Jul 28 | N/A | N/A | 24 Jul 28 | N/A | N/A | 29 Jul 28 | N/A | N/A | 3 Aug 28 | N/A | N/A | 8 Aug 28 | N/A | N/A | 13 Aug 28 | N/A | N/A | 18 Aug 28 | N/A | N/A | 23 Aug 28 | N/A | N/A | 28 Aug 28 | N/A | N/A | 31 Aug 28 | N/A | N/A | 5 Sep 28 | N/A | N/A | 10 Sep 28 | N/A | N/A | 15 Sep 28 | N/A | N/A | 20 Sep 28 | N/A | N/A | 25 Sep 28 | N/A | N/A | 30 Sep 28 | N/A | N/A | 5 Oct 28 | N/A | N/A | 10 Oct 28 | N/A | N/A | 15 Oct 28 | N/A | N/A | 20 Oct 28 | N/A | N/A | 25 Oct 28 | N/A | N/A | 30 Oct 28 | N/A | N/A | 4 Nov 28 | N/A | N/A | 9 Nov 28 | N/A | N/A | 14 Nov 28 | N/A | N/A | 19 Nov 28 | N/A | N/A | 24 Nov 28 | N/A | N/A | 29 Nov 28 | N/A | N/A | 4 Dec 28 | N/A | N/A | 9 Dec 28 | N/A | N/A | 14 Dec 28 | N/A | N/A | 19 Dec 28 | N/A | N/A | 24 Dec 28 | N/A | N/A | 29 Dec 28 | N/A | N/A | 31 Dec 28 | N/A | N/A | 1 Jan 29 | N/A | N/A | 6 Jan 29 | N/A | N/A | 11 Jan 29 | N/A | N/A | 16 Jan 29 | N/A | N/A | 21 Jan 29 | N/A | N/A | 26 Jan 29 | N/A | N/A | 31 Jan 29 | N/A | N/A | 5 Feb 29 | N/A | N/A | 10 Feb 29 | N/A | N/A | 15 Feb 29 | N/A | N/A | 20 Feb 29 | N/A | N/A | 25 Feb 29 | N/A | N/A | 30 Feb 29 | N/A | N/A | 5 Mar 29 | N/A | N/A | 10 Mar 29 | N/A | N/A | 15 Mar 29 | N/A | N/A | 20 Mar 29 | N/A | N/A | 25 Mar 29 | N/A | N/A | 30 Mar 29 | N/A | N/A | 4 Apr 29 | N/A | N/A | 9 Apr 29 | N/A | N/A | 14 Apr 29 | N/A | N/A | 19 Apr 29 | N/A | N/A | 24 Apr 29 | N/A | N/A | 29 Apr 29 | N/A | N/A | 4 May 29 | N/A | N/A | 9 May 29 | N/A | N/A | 14 May 29 | N/A | N/A | 19 May 29 | N/A | N/A | 24 May 29 | N/A | N/A | 29 May 29 | N/A | N/A | 4 Jun 29 | N/A | N/A | 9 Jun 29 | N/A | N/A | 14 Jun 29 | N/A | N/A | 19 Jun 29 | N/A | N/A | 24 Jun 29 | N/A | N/A | 29 Jun 29 | N/A | N/A | 4 Jul 29 | N/A | N/A | 9 Jul 29 | N/A | N/A | 14 Jul 29 | N/A | N/A | 19 Jul 29 | N/A | N/A | 24 Jul 29 | N/A | N/A | 29 Jul 29 | N/A | N/A | 3 Aug 29 | N/A | N/A | 8 Aug 29 | N/A | N/A | 13 Aug 29 | N/A | N/A | 18 Aug 29 | N/A | N/A | 23 Aug 29 | N/A | N/A | 28 Aug 29 | N/A | N/A | 31 Aug 29 | N/A | N/A | 5 Sep 29 | N/A | N/A | 10 Sep 29 | N/A | N/A | 15 Sep 29 | N/A | N/A | 20 Sep 29 | N/A | N/A | 25 Sep 29 | N/A | N/A | 30 Sep 29 | N/A | N/A | 5 Oct 29 | N/A | N/A | 10 Oct 29 | N/A | N/A | 15 Oct 29 | N/A | N/A | 20 Oct 29 | N/A | N/A | 25 Oct 29 | N/A | N/A | 30 Oct 29 | N/A | N/A | 4 Nov 29 | N/A | N/A | 9 Nov 29 | N/A | N/A | 14 Nov 29 | N/A | N/A | 19 Nov 29 | N/A | N/A | 24 Nov 29 | N/A | N/A | 29 Nov 29 | N/A | N/A | 4 Dec 29 | N/A | N/A | 9 Dec 29 | N/A | N/A | 14 Dec 29 | N/A | N/A | 19 Dec 29 | N/A | N/A | 24 Dec 29 | N/A | N/A | 29 Dec 29 | N/A | N/A | 31 Dec 29 | N/A | N/A | 1 Jan 30 | N/A | N/A | 6 Jan 30 | N/A | N/A | 11 Jan 30 | N/A | N/A | 16 Jan 30 | N/A | N/A | 21 Jan 30 | N/A | N/A | 26 Jan 30 | N/A | N/A | 31 Jan 30 | N/A | N/A | 5 Feb 30 | N/A | N/A | 10 Feb 30 | N/A | N/A | 15 Feb 30 | N/A | N/A | 20 Feb 30 | N/A | N/A | 25 Feb 30 | N/A | N/A | 30 Feb 30 | N/A | N/A | 5 Mar 30 | N/A | N/A | 10 Mar 30 | N/A | N/A | 15 Mar 30 | N/A | N/A | 20 Mar 30 | N/A | N/A | 25 Mar 30 | N/A | N/A | 30 Mar 30 | N/A | N/A | 4 Apr 30 | N/A | N/A | 9 Apr 30 | N/A | N/A | 14 Apr 30 | N/A | N/A | 19 Apr 30 | N/A | N/A | 24 Apr 30 | N/A | N/A | 29 Apr 30 | N/A | N/A | 4 May 30 | N/A | N/A | 9 May 30 | N/A | N/A | 14 May 30 | N/A | N/A | 19 May 30 | N/A | N/A | 24 May 30 | N/A | N/A | 29 May 30 | N/A | N/A | 4 Jun 30 | N/A | N/A | 9 Jun 30 | N/A | N/A | 14 Jun 30 | N/A | N/A | 19 Jun 30 | N/A | N/A | 24 Jun 30 | N/A | N/A | 29 Jun 30 | N/A | N/A | 4 Jul 30 | N/A | N/A | 9 Jul 30 | N/A | N/A | 14 Jul 30 | N/A | N/A | 19 Jul 30 | N/A | N/A | 24 Jul 30 | N/A | N/A | 29 Jul 30 | N/A | N/A | 3 Aug 30 | N/A | N/A | 8 Aug 30 | N/A | N/A | 13 Aug 30 | N/A | N/A | 18 Aug 30 | N/A | N/A | 23 Aug 30 | N/A | N/A | 28 Aug 30 | N/A | N/A | 31 Aug 30 | N/A | N/A | 5 Sep 30 | N/A | N/A | 10 Sep 30 | N/A | N/A | 15 Sep 30 | N/A | N/A | 20 Sep 30 | N/A | N/A | 25 Sep 30 | N/A | N/A | 30 Sep 30 | N/A | N/A | 5 Oct 30 | N/A | N/A | 10 Oct 30 | N/A | N/A | 15 Oct 30 | N/A | N/A | 20 Oct 30 | N/A | N/A | 25 Oct 30 | N/A | N/A | 30 Oct 30 | N/A | N/A | 4 Nov 30 | N/A | N/A | 9 Nov 30 | N/A | N/A | 14 Nov 30 | N/A | N/A | 19 Nov 30 | N/A | N/A | 24 Nov 30 | N/A | N/A | 29 Nov 30 | N/A | N/A | 4 Dec 30 | N/A | N/A | 9 Dec 30 | N/A | N/A | 14 Dec 30 | N/A | N/A | 19 Dec 30 | N/A | N/A | 24 Dec 30 | N/A | N/A | 29 Dec 30 | N/A | N/A | 31 Dec 30 | N/A | N/A | 1 Jan 31 | N/A | N/A | 6 Jan 31 | N/A | N/A | 11 Jan 31 | N/A | N/A | 16 Jan 31 | N/A | N/A | 21 Jan 31 | N/A | N/A | 26 Jan 31 | N/A | N/A | 31 Jan 31 | N/A | N/A | 5 Feb 31 | N/A | N/A | 10 Feb 31 | N/A | N/A | 15 Feb 31 | N/A | N/A | 20 Feb 31 | N/A | N/A | 25 Feb 31 | N/A | N/A | 30 Feb 31 | N/A | N/A | 5 Mar 31 | N/A | N/A | 10 Mar 31 | N/A | N/A | 15 Mar 31 | N/A | N/A | 20 Mar 31 | N/A</ |

Biens & Travaux

| Méthode de passation | Soumission des documents de pré-qualification | | | Date de non-objection | | | Date d'invitation à la pré-qualification | | | Date de clôture de la pré-qualification | | | Soumission du rapport de pré-qualification | | | Date de non- objection | | | Soumission des documents d'appel d'offres | | | Date de non- objection | | |
|---|---|-----|----------------|-----------------------|-----|--------|--|-----|--------|---|-----|--------|--|-----|--------|------------------------|-----|--------|---|-----|----------------|------------------------|-----|--------|
| | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx |
| Enveloppe unique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| RFQ/Shopping (NS/IS) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 | N/A-Start Date | 7 | 10 | 7 |
| AON (no PreQual) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7 | N/A-Start Date | 7 | 10 | 7 |
| AOI (no PreQual) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7 | N/A-Start Date | 7 | 10 | 7 |
| LIB (no PreQual) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7 | N/A-Start Date | 7 | 10 | 7 |
| AON (with PreQual) | 1 | 4 | N/A-Start Date | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 2 | 14 | 30 | 30 | 14 | 21 | 14 | 7 | 10 | 7 | 1 | 14 | 10 | 7 | 10 | 7 |
| AOI (with PreQual) | 1 | 4 | N/A-Start Date | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 2 | 14 | 30 | 30 | 14 | 21 | 14 | 7 | 10 | 7 | 1 | 14 | 10 | 7 | 10 | 7 |
| LIB (with PreQual) | 1 | 4 | N/A-Start Date | 5 | 10 | 7 | 1 | 3 | 2 | 14 | 30 | 30 | 14 | 21 | 14 | 7 | 10 | 7 | 1 | 14 | 10 | 7 | 10 | 7 |
| ED (Entente directe)/ Travaux en régie | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 | N/A-Start Date | 7 | 10 | 7 |
| Deux enveloppes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| AON (no PreQual) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7 | N/A-Start Date | 7 | 10 | 7 |
| AOI (no PreQual) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7 | N/A-Start Date | 7 | 10 | 7 |
| LIB (no PreQual) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7 | N/A-Start Date | 7 | 10 | 7 |
| AON (with PreQual) | 1 | 4 | N/A-Start Date | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 2 | 14 | 30 | 30 | 14 | 21 | 14 | 7 | 10 | 7 | 1 | 14 | 10 | 7 | 10 | 7 |
| AOI (with PreQual) | 1 | 4 | N/A-Start Date | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 2 | 14 | 30 | 30 | 14 | 21 | 14 | 7 | 10 | 7 | 1 | 14 | 10 | 7 | 10 | 7 |
| LIB (with PreQual) | 1 | 4 | N/A-Start Date | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 2 | 14 | 30 | 30 | 14 | 21 | 14 | 7 | 10 | 7 | 1 | 14 | 10 | 7 | 10 | 7 |

Services

| Méthode de sélection | Soumission de REOI | | | Date de non- objection | | | REOI Date de lancement | | | Délais de soumission d'EOI | | | Soumission du rapport de présélection | | | Date de non- objection | | | Soumission de RFP/RCQ | | | Date de non- objection | | |
|------------------------------------|--------------------|-----|-----------------|------------------------|-----|--------|------------------------|-----|--------|----------------------------|-----|--------|---------------------------------------|-----|--------|------------------------|-----|--------|-----------------------|-----|-----------------|------------------------|-----|--------|
| | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx |
| SFQC (w/Liste restreinte) | 1 | 4 | N/A- Start Date | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 2 | 14 | 30 | 14 | 14 | 21 | 14 | 7 | 10 | 7 | 1 | 7 | 4 | 7 | 10 | 7 |
| SCBD (w/Liste restreinte) | 1 | 4 | N/A- Start Date | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 2 | 14 | 30 | 21 | 14 | 21 | 14 | 7 | 10 | 7 | 1 | 7 | 4 | 7 | 10 | 7 |
| SMC (w/Liste restreinte) | 1 | 4 | N/A- Start Date | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 2 | 14 | 30 | 21 | 14 | 21 | 14 | 7 | 10 | 7 | 1 | 7 | 4 | 7 | 10 | 7 |
| SFQ (w/Liste restreinte) | 1 | 4 | N/A- Start Date | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 2 | 14 | 30 | 21 | 14 | 21 | 14 | 7 | 10 | 7 | 1 | 7 | 4 | 7 | 10 | 7 |
| QC (w/Liste restreinte) | 1 | 4 | N/A- Start Date | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 2 | 14 | 30 | 21 | 14 | 21 | 14 | 7 | 10 | 7 | 1 | 5 | 4 | 7 | 10 | 7 |
| QCI (w/Liste restreinte) | 1 | 4 | N/A- Start Date | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 2 | 14 | 30 | 21 | 14 | 21 | 14 | 7 | 10 | 7 | 1 | 5 | 4 | 7 | 10 | 7 |
| SFQC (noListe restreinte) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7 | N/A- Start Date | 7 | 10 | 7 |
| SCBD (noListe restreinte) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5 | N/A- Start Date | 7 | 10 | 7 |
| SMC (noListe restreinte) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7 | N/A- Start Date | 7 | 10 | 7 |
| SFQ (noListe restreinte) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7 | N/A- Start Date | 7 | 10 | 7 |
| SED/ Sélection (Conception/MIP) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7 | N/A- Start Date | 7 | 10 | 7 |

NOTE

1. Certaines méthodes de passation des marchés pour des procédures de faible valeur peuvent exiger des non-objections fondées sur une revue préalable des seuils. Quand ils ne sont pas nécessaires, le nombre de jour doit être zéro.
2. **RFP**: demande de propositions. Document standard de passation des marchés pour les services
3. Demande de prix **RCQ**: demande des qualifications des consultants : Document de passation des marchés utilisés pour QC et SMC. Le RFP est utilisé pour toutes les autres méthodes de passation des marchés.
4. Les méthodes relatives aux services de consultants et Biens/services pourraient aussi être utilisées pour des services autres que les services de consultants
5. Tous les jours sont des jours calendaires

Biens & Travaux

| Méthode de passation | Date d'invitation à soumissionner | | | Clôture/ouverture des offres | | | Clôture | | | Date de non- objection | | | Soumission d'un rapport combiné d'évaluation/ rapport d'évaluation des offres | | | Date de non- objection | | | Emission d'un avis de Attribution de marché & standstill | | | Date d'attribution du contrat | | |
|--|-----------------------------------|-----|--------|------------------------------|-----|--------|---------|-----|--------|------------------------|-----|--------|---|-----|--------|------------------------|-----|--------|--|-----|--------|-------------------------------|-----|--------|
| | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx |
| Enveloppe unique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| RFQ/Shopping (NS/IS) | 1 | 3 | 1 | 5 | 21 | 14 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7 | 7 | 7 | 10 | 7 | 0 | 0 | 0 | 4 | - | 6 |
| AON (no PreQual) | 1 | 3 | 2 | 30 | 45 | 30 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 21 | 14 | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 3 | 14 | - | 15 |
| AOI (no PreQual) | 1 | 3 | 2 | 45 | 70 | 45 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 21 | 21 | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 3 | 14 | - | 15 |
| LIB (no PreQual) | 1 | 3 | 2 | 45 | 70 | 45 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 21 | 21 | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 3 | 14 | - | 15 |
| AON (with PreQual) | 1 | 3 | 2 | 30 | 45 | 30 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 7 | 21 | 14 | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 3 | 14 | - | 15 |
| AOI (with PreQual) | 1 | 3 | 2 | 45 | 70 | 45 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 7 | 21 | 21 | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 3 | 14 | - | 15 |
| LIB (with PreQual) | 1 | 3 | 2 | 45 | 70 | 45 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 7 | 21 | 21 | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 3 | 14 | - | 15 |
| ED (Entente directe)/ Travaux en régie | 1 | 3 | 1 | 7 | 30 | 14 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 21 | 7 | 7 | 10 | 7 | 0 | 0 | 0 | 4 | - | 6 |
| Deux enveloppes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| AON (no PreQual) | 1 | 3 | 2 | 30 | 45 | 30 | 3 | 21 | 3 | 7 | 10 | 7 | 3 | 14 | 14 | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 3 | 14 | - | 15 |
| AOI (no PreQual) | 1 | 3 | 2 | 45 | 70 | 45 | 3 | 21 | 21 | 7 | 10 | 7 | 3 | 14 | 14 | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 3 | 14 | - | 15 |
| LIB (no PreQual) | 1 | 3 | 2 | 45 | 70 | 45 | 3 | 21 | 21 | 7 | 10 | 7 | 3 | 14 | 14 | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 3 | 14 | - | 15 |
| AON (with PreQual) | 1 | 3 | 2 | 30 | 45 | 30 | 7 | 21 | 14 | 7 | 10 | 7 | 3 | 14 | 14 | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 3 | 14 | - | 15 |
| AOI (with PreQual) | 1 | 2 | 2 | 45 | 70 | 45 | 7 | 21 | 21 | 7 | 10 | 7 | 3 | 14 | 14 | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 3 | 14 | - | 15 |
| LIB (with PreQual) | 1 | 2 | 2 | 45 | 70 | 45 | 7 | 21 | 21 | 7 | 10 | 7 | 3 | 14 | 14 | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 3 | 14 | - | 15 |

Services

| Méthode de sélection | RFP/RCQ Date de lancement | | | Délais pour la Soumission de proposition | | | Soumission de TER | | | Date de non- objection | | | Soumission def CER | | | Date de non- objection | | | Emission d'un avis de Attribution de marché & standstill | | | Date d'attribution du contrat | | |
|------------------------------------|---------------------------|-----|--------|--|-----|--------|-------------------|-----|--------|------------------------|-----|--------|--------------------|-----|--------|------------------------|-----|--------|--|-----|--------|-------------------------------|-----|--------|
| | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx |
| SFQC (w/Liste restreinte) | 1 | 3 | 2 | 45 | 60 | 45 | 14 | 21 | 14 | 7 | 10 | 7 | 7 | 14 | 14 | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 3 | 14 | - | 15 |
| SCBD (w/Liste restreinte) | 1 | 3 | 2 | 45 | 60 | 45 | 14 | 21 | 14 | 7 | 10 | 7 | 7 | 14 | 14 | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 3 | 14 | - | 15 |
| SMC (w/Liste restreinte) | 1 | 3 | 2 | 45 | 60 | 45 | 14 | 21 | 14 | 7 | 10 | 7 | 7 | 14 | 14 | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 3 | 14 | - | 15 |
| SFQ (w/Liste restreinte) | 1 | 3 | 2 | 21 | 60 | 45 | 14 | 21 | 14 | 7 | 10 | 7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 | 3 | 14 | - | 15 |
| QC (w/Liste restreinte) | 1 | 3 | 2 | 14 | 30 | 21 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 14 | 21 | 14 | 7 | 10 | 7 | 0 | 0 | 0 | 4 | - | 6 |
| QCI (w/Liste restreinte) | 1 | 3 | 2 | 14 | 30 | 21 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 14 | 21 | 14 | 7 | 10 | 7 | 0 | 0 | 0 | 4 | - | 6 |
| SFQC (noListe restreinte) | 1 | 3 | 2 | 45 | 60 | 45 | 14 | 21 | 14 | 7 | 10 | 7 | 7 | 14 | 14 | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 3 | 14 | - | 15 |
| SCBD (noListe restreinte) | 1 | 3 | 2 | 14 | 30 | 21 | 7 | 21 | 14 | 7 | 10 | 7 | 7 | 14 | 14 | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 3 | 14 | - | 15 |
| SMC (noListe restreinte) | 1 | 3 | 2 | 21 | 30 | 25 | 7 | 21 | 14 | 7 | 10 | 7 | 7 | 14 | 14 | 7 | 10 | 7 | 1 | 3 | 3 | 14 | - | 15 |
| SFQ (noListe restreinte) | 1 | 3 | 2 | 21 | 60 | 45 | 14 | 21 | 14 | 7 | 10 | 7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 | 3 | 14 | - | 15 |
| SED/ Sélection (Conception/MIP) | 1 | 3 | 2 | 7 | 30 | 30 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 7 | 21 | 14 | 7 | 10 | 7 | 0 | 0 | 0 | 4 | - | 6 |

Biens & Travaux

| Méthode de passation | Submission d'un projet de Contrat | | | Date de non- objection | | | Date de signature du contrat | | | TOTAL | | | |
|---|-----------------------------------|-----|--------|------------------------|-----|--------|------------------------------|-----|--------|-------|-----|--------|--------------------|
| | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Approx Months/Days |
| Enveloppe unique | | | | | | | | | | | | | |
| RFQ/Shopping (NS/IS) | 3 | 7 | 5 | 7 | 10 | 7 | 4 | 7 | 4 | 40 | 78 | 58 | 1m 27d |
| AON (no PreQual) | 3 | 7 | 5 | 7 | 10 | 7 | 4 | 7 | 4 | 78 | 123 | 94 | 3m 3d |
| AOI (no PreQual) | 3 | 7 | 5 | 7 | 10 | 7 | 4 | 7 | 4 | 93 | 148 | 116 | 3m 25d |
| LIB (no PreQual) | 3 | 7 | 5 | 7 | 10 | 7 | 4 | 7 | 4 | 93 | 148 | 116 | 3m 25d |
| AON (with PreQual) | 3 | 7 | 5 | 7 | 10 | 7 | 4 | 7 | 4 | 126 | 208 | 164 | 5m 12d |
| AOI (with PreQual) | 3 | 7 | 5 | 7 | 10 | 7 | 4 | 7 | 4 | 141 | 233 | 186 | 6m 4d |
| LIB (with PreQual) | 3 | 7 | 5 | 7 | 10 | 7 | 4 | 7 | 4 | 139 | 233 | 186 | 6m 4d |
| ED (Entente directe)/ Travaux en régie | 3 | 7 | 5 | 7 | 10 | 7 | 4 | 7 | 4 | 44 | 101 | 58 | 1m 27d |
| Deux enveloppes | | | | | | | | | | | | | |
| AON (no PreQual) | 3 | 7 | 5 | 7 | 10 | 7 | 4 | 7 | 4 | 88 | 147 | 104 | 3m 13d |
| AOI (no PreQual) | 3 | 7 | 5 | 7 | 10 | 7 | 4 | 7 | 4 | 103 | 172 | 137 | 4m 16d |
| LIB (no PreQual) | 3 | 7 | 5 | 7 | 10 | 7 | 4 | 7 | 4 | 103 | 172 | 137 | 4m 16d |
| AON (with PreQual) | 3 | 7 | 5 | 7 | 10 | 7 | 4 | 7 | 4 | 136 | 232 | 185 | 6m 3d |
| AOI (with PreQual) | 3 | 7 | 5 | 7 | 10 | 7 | 4 | 7 | 4 | 151 | 256 | 207 | 6m 25d |
| LIB (with PreQual) | 3 | 7 | 5 | 7 | 10 | 7 | 4 | 7 | 4 | 151 | 256 | 207 | 6m 25d |

Services

| Méthode de sélection | Négociations achevées | | | Submission d'un projet de Contrat et MoN | | | Date de non-objection | | | Date de signature du contrat | | | TOTAL | | | |
|------------------------------------|-----------------------|-----|--------|--|-----|--------|-----------------------|-----|--------|------------------------------|-----|--------|-------|-----|--------|----------------|
| | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Min | Max | Approx | Approx Months/ |
| SFQC (w/Liste restreinte) | 10 | 28 | 15 | 3 | 7 | 5 | 7 | 10 | 7 | 4 | 7 | 4 | 172 | 268 | 193 | 6m 11d |
| SCBD (w/Liste restreinte) | 10 | 28 | 15 | 3 | 7 | 5 | 7 | 10 | 7 | 4 | 7 | 4 | 172 | 268 | 200 | 6m 18d |
| SMC (w/Liste restreinte) | 10 | 28 | 15 | 3 | 7 | 5 | 7 | 10 | 7 | 4 | 7 | 4 | 172 | 268 | 200 | 6m 18d |
| SFQ (w/Liste restreinte) | 10 | 28 | 15 | 3 | 7 | 5 | 7 | 10 | 7 | 4 | 7 | 4 | 134 | 244 | 179 | 5m 27d |
| QC (w/Liste restreinte) | 7 | 14 | 14 | 3 | 7 | 5 | 7 | 10 | 7 | 4 | 7 | 4 | 113 | 195 | 142 | 4m 21d |
| QCI (w/Liste restreinte) | 7 | 14 | 14 | 3 | 7 | 5 | 7 | 10 | 7 | 4 | 7 | 4 | 113 | 195 | 142 | 4m 21d |
| SFQC (noListe restreinte) | 10 | 28 | 15 | 3 | 7 | 5 | 7 | 10 | 7 | 4 | 7 | 4 | 128 | 190 | 145 | 4m 24d |
| SCBD (noListe restreinte) | 10 | 28 | 15 | 3 | 7 | 5 | 7 | 10 | 7 | 4 | 7 | 4 | 90 | 158 | 121 | 3m 30d |
| SMC (noListe restreinte) | 10 | 28 | 15 | 3 | 7 | 5 | 7 | 10 | 7 | 4 | 7 | 4 | 97 | 160 | 125 | 4m 4d |
| SFQ (noListe restreinte) | 10 | 28 | 15 | 3 | 7 | 5 | 7 | 10 | 7 | 4 | 7 | 4 | 90 | 166 | 124 | 4m 3d |
| SED/ Sélection (Conception/MIP) | 7 | 21 | 21 | 3 | 7 | 5 | 7 | 10 | 7 | 4 | 7 | 4 | 55 | 126 | 103 | 3m 12d |



Investir dans les populations rurales

Comores

Rural youth capacity building and entrepreneurship

Rapport de conception

Annexe 8: Manuel d'exécution du projet (MEP)

Dates de mission: 17/07/2023 - 23/09/2023

Date du document: 23/04/2024

Identifiant du projet 2000003992

Numéro du rapport: 6779-KM

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes



Investir dans les populations rurales

UNION DES COMORES

FORMATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ENTREPRENEURIALES DES
JEUNES RURAUX

FORCE-JEUNES

Table des matières

Contents

| | |
|---|-----------|
| Table des matières | 2 |
| Sigles et acronymes | 4 |
| Vue d'ensemble du projet Force-jeunes | 5 |
| I. CONTEXTE PAUVRETE, GENRE, JEUNES | 10 |
| I.1. Contexte général | 10 |
| I.2. Situation des femmes | 13 |
| II. CIBLAGE | 17 |
| II.1. Ciblage géographique..... | 17 |
| II.2. Ciblage économique | 19 |
| II.3. Groupe cibles, bénéficiaires et parties prenantes | 21 |
| II.4. Stratégie de ciblage, genre et inclusion sociale | 26 |
| III. COMPOSANTES ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE | 32 |
| IV.1. Composante A : Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi | 32 |
| IV.1.2. Sous composante A.1. Renforcement et diversification de l'offre de formation | 32 |
| IV.1.3. Sous-composante A.2. Formation, développement d'initiatives entrepreneuriales et emploi | 39 |
| IV.1.4. Calendrier de mise en œuvre Composante A. | 58 |
| IV.1.5. Risques et mesures d'atténuation Composante A | 60 |
| IV.1.6. Stratégie de sortie et de pérennisation Composante A | 62 |
| IV.2. Composante B : Développement de relations d'affaires | 64 |
| IV.2.2. Sous composante B.1. Partenariat avec le secteur privé | 64 |
| IV.2.3. Sous composante B.2. Financement des jeunes entrepreneurs. | 71 |
| IV. Composante C. Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux 77 | |
| V. Composante D. Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques | 80 |
| VI. COORDINATION, GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIERE | 81 |
| V.1. Ancrage institutionnel et coordination | 81 |
| VII. PLANIFICATION, SUIVI-EVALUATION ET GESTION DES SAVOIRS | 84 |
| VI.1. Planification..... | 84 |
| VI.2. Système de suivi-évaluation | 86 |
| VI.3. Rapportage. | 90 |
| VI.4. Etude de référence et évaluation de l'impact. | 90 |
| VI.5. Supervision, revue à mi-parcours et achèvement. | 91 |
| VI.6. Gestion des savoirs et communication | 91 |
| Appendices | 95 |
| Appendice 1. Termes de référence du personnel du projet..... | 96 |
| Appendice 2. Termes de référence des études et prestations diverses..... | 122 |
| Appendice 3. Stratégie Genre et Ciblage..... | 162 |
| Appendice 4. Résumé sur le secteur financier dans l'Union des Comores | 175 |
| Appendice 5. Analyse de fragilité | 192 |
| Appendice 6. Manuel de procédures de Passations de Marchés | 197 |
| Appendice 7. Gestion financière | 345 |
| Appendice 8. Stratégies de Passation de Marchés | 433 |
| Appendice 9. SECAP Procurement List Forces Jeunes (1)- ESA rev | 468 |
| Appendice 10 Analyse Institutionnelle et partenariats potentiels. | 479 |

Sigles et acronymes

| | |
|----------|--|
| AFD | Agence française de développement |
| APD | Avant-projet détaillés |
| BAD | Banque Africaine de Développement |
| BM | Banque Mondiale |
| CAEP | Chambre d'agriculture, de l'élevage et de la pêche |
| CAP | Connaissances, attitudes, et pratiques |
| CFE | Chambres froides écologiques |
| CNCSP | Centre national de contrôle et de surveillance des pêches |
| Copil | Comité de pilotage |
| CRDE | Centres ruraux de développement économique |
| DAO | Dossier d'appel d'offre |
| DCP | Dispositifs de concentration des poissons |
| DGRH | Direction Générale des Ressources Halieutiques |
| DNE | Direction nationale de l'élevage |
| DNSAE | Direction nationale de la stratégie agricole et d'élevage |
| DOF | Délégation opérationnelle du projet Force-Jeunes |
| DRRH | Directions régionales des ressources halieutiques (DRRH) |
| ENPMM | Ecole nationale de pêche et de la marine marchande |
| ENV | Examen national volontaire |
| FAO | Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FIDA | Fonds international de développement agricole |
| GALS | Gender action learning system (Système d'apprentissage et de mise en action sur le genre) |
| GEF | Global Environment Facility |
| GERME | Gérer Mieux Votre Entreprise |
| HIMO | Haute intensité de main d'œuvre |
| INRAPE | l'Institut national de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'environnement (INRAPE) |
| INSEED | Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques |
| JICA | Japan International Cooperation Agency |
| KMF | Franc comorien |
| MAPETA | Ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage et du |
| MDE | Maison de l'Emploi |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| OP | Organisation de producteurs |
| OPA | Organisations professionnelles agricole |
| PC | Pole de concentration |
| PCE | Plan Comores Emergent 2030 |
| PCP | Planification et de concertation participatives |
| PFNL | Produits forestiers non ligneux |
| PGES | Plan de gestion environnemental et social |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PIDC | Projet de développement intégré et de compétitivité |
| PM | Périmètre maraicher |
| PNDHD | Programme national de développement humain durable |
| PNEEG | Politique nationale de l'équité et de l'égalité du Genre |
| PNIA | Plan National d'Investissement Agricole |
| PNUD | Programme des nations unies pour le développement |
| PPM | Plan de passation des marchés |
| PREFER | Projet productivité des exploitations agricoles familiales et resilience |
| PSH | Personne en situation de Handicap |
| PTBA | Plan de travail et budget annuel |
| RECA-ERA | Renforcement des Capacités des Centres Ruraux de Développement Économique pour l'Entrepreneuriat et la Résilience Agricole aux Comores |
| RMP | Revue à mi-parcours |
| RPGH | Recensement général de la population et de l'habitation |
| SMRO | Système de Mesure des Résultats Opérationnels |
| SSE | Système de suivi-évaluation |
| UE | Union Européenne |
| UNAC | Unité nationale de coordination |

Vue d'ensemble du projet FORCE-jeunes

1. La population comorienne est jeune avec plus de 70% âgés de moins de 35 ans (RGPH, 2017). La population en âge de travailler (≥ 15 ans) croît au rythme moyen annuel de 2%, soit 9 860 nouveaux demandeurs potentiels d'emploi chaque année dont plus 3 200 nouveaux diplômés de niveau universitaire. En 2022, le taux de chômage des jeunes de 15 à 34 ans dans le monde rural est évalué à 23,6% (31,7% chez les femmes contre 16,6% chez les hommes). L'absorption de la main d'œuvre oisive est un défi pour l'économie des Comores sachant que l'emploi salarié ne représente que 35% de la main d'œuvre occupée laquelle est largement le fait du secteur informel (72%).

2. Dans un contexte de fragilité qui limite les opportunités de création de la richesse, le projet Force-Jeunes a été conçu pour accompagner le gouvernement comorien dans la mise en œuvre sa Politique nationale de l'emploi et son «Initiative un jeune un emploi». Ce faisant, Force-Jeunes s'inscrit dans les orientations nationales du Plan Comores émergent (PCE) qui fait de l'emploi la pierre angulaire de l'émergence des Comores.

3. Cette ambition nécessitera des investissements conséquents dans : (i) le système éducatif et la modernisation des plateaux techniques de formation technique et professionnelle ; (ii) la mise en place d'un mécanisme coordonné et pérenne d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement pour mieux orienter les jeunes et les femmes en quête d'opportunités d'emploi ; (iii) le développement des secteurs productifs; (iv) la promotion des facilités de financement adaptées aux besoins de capitalisation, d'insertion professionnelle et de développement d'entreprises dans les secteurs vitaux de l'agrobusiness.

4. Force-Jeunes contribuera en synergie et en complémentarité avec les autres intervenants à mettre en place ces investissements. Il fera la différence par son positionnement sur les gisements d'emplois ruraux, l'entrepreneuriat agrosylvopastoral et halieutique pour les jeunes et sur la mise en place des conditions favorables à l'ancrage durable de l'offre de formation professionnelle et d'insertion en milieu rural.

5. **Objectif et ciblage.** L'objectif de développement du projet Force-Jeunes est d'améliorer l'accès des jeunes à l'emploi et la résilience des communautés rurales par le développement d'entreprises dans les systèmes alimentaires de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

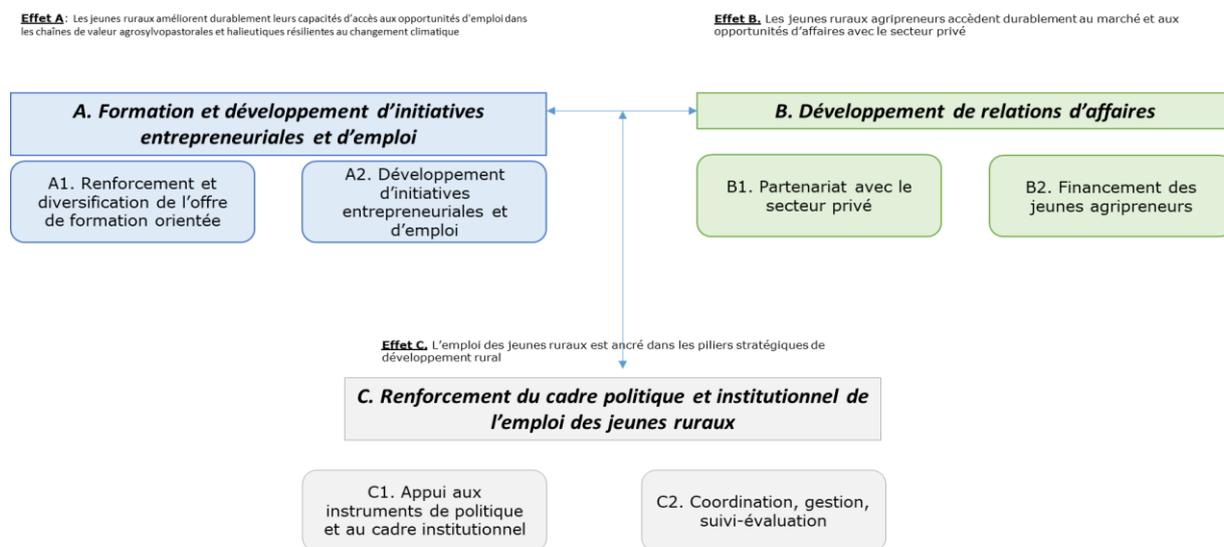
De portée nationale, Force-Jeunes interviendra dans 66 villages pauvres ou vulnérables des trois îles : 27 à Anjouan, 22 à Mohéli et 17 en Grande Comore selon la même configuration que PREFER.

6. Force-jeunes cible les ruraux pauvres âgés de 15 à 35 ans (33,7% de la population) peu ou pas intégrés dans les processus productifs et de création de la richesse selon les profils suivants : (i) jeunes sans formation professionnelle participant aux activités de production agrosylvopastorale et halieutiques dans les exploitations familiales ; (ii) jeunes diplômés ou avec un niveau minimum de formation, sans emploi ou en situation de chômage ; (iii) jeunes pleinement engagés dans les activités économiques en quête de développement. Ces catégories seront éligibles aux appuis du projet les parcours définis.

7. Au total, Force-jeunes ciblera directement 6 000 jeunes issus d'environ 4 000 ménages ruraux à faibles revenus ou vulnérables à la pauvreté. Au sein de ces ménages, il impactera indirectement plus de 20 700 personnes. Selon la répartition préliminaire, le projet touchera 1 740 jeunes à Mohéli (29%), 3 208 à Anjouan (53,5%) et 1 052 en Grande Comore (17,5%). Conformément à l'orientation du projet au regard du genre, les femmes représenteront 50% des jeunes bénéficiaires.

8. **Composantes.** Les interventions du projet sont organisées en quatre composantes : (a) Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi ; (b) le développement de relations commerciales ; (c) Renforcer le cadre politique et institutionnel pour l'emploi des jeunes ruraux et (d) Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques. Au final, trois effets sont attendus et soutenus par des indicateurs clés:

Augmenter l'emploi pour les jeunes et la résilience des communautés rurales par le développement des entreprises dans les systèmes alimentaires de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

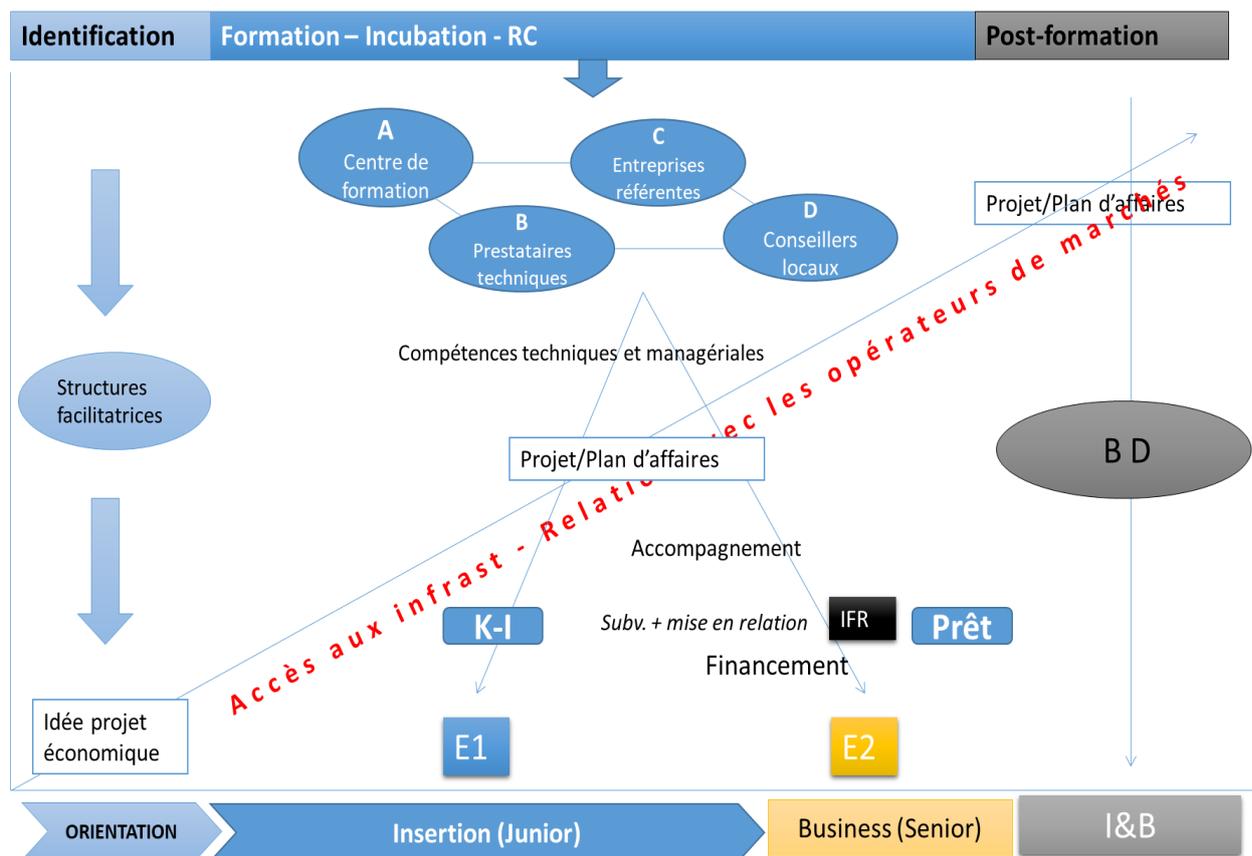


9. Effet 1. Les jeunes femmes et hommes ruraux améliorent durablement et équitablement leurs capacités d'accès aux opportunités d'emploi.. Force-Jeunes investira dans le renforcement et la diversification de l'offre avec pour principaux objectifs de (i) créer 3 structures d'incubation dotées de plateaux techniques et de capacités d'accueil répondant à la diversité et au volume de la demande potentielle ; (ii) moderniser les centres de formation ; (iii) former 4 450 jeunes dont 3 250 candidats à l'auto-emploi avec un projet d'entreprise bancable et 1 200 demandeurs d'emploi salarié.
10. Effet 2. Les jeunes entrepreneurs ruraux bénéficient d'un accès durable au marché et aux opportunités commerciales avec le secteur privé. Le projet facilitera le développement de partenariats commerciaux gagnant-gagnant entre jeunes promoteurs et agro-PME, la densification des échanges inter-insulaires, la digitalisation et la promotion des emplois verts, le financement de 3 250 business plans en partenariat avec les systèmes financiers décentralisés. Des critères de durabilité environnementale et climatique seront appliqués à tous les projets et en plus au moins 30 pourcent des entreprises devront clairement cibler des emplois verts (agriculture durable, intelligente face au changement climatique). Certains critères pour les entreprises 'vertes' seront : fourniture de produits ou de services respectueux de l'environnement (emballage, etc.) ; agroforesterie ; utilisation de processus respectueux de l'environnement (recyclage et réduction des déchets, économie d'énergie et d'eau, prévention de la pollution) et l'adoption de technologies adéquates pour réduire l'impact négatif de l'entreprise.
11. Effet 3. L'emploi des jeunes ruraux et la prise en compte de l'équité de genre sont ancrés dans les piliers stratégiques de développement rural. Force-Jeunes contribuera à la révision et à la mise en œuvre des politiques et stratégies de promotion de l'emploi des jeunes ruraux et renforcera les capacités institutionnelles des structures impliquées dans la mise en œuvre des dites politiques et stratégies, y compris la généralisation à long terme. FORCE Jeunes appuiera notamment l'actualisation de la Stratégie Nationale de l'environnement; de la Politique Nationale de l'environnement; de la Contribution Déterminée au niveau national (CDN) ; du Programme national d'adaptation au changement climatique (PANA) ; de la Politique nationale de la jeunesse ainsi que l'élaboration d'une Stratégie nationale pour l'intégration du genre dans le développement rural.
12. L'exécution de FORCE Jeunes se fera par une approche basée sur un écosystème collaboratif intégrant plusieurs acteurs institutionnels y compris les partenaires d'exécution. L'atteinte des résultats est tributaire d'une gestion et une coordination harmonieuse des partenariats. Dans ce cadre, trois aspects sont primordiaux : définition des objectifs du partenariat ; communication claire entre les partenaires ainsi que suivi des progrès. Bien que des réunions

spécifiques avec chaque partenaire du projet puissent être organisées, des réunions mensuelles de coordination des partenaires seront organisées au niveau de chaque DOF et une réunion trimestrielle au niveau de l'UNAC. L'UNAC suivra les partenaires de manière permanente en collaboration avec les DOF qui transmettront tous les rapports de coordination. En cas de besoin des Responsables de l'UNAC pourront prendre part aux réunions au niveau des DOF.

13. La composante D a été conçue conformément aux (1) leçons apprises de l'exécution du Projet PREFER en cours qui a dû fournir une assistance, non planifiée lors de sa conception, aux populations bénéficiaires sinistrées après le passage du Cyclone Kenneth d'avril 2019 (2) conclusions de la note PESEC qui fait ressortir que l'Union des Comores est particulièrement vulnérable au changement climatique, comme tous les autres petits états insulaires en développement (PIED). Les analyses des données météorologiques ont montré l'existence d'un dérèglement climatique qui se manifeste par une diminution progressive de la pluviométrie, une tendance à la hausse de la température annuelle, une élévation du niveau de la mer, une aridité accrue et d'avantage de sécheresse ; à cela s'ajoutent la fréquence et de l'intensité des cyclones, des tempêtes tropicales, de l'élévation du niveau de l'océan et des phénomènes géophysiques fréquents (volcan Karthala sur l'île de la Grande Comore) ; ainsi qu'aux (3) recommandations du FIDA que les investissements dans les situations de fragilité doivent pouvoir s'adapter rapidement aux changements de contexte. La conception de projet sensible à la fragilité devrait comprendre à minima une composante dédiée à la gestion de risques et de catastrophes. Si une situation se détériore ou change, elle déclenchera l'activation d'un plan d'urgence, tel que défini lors de la conception (par ex. recentrage du projet sur la production alimentaire et la protection des actifs). Ladite composante permettra au projet de réagir et de s'adapter rapidement en cas de crise. Les préalables à l'utilisation de ce budget seront (i) la déclaration par le gouvernement d'une alerte rouge et/ou orange ; (ii) la déclaration par le gouvernement de l'état d'urgence/sinistre/de catastrophe (iii) l'élaboration par l'équipe de FORCE Jeunes d'un plan de contingence aligné sur l'évaluation des dommages coordonnée par le Gouvernement et le plan de relèvement/reconstruction y relatif et (iv) la non-objection du FIDA confirmant l'éligibilité des dépenses projetées et les procédures de passation des marchés applicables.

14. **Approche.** Les interventions du projet seront structurées de manière à assurer une allocation efficiente des ressources suivant une logique axée sur les résultats. L'approche se déclinera selon un séquençage graduel et chronologique des interventions permettant de passer de l'évaluation prospective de la demande de formation-insertion à la mise en œuvre effective et suivie des plans d'affaires. Les étapes intermédiaires incluront la préparation d'un catalogue d'opportunités, l'audit des plateaux techniques, la mise en œuvre d'un programme intérimaire permettant sous forme de pilote, la mise en place des infrastructures de modernisation de l'offre de formation et le déploiement des cohortes dans les parcours de formation.



15. **Coût et financement.** Le coût total du projet, sur une période de sept ans (2025-2031), y compris les imprévus physiques et financier', s'élève à 24,4 millions d'USD. Son coût de base est de 23,5 millions d'USD. Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent à 930 900 USD. Les taxes sont estimées pour un montant total de 1,1 millions d'USD. Le coût des investissements et les coûts récurrents du projet s'élèvent respectivement à 22,1 millions d'USD soit 90% du coût de projet et 2,2 millions d'USD, soit 10% des coûts du projet.

16. Force-jeunes est structuré en quatre composantes. Le coût du projet ventilé par composante se présente comme suit : (i) Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi: 11,7 millions d'USD, soit 50 pourcent du coût de base total ; (ii) Développement de relations d'affaires et d'emplois: 8,6 millions d'USD, soit 37 pourcent du coût de base total ; (iii) Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux : 2,8 millions d'USD, soit 12 pourcent du coût de base total et (iv) Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques : 198 000 USD, soit 1 pourcent du coût de base total. Le tableau ci-dessous donne le détail de la répartition du coût du programme par composante et sous-composante.

17. Le plan de financement du projet se présente comme suit: (i) 10,07 millions d'USD du FIDA soit 41,2 pourcent du coût total; (ii) le Gouvernement des Comores pour 2,6 million d'USD, soit 10,6 pourcent du coût total, en numéraires pour 1,5 millions d'USD et en exonérations de taxes et impôts divers sur les biens et services à acquérir dans le cadre du projet pour 1,1 million d'USD; (iii) les bénéficiaires du projet pour 633 900 USD soit 2,6 pourcent du coût total, principalement les contributions des entrepreneurs aux financements des plans d'affaires ; (iv) les institutions financières pour 1,1 million d'USD soit 4,7 % du cout total et (v) un déficit de financement de 10 million d'USD, soit 40,9 pourcent.

18. **Coûts-bénéfices.** Les résultats de l'analyse économique montrent que le projet Force-Jeunes est rentable, avec un taux de rentabilité interne économique de base de 21,9 % et une valeur actuelle nette de 74 millions d'Euro soit 39 milliards de KMF pour un coût d'opportunité économique du capital de 3%. En tenant compte des mesures d'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) évaluées au prix du marché (soit 25 Euro/t|CO2e), le projet pourrait générer une valeur actuelle nette (VAN) de 85 millions d'Euro et un TRIE de 24,4%.

19. **Arrangement de mise en œuvre.** Le MAPETA assurera la tutelle du projet Force-Jeunes. Il mettra en place Comité de pilotage dont la composition inclura les représentants d'organisations de jeunes, des structures de formation, du secteur privé, de la Maison de l'emploi, etc. Afin de faciliter une gouvernance inclusive, il est envisagé d'instituer par île une consultation participative de planification et de concertation avec pour rôle de veiller à la prise en compte des priorités régionales, de veiller au suivi de l'exécution et de valider les programmes de travail. Une Unité de coordination nationale (UNAC) renforcée par une assistance technique internationale sera mise en place à Moroni. Au niveau de chaque île sera érigée une Délégation opérationnelle du projet Force-Jeunes (DOF).

20. **Planification, suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication.** La planification et la budgétisation des activités du projet seront développées au niveau des îles et consolidés au niveau national. Le premier PTBA sera finalisé lors de l'atelier de démarrage du projet sur la base de l'ébauche présentée en annexe 6. Le système de suivi-évaluation sera régi par un manuel et un dispositif informatique dynamique avec SIG reliant l'UNAC aux DOF. Ce dispositif facilitera le reporting, la supervision et les revues initiés sur le projet.

21. La gestion des savoirs guidée par un document de stratégie dédiée. Le projet documentera les acquis en s'appuyant sur les supports défini le guide de gestion des savoirs.

22. **Stratégie de sortie.** La mise en place des structures d'incubation au sein des CRDE, la modernisation des plateaux techniques et l'ancrage du dispositif de placement au sein de la MDE faciliteront l'appropriation et contribuer à pérenniser les acquis du projet.

23. **Risques et mesures d'atténuation.** Le projet est classé comme à risque environnemental et social modéré et à risque climatique substantiel. Des mesures spécifiques appropriées ont été proposées dans les composantes du projet. Une matrice des risques est développée en annexe 9.

I. CONTEXTE PAUVRETE, GENRE, JEUNES

I.1. Contexte général

1. Indicateurs nationaux. Le rapport sur le développement humain 2022 classe l'Union de Comores au 156^{ème} rang sur 191 pays avec un indice de 0.558. Le pays est classé parmi les plus pauvres du monde avec un PIB par habitant en 2022¹, estimé à 1 362 USD et un taux de pauvreté de 66,6%.

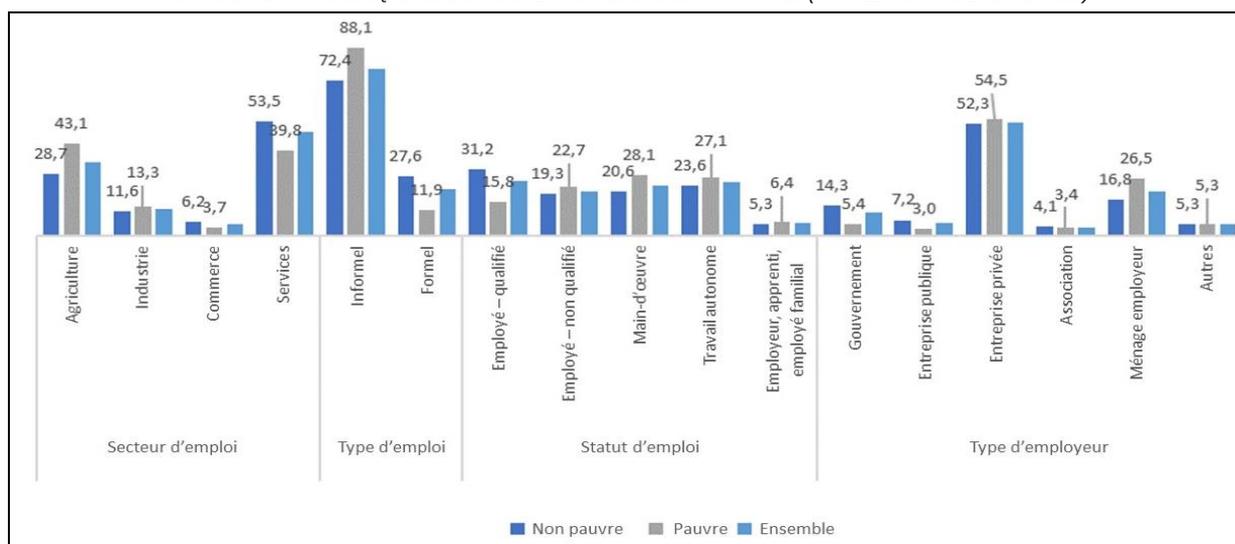
2. L'incidence de la pauvreté (ou taux de pauvreté) diffère considérablement entre les différents milieux de résidence. Alors que près de la moitié de la population rurale vit dans la pauvreté, il est estimé qu'un tiers seulement des habitants en milieu urbain sont pauvres. Combiné avec le constat selon lequel près de 68,5% de la population vit en milieu rural, il en résulte que les pauvres sont concentrés de manière disproportionnée en milieu rural. Par ailleurs, la majorité de la population est concentrée à Grande Comore (ou Ngazidja, qui comprend Moroni et le reste de l'île), où vit plus de la moitié de la population, contre 43% à Anjouan et moins de 7% à Mohéli. Selon les estimations, c'est à Anjouan que le taux de pauvreté est le plus élevé, suivi par Grande Comore et Moroni². En effet, le profil de la pauvreté qui émerge du Rapport d'évaluation de la pauvreté et de l'égalité aux Comores de 2021, c'est que les pauvres sont pour la plupart des jeunes, engagés dans un mariage polygame, et ayant un niveau d'instruction inférieur à ceux de la moyenne de la population (voir tableau ci-dessous). De plus, les pauvres travaillent pour la plupart dans l'agriculture ou s'adonnent à des emplois informels en auto-emploi en tant que main d'œuvre. Les disparités économiques sont fortement liées aux niveaux d'éducation, aux revenus de l'agriculture, aux transferts monétaires venus de l'étranger et, enfin, aux gains du secteur informel.

TABLEAU 1 : CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET ÉDUCATIVES DES PERSONNES PAUVRES ET NON PAUVRES

| Caractéristiques | Non pauvre | Pauvre | Ensemble |
|----------------------|------------|--------|----------|
| Age | 27,8 | 22,0 | 25,2 |
| Mariage monogame | 34,5% | 26,8% | 31,0% |
| Alphabétisé | 76,5% | 61,7% | 69,9% |
| Niveau d'instruction | | | |
| - Sans instruction | 35,1% | 39,0% | 36,8% |
| - Ecole primaire | 6,2% | 6,4% | 6,3% |
| - Collège | 6,8% | 5,2% | 6,1% |
| - Lycée | 4,4% | 1,9% | 3,3% |
| - Au-delà du lycée | 10,0% | 2,6% | 6,7% |
| - Scolarité en cours | 37,5% | 44,9% | 40,8% |

Source : Rapport d'évaluation de la pauvreté et de l'équité Comores de 2021

FIGURE 1 : CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI DES PAUVRES ET DES NON PAUVRES (POUR LES PERSONNES EMPLOYÉES)



Source : Rapport d'évaluation de la pauvreté et de l'égalité Comores de 2021

¹ Données Banque Mondiale : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.KD?locations=KM>

² Rapport Analyse : Etat et Structure de la Population (RPGH 2017)

3. Marché du travail. Le marché du travail aux Comores est dominé par le secteur privé informel, les services employant la plus grande part des salariés, suivi de l'agriculture. Outre les femmes, les personnes moins instruites et celles vivant en milieu rural sont plus susceptibles d'exercer un emploi informel, et la population pauvre est également beaucoup plus susceptible d'exercer des emplois informels. Par ailleurs, les personnes ayant fait des études tertiaires parviennent à obtenir des emplois formels et des postes dans le secteur public, tandis que les travailleurs moins instruits sont concentrés dans l'agriculture. Il en ressort que certains sous-groupes de population tels que les femmes, les pauvres et les habitants en milieu rural sont non seulement moins susceptibles de participer au marché du travail, mais aussi plus susceptibles de travailler dans le secteur de l'agriculture et d'exercer des emplois informels moins rémunérateurs.

4. Les résultats de l'enquête sur l'économie informelle aux Comores en 2022³ ont fait ressortir que 31% des jeunes ne sont ni en emploi, ni en éducation ni en formation dont une très grande proportion sur la population féminine (63%) contre 36% pour la population masculine. L'enquête a estimé la population active totale à environ 236 226 personnes, dont 58,9% pour les hommes et 41,1% pour les femmes. Le secteur informel emploie 156 070 personnes et le secteur formel 61 252 personnes et seulement 3 569 dans les ménages. *L'emploi informel représente 87% des emplois total du pays en 2022.* Par rapport aux secteurs d'activité, l'agriculture représente le grand pourcentage d'emplois informels (99%) suivie par l'industrie (95%). Selon le sexe, 94% des hommes et 97% des femmes qui travaillent ont des emplois informels. La population dans l'emploi dans le secteur formel est majoritairement comprise entre 25 et 34 ans (presque 34%). Les personnes ayant un emploi principal dans le secteur formel âgées de 25 à 34 ans représentent 25%. Les services marchands (Commerce ; Transport ; Hébergement et restauration ; et Services commerciaux et administratifs) et services non marchands (administration publique ; services et activités communautaires, sociaux et autres) fournissent 21,4 % et près de 29 % respectivement, tandis que la construction et la fabrication emploient environ 16 % et l'agriculture à elle seule emploie 29%. Par profession, la plupart des personnes sont employées comme travailleurs agricoles et artisans qualifiés (39,4 %), suivis des employés de bureau, de service et de vente (22,8 %).

5. En milieu rural, 68,1% des emplois informels et 52% des emplois formels s'y retrouvent. Ceci montre que les principaux emplois formels et informels aux Comores se trouvent en milieu rural. Dans l'ensemble, 27% de personnes dans l'emploi sont Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche. Près de 23% de personnes dans l'emploi formelle sont Professionnels intellectuelles et scientifiques.

6. Pour ce qui est de l'emploi, 59,3% des emplois du pays sont occupés par des hommes dont 58,1% sont des emplois informels et 67,5% des emplois formels contre 32,5% des emplois formels et près de 42% des emplois informels détenus par des femmes sur un total de près de 41% des emplois occupés par des femmes dans le pays. En ce qui concerne les plus vulnérables, la participation des handicapés sur le marché de l'emploi, qu'il soit formel ou informel, est très faible. Près de 17% des handicapés ont un emploi formel et 15% un emploi informel. Les hommes handicapés ont beaucoup plus des emplois formels qu'informels. Près de 17% des emplois des hommes handicapés sont formels contre 13% des emplois informels. Cela suggère que les femmes sont doublement désavantagées sur le marché du travail, à la fois en raison de leur sexe et de leur handicap.

7. Migration, transferts financiers et pauvreté. Les conditions de vie de nombreux ménages sont tributaires des transferts financiers réalisés par la diaspora. Les envois de fonds reçus exprimés en pourcentage du PIB ont fortement augmenté, passant de 5,9% en 2003 à 13,9% en 2014, puis ce nombre a commencé à diminuer pour atteindre 20% en 2022⁴. Les résidents de l'île de Grande Comore étaient les plus susceptibles d'être bénéficiaires, tandis que 21,5% de tous les ménages de Mohéli ont envoyé des fonds. Au fil du temps, toutefois, la part des ménages recevant des envois de fonds à Grande Comore a connu une baisse, passant de 51,6% en 2014 à 43,8% en 2020, tout comme à Mohéli. Par ailleurs, la part des ménages ayant envoyé des fonds a augmenté, passant de 6,2% en 2014 à 10,1% en 2020. Plus de la moitié des ménages ont reçu des envois de fonds provenant de ménages vivant en France tandis que 31% les ont reçus de Mayotte. Des différences sont notées entre les ménages en fonction de leur lieu de résidence et de leur statut de pauvreté : 42% des ménages pauvres et 65% des ménages vivant à Anjouan ont reçu des envois de fonds de

³ Enquête menée par l'OIT, le PNUD et l'INSEED

⁴ World Bank. World Development Indicators

Mayotte. Le transfert reçu à Grande Comore (exclus Moroni) en pourcentage est le plus élevé, suivi par Anjouan et Mohéli.

TABLEAU 2 : MÉNAGES AYANT REÇU OU ENVOYÉ DES FONDS (POURCENTAGE)

| 2020 | | |
|-------------------------|-------------|-------------|
| | Reçu (%) | Envoyé (%) |
| National | 38,0 | 10,1 |
| Moroni | 20,2 | 12,5 |
| Reste de Grande Comores | 51,6 | 9,5 |
| Anjouan | 33,3 | 8,2 |
| Mohéli | 27,1 | 21,5 |

Source : Rapport d'évaluation de la pauvreté et inégalité aux Comores 2021

8. Sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les indicateurs de sécurité alimentaire et de nutrition révèlent une situation d'amélioration entre 2014-16 et 2020-22, avec une baisse de la prévalence de sous-nutrition de 16,8% à 13,5%, mais qui continue à démontrer des taux de malnutrition chronique, d'anémie et de mortalité infantile assez hauts. Plus de 79% de la population en situation d'insécurité alimentaire modérée ou sévère selon l'indice de la faim⁵, avec 18,8%⁶ des enfants en situation de malnutrition chronique, et une mortalité infantile de 39% au niveau nationale⁷. L'anémie est présente chez 33,8% de la population, et 23% d'enfants sont estimés avoir un faible poids à la naissance.

9. Cette situation peut être expliquée par un régime alimentaire constitué essentiellement de féculents, riches en glucides, mais pauvre en protéines et en micronutriments. Les enfants de moins de 5 ans sont les plus affectés, car leurs besoins en éléments nutritifs ne sont pas entièrement couverts. Les problèmes nutritionnels aux Comores sont liés à plusieurs facteurs, dont la faible diversification alimentaire, des habitudes alimentaires inappropriées, des connaissances insuffisantes en matière de nutrition, une faible éducation de la mère, un environnement sanitaire et à des conditions de vie précaires. La forte prévalence de la malnutrition chronique entraîne non seulement une morbidité élevée chez les enfants, mais affecte aussi leur développement physique et intellectuel et des conséquences néfastes irréversibles sur leur productivité à l'âge adulte. La malnutrition infantile entraîne une répercussion négative sur les efforts visant à lutter contre la pauvreté.

10. Dispositif de formation agricole/agronomique et d'incubation

11. Les structures qui sous-tendent le dispositif de formation agricole/agronomique existant dans le pays sont les suivantes :

- Le Centre national d'horticulture de Mvouni (CNH). Il assure une formation professionnelle de niveau technicien. Les sortants deviennent des producteurs autonomes.
- L'école d'agriculture de de Wanani (Mohéli). Elle a formé des techniciens agricoles et est actuellement en veilleuse
- L'école supérieure de Patsy (ESP), devenu aujourd'hui centre universitaire de Patsy (une composante de l'Université des Comores) a assuré une formation de Brevet de technicien supérieur agricole option Analyse et Conduite d'Exploitations agricoles (avec 1 parcours production végétal et 1 parcours production animale). Les deux dernières promotions ont par la suite suivi une formation spécialisée ayant abouti à une licence professionnelle en agroalimentaire. L'ESP a formé quelques promotions avant son intégration au sein de l'université des Comores. Les sortants de ces 2 formations (BTS Analyse et Conduite d'Exploitations agricoles et Licence professionnelle en agroalimentaire) se sont majoritairement insérés dans la vie professionnelle. Ils exercent dans divers secteurs (services du ministère en charge de l'agriculture, CRDE, agents vétérinaires indépendants, producteurs indépendants, ONGs de développement, agents de projets de développement, agents au sein des IMF, etc.).
- L'école de pêche de Mirontsy. Elle forme des techniciens de pêche

⁵ FAO 2023. State of Food Insecurity and Nutrition in the World 2023.

⁶ ibid

⁷ Rapport Analyse Situation de la femme aux Comores. RPGH 2017

12. En matière de formation/incubation, le dispositif est sous-tendu par les structures qui suivent :

- Les Maisons Familiales Rurales (MFR). Elles forment des jeunes sur les métiers ruraux, y compris agricoles. Ces MFR sont parrainées par des MFR de France, de la région PACA. Ces dernières leur apporte des appuis (méthodologiques, mobilisation de fonds)
 - Structures associatives/communautaires de formation agricole :
 - MAEECHA. Cette ONG forme des jeunes de 15 à 35 ans, filles et garçons, non (scolarisés et déscolarisés). Ces derniers suivent un programme de formation modulaire avec immersion en entreprise, et devant notamment conduire aux filières, et aux métiers qui y sont affiliés. Sur la base de partenariats entre Maeecha et des structures d'accueil, les jeunes se perfectionnent en 3 temps de stage ((1) immersion-découverte et familiarisation, (2) mise en pratique et de responsabilisation, et (3) consolidation des acquis) dans leur choix professionnel selon la durée fixée convenue, et selon des conditions matérielles devant permettre de bien suivre le stage.
 - ARAF. Cette ONG basée à Anjouan participe à la formation de producteurs agricoles.
13. **UCCIA.** Elle dispose de deux services qui assurent une formation/incubation pour la création d'entreprises. Il s'agit de : Innov'lab et de l'Institut Consulaire de Formation (ICF)
- Innov'lab. Le service incube des jeunes préalablement sélectionnés au terme d'une procédure prédéfinie⁸ (25 jeunes par cohorte). Les jeunes sont encadrés sur le tas (dans une salle équipée d'ordinateurs) aux fins de réaliser leur propre business plan. La formation est gratuite. Seul un droit d'inscription de 10 000 KMF est requis
 - ICF dispense une diversité de formations payantes ponctuelles : législation, gestion, comptabilité, informatique, administration, etc.
14. **Structures communautaires/informelles.** Au côté de ces structures formelles, existent de nombreuses expériences informelles dans le cadre desquelles des producteurs expérimentés accueillent des jeunes (en nombre limité) qu'ils forment sur le tas.

15. De nombreuses structures (Maison de l'Emploi, etc.) offrent des services d'appui à l'entrepreneuriat La plupart des SAE ne sont pas spécialisées dans un domaine d'activité précis et accompagnent tous types de projets de manière généraliste. Certaines d'entre elles sont tout de même spécialisées ou privilégient des domaines d'activité ou des publics précis : numérique, entrepreneuriat féminin, environnement, agriculture, élevage, pêche.

I.2. Situation des femmes

16. Les femmes représentent 49,6%⁹ de la population globale et celles en âge de procréer, 24,2%¹⁰. Cette population féminine se retrouve majoritairement à Grande Comore (189 285 femmes, soit 50,3%), suivi par Anjouan avec 162 272 femmes (43%) et Mohéli avec 24 946 femmes (7%). Près de 70% des femmes résidant aux Comores vivent en milieu rural. Ce serait la conséquence de l'exode rural qui touche les hommes pour la recherche de meilleurs revenus en milieu urbain ou à l'extérieur du pays. Les femmes sont les plus touchées par la pauvreté notamment celles qui vivent en milieu rural.

17. Dans le contexte national, on relève des inégalités entre hommes et femmes, avec un coefficient Gini féminine de 0,522 comparé à 0,585 pour les hommes selon le « Gender Development Index » 2021 du PNUD¹¹. Les femmes ont en moyenne 4 ans de scolarisation, comparé à une moyenne de 6 ans pour les hommes. Elles perçoivent 2 014 USD du PIB par habitant (2017 USD) contre 4 260 USD pour les hommes¹², bien que les femmes de 15 – 24 ans ont un taux d'alphabétisation supérieur à celui des hommes (Figure 2) de 1,3 pourcent¹³.

⁸ La procédure de sélection se présente comme suit : Dépôt d'un dossier composé d'un CV, d'une lettre de motivation sur l'idée de projet envisagé, Diplôme ou attestation de formation ou justification d'expérience professionnelle dans le domaine visé par l'idée de projet, photocopie de la carte nationale d'identité, 2 photos),

⁹ Rapport d'évaluation de la pauvreté et d'inégalité. 2020.

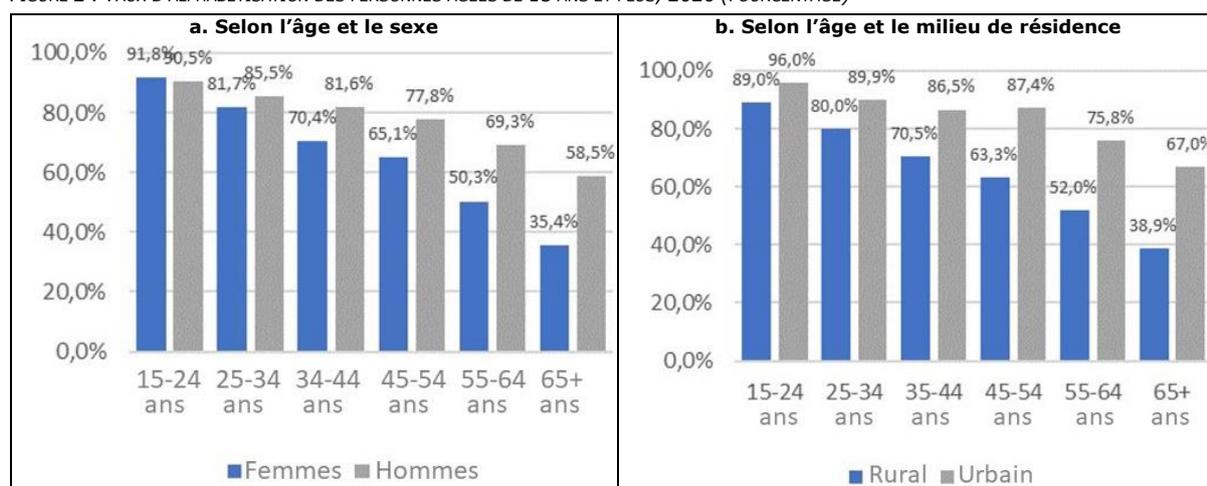
¹⁰ Rapport d'évaluation : État et Structure de la Population. RPGH 2017

¹¹ L'indicateur du développement par sexe mesure les écarts entre les sexes en ce qui concerne les réalisations dans trois dimensions fondamentales du développement humain : la santé (mesurée par l'espérance de vie des femmes et des hommes à la naissance), les connaissances (mesurées par le nombre d'années de scolarisation attendues des enfants par les femmes et les hommes et le nombre moyen d'années de scolarisation pour les adultes âgés de 25 ans et plus) et le niveau de vie (mesuré par le RNB estimé par habitant des femmes et des hommes).

¹² Human Development Report 2021: <https://hdr.undp.org/data-center/specific-country-data#/countries/COM>

¹³ Rapport d'évaluation et d'inégalité aux Comores 2021

FIGURE 2 : TAUX D'ALPHABÉTISATION DES PERSONNES ÂGÉES DE 15 ANS ET PLUS, 2020 (POURCENTAGE)



Source : Rapport d'Évaluation de la pauvreté et de l'équité - Comores

18. Les dynamiques socio-culturelles provoquent des disparités entre les femmes et les hommes, dont entre autres :

- La surcharge d'occupations dans la gestion des ménages ;
- La socialisation limitée (les femmes jouent surtout les rôles d'épouses et de mères) ;
- La faible participation de la femme à la prise de décision (nombre limité de femmes parlementaires, ministres, et dans de poste de responsabilité / décisionnels) ;
- L'accès et le niveau d'éducation par rapport aux hommes : taux d'analphabétisme élevé auprès des femmes, faible taux de scolarisation des filles, déperditions scolaires des filles, mariages et grossesses précoces, etc.) ;

19. Conscient de toutes ces inégalités, le Gouvernement les a consignées dans la Politique nationale de l'équité et de l'égalité du Genre (PNEEG 2017).

20. L'égalité entre les sexes et des dispositions spécifiques à l'endroit des femmes sont prises en compte dans plusieurs instruments législatifs et politiques :

- La Constitution qui assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction de race, d'origine, de sexe, etc.) ;
- Le Code de la famille ;
- Le Plan Comores Emergent 2030 (PCE)
- La Politique nationale de l'équité et de l'égalité du Genre (PNEEG) ;
- Le Plan national de la promotion de la femme (PNAPF) ;
- Le Plan Cadre Stratégique de Lutte contre le VIH/SIDA ;
- La Politique Nationale de la Santé de Reproduction (PNSR) ;
- La Loi d'orientation sur l'éducation (l'école est obligatoire aussi bien pour les garçons que pour les filles) ;
- Le Plan d'action national pour l'éducation des filles, (PANEF) ;
- Le Code de la santé ;
- Le Code électoral ;
- La Loi sur le scrutin communal ;
- La Stratégie de Croissance Accélérée pour le Développement Durable (SCA2D) ;
- Le statut général des fonctionnaires et toutes les ratifications des conventions internationales en faveur des femmes.

21. Chômage féminin femmes au foyer : Les femmes sont moins intègres dans l'économie avec un taux net d'activité de 51,6%, contre 71,3% chez les hommes¹⁴. Le chômage affecte les femmes

¹⁴ RPGH 2017 : Etude Thème 9 Situation des femmes aux Comores

beaucoup plus que les hommes, quel que soit le lieu de résidence. Le taux de chômage global des femmes (33,2%) est plus élevé que celui des hommes (19,0%). Au niveau des îles, on observe la même tendance, surtout à Mohéli, où l'écart est très considérable entre les femmes (44,4%) et les hommes (21,9%). A Mohéli, ça peut s'expliquer par le fait que les hommes de Mohéli n'émigrent pas dans les autres îles, et donc la prépondérance des femmes cheffes de ménages est inférieure.

22. *Femmes au foyer.* Selon le RPGH 2017, on entend par femme au foyer toute femme n'exerçant aucune activité (ni agricole, ni artisanale, ni commerciale) et qui effectue des travaux ménagers chez elle. En effet, les femmes au foyer représentent 7,4%¹⁵ de la population féminine âgée de 15 ans ou plus, plus nombreux dans le milieu rurale (68%) que dans les zones urbaines, et 53% de la population totale d'inactifs¹⁶.

TABLEAU 3 : SITUATION D'ACTIVITÉ HOMMES/FEMMES PAR MILIEU URBAIN/RURALE

| Situation d'activité | Masculin (%) | Féminin (%) | Total (%) |
|--------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Urbain | | | |
| Occupé | 86,8 | 69,6 | 79,8 |
| Chômeur | 9,0 | 18,0 | 12,7 |
| Quête du 1er emploi | 4,2 | 12,4 | 7,5 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Effectif (nombre) | 47 723 | 32 886 | 80 609 |
| Rural | | | |
| Occupé | 82,0 | 70,0 | 77,0 |
| Chômeur | 11,6 | 17,2 | 13,9 |
| Quête du 1er emploi | 6,4 | 12,8 | 9,1 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Effectif (nombre) | 97 727 | 71 154 | 168 881 |
| Urbain + Rural | | | |
| Occupé | 83,6 | 69,9 | 77,9 |
| Chômeur | 10,7 | 17,4 | 13,5 |
| Quête du 1er emploi | 5,7 | 12,7 | 8,6 |
| Total | 100 | 100 | 100 |
| Effectif (nombre) | 145 451 | 104 040 | 249 491 |

23. *Femmes chefs de ménage :* La proportion des femmes chefs de ménage est élevée en raison de la migration des maris vers d'autres pays compte tenu des faibles opportunités d'emplois aux Comores, ou bien vers les autres îles toujours pour la recherche d'opportunités de formation et/ou d'emplois. La prise en compte de l'île de résidence montre également une situation contrastée. Même si les chefs de ménages hommes sont majoritaires partout, on compte proportionnellement plus des femmes cheffes de ménage à Anjouan (27,6%) et à Grande Comore (27,4%) qu'à Mohéli (21,1), avec la majorité localisée à Anjouan (18 740), suivi par Grande Comore (17 127). La disparité selon l'île de résidence peut s'expliquer par les migrations masculines. Mohéli, île d'accueil d'important nombre de migrants venus des deux autres îles, a peu de femmes cheffes de ménage. En revanche, à Grande Comore et Anjouan, les femmes assument cette responsabilité dans les ménages dont le mari a émigré. Parmi les jeunes âgés jusqu'à 30 ans, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes. Environ 18% des femmes cheffes de ménage ont moins de 30 ans, contre 13% chez les hommes. La polygamie justifierait la présence de jeunes femmes cheffes de ménage, le mari polygame n'ayant pas pu se faire enregistrer à toutes ses « résidences », aussi à raison des migrations des jeunes et des hommes vers les autres îles et vers l'étranger¹⁷.

24. *Jeunes femmes mamans.* Ce sont les femmes âgées de 20 ans à 29 ans qui contribuent davantage à la fécondité aux Comores : 25,4% et 27,4% de la fécondité totale proviennent respectivement des groupes d'âge 20-24 ans et 25-29 ans. Les femmes avant 35 ans, contribuent à 82,1% de la fécondité totale. Concernant les groupes d'âges de maternité à risque (moins de 20 ans et plus de 40 ans), ils ne contribuent que 14,4% de la fécondité totale dont 8,9% pour les adolescentes (moins de 20 ans) et 5,5% pour les plus âgées (40 ans ou plus).¹⁸

25. *Femmes dans les secteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutique.* Aux Comores, les femmes sont les principales actrices des productions agricoles vivrières et maraichères contribuant au bien-être familial. Toutefois leur vulnérabilité économique et sociale reste extrême. Le sous-secteur de la

¹⁵ ibid

¹⁶ Rapport Analyse Caractéristiques Économiques RPGH 2017 aux Comores

¹⁷ Rapport Situation de la Femme aux Comores (RPGH 2017) 2020.

¹⁸ ibid

pêche fournit aux familles pauvres et aux femmes des opportunités de revenu et d'emplois important dans les zones côtières assurant aussi l'accès aux protéines animales. Dans le secteur de la pêche, en particulier, une enquête de 2018 a montré qu'environ 63% des pêcheurs de poulpe sont des femmes¹⁹.

26. Les femmes sont fortement impliquées dans la production vivrière et maraîchère²⁰, exploitant un tiers de toutes les unités agricoles aux Comores²¹. Les femmes vendent leurs produits soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire de vendeuses, soit par le biais d'un troc limité d'aliments de montagne (tels que les bananes, les ignames et les patates douces) contre des noix de coco ou du poisson sur la côte²². L'agriculture commerciale se concentre sur seulement trois produits forestiers non ligneux : la vanille, l'ylang ylang et le clou de girofle. Le système de production de ces derniers est l'agriculture contractuelle, avec des liens de chaîne de valeur bien développés. Dans ces chaînes de valeurs qui ont de la valeur ajoutée, le rôle des femmes reste au niveau de la production et souvent limité à la récolte : elles sont des cueilleuses avec des retombées économiques très faible²³.

27. Les femmes comoriennes restent peu intégrées aux sphères de décisions communautaires. En ce qui concerne leur représentation au niveau politique, selon le PNUD, seulement 3% des femmes exercent une fonction politique au niveau national. En termes de prise de décision au niveau communautaire, le système matriarcal dans le pays est antérieur à l'introduction de l'islam et de la colonisation et il est donc mélangé avec les normes et valeurs islamiques et occidentales. Dans la pratique, la prise de décision est réservée aux notables masculins qui prennent des décisions communautaires dans les mosquées ou dans les réunions de village, sans consulter les femmes. Il existe cependant des associations de femmes qui renforçant leurs capacités de leadership et la confiance en soi mêmes, commencent progressivement à jouer un rôle actif dans la politique et les organes décisionnels (BAD, 2009), principalement au niveau local.

28. *Disparités entre les sexes dans l'accès aux et contrôle des ressources, dans la prestation de services et dans la prise de décision.* Une contrainte importante pour l'agriculture de subsistance et l'agriculture commerciale aux Comores est l'insécurité foncière résultant de régimes fonciers concurrents : coutumier, islamique et colonial²⁴. Le droit coutumier, tel qu'il est pratiqué en particulier dans l'île de Grande Comore, repose sur un système matrilineaire qui privilégie les filles dans l'héritage de la terre et du logement et ne permet pas le partage ou le partage des terres. La loi islamique, cependant, stipule que les garçons peuvent obtenir les deux tiers de l'héritage familial. La gouvernance foncière reste faible et il existe peu de titres fonciers ruraux légaux.

29. Les prêts agricoles sont limités par des exigences strictes en matière de garanties qui, dans la pratique, excluent les femmes et les associations de producteurs. Les prêts sont également limités par la faible capacité d'évaluation des institutions financières²⁵. ONU Femmes indique qu'il existe un écart important dans l'accès des femmes aux actifs, y compris à la terre, et dans les indicateurs clés du marché du travail, tels que l'écart de rémunération entre les sexes et l'accès des femmes à la protection sociale et à l'emploi, qui limitent leur autonomisation économique.

30. Il existe des associations de femmes dans la plupart des villages, qui sont actifs dans la promotion du développement local.

I.3. Situation des jeunes

31. La population comorienne est très jeune avec un âge moyen de 24,1 ans et une proportion des jeunes de moins de 20 ans représentant 51,6%. La proportion des moins de 5 ans représente 14,8% de la population et celle des 15-24 ans 22,34%²⁶.

32. Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans atteint 28,8%. La sous-occupation est estimé à 50% dans le pays et les jeunes, privés de la capacité de réaliser leur potentiel productif, de mauvaises conditions de travail et de l'insuffisance de la protection sociale. Cette situation est la résultante de la crise de l'emploi en raison des effets de la crise financière mondiale, et des crises politiques internes répétées.

¹⁹ Bulletin Statistique N.4 (2021)

²⁰ AfDB 2010. Profil Genre de l'Union des Comores

²¹ Banque Mondiale. 2017. The Union of the Comoros: Jumpstarting Agricultural Transformation

²² Banque Mondiale. 2017

²³ N'Guetta, Alicia. L'empowerment des femmes dans la filière d'huile essentielle ylang-ylang en Union des Comores. Mémoire Maitrise en Economie. Université Laval.

²⁴ Banque Mondiale 2017. The Union of the Comoros: Jumpstarting Agricultural Transformation

²⁵ Banque Mondiale 2017. The Union of the Comoros: Jumpstarting Agricultural Transformation

²⁶ Rapport d'évaluation de la pauvreté et d'inégalité. 2020.

33. Le déficit du système d'enseignement et de formation professionnelle et l'inefficacité des structures d'encadrement ou d'orientation des jeunes ne leur permettent pas d'acquérir des qualifications et compétences professionnelles susceptibles de leur garantir l'accès au marché du travail.

34. Le taux brut de scolarisation au secondaire aux Comores en 2017 était de 48,0%, dont 45,2% chez les garçons et 50,9% chez les filles. La situation au niveau régional prouve que la région de Grande Comore a un taux au-dessus de 50,0% et les autres régions en dessous. On retrouve aussi que le taux brut de scolarisation chez les jeunes hommes à Mohéli est le plus bas (37%) parmi les îles. Les jeunes participent à la main d'œuvre des activités au niveau des exploitations familiales et des OP (mais surtout inséré dans le contexte familial et des OP), et des petits emplois au niveau informelle. Ils ont également un faible accès aux facteurs de production (eau en contre-saison, foncier surtout à Anjouan, matériel végétal, semences et autres intrants) et techniques de production appropriées et à l'innovation dans les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques et activités connexes.

35. Pour les jeunes âgés de 15 à 17 ans, il s'agit normalement des jeunes qui poursuivent le collège (6 – 16 ans)²⁷. Le taux brut de scolarisation au secondaire aux Comores en 2017 est de 48,0%, 45,2% chez les garçons et 50,9% chez les filles. La situation au niveau régional prouve que la région de Grande Comore a un taux au-dessus de 50,0% et les autres régions en dessous. On retrouve aussi que le taux brut de scolarisation chez les jeunes hommes à Mohéli est la dernière (37%) parmi les îles.

36. Pour les jeunes de 18 à 35 ans, la situation éducationnelle, socio-économique, et de pauvreté est la même pour ceux dans la tranche d'âge entre 15 et 17 ans. Le nombre des migrants internes aux îles est le résultat d'un flux massif de sortants d'Anjouan vers les deux autres îles. Sur un effectif total de 31 856 sortants des îles, plus de 73,7% proviennent de l'île d'Anjouan. Grande Comore est la principale île d'accueil, avec 70% de l'ensemble des entrants. Les jeunes hommes dans cette tranche d'âge sont les plus propices à émigrer (55% des migrants sont des hommes), les taux de migrations augmentent particulièrement pour les hommes à travers toutes les îles à partir de 20 ans jusqu'à 35 ans. Les jeunes femmes vulnérables se retrouvent plus souvent, dans sa tranche d'âge, dans la situation de chef de ménage (7,5% de 20 à 24 ans ; 9,9% de 25 à 29 ans ; 14,1% de 30 à 34 ans dans le milieu rural) et surtout dans l'île d'Anjouan où 18,8% des ménages sont féminins dans la tranche d'âge de 30 à 34 ans. Cependant les hommes de même tranche d'âge sont proportionnellement plus responsables comme chef de ménage (13,3% de 20 à 24 ans ; 32,9% de 25 à 29 ans ; 51,2% de 30 à 34 ans). On retrouve dans cette tranche d'âge aussi des jeunes diplômés qui se retrouvent à cause de la situation de pauvreté du ménage, dans la condition de s'adonner aux activités de l'exploitation familiale comme activité génératrice de revenu (le maraichage en particulier pour les femmes). Des jeunes diplômés se lancent dans l'entrepreneuriat, s'ils disposent d'accès à la terre, au financement et aux réseaux informels d'appui-conseil.

II. CIBLAGE

II.1. Ciblage géographique

37. **Zones d'intervention.** Le projet aura une portée nationale et ses activités seront mises en œuvre dans les zones rurales des trois îles de l'Union des Comores : Grande Comore, Anjouan et Mohéli. Une approche de superposition géographique avec le projet PREFER, sera adoptée afin de : (i) tirer profit des acquis en leur raccordant les nouveaux investissements envisagés : ces derniers serviront par ailleurs à consolider certaines des réalisations acquises ; (ii) disposer d'un vivier de base pour le profilage et la sélection rapides des premiers postulants aux parcours proposés par Force-Jeunes ; (iii) faciliter la mise en place d'un écosystème basé sur un agrégat de dispositifs d'appui à la promotion des jeunes à l'échelle locale ; (iv) renforcer la durabilité et maximiser l'impact par la continuité et la concentration des investissements.

38. Suivant cette logique, Force-Jeunes interviendra sur 66 villages ou localités²⁸ pauvres ou vulnérables des trois îles, répartis à raison de 27 à Anjouan, 22 à Mohéli et 17 à Grande Comore

²⁷ RPGH : Rapport d'éducation et d'alphabétisation, INSEED : recensement général de la population et de l'habitation de 2017 (RGPH-2017). Deux individus sur cinq fréquentaient le collège au moment du recensement

²⁸ Il convient de relever que le ciblage géographique de PREFER a été révisé suite au financement additionnel destiné aux activités d'élevage. Ce financement a fait passer de 48 à 66 le nombre de villages bénéficiaires, soit 18 villages supplémentaires.

(Grande Comores) selon la même répartition du projet PREFER. Ces localités représentent 20% du total du pays²⁹ et font partie du ressort territorial des 9 Centres ruraux de développement économique (CRDE).

39. Pour éviter la dispersion de ses interventions et maximiser son impact, le projet définira 8 pôles de concentration (PC) qui se réfèrent à neuf CRDE, dont trois sélectionnés comme centre de référence pour l'incubation des jeunes (critères de sélection des CRDE dans la sous-composant A1). Ces trois CRDE vont bénéficier d'investissements structurants pour favoriser l'apprentissage et l'insertion de jeunes.

TABEAU 4 : PÔLES DE CONCENTRATION / CRDES CIBLÉS PAR LE PROJET FORCE-JEUNES, REPARTIS PAR ÎLE.

| Pôle de concentration | Nbre de localités | Proportion |
|---|-------------------|-------------|
| Grande Comore | | |
| 1. Zone Mbadjini Sud - CRDE de Simboussa | 10 | |
| 2. Zone de Bambao (Centre) - CRDE de Serehe | 7 | |
| <i>Sous-Total Gde Comore et proportion île</i> | 17 | 8,2% |
| Anjouan | | |
| 3. Zone Haut et Intermédiaire de Nyumakele - CRDE de M'rémami | 13 | |
| 4. Zone Sima - CRDE de Boungweni | 9 | |
| 5. Zone du Plateau Koni et Mjilimé - CRDE de Tsembehou et CRDE Bambao Mtsanga | 5 | |
| <i>Sous-total Anjouan et proportion île</i> | 27 | 29% |
| Mohéli | | |
| 6. Zone Djando - CRDE de Mibani | 8 | |
| 7. Zone Mledjele - CRDE de Wallah | 8 | |
| 8. Zone Centre de Fomboni - CRDE de Fomboni | 6 | |
| <i>Sous-Total Mohéli et proportion île³⁰</i> | 22 | 100% |
| Total Force-Jeunes et proportion pays | 66 | 20,4 |

40. Le choix des PC est basé sur le potentiel en termes de génération d'emploi et d'activités entrepreneuriales pour les jeunes (hommes et femmes) dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de l'économie vert, y compris la digitalisation.

41. En plus des critères de pauvreté, et insécurité alimentaire, le ciblage de pôles de concentration portera sur : (i) la prépondérance de la population jeunes dans la recherche d'emploi ou d'insertion économique; (ii) les opportunités économiques dans le secteur productif agrosylvopastoral et halieutique ; (iii) le potentiel d'investissement dans les infrastructures de formation-insertion ; (iv) le potentiel d'extension et de développement des CRDE et autres structures intégrant les fonctions de promotion de l'entrepreneuriat rural ; (v) la proximité des facilités diverses pour l'appui-conseil et l'accompagnement des jeunes ruraux dans des trajectoire économiques et socioprofessionnelles ; (vi) l'accès aux services financiers ; (vii) les opportunités de développement et de fluidification des échanges entre îles.

²⁹ Selon la Loi No 11-007 AU du 02 mai 2011 portant Organisation territoriale de l'Union des Comores, le pays compte 323 localités dont 207 en Grande Comore, 93 à Anjouan et 23 à Mohéli.

³⁰ Dans la zone Centre autour du CRDE de Fomboni, les villages Djoiezi et Bandarsalam sont fusionnés en une localité réduisant d'une unité le nombre de villages que comprend l'île. Force-Jeunes couvre l'ensemble de cette île.

42. **Phasage géographique.** Le projet interviendra simultanément sur les trois îles avec une



approche sensible à la demande et basée sur un minimum de masse critique susceptible de justifier les investissements à consentir. Pour ce faire, une étude d'évaluation de la demande potentielle sera initiée en phase de prédémarrage du projet autour des PC afin d'établir les dimensions de l'investissement spécifique, adaptées au contexte. Au même titre que les PC, l'identification des CRDE de référence pour l'incubation des jeunes et dans lequel le projet effectuera des investissements structurants, sera réalisé au démarrage. Dans ce cas le choix reposera sur certains critères dont entre autres :

(i) la disponibilité d'espace physique pour les formations théoriques (salles, atelier) ; (ii) la disponibilité d'espaces de démonstrations pratiques (au moins 2 Ha de terre exploitable pour l'agriculture, espaces pour l'élevage, des hangars, etc.) ; (iii) l'existence de sources d'eau facilement accessibles et exploitables ; (iv) la complémentarité avec des autres investissements, tels que les réalisations des projets PIDC, RECA-ERA, ou d'autres initiatives.

II.2. Ciblage économique

43. Le projet ciblera les initiatives entrepreneuriales et les opportunités d'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes ruraux en priorisant les activités accessibles, attractives et fournissant un revenu décent. La formation, l'insertion dans le marché du travail, ainsi que l'appui à l'émergence ou à la consolidation d'initiatives entrepreneuriales collectives et/ou individuelles seront orientées vers les domaines suivants : (i) la production agricole notamment les cultures maraîchères, l'agroforesterie et les produits forestier non ligneux (PFNL) ; (ii) l'élevage caprin, l'embouche ovine-caprine et la cuniculture ; (iii) la pêche par l'appui à des investissements pour l'amélioration des captures et la conservation des produits de la pêche ; (iv) la transformation des produits agricoles et halieutiques³¹ ; (v) le développement d'artisanat et services³² à la production et à la transformation des produits agrosylvopastorales et de la pêche ; (vi) les services digitaux pour l'agriculture, la pêche et l'élevage³³ ; (vii) le développement de partenariats commerciaux par des alliances simples et des co-investissements.

44. L'estimation des besoins se fera à travers les différents secteurs/villages, en se basant sur des critères de pauvreté, présence des jeunes femmes, en particulier, et des jeunes ruraux en général dans les maillons et secteurs identifiés, avec un potentiel de rentabilité comme activité économique. Les cibles sur les plans d'affaires sont : sur 2 250 plan d'affaires (1 250 juniors et 1 000 seniors), 40% pour le secteur Agro-sylvo-pastorale : agriculture, PFNL et élevage, 25% pêche, 15% transformation produits agricoles et halieutiques, 10% Artisanat de services, 5% digital et 5% partenariats commerciaux. De plus on estime que 1 200 des jeunes formés dans le cadre de Force-Jeunes poursuivront une route d'emploi salarié.

TABLEAU 5 : RÉPARTITION CIBLE FORCE-JEUNE JUNIOR PAR SECTEUR DANS LES PLANS D'AFFAIRES

| Secteurs d'opportunités | % par secteur |
|-------------------------|---------------|
| Agro-sylvo-pastorale | 40% |
| Pêche | 25% |
| Transformation | 15% |

³¹ Notamment : tomate, coco, fruits, plantes amylacées, poisson et poule

³² Mécanique nautique ; fabrication, réparation et maintenance des équipements de production et de transformation et des dispositifs de pêche ; transport et commercialisation des produits agrosylvopastorales et halieutiques ainsi que la valorisation de l'habitat naturel par l'écotourisme

³³ E-marketing, agri-tech, services digitaux à valeur ajoutée, community management/campagnes & publicité via réseaux sociaux

| | |
|--------------------------|-----|
| Artisanat de services | 10% |
| Digitale | 5% |
| Partenariats commerciaux | 5% |

45. Ces domaines recèlent par ailleurs d'avantages sur le plan de ciblage des jeunes femmes et des plus vulnérables, et ouvre des canaux indirects pour l'impact au niveau nutritionnelle contribuant à améliorer la qualité et la diversification de la consommation des ménages. L'éducation nutritionnelle fera partie des modules de formation dans les différents parcours. Les jeunes femmes se retrouvent surtout dans les activités de production maraîchère, de la pêche (63% des pêcheurs de poule sont des femmes³⁴), de la transformation de poisson et autres produits agricole, d'élevage, et dans le petit commerce. Les jeunes sont très actifs dans le petit élevage, la pêche, les activités connexes (spécialement dans les transports routiers), l'économie verte et la digitalisation. L'amélioration de la production, l'organisation et la commercialisation dans ces filières offrent un large potentiel pour renforcer les agro-entreprises. Le projet offrira aux jeunes des opportunités de s'insérer dans l'emploi et l'entrepreneuriat aussi que d'innovation et de diversification à travers la promotion de technologies, etc.

46. Étant donné les cibles ambitieuses en matière de ciblage des jeunes exploitants et de femmes notamment celles chefs de famille (accès limité à la terre), - la sélection des filières devra également prendre en compte la nécessité de privilégier les filières, notamment maraîchères et de pêche qui leur offre des opportunités de revenus et d'emploi. Pour les mêmes raisons, on privilégiera les filières permettant de générer de la valeur ajoutée et la création d'emploi pour les personnes en situation de handicap (PSH), telles que la transformation et digitalisation avec des outils adaptés aux cibles.

47. Dans chaque île, les choix et l'ampleur des investissements seront guidés par (i) les potentialités productives du terroir (disponibilité de terre, disponibilité/mobilisation des ressources en eau, caractéristiques agroécologiques en général, etc.) ; (ii) les avantages comparatifs spécifiques qui font la différence sur les plans productif et économique ; (iii) les initiatives émergentes sous l'impulsion des jeunes ou l'intérêt manifeste de ces derniers ; (iv) la demande et l'offre du marché, y compris le marché du travail ; et (v) les opportunités de professionnalisation et la rentabilité des activités.

48. Le ciblage économique et la mise en œuvre globale du projet tiendront compte des enseignements suivants tirés du Projet Création d'opportunités d'emploi pour les jeunes en milieu rural : Soutien aux Hubs d'Abribusiness intégrés en Afrique.

- Les prévisions d'emploi peuvent changer rapidement et nécessiter une flexibilité programmatique. La situation économique et la matérialisation des investissements attendus au niveau national et/ou infranational peuvent avoir un impact substantiel sur les tendances de l'emploi. L'adoption d'une approche programmatique flexible est primordiale pour garantir que les efforts d'emploi des jeunes ruraux restent pertinents pour le marché du travail ainsi que pour les jeunes entrepreneurs potentiels et existants. La flexibilité peut être exercée en termes de portée géographique, et les chaînes de valeur prises en compte. Il peut donc s'avérer important d'investir du temps supplémentaire pour identifier des stratégies opérationnelles d'emploi des jeunes en milieu rural différentes de celles initialement planifiées, y compris la possibilité de modifier les proportions d'emploi attendue entre les emplois salariés et l'auto-emploi.
- Le modèle utilisé pour promouvoir l'accès à l'emploi salarié des jeunes en milieu rural convient le mieux aux jeunes ayant fait des études secondaires. Conformément aux conclusions de la revue à mi-parcours du programme, les données montrent, une fois de plus, que le programme semble le mieux adapté pour faciliter les possibilités d'emploi pour les jeunes ayant une formation secondaire ou professionnelle. En outre, l'expérience acquise au Nigeria indique que les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, qui sont également confrontés à des niveaux importants de sous-emploi et de chômage, sont également vulnérables, expriment des niveaux inférieurs de satisfaction à l'égard du type d'emploi auquel ils ont pu accéder grâce au soutien du projet. La tendance inverse est toutefois observée chez les jeunes ayant un niveau d'éducation inférieur (niveau secondaire) dont les perspectives d'emploi et les niveaux de revenu ont connu des améliorations par rapport aux niveaux obtenus avant d'entrer dans le programme.
- L'accès au financement continue d'être un facteur limitant et peut affecter le potentiel des jeunes à suivre la voie de l'entrepreneuriat. Le programme a été conçu pour fournir un

³⁴ Bulletin Statistique de Pêche No. 4 Edition 2021

soutien technique substantiel aux jeunes, à la création d'écosystèmes et aux partenariats. Cependant, il n'a pas envisagé de fournir des appuis financiers aux jeunes entrepreneurs en herbe et existants pour établir ou développer leurs entreprises. Alors que chacun des pays s'attendait à trouver des moyens pour les jeunes entrepreneurs de financer la création ou la croissance de micro-entreprises, l'absence de garanties pour les jeunes et la considération de la jeunesse comme un groupe de risque des institutions financières a généré un accès limité des bénéficiaires du programme aux produits financiers. Les jeunes ciblés à la fois pour les start-ups et l'accélération des affaires ont donc largement compté sur leur propre épargne ou des prêts de leurs réseaux personnels. Le programme a néanmoins observé que les microentreprises soutenues par le projet ont vu des améliorations grâce au soutien du projet en matière de connaissances et de compétences techniques et managériales.

- L'intégration des jeunes au marché du travail est plus facile lorsque les employeurs ont des plans d'investissement et de croissance, mais le maintien en poste peut nécessiter un soutien supplémentaire pour les jeunes. Le programme a permis de constater que les placements des jeunes dans les acteurs de l'industrie sont plus efficaces lorsqu'ils sont directement liés aux plans de croissance de l'entreprise et qu'ils offrent des mesures incitatives claires aux employeurs. Cependant, comme prévu dans le cadre du programme, les jeunes ont besoin d'un suivi pour une intégration harmonieuse sur le lieu de travail et, comme ce fut le cas au Kenya, pour s'assurer que les jeunes ont accès aux prestations de sécurité sociale.
- La gouvernance décentralisée/locale semble fonctionner si la plateforme intègre toutes les fonctions de promotion de l'emploi. Conforme aux observations à ce jour, l'expérience acquise au Kenya et au Cameroun indique que la gestion locale et indépendante de chacun des pôles géographiques établis dans le cadre de chaque projet est plus efficace tant au niveau opérationnel qu'à des fins de durabilité que la gestion processus opérationnels détaillés dans un cadre central ou national. Cependant, pour que la gestion des centres décentralisés fonctionne, ils doivent assumer toutes les fonctions d'emploi des jeunes ruraux et disposer d'un personnel dédié pour gérer toutes les activités connexes. Lorsque les fonctions sont géographiquement dispersées, par exemple, consistant uniquement en des activités de formation, toutes les fonctions de l'écosystème sont mieux gérées par le niveau central. C'est le cas par exemple au Mozambique.

49. En phase de prédémarrage, le projet développera au moyen d'une étude spécifique, un catalogue d'opportunités d'emplois y compris les emplois verts et bleus par île, ayant une classification par ordre d'importance des principaux gisements d'emploi pour les jeunes. Un draft de termes de référence de cette étude se trouve en annexe de ce manuel d'exécution du projet FORCE Jeunes.

II.3. Groupe cibles, bénéficiaires et parties prenantes

50. Force-jeunes cible les ruraux pauvres âgés de 15 à 35 ans (33,7% de la population) peu ou pas intégrés dans les processus productifs et de création de la richesse selon les profils suivants :

- (i) Jeunes sans formation professionnelle participant aux activités de production agrosylvopastorale et halieutiques dans les exploitations familiales ou dans les OP ;
- (ii) Jeunes diplômés ou avec un niveau minimum de formation, sans emploi ou en situation de chômage ;
- (iii) Jeunes pleinement engagés dans les activités économiques en quête de développement.

51. Ces catégories seront éligibles aux appuis du projet par des parcours définis (sous-composante A1 – profilage).

52. Au total, Force-jeunes ciblera directement 6 000 jeunes issus d'environ 4 000 ménages³⁵ ruraux à faibles revenus ou vulnérables à la pauvreté. Au sein de ces ménages, il impactera indirectement plus de 20 700 personnes. Selon la répartition préliminaire, le projet touchera 1 740 jeunes à Mohéli (29%), 3 208 à Anjouan (53,5%) et 1 052 en Grande Comore (17,5%)³⁶. Conformément à l'orientation du projet au regard du genre, les femmes représenteront 50% des

³⁵ On estime que le projet toucherait 1,5 jeune environ par ménage.

³⁶ Cette répartition est estimée de la façon suivante : sachant que les jeunes de 15 à 35 ans représentent 33,7% de la population, à l'échelle des 66 villages Force-jeunes part sur une population-cible estimée à 59 908 selon les données démographiques de l'INSEED rapportées au nombre de villages-cibles par île. Mohéli représente 29% de cette population, Anjouan 53,5% et Ngazidja 17,5%.

jeunes directement touchés.

53. Il est estimé que les 6 000 jeunes sensibilisés, seront profilés et orientés, et que 4 500 de ces jeunes entreront dans des parcours de formation (préprofessionnelle, junior et senior). Parmi les 4 450 jeunes qui vont terminer le parcours de formation³⁷, 3 250 jeunes seront en mesure de présenter des idées de projet dans les différents secteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, d'artisanat et services, digital, et d'économie verte, et 1 200 seront candidats pour l'insertion à l'emploi salarié.

54. L'approche de ciblage repose sur le principe d'inclusion sociale en conformité avec les normes nationales favorables à l'intégration des PSH dans les activités économiques. Cette catégorie représentera 1,5% des jeunes, soit environ 90. L'approche d'inclusion sera promue en s'appuyant entre autres sur le Système innovant d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS) promouvant l'autonomisation et l'équité de genre dans les associations, les coopératives et les Communautés. Il sera intégré dans les modules de formation auprès des centres de formation, d'apprentissage et d'incubation.

55. Le projet s'appuiera sur un mécanisme de ciblage permettant de distinguer les trois groupes des bénéficiaires directs, notamment les jeunes ruraux femmes et hommes qui pourront suivre les parcours de formation et d'appui au niveau entrepreneurial, ou être recrutés comme emploi salarié :

- a. Jeunes de 15 – 17 ans (préprofessionnelles) : jeunes sans formation professionnelle avec ou sans instruction, mais avec un minimum d'alphabétisation ; participant aux activités de production agrosylvopastorales et halieutiques ou activités connexes au niveau des exploitations familiales ou des OP situés dans les PC ; souvent employé comme main d'œuvre agricole ou non-agricole, apprentis dans les ateliers artisanaux etc.
- b. Jeunes 18 – 35 (juniors) : jeunes diplômés ou avec un niveau minimum de formation, sans emploi ou en situation de chômage qui pourrait être engagés / employés dans les exploitations familiales ou quand-même à la recherche d'une activité économique dans les secteurs ruraux.
- c. Jeunes 18 – 35 (seniors) jeunes pleinement engagés dans les activités économiques en quête de développement. Les jeunes de cette catégorie ont l'objectif d'accroître leurs revenus et, pour ce faire, sont particulièrement en quête : (i) d'un perfectionnement nécessaire à la maîtrise des exigences productives, techniques et managériales liées à leur objectif de développement ; (ii) de services d'accompagnement, d'appui-conseil et de services financiers ; (iii) d'un accès sécurisé et durable au marché et aux technologies moderne de marketing, digitalisation.

56. L'identification et la caractérisation³⁸ de ces sous-groupes permet de préciser, quantifier et de dimensionner les appuis du projet selon des spécificités. Le système de quota sera également utilisé pour s'assurer de cibler les jeunes femmes. Des sessions de sensibilisation et de communication spécifiquement pour les jeunes femmes seront mise en place pour assurer un intérêt fort de leur part.

57. La stratégie de ciblage vise à (i) garantir que les jeunes et spécialement les plus vulnérables soient les destinataires de l'appui du projet ; (ii) identifier des jeunes motivés dans le secteur agricole pour faciliter la mise en relation et l'animation du marché de l'emploi ; (iii) instaurer au niveau des OP et entreprises l'égalité homme-femme, par l'utilisation de méthodologies innovantes, participatives et interactives comme le GALS ; (iv) promouvoir des modèles agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et de transformation favorables aux jeunes femmes. A cet effet la démarche de ciblage associera dans chaque PC, les OP, les organisations des jeunes (jeune pour la paix ; associations des femmes, associations des jeunes femmes entrepreneurs, etc.), les associations des personnes handicapées, les associations spécialisées dans l'éducation et l'insertion des jeunes (ASCOBEF, ONG 2 Mains, etc.) et les collectivités communales tenant compte de leur caractère représentatif et inclusif.

³⁷ Hypothèse d'un maximum de 50 jeunes qui pourront décrocher grâce à l'efficacité du processus de sensibilisation et de profilage tout le long du projet et qui pourra assurer le remplacement de certains jeunes qui décroche des activités du projet.

³⁸ L'identification et la caractérisation de ces groupes s'appuiera des critères portant sur l'âge, le statut économique (en formation, non employé, employé), la situation familiale du jeune, ainsi que du niveau de scolarisation et de formation, de la capacité d'accès à la terre et aux ressources productive dans leur territoire, de la typologie et de l'état d'évolution de l'activité économique pour les porteurs des plans d'affaires (phase d'insertion ou en activité).

TABLEAU 6 : CARACTÉRISTIQUES ET CONTRAINTES MAJEURES DES GROUPES CIBLES

| Catégorie de bénéficiaires | Principales caractéristiques, contraintes et opportunités des groupes cibles | Profil de sortie/Besoins d'appui identifiés | Activités proposées par le projet |
|---|--|--|--|
| (A) Jeunes ruraux de 15 – 17 | <p>Caractéristiques spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Jeunes hommes et femmes âgés de 15 à 17 ans engagés dans les activités au niveau des OP et communautés sélectionnées par PC Jeune actuellement à l'école mais qui participe aux activités familiales à cause de la baisse revenue du ménage dans leur temps libre, y inclus activités de main d'œuvre dans la production aussi que dans petite commercialisation (particulièrement les jeunes femmes) Faible esprit ou formation/conseils entrepreneurial. Faible qualification et maîtrise des itinéraires techniques de conduite et de gestion des activités Faible disponibilité et accès aux programmes de formations techniques et manque de l'offre des programmes pré-professionnelles Pas d'accès au capital foncier, en vue de leur âge ; mais qui dépend de l'accès au foncier de la famille ; ou bien des jeunes sans capital foncier (les jeunes immigrants/émigrants) Des jeunes engagés dans les activités de pêche, et sur les embarquements y inclus dans les activités des associations des pêcheurs. <p>Contraintes majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> Difficulté d'accès à l'information et manque de services d'orientation et de conseil Faible offre d'éducation et formation qui portent à des emplois salariés durables Les saisonnalité des activités agricoles (accessibilité et disponibilité de l'eau) ; saisonnalité et risques associés à la pêche | <p>Profil de sortie attendu</p> <p>Jeunes ruraux de 15 à 17 ans formes dans les parcours à long cycle de 18 mois se concentrant sur des différents métiers dans les secteurs couverts par le projet et qui auront des formations sur l'éducation nutritionnelle et de genre aussi au profit de leurs ménages d'appartenance</p> <p>Besoins d'appui spécifiques identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> Création des parcours de formation portées sur la professionnalisation des jeunes qui sont autrement hors du système d'éducation Mise en relation avec les centres de formation, d'apprentissage et d'incubation pour faciliter l'accès des jeunes à la formation - préprofessionnelle bien structurée et appropriée à leur âge Acquisition des capacités techniques et pratiques à travers des stages Possibilités d'identifier l'offre et potentialités des différents formations pour se motiver | <ul style="list-style-type: none"> Modules de formation préprofessionnelle intégrés dans les modules de formation et curricula au sein des PC, ainsi qu'auprès les partenaires de mise en œuvre (tel que I/ONG Maaecha, entre autres) Éducation nutritionnelle Appui au renforcement des capacités des jeunes femmes et hommes qui se trouvent dans la main d'œuvre des terres individuelles au sein des CRDE/PC à titre d'utilisation de ses parents à travers les OP Appui à la diversification de l'offre de l'emploi et d'entrepreneuriat dans l'économie et emplois verts et digitaux Renforcement des structures et dispositifs de formation-insertion et d'appui-conseil aux jeunes (en synergie avec PREFER surtout) favorisant : (i) l'attractivité des métiers agro-sylvo pastoraux, halieutiques et activités connexes ; (ii) la diffusion et valorisation d'itinéraires techniques permettant l'augmentation de la production et de la commercialisation, l'amélioration de l'accès à l'eau et de stockage, la génération d'opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat rural (y inclus formations GERM) ; (iii) la diffusion des innovations et des entrepreneurs verts ; (iv) la diversité et la qualité des formations ; (v) l'accompagnement ; (vi) favorisant les échanges entre îles |
| Jeunes femmes et hommes 18- 5 (Junior) | <p>Caractéristiques spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Jeunes hommes et femmes âgés de 18 à 35 ans diplômés ou avec un niveau minimum de formation (en moyenne 75% des jeunes ont fréquenté l'école au minimum au niveau primaire³⁹), sans emploi ou en situation de chômage (28,8% des jeunes sont en situation de chômage aux Comores, exclus les jeunes qui sont actuellement à l'école⁴⁰) Participants aux travaux de l'exploitation familiale d'appartenance, ou travaillant dans le secteur rurale informel Jeunes migrants entre îles (70% de l'immigration est vers Grande Comore⁴¹) en recherche de formation/étude (51% à Mohéli, | <p>Profil de sortie attendu :</p> <p>Jeunes entrepreneurs (hommes et femmes) âgés de 18 à 35 ans formés qui démarrent des activités économiques rentables et diversifiées, ou qui trouvent de l'emploi salariés dans des activités économiques agricoles issues de leur formation</p> <p>Besoins d'appuis spécifiques identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Acquisition de compétence sur les bonnes pratiques agricoles, d'élevage et pêche et sur la gestion de l'exploitation pour assurer la rentabilité des activités | <ul style="list-style-type: none"> Information, sensibilisation, orientation, formation professionnelle, incubation, jusqu'à l'insertion Renforcement des structures et dispositifs de formation-insertion et d'appui-conseil aux jeunes (en synergie avec PREFER surtout) favorisant : (i) l'attractivité des métiers agro-sylvo pastoraux, halieutiques et activités connexes ; (ii) la diffusion et valorisation d'itinéraires techniques permettant l'augmentation de la production et de la commercialisation, l'amélioration de l'accès à l'eau et de stockage, la génération d'opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat |

³⁹ 2017 RPHG Étude thématique sur l'éducation et l'alphabétisation (INSEED)

⁴⁰ 2017 RPHG Étude thématique sur la migration (INSEED)

⁴¹ ibid

| Catégorie de bénéficiaires | Principales caractéristiques, contraintes et opportunités des groupes cibles | Profil de sortie/Besoins d'appui identifiés | Activités proposées par le projet |
|--|--|---|---|
| | <p>30% Anjouan, 37% à Grande Comore)</p> <ul style="list-style-type: none"> Jeunes filles mères (spécialement entre 18-19 ans ; 70% des jeunes filles mères sont âgés de 18-19 ans) <p>Contraintes majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> Faible accès à la formation dans les îles d'appartenance Faible accès foncier (Anjouan), spécialement pour les jeunes femmes qui n'ont pas accès directs aux terres agricoles Faible niveau d'éducation des jeunes femmes, spécialement les jeunes filles mères et les PSH Faible opportunité et temps de participer dans les activités dans les secteurs rurale formelle (l'identification de « femme foyer » comme occupation, même si ce n'est pas rémunéré) Faible connaissance technique et de gestion des activités agricoles Faible accès au crédit et financements Manque d'opportunités d'activité économique attrayant et moderne dans l'île d'appartenance (l'île de Grande Comore est la plus attrayante) Faible représentativité des jeunes filles et des femmes en général dans les instances de décision | <ul style="list-style-type: none"> Mise en relation avec d'autres jeunes et acteurs de la filière, aussi entre-île Accès à l'information et appui-conseil, aux facteurs de production notamment le financement pour le démarrage des activités et accès aux technologies modernes Capacités managériales et de gestion durable, équitable dans les activités individuelles aussi que dans le contexte des activités des OP d'appartenance Formation dans les technologies digitales modernes Identification des opportunités d'emploi dans le secteur agricole, de la pêche, de l'élevage et dans l'économie verte et les activités connexes | <p>rural (y inclus formations GERM) ; (iii) la diffusion des innovations et des entrepreneurs verts ; (iv) la diversité et la qualité des formations ; (v) l'accompagnement ; (vi) favorisant les échanges entre îles</p> <ul style="list-style-type: none"> Insertion des jeunes à travers les partenariats avec le patronat Accompagnement et appui post-financement et post-insertion Facilitation pour le financement des jeunes entrepreneures à travers : (i) des instruments de partage et de gestion des risques ; (ii) accompagnement technique post-financement et finalisation des formations ; Mise en relation des jeunes n'ayant pas accès au foncier avec les PC sélectionnés pour leur insertion dans les parcours préprofessionnels Mise en place de guichets de placement pour faciliter l'emploi des jeunes ruraux Facilitation et promotion des partenariats gagnant-gagnant avec le secteur privé Appui à la diversification de l'offre de l'emploi et d'entrepreneuriat dans l'économie et emplois verts et digital Animation des échanges et opportunités d'économiques entre îles et de e-business Formation GALS pour promouvoir le leadership, et capacités de prises des décisions des femmes dans les groupements, les communautés et les ménages. |
| <p>Jeunes femmes et hommes 18 – 35 (senior)</p> | <p>Caractéristiques spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Jeunes femmes et hommes âgés de 18 à 35 ans avec ou sans une formation de base Exerçant une activité économique agricole ou connexe qui peut évoluer Normalement mariés avec des chargés familiales (57% jeunes sont des célibataires⁴²) <p>Contraintes majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> Connaissances limitées des itinéraires techniques performant et innovants dans le conduit des activités agricoles (production, transformation et commercialisation) et activités connexes Difficultés d'accès au crédit et autres facteurs de production | <p>Profil de sortie attendu</p> <ul style="list-style-type: none"> Jeunes entrepreneurs (hommes et femmes) âgés de 18 à 35 ans formes, et appuyés dans la création et financement de leur Plan d'Affaires Jeunes entrepreneurs âgés de 18 à 35 ans formes, professionnels ayant accrue la rentabilité de leur activité économique et la capacité de relation avec les autres partenaires d'affaires et de chaînes de valeurs et des organisations professionnelles. <p>Besoin d'appuis spécifiques identifiés</p> | <ul style="list-style-type: none"> Formation technique ou apprentissage Renforcement des structures et dispositifs de formation-insertion et d'appui-conseil aux jeunes (en synergie avec PREFER surtout) favorisant : (i) l'attractivité des métiers agro-sylvo pastoraux, halieutiques et activités connexes ; (ii) la diffusion et valorisation d'itinéraires techniques permettant l'augmentation de la production et de la commercialisation, l'amélioration de l'accès à l'eau et de stockage, la génération d'opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat rural (y inclus formations GERM) ; (iii) la diffusion des |

⁴² Statistiques Recensement de la Population et Habitat aux Comores 2017

| Catégorie de bénéficiaires | Principales caractéristiques, contraintes et opportunités des groupes cibles | Profil de sortie/Besoins d'appui identifiés | Activités proposées par le projet |
|----------------------------|---|--|--|
| | (l'eau, semences, matériel végétale, etc.) <ul style="list-style-type: none"> • Faible capacité organisationnelle et de gestion de l'activité économique • Faible disponibilité d'appui-conseil fiable et de qualité de proximité, et recours souvent à des canaux informels pour accéder aux connaissances et techniques agro-sylvo-pastorales et halieutiques | <ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes de financement accessibles et adaptés aux activités économiques dans le secteur agricole • Mécanisme de garantie de risque et assurance d'accompagnement des jeunes entrepreneurs pour faciliter l'accès aux financements auprès des Institutions de Microfinance (SANDUK, MECK) • Mécanismes d'animation et engagement entre les jeunes entrepreneurs et les acteurs commerciaux • Renforcement des capacités de gestion des entreprises et des OP d'appartenance | innovations et des entrepreneurs verts ; (iv) la diversité et la qualité des formations ; (v) l'accompagnement ; (vi) favorisant les échanges entre îles. <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de guichets de placement pour faciliter l'emploi des jeunes ruraux • Facilitation pour le financement des jeunes entrepreneurs à travers : (i) des instruments de partage et de gestion des risques ; (ii) accompagnement technique post-financement et finalisation des formations ; • Facilitation et promotion des partenariats gagnant-gagnant • Appui à la diversification de l'offre de l'emploi et d'entrepreneuriat dans l'économie et emplois verts et digital • Animation des échanges et opportunités d'économiques entre îles et de e-business |

58. Dans le cadre de l'appui institutionnel et de l'amélioration et modernisation des plateaux techniques des centres de formation, d'apprentissage et d'incubation, les cadres, les techniciens et les facilitateurs, bénéficieront également d'activités de renforcement des capacités.

59. **Parties prenantes.** Plusieurs catégories d'acteurs sont impliquées dans la mise en œuvre des activités du projet et dans l'inclusion des jeunes ruraux dans les secteurs agro-sylvo-pastorale, halieutique, d'économie vert et activités connexes. Il s'agit principalement d'acteurs engagés directement dans la formation et l'incubation des jeunes, notamment (i) les trois CRDE de référence ; (ii) les écoles techniques, tel que l'ENPMM, et les centres et/ou les établissements de formation mis en place par des association et des ONG (exemple : ONG MAAECHA), (iii) les OP et autres exploitations privés. Avec ces acteurs, le projet établira des synergies, des accords de partenariats et/ou des contrats de prestation de services.

60. A ces parties, s'ajoutent des acteurs qui assistent et facilitent l'inclusion, le démarrage et le renforcement des activités économiques et l'emploi des jeunes, à savoir : (i) le MAPETA avec ses directions techniques et ses directions déconcentrées dans les îles (agriculture, élevage, pêche) ; (ii) les Maisons de l'emploi, (iii) les autorités régionales et les collectivités locales (mairies) ; (iv) les institutions financières, (v) les opérateurs économiques privés, (vi) les ONG. Ces différents acteurs seront impliqués à différents titres tout au long du processus de renforcement de l'offre de formation et d'insertion des jeunes.

TABLEAU 7: PARTIES PRENANTES

| Partie Prenante | Caractéristiques | Étapes processus insertion |
|--|---|---|
| Centres ruraux de développement économique (CRDE) | Les CRDE sont des établissements publics créés en 2013, ayant les missions de formation, d'appui conseil et d'encadrement des organisations professionnelles, de collecte et gestion des données, de fournitures de services de base et d'appui au développement dans le domaine de la production végétale, animales et de l'environnement. Différents projets (PREFER, PIDC, RECA-ERA) sont en train d'appuyer la réhabilitation ou le renforcement des infrastructures et des activités d'animation et assistance technique de quelques CRDE. Trois CRDE seront renforcés pour être des centres d'incubation des jeunes ciblés par le projet. | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation/orientation • Formation/insertion • Appui-conseil • Accès aux intrants, terres • Ciblage/sélection bénéficiaires et activités |
| Centres de formation (public et de la société civile) | Les écoles techniques (ENPMM, etc.) et les centres et/ou les établissements de formation mis en place par d'autres entités, dont les ONG sont caractérisées par une offre de services et des modules de formation qui pourront être améliorés, renforcés et adaptés au contexte et aux caractéristiques des groupes-cibles promus par le projet. Ils constituent les dispositifs centraux dans le processus de formation et de qualification des jeunes à l'exercice d'une activité dans les filières agro-sylvo—pastorales et halieutiques. | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation/orientation • Identification/ciblage/sélection bénéficiaires et activités • Formation/insertion • Partenariats commerciaux • Renforcement jeunes entrepreneurs et employés • Appui-conseil |

| Partie Prenante | Caractéristiques | Étapes processus insertion |
|---|--|---|
| Organisations paysannes, des producteurs, associations et coopératives | Les associations et coopératives dans le secteur de la pêche sont plutôt organisées autour des sites de débarquement, avec une bonne appréciation des bénéficiaires d'une action collective. Dans le secteur agro-sylvo-pastoral, les producteurs (trices) comoriens sont de plus en plus supportés par les projets (PREFER) dans leur structuration, permettant ainsi d'offrir des opportunités pour les jeunes. | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation/orientation • Identification/ciblage/sélection bénéficiaires et activités • Formation/insertion • Partenariats commerciaux • Renforcement jeunes entrepreneurs et employés • Appui-conseil |
| Directions techniques des Ministères concernés (niveaux national et déconcentré) | Le MAPETA et les Ministère en charge de l'emploi, de la jeunesse et de l'inclusion sociale, ont les directions déconcentrées au niveau des îles. Ces ministères disposent de directions techniques au niveau national. Elles jouent le rôle régaliens d'orientation et de suivi dans la prise en compte des politiques et stratégies nationales et de développement local. Elles apportent leurs compétences techniques dans la mise en œuvre des projets au niveau des îles. | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation/Orientation • Identification/ciblage/sélection bénéficiaires et activités • Formation/insertion • Partenariats Commerciaux • Renforcement entrepreneurs |
| Maison de l'emploi | La Maison de l'Emploi (MDE), créée en 2023 (décret N°13-018/PR du 06/02/2013) et sous la tutelle technique du ministère de la Jeunesse, de l'Emploi, du Travail, des Sports, des Arts et de la Culture, est un organe public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. La MDE est chargée de mettre en place des bureaux d'emploi destinés à pourvoir aux besoins des employeurs et des travailleurs appartenant entre autres, à des industries ou professions particulières pour les entreprises portuaires, la marine marchande, et l'agriculture ; Elle est chargée de favoriser le placement des jeunes, PSH, techniciens, travailleurs, des employés et de recueillir des informations sur le marché du travail. Les antennes de la MDE dans chaque île, disposent de ressources humaines et budgétaires en cours de renforcement à travers l'assistance technique (AFP avec le Facilité Emploi) ⁴³ | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation/Orientation • Identification/ciblage/sélection bénéficiaires et activités • Identification des opportunités d'emploi à travers l'établissement des Guichets d'emploi |
| Autorités régionales et les collectivités locales (mairies) | La constitution de l'Union de Comores donne l'autonomie de gouvernance au niveau déconcentré pour la majorité des activités. Les gouverneurs et les collectivités locales font partie du système déconcentré de gouvernance de l'Union des Comores pour chaque île autonome (Article 73 du Constitution). Les gouverneurs avec les mairies, disposent des cadres techniques de conseil. Ils donnent les orientations stratégiques pour le développement local à partir des stratégies et plans nationales, dans l'affectation des terres (communales) et dans la recherche des réponses aux besoins des jeunes ruraux et des plus vulnérables en milieu rural. | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation/Orientation • Identification/ciblage/sélection bénéficiaires et activités • Formation/insertion • Partenariats gagnants-gagnants avec le patronat |
| Institutions Financières | Les SANDUK et les MECK ⁴⁴ sont des institutions financières présentes sur le territoire national et en proximité des localités cible du projet. Elles ont une offre faible dans le secteur agricole et peu adaptés aux particularités des jeunes ruraux dans les filières. Leur aversion au risque est susceptible d'être modéré par des facilités autogérées de risques, initiées par les jeunes entrepreneurs. | <ul style="list-style-type: none"> • Partenariats commerciaux • Renforcement entrepreneurs • Appui-conseil |
| Opérateurs économiques privés | Il s'agit d'acteurs en amont et en aval de la production, transformation et autre avec lesquelles les jeunes et les OP en général entament des relations commerciales (accords, partenariats) pour la fourniture de biens (semences, engrais, matériel, équipements) et services et pour la transformation (jus de fruits, farines, etc...) et la commercialisation de leur produits, commerçants en gros et/ou au détail, exportateurs | <ul style="list-style-type: none"> • Partenariats commerciaux • Renforcement entrepreneurs • Appui-conseil |
| ONG | Certaines ONG nationales interviennent en milieu rural et en appui à la formation et l'insertion des jeunes, et qui ont des parcours de formation à long et court cycles, avec la possibilité d'hébergement, et de mettre en place d'unités de formation mobiles | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation/orientation • Identification/ciblage/sélection bénéficiaires • Formation/insertion • Appui-conseil • Accompagnement |

II.4. Stratégie de ciblage, genre et inclusion sociale

61. Le projet actualisera la stratégie de ciblage, genre et inclusion sociale, basée sur le ciblage direct et l'auto-ciblage avec une priorité sur l'inclusion sociale en se référant aux principes et approches du FIDA en la matière, aux orientations nationales en matière de ciblage axé sur le genre et les jeunes, ainsi que les PSH. Elle tiendra aussi compte de la configuration du tissu social et associatif dans les zones d'intervention et du positionnement des jeunes et des acteurs dans les filières.

⁴³ Plan Stratégique de Développement de la Maison de l'Emploi (Juin 2022).

⁴⁴ Les institutions de microfinance affichent une croissance significative et une part de marché en hausse. Au côté de l'U-MECK, structurée à partir de 1995 autour de Mecks locales implantées sur tout le territoire, trois Unions Sanduks (URSA, USM et URG) exercent leur activité en fonction de zones géographiques distinctes qui représentent les trois îles nationales. Les réseaux de microfinance proposent à leurs membres des produits simples (prêts personnels, prêts productifs et prêts gagés, notamment sur l'or), pour des montants limités (de 10 à 30 M KMF maximum selon les réseaux). Les institutions de microfinance représentent dorénavant près de la moitié des actifs du secteur financier (45%, contre 35% en 2016) et leur place dans la collecte des dépôts a également progressé (de 34 à 42% depuis 2016). L'U-MECK occupe la première place nationale (32% des actifs du système et 29% des dépôts), loin devant EXIMBANK et la BIC-COMORES.

62. **Ciblage direct.** Au sein des pôles de concentration des interventions, un ciblage direct à partir de la concertation entre les CRDE et autres centres de formation, d'apprentissage et d'incubation sélectionnées, les organisations paysannes installés auprès des CRDE, ainsi que les OP les organisations des jeunes, les associations des femmes du ressort territorial des CRDE, avec l'implication des collectivités locales, permettra de s'assurer de l'inclusion du groupe-cible prioritaire. Ce cadre de concertation devra veiller à ce que les bénéficiaires soient des jeunes âgés de 15 à 35 ans, de deux sexes (50% jeunes femmes), scolarisés ou non, qui veulent s'investir dans la production, la transformation, les services en amont et en aval de la production, et des activités connexes, et ceux qui ont déjà investis et demandent d'évoluer.

63. **Auto-ciblage.** Les mécanismes d'auto-ciblage cherche à connaître les besoins et les contraintes auxquelles font face les jeunes ruraux et principalement les jeunes femmes et les plus vulnérables, et les solutions à apporter. Ce mécanisme permettra d'identifier : (i) les parcours et les activités envisagés pour l'inclusion des jeunes et de s'assurer qu'elles répondent aux besoins manifestes (accès à la formation, aux facteurs de production y compris le foncier, le financement, l'information, l'appui-conseil, accompagnement), aux aspirations et aux intérêts réels des jeunes ruraux ; (ii) la connexion avec les marchés par la facilitation de partenariats commerciaux, pouvant apporter des revenus et assurer la durabilité et l'autonomisation des jeunes ruraux. Pour la mise en œuvre des activités dans chaque pôle de concentration seront réalisées des campagnes d'information/communication et sensibilisation des communautés/villages avec la participation active du groupe-cible et des autres parties prenantes : OP, groupes représentatifs de la jeunesse, réseaux de jeunes entrepreneurs, collectivités locales, etc. Cette approche permettra de mieux cibler la nature de l'action ainsi que les mécanismes d'orientation, de formation et d'accompagnement des jeunes dans le démarrage ou la consolidation de leur activité économique. En plus, la démarche basée sur la demande de parcours de formations, peut s'adapter aux besoins des PSH dans les filières spécifiques.

64. **Mesures de facilitation et d'autonomisation** (sensibilisation, information et communication). La stratégie sera soutenue par des mesures facilitant le ciblage dont des campagnes de sensibilisation, avec des campagnes cibles spécifiquement aux jeunes femmes, sur le projet, ses objectifs, sa démarche et approche, et des mesures opérationnelles pour promouvoir l'inclusion des jeunes femmes rurales en particulier. L'objectif sera d'assurer que les jeunes issus des petites exploitations familiales, et les jeunes en chômage ou sous-employés, ainsi que les PSH, soient les destinataires de l'appui du projet. Cette approche réduira les risques d'accaparement de certains avantages, notamment de terres aménagées par des groupes/individus plus dynamiques et/ou influents et au même temps, promouvra davantage un environnement social des comportements et pratiques de l'inclusion. Une approche de l'ingénierie sociale basée sur les consultations inclusives sera adoptée pour faciliter ce processus pour assurer la participation de l'ensemble des catégories des jeunes et couches de la population dans le ciblage, la planification et la mise en œuvre des activités. La mise en œuvre de méthodologies participatives et interactives comme le GALS⁴⁵ contribuera à ces attentes.

65. **Opérationnalisation de la stratégie de ciblage.** La stratégie de ciblage, genre, et inclusion sociale sera actualisée au démarrage du projet et sera partagée dans le cadre d'un atelier qui concernera aussi le partage du premier PTBA du projet pour créer une vision commune au sein de l'équipe et des partenaires de mise en œuvre. Cette étape initiale ainsi que la mise en œuvre de la stratégie seront sous la responsabilité du/de la spécialiste en ciblage, genre et inclusion sociale qui orientera et appuiera l'UNAC et les DOF, et coordonnera toutes les activités relatives au ciblage, au genre, à l'inclusion des jeunes, des PSH et à l'inclusion sociale en général.

66. Les mesures opérationnelles concernant l'inclusion sociale, et le ciblage du projet plus spécifiquement, seront réalisées de manière prioritaire par une approche participative, en se basant sur l'approche du projet PREFER facilitant l'engagement communautaire dans les pôles de concentration ciblés impliquant aussi les représentants des organisations de producteurs, des jeunes et des femmes dans la zone. L'auto-ciblage permettra de définir et valider les critères d'éligibilité basés sur le niveau de pauvreté, de vulnérabilité, d'accès aux ressources et aux marchés, etc. et de faciliter l'identification des jeunes ruraux pauvres.

⁴⁵ Gender Action Learning System (GALS). La méthodologie GALS aide les femmes et les hommes des ménages et des communautés à exprimer leurs aspirations, à élaborer des plans pour réaliser leurs souhaits et à trouver des solutions pour surmonter les contraintes auxquelles ils sont confrontés. Les hommes et les femmes examinent la répartition du travail, l'accès aux revenus et aux autres ressources et leur utilisation ainsi que le partage des avantages.

67. La stratégie et la démarche comprendront aussi la sensibilisation et l'information autour des opportunités du projet à l'endroit des jeunes ruraux, et en particulier pour les jeunes femmes rurales. De plus, un programme d'information et communication et de profilage des jeunes durant toute la durée du projet, permettra de renforcer la transparence, veiller à ce que les informations soient mises à la disposition de tous et que les questions concernant le ciblage, ainsi que le genre soient prises en compte.

68. L'application de la stratégie de ciblage revient à toute l'équipe technique du Projet tant au niveau de la coordination nationale qu'au niveau des DOF régionales, ainsi qu'aux différents opérateurs de mise en œuvre. L'ensemble de l'équipe du projet sera renforcé en conséquence – par une formation sur les approches de ciblage, de genre et d'inclusion sociale et de l'intégration des PSH dans les interventions du projet. Le projet s'assurera également que l'ensemble des acteurs, partenaires, etc. actifs dans la mise en œuvre du projet soient sensible à l'inclusion sociale (genre, jeunes, PSH et pauvres) et notamment ceux au niveau terrain qui gèreront directement et continuellement le processus et les relations/échanges avec les bénéficiaires. La sensibilité à l'inclusion sociale (genre, jeunes etc.) sera considérée comme un critère important dans les processus de recrutement des experts du projet, et les candidatures féminines et des jeunes seront promues. Le choix des partenaires de mise en œuvre et des prestataires de services, prendra également en compte la sensibilité à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et des jeunes, et à l'inclusion sociale. Le projet devra également s'assurer qu'un équilibre de genre (représentativité égale des deux sexes) soit respecté dans le recrutement des facilitateurs, animateurs qui donneront un appui direct aux bénéficiaires au niveau local. Avec la définition de la stratégie, et l'identification des données du système de suivi-évaluation, l'équipe du projet suivra de près le processus de mise en œuvre d'inclusion sociale, et analysera profondément son évolution (lacunes, les bonnes pratiques à répliquer etc.), surtout lors des missions de suivi, de mi-parcours, et à l'évaluation finale du projet.

69. Le suivi du ciblage et de l'inclusion sociale sera une priorité du système de suivi-évaluation (SSE) du projet. Sur la base des études de référence des PC et des profilages des jeunes réalisées au démarrage du projet, une attention particulière sera accordée à la situation existante, au contexte de l'inclusion incluant les niveaux des capacités, activités, et opportunités des groupes marginalisés et plus vulnérables, incluant les femmes, les PSH, et jeunes issus des ménages les plus pauvres. La base de données sera désagrégée et développée par conséquence, permettant de vérifier l'évolution : (i) du nombre de femmes, et bénéficiaires ; (ii) de l'implication effective des différents sous-groupes aux activités prévues ; (iii) de la promotion de l'autonomisation économiques des jeunes femmes, et des PSH ; (iv) la participation des groupes cibles dans la prise de décisions et leadership de communautés ; (v) de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la pauvreté/vulnérabilité des groupes marginalisés à la suite des activités du projet. En matière de suivi-évaluation, le système envisagé se basera sur des données ventilées par âge et par sexe, et si possible handicapés, et analysera l'atteinte des résultats selon une perspective d'inclusion sociale.

70. Les dimensions d'autonomisation des jeunes femmes incluent, entre autres : (i) la *dimension production*: faible accès aux facteurs de productions et technologies de production et de post-récolte ; faible contrôle ou participation aux décisions sur la conduite de l'exploitation familiale ou les revenus, et autonomie limitée à des petites parcelles de terre; (ii) *dimension ressources*: faible accès et pouvoir de décision sur les ressources et facteurs de production, transformation: terre, matériel agricole, conseils, nouvelles technologies de production et transformation, financement/crédit, etc.; (iii) *dimension leadership*: faible capacité de manifestation de leurs priorités et besoins au sein des ménages, des OP et autres structures associatives dont elles sont membres, y compris en public ou dans les communautés; (iv) *dimension temps*: charges de travail agricole et domestique occupant la totalité de la journée et répartition non équilibrée par rapport aux hommes.

71. La stratégie du ciblage, genre et l'inclusion sociale débouchera sur un plan d'action détaillé indiquant comment le projet envisage intégrer et articuler concrètement les dimensions du genre et l'inclusion (y compris les PSH) dans les activités des composantes/sous-composantes.

72. La stratégie genre du projet et son plan d'action devront être alignés avec les directives de la stratégie genre du FIDA, notamment sur trois objectifs qui visent à : (i) promouvoir l'autonomisation économique des femmes ; (ii) améliorer le bien-être et réduire la charge de travail des femmes ; et (iii) renforcer la participation des femmes et leur rôle dans la prise de décision.

TABLEAU 8 : ACTIVITÉS ENVISAGÉES DANS LE PLAN D’ACTION GENRE

| Objectif | Activités |
|---|--|
| Promotion de l'autonomisation économique des femmes | <ul style="list-style-type: none"> • Ciblage direct (50%) des jeunes femmes dans la formation et l'insertion • Accompagnement à l'inclusion financière ; • Appui à l'insertion des femmes dans des activités économiques, y compris dans les mécanismes de financement des micro-projets ; • Appui aux activités de production (maraîchages, élevage), de transformation et commercialisation des produits agro-sylvo pastoraux, y compris les PFNL, facilement accessibles et qui apportent et contribuent à la diversification des revenus ; • Appui et renforcement des activités et de l'entrepreneuriat dans le secteur de la pêche (pêche des poulpes, transformation des produits halieutiques, etc.) ; • Formation en structuration des entreprises (gestion, leadership etc.) ; • Formation et appui en augmentation de sécurité alimentaire et nutrition ; • Participation aux formations GALS |
| Renforcement de la participation des femmes et de leur rôle dans la prise de décision | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités : <ul style="list-style-type: none"> ○ Techniques/pratiques dans les secteurs agro-sylvo-pastoral et halieutique (production et transformation), dans la digitalisation ou l'économie verte ○ En gestion d'entreprise (esprit entrepreneurial, comptabilité, administration négociation, etc.). ○ Leadership dans les groupements, et les entreprises de femmes ou mixtes. • Sensibilisation et animation pour favoriser leur participation et accès aux postes de responsabilité dans les instances de décision (cadre de concertation, comité de gestion des infrastructures, conseil d'administration/bureau des organisations, etc.) • Participation aux formations de GALS |
| Amélioration du bien-être et réduction de la charge de travail des femmes | <ul style="list-style-type: none"> • Dotation de parcelles aménagées, d'équipements, conseils, innovations technologiques • Sensibilisation et formation sur la nutrition, et réalisation d'activités visant l'amélioration de la situation nutritionnelle du ménage. • Formation des GALS qui promut l'équité des hommes et femmes, notamment le charge de travail, pour atteindre une vision voulue des membres du ménage |

73. Le projet doit également développer des mesures opérationnelles d'accompagnement qui sont destinées à faciliter la mise en œuvre de la stratégie. Ces mesures opérationnelles incluent entre autres :

- La fixation de quota de 50% de femmes que le projet doit atteindre ;
- L'allocation de ressources humaines et financières qui doivent permettre de réaliser les activités d'intégration du genre ;
- Une étude de base sur les « connaissances, attitudes, et pratiques » (CAP) vers les questions et dynamique du genre, nutrition et pratiques alimentaires, et la préparation et mise en œuvre des formations de formateur, et suivi spécifique des atouts des approches GALS dans les modules de formation ;
- Le choix des partenaires de mise en œuvre sur la base de leur sensibilité et de leur expérience en matière d'intégration du genre ;
- Le renforcement de l'équipe du projet et des partenaires sur l'approche d'intégration de l'égalité entre les sexes ;
- La participation du projet aux dialogues politiques sur les sujets liés à l'intégration du genre, etc.

74. L'équipe projet et les prestataires du projet devront par ailleurs respecter les principes de la politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Cette politique est disponible à l'adresse suivante sur le site du FIDA : <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>.

TABLEAU 9 : CHECK LISTE DES MESURES OPÉRATIONNELLES DE CIBLAGE

| Questions | Mesures adoptées dans la conception du projet |
|---|---|
| 1. Est-ce que le principal groupe cible, les personnes devant tirer le plus parti des interventions - correspond au groupe cible du FIDA tel que défini dans la politique concernant le ciblage (les ruraux plus pauvres et vivant dans l'insécurité alimentaire) ? | Les groupes-cibles sont les jeunes ruraux, avec un regard particulier pour les jeunes femmes pauvres et vulnérables incluant aussi les PSH, issus des exploitations familiales et des ménages pauvres, touchés par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ayant un accès difficile ou limité aux facteurs de production (terre, intrants pour les productions végétales et animales, nouvelles technologies, formation, financement, etc.), fortement vulnérables aux effets du changement climatique |
| 2. Des sous-groupes cibles ont-ils été identifiés et décrits en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques, ressources et moyens d'existence particuliers - avec une attention sur les différences entre genre et jeunes ? | Les groupes cibles ont été classés selon l'âge, le genre, le profil d'éducation et degré d'activité économique dans le secteur relevant, ainsi que les différents besoins et contraintes identifiées (Cf. Tableau de catégorisation et caractérisation des groupes cibles). |
| 3. Des indications sont-elles données sur l'intérêt des sous- groupes cibles identifiés pour les activités | Les échanges effectués durant les missions d'identification et de formulation du projet, ont permis d'identifier les attentes du groupe |

| Questions | Mesures adoptées dans la conception du projet |
|--|---|
| proposées, et sur leur probable adhésion ? | cible (jeunes hommes et femmes) et de proposer les réponses aux majeures contraintes manifestées – y inclus par la partie nationale, ce qui a permis d’associer les activités aux intérêts des sous-groupes-cibles potentiels et d’avoir leur adhésion au projet. Les activités du projet reposent sur les besoins exprimés par les groupes cibles et les acquis des autres interventions, et projets FIDA – notamment le PREFER qui méritent d’avoir des activités complémentaires pour créer des synergies et mettre à l’échelle les impacts du portefeuille. |
| 4. Le DCP décrit-il une stratégie de ciblage réalisable et opérationnelle conforme à la Politique de ciblage, incluant toutes ou certaines des mesures et méthodes ci-après | |
| 4.1. <u>Ciblage géographique</u> – basé sur des données sur la pauvreté ou des indicateurs de suivi permet-il d’identifier, pour les projets/programmes à base territoriale, les zones géographiques (et les communautés de ces zones) à haute concentration de pauvres. | Le ciblage des zones géographiques se superposent sur les critères et données de sélections des zones d’intervention du PREFER, qui inclus : la pauvreté, le potentiel agro-sylvo-pastoral permettant d’augmenter la production et productivité ; la démographie ; l’existence des groupements, associations et coopératives, la vulnérabilité au changement climatique. |
| 4.2. <u>Ciblage direct</u> - lorsque des ressources ou des services sont destinés à des personnes ou à des ménages spécifiques. | Des critères d’éligibilité favoriseront l’inclusion des jeunes femmes, et des jeunes les plus vulnérables. L’utilisation du système de quotas (50% de femmes) renforcera ces critères. |
| 4.3. <u>Auto ciblage</u> - lorsque les biens et services répondent aux besoins prioritaires, les dotations en ressources et les stratégies de subsistance des groupes cible. | Les activités et les fournitures de biens et services prévues par Force-Jeunes (investissements structurants, formations techniques et en gestion, appui-conseil, accompagnement etc..) répondent aux besoins du groupe et des sous-groupes cible identifiés. Elles sont orientées vers un renforcement des capacités techniques, et de gestion et entrepreneuriat dans les secteurs agro-sylvo-pastoral et halieutique des jeunes, l’accroissement des revenus et de la capacité de gestion d’entreprise et/ou exploitation familiale, et d’employabilité. |
| 4.4. <u>Mesures d’autonomisation</u> - y compris l’information et de la communication, ciblé sur le renforcement de capacités de confiance, appui organisationnel, afin de renforcer et d’encourager une participation plus active et l’inclusion dans la planification et la prise de décision des personnes qui, traditionnellement, ont moins de poids et de pouvoir. | Oui, la stratégie de ciblage, genre et inclusion sociale du projet se maintient sur des campagnes de sensibilisation, d’information et de communication autour de ses objectifs, ses cibles et son mode opératoire, à l’endroit de tous les acteurs et bénéficiaires potentiels dès son lancement, avec un focus sur les femmes, les jeunes (hommes et femmes), les personnes/ménages plus pauvre, les PSH. Il y aura des campagnes de sensibilisations spécifiques pour les jeunes femmes afin d’accroître leurs possibilités de se faire entendre, et promouvoir ainsi leur participation dans les divers instances/dispositifs de concertation et prise de décisions. A travers des méthodologies interactives - notamment le GALS – au niveau des centres de formation, d’apprentissage et d’incubation et qui touchera indirectement les OP (groupements) d’appartenance des bénéficiaires, le projet cherchera également à contribuer à l’équilibre social. |
| 4.5. <u>Mesures de facilitation</u> – visant à renforcer les attitudes et l’engagement des parties prenantes et des partenaires à l’égard du ciblage de la pauvreté, de l’équité genre et de l’autonomisation des femmes. Elles incluent le dialogue politique, la sensibilisation et le renforcement des capacités. | Le projet capitalise et continuera d’apprendre des expériences des autres projets de FIDA et autres, pour s’assurer de bien connaître ses potentiels bénéficiaires, surtout les pauvres, les femmes, les jeunes, et les PSH. Il participera au dialogue politique liant le ciblage de la pauvreté, l’équité genre et l’inclusion des jeunes à la création de l’emploi vert ; et s’attachera également à renforcer la sensibilité et les capacités de l’équipe du projet et des différents partenaires sur ces questions. Il s’attachera également à nouer des collaborations avec des partenaires de mise en œuvre sensibles à l’égalité des sexes, et la mise en place des unités mobiles de formation sont pensés pour assurer que les exigences des bénéficiaires les plus vulnérables (les jeunes filles mères, les jeunes mères et les PSH) auront accès à la formation sur place et qui sera élaborée dans une manière sensible à leurs besoins. L’approche GALS sera également intégrée dans les outils des unités mobiles de formation. |
| 4.6. <u>Attention aux procédures</u> qui pourraient freiner la participation des groupes cibles visés (par exemple, une contribution excessive exigée des bénéficiaires ; des procédures juridiques contraignantes, etc.). | La conception et la mise en œuvre du dispositif d’accompagnement des groupes-cibles reposent sur une approche participative et inclusive : les modalités de contribution, en biens, financière, en travail/temps des groupes cibles seront adaptées à leur possibilité. |
| 4.7. <u>Mesures opérationnelles</u> - modalités de gestion des projets/programmes appropriés, personnel, sélection des partenaires de mise en œuvre et de fournisseurs de services. | Un responsable en ciblage, genre et inclusion sociale travaillera au niveau de l’UNAC pour mettre en œuvre et faire le suivi du ciblage en concertation avec le RSE et les assistants de suivi-évaluation au niveau des DOF. Le personnel du projet ainsi que les prestataires de service bénéficieront de formation pour la mise en œuvre et le suivi des stratégies de ciblage et genre. En plus, au démarrage du projet il y aura un appui d’un consultant expert en GALS et genre pour appuyer l’encadrement et démarrage des activités genre. Le choix des partenaires de mise en œuvre et le renouvellement de leurs contrats doivent être guidés entre autres par leur sensibilité sur le ciblage des |

| Questions | Mesures adoptées dans la conception du projet |
|---|--|
| | <p>sous-groupes cibles du FIDA et le respect du ciblage conformément à la stratégie déclinée.</p> |
| <p>5. Suivi des résultats du ciblage. Le DCP précise-t-il que les résultats du ciblage feront l'objet d'un suivi-évaluation participatif, seront évalués lors d'une revue à mi-parcours ? Le cadre de suivi-évaluation permet-il la collecte/analyse des données désagrégées par sexe et y va-t-il des indicateurs sexo-spécifiques permettant de suivre/évaluer les produits, les résultats et les impacts ?</p> | <p>Le DCP précise que le système de suivi-évaluation accompagnera la mise en œuvre de la stratégie de ciblage et genre. Le/la responsable suivi-évaluation assurera (i) la désagrégation des indicateurs selon le genre et l'âge, (ii) le suivi des produits, effets et impacts et (iii) l'intégration des aspects de ciblage, genre et jeunes, PSH dans les rapports. Le/la responsable du ciblage, genre et inclusion sociale au niveau de l'UNAC veillera en collaboration avec les responsables en suivi-évaluation et gestion des savoirs à ce que les indicateurs du système de suivi évaluation soient ventilés selon le genre et l'âge, et capturer aussi la participation des PSH. Il assurera un suivi des produits, effets et impacts aussi. La stratégie doit également décrire de manière claire les mécanismes qui permettent un bon suivi de sa mise en œuvre. Les questions de l'inclusion sociale doivent être considérées transversale, incorporés dans les études/enquêtes prévues au démarrage et au cours de sa mise en œuvre, enseignées continuellement dans le système de suivi-évaluation, et évaluées à mi-parcours et à la fin du projet.</p> |

III. COMPOSANTES ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

IV.1. Composante A : Formation et développement d’initiatives entrepreneuriales et d’emploi

Effet attendu : Les jeunes ruraux améliorent durablement leurs capacités d’accès aux opportunités d’emploi.

| Indicateurs | Cible |
|--|--------------|
| Ménages déclarant avoir adopté des technologies et des pratiques écologiquement durables et résilientes face aux changements climatiques | 2 250 |
| Ménages déclarant avoir adopté des technologies, des pratiques ou des intrants nouveaux ou améliorés | 2 250 |

75. L’expérience récente dans le cadre des projets en cours notamment le Don “Agri-hub” géré par l’OIT dans neuf pays, il ressort que la majorité des jeunes qui travaillent à leur compte (au moins 70 à 80 %) ne sont pas intéressés par le segment de la production des chaînes de valeur agricoles. Ils sont intéressés par d’autres segments comme la fourniture d’intrants, l’agrégation, la transformation, la commercialisation ainsi que la fourniture d’autres biens et services. Cela est dû au fait que ces segments sont moins risqués par rapport au segment de production et qu’ils semblent plus intelligents. Une étude/analyse rapide sera menée au démarrage de FORCE Jeunes afin d’actualiser les opportunités et leur rentabilité pour mieux répondre aux besoins de formation et d’accompagnement des jeunes promoteurs.

76. Les résultats recherchés dans cette composante seront atteints par le biais de deux sous-composantes complémentaires, à savoir :

- A.1. Renforcement et diversification de l’offre de formation orientée
- A.2. Formation, développement d’initiatives entrepreneuriales et emploi

IV.1.2. Sous composante A.1. Renforcement et diversification de l’offre de formation

Objectif visé et impacts attendus

Produit attendu : L’offre qualifiée de formation/incubation pour l’emploi des jeunes ruraux est renforcée

| Indicateurs | Cible |
|---|--------------|
| Nombre de nouveaux modules/référentiels créés | 42 |
| Nombre de formateurs, facilitateurs, et animateurs formés | 24 |

Activités, approche et modalités d’exécution

77. Au regard des besoins de la demande de formation-insertion et des capacités des dispositifs existants, Force-Jeunes mettra l’accent sur l’amélioration de l’offre de formation et d’incubation à travers quatre actions clés : (i) le recalibrage de trois CRDE avec pour objectif de promouvoir un centre de référence par île en complémentarité avec les actions des projets réalisés et/ou en cours d’autres PTF (BM, FAO, BIT, AFD, UE), afin qu’ils assurent des fonctions de formation technique (continue et professionnelle) et d’incubation. Le choix du CRDE de référence sera confirmé au début projet par une étude de faisabilité assortie d’un protocole d’investissement précisant les principales réalisations à entreprendre (modules pédagogiques, unités de démonstration, hébergement, etc.) ; (ii) des appuis ciblés à la modernisation des plateaux techniques de formation, d’apprentissage et d’incubation ; (iii) la mise en place de dispositifs de formation mobile, de tutorat et de mentoring ;

et (iv) l'appui institutionnel aux entités régaliennes (déconcentrées et décentralisées) d'appui à la formation technique et à l'apprentissage.

78. **Activité principale 1. Recalibrage des CRDE.** Le recalibrage des CRDE est crucial d'autant qu'ils sont les centres reconnus dans le Compact 2023-2028 de l'Union des Comores pour l'agriculture et l'alimentation, comme les institutions de formation, d'appui-conseil, d'encadrement de proximité aux producteurs et aux organisations professionnelles, qui doivent accueillir l'essentiel des activités de ce Compact. Ce recalibrage des CRDE est important pour l'atteinte des objectifs du projet et aussi l'amélioration de leur rôle sur les activités d'agriculture, d'élevage et des PFNL. Sur les 19 CRDE que compte le pays, le projet en appuiera trois, soit un CRDE par île. Chaque CRDE recalibré passera ainsi d'une capacité d'accueil pour la formation presque nulle à une capacité d'accueil annuelle comprise 150 apprenants (cas de cycle de formation de 6 mois) à 350 apprenants (cas de cycle de formation de 3-4 mois). Les trois CRDE prévus accueilleront durant la vie du projet 1 400 bénéficiaires. Le processus de recalibrage des CRDE est articulé sur trois actions principales que sont : (i) l'identification des CRDE partenaires ; (ii) la mise à niveau des CRDE sélectionnés ; (iii) les curricula de formation et formateurs des CRDE.

79. **Action 1 - Identification des CRDE partenaires.** Au démarrage du projet, il sera réalisé une étude-diagnostic des CRDE afin de faire l'état des lieux et l'évaluation des besoins de ces derniers. Ce diagnostic sera une mise à jour d'une évaluation conduite en 2019 par la FAO⁴⁶, qui permettra par île de dégager suivant des critères clairs et précis le CRDE qui sera promu et érigé en incubateur de référence. Elle devra donc tenir compte des CRDE qui bénéficient déjà des appuis de réhabilitation et/ou de mise à niveau. Afin s'assurer une prise en charge rapide des apprenants, l'appui du projet aux CRDE devra aller à l'endroit de ceux ayant des capacités les plus proches du niveau idéal voulu. Quelques critères qui guideront le choix des CRDE se présentent comme suit : (i) disponibilité d'espace (au moins 2 Ha de terre cultivable) immédiatement exploitable pour la pratique et l'expérimentation ; (ii) présence ou proximité d'une source d'eau permanente ; (iii) disponibilité et présence de personnel technique spécialiste de la filière végétale (maraichage surtout) ; (iv) disponibilité et présence de personnel technique spécialiste de la filière animale ; (v) complémentarité avec les investissements du projet PIDC ou d'autres initiatives qui confère au CRDE un niveau minimum d'infrastructures de formation. Le diagnostic sera sanctionné par un atelier national de validation du choix final des trois CRDE à recalibrer.

80. **Action 2 - Mise à niveau des CRDE sélectionnés.** Les CRDE choisis seront remis à niveau tant sur le plan des infrastructures que de l'aménagement de zones d'application pour l'agriculture et l'élevage. Une mise à profit et la recherche de synergie avec les investissements d'autres projets/programmes comme le PIDC, seront nécessaires pour un recalibrage optimum.

TABLEAU 10 : RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES ET AMÉNAGEMENTS AU NIVEAU DES CRDE

| Types d'infrastructures | Grande Comore | | Anjouan | | Mohéli | | Nbre total |
|------------------------------|---------------|--------------|---------|-------|--------|-------|------------|
| | Nbre | Destinations | Nbre | Dest. | Nbre | Dest. | |
| Salles de classe | 1 | CRDE | 1 | CRDE | 1 | CRDE | 3 |
| Dortoirs + toilette | 1 | CRDE | 1 | CRDE | 1 | CRDE | 3 |
| Atelier transformation | 1 | CRDE | 1 | CRDE | 1 | CRDE | 3 |
| Périmètres maraîchers (2 Ha) | 1 | CRDE | 1 | CRDE | 1 | CRDE | 3 |

81. **Infrastructures.** Sur le plan des infrastructures et équipements, chaque CRDE sera équipé d'une salle pour dispenser des cours théoriques de capacités de 50 places et d'un dortoir pour accueillir en moyenne 75 apprenants. Afin de recevoir aussi des apprenants dans les filières de transformation, les CRDE bénéficieront d'atelier de pratique pour la transformation.

82. La construction et équipements de 3 dortoirs, 3 salles de cours et 3 hangars (une unité de chaque type d'infrastructure par île) se fera suivant un processus incluant les études, l'exécution des travaux, le contrôle et la supervision des travaux.

- **Etudes technique et environnementale.** Réalisées par un prestataire de services compétent recruté, les études se feront suivant un processus participatif, pour intégrer les besoins et exigences des structures bénéficiaires (aspects pédagogiques, techniques, environnementaux, etc.) dans les produits qui en émaneront. Il s'agit de dortoirs et salles

⁴⁶ FAO (2019). Rapport provisoire de l'étude portant diagnostic des CRDE et d'analyse des besoins des utilisateurs des services des CRDE

de classe (de capacités d'accueil de 75 et 50 personnes respectivement). Les dortoirs sont pourvus de toilettes couplées à un dispositif de collecte des eaux de pluies pour alimenter les bâtiments. Les dortoirs et leurs toilettes seront construits en deux compartiments (bâtiments séparés) de manière à isoler et autonomiser les espaces pour hommes de ceux destinés femmes. Le dimensionnement des bâtiments (y compris les hangars) sera en conformité avec les normes nationales (nombre de personnes à l'unité de surface, espaces de circulation/travail, etc.) en matière d'hébergement commun et de dispensation de cours en salle (théorique) et hors salle dans les hangars (pratiques). Les hangars seront conçus en tenant compte de la disposition (suivant la logique du processus des opérations en matière de transformation, c'est-à-dire du début à la fin) des stations et équipements de travail. Les aspects environnementaux liés à la construction et l'utilisation de ces infrastructures seront pris en compte dans le cadre d'une évaluation d'impacts relatifs à l'exécution des travaux et au fonctionnement des bâtiments ciblés. Un plan de gestion environnemental et social (PGES) sera élaboré, dont les activités figureront dans le Dossier d'appel d'offre (DAO). En dehors des aspects liés à la fonctionnalité (circulation des personnes, utilisations électriques et plomberie, etc.) de ces bâtiments, les études devront aboutir à la réalisation des « infrastructures vertes » par l'installation de systèmes tels : (i) le solaire pour l'alimentation/autonomie en électricité ; (ii) le traitement des déchets ; (iii) la collecte et l'utilisation des eaux de pluies ; (iv) la circulation dominante de l'air et la ventilation par l'air ambiant ; (v) l'orientation de la lumière du jour pour un éclairage ambiant/naturel par des ouvertures conséquentes ; (vi) l'utilisation des matériaux locaux de construction ; etc. La capacité d'accueil en personnes des bâtiments étant similaire pour tous les CRDE, une seule étude sera réalisée aboutissant à des plans types (dimensionnement, plans de construction, etc.), comme base de construction des infrastructures sur les trois îles. Le DAO, y compris les Avant-projet sommaires (APS) et Avant-projet détaillés (APD) préalablement, seront validés de manière participative. L'allotissement devra tenir compte de : (i) volume et de la complexité des activités ; (ii) la proximité géographique des sites de construction ; (iii) du montant des travaux ; etc.

- *Exécution des travaux.* Des entreprises compétentes, recrutées sur une base compétitive, réaliseront les travaux suivant les prescriptions techniques des dossiers d'appel d'offre (DAO). Quelques critères de sélection de ces prestataires incluent : (i) une expérience avérée d'au moins 5 ans dans le domaine ; (ii) un personnel clé qualifié et expérimenté (chef de projet, topographe, hydraulicien, etc.) ; (iii) être propriétaire (ou présenter la preuve d'en disposer) des équipements clés pour le travail demandé (bétonnière, réservoirs d'eau, etc.) ; (iv) capacité financière adéquate ; etc. Chaque entreprise ne devra pas soumissionner à plus d'un lot à la fois, pour éviter les risques liés à la faible performance.
- *Contrôle des travaux.* Les travaux exécutés seront contrôlés par un prestataire privé compétent recruté pour la circonstance. Le contrôle se fera suivant un dispositif efficient (contrôle à pied d'œuvre) dont l'objectif est de corriger les omissions/faiblesses issues de la phase de la conception. La durée contractuelle de ces prestataires sera au moins égale à celle de l'exécution des travaux (contrats à la tâche et non élaborés sur la durée), de manière à assurer la présence effective de la mission de contrôle sur le terrain pendant l'exécution des travaux par l'entreprise. Quelques critères de recrutement de ces prestataires pourraient inclure : (i) la compétence et l'expertise du personnel (minimum 5 ans) ; (ii) les preuves d'exécution de travaux similaires (quantité et qualité de travail) ; (iii) le matériel adéquat (types et quantités requis) ; (iv) preuve des autres exigences de gestion. La période de recrutement de ces prestataires devra s'arrimer à celle du recrutement des entreprises, afin d'assurer la présence effective de la mission de contrôle avant le démarrage des travaux. De même, la durée de prestation de la mission de contrôle ne devra être plus importante que celle des entreprises et liée à la performance de ces derniers (et non à la durée de son contrat).
- *Supervision des travaux.* Des missions de supervision se feront à des fréquences idéalement rapprochées en fonction de l'évolution des travaux. Elles se feront par une équipe constituée des représentants du projet (expert infrastructure de Force-Jeunes), des services techniques insulaires et des communes. Ces missions apprécieront les niveaux d'avancement physique et qualitatif des réalisations, par rapport aux orientations du DAO, de consommation des délais d'exécution des travaux, de respect des autres mesures techniques et socio-environnementales prescrites par le DAO et les missions précédentes. Les conclusions de

chaque mission, sous forme de nouvelles orientations (modifications/améliorations) de l'évolution des travaux, seront consignées dans le journal de chantier.

- *Période de garanti et réceptions.* A la demande des entreprises, les travaux réalisés feront l'objet d'une réception technique. Il s'agira pour l'équipe (Ingénieur en infrastructures du projet, contrôleur et entreprise) concernée, de relever les malfaçons et/ou manquements des travaux, en vue de leurs corrections avant la réception provisoire. La réception provisoire se tiendra aussi à la demande de l'entreprise. En plus des experts présents à la réception technique, y prendront part les responsables de la gestion fiduciaire du projet et des représentants des services techniques déconcentrés. Cet exercice consiste en la vérification de la levée des remarques faites lors de la réception technique et, en cas de besoin, l'identification d'autres réserves, non conformités (par rapport au DAO) et dysfonctionnements qui pourraient entraver l'utilisation de l'infrastructure. Durant une année après la réception provisoire, le fonctionnement de l'infrastructure est sous la responsabilité de l'entreprise qui en assure les réparations nécessaires. Cette période est celle de garantie, après quoi la réception définitive sera prononcée. Chaque étape du processus de réception est marquée par un procès-verbal contresigné par l'ensemble des intervenants. La réception définitive sera officialisée par la remise d'un document officiel, marquant le transfert de la propriété en faveur des bénéficiaires finaux.

83. *Aménagement de zones d'application pour l'agriculture et l'élevage.* Un espace de 2 Ha sera aménagé dans chaque CRDE pour servir à la fois de champ d'apprentissage, de démonstration et d'application pour les productions végétale (essentiellement maraichage) et animale. Les productions issues de ce champ de 2 Ha par CRDE, permettront au CRDE d'avoir une source de revenus continue et stable, contribuant ainsi à l'autonomie financière de ces dernières. Au travers de cette activité, Force-Jeunes contribuera à lever les contraintes de mobilisation de l'eau (par la construction d'ouvrages et dispositifs d'irrigation simples et durables en vue d'une irrigation d'appoint) et de disponibilité en terre cultivable (par l'aménagement sommaire des terres⁴⁷), comme principaux facteurs de production. Au total, 6 ha seront aménagés (2 ha au sein de chaque CRDE ciblé) dont la répartition des terres sera faite selon leur vocation en matière de mise en valeur. Il s'agira d'un aménagement d'appoint qui consistera à ajouter/améliorer des composantes absentes/défaillantes dont la provision permettra d'obtenir le niveau requis de qualité technique du plateau en vue du processus d'incubation. Le processus fera intervenir les activités telles que le diagnostic de la situation physique (sous forme d'évaluation des besoins) de chaque CRDE, l'exécution des travaux, le contrôle et la supervision de l'exécution des travaux. En raison des surfaces à aménager réduite au sein de chaque CRDE, un prestataire recruté sur la base des compétences, pourra se charger de réaliser le diagnostic et l'exécution des travaux.

- *Diagnostic du dispositif.* Selon le niveau d'équipement de chaque CRDE, il s'agira de faire une évaluation du fonctionnement des infrastructures et équipements existants déjà sur les sites ou des besoins en termes de nouvelles infrastructures et équipement à pourvoir. Cette évaluation se fera sur la base d'un niveau technique optimal dont le contenu, pris comme référence, aura préalablement été défini. Ce diagnostic couvrira les besoins liés à un dispositif d'irrigation simple et efficient (mobilisation de l'eau, réseau d'irrigation, etc.) à mettre sur pied. Il sera privilégié un système gravitaire. Le processus d'élaboration du diagnostic sera participatif, impliquant l'ensemble des expertises insulaires du projet (ingénieur en infrastructures, technicien polyvalent, assistant technique, etc.) et hors projet (agriculture, CRDE, etc.) concernées par la mise en valeur de ces zones d'application à aménager. Les résultats diagnostic aboutiront à une proposition d'activités visant la remise à niveau de la zone, dont l'opportunité, l'ampleur, le séquençage et la méthodologie de mise en œuvre seront validés par les parties prenantes au processus.
- *Travaux d'exécution.* Ils seront réalisés suivant les orientations techniques issues du diagnostic préalablement validés par la mission de contrôle, dans la durée initialement prescrite.
- *Contrôle des travaux.* Un prestataire privé sera recruté comme mission de contrôle de l'exécution des travaux de tous les trois sites, suivant un dispositif de contrôle à pied d'œuvre. En prélude à l'exécution de sa mission, le contrôle fera la revue qualité des documents issus du diagnostic en vue de leur validation avant le début des travaux. La

⁴⁷ Dessouchage, nettoyage, parcellisation, délimitation de couloirs de circulation et pare-feu, terrassement, planage, etc.

période de son recrutement et la durée de son contrat seront appliquées suivant les conditions similaires à celles du contrôleur des travaux des dortoirs et salles de cours.

- *Supervision des travaux, période de garantie et réceptions.* Les orientations y relatives décrites dans le cas de la construction des dortoirs, salles de cours et hangars seront appliquées dans le cadre des présents travaux.

84. Action 3 - Curricula de formation et formateurs des CRDE. Les CRDE ne disposent pas des personnels dans toutes les chaînes de valeur clés. Aussi, certains d’entre eux ne sont pas à jour sur les notions nécessaires des itinéraires techniques de production. Au niveau des ressources humaines, le personnel des CRDE bénéficiera donc de formation et/ou recyclage dans des domaines en lien avec les activités d’agriculture, d’élevage et des PFNL et de transformation ; ceci pour leur permettre d’avoir les connaissances et compétences les plus à jours pour former les apprenants à accueillir. Les formations des formateurs (personnel CRDE) seront précédées par une révision des curricula ainsi que la mise à disposition d’un guide des formateurs (en langue français et en Shikomori).

85. Action 4 - Intégration du système d’apprentissage interactif entre les sexes (GALS)⁴⁸. Le projet cible 50% des jeunes femmes dont il vise à promouvoir l’autonomisation économique par la formation-insertion dans une activité rentable tout en assurant qu’elles bénéficient pleinement et sur une base durable des services promus par le projet. Le projet appuiera les centres d’incubation et de formation à développer des modules d’éducation couvrant des aspects d’égalité de genre, de prise de décisions au sein de l’entreprise, de l’OP d’appartenance, aussi que dans le ménage, éducation sur la prévention de la violence sexuelle, etc... Ces modules seront dispensés à travers des sessions spécifiques GALS le long du cycle de formation-insertion. Pour ce faire, Force-jeunes investira dans (i) la formation des formateurs au sein des CRDE et plateaux techniques à raison de 3 formateurs par centre, et (ii) la formation des 15 facilitateurs GALS sélectionnés au niveau des îles⁴⁹. Les formateurs et facilitateurs seront chargés de l’animation auprès des bénéficiaires. A travers ce parcours, le projet contribuera à assurer l’équité dans l’accès aux ressources et aux facteurs de production : terre, eau, intrants, formation, financement. Une assistance technique internationale est prévue au démarrage pour la formation sur la méthodologie et la formation des formateurs et facilitateurs.

86. Répartition entre les îles des actions pour le recalibrage des CRDE. Les actions sont résumées dans le tableau suivant.

TABLEAU 11 : RÉPARTITION DES ACTIONS POUR LE RECALIBRAGE DES CRDE IDENTIFIÉS DANS LES ÎLES

| Activité / Actions | Total | Gde Comore | Anjouan | Mohéli |
|---|-------------------|------------|---------|--------|
| A. Recalibrage des CRDE | | | | |
| 1. Identification des CRDE partenaires | | | | |
| Etude diagnostique des CRDE | 3 | 1 | 1 | 1 |
| Atelier de validation nationale de l’étude et sélection du CRDE partenaire par île | 1 | 1 | | |
| 2. Mise à niveau des CRDE sélectionnés | | | | |
| Construction et équipement de salle de cours | 3 | 1 | 1 | 1 |
| Construction et équipement de dortoir + toilettes | 3 | 1 | 1 | 1 |
| Equipped d’atelier de pratique pour la transformation | 3 | 1 | 1 | 1 |
| Aménagement de zones d’application pour l’agriculture et l’élevage (hectares) | 6 | 2 | 2 | 2 |
| Dotation en matériels de production (maraichage, vivrier) et intrants de pêche au démarrage | 3 | 1 | 1 | 1 |
| Appui au fonctionnement des CRDE (forfait annuel) | 3 | 1 | 1 | 1 |
| Achat motos pour CRDE (dont 1 pour coordination) | 10 | 4 | 3 | 3 |
| 3. Curricula de formation et formateurs des CRDE | | | | |
| Identification des curricula existants en fonction des besoins du marché | 1 niveau national | | | |
| Révision des curricula de formation pour incubation des jeunes au CRDE | | | | |
| Elaboration du guide des formateurs | | | | |
| Formation des formateurs | | | | |
| 4. Intégration du système d’apprentissage interactif entre les sexes (GALS) | | | | |
| Consultant international expert GALS | 1 | | | |
| Etude CAP, genre, nutrition et pratiques alimentaires | 3 | 1 | 1 | 1 |
| Atelier de formation de base des facilitateurs nationaux | 3 | 1 | 1 | 1 |

⁴⁸ Gender Action Learning System

⁴⁹ Chaque année et dans chaque île sera tenu 1 atelier au profit des facilitateurs des centres de formation, d’apprentissage et d’incubation, y inclus des bénéficiaires sélectionnées comme animateurs.

| | | | | |
|--|---|---|---|---|
| Atelier de recyclage et évaluation des facilitateurs (forfait) | 3 | 1 | 1 | 1 |
| Suivi des activités sur le terrain (forfait) | 3 | 1 | 1 | 1 |

87. **Activité principale 2. Appuis ciblés à la modernisation des plateaux techniques de formation, d'apprentissage et d'incubation.** Trois actions meublent cette section sur la modernisation des plateaux techniques d'apprentissage, et d'incubation : (i) Identification des structures partenaires ; (ii) Renforcement de l'ENPMM ; (iii) Renforcement plateau technique des autres partenaires sélectionnés. En dehors des CRDE, le projet va s'appuyer sur les autres dispositifs de formation existant dans le pays. Ces dispositifs appuyés pourront accueillir 3 100 jeunes apprenants.

88. Action 1 - Identification des structures partenaires. En dehors du partenariat direct avec les CRDE et l'ENPMM, le projet va développer des partenariats robustes avec d'autres entités nationales (ONG, association, entreprises privés, maîtres artisans) qui offrent des formations et renforcements de compétences techniques dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de l'apiculture, de l'artisanat de service, du digital, des métiers verts, et des partenariats commerciaux. Le projet lancera dès la première année, un appel à manifestation d'intérêts suivi d'appel à candidature sur le plan national. Cet appel à candidature donnera priorité aux organisations à couverture nationale sur les trois îles et aussi à la présence des partenaires sur l'île. Il sera procédé à la fin de cet appel, à la mise en place d'un répertoire de ces acteurs disposant des capacités optimales au regard des besoins de formation et des cibles jeunes du projet. Ceci se fera par île, parcours de formation et thématiques. Une visite des sites de ces partenaires sera effectuée en plus d'un diagnostic rapide des besoins à combler. Les partenaires retenus finalement au bout du processus signeront un accord de partenariat avec des objectifs clairs et des résultats précis.

89. Action 2 - Renforcement de l'ENPMM. Au regard de l'importance de l'activité de pêche sur les îles, des apprenants pourront bénéficier de renforcement au sein de l'ENPMM. La présence de cette école sur l'île d'Anjouan lui confère une place de choix dans le dispositif de formation en Union des Comores. Ainsi, l'ENPMM pourra bénéficier d'appui en lien avec son plan de renforcement 2023-2027. Force-Jeunes contribuera à renforcer les équipements et outillage des différents ateliers (pêche, mécanique, transformation de produits halieutiques) et les compétences techniques des formateurs. Avec une capacité d'accueil plus faible que le nombre de formateurs, l'ENPMM accueillera une partie des apprenants du projet. Pour ce faire, le projet appuiera la construction d'un dortoir pour 75 jeunes ainsi que d'une salle de cours avec une capacité de 50 personnes pour l'accueil et les formations continues de courte durée. Le processus de réalisation des infrastructures suit les mêmes étapes des travaux prévus pour les CRDE (études, exécution, contrôle et supervision).

90. Action 3 - Renforcement plateau technique des autres partenaires sélectionnés. Force-Jeunes va collaborer avec certaines des entités sélectionnées et contribuer au renforcement de leur plateau d'équipement, d'outillage de formation et d'apprentissage. Des conventions de partenariats seront signées avec chacune des entités avant le début de la collaboration. Les jeunes apprenants seront orientés aussi dans des dispositifs d'apprentissage par tutorat. Dans ce cas, le projet renforcera les dispositifs de formation tutorée avec des maîtres artisans ou des formateurs ou des exploitations modèles capables d'accueillir et de former des jeunes. Ces jeunes seront encadrés par des formateurs et maîtres d'apprentissage dont les capacités devront être renforcées au préalable par Force-Jeunes. Le partenariat pour la formation tutorée sera encadrée par la provision d'un forfait annuel par formateur en fonction du nombre d'apprenants accueillis et par une évaluation de performance annuelle aussi bien par le projet que les apprenants. Les partenaires les plus performants seront reconduits.

91. Répartition entre les îles des actions pour la modernisation des plateaux techniques de formation, d'apprentissage et d'incubation. Les actions à développer dans chaque île sont indiquées dans le tableau suivant.

TABLEAU 12 : MODERNISATION DES PLATEAUX TECHNIQUES DE FORMATION, D'APPRENTISSAGE ET D'INCUBATION PAR ÎLE

| | Total | Gde Comore | Anjouan | Mohéli |
|---|----------|------------|---------|--------|
| B. Appuis ciblés à la modernisation des plateaux techniques de formation, d'apprentissage et d'incubation | | | | |
| 1. Identification des structures partenaires | 1 | 1 | | |
| Appel à soumission (publication) | 1 | 1 | | |
| Evaluation, diagnostic et sélection des structures partenaires | | | | |
| 2. Renforcement de l'ENPMM | | | | |
| Equipement et outillage des ateliers (pêche, navigation, mécanique, transformation des produits halieutiques) (forfait) | 1 | | 1 | |
| Renforcement des compétences techniques des formateurs(forfait) | 1 | | 1 | |

| | | | | |
|--|---|---|---|---|
| Révision des curricula pour adaptation aux cycles et types de formation(forfait) | 1 | | 1 | |
| Construction et équipement de dortoir + toilettes | 1 | | 1 | |
| Construction et équipement de salle de cours pour la formation continue (courte durée) | 1 | | 1 | |
| Appui au fonctionnement de l'ENPMM(forfait) | 1 | | 1 | |
| Echange sud-sud sur la gestion des ressources halieutiques (forfait) | 1 | | 1 | |
| 3. Renforcement plateau technique des autres partenaires sélectionnés | | | | |
| Équipement et outillage de formation et d'incubation (maraichage, agriculture et apiculture) (forfait) | 3 | 1 | 1 | 1 |
| Équipement et outillage de formation, d'apprentissage et d'incubation (artisanat de services) (forfait) | 3 | 1 | 1 | 1 |
| Équipement et outillage de formation, d'apprentissage et d'incubation (métiers vert) (forfait) | 3 | 1 | 1 | 1 |
| Formation/recyclage des formateurs et maîtres d'apprentissage (forfait dépendant des partenaires sélectionnés) | 3 | 1 | 1 | 1 |
| 4. Rénovation bureaux coordination nationale et DOF par île (forfait) | 3 | 1 | 1 | 1 |

92. **Activité principale 3. Mise en place de dispositif de formation mobile**

93. Action 1 - Identification des sites/communautés d'implantation du dispositif. Il sera mis en place 5 dispositifs de formation mobile sur l'ensemble trois îles. Le projet choisira en concertation avec les bénéficiaires, les communautés d'implantation des unités de formation mobile en tenant compte des critères de proximité, des thématiques retenues, et des caractéristiques des groupes cibles concernés.

94. Action 2 - Amélioration du dispositif de formation mobile pour groupe vulnérable. Les dispositifs de formation mobile seront mis en place sur chaque île afin de permettre aux apprenants très vulnérables et à ceux ne pouvant pas quitter leur milieu de résidence de bénéficier de formation in situ et hors de murs. Ces dispositifs seront déployés surtout pour les activités de transformation et de formation sur la gestion d'entreprises et financière et pour l'accompagnement des bénéficiaires. Sur chaque île, en fonction des besoins profilés, les formateurs se déplaceront dans les zones du projet pour offrir aux apprenants les modules nécessaires. Les formateurs au sein de ces dispositifs de formation sont deux types : les formateurs déjà certifiés (exemple : GERME, formateurs renforcés de l'ENPMM) et disposant des compétences immédiatement mobilisables en fonction des besoins et thématiques ; ii) les formateurs disposants des notions de bases et ayant bénéficiés de renforcement de capacités via le projet Force-Jeunes ou tout autres projets de partenaires au développement. Outre les formateurs certifiés GERME et de l'ENPMM, les autres seront sélectionnés par appel à manifestation d'intérêts pour lequel un répertoire sera mis en place. Les formateurs pour ces dispositifs de formation mobile sont considérés comme des prestataires de services du projet. Les thèmes de formation, les modules de formation ainsi que durée seront définis au démarrage dans un catalogue et actualisé régulièrement.

95. Répartition entre les îles des actions pour la place du dispositif de formation mobile. Les actions à développer dans chaque île sont indiquées dans le tableau suivant.

Tableau 13 : Mise en place de dispositif de formation mobile par île

| Activité /Actions | Total | Gde Comore | Anjouan | Mohéli |
|---|-------|------------|---------|--------|
| C. Mise en place de dispositif de formation mobile | | | | |
| 1. Dispositif mobile | | | | |
| Identification des sites/communautés d'implantation du dispositif (sites) | 5 | 2 | 1 | 1 |
| Amélioration du dispositif de formation mobile pour groupe vulnérable (sites) | 5 | 2 | 1 | 1 |

96. Modalités de mise en œuvre. La mise en œuvre des actions de renforcement de l'offre de formation reposera sur les partenariats clés et l'implication forte des différentes parties prenantes dans le système éducatif de l'île. Les aspects clés pour la mise en œuvre se résument à :

- Diagnostic des plateaux techniques et des capacités des dispositifs de formation et d'appui conseil et d'accompagnement des entreprises. Cet audit nécessitera la participation active des services déconcentrés et décentralisés de l'Etat ainsi que celle des acteurs non étatiques impliqué dans le système éducatif national.
- La mise en place des investissements dans les plateaux techniques de formation. Les investissements dans les CRDE, l'ENPMM et les plateaux techniques sont dimensionnés pour servir au-delà du simple cadre de mise en œuvre de ce projet. Les appuis à ces structures leur permettent d'avoir définitivement des capacités solides d'offre de formation adaptés au

marché de l'emploi et elles pourront ainsi offrir des services similaires aux acteurs qui en font la demande.

- La recherche constante de synergie et complémentarité d'action avec les autres interventions. Force-Jeunes intervient dans un univers où divers partenaires interviennent sur la formation professionnelle et technique. C'est le cas du projet Msomo Na Hazi qui appuie à la réhabilitation du Centre national de formation agricole de Wanani à Mohéli. Une fois ce centre devenu opérationnel, Force-Jeunes pourrait tirer avantage en plaçant certains apprenants en formation, ceci via un partenariat. Il est espéré que ce centre serait complètement opérationnel à l'année de mi-parcours de Force-Jeunes.
- La construction des interventions sur le vivier de compétences et de formation existantes. Plusieurs interventions passées et en cours contribuent à l'offre de formation technique et professionnelle dans le pays. Le projet Force-jeunes bâtira sur les acquis existant comme les vingt formateurs certifiés en GERME par le BIT.
- Les dispositifs de formation mobile serviront surtout aux bénéficiaires intéressés par la transformation des produits de pêche et par les innovations du digital. Pour les cas de groupes très vulnérables ne pouvant faire des déplacements pour diverses raisons, ce dispositif de formation mobile sera aussi déployé dans chaque île.

97. **Pérennisation et sortie.** Les appuis apportés aux structures de formation se feront dans une perspective constante de durabilité des acquis en l'absence du projet. Dans le cas des CRDE, les aménagements et renforcements de personnel leur confère un statut de centre de référence pour la formation, l'apprentissage, et l'accompagnement des producteurs. Ils pourront ainsi générer des ressources en offrant ces services à des partenaires, des organisations de producteurs et pour des filières de plus en plus structurées. L'exploitation des 2 hectares aménagés avec la disponibilité de main d'œuvre (les apprenants des CRDE) permettra aux CRDE de construire progressivement des ressources financières propres issues de la vente des récoltes. Aussi, le renforcement des capacités d'accueil prévus pour les CRDE dépasse les prévisions d'accueil du projet Force-Jeunes. Les CRDE pourront donc générer d'autres revenus en accueillant des apprenants d'autres initiatives ou venus de leur propre chef. Une source additionnelle de revenu pour les CRDE est la mise en place de boutiques d'intrants. Les formations prévues pour la gouvernance de ces boutiques permettront une gestion optimale de cet appui en vue d'un agrandissement. Le projet pourra déjà observer à la mi-parcours les premiers éléments de durabilité et ainsi adapter une meilleure stratégie de sortie. Au niveau des autres plateaux techniques appuyés, les bénéficiaires de ces appuis disposeront aussi des capacités pour offrir les services qui répondent aux besoins du marché de l'emploi. Le répertoire de ces derniers sera aussi partagé avec les autorités compétentes et la maison de l'emploi qui pourra l'utiliser pour faciliter la formation-insertion des jeunes plus tard.

IV.1.3. Sous-composante A.2. Formation, développement d'initiatives entrepreneuriales et emploi

Objectif visé et impacts attendus

Produit attendu : Les jeunes ruraux sont compétents pour développer des activités rémunératrices et durables dans des métiers ruraux y compris des filières agrosylvopastorales et halieutiques.

| Indicateurs | Cible |
|--|--|
| Personnes formées à des activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise. | 4 450 |
| Nombre de jeunes personnes formées aux pratiques et/ou techniques de production et transformation agrosylvopastorales et halieutiques | 3 150 |
| Nombre de personnes des 3 communautés de pêche utilisant les investissements structurants (DCP, magasin, pêcheries, etc.) | 600 dont 202 jeunes et 50% jeunes femmes |
| Nombre de producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques offert par les 3 CRDE ciblés (1.1.3.) | 1 500 dont 506 jeunes et 50% jeunes femmes |

Activités, approche et modalités d'exécution

98. **Activité principale 1. Investissements structurants.** Les initiatives entrepreneuriales et d'emploi portées par les jeunes dans les filières agrosylvopastorales et halieutiques, seront supportées par des investissements structurants leur assurant des services et des infrastructures adéquates et efficaces. En particulier, le projet agira pour faciliter l'accès aux facteurs de production et aux ressources, ainsi qu'au marché et aux services. Le projet soutiendra en particulier des investissements agrosylvopastoraux et halieutique ainsi que la réalisation d'infrastructures.

99. Les actions seront développées en synergie et complémentarité avec les initiatives en cours développées par le gouvernement avec l'appui de différents partenaires (BM, Coopération française, BAD, FIDA, FAO, ...). Le projet profitera des enseignements tirés de ces projets, ainsi que des initiatives précédentes déjà réalisées.

100. **Investissements agrosylvopastoraux et halieutiques.**

101. L'économie bleue est considérée comme un pôle de croissance clé pour l'emploi des jeunes. Le projet supportera des initiatives structurantes permettant de créer les conditions favorables au développement de systèmes de pêche durables et de gestion de l'environnement marin et côtier qui encouragent les jeunes à s'investir dans le secteur.

102. Trois (3) communautés/villages de pêche, à raison d'une communauté par île, seront identifiées au démarrage du projet sur la base de critères socio-économiques et environnementaux, dont l'existence d'association ou de communauté de pêche, jeunes, femmes et pêcheurs motivés, l'expérience de gestion d'activités et services collectifs, le besoin de reconstitution de la ressource halieutique, etc. La cohésion économique, sociale et territoriale des communautés/villages sera nécessaire pour assurer la réalisation, la gestion et la durabilité des actions structurantes qui serviront de socle aux initiatives entrepreneuriales individuelles ou en groupe des jeunes.

103. Dans chaque communauté de pêche le projet appuiera quatre actions, à savoir : (i) un programme de sensibilisation, (ii) la mise en place de DCP ; (iii) la prospection et la délimitation des zones de pêche, et (iv) le renforcement du système de monitoring du repos biologique. Ces initiatives seront bâties sur les expériences passées et en cours et les leçons apprises dans le cadre d'autres projets appuyés par les différents partenaires (BM, JICA, UE, FIDA, FAO, PNUD, etc.). A l'instar d'autres expériences, des accords de cogestion des pêches traditionnelle et artisanale et gestion des équipements et infrastructures des pêches seront signés entre les institutions et les acteurs des communautés ciblées. Il est envisagé de toucher au moins 600 personnes à raisons d'environ 200 par communauté de pêche concernée dans les trois îles.

104. Action 1 - Sensibilisation des trois communautés ciblées. Un programme de sensibilisation sera réalisé au démarrage du projet pour assurer l'engagement et la responsabilisation des acteurs dans la mise en œuvre des activités structurantes. Tous les personnes des communautés identifiées, seront concernées : les hommes, les femmes et surtout les jeunes en lien avec la stratégie de ciblage et d'inclusion du genre du projet. Dans chaque île et sous la supervision du responsable pêche de la DOF, la sensibilisation sera conduite en partenariat avec la Direction régionale de la pêche qui apportera ses compétences techniques et législatives, et des ONG ayant l'expérience éprouvée dans le domaine de la pêche et la dynamisation communautaire. L'ENPMM contribuera avec son expertise surtout dans l'île de Anjouan. Au cours des deux premières années, dans chaque communauté les journées de sensibilisation seront organisées pour présenter le projet Force-jeunes, recueillir les instances et contraintes majeures, valider et programmer les actions structurantes conséquentes.

105. Actions 2 - Mise en place des dispositifs de concentration de poissons (DCP). Elle permettra de maintenir des rendements et des revenus pour les pêcheurs plutôt réguliers durant toute l'année, encourageant ainsi l'installation de jeunes. Ces dispositifs auxiliaires aux techniques de pêche traditionnel et artisanale, permettront de réduire le temps de recherche du poisson et limiter les longues et dangereuses incursions des pêcheurs artisanaux dans des zones de pêche trop éloignées de la côte. Il est préconisé l'installation de plusieurs DCP de qualité, renforcés par des matériaux locaux de récupération tenant compte de l'expérience existante⁵⁰ tant au niveau de la DGRH que de l'ENPMM. Le choix du type de DCP à installer sera guidé par le résultat économique attendu et l'impact sur les ressources halieutiques et les écosystèmes pélagiques et côtiers. Selon les besoins et les caractéristiques de la zone de pêche, trois types de DCP sont prévus, à savoir : (i) les DCP légers de moins de 200 m de profondeur, (ii) les DCP mi- eau à placer à moins ou égal à 400 m de

⁵⁰ Les premières expériences d'installation des DCP au Comores remontent à la fin des années '80.

profondeur, et (iii) les DCP indo- pacifiques à placer entre 600 m et 1 200 m de profondeur. L'installation sera accompagnée par un plan d'exploitation du DCP et la définition du mécanisme de maintenance, gestion et remplacement des DCP qui seront objet d'un accord de cogestion entre les institutions et les pêcheurs.

106. Les DCP seront réalisées par les techniciens de la Direction régionale des pêches⁵¹ et de l'ENPMM avec la participation des pêcheurs et des autres acteurs jeunes des villages concernés. Le projet pourra faire appel à des prestataires de services en l'absence d'expertise dans l'île et pour le positionnement en mer. La réalisation sera accompagnée par (i) la formation technique dans la construction et l'installation et (ii) la formation pour la gestion et la maintenance des DCP en encourageant la participation des jeunes. Pour assurer la durabilité des investissements et la prise en charge, un dispositif de pérennisation (exemple : système de quota sur les captures) sera défini avec les bénéficiaires à l'instar des mécanismes déjà existants dans chaque communauté pour la gestion d'espaces, d'infrastructures et des biens communs (pêcherie, magasins, etc.). Ces investissements ouvriront des opportunités de métiers et d'emplois émergents pour la réalisation, l'installation, la gestion et maintenance/réparation des DCP. Force-jeunes va en promouvoir à travers ses dispositifs de formation-insertion mis en œuvre dans la sous-composante A1.

107. *Action 3 - Prospection et la délimitation des zones de pêche.* Il sera réalisé autour des 3 sites et communautés de pêche identifiés afin de contrôler la pression sur les ressources halieutiques, en lien et complémentarité avec la mise en place des DCP. L'action intéressera les zones marines et côtières où les pêcheurs des 3 communautés impliquées exercent leurs activités. L'action prévoit :

- a. Une étude dans les sites/villages ciblés pour la délimitation des zones de pêche en fonction des caractéristiques et du potentiel halieutique. L'étude sera réalisée par un prestataire de service (bureau d'étude, ONG ou consultant) qui sera recruté par appel d'offre et qui effectuera des enquêtes et rencontres dans les villages et sites de pêche ainsi que des séances de travail avec la DGRH, les Directions régionales des pêches, l'INRAPE et l'ENPMM. L'étude prendra en compte les caractéristiques de l'écosystème marin et des ressources halieutiques, y compris l'existence d'espèces protégées, les caractéristiques des populations riveraines (composition, activités économiques, etc.), le type et les techniques des pêches utilisées, etc.
- b. La définition d'un règlement sur les captures et la gestion des zones de pêche. Suite aux résultats de l'étude, les mesures d'exploitation, les engins de pêche, les dates et les quotas de captures, les repos biologiques, etc. seront établis et réunis dans un règlement objet d'un accord de cogestion entre la communauté et les institutions locales pour en assurer la durabilité. Pour y arriver, le prestataire de service ayant réalisé l'étude, produira une proposition des mesures d'exploitation assurant : (i) une activité régulière et rémunératrice pour les pêcheurs (ii) des opportunités d'emploi pour les jeunes, (iii) la sauvegarde des écosystèmes marins et des ressources, et (iii) la cohérence et le respect de la législation comorienne en matière de pêche et de sauvegarde des ressources halieutiques. Après validation par les parties prenantes l'accord de cogestion sera préparé et signé.
- c. L'information et la communication sur la création des zones de pêche sera supporté par la production d'outils de communication (affiche, pamphlets, messages, spot radio, etc.) et l'organisation de journées portes-ouvertes animées par les prestataires de service et les Institutions locales. En plus de l'information, l'objectif est d'accroître la responsabilisation des acteurs sur le respect et la surveillance des sites et zones de pêche.

108. *Action 4 - Appui au renforcement du système de monitoring du repos biologique.* Le projet contribuera aux efforts déployés par le Gouvernement et ses partenaires en termes de contrôle et surveillance des pêches et respect des normes, y compris des repos biologiques. En particulier en collaboration avec la DGRH et le Centre national de contrôle et de surveillance des pêches (CNCSP), des initiatives seront développées pour accroître la responsabilisation et l'implication des communautés de pêche (pêcheurs, intermédiaires des ventes, femmes transformatrices). Dans chaque localité identifiée sera réalisé (i) un programme de sensibilisation et d'information sur les textes régissant la pêche, la sauvegarde des ressources halieutiques, ainsi que sur les conditions et dispositifs existants pour permettre la reproduction des ressources halieutiques (repos biologique) ; (ii) un calendrier de repos biologiques pour les différentes espèces, en impliquant les pêcheurs pour

⁵¹ Dépendra de la disponibilité de personnel compétent dans chaque île.

en assurer le respect et en lien avec les zones de pêche délimitées, et (iii) un appui à la communication et à la surveillance à travers la production et la diffusion de matériel d'information sur les normes et les règlements à respecter.

109. *Action 5 - Boutiques d'intrants au niveau des CRDE.* Le projet appuiera aussi le secteur agrosylvo-pastoral, à travers la mise en place de trois (3) boutiques d'intrants au niveau des trois CRDE sélectionnés à raison d'un CRDE par île, pour être centres d'incubation des jeunes. Les boutiques vont d'une part faciliter l'accès de proximité des producteurs aux intrants de qualité et adaptés au contexte agroécologique et aux cultures pratiquées, et d'autre part contribuer à l'autonomie financière des CRDE. L'action prévoit : (i) la prospection des besoins, (ii) la fourniture du stock initial, (iii) la définition du système de gestion et la formation du personnel, (iv) le renforcement des unités de production de matériel végétal. Il s'agit de mettre en place un service pour tous les producteurs œuvrant dans les villages du ressort territorial des CRDE. En particulier il est envisagé de toucher au moins 1 500 personnes dont environ 500 jeunes des villages polarisés par 3 CRDE

- a. La prospection des besoins sera réalisée au démarrage du projet dans les villages du ressort territorial de chaque CRDE afin de (i) recenser la demande du milieu et des activités agrosylvopastorales principales de la zone et (ii) établir la composition du stock initial en termes de typologie, caractéristique et quantité des différents produits avec une attention aux besoins exprimés par les jeunes et les femmes entrepreneurs du milieu. Ce travail sera réalisé par un prestataire de service (bureau d'étude, ONG, consultants) en impliquant le personnel technique affecté aux CRDE qu'à l'occasion s'occupera de sensibiliser les villages sur la mise en place des boutiques et les services offerts par les CRDE.
- b. Chaque boutique au sein du CRDE sera dotée d'un stock initial de (i) semences (maraîchères et fourragères) ; (ii) engrais ; (iii) produits de lutte contre les ravageurs, y compris biofertilisants et biopesticides et ; (iv) petits matériels (outillage de travail) pour l'agriculture et l'élevage. Le stock initial de chaque boutique d'un montant d'environ 40 700 euro (environ 20 millions de KMF) constituera un fonds de roulement pour la boutique. Le projet s'occupera de l'achat du stock initial. Des accords avec les fournisseurs/commerçants de la place capables de respecter les spécifications techniques des produits, seront établis pour assurer le ravitaillement à des prix préférentiels et accessibles pour les producteurs. Les boutiques seront dotées également d'outils et équipement pour la vente et le correct stockage et conditionnement des produits (balances, bascules, décimètres, étagers, sachets, etc.).
- c. Un système de gestion sera mis en place pour assurer la durabilité et la rentabilité de l'activité. Un prestataire de service (bureau d'étude, consultant) s'occupera d'élaborer un manuel et des outils de gestion. Il sera également chargé de la formation en gestion administrative, gestion des stocks, etc. du personnel responsable (gestionnaires) des boutiques. Ce personnel sera identifié parmi les jeunes répondant à un appel à candidature. Le personnel chargé de la vente sera également formé par les techniciens des Directions régionales de l'Agriculture sur les aspects/référentiels techniques des produits pour assurer les bonnes conditions de stockage et conditionnement et dispenser des conseils aux clients. Le DOF assurera le suivi comptable durant toute la durée du projet. La mise en place des boutiques bénéficiera de l'expérience et leçons apprises dans le cadre d'autres projets dont le projet en cours RECA-ERA⁵² qui prévoit une action analogue au niveau des CRDE.
- d. La disponibilité de semences et matériel végétal de qualité sera complétée par le renforcement de la production en pépinière, germoirs ou planches d'espèces vivrières, fruitières et forestières (PFNL). Le projet agira au niveau des espaces des CRDE déjà existants et destinés à cette activité afin d'augmenter la capacité d'offre des services aux producteurs. Les techniciens du CRDE seront responsables de l'activité. L'INRAPE assurera la semence ou le matériel végétal de base qui sera multiplié au niveau du CRDE. La vente de boutures, rejets de banane, plantes, y compris plantes greffées, de variétés améliorés, adaptées et prisées par le marché, contribuera aussi au fonctionnement des

⁵² Renforcement des Capacités des Centres Ruraux de Développement Économique pour l'Entrepreneuriat et la Résilience Agricole aux Comores (RECA-ERA) financé par l'Ambassade de France, mis en œuvre avec l'assistance de la FAO et ayant comme objectif spécifique d'augmenter l'accessibilité et la qualité des services de conseil agricole, en particulier ceux fournis par les CRDE aux Comores

CRDE. Le projet consolidera et agira in synergie avec les initiatives déjà réalisées ou en cours de différents projets, dont entre autres PREFER/FIDA, PIDC/BM, projet semences financé par la BAD avec assistance technique de la FAO, etc.

110. Acteurs de mise en œuvre. Les actions structurantes seront mises en œuvre en collaboration avec les institutions et la société civile en fonction de leur rôle et mandat technique et institutionnel tout en associant les associations/coopératives de producteurs, ainsi que de jeunes et des femmes existantes dans les villages ciblées. En particulier dans le domaine de la pêche seront impliqués : (i) la DGRH du MAPETA et les Directions régionales des Ressources Halieutiques (DRRH) joueront leur rôle régalienne de suivi tout en facilitant la synergie avec d'autres initiatives du secteur ; (ii) l'ENPMM dépendant du Ministère en charge de l'Education s'occupera de la réalisation des DCP en même temps que de la formation à la réalisation , gestion et maintenance des DCP ; (iii) le CNCSP sera impliqué dans la mise en œuvre des actions de support à la surveillance ; (iv) les prestataires de services (bureau d'études, consultants, ONG ...) seront chargé des études ; et (v) les ONG ayant des compétences spécifiques dans la dynamisation des communautés de pêche et les thématiques du secteur, seront chargé de la sensibilisation. Pour la mise en place des boutiques d'intrants, seront impliqués : (i) les Directions régionales de l'agriculture chargées du suivi et de la cohérence de l'action avec les autres initiatives développées dans le même domaine ; (ii) les CRDE étant les acteurs principaux en qualité de bénéficiaires et promoteurs de la mise en place des boutiques ; (iii) l'INRAPE assurant aux CRDE les semences ou le matériel végétal de base ; (iv) les ONG ayant des compétences avérées pour la sensibilisation des communautés, (v) les bureaux d'études et consultants contractés pour définir le mécanisme de gestion des boutiques et la tenue des formations en gestion. Le projet établira des accords de partenariat et/ou des contrats de prestation de services avec toutes les institutions et organisations impliquées.

111. Répartition des investissements agropastoraux et halieutiques entre les îles. Les nombre des investissements présentés ci-dessus seront répartis en parts égales entre les trois îles. Des différences en termes de spécifications techniques (exemple : nombre par typologie de DCP, détail du contenu du stock par boutique) pourront ressortir après le choix des sites de pêche et des CRDE de référence dans chaque ile, pour mieux contextualiser l'action. Le tableau ci-dessous, montre la répartition par île.

TABLEAU 14 : RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS AGROPASTORAUX ET HALIEUTIQUES PAR ÎLE

| Activités | Total | Gde Comore | Anjouan | Mohéli |
|--|----------|------------|----------|----------|
| 1. Investissements agropastoraux et halieutiques | | | | |
| a. Sensibilisation des communautés de pêche (programme) | 3 | 1 | 1 | 1 |
| b. Mise en place des dispositifs de concentration de poissons (DCP) | | | | |
| Sensibilisation et organisation autour des DCP (programme) | 3 | 1 | 1 | 1 |
| DCP type 1 (unités) | 6 | 2 | 2 | 2 |
| DCP type 2 (unités) | 6 | 2 | 2 | 2 |
| DCP type 3 (unités) | 6 | 2 | 2 | 2 |
| Formation technique réalisation DCP | 3 | 1 | 1 | 1 |
| Formation maintenance et mécanisme gestion DCP | 3 | 1 | 1 | 1 |
| c. Prospection et délimitation des zones de pêche | | | | |
| Etudes | 3 | 1 | 1 | 1 |
| Définition règlement | 3 | 1 | 1 | 1 |
| Information et communication | 3 | 1 | 1 | 1 |
| d. Renforcement du système de monitoring du repos biologique | | | | |
| Sensibilisation | 3 | 1 | 1 | 1 |
| Définition des calendriers/ zones de repos biologique | 3 | 1 | 1 | 1 |
| Communication et appui à la surveillance | 3 | 1 | 1 | 1 |
| e. Boutiques d'intrants au CRDE | | | | |
| Prospection besoins par CRDE | 3 | 1 | 1 | 1 |
| Stock initial /e | 3 | 1 | 1 | 1 |
| Equipements (balances, mobiliers, etc.) | 3 | 1 | 1 | 1 |
| Appui multiplication matériel végétal (pépinière, etc.) | 3 | 1 | 1 | 1 |
| Formation technique pour les chargés des ventes (conseil technique) | 3 | 1 | 1 | 1 |
| Formation en gestion (unité de gestion) | 3 | 1 | 1 | 1 |

112. Infrastructures. Force-Jeunes contribuera à pourvoir à des infrastructures (et équipements) durables, comme prérequis favorables aux activités de production (agricole et halieutique), post-récoltes (conservation/stockage) et de transformation. Il s'agit d'investissements structurants dont l'exécution sera respectueuse des enjeux environnementaux et climatiques. Force-Jeunes va : (i) aménager 24 ha de périmètres maraîchers (PM) ; (ii) construire des infrastructures post-récoltes

(magasins de stockage, 96 chambres froides écologiques (CFE) rattachés aux PM) ; (iii) construire/réhabiliter trois maisons de la pêche (une dans chaque île) en faveur des communautés de pêcheurs et (iv) renforcer les capacités des bénéficiaires pour la gestion durable des acquis et réalisations. De plus, Force-Jeunes interviendra en synergie et complémentarité avec les projets/programmes intervenant dans l'amélioration de l'accès physique par la réhabilitation des pistes rurales qui désenclavent les bassins de production et les lient aux principaux marchés existants. Ce niveau de complémentarité avec le volet accès amélioration de l'accès physique sera reflété dans les critères de choix à avantage comparatif des zones d'intervention du volet production.

113. Compte tenu de la simplicité et de la proximité géographique des infrastructures à pourvoir (les infrastructures post-récoltes sont construites au sein des PM à aménager), il est recommandé de regrouper les marchés en des lots uniques par site de PM, en vue du processus de passation des marchés pour leur construction. Une telle mesure facilitera les opérations de contrôle et de supervision lors de l'exécution des travaux.

114. Répartition des aménagements et infrastructures entre les îles. Pour ce qui est de la répartition entre les îles, chacune bénéficiera de tous les types d'infrastructures (et équipements relatifs) ciblés par le projet, dont les destinations principales sont les sites de PM aménagés et les communautés de pêche. Au total, Force-Jeunes pourvoira à : (i) 24 ha de périmètres maraichers dont 4 ha à Grande Comore, 13 ha à Anjouan et 7 à Mohéli ; (ii) 12 magasins de stockage dont 2 à la Grande Comore, 6 à Anjouan, et 4 à Mohéli ; (iii) 12 hangars (suivant la répartition des magasins) ; (iv) 12 aires de repos (répartis comme les magasins) ; (v) 96 Chambres froides écologiques dont 16 à la Grande Comore, 52 à Anjouan et 28 à Mohéli et (vi) 3 infrastructures/maisons de pêche (une dans chaque île).

TABLEAU 15 : RÉPARTITION DES INFRASTRUCTURES ENTRE LES ÎLES

| Types d'infrastructures | Grande Comore | | Anjouan | | Mohéli | | Nbre total |
|------------------------------|---------------|--------------|---------|-------|--------|-------|------------|
| | Nbre | Destinations | Nbre | Dest. | Nbre | Dest. | |
| Périmètres maraichers (Ha) | 4 | Sites | 13 | Sites | 7 | Sites | 24 |
| Magasins de stockage | 2 | PM | 6 | PM | 4 | PM | 12 |
| Hangars | 2 | PM | 6 | PM | 4 | PM/ | 12 |
| Aires de repos | 2 | PM | 6 | PM | 4 | PM | 12 |
| Chambres froides écologiques | 16 | PM | 52 | PM | 28 | PM | 96 |
| Maison de pêche | 1 | CP | 1 | CP | 1 | CP | 3 |

Légende : PM = Périmètre maraicher ; CP = Communauté de pêche

115. Action 1 - Aménagement des périmètres maraichers (PM). Pour accompagner les jeunes formés, 24 ha seront aménagés. Le processus d'aménagement des terres ciblées se fera de manière anticipée aux besoins issus de la formation des jeunes, pour assurer que les terres à mettre en valeur soient aménagées suffisamment dans les délais (avant la sortie des cohortes). Il s'agira des travaux d'aménagement sommaire (dessouchage, nettoyage, parcellisation, délimitation de couloirs de circulation et pare-feu, terrassement, planage, etc.) et de construction d'un système d'irrigation (mobilisation de l'eau et réseau d'irrigation) sur les sites retenus. Chaque jeune recevra une parcelle de 1 000 m² à mettre en valeur. Les étapes de ce processus incluent la sécurisation foncière, les études, l'exécution des travaux, le contrôle et la supervision des travaux.

116. Sécurisation foncière. La disponibilité en quantité suffisante de terres à aménager est un prérequis au lancement du processus. L'Etat comorien mettra à disposition des espaces relevant de son domaine, en vue de leur aménagement. Par suite des investissements réalisés, les terres aménagées prendront une valeur plus importante, pouvant ainsi faire l'objet des convoitises. Force-Jeunes œuvrera à la sécurisation de ces dernières, comme mesure d'atténuation des risques y relatifs. Cette sécurisation se fera suivant la procédure nationale en vigueur et sera matérialisée par la prise d'un arrêté du gouvernement portant attribution des sites aux bénéficiaires. La publication de cet arrêté est une condition *sine qua non* et un prérequis indispensable à tout démarrage de travaux d'aménagement des terres destinés aux jeunes. Autant que possible, l'ensemble des terres à aménager au sein de chaque île devrait être en un tenant sur le même site, pour faciliter les travaux et aussi espérer une mise à l'échelle de l'investissement. De préférence, la localisation de

ces domaines devra être guidé par : (i) l'existence d'un accès physique pérenne/permanent ; (ii) la proximité d'un point d'eau ; (iii) la topographie du site⁵³; (iv) l'impact sur l'environnement.

117. La réalisation des aménagements prévoit les études, l'exécution, le contrôle et la supervision des travaux, ainsi que la réception et garantie des ouvrages et la formation des bénéficiaires à l'utilisation et maintenance.

- *Etudes technique et environnementale.* Elles seront réalisées par un prestataire de services (bureau, consultant individuel) recruté sur une base compétitive. Elles se feront de manière participative, pour validation des APS, APD et DAO. L'étude impliquera d'autres expertises concernées dans la mise en valeur des sites à aménager pour assurer le bon fonctionnement des investissements après exécution des travaux. Les études techniques définiront, pour chaque site : (i) les plans et schémas d'aménagement (terrassement et système d'irrigation) intégré ; (ii) les types et volumes d'activités ciblées pour l'aménagement (terrassement et irrigation) ; (iii) les dimensions et plans de construction des ouvrages, etc. Le système d'irrigation proposé définira : (i) le type de mobilisation de l'eau et les caractéristiques (dimensionnement, matériaux, etc.) des ouvrages y relatifs ; (ii) les caractéristiques du réseau d'irrigation à mettre sur pied (primaire, secondaire, etc.) ; (iii) la parcellisation ; (iv) les conditions de durabilité du système d'irrigation ; (v) les orientations d'appui des bénéficiaires à la gestion durable de l'investissement ; etc. Pour des raisons d'efficacité de l'investissement, un système d'irrigation gravitaire sera à considérer à fort avantage comparatif. Les aspects environnementaux de l'exécution des travaux d'aménagement seront pris en compte par une évaluation d'impacts de l'exécution de chaque activité durant le processus d'aménagement. La mitigation des impacts identifiés sera prise en compte dans le cadre des activités proposées dans le PGES. Ces activités devront figurer dans les DAO.
- L'allotissement des travaux se fera suivant les volumes évalués par les études et la proximité géographique des sites. Compte tenu des risques liés à la faible performance des entreprises locales, il ne sera pas permis à chaque entreprise de soumissionner à plus d'un lot, pour réduire les risques liés à la contre-performance.
- *Exécution des travaux.* Des entreprises expérimentées, recrutées sur une base compétitive, seront chargées de réaliser les travaux suivant les prescriptions techniques et socio-environnementales des DAO. Les critères devant orienter leur recrutement incluent entre autres : (i) une expérience avérée d'au moins 5 ans dans le domaine et la zone d'intervention du projet ; (ii) un personnel clé qualifié et expérimenté (chef de projet, topographe, hydraulicien, etc.) ; (iii) être propriétaire (ou présenter la preuve d'en disposer) des équipements clés pour le travail demandé ; (iv) avoir une capacité financière au moins à la hauteur des besoins des travaux ; etc. Chaque entreprise ne devra pas prétendre à plus d'un lot à la fois, pour éviter les risques liés à la faible performance.
- *Contrôle des travaux.* Les travaux exécutés seront contrôlés par un prestataire privé compétent recruté. Le contrôle se fera suivant un dispositif efficient (contrôle à pied d'œuvre) dont l'objectif est de corriger les omissions/faiblesses issues de la phase de la conception. La durée contractuelle de ces prestataires sera au moins égale à celle de l'exécution des travaux (contrats à la tâche et non élaborés sur la durée), de manière à assurer la présence effective de la mission de contrôle sur le terrain pendant l'exécution des travaux par l'entreprise. Quelques critères de recrutement de ces prestataires pourraient inclure : (i) la compétence et l'expertise du personnel (minimum 5 ans) ; (ii) les preuves d'exécution de travaux similaires (quantité et qualité de travail) ; (iii) preuve de la capacité financière, etc. La période de recrutement de ces prestataires devra s'arrimer à celle du recrutement des entreprises, afin d'assurer la présence effective de la mission de contrôle avant le démarrage des travaux. De même, la durée de prestation de la mission de contrôle ne devra être plus importante que celle des entreprises et liée à la performance de ces derniers (et non à la durée de son contrat).
- *Supervision des travaux.* Des missions de supervision se feront à des fréquences idéalement rapprochées en fonction de l'urgence dans l'évolution des travaux. Elles se feront par une équipe constituée des représentants du projet (expert infrastructure de Force-Jeunes), des services techniques insulaires et des communes. Ces missions apprécieront les niveaux d'avancement physique (quantitatif et qualitatif) des réalisations, par rapport aux

⁵³ Un relief trop accidenté ne serait pas très favorable aux opérations sur et en dehors du site

orientations du DAO, de consommation des délais d'exécution des travaux, de respect des autres mesures techniques et socio-environnementales prescrites par le DAO et les missions précédentes. Les conclusions de chaque mission, sous forme de nouvelles orientations (modifications/améliorations) de l'évolution des travaux, seront consignées dans le journal de chantier, pour un suivi de l'exécution lors de la mission suivante.

- *Période de garanti et réceptions.* A la demande des entreprises, les travaux réalisés feront l'objet d'une réception technique. Il s'agira pour l'équipe (Ingénieur en infrastructures du projet, contrôleur et entreprise) concernée, de relever les malfaçons et/ou manquements des travaux, en vue de leurs corrections avant la réception provisoire. La réception provisoire se tiendra aussi à la demande de l'entreprise. En plus des experts présents à la réception technique, y prendront part les responsables de la gestion fiduciaire du projet et des représentants des services techniques déconcentrés. Cet exercice consiste en la vérification de la levée des remarques faites lors de la réception technique et, en cas de besoin, l'identification d'autres réserves, non conformités (par rapport au DAO) et dysfonctionnements qui pourraient entraver l'utilisation de l'infrastructure. Durant une année après la réception provisoire, le fonctionnement de l'infrastructure est sous la responsabilité de l'entreprise qui en assure les réparations nécessaires. Cette période est celle de garantie, après quoi la réception définitive sera prononcée. Chaque étape du processus de réception est marquée par un procès-verbal contresigné par l'ensemble des intervenants. La réception définitive sera officialisée par la remise d'un document officiel, marquant le transfert de la propriété en faveur des bénéficiaires finaux.
- *Renforcement des capacités des bénéficiaires.* Les bénéficiaires des investissements seront appuyés dans le but d'accroître leurs capacités de gestion des acquis et réalisations. Il s'agit des séances de formation spécifiques et ciblées et/ou des échanges d'expériences avec d'autres bénéficiaires plus aguerris dans le domaine concerné. Les formations concerneront à la fois les domaines de la gestion (administrative, financière, technique, etc.), de l'entretien/maintenance (routine et périodique), la mobilisation sociale, le partenariat, etc.

118. *Action 2 - Infrastructures post-récoltes.* Ces investissements ciblent principalement les activités de production agricole (maraîchage) et visent à réduire les pertes post-récoltes et à accroître la valeur des produits par la construction : (i) des infrastructures de stockage/conservation (12 magasins) ; (ii) 12 hangars de repos (couplés aux magasins) et aires de transformation des produits (au sein des CRDE) et ; (iii) des équipements de conservation (96 chambres froides écologiques - CFE). Toutes ces infrastructures sont construites au sein des sites de PM.

- *Etudes techniques.* Ces infrastructures étant de type simple, leur conception sera réalisée en interne par l'équipe des ingénieurs en infrastructures de la coordination de Force-Jeunes. Le processus de leur élaboration sera participatif (impliquant d'autres expertises de l'Unité de coordination) pour garantir la fonctionnalité, l'utilité et la durabilité des réalisations. Ces infrastructures ne feront pas l'objet d'un DAO spécifique, mais leurs spécifications techniques seront incluses dans le DAO des travaux d'aménagement des PM (y compris la construction de l'ouvrage de mobilisation des eaux de pluie et le réseau d'irrigation).

Comme infrastructure de stockage/conservation (capacité de 50 à 100 tonnes), la conception du magasin devra tenir compte de : (i) la circulation de la lumière et de l'air ; (ii) la protection contre les ravageurs ; (iii) la dissociation/délimitation physique des espaces dédiés aux outils/équipements, aux intrants (pesticides, engrais, etc.) et aux produits récoltés. Le recours aux matériaux locaux pour

Encadré 2. Chambre froide écologique

Une chambre froide écologique (CFE) est un compartiment naturellement réfrigéré de forme parallélépipédique (rectangulaire ou carrée) composée de 2 murs (interne et externe) juxtaposés n'utilisant aucune forme d'énergie électrique. De dimension variable (fonction du volume des produits à conserver et de l'espace disponible pour sa construction), elle est construite suivant un processus simple, à base de briques de terre (type limoneux argileux) et du sable fin. Elle sert à la conservation des produits fraîchement récoltés (surtout les légumes), prolongeant ainsi leur durée de conservation et leur qualité en les préservant dans un environnement frais. Pour plus d'efficacité, elle doit être construite dans des conditions favorables (ombrage et circulation de l'air), utilisée et entretenues suivant des règles bien définies. Aux coûts d'acquisition faible, la CFE présente plusieurs avantages : (i) conservation des produits pendant jusqu'à trois semaines ; (ii) réduction des pertes post-récoltes ; (iii) conservation la fraîcheur des produits conservés et de leurs propriétés organoleptiques ; (iv) ne nécessite pas d'énergie électrique ; (v) facile à reproduire et entretenir.

<https://www.youtube.com/watch?v=VP6XK27dnyA>

leur construction pourrait contribuer à réduire les coûts et accroître leur efficacité dans le fonctionnement (capacité de conservation).

Les aires de repos (couplés aux PM) et hangars de travail pour les activités de transformation (au sein des CRDE) seront conçus suivant un plan qui obéit à la fonctionnalité et à l'utilité qui leur sont dédiées.

Quant aux CFE, aucune étude technique préalable n'est nécessaire pour leur construction. Cependant, il sera indispensable d'identifier et de sécuriser les zones d'emprunt de matériau (terre de qualité adéquate et en quantité suffisante) pour la fabrication des briques de terre.

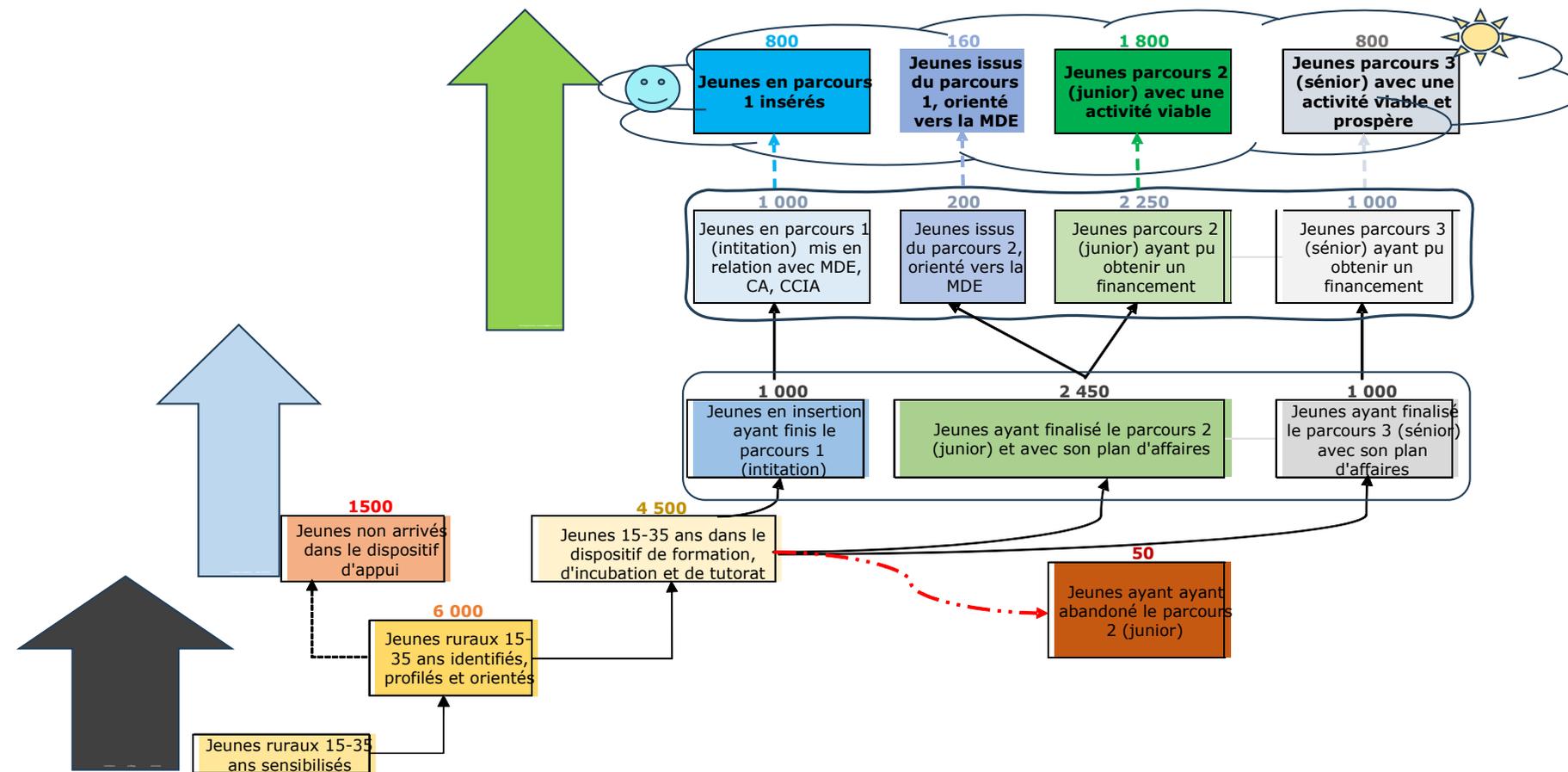
- *Travaux de construction.* Les magasins et hangars seront construits par les mêmes entreprises chargées des travaux d'aménagements des PM. Quant aux CFE, elles seront construites par des artisans locaux (identifiés parmi les jeunes formés) suivant l'approche HIMO. Une telle approche permettra d'assurer une appropriation de la technologie, sa diffusion au sein des communautés, la réduction des coûts de construction. En prélude à leur diffusion, quelques CFE seront construites au sein des PM aménagés à titre expérimental et démonstratif.
- *Contrôle, supervision des travaux, période de garanti et réceptions.* Ces activités seront exécutées suivant les mêmes approches et orientations que celles des aménagements de PM.

119. Action 3 - Infrastructures d'appui à la pêche. Force-Jeunes va appuyer les acteurs de la filière halieutique par la construction/réhabilitation (et équipement) des trois Maisons de pêche (une par communauté de pêche et par île). Ce sont des infrastructures multifonctionnelles qui seront gérées par des bénéficiaires préalablement organisés et capacités pour la circonstance. Ces maisons incluront un bâtiment principal (intégrant magasin, un point de vente/collecte, un espace pour loger de petits équipements de chaîne de froid) auquel seront couplés des bâtiments connexes (toilettes, point d'eau, etc.) et un espace dédié aux réunions.

- *Etudes technique et socio-environnementale.* Pour les communautés de pêche qui n'en disposent pas, la conception de cette infrastructure sera assurée par l'équipe des ingénieurs en infrastructures de la coordination de Force-Jeunes, aboutissant à un plan type sur la base duquel le bâtiment sera construit. Quant aux communautés qui en disposent, un diagnostic préalable sera fait sur les infrastructures existantes, sous forme d'évaluation des besoins à combler en vue d'un niveau de services préalablement défini. Ce processus sera participatif, impliquant les spécialistes de la pêche et les bénéficiaires (comme futurs gestionnaires de l'infrastructure). Le dimensionnement de l'infrastructure se fera sur la base d'une évaluation des volumes de produits de pêche marine traités (collectés, vendus, stockés) au sein de la communauté, avec pour objectif d'améliorer le cadre (hygiène, sécurité, etc.) des transactions (vente, conditionnement, etc.). Comme pour les dortoirs et les salles de classe (sous-composante A1), l'évaluation environnementale liée à cette activité permettra de définir un PGES qui sera mis en œuvre lors des travaux. Y seront pris en compte les aspects liés à la gestion des déchets, l'utilisation de l'énergie électrique (recours au système solaire pour l'éclairage), de la sécurité des lieux, etc.
- *Construction, contrôle et supervision des travaux, période de garanti et réceptions.* Ces activités se dérouleront suivant les orientations ci-dessus mentionnées pour les autres types d'infrastructures.

120. Mise en œuvre et partenariat avec les services techniques insulaires et les communes. Dans la perspective de la durabilité, Force-Jeunes établira des partenariats avec les services techniques déconcentrés de l'Etat (en charge des infrastructures et agriculture) et les communes de sa zone d'intervention sous forme de convention/protocole basé sur les résultats. La collaboration avec ces structures techniques déconcentrées et entités décentralisées contribuera, entre autres à : (i) une synergie et une harmonisation des activités et actions avec les autres acteurs de développement pour plus d'efficacité ; (ii) à veiller au respect des normes et standards nationaux dans le processus d'exécution des activités ; (iii) accroître l'appropriation et la redevabilité de ces derniers par rapport à la gestion future des acquis et réalisations. Leur implication sera effective (y compris les missions de terrain sanctionnées par des rapports, dans le cadre de la supervision des travaux) dans tout le processus (identification, études, supervision des travaux, etc.) et régulièrement évaluée.

121. **Activité principale 2. Formation des jeunes ruraux.** Les actions du projet Force-Jeunes permettront de former 4 500 jeunes, âgés de 15 à 35 ans, dans les différents dispositifs et parcours. La figure 1 résume le processus de formation des jeunes.



Au total Force-Jeunes animera des campagnes de sensibilisation au terme desquelles on 6000 jeunes manifesteront leur intérêt et postuleront à l'offre d'appui du projet. Ces 6000 jeunes seront informés, profilés et orientés dans trois parcours de formation.

Sur les 6000 jeunes orientés :

- 1500 d'entre eux décrochent (volontairement ou par contrainte non dépendante du projet) du dispositif
- 4500 jeunes arrivent dans le dispositif de formation pour intégrer l'un des trois parcours

Parmi les 4500 jeunes qui sont formés par le projet,

- 1000 sont formés dans le parcours 1 (initiation) et mis en relation avec la maison de l'emploi (MDE) à la fin de formation
- 2450 sont dans le parcours 2 (junior) avec 2250 qui ont un plan d'affaires financés et 200 orientés vers l'emploi salarié via la MDE
- 50 jeunes orientés dans les parcours 2 décrochent au cours de la formation (volontairement ou par contrainte non dépendante du projet)
- 1000 sont formés dans le parcours 3 (sénior) et bénéficient d'un financement de leur plan d'affaires

122. Les supports nécessaires ainsi que les acteurs pré-identifiés pour la mise en œuvre sont présentés dans le tableau ci-après et décrits dans la suite de cette section.

TABLEAU 16 : SUPPORT POUR LES ACTIONS DE FORMATION DES JEUNES RURAUX

| Étapes | Supports | Acteurs de mise en œuvre |
|--|---|---|
| Facilitation et sensibilisation des jeunes | Actions in-situ Réseaux sociaux Mass média Brochures/Dépliants | Equipe de projet/DOF Partenaires de communication (radio, TV) ONG, ou des associations d'intermédiation qualifiées, ou opérateurs, OP ou structures de jeunes |
| Identification, profilage et orientation | Formulaire de candidature Site web de soumission de candidature Supports techniques de présentation, transmission, contrôle qualité, orientation et sélection (grilles d'éligibilité et de sélection) des demandes d'appui Visite de site suivi de rapport | Délégations opérationnelles de Force-Jeunes CRDE ONG Association Prestataires de service Equipe de projet/DOF Comités d'analyse des candidatures |
| Formation proprement dite | | |

123. L'activité de formation des jeunes ruraux sera mise en œuvre par les actions indiquées ci-dessus.

124. Action 1 - Facilitation et sensibilisation des jeunes. Le résultat attendu au terme de ce processus de facilitation et de sensibilisation est « l'embryon du projet du jeune » c'est-à-dire une idée préliminaire de son projet économique. Le support de travail à cette étape est le formulaire d'embryon de projet tenant lieu de manifestation d'intérêt du jeune.

125. Pour permettre aux jeunes des trois îles d'être informés sur les activités du projet et aussi sur les opportunités qui leur sont offertes, Force-Jeunes conduira des actions de sensibilisation à grande échelle et aussi des sensibilisations spécialisées. La sensibilisation se fera aussi bien en langue nationale Shikomori qu'en français. Ces actions de sensibilisation toucheront en moyenne 7 000 jeunes durant la vie du projet. L'information et la sensibilisation de masse se fera à travers des moyens de communication de médias (radio, télévision, dépliants, réseaux sociaux). Elle utilisera aussi les rencontres de masse dans des communautés par île. Les leaders seront aussi mis à contribution. Quant à la sensibilisation et à l'information spécialisée, des partenariats seront noués. Ces partenaires peuvent être des ONG, ou des associations d'intermédiation qualifiées, ou opérateurs, OP ou structures de jeunes ayant les compétences, et disposant du maillage nécessaires pour atteindre un nombre important de jeunes.

126. Afin d'éviter d'avoir des demandes non satisfaites sur plusieurs années, au début de chaque année (2025-2028), le projet communiquera clairement dans les actions de facilitations ses objectifs finaux de sélection pour l'année et par île. Cette facilitation vise à améliorer l'accès des appuis du projet aux jeunes et notamment aux jeunes filles peu familières des procédures. Les structures (ou personnes) en charge de la facilitation s'assureront de diffuser dans un format et en langue accessible, la stratégie d'intervention du projet, les procédures de candidature, les critères minima de recevabilité des candidatures de jeunes concernés, les thématiques couvertes. Elles auront donc la responsabilité de « traduire » l'idée du demandeur dans un format recevable par le Force-jeunes et de veiller à ce que tous les éléments d'information répondant aux critères de recevabilité y figurent. L'information sur les cycles de formation, les subsistances potentielles et autres ne seront fournis qu'une fois le jeune orienté ; ceci pour éviter au maximum le captage d'opportunités par une élite ou pour d'autres fins.

127. Action 2 - Identification, profilage et orientation des jeunes. Après la sensibilisation, cette action sera réalisée au démarrage du projet pour affiner les orientations selon trois parcours tenant compte de la diversité des besoins des jeunes pour l'accès aux opportunités de formation, d'emploi et de création d'entreprises : (a) le parcours d'initiation ou de formation préprofessionnelle, limité à la formation, qui concerne les jeunes de 15 à 17 ans ; (b) le parcours junior de formation-insertion pour les jeunes de 18 à 35 ans en quête du capital de démarrage à titre individuel ou collectif ; et (c) le parcours sénior pour les jeunes promoteurs de 18 à 35 ans exerçant une activité qu'ils souhaitent développer à l'enseigne individuelle ou collective.

128. Le premier point est la mise en place d'un dispositif mixte de recueil des candidatures. Le projet mettra en place un formulaire de candidature (cf. encadrée ci-dessous pour les paramètres clés à renseigner) qui sera déposé au sein des DOF de Force-Jeunes, des CRDE partenaires dans

chaque île. Tout jeune désireux de manifester sa candidature devra remplir et déposer ce formulaire avec les pièces requises (preuve d'identité, preuve d'exercice de l'activité suivant le profil du candidat, autorisation du tuteur pour les jeunes de moins de 18 ans, etc.) auprès de l'unité du projet ou de ses démembrements.

129. Le dispositif de recueil des candidatures comprendra aussi la mise à disposition d'un site web (google docs ou SurveyMonkey par exemple) pour permettre de recevoir les candidatures aussi en ligne pour ceux qui peuvent. Pour les candidats qui ne pourront pas utiliser l'outil web mis à disposition, ils bénéficieront de l'appui des CRDE, ou d'autres partenaires recrutés (ONG, association, prestataires de service) à cet effet. Afin d'éviter le dépôt tous azimuts de candidature, les différents canaux de soumission de candidature seront ouverts au début de chaque trimestre, pour permettre de conduire les analyses de dossier par vague.

130. Par île, les candidatures reçues seront vérifiées à priori par la DOF pour s'assurer du respect des critères d'éligibilité de chaque postulant. Les dossiers des postulants ayant passé ce filtre passeront ensuite en comité d'analyse. Un comité d'analyse des candidatures sera mis en place pour valider les profils des candidats reçus d'une part et sélectionner les jeunes à faire passer à l'étape d'orientation dans les différents parcours. Ce comité autonome, dont le secrétariat sera assuré par la DOF, sera composé des cadres du projet, des représentants des structures étatiques concernées (DGRH, Direction régionale d'agriculture, Direction régionale d'élevage, maison de l'emploi, etc.) et d'acteurs non étatiques (chambre d'agriculture, etc.), pour assurer la transparence dans le profilage et le respect. Les membres du comité de validation bénéficieront d'une formation sur leur rôle et attributions. Cette formation sera organisée par l'Unité de coordination qui prévoira également une séquence de partage d'expériences entre les différents comités régionaux à mi-parcours. Pour chaque île, le comité de validation des profils devra se réunir au moins une fois par trimestre conformément à son règlement intérieur et suivant les flux de demande à examiner, sur convocation de la DOF. Ses assises planifiées et budgétisées dans le PTBA sont exécutées suivant les procédures internes à Force-Jeunes. Le Comité examine les requêtes enregistrées par la DOF qui assure un contrôle de l'éligibilité de la demande. L'Unité de coordination élabore les supports techniques de présentation, transmission, contrôle qualité, orientation et sélection (grilles d'éligibilité et de sélection) des demandes d'appui, qui sont communs à tous les comités régionaux de validation dans les îles. Le comité régional s'appuie sur des grilles d'éligibilité et d'évaluation des requêtes⁵⁴ qui différencieront les critères selon les publics cibles, les parcours et la documentation technique préparée par le projet (barème des coûts, estimation quantitative des cibles, capacité des structures d'incubation). Une fois les jeunes profilés informés par le projet de la validation de leur dossier, ils seront conviés suivant un calendrier à une session d'orientation personnelle.

Encadré 3. Paramètres clés du formulaire de candidature

- Description de l'entrepreneur/bénéficiaire
- Synthèse du projet
 - Objectifs du projet
 - Investissements clés
 - Fonds de roulement
 - Rentabilité financière
- Evaluation qualitative du projet
 - Produits
 - Prix
 - Promotions/commercialisation
 - Place
 - Utilité pour la communauté
- Financements résumés
 - Prêts
 - Dons
 - Estimation de l'apport personnel
 - Fonds De Roulement
- Résumé Investissements
- Vue d'ensemble
- Flux de Trésorerie & Rentabilité
 - Flux De Trésorerie
 - Rentabilité
- Tableau de la main d'œuvre
- Tableau d'investissement et amortissement
- Frais généraux/coûts fixes
- Estimation du fonds de roulement
- Tableau d'amortissement du prêt/ligne de crédit pour fonds de roulement
- Amortissement des emprunts
- Flux de trésorerie annuel
- Rentabilité financière
- Preuve d'état civil (carte d'identité ou équivalent) prouvant l'âge du jeune

⁵⁴ Ces supports seront finalisés dans le manuel au démarrage du projet

Encadré 4. Critères minimums d'éligibilité à l'étape d'orientation⁵⁵

Pour être éligible à un appui à la préparation de leur projet économique dans une structure de formation-insertion ou d'incubation, la demande doit émaner du bénéficiaire direct et non pas d'un tiers et répondre aux critères suivants :

- L'âge : entre 15 et 35 ans
- La résidence dans la zone de concentration
- L'insertion de l'idée de projet dans l'une des opportunités économiques et d'emplois identifiées par Force-jeunes pour la zone de concentration concerné
- Le niveau d'instruction ou d'alphabétisation
- L'accès aux ressources foncières nécessaires au projet d'entreprise⁵⁶ pour les projet nécessitant le foncier
- La présentation du formulaire d'embryon préparé avec un facilitateur et validé en comité
- Pour une orientation, vers le parcours sénior, le jeune postulant doit en outre justifier d'une expérience de promoteur dans le domaine d'activité visé.

131. La session d'orientation servira à écouter davantage les motivations et aspirations du jeune, à leur fournir des éléments permettant d'avoir les contours de leur choix et aussi informer sur le cycle et les conditions de formation. L'orientation servira aussi à informer le jeune sur les exigences minimales qu'il devra respecter s'il est finalement choisi pour intégrer un des trois parcours de formation. Pour les jeunes déjà en activités, la visite de site sera obligatoire pour s'assurer que ces derniers exercent l'activité et cette visite fera partie de l'orientation. Quant aux autres jeunes, la pertinence de la visite de son lieu de résidence ou son futur site de travail sera décidée par les experts en charge de l'orientation.

132. Il est prévu de profiler et d'orienter 6 000 jeunes sur la durée du projet avec environ 4 500 d'entre eux qui pourront effectivement passer à l'étape de formation.

133. *Action 3 - Intégration de l'éducation nutritionnelle dans les curricula.* Le projet financera la sensibilisation des jeunes ruraux bénéficiaires des formations sur les bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles, y compris sur des techniques de transformation visant à améliorer la qualité nutritionnelle des produits transformés comme les farines issues des tubercules (manioc). L'action concernera : (i) l'intégration d'un module d'éducation nutritionnelle dans les curricula des CRDE et plateaux techniques pour sensibiliser sur les bonnes pratiques d'hygiène et de nutrition équilibrée ; (ii) la formation des formateurs au sein des plateaux techniques.

134. Les séances d'éducation nutritionnelle consisteront à fournir aux bénéficiaires les informations nécessaires pour produire, récolter, conserver et consommer une nourriture saine, ainsi que pour améliorer les disponibilités alimentaires au niveau familial et l'utilisation plus efficace des aliments par rapport aux ressources économiques disponibles. L'éducation nutritionnelle portera sur: (i) l'amélioration des connaissances nutritionnelles et les relations entre santé et alimentation, les relations entre état nutritionnel et état sanitaire, les besoins nutritionnels en fonction de l'âge ; (ii) la promotion de comportements et pratiques nutritionnelles souhaitables (y compris la conservation et le stockage correcte et la salubrité des aliments) et (iii) l'augmentation de la diversification et de la quantité des disponibilités alimentaires de la famille.

135. L'action de Force-Jeunes s'inscrira dans les approches promues par le Direction de la santé familiale (DSF) en partenariat avec le FIDA/PREFER, la FAO et l'UNICEF⁵⁷. La forte implication et responsabilisation des femmes dans les initiatives d'éducation nutritionnelle vont contribuer à leur autonomisation au même titre que les autres activités de Force-Jeunes favorisant l'accès des femmes aux facteurs de production et aux postes de responsabilité au sein du ménage /exploitation familiale et dans l'environnement professionnelle, économique, associatif, etc. Cette démarche sera conduite en lien avec la stratégie définit à travers le GALS pour renforcer l'inclusion et l'autonomisation des femmes.

136. *Action 4 - Formation technique et professionnelle des jeunes.* Selon leur profil, les jeunes seront insérés dans trois parcours de formation et d'insertion distincts qui renforcent leurs capacités pour l'accès à des emplois et la création ou le développement de leurs entreprises. L'itinéraire de formation-accompagnement suivant chaque parcours est résumé dans le tableau suivant.

⁵⁵ Ces critères seront éventuellement affinés au démarrage du projet dans le manuel.

⁵⁶ Le ciblage économique permet l'accès aux appuis du projet à des jeunes qui ont peu de ressources foncières. Il s'agit ici de s'assurer qu'ils pourront conduire de leur activité avec des garanties suffisantes pour la sécurisation de leur implantation (par ex : accord familial ou par dotation sur des terres domaniales mises à disposition).

⁵⁷ Guide alimentaire des Comores 2020. Mise en œuvre des sessions d'éducation nutritionnelle auprès les communautés cibles par le PREFER

TABLEAU 17 : ITINÉRAIRE DE FORMATION-ACCOMPAGNEMENT SUIVANT CHAQUE PARCOURS

| Parcours 1 (initiation) | Parcours 2 (Junior) | Parcours 3 (sénior) |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> a. Programme de formation spécifique au parcours, en adéquation avec les besoins recensés par le projet et avec la MDE ; avec des modules standardisés et à la carte, etc. b. Apprentissage alliant théorique et pratique chez un tuteur c. Initiation aux techniques de recherche d'emploi d. Mise en relation avec la MDE pour accéder aux opportunités d'emplois | <ul style="list-style-type: none"> a. Programme de formation spécifique au parcours (technique et/ou entrepreneuriale) : contenus des modules standards suivant la thématique, à la carte, etc. b. Couplage de formation théorique et pratique c. Appui à la matDOFion du projet et à la préparation du plan d'affaires d. Mise en relation avec les institutions financières (junior) ou avec la MDE (junior et initiés) e. Présentation de plan d'affaires au comité de validation sous forme de requête de financement ; examen par le comité f. Suivi du dossier de financement g. Accompagnement post-financement par les conseillers d'entreprise ou structures de formation selon les cas | <ul style="list-style-type: none"> a. Programme de formation spécifique au parcours (technique et/ou entrepreneuriale) : contenus des modules standards suivant la thématique, à la carte, etc. b. Formation essentiellement pratique avec possibilité d'immersion professionnelle (stage ou échange d'expérience pour les séniors, etc.) c. Appui à la matDOFion du projet et à la préparation du plan d'affaires d. Mise en relation avec les institutions financières (sénior) e. Présentation de plan d'affaires au comité de validation sous forme de requête de financement ; examen par le comité f. Suivi du dossier de financement g. Accompagnement post-financement par les conseillers d'entreprise ou structures de formation selon les cas |

137. Le parcours 1 (initiation) est celui de la formation préprofessionnelle, destinée essentiellement aux jeunes de 15 à 17 ans. Il s'agit ici de former les jeunes sur une durée de 6 à 18 mois pour acquérir des compétences techniques qui répondent aux besoins du marché d'emploi. Les jeunes sélectionnés par processus compétitif et inclusif, seront placés dans des dispositifs de tutorat dans les ONG, des centres d'incubation, chez des maîtres artisans ou dans des exploitations agricoles capables de mentorat/tutorat. Ce parcours leur permettra d'allier théorie et pratique (formation selon une approche duale ou non) en fonction des secteurs choisis. Au regard des besoins diversifiés, les formations seront dispensées à la carte, mais encadrées dans un ensemble de catalogue de formation pré-identifiée avant le lancement des appels à candidature. En dehors de l'aspect technique de la formation, ils recevront des notions de base sur la gestion et les techniques de recherche d'emploi. Les jeunes orientés dans ce parcours pourront à la fin se mettre à leur propre compte ou offrir leur compétence au marché de l'emploi. Un partenariat avec la maison de l'emploi est essentiel pour une adéquation entre les profils des jeunes à former (et formés) et les demandes du marché de l'emploi. Ce partenariat implique la fourniture régulière des types de profils recherchés sur le marché de l'emploi local, l'orientation des jeunes, l'inscription systématique des jeunes formés sur le répertoire de la maison de l'emploi pour avoir accès aux opportunités existantes. Environ 1000 jeunes seront inscrits dans ce parcours initiation. Grâce à ce partenariat, la maison de l'emploi pourra diversifier aussi son portefeuille de jeunes insérés en répondant aux besoins du marché de l'emplois dans les domaines agricole, halieutique et connexes.

138. Le parcours 2 (junior) offre des formations d'appoints destinées aux jeunes de 18 à 35 ans, et 2 500 jeunes bénéficieront de ce parcours. Les jeunes concernés par ce parcours sont ceux disposant soit d'une formation universitaire, ou technique ou du niveau secondaire qui se retrouvent finalement sans opportunités de travail ou d'exercice d'une activité génératrice de revenus. Ces jeunes recevront les formations qui leur permettra de démarrer une activité financée par le projet (cf. composante B pour les aspects de financement). Les thématiques ciblées pour les jeunes à former concernent : l'agriculture, l'élevage, l'apiculture, la pêche, la transformation des produits agricoles et halieutiques, l'artisanat de services, le digital et les partenariats commerciaux. Les formations sur ce parcours dureront en général entre 2 et 6 mois pour les secteurs de production et de transformation ; et entre 6 et 12 mois pour les métiers connexes (mécanique marine, fabrication et réparation équipement de pêche, fabrication et maintenance d'équipements et outils de transformation, plongée marine, maintenance des dispositifs de concentration de pêche, transport des produits agrosylvopastorales et halieutiques, écotourisme, etc.) en lien avec les secteurs de production et de transformation. Pour les jeunes orientés sur l'agriculture, l'élevage, l'apiculture, ils seront incubés dans les CRDE, et au cours de leur parcours, ils recevront les notions techniques de production, de gestion entrepreneuriale et financière. Le processus d'apprentissage pour les jeunes au sein des CRDE inclut l'élaboration d'un plan d'affaires junior coconstruits par le jeune et le formateur, et la collecte des pièces nécessaires pouvant qualifier le jeune pour un dossier de financement. Quant aux jeunes orientés sur les autres thématiques, ils bénéficieront de formation

in-situ dans leur île aussi suivant le dispositif adéquat en place. Pour exemple, sur les formations de pêche et de transformation de produits halieutiques, les bénéficiaires de Anjouan pourront se déplacer l'ENPMM tandis que pour les autres îles, les formateurs de l'ENPMM se déplaceront vers les îles pour offrir des formation in-situ et aussi utiliseront les dispositifs de formation mobile. Le style de mise en œuvre pour la pêche sera appliqué aux autres types de formation, tout en s'assurant que le formateur se déplace le plus près possible des bénéficiaires.

139. Les contenus⁵⁸ de certaines formations aux parcours 2 et 3 sont présentés ci-après.

TABLEAU 18 : CONTENU DES FORMATION (PARCOURS 2 ET 3)

| Thématiques/Domaines | Modules |
|--------------------------|--|
| AAPFNL | <ul style="list-style-type: none"> • Maraichage <ul style="list-style-type: none"> ○ Itinéraires techniques (complète) de production de culture maraichère ○ Gestion de la fertilité des sols ○ Technique de collecte et de conservation d'eau ○ Méthodes d'accès et de recherche du marché ○ Modules GERME ○ Comprendre son plan d'affaires • Apiculture <ul style="list-style-type: none"> ○ Production de miel et de cire à partir des ruches KTBH ○ Protection de la biodiversité et de l'environnement ○ Méthodes d'accès et de recherche du marché ○ Modules GERME ○ Comprendre son plan d'affaires |
| Elevage | Itinéraires techniques (complète) de conduite d'élevage Technique d'embouche pour les petits ruminants et le gros bétail Mesures de prophylaxie dans la conduite d'élevage Méthodes d'accès et de recherche du marché Modules GERME Comprendre son plan d'affaires |
| Pêche | Modules inspirés de l'ENPMM (à adapter) pour une pêche durable <ul style="list-style-type: none"> • Pêche <ul style="list-style-type: none"> ○ Comprendre le contenu des rapports techniques de pêche et documents statistiques ○ Juger avec justesse les phénomènes naturels y compris la météorologie ○ Comment accéder à des nouveaux sur les techniques de pêche ○ Module GERME / Gestion d'entreprises et d'entrepreneuriat ○ Comprendre son plan d'affaires • Sécurité en mer |
| Transformation | Transformation de produits de pêche : poisson salé, séché, fumé, poulpe Transformation de produits maraichers pour une plus longue conservation et un accès au marché local Amélioration de la qualité nutritionnelle des produits de pêche transformé Développement d'une petite unité de transformation avec peu de capital Module GERME Comprendre son plan d'affaires |
| Artisanat de service | Modules inspirés de l'ENPMM (à adapter) pour une pêche durable <ul style="list-style-type: none"> • Motoriste <ul style="list-style-type: none"> ○ Techniques de base sur le mécanisme de machine et à réparer les pannes élémentaires des machines ○ Maintenance en bon état du moteur ○ Ouvrir un atelier d'entretien et de dépannage avec peu de capital ○ Comprendre son plan d'affaires • Montage et maintenance de DCP • Autres types de formations : modules à élaborer en fonction des demandes |
| Digital | Notion de base sur le digital Digital et développement agricole Médias sociaux et marketing digital TIC et mise en marché Module GERME adapté au business sur les TIC |
| Partenariats commerciaux | Modules à élaborer en fonction des chaines de valeurs et thématiques visées |

140. Le parcours 3 (sénior) offre aussi les mêmes thématiques de formation aux jeunes de 18 à 35 ans, et qui exercent déjà une activité. Les jeunes concernés auront pour objectifs l'optimisation et le développement de leur business en vue de l'amélioration de leurs revenus nets. Les formations sur ces parcours dureront en général entre 1 et 6 mois. La méthode de formation des jeunes en parcours sénior est similaire à celle décrite au parcours 2. Le cycle de formation de cette catégorie de bénéficiaires est le plus adapté à son projet d'extension/expansion et se concentra sur les capacités dont ils auront besoin pour cette optimisation. Le mode de formation de ces derniers devra s'assurer que les apprenants n'abandonnent pas leur activité et se fera de façon plus flexible. Le projet ménagera un dispositif de formation en demi-journée au besoin pour ces derniers, leur

⁵⁸ Ces contenus ne sont que des propositions. Ils seront adaptés ou mis à jour au démarrage du projet.

permettant de coupler formation et exercice de leurs activités. A la fin du projet 1 200 jeunes auront bénéficié de formation dans le parcours sénior. Les modules de formations pour ce parcours sont similaires à ceux du parcours 2, avec des durées variables. Cette catégorie de jeunes recevra surtout des formations à la carte en fonction du besoin précis exprimés.

141. *Répartition des actions des formations par île.* La répartition des actions envisagées pour la formation des jeunes ruraux est résumée dans le tableau suivant.

TABLEAU 19 : RÉPARTITION PAR ÎLE DES ACTIONS DE FORMATION DES JEUNES RURAUX

| Activité / action | Total | Gde Comore | Anjouan | Mohéli |
|---|---------------------|------------|---------|--------|
| Formation des jeunes ruraux | | | | |
| 1. Facilitation et sensibilisation des jeunes | | | | |
| Information et sensibilisation de masse par île (jeunes ciblés) | 7 000 | 1 225 | 3 745 | 2 030 |
| Sensibilisation et information spécialisée par île (initiatives) | 12 | 4 | 4 | 4 |
| 2. Identification, profilage et orientation des jeunes | | | | |
| Mise en place du dispositif de recueil des candidatures (nombre) | 3 | 1 | 1 | 1 |
| Profilage des jeunes (jeunes ciblés) | 6 000 | 1 050 | 3 210 | 1 740 |
| Session d'orientation des jeunes (jeunes ciblés) | 6 000 | 1 050 | 3 210 | 1 740 |
| Comité de validation des profils pour les différents parcours (réunion) | 42 | 14 | 14 | 14 |
| Sensibilisation et information spécialisée par île (session) | 9 | 3 | 3 | 3 |
| 3. Intégration de l'éducation nutritionnelle dans les curricula des parcours 1,2,3 | | | | |
| Consultant expert nutrition | 1 à niveau national | | | |
| Formation des formateurs des différents parcours | 1 à niveau national | | | |
| 4. Formation technique et professionnelle des jeunes (jeunes ciblés) | | | | |
| Formation en parcours 1 (initiation) | 1 000 | 175 | 535 | 290 |
| Formation en parcours 2 (junior)-AAPFNL et élevage | 1 000 | 175 | 535 | 290 |
| Formation en parcours 2 (junior)-pêche | 625 | 109 | 334 | 181 |
| Formation en parcours 2 (junior)-transformation | 375 | 66 | 201 | 109 |
| Formation en parcours 2 (junior)-artisanat de service | 250 | 44 | 134 | 73 |
| Formation en parcours 2 (junior)- digital | 125 | 22 | 67 | 36 |
| Formation en parcours 2 (junior)- partenariats commerciaux | 125 | 22 | 67 | 36 |
| Formation en parcours 3 (senior)-AAPFNL et élevage | 400 | 70 | 214 | 116 |
| Formation en parcours 3 (senior)-pêche | 250 | 44 | 134 | 73 |
| Formation en parcours 3 (senior)-transformation | 150 | 26 | 80 | 44 |
| Formation en parcours 3 (senior)-artisanat de service | 100 | 18 | 54 | 29 |
| Formation en parcours 3 (senior)- digital | 50 | 9 | 27 | 15 |
| Formation en parcours 3 (senior)- partenariats commerciaux | 50 | 9 | 27 | 15 |
| 5. Partenariats pour l'insertion des jeunes (jeunes ciblés) | | | | |
| Partenariats avec la maison de l'emploi parcours 1 & 2 | 1 000 | 175 | 535 | 290 |
| Partenariats avec la chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture | 200 | 35 | 107 | 58 |

Activité principale 3. Appui à la préparation et à la mise en œuvre des plans d'affaires

142. *Action 1 - Facilitation et appui à l'élaboration des plans d'affaires.* Le déclenchement du processus d'élaboration marque une évolution acceptable du jeune dans son parcours de formation technique et professionnel. Pour les formations de durée supérieure à 2 mois, la préparation du plan d'affaires doit être enclenché pendant le processus de formation de sorte que ce document soit prêt et soumis au comité de validation⁵⁹ avant la fin cycle de formation. Pour les formations de moins de deux mois, le processus de préparation du plan pourra démarrer la dernière semaine du cycle et continuer au-delà de la fin de formation. Quel que soit le cycle de formation, la collecte des informations nécessaires pour le plan d'affaires du jeune devra se faire au-fur-et-à-mesure que le cycle de formation se déroule.

143. Pour l'élaboration des plans d'affaires, le projet va contractualiser avec des partenaires qui disposent de capacités et compétences avérées pour établir un document robuste à chaque jeune sélectionné et remplissant les critères d'éligibilité au plan d'affaires. Les établissements ou centres de formation des jeunes peuvent être aussi considéré dans ces partenariats si elles montrent les capacités nécessaires. Les prestataires sélectionnés recevront un nombre de plan d'affaires à préparer, défini d'accord partie. Ils accompagneront aussi le projet en aidant les jeunes à mobiliser les pièces requises pour le dossier du plan d'affaires et de demande de financement. Une fois les plans d'affaires élaborés, ils seront soumis au filtre du projet pour un contrôle qualité avant

⁵⁹ Le comité de validation des plans d'affaires se fera sur la base des compétences techniques disponibles et capables de faire une évaluation objective des dossiers. Les critères d'évaluation des plans d'affaires juniors et sénior seront établis et approuvés par le projet et les membres du comité d'affaires. Parmi ces critères, il y a la rentabilité du projet, banquable, son attractivité, le niveau de contribution propre mobilisé par le jeune.

introduction au comité de validation. Pour ce contrôle qualité, le projet pourra bénéficier de l'assistance technique internationale. Au total, l'appui à la préparation des plans d'affaires portera sur 2 250 plans d'affaires junior et 1 000 plans d'affaires sénior.

144. *Action 2 - Suivi et accompagnement (business coaching) post-formation et post-financement.*

La formation et le financement seul ne suffisent pas pour garantir la réussite du projet du jeunes. Il faut un accompagnement pour s'assurer que les notions acquises sont appliquées tel que requis et que le financement reçu serve effectivement aux fins énoncées dans le plan d'affaires. Les meilleurs des jeunes des parcours 2 et 3, ayant fini intégralement le cycle de formation, pourront bénéficier d'un financement et d'accompagnement (business coaching) post-financement. Des prestataires conseillers d'entreprises seront donc contractés pour accompagner pour au moins 1 cycle de production, voire pendant 6 mois les jeunes. Les 3 450 jeunes dont les plans d'affaires seront approuvés et financés (cf. composante B pour les modalités de financement) seront aussi accompagnés dans la mise en œuvre. Chaque jeune recevra la visite sur son site d'un prestataire conseiller d'entreprises en moyenne une fois par semaine. Lors des visites, les conseillers d'entreprises pourront : apporter des réponses et discuter de solutions aux problèmes rencontrés par le jeune ; fournir des compléments de notion gestion aux bénéficiaires ; apporter si possible des opportunités de business au jeune. Chaque visite de business coaching sera sanctionnée la signature conjointe du bénéficiaire et du conseiller d'entreprise dans un registre. Ce registre précisera aussi les notions discutées à chaque visite. Les conseillers d'entreprise déposeront auprès du projet un rapport mensuel d'accompagnement et seront évalué chaque année. L'évaluation annuelle déterminera le renouvellement ou non du contrat des conseillers d'entreprises.

145. *Répartition des actions par île.* Le tableau suivant résume la répartition entre les îles des actions de préparation et mise en œuvre des plans d'affaires promus par les juniors sortant du processus de formation.

TABLEAU 20 : ACTIONS DE PRÉPARATION ET MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'AFFAIRES REPARTIES PAR ÎLE

| Activité/actions | Total | Gde Comore | Anjouan | Mohéli |
|---|-------|------------|---------|--------|
| C. Appui à la préparation et à la mise en œuvre des plans d'affaires | | | | |
| 1. Facilitation et appui à l'élaboration des plans d'affaires | | | | |
| Elaboration des plans d'affaires | 3 250 | 569 | 1 738 | 943 |
| Comité de sélection et de validation des plans d'affaires | 114 | 20 | 61 | 33 |
| 2. Suivi et accompagnement (business coaching) post -formation et post-financement | | | | |
| Appui-conseil et accompagnement des projets | 3 250 | 569 | 1 738 | 943 |
| Conseils spécialisés à la carte (suivant le plan d'affaires) | 54 | 18 | 18 | 18 |

146. *Modalités de mise en œuvre.* La mise en œuvre des actions de formation-insertion et de business-coaching reposera sur des principes tels que :

- La signature d'un engagement par le jeune ou son tuteur avant le démarrage de la formation. Cet engagement précisera que le jeune devra respecter les règles d'assiduité pendant la formation et aussi informera le projet si ce dernier décide d'abandonner le cursus.
- La disposition de buffer pour pallier les cas d'abandon. Les jeunes sont très volatiles dans les dispositifs de formation. Pour éviter que les déperditions potentielles impactent les résultats attendus, le projet gardera toujours une liste de réserve.
- Dans la mise en œuvre, des synergies et complémentarités seront recherchées avec les actions encours d'autres partenaires (BM, FAO, BIT, AFD, UE, PNUD).
- Les jeunes seront sélectionnés et formés par cohorte au niveau des CRDE. Le processus de formation implique que le jeune qui apprend principalement la théorie sur son activité en matinée, applique dans l'après-midi certaines notions. Pour la production végétale, les auront l'occasion d'appliquer sur des parcelles de démonstration.
- La formation des jeunes dans les autres types de formation par cohorte de 20 à 30 si possible.
- Le développement de partenariats solides pour l'insertion des jeunes : partenariats avec la maison de l'emploi parcours 1& 2 ; partenariats avec la chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture pour l'insertion et l'accompagnement des certains jeunes ; partenariats avec le BIT et ses formateurs certifiés, etc.
- L'évaluation régulière des partenariats pour l'apprentissage et la capitalisation.

IV.1.4. Calendrier de mise en œuvre Composante A.

| ACTIVITES | Année | | | | | | |
|--|-------|---|---|---|---|---|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| SOUS-COMPOSANTE A.1. | | | | | | | |
| A. Recalibrage des CRDE | | | | | | | |
| 1. Identification des CRDE partenaires | | | | | | | |
| Etude diagnostique des CRDE | ■ | | | | | | |
| Atelier de validation nationale de l'étude et sélection du CRDE partenaire par île | | ■ | | | | | |
| 2. Mise à niveau des CRDE sélectionnés | | | | | | | |
| Construction et équipement de salle de cours | | ■ | ■ | | | | |
| Construction et équipement de dortoir + toilettes | | ■ | ■ | | | | |
| Équipement d'atelier de pratique pour la transformation | | ■ | ■ | | | | |
| Aménagement de zones d'application pour l'agriculture et l'élevage | | ■ | ■ | | | | |
| Dotation en matériels de production (maraîchage, vivrier) et intrants de pêche au démarrage | | ■ | ■ | ■ | | | |
| Appui au fonctionnement des CRDE | | ■ | ■ | ■ | ■ | | |
| Achat motos pour CRDE | | | ■ | | | | |
| 3. Curricula de formation et formateurs des CRDE | | | | | | | |
| Identification des curricula existants en fonction des besoins du marché | | ■ | | | | | |
| Révision des curricula de formation pour incubation des jeunes au CRDE | | ■ | | | | | |
| Elaboration du guide des formateurs | | ■ | | | | | |
| Formation des formateurs | | ■ | | | | | |
| 4. Intégration du système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS) | | | | | | | |
| Consultant international expert GALS | ■ | ■ | ■ | | | | |
| Etude CAP, genre, nutrition et pratiques alimentaires | ■ | ■ | ■ | | | | |
| Atelier de formation de base des facilitateurs nationaux | | ■ | ■ | | | | |
| Atelier de recyclage et évaluation des facilitateurs | | | ■ | ■ | ■ | ■ | |
| Suivi des activités sur le terrain | | | ■ | ■ | ■ | ■ | |
| B. Appuis ciblés à la modernisation des plateaux techniques de formation, d'apprentissage et d'incubation | | | | | | | |
| 1. Identification des structures partenaires | | | | | | | |
| Appel à soumission (publication) | | ■ | | | | | |
| Évaluation, diagnostic et sélection des structures partenaires | | ■ | | | | | |
| 2. Renforcement de l'ENPMM | | | | | | | |
| Équipement et outillage des ateliers (pêche, navigation, mécanique, transformation des produits halieutiques) | | ■ | ■ | | | | |
| Renforcement des compétences techniques des formateurs | | ■ | ■ | | | | |
| Révision des curricula pour adaptation aux cycles et types de formation | | ■ | ■ | | | | |
| Construction et équipement de dortoir + toilettes | | ■ | ■ | | | | |
| Construction et équipement de salle de cours pour la formation continue (courte durée) | | ■ | ■ | | | | |
| Appui au fonctionnement de l'ENPMM | | ■ | ■ | ■ | ■ | | |
| Echange sud-sud sur la gestion des ressources halieutiques | | | ■ | | | | |
| 3. Renforcement plateau technique des autres partenaires sélectionnés | | | | | | | |
| Équipement et outillage de formation et d'incubation (maraîchage, agriculture et apiculture) | | ■ | ■ | ■ | ■ | | |
| Équipement et outillage de formation, d'apprentissage et d'incubation (artisanat de services) | | ■ | ■ | ■ | ■ | | |
| Équipement et outillage de formation, d'apprentissage et d'incubation (métiers vert) | | ■ | ■ | ■ | ■ | | |
| Formation/recyclage des formateurs et maîtres d'apprentissage | | ■ | ■ | ■ | ■ | | |
| 4. Rénovation bureaux coordination nationale et DOF par île | ■ | | | | | | |
| C. Mise en place de dispositif de formation mobile | | | | | | | |
| 1. Dispositif mobile | | | | | | | |
| Identification des sites/communautés d'implantation du dispositif | ■ | | | | | | |
| Amélioration du dispositif de formation mobile pour groupe vulnérable | | ■ | ■ | | | | |
| SOUS-COMPOSANTE A2. | | | | | | | |
| A. Investissements structurants | | | | | | | |
| 1. Investissements agropastoraux et halieutiques | | | | | | | |
| a. Sensibilisation des communautés de pêche | | | | | | | |
| Sensibilisation des communautés de pêche | ■ | ■ | | | | | |
| b. Mise en place des dispositifs de concentration de poissons (DCP) | | | | | | | |
| Sensibilisation et organisation autour des DCP | | ■ | ■ | | | | |
| DCP type 1 | | ■ | ■ | ■ | | | |
| DCP type 2 | | ■ | ■ | ■ | | | |
| DCP type 3 | | ■ | ■ | ■ | | | |
| Formation technique réalisation DCP | | ■ | ■ | ■ | | | |
| Formation maintenance et mécanisme gestion DCP | | ■ | ■ | ■ | | | |
| c. Prospection et délimitation des zones de pêche | | | | | | | |
| Études | ■ | ■ | | | | | |
| Définition règlement | | ■ | ■ | | | | |
| Information et communication | | ■ | ■ | ■ | ■ | | |
| d. Renforcement du système de monitoring du repos biologique | | | | | | | |
| Sensibilisation | ■ | ■ | | | | | |
| Définition des calendriers/ zones de repos biologique | | ■ | ■ | | | | |
| Communication et appui à la surveillance | | | ■ | ■ | | | |

| | | | | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| e. Boutiques d'intrants au CRDE | | | | | | | | | |
| Prospection besoins par CRDE | | | | | | | | | |
| Stock initial /e | | | | | | | | | |
| Equipements (balances, mobiliers, etc.) | | | | | | | | | |
| Appui multiplication matériel végétal (pépinière, etc.) | | | | | | | | | |
| Formation technique pour les chargés des ventes (conseil technique) | | | | | | | | | |
| Formation en gestion (unité de gestion) | | | | | | | | | |
| 2. Infrastructures | | | | | | | | | |
| a. Aménagement des périmètres maraichers | | | | | | | | | |
| Convention | | | | | | | | | |
| Etudes | | | | | | | | | |
| Contrôle des travaux | | | | | | | | | |
| Travaux-aménagement des sites | | | | | | | | | |
| Travaux-ouvrages de conservation d'eau +système d'irrigation | | | | | | | | | |
| Supervision des travaux | | | | | | | | | |
| Renforcement des capacités des bénéficiaires | | | | | | | | | |
| b. Infrastructures post-récoltes | | | | | | | | | |
| Contrôle des travaux | | | | | | | | | |
| Magasins de stockage | | | | | | | | | |
| Chambre froide écologique | | | | | | | | | |
| Hangars/aires de repos | | | | | | | | | |
| Supervision des travaux | | | | | | | | | |
| Echange sud-sud chambre froide écologique | | | | | | | | | |
| c. Infrastructures d'appui à la pêche | | | | | | | | | |
| Convention des travaux | | | | | | | | | |
| Construction équipement (Maisons de pêche) | | | | | | | | | |
| Supervision des travaux | | | | | | | | | |
| B. Formation des jeunes ruraux | | | | | | | | | |
| 1. Facilitation et sensibilisation des femmes | | | | | | | | | |
| Information et sensibilisation de masse par île | | | | | | | | | |
| Sensibilisation et information spécialisée par île | | | | | | | | | |
| 2. Identification, profilage et orientation des jeunes | | | | | | | | | |
| Mise en place du dispositif de recueil des candidatures | | | | | | | | | |
| Profilage des jeunes | | | | | | | | | |
| Session d'orientation des jeunes | | | | | | | | | |
| Comité de validation des profils pour les différents parcours /g | | | | | | | | | |
| Sensibilisation et information spécialisée par île | | | | | | | | | |
| 3. Intégration de l'éducation nutritionnelle dans les curricula des parcours 1,2,3 | | | | | | | | | |
| Consultant expert nutrition | | | | | | | | | |
| Formation des formateurs des différents parcours | | | | | | | | | |
| 4. Formation technique et professionnelle des jeunes | | | | | | | | | |
| Formation en parcours 1 (initiation) | | | | | | | | | |
| Formation en parcours 2 (juniors)-AAPFNL et élevage /h | | | | | | | | | |
| Formation en parcours 2 (juniors)-pêche | | | | | | | | | |
| Formation en parcours 2 (juniors)-transformation | | | | | | | | | |
| Formation en parcours 2 (juniors)-artisanat de service | | | | | | | | | |
| Formation en parcours 2 (juniors)- digital | | | | | | | | | |
| Formation en parcours 2 (juniors)- partenariats commerciaux | | | | | | | | | |
| Formation en parcours 3 (séniors)-AAPFNL et élevage | | | | | | | | | |
| Formation en parcours 3 (séniors)-pêche | | | | | | | | | |
| Formation en parcours 3 (séniors)-transformation | | | | | | | | | |
| Formation en parcours 3 (séniors)-artisanat de service | | | | | | | | | |
| Formation en parcours 3 (séniors)- digital | | | | | | | | | |
| Formation en parcours 3 (séniors)- partenariats commerciaux | | | | | | | | | |
| 5. Partenariats pour l'insertion des jeunes | | | | | | | | | |
| Partenariats avec la maison de l'emploi parcours 1& 2 | | | | | | | | | |
| Partenariats avec la chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture | | | | | | | | | |
| C. Appui à la préparation et à la mise en œuvre des plans d'affaires | | | | | | | | | |
| 1. Facilitation et appui à l'élaboration des plans d'affaires | | | | | | | | | |
| Elaboration des plans d'affaires | | | | | | | | | |
| Comité de sélection et de validation des plans d'affaires | | | | | | | | | |
| 2. Suivi et accompagnement (business coaching) post -formation et post-financement | | | | | | | | | |
| Appui-conseil et accompagnement des projets | | | | | | | | | |
| Conseils spécialisés à la carte (suivant le plan d'affaires) | | | | | | | | | |
| D. Assistance technique internationale à la coordination nationale | | | | | | | | | |
| E. Assistance technique nationale au DOF | | | | | | | | | |

IV.1.5. Risques et mesures d'atténuation Composante A

| Risques | Mesures d'atténuation proposées |
|--|---|
| Formation | |
| Faibles capacités des structures de formation, d'incubation et d'accompagnement entrepreneurial | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du dispositif de formation dans une perspective de pérennisation dès le démarrage. • Formation des personnels des CRDE pour qu'ils soient à niveau et à jour sur les techniques et méthodes de formation, d'accompagnement. Les renforcements à l'endroit des CRDE devront leur fournir les capacités de générer des ressources propres pour améliorer leur autonomie financière. Le renforcement des capacités des CRDE leur confère aussi des ressources issues de prestations à d'autres partenaires. • Formation des formateurs pour les structures non étatiques partenaires et les tuteurs. Renforcement des plateaux techniques |
| Capture des appuis de formations aux jeunes par les élites et leaders | <ul style="list-style-type: none"> • Constitution de comités multi-acteurs d'orientation des jeunes et de validation des projets. Contrôle-qualité à priori (par le comité) et à postériori (par l'AT et les spécialistes du projet) |
| Abandon du cursus de formation par les bénéficiaires | <ul style="list-style-type: none"> • Offrir le maximum d'information aux bénéficiaires dès l'étape d'orientation. • Constituer un <i>buffer</i> (réserve) de candidats pouvant servir à remplacer quelques cas de déperdition en fonction des ressources disponibles |
| Manque de prestataires de services en business coaching, élaboration de plans d'affaires | <ul style="list-style-type: none"> • Constituer par appel à concurrence dès le démarrage un répertoire des prestataires et caractériser leurs capacités. • Mettre à jour régulièrement ce répertoire. Tenir compte des centres d'incubation capables d'offrir ces services aussi. |
| Investissements secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique | |
| Pression anthropique sur les ressources halieutiques <ul style="list-style-type: none"> • Réduction et irrégulière disponibilité des ressources halieutiques dans les zones accessible à la pêche artisanale. • Risque de surpêche de la part des pêcheurs artisanaux dans la zone territoriale nationale. | <ul style="list-style-type: none"> • Pêche artisanale associée aux DCP garantissant les captures, des revenus pour les pêcheurs et encourageant l'installation de jeunes pêcheurs. • Appui à la mise en œuvre des mesures conservatoires réglementant les captures de poisson (repos biologiques). • Appui aux activités visant à atténuer les risques de surpêche (surveillance). |
| Utilisation de matériel végétal non adaptées au contexte de changement climatique et de techniques culturales traditionnelles affectant le rendement et les revenus des exploitations et des jeunes entrepreneurs | <ul style="list-style-type: none"> • Promotion à travers les CRDE de l'utilisation de matériel végétal (semences, boutures, rejets, plantes) de variétés performantes et résilientes. • Boutiques d'intrants assurant la proximité des intrants et des prix préférentiels pour les petits producteurs et les jeunes (hommes et femmes) nouvellement installées dans l'agriculture. • Boutiques d'intrants installées dans les CRDE censées être incubateurs pour les jeunes et lieu d'apprentissage et démonstration pour les producteurs en générale. |
| Infrastructures | |
| Faibles capacités des entreprises | <ul style="list-style-type: none"> • La défaillance des entreprises est à identifier dès le processus de passation des marchés (PM), lors de la sélection des prestataires de service par la vérification pointue des informations fournies dans leur dossier. Au cas où ces derniers échapperaient aux mailles de la passation des marchés, un redressement de la performance est envisageable par la présence d'un dispositif de contrôle et de supervision efficient. Ce dispositif doit être à la hauteur de la gestion du contrat de l'entreprise et le gérer plutôt que de laisser l'entreprise gérer son contrat. En général, la stricte application des clauses contractuelles contribue à réduire la faible performance des entreprises, par l'émission des signaux en temps favorable pour éviter d'atteindre des niveaux critiques d'évolution et des situations irréversibles. Ceci commence depuis le démarrage des travaux avec la vérification de la conformité des moyens humains, matériels et logistiques qui ont été déclarés par l'entreprise dans son offre. Une ressource (humaine ou matérielle) absente doit se faire substituer par une autre de même niveau de compétence et d'expérience. • L'allotissement des travaux tiendra compte du volume des travaux et de la répartition géographique des sites. Aucune entreprise ne devra soumissionner à |

| | |
|--|---|
| | <p>plus d'un lot à la fois, pour éviter la surcharge, la dispersion, le non-respect des engagements et délais, qui entraîneront la défaillance des entreprises.</p> |
| <p>Faiblesse du dispositif de contrôle de l'exécution des travaux</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Un bon suivi (à pied d'œuvre, par une équipe qualifiée) de l'exécution des travaux est indispensable pour déceler et corriger les manquements issus de la phase des études et de la conception, lors des travaux. Au sein du projet, l'unité de coordination en général et les experts chargés des infrastructures et de la passation des marchés doivent régulièrement faire une évaluation de la performance des prestataires. Aussi, les missions régulières d'appui technique impliquant des experts doivent se prononcer sur la qualité de la performance de ce prestataire. |
| <p>Décalage temporel de l'exécution des travaux d'aménagement des PM par rapport au cycle/vitesse de formation</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Suivant la logique d'installation et d'opérationnalisation des jeunes entrepreneurs, les parcelles destinées aux activités maraîchères devraient être aménagées et prêtes à être exploitées dès la fin de leur formation. Diverses raisons pourraient ne pas favoriser un tel dispositif dans son enchaînement. Pour limiter le déphasage entre les besoins en superficies aménagées et les terres réellement aménagées pour les jeunes ciblés, une planification et une programmation harmonisée des activités au sein de l'unité de coordination permettront de limiter les effets d'une absence d'anticipation, pour avoir des jeunes formés pour lesquels les aménagements à mettre en valeur ne seraient pas disponible au moment opportun, comme entrave à l'atteinte des objectifs du projet. Par conséquent, l'équipe de coordination devra se doter de capacité de planification et d'anticipation dans l'exécution des travaux : (i) évaluer les besoins en terres aménagées (sur la base du nombre de jeunes à former pour chaque année considérée ; (ii) programmer les travaux de leur aménagement de manière rétrospective, tenant compte de la date de fin de formation ; (iii) faire le suivi des activités programmées |

IV.1.6. Stratégie de sortie et de pérennisation Composante A

| Activité à poursuivre après-projet | Date fine d'appui i FIDA | Relais de mise en œuvre | Mécanisme de transfert | Engagement des acteurs nationaux à poursuivre l'activité | Apports supplémentaires requis (fonds, formations, semences, etc.) ? Sources ? | Cette activité peut-elle atteindre une plus grande échelle ? Comment ? |
|--|--------------------------|--|---|--|--|--|
| Maintenance et gouvernance des investissements structurants dans le secteur de la pêche (DCP, zones de pêche, repos biologique) | 2029 | Associations/ coopératives de pêche Acteurs institutionnels du secteur (DRRH, CNCSP, mairie, etc.,) | Mise en place et signature d'accord de cogestion Installation de DCP appropriée à chaque zone de pêche Délimitation des zones de pêche et définition de calendrier de repos biologiques avec l'implication des pêcheurs Formation et emploi des acteurs, notamment des jeunes des communautés de pêche, dans la réalisation, gestion et maintenance des DCP | Cogestion des investissements et des zones de pêche : implication et responsabilisation des pêcheurs et leurs organisations ; assistance et surveillance des institutions locales et nationales (DRRH, CNCSP, Mairies et tout autre acteur agissant dans la zone et dans le domaine (ex : direction parc marin le cas échéant) | Prise en charge et apport des bénéficiaires pour la maintenance des investissements (DCP). Poursuite de l'assistance techniques et suivi réguliers pour accroître la responsabilisation des acteurs et la gestion des ressources halieutiques. Contribution de l'Etat et ses PTF | Les pratiques de gestion durable de la pêche (DCP, délimitation de zones de pêche, repos biologique) peuvent être reproduits dans d'autres sites de pêche ayant des communautés et des acteurs dynamiques. |
| Ravitaillement régulier des stock des boutiques d'intrants répondants aux besoins des producteurs Renforcement du CRDE comme acteur d'appui-conseil et fourniture de services aux producteurs | 2028 | Unités de gestion des boutiques d'intrants du CRDE | Mise en place d'outils de gestion assurant la transparence et la rentabilité de l'activité économique de la boutique. Gestion rigoureuse des stocks d'intrants fonctionnel à la demande Formation de jeunes compétents dans la gestion des boutiques et le conseil aux clients Disponibilité régulière de semences (maraîchères et fourragères), engrais, produits de lutte contre les ravageurs, y compris biofertilisants et biopesticides et outillage pour l'agriculture et l'élevage. | Intérêt et avantage reconnus par les producteurs dans l'approvisionnement en intrants de qualité auprès de la boutique Jeunes entrepreneurs intéressés à la production de biofertilisant et biopesticides à promouvoir et vendre dans la boutique du CRDE. Accord avec les fournisseurs de la place pour assurer le ravitaillement régulier et des prix préférentiels. Facilitation des Institutions dans l'approvisionnement des biens et matériel en vente à la boutique (facilitation à l'importation, douane, etc.) | Accroissement des stocks par les recettes de la boutiques et contributions ultérieures des partenaires. | La gestion correcte de la boutique peut encourager l'installation à d'autres CRDE |
| Entretien des aménagements et installations (terrassement, système d'irrigation, infrastructures post-récoltes) et gestion du tour | 2030 | Jeunes incubés (regroupés au sein d'une même parcelle), CRDE | Sessions de formation des jeunes formés Echange et partage d'expériences entre producteurs maraîchers Mise en relations avec les services techniques de l'Etat | Gouvernance des associations de producteurs Direction chargée de l'agriculture et CRDE en tant que centre d'incubation | Prise en charge par les jeunes par l'instaDOFion et la collecte des contributions (redevances) pour la prise en main des opérations d'entretien | Le regroupement des exploitants autour d'un usage commun de la source d'eau agricole est suffisamment motivateur et fédérateur en tant que cause commune (exemple du PNDHD). Le renforcement des capacités (formation, échange d'expériences, etc.), des jeunes installés les incitera, avec la présence des CRDE et agents de l'agriculture, à garder les |

| Activité à poursuivre après-projet | Date fine d'appui FIDA | Relais de mise en œuvre | Mécanisme de transfert | Engagement des acteurs nationaux à poursuivre l'activité | Apports supplémentaires requis (fonds, formations, semences, etc.) ? Sources ? | Cette activité peut-elle atteindre une plus grande échelle ? Comment ? |
|--|------------------------|--|---|---|--|---|
| de l'eau au sein des périmètres maraîchers | | | | | | acquis (au minima) et à partager l'expérience à d'autres échelles. |
| Formation et incubation des jeunes ruraux | 2028 | CRDE, ENPMM, Autres centres d'incubation, maîtres artisans | Transferts de compétences et savoir-faire aux personnels des CRDE, ENPMM et autres centres d'incubation Renforcement de la gouvernance et de la renommée de ces centres d'incubation Partenariats de services avec des entités spécialisées | Structures de gouvernance des centres d'incubation accompagnés L'Etat place le CRDE au cœur de la FTP agricole | Accompagnement à l'établissement de partenariat avec d'autres acteurs | Dans le cas des CRDE, les aménagements et renforcements de personnel leur confère un statut de centre de référence pour la formation, l'apprentissage, et l'accompagnement des producteurs. Ils pourront ainsi générer des ressources en offrant ces services à des partenaires, des organisations de producteurs et pour des filières de plus en plus structurées. L'exploitation des 2 Ha aménagés avec la disponibilité de main d'œuvre (les apprenants des CRDE) permettra aux CRDE de construire progressivement des ressources financières propres issues de la vente des récoltes. Au niveau des autres plateaux techniques appuyés, les bénéficiaires de ces appuis disposeront aussi des capacités pour offrir les services qui répondent aux besoins du marché de l'emploi. |
| Insertion professionnelle des jeunes en parcours 1 et 2 | 2029 | Maison de l'Emploi Chambre d'Agriculture Chambre de Commerce, d'industrie et d'artisanat | Partenariats pour la l'identification des besoins du marché d'emploi, et l'insertion Participation au processus d'orientation des jeunes en initiation | Structure de gouvernance des institutions partenaires Continuité du rôle régalien des partenaires | Mise à disposition de la base de données des jeunes profilés à la maison de l'emploi | La maison de l'emploi satisfait à date, 50% des demandes d'emploi. Le partenariat une fois éprouvée permettra aux jeunes du secteur agricole de s'orienter davantage vers cette structure pour aller sur le marché de l'emploi et le renforcement de compétences |
| Business coaching | 2029 | Prestataires de services et conseillers d'entreprises | Intégration d'une partie du coût de l'appui conseil dans le plan d'affaires des bénéficiaires | Existence de partenariats structurés et de réseaux de conseillers d'entreprises | Développement d'un réseau des conseillers et coach d'entreprises | Les entreprises sont accompagnées sur une période définie. Une fois cet accompagnement terminé, elles devront recourir aux CRDE et aux prestataires pour un appui contre rémunération forfaitaire. Des partenaires au développement bâtiront aussi sur la réussite du mécanisme d'accompagnement post-financement en s'offrant davantage les services des conseillers d'entreprises |

IV.2. Composante B : Développement de relations d'affaires

Effet attendu : Les jeunes entrepreneurs ruraux accèdent durablement au marché et aux opportunités d'affaires avec le secteur privé

| Indicateurs | Cible |
|---|-------|
| Pourcentage de jeunes soutenus par le projet déclarant une augmentation de leurs profits au moins 20% | 75% |

147. Les résultats recherchés dans cette composante seront atteints par le biais de deux sous-composantes complémentaires, à savoir :

- B.1. Partenariat avec le secteur privé
- B.2. Financement des jeunes entrepreneurs

IV.2.2. Sous composante B.1. Partenariat avec le secteur privé

Objectif visé et impacts attendus

148. *Produit attendu* : L'intégration des jeunes dans l'emploi et les partenariats d'affaires est facilitée

| Indicateurs | Cible |
|---|-------|
| Nombre de partenariats commerciaux entre les jeunes entrepreneurs et les agro-PME | 5 |
| Nombres de jeunes placés en emploi salarié auprès des agro-PME et agro-industries à travers les partenariats public-privé | 1 200 |

Activités, approche et modalités d'exécution

149. L'objectif de cette composante est d'accompagner les jeunes ruraux formés à mettre en œuvre leurs projets d'entreprise ou à accéder à des emplois salariés attractifs dans l'agrobusiness et les secteurs connexes.

Effet attendu : Les jeunes ruraux agripreneurs accèdent durablement au marché et aux opportunités d'affaires avec le secteur privé

150. Pour l'emploi salarié, l'accent ne sera pas mis uniquement sur la formation des jeunes, car il s'agit d'une intervention du côté de l'offre mais également sur (i) des interventions du côté de la demande visant à promouvoir les investissements dans ces entreprises afin qu'elles génèrent des emplois décents adéquats pour les jeunes, ainsi que des intermédiations du marché du travail qui sont nécessaires. Des enquêtes régulières sur la demande de main-d'œuvre du secteur privé seront menées et un système de suivi sera mis en place pour la capitalisation des connaissances sur l'emploi des stagiaires après leur passage dans les programmes de formation ainsi que la perception des employeurs éventuels des compétences desdits stagiaires/apprenants.

151. En fonction de leurs parcours dans la composante A, les jeunes sortiront avec les possibilités professionnelles suivantes :

- i. Auto-emploi pour (a) les juniors désireux de démarrer une microentreprise et (b) les seniors qualifiés et éligibles au développement de leurs microentreprises. Les juniors qui s'inscrivent dans l'optique de créer leurs microentreprises (CME) seront appuyés pendant leur parcours pour mûrir leurs idées de projet et les traduire progressivement en plans d'affaires répondant à des critères de faisabilité technique, environnementale et de rentabilité économique et financière. Force-Jeunes vise à conduire 2 250 juniors au bout cette trajectoire. Les seniors achèveront leur cursus de renforcement avec des plans d'affaires de développement de leurs microentreprises (DME). Ces plans s'appuieront sur des perspectives réalistes de maturité des activités basées sur les potentialités de marché incluant des partenariats avec le secteur privé agricole. Ils devront également satisfaire des critères de faisabilité et de rentabilité. Force-Jeunes se propose d'appuyer 1 000 seniors à réaliser cet objectif. Au total, 3 250 jeunes des parcours junior et sénior développeront un plan d'affaires.

- ii. Emploi salarié pour (a) les jeunes qui achèveront le parcours d'initiation ou préprofessionnel et (b) les juniors qui opèreront un choix alternatif de répondre à la demande de main d'œuvre qualifiée correspondant aux compétences qu'ils auront acquises à l'issue de leur parcours. L'objectif de Force-Jeunes est de faciliter l'insertion dans l'emploi salarié pour 1 200 jeunes relevant de ces deux catégories dont 1 000 pour les jeunes *initiés* et 200 pour les juniors. Cette insertion sera facilitée par le dispositif de placement de la Maison de l'emploi.

Alternatives d'emploi

| Parcours | Auto-emploi | | Emploi salarié |
|------------------------------------|--------------|--------------|----------------|
| | CME | DME | |
| Possibilités post-formation | | | |
| Préprofessionnel | - | - | x |
| Junior | x | - | x |
| Sénior | - | x | - |
| Cible | | | |
| Préprofessionnelle | - | - | 1 000 |
| Junior | 2 250 | - | 200 |
| Sénior | - | 1 000 | - |
| Total | 2 250 | 1 000 | 1 200 |

152. Ces alternatives ne sont pas rigoureusement cloisonnées étant donné la sensibilité des jeunes aux opportunités de pluriactivité motivée par la saisonnalité de certaines activités, les risques de décapitalisation liés aux aléas de marché et aux impératifs de dépenses de consommation. Les alternatives promues par Force-Jeunes visent à garantir au jeune une source de revenu conséquente avec des perspectives de développement et des aptitudes qui l'amènent à saisir d'autres opportunités d'affaires que son environnement lui offrirait. Ainsi, les jeunes pressentis pour un emploi salarié pourraient à terme initier des activités entrepreneuriales adossées à un capital progressivement constitué. Ceux qui entreprendront de créer une nouvelle activité (CME) ou de développer une activité existante (DME) auront la latitude d'utiliser les techniques, connaissances et outils acquis par la formation et l'accompagnement pour s'offrir de nouvelles opportunités leur permettant de consolider leurs activités et de générer des revenus additionnels qui améliorent leurs conditions de vie.

153. Au terme de son cycle, Force-Jeunes produira deux résultats dans cette composante : (i) l'intégration des jeunes ruraux dans l'emploi et les partenariats d'affaires ; et (ii) l'accès des jeunes aux services financiers. Pour atteindre ces résultats, le projet facilitera le partenariat avec le secteur privé pour l'insertion dans l'emploi salarié et le développement de relations d'affaires, et d'autre contribuera au financement et des microentreprises de jeunes et à l'accès des promoteurs aux services financiers.

B1. Partenariat avec le secteur privé

Produit attendu. L'intégration des jeunes dans l'emploi et les partenariats d'affaires est facilitée

154. Cette sous-composante mettra en œuvre quatre activités principales : (i) l'accès de 1 200 jeunes issus des parcours d'initiation et junior à accéder à des emplois salariés ; (ii) la digitalisation et la promotion des emplois verts ; (iii) la promotion des partenariats gagnant-gagnant entre les jeunes promoteurs (parcours 2 et 3) et les agro-PME ; (iv) le développement de la connectivité et de la fluidité des échanges inter-îles.

AP1. Accès des jeunes à l'emploi salarié. Force-Jeunes envisage de promouvoir environ 1 200 emplois salariés dans les secteurs agrosylvopastoraux et halieutiques à travers une double intervention complémentaire consistant à (i) mettre en place un guichet de placement de jeunes ruraux au sein de la Maison de l'emploi (MdE), et (ii) faciliter la pré-insertion des jeunes à travers le patronat ou entité représentative du secteur privé.

155. *Guichet de placement de jeunes ruraux.* En accord avec la MdE, Force-Jeunes, mettre en œuvre un programme ciblé d'insertion professionnelle des jeunes ruraux formés dans les parcours 1 et 2. Ce programme s'inscrira dans la stratégie globale d'orientation et d'insertion de la MdE dont il constituera une étape d'amorce ou d'appui avec pour objectif de pérenniser le dispositif sous forme de guichet unique de placement et d'insertion des jeunes. Ce guichet sera établi au sein de la MdE au niveau central et interconnecté avec les antennes à Anjouan et à Mohéli. Le projet établira un partenariat stratégique avec la MdE pour l'opérationnalisation de ce guichet autour de quatre fonctions principales : (i) le référencement de toutes les offres d'emploi dans le sous-secteurs productifs promus par le projet ; (ii) la création d'une base de données des jeunes formés sur les différents parcours ; (iii) le placement des jeunes formés auprès des agro-PME et agro-industries dans le cadre de partenariats stratégiques avec le patronat, la chambre de commerce et d'industrie, l'Agence nationale pour la promotion des investissements. L'activité de placement permettra également d'offrir des opportunités de stages préprofessionnels ou de pré-insertion dans l'emploi salarié ; (iv) la veille continue sur les offres d'emplois dans le secteur de la pêche, l'agriculture et de l'élevage et leur diffusion.

- *Référencement des offres d'emploi pour jeunes ruraux.* L'objectif visé est de faciliter l'accès à la plateforme des offres et aux publications de la MdE sur les opportunités pré-insertion et d'emploi par un système dynamique de référencement dynamique et réactif à la recherche en ligne. Le système devra être alimenté à partir d'une collecte et une mise à jour quotidiennes des offres dans les secteurs agrosylvopastoraux et halieutiques, grâce au réseau que la MdE aura établi avec les annonceurs, employeurs, organisations non-gouvernementales, projets et programmes, etc. La collecte des offres pourrait également se faire dans le cadre d'accords formels que la MdE aurait signés avec les partenaires de son réseau. Grâce à un système de notification intégré à la plateforme, les jeunes abonnés à la MdE, recevront sur leurs terminaux mobiles les alertes les informant des nouvelles publications ou avis. Le projet s'assurera que le partenaire MdE établisse un protocole de référencement des offres dans les domaines agricoles et para-agricoles avec un système de suivi rigoureux dont il lui rendra compte périodiquement à travers les rapports d'activités.
- *Base de données des jeunes formés sur les différents parcours promus par Force-Jeunes.* Conformément à son mandat relatif à la production de l'information sur le marché du travail, la MdE sera appelée, dans le cadre de son partenariat avec Force-Jeunes, à personnaliser sa base de données pour y paramétrer une section spécifique dans laquelle seront renseignées de façon nominative et codifiée les récipiendaires issus des Centres de référence et structures de formation que Force-Jeunes a promus. Cette base facilitera le suivi des flux de jeunes formés par cohorte ou par promotion ainsi que leur évolution dans les processus de pré-insertion et d'emploi.
- *Placement de 1 200 jeunes formés.* Ce volet du partenariat avec la MdE concerne en particulier les jeunes ruraux issus du parcours d'initiation (1) mais également les juniors (parcours 2) ayant fait l'option d'exercer des emplois salariés. La MdE planifiera et organisera les placements en tenant compte de la diversité des profils et des aptitudes des jeunes au sein de l'écosystème des entreprises agrosylvopastorales et halieutiques. Lorsque nécessaire, les jeunes passeront par une étape intermédiaire de pré-insertion (voir ci-dessous) dans l'objectif d'acquérir les réflexes professionnels, faire éclore leurs potentiels, développer des compétences complémentaires et des capacités d'adaptation.

Objectif de placement en emplois salariés

| Iles | Objectifs Jeunes salariés |
|---------------|---------------------------|
| Grande Comore | 220 |
| Anjouan | 640 |
| Mohéli | 340 |
| Total | 1 200 |

La finalité de la pré-insertion sera l'embauche, ce qui requiert une démarche de placement bien négociée avec les structures d'accueil afin de déboucher sur un contrat de travail. Les modalités de placement des jeunes intégreront les règles et procédures internes de la MdE. En cas de nécessité, celles-ci seront être amendées de commun accord avec Force-Jeunes dans le cadre de la convention de partenariat.

156. *Pré-insertion.* Ci-dessus présentée, cette option sera considérée pour des cas de figure où les profils requis par les employeurs potentiels demanderaient de faire passer les jeunes par une étape intermédiaire susceptible, à terme, de garantir l'emploi. Elle fera donc partie intégrante de la stratégie de placement de la MdE qui, dans le cadre et sous couvert de la convention avec Force-Jeunes, formalisera un partenariat de pré-insertion avec le patronat comorien ou toute autre entité représentative du secteur privé. Par conséquent, Force-Jeunes ne signera de convention directe avec le patronat.

157. La MdE jugera de la nécessité de développer un manuel spécifique à cet effet, pour définir et caractériser les situations nécessitant le passage des jeunes par la pré-insertion sur la base des offres qu'elle recevras des potentiels employeurs.

158. AP2. **Digitalisation et promotion d'emplois verts.** L'apport en innovation de Force-Jeunes se traduira, entre autres, par le soutien aux initiatives porteuses en matière de digitalisation et par la promotion des emplois verts. Le projet inscrira son action en appui à la digitalisation dans la

stratégie « Comores numérique 2028 ⁶⁰» qui porte, entre autres, sur la promotion de l'usage et la diffusion des techniques de l'information et de la communication (TIC) comme un levier de croissance dans tous les secteurs d'activité économique. S'agissant des emplois verts, l'approche du projet consistera à explorer les gisements d'opportunités présentant un intérêt économique et professionnel pour les jeunes dans les sous-secteurs productifs agricoles et dans l'entrepreneuriat.

159. Les interventions de Force-Jeunes consisteront à : (i) préparer une stratégie de e-business ; (ii) développer un catalogue des opportunités d'emplois verts et (iii) instaurer un bonus visant à rétribuer les initiatives qui s'illustreront par la créativité de leurs promoteurs et l'originalité des projets.

160. *Préparation d'une stratégie E-business.* La stratégie s'appuiera sur une étude⁶¹ dont les objectifs viseront à évaluer à l'échelle des trois îles les besoins et les opportunités pour le développement d'activités e-business dans les zones rurales ; à définir un plan d'action concret, avec des indicateurs de performance, un calendrier d'exécution et le budget associé ; et identifier les partenaires potentiels (secteur privé, gouvernement, ONG, société de téléphonie mobile, fournisseur d'accès internet, organisation de producteur, startup, etc.) pour la mise en œuvre de la stratégie. L'élaboration de cette stratégie se veut une contribution à l'Agence nationale de développement du numérique (ANADEN) des Comores. A cet effet, le projet entreprendra des consultations itératives avec ladite agence pour envisager les possibilités de: (i) communiquer sur les gisements d'entrepreneuriat et d'emplois créatifs et faciliter l'identification des opportunités de start-up ; (ii) accompagner les jeunes ruraux promus dans la promotion digitale de leurs activités sur différents segments de marché ; (iii) appuyer l'émergence d'initiatives de prestations de services digitaux à valeur ajoutée, etc. Force-Jeunes prévoit une provision annuelle de ressources financières forfaitaires sur 5 ans à partir de la deuxième année du projet. Cette provision financera, de façon proportionnelle sur les trois îles, des activités du plan d'action retenues comme prioritaires, de commun accord avec les parties concernées. La stratégie et son plan d'action seront élaborés par prestations de services spécialisés (consultants). L'approche méthodologique inclura au démarrage un atelier de validation de la démarche et à la fin un atelier de validation des axes stratégiques et du plan d'action. Le projet veillera à ce que les acteurs des trois îles participent à ces consultations.

161. *Catalogue des opportunités d'emplois y compris des emplois verts*⁶². En complément à la stratégie, Force-jeunes financera la réalisation d'un catalogue d'emplois intégrant des emplois verts dans les filières agrosylvopastorales et halieutiques et dans les secteurs connexes. A cette fin, le projet va initier une étude prospective visant à identifier et catégoriser les différentes opportunités d'emplois pertinents dans les trois îles. Dans son approche, l'étude, conduite par voie d'expertise spécialisée, interagira avec des acteurs majeurs engagés dans le secteur privé y compris la protection de l'environnement et le développement durable à l'instar de Hoani Recycle⁶³ à Mohéli et de Banda Bitsi⁶⁴ à Moroni. Elle investiguera les potentiels gisements d'emplois y compris ceux répertoriés dans la stratégie E-business. La préparation du catalogue fera l'objet de larges consultations inclusives au niveau des îles et d'une validation participative au niveau national. Le projet veillera à désigner une structure qui disséminera le catalogue et qui sera responsable de sa mise à jour périodique. Cette structure peut être une structure d'incubation, une association ou ONG partenaire engagée dans la promotion des emplois y compris des emplois verts. Le catalogue sera promu au niveau des centres de formation comme un support d'aide à l'orientation des jeunes dans les parcours des juniors en particulier. Afin de susciter l'intérêt de ces derniers, le catalogue inclura une évaluation de la viabilité économique, sociale et environnementale de chaque opportunité identifiée. Ce volet du catalogue portant sur l'évaluation pourrait être présentée sous forme de référentiels technico-économiques, avec des fiches spécifiques pour chaque opportunité identifiée.

162. *Bonus aux emplois verts.* Dans sa stratégie de promotion des emplois verts, Force-jeunes va instaurer un bonus compétitif qui financera et encouragera les initiatives entrepreneuriales les plus vertueuses en termes écologique ou environnemental. L'éligibilité des jeunes promoteurs à ce bonus

⁶⁰ La Stratégie numérique Comores 2028 vise à introduire l'apprentissage des TIC dans les curricula du primaire au lycée. Elle est constituée de 6 axes stratégiques : le capital humain ; le cadre juridique, réglementaire et institutionnel ; la confiance numérique ; vulgarisation du numérique pour tous et partout ; L'e-administration ; et développer et diversifier le secteur du numérique. Elle vise à ce que les TIC, et en particulier Internet, apportent un meilleur accès aux services de base comme l'éducation. Sa vision est de faire des Comores d'ici 2030 « une société de l'information, acteur de la révolution numérique ». En termes d'action, la stratégie aspire à ce que 1 800 étudiants soient formés aux TIC d'ici 2028.

⁶¹ Voir termes de référence en annexe

⁶² Voir termes de référence en annexe

⁶³ Hoani Recycle est une coopérative de jeunes, de création récente, dont l'objectif est d'œuvrer pour le développement durable par la collecte et le traitement des déchets, la fabrication du compost et la promotion de pratiques de protection de l'environnement.

⁶⁴ <https://bandabitsi.org/>

sera définie sur la base de critères prenant en compte le profil du jeune promoteur, la nature et la dimension verte de son initiative attestée par une empreinte carbone dans les normes acceptables⁶⁵, son originalité et sa taille, la rentabilité de son modèle économique, la portée de son marché et son potentiel de développement. Ces critères seront définis de manière plus exhaustive dans un document qui tiendra lieu de protocole ou de manuel spécifique dédié au bonus compétitif des emplois verts. Ce document sera réalisé à l'interne par le projet en collaboration avec des partenaires nationaux susceptibles d'y contribuer. Pour ce faire, le projet pourra opter de mettre en place un groupe de travail. Celui-ci finalisera la définition des critères d'attribution, donnera les indications concernant la période d'ouverture des candidatures, le mode d'attribution des bonus, les montants, etc. Il faut préciser que le bonus compétitif est un financement différent de celui des plans d'affaires pour les parcours junior et sénior. Il est destiné à récompenser toute activité ou initiative entrepreneuriale de jeunes répondant aux critères convenus. Au-delà du portefeuille de juniors et séniors promus par Force-Jeunes, il est donc ouvert à tout autre promoteur des trois îles, éligible au regard des critères. Le processus de sélection des postulants initié par l'Unité de coordination nationale et conduit par la même instance en charge de la sélection des jeunes dans les différents parcours. Force-Jeunes prévoit une dotation annuelle de l'ordre 8.700 Euros pour une période de 5 ans à partir de l'année 2. Sa répartition par île sera décidée annuellement et de façon proportionnelle sur la base de la planification des investissements mais aussi au regard des cohortes de jeunes.

163. **AP3. Facilitation et promotion de partenariats gagnant-gagnant.** Conformément à son approche d'inclusion, cette activité principale s'articulera autour de l'organisation de foras nationaux, de facilitation de partenariats commerciaux entre les jeunes promoteurs et les petites et moyennes entreprises du secteur agricole (agro-PME) et de promotion du leadership de jeunes. Pour la mise en œuvre, une convention de partenariat sera établie entre Force-jeunes et le patronat de l'Union des Comores pour la facilitation et la promotion des partenariats gagnant-gagnant pour les jeunes entrepreneurs ruraux et l'insertion dans l'emploi des jeunes formés⁶⁶.

164. Foras nationaux d'intermédiation et de connexion B2B. Chaque année à compter de 2025 et jusqu'en 2029, Force-jeunes financera l'organisation d'un « salon de l'entreprenariat et de l'emploi des jeunes ruraux » pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et promouvoir les partenariats entre les jeunes entrepreneurs ruraux et les acteurs du secteur privé aux Comores. Ce salon sera coorganisé par la MdE et le patronat sur financement du projet. L'organisation du salon sera précédée 6 mois avant d'une campagne de communication autour du salon. Les canaux de communication seront la télévision, les médias sociaux et les stations de radio locales, pour atteindre un large public. Il est préconisé de débiter l'organisation du salon 4 mois avant sa tenue par (i) la sélection du lieu, (ii) l'identification des participants et (iii) la négociation et la signature des accords de partenariat avec les sponsors. Les participants clés au salon seront les Agro-PME du secteur agricole, les employeurs potentiels, les centres de formation et les jeunes entrepreneurs ruraux. La réalisation du salon sera confiée à un prestataire de service dont les termes de référence sont en annexe.

165. Facilitation de partenariats agripreneurs et agro-PME. Cet appui a pour objectif de faciliter l'accès des jeunes promoteurs au marché et au financement à travers des alliances commerciales avec des agro-PME ou opérateurs de marché. A travers ce volet, Force-Jeunes vise à susciter et à renforcer l'engagement du secteur privé à mobiliser davantage de moyens financiers pour le développement des filières porteuses de croissance. Pour ce faire, Force-Jeunes va inciter les acteurs amont et en aval à se rapprocher dans le cadre de partenariats commerciaux mutuellement bénéfiques. Le partenariat est justifié par une opportunité de marché. Il peut s'agir d'une demande non satisfaite en quantité et/ou en qualité. Les partenaires commerciaux établissent alors un protocole d'accord qui sera une convention de partenariat commercial pluriannuel. Les protocoles sont de préférence négociés sur une durée de 2 ans, avec un appui du projet sous forme de subventions complémentaires visant à : (a) réaliser des investissements additionnels ou de renforcement de l'existant (machines, équipements, infrastructures, etc. (b) mobiliser une assistance technique de type conseil agricole, transferts de technologie, questions techniques ; (c) compenser des besoins de renforcement de fonds de roulement ; et (d) financer le développement

⁶⁵ L'empreinte carbone vise à évaluer en équivalent carbone les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit, selon un périmètre et une méthodologie de calcul définis. Force-Jeunes pourrait recourir à l'outil ExAct pour estimer le bilan carbone des entreprises postulantes. En général, pour calculer l'empreinte carbone d'un produit, sont prises en compte toutes les émissions de GES occasionnées par : la production de la matière première, sa transformation, les emballages, le mode de transport, la consommation en cours d'usage du produit, la fin de vie (la manière dont le produit se recycle ou se dégrade).

⁶⁶ Une ébauche de cette convention décrivant ses sections clés est fournie en annexe.

commercial à travers du renforcement des capacités des partenaires. Des plans d'affaires spécifiques de partenariats commerciaux seront préparés à cet effet. A partir de l'année 2 de sa mise en œuvre et pendant 5 ans, Force-Jeunes prévoit une dotation annuelle de l'ordre de 22.000 Euros destinées à financer trois partenariats commerciaux dont un par île et par an, soit 15 partenariats sur la durée du projet dont 5 par île.

166. *Promotion du leadership entrepreneurial jeunes.* Afin de susciter l'émulation parmi les jeunes entrepreneurs ruraux, Force-Jeunes organisera chaque année et par île un concours du « meilleur entrepreneur rural Force-Jeunes » parmi la cohorte des jeunes ayant reçu un financement du projet dans l'année écoulée. Un comité de sélection co-présidé par le secrétaire général du ministère en charge de l'agriculture et le Directeur-pays du FIDA sera établi. Le secrétariat général de ce comité sera assuré par le coordonnateur de Force-jeunes. Le coordonnateur de Force-jeunes soumettra à la validation au comité de sélection au plus tard le 30 novembre de chaque année, les critères d'évaluation pour la sélection du meilleur jeune entrepreneur rural Force-jeune de l'année. Ces critères seront essentiellement basés sur le niveau d'attente des indicateurs de performance du plan d'affaires soumis par le jeune entrepreneur dans le cadre de sa demande de financement à Force-jeunes. L'édition initiale sera organisée en année 2 du projet et à sa suite chaque année pendant quatre autres années, soit au total 5 éditions pour promouvoir 15 jeunes entrepreneurs leaders dont 5 par île.

167. **AP3. Connectivité et fluidité des échanges inter-îles.** Force-jeunes contribuera à lever les contraintes logistiques qui entravent les échanges commerciaux entre les îles, causant très souvent des dommages et des pertes énormes de produits agricoles et de pêche. La demande et l'offre manquent d'une interface de facilitation susceptible de réguler les échanges entre les îles. En guise de solution, le projet investira dans : (i) la mise en place d'une plateforme de régulation et de facilitation des échanges ; (ii) la mise en place de comptoirs marchands sur chacune des îles ; (iii) l'appui à la mise en réseau des jeunes promoteurs d'entreprises ; (iv) le développement d'une application E-marketing dédiée à l'entrepreneuriat jeune et aux services à valeur ajoutée en partenariat avec les opérateurs de téléphonie mobile.

168. *Mise en place d'une plateforme de régulation et de facilitation des échanges.* Le projet appuiera la mise en place d'une plateforme numérique sur Internet afin de faciliter l'échange d'informations entre les différents acteurs du marché inter-îles et la commercialisation des produits agrosylvopastoraux et halieutiques. Un prestataire de service sera recruté à cet effet⁶⁷. Les livrables attendus de ce prestataire sont (i) un rapport d'analyse de marché, d'étude de besoins et de profilage des utilisateurs potentiels; (ii) un rapport sur les aspects techniques et les spécifications pour la plateforme ; (iii) une analyse des implications légales et réglementaires ; (iv) une estimation budgétaire et un modèle de financement de la plateforme ; (v) l'interface digitale et le site internet de la plateforme et (vi) un rapport final avec recommandations et un plan d'action pour la pérennisation de la plateforme.

169. *Mise en place de comptoirs marchands sur chacune des îles.* Sur chaque île, un comptoir marchand sera établi pour mettre à la disposition des différents acteurs du marché inter-îles, les informations relatives à la commercialisation des produits agrosylvopastoraux et halieutiques. Le comptoir facilitera également les mise en relation entre producteurs, transporteurs, commerçants et intermédiaires divers dans les chaînes de valeur agrosylvopastoraux et halieutiques. Le comptoir sera conçu et réalisé comme un point d'information installé sur la place du marché principal de chaque île ou à proximité de celui-ci. Il sera raccordé au réseau électrique pour pouvoir accueillir un poste de travail comprenant un ordinateur portable connecté à internet. Un écran d'affichage devra permettre d'afficher en temps les informations commerciales sur les produits agrosylvopastoraux et halieutiques dans chaque île, quotidiennement. La gestion et le fonctionnement de ces comptoirs seront assurés par la section locale du réseau des jeunes entrepreneurs ruraux sur financement du projet. Les comptoirs fonctionneront en réseaux inter-îles pour faciliter le partage des informations sur le marché des produits agricoles.

170. *Appui au réseau de jeunes entrepreneurs.* Les jeunes ruraux bénéficiaires du projet dans chaque île seront appuyés pour s'organiser en réseau. Un appui à la structuration et au fonctionnement de ces réseaux sera fourni par Force-Jeunes à travers des sessions de formation et une subvention pour le fonctionnement. Les formations qui seront délivrées par les experts de l'équipe du projet porteront entre autres sur les thématiques suivantes : gestion de projet ;

⁶⁷ Voir termes de référence en annexe

entrepreneuriat et business planning ; marketing et stratégies de vente ; finance et comptabilité pour non-comptables ; technologie et transformation numérique ; leadership et management d'équipe ; communication et relations publiques ; développement durable et gestion des ressources ; droit des affaires et réglementations ; gestion de réseau et partenariats et ; compétences socio-émotionnelles. À terme le réseau des jeunes entrepreneurs aura à charge d'assurer la pérennisation de la plateforme de régulation et de facilitation des échanges, des comptoirs marchands sur chacune des îles et l'application e-marketing.

171. **Développement du E-marketing.** En collaboration avec les opérateurs de téléphonie mobile, une application internet sera développée et opérationnalisée afin d'offrir des services tels que la publicité en ligne, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la commercialisation, la mise en relation avec des clients, les informations sur les prix, etc. aux acteurs des chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques aux Comores notamment les jeunes entrepreneurs ruraux. Un prestataire de service sera recruté à cet effet⁶⁸. Les objectifs spécifiques de ce prestataire seront (i) de concevoir et offrir une interface utilisateur conviviale pour, les jeunes entrepreneurs, les producteurs et les consommateurs, (ii) d'intégrer des options de paiement sécurisé et (iii) de permettre un suivi en temps réel des commandes et des livraisons.

IV.2.3. Sous composante B.2. Financement des jeunes entrepreneurs.

Objectif visé et impacts attendus

Produit attendu : L'accès de 3 250 jeunes agripreneurs aux services financiers est facilité.

| Indicateurs | Cible |
|--|--------------|
| Nombre de jeunes agripreneurs formés par le projet ayant accès aux services financiers | 3 250 |

Activités, approche et modalités d'exécution

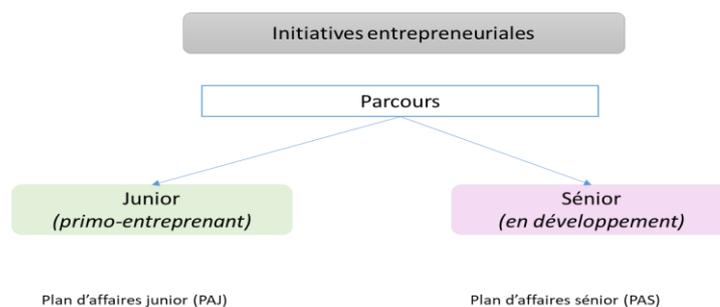
B2 Financement des jeunes agripreneurs

172. **Produit attendu** : L'accès des jeunes agripreneurs aux services financiers est facilité

Cette sous-composante accompagnera le financement durable des initiatives entrepreneuriales promues dans les parcours juniors et seniors à travers leur mise en relation avec les systèmes financiers décentralisés (SFD). Les interventions sont structurées en deux activités principales : (i) le financement des plans d'affaires ; et (ii) l'éducation financière et le partage des risques.

173. **AP1. Financement des plans d'affaires.** Les jeunes promoteurs issus des parcours 2 et 3 seront financés à travers un mécanisme à coûts partagés avec une clé de répartition différenciée selon le parcours. Le schéma de financement reposera sur deux instruments : la contribution du projet sous forme de subvention et la contribution du jeune qu'il peut mobiliser soit entièrement en fonds propres soit en combinant avec du crédit auprès des institutions de financement décentralisé. Au total, Force-Jeunes financera 3 250 jeunes suivant une répartition proportionnelle par île avec une forte occurrence pour les jeunes issus du parcours juniors (environ 70%). Au nombre de 1 000 (soit 30%), les jeunes seniors seront proposés pour un financement dont l'objectif est de développer une activité existante, soit pour la diversifier soit pour en augmenter la taille en vue d'atteindre une part de marché plus grande. Plus nombreuse, la cible junior à financer comprend essentiellement les primo-entrepreneurs qui amorcent une expérience professionnelle à la faveur du projet Force-Jeunes.

⁶⁸ Terme de référence en annexe



Répartition du portefeuille des plans d'affaires à financer

| Îles | Junior | Sénior | Force-Jeunes |
|---------------|--------------|--------------|--------------|
| Mohéli | 653 | 290 | 943 |
| Anjouan | 1 202 | 536 | 1 738 |
| Grande Comore | 395 | 174 | 569 |
| Total | 2 250 | 1 000 | 3 250 |

174. La contribution du projet est déterminée dans le cadre de l'examen et de l'approbation de son plan d'affaires par le Comité d'approbation⁶⁹. Comme décrit dans la composante A, ce plan d'affaires sanctionne le parcours de formation des jeunes, en particulier les juniors ou le processus de recyclage ou facilitation des conseillers d'entreprise pour les séniors.

175. **Mécanisme de validation des plans d'affaires.** Un comité d'approbation des projets d'entreprises sera mis en place dans chaque Ile. Ces comités intégreront des représentants des administrations locales, du secteur privé, de la société civile, etc. et comprendront au moins 40% de femmes. Le projet accompagnera des jeunes porteurs de projets individuels ou collectifs et veillera dans sa démarche à donner aux groupes cibles (jeunes hommes et femmes) un accès équitable aux ressources, activités et bénéfices.

176. Chaque comité sera présidé par le Responsable/Représentant du Ministre en charge de l'Agriculture et de l'Élevage de l'Ile abritant la DOF et comprendra l'Expert en Développement des Entreprises de FORCE Jeunes ou son représentant, des représentants des ministères en charge des questions des jeunes, de genre, de nutrition, d'emploi etc. ; les responsables communaux ; des Représentants des prestataires de services techniques du programme, des Etablissements de microfinance ; de la Société Civile, etc. Un arrêté du MAPETA précisera la composition et le mandat des trois Comités d'approbation des projets. Le Président du comité d'approbation peut, selon la nature des dossiers à traiter, inviter une ou plusieurs personnes ressources pour prendre part aux assises du comité avec voix consultative. Le secrétariat du comité sera assuré par la DOF de FORCE Jeunes.

177. Le comité d'approbation siègera de manière ordinaire 4 fois par an et assumera les responsabilités suivantes : (i) examiner les dossiers des porteurs de projets en s'assurant qu'ils n'ont pas reçu d'autres appuis similaires et examiner les éléments de la fiche d'analyse renseignée par la DOF, écouter les présentations orales faites par les porteurs de projet d'ER ; (ii) valider les plans d'affaires présentés, sur la base de critères et d'une grille d'analyse élaborés par la DOF et consignés dans le manuel de procédure ; (iii) décider, sur la base du plan d'affaires, de la nature et du montant de la subvention à octroyer (maximum admissible 90%) à chaque ER et de l'échéancier conformément au plan d'affaires ; (iv) valider la liste des Etablissements de Microfinance qui assurent les services financiers aux jeunes dont les plans d'affaires ont été approuvés.

178. Au regard de la clé de répartition, les juniors contribuent en nature ou en numéraire à hauteur de 10% du coût de leurs plans d'affaires tandis que les séniors s'acquitteront d'un apport de l'ordre de 40% dont au moins 10% consentis à même leurs ressources et 30% en option de crédit auprès des systèmes financiers décentralisés (SFD) ou institutions de microfinance.

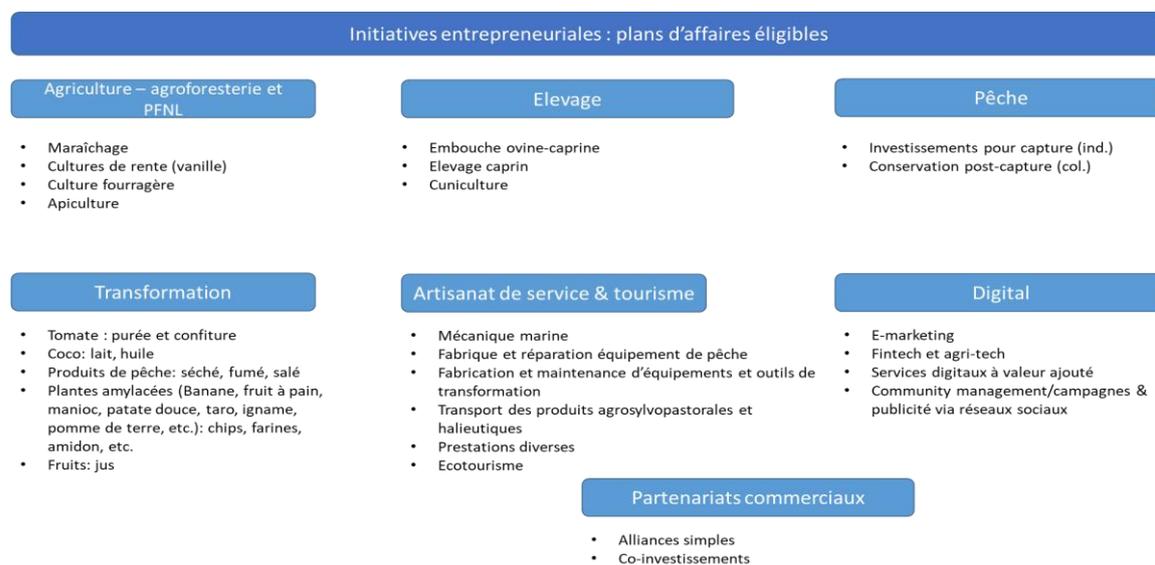
Clé de financement

| Objet | Contribution Force-Jeunes | Contribution du jeune |
|-------|---------------------------|-----------------------|
|-------|---------------------------|-----------------------|

⁶⁹ Le même que dans la composante A

| | | Numéraire/Nature | SFD/IMF |
|------------------------------|-----|------------------|---------|
| Plan d'affaires junior (PAJ) | 90% | Junior (10%) | |
| | | 10% | 0% |
| Plan d'affaires sénior (PAS) | 60% | Sénior (40%) | |
| | | 10% | 30% |

179. Au regard du ciblage économique, les initiatives entrepreneuriales éligibles relèvent de plusieurs catégories d'activités agrosylvopastorales et halieutiques mais également de sous-secteurs connexes. La typologie comprend : (i) l'agriculture, l'agroforesterie et les produits forestiers non-ligneux ; (ii) l'élevage ; (iii) la pêche ; (iv) la transformation ; (v) l'artisanat de service et l'écotourisme ; (vi) le digital ; (vii) les partenariats commerciaux.



180. Sur la base des modèles d'initiatives analysées au design de Force-Jeunes⁷⁰, le coût moyen d'un plan d'affaires pour le parcours junior sera de l'ordre de 520 000 Kmf soit environ 1 051 Euros et de 1,7 million Kmf équivalent à 3 503 Euro. L'apport en crédit n'est pas requis pour les juniors, leurs contributions pouvant être mobilisées en nature. En revanche, étant donné la part qui incombe aux séniors, la contribution des SFD peut s'avérer nécessaire voire indispensable. Dans les deux cas, il sera requis d'instituer une relation formelle avec les SFD pour : (i) administrer la subvention pour le financement des plans d'affaires selon le plan d'investissement validé par l'instance d'approbation ; (ii) faciliter le contrat de crédit pour les séniors en particulier ; (iii) instaurer un suivi externe du financement par les professionnels des SFD et bon reporting sur la performance des jeunes promoteurs ; (iv) garantir et sécuriser une relation de crédit basée sur un historique transactionnel et de solvabilité.

Estimation du budget pour le financement des plans d'affaires

| Objets de financement | Nbre de plans d'affaires | Coût unitaires (Eur) | Montant (Eur) | Financement | | |
|-----------------------|--------------------------|----------------------|------------------|---------------------------|----------------|------------------|
| | | | | Contribution Force-Jeunes | Bénéficiaires | |
| | | | | | FP/nature | SFD/IMF |
| PAJ | 2 250 | 1 051 | 2 364 750 | 2 128 275 | 236 475 | |
| PAS | 1 000 | 3 503 | 3 503 000 | 2 101 800 | 350 300 | 1 050 900 |
| Total | 3 250 | | 5 867 750 | 4 230 075 | 586 775 | 1 050 900 |

181. Au total Force-Jeunes contribuera à injecter 5,8 millions d'euros dans le financement direct de l'entrepreneuriat des jeunes ruraux moyennant des apports différenciés en fonction du parcours du jeune. En appliquant la clé de financement : (i) la contribution des juniors est estimée à 236 475 d'euros, représentant 4% du total du portefeuille des plans d'affaires ; (ii) celles des séniors se chiffre à 1,4 million d'euros équivalent à environ 24% du portefeuille. L'option crédit absorberait 1 050 900 d'euros soit 18% du portefeuille. Le contexte de l'archipel marqué par des difficultés structurelles de

⁷⁰ Voir analyse économique et financière en annexe au document de conception du projet (DCP)

financement de l'entreprise des jeunes, justifie la part conséquente de la contribution du projet qui représente 72% du portefeuille des plans d'affaires. Proportionnelle à la densité de la population jeune, aux potentiels et opportunités économiques et entrepreneuriaux, la répartition par île ressort avec : (i) 1,7 million d'euros à Mohéli (29%) pour un objectif de 943 plans d'affaires dont 653 pour les juniors (69%) ; (ii) 3,1 millions d'euros à Anjouan (53%) pour 1 738 plans d'affaires dont 1 202 destinés aux juniors ; (iii) 1,0 million d'euros en Grande Comore pour financer 569 plans d'affaires à dominante PAJ (395).

Répartition du portefeuille des plans d'affaires par île

| Îles | PAJ | | PAS | | Force-Jeunes | | |
|---------------|--------------|------------------|--------------|------------------|--------------|------------------|------------|
| | Nbre | Montant (Eur) | Nbre | Montant (Eur) | Nbre | Montant (Eur) | % |
| Mohéli | 653 | 686 303 | 290 | 1 015 870 | 943 | 1 702 173 | 29 |
| Anjouan | 1 202 | 1 263 302 | 536 | 1 877 608 | 1 738 | 3 140 910 | 53 |
| Grande Comore | 395 | 415 145 | 174 | 609 522 | 569 | 1 024 667 | 18 |
| Total | 2 250 | 2 364 750 | 1 000 | 3 503 500 | 3 250 | 5 867 750 | 100 |

182. Les ressources seront déboursées : (i) sur la base d'un contrat signé entre le bénéficiaire et le projet Force-Jeunes ; (ii) suivant le plan de financement approuvé ; et (iii) par le canal du compte ouvert par le bénéficiaire dans un système financier décentralisé partenaire. Dans le cas d'un recours au crédit, la subvention accordée par Force-Jeunes ne sera déboursé qu'après l'obtention de l'avis de crédit du SFD partenaire ou d'un contrat de prêt dûment signé entre le jeune requérant et son institution financière. Par conséquent, le mécanisme de financement s'appuie sur la relation d'affaires facilitée par Force-Jeunes qui négociera et formalisera des partenariats stratégiques avec les institutions de microfinance, en l'occurrence Union des mutuelles d'épargne et de crédit des Comores (U-MECK) et l'Union des Sanduck.

183. La Banque Mondiale a effectué un diagnostic du secteur financier dans L'Union des Comores en 2021. Il y est ressorti que Les institutions de microfinance affichent une croissance significative et une part de marché en hausse. Au côté de l'U-MECK, structurée à partir de 1995 autour de Mecks locales implantées sur tout le territoire, trois Unions Sanduks (URSA, USM et URG) exercent leur activité en fonction de zones géographiques distinctes que représentent les trois îles nationales. Les réseaux de microfinance proposent à leurs membres des produits simples (prêts personnels, prêts productifs et prêts gagés, notamment sur l'or), pour des montants limités (de 10 à 30 M KMF maximum selon les réseaux). Les institutions de microfinance représentent dorénavant près de la moitié des actifs du secteur financier (45%, contre 35% en 2016) et leur place dans la collecte des dépôts a également progressé (de 34 à 42% depuis 2016). L'U-MECK occupe la première place nationale (32% des actifs du système et 29% des dépôts), loin devant EXIMBANK et la BIC-COMORES. Au terme design et sur la base de ces données, l'Union des MECKS est la plus solide et pressentie pour avoir le rôle prépondérant sur la gestion les fonds de subvention de FORCE Jeunes. Bien que les données seront actualisées au démarrage du projet pour confirmer cette option, il convient déjà de mentionner que l'implication de l'Union des MECKS s'inscrira également dans la continuité des interventions du FIDA car l'Union des MECKS a été initiée dans le cadre du projet AIEB financé par le FIDA.

184. En plus de leur ciblage sur le plan social, les candidats devront remplir les critères généraux d'éligibilité suivants :

- Être domicilié dans la région d'implantation du projet d'entreprise et au-delà dans la zone d'intervention de FORCE Jeunes ;
- Avoir réalisé personnellement toutes les étapes du parcours choisi (Junior ou Senior) (1er critère pouvant décourager la capture d'élite);
- Être disposé à assurer personnellement la maîtrise d'ouvrage de l'entreprise (2eme critère pouvant décourager la capture d'élite);
- Accepter de signer avec FORCE Jeunes, un contrat de co-financement et de suivi-accompagnement après la mise en place du financement ; (3eme critère pouvant décourager la capture d'élite)
- Ouvrir un compte dans une Institution de microfinance agréée par FORCE Jeunes et y déposer sa contribution telle que définie dans le plan d'affaires et le contrat de co-financement ;
- Être capable de mobiliser l'apport personnel fixé pour la catégorie d'entreprise dans laquelle s'inscrit sa demande, à partir de ses fonds propres, d'emprunts auprès de SFD ou d'autres sources (réseau familial ou d'amis) ;
- Accepter les procédures administratives, financières, de passation des marchés qui régissent le mécanisme de subvention (4eme critère pouvant décourager la capture d'élite) ;

- Accepter de recevoir les sommes déposées suivant l'état d'exécution du plan d'affaires, les procédures de passation des marchés, la mise en œuvre de la convention de suivi-accompagnement après la mise en place du financement ; (5eme critère pouvant décourager la capture d'élite) ;
 - Accepter de tenir à jour des outils de gestion au moins de comptabilité simplifiée ;
 - Accepter de recevoir les missions du programme et de donner des informations dans le cadre du suivi/supervision/évaluation de l'entreprise.
185. Les promoteurs Senior devront en plus satisfaire à d'autres critères suivants :
- Avoir existé de manière active pendant au moins une année et être dynamique ;
 - Avoir une reconnaissance juridique ou accepter d'entreprendre les démarches pour être reconnu ;
 - Accepter de mettre en place un organe de gestion de l'entreprise et être disponible à recevoir des formations et / ou l'assistance pour la gestion, la structuration, etc.
186. **AP2. Education financière et partage des risques.** Etant donné l'aversion des institutions financières face au risque perçu concernant les jeunes, et conformément aux solutions possibles envisagées avec les SFD pendant le design, Force-jeunes : (i) incorporera l'éducation financière dans les modules de formation sur les trois parcours ; et (ii) contribuera à la gestion durable du risque crédit par la mise en place au sein des jeunes entrepreneurs ruraux d'une facilité de partage de risques autogérée.
187. **Education financière.** Pour limiter les effets de repli après Force-Jeunes, un programme d'éducation financière sera développé avec pour finalité de créer une demande solvable auprès des jeunes promoteurs, contribuant ainsi à sécuriser leurs relations avec les SFD et leur accès aux services financiers. Il s'agira de conduire un processus par lequel les jeunes promoteurs améliorent leur connaissance des produits et services financiers, des concepts et des risques financiers liés à l'exercice de leurs activités et acquièrent les compétences et la confiance nécessaires pour (a) devenir plus sensibles aux risques et opportunités en matière financière ; (b) faire des choix d'investissement raisonnés, en toute connaissance de cause ; (c) savoir où trouver une assistance financière ; (d) prendre d'autres initiatives efficaces pour améliorer leur bien-être financier ; (e) tirer le meilleur profit de leur relation avec les institutions financières ; (f) avoir une bonne connaissance de la budgétisation, de l'épargne, de la gestion des dettes, des services financiers, des négociations financières.
188. Force-Jeunes financera le développement d'un manuel d'éducation financière (MEF) à l'intention des différentes catégories des jeunes promoteurs. Le MEF inclura une série de formations qui seront administrées dans les trois îles par des formateurs spécialisés mobilisés auprès des structures d'incubation et centres de formation.
189. **Garantie mutuelle autogérée.** L'objectif visé est de sécuriser durablement l'accès des jeunes promoteurs ruraux comoriens à des financements réguliers auprès des SFD/IMF en levant la contrainte majeure que représentent les exigences de garantie financière ou d'apport préalable. Les expériences recensées aux Comores et dans la sous-région révèlent que, lorsqu'il est géré par les entités structurées et professionnalisées, le fonds de garantie a des meilleures perspectives de pérennité. Le projet Force-jeunes mettra à disposition une ligne pour accompagner les jeunes promoteurs dans la constitution de mutuelles de garantie autogérées. Ces mutuelles se verront proposer de participer à la création du dispositif qui moyennant une capitalisation de base. Le projet adoptera une approche incitative qui fera appel à la participation financière des jeunes : la mutuelle de jeunes promoteurs capitalisera dans un compte dédié un certain montant selon sa capacité financière. Le projet offrira alors à la mutuelle d'abonder le fonds sur ce compte dédié en triplant sa capitalisation, soit 3 euros de Force-Jeunes pour 1 Euro capitalisé par le réseau. L'objectif sera pour la mutuelle est de réussir à constituer un fonds de l'ordre d'au moins 3 500 euros en trois ans. Prenant en compte la diversité des secteurs d'activités des jeunes, le projet prévoit d'appuyer la création de 5 mutuelles à l'échelle des 3 îles. A défaut, il se limitera à 3 mutuelles dont une par île.

190. Au démarrage, Force-Jeunes commettra une étude pour évaluer la faisabilité du dispositif de garantie mutuelle autogérée. L'étude sillonnera les trois îles pour assurer une diversité dans la participation des jeunes promoteurs. Les hypothèses de la faisabilité intégreront le schéma d'opérationnalisation et seront soumises à validation par les différentes parties prenantes.
191. Alternativement, FORCE Jeunes pourra considérer également la mise en place d'un "**Fonds de Facilitation**" de l'Accès aux Financements pour les Jeunes femmes et hommes ruraux. En effet Les EMF sont réticentes à emprunter auprès des banques commerciales au taux qu'elles pratiquent car de tels taux impliquent le maintien de taux mensuel de crédit par les EMF aux populations cibles relativement élevés, ce qui est acceptable pour des activités de petit commerce à très court terme, mais qui est beaucoup plus difficile à rentabiliser en pratiquant des activités productives au travers d'un financement sur plusieurs mois, voire plusieurs années dans le cas d'un crédit d'équipement.
192. Pourtant tous les acteurs agricoles sont les potentiels demandeurs de services financiers. Selon leur type d'intervention dans le monde rural, on distingue, outre les producteurs ou exploitants agricoles, les vendeurs d'intrants (engrais et pesticides), les producteurs de semences et plants, les transporteurs, les transformateurs et vendeurs, les stockeurs et les conditionneurs. Chacun en ce qui le concerne est un demandeur potentiel de crédit et autres services financiers en milieu rural. Il y a donc une demande en financement non satisfaite des petits exploitants agricoles pour lesquels l'accès au financement, à court et moyen-terme, demeure l'une des contraintes majeures au développement de leurs exploitations agricoles.
193. Le mécanisme de financement qui sera mis en place par le projet à travers le "Fonds de Facilitation" sera basé sur le revolving fund, adapté aux caractéristiques des activités agricoles et du secteur rural (saisonnalités, cycles de revenus, contrôle social, etc.) et avec des dispositions assouplies en matière de garanties et de partage des risques entre FORCE Jeunes (puis le Gouvernement Comorien après la clôture de FORCE Jeunes) et les EMF partenaires; bien entendu avec la contribution des bénéficiaires. Il sera bâti sur des réseaux d'EMF existants et opérant en milieu rural (MECKS, SANDUK, etc.). La sélection des EMF partenaires sera basée sur des critères de bonne gouvernance et sur l'existence de systèmes de gestion et de contrôle opérationnels et satisfaisants. La fonction fiduciaire du "Fonds de Facilitation" sera externalisée auprès d'une institution financière (Banque Centrale des Comores ; Banque Commerciale agréée par le Ministère en charge des Finances, etc.).
194. Le dispositif envisagé prévoira : (i) un Compte d'opération servant exclusivement aux décaissements de fonds au bénéfice des EMF partenaires ; (ii) un Compte pour réceptionner les remboursements des refinancements accordés aux EMF et progressivement abonder au besoin le compte d'opération. D'autres types de comptes pourront être ouverts notamment un Compte de placement dont la rémunération servira à couvrir tous les frais encourus par l'institution bancaire. Cependant l'utilisation des fonds de placement devra être encadrée et orientée vers les secteurs agropastoral et agro-alimentaire impliquant les jeunes femmes et hommes producteurs ruraux. Une étude spécialisée sera menée dans ce cadre et confirmera les contours de ce Fonds de Facilitation.

IV. Composante C. Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux

195. *Effet attendu* : L'emploi des jeunes ruraux est ancré dans les piliers stratégiques de développement rural

C1. Appui aux instruments de politique et au cadre institutionnel

Produit attendu : Les politiques et capacités institutionnelles des entités régaliennes et des autres parties prenantes sont renforcées

En alignement avec le PCE 2030 et les politiques sectorielles (PNIA, PNE, PNJ, PNG, etc.), cette sous-composante mettra en œuvre deux activités principales : (i) l'appui aux politiques et stratégies ; et (ii) le renforcement institutionnel.

196. **AP1. Appui aux politiques et stratégies sectorielles.** Les activités de cette sous-composante visent le renforcement des capacités techniques, stratégiques et financières des institutions publiques et privées directement impliquées dans l'encadrement et/ou le contrôle des entreprises des jeunes ruraux. Des thématiques y afférentes sont donc principalement celles liées à la jeunesse, à l'emploi au genre, à la résilience climatique, etc. La politique nationale de la jeunesse (2017) fait ressortir les problèmes majeurs rencontrés par la jeunesse comorienne principalement dus à :

- Un cadre légal et réglementaire insuffisant pour prendre en main les aspirations de la jeunesse
- Une faible accessibilité à une éducation formelle et non formelle de qualité ;
- L'insuffisance voire l'absence de structures d'éducation populaire comme des centres de jeunes, des centres récréatifs et de loisirs pour jeunes ;
- La faiblesse des capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des structures étatiques chargées de la jeunesse,
- L'insertion difficile dans la vie professionnelle et l'insuffisance d'opportunités d'emploi pour les jeunes accentuée par le chômage généralisé ;
- Le manque de subventions pour les mouvements, associations et organisations de jeunesse ;
- La faible implication des jeunes dans les actions de développement du pays
- L'insuffisance des prestations sanitaires spécifiques pour les adolescents et les jeunes,
- La prévalence élevée des grossesses à risque, des avortements provoqués dans des conditions dangereuses, de l'infection à VIH et des violences, y compris les violences sexuelles chez les jeunes ;
- Insuffisance de l'encadrement de la jeunesse

Il ressort du document de politique que les besoins d'appuis se retrouvent autant dans les sphères légales, réglementaires qu'institutionnelles et opérationnelles. Le document de politique est conçu comme "...un document cadre sur lequel doivent prendre appui tous les acteurs publics et privés ainsi que les partenaires techniques et financiers évoluant dans le secteur de la jeunesse et du développement.", ce qui rend pertinent tout appui de FORCE Jeunes.

Les dynamiques socio-culturelles provoquent des disparités entre les femmes et les hommes, dont entre autres :

- La surcharge d'occupations dans la gestion des ménages ;
- La socialisation limitée (les femmes jouent surtout les rôles d'épouses et de mères) ;
- La faible participation de la femme à la prise de décision (nombre limité de femmes parlementaires, ministres, et dans de poste de responsabilité / décisionnels) ;
- L'accès et le niveau d'éducation par rapport aux hommes : taux d'analphabétisme élevé auprès des femmes, faible taux de scolarisation des filles, déperditions scolaires des filles, mariages et grossesses précoces, etc.) ;

197. Conscient de toutes ces inégalités, le Gouvernement les a consignées dans la Politique nationale de l'équité et de l'égalité du Genre (PNEEG 2017).

198. En matière d'emploi en général et en milieu rural en particulier, le Plan Comores Emergent (PCE) part d'un diagnostic de l'échec des politiques antérieures avec une croissance économique faible, volatile et insuffisante pour améliorer le niveau de vie et créer suffisamment d'emplois décents. Des améliorations restent nécessaires en matière de mise en œuvre des actions requises. Les politiques de développement d'entreprises agropastorales doivent permettre un fonctionnement efficient des systèmes et des filières agropastorales, de la production aux marchés, et accorder des incitations à l'investissement privés dans les chaînes de valeur de productions agrosylvopastorales et halieutiques.

199. Dans ce contexte, FORCE Jeunes mettra en place des dispositions pour renforcer les organisations de producteurs et coopératives comprenant de jeunes femmes et hommes parmi leurs membres. Le renforcement intégrera une meilleure implication des OP et coopératives en liaison avec les entreprises des jeunes pour une intégration en chaîne

de valeur pour améliorer le positionnement des jeunes. FORCE Jeunes mettra en place des plateformes de services à l'entreprise qui renforceront la concertation et le dialogue sur les politiques et les stratégies nationales pour les rendre davantage sensibles à l'entrepreneuriat rural jeune, à la nutrition, au genre, au climat et à l'évolution de l'environnement des affaires aux Comores. Les jeunes et femmes participeront activement à ces travaux et prises de décisions sur les politiques y compris à travers des groupes thématiques pour suivre les dynamiques bassins/territoire, les dynamiques entrepreneuriales et les dynamiques filières, développer et diffuser les outils et les instruments adaptés aux besoins et attentes changeants des institutions et individus et renforcer leurs capacités dans ce cadre.

200. Force-Jeunes apportera donc son appui à l'élaboration, à la revue et la mise en œuvre des politiques relatives (i) aux instruments de promotion de l'emploi ; (ii) au développement agricole et rural avec un accent particulier sur l'intégration des jeunes et des femmes; (iii) à l'intégration de l'entrepreneuriat rural dans les programmes de formation; (iv) au développement de modèles/parcours d'incubation adaptés au contexte de l'Union des Comores ; (v) à l'amélioration de l'environnement des affaires pour les jeunes entrepreneurs ; (vi) à l'amélioration de la participation des femmes et des jeunes au dialogue politique ; (vii) au genre pour l'autonomisation et l'inclusion sociale des jeunes et des femmes vivant en milieu rural. FORCE Jeunes appuiera notamment l'actualisation de la Stratégie Nationale de l'environnement ; de la Politique Nationale de l'environnement ; de la Contribution Déterminée au niveau national (CDN) ; du Programme national d'adaptation au changement climatique (PANA) ; de la Politique nationale de la jeunesse ainsi que l'élaboration d'une Stratégie nationale pour l'intégration du genre dans le développement rural.
201. Cette AP intégrera des actions au niveau central et décentralisé (niveau de chaque Ile) incluant le dialogue entre le gouvernement et ses partenaires sur les politiques et stratégies, mais aussi des appuis pour promouvoir l'engagement citoyen. Les partenaires de mise en œuvre de Force-jeunes (structures de formation/incubation publiques et privées, OSC, etc.) seront renforcés afin d'intégrer des considérations d'employabilité, de genre, de jeunesse, de nutrition et inclusion sociale à leurs services.
202. **AP2. Partenariats stratégiques et renforcement institutionnel.** Le projet soutiendra le renforcement institutionnel du MAPETA, des Ministères en charge de la jeunesse et de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion, de la promotion du genre, de l'intégration économique et des autres parties prenantes. Les appuis institutionnels cibleront de manière sélective des institutions clés dans la provision de services aux entreprises des femmes et jeunes ruraux notamment l'INRAPE ; la Maison de l'Emploi dans le cadre de son Plan Stratégique de Développement révisé en 2022 ; Chambres de commerce ; les Chambres d'agriculture, les cadres de concertation sur l'emploi dans chaque île et au niveau de l'Union ; les réseaux de jeunes agripreneurs ; les réseaux d'OP/Coopératives. Ces appuis ciblés faciliteront la participation active des structures régaliennes et des bénéficiaires dans la mise en œuvre du projet. Un programme spécifique de développement des capacités sera développé et mis en œuvre à cet effet. En fonction des besoins identifiés, le renforcement institutionnel portera sur une action ou une combinaison de : assistance technique ponctuelle, formation formelle ; appuis matériels voire financiers dans le sens de faciliter une meilleure performance et l'autonomisation de l'Institution appuyée.

C2. Coordination et gestion

203. Cette sous-composante couvre l'ensemble des dispositifs de planification technique et de coordination opérationnelle, de gestion administrative et fiduciaire, de suivi-évaluation, communication et capitalisation. Force-Jeunes publiera les données et mettra en œuvre un site Web dédié, contribuant ainsi à renforcer les mécanismes de responsabilisation nationaux. Le projet établira également un mécanisme de surveillance par une tierce partie. Le chapitre IV en présente les arrangements.

V. Composante D. Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques

204. Cette composante a été conçue conformément aux (1) leçons apprises de l'exécution du Projet PREFER en cours qui a dû fournir une assistance, non planifiée lors de sa conception, aux populations bénéficiaires sinistrées après le passage du Cyclone Kenneth d'avril 2019 (2) conclusions de la note PESEC qui fait ressortir que l'Union des Comores est particulièrement vulnérable au changement climatique, comme tous les autres petits états insulaires en développement (PIED). Les analyses des données météorologiques ont montré l'existence d'un dérèglement climatique qui se manifeste par une diminution progressive de la pluviométrie, une tendance à la hausse de la température annuelle, une élévation du niveau de la mer, une aridité accrue et d'avantage de sécheresse ; à cela s'ajoutent la fréquence et de l'intensité des cyclones, des tempêtes tropicales, de l'élévation du niveau de l'océan et des phénomènes géophysiques fréquents (volcan Karthala sur l'île de la Grande Comore) ; ainsi qu'aux (3) recommandations du FIDA que les investissements dans les situations de fragilité doivent pouvoir s'adapter rapidement aux changements de contexte. La conception de projet sensible à la fragilité devrait comprendre à minima une composante dédiée à la gestion de risques et de catastrophes. Si une situation se détériore ou change, elle déclenchera l'activation d'un plan d'urgence, tel que défini lors de la conception (par ex. recentrage du projet sur la production alimentaire et la protection des actifs). Ladite composante permettra au projet de réagir et de s'adapter rapidement en cas de crise.
205. L'Union des Comores est classée 97ème sur l'indice mondial des risques climatiques (2021). Les fréquences des événements climatiques et météorologiques extrêmes tels que, les tempêtes tropicales, les inondations, les vagues de chaleurs et les épisodes de sécheresse, les glissements de terrains les éruptions volcaniques, les sécheresses ont légèrement augmenté et constituent les principaux aléas impactant l'Union des Comores, engendrant des dégâts tant humains que matériels. L'Union des Comores est également considérée comme pays fragile dans la catégorie des pays affectés par la fragilité sociale et institutionnelle. La faiblesse des capacités institutionnelles affecte également le potentiel du pays à améliorer sa résilience. Cette tendance est confirmée par le fait que l'Union des Comores se classe 157ème sur 185 pays suivant l'indice ND-GAIN (2021) ; c'est le 35ème pays le plus vulnérable et le 166ème pays le plus préparé à répondre aux défis.
206. Dans ce contexte, cette composante de Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques est incluse dans le projet FORCE Jeunes pour permettre au Gouvernement de l'Union des Comores de réagir rapidement et de manière appropriée et efficace à une catastrophe ou à un conflit naturel ou d'origine anthropique officiellement déclaré et de réaffecter les fonds du projet. Il s'agit d'une composante d'intervention en cas d'urgence, un mécanisme visant à réduire la vulnérabilité du projet et des bénéficiaires aux dangers climatiques futurs. Elle constitue une fenêtre programmatique pour l'intégration des mesures d'intervention et l'affectation correspondante du budget provisionné de 200 000 US\$ ainsi que de la catégorie non allouée au projet, qui peut être réaffectée, à la suite d'une déclaration officielle d'urgence du gouvernement et d'une évaluation certifiée des pertes et des dommages. Le budget de cette composante financera un ensemble d'activités potentielles, liées aux chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques dans la zone d'intervention de FORCE Jeunes, avec un accent sur l'acquisition et le remplacement des intrants ainsi que la réhabilitation et le renforcement de la résilience des infrastructures de production (marchés, centres de transit, équipements de transformation et de conservation, etc.). Les préalables à l'utilisation de ce budget seront (i) la déclaration par le gouvernement d'une alerte rouge et/ou orange ; (ii) la déclaration par le gouvernement de l'état d'urgence/sinistre/de catastrophe (iii) l'élaboration par l'équipe de FORCE Jeunes d'un plan de contingence aligné sur l'évaluation des dommages coordonnée par le Gouvernement et le plan de

relèvement/reconstruction y relatif et (iv) la non-objection du FIDA confirmant l'éligibilité des dépenses projetées et les procédures de passation des marchés applicables.

207. Des ressources supplémentaires peuvent être mobilisées auprès du FIDA et d'autres donateurs pour soutenir et financer en temps opportun les activités de développement et de relèvement éligibles (et non la réponse humanitaire), conformément au mandat et à la portée du projet et du FIDA. Un manuel des opérations d'intervention d'urgence ou une annexe sera préparée avec toutes les mesures de gestion financière, de passation des marchés, de protection et de mise en œuvre nécessaires, et sera intégrée dans le manuel d'exécution au démarrage du projet.

VI. COORDINATION, GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIERE

V.1. Ancrage institutionnel et coordination

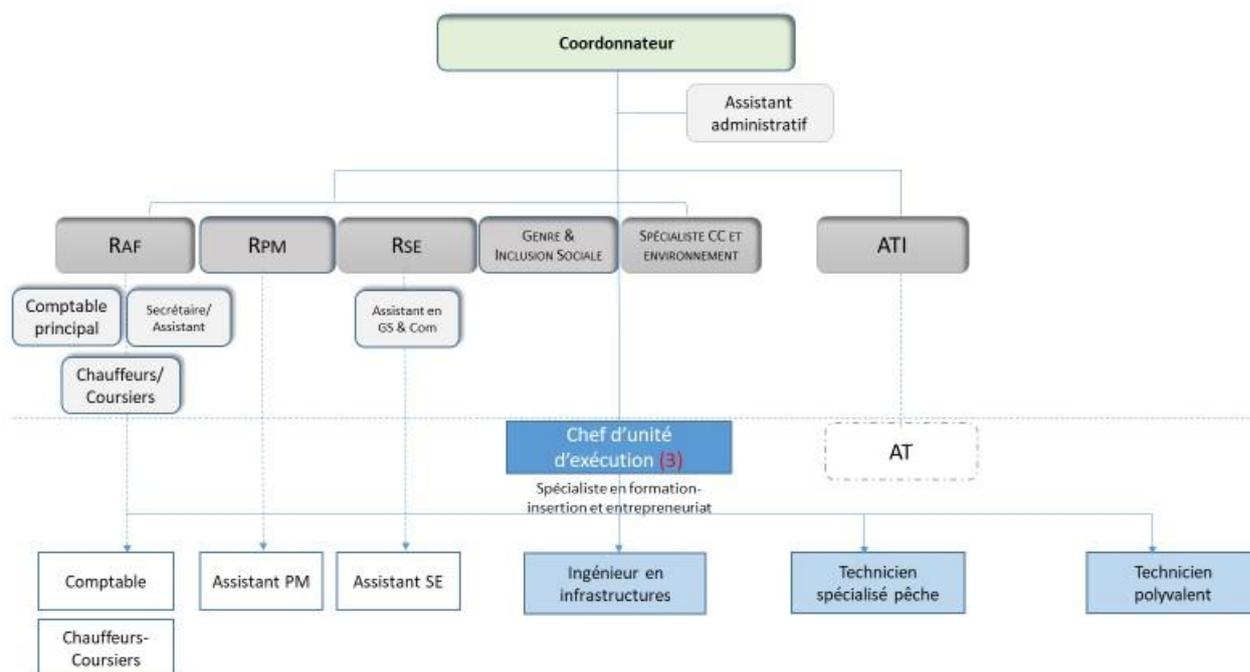
208. *Ancrage institutionnel et coordination.* Sous la tutelle du MAPETA, Force-Jeunes sera régi par un Comité de pilotage nommé par décret et dont la composition inclura les représentants d'organisations de jeunes, des structures de formation, du secteur privé, de la Maison de l'emploi, etc. Afin de faciliter une gouvernance inclusive, il est envisagé d'instituer par île une consultation participative de planification et de concertation avec pour rôle de veiller à la prise en compte des priorités régionales, de veiller au suivi de l'exécution et de valider les programmes de travail.

209. Une coordination nationale renforcée par une assistance technique internationale sera mise en place à Moroni pour assurer les principales fonctions d'ingénierie de projet sur les plans administratif, financier, de suivi-évaluation ainsi que les fonctions transversales telles le genre et l'inclusion sociale, l'environnement et le changement climatiques.

210. Au niveau de chaque île sera érigée une Délégation opérationnelle du projet Force-Jeunes (DOF) avec : (i) un compartiment avec des compétences techniques (Formation-insertion et entrepreneuriat, infrastructures, pêche, technicien polyvalent) ; et (ii) un compartiment fiduciaire et suivi-évaluation comprenant des assistants (gestion financière, passation des marchés, suivi-évaluation). Ces unités déploieront les activités soit en régie, soit à travers les opérateurs et partenaires de mise en œuvre conformément aux manuels d'exécution technique et de procédures du projet.

Approche stratégique. Les interventions du projet seront structurées de manière à assurer une allocation efficiente des ressources suivant une logique axée sur les résultats. L'approche se déclinera selon le séquençage suivant :

- a. Evaluation prospective de la demande formation-insertion et du potentiel de développement des initiatives entrepreneuriale. Cette étape sera couplée avec l'actualisation de la stratégie de ciblage du projet
- b. Préparation du catalogue d'opportunités basé sur la classification par ordre d'importance des principaux gisements d'emploi pour les jeunes
- c. Evaluation de la demande d'appui au développement d'initiatives existantes. Le projet démarrera avec les jeunes du parcours sénior dont il évaluera la portée par île en s'appuyant sur le vivier des jeunes promus par PREFER
- d. Audit des plateaux techniques et des capacités des dispositifs de formation et d'appui conseil et d'accompagnement des entreprises
- e. Mise en œuvre d'un programme intérimaire pour une première génération de jeunes en parcours sénior (guise de phase test)
- f. Mise en place des investissements structurants dans les plateaux techniques de formation
- g. Déploiement des cohortes pour les parcours préprofessionnels et juniors
- h. Appui à la mise en œuvre des plans d'affaires



211. Les composantes du projet sont interdépendantes et se renforcent mutuellement. Les études préalables⁷¹ permettront d'affiner la planification des formations et appuis pour l'élaboration des business plans des jeunes ainsi que les actions de renforcement institutionnel des structures d'incubation pour assurer un alignement avec les activités liées aux appuis financiers des agripreneurs. Les structures d'incubation ayant moins de besoins en renforcement seront priorisées au cours des deux premières années tout comme les Seniors qui se retrouveront dans l'espace couvrant les 40% qui serviront de base aux activités pilotes de FORCE Jeunes.

Gestion des partenariats

212. L'exécution de FORCE Jeunes se fera par une approche basée sur un écosystème collaboratif intégrant plusieurs acteurs institutionnels y compris les partenaires d'exécution. L'atteinte des résultats est tributaire d'une gestion et une coordination harmonieuse des partenariats. Dans ce cadre, trois aspects sont primordiaux : définition des objectifs du partenariat ; communication claire entre les partenaires ainsi que suivi des progrès. Dans le cadre d'un partenariat avec des acteurs externes (partenaire, fournisseur, sous-traitant, consultants, etc.), il convient de définir clairement les objectifs en s'assurant que les intérêts de chacune des parties soient pris en compte, ce qui aboutit à la signature de contrats. Le contrat est le point de départ de la structuration du partenariat dans le but d'atteindre les objectifs. La communication est un facteur essentiel pour la réalisation des activités avec un partenaire. Une communication claire est nécessaire y compris au niveau inter organisationnel où elle facilite la coordination des partenaires. Une communication claire et transparente permet d'éviter les duplications, en plus de faciliter la claire distinction des rôles pour une coordination des actions des parties prenantes de FORCE Jeunes. Pour chaque partenariat, l'analyse et le suivi régulier des indicateurs sont primordiaux pour s'assurer de l'atteinte des résultats en contribuant à la performance et l'efficacité du partenariat. FORCE Jeunes devra veiller à établir une analyse rigoureuse des indicateurs de suivi des partenaires, ce qui permettra également d'identifier les besoins d'amélioration, d'anticiper les risques et de réajuster la planification axée sur les résultats. Bien que des réunions spécifiques avec chaque partenaire du projet puissent être organisées, des réunions mensuelles de coordination des partenaires seront organisées au niveau de chaque DOF et une réunion trimestrielle au niveau de l'UNAC. L'UNAC suivra les partenaires de manière permanente en collaboration avec les DOF qui transmettront tous les rapports de

⁷¹ (i) étude de référence ; (ii) étude diagnostique des CRDE ; (iii) élaboration d'un catalogue des opportunités d'emploi intégrant des emplois verts pour dynamiser l'entrepreneuriat des jeunes ruraux aux Comores et (iv) Identification des curricula existants en fonction des besoins du marché et révision desdits curricula pour incubation des jeunes aux CRDE.

coordination. En cas de besoin des Responsables de l'UNAC pourront prendre part aux réunions au niveau des DOF.

Développement des capacités

213. Dans le cadre de la gestion financière, de la passation des marchés et de la gouvernance, des dispositions seront prises pour le renforcement des capacités des Cadres du Projet au niveau UNAC et DOF ainsi que des Administrations Publiques et partenaires d'exécution du Projet. En fonction des besoins identifiés, le renforcement des capacités portera sur une action ou une combinaison de : assistance technique ponctuelle, formation formelle, coaching et mentoring dans le sens d'une meilleure performance. Une formation sera organisée au démarrage pour familiariser le personnel du projet avec les exigences du FIDA en matière de gestion financière et de passation des marchés. De plus, le personnel du Projet en charge de la passation des marchés ainsi que les Responsables des Administrations qui y interviennent seront formés dans le cadre du BUILDPROC.

VII. PLANIFICATION, SUIVI-EVALUATION ET GESTION DES SAVOIRS

214. Cette section décrit les dispositions générales de planification, suivi-évaluation (SE) et gestion des savoirs du projet Force-Jeunes. Elles serviront de base à la préparation du Manuel de suivi-évaluation et de gestion des savoirs qui sera élaboré en phase de démarrage tenant en compte de l'expérience de PREFER. Ce manuel doit avoir l'avis de non-objection du FIDA et être mis à jour à la revue à mi-parcours afin de tenir compte des nouvelles et éventuelles orientations du projet. Tous les acteurs directement impliqués seront formés sur ce manuel.

215. **Plan de démarrage et stratégie opérationnelle.** La transition avec le projet PREFER facilitera l'exécution des activités de prédémarrage ainsi que les prises de contact de l'équipe du projet avec l'administration du MAPETA au niveau central et dans les régions. FORCE Jeunes utilisera une avance de démarrage pour accélérer le lancement des activités une fois le Programme approuvé par le Conseil d'administration du FIDA afin d'accélérer son entrée en vigueur. Dès la signature de l'Accord de financement et tenant compte du fait que la ratification n'est pas requise en cas de financement par Don dans le cadre du mécanisme de soutenabilité de la dette, l'avance sera débloquée. Cette avance permettra au Projet FORCE Jeunes de remplir les conditions de premier décaissement ainsi que d'exécuter les activités visant à faciliter le démarrage de l'exécution du projet au 1^{er} janvier 2025.

216. Au niveau gouvernemental, l'avance facilitera également les arrangements institutionnels nécessaires au démarrage du Programme : documentation requise, le recrutement et la mise en place de l'équipe de gestion, etc. Au niveau de la mise en œuvre, l'avance permettra de prendre des dispositions pour l'actualisation et l'appropriation d'outils de gestion importants (plan annuel de travail et de budget, système de gestion financière y compris le logiciel, système de suivi et d'évaluation, manuel de mise en œuvre, stratégie et plan de passation des marchés, stratégie de ciblage et genre ; etc.) et l'accélération de la passation des marchés (préqualification des fournisseurs, acquisition de biens pour le démarrage du projet ; études de faisabilité et préparation des documents d'appel d'offres, projets de contrats avec les partenaires d'exécution identifiés lors de la conception, etc.). L'avance permettra également de réaliser des études préalables notamment : (i) études de référence ; (ii) étude diagnostique des CRDE ; (iii) élaboration d'un catalogue des opportunités d'emploi intégrant des emplois verts pour dynamiser l'entrepreneuriat des jeunes ruraux aux Comores et (iv) Identification des curricula existants en fonction des besoins du marché et révision desdits curricula pour incubation des jeunes aux CRDE

217. La stratégie opérationnelle du projet est pensée suivant un processus structuré d'appui aux jeunes ruraux : (i) identification-orientation ; (ii) formation – renforcement – projet économique ; (iii) financement – accompagnement. Cette stratégie organise les appuis du projet en trois temps : (i) activités préparatoires, de lancement et initiation des actions pilotes et d'extension sur la première partie des 40 pourcent de la zone d'intervention sur financement sécurisé FIDA (ans 1-2) ; (ii) phase de déploiement (ans 3-5) ; (iii) phase de consolidation et d'achèvement (ans 6-7).

VI.1. Planification

218. Le point de départ pour une gestion du projet conforme à ses objectifs sera l'observance d'un processus de planification annuelle rigoureux qui identifie clairement les produits, les activités et les coûts y afférents.

219. Le principal outil de planification des activités sera le Plan de travail et budget annuel (PTBA). Chaque projet de PTBA comprendra : (i) une description détaillée des activités prévues pour l'année à venir assortie des stratégies d'opérations, des modalités d'exécution et des indicateurs de suivi du plan de SE et du cadre logique ; (ii) un chronogramme de mise en œuvre des activités ; (iii) un état de l'origine et de l'utilisation des fonds (plan de décaissement) ; et (iv) un Plan de passation des marchés (PPM).

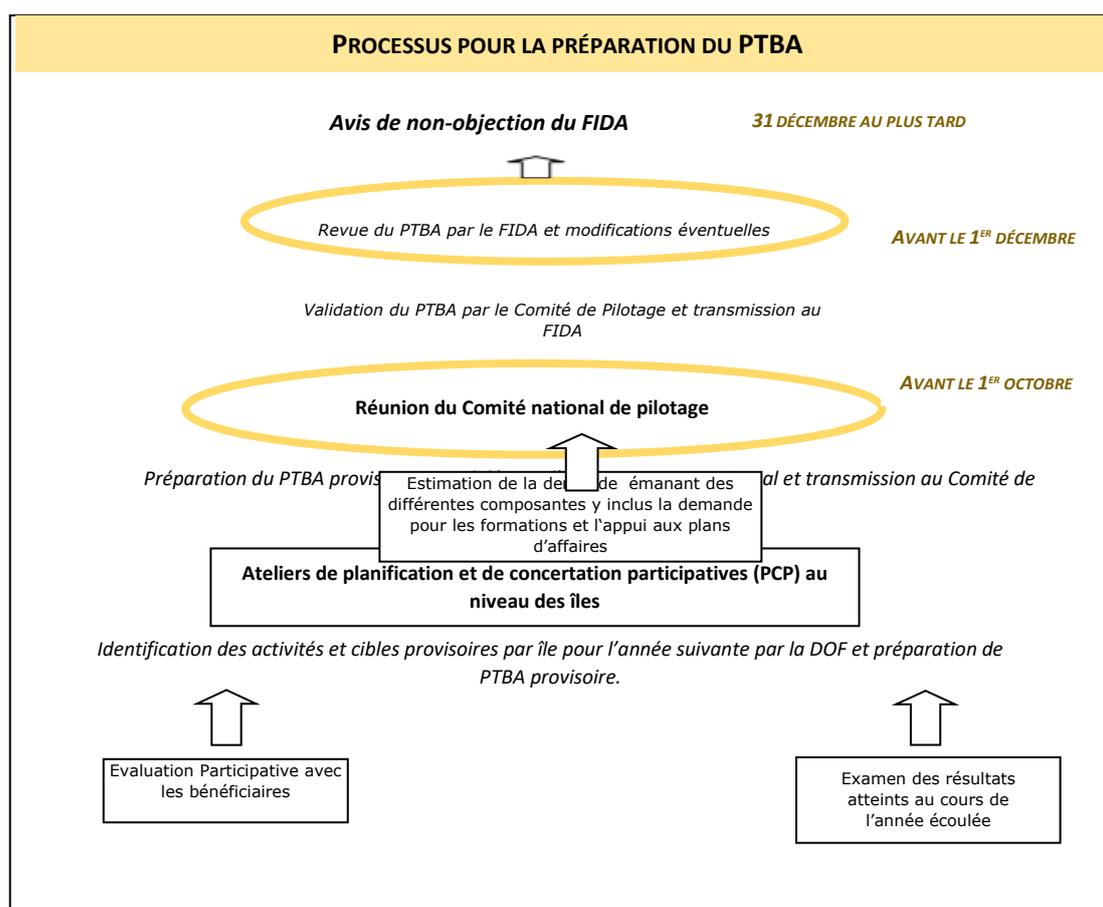
220. Les références clés pour la préparation des PTBA seront : (i) le Cadre logique détaillé du projet (Annexe 1 du DCP) qui quantifie tous les produits à réaliser et les résultats à atteindre à l'horizon de la date d'achèvement du projet ; (ii) les tableaux des coûts du DCP qui fournissent un budget indicatif du projet ventilé par année et activité ; et (iii) les investissements structurants et à la demande. Les deux premières références ne devront cependant pas être considérées comme rigides. Les cibles du cadre logique et les tableaux de coûts du DCP pourront subir des modifications pour s'adapter aux changements susceptibles d'intervenir durant l'exécution du projet. Ces modifications seront décidées lors de la RMP, après consultation du FIDA et son approbation.

221. La planification et la budgétisation des activités du projet seront développées au niveau des îles et consolidées au niveau national. Le premier PTBA sera finalisé lors de l'atelier de démarrage du projet sur la base de l'ébauche présentée en annexe 6 du DCP du projet. La préparation des PTBA des années suivantes suivra un processus ascendant et itératif à partir des îles, qui pourra démarrer chaque année au mois de septembre. Dans chaque île, une consultation participative de planification et de concertation sera organisée pour l'évaluation des activités réalisées et la planification future, ainsi que pour veiller à la prise en compte des priorités régionales et des besoins exprimés par les bénéficiaires. A cette instance de concertation participeront les services techniques, l'équipe de la DOF, les représentants des bénéficiaires, les partenaires de mise en œuvre et les autorités locales. La performance de l'année écoulée sera discutée et analysée (résultats atteints par rapport aux objectifs, contraintes, mesures correctives à apporter) et celle de l'année suivante sera planifiée après examen des différents investissements structurants envisagés pour la mise à niveau des plateaux techniques pour la formation, l'apprentissage et l'incubation, des plans de formation, et plans d'affaires actualisés, etc.

222. Le processus d'élaboration du PTBA intégrera les étapes ci-après :

- d. Un cadrage général : qui résultera de la concertation entre le Coordonnateur et les équipes techniques aux niveaux national et des îles et qui donnera la vision globale et les orientations stratégiques du projet. Cette étape s'appuiera sur l'analyse des réalisations antérieures, l'analyse des réalisations cumulées comparées aux objectifs du projet, les recommandations des missions de supervision et les résultats des auto-évaluations et évaluations annuelles menés avec l'ensemble des parties prenantes du projet, y compris les bénéficiaires.
- e. L'élaboration et la validation des PTBA dans chaque île par des ateliers de planification et de concertation participatives (PCP). Il reposera sur les orientations du cadrage général, sur la base de l'identification des activités prioritaires et l'évaluation des activités dans l'année écoulée auprès des bénéficiaires.
- f. La consolidation des PTBA des îles au niveau national. Elle permettra à l'UNAC (i) d'intégrer les activités propres au niveau national, (ii) de veiller à la cohérence de l'ensemble des activités du projet et (iii) de procéder à la finalisation.
- g. La soumission du PTBA finalisée au Comité de pilotage pour validation.
- h. La finalisation du PTBA par l'intégration des observations du Comité de pilotage suivie par sa transmission au Gouvernement.
- i. La validation finale du PTBA par le Gouvernement et la soumission du PTBA au FIDA pour demande d'avis de non-objection qui devra être obtenu au plus tard le 31 décembre de chaque année.

FIGURE 3 : PROCESSUS DE PRÉPARATION DU PTBA



223. Le suivi de l'exécution du PTBA sera assuré lors des réunions des équipes des DOF et de l'UNAC. Le processus d'élaboration du PTBA sera piloté par le coordonnateur du projet assisté par le responsable de suivi évaluation (identification des cibles physiques, conformité avec le cadre logique, etc.) et en étroite collaboration avec les équipes et les experts techniques des îles. Dès le démarrage, l'équipe du projet devra définir et s'accorder sur un calendrier clair de préparation du PTBA afin que le processus soit initié à temps, pour permettre au Gouvernement de le transmettre au FIDA le 30 novembre, au plus tard.

224. A la fin de l'année, le tableau du PTBA sera actualisé pour comparer les résultats aux prévisions (cibles physiques et financières), avec calcul du taux d'atteinte des cibles physiques annuelles et cumulées. Ce document sera annexé au nouveau PTBA et au rapport annuel d'avancement.

VI.2. Système de suivi-évaluation

225. Le projet Force-Jeunes développera un système de suivi-évaluation (SSE) fondé sur l'approche de gestion axée sur les résultats, qui sera conforme aux exigences du Gouvernement et du FIDA et utilisé comme un outil d'aide à la décision tout au long du cycle du projet. Le système aura pour rôles de soutenir la compréhension partagée du projet, d'en améliorer le pilotage et l'efficacité, et de répondre aux fins de redevabilité, de capitalisation et d'apprentissage. Sur la base d'outils et de mécanismes opérationnels, il permettra de (i) mesurer l'état d'avancement de l'exécution du projet, l'atteinte des produits et effets escomptés, l'impact des interventions sur les groupes cibles et de (ii) renseigner une liste d'indicateurs conformément au Système de mesure des résultats opérationnelles (SMRO) développé par le FIDA. Force-Jeunes assurera les ressources humaines et financières appropriées pour mettre en place et opérationnaliser le système, et de bien clarifier les rôles des acteurs impliqués aux différents niveaux, y compris les modalités de travail et d'appui entre le Responsable de suivi-évaluation (RSE), les assistants de suivi-évaluation au niveau des DOF dans les îles et l'assistant de gestion des savoirs.

226. Les détails opérationnels du SSE en termes de processus, outils et responsabilités seront définis dans le manuel de suivi-évaluation et de gestion des savoirs sur la base des grandes lignes directrices présentées ci-dessous.

227. **Objectifs.** Le principal objectif du SSE du projet sera d’informer l’UNAC et les parties prenantes sur la performance et l’efficacité de la mise en œuvre du projet, permettant d’une part, la prise de décisions dans une perspective de gestion axée sur les résultats, et d’autre part, d’apprécier et documenter les effets et les impacts du projet. Pour atteindre ces objectifs, le SSE devra fournir des données et informations périodiques, complètes et fiables. En particulier, le SSE géré par le RES de l’UNAC devra permettre de :

- i) Suivre l'exécution du projet (activités et produits) et la performance de la mise en œuvre.
- ii) Mesurer et évaluer les résultats du projet (effets et impact) par sexe, âge, parcours de formation, et secteur d’investissement
- iii) Comptabiliser de manière fiable le nombre de bénéficiaires et vérifier l’efficacité de la stratégie de ciblage.
- iv) Générer des savoirs et connaissances sur des approches efficaces de formation, renforcement des capacités et génération d’emploi et d’entrepreneuriat des jeunes ruraux.

228. **Suivi de la mise en œuvre et rapportage.** Le suivi de la mise en œuvre de Force-Jeunes consistera essentiellement à suivre les activités et les produits du projet par rapport aux cibles physiques prévues (et telles qu’identifiées dans le PTBA), et à évaluer la qualité de ces produits. Plus précisément, le suivi des progrès de la mise en œuvre sera axé sur :

- i) Le suivi du taux d’exécution des cibles physiques trimestrielles et annuelles identifiées dans le PTBA en lien avec chaque produit attendu.
- ii) La vérification du respect du calendrier de mise en œuvre par tous les partenaires de mise en œuvre et prestataires de services.
- iii) Le contrôle de la qualité des activités mises en œuvre et des services ou prestations des partenaires. Pour ce faire, des ressources spécifiques seront assurées pour les missions de terrain du RSE et ses assistants

229. **Missions de suivi du RSE de l’UNAC et des assistants de SE des DOF.** Dans le cadre de l’assurance-qualité régulière de la collecte des données, le RSE et les assistants de SE au niveau des îles entreprendront des missions de suivi semestrielles sur le terrain. Les missions devront (i) vérifier les réalisations sur le terrain, les respects des engagements des prestataires de services et des partenaires, y compris des bénéficiaires du projet, des communautés impliquées (contrôle de qualité des activités), et (ii) assurer la qualité dans la collecte des données concernant la mise en œuvre des activités et des informations complémentaires. Ces missions seront l’occasion pour évaluer la satisfaction des bénéficiaires à l’égard des services reçus et de documenter les résultats.

230. **Nature des données de suivi à collecter.** Les données à collecter pour le suivi de la mise en œuvre et le renseignement des indicateurs du cadre logique seront spécifiées dans le plan de suivi-évaluation⁷² qui sera annexé au manuel de suivi-évaluation.

TABLEAU 21 : PRINCIPALES DONNÉES⁷³ REQUISES POUR LE SUIVI DE L’EXÉCUTION

| Activités du projet | Principales données requises | Responsabilités pour la collecte ou l’enregistrement des données |
|---|---|---|
| Mise au niveau des CRDE et centres de formation, d’apprentissage et d’incubation | – Caractéristiques des infrastructures (ouvrages de conservation d’eau, magasins de stockage, infrastructures/maisons de pêche, etc.) et nombre d’utilisateurs (prévus/réels). – Pour chaque infrastructure : <ul style="list-style-type: none"> ○ Date d’achèvement de l’étude de faisabilité (prévue/réalisée). ○ Date d’attribution du contrat. ○ Date de début et de fin des travaux (prévue/réalisée). ○ Taux d’exécution des travaux à intervalles convenus. ○ Date d’achèvement des principales étapes de la construction (prévue/réalisée). ○ Date de la pré-réception et de la réception finale (prévue/ réalisée). ○ Dates des visites de supervision par les ingénieurs. ○ Date de la visite d’inspection finale pour réception. – Nb d’ha aménagés et nb de producteurs bénéficiaires. | – Partenaires de mise en œuvre – CRDE, ENPMM et autres centres de formation, d’apprentissage et d’incubation – Techniciens polyvalents – Techniciens pêche – RSE et Assistant SE – Responsable Genre |

⁷² Également appelé « dictionnaire des indicateurs ».

⁷³ A modifier ou compléter si nécessaire dans le Manuel de S/E.

| Activités du projet | Principales données requises | Responsabilités pour la collecte ou l'enregistrement des données |
|---|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Nb d'ha bénéficiant d'une meilleure irrigation/accès à l'eau et nb de producteurs bénéficiaires. - Nb de DCP mise en place, par communauté de pêche et nombre de bénéficiaires (par sexe, âge). - Nb de producteur ayant bénéficié de semences/matériel végétal résilient, par filière, fourni par les boutiques d'intrants. - Volumes de ventes des boutiques d'intrants. - Nb et Nature des formations de formateurs et facilitateurs au sein des CRDE et centres de formation, d'apprentissage et d'incubation (nb. De bénéficiaires des formations). - Nb et nature des modules de formation développés par parcours, centre de formation et secteur/thématique. | |
| Appui à l'établissement des partenariats gagnants-gagnants/ secteur privé et accès durable | <ul style="list-style-type: none"> - Nb de rencontres /foires de connexion B2B et participation. - Nb de contrats commerciaux développés/négociés, conclus et mis en œuvre. - Nb de entreprises ou coopératives, associations bénéficiaires de contrats commerciaux. - Nb de parties prenantes dans les contrats commerciaux, par catégorie d'acteurs. - Nb de producteurs/transformateurs/entrepreneur bénéficiaires de ces contrats commerciaux (prévu/réalisé). - Volumes de production/d'achat concernés par ces contrats commerciaux (prévu/réalisé). - Valeur en USD des contrats commerciaux (prévisions, réalisations). - Valeur de la contribution financière des bénéficiaires et des opérateurs privés. | <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires de mise en œuvre - Technicien polyvalent de l'UNAC et des DOF - Entreprises - RSE et Assistant SE - Responsable Genre |
| Financement des Plans d'Affaires | <ul style="list-style-type: none"> - Nb de Plans d'Affaires de producteurs (ou de coopératives, ou entreprises) développés, évalués et financés. - Nb de jeunes ruraux bénéficiaires des Plans d'Affaires financés. - Taux d'exécution physique et financière des Plans d'Affaires. - Type d'infrastructures et d'équipements financés dans le cadre des Plans d'Affaires. - Nombre d'utilisateurs pour ces infrastructures ou équipements. - Volumes de produits transformés et/ou commercialisés à travers le financement des Plans d'Affaires (prévu/réalisé). - Valeur de la contribution financière des bénéficiaires et des opérateurs privés. | <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires de mise en œuvre - Techniciens polyvalents - Techniciens pêche - RSE et Assistant SE - Responsable Genre |
| Technologies résilients et verts (par secteur) | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprise appuyées, par secteur (AAPFNL, élevage, pêche, artisanat et connexe, transformation, digital, vert). - Nb de employés/membres au sein des entreprises/organisations appuyées (jeunes, femmes, total). - Nature et date de l'appui fourni à chaque organisation. - Volume annuel de production transformée et commercialisée, par bénéficiaire et filière. - Chiffres d'affaires, dépenses, marge brute et marge nette annuelle, par bénéficiaire et filière. - Nb de membres ayant bénéficié de services-conseil fournis par leurs coopératives. | <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires de mise en œuvre - Techniciens polyvalents - Entreprises - RSE et Assistant SE - Responsable Genre |
| Appui à l'insertion et accompagnement économique des jeunes | <ul style="list-style-type: none"> - Nb de jeunes formés (filles, garçons), par type et durée de formation et domaine professionnel et sectoriel. - Nb de jeunes (filles, garçons) insérés à travers les guichets dans des emplois salariés. - Nb de jeunes (filles, garçons) ayant préparés des plans d'affaires. - Nb de jeunes (filles, garçons) accompagnés dans leur projet professionnel. | <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires de mise en œuvre - Microentrepreneurs appuyés - RSE et Assistant SE - Responsable Genre |

231. *Outils de collecte et gestion de données.* Les données primaires nécessaires au bon suivi de l'exécution du projet, seront collectées par tous les partenaires et membres de l'UNAC et des DOF responsables de la mise en œuvre des activités.

232. Des fiches standardisées seront préparées lors de la finalisation du manuel de suivi-évaluation et seront utilisées pour la collecte des données par les partenaires de mise en œuvre et les prestataires de services. Elles seront préparées pour les différents types d'activités du projet en collaboration avec les techniciens. L'obligation d'utiliser ces outils de collecte et de transmettre les données consolidées à intervalle régulier, sera consignée dans les conventions de partenariat ou contrats avec les prestataires. Les contrats de prestations et conventions de partenariat devront également stipuler les modèles et fréquence pour la préparation de rapports d'avancement périodiques.

233. Par ailleurs, le RSE développera tous les modèles de registres nécessaires, dans lesquels les bénéficiaires enregistreront les données.

234. Une base de données électronique centralisée sera installée pour permettre l'enregistrement électronique de toutes les données collectées dans le cadre des activités de suivi-évaluation. La base de données développée dans le cadre de Force-Jeunes pourra servir de point de départ si l'on estime qu'elle peut remplir toutes les fonctions souhaitées, ou alors un logiciel spécialisé (de type KoboToolBox) pourra être utilisé après paramétrage.

235. La base des données devra être paramétrée pour permettre : (i) le suivi du PTBA ; (ii) le suivi des indicateurs du cadre logique simplifié du DCP et du cadre logique détaillé; (ii) le décompte précis du nombre total de bénéficiaires appuyés (avec désagrégation du nombre de jeunes femmes et hommes bénéficiaires); (iii) le suivi des contrats de prestataires de services ; (iii) le suivi des activités dont aura bénéficié chaque bénéficiaire des activités d'appui à la formation-insertion et à l'entrepreneuriat des jeunes (chacun recevant un identifiant unique dans la base de données) ; (iv) le géoréférencement des activités du projet et la préparation de cartes; (v) le suivi de la performance de chaque centre de formation, d'apprentissage et d'incubation appuyés (évolution des formations, et parcours d'insertion et accompagnement des jeunes etc...) et de leur plans d'affaires ; (v) la génération de tous les tableaux de bord pertinents.

236. *Comptabilisation et suivi des bénéficiaires.* Tout au long de la mise en œuvre, le SSE devra permettre la comptabilisation précise du nombre de jeunes et autres bénéficiaires du projet ayant bénéficié des activités prévues. Le SSE aidera à évaluer l'efficacité de la stratégie de ciblage, c'est-à-dire la mesure dans laquelle les jeunes, groupes cibles du projet, en particulier les jeunes femmes ont effectivement été atteints.

237. Pour ce faire, il sera impératif que tous les partenaires de mise en œuvre enregistrent les bénéficiaires en indiquant leur genre (masculin/féminin) et leur âge à la date de leur sélection. La point d'entrée primordiale des bénéficiaires sont les activités de profilage des jeunes auprès des centres de formation, d'apprentissage et d'incubation. En vue que chaque bénéficiaire fera un parcours par âge, et par secteur, le risque de doublon dans le calcul du nombre total de bénéficiaires appuyés est minimal. Afin de permettre un suivi de l'exécution et des résultats efficace, le SSE suivra l'appui à chaque centre de formation, d'apprentissage et d'incubation, à chaque jeune salarié, et à chaque micro-entrepreneur, ces derniers recevront un identifiant dans la base de données du suivi-évaluation. De même, le SSE devra comptabiliser correctement le nombre de jeunes par genre appuyés dans le cadre des placements opérés en partenariat avec la maison de l'emploi (MDE), du financement des plans d'affaires et des partenariats commerciaux.

238. Pour comptabiliser le nombre total des bénéficiaires du projet, on supposera que 1,5 jeunes appuyé/e correspond à un ménage, permettant d'estimer le nombre total de ménages appuyés en le multipliant par la taille moyenne d'un ménage par île (6 pour Grande Comore, 5 pour Anjouan et Mohéli)⁷⁴. Le SSE intégrera, entre autre, une base de données qui permettra d'enregistrer les bénéficiaires pour les comptabiliser, mais également d'identifier leur profil/situation socio-économique initiale, (ii) de renseigner les appuis qu'ils ont reçus, et (iii) de suivre leur évolution avant, durant et après l'appui du projet.

239. *Évaluation de la performance de mise en œuvre.* Une fois collectées et consolidées, les données sur les activités et les produits seront analysées et serviront à la préparation de tableaux de bord périodiques, dont les principaux sont indiqués, entre autres dans le tableau ci-dessus.

⁷⁴ En supposant qu'il y peut y avoir 1-2 jeunes par ménages appuyé par le projet

TABLEAU 22 : TABLEAUX DE BORD PÉRIODIQUES POUR L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

| |
|---|
| Tableau de bord - Suivi de l'exécution du PTBA |
| Tableau de bord - Suivi du Cadre logique |
| Tableau de bord - Suivi des plans d'affaires |
| Tableau de bord - Suivi des travaux de construction d'ouvrage |
| Tableau de bord - Supervision des mesures d'outillage des centres de formations |
| Tableau de bord - Suivi de l'exécution des plans d'affaires |
| Tableau de bord - Suivi des campagnes de sensibilisation |
| Tableau de bord - Suivi des formations |
| Tableau de bord - Suivi des jeunes micro-entrepreneurs |
| Tableau de bord - Suivi des contrats commerciaux |
| Tableau de bord - Suivi des jeunes salariés |

240. La performance sera examinée lors des réunions mensuelles et semestrielles (après les rapports des missions de suivi de RSE et assistants) du personnel de l'UNAC. Parmi les différents sujets abordés, ces réunions prendront en compte le respect du calendrier convenu pour la mise en œuvre des activités, la performance des partenaires et les problèmes rencontrés et les solutions apportées ou à apporter.

241. Par ailleurs, les informations consolidées permettront d'alimenter tous les indicateurs de résultat du cadre logique, y compris les indicateurs SMRO, et serviront de base à la préparation des rapports d'avancement. Les informations transmises par les partenaires de mise en œuvre seront vérifiées lors des visites de contrôle du RSE sur le terrain.

VI.3. Rapportage.

242. Force-Jeunes produira des rapports trimestriels, semestriels et annuels qui présenteront (a) les progrès quantitatifs et qualitatifs atteints, (b) les problèmes rencontrés au cours de la période, (c) les mesures prises pour remédier à ces problèmes, (d) le programme d'activités proposé et les progrès escomptés au cours de la période suivante, et (e) la performance des structures impliquées dans la mise en œuvre du Projet.

243. *Rapports d'avancement.* Les rapports d'avancement semestriels et annuels seront envoyés au FIDA pour information et constitueront des documents de base pour les missions de supervision du FIDA. Le rapport d'avancement annuel sera préparé vers la fin de l'année.

244. *Données SRMO.* Chaque année, le RSE sera responsable de la préparation d'un tableau présentant les données actualisées relatives à chaque indicateur SRMO75 pertinent du FIDA, avec pour chaque indicateur pertinent : (i) les résultats annuels (atteintes des cibles physiques telles que mesurées par les activités de SE) au regard des cibles quantitatives fixées en début d'année (telles qu'identifiées dans le PTBA) ; et (ii) l'identification des résultats cumulés depuis le démarrage du projet au égard des cibles globales à atteindre.

VI.4. Etude de référence et évaluation de l'impact.

245. L'évaluation du projet consistera à mesurer les résultats des interventions auprès des bénéficiaires à travers les indicateurs d'effets et d'impact du cadre logique et leurs valeurs cibles.

246. Des études, basées sur des enquêtes quantitatives et qualitatives pour renseigner les indicateurs clés du Projet seront réalisées au démarrage, à la mi-parcours et à la fin du projet.

- *Etude de référence* : Assorti d'une enquête quantitative, l'étude sera réalisée au démarrage du projet, pour le recueil et l'analyse des données nécessaires à la caractérisation de la situation socio-économique, des moyens d'existence et des conditions de vie des bénéficiaires. Une analyse qualitative sera associée à l'enquête, contribuant ainsi à la caractérisation des cibles et du milieu. L'étude sera réalisée en se basant sur un échantillon représentatif des bénéficiaires. Elle sera la référence à partir de laquelle on pourra mesurer les changements à la fin du projet, et donc apprécier les résultats et l'impact du projet.
- *Etude d'effets à mi-parcours* : Une étude d'effets sera réalisée à mi-parcours sur la base d'un échantillon représentatif de bénéficiaires. On utilisera le même questionnaire que celui utilisé pour l'enquête de référence pour comparer l'atteint des résultats intermédiaires et analyser les évolutions.
- *Etude d'effets finale* : Une étude d'effets finale sera réalisée avant la mission d'achèvement, sur la base d'un échantillon représentatif de bénéficiaires. Comme pour l'étude à mi-parcours, on utilisera le même questionnaire de l'enquête de référence de façon à pouvoir

⁷⁵ Système de Mesure des Résultats Opérationnels.

comparer les résultats et apprécier les effets du projet. Des enquêtes qualitatives pourront être réalisées en parallèle aux enquêtes quantitatives dans les localités de l'échantillon.

2. Les trois études (référence, mi-parcours et finale) seront réalisées par un bureau d'études ou un prestataire de services compétent, qui sera sélectionné par l'UNAC. D'autres études pourront être réalisées au besoin, notamment dans le cadre de la gestion des savoirs.

VI.5. Supervision, revue à mi-parcours et achèvement.

247. Le Gouvernement et le FIDA organiseront conjointement des supervisions, une revue à mi-parcours (RMP) et une revue d'achèvement.

248. *Supervision.* La supervision du Projet s'inscrit dans la perspective du développement du Programme de coopération Union de Comores-FIDA. Elle est assurée par le FIDA conjointement avec le Gouvernement de l'Union de Comores représenté par le Ministère en charge de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche et les autres ministères, services et partenaires concernés⁷⁶. De plus, le FIDA pourra conduire des missions d'appui selon les besoins ou à la demande du Projet. Les missions de supervision portent une attention particulière sur les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats et des impacts, sur les éléments déterminants de la réussite du Projet ainsi que sur les contraintes.

249. *Revue à mi-parcours (RMP).* Elle aura pour objectif d'évaluer (i) l'état d'avancement de la mise en œuvre, (ii) la gestion du projet, (iii) la pertinence des approches et des activités, (iv) les progrès accomplis à la mi-parcours dans l'atteinte des objectifs, et (v) l'exécution financière du Projet (exécution des coûts par rapport aux réalisations). La RMP sera l'occasion pour faire les recommandations et apporter les modifications éventuelles pour l'atteinte des objectifs.

250. *Revue d'achèvement.* Elle sera organisée avant la fin du projet, idéalement avant la date d'achèvement. L'objectif sera d'apprécier la performance d'ensemble du projet et les résultats obtenus (atteinte des effets et de l'impact), évaluer les perspectives de durabilité des acquis et dégager les principaux enseignements issus de l'expérience du projet. Elle aboutira à la production d'un rapport final issu de l'organisation d'un atelier de clôture qui mettra en exergue les résultats, les effets et l'impact du Projet sur le groupe cible. Le rapport d'achèvement sera préparé avant la date de clôture du Projet et traitera au moins des points suivants : (a) les bénéfices obtenus du Projet, (b) la réalisation de ses objectifs, (c) la performance des parties concernées dans l'exécution du Projet (gouvernement, FIDA, etc.), (d) l'exécution des coûts ; et (e) les leçons tirées de la mise en œuvre du Projet. La mission de revue d'achèvement utilisera un ensemble d'instruments quantitatifs et qualitatifs afin de former un jugement informé sur la performance d'ensemble et les résultats du Projet. Elle utilisera les cinq (5) critères d'évaluation des actions à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité et mettra en exergue les aspects d'innovation pouvant être répliqués à plus grande échelle.

VI.6. Gestion des savoirs et communication

251. Dès le démarrage du projet, l'UNAC élaborera une Stratégie de gestion des savoirs et de communication avec un plan opérationnel de mise en œuvre afin de capitaliser ses expériences et innovations et permettre le partage de connaissances et une mise à l'échelle à l'interne du projet d'abord, puis à l'externe après. Les plans annuels de gestion de savoirs et communication seront élaborés, budgétisés et mis en œuvre au niveau national et de chaque île. Dans cette stratégie, le suivi et l'évaluation des activités, produits, effets et impacts des interventions du projet constituera la base du processus d'apprentissage et de gestion des savoirs. Le projet cherchera alors à créer une chaîne de valeur entre la mise en œuvre des activités, le suivi-évaluation, la gestion des savoirs, l'engagement politique, l'appui institutionnel et la communication ; ce qui permettra de tirer profit des connaissances et enseignements issus des expériences de mise en œuvre du projet pour apporter des améliorations continues dans ses interventions. La stratégie de savoirs sera mise à jour à la revue à mi-parcours du programme.

Les principaux produits de capitalisation des connaissances identifiés au stade de la conception sont : genre, employabilité et entrepreneuriat des jeunes, nutrition, changements climatiques et leurs effets sur les moyens de subsistance, digitalisation agricole et finance verte, bibliothèque numérique des bonnes pratiques, de repérage des connaissances et des innovations. Le plan opérationnel de gestion des savoirs et de communication reposera sur deux dimensions :

⁷⁶ Le FIDA et le Gouvernement conduisent une mission conjointe de supervision par an.

a. Une dimension « collecte et analyse » qui implique la capture des savoirs par des outils de capitalisation permettant de codifier, stocker et extraire les contenus afin de les rendre accessibles et explicites ;

b. Une dimension « diffusion » qui implique l'utilisation, la communication et le partage des connaissances capturées avec les potentiels utilisateurs.

199. **Dans la dimension « collecte et analyse »**, le document de stratégie de gestion de savoirs décrira : (i) les objectifs de la gestion de savoirs ; (ii) les rôles, les responsabilités et les ressources pour la gestion des savoirs, l'apprentissage et le suivi-évaluation ; (iii) les approches de communication stratégique utilisées afin d'accroître la familiarité avec le FIDA parmi les publics cibles en les sensibilisant aux résultats obtenus grâce à l'investissement du FIDA et atténuer tout risque réputationnel lié au projet. Sans être exhaustif, il répondra aux questions suivantes :

- Où et sous quelles formes les connaissances existent/existeront ;
- Qu'est-ce que le FIDA a besoin de savoir ? ;
- Comment promouvoir une culture propice à l'apprentissage, au partage et à la création de connaissances ;
- Comment mettre les bonnes connaissances à la disposition des bonnes personnes au bon moment ;
- Comment générer ou acquérir au mieux de nouvelles connaissances pertinentes ;
- Comment gérer tous ces facteurs de manière à améliorer la performance du FIDA à la lumière de ses objectifs stratégiques et des opportunités et menaces à court terme ;
- Comment s'assurer que la gestion des savoirs contribuera à la mise à l'échelle
- Comment s'assurer que la gestion des savoirs contribuera à l'engagement politique ;
- Comment s'assurer que la gestion des savoirs contribuera à l'établissement de partenariats.

252. Lors de la mise en œuvre, **le plan opérationnel de gestion des savoirs et de communication** utilisera différents outils et processus :

- Capitalisation des expériences. Tout au long de sa mise en œuvre, FORCE Jeunes s'attachera à développer une documentation pertinente autour du projet et notamment sur le processus et mécanismes ayant permis l'atteinte des résultats : le développement des parcours de formation, les investissements structurants dans les secteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutique, les appuis au renforcement des centres de formation, d'apprentissage et d'incubation, la contribution des nouvelles technologies (verts) dans la promotion des activités des jeunes, les collaborations stratégiques développées par le projet pour promouvoir ses interventions (avec la Maison de l'Emploi, la Chambre du Commerce, la Chambre de l'Agriculture, etc...). FORCE Jeunes procédera à l'identification des bonnes pratiques et expériences pertinentes (développement de partenariats effectifs avec le secteur privé ; participation effective des jeunes dans les activités rémunératrices/emploi salarié et/ou entrepreneuriat dans les secteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutique et annexes. Par le biais de recueils de témoignages, des entretiens avec les bénéficiaires et les personnes ressources, les études de cas, ces processus permettront d'analyser, entre autres, la situation initiale, les étapes suivies, les activités réalisées, les ressources engagées, le contexte spécifique, les conditions de réussite et les résultats obtenus. Au final, ces processus d'apprentissage et de capitalisation de l'expérience devront permettre de capturer et formaliser les savoirs tacites avec suffisamment de clarté suffisante pour qu'ils puissent être partagés.

- Liens avec le suivi-évaluation. Le projet s'attachera à intégrer dans le logiciel du suivi-évaluation, une bibliothèque électronique qui permettra de stocker la différente documentation à fin d'utilisation interne. Cette bibliothèque qui permettra de sauvegarder la mémoire institutionnelle et l'accessibilité des informations sera alimentée par : (i) les produits de gestion capitalisation des expériences et de gestion des savoirs développés auprès des différents acteurs de développement rural (projets/programmes, MINAE, etc.) ; (ii) les outils développés par le projet (stratégie de ciblage, approche de sensibilisation des bénéficiaires, méthodologies et curricula de formation sur les différents thématiques et les différents parcours, manuel relatif aux instruments de financement développés avec l'appui du projet, etc.), ainsi que (iii) tous les documents pertinents relatifs au projet tels que les documents d'orientation stratégique, les documents de projet, les documents sur les régions d'intervention, les textes légaux, les manuels généraux et spécifiques de mise en œuvre,

les rapports de progrès, les aide-mémoires des missions de supervision, et tous les autres études et documents thématiques élaborés au cours de la mise en œuvre.

Liens avec l'engagement politique et l'appui institutionnel. Aux fins de collecte des informations pour guider l'élaboration/actualisation des politiques et les arrangements institutionnels nécessaires pour mieux valoriser les connaissances générées de manière participative par les interventions de FORCE Jeunes auprès des jeunes femmes et hommes ruraux pauvres, le projet (i) organisera des visites d'échanges inter-Iles entre les bénéficiaires afin de leur permettre d'échanger sur les bonnes pratiques et acquérir de nouvelles connaissances auprès de leurs pairs ; (ii) facilitera la participation des bénéficiaires aux évènements d'échanges : foires régionales/nationales et autres évènements d'échanges afin de favoriser les échanges entre les producteurs de différentes Iles. Les savoirs générés en matière d'implication des jeunes dans leurs initiatives, les points forts et faibles des appuis ; l'implication des communautés, des OP et les agro-PME et agro-industrie dans l'inclusion économique et sociale des jeunes, etc. seront intégrés dans l'élaboration des politiques nationales. La promotion de l'apprentissage se fera de manière interactive à tous les niveaux partant des communautés au niveau national. Les savoirs générés seront valorisés pour améliorer la formulation de politiques et plus généralement la prise de décisions. Une attention supplémentaire sera également accordée à la génération de connaissances et d'enseignements pour contribuer au renforcement des capacités institutionnelles, compte tenu du contexte fragile.

En ce qui concerne les différents sous-groupes de jeunes (préprofessionnels ; junior ; senior), les méthodes qui ont déjà fait leur preuve auprès d'autres projets passés et en cours du FIDA et d'autres partenaires seront privilégiées notamment les méthodes d'échanges et de mise en réseaux des jeunes entrepreneurs. Le projet appuiera ces réseaux à accéder et à participer à des réseaux de gestion et partage de connaissances plus globales.

253. **Dans la dimension « diffusion »**, la communication basée sur l'approche de communication pour le développement (C4D). La C4D permettra de renforcer l'implication des bénéficiaires, des acteurs clés et des partenaires et soutenir la mise en œuvre des activités sur le terrain. Des plans de communication seront élaborés, budgétisés et mis en œuvre annuellement au niveau national, régional et communautaire. Des équipements audiovisuels (appareils photos, caméras, etc.) seront acquis dès la première année du programme. Force-jeunes veillera à considérer la diversité des objectifs de communication en fonction des cibles, et à utiliser les canaux de communication les plus appropriés. Il s'agit par exemple :

- a. Des jeunes bénéficiaires qui doivent être les vecteurs de la diffusion des bonnes pratiques et des informations auprès des autres jeunes, au niveau de leurs ménages, et au niveau des communautés ;
- b. Les autres projets, prestataires de services et autres acteurs de développement pour des fins d'échanges, de partage, d'apprentissage communes et de recherche de synergies ;
- c. Les collectivités territoriales et décideurs afin de les informer continuellement sur les approches développées par Force-jeunes, les opportunités existantes sur les mesures politiques et leurs outils de mise en œuvre requises pour augmenter l'impact des interventions du projet sur les jeunes entrepreneurs ; et pour alimenter d'une manière générale la réflexion et les décisions sur les politiques et stratégies de développement ;
- d. Les jeunes bénéficiaires potentiels et le grand public afin : (i) de permettre une meilleure connaissance des activités soutenues pour le projet facilitant ainsi la promotion de l'approche par la demande ; et (ii) de partager les différentes informations et bonnes pratiques recueillies dans le cadre des interventions.

254. Le projet développera son site Web. Le site sera un outil qui permettra avec une large audience, de partager les informations sur les réalisations, les expériences et les acquis du projet. Force-Jeunes accordera une attention particulière à la communication sur les thématiques transversales promues par le projet à l'exemple de l'inclusion sociale, de l'intégration du genre, etc. Le projet veillera à favoriser autant que possible les échanges avec le PREFER dans tout le processus de mise à niveau des CRDE et dans tout le processus de formation et d'apprentissage avec les centres de formations et de gestion des savoirs.

255. Les campagnes de sensibilisation et de mobilisation des acteurs, notamment des bénéficiaires seront intensifiées pendant les premières années de mise en œuvre du programme. Toute l'équipe

technique du programme (national et surtout régional) sera renforcée sur la communication pour le développement. En effet, la communication pour le développement joue un rôle important dans la mise en œuvre des activités sur le terrain et l'atteinte des objectifs du programme. Plusieurs outils de communication seront élaborés, multipliés et diffusés auprès des différents acteurs afin de renforcer la sensibilisation et la mobilisation des acteurs.

256. Afin de favoriser la visibilité du programme, des reportages vidéo et audios, des articles de presse écrites et des publications seront produits et diffusés auprès du grand public pour les renseigner sur les activités et les résultats du programme. Des success stories seront produits et diffusés auprès des bénéficiaires sous différentes formes (vidéos, audios, papier, etc.) afin de partager les succès des jeunes.

257. **Mise en œuvre.** La planification et la mise en œuvre des activités de gestion de savoirs et communication sera sous la responsabilité du Responsable suivi et évaluation et gestion des savoirs (RSE) et de son Assistant en gestion des savoirs et communication. Des consultants seront recrutés notamment pour l'élaboration des produits de communication. Les activités de communication et de gestion de savoirs au niveau des DOF seront assurées par les Assistants en Suivi-évaluation.

Appendices

1. TERMES DE RÉFÉRENCE DU PERSONNEL DU PROJET

2. TERMES DE RÉFÉRENCE DES ÉTUDES ET PRESTATIONS DIVERSES

Appendice 1. Termes de référence du personnel du projet

Niveau national : Unité nationale de coordination (UNAC)

Coordinateur national

Responsable administratif et financier (RAF)

Comptable principal

Assistance technique internationale

Spécialiste genre, inclusion sociale et ciblage

Responsable suivi et évaluation et gestion des savoirs (RSE)

Assistant en gestion des savoirs et communication

Spécialiste changement climatique et environnement

Responsable passation des marchés (RPM)

Niveau île : Délégation opérationnelle du projet Force-Jeunes (DOF)

Chef d'antenne et Spécialiste en formation-insertion et entrepreneuriat

Assistant suivi-évaluation

Assistance technique nationale au DOF

Technicien chargé des infrastructures rurales

Technicien spécialiste en pêche

Technicien polyvalent

Comptable (voir niveau national)

Assistant passation des marchés

POSTE : COORDONNATEUR DE L'UNITÉ NATIONALE DE COORDINATION (UNAC)

| | |
|-----------------------------------|---|
| Hiérarchie | Sous l'autorité du MAPETA assurant la maîtrise d'ouvrage du projet |
| Mission et responsabilités | Le/la Coordonnateur (trice) est chargé (e) de la mise en œuvre du projet et de l'atteinte des résultats conformément aux orientations du Document de conception du projet et de l'Accord de financement. |
| Taches principales | <p><i>Institutionnelles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Entretien des relations avec le Comité de pilotage (Copil), les Délégations opérationnelles du projet Force-Jeunes (DOF) des trois îles, les partenaires institutionnels et les partenaires financiers ; ✓ Représenter le projet dans diverses plateformes de concertation nationale; ✓ Assurer le secrétariat du Comité de pilotage (Copil) conformément aux dispositions de l'acte de création dudit Comité. <p><i>Opérationnelles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Procéder à la mise en place de l'Unité nationale de coordination (UNAC) du projet et évaluer les performances du personnel selon les dispositions prévues au Manuel de procédures administratives, de gestion et financières ; ✓ Rendre opérationnelle la coordination des différentes activités en organisant les liens hiérarchiques et fonctionnels du personnel de l'UNAC, veiller à la collaboration entre les membres de l'équipe pour garantir la cohérence et la complémentarité entre leurs interventions ; ✓ Mettre en œuvre les décisions du Copil pour assurer l'exécution optimale des activités du projet ; ✓ Négocier les protocoles de partenariat et de prestation et s'assurer de la bonne exécution des contrats et conventions passés avec ces partenaires et opérateurs ; ✓ Préparer, organiser et participer aux missions d'appui technique, de supervision, de suivi, d'audit et s'assurer de la mise en œuvre des recommandations issues de ces missions. <p><i>Planification des activités</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Planifier les activités du projet en concertation avec les DOF à travers la préparation des PTBA, leur approbation, leur validation ; ✓ Assurer l'opérationnalisation du PTBA en Plan d'Action budgétisé avec un chronogramme repartit entre les trois îles : Grande Comore (Ngazidja), Anjouan et Mohéli. ✓ Assurer la coordination, le contrôle, le suivi de l'ensemble des activités du projet ; ✓ Organiser les bilans des activités et coordonner la production des rapports d'avancement de l'exécution du projet, avec le Responsable du Suivi Évaluation, en faisant ressortir la dimension régionale du projet. <p><i>Administratives et financières</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Superviser la gestion administrative ; ✓ Assurer le suivi de la mise en œuvre des différentes conventions et contrats de prestation de services, organiser leur évaluation annuelle et veiller à la préparation des rapports d'activités périodiques et à leur réception par le MAPETA et le FIDA dans les délais prévus par les contrats et conventions ; ✓ Assurer la responsabilité de l'ensemble des dépenses engagées par le projet (signer les comptes qui seront ouverts dans le cadre de l'exécution du Projet) ; |
| Lieu de travail | Le/la Coordonnateur (trice) est basé à Moroni avec des déplacements dans les trois îles. |
| Profil requis | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité comorienne. ✓ Diplôme universitaire de niveau BAC+5 en agroéconomie, agronomie, gestion de projets, économie du développement ou tout autre diplôme équivalent ; ✓ Expérience professionnelle minimum de dix (10) années dont au moins sept (07) ans d'expérience en gestion de projet avec des compétences avérées dans le domaine de développement des chaînes de valeurs ou de filières et de micro et petites entreprises rurales ; ✓ Bonnes capacités de gestion axée sur les résultats, d'animation d'équipe de travail, de communication et de suivi-évaluation de projet ; ✓ Fortes capacités managériales, de négociation, de leadership pour pouvoir fédérer les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet : Etat, OPA, société civile, privés ; ✓ Excellentes connaissances du milieu rural aux Comores ; ✓ Parfaite connaissance des orientations politiques nationales ✓ Capacité à travailler efficacement sous pression ; ✓ Proactif (ve), rigoureux (e), communicatif (ve), pondéré (e), sobre, courtois (e), ponctuel (le), disponible et faire preuve d'une solide éthique professionnelle ; ✓ Maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais (atout) ; ✓ Maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur) et bonne connaissance des TIC ; ✓ A compétence égale, les femmes et les jeunes seront privilégiés. |
| Durée et type de contrat | Le/la Coordonnateur (trice) est recruté (e) pour une durée d'un (1) an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail en Union des Comores |

POSTE : RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (RAF)

| | |
|---------------------------|--|
| Hiérarchie | Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur de l'UNAC |
| Missions | <p>Le RAF a pour mission la mise en œuvre, la supervision et le contrôle des actions du programme sur le plan administratif, financier et comptable. A ce titre, il met en œuvre dans les règles de l'art, les mesures administratives, financières et comptables dans le but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Maîtriser l'ensemble des opérations pour en assurer la traçabilité à tout moment ; ✓ Minimiser les risques de dysfonctionnement de l'organisation ; ✓ Rendre plus opérationnel le fonctionnement global du programme. |
| Responsabilités | <p>Sous la coordination et la supervision du coordonnateur du projet, le RAF assure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'application régulière et adéquate des procédures dans la mise en œuvre de l'ensemble des opérations ; ✓ L'organisation de la planification des travaux administratifs, financiers et comptables pour garantir une tenue correcte et exhaustive des comptes du Programme, dans le respect des délais impartis ; ✓ La consistance de la trésorerie et de l'efficacité de la mobilisation des ressources intérieures (contrepartie de l'Etat) et extérieures (bailleurs de fonds, privés). A ce titre, il élabore les plans de trésorerie pour assurer à tout moment les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités. Enfin, il veille à ce que les contreparties de l'Etat soient mises en place conformément à l'Accord de Financement ; ✓ La sauvegarde du patrimoine du Projet. |
| Tâches principales | <p><u>Système d'information et de gestion financière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer à la conception dudit système ; ✓ Veiller à sa mise en œuvre correcte, à la sécurité des outils qui le constituent (logiciel et matériels) et à la sauvegarde des applications et des fichiers ; ✓ Veiller à son évaluation et à sa mise à jour. <p><u>Organisation générale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser le plan de travail permettant la bonne réalisation des travaux administratifs, financiers et comptables ; ✓ Veiller à la bonne identification et au classement des pièces comptables justificatives et des documents de gestion ; ✓ Assurer sous sa propre prise en charge la gestion correcte du personnel conformément à la réglementation et veiller à la mise à jour des dossiers du personnel de l'UNAC et des DOF et l'établissement régulier des bulletins de paie, au respect du calendrier de versement aux organismes sociaux ; ✓ Assurer les contacts avec les organismes sociaux dans le cadre de leurs prestations liées au personnel ; ✓ Assurer la gestion et le suivi des ordres de mission ainsi que les rapports y relatifs et veiller à leur bon classement ; ✓ Superviser la gestion des déplacements du personnel : ordres de mission, décomptes des frais et remboursement des frais ; ✓ Élaborer, assurer la mise à jour et veiller à la mise en œuvre du planning des congés. <p><u>Elaboration, contrôle et suivi budgétaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer à la détermination des orientations pour l'élaboration des prévisions d'activités et des budgets ; ✓ Mettre en œuvre tous les éléments nécessaires et prendre toutes les mesures suffisantes quant à la préparation, l'élaboration, la soumission, l'examen par le Comité de Pilotage des programmes d'activités et de budgets ; ✓ Analyser et contrôler les demandes de mise à disposition de fonds présentés par les fournisseurs et prestataires agréés par le Projet ; ✓ Assurer le suivi budgétaire, établir la synthèse des bilans d'exécution des budgets et élaborer les tableaux de bord mensuels et les compilations trimestrielles et semestrielles ; ✓ Procéder en relation avec le spécialiste en suivi évaluation, à l'analyse des coûts des activités du programme. <p><u>Système comptable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer le suivi et la mise à jour du plan comptable ; ✓ Superviser l'élaboration et le contrôle des reporting comptables : <ul style="list-style-type: none"> - Grands livres mensuels : généraux et analytiques ; - Balances mensuelles : générales et analytiques ; - Analyses des comptes mensuels dont il prend en charge, celles relatives aux comptes du bilan (classe 1 à 5) ; - Rapprochements mensuels des comptes bancaires ; - Production des états de fin d'année. <p><u>Trésorerie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller à la bonne exécution des procédures de trésorerie et de financement. En particulier, veiller au respect des obligations de justification des dépenses imposées par les Bailleurs de fonds et le Gouvernement pour disposer des ressources nécessaires au fonctionnement du programme ; ✓ Vérifier les soldes bancaires dans les délais requis, les contrôler et suivre le traitement des écritures en suspens ; ✓ Valider les rapprochements mensuels des comptes bancaires ; ✓ S'assurer régulièrement et formellement de la concordance entre les fonds obtenus et les soldes bancaires : reconstitution des Comptes Désignés ; ✓ Superviser et valider l'élaboration des Demande de Retrait de Fonds (DRF) ; ✓ Assurer le suivi des documents d'exonération de TVA et de droits de douane ; ✓ Valider les rapprochements bancaires mensuels. <p><u>Autres attributions fonctionnelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer l'organisation des prises d'inventaires, le contrôle de la valorisation et le traitement des écarts, |

| | |
|---------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller à ce que les moyens du Programme notamment les véhicules soit exclusivement utilisés dans des conditions de transparence, d'économie et de sécurité, ✓ Veiller, en matière de sécurité des biens et des personnes, à ce que : <ul style="list-style-type: none"> - Les véhicules et les autres biens (meubles et immeubles) du Projet soient régulièrement et suffisamment assurés auprès d'un organisme officiel et présentant toutes les garanties ; - Le personnel soit couvert par une assurance pour la prise en charge des soins médicaux et pharmaceutiques. ✓ Superviser la gestion administrative, financière et comptable des partenaires de mise en œuvre et mettre en place les appuis nécessaires en matière de renforcement des capacités ; ✓ S'assurer de la mise en œuvre correcte de la procédure d'évaluation du personnel. <p><u>Contrôle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrôler le respect des plans de travail ; ✓ Vérifier la qualité technique des travaux comptables : imputations comptables, contrôles automatiques, exactitude des balances, fiabilité et consistance des états financiers ; ✓ Assurer la validité des pièces justificatives qui sous-tendent les transactions (forme et fonds), et procéder à tout contrôle opportun, régulier ou inopiné permettant d'asseoir la réalité des paiements et leur consistance. <p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier les besoins de formation du personnel chargé des aspects administratifs et financiers du projet ; ✓ Établir un plan de formation et le faire valider par le Coordonnateur, et avec l'aide de compétences extérieures nationales et/ou internationales ; ✓ S'assurer de l'exécution du plan de formation. <p><u>Audits/missions de supervision/appui et revue technique/évaluation du Projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer la préparation de ces missions ; ✓ Fournir l'assistance nécessaire durant leur séjour ; ✓ Mettre en place les plans d'action de suivi des recommandations et veiller à leur exécution. <p><u>Préparation des rapports :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribuer à l'élaboration des rapports périodiques et annuels du programme ; ✓ Préparer le rapport financier intérimaire du Programme ; ✓ Établir les tableaux de suivi budgétaire et analytique (trimestriel) ; ✓ Superviser la production de l'état mensuel des DRF comptables ; ✓ Superviser l'établissement des états financiers annuels. |
| Lieu de travail | Moroni, siège de la coordination du Projet, avec des déplacements si nécessaire vers les zones d'intervention (îles) du Projet. |
| Profil requis | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité comorienne. ✓ Diplôme universitaire de niveau Bac + 5 au minimum en comptabilité et finances ; ✓ Expérience minimum de dix (10) ans dans la mise en œuvre de projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; ✓ Expérience minimum de trois (03) ans en tant que responsable administratif et financier dans un projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; ✓ Bonne connaissance des procédures de décaissement du FIDA (un atout) ; ✓ Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ; ✓ Capacité à travailler efficacement sous pression ; ✓ Bonne capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; ✓ Maîtrise du français et connaissance de l'anglais (un atout) ; ✓ Maîtrise d'un logiciel de gestion comptable des projets/programmes de développement ; ✓ Bonne maîtrise de Microsoft Office ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées. |
| Durée et type de contrat | Le/la RAF est recruté (e) pour une durée d'un (1) an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail en Union des Comores. |

POSTE : COMPTABLE (4 PERSONNES : 1 COMPTABLE DE L'UNAC ET 3 COMPTABLE AUX NIVEAU DES DOF)

| | |
|---------------------------|---|
| Hiérarchie | Sous la supervision du Responsable Administratif et Financier |
| Missions | Appuyer le RAF dans ses différentes missions de gestion administrative, financière et comptable au niveau de l'UNAC du projet et des DOF. A cet effet, il/elle veillera à la prise en compte et à l'application correcte de l'ensemble des dispositions des accords de prêt/don, de la lettre à l'emprunteur, du manuel des procédures administratives, financières et comptables, du Manuel d'exécution du Projet, du code des marchés publics et du code de travail en vigueur aux Comores. |
| Responsabilités | <p>A ce titre, il / elle doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer la tenue la comptabilité générale et analytique du projet et veiller à la régularité et à la sincérité des écritures comptables dans les conditions professionnelles, déontologiques et de délais requis pour assurer une bonne visibilité de la gestion comptable et financière ; ✓ Inscire son action dans le respect des principes comptables en vigueur aux Comores et en garantissant les exigences de : (a) consistance et d'exhaustivité; (b) fiabilité et de pertinence ; (c) sincérité et de régularité; ✓ Collaborer avec les cadres de l'UNAC, des DOF et tous les partenaires à la mise en œuvre du projet. ✓ Établir les synthèses intermédiaires et les états financiers et, les analyses des comptes pour s'assurer de la fiabilité et de la consistance des informations comptables produites à travers les situations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Journaux : banques, caisses, achats, opérations diverses, etc., - Grands livres généraux et analytiques, balances générales et analytiques |
| Tâches principales | <p><u>Généralement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Internaliser l'ensemble des documents administratifs, financiers et comptables du projet ; ✓ Faire une exécution rationnelle des dépenses conformément à l'esprit de la lettre à l'Emprunteur et de l'accord de prêt/don et ce, en respect des dispositions du manuel des procédures administratives, financières et comptables ; ✓ Assurer la comptabilité général et budgétaire à trois niveaux, de toutes les pièces justificatives du projet en garantissant les exigences de : (i) consistance et d'exhaustivité ; (ii) fiabilité et de pertinence ; et (iii) sincérité et de régularité ; ✓ Saisir quotidiennement les opérations et éditer les brouillards de saisie après pointage des opérations saisies et les pièces justificatives à les faire valider par le RAF ; ✓ Éditer périodiquement pour analyse, les grand livres auxiliaires, analytiques et généraux, les balances auxiliaires, analytiques et générales ; ✓ Tenir à jour les livres auxiliaires et établir les états de synthèses intermédiaires, périodiques et les états financiers et les analyses de comptes pour s'assurer de la fiabilité, de la consistance et de l'évolution des informations comptables et budgétaires produites ; ✓ Assurer la tenue des livres trésorerie et l'édition régulière et à bonne date des situations requises, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer le suivi régulier des DRF en cours de paiement chez le bailleur ✓ Préparer le plan de trésorerie et de le mettre à jour mensuellement ✓ Élaborer les rapprochements bancaires à bonne date avec analyse et documentation des écritures en suspens ; ✓ Assurer la détention du chéquier en circulation et assurer le contrôle de toutes les opérations de règlement. ✓ Veiller à la bonne tenue, la conservation et à la sécurité (classement et archivage) de l'ensemble des documents et pièces justificatives ; ✓ Assurer la gestion de la sauvegarde des applications et des fichiers pour éviter toute perturbation dans la gestion comptable et financière du projet ; ✓ Assurer le back-up (remplacement) en cas d'indisponibilité du RAF à l'exclusion du pouvoir de signature des chèques. <p><u>De manière plus spécifique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaborer et soumettre à temps au RAF, les projets de DRF incluant les justificatifs ; ✓ Mettre en place et faire appliquer au sein de l'UNAC, un système de contrôle interne permanent efficace et rigoureux ; ✓ Produire des données historiques utiles à une meilleure préparation des PTBA, et à l'évaluation de la performance budgétaire du projet ; ✓ Assurer le bon suivi des indicateurs financiers et comptables ; ✓ Élaborer et mettre à jour le registre de l'ensemble des contrats et conventions signés tant au niveau de l'UNAC que des DOF; ✓ Participer à la préparation du Programme de Travail Annuel et Budget (PTAB) du projet ✓ Enregistrer les opérations comptables (comptabilité générale, analytique et budgétaire) à temps réel dans les livres et le logiciel de comptabilité conformément au SYSCOHADA ; ✓ Élaborer les analyses de comptes mensuelles des comptes de gestion (classes 6 et 7); ✓ Obtenir auprès des partenaires de terrain des pièces justificatives probantes des fonds mis à leur disposition dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, en vue de leurs classements et de la préparation des DRF ; ✓ Gérer la caisse de menues dépenses ; ✓ Classer et imputer les pièces comptables ; ✓ Saisir les pièces comptables sous le logiciel de comptabilité retenu par le Projet ; ✓ Analyser et justifier les soldes des comptes ; ✓ Préparer les états de paie des salaires et indemnités, ainsi que les déclarations fiscales etc.; ✓ Assurer l'inventaire annuel et la codification des immobilisations ; ✓ Établir mensuellement les états de rapprochement bancaire ; ✓ Assurer l'entretien des immobilisations ; |

| | |
|---------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Gérer le personnel; ✓ Gérer les stocks (carburant et fourniture de bureau) ; ✓ Assurer le traitement des opérations de règlements ; ✓ Tenir le registre des chèquiers et celui des chèques et des ordres de virement émis ; ✓ Assurer le bon suivi des indicateurs financiers et comptables ; ✓ Assurer le suivi des coûts par catégorie de dépenses, par composantes et par source de financement ; ✓ Préparer efficacement les missions d'audit des comptes ; ✓ Participer à l'organisation et à la réalisation de toutes les missions de suivi et supervision du FIDA et celles des services de l'administration ; ✓ Participer à l'élaboration des rapports d'activités trimestriels, semestriels et annuels, ainsi que les rapports spécifiques du Projet. ✓ Participer aux commissions de dépouillement des passations de marchés et aux négociations financières des contrats ; ✓ Suivre les besoins en trésorerie et l'envoi des DRF de manière régulière ✓ Assurer la vérification interne des comptes selon les normes internationales d'audit, y compris l'audit des dépenses pour lesquelles des retraits de fonds FIDA sont effectués sur la base de relevés de dépenses; ✓ Consolider les Rapports de suivi financiers ✓ Produire les états financiers consolidés, ✓ Acheminer les biens acquis vers les régions et assurer la logistique du Programme ; ✓ Collecter les informations en provenance des autres composantes et mettre à jour, tous les trois mois, le coût des activités par rapport aux prévisions initiales. |
| Lieu de travail | Moroni, siège de la coordination du Projet pour le comptable de l'UNAC et, siège des DOF pour les comptables affectés dans les îles. |
| Profil requis | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité comorienne. <p>Le/la Comptable devra avoir un minimum de 5 années d'expérience professionnelle en matière de gestion comptable d'actions de développement rural.</p> <p>Il/elle devra répondre au profil suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Être titulaire d'un diplôme supérieur au moins BAC + 4 en comptabilité et gestion ; ✓ Être capable d'organiser et planifier ; de communiquer et apte à travailler en équipe ; ✓ Avoir une bonne connaissance des règles du système comptable SYSCOHADA; ✓ Une bonne connaissance des procédures de bailleurs notamment la mobilisation des ressources, la passation des marchés/contractualisation, la gestion financière et comptable et l'audit des comptes. Posséder des connaissances et pratique confirmées des règles et procédures de gestion des projets à financements extérieurs (FIDA et autres); ✓ Une bonne expression orale et écrite en français. La maîtrise de l'anglais est un atout ; ✓ Une connaissance de l'outil informatique et des logiciels usuels : Word / Excel / PowerPoint ; ✓ Une connaissance des logiciels de gestion financière et comptable des projets/programmes de développement serait un atout déterminant ; ✓ Sera considéré comme atout supplémentaire a) une expérience en cabinet d'expertise comptable et d'audit et b) une expérience de gestion financière et comptable au sein d'un projet de développement à financement extérieur ; ✓ Être capable de travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; ✓ Être doté de bonnes capacités de communication ; ✓ Être reconnu de très bonne intégrité ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiés. |
| Durée et type de contrat | Le/la Comptable est recruté (e) pour une durée d'un (1) an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail en Union des Comores |

POSTE : ASSISTANCE TECHNIQUE INTERNATIONALE

| | |
|---------------------------------|--|
| Hiérarchie | Sous l'autorité directe et en collaboration du Coordonnateur du projet Force-Jeunes |
| Missions | Accompagner le projet dans la mise en place des dispositifs de renforcement de l'offre de formation, de formation et d'insertion des jeunes ; Accompagner les experts nationaux dans la conduite des activités de financement des plans d'affaires et suivi de l'entrepreneur |
| Responsabilités | Appuyer l'orientation des actions et l'élaboration de stratégie de formation-insertion, et d'entrepreneuriat Fournir une expertise dans l'instruction des dossiers de crédit, les négociations avec les institutions de financement |
| Tâches principales | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner le projet au démarrage pour une prise en main rapide de l'équipe et la préparation des outils nécessaires pour l'obtention des premiers résultats ✓ Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de formation, d'incubation des jeunes ✓ Contribuer à la sélection des partenaires de formation, d'incubation ✓ Contrôle qualité des dossiers de demande de financement et de plans d'affaires validés ✓ Accompagnement à l'instruction des dossiers de crédit par les promoteurs des plans d'affaires auprès des SFD/banques ✓ Renforcer les capacités techniques de l'équipe du projet en charge des aspects de formation, d'entrepreneuriat ✓ Fournir une assurance qualité de revue des études techniques en lien avec la FTP et l'entrepreneuriat ✓ Appuyer à l'élaboration des outils de suivi et évaluation des performances des partenariats ✓ Fournir une expertise ponctuelle pour répondre aux difficultés relevées par l'équipe du projet dans la mise en œuvre ✓ Contribuer à l'organisation des activités de coopération sud-sud ✓ Appuyer à la mise en œuvre des actions en lien avec les financements verts ✓ Conseiller le Coordonnateur du projet, ainsi que la partie nationale sur les domaines liés à la FTP, l'insertion et l'entrepreneuriat |
| Lieu de travail | A distance. Des missions périodiques en Union des Comores |
| Profil requis | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Institution de renommée internationale avec une expertise d'au moins quinze (15) années dans le domaine ✓ Disponibilité d'experts internationaux reconnus dans les domaines d'expertises nécessaires ✓ Capacités éprouvées en gestion des finances et conduite d'assistance technique internationale ✓ Solides expériences dans l'accompagnement du monde rural ✓ Excellente maîtrise de la problématique du projet |
| Durée et type de contrat | Contrat de droit international d'un an renouvelable. Deux ans d'ATI. A prolonger en fonction des besoins du projet et de la partie nationale. |

POSTE : SPÉCIALISTE GENRE, INCLUSION SOCIALE, CIBLAGE

| | |
|---------------------------------|---|
| Hiérarchie | Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur de l'UNAC |
| Missions Responsabilités | Le/la responsable genre, inclusion sociale ciblage assiste le coordinateur et les autres membres de l'UNAC dans les activités d'identification, de sensibilisation et d'orientation des jeunes bénéficiaires dans les pôles de concentration du projet et la prise en compte des stratégies genre et inclusion sociale et nutrition dans la mise en œuvre du Projet, ainsi que veiller la mise en place et suivi du Système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS). Il/elle travaille en collaboration avec les autres spécialistes de l'UNAC et des DOF régionales, les parties prenantes et les partenaires d'exécution concernés. |
| Tâches principales | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer l'ajustement des orientations stratégiques et méthodologiques de ciblage, genre et inclusion sociale sur l'ensemble des interventions du projet, l'appui à l'équipe nationale et des DOF dans les îles dans leur mise en œuvre et le suivi des activités correspondantes ; ✓ Assurer l'ajustement des orientations stratégiques et méthodologiques pour la sensibilisation, l'information et l'orientation des jeunes telles que définies dans le Document de projet ; ✓ Garantir l'appui technique aux DOF dans l'identification des jeunes ruraux éligibles aux appuis du projet et dans leur orientation en collaboration avec les organisations professionnelles dans le dispositif d'appui ; ✓ Assurer le lancement et le suivi des études prévues au démarrage et l'exploitation de leurs résultats afin de servir comme inputs au développement des activités ; ✓ Assurer le suivi du ciblage des jeunes sensibilisés et orientés pour que les jeunes bénéficiaires appuyés par le projet correspondent bien aux cibles du FIDA dont notamment les jeunes femmes et les jeunes vulnérables ; ✓ Appuyer les spécialistes thématiques pour assurer l'opérationnalisation de la stratégie de ciblage à l'endroit des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables dans les dispositifs de mise en œuvre du projet ; ✓ Collaborer avec les spécialistes thématiques et superviser les activités de la composante A concernant le GALS et l'éducation nutritionnelle, pour promouvoir parallèlement l'entrepreneuriat féminin et formation technique ; ✓ Contribuer à l'identification, contractualisation, suivi et évaluation des prestataires de services pour la prise en compte des questions transversales dans leurs prestations ; ✓ Appuyer le responsable en suivi-évaluation dans la définition des indicateurs de résultats et de processus que le projet doit suivre en matière d'intégration de genre et d'inclusion sociale, dans la collecte des informations et dans l'analyse des résultats de produits, effets et impacts ; ✓ Participer à la rédaction des rapports périodiques (mensuels, trimestriels, semestriels et annuels) et spécifiquement pour les activités genre et inclusion sociale ; ✓ Participer aux missions de suivi et de supervision du FIDA et appuyer la mise en œuvre des recommandations relatives aux thématiques transversales ; ✓ Renforcer la sensibilité et les capacités de l'équipe du Projet, des partenaires et prestataires de service sur les questions de genre et d'inclusion sociale ; ✓ Introduire dans la stratégie de communication du Projet un volet relatif aux thématiques transversales ; ✓ Développer des liens et partenariats avec les différents services décentralisés, institutions financières, projets, organismes nationaux, internationaux et intergouvernementaux et réseaux intervenant dans les actions de promotion du genre, des jeunes et de la nutrition ; ✓ Contribuer à l'élaboration des programmes de travail et budget annuels (PTBA) dans son domaine de responsabilités ; ✓ Contribuer à la capitalisation des expériences et leçons apprises dans la mise en œuvre du Projet et contribuer à la stratégie de sortie du Projet et à la pérennisation des acquis ; |
| Lieu de travail | Moroni, siège de la coordination du Projet, avec des déplacements si nécessaire vers les zones d'intervention (îles) du Projet. |
| Profil requis | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité comorienne. ✓ Diplôme universitaire de niveau Bac + 4 en agroéconomie, sociologie, développement rural ou équivalent ; ✓ Expérience minimum de huit (08) ans dans la mise en œuvre de projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; ✓ Expérience minimum de cinq (05) ans en tant que spécialiste en genre et inclusion sociale ou en sciences sociales en milieu rural ; ✓ Au moins trois (03) années d'expérience de terrain en relation directe avec les bénéficiaires et/ou les organisations professionnelles ; ✓ Bon sens de l'équité ; ✓ Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ; ✓ Capacité à travailler efficacement sous pression ; ✓ Ayant l'esprit d'équipe et la capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire ✓ Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais ✓ Excellente maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur) ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées. |
| Durée et type de contrat | Le/la responsable est recruté (e) pour une durée d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail en Union des Comores. |

Responsable de Passation des Marchés

Description

Le responsable de passation des marchés (RPM) est chargé de la gestion des activités de passation, notamment de la préparation des plans de passation annuels (PPM), de la préparation des documents d'appel d'offres et de la gestion des contrats. Il/elle rendra compte directement au directeur de l'Unité de Gestion et de Coordination du projet (UGCP) et travaillera en étroite collaboration avec les différents agents intervenant dans l'exécution du projet de l'UGCP notamment avec les responsables techniques du projet. Les responsabilités du Responsable de passation des marchés sont les suivantes:

1- Gestion du processus de passation des marchés

- Effectuer des opérations de gestion des appels d'offres pour toutes les activités de passation de marchés du projet conformément aux règles et procédures comoriennes de passation de marchés ainsi qu'au manuel de passation de marchés du FIDA.
- Participer à l'élaboration du Plan de Travail et Budget Annuel du projet (PTBA).
- Consolider et finaliser les plans annuels de passation de marchés pour le projet préparés au niveau des délégations opérationnelles du projet en utilisant le modèle de plan de passation de marchés du FIDA sur OPEN, en coordination avec l'unité d'exécution du projet à Moroni et celles des îles, toutes les entités gouvernementales concernées, et s'assurer de leur cohérence avec le plan de travail et du budget (PTBA). Mettre à jour les PPM régulièrement et les mettre à niveau le cas échéant.
- Proposer les modalités de groupement des activités du projet, les stratégies d'appel d'offres, y compris la gestion des risques liés aux processus d'appel d'offres.
- Revoir les termes de référence des services de conseil, les documents de pré qualification et les spécifications techniques des fournitures, des équipements et des travaux de construction pour toutes les activités de passation de marchés et donner des conseils sur tout ce qui n'est pas conforme avec les procédures de passation au personnel en charge de préparation des dossiers techniques.
- Rédiger les documents d'appel d'offres, les demandes de propositions, les directives pour tous les types d'activités de passation de marchés dans le cadre du projet, conformément à la réglementation comorienne, et veiller à leur alignement avec les règles et procédures de passation des marchés du FIDA.
- Décider, après une étude de marché, des critères de sélection requis pour que les opérateurs économiques participent aux activités de passation de marchés qui seront lancées dans le cadre du projet.
- Décider des critères d'évaluation et d'attribution à la lumière des exigences du projet et de la nécessité de garantir l'équité, la compétitivité, la transparence et le rapport qualité-prix.
- Lancer la procédure d'appel d'offres en assurant une publicité adéquate et suffisante.
- Contrôler le processus de soumission des offres et leur conservation dans un endroit sécurisé.
- Coordonner le processus d'évaluation conformément aux documents pour la passation des marchés et veiller à ce qu'il soit équitable, transparent et responsable.
- Exposer les critères et la méthode d'évaluation aux membres du Comité d'évaluation et leur fournir toutes clarifications concernant le dossier d'appel d'offres/demande de proposition/avis de manifestation d'intérêts.

- Participer aux processus de présélection/liste restreinte ainsi que le cycle complet d'évaluation des propositions, des candidatures ou des offres en veillant au respect des procédures de passation.
- S'assurer que l'évaluation se déroule sans retards injustifiés et que tous les membres du comité d'évaluation technique savent que la passation d'un marché doit respecter un certain calendrier.
- Participer au processus des négociations contractuelles et préparer les procès-verbaux de négociations.
- Garantir l'intégrité totale du processus de passation de marchés dans le respect des règles, des règlements et des objectifs fixés.
- Préparer les contrats de fournitures, de services de conseil et de travaux, les conventions et les protocoles d'accord et veiller à ce qu'ils soient signés et mis en œuvre dans les délais.
- Faire le suivi de la non-objection du FIDA sur les dossiers qui seront soumis à examen préalable sur OPEN.
- Préparer des rapports annuels statistiques sur les marchés lancés au cours de l'année.

2- Gestion des Contrats:

- Gérer en étroite collaboration avec les différents agents intervenant dans l'exécution du projet de l'UGCP tous les contrats conformément aux règles et réglementations comoriennes en matière de passation des marchés et veiller à leur alignement avec le manuel de passation des marchés du FIDA.
- Veiller à ce que les objectifs des contrats soient atteints de manière efficiente, efficace et économique; superviser le respect des dispositions contractuelles.
- Faire le suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre du contrat avec les responsables techniques du contrat.
- Archiver tous les rapports, les livrables, procès-verbaux de toutes les réunions concernant la gestion du contrat, y compris des réunions consacrées à l'avancement ou à l'examen du contrat, les correspondances relatives à la mise œuvre des activités.
- Utiliser l'outil de gestion des contrats du FIDA (CMT) et le mettre à jour mensuellement.
- Examiner les demandes de paiement et les factures pour s'assurer de leur conformité avec les dispositions du contrat avant de les transférer au Responsable des Finances pour paiement.
- Surveiller les risques, anticiper les changements, régler les problèmes et recommander des modifications et des extensions de contrats si nécessaire.
- Conseiller les parties concernées sur les droits et obligations contractuels, en veillant à la livraison des biens, l'exécution des travaux et à la soumission des livrables conformément aux conditions fixées.
- Veiller à ce que les contractants respectent leurs obligations contractuelles et superviser leur performance pendant la période de garantie.
- Veiller à ce que les processus de réception provisoire et finale des différents contrats soient menés par des comités de réception qualifiés et qu'ils soient réalisés conformément aux procédures et aux délais de réception définis dans les contrats.

Qualifications et compétences

- Diplôme universitaire en droit ou équivalent et de préférence en économie ou en administration publique.
- Excellentes aptitudes à la communication écrite et orale en français. La connaissance de l'anglais est un atout.

Expérience professionnelle générale

- Expérience professionnelle générale significative (minimum 5 années) dans des postes liés aux marchés publics au sein de l'administration publique ou en tant que conseiller/consultant en matière de marchés publics auprès des gouvernements.

Expérience professionnelle spécifique

- Minimum 4 années d'expérience significative dans des fonctions de conseil en matière de marchés publics dans un champ d'application et des activités liés à ceux requis dans le cadre de ce projet et pertinents pour ce poste.
- Connaissance du système comorien en passation des marchés.
- Minimum 3 années d'expérience dans des projets internationaux de nature similaire à ce projet. Une expérience dans les projets du FIDA ou de l'UE est un atout.

POSTE : RESPONSABLE SUIVI ET ÉVALUATION (RSE)

| | |
|-----------------------------------|---|
| Hiérarchie | Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur de l'UNAC |
| Mission et responsabilités | Le/la Responsable en charge de suivi – évaluation a pour mission principale de mettre en place un système de suivi évaluation performant des activités, résultats et impacts du Projet ; de coordonner les actions de capitalisation des résultats en vue de rendre compte des performances du Projet et de son impact ; d'appuyer le coordonnateur dans la planification des activités du projet. Elle/Il sera appuyé par deux Assistants de Suivi Evaluation dans les DOF régionales, et un assistant de gestions de savoirs et communication. |
| Taches principales | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer le manuel de suivi-évaluation ; ✓ Finaliser la mise en place et opérationnalisation du système de suivi-évaluation du projet (conception du logiciel, conception et diffusion des outils de collecte des informations, suivi de la collecte des données dans les délais fixés, saisie, traitement et analyse des données) ; ✓ Assurer la formation, orientation et encadrement du personnel de l'UNAC et des DOF des trois îles, des répondants au niveau des Directions régionales du MAPETA et des partenaires de mise en œuvre responsables de la collecte des données à la base ; ✓ Veiller à la prise en compte des aspects genre, jeunes et nutrition promus dans le système de suivi évaluation en collaboration avec le (la) spécialiste Genre et inclusion sociale et les spécialistes thématiques de l'UNAC ; ✓ Organiser et superviser la collecte des données pour le suivi de la mise en œuvre et des résultats ; ✓ Assister la mise en place et la mise en fonctionnement de l'application informatique du suivi-évaluation du Projet ; ✓ Appuyer le coordonnateur dans la préparation des PTBA (identification des cibles physiques), conformément au cadre logique, aux orientations du manuel d'opération et à la codification analytique des activités du Projet ; ✓ Élaborer et suivre le chronogramme des activités annuelles et rendre compte de l'évolution des indicateurs ; ✓ Superviser la saisie, le traitement et l'analyse des informations recueillies dans le cadre des activités de suivi-évaluation ; ✓ Appuyer la conception, la mise en place et l'effectivité du fonctionnement du Système d'information géographique du Projet en tant qu'outil clé du système de suivi-évaluation ; ✓ S'assurer de la mise en cohérence des données de gestion financière avec les performances physiques du Projet et vérifier la qualité et la cohérence de l'ensemble des données collectées et présenté par les spécialistes thématiques ; ✓ Sur la base des contributions des spécialistes thématiques du Projet, préparer les rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités et assurer avec l'accord du coordonnateur leur diffusion dans les délais requis; ✓ Préparer les termes de références des enquêtes et autres prestations relevant du suivi-évaluation ; ✓ Préparer et coordonner l'exécution des enquêtes/études d'effet et d'impact du Projet ; Préparer la documentation de base nécessaire aux sessions du comité de pilotage, aux missions de suivi externe, de supervision et de revues techniques (rapports d'activité, PTBA, situation des indicateurs du tableau de bord du Projet et situation des indicateurs du SYGRI etc.) ; ✓ Suivre et rendre compte de la situation de la mise en œuvre des recommandations des missions de supervisions du FIDA et du gouvernement ; ✓ Concevoir et superviser les enquêtes thématiques de suivi évaluation à réaliser et contribuer à la mise à jour de la base de données du Projet ; |

| | |
|----------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Documenter la contribution du Projet aux objectifs de développement de l'Union des Comores et au plan stratégique du FIDA ; ✓ Assurer la dissémination des savoirs générés par le Projet auprès d'audiences ciblées ; ✓ Assister le Coordinateur dans toute autre tâche relevant de sa compétence. |
| Lieu de travail | Moroni, siège de la coordination du Projet, avec des déplacements si nécessaire vers les zones d'intervention (îles) du Projet. |
| Profil requis | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité comorienne ; ✓ Diplôme universitaire de niveau Bac + 5 en Statistique, Economie du développement, Socio-économie, agronomie, agroéconomie ou équivalent ; ✓ Formation complémentaire en analyse de projet ou en planification et suivi-évaluation des projets (un atout) ; ✓ Expérience minimum de dix (10) ans dans la mise en œuvre de projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; ✓ Expérience minimum de six (06) ans en tant que spécialiste en suivi-évaluation ; ✓ Au moins deux (02) années d'expérience dans la capitalisation des connaissances, la gestion des savoirs et la communication ; ✓ Ayant au moins mis en place ou contribué à la mise en place de deux (02) systèmes de suivi-évaluation dans des projets similaires, avec au moins un (01) avec l'expérience d'un logiciel pour la saisie des données (eg. KoboToolBox) ✓ Maîtrise des outils de programmation et de suivi-évaluation (PTBA, tableau de bord, logiciels de S-E, logiciels de gestion des bases de données...) ; ✓ Excellente connaissance des méthodologies de collectes et d'analyses des données qualitatives et quantitatives; ✓ Connaissances des relèves GPS et des logiciels SIG ✓ Bonne connaissance du milieu rural aux Comores et de bonnes capacités de communication orale (y compris avec les bénéficiaires) et écrite ; ✓ Maîtrise de l'analyse statistique ainsi que des logiciels de bureautique (traitement de texte, tableur, présentation); ✓ Avoir une bonne capacité d'analyse, de facilitation et de rédaction des rapports ; ✓ Proactif (e), rigoureux (e), communicatif (ve), pondéré (e), sobre, courtois (e), ponctuel(le) et disponible et faire preuve d'une solide éthique professionnelle ; ✓ Capacité à travailler efficacement sous pression ; ✓ Ayant l'esprit d'équipe et la capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire ; ✓ Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais (un atout) ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiés. |
| Durée et type de contrat. | Le/la responsable suivi-évaluation est recruté (e) pour une durée d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail en Union des Comores. |

POSTE : ASSISTANT EN GESTION DES SAVOIRS ET COMMUNICATION

| | |
|------------------------------------|--|
| Hierarchie | Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur de l'UNAC et du RSE |
| Missions et Responsabilités | Le/la assistant(e) en gestion des savoirs et communication a pour mission principale de mettre en place un système de capture des expériences, de capitalisation des bonnes pratiques, des innovations et de partage des connaissances sur les processus de développement des compétences et d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes. |
| Tâches principales | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribution à l'élaboration d'une stratégie de gestion des savoirs et de communication en étroite collaboration avec le RSE ; ✓ Assurer l'élaboration et la gestion de la documentation technique et du site Web, et autres media sociales (par exemple, Facebook) du projet ; ✓ Organiser et superviser la collecte des données pour les innovations et la capitalisation des savoirs générés par le projet ; ✓ Identifier les gaps de connaissances et de savoir-faire en vue d'un apprentissage continu ✓ Sélectionner les meilleures pratiques à promouvoir et à diffuser suivant une approche de communication pour le développement (C4D). ✓ Assurer la préparation des rapports sur les innovations et la capitalisation des savoirs générés par le projet, ainsi que les supports de communication techniques et journalistiques pour les présentations, la diffusion et le partage des expériences du projet ; ✓ Contribuer à la préparation des sessions du COPIL, des missions de suivi et de supervision, suivi de la mise en œuvre des recommandations des différentes missions ✓ Participer à la formation, orientation et encadrement du personnel de l'UNAC et des DOF des trois îles, des répondants au niveau des Directions régionales du MAPETA et des partenaires de mise en œuvre responsables de la collecte des données à la base ; ✓ Appuyer le RSE dans la mise en place et la mise en fonctionnement de l'application informatique du suivi-évaluation du Projet ; ✓ Assurer la mise en place et gestion de la bibliothèque électronique du projet ✓ Participer à la préparation des PTBA (identification des cibles physiques), conformément au cadre logique, aux orientations du manuel d'opération et à la codification analytique des activités du Projet, en forte collaboration avec le RSE ; ✓ Participer aux rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités et assurer avec l'accord du coordonnateur leur diffusion dans les délais requis ; ✓ Suivre et rendre compte de la situation de la mise en œuvre des recommandations des missions de supervisions du FIDA et du gouvernement, en étroite collaboration avec le RSE ; ✓ Documenter la contribution du Projet aux objectifs de développement de l'Union des Comores et au plan stratégique du FIDA, en étroite collaboration avec le RSE ; ✓ Assurer la dissémination des savoirs générés par le Projet auprès d'audiences ciblées ; ✓ Assister le Coordinateur et le RSE dans toute autre tâche relevant de sa compétence |

| | |
|---------------------------------|---|
| Lieu de travail | Moroni, siège de la coordination du Projet, avec des déplacements si nécessaire vers les zones d'intervention (îles) du Projet. |
| Profil requis | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité comorienne ; ✓ Diplôme universitaire de niveau Bac + 4 en communication, développement rurale, agronomie, agroéconomie, économie du développement, Socio-économie ou équivalent ; ✓ Formation complémentaire en analyse de projet ou en planification et suivi-évaluation des projets ; ✓ Expérience minimum de quatre (04) ans dans la mise en œuvre de projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; ✓ Expérience minimum de trois (03) ans dans la conception, opérationnalisation et la mise en œuvre des plans de communication et la préparation des études sur la capitalisation des savoirs et innovations dans des projets/programmes de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux ; ✓ ; ✓ Bonne connaissance du milieu rural aux Comores et de bonnes capacités de communication orale (y compris avec les bénéficiaires) et écrite ; ✓ Maîtrise de l'analyse statistique ainsi que des logiciels de bureautique (traitement de texte, tableur, présentation) ; ✓ Avoir une bonne capacité d'analyse, de facilitation et de rédaction des rapports ; ✓ Proactif (e), rigoureux (e), communicatif (ve), pondéré (e), sobre, courtois (e), ponctuel(le) et disponible et faire preuve d'une solide éthique professionnelle ; ✓ Capacité à travailler efficacement sous pression ; ✓ Ayant l'esprit d'équipe et la capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire ; ✓ Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais (un atout) ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiés |
| Durée et type de contrat | Le/la responsable est recruté (e) pour une durée d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail en Union des Comores. |

POSTE : SPÉCIALISTE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENT

| | |
|---------------------------------|---|
| Hiérarchie | Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur de l'UNAC |
| Missions | L'Expert CC et environnement est chargé (e) de planifier et d'assurer l'assistance technique pour la prise en compte des aspects de résilience, adaptation au CC et agroécologie dans la mise en œuvre de toutes les activités du projet. |
| Responsabilités | Sous la coordination et la supervision du coordonnateur et en collaboration étroite avec les autres membres de l'UNAC et les Délégations opérationnelles (DOF), il est responsable de la planification, de l'exécution, du suivi et du compte-rendu des activités de résilience, adaptation au CC et agroécologie tout en s'assurant de la complémentarité avec les autres activités. |
| Tâches principales | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier/confirmer les pratiques et technologies potentielles d'adaptation, d'atténuation et d'agroécologie dans les zones ciblées dans les trois îles ✓ S'assurer de la mise en œuvre des activités de sauvegarde environnementale et d'adaptation aux changements climatiques à travers toutes les composantes et activités du projet en collaboration avec les autres membres de l'UNAC et les DOF; ✓ Proposer des pratiques et des techniques agroécologiques éprouvées qui ont un potentiel de mise à l'échelle et de répliation dans le cadre du projet ainsi que des activités de restauration des terres. ✓ Proposer des modules de formation sur la production et utilisation des biofertilisants et biopesticides en collaboration avec la recherche (INRAPE) ; ✓ Participer à la mise en place du système suivi-évaluation du projet, à l'actualisation du cadre logique et à la sensibilisation de tous les acteurs impliqués pour s'assurer de la prise en compte des aspects résilience, CC et agroécologie ; ✓ Contribuer à la préparation des outils de suivi des activités : collecte et saisi des données relatives aux indicateurs de changement climatique, environnement et agroécologie ; ✓ Participer au processus d'établissement de la situation de référence dans les trois îles. ✓ Superviser et veiller à la bonne mise en œuvre des activités confiées aux partenaires et prestataires dans les domaines spécifiques et participer à l'évaluation de leurs performances ; ✓ Travailler avec les responsables des autres domaines/composantes du projet pour l'élaboration des PTBA et de toute autre documentation selon le besoin ; ✓ Contribuer à l'élaboration des rapports sur l'état d'avancement du projet ; ✓ Contribuer à la capitalisation des expériences et leçons apprises dans la mise en œuvre du projet et contribuer à la pérennisation des acquis ; ✓ Participer aux missions de suivi et de supervision du FIDA et appuyer la mise en œuvre des recommandations relatives aux activités spécifiques ; |
| Lieu de travail | Moroni, siège de la coordination du Projet, avec des déplacements si nécessaire vers les zones d'intervention (îles) du Projet. |
| Profil requis | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité comorienne. ✓ Disposer d'un diplôme supérieur en sciences agronomiques (ou l'équivalent) de niveau minimum BAC+5 ; ✓ Expérience minimum de huit (08) ans dans le développement d'activités de résilience, adaptation au CC et agroécologie ✓ Connaissance des pratiques et approches de résilience, adaptation au CC et agroécologie ; ✓ Bonne expérience dans le renforcement des capacités des acteurs ; ✓ Attitude responsable et une capacité avérée à exécuter une variété de tâches avec une supervision minimum ; ✓ Avoir une bonne capacité d'analyse, de facilitation et de rédaction des rapports ; ✓ Capable d'orienter, conseiller et coacher les acteurs du projet ; ✓ Être apte à effectuer des missions de terrain d'une façon régulière ; ✓ Être apte à collaborer avec une variété d'acteurs et de partenaires ; ✓ Maîtrise de la langue française et bonne connaissance de l'anglais serait un atout ; ✓ Capable de travailler sous pression quand nécessaire ; ✓ Bonne connaissance du milieu rural burkinabé ; ✓ Bonne connaissance en informatique ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées. |
| Durée et type de contrat | Le/la responsable est recruté (e) pour une durée d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail en Union des Comores. |

POSTE : RESPONSABLE PASSATION DES MARCHÉS (RPM)

| | |
|---------------------------|--|
| Hiérarchie | Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur de l'UNAC |
| Missions | Sous l'autorité du Coordonnateur, le/la Responsable des Passation des Marchés s'occupera de la préparation des dossiers d'appel d'offres, des procédures de passation des marchés et des services généraux ainsi que du suivi de l'exécution des marchés conclus. Il/elle est le garant du respect des principes de transparence, d'accès équitable et d'objectivité, du respect des procédures nationales et des Directives et Code éthique du FIDA en matière de passation des marchés. |
| Responsabilités | Le RPM assure : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La mise en place d'un système simple de gestion de la passation des marchés intégrant la planification des opérations de passation des marchés, leur suivi ainsi que l'évaluation de leur réalisation ; ✓ La mise en place d'une base de données fournisseurs, et développement des statistiques de gestion qui permettront au FIDA de mesurer le niveau de performance de la passation des marchés ; |
| Tâches principales | <p><u>En ce qui concerne l'organisation de la fonction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribuer à la définition et à la mise en place des outils et procédures pour la passation des marchés du projet ✓ Assister les représentants des structures bénéficiaires pour la mise en place des outils et méthodes selon les dispositions du manuel de procédure ; ✓ Elaborer, diffuser, assurer l'appropriation et l'utilisation des procédures de passation des marchés comme faisant partie des Manuels des procédures et opérationnels du projet en conformité avec les Procédures Nationales et les Directives du FIDA en la matière ; ✓ Concevoir une politique de gestion des approvisionnements et des stocks ; <p><u>En ce qui concerne la programmation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Préparer un avis général de passation des marchés du projet et obtenir l'approbation du FIDA ; ✓ Préparer, actualiser et assurer le suivi des programmes pluriannuels de passation de marchés ; ✓ Préparer le plan annuel de passation des marchés sur la base du PTBA élaboré par l'UNAC ; ✓ Préparer pour chaque marché approuvé du Plan de Passation des Marchés, un avis spécifique de passation du marché correspondant et obtenir l'approbation du FIDA avant publication ; ✓ Ouvrir et tenir à jour un répertoire des fournisseurs et des entreprises selon les procédures de présélection prévues ; ✓ Ouvrir et tenir à jour un bordereau des prix unitaires les plus usuels ; ✓ Elaborer et tenir à jour la liste détaillée et chiffrée des acquisitions de biens et de services prévues sur le financement du Projet ; <p><u>En ce qui concerne la préparation des documents d'appels d'offres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer les dossiers standards d'appels d'offres pour les divers types de fournitures et les lettres d'invitation et contrats pour les services, et veiller à ce que ces modèles reçoivent les approbations nécessaires de l'Administration centrale et du FIDA ; ✓ Veiller à ce que les dossiers soient instruits selon les procédures arrêtées et fassent l'objet des approbations dans les formes et délais requis au niveau national et auprès du FIDA ; ✓ Vérifier la conformité des termes de références préparés par les experts techniques ; ✓ Préparer et soumettre au Coordonnateur les dossiers de demande de non-objection en rapport avec les marchés à envoyer au FIDA ; ✓ Préparer les dossiers d'appel d'offre, les appels à manifestation d'intérêt sur la base des spécifications techniques et termes de référence soumis par les membres de l'UNAC ; <p><u>En ce qui concerne la passation des marchés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Préparer les dossiers d'appel d'offres, les demandes de manifestation d'intérêt ainsi que les demandes de propositions nécessaires pour les procédures de passation des marchés correspondants et s'assurer que ces dossiers reçoivent les approbations nécessaires au niveau national et auprès du FIDA ; ✓ Organiser la publication des offres, la séance d'ouverture des plis, et la rédaction du rapport de la commission de passation des marchés ; ✓ Assister à toutes les séances d'ouverture et d'évaluation des offres ainsi qu'à toutes les séances d'attribution des marchés au besoin ; ✓ Veiller à la confection des rapports d'évaluation des offres/propositions et s'assurer que ceux-ci sont conformes aux modèles du FIDA et obtenir les approbations nécessaires des Autorités compétentes nationales et la non-objection du FIDA ; ✓ Préparer les marchés et veiller à ce qu'ils soient signés, approuvés, et notifiés selon le manuel de procédures et dans les meilleurs délais ; ✓ S'assurer que les soumissionnaires non retenus reçoivent les informations nécessaires ainsi que leurs cautions de soumission aussitôt après la décision d'attribution des marchés. <p><u>En ce qui concerne l'exécution des marchés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller à ce que les engagements des marchés soient systématiquement soumis à l'approbation du Coordonnateur et communiqués au Comptable ; ✓ Veiller à ce que les dispositions nécessaires aient été prises pour que l'exécution des marchés soit supervisée suivant les exigences spécifiques de chaque marché ; ✓ Organiser les commissions de réception des fournitures, et s'assurer que les articles, biens et services reçus sont corrects pour ce qui est de la quantité et de la qualité et qu'ils sont conformes aux spécifications ; ✓ Prendre les mesures nécessaires pour que les biens et services soient livrés et entreposés en sûreté aux endroits et dates précisés ; ✓ Préparer les rapports semestriels sur la situation des marchés ; ✓ Endosser, avec l'expert en suivi-évaluation et les experts techniques, les critères de suivi-évaluation des performances des prestataires et fournisseurs ; ✓ Préparer les contrats, conventions et protocoles d'accord et les soumettre à l'approbation du coordonnateur; |

| | |
|---------------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer le cas échéant, aux négociations ; le suivi des dossiers après attribution des marchés dans les différents ministères et services ; le suivi de l'exécution des marchés ; ✓ Préparer les dossiers de demandes d'exonération des impôts et douanes et le suivi de ces dossiers dans les services concernés ; ✓ Procéder à l'archivage des dossiers de marchés, la tenue du registre des contrats, la participation à la réception des biens et équipements acquis pour le compte du projet et de ses partenaires et l'établissement des procès-verbaux ; ✓ Assurer en étroite concertation avec les experts techniques, un suivi financier et contractuel des prestations, notamment par rapport aux indicateurs de performance, et prendre les mesures adéquates afin d'assurer l'exécution des prestations conformément aux clauses contractuelles ; ✓ Participer, en concertation avec le responsable du suivi-évaluation, le Coordonnateur et les différents spécialistes de l'UNAC, sur base des rapports de performance, à la décision sur l'éventuelle reconduction des prestataires ; ✓ Tenir des tableaux de bord sur les fournisseurs potentiels et les prix actualisés des fournitures, équipements et services divers ; ✓ Appuyer les responsables techniques au niveau de l'UNAC et DOF dans la gestion des contrats, planification des paiements et planification de la trésorerie ; ✓ Archiver tous les documents servant de support et pièces justificatives des marchés lancés et adjugés ; ✓ Tenir une situation actualisée des engagements du projet ; ✓ Préparer les réponses aux demandes d'éclaircissements des fournisseurs sur les DAO, et aux recours des candidats et soumissionnaires ; ✓ Organiser la publication systématique des données relatives aux marchés conformément à la loi ; ✓ Organiser la publication systématique des marchés en utilisant tous les médias autorisés et disponibles (radio, télévision, affichage, internet,). <p><u>En ce qui concerne le respect des accords avec le FIDA :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller à ce que les procédures décrites dans les accords avec le FIDA soient respectées à tous les stades des acquisitions de biens et de services ; ✓ Veiller à ce que les montants cumulés des fournitures acquises suivant les diverses procédures ne dépassent pas les plafonds par catégorie fixés dans les accords de prêt ou de don. <p><u>En ce qui concerne l'utilisation des biens acquis :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer et tenir à jour les rapports sur l'utilisation et le fonctionnement des équipements acquis par le Projet et veiller à ce que leur maintenance soit effectuée selon des méthodes efficaces et économiques. |
| Lieu de travail | Moroni, siège de la coordination du Projet, avec des déplacements si nécessaire vers les zones d'intervention (îles) du Projet. |
| Profil requis | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité comorienne. ✓ Diplôme universitaire de niveau Bac + 4 au minimum en Passation ou Gestion des Marchés Publics, Administration publique, Droit, Gestion ou tout autre diplôme équivalent ; ✓ Expérience minimum de deux (02) ans en tant que Responsable en passation des marchés dans un projet/programme financé par les Partenaires Techniques et Financiers. Une expérience réussie acquise dans le cadre des projets financés par le FIDA serait un atout ; ✓ Bonne connaissance du code national des marchés publics et une maîtrise des procédures nationales de passation des marchés, ainsi que des étapes de validation des documents de passation des marchés au niveau national ; ✓ Bon sens de l'équité, de rigueur et d'organisation ; ✓ Bonne capacité à travailler efficacement et sous pression ; ✓ Capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; ✓ Avoir une maîtrise du français et une bonne connaissance de l'anglais comme langues de travail ✓ Excellente maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur, etc.) ✓ Bonne connaissance des procédures de passation de marchés des bailleurs de fonds, tels que le FIDA serait un atout ; ✓ Avoir une bonne capacité de résolution des problèmes liés à la Passation des marchés publics ; ✓ Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ; ✓ Capacité à travailler efficacement sous pression ; ✓ Bonne capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; ✓ Maîtrise du français et connaissance de l'anglais (un atout) ; ✓ Bonne capacité rédactionnelle et communicationnelle ; ✓ Bonne connaissance informatique des logiciels courants (Word, Excel, Power Point) ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées. |
| Durée et type de contrat | Le/la responsable passation des marchés est recruté (e) pour une durée d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail en Union des Comores. |

POSTE : CHEF DE DÉLÉGATION OPÉRATIONNELLE DU PROJET FORCE-JEUNES (DOF) ET SPÉCIALISTE EN FORMATION-INSERTION ET ENTREPRENEURIAT

| | |
|-------------------|---|
| Hiérarchie | Sous l'autorité directe du Coordonnateur du projet Force-Jeunes |
| Missions | En qualité de Chef de la DOF, il/elle coordonne les activités et l'équipe de l'antenne régionale sur l'île. En qualité de Spécialiste en formation-insertion et entrepreneuriat il/elle est chargé(e) d'assurer le bon déroulement des actions dans l'île d'affectation en lien avec la formation, l'insertion et l'accompagnement. |

| | |
|---------------------------------|---|
| Responsabilités | <p>Le/La Chef/fe de la DOF est chargé(e) d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des activités du projet dans sa région/île. Il/Elle collabore étroitement avec les autres membres de l'équipe et est responsable des actions des agents du projet placés au niveau de sa délégation. Il rend compte régulièrement à son supérieur hiérarchique. Il/Elle est le premier validateur des informations mises dans le SSE, avant approbation par le RSE au niveau central. Il/Elle représente le projet dans la région/île qui lui est confiée.</p> <p>En qualité de Spécialiste en formation-insertion et entrepreneuriat contribue à l'élaboration de la stratégie et du plan de renforcement des capacités et de formation des bénéficiaires, des formateurs, des partenaires. Il est responsable de la mise en œuvre de cette stratégie au niveau des zones couvertes par la DOF. Il participe au recrutement des prestataires de services et à l'identification des partenaires clés du projet dans son île.</p> |
| Tâches principales | <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>En qualité de Chef de la DOF :</u> - Coordonner le processus d'élaboration du PTBA dans sa région ; - Superviser la mise en œuvre et le suivi des activités du projet dans les zones couvertes par son unité d'exécution ; - Appuyer l'organisation des différentes missions du projet (appui, supervision, mi-parcours, achèvement, etc.) et d'enquêtes spécifiques ; - Représenter le projet au niveau des autorités, partenaires et autres parties prenantes dans sa zone ; - Coordonner au niveau de la délégation, l'imputation régulière des données dans le logiciel SSE - Suivre les prestataires de services dans sa région/île ; - Contribuer à la passation des marchés ; - Assurer la production des rapports périodiques sur les activités et progrès au niveau de son unité d'exécution ; - Alerter les collègues sur les goulots d'étranglement, les risques pour la mise en œuvre; - Assurer la gestion administrative, financière et du personnel au niveau de son unité et conformément à la délégation de pouvoir accordée le coordonnateur suivant les règles de procédures établies ; - Contribuer à l'élaboration des rapports d'avancement du projet au niveau de son unité d'exécution. ✓ <u>En qualité de Spécialiste en formation-insertion et entrepreneuriat</u> - Conceptualiser le dispositif d'appui-conseil du programme notamment élaborer les outils et méthodes d'intervention ; - Contribuer à mettre en place le plan de renforcement des capacités des centres d'incubation sélectionnés ; - Définir le cycle pédagogique à mettre en place suivant les parcours et thématiques de formation pour leur permettre d'acquérir les capacités manquantes ; - Suivre le programme de mise à niveau du personnel des centres de formation, d'incubation et des partenaires de business coaching ; - Assurer le placement des jeunes dans les parcours de formation et aussi dans le processus d'insertion et d'accompagnement post-formation et financement ; - Proposer le programme d'exécution technique et financière des sous-composante A.1 et des actions de formation-insertion de la sous-composante A.2 ; - Collaborer avec les autres experts pour assurer la prise des dites thématiques - Participer à la conception des modules pour les différentes formations et renforcement des capacités des acteurs ainsi que des partenaires du Projet ; - Contribuer à l'identification des partenaires et prestataires depuis l'élaboration des termes de références ; - Superviser et veiller à la bonne mise en œuvre des activités confiées aux partenaires et prestataires liés à ses actions dans les sous-composantes A.1 et A.2 et de la composante B ; - Contribuer à la capitalisation des expériences et leçons apprises dans la mise en œuvre et à la pérennisation des acquis ; - Evaluer avec les autres experts la performance des prestataires et partenaires du projet. |
| Lieu de travail | <p>Siege de la DOF du Projet dans l'île d'affectation (Anjouan, Mohéli ou Grande Comore), avec des déplacements réguliers dans les zones d'intervention du projet.</p> |
| Profil requis | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité comorienne ; ✓ Diplôme supérieur en sciences agronomiques (ou l'équivalent) de niveau minimum BAC+5 ; ✓ Expérience minimum de cinq (05) ans dans le monde rural, la formation et l'insertion professionnelle ✓ Expérience d'au moins deux (02) ans dans l'appui au développement des chaînes de valeur agropastorales. ✓ Expérience démontrée d'au moins un (01) an et prouvée dans l'entrepreneuriat agricole, l'accompagnement des acteurs des chaînes de valeur agricole, et/ou halieutiques ; ✓ Bonne connaissance de la problématique et des défis liés à la l'entrepreneuriat et au financement agricole ✓ Avoir une bonne capacité d'analyse, de facilitation et de rédaction des rapports ; ✓ Être apte à effectuer des missions de terrain d'une façon régulière ; ✓ Avoir une expérience en gestion de partenariats ; ✓ Être apte à collaborer avec une variété d'acteurs et de partenaires ; ✓ Être capable de travailler sous contraintes, de façon indépendante et en équipe ; ✓ Maîtrise de la langue française ✓ Bonne connaissance en informatique et de de l'outil internet ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées. |
| Durée et type de contrat | <p>Le/La Spécialiste est Recruté(e) pour une durée d'un (01) an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail aux Comores</p> |

POSTE : ASSISTANT DE SUIVI-ÉVALUATION (ASE)

| | |
|------------------------------------|--|
| Hiérarchie | Sous la coordination du Chef DOF de chaque île et la supervision du RSE |
| Mission et responsabilité | Dans chaque île, l'assistant de suivi-évaluation va contribuer à la conception, l'opérationnalisation et la mise en œuvre du système de suivi-évaluation du projet, ainsi qu'actions de capitalisation des résultats en vue de rendre compte des performances du Projet et de son impact, et l'appui à la coordination des activités de planification du projet au niveau des îles. |
| Tâches principales | <p>Au <u>niveau de chaque île</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordination/animation de la collecte des données ; ✓ Supervision et accompagnement des partenaires responsables de la collecte de données sur terrain ; ✓ Vérification de la qualité et cohérence des données et consolidation ; ✓ Mise à jour régulière de la base de données ; ✓ La préparation des sessions des consultations participatives de planification et de concertation ✓ Coordination de l'élaboration et de l'exécution du PTBA ; ✓ Suivi de la mise en œuvre des activités du projet ; ✓ Analyse des écarts entre prévisions et réalisations, formulation de recommandations ; ✓ Elaboration des rapports de SE et des rapports d'activités ; ✓ Supervision des études, enquêtes et missions liées au SE ; ✓ Contributions aux activités de capitalisation et de gestion des savoirs (en collaboration avec le/la assistant/e en gestion des savoirs du projet) ; ✓ Assister la DOF dans la communication technique et des acquis du projet : présentations, diffusion et partage des expériences du projet (en collaboration avec le/la assistant/e en gestion des savoirs du projet) ; ✓ Préparation des missions de supervision/d'appui à la mise en œuvre, de revue à mi-parcours et d'achèvement du projet ; et le suivi des recommandations des différentes missions ; ✓ Suivi des aspects de genre et d'inclusion sociale dans le système de suivi-évaluation (indicateurs désagrégés, analyse des résultats sur la base d'une perspective de genre, etc.), en collaboration avec le/la Spécialiste Ciblage, genre et inclusion sociale. ✓ Contribution à la mise à jour du site Web du projet |
| Lieu de travail | Siege de la DOF du Projet dans l'île d'affectation (Anjouan, Mohéli ou Grande Comore), avec des déplacements réguliers dans les zones d'intervention du projet. |
| Profil requis | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité comorienne. ✓ Diplôme universitaire de niveau Bac + 4 en économie, statistiques, agroéconomie ou développement rural ; ✓ Formation complémentaire en suivi-évaluation constituant un atout ; ✓ Expérience minimum de huit (08) ans dans le domaine du développement rural ; ✓ Au moins six (06) années dans le suivi-évaluation des projets/programmes de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux notamment la mise en place et la mise en œuvre de système de suivi-évaluation ; ✓ Expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans en planification et conduite d'enquêtes et études relatives au développement rural ou équivalent ; ✓ Ayant au moins mis en place ou contribué à la mise en place de deux (02) systèmes de suivi-évaluation dans des projets similaires, avec au moins un (01) avec l'expérience d'un logiciel pour la saisie des données (eg. KoboToolBox) ✓ Bonne maîtrise des méthodologies d'enquête qualitatives et quantitatives ; ✓ Excellente maîtrise des logiciels de gestion de bases de données et d'analyse statistique (Microsoft Access, SPSS, etc.), ainsi que des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur) ; ✓ Connaissances des relevés GPS et des logiciels SIG ; ✓ Bonne connaissance des problématiques de genre et d'inclusion sociale ; ✓ Bon sens de la rigueur et de l'organisation ; ✓ Qualité morale irréprochable ; ✓ Capacité à travailler efficacement sous pression ; ✓ Bonne capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire ; ✓ Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais ; ✓ Des expériences préalables de 2 ans au minimum au sein des projets financés par le FIDA constitueraient un atout. |
| Type de poste et de contrat | Le/la assistant suivi-évaluation est recruté(e) pour une durée d'un (01) an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail aux Comores. |

POSTE : ASSISTANCE TECHNIQUE AUX DOF POUR FORMATION ET INSERTION DES JEUNES

| | |
|---------------------------------|--|
| Hiérarchie | Sous l'autorité directe du Coordonnateur du projet Force-Jeunes et de l'ATI |
| Missions | Appuyer l'unité d'exécution dans l'opérationnalisation des actions de l'ATI et dans la mise en place des dispositifs de renforcement de l'offre de formation, de formation et d'insertion des jeunes. Appuyer les experts de l'unité d'exécution pour la conduite des activités de financement des plans d'affaires et suivi de l'entrepreneur |
| Responsabilités | Appuyer le chef de la DOF à l'orientation des actions et la mise en œuvre de la stratégie de formation-insertion, et d'entrepreneuriat Fournir une expertise dans le suivi des dossiers de crédit, les formations, et le business coaching |
| Tâches principales | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner le chef DOF dans la mise en œuvre des actions convenues avec l'ATI ✓ Appuyer et suivre la mise en œuvre de la stratégie de formation, d'incubation des jeunes ✓ Contribuer à la sélection des partenaires de formation, d'incubation ✓ Fournir une expertise de contrôle qualité des dossiers de demande de financement et de plans d'affaires validés au sein des comité de validation ✓ Appuyer le chef DOF dans l'instruction des dossiers de crédit par les promoteurs des plans d'affaires auprès des SFD/banques ✓ Contribuer à l'assurance qualité de revue des études techniques en lien avec la FTP et l'entrepreneuriat ✓ Fournir une expertise de premier plan pour répondre aux difficultés relevées par l'équipe du projet dans la mise en œuvre ✓ Appuyer dans les négociations avec les partenaires et prestataires ✓ Conseiller le chef de la DOF sur les domaines liés à la FTP, l'insertion et l'entrepreneuriat |
| Lieu de travail | Siege de la DOF du Projet dans l'île d'affectation (Anjouan, Mohéli ou Grande Comore), avec des déplacements réguliers dans les zones d'intervention du projet. |
| Profil requis | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité comorienne ; ✓ Avoir un niveau BAC+5 en agroéconomie, ou business coaching ou tout autre diplôme équivalent; ✓ Expérience de cinq (05) ans dans l'accompagnement d'entreprises, de jeunes ou de business coaching ✓ Excellente connaissance des problématiques de formations technique et professionnelle en Afrique, notamment en Union des Comores ; ✓ Expérience en matière de consulting et de conseil pour un projet de développement serait un atout ; ✓ Esprit de synthèse ; ✓ Avoir une bonne capacité d'analyse, de facilitation et de rédaction des rapports ; ✓ Être apte à effectuer des missions de terrain d'une façon régulière ; ✓ Être capable de travailler en équipe ; ✓ Être capable de travailler sous pression quand nécessaire ✓ Maîtrise de la langue française. Maîtrise de l'anglais serait un atout ; ✓ Bonne connaissance en informatique et de l'outil internet |
| Durée et type de contrat | Le/la Spécialiste est Recruté(e) pour une durée d'un (01) an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail aux Comores. |

Assistant(e) en Passation des Marchés

Description

L'Assistant(e) en passation des marchés (APM) est chargé de la gestion des activités de passation au niveau des îles, notamment de la préparation des plans de passation annuels (PPM), de la préparation des documents d'appel d'offres et de la gestion des contrats. Il/elle rendra compte directement au directeur de la Délégation Opérationnelle du projet FORCES JEUNES (DOF) et travaillera en étroite collaboration avec les différents agents intervenant dans l'exécution du projet de la délégation notamment avec les responsables techniques du projet. Les responsabilités de l'APM sont les suivantes:

1- Gestion du processus de passation des marchés

- Effectuer des opérations de gestion des appels d'offres pour toutes les activités de passation de marchés du projet conformément aux règles et procédures comoriennes de passation de marchés ainsi qu'au manuel de passation de marchés du FIDA.
- Participer à l'élaboration du Plan de Travail et Budget Annuel du projet (PTBA).
- Préparer les plans annuels de passation de marchés pour le projet en coordination avec l'unité d'exécution du projet au niveau de l'île, toutes les entités gouvernementales concernées, et s'assurer de leur cohérence avec le plan de travail et du budget (PTBA). Partager les PPM avec le RPM dans le délai qui lui sera fixé par ce dernier de façon à lui permettre de les consolider à temps.
- Mettre à jour les PPM régulièrement et contacter le RPM pour toute mise à niveau le cas échéant.
- Proposer les modalités de groupement des activités du projet, les stratégies d'appel d'offres, y compris la gestion des risques liés aux processus d'appel d'offres.
- Revoir les termes de référence des services de conseil, les documents de pré qualification et les spécifications techniques des fournitures, des équipements et des travaux de construction pour toutes les activités de passation de marchés et donner des conseils sur tout ce qui n'est pas conforme avec les procédures de passation au personnel en charge de préparation des dossiers techniques.
- Rédiger les documents d'appel d'offres, les demandes de propositions, les directives pour tous les types d'activités de passation de marchés dans le cadre du projet, conformément à la réglementation comorienne, et veiller à leur alignement avec les règles et procédures de passation des marchés du FIDA.
- Décider, après une étude de marché, des critères de sélection requis pour que les opérateurs économiques participent aux activités de passation de marchés qui seront lancées dans le cadre du projet.
- Décider des critères d'évaluation et d'attribution à la lumière des exigences du projet et de la nécessité de garantir l'équité, la compétitivité, la transparence et le rapport qualité-prix.
- Lancer la procédure d'appel d'offres en assurant une publicité adéquate et suffisante.
- Contrôler le processus de soumission des offres et leur conservation dans un endroit sécurisé.
- Coordonner le processus d'évaluation conformément aux documents pour la passation des marchés et veiller à ce qu'il soit équitable, transparent et responsable.

- Exposer les critères et la méthode d'évaluation aux membres du Comité d'évaluation et leur fournir toutes clarifications concernant le dossier d'appel d'offres/demande de proposition/avis de manifestation d'intérêts.
- Participer aux processus de présélection/liste restreinte ainsi que le cycle complet d'évaluation des propositions, des candidatures ou des offres en veillant au respect des procédures de passation.
- S'assurer que l'évaluation se déroule sans retards injustifiés et que tous les membres du comité d'évaluation technique savent que la passation d'un marché doit respecter un certain calendrier.
- Participer au processus des négociations contractuelles et préparer les procès-verbaux de négociations.
- Garantir l'intégrité totale du processus de passation de marchés dans le respect des règles, des règlements et des objectifs fixés.
- Préparer les contrats de fournitures, de services de conseil et de travaux, les conventions et les protocoles d'accord et veiller à ce qu'ils soient signés et mis en œuvre dans les délais.
 - Télécharger, le cas échéant, sur OPEN les dossiers qui seront soumis à un examen préalable du FIDA.

2- Gestion des Contrats:

- Gérer, en étroite collaboration avec les différents agents intervenant dans l'exécution du projet au niveau de la Délégation Opérationnelle du projet, tous les contrats conformément aux règles et réglementations comoriennes en matière de passation des marchés et veiller à leur alignement avec le manuel de passation des marchés du FIDA.
- Veiller à ce que les objectifs des contrats soient atteints de manière efficiente, efficace et économique; superviser le respect des dispositions contractuelles.
- Faire le suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre du contrat avec les responsables techniques du contrat.
- Archiver tous les rapports, les livrables, procès-verbaux de toutes les réunions concernant la gestion du contrat, y compris des réunions consacrées à l'avancement ou à l'examen du contrat, les correspondances relatives à la mise œuvre des activités.
- Utiliser l'outil de gestion des contrats du FIDA (CMT) et le mettre à jour mensuellement.
- Examiner les demandes de paiement et les factures pour s'assurer de leur conformité avec les dispositions du contrat avant de les transférer au Responsable des Finances pour paiement.
- Surveiller les risques, anticiper les changements, régler les problèmes et recommander des modifications et des extensions de contrats si nécessaire.
- Conseiller les parties concernées sur les droits et obligations contractuels, en veillant à la livraison des biens, l'exécution des travaux et à la soumission des livrables conformément aux conditions fixées.
- Veiller à ce que les contractants respectent leurs obligations contractuelles et superviser leur performance pendant la période de garantie.
- Veiller à ce que les processus de réception provisoire et finale des différents contrats soient menés par des comités de réception qualifiés et qu'ils soient réalisés conformément aux procédures et aux délais de réception définis dans les contrats.

Qualifications et compétences

- Diplôme universitaire en droit ou équivalent et de préférence en économie ou en administration publique.
- Excellentes aptitudes à la communication écrite et orale en français. La connaissance de l’anglais est un atout.

Expérience professionnelle générale

- Expérience professionnelle générale significative (minimum 4 ans) dans des postes liés aux marchés publics au sein de l'administration publique.

Expérience professionnelle spécifique

- Minimum 3 années d’expérience dans des postes de passation des marchés publics dans un champ d’application et des activités liés à ceux requis dans le cadre de ce projet et pertinents pour ce poste.
- Connaissance du système comorien en passation des marchés.
- Minimum 2 années d’expérience dans des projets internationaux de nature similaire à ce projet. Une expérience dans les projets du FIDA ou de l'UE est un atout.

POSTE : TECHNICIEN CHARGÉ DES INFRASTRUCTURES

| | |
|---------------------------|--|
| Hiérarchie | Sous l’autorité direct du Chef de la DOF de l’ île d’affectation et sous la supervision du Coordinateur national de Force-Jeunes, il participera à la gestion et à l’exécution du projet |
| Missions | Il/elle sera chargé (e) de la mise en œuvre des activités liées au volet infrastructures, incluant : (i) les aménagements de périmètres maraîchers ; (ii) la construction de bâtiments (dortoirs, salles de classe, maison de pêche ; (iii) le renforcement des capacités des bénéficiaires. |
| Responsabilités | Sous la houlette du chef de la DOF et en étroite collaboration avec ses homologues des autres îles, l’ingénieur en infrastructures va assurer la planification, la coordination, l’exécution, le suivi et le rapportage des activités du volet infrastructures en veillant à l’harmonisation et la complémentarité avec les activités relatives à liées à la formation des jeunes incubés. |
| Tâches principales | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordonner et harmoniser toutes les activités du projet liées au développement des infrastructures ; ✓ Assister la DOF et l’Unité de Coordination du projet et participer à l’élaboration, le suivi et l’évaluation des contrats avec les prestataires et des conventions/protocoles de partenariat avec les autres partenaires du projet ; ✓ Contribuer à l’élaboration des plans de travail et budget annuels (PTBA) pour les activités liées au développement des infrastructures ; ✓ Préparer des termes de référence relatifs aux interventions des prestataires de services (entreprises, missions d’étude et de contrôle) et autres partenaires (services techniques, collectivités décentralisées, etc.) travaux pour la réalisation des infrastructures rurales et l’ingénierie sociale ; ✓ Examiner et approuver les rapports d’études des différentes infrastructures, les rapports d’avancement des travaux et tous autres livrables fournis par les prestataires et partenaires ; ✓ Approuver le suivi et le contrôle des livrables des prestataires de services liés aux infrastructures ; ✓ Former les bénéficiaires des aménagements de périmètres maraîchers à la gestion durable des installations et de l’eau (tour de l’eau) ; ✓ Rédiger les rapports périodiques (mensuels, trimestriels, et annuels) de mise en œuvre des différentes infrastructures rurales ; ✓ Participer à la préparation et à l’organisation des ateliers de suivi-évaluation participatif et apporter son entière collaboration aux missions de suivi-évaluation et de supervision du projet ; ✓ Travailler en étroite collaboration avec les autres membres de l’équipe du projet et les parties prenantes dans la mise en œuvre des activités ; ✓ Participer aux processus de sélection des sites pour les travaux (aménagement et construction des infrastructures) ; ✓ Réceptionner, évaluer et valider les rapports de progrès d’activités des partenaires ; ✓ Servir d’interface avec les partenaires du projet pour les activités liées aux aménagements et autres infrastructures dans leur initiation, exécution et évaluation ; ✓ Participer aux processus de sélection des prestataires des services ; |

| | |
|---------------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer au processus de sélection des prestataires; ✓ Participer au processus de validation des DAO ; ✓ Valider les attachements et décomptes ; ✓ Participer aux missions de supervisions ; |
| Lieu de travail | Siege de la DOF du Projet dans l'île d'affectation (Anjouan, Mohéli ou Grande Comore), avec des déplacements réguliers dans la zone d'intervention du projet. |
| Profil requis | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité comorienne. ✓ Diplôme d'ingénieur de conception dans le domaine du génie civil ou génie rural ; ✓ Expérience d'au moins 10 ans dans les procédures de gestion des projets de développement ; ✓ Compétentes avérées dans les domaines suivants : (i) hydraulique rurale ; (ii) aménagements agricoles ; (iii) infrastructures post-récoltes ; (iv) StructDOFion en milieu rural ; (viii) Approche filière ✓ Bonne maîtrise des outils informatiques ; ✓ Expérience dans la structDOFion et l'organisation des acteurs autour des infrastructures rurales ; ✓ Être apte à travailler dans un contexte multi acteur (pluridisciplinaire) et à animer de nombreuses séances de travail dans la zone d'intervention du projet avec de fréquents déplacements sur le terrain ✓ Capable de travailler en équipe ; ✓ Capable de travailler sous pression quand nécessaire ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées. |
| Durée et type de contrat | Le/la spécialiste infrastructures est recruté(e) pour une durée d'un (01) an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail en Union des Comores. |

POSTE : TECHNICIEN SPÉCIALISTE EN PÊCHE

| | |
|---------------------------------|--|
| Hiérarchie | Sous l'autorité du Chef de Délégation opérationnelle du projet Force-Jeunes (DOF) de l'île d'affectation |
| Missions | Le/la technicien spécialisé (e) en pêche assiste la mise en œuvre des toutes activités concernant la pêche : activités structurantes et financement des jeunes porteurs des projets entrepreneuriale |
| Responsabilités | En collaboration étroite avec les autres experts du Projet, il/elle contribuera à la planification, l'exécution, le suivi et le compte-rendu des activités du projet relevant du domaine pêche tout en s'assurant la cohérence avec les politiques et stratégie en matière de pêche aux Comores et la complémentarité avec les activités en cours des autres projets. |
| Tâches principales | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Collaborer avec la Direction régionale de la pêche et l'ENPMM ✓ Participer à la conception des modules pour les différentes formations des jeunes acteurs de la filière pêche (pêche, transformation, services à la pêche, etc.); ✓ Contribuer à l'identification des partenaires et prestataires de services pour la mise en œuvre des actions concertantes les investissements structurants en matière de pêche (sous-composante A2) en participant à l'élaboration des termes de références; ✓ Assister la mise en œuvre des investissements structurants dans le secteur de la pêche, y compris l'installation des DCP ; ✓ Contribuer à l'évaluation technique des plans d'affaire proposés dans le domaine de la pêche ✓ Superviser et veiller à la bonne réalisation des investissements structurants confiées aux partenaires et prestataires et participer à l'évaluation de leurs performances ; ✓ Contribuer à la préparation des outils de suivi des activités concernant la filière pêche en collaboration avec le Responsable de suivi-évaluation ; ✓ Travailler avec les responsables des autres secteurs et sous-composantes du projet pour l'élaboration des programmes de travail, des budgets et de toute autre documentation selon le besoin; ✓ Contribuer à l'élaboration des rapports sur l'état d'avancement du projet ; ✓ Contribuer à la capitalisation des expériences et leçons apprises dans la mise en œuvre des initiatives dans le secteur de la pêche (actions structurantes, formation et mise en place des entreprises des jeunes) et contribuer à la pérennisation des acquis ; ✓ Participer aux missions de suivi et de supervision du FIDA et appuyer la mise en œuvre des recommandations relatives au secteur de la pêche; |
| Lieu de travail | Siege de la DOF du Projet dans l'île d'affectation (Anjouan, Mohéli ou Grande Comore), avec des déplacements réguliers dans la zone d'intervention du projet. |
| Profil requis | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité comorienne. ✓ Diplôme supérieur en sciences agronomiques, biologie marine (ou l'équivalent) de niveau minimum BAC+5 ; ✓ Expérience minimum de cinq (05) ans dans l'appui au développement des chaines de valeur pêche et ressources halieutiques. ✓ Expérience démontrée et prouvée dans l'accompagnement des acteurs des chaines de valeur halieutiques ; ✓ Bonne connaissance de la problématique et des défis liés à la production et au développement de la filière pêche et gestion des ressources halieutiques et environnement marin aux îles Comores ; ✓ Avoir une bonne capacité d'analyse, de facilitation et de rédaction des rapports ; ✓ Être apte à effectuer des missions de terrain d'une façon régulière ; ✓ Être apte à collaborer avec une variété d'acteurs et de partenaires ; ✓ Capable de travailler en équipe ; ✓ Capable de travailler sous pression quand nécessaire ; ✓ Bonne connaissance du milieu et des communautés de pêche aux Comores ; ✓ Maîtrise de la langue française ✓ Bonne connaissance en informatique ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées. |
| Durée et type de contrat | Le/la technicien spécialiste en pêche est recruté (e) pour une durée d'un (01) an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail en Union des Comores. |

POSTE : TECHNICIEN POLYVALENT

| | |
|---------------------------------|--|
| Hiérarchie | Sous l'autorité du Chef de Délégation opérationnelle du projet Force-Jeunes (DOF) de l'île d'affectation |
| Missions | Le technicien polyvalent est chargé d'assister la mise en œuvre des toutes les actions agrosylvopastorales: activités structurantes et financement des jeunes porteurs des projets entrepreneuriale |
| Responsabilités | En collaboration étroite avec les autres experts du Projet, le technicien polyvalent contribuera à la planification, l'exécution, le suivi et le compte-rendu des activités du projet relevant du domaine tout en s'assurant la cohérence avec les politiques et stratégie des filières agrosylvopastorales aux Comores et la complémentarité avec les activités en cours des autres projets. |
| Tâches principales | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Collaborer avec la Direction régionale de l'agriculture ✓ Participer à la conception des modules pour les différentes formations des jeunes acteurs des filières agrosylvopastorales (production, transformation, services à la production, etc.); ✓ Contribuer à l'identification des partenaires et prestataires de services pour la mise en œuvre des actions concernant les investissements structurants (boutiques d'intrants de CRDE - sous-composante A2) en participant à l'élaboration des termes de références; ✓ Assister la mise en œuvre des investissements structurants dans le secteur agrosylvopastorale, y compris l'installation des boutiques d'intrants de CRDE ; ✓ Superviser et veiller à la bonne réalisation et au correcte gestion des boutiques d'intrants; ✓ Contribuer à l'évaluation technique des plans d'affaire proposés dans les filières agrosylvopastorales ✓ Contribuer à la préparation des outils de suivi des activités concernant les filières agrosylvopastorales en collaboration avec le Responsable de suivi-évaluation ; ✓ Travailler avec les responsables des autres secteurs et sous-composantes du projet pour l'élaboration des programmes de travail, des budgets et de toute autre documentation selon le besoin; ✓ Contribuer à l'élaboration des rapports sur l'état d'avancement du projet ; ✓ Contribuer à la capitalisation des expériences et leçons apprises dans la mise en œuvre des initiatives dans les filières agrosylvopastorales (actions structurantes, formation et mise en place des entreprises des jeunes) et contribuer à la pérennisation des acquis ; ✓ Participer aux missions de suivi et de supervision du FIDA et appuyer la mise en œuvre des recommandations relatives au secteur agrosylvopastoral; |
| Lieu de travail | Siege de la DOF du Projet dans l'île d'affectation (Anjouan, Mohéli ou Grande Comore), avec des déplacements réguliers dans la zone d'intervention du projet. |
| Profil requis | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité comorienne. ✓ Diplôme supérieur en sciences agronomiques, biologie marine (ou l'équivalent) de niveau minimum BAC+5 ; ✓ Expérience minimum de cinq (05) ans dans l'appui au développement de la chaine de valeur pêche. ✓ Expérience démontrée et prouvée dans l'accompagnement des acteurs des chaines de valeur pêche ; ✓ Bonne connaissance de la problématique et des défis liés à la production et au développement de la filière pêche et gestion des ressources halieutiques et environnement marin aux îles Comores ; ✓ Avoir une bonne capacité d'analyse, de facilitation et de rédaction des rapports ; ✓ Être apte à effectuer des missions de terrain d'une façon régulière ; ✓ Être apte à collaborer avec une variété d'acteurs et de partenaires ; ✓ Capable de travailler en équipe ; ✓ Capable de travailler sous pression quand nécessaire ; ✓ Bonne connaissance du milieu et des communautés de pêche aux Comores ; ✓ Maîtrise de la langue française ✓ Bonne connaissance en informatique ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiés. |
| Durée et type de contrat | Le/la technicien polyvalent est recruté (e) pour une durée d'un (01) an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail en Unions des Comores. |

POSTE : ASSISTANT PASSATION DES MARCHÉS

| | |
|------------------------------------|--|
| Hiérarchie | Sous la coordination du Chef DOF de chaque île et sous la supervision du RPM |
| Mission et responsabilité | Dans chaque île, l'assistant de passation de marché assiste le Chef de la DOF et le RPM suit la préparation des dossiers d'appel d'offres, des procédures de passation des marchés et des services généraux ainsi que du suivi de l'exécution des marchés conclus. Il/elle est le garant du respect des principes de transparence, d'accès équitable et d'objectivité, du respect des procédures nationales et des Directives et Code éthique du FIDA en matière de passation des marchés. |
| Tâches principales | Au niveau de chaque île : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accomplira toutes les tâches indiquées pour le RPM (voir Tdr RPM) et concernant : <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation de la fonction, la programmation - la préparation des documents d'appels d'offres - la passation des marchés - l'exécution des marchés - le respect des accords avec le FIDA - l'utilisation des biens acquis |
| Lieu de travail | Siege de la DOF du Projet dans l'île d'affectation (Anjouan, Mohéli ou Grande Comore), avec des déplacements réguliers dans les zones d'intervention du projet. |
| Profil requis | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité comorienne. ✓ Diplôme universitaire de niveau Bac + 4 au minimum en Passation ou Gestion des Marchés Publics, Administration publique, Droit, Gestion ou tout autre diplôme équivalent ; ✓ Expérience minimum de deux (02) ans en tant que Responsable en passation des marchés dans un projet/programme financé par les Partenaires Techniques et Financiers. Une expérience réussie acquise dans le cadre des projets financés par le FIDA serait un atout ; ✓ Bonne connaissance du code national des marchés publics et une maîtrise des procédures nationales de passation des marchés, ainsi que des étapes de validation des documents de passation des marchés au niveau national ; ✓ Bon sens de l'équité, de rigueur et d'organisation ; ✓ Bonne capacité à travailler efficacement et sous pression ; ✓ Capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; ✓ Avoir une maîtrise du français et une bonne connaissance de l'anglais comme langues de travail ✓ Excellente maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur, etc.) ✓ Bonne connaissance des procédures de passation de marchés des bailleurs de fonds, tels que le FIDA serait un atout ; ✓ Avoir une bonne capacité de résolution des problèmes liés à la Passation des marchés publics ; ✓ Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ; ✓ Capacité à travailler efficacement sous pression ; ✓ Bonne capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; ✓ Maîtrise du français et connaissance de l'anglais (un atout) ; ✓ Bonne capacité rédactionnelle et communicationnelle ; ✓ Bonne connaissance informatique des logiciels courants (Word, Excel, Power Point) ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiés. |
| Type de poste et de contrat | Le/la assistant RPM est recruté(e) pour une durée d'un (01) an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail aux Comores. |

Appendice 2. Termes de référence des études et prestations diverses

Termes de référence : Étude diagnostique des CRDE

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La population comorienne est jeune avec plus de 70% âgés de moins de 35 ans (RGPH, 2017). La population en âge de travailler (≥ 15 ans) croît au rythme moyen annuel de 2%, soit 9 860 nouveaux demandeurs potentiels d'emploi chaque année dont plus de 3 200 nouveaux diplômés de niveau universitaire. En 2022, le taux de chômage est estimé à 6,5% avec une forte occurrence (13%) pour les jeunes de 15 à 34 ans¹⁰. En considérant le sous-emploi et la population active potentielle, le taux de chômage dans le monde rural est évalué à 23,6%. L'absorption de la main d'œuvre oisive est un défi pour l'économie des Comores sachant que l'emploi salarié ne représente que 35% de la main d'œuvre occupée laquelle est largement le fait du secteur informel (72%).

A la suite de la Politique nationale de l'emploi (PNE), le PCE fait de l'emploi la pierre angulaire et du capital humain un des catalyseurs de l'émergence des Comores. La volonté politique affichée est de promouvoir une jeunesse éduquée, formée, compétente et entreprenante face aux défis de croissance susceptible de réaliser la vision « un plein emploi productif et un emploi décent pour tous ». Cette ambition nécessitera des investissements conséquents dans l'offre de formation technique et professionnelle, les financements aux jeunes entrepreneurs et les appuis aux systèmes de facilitation de l'entrepreneuriat. En Union des Comores, les dispositifs de formation existants ne possèdent pas de capacités (infrastructures, équipements) et ressources humaines suffisantes pour assurer une adéquation continue entre l'offre et la demande de formation orientée vers le marché d'emploi. Aussi, faut-il souligner la quasi-absence de structures d'appui à l'insertion professionnelle. La faible qualité de la plupart des dispositifs existants et le manque de travaux pratiques dans les formations, font que le sous-secteur de la formation technique et professionnelle a, et continue d'avoir une image négative au sein de la population.

La première entité de formation de l'Union des Comores est l'Université des Comores qui fut créée en 2003. Cette entité comporte quatre facultés, deux instituts, un centre universitaire et une école, répartis sur les sites de Mvouni, Karthala, Corniche, Hamramba. Au sein de cette université publique qui offre des formations diplômantes (DUT, licences et masters), aucun des démembrements ne forme sur le secteur agricole, encore moins sur les aptitudes techniques et professionnelles nécessaires à ce secteur.

Les Centres ruraux de développement économique (CRDE) créés en 2013, ont vocation à servir de centre de formation, d'apprentissage pour les métiers de l'agriculture et de la pêche. Ils servent aussi de centre de vulgarisation de techniques agricoles et fournissent de l'appui-conseil agricole aux producteurs. Ces centres sont très peu opérationnels. D'une part, les CRDE manquent de personnels qualifiés dans tous les domaines (agriculture, élevage, pêche, transformation, PFNL, gestion, nutrition, etc.). D'autre part, certains CRDE manquent d'infrastructures, d'équipements et d'outils adéquats pour jouer efficacement le rôle qui leur fut assigné par décret à la création. Au sein des CRDE, il n'existe pas des guides, manuels ou référentiels technico-économiques à jour pour guider le travail et l'approche d'accompagnement des producteurs se limite aux Champs écoles paysans (CEP).

En vue de renforcer l'offre de formation, le Gouvernement de l'Union des Comores a signé un accord de financement avec le FIDA pour la mise en œuvre du projet Force-Jeunes. Ce projet d'une durée de sept ans s'inscrit dans le Programme d'options stratégiques du FIDA (COSOP 2020-2025) dont les orientations intègrent la promotion d'entreprises initiées et gérées par les femmes et les jeunes, permettant de créer des opportunités d'emploi productif dans les filières agrosylvopastorales et halieutiques. Force-Jeunes contribue au Plan Comores Emergent (PCE 2030) qui vise à court terme à *réduire considérablement le chômage qui frappe les jeunes et engendre la faible participation des femmes à l'activité économique*.

C'est dans le but de renforcer l'offre de formation, notamment par les CRDE, que le présent appel est lancé pour recruter un cabinet d'études ou un binôme de consultants.

OBJECTIVE

L'objectif général de cette étude est de conduire un diagnostic des CRDE et d'analyser les besoins des utilisateurs des CRDE afin de permettre le choix de trois CRDE (1 par île) à recalibrer et appuyer par le projet Force-Jeunes.

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Mettre à jour le diagnostic des CRDE établi par la FAO en 2019 ;
- Conduire une analyse FFOM des CRDE ;
- Analyser les dispositifs existants au niveau de chaque CRDE en lien avec les objectifs du projet Force-Jeunes ;
- Fournir un scoring pour chaque CRDE évalué sur la base de critères précis et clairs ;
- Proposer pour chaque île le CRDE qui se rapproche le plus du niveau désiré pour les CRDE à appuyer (appui décrit dans le document de conception de Force-Jeunes) ;
- Appuyer l'atelier national de validation du choix final des trois CRDE à recalibrer.

PORTÉE DE L'ÉTUDE

COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE : les zones d'intervention du projet, à savoir les 8 pôles de concentrations dans les trois îles.

APPROCHE/MÉTHODOLOGIE / ACTIVITÉS

La méthodologie de conduite de cette activité s'articule autour des tâches des consultants.

Le cabinet de consultants ou le binôme de consultants aura la responsabilité de conduire l'étude dans le plus de détail possible.

Les tâches (non exhaustives) à accomplir sont les suivantes :

- Proposer une méthodologie innovante de conduite de la mission
- Organiser les rencontres avec les acteurs de l'écosystème autour des CRDE
- Organiser en collaboration avec le projet, les rencontres de terrain avec les acteurs des CRDE, et les utilisateurs (actuels et potentiels) des CRDE
- Organiser en collaboration avec le projet, les visites des sites de chaque CRDE
- Rédiger le rapport de l'étude-diagnostic et le rapport de mission
- Elaborer le PowerPoint de présentation des résultats
- Animer la présentation des résultats de l'étude lors de l'atelier de validation nationale

RÉSULTATS ATTENDUS

A l'issue de la mission, les résultats suivants sont escomptés :

- Un état des lieux détaillé des CRDE est disponible ;
- Un scoring des CRDE est proposé et une hiérarchisation des CRDE à appuyer par île sont proposés ;
- Les documents nécessaires (résultats de l'étude, synthèse, PowerPoint, agenda) pour préparer l'atelier de validation nationale sont mis à disposition ;
- Les CRDE à appuyer par le projet Force-Jeunes sont sélectionnés et validés au cours d'un atelier national.

Livrables attendus :

- Un rapport de cadrage

| |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Un rapport de l'étude-diagnostic validé précisant pour chaque CRDE sélectionné les besoins en investissements complémentaires pour atteindre le niveau voulu via le projet Force-Jeunes • Les verbatims des interviews et discussions menées • La liste des personnes rencontrées • Une présentation PowerPoint des résultats de l'étude |
| <p>CONDITIONS DE LA PRESTATION DE SERVICE</p> <p><u>Compétences requises :</u></p> <p>Profils et qualification des candidats. Chaque cabinet de consultants ou binôme de consultants présentera son offre avec les profils suivants (obligatoire) :</p> <p>Consultant/e principal/e</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir BAC+5 en Agronomie, Economie, Génie Rural, Ingénierie de formation ou tout autre diplôme équivalent ; • Avoir au moins 10 ans d'expérience dans le domaine agricole ; • Justifier d'au moins d'une (1) expérience générale et deux (2) expériences spécifiques dans le domaine en lien avec la mission ; • Disposer d'une expérience avérée dans la conception ou l'accompagnement de structures de formations en milieu rural ou dans le secteur agricole ; • Faire preuve d'au moins deux missions en tant que lead technique principal ; • Être capable de communiquer clairement et efficacement avec les jeunes ruraux ; • Avoir une compréhension approfondie des défis, des opportunités et des tendances actuelles dans le secteur agricole et de la formation de l'Union des Comores ; • Avoir au moins une expérience en Union des Comores ou avec les SIDS ; • Être disponible dans la période de la prestation. <p>Consultant/e associé/e</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir BAC+5 en Agronomie, Economie, Génie Rural, Ingénierie de formation ou tout autre diplôme équivalent. Un BAC+3 avec 2 ans d'expérience supplémentaire est accepté ; • Avoir au moins 4 ans d'expérience dans le domaine agricole ou du développement rural ; • Disposer d'une expérience la formation technique et professionnelle ; • Être capable de communiquer clairement et efficacement avec les jeunes ruraux ; • Parler couramment la langue nationale dans l'Union des Comores ; • Être disponible dans la période de la prestation. <p>Conditions de soumission. Chaque cabinet de consultants ou binôme de consultants présentera une offre technique et une offre financière (obligatoire) :</p> <p>L'offre technique devra comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la compréhension des termes de référence (1 page maximum) • le commentaire des termes de référence (1 page maximum) • la méthodologie proposée et détaillée pour conduire la mission (4 pages maximum) • un chronogramme détaillé du déroulement de la mission sous forme de tableau de Gantt (1 page maximum) • les CV des consultants (8 pages maximum pour chaque CV) • les preuves de diplômes de chaque consultant • les preuves des expériences de chaque consultant en lien avec la mission <p>L'offre financière devra comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le détail des honoraires (unité, nombre, coût unitaire, coût total par ligne budgétaire et montant total de la proposition) • Le détail des autres frais (transport et déplacement, hébergement, restaDOFion, etc.). <p><u>Délai d'exécution :</u></p> <p><u>Ligne hiérarchique :</u> Le prestataire rendra compte au Coordinateur du projet Forces-Jeunes. Il travaillera en étroite collaboration avec le responsable genre et inclusion social de l'UNAC, ainsi qu'avec les Chefs des DOF de trois îles, les techniciens du projet et de la Direction régionale de l'Agriculture. Tous les résultats intermédiaires et finaux doivent être fournis dans les délais et doivent répondre aux normes jugées acceptables par le Chef de la DOF et le Coordinateur du projet Forces-Jeunes.</p> |
| <p>CONTRIBUTIONS DU PROJET</p> <p>L'équipe du projet partagera avec l'équipe de l'étude les connaissances techniques, les rapports et les conclusions de projets complémentaires et d'études globales sur le sujet en question.</p> |
| <p>DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ</p> <p>Toutes les données et informations reçues du projet dans le cadre de cette mission doivent être traitées de manière confidentielle et ne doivent être utilisées que dans le cadre de l'exécution de ce mandat. Tous les droits de propriété intellectuelle découlant de l'exécution du présent mandat sont cédés au projet Forces-Jeunes. Le contenu des documents écrits obtenus et utilisés dans le cadre de cette tâche ne peut être divulgué à des tiers sans l'autorisation écrite préalable du coordinateur du projet Forces-Jeunes.</p> |

Termes de référence : Identification des curricula existants en fonction des besoins du marché & Révision desdits curricula pour incubation des jeunes au CRDE

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La population comorienne est jeune avec plus de 70% âgés de moins de 35 ans (RGPH, 2017). La population en âge de travailler (≥ 15 ans) croît au rythme moyen annuel de 2%, soit 9 860 nouveaux demandeurs potentiels d'emploi chaque année dont plus 3 200 nouveaux diplômés de niveau universitaire. En 2022, le taux de chômage est estimé à 6,5% avec une forte occurrence (13%) pour les jeunes de 15 à 34 ans¹⁰. En considérant le sous-emploi et la population active potentielle, le taux de chômage dans le monde rural est évalué à 23,6%. L'absorption de la main d'œuvre oisive est un défi pour l'économie des Comores sachant que l'emploi salarié ne représente que 35% de la main d'œuvre occupée laquelle est largement le fait du secteur informel (72%).

A la suite de la Politique nationale de l'emploi (PNE), le PCE fait de l'emploi la pierre angulaire et du capital humain un des catalyseurs de l'émergence des Comores. La volonté politique affichée est de promouvoir une jeunesse éduquée, formée, compétente et entreprenante face aux défis de croissance susceptible de réaliser la vision « un plein emploi productif et un emploi décent pour tous ». Cette ambition nécessitera des investissements conséquents dans l'offre de formation technique et professionnelle, les financements aux jeunes entrepreneurs et les appuis aux systèmes de facilitation de l'entrepreneuriat. En Union des Comores, les dispositifs de formation existants ne possèdent pas de capacités (infrastructures, équipements) et ressources humaines suffisantes pour assurer une adéquation continue entre l'offre et la demande de formation orientée vers le marché d'emploi. Aussi, faut-il souligner la quasi-absence de structures d'appui à l'insertion professionnelle. La faible qualité de la plupart des dispositifs existants et le manque de travaux pratiques dans les formations, font que le sous-secteur de la formation technique et professionnelle a, et continue d'avoir une image négative au sein de la population.

La première entité de formation de l'Union des Comores est l'Université des Comores qui fut créée en 2003. Cette entité comporte quatre facultés, deux instituts, un centre universitaire et une école, répartis sur les sites de Mvouni, Karthala, Corniche, Hamramba. Au sein de cette université publique qui offre des formations diplômantes (DUT, licences et masters), aucun des démembrements ne forme sur le secteur agricole, encore moins sur les aptitudes techniques et professionnelles nécessaires à ce secteur.

Les Centres ruraux de développement économique (CRDE) créés en 2013, ont vocation à servir de centre de formation, d'apprentissage pour les métiers de l'agriculture et de la pêche. Ils servent aussi de centre de vulgarisation de techniques agricoles et fournissent de l'appui-conseil agricole aux producteurs. Ces centres sont très peu opérationnels. D'une part, les CRDE manquent de personnels qualifiés dans tous les domaines (agriculture, élevage, pêche, transformation, PFNL, gestion, nutrition, etc.). D'autre part, certains CRDE manquent d'infrastructures, d'équipements et d'outils adéquats pour jouer efficacement le rôle qui leur fut assigné par décret à la création. Au sein des CRDE, il n'existe pas des guides, manuels ou référentiels technico-économiques à jour pour guider le travail et l'approche d'accompagnement des producteurs.

En vue de renforcer l'offre de formation technique et professionnelle ainsi que les opportunités d'emplois pour les jeunes, le Gouvernement de l'Union des Comores a signé un accord de financement avec le FIDA pour la mise en œuvre du projet Force-Jeunes. Ce projet d'une durée de sept ans s'inscrit dans le Programme d'options stratégiques du FIDA (COSOP 2020-2025) dont les orientations intègrent la promotion d'entreprises initiées et gérées par les femmes et les jeunes, permettant de créer des opportunités d'emploi productif dans les filières agrosylvopastorales et halieutiques.

Les CRDE ne disposent pas des personnels dans toutes les chaînes de valeur clés. Aussi, certains d'entre eux ne sont pas à jour sur les notions nécessaires des itinéraires techniques de production. Au niveau des ressources humaines, le personnel des CRDE bénéficiera de formation et/ou recyclage dans des domaines en lien avec les activités d'agriculture, d'élevage et de produits forestiers non ligneux (PFNL) et de transformation ; ceci pour leur permettre d'avoir les connaissances et compétences les plus à jours pour former les apprenants à accueillir. Les formations des formateurs (personnel CRDE) doivent être précédées par une révision des curricula ainsi que la mise à disposition d'un guide des formateurs. C'est dans ce cadre que les présents TdR ont été initiés pour le recrutement d'un prestataire de services (Cabinet ou Bureau d'études) pour l'identification et la révision des curricula de formation pour les métiers ciblés par le projet via les CRDE.

OBJECTIVE

L'objectif général de cette mission est d'identifier et de mettre à jour les curricula à utiliser pour les formations diverses à dispenser dans les CRDE.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Identifier les curricula existants pour chacun des métiers ou parcours de formation définis ;
- Analyser les curricula afin de ressortir les améliorations à apporter ;
- Élaborer (ou mettre à jour) les modules de formation sélectionnés en commun avec le projet ; et fournir une description détaillée du matériel de formation pour chaque module ;
- Élaborer les guides de formation pour les formateurs ;
- Faire valider les modules et guides de formation par les parties prenantes.

PORTÉE DE LA PROSPECTION/ÉTUDE

COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE :

APPROCHE/MÉTHODOLOGIE / ACTIVITÉS

La méthodologie de conduite de cette activité s'articule autour des tâches des consultants, à savoir :

- Élaborer et faire valider lors du cadrage de la mission, une note de compréhension de la mission, une méthodologie et un chronogramme pour sa réalisation ;
- Conduire des travaux d'analyse situationnelle des métiers et des curricula existants ;
- Elaborer (ou mettre à jour), sur la base des résultats de l'analyse situationnelle, les modules et guides de formation ;
- Appuyer dans la préparation et le déroulement de l'atelier de validation des curricula de formation élaborés ou mis à jour ;
- Animer la présentation des résultats de l'étude lors de l'atelier de validation nationale ;
- Fournir le rapport de mission dans les délais impartis

RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats escomptés à l'issue de cette mission se présente comme suit :

- L'analyse des curricula existants pour chacun des métiers ou parcours de formation définis, est réalisée ;
- Les modules de formation sont élaborés et incluent une description détaillée des matériels de formation ;
- Les guides de formation des formateurs sont élaborés pour chaque curricula révisé ;
- Les curricula, les modules et guides de formation sont amendés et validés par les parties prenantes.

CONDITIONS DE LA PRESTATION DE SERVICE

Compétences requises

Profils et qualification des candidats. Chaque cabinet de consultants ou binôme de consultants présentera son offre avec les profils suivants (obligatoire) :

Consultant/e principal/e

- Avoir un diplôme BAC + 5 en Ingénierie de formation ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir au moins 10 ans dans l'enseignement (la formation) technique et professionnelle (EFTP) ;
- Avoir au moins 5 ans d'expériences dans le développement des curricula,
- Avoir une bonne maîtrise des outils IEC ;
- Avoir une bonne expérience de conduite de processus multi-acteurs et multi-secteurs ;
- Avoir une bonne connaissance de la problématique d'EFTP en Union des Comores ;
- Parler couramment le français.

Consultant/e associé/e

- Avoir un diplôme BAC + 5 en Sciences agronomiques ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir au moins 5 ans d'expériences dans le secteur agricole ;
- Disposer d'au moins d'une expérience professionnelle sur l'élaboration de curricula de formation dans le secteur agricole ;
- Parler couramment le français.
- Maîtriser au moins une des langues locales dominantes en Union des Comores.

Conditions de soumission. Chaque cabinet de consultants ou équipe de consultants (1 principal et 2 associés) présentera une offre technique et une offre financière (obligatoire) :

L'offre technique devra comprendre :

- la compréhension des termes de référence (1 page maximum)
- le commentaire des termes de référence (1 page maximum)
- la méthodologie proposée et détaillée pour conduire la mission (4 pages maximum)
- un chronogramme détaillé du déroulement de la mission sous forme de tableau de Gantt (1 page maximum)
- les CV des consultants (8 pages maximum pour chaque CV)
- les preuves de diplômes de chaque consultant
- les preuves des expériences de chaque consultant en lien avec la mission

L'offre financière devra comprendre :

- Le détail des honoraires (unité, nombre, coût unitaire, coût total par ligne budgétaire et montant total de la proposition)
- Le détail des autres frais (transport et déplacement, hébergement, restaDOFion, etc.).
- L'offre financière devra être en Francs Comoriens (avec équivalence en USD) et doit être conforme au modèle ci-après.

Délai d'exécution :

Ligne hiérarchique : Le prestataire rendra compte au Coordinateur du projet Forces-Jeunes. Il travaillera sous la direction du Chef de la DOF, en collaboration avec les techniciens du projet et de la Direction régionale de l'Agriculture. Tous les résultats intermédiaires et finaux doivent être fournis dans les délais et doivent répondre aux normes jugées acceptables par le Chef de la DOF et le Coordinateur du projet Forces-Jeunes.

CONTRIBUTIONS DU PROJET

L'équipe du projet partagera avec l'équipe de l'étude les connaissances techniques, les rapports et les conclusions de projets complémentaires et d'études globales sur le sujet en question.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

Toutes les données et informations reçues du projet dans le cadre de cette mission doivent être traitées de manière confidentielle et ne doivent être utilisées que dans le cadre de l'exécution de ce mandat. Tous les droits de propriété intellectuelle découlant de l'exécution du présent mandat sont cédés au projet Forces-Jeunes. Le contenu des documents écrits obtenus et utilisés dans le cadre de cette tâche ne peut être divulgué à des tiers sans l'autorisation écrite préalable du coordinateur du projet Forces-Jeunes.

Termes de Référence : Prospection besoins en intrants par CRDE

| |
|---|
| <p>CONTEXTE ET JUSTIFICATION</p> <p>En Union des Comores, le secteur agricole contribue de manière significative aux revenus des ménages ruraux et génère 36,4% du PIB (2022). Il emploie 57% de la population active et fournit environ 90% des recettes d'exportation (ylang-ylang, girofle, vanille). La population rurale représente 71% de la population totale active et 63% de la main d'œuvre agricole est féminine (2018). Une des contraintes majeures des petits producteurs, des femmes et des jeunes, est l'accès insuffisant aux intrants de qualité et au matériel végétal adapté aux conditions agroécologiques et aux effets du changement climatique. En 2013, le Gouvernement a mis en place les Centres ruraux de développement économique (CRDE), établissements publics ayant les missions de formation, d'appui conseil, d'encadrement des organisations professionnelles, de collecte et gestion de données, de fournitures de services de base et d'appui au développement des infrastructures dans le domaine de la production végétale, animales et de l'environnement. Le projet Forces-jeunes supportera la mise en place de boutiques d'intrants au niveau des trois CRDE sélectionnés à raison d'un CRDE par île. Il s'agit des trois CRDE que le projet appuiera aussi pour être centres d'incubation des jeunes. Les boutiques vont d'une part faciliter l'accès de proximité des producteurs aux intrants de qualité et adaptés au contexte agroécologique et aux cultures pratiquées, et d'autre part contribuer à l'autonomie financière des CRDE. L'action prévoit : (i) la prospection des besoins, (ii) la fourniture du stock initial, (iii) la définition du système de gestion et la formation du personnel, (iv) le renforcement des unités de production de matériel végétal. Il s'agit de mettre en place un service pour tous les producteurs œuvrant dans les villages du ressort territorial des CRDE.</p> |
| <p>OBJECTIVE</p> <p>L'objectif est d'établir le stock initial en intrant pour les boutiques qui seront implanté au niveau des trois CRDE ciblés par le projet Force-jeune pour être centres d'incubation des jeunes.</p> <p>En particulier, il s'agira de (i) recenser la demande du milieu et des activités agrosylvopastorales principales de la zone des villages du ressort territorial du CRDE et (ii) établir la composition du stock initial de chaque boutique en termes de typologie, caractéristique et quantité des différents produits avec une attention aux besoins exprimés par les jeunes et les femmes entrepreneurs du milieu.</p> |
| <p>PORTÉE DE LA PROSPECTION/ÉTUDE</p> <p>Une prospection des besoins des producteurs en intrants des villages du ressort territorial des trois CRDE ciblés, est nécessaire pour assurer la pertinence et la durabilité de l'action de mise en place des boutiques.</p> <p>COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE : les villages du ressort territorial des trois CRDE ciblés pour abriter les boutiques d'intrants.</p> <p>APPROCHE/MÉTHODOLOGIE / ACTIVITÉS</p> <p>La prospection des besoins pour chaque CRDE se fera suivant une approche participative avec l'implication des acteurs locaux engagés dans les principales filières de la zone concernée (institutions gouvernementales, CRDE, producteurs, etc.) et notamment les besoins en intrants des producteurs des villages du ressort territorial du CRDE.</p> <p>Ce travail sera réalisé par un prestataire de service (bureau d'étude, ONG, consultants) en impliquant le personnel technique affecté aux CRDE qu'à l'occasion s'occupera de sensibiliser les villages sur la mise en place des boutiques et les services offerts par les CRDE.</p> <p>La prospection se basera sur les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Recherche documentaire permettant de (i) collecter les données disponibles au niveau de la Délégation de l'Agriculture, des CRDE et d'autres initiatives similaires, et (ii) enregistrer les leçons apprises de l'expérience de mise en place de boutiques d'intrants dans le cadre d'autres projets. ✓ Enquêtes : Enquêtes, entretiens et discussions de groupe (FGD) pour les consultations avec les acteurs clé et la collecte de données primaires sur les conduites des différentes chaînes de valeur ; ✓ Atelier : restitution en atelier au niveau du CRDE pour présenter les résultats aux producteurs et aux acteurs concernés. <p>RÉSULTATS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapport complet détaillant les résultats de la prospection ✓ Proposition de la composition quantitative et qualitative du stock initial de (i) semences (maraîchères et fourragères) ; (ii) engrais ; (iii) produits de lutte contre les ravageurs, y compris biofertilisants et biopesticides et ; (iv) petits matériels (outillage de travail) pour l'agriculture et l'élevage. ✓ Liste des fournisseurs de la place par typologie d'intrants et circuits d'approvisionnement et distribution ✓ Mécanisme de contrôle qualitatif des intrants ✓ Présentation PowerPoint résumant les résultats et les recommandations ✓ Archives des photos |
| <p>CONDITIONS DE LA PRESTATION DE SERVICE</p> <p>Compétences requises : les prestataires/ experts doivent posséder les compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diplôme d'études supérieures dans un domaine pertinent en rapport avec le domaine d'expertise requis (agronome, économiste agricole, etc.); ▪ Minimum de 7 ans d'expérience pertinente dans les chaînes de valeur, les études (y compris étude de marché), le développement des entreprises et d'autres domaines connexes ; ▪ Connaissance approfondie du secteur agrosylvopastoral aux Comores, en particulier de la zone d'intervention, de ses principaux acteurs et des législations en vigueur en termes d'approvisionnements des intrants ; ▪ Connaissance du circuit d'approvisionnement/commercialisation d'intrants agricoles aux Comores et dans les îles ; ▪ Excellentes compétences en matière de communication, d'engagement des parties prenantes et de coordination ; ▪ Bonne connaissance des thèmes transversaux tels que : genre, inclusion des jeunes, l'environnement, finance, etc. ; ▪ Solides compétences en matière de présentation et communication écrite et orale en français et si possible anglais. <p>Délai d'exécution : la prospection/étude devra être menée sur une période de 3 mois.</p> <p>Ligne hiérarchique : Le prestataire rendra compte au Coordinateur du projet Forces-Jeunes. Il travaillera sous la direction du Chef de la DOF, en collaboration avec les techniciens du projet et de la Direction régionale de l'Agriculture. Tous les résultats intermédiaires et finaux doivent être fournis dans les délais et doivent répondre aux normes jugées acceptables par le Chef de la DOF et le Coordinateur du projet Forces-Jeunes.</p> |
| <p>CONTRIBUTIONS DU PROJET</p> <p>L'équipe du projet partagera avec l'équipe de l'étude les connaissances techniques, les rapports et les conclusions de projets complémentaires et d'études globales sur le sujet en question.</p> |

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

Toutes les données et informations reçues du projet dans le cadre de cette mission doivent être traitées de manière confidentielle et ne doivent être utilisées que dans le cadre de l'exécution de ce mandat. Tous les droits de propriété intellectuelle découlant de l'exécution du présent mandat sont cédés au projet Forces-Jeunes. Le contenu des documents écrits obtenus et utilisés dans le cadre de cette tâche ne peut être divulgué à des tiers sans l'autorisation écrite préalable du coordinateur du projet Forces-Jeunes.

Termes de Référence : Prospection et la délimitation des zones de pêche

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le caractère insulaire de l'Union des Comores et le potentiel halieutique font de l'économie bleu le second socle de la stratégie du Plan Comores émergent (PCE) à l'horizon 2030. Cette économie qui emploie 7% de la population active, représente 12% du PIB et génère 5% des recettes d'exportation. De plus elle est considérée comme un pôle de croissance clé pour l'emploi des jeunes. La pêche pratiquée est essentiellement de type artisanale avec des embarcations motorisées et traditionnelle avec des embarcations non motorisées. A ces types de pêche s'ajoute la pêche à pied où la présence des femmes est assez importante.

Le projet Forces-jeunes supportera des initiatives structurantes permettant de créer les conditions favorables au développement de systèmes de pêche durables et de gestion de l'environnement marin et côtier qui encouragent les jeunes à s'investir dans le secteur. Parmi ces initiatives il y a l'appui à la délimitation des zones de pêche pour les acteurs de 3 Communautés de pêche à raison d'une par île, ce qui contribuera à contrôler la pression sur les ressources halieutiques, en lien et complémentarité avec la mise en place des Dispositifs de concentration de poisson (DCP). L'action intéressera les zones marines et côtières où les pêcheurs des 3 communautés impliquées exercent leurs activités. L'action prévoit : une étude dans les sites/villages ciblés pour la délimitation des zones de pêche en fonction des caractéristiques et du potentiel halieutique et la définition d'un règlement sur les captures et la gestion des zones de pêche.

OBJECTIVE

L'objectif est la délimitation des zones de pêche de trois Communautés de pêche, en fonction des caractéristiques et du potentiel halieutique et la définition d'un règlement pour y accéder.

PORTÉE DE L'ÉTUDE

Une prospection des zones ayant potentiels de ressources halieutiques. L'étude, portera sur la délimitation ainsi que sur une proposition des mesures d'exploitation assurant : (i) une activité régulière et rémunératrice pour les pêcheurs (ii) des opportunités d'emploi pour les jeunes, (iii) la sauvegarde des écosystèmes marins et des ressources, et (iii) la cohérence et le respect de la législation comorienne en matière de pêche et de sauvegarde des ressources halieutiques.

COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE : les sites de pêche de trois Communautés de pêche ciblées (incluant plusieurs villages)

APPROCHE/MÉTHODOLOGIE / ACTIVITÉS

L'étude sera réalisée par un prestataire de service (bureau d'étude, ONG ou consultant) qui sera recruté par appel d'offre. L'étude prendra en compte les caractéristiques de l'écosystème marin et des ressources halieutiques, y compris l'existence d'espèces protégées, les caractéristiques des populations riveraines (composition, activités économiques, etc.), le type et les techniques des pêches utilisées, etc.

L'étude se réalisera à travers :

- ✓ **Recherche documentaire** permettant de (i) collecter les données disponibles au niveau de la DGRH, la Délégation de la pêche, de l'ENPMM, l'INRAPE et d'autres initiatives similaires, et (ii) enregistrer les leçons apprises des expériences similaires.
- ✓ **Visites de terrain**
- ✓ **Enquêtes** : Enquêtes, entretiens et discussions de groupe avec les Communautés de pêche et les acteurs clé (DGRH, la Délégation de la pêche, de l'ENPMM, l'INRAPE);
- ✓ **Atelier** : restitution en atelier au niveau de la Communauté de pêche concernée pour présenter les résultats aux pêcheurs et aux acteurs concernés.

RÉSULTATS ATTENDUS

- ✓ Rapport complet détaillant les résultats de l'étude
- ✓ Proposition des espèces marines à prendre en compte
- ✓ Proposition d'un règlement sur les captures et la gestion des zones de pêche identifiés, prenant en compte : les mesures d'exploitation, les engins de pêche, les dates et les quotas de captures, les repos biologiques, etc.
- ✓ Proposition d'un accord de cogestion entre la communauté et les institutions locales pour en assurer la durabilité.
- ✓ Mécanisme de contrôle
- ✓ Présentation PowerPoint résumant les résultats et les recommandations
- ✓ Archives des photos

CONDITIONS DE LA PRESTATION DE SERVICE

Compétences requises : les prestataires/ experts doivent posséder les compétences suivantes :

- Diplôme d'études supérieures dans un domaine pertinent en rapport avec le domaine d'expertise requis (agronome, biologie marine, économiste agricole, etc.) ;
- Minimum de 7 ans d'expérience pertinente dans la chaîne de valeur ressources halieutiques, les études ;
- Connaissance approfondie du secteur ressources halieutiques aux Comores, en particulier de la zone d'intervention, de ses principaux acteurs et des législations en vigueur ;
- Excellentes compétences en matière de communication, d'engagement des parties prenantes et de coordination ;
- Bonne connaissance des thèmes transversaux tels que : genre, inclusion des jeunes, l'environnement, finance, etc. ;
- Solides compétences en matière de présentation et communication écrite et orale en français et si possible anglais.

Délai d'exécution : l'étude devra être menée sur une période de 3 mois.

Ligne hiérarchique : Le prestataire rendra compte au Coordinateur du projet Forces-Jeunes. Il travaillera sous la direction du Chef de la DOF, en collaboration avec les techniciens du projet et de la Direction régionale de l'Agriculture. Tous les résultats intermédiaires et finaux doivent être fournis dans les délais et doivent répondre aux normes jugées acceptables par le Chef de la DOF et le Coordinateur du projet Forces-Jeunes.

CONTRIBUTIONS DU PROJET

L'équipe du projet partagera avec l'équipe de l'étude les connaissances techniques, les rapports et les conclusions de projets complémentaires et d'études globales sur le sujet en question.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

Toutes les données et informations reçues du projet dans le cadre de cette mission doivent être traitées de manière confidentielle et ne doivent être utilisées que dans le cadre de l'exécution de ce mandat. Tous les droits de propriété intellectuelle découlant de l'exécution du présent mandat sont cédés au projet Forces-Jeunes. Le contenu des documents écrits obtenus et utilisés dans le cadre de cette tâche ne peut être divulgué à des tiers sans l'autorisation écrite préalable du coordinateur du projet Forces-Jeunes.

Termes de référence : Étude de faisabilité (technique, socioéconomique et environnementale) et contrôle des travaux d'aménagement hydro-agricoles de petits périmètres maraîchers

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le projet Force-Jeunes est une initiative conjointement financée par le gouvernement de l'Union des Comores, le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) et les bénéficiaires. Proposé pour être focalisé sur les jeunes ruraux et transformateur au regard du genre, son approche se distingue du point de vue de la promotion d'une offre durable et territorialement ancrée de solutions de formation, d'incubation, de financement et d'appui-conseil des jeunes promoteurs ou jeunes salariés. Il permet à ce groupe cible d'avoir accès à : (i) des dispositifs adaptés de formation et de renforcement des capacités ; (ii) du capital d'investissement productif pour initier activité entrepreneuriale, et des services financiers pour développer des entreprises émergentes ou établies ; (iii) des technologies modernes de production, de transformation et de marketing incluant la digitalisation ; (iv) des services et prestations d'appui au développement de microentreprises; (v) des partenariats productifs avec le secteur privé, etc.

Force-Jeunes vise à améliorer l'accès à l'emploi pour les jeunes et la résilience des communautés rurales par le développement des entreprises dans les systèmes alimentaires de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Le projet intervient dans 66 villages et localités des trois îles de l'Union des Comores, avec comme principaux impacts : (i) la formation et l'insertion professionnelle ; (ii) la création d'entreprises agrosylvopastorales et halieutiques ; (iii) l'accès aux services financiers ; (iv) la promotion d'incubateurs de référence. Les interventions du projet sont organisées autour de trois composantes : (a) Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi ; (b) développement des relations d'affaires ; (c) Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux.

L'aménagement des périmètres maraîchers relève des activités relatives aux investissements structurants de la composante A du projet, au compte des initiatives d'emploi et d'entreprenariat des jeunes ciblés. Il s'agit de créer les conditions favorables pour lever les contraintes liées à la mobilisation de l'eau (par des ouvrages et dispositifs d'irrigation simples et durables) et l'aménagement sommaire des terres (selon la topographie des sols) à mettre en valeur (terrassment, technique de conservation/restaDOFion de sols, etc.).

OBJECTIVE

La prestation vise à mener une étude de faisabilité (technique, socioéconomique et environnementale) d'aménagement des périmètres maraîchers sur des sites de la zone d'intervention du projet préalablement identifiés, en vue de la mise en place de dispositifs d'irrigation fonctionnels simples et durables. L'existence d'un document preuve de sécurisation foncière des sites à aménager est un prérequis à la conduite de ces études.

De manière spécifiques, les objectifs assignés à cette étude incluent de :

- Conduire des diagnostics participatifs pluridimensionnels sur l'ensemble des sites proposés et en ressortir des caractérisations détaillées assorties des analyses pointues et des recommandations y relatives;
- Présenter un plan de terrassment adapté à la topographie de chaque site à aménager ;
- Identifier les potentiels sites d'emprunts de matériaux et les conditions de leur exploitation ;
- Rédiger et présenter un mémoire technique sur les options de schémas d'aménagement pertinents comprenant leur captage et exhaure, le stockage et la distribution ainsi que les avantages et inconvénients de chaque option ;
- Faire une évaluation détaillée des coûts de chaque schéma d'aménagement validé ;
- Elaborer un dossier technique des ouvrages ;
- Conduire des études d'exécution pour les schémas d'aménagements pertinents validés incluant les aspects environnementaux et socio-économiques ;
- Elaborer un dossier d'avant-projet détaillé (APD) des ouvrages, options et modes d'exécution retenus après restitutions et recadrage, lequel dossier devra comprendre également les modes de contrôle et les termes de référence y relatifs ainsi qu'une programmation des travaux ;
- Proposer un dossier de consultation type par mode d'exécution retenu (il pourrait s'agir par exemple des tâcherons et groupements d'intérêts économiques ou associations locales pour la méthode purement HIMO, d'entreprises locales et nationales) ;
- Elaborer un dossier de consultation des entreprises (Dossier d'appel d'offres) suivant le modèle en vigueur au projet ;
- Elaborer et soumettre à la validation un module de formation des futurs utilisateurs à la gestion durable des investissements

PORTÉE DE LA PROSPECTION / ÉTUDE

COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE : les sites identifiés dans les zones d'intervention du projet dans les trois îles.

APPROCHE/MÉTHODOLOGIE / ACTIVITÉS

Les soumissionnaires proposeront des démarches méthodologiques d'étude détaillée qu'ils jugeront pertinentes pour la réalisation de la mission. La méthodologie du consultant (approche, personnels mobilisés, timing, livrables, etc.) sélectionné sera présentée et validé par l'UCGP au démarrage des prestations, comme prérequis à la prestation.

La mission se déroulera suivant les trois étapes ci-après :

- *Etape préparatoire des études* : recadrage méthodologique avec l'UNAC et ses partenaires, recherche documentaire, reconnaissance des sites par le Chef de Mission et information aux experts proposés pour une durée de XX jours ;
- *Etape de terrain* : Mobilisation des experts proposés, descente in-situ, relevés de terrain (collecte d'informations socio-économiques et environnementales, levées topographiques, prospections géophysiques et hydrologiques) pour une durée de XX jours ;
- *Etape de conception* : traitement, analyse et interprétations d'informations de terrain, études d'options des schémas d'aménagements avantageux (APS) et leur validation, conception détaillée sur la base des schémas d'aménagement validés (APD) ; élaboration du dossier de consultation des entreprises et validation participative de l'ensemble des études pour une durée totale de 60 jours y compris la validation des études ;

Les études feront l'objet de validation participative incluant les staffs du projet et les parties prenantes et partenaires techniques et financiers.

- Description de la mission
- Réaliser les travaux topographiques des sites :

A ce titre, il devra :

- Réaliser la polygonale du site à lever et implanter les bornes-balises ;
- Effectuer le levé altimétrique sur une superficie égale à 1,25 fois la superficie prévue avec un quadrillage de 15mx15m ou 10m x10m ;
- Implanter les bornes marquées bien ancrées et bien visibles ;
- Faire le filage des courbes de niveau à une équidistance de 0,15m ou de 0,10m ;
- Réaliser les profils en long à une échelle de 1/500ème et les profils en travers à une échelle de 1/200ème ;
- Produire le plan coté du site avec le détail des points particuliers ;
- Indiquer sur le plan topographique tous les détails de terrain (monticules, sentiers, mares, zones boisées, lignes de crêtes, lignes de talweg, changements de déclivité, versants, ouvrages existants, concessions, points d'eau, exploitations, etc.).

- Réaliser une étude technique d'aménagements maraichers de chacun des sites retenus :

En terme clair, il s'agira pour le consultant de procéder de façon succincte à :

- L'estimation des besoins en eau des cultures et des besoins en eau d'irrigation en tenant compte de la culture la plus exigeante ;
- La caractérisation agro-pédologique des sites sous irrigation qui aura pour objectif de définir les paramètres physiques, hydrodynamiques et l'aptitude culturale des sols ;
- La mise en valeur et le développement agricole futur envisagé ;
- L'étude technique de l'aménagement proprement dite qui portera essentiellement sur la délimitation du périmètre, le terrassement, la parcellisation et la conception des ouvrages de mobilisation des eaux et de la canalisation sur l'aménagement (périmètre, débit nécessaire à fournir par la source d'approvisionnement en eau, mode et caractéristiques de matériel d'exhaure et de transport et de distribution de l'eau, etc.).

Pour les ouvrages de l'aménagement, il s'agira pour le consultant de procéder à : (i) la caractérisation du site, du détail techniques du type d'aménagement retenu et de sa faisabilité ; (ii) au mode d'alimentation en eau le plus favorable (en fonction de l'eau de surface) ; (iii) à la conception des moyens de transport et de distribution de l'eau aux parcelles (conduite, canaux, ouvrages annexes, etc.) ; (iv) la description des ouvrages ; (v) l'établissement du devis quantitatif des ouvrages projetés ; (vi) l'élaboration des vues, plans, coupes et détails des différents ouvrages et équipements.

Procédure et documentation

Procédure de consultation et cadrage de l'étude. Le consultant travaillera sous la responsabilité du Coordonnateur du projet. Toutefois, l'ingénieur en infrastructures principalement et les techniciens polyvalents des trois îles seront directement concernés par le suivi des opérations de terrain. De même, les services techniques insulaires seront fortement impliqués dans le suivi et le contrôle de la qualité des prestations conformément à leurs fonctions régaliennes.

Conditions de travail et calendrier des travaux. Au démarrage de la mission, le consultant présentera à la coordination du projet, lors d'une réunion de cadrage, la méthodologie de travail ainsi qu'un calendrier général pouvant être révisé selon les besoins et conditions du projet. Ensuite, il effectuera les études de terrain et collectera les informations indispensables qui seront traités au bureau en vue de l'élaboration d'un APD, du guide de renforcement des capacités des utilisateurs sur la gestion durable des investissements ainsi que des dossiers de consultation types par mode d'exécution qui seront restitués à la coordination et ses consultants. Enfin, le consultant recadrera les documents pour les versions finales à transmettre au projet dans un délai de XX jours qui suivent la restitution.

Durée de la prestation. La durée totale de cette prestation est de XX jour calendaire, incluant les interventions en temps partiel et la procédure de validation participative des résultats. Elle se déroulera au cours de la période allant du XX/XX/XXX au YY/YY/YYYY dans la zone d'intervention du Projet. Il appartient au consultant de bien définir les ressources requises et de s'organiser en fonction des objectifs et résultats attendus de la prestation. Le consultant pourrait, s'il en fait la demande, élire domicile à une localité de son choix dans l'une des trois îles du pays, pendant les travaux de terrain en se soumettant aux conditions fixées par le Projet.

Documentation. Les rapports d'activités, les présents termes de référence et le document de conception du Projet sont indispensables à la compréhension de la mission.

RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de cette prestation incluent :

- La reconnaissance des sites à aménager et leur caractérisation détaillée sont effectuées ;
- Les sites d'emprunts sont identifiés ainsi que les conditions de leur exploitation ;
- Organisation et tenue de séances de restitution des résultats de l'étude au projet et ses partenaires ;
- Les études de faisabilité technique (Avant-projet-sommaire et Avant-projet-détaillé) des sites sont effectuées et validées de manière participatives et comprennent :
 - ✓ Les options de plans d'aménagements (terrassement et irrigation) en phase d'APS proposées et examinées suivant les critères technique, financier, économique, sociaux et environnementaux ;
 - ✓ Les plans aux échelles normalisées (plans cotés et courbes de niveau, profils en long et en travers ainsi que les plans de masse pour chaque site, vues en plan, élévations, coupes et sections des ouvrages retenus) ;
 - ✓ Les détails d'assemblage ou de construction et les notes de calcul permettant de fixer les caractéristiques principales de dimensionnement ;
 - ✓ Le dimensionnement et l'emplacement des ouvrages de mobilisation des eaux sur chaque site suivant les résultats des prospections hydrogéologiques ;
 - ✓ Les spécifications techniques détaillées ;
 - ✓ Les plans d'exécution des dispositifs d'irrigation (ouvrages et irrigation parcellaire) sont élaborés et leur nomenclature ;
 - ✓ Les schémas de terrassement et leurs plans de travail (HIMO) sont élaborés ;
 - ✓ Les coûts des ouvrages sont évalués par site ;
- Les risques environnementaux et sociaux sont identifiés et des mesures idoines proposées ;
- Les plans de gestion environnementaux et sociaux sont élaborés ;
- Le dossier de consultation des entreprises des travaux est élaboré suivant le modèle en vigueur au Projet ;
- Les résultats issus des différentes phases d'études sont validés de manière participative ;

| |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Une version définitive du rapport d'étude de faisabilité technique intégrant des observations et recommandations faites au cours de la dernière restitution. • Un mémoire technique compilant l'ensemble des études est rédigé. • Un plan de renforcement des capacités incluant un guide de formation des utilisateurs finaux des aménagements est élaboré. <p>Cadre budgétaire. L'offre financière sera consignée dans un bordereau descriptif et estimatif des différentes rubriques, avec une décomposition des prix unitaires des activités de chaque rubrique, suivant le modèle ci-dessous. Le soumissionnaire devra également indiquer le montant des honoraires ainsi que le montant des frais journaliers hors honoraires de chaque intervenant.</p> |
| <p>CONDITIONS DE LA PRESTATION DE SERVICE</p> <p>Compétences requises :</p> <p><i>Qualification du consultant.</i> Le consultant doit être un bureau d'études ou groupement de bureaux d'études, ayant une forte expérience dans les études et le contrôle des travaux d'aménagements des sites maraîchers, capables de mobiliser une équipe pluridisciplinaire et de travailler avec les bénéficiaires. Il doit avoir réalisé au moins deux (2) missions achevées d'études et de contrôle d'aménagements maraîchers de même envergure et totaliser au moins cinq ans d'expérience en tant que structure.</p> <p><i>Profils des experts.</i> Chaque bureau présentera une équipe pluridisciplinaire composée d'experts principaux confirmés suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un ingénieur de Génie civil ou des Travaux Publics ou du Génie Rural, titulaire d'un diplôme de niveau minimum bac+4 comme Chef de Mission. Il doit justifier d'au moins cinq années d'expérience dans les études/contrôle des travaux d'aménagement avec au moins trois missions similaires à celles actuelles ; • Un Spécialiste en ouvrages d'art pour aménagement de formation ingénieur hydraulicien ou de Génie civil ou des Travaux Publics ou du Génie Rural, titulaire d'un diplôme de niveau minimum bac+4 avec 10 années d'expérience dans ce domaine ; • Un Géomètre titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 en Topographie, Travaux Publics, Génie civil ou Génie Rurale ayant capitalisé au moins cinq années d'expériences. <p>Chacun des experts proposés devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signer en même temps son CV et une déclaration de disponibilité pour la période de cette mission. L'indisponibilité d'un expert dont le CV aura figuré dans l'offre du Bureau ne serait effective qu'après notification par lui-même à la coordination du projet conformément à sa déclaration ; • Justifier sa qualification par le diplôme requis et les certificats de travail légalisés par les autorités compétentes ; • Avoir une bonne connaissance de la zone d'intervention ; • Avoir une parfaite maîtrise de la langue française à l'écrit et à l'oral ; • Parler couramment la langue locale. <p><i>Mandats des différents experts</i></p> <p>Ingénieur de Génie Rural, Chef de Mission aura entre autres tâches :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la coordination de l'équipe d'experts et de l'interface technique avec le Projet ; ✓ l'évaluation des besoins en eau des cultures sur chaque site conjointement avec l'ingénieur en charge des aspects agronomiques ; ✓ le dimensionnement des ouvrages de mobilisation des eaux ; ✓ la proposition des modèles d'aménagement et la conception détaillée des systèmes d'irrigation optés après validation participative ; ✓ le dimensionnement des réseaux d'irrigation suivant les schémas d'aménagement validés ; ✓ la compilation des contributions des experts de la mission en phase d'APS et d'APD ; ✓ la rédaction du mémoire technique ; ✓ l'élaboration des devis quantitatifs et confidentiels ; ✓ l'élaboration du dossier de consultation des entreprises des travaux ; ✓ la rédaction du rapport de la mission et sa soutenance jusqu'à sa validation finale ; <p>Ingénieur topographe aura pour mandat, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les levées pour la polygonale de tous les 18 sites proposés en fixant des bornes de repère ; ✓ Les levées détaillées des superficies des sites prévus ; ✓ Les plans côtés et courbes de niveaux suivant un maillage de 10 à 15 m ; ✓ Les profils en long et en travers pour tous les types d'ouvrages retenus ; ✓ Des plans de masse et de situation de chaque site aux échelles convenables ; <p>Ligne hiérarchique : Le prestataire rendra compte au Coordinateur du projet Forces-Jeunes. Il travaillera sous la direction du Chef de la DOF, en collaboration avec les techniciens du projet et de la Direction régionale de l'Agriculture. Tous les résultats intermédiaires et finaux doivent être fournis dans les délais et doivent répondre aux normes jugées acceptables par le Chef de la DOF et le Coordinateur du projet Forces-Jeunes.</p> |
| <p>CONTRIBUTIONS DU PROJET</p> <p>L'équipe du projet partagera avec l'équipe de l'étude les connaissances techniques, les rapports et les conclusions de projets complémentaires et d'études globales sur le sujet en question.</p> |
| <p>DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ</p> <p>Toutes les données et informations reçues du projet dans le cadre de cette mission doivent être traitées de manière confidentielle et ne doivent être utilisées que dans le cadre de l'exécution de ce mandat. Tous les droits de propriété intellectuelle découlant de l'exécution du présent mandat sont cédés au projet Forces-Jeunes. Le contenu des documents écrits obtenus et utilisés dans le cadre de cette tâche ne peut être divulgué à des tiers sans l'autorisation écrite préalable du coordinateur du projet Forces-Jeunes.</p> |

Termes de Référence : Actualisation de la stratégie de ciblage, genre et inclusion sociale

| |
|--|
| <p>CONTEXTE ET JUSTIFICATION</p> <p>La population comorienne est jeune avec plus de 70% âgés de moins de 35 ans (RGPH 2017). En 2022, le taux de chômage estimé à 6,5%, s'élevait à 13% pour les jeunes de 15 à 34 ans. Ce taux était évalué à 23,6% en milieu rural avec des disparités entre les sexes : 31,7% chez les femmes contre 16,6% chez les hommes). L'absorption de la main d'œuvre jeunes inactive est un défi pour l'économie des Comores sachant que l'emploi salarié ne représente que 35% de la main d'œuvre occupée laquelle est largement absorbée par le secteur informel (72%).</p> <p>Le projet Force-Jeune veut contribuer à la réduction du chômage qui frappe les jeunes et engendre la faible participation des femmes à l'activité économique, à travers un appui à la formation, insertion et accompagnement des jeunes femmes et hommes ruraux dans les secteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. Le projet Force-Jeunes se justifie à ces égards et s'inscrit avec une approche appelée à faire la différence dans le ciblage pour identifier et orienter les jeunes concernés dans les parcours d'insertion ou de développement correspondant à leur historique, trajectoire de vie et ambitions professionnelles. Son approche devra également se distinguer du point de vue de la promotion d'une offre durable et territorialement ancrée de solutions de formation, d'incubation, de financement et d'appui-conseil des jeunes promoteurs ou jeunes salariés.</p> |
| <p>OBJECTIVE</p> <p>L'objectif est d'actualiser la <i>stratégie</i> globale de ciblage et des stratégies détaillées de ciblage inclusive, incluant l'équité des hommes et femmes, d'après les activités envisagées</p> <p>En particulier, il s'agira (i) de réaliser une analyse participative de la pauvreté rurale et des moyens de subsistance notamment des jeunes dans les zones de projet proposées au sein des îles (8 pôles de concentration), (ii) de définir les méthodes/outils de promotion de l'égalité des sexes et l'inclusion sociale, (iii) d'identifier les besoins de renforcement des capacités en matière de ciblage et l'inclusion sociale pour les divers acteurs du projet (équipe de l'UNAC et des DOF du projet, les acteurs gouvernementaux, les OPs etc.) et préparer un plan d'action pour le réaliser; (iv) de relever les obstacles, les risques, et les mesures d'atténuation à mettre en œuvre pour assurer leur pleine participation et implication des cibles dans le projet.</p> |
| <p>PORTÉE DE L'ÉTUDE</p> <p>Une stratégie de ciblage, genre et inclusion et son plan d'action permettront d'assurer la prise en compte des groupes cibles du projet Forces-jeunes. Elle comprendra : (i) un ciblage géographique et économique permettant d'identifier les pôles de concentration et des interventions du projet au sein des trois îles afin de garantir des résultats et impacts durables sur la formation et l'insertion des jeunes : (ii) un ciblage direct des jeunes femmes et hommes parmi les plus vulnérables ; (iii) un auto-ciblage ; et (iv) des mesures de facilitation et d'autonomisation (sensibilisation, information et communication). Elle sera alignée aux directives de la stratégie genre du FIDA, notamment sur trois objectifs qui visent à : (i) promouvoir l'autonomisation économique des femmes ; (ii) améliorer le bien-être et réduire la charge de travail des femmes ; et (iii) renforcer la participation des femmes et leur rôle dans la prise de décision.</p> <p>COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE : les zones d'intervention du projet, à savoir les 8 pôles de concentrations dans les trois îles.</p> <p>APPROCHE/MÉTHODOLOGIE / ACTIVITÉS</p> <p>La Stratégie de ciblage sera actualisée suivant une approche participative avec l'implication des acteurs locaux engagés dans les principales filières de la zone concernée (institutions gouvernementales, instituts/écoles de formation et apprentissage, organisations des jeunes, des femmes et de producteurs, CRDE, ONG, etc.). Le travail sera réalisé par un prestataire de service (bureau d'étude, ONG, consultants) en impliquant le personnel technique du projet et des institutions gouvernementales impliquées (Ministères en charge de l'Agriculture, de la jeunesse, le l'emploi, de l'inclusion sociales, etc.). L'étude se basera sur les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Recherche documentaire permettant de (i) Examiner le contexte national (juridique, politique, institutionnel, social, culturel et politiques sectorielles) pertinent pour le ciblage par rapport à les axes thématiques du projet., et (ii) enregistrer les enseignements tirés des programmes, projets réalisés, incluant ceux du FIDA, sur le ciblage, le genre et l'inclusion sociale. ✓ Enquêtes: Enquêtes, entretiens et discussions avec les groupes cibles et les parties prenantes afin (i) d'identifier et de mieux comprendre les besoins, les barrières potentiels de participation dans le projet, les priorités et les attentes des jeunes, ainsi que la population dans les communes/villages/communautés (y compris entre autres, leurs stratégies de subsistance et leurs résultats, leurs vulnérabilités et leurs mécanismes d'adaptation, leurs participation dans les organisations paysans, les processus locaux de lutte contre la pauvreté, les opportunités de commercialisation, les services et institutions <i>rurales</i>). ✓ Atelier : restitution en atelier au niveau de chaque île pour présenter les résultats aux jeunes et aux acteurs concernés. <p>RÉSULTATS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La stratégie genre et ciblage du projet Force jeunes est actualisée avec un budget estimé, par le biais d'un processus consultatif et participatif ; ✓ La méthodologie et les outils adaptés garantissant l'intégration du genre et des jeunes cibles du projet et aussi des personnes handicapées, sont élaborés ; ✓ Une feuille de route pour l'opérationnalisation de la stratégie est proposée avec un plan d'action détaillée en conformité avec le cadre du logique et le plan de travail du projet, définissant ainsi les rôles et les responsabilités des acteurs dans la mise en œuvre des activités concernant l'inclusion des jeunes, y inclus l'équité des sexes. |
| <p>CONDITIONS DE LA PRESTATION DE SERVICE</p> <p><u>Compétences requises</u> : les prestataires/ experts doivent posséder les compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Maitrise (MA) en sciences sociales, socio-économies, développement rural, ou dans un domaine lié à l'inclusion sociale, le ciblage et du genre ; ✓ Au minimum cinq (5) années d'expérience professionnelle dans la conception, la mise en œuvre et la supervision de projets dans les domaines de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de l'inclusion sociale et le ciblage, dans un contexte agricole ou rural ; ✓ Expérience de la conception et/ou de la mise en œuvre de programmes de développement visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes, l'inclusion des différent groupes cibles, à voir, les jeunes, les personnes handicapés, personnes déplacées internes, ainsi les ménages plus pauvres ; ✓ Expérience du travail communautaire, de l'analyse des moyens de subsistance, des approches de la réduction de la pauvreté, de la transformation du genre et des stratégies d'inclusion sociale dans les projets de développement agricole et rural ; ✓ Expérience dans la formation et le renforcement des capacités, ✓ Expérience en Union des Comores ✓ Connaissances de base requises sur le suivi et évaluation |

✓ Travail en équipe

✓ Excellente communication écrite et verbale en Français

Délai d'exécution : l'étude devra être menée sur une période de 60 jours au début du projet

Ligne hiérarchique : Le prestataire rendra compte au Coordinateur du projet Forces-Jeunes. Il/elle travaillera en étroite collaboration avec le responsable genre et inclusion social de l'UNAC, ainsi qu'avec les Chefs des DOF de trois îles, les techniciens du projet et de la Direction régionale de l'Agriculture. Tous les résultats intermédiaires et finaux doivent être fournis dans les délais et doivent répondre aux normes jugées acceptables par le Chef de la DOF et le Coordinateur du projet Forces-Jeunes.

CONTRIBUTIONS DU PROJET

L'équipe du projet partagera avec l'équipe de l'étude les connaissances techniques, les rapports et les conclusions de projets complémentaires et d'études globales sur le sujet en question.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

Toutes les données et informations reçues du projet dans le cadre de cette mission doivent être traitées de manière confidentielle et ne doivent être utilisées que dans le cadre de l'exécution de ce mandat. Tous les droits de propriété intellectuelle découlant de l'exécution du présent mandat sont cédés au projet Forces-Jeunes. Le contenu des documents écrits obtenus et utilisés dans le cadre de cette tâche ne peut être divulgué à des tiers sans l'autorisation écrite préalable du coordinateur du projet Forces-Jeunes.

Termes de Référence : Etude Connaissances, Attitudes et Pratiques, (CAP)

| |
|--|
| <p>CONTEXTE ET JUSTIFICATION</p> <p>Le projet Force-jeunes vise à améliorer l'accès à l'emploi pour les jeunes et la résilience des communautés rurales par le développement des entreprises dans les systèmes alimentaires de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Ses principaux impacts se traduiront par : (i) la formation et l'insertion professionnelle ; (ii) la création d'entreprises agrosylvopastorales et halieutiques ; (iii) l'accès aux services financiers ; (iv) la promotion d'incubateurs de référence. Il cible les jeunes dont 50% des jeunes femmes, et vise à améliorer durablement l'accès à l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes ruraux. Aux Comores, des inégalités demeurent entre jeunes femmes et jeunes hommes aux Comores, en termes de niveau de scolarisation, d'accès aux ressources et à un emploi formel et durable. Les jeunes femmes sont confrontées à des obstacles au niveau du pouvoir décisionnel au sein des ménages, des communautés, des organisations des producteurs et dans les petits-moyens entreprises du secteur privé. Le projet vise à identifier et former les jeunes femmes et jeunes hommes, et assurer leur insertion et accompagnement durable, en intégrant aussi des modules de renforcement des connaissances, attitudes et pratiques vers l'égalité de genre.</p> |
| <p>OBJECTIVE</p> <p>Les objectifs de l'étude CAP sont les suivants : (i) Évaluer le niveau de connaissances des jeunes (en particulier les filles), des parents, des membres de la communauté sur le renforcement des compétences à travers la formation et l'apprentissage, (ii) Évaluer les perceptions sociales et sexospécifiques sous-jacentes chez les filles, les garçons, la mère, le père, les prestataires de services et les membres de la communauté en ce qui concerne l'éducation intermédiaire, secondaire et supérieure des filles, compétences, emploi et pouvoir décisionnelle (iii) Comprendre la pratique des filles, des garçons et des membres de leur famille en ce qui concerne leur éducation, leurs compétences et leur emploi, ainsi que les normes sociales, les pratiques et les comportements sociaux et culturels qui sont considérés comme des obstacles sur le chemin de la transition vers l'emploi et entrepreneuriat des jeunes femmes; (iv) Fournir des recommandations pour formuler les stratégies conduisant à l'intégration dans les modules du Système Intégré d'apprentissage d'égalité des sexes (GALS) et les parcours techniques de formation du projet et les centres de formation, d'apprentissage et incubation des jeunes.</p> |
| <p>PORTÉE DE L'ÉTUDE</p> <p>L'étude de référence CAP comprendra : (i) un analyse des vulnérabilités et risques majeures pour les jeunes dans les secteurs agro-sylvo-pastoraux ; (ii) la validation des approches de communication et sensibilisation des jeunes femmes et jeunes hommes pour l'autonomisation économique des jeunes femmes, aussi que le renforcement des attitudes nutritionnelles et alimentaires ; (iii) l'identification des contraintes et goulots d'étranglement pour un changement dans les attitudes et pratiques par rapport à l'égalité de genre économique et nutritionnelle ; (iii) l'identification des bonnes pratiques pour favoriser le changement des attitudes ; (iv) des recommandations pour les campagnes de sensibilisation et pour les modules de formations des parcours à travers le système GALS.</p> <p>COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE : les zones d'intervention du projet, à savoir les 8 pôles de concentrations dans les trois îles.</p> <p>APPROCHE/MÉTHODOLOGIE / ACTIVITÉS</p> <p>L'étude se basera sur l'approche méthodologique CAP et les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Recherche documentaire permettant d'examiner le contexte national (juridique, politique, institutionnel, social, culturel et politiques sectorielles) pertinent, et la revue des études CAP, sociologiques etc... existant sur l'égalité de genre, l'autonomisation des jeunes femmes et hommes, aussi que les pratiques nutritionnelles. ✓ Enquêtes : Enquêtes, entretiens et discussions avec les groupes cibles, les prestataires de services et les centres de formation, d'apprentissage et d'incubation ainsi que les communautés afin (i) d'identifier et de mieux comprendre les besoins, les barrières potentiels d'obtenir des résultats durables pour les jeunes femmes aussi que les jeunes hommes au niveau économique (ii) d'identifier et de mieux comprendre les attitudes et pratiques autour de la nutrition et des pratiques alimentaires ✓ Atelier : restitution en atelier au niveau de chaque île pour présenter les résultats aux jeunes et aux acteurs concernés. <p>RÉSULTATS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Méthodologie et outils de collecte de données finalisé et valides ; ✓ Rapport complet détaillant les résultats de l'étude, par île, sexe, et niveau de vulnérabilité ✓ Recommandations pour intégration des approches spécifiques dans les parcours de formations et le GALS |
| <p>CONDITIONS DE LA PRESTATION DE SERVICE</p> <p>Compétences requises : le prestataire (experts, bureau d'étude ou ONG) doit posséder les compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Maîtrise (MA) en sciences sociales, genre, socio-économies, développement rural, ou dans un domaine lié à l'inclusion sociale, le ciblage et du genre ; ✓ Au minimum cinq (5) années d'expérience professionnelle dans la conception, la mise en œuvre et la supervision des enquêtes quantitatives et qualitatives y compris la préparation des outils et la collecte des données ✓ Au minimum trois (3) ans expérience dans la conception, mise en œuvre et analyse des enquêtes CAP ✓ Expérience de la conception et/ou de la mise en œuvre de programmes de développement visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes, l'inclusion des différents groupes cibles, à voir, les jeunes, les personnes handicapés, personnes déplacées internes, ainsi les ménages plus pauvres ; ✓ Expérience dans la formation et le renforcement des capacités, ✓ Expérience en Union des Comores ✓ Travail en équipe ✓ Excellente communication écrite et verbale en Français <p>Délai d'exécution : l'étude devra être menée sur une période de 60 jours au début du projet</p> <p>Ligne hiérarchique : Le prestataire rendra compte au Coordinateur du projet Forces-Jeunes. Il travaillera en étroite collaboration avec le responsable genre et inclusion social de l'UNAC, ainsi qu'avec les Chefs des DOF de trois îles, les techniciens du projet et de la Direction régionale de l'Agriculture. Tous les résultats intermédiaires et finaux doivent être fournis dans les délais et doivent répondre aux normes jugées acceptables par le Chef de la DOF et le Coordinateur du projet Forces-Jeunes.</p> |
| <p>CONTRIBUTIONS DU PROJET</p> <p>L'équipe du projet partagera avec l'équipe de l'étude les connaissances techniques, les rapports et les conclusions de projets complémentaires et d'études globales sur le sujet en question.</p> |
| <p>DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ</p> <p>Toutes les données et informations reçues du projet dans le cadre de cette mission doivent être traitées de manière confidentielle et ne doivent être utilisées que dans le cadre de l'exécution de ce mandat. Tous les droits de propriété intellectuelle découlant de l'exécution du présent mandat sont cédés au projet Forces-Jeunes. Le contenu des documents écrits obtenus et utilisés dans le cadre de cette tâche ne peut être divulgué à des tiers sans l'autorisation écrite préalable du coordinateur du projet Forces-Jeunes.</p> |

Termes de référence pour l'étude sur la mise en place du guichet de placement des jeunes ruraux au sein de la maison de l'emploi aux Comores

Contexte

La Maison de l'Emploi (MDE) aux Comores s'engage à améliorer l'employabilité et l'emploi des jeunes, en particulier ceux des régions rurales. Dans ce cadre, il est envisagé la mise en place d'un guichet spécialisé pour le placement des jeunes ruraux dans divers secteurs, notamment l'agriculture, la pêche et l'élevage.

Objectif Général

L'objectif de cette étude est de fournir un plan détaillé et faisable pour la mise en place et le fonctionnement du guichet de placement des jeunes ruraux au sein de la MDE.

Objectifs Spécifiques

1. Évaluer la demande et les besoins en termes de compétences pour les jeunes ruraux.
2. Identifier les partenaires potentiels et les opportunités de placement dans les secteurs ciblés.
3. Proposer un modèle opérationnel pour le guichet.
4. Établir un plan de mise en œuvre, y compris un budget estimatif et un calendrier.

Méthodologie

1. Revue documentaire des études et rapports existants sur l'emploi des jeunes et le marché du travail aux Comores.
2. Interviews avec les parties prenantes clés : représentants gouvernementaux, agro-industries, agro-PME, organisations de jeunes, etc.
3. Enquêtes sur le terrain pour évaluer les besoins et les opportunités.
4. Analyse SWOT pour évaluer les forces, faiblesses, opportunités et menaces liées à la mise en place du guichet.

Livrables

1. Rapport d'étude comprenant les résultats des enquêtes, des interviews et des analyses.
2. Modèle opérationnel du guichet.
3. Plan de mise en œuvre, y compris budget estimatif et calendrier.
4. Présentation synthétique des principaux résultats de l'étude pour les parties prenantes.

Calendrier

- Démarrage de l'étude : octobre 2024
- Collecte de données : octobre - novembre 2024]
- Analyse et rédaction du rapport : décembre 2024
- Validation finale et présentation : janvier 2025

Budget

Le budget de cette étude devrait être détaillé, incluant les coûts pour la collecte de données, les déplacements, la rédaction du rapport, etc.

Qualifications Requises pour le Consultant

1. Expertise en développement rural, économie ou domaines connexes.
2. Expérience préalable en réalisation d'études similaires.
3. Connaissance du contexte socio-économique des Comores, en particulier dans le secteur de l'emploi des jeunes.
4. Maîtrise du Français et, si possible, des langues locales.

Modalités de Soumission

Les propositions devront être soumises au plus tard le 31 août 2024 à l'adresse [à définir].

(Ces termes de référence servent de guide pour l'étude et peuvent être adaptés selon les besoins spécifiques de la MDE et des parties prenantes impliquées.)

Convention de performance entre force-jeunes et la maison de l'emploi pour la gestion du guichet de placement des jeunes ruraux

Entre

Le **Projet de Formation et de Renforcement des capacités Entrepreneuriales des Jeunes Ruraux (FORCE-JEUNES)**, représenté par [Nom du représentant], [Poste], ci-après dénommé « **FORCE-JEUNES** », ET

La **Maison de l'Emploi**, représentée par [Nom du représentant], [Poste], ci-après dénommée « la MDE »,

Préambule

Les deux parties reconnaissent l'importance de favoriser l'emploi des jeunes ruraux aux Comores dans des secteurs tels que l'agriculture, la pêche et l'élevage. Le présent accord établit les termes et conditions selon lesquelles Force-jeunes financera et la MDE gèrera le Guichet de Placement des Jeunes Ruraux.

Article 1 : Objectif de la Convention

L'objectif est de formaliser un partenariat entre Force-jeunes et la MDE pour la mise en œuvre et la gestion efficace du Guichet de Placement des Jeunes Ruraux.

Article 2 : Engagements de Force-jeunes

1. Financer les activités du Guichet conformément au budget approuvé.
2. Fournir une assistance technique pour la mise en œuvre des activités.
3. Suivre et évaluer régulièrement les performances du Guichet.

Article 3 : Engagements de la MDE

1. Assurer la gestion quotidienne et la maintenance du Guichet.
2. Fournir des rapports trimestriels sur les activités et les performances du Guichet.
3. Collaborer avec les parties prenantes pour assurer le succès du projet.

Article 4 : Indicateurs de Performance

Les indicateurs de performance seront définis conjointement par Force-jeunes et la MDE. Ils pourront inclure, entre autres, le nombre de jeunes ruraux placés, le nombre de partenariats établis et les taux de satisfaction des utilisateurs.

Article 5 : Financement

Force-jeunes s'engage à financer les activités du Guichet selon les termes du budget approuvé annexé à cette Convention.

Article 6 : Suivi et Évaluation

Un comité de suivi composé de représentants de force-jeunes et de la MDE sera formé pour suivre l'exécution de cette Convention. Des réunions trimestrielles seront organisées pour évaluer les progrès.

Article 7 : Durée et Résiliation

La présente Convention est établie pour une durée d'un an, renouvelable d'un commun accord entre les parties. Chaque partie peut résilier cet accord en fournissant un préavis écrit de 60 jours.

Article 8 : Confidentialité

Les deux parties s'engagent à maintenir la confidentialité des informations échangées dans le cadre de cette Convention.

Article 9 : Loi Applicable et Juridiction

Cette Convention est régie par les lois de l'Union des Comores et tout litige sera réglé par les tribunaux compétents.

Article 10 : Signature

Fait en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour Force-jeunes :

[Nom] du représentant]

[Poste]

[Date]

Pour la Maison de l'Emploi :

[Nom] du représentant]

[Poste]

[Date]

Annexe : Budget Approuvé

(Ce modèle de Convention est donné à titre indicatif et devra être soumis à une revue juridique avant sa finalisation et sa signature.)

Annexe 3 : **Convention de partenariat pour l'accès des jeunes ruraux à l'emploi aux Comores**

Entre

La **Maison de l'Emploi**, représentée par [Nom du représentant], [Poste], dont le siège social est situé à [Adresse], ci-après dénommée « la MDE »,
ET

Le **Patronat des Comores**, représenté par [Nom du représentant], [Poste], dont le siège social est situé à [Adresse], ci-après dénommé « le Patronat »,

Préambule

Conscients de la nécessité d'accroître les opportunités d'emploi pour les jeunes ruraux aux Comores, la MDE et le Patronat s'engagent à travailler en partenariat pour atteindre cet objectif.

Article 1 : Objectif de la Convention

L'objectif est d'établir un cadre de collaboration pour favoriser l'accès des jeunes ruraux à l'emploi dans divers secteurs tels que l'agriculture, la pêche et l'élevage.

Article 2 : Engagements de la MDE

1. Identifier les jeunes ruraux et recenser leurs compétences au regard des besoins du marché du travail.
2. Faciliter le placement des jeunes formés auprès des entreprises membres du Patronat.
3. Fournir des rapports trimestriels sur les résultats des placements et des formations.

Article 3 : Engagements du Patronat

1. Offrir des opportunités de stages et d'emplois pour les jeunes formés par la MDE.
2. Participer à des programmes de mentorat et de formation continue.
3. Collaborer avec la MDE dans la réalisation d'études sur les besoins en compétences et en emploi dans les secteurs ciblés.

Article 4 : Mécanisme de Collaboration

1. La mise en place d'un Comité de Suivi composé de représentants des deux parties pour assurer le bon fonctionnement du partenariat.
2. Organisation de réunions trimestrielles pour le suivi et l'évaluation des activités menées.

Article 5 : Durée et Renouvellement

La présente Convention est conclue pour une période d'une année, renouvelable par accord mutuel des parties.

Article 6 : Résiliation

Chaque partie peut résilier la présente Convention en donnant un préavis écrit de 60 jours.

Article 7 : Loi Applicable et Juridiction

La présente Convention sera régie et interprétée conformément aux lois du pays des Comores. Tout différend sera résolu devant les tribunaux compétents.

Article 8 : Dispositions Finales

Les deux parties s'engagent à collaborer de bonne foi pour atteindre les objectifs fixés par la présente Convention.

Article 9 : Signature

Fait en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour la Maison de l'Emploi :

[Nom] du [Poste] représentant]

[Date]

[Date]

Pour le Patronat des Comores :

[Nom] du [Poste] représentant]

[Date]

[Date]

(Ce modèle de Convention est donné à titre indicatif et devra être soumis à une revue juridique avant sa finalisation et sa signature.)

Annexe 4 : Termes de référence pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie e-business pour l'entrepreneuriat des jeunes ruraux aux Comores

1. Contexte et Justification

Face aux défis liés au chômage des jeunes et au développement économique des régions rurales aux Comores, une stratégie e-business ciblée est envisagée pour dynamiser l'entrepreneuriat des jeunes ruraux. Cette stratégie sera conçue pour promouvoir les activités économiques locales, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage.

2. Objectifs de l'Étude

Objectif Général :

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie e-business efficace et durable pour favoriser l'entrepreneuriat des jeunes ruraux aux Comores.

Objectifs Spécifiques :

1. Évaluer les besoins et les opportunités pour le développement d'activités e-business dans les zones rurales.
2. Identifier les partenaires potentiels (secteur privé, gouvernement, ONG, société de téléphonie mobile, fournisseur d'accès internet, organisation de producteur, startup, etc.) pour la mise en œuvre de la stratégie.
3. Définir un plan d'action concret, avec des indicateurs de performance et un calendrier d'exécution.

3. Portée de l'Étude

- Analyse de marché et des besoins des jeunes entrepreneurs ruraux.
- Étude de la chaîne de valeur dans les secteurs ciblés.
- Identification des meilleures pratiques en matière d'e-business adaptées au contexte comorien.

4. Méthodologie

1. Revue de la littérature et des études existantes.
2. Entretiens avec des parties prenantes clés.
3. Enquêtes de terrain et études de cas.
4. Analyse SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces).
5. Élaboration de la stratégie et du plan d'action et son budget.

5. Livrables

1. Rapport d'évaluation des besoins et des opportunités.
2. Plan stratégique e-business.
3. Plan d'action détaillé avec des indicateurs de performance et budget.
4. Guide de mise en œuvre de la stratégie.

6. Calendrier

- Début de l'étude : janvier 2025
- Fin de l'étude : mars 2025
- Validation du rapport final : avril 2025

7. Profil du Consultant

- Expertise en entrepreneuriat et en commerce électronique.
- Connaissance du contexte socio-économique des Comores et en particulier des zones rurales.
- Expérience en gestion de projet et en élaboration de stratégies d'affaires.

9. Modalités de Soumission

- Les propositions doivent être soumises avant le 30 novembre 2024

(Ces Termes de Référence sont donnés à titre indicatif et peuvent être ajustés en fonction des besoins spécifiques du projet.)

Annexe 5 : Termes de référence pour l'élaboration d'un catalogue des opportunités d'emploi intégrant des emplois verts pour dynamiser l'entrepreneuriat des jeunes ruraux aux Comores

1. Contexte et Justification

La nécessité de créer des emplois durables et respectueux de l'environnement aux Comores est devenue une priorité. Les jeunes, surtout ceux dans les zones rurales, ont un potentiel significatif pour contribuer à cette dynamique. Ce projet vise à élaborer un catalogue d'opportunités d'emploi y compris des emplois verts qui servira de référence et d'orientation pour les jeunes entrepreneurs ruraux et pour Force-jeunes.

2. Objectifs de la Mission

Objectif Général :

- Élaborer un catalogue exhaustif et détaillé des opportunités d'emploi y compris des emplois verts aux Comores afin de promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes ruraux.

Objectifs Spécifiques :

1. Identifier et classer les différentes opportunités d'emplois y compris des emplois verts dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage, et d'autres domaines pertinents.
2. Évaluer la viabilité économique, sociale et environnementale de chaque opportunité identifiée.

3. Portée du Travail

- Recensement des différentes catégories d'emplois et activités verts.
- Évaluation des besoins en compétences, en formation et en financement pour chaque type d'emploi y compris des emplois verts.
- Cartographie des acteurs et partenaires potentiels dans le secteur des emplois en général et des emplois verts en particulier.

4. Méthodologie

1. Recherche documentaire et études existantes.
2. Enquêtes et entretiens sur le terrain.
3. Analyse des données collectées.
4. Rédaction et conception du catalogue.

5. Livrables

1. Un rapport d'étude préliminaire sur les opportunités d'emploi y compris des emplois verts identifiées.
2. Le catalogue des opportunités d'emploi y compris des emplois verts, format imprimé et électronique.
3. Un guide pratique pour l'utilisation du catalogue par les jeunes entrepreneurs ruraux.

6. Calendrier

- Début de la mission : octobre 2024
- Fin de la mission : novembre 2024
- Livraison du rapport préliminaire : décembre 2024
- Livraison du catalogue final : janvier 2025

7. Profil du Consultant ou de l'Équipe Consultante

- Expertise en développement durable et entrepreneuriat rural.
- Expérience dans la recherche et l'analyse de données.
- Connaissance du contexte socio-économique et environnemental des Comores.

(Ce document de Termes de Référence est donné à titre indicatif et peut être adapté en fonction des besoins et spécificités du projet)

Annexe 6 : Termes de référence pour l'organisation du salon de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ruraux aux Comores

1. Contexte et Justification

Le taux de chômage des jeunes aux Comores est préoccupant, particulièrement dans les zones rurales. Dans ce contexte, l'organisation d'un Salon de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi des Jeunes Ruraux représente une opportunité pour mettre en relation les jeunes entrepreneurs, les employeurs, les institutions de formation et les différents acteurs du développement rural.

2. Objectifs de l'Événement

Objectif Général :

- Offrir une plateforme d'échanges et de mise en réseau pour les jeunes entrepreneurs ruraux, les employeurs, et les institutions clés aux Comores.

Objectifs Spécifiques :

1. Fournir une vitrine pour les jeunes entrepreneurs ruraux pour présenter leurs produits, services, et innovations.
2. Faciliter l'accès à des opportunités d'emploi et de formation pour les jeunes ruraux.
3. Promouvoir les initiatives et programmes de soutien à l'entrepreneuriat et à l'emploi rural.

3. Participants Ciblés

- Jeunes entrepreneurs ruraux
- Jeunes formés par Force-jeunes
- Institutions de formation
- Entreprises du secteur privé
- Organismes gouvernementaux
- Partenaires au développement

4. Méthodologie

1. Définition du format et des thématiques du salon.
2. Identification et invitation des participants.
3. Mobilisation des ressources et partenaires.
4. Planification logistique, promotion et organisation de l'événement.

5. Livrables

1. Programme détaillé du salon.
2. Rapport de synthèse de l'événement, incluant les retombées et les perspectives.
3. Base de données des participants et des opportunités identifiées.

6. Calendrier

- Planification et préparation : 04 mois avant la tenue de l'évènement
- Date du salon : à définir
- Rapport final : au plus tard un mois après la tenue du salon

7. Profil de l'Organisateur ou de l'Équipe Organisatrice

- Expérience en organisation d'événements de grande envergure.
- Connaissance du milieu de l'entrepreneuriat et de l'emploi rural aux Comores.
- Capacité de mobilisation des ressources et des partenaires.

8. Budget et Financement

- Budget estimé : 15 000 euros+ contributions sponsors
- Sources de financement envisagées : Force-jeunes+ sponsors

9. Modalités de Soumission et de Sélection

- Appel à propositions ouvert jusqu'au décembre 2024

10. Contact

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter (à définir)

(Ces Termes de Référence sont fournis à titre indicatif et peuvent être adaptés pour répondre aux besoins spécifiques du projet et des partenaires impliqués.)

Annexe 7 : Convention de partenariat pour la facilitation et la promotion des partenariats gagnant-gagnant pour les jeunes entrepreneurs ruraux et l'insertion des jeunes ruraux dans l'emploi

Entre

Le Patronat des Comores

Adresse : [Adresse complète]

Représenté par : [Nom du représentant], [Titre]

Ci-après dénommé "Le Patronat"

ET

Projet de Formation et de Renforcement des capacités Entrepreneuriales des Jeunes Ruraux (FORCE-JEUNES)

Adresse : [Adresse complète]

Représenté par : [Votre nom], [Votre titre]

Ci-après dénommée "Force-jeunes"

Préambule

Conscients de la nécessité de promouvoir l'emploi des jeunes en milieu rural aux Comores et de dynamiser l'entrepreneuriat rural, les parties conviennent de ce qui suit :

Article 1 : Objet

L'objet de cette Convention est d'établir les conditions de partenariat entre "Le Patronat" et "Force-jeunes" pour la facilitation et la promotion des partenariats gagnant-gagnant en faveur des jeunes entrepreneurs ruraux et leur insertion dans le monde du travail.

Article 2 : Engagements du Patronat

1. Promouvoir les opportunités de stage et d'emploi pour les jeunes entrepreneurs ruraux au sein des entreprises membres.
2. Participer aux événements de mise en réseau et aux salons organisés par "Force-jeunes".
3. Contribuer à des formations et ateliers axés sur le développement des compétences entrepreneuriales des jeunes ruraux.

Article 3 : Engagements de Force-jeunes

1. Partager les informations sur la dynamique d'emploi dans le secteur agriculture et les opportunités de partenariats gagnant-gagnant pour des jeunes entrepreneurs ruraux.
2. Contribuer à l'organisation des événements, tels que des salons de l'emploi et de l'entrepreneuriat, pour faciliter la rencontre entre les jeunes ruraux et les entreprises.
3. Sensibiliser les jeunes entrepreneurs sur les opportunités d'emploi et de partenariat avec le secteur privé.

Article 4 : Suivi et Évaluation

Un comité de suivi sera créé, composé de représentants des deux parties, afin de suivre et évaluer les activités menées dans le cadre de cette convention.

Article 5 : Durée

La présente convention prend effet à la date de signature par les deux parties et demeure en vigueur pour une période d'une année.

Article 6 : Résiliation

Chaque partie peut résilier cette convention avec un préavis écrit de [nombre de mois] mois.

Article 7 : Confidentialité

Les parties s'engagent à maintenir la confidentialité des informations échangées dans le cadre de ce partenariat.

Article 8 : Droit Applicable et Juridiction

Cette convention est soumise au droit des Comores. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de cette convention sera soumis aux juridictions compétentes.

Article 9 : Signature

Fait en deux exemplaires originaux, à [Ville], le [Date]

| | | | | |
|---|-----------|-----------------------|------------|---------------------------------|
| Pour [Nom [Titre] [Signature] | Le | Patronat du | des | Comores représentant] |
|---|-----------|-----------------------|------------|---------------------------------|

| | | | | |
|--|--|--|--|---------------------------------------|
| Pour [Votre [Votre [Signature] | | | | Force-jeunes nom] titre] |
|--|--|--|--|---------------------------------------|

(Cette convention de partenariat est donnée à titre indicatif et devrait être revue avant la signature pour s'assurer qu'elle répond aux besoins et exigences des parties impliquées)

Annexe 8 : Termes de référence pour l'étude pour la mise en place d'une plateforme de régulation et de facilitation des échanges des produits agricoles, halieutiques et sylvopastoraux entre les îles des Comores

1. Contexte

L'agriculture, la pêche et l'élevage sont des secteurs clés de l'économie comorienne, surtout dans les zones rurales. Toutefois, la facilitation et la régulation des échanges inter-îles restent un défi. La présente étude détaillée évaluera la faisabilité et les modalités de mise en place d'une plateforme de régulation et de facilitation des échanges des produits agricoles, halieutiques et sylvopastoraux entre les îles des Comores.

2. Objectifs de l'Étude

Objectif Général :

Analyser la faisabilité et les conditions nécessaires à la mise en place d'une plateforme numérique dédiée à la régulation et à la facilitation des échanges des produits agricoles, halieutiques et sylvopastoraux entre les îles des Comores.

Objectifs Spécifiques :

1. Identifier les besoins et les obstacles en matière d'échange de ces produits.
2. Cartographier les acteurs clés et les processus d'échange existants.
3. Évaluer les aspects techniques, financiers, et réglementaires relatifs à la création de la plateforme numérique dédiée à la régulation et à la facilitation des échanges des produits agricoles, halieutiques et sylvopastoraux entre les îles des Comores.
4. Concevoir, mettre en ligne et rendre opérationnel la plateforme.

3. Tâches et Responsabilités

1. Conduite d'une analyse de marché, d'une étude de besoins auprès des acteurs concernés et de profilage des utilisateurs potentiels.
2. Évaluation des aspects techniques pour la mise en œuvre de la plateforme.
3. Analyse des implications légales et réglementaires.
4. Estimation des coûts de mise en place et de gestion de la plateforme.
5. Concevoir, mettre en ligne et rendre opérationnel la plateforme.
6. Rédaction d'un rapport final comprenant des recommandations et un plan d'action pour la durabilité de la plateforme.

4. Méthodologie

- Revue documentaire
- Entretiens avec les parties prenantes
- Visites sur site
- Utilisation d'outils analytiques et statistiques

5. Livrables

1. Rapport d'analyse de marché et d'étude de besoins.
2. Rapport sur les aspects techniques et les spécifications pour la plateforme.
3. Analyse des implications légales et réglementaires.
4. Estimation budgétaire et modèle de financement.
5. Interface digitale et site internet de la plateforme
6. Rapport final avec recommandations et plan d'action.

6. Calendrier

- Durée estimée de l'étude : 4 mois
- Date de début : mai 2025
- Date de fin : 15 septembre 2025

7. Qualifications Requises

- Expertise en agroéconomie, développement rural ou domaines connexes.
- Expertise dans la conception de plateforme numérique
- Expérience en gestion de projets.
- Connaissance des secteurs agricoles, halieutiques et sylvopastoraux aux Comores

(Ces Termes de Référence sont fournis à titre indicatif et peuvent être adaptés pour répondre aux besoins spécifiques du projet et des partenaires impliqués.)

Annexe 9 : Termes de référence pour la conception d'une application mobile pour le e-marketing des produits agrosylvopastoraux et halieutiques aux Comores

1. Contexte et Justification

Le secteur agrosylvopastoral et halieutique est un pilier économique aux Comores, mais il est entravé par des défis tels que l'accès limité au marché et des chaînes de valeur inefficaces. Le développement d'une application mobile pour le e-marketing vise à pallier ces défis.

2. Objectifs du Projet

Objectif Général :

Créer une plateforme mobile pour faciliter le marketing et la vente de produits agrosylvopastoraux et halieutiques aux Comores.

Objectifs Spécifiques :

1. Offrir une interface utilisateur conviviale pour les producteurs et les consommateurs.
2. Intégrer des options de paiement sécurisé.
3. Permettre un suivi en temps réel des commandes et des livraisons.

3. Tâches et Responsabilités

1. Étude de marché et analyse des besoins.
2. Conception de l'interface utilisateur.
3. Développement de l'application mobile.
4. Intégration des options de paiement.
5. Tests et déploiement de l'application.
6. Formation des utilisateurs et suivi.

4. Méthodologie

1. Collecte de données sur les besoins des utilisateurs potentiels.
2. Conception de prototypes pour l'application.
3. Développement agile de l'application avec des itérations régulières.
4. Tests en conditions réelles avec des groupes ciblés.
5. Formation et support technique pour les utilisateurs.

5. Livrables

1. Rapport d'étude de marché.
2. Documentation de conception de l'application.
3. Application mobile fonctionnelle.
4. Guides et manuels pour les utilisateurs.
5. Rapport de suivi post-lancement.

6. Calendrier

- Étude de marché : Mois 1
- Conception : Mois 2-3
- Développement : Mois 4-6
- Tests : Mois 7
- Lancement : Mois 8

7. Qualifications Requises pour l'Équipe de Mise en Œuvre

- Expérience en développement d'applications mobiles.
- Connaissance du secteur agrosylvopastoral et halieutique aux Comores.
- Expertise en e-marketing et en méthodes de paiement sécurisé

(Ces Termes de Référence sont fournis à titre indicatif et peuvent être adaptés pour répondre aux besoins spécifiques du projet et des partenaires impliqués.)

Éléments de contexte

258. **Jeunes et formation.** La population comorienne est jeune avec plus de 70% âgés de moins de 35 ans⁷⁷ (RGPH4, 2017). En Union des Comores, 40% des garçons et 50% des filles de moins de 14 ans ne sont pas scolarisés (RGPH4, 2017) et 31% des jeunes n'ont pas accès à l'éducation et à la formation, dénotant ainsi un gap de compétence considérable pour le marché du travail et de l'emploi. Environ 58% de la population est en âge de travailler (≥ 15 ans) et cette tranche de la population croît au rythme moyen annuel de 2% (INSEED pour la période 2003-2017). Chaque année, le nombre de nouveaux demandeurs d'emploi est estimé à 9 860⁷⁸ dont plus 3 200 nouveaux diplômés de niveau universitaire⁷⁹. Ce nombre important de demandeurs d'emploi pose une problématique de l'employabilité des jeunes et de leur orientation vers l'auto-emploi et l'entrepreneuriat. Le taux des jeunes de 15-34 ans en activité demeure faible avec seulement 33,8% enregistré en 2022⁸⁰. Le taux d'emploi des jeunes de 15-34 ans est bien en deçà de celui de la population globale, impliquant ainsi les difficultés d'accès aux opportunités d'emplois pour ces jeunes. Aussi, il ressort du rapport⁸¹ sur l'emploi en Union des Comores que 72% de l'emploi salarié se trouve dans le secteur informel. Les emplois des jeunes dans le secteur informel sont précaires. Il est observé une cohabitation de l'offre de formation formelle et informelle. Le cadre légal et institutionnel pour la formation technique et professionnelle en Union des Comores est riche et évolutif au fil des années.

259. L'Union des Comores s'est doté d'une loi sur l'orientation sur la Formation technique et professionnelle (loi N°13-007/AU du 1er juillet 2013)⁸². Le décret d'application de ladite loi précise que « la formation Technique et Professionnelle est l'une des principales composantes du dispositif national de préparation des ressources humaines et l'un des leviers de développement. Elle est inscrite dans l'optique d'une articulation entre la formation et l'emploi ».

260. Après plusieurs décennies sans orientations dans le domaine de la formation technique et professionnelle, le pays a élaboré en 2014, une stratégie de développement de la Formation Technique et Professionnelle (SDFTP 2014-2019)⁸³. Ce document est depuis lors la boussole des actions publiques dans le secteur. Dans la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCA2D 2018-2021)⁸⁴, la nécessité d'emplois stables, décents et bien rémunérés ainsi que l'importance d'une main d'œuvre plus qualifiées sont reconnues comme des éléments importants de croissance. L'axe stratégique 2.2 de la SCA2D précise la nécessité d'*accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle*. Elle place parmi ses actions phares, la diversification et la qualité de l'offre de formation technique et professionnelle adaptée au marché de l'emploi pour les jeunes.

261. La Politique nationale de la jeunesse adoptée en 2017, reconnaît la faible et difficile insertion des jeunes dans la vie professionnelle ainsi que l'insuffisance de formation et d'encadrement de la jeunesse parmi les problèmes majeurs. Elle souligne le rôle levier que joue la formation technique et professionnelle (FTP) des jeunes pour l'insertion et le renforcement du capital humain du pays. Elle fait aussi ressortir les capacités limitées et l'offre peu diversifiée des structures existantes de FTP. Dans sa vision, elle met l'accent sur l'éducation, l'insertion des jeunes. Plus spécifiquement elle met un point d'honneur sur la formation, l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat des jeunes à travers ses objectifs stratégiques 1 : « Offrir aux jeunes une éducation de qualité et un meilleur accès à la formation technique et professionnelle⁸⁵ » et 3 « Augmenter les opportunités économiques

⁷⁷ Les jeunes de moins de 15 ans et ceux âgés entre 15 et 34 ans représentent respectivement 37,5% et 33,7% pour une population dans cette tranche estimée en 2022 à 286 517 personnes. Dans cette tranche d'âge, la répartition hommes-femmes est équilibrée.

⁷⁸ Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) : Projections 2003-2017.

⁷⁹ En moyenne l'Université des Comores (UDC) produit 3 261 nouveaux diplômés chaque année (BIT-PNUD 2022)

⁸⁰ ESI 2022

⁸¹ Maison de l'emploi (MDE), 2023.

⁸² Cette loi définit : i) la formation technique vise l'acquisition de compétences techniques, technologiques et scientifiques permettant l'accès à l'enseignement supérieur et pouvant déboucher sur un emploi ou des activités professionnelles ; ii) la formation professionnelle vise l'acquisition de compétences nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une profession exigeant une qualification.

⁸³ Cette stratégie n'est pas encore actualisée. La nouvelle politique de l'éducation à l'horizon 2030 est en cours d'élaboration.

⁸⁴ <https://faolex.fao.org/docs/pdf/com211696.pdf>

⁸⁵ Les 3 sous-objectifs sont : Améliorer la qualité de l'enseignement à tous les niveaux ; Valoriser l'éducation non formelle et l'éducation informelle ; Développer la culture numérique.

pour les jeunes et créer les conditions les meilleurs au plein déploiement de leur potentiel créatif et innovant dans tous ces domaines⁸⁶ ».

262. Le Plan Comores Emergent 2030 (PCE)⁸⁷ fait de l'emploi la pierre angulaire et du capital humain un des catalyseurs de l'émergence des Comores. Il fait de l'éducation un des facteurs fondamentaux du processus d'émergence. La volonté politique affichée est de promouvoir une jeunesse éduquée, formée, compétente et entreprenante face aux défis de croissance susceptible de réaliser la vision « un plein emploi productif et un emploi décent pour tous ». Mieux, aux Comores, la Politique nationale de l'emploi (PNE) est un catalyseur de la création d'emplois productifs, décents et durables.

263. Le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA - Comores 2020-2024) en son pilier premier fait de la formation technique agricole un élément crucial de réussite. Plus précisément, il est prévu que le dispositif national⁸⁸ de formation agricole soit redimensionné et réhabilité et que l'enseignement agricole de base formation des producteurs soit aussi réhabilité. De plus, le PNIA met l'accent sur l'accès de la formation à tous les jeunes.

264. Le pays s'est récemment doté de textes pour améliorer l'environnement et l'orientation national pour l'emploi. Ainsi, la loi n°21-007/AU baptisée « un jeune, un emploi en Union des Comores », promulguée en 2021, renforce la législation de l'Union des Comores, en matière d'emploi des jeunes. Le décret n° 22-048/PR du 23 mai 2022 pour la mise en place du Fonds National pour « l'Initiative un Jeune Un Emploi », renforce la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi de 2013.

265. Malgré la volonté politique et l'existence des documents d'orientation au niveau national, l'édition 2023 de Examen National Volontaire (ENV⁸⁹) des ODD en Union des Comores, fait ressortir la progression faible et limitée vis-à-vis de l'ODD 4 (éducation de qualité).

266. Leçons apprises en matière d'appui à la formation-insertion des jeunes ruraux aux Comores et dans la sous-région. Le projet Force-Jeunes tire avantage des leçons et des expériences précédentes ou en cours sur la formation et l'insertion des jeunes ruraux. En particulier :

- Aux Comores, le Programme national de développement humain durable (PNDHD 2007-2014) appuyé par le FIDA, a contribué à réhabiliter quelques CRDE et à renforcer les capacités du personnel de ces CRDE. Le rapport d'achèvement du PNDHD souligne que l'action des CRDE a été limitée par les retards accusés dans la réhabilitation de leurs infrastructures et les lenteurs voire le manque de ressources tant matérielles qu'humaines. Néanmoins, ce projet a jeté les bases d'un dispositif de vulgarisation agricole et d'encadrement de proximité des producteurs. Cependant la pérennisation de ces acquis qui était sujette au financement annuel de l'Etat ne fut pas réalité. Les leçons importantes tirées du PNDHD pour la formation est la nécessité de démarrer les réhabilitations de CRDE à temps et d'assurer que les CRDE génèrent et disposent des ressources d'autonomie pouvant contribuer à leur pérennisation.
- La mise en œuvre du Projet de formation professionnelle, insertion et appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux (FIER 2013-2023) au Mali a montré la nécessité d'avoir une approche holistique d'accompagnement des jeunes depuis l'orientation dans un parcours de formation jusqu'au stade post-financement. Pour ce faire, le projet FIER a mis en place des dispositifs de facilitation de proximité et d'accompagnement rapproché pour ces jeunes. Aussi, la plateforme d'échanges entre jeunes promues par FIER a joué un rôle clé dans les appuis-conseils, la résolution des difficultés rencontrées par les jeunes, et la mise en marché des produits issus des initiatives promues. Le renforcement

⁸⁶ Les 3 sous-objectifs sont : Mettre en place des centres d'orientation professionnelle au sein des établissements scolaires afin de mieux orienter les jeunes et appuyer à la conception d'un projet professionnel dès l'âge précoce ; Promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et contribuer à la mise en place de dispositifs devant faciliter l'embauche des jeunes ; Valoriser la formation technique et professionnelle.

⁸⁷ Le PCE est structuré autour de 5 socles et 5 catalyseurs, à savoir : Socle 1 : Le tourisme et l'artisanat, des atouts majeurs pour les Comores dans l'Océan indien ; Socle 2 : Une économie bleue des Comores affirmée ; Socle 3 : Les Comores, un hub de services financiers et logistiques dans l'Océan indien ; Socle 4 : Une agriculture modernisée pour la sécurité alimentaire ; Socle 5 : Des niches industrielles pour diversifier l'économie ; Catalyseur 1 : Un cadre politique et institutionnel réformé et plus stable ; Catalyseur 2 : Des infrastructures à niveau pour une économie performante ; Catalyseur 3 : Un capital humain qui prépare l'avenir. Le capital humain est un des catalyseurs majeurs du processus d'émergence des Comores ; Catalyseur 4 : Des réformes structurelles pour un environnement compétitif ; Catalyseur 5 : Les Comores, un acteur de la révolution numérique.

⁸⁸ Trois éléments clés à actionner pour ce dispositif sont : une stratégie de formation agricole est formulée et approuvée ; des curricula de formation agricole revus ; des centres de formation opérationnels.

⁸⁹ Commissariat Général au Plan de l'Union des Comores (2023).

<https://hlpf.un.org/sites/default/files/vnrs/2023/VNR%202023%20Comoros%20Report.pdf>

de structures existantes pour l'offre de formation a constitué un gage de durabilité des acquis du projet.

- Au Sénégal, la revue à mi-parcours du Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux agripreneurs (Agri-jeunes Tekki Ndawñi) a révélé l'utilité de rapprocher les formations le plus possible du lieu de résidence des jeunes et aussi d'assurer que les cycles de formation ne soient pas trop long. Pour plus d'efficacité, il fut remarqué qu'enclencher le financement du projet du jeune avant la fin du cycle de formation assure une mise en place à temps du plan d'affaires des jeunes à financer.

267. *Présentation détaillée des systèmes ou plateaux techniques de formation-insertion.* En Union des Comores, les dispositifs de formation existants ne possèdent pas de capacités (infrastructures, équipements) et ressources humaines suffisantes pour assurer une adéquation continue entre l'offre et la demande de formation orientée vers le marché d'emploi. Aussi, faut-il souligner la quasi-absence de structures d'appui à l'insertion professionnelle. La faible qualité de la plupart des dispositifs existants et le manque de travaux pratiques dans les formations, font que le sous-secteur de la formation technique et professionnelle a, et continue d'avoir une image négative au sein de la population.

268. La première entité de formation de l'Union des Comores est l'Université des Comores créée en 2003. Cette entité comporte quatre facultés, deux instituts, un centre universitaire et une école, répartis sur les sites de Mvouni, Karthala, Corniche, Hamramba. Au sein de cette université publique qui offre des formations diplômantes (DUT, licences et masters), aucun des démembrements ne forme sur le secteur agricole, encore moins sur les aptitudes techniques et professionnelles nécessaires à ce secteur.

269. Outre l'Université des Comores, les dispositifs existants de formation technique, professionnelle et duale, dont les profils correspondent aux demandes des cibles de Force-jeunes sont limités. Il s'agit de cinq centres publics⁹⁰ et trois centres semi-publics⁹¹. Pour les centres publics, l'Ecole nationale de pêche et de la marine marchande (ENPMM) à Anjouan est celle qui dispose d'un plateau conséquent pour former sur les métiers de pêche et activités connexes. D'autres centres dont le Centre national de formation agricole de Wanani à Mohéli bénéficient d'appuis substantiels d'autres programmes⁹² mis en œuvre dans le pays. Le centre de formation agricole de Wanani n'est cependant pas toujours opérationnel. Pour son opérationnalisation, il bénéficiera de l'appui du programme Msomo Na Hazi (MnH) pour le renforcement du personnel, la réhabilitation d'infrastructures, la mise à niveau des curricula.

270. L'ENPMM est le seul établissement de formation en économie bleue dans l'archipel. Une évaluation rapide de l'ENPMM conduite en 2022 grâce à un partenariat avec l'Ecole d'Apprentissage Maritime (EAM) de Mayotte a fait un certain nombre de constats, dont entre autres : le personnel disponible est en surnombre par rapport aux apprenants. Bien que les compétences pédagogiques et techniques des formateurs existent et sont reconnues par les partenaires, elles nécessitent d'être mises à niveau et renforcer par la recherche et l'innovation. Cette école dispose des salles de formation essentiellement dédiées aux apprenants en cycle long et d'une salle de transformation récemment construite et non encore équipée. Les capacités matérielles, pédagogiques et les infrastructures ne sont pas suffisantes pour accueillir des jeunes en cohorte de formation continue.

271. Les Centres ruraux de développement économique (CRDE⁹³) créés en 2013, ont vocation à servir de centre⁹⁴ de formation, d'apprentissage pour les métiers de l'agriculture et de la pêche. Ils servent aussi de centre de vulgarisation de techniques agricoles et fournissent de l'appui-conseil agricole aux producteurs. Le constat sur le terrain est que ces centres sont très peu opérationnels. D'une part, les CRDE manquent de personnels qualifiés dans tous les domaines (agriculture, élevage, pêche, transformation, PFNL, gestion, nutrition, etc.). D'autre part, certains CRDE manquent d'infrastructures, d'équipements et d'outils adéquats pour jouer efficacement le rôle qui leur fut assigné par décret à la création. Au sein des CRDE, il n'existe pas des guides, manuels ou référentiels

⁹⁰ Ecole Nationale de Pêche et de la Marine Marchande (ENPMM) de Mirontsi à Anjouan ; ii) Ecole Nationale Technique et Professionnelle (ENTP) de Wani à Anjouan ; iii) Centre nationale horticole (CNH) de Vouni à Ngazidja ; iv) Centre national de formation agricole de Wanani ; Centre de Hambou.

⁹¹ I) CTFPID (le Collège Technique de Formation Professionnelle et d'Insertion de Djomani) ; ii) CFOTEH (centre de formation technique) de Mkazi ; iii) Centre de formation professionnelle et d'apprentissage (CFPA) de Foubouni.

⁹² Essentiellement le projet MSOMO NA HAZI financé par l'Union Européenne

⁹³ 8 à Anjouan, 8 sur la Grande-Comore, 3 à Mohéli

⁹⁴ Cf. Décret 13-015/PR du 06 février 2013

technico-économiques à jour pour guider le travail et l'approche d'accompagnement des producteurs se limite aux champs de démonstration et dans certains cas aux Champs écoles paysans (CEP).

272. En plus de ces centres (semi) publics, il existe des organisations non gouvernementales, des associations d'incubation aux métiers vert et des lieux d'apprentissage informels qui servent de lieu d'incubation et de formation des jeunes.

273. Au regard de ces faiblesses observées, le rapport⁹⁵ sur l'emploi dans l'Union des Comores, commandité par la maison de l'emploi, souligne l'importance et la nécessité d'améliorer d'une part les dispositifs de formation dans l'archipel afin d'assurer une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de travail, et d'autre part la qualité des emplois.

274. **Secteur de la pêche /économie bleue.** Le caractère insulaire de l'Union des Comores et le potentiel halieutique font de l'économie bleue le second socle de la stratégie du PCE⁹⁶ à l'horizon 2030. Le pays dispose d'un document de stratégie pour le développement des pêches élaboré en 2004 avec l'appui de la FAO, et du Code de pêche et de l'aquaculture élaboré en 2007 et révisé en 2020. Le pays a ratifié la Convention des Nations-Unies sur le Droit de la Mer le 21 juin 1994.

275. L'environnement marin et côtier de l'Union des Comores est caractérisé par des plages de sable, de mangroves (rares), d'herbiers et de récifs coralliens, et par une biodiversité remarquable. Le pays dispose d'une Zone économique exclusive (ZEE) importante (plus de 160 000 km²) avec diverses espèces de poissons à haute valeur commerciale⁹⁷.

276. Après le déclin en 2017-2018 de la Société nationale de pêche (SNP) et la rupture de l'accord de pêche des Comores avec l'Union européenne⁹⁸ qui ont durement affecté l'économie bleue, des actions sont en cours pour restaurer et développer cette économie qui emploie 7% de la population active, représente 12% du PIB et génère 5% des recettes d'exportation.

277. Pêche artisanale et pêche traditionnelle. La pêche artisanale est pratiquée par des embarcations motorisées qui peuvent s'éloigner jusqu'à 100 km de la côte. Les propriétaires des unités de pêche artisanale peuvent être des patrons-pêcheurs ou des « armateurs » possédant parfois plusieurs unités de pêche. Les modes de répartition des recettes de la pêche à la débarque du poisson sont basés sur des systèmes à la part, avec globalement un peu plus de deux parts pour le patron (consommation du carburant, dotation aux amortissements pour le remplacement de la vedette et du moteur, et bénéfice) et un peu moins d'une part à se répartir entre les deux pêcheurs embarqués (revenu)⁹⁹. La pêche traditionnelle pratiquée dans la frange côtière (moins de 2-3 miles nautiques des côtes) utilise des embarcations non motorisées et cible principalement des ressources démersales.

278. La production annuelle de la pêche artisanale en 2020 a été estimée à 20 000 tonnes de captures pour une valeur de 28 623 986 KMF dont 68% à Anjouan, 26% à Grande Comore¹⁰⁰. Elle est destinée principalement à satisfaire les besoins alimentaires des populations comoriennes. Combiné aux produits d'élevage, le volume de capture parvient à couvrir l'essentiel de la demande nationale sans toutefois entièrement remplacer les exportations.

279. Villages, équipements et acteurs de la pêche. Selon l'enquête cadre datée 2014, le nombre de pêcheurs avec carte de pêche est estimé à environ 6 360 sur 303 sites de pêche et 135 villages¹⁰¹.

⁹⁵ Maison de l'emploi (MDE), 2023.

⁹⁶ La vision du PCE est de développer, d'ici 2030, une économie bleue durable par l'exploitation des ressources marines, incluant la recherche et le développement des biotechnologies à destination de la pharmacie, de la génétique, de la chimie et de la cosmétique, l'exploitation minière des fonds marins, tout en protégeant l'environnement marin.

⁹⁷ Les ressources halieutiques des Comores sont composées essentiellement de ressources pélagiques océaniques, et notamment de thonidés et espèces associées, en conséquence des caractéristiques physiques des îles et des plateaux continentaux étroits (à quelques centaines de mètres des côtes la profondeur dépasse rapidement 100 mètres de fond). La ZEE comorienne jouxte une zone de pêche thonière très importante située dans le Canal du Mozambique.

⁹⁸ A la suite de la conférence de Doha (mars 2010), une Société nationale de pêche (SNP) avait été créée pour soutenir et accompagner la modernisation des modes d'exploitation des ressources halieutiques et de valorisation des produits de pêche. La SNP se voulait également un creuset d'opportunités d'emploi pour les jeunes. Dans la même période, l'Union des Comores disposait d'un accord de pêche avec l'Union européenne. Malheureusement en 2017/2018, la SNP a arrêté ses activités et la Commission européenne a qualifié l'Union des Comores, comme pays tiers non-coopérant dans la lutte contre la pêche illicite, Non déclarée et Non réglementée (INN), ce qui empêche, entre autres, d'exporter des captures vers le marché européen ou de négocier avec l'UE un Accord de partenariat pour une pêche durable (APPD)

⁹⁹ On distingue généralement deux systèmes de rémunération selon les spécificités insulaires. Le système anjouanais consiste en : 1 part du poisson pour le carburant, 10% du reliquat pour le propriétaire, et distribution des 3 parts restantes entre le propriétaire et les 2 pêcheurs. Le système grand comorien consiste en : 2 parts pour le propriétaire et 1 part pour les 2 pêcheurs à laquelle est retirée 1 poisson sur 10 pour le propriétaire. Source : Rapport d'étude sur le secteur privé et les filières de la pêche aux Comores, réalisé dans le cadre du projet SWIOFish1 (Breuil C. 2018).

¹⁰⁰ Source : Bulletin statistique n°4 de la DGRH (2021).

¹⁰¹ Source : Bulletin statistique n°4 de la DGRH (2021).

Le nombre de jeunes de 15 à 35 ans est estimé à 2 100¹⁰². En 2020, sur 4 381 embarcations enregistrées (2020), 63,5% était constitué par des embarcations traditionnelles non motorisées, dénommé Galawa à pagaie (GAP), c'est-à-dire embarcation en bois de 2 à 4 mètres, propulsée à pagaie ou voile. Parmi les bateaux motorisés, généralement dénommées « vedettes », 34% sont les embarcations en fibre de verre¹⁰³ de 5 à 7 mètres avec moteur hors-bord de 15 CV, dénommées Yamaha G18 et Sogawa (G18). Seulement 1% des embarcations ont des dimensions majeures. Il s'agit d'embarcations en fibre de verre de 9 mètres appelées Japawa ou Komacat (JAK), avec deux moteurs de 40 CV et/ou de 90 CV et qui portent des bacs à glace. Le restant 1,5% est représenté par des embarcations en fibre de verre dénommé Galawa à moteur ou Fedawa de 3 mètres équipés d'un moteur de 5 CV (FD I) ou de 5 mètres équipés d'un moteur de 9 CV (FD II).

TABLEAU 23 : NOMBRE DE VILLAGES, SITES, PÊCHEURS AVEC CARTE DE PÊCHE PAR ÎLE¹⁰⁴

| Îles | Villages (nombre) | Sites (nombre) | Embarcations (nombre) | Pêcheurs avec carte de pêche (nombre) | |
|--------------------------|-------------------|----------------|-----------------------|---------------------------------------|--------------|
| | | | | A embarcation | A pieds |
| Ngazidja (Grande Comore) | 60 | 113 | 1 957 | 2 424 | 596 |
| Ndzuwani (Anjouan) | 54 | 153 | 1 911 | 1 927 | 435 |
| Mwali (Mohéli) | 21 | 37 | 513 | 873 | 106 |
| TOTAL | 135 | 303 | 4 381 | 5 224 | 1 137 |

Source : Bulletin statistique n°4 de la DGRH (2021)

TABLEAU 24 : NOMBRE BATEAUX RÉCENCES PAR ÎLE ET TYPOLOGIE

| Île | Total Bateaux recensés | FD1 | FD2 | G18 | GAP | JAK |
|--------------------------|------------------------|-----------|-----------|--------------|--------------|-----------|
| Ngazidja (Grande Comore) | 1 957 | 17 | 13 | 637 | 1267 | 23 |
| Ndzuwani (Anjouan) | 1 911 | 14 | 2 | 646 | 1230 | 19 |
| Mwali (Mohéli) | 513 | 19 | 4 | 205 | 285 | 0 |
| Total | 4 381 | 50 | 19 | 1 488 | 2 782 | 42 |
| % | | 1,1 | 0,4 | 34,0 | 63,5 | 1,0 |

Source : Bulletin statistique n°4 de la DGRH (2021)

280. La pêche ainsi que la vente des captures sont pratiquées essentiellement par les hommes. Le nombre par embarcation varie selon la dimension du bateau et le type de pêche (entre 1 ou 2 personnes). Toutefois, la pêche au poulpe concerne surtout les femmes. En 2018, la pêche des poulpes, pratiquée à pied, employait 2 619 personnes dont 63% de femmes. Le nombre de jeunes peut être estimé à environ 880¹⁰⁵. Plusieurs initiatives encouragent l'observance du repos biologique. Les expériences en cours montrent que la pratique est appréciée par les pêcheurs qui aperçoit des captures plus intéressantes (taille et poids majeures des poulpes) après le repos¹⁰⁶ et donc des avantages économiques.

TABLEAU 25 : NOMBRE PÊCHEURS DE POULPE PAR ÎLE

| Nom île | Nombre de pêcheurs de poulpe |
|--------------------------|------------------------------|
| Ngazidja (Grande Comore) | 494 |
| Ndzuwani (Anjouan) | 1 719 |
| Mwali (Mohéli) | 406 |
| Total général | 2 619 |

Source : Bulletin statistique n°4 de la DGRH (2021)

281. Durant l'année, la bonne période de pêche est le « kashkazi » qui va de novembre/décembre à mars/avril et qui correspond à la saison des pluies chaude et humide dominée par le vent de nord-est. C'est le moment où les conditions en mer sont plus favorables et les captures des thons et des gros pélagiques sont plus abondantes. Durant la saison sèche et froide, « kusi », étalée de avril/mai à octobre/novembre, l'influence du vent de sud-est rend la mer agitée et ralentit l'activité de pêche. Cette alternance, amène à estimer que les sorties journalières par année sont environ 180 pour les embarcations traditionnelles et 220 pour les embarcations motorisées.

¹⁰² Estimé tenant compte que 33,7% de la population est âgé de 15 à 35 ans

¹⁰³ Plusieurs chantiers navals sont en activité aux Comores. Cependant il est à vérifier le respect des normes de construction des vedettes en fibre de verre.

¹⁰⁴ Source : Bulletin statistique n°4 de la DGRH (2021). Dans ce bulletin toutes les données du recensement de 2014 ont été reporté à l'exception des embarcations non motorisés qui ont été enregistré en 2020 par la DGRH. L'enregistrement de 2020 a montré une diminution de 18%, et le total des embarcations est passé des 5 006 en 2014 à 4381 en 2020.

¹⁰⁵ Nombre des jeunes estimé tenant compte que 33,7% est la tranche d'âge 15-35 ans

¹⁰⁶ La fermeture de la pêche aux poulpes pendant trois mois permet d'avoir des captures d'un poids plus intéressant. En effet au-delà de deux mois, le grossissement des poulpes est beaucoup plus important que durant leurs premières semaines de vie.

282. Les principaux engins utilisés pour la pêche traditionnelle et artisanale aux Comores sont les suivants : (i) la traîne, (ii) la palangrotte¹⁰⁷ pratiquée surtout dans la pêche traditionnelle, (iii) la ligne à main léger, et (iv) le filet ou petite scène¹⁰⁸.

283. A partir des années 1987/1988, un appui à ces techniques de pêche aux Comores a été apporté par les Dispositifs de concentration des poissons (DCP) installés initialement par l'intermédiaire des projets financés par le Fonds européen de développement (FED/UE) et la Commission de l'océan Indien (COI). La pose des DCP a continué dans le cadre d'autres projets et des accords de pêche. Le manque d'entretien et le coût du matériel initialement utilisé pour la construction, ont freiné la diffusion, de ces structures, bien que les DCP côtiers étaient appréciés par les pêcheurs pour la sécurité et l'innovation technologique. C'est dans les années 2000 qu'a démarré la fabrication des DCP à partir de matériaux disponibles localement pour assurer un développement durable de cette technologie¹⁰⁹. Actuellement le DCP est devenu un outil auxiliaire important pour accroître l'efficacité de capture de engins de pêche normalement utilisés aux Comores. Les DCP

Encadré 1. Dispositif de concentration de poissons (DCP).

Un DCP est une structure flottante artificielle permanente, semi-permanente ou temporaire, qui est utilisé pour attirer et concentrer les poissons en vue de leur capture ultérieure par un engin de pêche. Un DCP peut être soit ancré ou attaché (DCPa), principalement déployé dans la ZEE d'un pays, soit dérivant (DCPd), souvent déployé en haute mer. Les DCP comportent généralement des composants de surface, des composants immergés et un système de signalisation pour indiquer leur position.

permettent ainsi d'améliorer les performances économiques de la pêche artisanale et traditionnelle. Trois types de DCP à moindre couts réalisés en utilisant des matériaux locaux naturels sont promus par la Direction Générale des Ressources Halieutiques (DGRH) et l'ENPMM d'Anjouan qui maîtrise la technique de montage et de pose des DCP. Il s'agit (i) des DCP légers de moins de 200 m de profondeur, (ii) les DCP mi- eaux à placer à moins ou égal à 400 m de profondeur, et (iii) des DCP indo- pacifiques à placer entre 600 m et 1 200 m de profondeur. La réalisation, l'installation et la gestion de ces dispositifs se réalisent avec la participation actives des pêcheurs pour en assurer la durabilité. L'innovation, la possibilité des captures régulières et la possibilité d'emplois connexes à la réalisation et maintenances des engins représentent des facteurs d'attractivité et d'opportunité pour les jeunes.

284. Transformation des produits halieutiques. La transformation du poisson demeure un maillon de la filière pêche à mieux structurer pour offrir des opportunités de revenus aux femmes, principales opératrices dans l'activité¹¹⁰. La demande des produits halieutiques séchés existe. Les Comores importent actuellement de 500 à 1 000 tonnes de poisson séché (surtout requin séché de Madagascar). Des initiatives sont en cours pour valoriser les invendus aussi bien de poisson que de poulpe, à travers le séchage, le salage et le fumage. L'ENPMM a développé des modules de formation et des équipements appropriés (claires de séchage, fours, etc.) pour la production des poissons transformés de qualité.

285. Contraintes. Les contraintes majeures de la pêche traditionnelle et artisanale sont :

- Surexploitation de la frange côtière due, entre autres, au rayon d'action très limité des embarcations traditionnelles de petite taille et propulsées à pagaie.
- Revenus aléatoires pour les pêcheurs, les captures étant affectées par l'éloignement de zones de pêche par rapport à la typologie des embarcations et équipements leurs permettant d'y accéder, en plus de la saisonnalité de la pêche.
- Forte pression anthropique qui met en danger les écosystèmes marin et côtier et qui se manifeste, entre autres, par (i) des pratiques de pêche destructrices (utilisation d'engins illégaux, la destruction des coraux à marée basse durant la pêche à pied, etc...), (ii) des prélèvements anarchiques et illégaux de sable sur les plages (érosion côtière), (iii) l'accumulation de déchets de l'activités humaines (y compris domestique et agricole), etc.
- Insuffisance, voire absence de sites aménagés convenablement pour l'embarquement et le débarquement, le stockage du matériel de pêche et la conservation des captures (chambres froides, machine à glace, usine de traitement, etc.).

¹⁰⁷ Petite ligne à main à plusieurs hameçons

¹⁰⁸ Cette technique est rarement utilisée. Elle est pratiquée à Chindini et Mitsamiouli en Grande Comore et dans la partie Ouest d'Anjouan. Ce mode de pêche, néanmoins, est proscrit par la majorité des pêcheurs dans leurs zones de pêche réservée. Ce matériel est également interdit dans le Parc Marin de Mohéli.

¹⁰⁹ Un modèle de DCP avait été testé avec succès à Cabo Verde dans le cadre d'un projet FAO en l'an 2000.

¹¹⁰ Les transformatrices rencontrées à Anjouan déclarent que 1 Kg de poisson séché est vendu à 3 500 - 4 000 KMF. Il est obtenu de 3 Kg de poissons frais payé à 1 000 KMF/Kg.

- Insuffisante connaissance des lois et texte régissant la pêche, les repos biologiques etc.
- Dépendance vis-à-vis de personnel externe aux communautés de pêche pour des services, tels que l'entretien et réparation des moteurs, des équipements, engins et dispositifs de pêches, y compris les DCP, etc. ;
- Faible professionnalisation des jeunes et faible esprit entrepreneurial des acteurs.

286. La levée de ces contraintes passe par la mise en place d'investissements structurants (ex : DCP, infrastructures des sites de pêche, etc.), l'organisation de la filière, la création de nouveaux métiers et opportunité d'emploi (ex : réparateurs de moteurs marin, réparateurs de DCP, etc.), la professionnalisation des jeunes (formation), et la possibilité d'avoir des revenus décents et réguliers. Ces investissements peuvent encourager les jeunes à s'investir dans le secteur de la pêche.

287. Acteurs secteur de la pêche. Les acteurs principaux du secteur de la pêche sont :

- La Direction générale des ressources halieutiques (DGRH) du MAPETA et ses différents services dont le Centre national de contrôle et de surveillance des pêches (CNCSP) ;
- Les Directions régionales des ressources halieutiques (DRRH) de Grande Comore, Anjouan et Mohéli ;
- L'école nationale de pêche et de marine marchande (ENPMM) de Anjouan qui relève du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la formation et qui a établi un protocole de collaboration avec la DGRH du MAPETA ;
- L'Institut national de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'environnement (INRAPE)
- Les administrations locales (mairies, gouvernorats) et des parcs marins /aires protégées, le cas échéant
- Les organisations professionnelles, notamment les associations/coopératives de pêche et/ou de transformation au niveau des villages, le syndicat national et les trois syndicats régionaux (îles).
- Les organisations non gouvernementales (ONG) ayant des compétences dans le secteur
- Le secteur privé, notamment les fournisseurs de biens et services et les commerçants de produits halieutiques.

288. A ces acteurs s'ajoutent (i) la Chambre d'agriculture, de l'élevage et de la pêche (CAEP)¹¹¹ créée en 2015 et incluant aussi les syndicats des pêcheurs au niveau national et les trois syndicats régionaux (îles), et (ii) la Chambre du commerce.

289. De plus en plus la gestion des sites et des infrastructures de pêche d'une commune ou village est définie dans le cadre d'accords de cogestion des pêches traditionnelles et artisanales qui lient les institutions, les communautés villageoises et tous les autres acteurs impliqués.

290. Leçons apprises des expériences passées et en cours. Le secteur de la pêche a bénéficié et bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires et projets dont la Banque Mondiale (BM), le JICA, l'UE, le FIDA, la FAO, etc. qui ont travaillé sur l'ensemble ou sur un des segments de la filière. Force-Jeunes bénéficiera des acquis de initiatives passées et établira des synergies avec les programmes en cours. En particulier Force-jeunes s'appuiera sur les principaux acquis et actions ci-dessous.

- Ecole de pêche compétente disposant de modules de formation adaptés aux différents interlocuteurs, tant dans la technique de pêche, y compris la réalisation des DCP, que dans la transformation et les services. L'ENPMM a été appuyé à plusieurs reprises par l'agence de coopération japonaise JICA : création, y compris construction des infrastructures et début de l'activité (1985-1995) et renforcement des capacités opérationnelles (2011-2014). Actuellement l'ENPMM est parmi les établissements de formation partenaires du projet Msomo Na Hazi que sous financement de l'UE supporte la formation technique et professionnelle de jeunes.
- Promotion de techniques de pêche adéquates et de gestion durable des pêcheries pour un développement durable du secteur. La BM a soutenu le secteur durant plus d'une dizaine d'années avec les projets SWIOFP, CoReCSuD et puis SWIOFish1¹¹² pour améliorer l'efficacité de la gestion des pêcheries aux niveaux régional, national et communautaire. Dans le cadre de ces projets les accords de cogestion des biens ont été

¹¹¹ Les CAEP sont faiblement fonctionnelles, faute de ressources de financement. Seulement en 2023 ont pu bénéficier d'un appui de l'Etat et disposent actuellement d'un siège à Moroni.

¹¹² Premier projet de gouvernance des pêches et croissance partagée du sud-ouest de l'océan Indien (SWIOFish1) (2015-2022)

promus pour assurer la responsabilisation des acteurs (institutions, pêcheurs). Plusieurs études ont été réalisées pour le développement du secteur¹¹³. Le FIDA, aussi, a contribué dans le cadre du le Programme PNDHD¹¹⁴ en appuyant, entre autres, l'installation de DCP côtiers au large de Anjouan et Mohéli, et la gestion durable des ressources marines, par la formation en matière de techniques de pêche responsable, commercialisation et transformation des produits de la pêche, de gestion/entretien des DCP et de protection de l'environnement marin.

- *Gestion des ressources halieutiques partagée (cogestion)*. Le projet SWIOFish1 et d'autres projets sont intervenus dans la gestion des ressources halieutiques, dont le projet régional « REEFFISH »¹¹⁵ réalisé avec le financement du Gouvernement du Japon et mis en œuvre par la FAO. Dans le cadre de ces projets, plusieurs accords de cogestion ont été signés entre institutions, communautés / associations de pêcheurs et autres (parcs, réserves marines, etc.)¹¹⁶ pour sauvegarder les écosystèmes, tout en assurant l'activité économique. De plus la FAO soutien le secteur avec plusieurs initiatives d'assistance technique dont l'appui à l'évaluation de stocks et gestion des ressources marines aux Comores (2022-2023). Ils sont à signaler aussi, les initiatives conduites par les ONG dans l'accompagnement des communautés de pêche au respect de l'environnement marin et côtiers et l'introduction des repos biologiques¹¹⁷.
- *Surveillance et sécurité en mer*. L'appui à la surveillance des pratiques de pêches et aux normes de sécurité en mer est pris en compte dans le cadre de plusieurs projets. SWIOFish1 a apporté un soutien à la réglementation, à la mise en place des activités d'immatriculation des embarcations, au contrôle et à la surveillance des pêches, ainsi qu'au niveau des statistiques de pêche. L'UE accompagne les Comores dans ses efforts pour renforcer la surveillance en coordination avec les autres pays de la région. Un projet de renforcement des capacités institutionnelles opérationnelles du CNCSP avec l'assistance technique de la FAO est en préparation.

291. **Secteur rural, agriculture et élevage**. La vision du PCE 2030, socle stratégique 4, est de construire un *secteur agricole compétitif, durable et résilient au changement climatique, qui contribue à la croissance économique, à la création d'emploi et à la sécurité alimentaire*. Dans ce socle s'inscrit le Plan national d'investissement agricole (PNIA) 2020-2024 élaboré avec l'appui de la BM, du FIDA et de la FAO pour définir les priorités d'investissement. Le PNIA est aligné sur l'agenda 2063 de l'Union africaine et du NEPAD.

292. Le secteur agricole contribue de manière significative aux revenus des ménages ruraux et génère 36,4% du PIB (2022)¹¹⁸. Il emploie 57% de la population active et fournit environ 90% des recettes d'exportation (ylang-ylang, girofle, vanille)¹¹⁹. La population rurale représente 71% de la population totale active et 63% de la main d'œuvre agricole est féminine (2018)¹²⁰.

293. L'origine volcanique des îles confère au pays une orographie caractérisée par des collines et des montagnes souvent avec des fortes pentes et des rares plaines. La superficie agricole du pays estimée à environ 71% de la superficie du pays¹²¹ (2021), soit 133 000 ha. Il est estimé que 53 000 ha sont occupés par des cultures permanentes (ylang-ylang, giroflier, cocotier, etc.) et environ 50 000 ha sont annuellement destinés aux cultures annuelles (vivrières et autres)¹²². A Grande Comore et à Mohéli, la proportion des terres cultivées par rapport au potentiel est de 70%, alors qu'à Anjouan

¹¹³ Analyse des opportunités de développement de l'aquaculture villageoise aux Comores dans le cadre du Projet CoReCSuD (Bosc Pierre -2016) ; Rapport d'étude sur le secteur privé et les filières de la pêche aux Comores, réalisé dans le cadre du projet SWIOFish1 (Breuil C. 2018)

¹¹⁴ Programme national de développement humain durable (PNDHD) (2007-2014).

¹¹⁵ Project for Enhancing Livelihoods, Food Security and Maritime Safety through Increased Resilience of Trawling Communities Dependent on Coral Reef Fisheries in the African Coastal Countries of the Indian Ocean (GCP /RAF/520/JPN) (2029-2023) ayant comme objectif l'amélioration de la production halieutique des récifs coralliens pour la sécurité alimentaire en restaurant les écosystèmes fragiles et en aidant les communautés de pêcheurs à mieux gérer leurs ressources.

¹¹⁶ Banque Mondiale <https://donnees.banquemondiale.org/pays/comores>

¹¹⁷ Exemple : les communautés des pêcheurs à Malé (Ngazidja) et à Barakani (Mohéli) en collaboration avec les Parcs et les autorités ont signé un accord pour observer fermeture temporaire de la pêche aux poulpes pour une période de trois mois

¹¹⁸ L'ONG Dahari depuis 2103 conduit plusieurs initiatives de gestion de ressources marines.

¹¹⁹ Banque Mondiale <https://donnees.banquemondiale.org/pays/comores>

¹²⁰ PNIA 2020-2024 et Pacte national pour l'alimentation et l'agriculture des Comores (2023-2028)

¹²¹ PNIA 2020

¹²² FAOSTAT

ce rapport s'élève à 80-90%. La superficie irriguée est d'environ 130 hectares¹²³ pour un potentiel estimé à 300 hectares¹²⁴.

294. Les zones rurales concentrent 70% des personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté, l'incidence de la pauvreté y est de 49,9%, contre 31% en zones urbaines¹²⁵.

295. L'agriculture et en particulier les exploitations familiales sont de plus en plus exposées aux effets du changement climatique qui se manifestent, entre autres, par (i) l'allongement de la saison sèche altérant les calendriers des cultures, (ii) une augmentation des maladies ou des ravageurs des cultures et de l'émergence de nouvelles maladies, (iii) un assèchement des cours d'eau, (iv) une diminution du fourrage et de l'eau d'abreuvement pour le bétail, etc. Ces manifestations ont un impact sur les productions et les rendements des activités agricoles et d'élevage, provoquant une baisse des revenus et un accroissement de l'insécurité alimentaire des ménages ruraux. De plus, les Comores sont très sensibles aux catastrophes naturelles (cyclones, inondations, incendies et éruptions volcaniques) qui affectent l'économie et en particulier l'agriculture.

296. Systeme agricole / exploitation familiale. L'agriculture de subsistance de type familial reste le système principal. Elle est dominée par la polyculture pratiquée sur des parcelles de petite taille dont la disponibilité varie entre les îles et en fonction de la pression anthropiques sur les ressources. Chaque famille peut disposer de plusieurs parcelles non contiguës en raison de l'orographie plutôt accidentée, souvent des fortes pentes et d'accès difficile. La taille moyenne des exploitations par producteur est estimée à environ 0,4 ha au niveau national dans une fourchette qui varie de 0,134 ha et 0,914 ha¹²⁶. Dans ces parcelles sont pratiquées les cultures alimentaires de base (banane et racines et tubercules), le maraichage et les cultures de rente telles que la vanille, le girofle et l'ylang-ylang. En plus des productions végétales, l'exploitation familiale est complétée par : (i) l'élevage représenté par quelques têtes de volailles, chèvres et/ou ovins et quelques vaches pour la production de lait (élevage au piquet) ; (ii) les PFNL qui représentent une opportunité pour diversifier les revenus et l'alimentation : c'est le cas de l'apiculture ou de la cueillette de fruits et herbes de la forêt. Tous les membres actifs du ménage (hommes, femmes, jeunes) travaillent dans les champs du chef de ménage. La mobilisation de main-d'œuvre extérieure est occasionnelle et se réfère à certaines opérations pour les cultures de rente. Les jeunes ont accès à la terre par l'héritage, la donation du chef de famille ou l'affectation des terres domaniales. Dans certaines zones et notamment dans l'île d'Anjouan, limitées en terres exploitables par rapport à la densité de la population, les jeunes sont confrontés à des difficultés d'accès à la terre.

297. Production végétale. La production vivrière traditionnelle aux Comores est représentée par les racines et tubercules (manioc, patate douce et taro), les bananes, les légumineuses (poids d'Angole, et autres) et les céréales. Les racines et tubercules représentent la part la plus importante des cultures vivrières avec 58% de la production, la banane vient en 2^{ème} position (27%), et les légumineuses représentent 11%¹²⁷. Les rendements moyens annuels sont estimés à 21 t/ha pour la banane (variétés locales et améliorés) et 10 t/ha pour le manioc. Parmi les céréales, le maïs est normalement cultivé en association avec le manioc. Des pieds d'arbre à pain (*Artocarpus altilis*) complètent l'éventail des cultures alimentaires de base.

298. Le *maraichage* est pratiqué essentiellement à partir du mois de mai-juin. La durée de la campagne de production est liée à la disponibilité d'eau (pluie, microclimat, sources d'eau et réservoir de stockage, canalisation, etc.). Les produits maraîchers sont destinés surtout au marché local (au sein de l'île ou entre les îles). La tomate est la culture la plus répandue avec un rendement moyen estimé à 11 tonnes/ha¹²⁸ et l'île la plus performante est Anjouan. En effet dans le passé, la tomate de Anjouan avait été objet d'exportation vers Mayotte, bien que des données consistantes sur ce commerce ne soient pas disponibles. Les choux (différents espèces et variétés) avec un rendement moyen de 30 t/ha¹²⁹ et l'oignon avec un rendement de 6 t/ha¹³⁰, demeurent également parmi les spéculations les plus cultivées. Les femmes sous forme individuelle ou en groupe sont très

¹²³ Dont 65,4%, 3,8% et 30,8% des superficies, respectivement à Mohéli, Ngazidja et Anjouan (PNIA 2020)

¹²⁴ FAOSTAT

¹²⁵ PNIA 2020-2024

¹²⁶ Ces superficies varient entre les îles et entre des différentes zones. Anjouan est l'île qui a les exploitations plus petites qui varient entre 0,134 et 0,369 ha. A Mohéli les superficies varient entre 0,406 et 0,5072 ha. Ngazidja est l'île qui dispose d'exploitation plus étendues : de 0,330 ha à 0,914 ha. Les femmes ont moins d'accès que les hommes. Il est estimé environ 0,453 ha pour les hommes et 0,301 ha pour les femmes. (Évaluation de la production et des rendements agricoles à l'Union des Comores -FAO 2023 - TCP/COI/3704)

¹²⁷ PNIA 2020-2024

¹²⁸ Évaluation de la production et des rendements agricoles à l'Union des Comores - FAO (2023)

¹²⁹ Évaluation de la production et des rendements agricoles à l'Union des Comores - FAO (2023)

¹³⁰ Évaluation de la production et des rendements agricoles à l'Union des Comores - FAO (2023)

représenté dans la filière, aussi bien dans la phase de production que de post récolte (vente et transformation). Les semences maraichers et tous autres intrants et petit outillage pour le maraichage sont importés. Néanmoins de plus en plus l'utilisation de compost, biofertilisants et biopesticides produits sur place est en train d'être diffusée, grâce à l'appui de la recherche et de différents programmes de développement (FIDA, FAO, AFD, etc.).

299. Les *cultures d'exportation* (vanille, girofle, ylang-ylang) représentent 20% de la production agricole¹³¹. Elles occupent une place importante dans l'économie familiale. Les girofliers et les plantes d'ylang-ylang des arbres demandent de l'espace et surtout une sécurisation foncière pour plusieurs années, que souvent les jeunes et les femmes ne disposent pas. La vanille, étant une liane demande des espaces de plantation plus limités, se montre plus accessible pour les jeunes.

300. La disponibilité de *semences et matériel végétal* amélioré performant et adapté au contexte agroécologique et aux effets du changement climatique, demeure une préoccupation majeure pour les producteurs. Plusieurs partenaires et projets appuient la Direction nationale de la stratégie agricole et d'élevage (DNSAE) du MAPETA et l'INRAPE pour renforcer le secteur. Le FIDA a toujours soutenu et soutien l'accès aux semences et matériel de qualité dans les projets réalisés¹³² et en cours. Actuellement le projet PREFER soutient l'INRAPE dans la collecte de matériel génétique de bananier et de manioc, la mise en place de champs mère (parcs à bois) au niveau des CRDE, ainsi que la construction d'un laboratoire *in-vitro* permettant de disposer de matériel végétal sain et de qualité, et l'installation de germoirs de bananiers auprès des producteurs. D'autres partenaires, dont La BAD¹³³ qu'avec la FAO appui la structDOFion de la filière semencière, la BM et la coopération française soutiennent la production et multiplication du matériel végétal¹³⁴. Si pour les vivriers les techniques de propagation et multiplication peuvent assurer la production sur place (INRAPE, CRDE, producteurs pilotes), pour les semences maraichères, l'approvisionnement se fait auprès des commerçants de la place. Souvent ces semences n'apportent pas les productions et les rendements espérés, à cause de leur mauvaise qualité¹³⁵.

301. Le sous-secteur de l'élevage comprend 3 chaînes de valeur : (i) les petits ruminants (caprins et ovins), (ii) les bovins, et (iii) la volaille. Des expériences de cunicultures sont en train de s'installer surtout dans l'île de Mohéli. Actuellement, le principal cadre réglementaire du secteur de l'élevage porte sur la législation vétérinaire. Un cadre politique spécifique au secteur de l'élevage a été élaboré en 2017, mais il n'a pas encore été adopté. La contribution de l'élevage au PIB total est estimée à 2,9% (CGP, 2018) et sa contribution au PIB agricole est d'environ 7%. Les importations de produits d'origine animale représentent une valeur importante. La viande de poulet était en 2017 le deuxième produit alimentaire le plus importé aux Comores, en termes de valeur, après le riz. Les produits laitiers, la viande bovine et les œufs affecte également sur la balance commerciale. Les bovins et les petits ruminants (chèvres) sont également importés sur pieds pour l'abattage avec des risques d'introduction des maladies telles que la Peste des petits ruminants (PPR) et la fièvre aphteuse. La valeur totale des produits animaux importés (vivants et transformés) en 2017 était évaluée à 17 M USD et 6% des importations totales¹³⁶. L'aviculture souffre de la dépendance coûteuse et irrégulière de l'importation des intrants, notamment de la provende et des poussins. La production nationale de petits ruminants n'arrive pas à satisfaire les besoins du pays, pourtant l'élevage caprin est bien adapté aux conditions climatiques des Comores. L'élevage caprin est encouragé pour satisfaire la demande du marché ainsi que pour constituer une épargne sur pied pour les ménages, mobilisable rapidement en cas de besoin. Bien que la conduite d'élevage reste encore de type traditionnel, des efforts sont déployés par le gouvernement et ses partenaires pour améliorer la technique de conduite, les soins vétérinaires, l'encadrement et le suivi des éleveurs.

302. Contraintes des productions végétales et animales.

Agriculture et élevage

- Accès insuffisant aux équipements et aux technologies innovantes et performantes pouvant encourager l'engagement des jeunes et alléger le travail sur des terres

¹³¹ PNIA 2020-2024

¹³² Programme national de développement humain durable (PNDHD) (2017-2014)

¹³³ Projet multinational : Renforcement de l'état de préparation et de la réponse d'urgence à la crise alimentaire au Burundi, aux Comores, en Somalie et au Soudan du Sud.

¹³⁴ Pépinière (arbres fruitières et PFNL), germeoir de bananiers, parcelles de boutures de manioc au niveau des CRDE

¹³⁵ Le contrôle de qualité des semences ainsi que des autres intrants n'est pas bien suivi. Il y a un contrôle au niveau de l'importation (entrée dans le Pays), mais le contrôle dans le circuit de distribution est inexistant. La mauvaise conservation et le non correct conditionnement (exemple petits sachet de semences maraichères, non adéquats) réduit le pouvoir germinatif des semences ou l'efficacité de la matière première en cas d'engrais ou produits phytosanitaires.

¹³⁶ Source : Douanes Comoriennes - 2017

accidentées ;

- Appui-conseil de proximité et assistance technique limitée pour répondre aux besoins des producteurs ;
- Accès au financement (crédit) non-adaptée pour les jeunes et les femmes qui veulent démarrer ou renforcer l'investissement dans leurs activités ;
- Faible professionnalisation des jeunes et faible esprit entrepreneurial des acteurs ;
- Faible structuration des filières

Productions végétales

- Accès insuffisant aux intrants de qualité et au matériel végétal adapté aux conditions agroécologiques et aux effets du changement climatique ;
- Faible, voire absence de contrôle de qualité des intrants agricoles disponibles sur le marché
- Faibles capacités pour l'utilisation adéquate et la conservation des semences et des intrants agricoles (connaissances et infrastructures des stockages) ayant comme conséquence une réduction du pouvoir de germination des semences et de l'efficacité des matières premières pour les autres intrants (délais d'expiration) ;
- Accès insuffisant et irrégulier à l'eau et aux systèmes d'irrigation permettant aux cultures maraîchères de s'étaler sur une période plus longue (de mai-juin jusqu'en décembre)¹³⁷ ;
- Manque de programmation et organisation du marché, y compris de partenariats productifs entre les acteurs, surtout pour les produits maraîchers ;

Production animale

- Accès difficile aux souches génétiques améliorées par des services d'insémination artificielle ; coûts prohibitifs ;
- Accès limité et irrégulier dans l'approvisionnement des intrants avicoles (provende et poussins d'un jour) ;
- Accès limité aux services vétérinaires.

303. Acteurs du secteur agriculture et élevage. Les principaux acteurs du secteur sont :

- La Direction nationale de la stratégie agricole et d'élevage (DNSAE) du MAPETA comprenant aussi la Direction nationale de l'élevage (DNE)¹³⁸ ;
- Les Directions régionales de l'agriculture de Grande Comore, Anjouan et Mohéli ;
- Le CRDE, établissements publics créés en 2013, ayant les missions de formation, d'appui conseil, d'encadrement des organisations professionnelles, de collecte et gestion de données, de fournitures de services de base et d'appui au développement des infrastructures dans le domaine de la production végétale, animales et de l'environnement¹³⁹ ;
- L'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, la Pêche et l'Environnement (INRAPE) ;
- Les administrations locales (Mairies, Gouvernorats) ;
- Les organisations professionnelles, notamment les associations/coopératives de producteurs, y compris des jeunes producteurs/productrices au niveau des villages ;
- Les ONG ayant des compétences dans le secteur ;
- Le secteur privé, notamment les fournisseurs de biens et services et les commerçants des produits agricoles et d'élevage ;
- Le Centre national d'horticulture de Mvouni (CNH)¹⁴⁰ ;
- Le Centre de formation agricole de Wanani (Mohéli) pas encore fonctionnel.

¹³⁷ Dans les zones plus sèches, en absence de systèmes de stockage d'eau, le maraîchage s'arrête au mois d'octobre.

¹³⁸ DNE en charge de la santé publique Vétérinaire et de la vulgarisation en élevage

¹³⁹ Les trois îles comptent 19 CRDE

¹⁴⁰ Il offre un cycle de formation de 2 ans (technicien horticole) et des formations professionnelles modulaires pour des groupes ou des associations

304. A ces acteurs s'ajoutent (i) la Chambre d'agriculture, de l'élevage et de la pêche (CAEP)¹⁴¹ créée en 2015 et incluant aussi les syndicats de filières, et (ii) la Chambre du commerce.

305. Concernant les organisations professionnelles agricole (OPA), il existe un certain nombre de faitières plus ou moins spécialisées par filière qui regroupent des associations et coopératives de producteurs. Cependant, faute de ressources financières et humaines, leurs ancrage et efficace reste faible. De plus l'Etat encourage les producteurs et association à se structurer en coopératives et à se conformer à l'acte uniforme de l'OHADA (loi sur les OPA de 2014), ainsi qu'à s'organiser pour une prise en charge en termes de d'approvisionnement, collecte et commercialisation. Ce processus qui demande un accompagnement et suivi régulier se heurte à une limitation des compétences et surtout à une esprit plutôt individualiste des producteurs.

306. Leçons apprises des expériences passées et en cours. Le secteur agrosylvopastoral a bénéficié et bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires dont le FIDA, la BM, l'UE, la FAO, l'AFD, etc. Le projet Force-Jeunes profitera des acquis et des leçons apprises dans les cadres de ces projets et il instaurera des synergies, complémentarités et collaborations avec les initiatives en cours. Ci-dessous les actions en lien avec Force-Jeunes.

- Renforcement du rôle des CRDE. Plusieurs projets concurrents au renforcement des CRDE. La BM met en œuvre le PIDC¹⁴² qui prévoit, entre autres, un appui aux infrastructures des CRDE. La Coopération française en partenariat avec la FAO supporte le renforcement des CRDE dans le cadre du projet RECA-ERA¹⁴³.
- Approvisionnement de matériel végétal et intrants. Le FIDA qui est à sa sixième opération en appui au secteur rural, a toujours pris en compte l'accès des producteurs aux intrants. L'actuel projet PREFER appuie, entre autres, l'accès des producteurs au matériel végétal performant et sain, couplé à la gestion durable du capital productif naturel (embocagement des parcelles, aménagement de fortes pentes, mobilisation des eaux de surface), la formation et l'appui-conseil aux producteurs, l'appui aux CRDE, etc. Le PIDC/BM soutient l'installation de pépinières au niveau des CRDE, ainsi que le projet RECA-ERA/Coopération française/FAO. La BAD avec l'assistance technique de la FAO a démarré un programme dont certains volets portent sur la structDOFion de la filière semencière et l'élaboration d'une stratégie nationale semences en appui à la DNSAE et l'INERA.
- Amélioration génétique et vulgarisation des techniques d'élevage moderne. Le projet PREFER/FIDA intervient dans l'amélioration du cadre politique et réglementaire, le renforcement des capacités des services nationaux de l'élevage, l'organisation de campagnes de vaccination et de l'épidémie-surveillance, la réalisation d'infrastructures telles que le centre de quarantaine à Moroni et des aires d'abattage, la dotation de paquets (animaux) pour le renforcement des actifs productifs pour les ménages vulnérables. Toutes ces initiatives constituent des actions structurantes pour les initiatives entrepreneuriales portées par les jeunes ciblés par Force-Jeunes (exemple : centre naisseurs créés au niveau des CRDE). Le projet CRCCA¹⁴⁴ financé par le GEF¹⁴⁵ et mis en œuvre par le PNUD vise à renforcer l'adaptation au changement climatique et soutient plusieurs CRDE dans le domaine de l'élevage et en particulier de l'amélioration génétique. La FAO appui plusieurs initiatives dont (i) la vulgarisation de techniques modernes d'élevage (champs fourragers, formation) et la mise en place des centres naisseurs pilotes des caprins et des ovins au niveau des CRDE¹⁴⁶ ; et (ii) le renforcement de la surveillance et de riposte des maladies animales. Le PIDC/BM soutient la réalisation d'infrastructures au niveau des CRDE (étables, pharmacies vétérinaires, etc.) et l'appui aux initiatives entrepreneuriale.
- Système d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'Union Européenne, (11e FED), finance le « Programme régional d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle »

¹⁴¹ Les CAEP sont faiblement fonctionnelles, faute de ressources de financement. Seulement en 2023 ont pu bénéficier d'un appui de l'Etat et disposent actuellement d'un siège à Moroni.

¹⁴² Le projet de développement intégré et de compétitivité (PIDC) prévoit, un appui aux CRDE (infrastructures), aux chaînes de valeur agricoles (fruits et légumes frais, et produits d'exportation, y compris l'ylang-ylang, les clous de girofle et la vanille), d'élevage (produits laitiers et volaille), au tourisme, ainsi qu'à la réalisation/réhabilitation de routes, au secteur privé par le biais d'un concours de plans d'affaires.

¹⁴³ Renforcement des Capacités des Centres Ruraux de Développement Économique pour l'Entrepreneuriat et la Résilience Agricole aux Comores

¹⁴⁴ Renforcement des capacités d'adaptation et de résilience du secteur agricole aux changements climatiques aux Comores

¹⁴⁵ Global Environment Facility

¹⁴⁶ Appui au développement de la filière petits ruminants aux Comores (TCP/COI/3804 (705705)) (2021-2023)

mis en œuvre par la FAO avec pour objectif l'appui aux systèmes d'information nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

307. **Infrastructures rurales.** L'Examen national volontaire (ENV 2023) sur la mise en œuvre des ODD¹⁴⁷ met en exergue un certain nombre de grands défis structurels que l'Union des Comores devra surmonter pour accélérer la réalisation desdits ODD. Au nombre de ces défis se place le sous-développement des infrastructures économiques qui sont insuffisantes et vétustes. De nombreuses zones de production demeurent enclavées faute de pistes de desserte pour les connecter aux principaux axes et aux marchés. A Mohéli en particulier, cet enclavement est accentué par un relief fortement accidenté, ce qui constitue une contrainte supplémentaire à la circulation des personnes et de leurs biens.

308. Par conséquent, les besoins portent sur : (i) la réalisation d'investissements structurants permettant un meilleur accès aux ressources et aux facteurs de production et ; (ii) l'amélioration des flux logistiques des produits entre les zones de production et les marchés de commercialisation. Ces infrastructures et équipements à valeur ajoutée font partie des conditions de base pour la compétitivité de l'agriculture du pays : services d'équipements pour l'extension et réaménagements des périmètres destinés aux cultures maraîchères, désenclavement des zones de production stratégiques, installation de plateformes de centralisation au niveau des marchés de consolidation.

309. **Eau et Irrigation.** La facilitation de l'accès à l'eau agricole est l'un des domaines d'intervention des cinq piliers¹⁴⁸ du PNIA qui intègre les interventions suivantes : (i) piloter des bonnes pratiques dans le domaine de l'utilisation de l'eau agricole ; (ii) renforcer les capacités des producteurs dans le domaine de l'irrigation et gestion de l'eau agricole ; (iii) faciliter l'accès des producteurs aux technologies et équipements d'irrigation et gestion de l'eau. Globalement, pour le secteur des infrastructures (irrigation et gestion de l'eau agricole, accès physique, etc.), l'Union des Comores ne dispose pas encore de Stratégie ni de cadre réglementaire.

310. Le développement de l'irrigation en Union des Comores a été encouragé dans le cadre des activités (petit budget et à petite échelle) de projets de résilience et d'adaptation aux changements climatiques. Malgré ces efforts d'aménagement de terres par la provision des moyens de mobilisation en eau, les acquis et réalisations (superficies, technique et technologie mises en œuvre, organisation des bénéficiaires, etc.) en la matière sont encore peu connus. Les parcelles agricoles de petites taille (< 0,1 ha) et fragmentées, sont exploitées suivant des pratiques extensives et peu durables (rotation, fertilisation, matériel végétal amélioré, etc.). La disponibilité en terre cultivable est très réduite et l'association spatiotemporelle des cultures (rente et vivrière) est très répandue. Les exploitants dépendent en majorité des moyens rudimentaires (petits outils) pour combler les besoins en eau des cultures, à partir du réseau d'adduction d'eau potable. Les ressources naturelles (forêt, eau, etc.) sont soumises à une forte pression anthropique. Dans un contexte d'insécurité alimentaire et de pauvreté croissantes, le développement d'une irrigation durable pour améliorer la contribution de petits producteurs à la production agricole nationale est une opportunité pour l'essor du secteur agricole de l'Union des Comores. Il faut tenir compte des avantages comparatifs des spécificités hydro-morpho-géologiques et climatiques de chacune des trois îles.

311. *Les systèmes d'irrigation.* Des projets/programmes ont pris des initiatives (i) d'introduction de techniques d'irrigation économes en eau¹⁴⁹ pour l'agriculture (goutte-à-goutte, tourniquet, etc.) et (ii) de promotion de l'hydraulique agro-pastorale. La première initiative a eu peu de succès en raison du faible niveau d'appropriation et de capacitation des usagers et pour la deuxième, les besoins agropastoraux des bénéficiaires n'ont pas été couverts. Utilisée d'abord pour l'agriculture et ensuite pour divers besoins du système alimentaire, l'eau est de plus en plus l'objet d'une pression issue de la poussée démographique, d'où la complexité de la gestion durable des ressources en eau face aux enjeux liés aux effets du changement climatique.

312. *La mobilisation des eaux.* Les sources d'approvisionnement en eau aux Comores incluent, par ordre d'importance décroissante : (i) les eaux de surfaces (pluies, cours d'eau, lacs, etc., collectées dans des citernes à travers des dispositifs de captage) et ; (ii) les eaux souterraines (puits et forages

¹⁴⁷ Objectifs de développement durable

¹⁴⁸ Le deuxième pilier du PNIA (Renforcer la contribution des filières vivrières, maraîchères et élevage à la sécurité alimentaires) inclut cinq domaines d'intervention : (i) faciliter l'accès à l'eau agricole ; (ii) renforcer les organisations de producteurs et interprofessionnelles ; (iii) favoriser le développement de l'entrepreneuriat agricole et d'un tissu local d'entreprises privées ; (iv) faciliter le commerce intra et inter-îles des produits agricoles ; (v) favoriser l'accès au crédit pour le financement des investissements dans les filières agricoles et ; (vi) stimuler la demande en produits agricoles locaux.

¹⁴⁹ A Bandasamlini, : Projet Assurer un approvisionnement en eau résilient au climat du PNUD.

équipés de pompe). Malgré l'abondance relative¹⁵⁰ des pluies, les besoins en eau sont de moins en moins couverts (BAD, 2016). Par retour, l'approvisionnement en eau (quantité et qualité requises) est de plus en plus incertain, et la recharge des cours d'eau est moins importante suite aux lessivages. La source d'approvisionnement varie en fonction de l'île. En général, Anjouan et Mohéli sont tributaires des eaux de surface provenant de sources ou de rivières, tandis que la Grande Comore est principalement alimentée par la collecte des eaux de pluies et souterraines. Les systèmes de drainage naturels de chaque île dépendent de leur âge géologique et de la composition du sol. Au travers des activités de projets/programmes¹⁵¹, diverses infrastructures de mobilisation de l'eau ont été construites : impluviums, citernes/micro-bassins, prise au fil de l'eau, etc.

313. *Les eaux de surface (pluies, cours d'eau, lacs, etc.).* Anjouan et Mohéli disposent de masses d'eau de surface permanentes¹⁵² (rivières à Anjouan, rivières et lacs à Mohéli) qui ont longtemps été principales sources d'eau pour la population. Les cours d'eau des bassins versants sont petits, rétrécis et dépourvus de stockage naturel (lacs, basfonds, etc.).

TABLEAU 26 : DESCRIPTION DES BASSINS VERSANTS À ANJOUAN ET MOHÉLI

| Îles | Bassins versants (nombre) | Max – Min (Km ²) | Longueur max. (km) | Altitudes (m) |
|---------------|---------------------------|------------------------------|--------------------|---------------|
| Anjouan | 44 | 13 – 0,5 | 7 | 1 500 |
| Mohéli | 25 | 9 – 0,45 | 5 | 750 |
| Grande Comore | N.A. | N.A. | N.A. | N.A. |

Source : PNUD, 2018

314. Les précipitations varient considérablement d'une île à l'autre et d'une région à l'autre sur chaque île. Malgré l'abondance des pluies¹⁵³ (entre env. 1 400 mm/an à l'Est et près de 5 900 mm/an à l'Ouest), la Grande Comore est dépourvue d'eaux de surface exploitables (95% des précipitations s'infiltrent) en raison de la porosité du sol. Les ressources en eaux de surface exploitables pour l'approvisionnement en eau potable sur les différentes îles varient (PNUD, 2018) : (i) à Anjouan elles sont estimées à 128 158 580 m³/an, sur un total de 228 543 945 m³/an (le taux d'exploitation est de 1,2%) ; (ii) à Mohéli, 41 386 003 m³/an sont exploitables sur un total de 78 536 563 m³/an (1,9% de ce volume aurait été exploité). La mobilisation (en général gravitaire) de ces eaux incluent en général : (i) un dispositif de captage (déversoir ou aire de collecte couplée à une structure de sédimentation) et ; (ii) un réservoir de stockage (temporaire ou définitif) auquel est connecté un réseau. Avec un coefficient de ruissellement des eaux de surface dans un bassin versant donné par rapport à la quantité des pluies reçues aussi faible que 5%, la plupart des eaux de précipitations s'infiltrent dans le sol et alimentent les nappes aquifères.

315. *Les eaux souterraines.* Les trois îles de l'Union des Comores sont prolongées à l'Est par plusieurs bancs de récifs émergents et submergés. D'un point de vue géologique, les îles et les berges ont des origines complexes. Grande Comore est la plus jeune des îles (env. 130 000 ans) formée par deux volcans actifs (Karthala et La Grille). Les eaux souterraines des Comores ont jusqu'à lors été exploitées sans une maîtrise préalable de la gestion durable et du suivi de la ressource¹⁵⁴, y compris les enjeux climatiques y relatifs. Une évaluation et un suivi régulier de l'évolution des aquifères permettent d'anticiper l'assèchement des ressources en eau et leur protection contre la salinisation due aux remontées du niveau de la mer.

316. Mohéli et Anjouan ont des régimes d'eaux souterraines similaires, les deux îles ayant les structures et âges géologiques semblables. Près de 12% d'approvisionnement en eau de Mohéli seraient issues des puits, et 33% des eaux disponibles issues des aquifères, bien que ce soit très peu exploité. Le recours aux eaux souterraines est indispensable pour assurer la durabilité du réseau des cours d'eau. Le taux de recharge des eaux souterraines est inférieur à 10%, en raison des pentes. A Mohéli, les aquifères sont une ressource en eau faiblement explorée car ils garantissent

¹⁵⁰ Parmi les effets des changements climatiques, les variations spatio-temporelles des pluies sont de plus en plus importantes, surtout dans cette région de l'océan Indien en proie aux fortes perturbations atmosphériques.

¹⁵¹ Projet d'adaptation de la gestion des ressources en eau aux changements climatiques aux Comores (projet ACCE, FVC et PNUD) ; Projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement (PAEPA, BAD).

¹⁵² Certaines des nombreuses rivières d'Anjouan et de Mohéli sont permanentes, mais la plupart sont sèches ou en train de s'assécher à cause du déboisement massif et débridé des bassins versants et des cours supérieurs.

¹⁵³ La pluviométrie moyenne annuelle est supérieure à 1 000 mm sur les trois îles, avec des précipitations maximales de 5 888 mm sur la Grande Comore et de plus de 3 000 mm à Anjouan et Mohéli.

¹⁵⁴ Un programme incluant des investissements adéquats devrait aider, dans les conditions de rareté d'eau : (i) au suivi de l'évolution de la nappe phréatique ; (ii) à la sélection et à la conception des sites ; (iii) à définir les niveaux de sollicitation des eaux

les coulées des cours d'eau en saison sèche. La petite taille des zones d'emprise d'eau, les cours d'eau doivent leur existence aux eaux souterraines.

317. A la Grande Comore (Comte Cassidy et al., 2016), les aquifères sont composés de jeunes roches volcaniques organisées en trois massifs volcaniques d'âges différents¹⁵⁵. Les puits d'eau sur l'île sont essentiellement profonds (50-100 m), à grand diamètre creusés à la main (vers 1980). De très grandes variations spatiales de la salinité des eaux souterraines existent entre les puits, pouvant être liées à une hétérogénéité géologique¹⁵⁶. Le comportement temporel des eaux souterraines (charges hydrologiques et salinité) dans les aquifères volcaniques serait surtout contrôlé par les variations des marées et accessoirement par le régime de pompage. En Grande Comore, tous les puits sont situés à quelques kilomètres de la côte en raison des gradients topographiques beaucoup plus élevés que les gradients hydrauliques. Cela impose une augmentation importante de la profondeur des puits associée à un éloignement de la côte pour atteindre l'eau, et des coûts connexes beaucoup plus élevés. La mobilisation des eaux souterraines fait face à plusieurs défis dont le niveau de salinité l'eau, la profondeur de foration, les difficultés liées à la foration dues au type de roche.

TABLEAU 27 : ESTIMATION DES RESSOURCES EN EAU SOUTERRAINE DANS LES 3 ÎLES

| Îles | Eau souterraine renouvelable (m ³ /an) | Eau souterraine exploitée (m ³ /an) | Pourcentage exploité (%) |
|---------------|---|--|--------------------------|
| Grande Comore | 1 129,92 | 5,65a | 0,5 |
| Anjouan | 299,90 | 1,80 | 0,6 |
| Mohéli | 38,74 | 0,19 | 0,5 |

(a): 3.96 (Wells/Boreholes) and 0.0077 (springs) / Source: (PNUD, 2018)

318. *Les enjeux.* Les Comores sont extrêmement vulnérables aux changements climatiques, amplifiés par la variabilité des précipitations, d'autant plus que la population rurale est entièrement dépendante de la collecte des eaux de pluie. Il en résulte une augmentation prévisible des pénuries d'eau due à l'impact de la sécheresse, des inondations et de la salinisation des aquifères côtiers sur le potentiel d'approvisionnement en eau du pays. Environ 65% de la population ne bénéficie pas d'un accès permanent aux eaux souterraines (surtout pour la consommation des ménages) et recueille principalement l'eau de pluie des toits dans des réservoirs, qui ne sont suffisants que pendant la saison des pluies et posent des problèmes de contamination bactérienne. L'eau est rationnée pendant la saison sèche (livraisons d'eau douce provenant des quelques puits¹⁵⁷ de captage, par des camions-citernes). Moins de 30% des puits fournissent de l'eau souterraine de qualité acceptable¹⁵⁸. Les puits présentant une salinité plus élevée continuent d'être utilisés pour l'irrigation, le bétail ou le lavage à petite échelle. Les fortes variations de la salinité des eaux souterraines sont responsables des conflits communautaires concernant le coût de l'eau.

319. *Compte tenu des modestes ressources en eau en présence aux Comores, les besoins se portent en priorité vers les eaux de surface accessibles, par des efforts d'amélioration des structures de collecte des eaux de pluies, et le captage des eaux de surfaces quand c'est possible. Le développement de l'irrigation et la gestion de l'eau agricole exige de surmonter divers défis :* (i) pour les questions liées à l'accroissement de la productivité de l'eau, considérer les questions au-delà de l'irrigation ; (ii) la gestion améliorée de l'eau pour l'agriculture pluviale prend en compte d'autres mesures ; (iii) le potentiel limité d'extension des superficies irriguées et ; (iv) l'augmentation des prélèvements en eau pour l'irrigation pourrait stresser à la base les origines des ressources en eau.

320. *Leçons apprises.* Force-Jeunes capitalisera sur les acquis et les expériences des projets antérieurs et/ou en cours d'exécution, sous forme de leçons tirées de leur mise en œuvre pour le volet relatif au développement des infrastructures.

¹⁵⁵ Le massif de Mbadjini est le plus ancien de ceux-ci (Miocène) et affleure à quelques endroits au sud-est de l'île. Il se caractérise par une altération profonde, ce qui rend difficile la distinction de chacune des coulées de lave. Le massif de La Grille est d'âge intermédiaire (Pléistocène moyen) et affleure au nord de l'île. Le degré de météorisation varie de modéré à faible en fonction de la chronologie de la mise en place des coulées de lave. Le massif de Karthala est le volcan le plus jeune (Quaternaire) et le plus actif de l'île, caractérisé par un faible degré voire une absence de météorisation des coulées de lave.

¹⁵⁶ L'intrusion d'eau de mer dans ces deux massifs est favorisée par la perméabilité élevée des coulées de lave et la faible météorisation ; elle est limitée par l'intensité des précipitations qui est nettement plus élevée sur le flanc ouest du volcan Karthala en raison de son exposition à des vents dominants du sud-ouest et de son altitude élevée

¹⁵⁷ 54 puits forés dans les aquifères volcaniques de la zone côtière qui alimentent 20 localités représentant environ 35% de la population de l'île

¹⁵⁸ C'est-à-dire que les matières dissoutes totales (MDT) sont < 1 g/l et, par conséquent, les lignes directrices locales concernant la salinité sont généralement de 3 g/l au lieu de 1 g/l recommandé par l'Organisation mondiale de la Santé.

- Projets FIDA. Dans la mise en œuvre du Programme national de développement humain durable (PNDHD, 2007 – 2014), sur 58 sous-projets exécutés, 31 (53%) ont porté sur l'amélioration des ressources en eau pour la petite irrigation, par l'acquisition des citernes et jarres pour collecter les eaux de pluies. L'utilisation de ces réservoirs d'eau pour une irrigation d'appoint des périmètres maraîchers ainsi que les pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau disponible (gestion du tour de l'eau, installation des kits d'irrigation goutte à goutte, etc.) ont contribué à combler en partie le déficit en eau au sein des exploitations. La période du maraîchage a ainsi été rallongée d'au moins un mois, passant de trois à quatre (et même cinq mois sur le site de Chézani en Grande Comores), avec comme conséquences immédiates : (i) la réduction du temps de recherche de l'eau d'irrigation et de la pénibilité y relative ; (ii) l'accroissement de la production (et des revenus générés). Le recours à cette technique de mobilisation des eaux (collecte des eaux de pluies) a été une des innovations du Programme. En tant qu'investissement structurant, ces ouvrages/équipements ont contribué à mettre en place des initiatives collectives, à favoriser la concertation des organisations de producteurs et la structuration de la filière maraîchère autour de ces sous-projets de disponibilité en eau. Cependant, la durabilité de ces acquis est menacée dans la mesure où les bénéficiaires n'ont pas reçu un accompagnement suffisant pour assurer l'entretien et la gestion de ces infrastructures. Aussi, l'absence de dispositifs efficaces de conservation et de transformation des produits maraîchers constituent une menace pour ces efforts d'intensification.

Le Projet d'appui à la productivité et à la résilience des exploitations agricoles familiales (PREFER, 2017 – 2024) œuvre à améliorer l'accès à l'eau agricole par la construction/réhabilitation des infrastructures de mobilisation des eaux en faveur des petits producteurs et CRDE. En raison de l'absence des eaux de surface (cours d'eau, lacs, etc.) en Grande Comore, la technologie privilégiée est celle des micro-bassins ou citernes de récupération des eaux de pluies pourvues d'aires de captage. A Anjouan et à Mohéli, des dispositifs de captage ont été connectés aux sources d'eau existantes avec construction de stockage. La revue à mi-parcours (RMP) a également relevé l'important besoin d'installation de ce système d'adduction pour des activités autres que le maraîchage, à l'exemple de l'élevage. Par ailleurs, le PREFER n'appuie pas d'activité post-récoltes telle la conservation des produits maraîchers issus de la promotion de la petite irrigation, conformément aux leçons tirées de la mise en œuvre du PNDHD dont il émane.

- Autres projets/programmes. Le projet « Assurer un approvisionnement en eau résilient aux changements climatiques en Union des Comores (ER2C, PNUD et FVC) » et le PIDC (BM) œuvrent en faveur du développement de la petite irrigation. Compte tenu des contraintes hydrographiques du pays mentionnées plus haut, les eaux mobilisées sont celles des pluies, par la construction des ouvrages de stockage de capacités diverses, à l'aide de différents matériaux. Alors que le PIDC intervient exclusivement en faveur et au sein des CRDE, ER2C cible des jeunes appuyés dans le cadre d'un programme d'installation autour des activités de production agricole. Dans la perspective de la durabilité des activités, il est prévu renforcer les capacités des jeunes accompagnés et installés par des formations, visites d'échanges et autres activités. En matière d'appui aux activités post-récoltes, le PIDC construit des infrastructures de stockage en faveur des CRDE, pour lesquels il demeure indispensable de clarifier la gestion durable et la rentabilité, dans un contexte de pérennisation de ces CRDE.

Appendice 3. Stratégie Genre et Ciblage

Introduction

FORCE Jeunes est un nouveau projet aux Comores ayant l'objectif d'améliorer l'accès à l'emploi décent pour les jeunes par le développement des entreprises durables y compris dans les systèmes alimentaires de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Ses principaux effets se traduiront par : (i) la formation, l'apprentissage et l'insertion professionnelle ; (ii) la création d'entreprises agrosylvopastorales, halieutiques, etc. ; (iii) l'accès aux services financiers ; (iv) la promotion d'incubateurs de référence.

Le projet FORCE Jeunes s'aligne aux engagements du FIDA qui reconnaissent que des solutions inclusives et durables sont essentielles pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et veiller à ce que les jeunes trouvent un emploi décent et durable. De surcroît, la démarche adoptée par le Programme est une démarche intégrée, dans laquelle les questions de genre et de vulnérabilité sont prises en compte tout au long du processus de formation et d'insertion professionnelle des jeunes ruraux.

Cette stratégie vise donc à donner une orientation et approche claires pour le travail du Programme sur le Genre et le ciblage.

Objectifs

De par sa conception, les cibles principales du projet sont les jeunes et plus spécifiquement les plus vulnérables dont entre autres les jeunes mères célibataires. Ce qui cadrent avec les directives opérationnelles du FIDA en matière de ciblage et de genre. L'objectif global de cette stratégie est de **Contribuer à l'autonomisation des jeunes femmes et des vulnérables** et vise donc l'effectivité de ces directives dans la mise en œuvre de FORCE Jeune plus précisément dans ses approches opérationnelles comme objectif spécifique. Sont ainsi attendus les résultats suivants :

- L'adaptation des appuis selon le degré de vulnérabilité de chaque bénéficiaire par (i) la mise en place d'un scoring déterminant la vulnérabilité de chaque jeune ; (ii) l'identification de filières/chaines de valeurs pro jeunes et femmes ; (iii) le développement d'appuis intégrés comprenant la formation, l'accompagnement, l'appui à l'accès aux ressources productives en réponse aux différents contextes socio-économiques de chaque jeune ciblé.
- L'adoption des approches pro vulnérables par toutes les parties prenantes du projet via l'intégration du système GALS¹⁵⁹ dans les activités du projet, citons entre autres la sensibilisation des jeunes, le développement des entreprises et organisations des jeunes producteurs.
- La considération de l'approche genre et sensible à la vulnérabilité.

¹⁵⁹ Système de formation-action pour l'égalité femmes-hommes / Système innovant d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS)

Appuis adaptés et inclusifs

Définir les critères de sélection des bénéficiaires

321. FORCE-jeunes cible les ruraux pauvres âgés de 15 à 35 ans (33,7% de la population) peu ou pas intégrés dans les processus productifs et de création de la richesse selon les profils suivants :

- (iv) jeunes hommes et femmes sans formation professionnelle participant aux activités de production agrosylvopastorale et halieutiques dans les exploitations familiales ou dans les OP ;
- (v) jeunes hommes et femmes, diplômés ou avec un niveau minimum de formation, sans emploi ou en situation de chômage ;
- (vi) jeunes hommes et femmes pleinement engagés dans les activités économiques en quête de développement.

Au total, FORCE-jeunes ciblera directement 7 000 jeunes issus d'environ 5 500 ménages¹⁶⁰ ruraux à faibles revenus ou vulnérables à la pauvreté, qui seront sensibilisés. Au sein de ces ménages, il impactera indirectement plus de 27 000 personnes. Le projet touchera 2 030 jeunes à Mohéli (29%), 3 745 à Anjouan (53,5%) et 1 225 en Grande Comores (17,5%)¹⁶¹. Conformément à l'orientation du projet au regard du genre, les femmes représenteront 50% des jeunes directement touchés à travers la fixation d'un quota.

322. Il est estimé que 6 000 jeunes sur 7 000 jeunes sensibilisés, seront profilés et orientés, et que 4 500 de ces jeunes entreront dans des parcours de formation (préprofessionnelle, junior et senior). Parmi ceux qui vont terminer le parcours de formation¹⁶², 2 250 jeunes seront en mesure de présenter des idées de projet dans les différents secteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, d'artisanat et services, digital, et d'économie verte, et 1 000 seront candidats pour l'insertion à l'emploi salarié.

323. L'approche de ciblage repose sur le principe d'inclusion sociale en conformité avec les normes nationales favorables à l'intégration des PSH dans les activités économiques. Cette catégorie représentera 1,5% des jeunes, soit environ 90. L'approche d'inclusion sera promue en s'appuyant entre autres sur le système GALS promouvant l'autonomisation et l'équité de genre dans les associations, les coopératives et les Communautés. Il sera intégré dans les modules de formation auprès des centres de formation, d'apprentissage et d'incubation.

324. Le projet s'appuiera sur un mécanisme de ciblage permettant de distinguer les trois groupes des bénéficiaires directs, notamment les jeunes ruraux femmes et hommes qui pourront suivre les parcours de formation et d'appui au niveau entrepreneurial, ou être recrutés comme emploi salarié :

- a. Jeunes de 15 – 17 ans (préprofessionnelles): jeunes sans formation professionnelle avec ou sans instruction, mais avec un minimum d'alphabétisation ; participant aux activités de production agrosylvopastorales et halieutiques ou activités connexes au niveau des exploitations familiales ou des OP situés dans les PC ; souvent employé comme main d'œuvre agricole ou non-agricole, apprentis dans les ateliers artisanaux etc..
- b. Jeunes 18 – 35 (juniors): jeunes diplômés ou avec un niveau minimum de formation, sans emploi ou en situation de chômage qui pourrait être engagés / employés dans les

¹⁶⁰ On estime que le projet toucherait 1,5 jeune environ par ménage.

¹⁶¹ Cette répartition est estimée de la façon suivante : sachant que les jeunes de 15 à 35 ans représentent 33,7% de la population, à l'échelle des 66 villages FORCE-jeunes part sur une population-cible estimée à 59 908 selon les données démographiques de ⁹ l'INSEED rapportées au nombre de villages-cibles par île. Mohéli représente 29% de cette population, Anjouan 53,5% et Ngazidja 17,5%.

¹⁶² Hypothèse que le nombre totale des jeunes qui entrent dans la formation seront les mêmes qui finiront les formations grâce au processus de sensibilisation et de profilage tout le long du projet pour assurer le remplacement des jeunes qui décrochent des activités du projet.

exploitations familiales ou quand-même à la recherche d’une activité économique dans les secteurs ruraux.

- c. Jeunes 18 – 35 (seniors) jeunes pleinement engagés dans les activités économiques en quête de développement. Les jeunes de cette catégorie ont l’objectif d’accroître leurs revenus et, pour ce faire, sont particulièrement en quête : (i) d’un perfectionnement nécessaire à la maîtrise des exigences productives, techniques et managériales liées à leur objectif de développement ; (ii) de services d’accompagnement, d’appui-conseil et de services financiers ; (iii) d’un accès sécurisé et durable au marché et aux technologies moderne de marketing, digitalisation.

Définir le degré de vulnérabilité par un scoring

La sélection des bénéficiaires femmes avec un mécanisme de quota a 50%, après lesquels les bénéficiaires seront assignés un score de vulnérabilité en se basant sur les critères suivants : i) niveau d’éducation, ii) degré d’activité économique dans le secteur relevant, iii) accès aux ressources, iii) situation familiale et (v) employabilité.

| | CRITERE | Coefficient de vulnérabilité |
|-------------|---|------------------------------|
| II. | NIVEAU D’EDUCATION | 0 à 5 |
| II.1 | Analphabète | 5 |
| II.2 | Primaire partiel | 4 |
| II.3 | Primaire | 3 |
| II.4 | Secondaire (collège) | 2 |
| II.5 | Secondaire (lycée) | 1 |
| II.6 | Supérieur (bac et plus) | 0 |
| II. | ACCES AUX RESSOURCES (foncière, financière, humaine) | 0 à 5 |
| II.1 | Pas d'accès | 5 |
| II.2 | Faible accès | 4 |
| II.3 | Accès insuffisant | 3 |
| II.4 | Accès moyen | 1 |
| II.5 | Accès facile | 0 |
| III. | SITUATION FAMILIALE | 0 à 5 |
| III.1 | Jeune fille mère célibataire (18-19 ans) | 5 |
| III.2 | Jeune fille mère mariée (18-19 ans) | 4 |
| III.3 | Jeunes migrants entre iles qui vit hors de famille | 3 |
| III.4 | Jeunes diplômés qui vivent au sein de la famille | 2 |
| III.5 | Jeune à l’école et vit au sein de la famille | 1 |
| III.6 | Jeunes mariés | 0 |
| IV. | EMPLOYABILITE | 0 à 5 |
| IV.1 | Sans qualification et chômeur | 5 |
| IV.2 | Travail saisonnier, pas d’emploi fixe | 4 |
| IV.3 | Travail au sein du ménage | 3 |
| IV.4 | En activité mais revenu insuffisant | 2 |
| IV.5 | En activité mais revenu instable | 1 |

| | | |
|------|-------------------------------|---|
| IV.6 | En activité, revenu supérieur | 0 |
|------|-------------------------------|---|

Ainsi, trois catégories de vulnérabilité ont été définies

Jeune très vulnérable : total des coefficients entre **12 à 20**

Jeune **vulnérable** : total des coefficients entre **6 à 11**.

Jeune **peu vulnérable** : total des coefficients entre **0 à 5**.

Ainsi, les parcours de formation aux jeunes tiennent compte de son degré de vulnérabilité, ainsi que d'autres critères inscrit dans la sensibilisation et encadrement des jeunes bénéficiaires.

| Degré de vulnérabilité | Score | Orientation Parcours de Formation | Catégorisation Parcours |
|------------------------|--------|--|-------------------------|
| Jeunes de 15-17 | NA | e. Programme de formation spécifique au parcours, en adéquation avec les besoins recensés par le projet et avec la MDE ; avec des modules standardisés et à la carte, etc. f. Apprentissage alliant théorique et pratique chez un tuteur g. Initiation aux techniques de recherche d'emploi Mise en relation avec la MDE pour accéder aux opportunités d'emplois | Initiation |
| Plus Vulnérable | 7 à 12 | h. Programme de formation spécifique au parcours (technique et/ou entrepreneuriale) : contenus des modules standards suivant la thématique, à la carte, etc. | Junior |
| Vulnérable | 6 à 11 | i. Couplage de formation théorique et pratique j. Appui à la maturation du projet et à la préparation du plan d'affaires k. Mise en relation avec les institutions financières (junior) ou avec la MDE (junior et initiés) l. Présentation de plan d'affaires au comité de validation sous forme de requête de financement ; examen par le comité m. Suivi du dossier de financement | |

| Degré de vulnérabilité | Score | Orientation Parcours de Formation | Catégorisation Parcours |
|------------------------|-------|---|-------------------------|
| | | <p>Accompagnement post-financement par les conseillers d'entreprise ou structures de formation selon les cas</p> <p>Dans le cas des plus vulnérable l'identification des activités techniques seront fait à partir des capacités humaines dans le cas des PSH, et aussi avec la mise en place d'unités de formation mobiles qui permettront les plus vulnérables à accéder aux cours de formation dans les activités et chaines de valeurs sélectionnés. Mais les plus vulnérables suivront toujours les étapes décrit du Parcours Junior.</p> | |
| Peu vulnérable | 0 à 5 | <p>h. Programme de formation spécifique au parcours (technique et/ou entrepreneuriale) : contenus des modules standards suivant la thématique, à la carte, etc.</p> <p>i. Formation essentiellement pratique avec possibilité d'immersion professionnelle (stage ou échange d'expérience pour les séniors, etc.)</p> <p>j. Appui à la matDOFion du projet et à la préparation du plan d'affaires</p> <p>k. Mise en relation avec les institutions financières (sénior)</p> <p>l. Présentation de plan d'affaires au comité de validation sous forme de requête de financement ; examen par le comité</p> <p>m. Suivi du dossier de financement</p> <p>Accompagnement post-financement par les conseillers d'entreprise ou structures de formation selon les cas</p> | Senior |

Développer des appuis pro-jeunes et inclusives

Prioriser les filières pro-jeunes et femmes

Les jeunes femmes se retrouvent surtout dans les activités de production maraîchère, de la pêche (63% des pêcheurs de poulpe sont des femmes¹⁶³), de la transformation de poisson et autres produits agricole, d'élevage, et dans le petit commerce. Les jeunes sont très actifs dans le petit élevage, la pêche, les activités connexes (spécialement dans les transports routiers), l'économie verte et la digitalisation. L'amélioration de la production, l'organisation et la commercialisation dans ces filières offrent un large potentiel pour renforcer les agro-entreprises. Le projet cible directement ces secteurs, compte tenu du capital productif limite, surtout à l'endroit des jeunes femmes rurales, des priorisations sont à faire. Par exemple, des formations visant des productions et maillons de chaînes de valeurs qui intéressent une majorité des femmes, aussi pour faciliter l'atteint de la cible de 50% des femmes pour le projet.

Mettre en place unité de formation mobile

Il s'agit de proposer une alternative pour pallier les problèmes de mobilité des bénéficiaires à cause de leurs occupations, leurs familles. Les formations de proximité permettent d'atteindre les jeunes vulnérables ou ceux n'ayant pas la possibilité de poursuivre des formations en dehors des communes, en particulier les jeunes femmes.

L'unité de formation mobile utiliseront les outils de formations des différents parcours, y inclus l'inclusion des volets nutritionnelles et l'approche GALS.

Appuyer l'installation des jeunes

Pour accélérer l'installation des jeunes et favoriser l'obtention de revenus assez rapidement, le Programme facilite l'accès aux ressources de production au sein des CRDEs, et autres institutions de formations aux jeunes directement à travers l'installation des incubateurs qui seront établis. En plus les investissements structurants visant à recalibrer les CRDEs et les institutions de formation et d'accompagnement, et de leur outiller pour faciliter l'intégration des jeunes dans les activités économiques.

Favoriser les activités économiques par la sécurité alimentaire

Il a été constaté que les personnes très vulnérables arrivent difficilement à s'engager dans une activité économique et assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les actions permettant d'alléger ces contraintes sont pris en compte dans les activités du projet, comme les actions suivantes :

- Intégration du module nutrition, déjà élaboré par le DSF en partenariat avec l'UNICEF et le PREFER, et à mettre en place avec les prestataires de services sur le terrain dans les formations en sollicitant l'intervention directe du DSF, durant la formation par apprentissage ; soit en intégrant un module simplifié d'éducation nutritionnelle dans les formations techniques des jeunes.
- Promouvoir la disponibilité d'aliments riches en nutriments :
 - o Prioriser la formation et appui à l'installation dans les CRDEs et autres institutions de formation et accompagnement des jeunes en pisciculture, transformation des

¹⁶³ Bulletin Statistique de Peche No. 4 Edition 2021

tubercules etc. au regard de son double impact, maraichage et élevage (i) gagner des revenus rapidement, (ii) faciliter la disponibilité d'aliments riches en nutriments et permettant la diversification alimentaire

Approches méthodologiques sensibles au genre et inclusives (pro-vulnérables)

Autonomiser les jeunes par l'approche GALS

Le GALS au sein de FORCE Jeunes

Les étapes du processus GALS développé par le Programme concernant quatre phases, entre autres : Phase catalyseur de changement, Phase de déploiement, Phase de renforcement des moyens de subsistance et Phase de durabilité (pérennisation).

Chaque phase comprendra des renforcements de capacité tant individuelle que collective à tous les niveaux et des suivis.

Phase 1 : Catalyseur de changement : Il s'agit du lancement du processus GALS en introduisant les outils de base dont : (i) une étude de base sur les « connaissances, attitudes, et pratiques » (CAP) vers les questions et dynamique du genre, nutrition et pratiques alimentaires, (ii) la préparation et mise en œuvre des formations de formateur, et (iii) le suivi spécifique des atouts des approches GALS dans les modules de formation. L'étude portera à informer l'élaboration de la formation des formateurs en s'assurant l'inclusion des modules GALS dans les parcours de formations adaptés au besoin. La première formation au niveau

L'étude CAP sera une analyse participative de la pauvreté rurale et des moyens de subsistance dans les zones de projet proposées, qui consultera les groupes cibles potentiels et les principales parties prenantes afin d'identifier et de mieux comprendre les besoins des femmes et des hommes, les barrières potentiels de participation dans le projet des hommes et des femmes, les priorités et les attentes des différents groupes clés ciblés, ainsi que la population dans les communes. En plus, l'étude pourra intégrer une analyse des informations sur la participation des jeunes dans les organisations de producteurs, les opportunités de commercialisation, accès aux services, etc... pour mieux informer la préparation des modules des formations GALS.

nationale destinée aux formateurs des 3 îles, établira la vision, arbre d'actions contre les défis, arbre d'équilibre de genre, carte de partage et de leadership. Il vise à catalyser le changement en introduisant le processus fondamental de planification du changement de base du GALS.

Phase 2 : Déploiement. Il s'agit de la préparation des matériels pour les formations GALS au sein des parcours de formation. Les ateliers seront conduits par les champions identifiés lors des suivis puis validés et renforcés pour devenir champions-facilitateurs. Ces derniers seront coachés par le personnel du Projet, notamment le chargé du genre et de l'inclusion sociale. Les outils à développer sont les mêmes indiqués pour la phase 1.

Phase 3 : Consolidation : renforcement des moyens de subsistance. Après avoir expérimenté les outils de base et acquis une base solide de compétences, d'engagement et de changement, les champions se familiariseront avec de nouveaux outils GALS leur permettant de renforcer les moyens de subsistance et entrer dans une dynamique plus économique. Les phases de formation seront assurées par des cycles de formation au niveau des îles pour la consolidation de la méthode GALS et sera aussi l'occasion d'évaluer les résultats d'autonomisation

Phase 4 : Durabilité (pérennisation). La pérennisation est planifiée et suivie depuis le début du processus GALS, avec des objectifs et activités à court et à moyen terme. Une fois que la méthodologie est appropriée par les CRDEs et les autres institutions de formation, d'apprentissage et d'accompagnement des jeunes, et les animateurs au niveau de la communauté, elle sera intégrée dans les outils de formation (y inclus des modules dans les curricula) au sein des institutions de formation et d'apprentissage dans les domaines techniques promus par le projet afin d'assurer la continuation de l'offre aux autres jeunes après la clôture du projet.

Mettre à l'échelle l'approche GALS par le renforcement de capacités des champions –formateurs

La mise à l'échelle préconisée pour le GALS est le partage par les pairs et en particulier les champions. Un champion est une personne qui a reçu, appliqué et partagé la formation GALS. Ainsi, il faudra identifier les champions GALS présent aux Comores, et l'identifier des champions-formateur au sein des CRDEs et autres institutions/entités de formation et accompagnement des jeunes (ENPMM, etc.). Leurs compétences devraient être renforcées pour leur permettre d'acquérir les techniques de facilitation GALS, de maîtriser les outils de base, de transmettre les connaissances sur les quatre thématiques transversales du FIDA à savoir genre, jeunes, nutrition et changement climatique/protection de l'environnement.

Ces champions et champions-formateurs assurent le transfert auprès des différentes institutions cibles et partie prenantes et partenaires de FORCE Jeunes tels que les tuteurs, les formateurs, etc., qui vont à leur tour faire le partage auprès des jeunes bénéficiaires du Programme.

Un groupe de champions par île devrait être mis en place pour le déploiement rapide de la méthodologie. Le nombre de champion par île dépendra de la population à former, mais ils seront choisis parmi les formateurs installés dans les CRDEs et institutions de formation et d'apprentissage des jeunes, aussi que dans les communautés, à titre de deux par île.

Assurer un suivi des résultats du GALS

Une base de données Excel de toutes les personnes formées en GALS devrait être mise en place et devra être alimentée tout au long du processus.

Au cours de la mise en œuvre de la stratégie, les actions et leurs répercussions seront suivi à travers un ensemble d'indicateurs prédéfinis qui seront contrôlés et mesurés. A ce propos, il est à rappeler que le Système de Suivi-Evaluation du projet sera doté d'indicateurs de genre et de ciblage répondant à cette stratégie.

Promouvoir l'inclusion

L'inclusion au sein de FORCE Jeunes se traduit par la considération des attentes et besoins des personnes « marginalisées », la proposition d'appuis adaptés, et la participation de ces personnes aux prises de décision dans les approches méthodologiques.

La stratégie de ciblage et d'inclusion consolidera et renforcera celle déjà entamée par le projet PREFER pour l'inclusion des femmes au sein des CRDEs et des communautés ciblées.

Comme indiqué plus haut, une étude de base CAP sera réalisée mieux comprendre les besoins des jeunes femmes et hommes, et mettre en œuvre le système de formation GALS. Cette étude permettra aussi de mieux orienter les activités de sensibilisation.

FORCE-Jeunes conduira des actions de sensibilisation des jeunes des trois îles leur permettant d'être informés sur la stratégie, l'approche et les activités du projet, ainsi que sur les opportunités qui leur sont offertes. La sensibilisation sera réalisée tant en langue nationale Shikomori qu'en français. Ces actions de sensibilisation toucheront environs 7 000 jeunes durant la vie du projet. Le programme prévoit une sensibilisation à grande échelle et des sensibilisations ciblées. L'information et la sensibilisation de masse se fera à travers les médias : radio, télévision, dépliants, réseaux sociaux. Elle utilisera aussi les rencontres communautaires dans les îles avec l'implication des leaders locaux. Pour la sensibilisation et à l'information ciblée, sur des thématiques spécifiques, des partenariats seront établis avec des ONG, des associations d'intermédiation qualifiées, OP et organisations de jeunes ou des opérateurs privés, ayant les compétences, en la matière et disposant du maillage nécessaire pour atteindre un nombre important de jeunes.

Intégration du genre au niveau organisationnel

Un mécanisme organisationnel et de gestion sensible au genre au sein de FORCE-Jeunes, portera sur : (i) la sensibilisation et le renforcement de capacité du personnel à l'égalité des sexes, (ii) la parité homme-femme dans les postes à responsabilité du projet, (iii) la mise en place d'un poste : Genre, ciblage et inclusion sociale; (iv) la sélection des organisations/institutions partenaires de mise en œuvre qui respectent l'égalité des sexes ; (v) la prise en compte des femmes dans la sélection de formateurs, agents de développement, animateurs, (vi) le respect des droits des femmes au travail stipulé dans le code de travail pour les salariées et relayés par le manuel de procédures administratives pour le personnel féminin avec un statut de consultant.

Dans toutes les activités relatives à l'appui à l'installation des jeunes, le Projet visera le respect du quota de 50% de femmes bénéficiaires. Chaque collecte de donnée et/ou fiche de présence lors des ateliers ou des formations, l'indication du genre et l'âge (<35 ans) des participants seront toujours renseignés.

Mise en œuvre

| Objectifs | Actions | Responsable | Partenaires |
|--|--|-------------|---|
| I. Appuis adaptés et inclusifs | | | |
| 1. Jeunes classés selon de degré de vulnérabilité et les femmes identifiées | Mise en place d'un scoring déterminant la vulnérabilité de chaque jeune et ciblage directe de 50% des femmes | UNAC | CRDE Mairies |
| 2. Sensibilisations des jeunes hommes et femmes | Communautés sensibilisées et mobilisées pour la prise en compte de la formation de installations des jeunes dans les filières au besoin, capable aussi d'être finance pour le développement de l'entreprise Chaines de valeurs et activités dans les secteurs connexes identifiées selon l'intérêt des jeunes et jeunes femmes Nouvelles opportunités de marche et d'installation créés pour soutenir l'engagement économique des jeunes | UNAC | CRDE |
| 3. Jeunes, jeunes femmes et vulnérables bénéficiant de formation, accompagnement | Développement des curricula de formation intégrant des modules nutritionnelles et l'approche GALS et adaptes aux formations techniques des différents parcours | UNAC | CRDE ENMMP, ENTP et autres institutions |
| 4. Amélioration du bien-être et réduction de la charge de travail des femmes | Dotation de parcelles aménagées, d'équipements, conseils, innovations technologiques Sensibilisation et formation sur la nutrition, et réalisation d'activités visant l'amélioration de la situation nutritionnelle du ménage. Formation des GALS qui promut l'équité des hommes et femmes, notamment le charge de travail, pour atteindre une vision voulue des membres du ménage | UNAC | CRDE ENMMP, ENTP et autres institutions DSF |
| 5. Promotion de l'autonomisation économique des femmes | Appui à l'insertion des femmes dans des activités économiques, y compris dans les mécanismes de financement des micro-projets; Appui aux activités de production (maraîchages, élevage), de transformation et commercialisation des produits agro-sylvo pastoraux, y compris les PFNL, facilement accessibles et qui apportent et contribuent à la diversification des revenus ; Appui et renforcement des activités et de l'entrepreneuriat dans le secteur de la pêche (pêche des poulpes, transformation des produits halieutiques, etc.) ; | UNAC | CRDE ENMMP, ENTP et autres institutions DSF |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | Formation en structDOFion des entreprises (gestion, leadership etc.) ; Formation et appui en augmentation de sécurité alimentaire et nutrition ; Participation aux formations GALS | | |
|--|--|--|--|

| II. Approches méthodologiques sensibles au genre et inclusives (pro-vulnérables) | | | |
|---|---|--|---|
| <p>1. Renforcement de la participation des femmes et de leur rôle dans la prise de décision</p> | <p>Jeunes, formateurs, technicien, OP formés en GALS Champions locaux promoteurs de développement dans leurs localités Renforcement des capacités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ techniques/pratiques dans les secteurs agro-sylvo-pastoral et halieutique (production et transformation), dans la digitalisation ou l'économie vert ○ En gestion d'entreprise (esprit entrepreneurial, comptabilité, administration négociation, etc.). <p>Leadership dans les groupements, et les entreprises de femmes ou mixtes. Comme effet/impact :</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Une amélioration de l'intégration et de l'autonomisation économique des jeunes 3. Un changement de comportement et une amélioration des relations intergénérationnelles au sein de l'entreprise et du ménage 4. Une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle 5. Une capacité de leadership et de prise de décision 6. Une transformation des relations de genre 7. Un processus communautaire de changement et de plaidoyer s'appuyant sur les projections vers l'avenir en vue d'un développement du terroir (endogène) | <p>ROP-PF GALS SOR/CIP</p> | <p>Offreurs de formation (CRDEs, ENMMP, ENTP et autres) Champions GALS</p> |
| | <p>Référentiels de formation des parcours élaborés adaptés aux besoins des jeunes ruraux Réseau des jeunes constitué (niveau commune, district, région, interrégional et national) Mapping des opportunités de financement élaboré Jeunes femmes devenues leaders et développant de partenariats</p> | <p>UNAC</p> | <p>CRDE ENMMP, ENTP et autres centres/institutions de formation, apprentissage et accompagnement des jeunes</p> |
| III. Intégration du genre au niveau organisationnel | | | |
| <p>1. Sensibilisation du personnel à l'égalité des sexes</p> | <p>L'étude CAP et l'intégration de la stratégie genre dans les activités de ciblage et de préparation des plateformes de formations et les curricula et autres outils sont comprises et mise en valeur au sein du projet</p> | <p>Responsable de Genre, inclusion social et ciblage</p> | <p>N/A</p> |
| <p>2. Sélection des partenaires de mise en œuvre</p> | <p>Taux de participation des femmes respectée</p> | <p>DOF</p> | |

| | | | |
|---|---|----------------------|--|
| 3. Respect des droits des femmes au travail | Droits de la femme au travail respectés | Délégué de personnel | |
| 4. Recrutement du Responsable Genre, ciblage et inclusion sociale | Responsable genre opérationnel | UNAC | |

Gestion du risque

| RISQUES | MESURES D'ATTENUATION |
|---|--|
| Faiblesse du système de remontée d'informations sur le genre au niveau de la base | Mise à disposition des fiches et accompagnement des personnes en charge de remplissage |

Appendice 4. Résumé sur le secteur financier dans l’Union des Comores

La Banque Mondiale a effectué un diagnostic du secteur financier dans L’Union des Comores en 2021.

Il y est ressorti que le secteur financier de l’Union des Comores est peu développé et fragile, et l’impact de la pandémie de Covid-19 pourrait encore plus l’affecter à brève échéance. Le secteur est composé de neuf établissements de crédits

Les douze « institutions financières » en Union des Comores se répartissent entre huit « établissements de crédits » et quatre « intermédiaires financiers ». Les établissements de crédits sont constitués de quatre banques (BFC, BDC, BIC-COMORES et EXIMBANK) et de quatre « Institutions Financières Décentralisées » (IFD) de microfinance : (U-Meck, URSA, USM et URGC). Les intermédiaires financiers sont constitués de deux opérateurs de transport de fonds et habilités à réaliser du change (MCTV et CASI), d’un établissement de monnaie électronique (Telco Money, agréé en 2019 qui fournit le service de mobile money Mvola) et de la SNPSF, qui effectue des opérations bancaires classiques malgré son statut d’intermédiaire financier.

Ces « institutions financières » sont régies par la loi bancaire N°13-003/AU du 12 juin 2013. Elles sont également soumises au cadre législatif en matière de Lutte contre le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme (LCB-FT, loi N° 12-008/AU) ainsi qu’à un corpus de textes réglementaires édictés par la BCC.

L’activité du secteur bancaire est handicapée par la situation dégradée de trois des quatre banques et de la SNPSF. Le crédit intérieur au secteur privé s’élevait à 15,6% du PIB à fin 2020, soit bien en-deçà de la moyenne des pays de revenu moyen inférieur (45,9% en 2019¹⁶⁴). Les banques connaissant des difficultés structurelles ralentissent la croissance du secteur. Sur les cinq banques comoriennes (en incluant la SNPSF¹⁶⁵), la BFC et la BDC, sous administration provisoire depuis 2020, ont vu leurs actifs se réduire d’environ 30% en 2020. La SNPSF rencontre quant à elle des difficultés structurelles depuis une dizaine d’années et est en situation d’insolvabilité (voir section 3.1.6). Dans ce contexte, la croissance du secteur bancaire reste faible (3,3% en 2020).

| Vue d'ensemble des établissements de crédits (Banques et IFD) | | |
|---|--------|--------|
| | Actifs | Dépôts |
| | | |

¹⁶⁴ Données de la Banque mondiale pour les « Lower Middle Income » (LIC) countries

¹⁶⁵ La SNPSF est considérée comme banque dans la suite de ce rapport malgré son statut d’intermédiaire financier

| | 2019 ¹⁶⁶ | 2020 ¹⁶⁷ | Var. 2019- 2020 | Pourcentage | Total dépôts | Pourcentage |
|--|---------------------|---------------------|-----------------------|-------------|-----------------|-------------|
| Banques | 83 937 | 86 808 | + 3,3% | 55% | 75 535 | 58% |
| BDC | 14 625 | 10 699 | - 37% | 7% | 9 668 | 7% |
| BFC | 9 767 | 7 887 | - 24% | 5% | 5 197 | 4% |
| BIC | 20 155 | 21 484 | + 6% | 14% | 17 093 | 13% |
| EXIM | 22 283 | 29 368 | + 24% | 19% | 24 247 | 19% |
| SNPSF | 17 107 | 17 370 | + 2% | 11% | 19 330 | 15% |
| IFD | 63 305 | 71 056 | + 11% | 45% | 54 965 | 42% |
| Union des Mecks (UMECK) | 43 652 | 50 134 | + 13% | 32% | 38 380 | 29% |
| Union des Sanduks Anjouan (URSA) | 15 865 | 16 588 | + 4% | 11% | 11 764 | 9% |
| Union des Sanduks Moheli (USM) | 1 016 | 925 | - 10% | 1% | 880 | 1% |
| Union des Sanduks Ngazidja (URGJ) | 2 773 | 3 409 | + 19% | 2% | 3 941 | 3% |
| Total | 147 242 | 157 864 | + 6,7% | 100% | 130 500 | 100% |
| En pourcentage du PIB¹⁶⁸ | 28% | 30% | | | 24,8% | |

Les institutions de microfinance connaissent une croissance significative

Les institutions de microfinance affichent une croissance significative et une part de marché en hausse. Au côté de l'U-MECK, structurée à partir de 1995 autour de Mecks locales implantées sur tout le territoire, trois Unions Sanduks (URSA, USM et URGJ) exercent leur activité en fonction de zones géographiques distinctes que représentent les trois îles nationales. Les réseaux de microfinance proposent à leurs membres des produits simples (prêts personnels, prêts productifs et prêts gagés, notamment sur l'or), pour des montants limités (de 10 à 30 M KMF maximum selon les réseaux). Les institutions de microfinance représentent dorénavant près de la moitié des actifs du secteur financier (45%, contre 35% en 2016) et leur place dans la collecte des dépôts a également progressé (de 34 à 42% depuis 2016). **L'U-MECK occupe la première place nationale (32% des actifs du système et 29% des dépôts), loin devant EXIMBANK et la BIC-COMORES.**

Les institutions de microfinance ne sont pas soumises à une législation propre comme cela est le cas dans de nombreux pays. Les institutions de microfinance des Comores sont des sociétés coopératives détenues en totalité par leurs membres adhérents. L'intégralité des profits sont réinjectés dans le capital des institutions. Compte tenu de leur rôle dans la fourniture de services financiers aux personnes exclues du secteur bancaire classique, en particulier les femmes en milieu rural, la microfinance peut être considérée comme un instrument de réduction de la pauvreté. Dans ce contexte, il semblerait approprié d'étudier les conditions d'une meilleure incitation, notamment fiscale, au développement des institutions de microfinance. Un projet de loi proposé par l'une des institutions de la place en 2019 pourrait constituer une première base de réflexion pouvant bénéficier si nécessaire de l'appui technique des partenaires internationaux et de la Banque mondiale.

¹⁶⁶ Les chiffres sont en million KMF

¹⁶⁷ Les calculs ont été effectués sur des chiffres parfois provisoires, sauf de validation par les commissaires aux Comptes

¹⁶⁸ PIB en 2020 estimé à 526 mds KMF (contre 523 en 2019)

Le pays s'est récemment doté d'un cadre de résolution bancaire qui doit encore être complété

L'Union des Comores s'est récemment dotée d'un cadre de résolution bancaire inspiré des meilleurs standards internationaux et adapté au contexte national. La loi du 29 décembre 2020 portant redressement et résolution des institutions financières, préparée avec l'assistance de la Banque mondiale, a permis de doter la Banque Centrale des Comores de nouveaux outils pour anticiper et mieux gérer des situations de crise bancaire.

Loi N°20-027/AU sur le redressement et la Résolution des Institutions Financières

Afin de mieux anticiper les défaillances bancaires et d'en limiter le coût pour les contribuables et les déposants, la loi, inspirée des standards internationaux développés par le G20, comporte deux volets :

Un **volet préventif** définissant de nouveaux instruments et pouvoirs du superviseurs conçus pour anticiper et éviter la survenance d'une crise bancaire : 1) renforcement des pouvoirs d'intervention précoce de la BCC afin d'éviter que la détérioration financière d'une institution conduise à sa faillite ; 2) mise en place des Plans de Redressement qui devront être préparés chaque année par les institutions financières et inclure des scénarios de crise, basés sur des hypothèses réalistes, ainsi qu'un plan d'action pouvant être activé de façon ordonné pour redresser l'institution dans le cas où l'un de ces scénarios se matérialiserait ;

Un **volet résolution** définissant un régime particulier octroyant des pouvoirs exceptionnels à l'autorité de résolution dans le cas où la crise d'une institution financière assurant des fonctions « critiques » aurait des effets néfastes significatifs sur l'économie, la stabilité financière, les déposants ou les contribuables. Cette loi a doté la Banque Centrale de quatre prérogatives principales : 1) capacité de procéder au transfert partiel ou total des actifs et passifs de l'institution défaillante, sans recueillir l'accord préalable des actionnaires ; 2) capacité de créer un établissement-relais accueillant les actifs sains de l'institution, dans la perspective de sa vente ultérieure ; 3) capacité de laisser les actifs compromis de l'institution soumise au régime de la résolution dans une structure de défaisance (ou « bad bank ») afin d'en assurer la gestion et la liquidation ; 4) capacité d'activer le « renflouement interne » (Bail-in) afin que les actionnaires et créanciers principaux soient sollicités en premier lieu pour apurer les dettes de l'institution défaillante, et ainsi de ne pas faire supporter financièrement par l'Etat ou les déposants les risques générés par l'activité bancaire.

Ce nouveau cadre de résolution bancaire devra être complété par l'adoption des règlements d'application de la loi par la BCC¹⁶⁹ et par la mise en place d'un dispositif de garantie des dépôts lorsque les conditions le permettront.

Une institution de microfinance semble rencontrer de graves difficultés financières¹⁷⁰, justifiant la prise de mesures d'intervention précoce par la BCC et une réflexion sur l'opportunité d'une unification des réseaux Sanduk.

¹⁶⁹ Loi n°20-027/AU : plusieurs dispositions réglementaires à prendre par la BCC sont prévues aux articles 4 (sur les plans de redressement), 29 (résolvabilité des établissements), 42 (établissements-relais),

¹⁷⁰ L'institution Sanduk Moheli, en situation de fonds propres négatifs et en dégradation depuis trois ans

Introduction

FORCE Jeunes est un nouveau projet aux Comores ayant l'objectif d'améliorer l'accès à l'emploi décent pour les jeunes par le développement des entreprises durables y compris dans les systèmes alimentaires de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Ses principaux effets se traduiront par : (i) la formation, l'apprentissage et l'insertion professionnelle ; (ii) la création d'entreprises agrosylvopastorales, halieutiques, etc. ; (iii) l'accès aux services financiers ; (iv) la promotion d'incubateurs de référence.

Le projet FORCE Jeunes s'aligne aux engagements du FIDA qui reconnaissent que des solutions inclusives et durables sont essentielles pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et veiller à ce que les jeunes trouvent un emploi décent et durable. De surcroît, la démarche adoptée par le Programme est une démarche intégrée, dans laquelle les questions de genre et de vulnérabilité sont prises en compte tout au long du processus de formation et d'insertion professionnelle des jeunes ruraux.

Cette stratégie vise donc à donner une orientation et approche claires pour le travail du Programme sur le Genre et le ciblage.

Objectifs

De par sa conception, les cibles principales du projet sont les jeunes et plus spécifiquement les plus vulnérables dont entre autres les jeunes mères célibataires. Ce qui cadrent avec les directives opérationnelles du FIDA en matière de ciblage et de genre. L'objectif global de cette stratégie est de **Contribuer à l'autonomisation des jeunes femmes et des vulnérables** et vise donc l'effectivité de ces directives dans la mise en œuvre de FORCE Jeune plus précisément dans ses approches opérationnelles comme objectif spécifique. Sont ainsi attendus les résultats suivants :

- L'adaptation des appuis selon le degré de vulnérabilité de chaque bénéficiaire par (i) la mise en place d'un scoring déterminant la vulnérabilité de chaque jeune ; (ii) l'identification de filières/chaines de valeurs pro jeunes et femmes ; (iii) le développement d'appuis intégrés comprenant la formation, l'accompagnement, l'appui à l'accès aux ressources productives en réponse aux différents contextes socio-économiques de chaque jeune ciblé.
- L'adoption des approches pro vulnérables par toutes les parties prenantes du projet via l'intégration du système GALS¹⁷¹ dans les activités du projet, citons entre autres la sensibilisation des jeunes, le développement des entreprises et organisations des jeunes producteurs.
- La considération de l'approche genre et sensible à la vulnérabilité.

Appuis adaptés et inclusifs

Définir les critères de sélection des bénéficiaires

325. FORCE-jeunes cible les ruraux pauvres âgés de 15 à 35 ans (33,7% de la population) peu ou pas intégrés dans les processus productifs et de création de la richesse selon les profils suivants :

¹⁷¹ Système de formation-action pour l'égalité femmes-hommes / Système innovant d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS)

- (vii) jeunes hommes et femmes sans formation professionnelle participant aux activités de production agrosylvopastorale et halieutiques dans les exploitations familiales ou dans les OP ;
- (viii) jeunes hommes et femmes, diplômés ou avec un niveau minimum de formation, sans emploi ou en situation de chômage ;
- (ix) jeunes hommes et femmes pleinement engagés dans les activités économiques en quête de développement.

Au total, FORCE-jeunes ciblera directement 7 000 jeunes issus d'environ 5 500 ménages¹⁷² ruraux à faibles revenus ou vulnérables à la pauvreté, qui seront sensibilisés. Au sein de ces ménages, il impactera indirectement plus de 27 000 personnes. Le projet touchera 2 030 jeunes à Mohéli (29%), 3 745 à Anjouan (53,5%) et 1 225 en Grande Comores (17,5%)¹⁷³. Conformément à l'orientation du projet au regard du genre, les femmes représenteront 50% des jeunes directement touchés à travers la fixation d'un quota.

326. Il est estimé que 6 000 jeunes sur 7 000 jeunes sensibilisés, seront profilés et orientés, et que 4 500 de ces jeunes entreront dans des parcours de formation (préprofessionnelle, junior et senior). Parmi ceux qui vont terminer le parcours de formation¹⁷⁴, 2 250 jeunes seront en mesure de présenter des idées de projet dans les différents secteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, d'artisanat et services, digital, et d'économie verte, et 1 000 seront candidats pour l'insertion à l'emploi salarié.

327. L'approche de ciblage repose sur le principe d'inclusion sociale en conformité avec les normes nationales favorables à l'intégration des PSH dans les activités économiques. Cette catégorie représentera 1,5% des jeunes, soit environ 90. L'approche d'inclusion sera promue en s'appuyant entre autres sur le système GALS promouvant l'autonomisation et l'équité de genre dans les associations, les coopératives et les Communautés. Il sera intégré dans les modules de formation auprès des centres de formation, d'apprentissage et d'incubation.

328. Le projet s'appuiera sur un mécanisme de ciblage permettant de distinguer les trois groupes des bénéficiaires directs, notamment les jeunes ruraux femmes et hommes qui pourront suivre les parcours de formation et d'appui au niveau entrepreneurial, ou être recrutés comme emploi salarié :

- d. Jeunes de 15 – 17 ans (préprofessionnelles): jeunes sans formation professionnelle avec ou sans instruction, mais avec un minimum d'alphabétisation ; participant aux activités de production agrosylvopastorales et halieutiques ou activités connexes au niveau des exploitations familiales ou des OP situés dans les PC ; souvent employé comme main d'œuvre agricole ou non-agricole, apprentis dans les ateliers artisanaux etc..
- e. Jeunes 18 – 35 (juniors): jeunes diplômés ou avec un niveau minimum de formation, sans emploi ou en situation de chômage qui pourrait être engagés / employés dans les exploitations familiales ou quand-même à la recherche d'une activité économique dans les secteurs ruraux.
- f. Jeunes 18 – 35 (seniors) jeunes pleinement engagés dans les activités économiques en quête de développement. Les jeunes de cette catégorie ont l'objectif d'accroître leurs revenus et, pour ce faire, sont particulièrement en quête : (i) d'un perfectionnement nécessaire à la maîtrise des exigences productives, techniques et managériales liées à leur

¹⁷² On estime que le projet toucherait 1,5 jeune environ par ménage.

¹⁷³ Cette répartition est estimée de la façon suivante : sachant que les jeunes de 15 à 35 ans représentent 33,7% de la population, à l'échelle des 66 villages FORCE-jeunes part sur une population-cible estimée à 59 908 selon les données démographiques de ⁹ l'INSEED rapportées au nombre de villages-cibles par île. Mohéli représente 29% de cette population, Anjouan 53,5% et Ngazidja 17,5%.

¹⁷⁴ Hypothèse que le nombre totale des jeunes qui entrent dans la formation seront les mêmes qui finiront les formations grâce au processus de sensibilisation et de profilage tout le long du projet pour assurer le remplacement des jeunes qui décrochent des activités du projet.

objectif de développement ; (ii) de services d’accompagnement, d’appui-conseil et de services financiers ; (iii) d’un accès sécurisé et durable au marché et aux technologies moderne de marketing, digitalisation.

Définir le degré de vulnérabilité par un scoring

La sélection des bénéficiaires femmes avec un mécanisme de quota a 50%, après lesquels les bénéficiaires seront assignés un score de vulnérabilité en se basant sur les critères suivants : i) niveau d’éducation, ii) degré d’activité économique dans le secteur relevant, iii) accès aux ressources, iii) situation familiale et (v) employabilité.

| | CRITERE | Coefficient de vulnérabilité |
|-------------|---|------------------------------|
| II. | NIVEAU D’EDUCATION | 0 à 5 |
| II.1 | Analphabète | 5 |
| II.2 | Primaire partiel | 4 |
| II.3 | Primaire | 3 |
| II.4 | Secondaire (collège) | 2 |
| II.5 | Secondaire (lycée) | 1 |
| II.6 | Supérieur (bac et plus) | 0 |
| II. | ACCES AUX RESSOURCES (foncière, financière, humaine) | 0 à 5 |
| II.1 | Pas d'accès | 5 |
| II.2 | Faible accès | 4 |
| II.3 | Accès insuffisant | 3 |
| II.4 | Accès moyen | 1 |
| II.5 | Accès facile | 0 |
| III. | SITUATION FAMILIALE | 0 à 5 |
| III.1 | Jeune fille mère célibataire (18-19 ans) | 5 |
| III.2 | Jeune fille mère mariée (18-19 ans) | 4 |
| III.3 | Jeunes migrants entre iles qui vit hors de famille | 3 |
| III.4 | Jeunes diplômés qui vivent au sein de la famille | 2 |
| III.5 | Jeune à l’école et vit au sein de la famille | 1 |
| III.6 | Jeunes mariés | 0 |
| IV. | EMPLOYABILITE | 0 à 5 |
| IV.1 | Sans qualification et chômeur | 5 |
| IV.2 | Travail saisonnier, pas d’emploi fixe | 4 |
| IV.3 | Travail au sein du ménage | 3 |
| IV.4 | En activité mais revenu insuffisant | 2 |
| IV.5 | En activité mais revenu instable | 1 |
| IV.6 | En activité, revenu supérieur | 0 |

Ainsi, trois catégories de vulnérabilité ont été définies

Jeune très vulnérable : total des coefficients entre **12 à 20**

Jeune vulnérable : total des coefficients entre **6 à 11**.

Jeune **peu vulnérable** : total des coefficients entre **0 à 5**.

Ainsi, les parcours de formation aux jeunes tiennent compte de son degré de vulnérabilité, ainsi que d'autres critères inscrit dans la sensibilisation et encadrement des jeunes bénéficiaires.

| Degré de vulnérabilité | Score | Orientation Parcours de Formation | Catégorisation Parcours |
|------------------------|--------|--|-------------------------|
| Jeunes de 15-17 | NA | <p>h. Programme de formation spécifique au parcours, en adéquation avec les besoins recensés par le projet et avec la MDE ; avec des modules standardisés et à la carte, etc.</p> <p>i. Apprentissage alliant théorique et pratique chez un tuteur</p> <p>j. Initiation aux techniques de recherche d'emploi</p> <p>Mise en relation avec la MDE pour accéder aux opportunités d'emplois</p> | Initiation |
| Plus Vulnérable | 7 à 12 | <p>n. Programme de formation spécifique au parcours (technique et/ou entrepreneuriale) : contenus des modules standards suivant la thématique, à la carte, etc.</p> | Junior |
| Vulnérable | 6 à 11 | <p>o. Couplage de formation théorique et pratique</p> <p>p. Appui à la maturation du projet et à la préparation du plan d'affaires</p> <p>q. Mise en relation avec les institutions financières (junior) ou avec la MDE (junior et initiés)</p> <p>r. Présentation de plan d'affaires au comité de validation sous forme de requête de financement ; examen par le comité</p> <p>s. Suivi du dossier de financement</p> <p>Accompagnement post-financement par les conseillers d'entreprise ou structures de formation selon les cas</p> <p>Dans le cas des plus vulnérable l'identification des activités techniques seront fait à partir des capacités humaines dans le cas des PSH, et aussi avec la mise en place d'unités de formation mobiles qui permettront les plus vulnérables à accéder aux</p> | |

| Degré de vulnérabilité | Score | Orientation Parcours de Formation | Catégorisation Parcours |
|------------------------|-------|--|-------------------------|
| | | cours de formation dans les activités et chaînes de valeurs sélectionnés. Mais les plus vulnérables suivront toujours les étapes décrit du Parcours Junior. | |
| Peu vulnérable | 0 à 5 | <p>n. Programme de formation spécifique au parcours (technique et/ou entrepreneuriale) : contenus des modules standards suivant la thématique, à la carte, etc.</p> <p>o. Formation essentiellement pratique avec possibilité d’immersion professionnelle (stage ou échange d’expérience pour les séniors, etc.)</p> <p>p. Appui à la maturation du projet et à la préparation du plan d’affaires</p> <p>q. Mise en relation avec les institutions financières (sénior)</p> <p>r. Présentation de plan d’affaires au comité de validation sous forme de requête de financement ; examen par le comité</p> <p>s. Suivi du dossier de financement</p> <p>Accompagnement post-financement par les conseillers d’entreprise ou structures de formation selon les cas</p> | Senior |

Développer des appuis pro-jeunes et inclusives

Prioriser les filières pro-jeunes et femmes

Les jeunes femmes se retrouvent surtout dans les activités de production maraîchère, de la pêche (63% des pêcheurs de poulpe sont des femmes¹⁷⁵), de la transformation de poisson et autres produits agricole, d’élevage, et dans le petit commerce. Les jeunes sont très actifs dans le petit élevage, la pêche, les activités connexes (spécialement dans les transports routiers), l’économie verte et la digitalisation. L’amélioration de la production, l’organisation et la commercialisation dans ces filières offrent un large potentiel pour renforcer les agro-entreprises. Le projet cible directement ces secteurs, compte tenu du capital productif limité, surtout à l’endroit des jeunes femmes rurales, des priorisations sont à faire. Par exemple, des formations visant des productions

¹⁷⁵ Bulletin Statistique de Peche No. 4 Edition 2021

et millions de chaînes de valeurs qui intéressent une majorité des femmes, aussi pour faciliter l'atteinte de la cible de 50% des femmes pour le projet.

Mettre en place unité de formation mobile

Il s'agit de proposer une alternative pour pallier les problèmes de mobilité des bénéficiaires à cause de leurs occupations, leurs familles. Les formations de proximité permettent d'atteindre les jeunes vulnérables ou ceux n'ayant pas la possibilité de poursuivre des formations en dehors des communes, en particulier les jeunes femmes.

L'unité de formation mobile utilisera les outils de formations des différents parcours, y compris l'inclusion des volets nutritionnelles et l'approche GALS.

Appuyer l'installation des jeunes

Pour accélérer l'installation des jeunes et favoriser l'obtention de revenus assez rapidement, le Programme facilite l'accès aux ressources de production au sein des CRDEs, et autres institutions de formations aux jeunes directement à travers l'installation des incubateurs qui seront établis. En plus les investissements structurants visant à recalibrer les CRDEs et les institutions de formation et d'accompagnement, et de leur outiller pour faciliter l'intégration des jeunes dans les activités économiques.

Favoriser les activités économiques par la sécurité alimentaire

Il a été constaté que les personnes très vulnérables arrivent difficilement à s'engager dans une activité économique et assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les actions permettant d'alléger ces contraintes sont prises en compte dans les activités du projet, comme les actions suivantes :

- Intégration du module nutrition, déjà élaboré par le DSF en partenariat avec l'UNICEF et le PREFER, et à mettre en place avec les prestataires de services sur le terrain dans les formations en sollicitant l'intervention directe du DSF, durant la formation par apprentissage ; soit en intégrant un module simplifié d'éducation nutritionnelle dans les formations techniques des jeunes.
- Promouvoir la disponibilité d'aliments riches en nutriments :
 - o Prioriser la formation et appui à l'installation dans les CRDEs et autres institutions de formation et accompagnement des jeunes en pisciculture, transformation des tubercules etc. au regard de son double impact, maraichage et élevage (i) gagner des revenus rapidement, (ii) faciliter la disponibilité d'aliments riches en nutriments et permettant la diversification alimentaire

Approches méthodologiques sensibles au genre et inclusives (pro-vulnérables)

Autonomiser les jeunes par l'approche GALS

Le GALS au sein de FORCE Jeunes

Les étapes du processus GALS développé par le Programme concernent quatre phases, entre autres : Phase catalyseur de changement, Phase de déploiement, Phase de renforcement des moyens de subsistance et Phase de durabilité (pérennisation).

Chaque phase comprendra des renforcements de capacité tant individuelle que collective à tous les niveaux et des suivis.

Phase 1 : Catalyseur de changement : Il s'agit du lancement du processus GALS en introduisant les outils de base dont : (i) une étude de base sur les « connaissances, attitudes, et pratiques » (CAP) vers les questions et dynamique du genre, nutrition et pratiques alimentaires, (ii) la préparation et mise en œuvre des formations de formateur, et (iii) le suivi spécifique des atouts des approches GALS dans les modules de formation.

L'étude portera à informer l'élaboration de la formation des formateurs en s'assurant l'inclusion des modules GALS dans les parcours de formations adaptées au besoin. La première formation au niveau

L'étude CAP sera une analyse participative de la pauvreté rurale et des moyens de subsistance dans les zones de projet proposées, qui consultera les groupes cibles potentiels et les principales parties prenantes afin d'identifier et de mieux comprendre les besoins des femmes et des hommes, les barrières potentiels de participation dans le projet des hommes et des femmes, les priorités et les attentes des différents groupes clés ciblés, ainsi que la population dans les communes. En plus, l'étude pourra intégrer une analyse des informations sur la participation des jeunes dans les organisations de producteurs, les opportunités de commercialisation, accès aux services, etc... pour mieux informer la préparation des modules des formations GALS.

nationale destinée aux formateurs des 3 îles, établira la vision, arbre d'actions contre les défis, arbre d'équilibre de genre, carte de partage et de leadership. Il vise à catalyser le changement en introduisant le processus fondamental de planification du changement de base du GALS.

Phase 2 : Déploiement. Il s'agit de la préparation des matériels pour les formations GALS au sein des parcours de formation. Les ateliers seront conduits par les champions identifiés lors des suivis puis validés et renforcés pour devenir champions-facilitateurs. Ces derniers seront coachés par le personnel du Projet, notamment le chargé du genre et de l'inclusion sociale. Les outils à développer sont les mêmes indiqués pour la phase 1.

Phase 3 : Consolidation : renforcement des moyens de subsistance. Après avoir expérimenté les outils de base et acquis une base solide de compétences, d'engagement et de changement, les champions se familiariseront avec de nouveaux outils GALS leur permettant de renforcer les moyens de subsistance et entrer dans une dynamique plus économique. Les phases de formation seront assurées par des cycles de formation au niveau des îles pour la consolidation de la méthode GALS et sera aussi l'occasion d'évaluer les résultats d'autonomisation

Phase 4 : Durabilité (pérennisation). La pérennisation est planifiée et suivie depuis le début du processus GALS, avec des objectifs et activités à court et à moyen terme. Une fois que la méthodologie est appropriée par les CRDEs et les autres institutions de formation, d'apprentissage et d'accompagnement des jeunes, et les animateurs au niveau de la communauté, elle sera intégrée dans les outils de formation (y inclus des modules dans les curricula) au sein des institutions de formation et d'apprentissage dans les domaines techniques promus par le projet afin d'assurer la continuation de l'offre aux autres jeunes après la clôture du projet.

Mettre à l'échelle l'approche GALS par le renforcement de capacités des champions –formateurs

La mise à l'échelle préconisée pour le GALS est le partage par les pairs et en particulier les champions. Un champion est une personne qui a reçu, appliqué et partagé la formation GALS. Ainsi, il faudra identifier les champions GALS présent aux Comores, et l'identifier des champions-formateur au sein des CRDEs et autres institutions/entités de formation et accompagnement des jeunes (ENPMM, etc.). Leurs compétences devraient être renforcées pour leur permettre d'acquérir les techniques de facilitation GALS, de maîtriser les outils de base, de transmettre les connaissances sur les quatre thématiques transversales du FIDA à savoir genre, jeunes, nutrition et changement climatique/protection de l'environnement.

Ces champions et champions-formateurs assurent le transfert auprès des différentes institutions cibles et partie prenantes et partenaires de FORCE Jeunes tels que les tuteurs, les formateurs, etc., qui vont à leur tour faire le partage auprès des jeunes bénéficiaires du Programme.

Un groupe de champions par île devrait être mis en place pour le déploiement rapide de la méthodologie. Le nombre de champion par île dépendra de la population à former, mais ils seront choisis parmi les formateurs installés dans les CRDEs et institutions de formation et d'apprentissage des jeunes, aussi que dans les communautés, à titre de deux par île.

Assurer un suivi des résultats du GALS

Une base de données Excel de toutes les personnes formées en GALS devrait être mise en place et devra être alimentée tout au long du processus.

Au cours de la mise en œuvre de la stratégie, les actions et leurs répercussions seront suivi à travers un ensemble d'indicateurs prédéfinis qui seront contrôlés et mesurés. A ce propos, il est à rappeler que le Système de Suivi-Evaluation du projet sera doté d'indicateurs de genre et de ciblage répondant à cette stratégie.

Promouvoir l'inclusion

L'inclusion au sein de FORCE Jeunes se traduit par la considération des attentes et besoins des personnes « marginalisées », la proposition d'appuis adaptés, et la participation de ces personnes aux prises de décision dans les approches méthodologiques.

La stratégie de ciblage et d'inclusion consolidera et renforcera celle déjà entamée par le projet PREFER pour l'inclusion des femmes au sein des CRDEs et des communautés ciblées.

Comme indiqué plus haut, une étude de base CAP sera réalisée mieux comprendre les besoins des jeunes femmes et hommes, et mettre en œuvre le système de formation GALS. Cette étude permettra aussi de mieux orienter les activités de sensibilisation.

FORCE-Jeunes conduira des actions de sensibilisation des jeunes des trois îles leur permettant d'être informés sur la stratégie, l'approche et les activités du projet, ainsi que sur les opportunités qui leur sont offertes. La sensibilisation sera réalisée tant en langue nationale Shikomori qu'en français. Ces actions de sensibilisation toucheront environs 7 000 jeunes durant la vie du projet. Le programme prévoit une sensibilisation à grande échelle et des sensibilisations ciblées. L'information et la sensibilisation de masse se fera à travers les médias : radio, télévision, dépliants, réseaux sociaux.

Elle utilisera aussi les rencontres communautaires dans les îles avec l'implication des leaders locaux. Pour la sensibilisation et à l'information ciblée, sur des thématiques spécifiques, des partenariats seront établis avec des ONG, des associations d'intermédiation qualifiées, OP et organisations de jeunes ou des opérateurs privés, ayant les compétences, en la matière et disposant du maillage nécessaire pour atteindre un nombre important de jeunes.

Intégration du genre au niveau organisationnel

Un mécanisme organisationnel et de gestion sensible au genre au sein de FORCE-Jeunes, portera sur : (i) la sensibilisation et le renforcement de capacité du personnel à l'égalité des sexes, (ii) la parité homme-femme dans les postes à responsabilité du projet, (iii) la mise en place d'un poste : Genre, ciblage et inclusion sociale; (iv) la sélection des organisations/institutions partenaires de mise en œuvre qui respectent l'égalité des sexes ; (v) la prise en compte des femmes dans la sélection de formateurs, agents de développement, animateurs, (vi) le respect des droits des femmes au travail stipulé dans le code de travail pour les salariées et relayés par le manuel de procédures administratives pour le personnel féminin avec un statut de consultant.

Dans toutes les activités relatives à l'appui à l'installation des jeunes, le Projet visera le respect du quota de 50% de femmes bénéficiaires. Chaque collecte de donnée et/ou fiche de présence lors des ateliers ou des formations, l'indication du genre et l'âge (<35 ans) des participants seront toujours renseignés.

Mise en œuvre

| Objectifs | Actions | Responsable | Partenaires |
|--|--|-------------|---|
| IV. Appuis adaptés et inclusifs | | | |
| 6. Jeunes classés selon de degré de vulnérabilité et les femmes identifiées | Mise en place d'un scoring déterminant la vulnérabilité de chaque jeune et ciblage directe de 50% des femmes | UNAC | CRDE Mairies |
| 7. Sensibilisations des jeunes hommes et femmes | Communautés sensibilisées et mobilisées pour la prise en compte de la formation de installations des jeunes dans les filières au besoin, capable aussi d'être financé pour le développement de l'entreprise Chaines de valeurs et activités dans les secteurs connexes identifiées selon l'intérêt des jeunes et jeunes femmes Nouvelles opportunités de marche et d'installation créées pour soutenir l'engagement économique des jeunes | UNAC | CRDE |
| 8. Jeunes, jeunes femmes et vulnérables bénéficiant de formation, accompagnement | Développement des curricula de formation intégrant des modules nutritionnelles et l'approche GALS et adaptés aux formations techniques des différents parcours | UNAC | CRDE ENMMP, ENTP et autres institutions |
| 9. Amélioration du bien-être et réduction de la charge de travail des femmes | Dotation de parcelles aménagées, d'équipements, conseils, innovations technologiques Sensibilisation et formation sur la nutrition, et réalisation d'activités visant l'amélioration de la situation nutritionnelle du ménage. Formation des GALS qui promut l'équité des hommes et femmes, notamment le charge de travail, pour atteindre une vision voulue des membres du ménage | UNAC | CRDE ENMMP, ENTP et autres institutions DSF |
| 10. Promotion de l'autonomisation économique des femmes | Appui à l'insertion des femmes dans des activités économiques, y compris dans les mécanismes de financement des micro-projets; Appui aux activités de production (maraîchages, élevage), de transformation et commercialisation des produits agro-sylvo pastoraux, y compris les PFNL, facilement accessibles et qui apportent et contribuent à la diversification des revenus ; Appui et renforcement des activités et de l'entrepreneuriat dans le secteur de la pêche (pêche des poulpes, transformation des produits halieutiques, etc.) ; | UNAC | CRDE ENMMP, ENTP et autres institutions DSF |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | Formation en structDOFion des entreprises (gestion, leadership etc.) ; Formation et appui en augmentation de sécurité alimentaire et nutrition ; Participation aux formations GALS | | |
|--|--|--|--|

| V. Approches méthodologiques sensibles au genre et inclusives (pro-vulnérables) | | | |
|--|--|---|---|
| 8. Renforcement de la participation des femmes et de leur rôle dans la prise de décision | <p>Jeunes, formateurs, technicien, OP formés en GALS Champions locaux promoteurs de développement dans leurs localités Renforcement des capacités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ techniques/pratiques dans les secteurs agro-sylvo-pastoral et halieutique (production et transformation), dans la digitalisation ou l'économie vert ○ En gestion d'entreprise (esprit entrepreneurial, comptabilité, administration négociation, etc.). <p>Leadership dans les groupements, et les entreprises de femmes ou mixtes. Comme effet/impact :</p> <ol style="list-style-type: none"> 9. Une amélioration de l'intégration et de l'autonomisation économique des jeunes 10. Un changement de comportement et une amélioration des relations intergénérationnelles au sein de l'entreprise et du ménage 11. Une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle 12. Une capacité de leadership et de prise de décision 13. Une transformation des relations de genre 14. Un processus communautaire de changement et de plaidoyer s'appuyant sur les projections vers l'avenir en vue d'un développement du terroir (endogène) | ROP-PF GALS SOR/CIP | Offreurs de formation (CRDEs, ENMMP, ENTP et autres) Champions GALS |
| | <p>Référentiels de formation des parcours élaborés adaptés aux besoins des jeunes ruraux Réseau des jeunes constitué (niveau commune, district, région, interrégional et national) Mapping des opportunités de financement élaboré Jeunes femmes devenues leaders et développant de partenariats</p> | UNAC | CRDE ENMMP, ENTP et autres centres/institutions de formation, apprentissage et accompagnement des jeunes |
| VI. Intégration du genre au niveau organisationnel | | | |
| 5. Sensibilisation du personnel à l'égalité des sexes | L'étude CAP et l'intégration de la stratégie genre dans les activités de ciblage et de préparation des plateformes de formations et les curricula et autres outils sont comprises et mise en valeur au sein du projet | Responsable de Genre, inclusion social et ciblage | N/A |
| 6. Sélection des partenaires de mise en œuvre | Taux de participation des femmes respectée | DOF | |

| | | | |
|---|---|----------------------|--|
| 7. Respect des droits des femmes au travail | Droits de la femme au travail respectés | Délégué de personnel | |
| 8. Recrutement du Responsable Genre, ciblage et inclusion sociale | Responsable genre opérationnel | UNAC | |

Gestion du risque

| RISQUES | MESURES D'ATTENUATION |
|---|--|
| Faiblesse du système de remontée d'informations sur le genre au niveau de la base | Mise à disposition des fiches et accompagnement des personnes en charge de remplissage |

Appendice 5. Analyse de fragilité

1. Depuis son indépendance en 1975, l'Union des Comores a une histoire marquée par l'instabilité politique avec de nombreux coups d'État (on en dénombre 21 tentatives), des velléités séparatistes notamment de l'Ile d'Anjouan, la promulgation de 5 constitutions et de nombreux amendements constitutionnels, alternant entre plus grande centralisation et plus grande autonomie pour les îles¹⁷⁶. Les multiples épisodes d'instabilité politique ont, non seulement, empêché le développement d'institutions efficaces qui répondent aux besoins essentiels de la population, mais aussi, entravé les efforts de lutte contre la pauvreté et de construction d'une base développement durable. L'Union des Comores a l'indice de vulnérabilité¹⁷⁷ le plus élevé parmi les Petits Etats Insulaires en Développement (PIED)¹⁷⁸ de l'Océan Indien. Comme pour les autres PIED, l'indice de vulnérabilité économique de l'Union des Comores est supérieur à la moyenne des pays en développement.
2. Les longues années d'instabilité ont soustrait à l'administration publique un grand nombre de ses capacités¹⁷⁹. En matière de gouvernance locale, la décentralisation reste un processus inachevé du fait notamment de l'absence de ressources financières propres et de transfert de compétences aux communes qui constituent la collectivité territoriale de base. D'ailleurs, le Plan Comores Emergent indique que "la situation de la gouvernance depuis l'indépendance des Comores est caractérisée par une fragilité chronique des institutions, une gestion clanique du pouvoir qui se répercute à tous les niveaux de la structure administrative". Avec ce contexte historique, la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat demeurent deux des défis majeurs de l'Union des Comores¹⁸⁰.
3. Les résultats finaux de l'étude de vulnérabilité de 2017¹⁸¹ indiquaient que l'Union des Comores est **en phase de reconstruction et de réforme** avec 2.84 sur 5 (proche de la transition). Ces sont les deux derniers objectifs de consolidation de la paix et de l'Etat "Peacebuilding and Statebuilding Goals – PSG" : Fondements Economiques / Revenus et Services qui tirent et qui « fixent » le pays dans cette phase 2 de Reconstruction et de Réforme. Les PSG Fondements Economiques / Revenus et Services progressent lentement et sont classés dans une phase de reconstruction. Ceci peut à moyen ou long terme hypothéquer la progression enregistrée sur les plans politiques et sécuritaires. Les trois premiers PSG : Politiques légitimes, Sécurité et Justice en progression sensible se trouvaient dans une phase de transition. En l'espace de trois ans, l'Union des Comores avait enregistré des progrès sur les quatre premiers PSG et stagnait ou reculait sur le dernier PSG « Revenus et Services ».

¹⁷⁶ Banque Mondiale. Pour une Union des Comores plus unie et plus prospère: Étude diagnostique systématique de pays. 2019.

¹⁷⁷ L'indice de vulnérabilité économique élaboré par l'ONU est un indice composite qui intègre de multiples dimensions de la vulnérabilité et permet notamment de mesurer l'exposition aux chocs (indice d'exposition), la taille de la population (indice de taille), l'éloignement géographique (indice de localisation), la population des zones côtières à faible élévation (indice d'environnement), la concentration des exportations de marchandises, et la part du secteur primaire dans le PIB (indice de structure économique)⁵. L'indice de vulnérabilité économique comprend également des dimensions qui mesurent la vulnérabilité aux chocs (indice d'insécurité), le nombre de victimes de catastrophes naturelles et l'instabilité de la production agricole (indice des chocs naturels), et l'instabilité des exportations de biens et de services (indice des chocs commerciaux).

¹⁷⁸ https://unctad.org/system/files/official-document/cid48_en.pdf

¹⁷⁹ OCDE (2011), Rapport 2011 sur l'engagement international dans les États fragiles: Union des Comores, Éditions OCDE.

¹⁸⁰ Plan Cadre des Nations Union pour l'Aide au Développement, 2015-2021.

¹⁸¹ Rapport final sur l'étude de la fragilité en Union des Comores ; Commissariat General au Plan ; Présidence de la République de l'Union des Comores. Juillet 2017.

L'étude avait fait ressortir des défis transversaux aux cinq PSG. Il s'agit particulièrement :

- Des problèmes de gouvernance par un déficit de collaboration à plusieurs niveaux, de maîtrise et d'application de la réglementation d'une manière impartiale ;
 - De l'insuffisance des capacités humaines, financières et matérielles à la hauteur des enjeux hypothéquant par conséquent la capacité de parvenir à des bons résultats
 - Des lacunes de l'administration et de la société civile dans leurs moyens, leurs organisations et leurs fonctionnements qui ne permettent pas toujours d'atteindre les objectifs fixés ;
 - De l'insuffisance de maillage des visions et des actions au niveau national, insulaire et local qui handicape l'engagement de tout un chacun vers des objectifs communs ;
 - De l'insuffisance sur la prise en compte des particularités au niveau des îles et des régions par une meilleure identification des besoins et des interventions ;
 - De l'insuffisance de communication des politiques, des programmes et des lois qui ne permet pas de mieux mobiliser tous les acteurs et mieux sensibiliser les usagers.
4. Ces résultats des études menées par les autorités nationales ont été confirmées par des études complémentaires des partenaires au développement. Les scores de l'Union des Comores pour 14 des 16 indicateurs pris en compte dans l'indice d'évaluation des politiques et institutions (CPIA 2019) sont nettement en dessous de la moyenne des Etats de l'Afrique subsaharienne. L'Union des Comores enregistre des scores particulièrement faibles pour le groupe d'indicateurs CPIA lié à la gestion des institutions du secteur public. Bien que les causes de la situation de fragilité de l'Union des Comores soient multiples, l'instabilité politique alliée à la faiblesse des institutions formelles, des politiques et des structures de gouvernance semblent les plus déterminantes.
5. Du fait notamment de la récurrence des crises politiques, l'Union des Comores est classée dans la liste de Etats présentant des situations de fragilité¹⁸². L'Union des Comores figure sur la liste harmonisée des situations de fragilité notamment pour ce qui est de la fragilité sociale et institutionnelle¹⁸³.
6. Selon la Banque Africaine de Développement¹⁸⁴, malgré le retour à la stabilité et la reprise de la croissance économique au cours des dernières années, l'Union des Comores reste handicapée par une combinaison de facteurs de fragilité liés essentiellement à la croissance économique lente, aux faiblesses institutionnelles, à la mauvaise gouvernance, à la croissance démographique, aux perspectives d'emploi limitées, aux problèmes environnementaux et à l'insécurité alimentaire qui ont entraîné un accroissement de la pauvreté et une augmentation spectaculaire de l'immigration. La fragilité sociale des Comores est marquée : L'archipel est 150^{ème} sur 184 en terme d'IDH en 2021. Le taux de pauvreté, tel que défini par la banque Mondiale (<1,90 USD/Jours) est de 19,1 % et de 42,4 % selon la définition nationale. Le taux d'emploi atteindrait seulement 54 % de la population et plus de 70 % des personnes en activité correspondraient à des travailleurs pauvres¹⁸⁵. Le FMI¹⁸⁶ a également effectué une analyse de la fragilité des Comores en 2020 et a conclu que la fragilité est due à deux cercles vicieux : économique (la fragilité se manifeste par la faiblesse des recettes budgétaires et l'insuffisance des investissements publics dans les ressources humaines

¹⁸² <https://www.worldbank.org/en/topic/fragilityconflictviolence/brief/harmonized-list-of-fragile-situations>

¹⁸³ FY24 List of Fragile and Conflict-affected Situations

¹⁸⁴ Banque Africaine de Développement ; Revue à mi-parcours du document de stratégie pays 2021-2025 combinée avec la performance de portefeuille pays 2023; Annexe 11 : Note de synthèse sur la fragilité et de la résilience

¹⁸⁵ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/KM/indicateurs-et-conjoncture>

¹⁸⁶ International Monetary Fund; Country Report No. 21/235, October 2021.

et du capital physique, et une vulnérabilité marquée aux chocs) ; tandis que la fragilité institutionnelle se manifeste dans les défis de gouvernance, la faible capacité de mise en œuvre du gouvernement, et la faiblesse du système judiciaire. Les deux cercles s'alimentent les uns les autres, ce qui mine la performance et la stabilité de l'économie. Pour surmonter la fragilité, il faut briser ces deux cercles. Dans le cadre de la fragilité institutionnelle, des efforts sont requis pour l'amélioration de la gouvernance et de réduction de la vulnérabilité à la corruption¹⁸⁷. La Banque mondiale¹⁸⁸ a également fait ressortir comme facteurs de fragilité des faiblesses institutionnelles intégrant des insuffisances en matière de fourniture des services publics ; des insuffisances en cohésion sociale ainsi que des problèmes économiques (barrières géographiques, difficultés liées à la connectivité des Iles, etc.).

7. Par ailleurs, les facteurs aggravant la situation de fragilité des communautés de l'Union des Comores incluent la faiblesse des opportunités d'emplois décents générés par l'économie nationale, le taux élevé de la pauvreté et le sous-emploi des jeunes et des femmes. Le niveau élevé du chômage et du sous-emploi des jeunes de 15 à 35, constitue une menace latente pour la stabilité du pays. Le fort taux de croissance démographique combiné à une densité de la population comptant parmi les plus élevées au monde exercent une forte pression sur les ressources naturelles.
8. En somme, les principaux facteurs de risque liés à la fragilité plurielle des Comores s'expriment en termes de : (i) fragilité institutionnelle (faibles capacités, faiblesses en matière de gouvernance, etc.) ; (ii) fragilité sociale (faible cohésion, pauvreté, chômage, sous-emploi, insécurité alimentaire, etc.) ; (iii) fragilité économique (faible croissance, faible attractivité du secteur agricole en particulier pour les jeunes, accès limité aux marchés et enclavement des zones de production, etc.) ainsi que (iv) fragilité environnementale et climatique (changement climatique, dégradation des ressources naturelles, etc.).

Effets de la fragilité sur le secteur agricole et rural

9. L'Union des Comores, qui est l'un des pays les plus pauvres du monde, a une économie basée sur l'agriculture et la pêche de subsistance. Depuis leur accession à l'indépendance le 6 juillet 1975, l'Union des Comores n'a pas fait montre de dynamisme de développement similaires à celui de ses voisins, les îles Maurice et Seychelles. Les incessants agissements politiques se répercutent négativement sur les performances économiques de l'Union des Comores. Une des conséquences majeures de ces faibles performances est la forte dépendance du pays par rapport à l'extérieur. Le pays se tourne vers l'extérieur pour satisfaire la demande des ménages comoriens de plus en plus soutenue par les apports financiers de la diaspora. Selon le rapport annuel de BCC (2020), les besoins alimentaires des ménages comoriens sont couverts par les importations à hauteur de plus de 40%. Cette dépendance rend la population comorienne vulnérable et l'expose à un risque alimentaire plus élevé. Sur une échelle de 0 (exécrable) à 1 (excellent), l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) évaluait en 2021 le taux d'insécurité alimentaire de l'Union des Comores à 0,34.
10. La situation de fragilité de l'Union des Comores n'a pas permis la création d'un environnement favorable au développement du secteur agricole. En effet, la pauvreté est un phénomène essentiellement agricole, car 50 % des ménages pauvres travaillent dans le secteur agricole¹⁸⁹. La forte prévalence de la pauvreté dans le secteur agricole explique son faible attrait et intérêt pour la jeunesse Comorienne qui représente un tiers de la population. Bien que le secteur agricole représente en moyenne 30,5% du PIB ces dernières années, 57% des emplois et près de 90% des

¹⁸⁷ IMF; Good Governance in Sub-Saharan Africa: Opportunities and Lessons, March 2022; Chapter 10 Strengthening Governance and Reducing Vulnerability to Corruption in Comoros.

¹⁸⁸ The World Bank Group ; Report No. 145699-KM; Country Partnership Framework for the Union of Comoros for the period fy20-fy24; June 17, 2020.

¹⁸⁹ Banque Mondiale. Pour une Union des Comores plus unie et plus prospère: Étude diagnostique systématique de pays. 2019.

recettes d'exportation, sa performance reste encore modeste. Les rendements des principales cultures sont stagnants depuis plusieurs années. Les nouvelles technologies agricoles sont faiblement accessibles et adoptées par les exploitants agricoles. Les investissements dans la maîtrise de l'eau et d'irrigation sont également insuffisants pour développer la production hors saison lorsque les prix sont élevés. Le secteur est essentiellement caractérisé par une agriculture pluviale de subsistance avec un faible développement des filières et une faible structuration des producteurs. La faiblesse des investissements dans les infrastructures de base (piste rurale, magasins de stockage, marchés) a entravé le développement de l'agriculture commerciale et les difficultés de transport entre les îles ont freiné l'intégration du marché national.

11. Depuis 2001, aucune stratégie de développement agricole n'a fait l'objet d'une validation formelle. Toutefois, un Programme national d'investissement agricole (PNIA) est actuellement en cours de finalisation. Ce PNIA sera arrimé au cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) de l'Union Africaine. A l'instar de l'ensemble de l'économie, l'instabilité politique n'a pas permis de développer des institutions efficaces dans le secteur agricole. Ainsi les institutions essentielles telles que l'INRAPE, la Chambre d'agriculture et les CRDE ont du mal à remplir leurs fonctions faute de ressources financières et humaines suffisantes. La plupart des exploitants agricoles ne disposent pas de droits fonciers formels, ce qui réduit les incitations à investir dans l'amélioration durable de la productivité des sols.
12. La pression démographique liée à la forte densité de population (jusqu'à 574,8 habitants/km² à Anjouan), la pauvreté et les opportunités économiques limitées ont entraîné une surexploitation des ressources naturelles causant la dégradation de l'environnement (déforestation, érosion et dégradation des sols, pollution des nappes phréatiques, érosion côtière). Les effets des changements avec notamment les risques accrus de cyclones, la diminution des précipitations et l'allongement des périodes de sécheresse accentuent la vulnérabilité de l'Union des Comores. Les dérèglements climatiques accentuent la pression et les tensions affectant déjà les ressources naturelles telles que les sols, les forêts et autres écosystèmes¹⁹⁰.
13. Les investissements du FIDA visent à renforcer à tous les niveaux les capacités des institutions intervenant dans le développement agricole et rural en mettant l'accent sur les institutions locales et les services décentralisés de l'administration publique et de la société civile qui fournissent des services aux groupes cibles du FIDA. Pour ce faire, les interventions du FIDA s'aligneront à la fois sur les priorités du Gouvernement et des groupes cibles avec une attention particulière aux jeunes et aux femmes. Les institutions à la base inclusives des populations vulnérables qui seront soutenues par le FIDA contribueront aux efforts de renforcement de l'Etat et de la consolidation de la paix à travers un meilleur accomplissement de leurs fonctions. Le FIDA appuiera l'élaboration et la mise en œuvre des politiques relatifs au développement rural et agricole.
14. Les principaux risques liés à la situation de fragilité des Comores sont décrits dans le tableau ci-après.

Tableau: Principaux risques liés à la fragilité des Comores

| Principaux risques | Mesures d'atténuation |
|-------------------------------------|---|
| Faibles capacités institutionnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des institutions et acteurs intervenant dans le développement rural à tous les niveaux |

¹⁹⁰ Bourgoin, C., Parker, L., Martinez, A., Mwongera, C., Läderach, P. 2016. Project Report: A spatially explicit assessment of the vulnerability of the agriculture sector to climate change in the Union of the Comoros. CGIAR Research Program on Climate Change, Agriculture and Food Security (CCAFS).

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Suivi périodique de l'avancement du Programme-pays et dialogue entre le FIDA, le Gouvernement. • Recrutement sur appel à candidature compétitif du personnel de Projet • Mobilisation de l'assistance technique et développement de partenariat technique et la Coopération triangulaire sud-sud |
| <p>Changement climatique et la dégradation des ressources naturelles</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Participation au dialogue politique sur l'adaptation au changement climatique et effort de mobilisation de la finance climatique. • Renforcer les investissements dans les infrastructures de maîtrise et gestion de l'eau • Sensibilisation et formation des communautés sur les dangers de la surexploitation des ressources naturelles. • Diffusion des techniques agroforestières et gestion durable des terres. |
| <p>Niveau élevé de pauvreté</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer pour les investissements dans le monde rural notamment en termes d'infrastructure de base • Incitation à l'installation des jeunes dans les métiers de l'agriculture • Formation en entrepreneuriat |
| <p>Accès limité aux marchés et opportunités économiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'accès des jeunes hommes et femmes aux financement pour l'entrepreneuriat y compris dans le domaine agrosylvopastoral et halieutique. • Campagne de communication et de valorisation des métiers de l'agriculture • Investissement dans les infrastructures d'accès aux marchés pour désenclaver les zones de production • Appui au développement de l'agriculture contractuelle |
| <p>Instabilité politique</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la situation politique à travers des communications régulières avec UNRC • Décentralisation de l'exécution avec les unités régionales d'appui technique |

Appendice 6. Manuel de procédures de Passations de Marchés

1 Règles applicables en matière de Passation de marchés

Conformément à la lettre des Modalités en matière de Passation des Marchés du Projet (PAL¹⁹¹), les marchés de biens, de travaux, de services autres que les services de conseils et les services de conseils du Projet de Formation et renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes ruraux (FORCE-JEUNES) seront passés conformément aux dispositions de la réglementation de l’Emprunteur et/ou Bénéficiaire en matière de passation de marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets établies par le FIDA.

L’Unité de gestion et de coordination du projet (UGCP), instituée au sein du Ministère de l’Agriculture, de la pêche, de l’environnement, du tourisme et de l’artisanat, chargé de la mise en œuvre, se conformera pleinement aux dispositions de l’accord de Prêt (No. 2000003992), du Rapport de conception du projet, de la Lettre des modalités en matière de Passation des Marchés du Projet (PAL), des règles nationales en passation des marchés et des Directives de la Passation de Marchés du FIDA pour les projets, ainsi qu’au Manuel de Passation de marchés du FIDA fondé sur ce qui précède.

Les dispositions de ces références ne sont pas généralement répétées dans le présent manuel, et l’UGCP doit constamment les consulter. Chaque fois que la Division des politiques et des résultats opérationnels du FIDA publie un circulaire, des orientations ou des éclaircissements, l’UGCP s’y conformera et modifiera le manuel de procédures en conséquence.

L’UGCP s’efforcera de recruter, de former et de maintenir le personnel chargé de la Passation de marchés dans le nombre et les qualifications requis tels que spécifiés dans le Rapport de conception du projet.

L’UGCP veillera à ce que tout personnel chargé de la passation de marchés ait connaissance le présent Manuel et les règles nationales et les Directives du FIDA en matière de Passation de marchés, ainsi que le Manuel de Passation de marchés du FIDA.

2 Méthodes de Passation de Marchés, seuils et examen préalable

2.1 Plans de Passation de marchés (PPM)

Le PPM doit être préparé à l’aide de la dernière version du modèle type du FIDA, toute en étant entièrement aligné au PTBA et doit être soumis pour avis de non-objection suffisamment à l’avance et surtout avant le début prévu de toute activité de passation de marché dans le plan. Aucune activité de passation de marché ne doit commencer à moins qu’elle ne soit présente dans un PPM qui a reçu la non-objection. Le PPM sera mis à jour régulièrement avec les dates/montants réels et sera mis à niveau pour tout changement dans les méthodes de passation des marchés, ajout ou annulation d’activités, augmentation du budget. Toute mise à niveau du PPM doit également être soumise pour avis de non-

¹⁹¹ Procurement Arrangement Letter

objection. Les contrats ainsi que leurs méthodes et délais respectifs doivent être strictement respectés. D'autres directives sur l'estimation des coûts et le calendrier sont fournies à la section 3.2 du présent Manuel. Le modèle PPM est disponible à l'adresse www.ifad.org/project-procurement.

Le premier PPM est d'une durée de 18 mois et les PPM suivants sont soumis sur une base annuelle peu avant le début de l'exercice. À la fin de chaque exercice financier, toutes les activités de passation de marchés en suspens (c'est-à-dire qui ont été lancés et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un contrat) seront transférées au prochain PPM, les dates prévues et effectives étant également incluses.

Quels que soient les délais fixés par les règles nationales en matière de marchés publics (le cas échéant), les délais prédéfinis dans le modèle PPM et générés automatiquement par celui-ci seront pleinement respectés.

L'avis de non-objection du FIDA doit être obtenue avant la publication de tout avis général de Passation de marchés (AGPM). Le modèle de l'AGPM est disponible à l'adresse www.ifad.org/project-procurement. L'AGPM initial couvre les 18 premiers mois de mise en œuvre, Les AGPM ultérieures couvrent 12 mois de mise en œuvre. L'AGPM devrait obligatoirement énumérer et décrire tous les marchés prévus avec une approche ouverte (c'est-à-dire, AMDI¹⁹², demande de préqualification, services de conseil, AOI¹⁹³ et AON¹⁹⁴) au cours de la période à venir, tel qu'indiqué dans le plan initial de passation des marchés approuvé par le FIDA.

L'utilisation du PPM pour les activités confiées aux partenaires d'exécution (biens, travaux, services de conseil, services autres que services de conseil, subventions) est soumise aux dispositions développées aux sections 4.3 ci-dessous.

2.2 Registre des contrats (RC) et outil de suivi des contrats (CMT)

Le CMT est une plateforme obligatoire pour l'enregistrement et le suivi de tous les contrats.

Il comprend:

- Marchés de biens, travaux, services de conseils et services autres que des services de conseils : tous les contrats et bons de commande signés sur la base du PPM couvrant toutes les méthodes de passation de marchés et tous les types de contrats ;
- Contrats avec des partenaires de mise en œuvre (sous forme de convention ou de maîtrise d'ouvrage délégué).

Le registre des contrats sera extrait sous forme de rapport directement à partir de la CMT. Il s'agira d'un document cumulatif qui sera complété progressivement et automatiquement par les nouveaux contrats signés et insérés dans le système.

¹⁹² Appel à manifestation d'intérêt

¹⁹³ Appel d'offres International

¹⁹⁴ Appel d'offres National

L'UGCP et les délégations opérationnelles du projet dans les îles adopteront l'outil de suivi des contrats déployé par le FIDA et consacreront des ressources suffisantes à l'utilisation, au fonctionnement et à la production de rapports à partir de ce système, conformément aux instructions du FIDA. La section Aide CMT offre des conseils et de l'aide sur la façon d'utiliser cet outil.

Au cas où les partenaires d'exécution signeront des contrats avec des tiers (biens, travaux, services de conseil, services autres que de conseil ou subventions), l'enregistrement de ces contrats signés doit également être effectué sur le CMT et est soumis aux dispositions développées ci-dessous dans les sections 3.4 et 4.3 ci-dessous.

2.3 Seuils des Méthodes de Passation de marchés et Seuils de Revues applicables

- La méthode de passation de marchés par défaut pour les biens, les travaux et les services autres que les services de conseils est l'Appel d'Offres International (AOI); toutefois, pour les contrats dont le coût estimé est inférieur au seuil de l'AOI, d'autres méthodes de passation de marchés peuvent être utilisées selon le tableau ci-dessous.
- La méthode de passation de marchés par défaut pour les services de consultant (et les services autres que les services de consultant similaires) est la sélection basée sur la qualité et le coût (SFQC); toutefois, pour les contrats dont le coût estimé est inférieur au seuil du SFQC, d'autres méthodes de passation de marchés peuvent être utilisées selon le tableau ci-dessous.
- Les seuils financiers pour la sélection des méthodes de passation des marchés et les seuils d'examen préalable sont basés sur l'évaluation de la matrice des risques en passation des marchés dont le niveau de risque est jugé substantiel. Ces seuils sont reflétés aussi dans la lettre des modalités en matière de Passation des Marchés du Projet (PAL).

| Méthodes de Passation de Marchés, seuils et délais ¹⁹⁵ | | | | | |
|---|---|-----------------|-------------------------------|------------------------------------|-----------------|
| Méthodes de Passation de Marchés → | Marché gré à gré | Demande de Prix | AON (Appel d'Offres National) | AOI (Appel d'Offres International) | Examen A PRIORI |
| Catégories de marchés et délais limites ↓ | | | | | |
| Biens /Services autres que les services de conseils | Contrat approuvé dans le PPM et dûment justifiés sous réserve d'un avis de non-objection du FIDA ou ≤ US\$ 1,000 jusqu'à un montant | ≤ US\$ 70,000 | < US\$ 150,000 | ≥ US\$ 150,000 | ≥ US\$ 50,000 |

¹⁹⁵ Les délais indiqués dans ce tableau sont des périodes minimales ; les dates réelles incluses dans le PPM pour la remise des offres ou des propositions seront les dates adoptées pour chaque contrat.

| | | | | | |
|---|---|--|--|------------------|------------------------|
| | total cumulé de 5,000 USD par année sans avis de non objection du FIDA | | | | |
| Travaux/Services autres que les services de conseils | Contrat approuvé dans le PPM sous réserve d'un avis de non-objection du FIDA ou ≤ US\$ 2,000 jusqu'à un montant total cumulé de 10,000 USD par année sans avis de non objection du FIDA | ≤ 175,000 US\$ | < US\$ 500,000 | ≥ US\$ 500,000 | ≥ 100,000 US\$ |
| Délai minimum pour soumettre des offres à partir du lancement | 7 jours | 14 jours | 30 jours | 45 jours | |
| Délai minimum pour que les soumissionnaires posent des questions (à partir de la date limite) | Le jour même | 7 jours | 15 jours | 25 jours | |
| Délai minimum pour que l'UGCP réponde aux questions (à partir de la date limite) | Le jour même | 5 jours | 10 jours | 20 jours | |
| | SED¹⁹⁶ | QC¹⁹⁷, SCI¹⁹⁸ | SCBD¹⁹⁹, SMC²⁰⁰ | SFQC, SFQ | Examen A PRIORI |

¹⁹⁶ Sélection par entente directe

¹⁹⁷ Sélection fondée sur les qualifications des consultants.

¹⁹⁸ Sélection de consultants individuels.

¹⁹⁹ Sélection dans le cadre d'un budget déterminé.

²⁰⁰ Sélection au moindre coût

| | | | | | |
|--|--|---|---|---|--|
| Services de conseils / Firmes | Contrat approuvé dans le PPM sous réserve d'un avis de non-objection du FIDA ou ≤ US\$ 1,000 (Pour les firmes) / ≤ US\$ 500 (pour les consultants individuels) jusqu'à un montant total cumulé de 5,000 USD par année sans avis de non objection du FIDA | ≤ US\$ 50,000 | < US\$ 80,000 | ≥ US\$ 80,000 | ≥ US\$ 30,000 (pour les firmes) |
| | | | | | ≥ US\$ 15,000 (pour les Consultants Individuels) |
| Présélection | La présélection à l'aide de l'AMDI est obligatoire pour QC et Consultant Individuel (SCI) ; La présélection (AMDI ou Liste restreinte) est obligatoire pour toutes les autres méthodes | | | | |
| Délai minimum pour soumettre des propositions à partir du lancement | 7 jours | 14 jours (AMDI) 14 jours (Demande de Propositions) | 14 jours (AMDI) 45 jours (Demande de Propositions) | 14 jours (AMDI) 45 jours (Demande de Propositions - SFQC) 21 jours-Demande de propositions – SFQ) | |
| Délai minimum pour que les soumissionnaires posent des questions (mesuré à partir de la date limite) | Le jour même | 10 jours (AMDI) 10 jours (Demande de Propositions) | 10 jours (AMDI) 25 jours (Demande de Propositions) | 10 jours (AMDI) 25 jours (Demande de Propositions) | |
| Délai minimum pour que l'UGCP réponde aux questions | Le jour même | 8 jours (AMDI) 8 jours (Demande de Propositions) | 8 jours (AMDI) 20 jours (Demande de Propositions) | 8 jours (AMDI) 20 jours (Demande de Propositions) | |

| | | | | | |
|---|--|------------------|--|--|--|
| (mesuré à partir de la date limite) | | de Propositions) | | | |
| <p>Tous les contrats de marché gré à gré et les procédures de sélection d'Entente directe sont soumises à un examen préalable sauf pour les marchés de faible valeur inférieurs au seuil et au montant annuel total stipulé dans la lettre des modalités en passation des marchés du projet (PAL).</p> <p>Pour les subventions et les accords d'investissement, le seuil d'examen préalable pour les services de conseil (firmes) s'applique.</p> <p>La SFQ pourrait être appliquée aux contrats avec des sociétés de conseil de toute valeur, si une justification appropriée est fournie.</p> | | | | | |

TABLEAU 1 - MÉTHODES APPLICABLES, SEUILS ET DÉLAIS

2.4 Arrangements en matière de Passation de marchés Spécifiques

D'après l'accord de prêt, la Lettre des modalités en passation des marchés (PAL) et le rapport de conception du projet, les modalités de passation de marchés suivantes s'appliquent :

| Arrangement | Oui/Non | Commentaires |
|--|---------|----------------------------|
| Travaux en Régie (le cas échéant, insérez le montant total agrégé, spécifiez quelles entités publiques et pour quels articles) | Non | |
| Passation de marchés en produits de base (le cas échéant, préciser quels produits) | Non | |
| Passation de marchés auprès des agences des Nations Unies (le cas échéant, préciser quelles agences et pour quels articles) | Non | |
| Participation communautaire (le cas échéant, veuillez préciser les activités à acquérir, le rôle de la communauté, les parties prenantes de la communauté, les méthodes d'approvisionnement, etc.) | Non | |
| Préférence nationale pour les travaux AOI (le cas échéant, préciser le pourcentage) | Oui | 7,5 % pour l'AOI seulement |
| Préférence nationale pour les Biens AOI (le cas échéant, préciser le pourcentage) | Oui | 15 % pour l'AOI seulement |

TABLEAU 2 DISPOSITIONS APPLICABLES EN MATIÈRE DE PASSATION DE MARCHÉS

2.5 Documents types de Passation de marchés à utiliser

FORCES JEUNES étant soumis dispositions de la réglementation de l'Emprunteur et/ou Bénéficiaire en matière de passation de marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets établies par le FIDA, les documents d'appel d'offres types

nationaux pour les Travaux, Biens et Services de Conseil seront adoptés à condition d'inclure dans ces dossiers les provisions suivantes:

- La politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations;
- Les dispositions sur le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels
- Le droit du FIDA de mener un audit ou une inspection
- Les dispositions sur les normes de performance PESEC.
- Le formulaire d'auto-certification du FIDA.

Les documents types suivants du FIDA pour la passation de marchés doivent être adoptés par le projet pour toutes les activités de passation de marchés:

- Appel d'offres international – Achat des biens
- Appel à manifestation d'intérêt – Consultant Individuel
- Appel à manifestation d'intérêt – Sociétés de Conseil.
- Appel à proposition simplifié
- Avis d'intention d'attribution
- Avis général de passation des marchés
- Compte rendu relatif à l'évaluation d'une offre portant sur des biens
- Compte rendu relatif à l'évaluation d'une offre portant sur des services
- Compte rendu relatif à l'évaluation d'une offre portant sur des travaux
- Déclaration d'impartialité et de confidentialité
- Rapport d'évaluation concernant des biens et travaux (Critère du meilleur rapport qualité-prix)
- Rapport d'évaluation concernant des biens
- Rapport d'évaluation concernant des travaux
- Rapport d'évaluation technique (concernant des services de conseil)
- Rapport d'évaluation globale concernant des services de conseil.

Ces documents en Français ont été mis à la disposition du FORCES JEUNES et sont disponibles au site web du FIDA.

2.6 Conseils offerts dans le Guide pratique de Passation de marchés du FIDA

2.6.1 Application du Guide

Le Guide pratique de Passation de marchés du FIDA comprend «des conseils sur les meilleures pratiques sur tous les éléments du processus de passation de marchés pour toute opération financée par le FIDA».

2.6.2 Principales dispositions du Manuel

Sur la base de ce qui précède, l'**UGCP** se référera au Manuel en suivant les directives ci-dessous sur les sections pertinentes pour les divers aspects de la Passation de marchés:

| Aspect Passation de marchés | Référence dans le manuel |
|---|---|
| Planification de la Passation de marchés et Avis Généraux de Passation de Marchés | Module C |
| Méthodes de Passation de marchés et de sélection de Services de Conseils | Biens, travaux et Services de non-consultants: Module F1 Services de Conseils: Module F2 |
| Marchés de Gré à Gré et Sélection par entente directe | Biens, travaux et Services de non-consultants: Module F1 (Section 6) Services de Conseils: Module F2 (Section 6) |
| Consultants individuels | Module F2 (Section 7) |
| Spécifications techniques et TDRs | Enoncé des besoins, Spécifications techniques et Mandat: Module E Enoncés des besoins et spécifications pour les Biens: Module E1 Enoncés des besoins pour les travaux: Module E2 Enoncés des besoins concernant les services (Mandat): Module E3 |
| Préqualification et présélection | Module G |
| Préparation des dossiers d'appels d'offres | Biens: Module H1 Travaux: Module H2 Services de conseils: Module H3 |
| Processus d'appel d'offres | Module I |
| Évaluation | Règle Général: Module K1 Procédures Générales d'évaluation pour les Biens, travaux et Services autres que des services de conseils: Module K2 Biens: Module K3 Travaux: Module K4 Procédures Générales pour les Services de conseils: Module K5 Sélection Fondée sur la qualité et le coût: Module K6 Sélection au moindre coût: Module K7 Sélection autres que les services de Conseils: Module K8 Offres anormalement basses (toutes méthodes): Module K9 Post-qualification (toutes méthodes) : Module K10 Rejet de toutes les offres: Module O1 |
| Formation de comités d'évaluation | Module K1 |

| | |
|--|---|
| Notifications d’avis d’intention d’attribuer et d’avis d’attribution | Avis d’intention d’attribuer : Module L1 Avis d’attribution : Module L2 |
| Comptes rendus | Module M1 |
| Contestations et recours | Module M2 |
| Négociations et discussions | Négociations (services de conseils) : Module N1 Discussions concernant les contrats relatifs à des biens, travaux et services autres que les services de conseils: Module N2 |
| Attribution du contrat | Modules O2 et O3 |
| Exécution des contrats | Module P |
| Archivage et Conservation des Pièces | Module B |

TABLEAU 3 - CARTOGRAPHIE DU GUIDE PRATIQUE EN MATIÈRE DE PASSATION DE MARCHÉS

2.7 Documentation d’examen préalable

Toutes les demandes d’examen préalables et les avis de non-objection seront soumises et traités par l’intermédiaire du système OPEN.

Les exigences pour les avis de non-objection des activités de passation de marchés énumérées dans la Lettre des modalités en matière de passation des marchés (PAL) sont résumés ci-dessous:

2.7.1 Plan de Passation de marchés (PPM)

L’UGCP veille à ce qu’il n’y ait pas d’objection du FIDA sur chacun des points suivants:

1. Le PPM initial de 18 mois;
2. PPM annuels, par la suite; et
3. Toute mise à niveau du PPM.

2.7.2 Le(s) avis(s) général(aux) de passation de marchés (AGPM)

L’UGCP doit obtenir l’avis de non-objection du FIDA sur chacun des AGPM avant sa publication.

2.7.3 AOI/ AON (Biens, travaux, services autres que services de conseils)

Les pièces et documents de marchés suivants seront soumis pour avis de non-objection par l’intermédiaire du système OPEN:

1. Avis de marché spécifique (Avis d’appel d’offres);
2. Documents de préqualification ainsi que l’avis de préqualification (le cas échéant);
3. Rapport de préqualification (le cas échéant);
4. Documents d’appel d’offres comprenant les spécifications techniques (y compris les estimations de coûts et, le cas échéant, les dessins, les devis quantitatifs et calendrier de livraison/délai d’exécution);

5. Toute modification apportée aux documents d'appel d'offres;
6. Rapports d'évaluation (y compris les rapports d'ouverture des soumissions), y compris toutes les clarifications; dans le cas d'une procédure à deux enveloppes, des rapports d'ouverture et d'évaluation distincts pour les enveloppes techniques et les enveloppes financières;
7. Projet de contrat dûment complété;
8. Contrat signé (pour information et archivage);
9. Modifications cumulatives du contrat supérieures à 10% de la valeur initiale du contrat (module P2, article 2 v); et²⁰¹
10. Prolongations cumulatives du contrat supérieures à 25% de la durée initiale du contrat (Module P2, article 2 v)).

2.7.4 Demande de Prix (biens, travaux, services autres que les services de conseils)

Les pièces et documents de marchés suivants seront soumis pour avis de non-objection par l'intermédiaire de OPEN:

1. Demande de devis incluant les spécifications techniques (y compris les estimations de coûts et, le cas échéant, les dessins, les devis quantitatifs et le calendrier de livraison/délai d'exécution);
2. Toute modification apportée à l'appel d'offres;
3. Rapports d'évaluation incluant toutes les clarifications; dans le cas d'une procédure à deux enveloppes, des rapports d'ouverture et d'évaluation distincts pour les enveloppes techniques et les enveloppes financières;
4. Projet de contrat ou de bon de commande dûment complété;
5. Contrat signé ou bon de commande (pour information et dossier);
6. Modifications cumulatives du contrat/bon de commande supérieures à 10% de la valeur initiale du contrat/bon de commande (module P2, article 2 v)); et
7. Prolongations cumulatives du contrat/bon de commande supérieures à 25% de la durée initiale du contrat/bon de commande (module P2, article 2 v)).

2.7.5 Services de conseils : SFQC, SFQ, SMC et SCBD

Les pièces et documents de marchés suivants seront soumis pour avis de non-objection par l'intermédiaire du système OPEN:

1. Appel à Manifestation d'intérêt (AMDI) et le mandat (y compris les estimations de coûts);
2. Rapport de présélection (le cas échéant);

²⁰¹ Les modifications apportées aux marchés de biens, de travaux et de services autres que les services de conseils existants portant sur des éléments de nature similaire doivent être effectuées en utilisant le gré à gré jusqu'à un maximum de 10 % de la valeur initiale du marché (voir l'article 6 du Module F1 du Guide pratique pour la passation des marchés du FIDA); les modifications apportées aux contrats existants pour des quantités supplémentaires (des mêmes articles) peuvent dépasser 10 % sous réserve de l'avis de non objection du FIDA (référence au module P2 du manuel du FIDA, article 2). Dans le cas de services de conseils, l'entente directe peut être approuvée dans le cas de services qui sont considérés comme une continuité naturelle des services précédemment fournis pour les contrats conclus (référence à l'article 6 du Module F2 du Guide pratique pour la passation des marchés du FIDA); si le contrat est en cours, des modifications sont possibles. Les modifications visant à augmenter le prix du contrat de plus de 10 % nécessitent l'avis de non-objection du FIDA (référence du Guide pratique pour la passation des marchés du FIDA, module P2, article 2).

3. Liste restreinte (s'il y a lieu), y compris la justification de la sélection des firmes;
4. Demande de propositions (DP);
5. Toute modification à la DP;
6. Rapport d'évaluation technique (y compris le rapport d'ouverture de la proposition et toute clarification);
7. Rapport d'évaluation combiné (y compris le rapport d'ouverture de la proposition financière);
8. Projet de contrat dûment complété;
9. Procès-verbaux des négociations (y compris les négociations infructueuses et l'intention d'annuler ou d'inviter un consultant classé deuxième);
10. Contrat signé (pour information et archivage);
11. Les modifications du contrat dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat ; et
12. Prolongations de contrat supérieures à 25 % de la durée initiale du contrat.

2.7.6 Services de consultants : QC et SCI

Les pièces et documents de marchés suivants seront soumis pour avis de non-objection par l'intermédiaire du système OPEN:

1. Appel à Manifestation d'intérêt (AMDI) et mandat (y compris les estimations de coûts) ;
2. Rapport sur la liste restreinte;
3. Demande de propositions (DP) ;
4. Toute modification à la DP;
5. Rapport d'évaluation (y compris toute clarification);
6. Projet de contrat dûment complété;
7. Procès-verbaux des négociations (y compris les négociations infructueuses et l'intention d'annuler ou d'inviter un consultant classé deuxième);
8. Contrat signé (pour information et archivage) ;
9. Les modifications du contrat dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat ; et
10. Prolongations de contrat supérieures à 25 % de la durée initiale du contrat.

2.7.7 Marchés de Gré à Gré et sélection par Entente Directe

Les pièces et documents de marchés suivants seront soumis pour avis de non-objection par l'intermédiaire du système OPEN:

1. Rapport justificatif détaillé pour la méthode de Marché de Gré à gré/sélection par entente directe et pour le choix particulier de l'entreprise/consultant;
2. Spécifications techniques ou mandat (Termes de référence);
3. Document d'appel d'offres ou demande de propositions;
4. Rapport de négociation (y compris l'évaluation de l'offre/proposition soumise);
5. Projet de contrat dûment complété ;
6. Contrat signé (pour information et archivage);
7. Les modifications du contrat dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat; et
8. Prolongations de contrat supérieures à 25 % de la durée initiale du contrat.

2.7.8 Travaux en Régie

Non applicable

2.7.9 Achats auprès des organismes des Nations Unies

Non applicable

2.7.10 Autres exigences spécifiques en matière d'examen préalable

L'UGCP doit en outre obtenir l'avis de non-objection du FIDA pour les éléments suivants:

1. Le recrutement du personnel chargé de la Passation de marchés;
2. Recommandation de rejeter toutes les offres ou propositions ou d'annuler un processus de passation de marchés;
3. Recommandations de mettre fin aux négociations avec un cabinet d'experts-conseils ou un consultant individuel et de procéder aux négociations avec le cabinet d'experts-conseils ou le consultant individuel suivant;
4. Recommandations de procéder à l'attribution du soumissionnaire classé suivant au cas où le soumissionnaire sélectionné ne signerait pas le contrat;
5. Demande pour l'ouverture des soumissions ou des propositions inférieures à trois;
6. Utilisation d'une garantie de bonne exécution autrement que la forme d'une garantie bancaire à la demande inconditionnelle et irrévocable;
7. Décisions concernant les offres anormalement basses;
8. Établir une liste restreinte composée de moins de trois entités; et
9. Intention de résilier tout contrat.

2.8 Autres activités de coordination liées à la Passation de marchés avec le FIDA

L'UGCP doit coordonner à l'avance avec le FIDA les questions suivantes:

1. Toute modification apportée au manuel de procédure;
2. Toute modification du Personnel de l'UGCP;
3. Résumés des demandes de débriefing/compte-rendu et copies des contestations pour tous les contrats soumis à l'examen préalable (facultatif pour les contrats soumis à la revue à posteriori);
4. **L'UGCP** informe le FIDA de tout recours connexe déposé auprès des autorités nationales compétentes (le cas échéant) dès qu'elle a connaissance d'un tel recours;
5. Rapports d'avancement sur la passation de marchés ainsi que des rapports spéciaux sur des questions cruciales;
6. Cas des fournisseurs défaillants;
7. L'exclusion d'un fournisseur, entrepreneur ou consultant qui semble être exclu par un autre partenaire technique et financier pour approbation par le FIDA (si l'exclusion doit s'appliquer dans le cas des dossiers soumis à examen préalable et postérieur);

8. Toute autre question spécifiquement demandée par le FIDA.

En plus de ce qui précède, le projet fournira une assistance complète aux missions d’appui à la mise en œuvre, à la supervision, à mi-parcours et aux missions d’achèvement du projet du FIDA. Le projet mettra à disposition tout le personnel nécessaire et fournira tous les documents et dossiers requis. Il en va de même pour tout audit ou enquête du FIDA.

3 Questions critiques en matière de Passation de marchés

3.1 Domaines d’incohérence entre la législation nationale et les directives du FIDA en matière de passation de marchés de projets

Dans les cas où le FIDA estime que le système national de passation des marchés d’un emprunteur/bénéficiaire n’est pas pleinement conforme aux directives du FIDA, d’autres dispositions relatives à la passation des marchés s’appliqueront comme prévu dans le guide pratique de passation des marchés du FIDA. En conséquence, la présente section développe les domaines d’incohérence entre les règles nationales en matière de passation des marchés et celles du FIDA (section 3.1.1) et résout cette contradiction en précisant les dispositions applicables (section 3.1.2).

3.1.1 Comparaison entre les procédures du système National de passation des marchés et les procédures du FIDA

Le tableau ci-dessous résume la principale comparaison entre les règles nationales (emprunteur/bénéficiaire) en matière de marchés publics (loi n° 22-011/AU du 23 Juin 2022) et celles des directives du FIDA en matière de passation des marchés; l’objectif est de mettre en évidence auprès de l’Unité de gestion et de coordination du projet les aspects conflictuels qui doivent être réglés en appliquant les directives et le manuel du FIDA, comme indiqué à la section 3.1.2:

| Aspect | Passation des Marchés selon le système national | Les procédures de passation du FIDA |
|---|---|--|
| Principes régissant la passation des marchés publics | La loi nationale et ses règlements comprennent des dispositions qui garantissent le respect des principes de passation des marchés: éthique, responsabilité, concurrence, équité, efficacité et meilleur rapport qualité-prix, anti-corruption, conflit d'intérêts, transparence. | Éthique; Responsabilité; concurrence; équité; Transparence; Efficacité, efficacité et économie; et le meilleur rapport qualité/prix. |
| Méthode de passation par défaut pour les biens et travaux | Conformément au chapitre 2 de la loi N.22-011/AU du 23 Juin 2022, les méthodes de passation des marchés pour les Travaux, Biens et Services non-consultants sont les | Appel d’offres International |

| Aspect | Passation des Marchés selon le système national | Les procédures de passation du FIDA |
|--|---|---|
| | <p>suivantes avec la préférence donnée aux Appels d'Offres ouverts:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Appel d'offres ouvert; 2. Appel d'offres précédé d'une préqualification; 3. Appel d'offres en deux étapes; 4. Appel d'offres restreint; 5. Appel d'offres avec concours; 6. Marchés à bon de commande 7. Marchés à bon de clientèle 8. Marché de gré à gré. | |
| Méthode de passation par défaut pour les services de Conseil | <p>Conformément à l'article 51 du chapitre 2 de la loi N.22-011/AU du 23 Juin 2022, les méthodes de passation des marchés pour les services de conseil sont:</p> <p style="padding-left: 40px;">Sélection fondée sur la «seule qualité technique»</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sélection fondée sur la «qualité technique et le coût» 2. Sélection fondée sur un «budget déterminé» 3. Sélection fondée sur le «plus bas prix» 4. Sélection par entente directe. <p>Il est à noter que la loi ne détaille pas les procédures à suivre pour chaque méthode.</p> | Sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) |
| Restrictions et discriminations | Toutes les opportunités de passation de marchés doivent être basées sur une concurrence équitable et légitime entre les fournisseurs, entrepreneurs et consultants éligibles. Pas de restrictions (art.3 du CMP) et pas de discriminations (Art.72 du CMP) | Toutes les opportunités de passation de marchés doivent être basées sur une concurrence équitable et légitime entre les fournisseurs, entrepreneurs et consultants éligibles. |
| Nombre minimum de devis, d'offres ou de propositions | <u>Procédures de qualifications/ Appel d'offres restreint</u> : Selon l'article 84 de la loi N. 22-011/AU du 23 Juin 2022, «lorsqu'un minimum de trois plis n'a pas été remis aux date et heure limites de réception des | Trois offres/soumissions/propositions en dessous desquelles une non-objection est requise pour procéder |

| Aspect | Passation des Marchés selon le système national | Les procédures de passation du FIDA |
|--|---|---|
| | <p>offres, l'autorité contractante ouvre un nouveau délai qui ne peut être inférieur à quinze jours calendaires et qu'elle porte à la connaissance du public. A l'issue de ce nouveau délai, la Commission de passation des marchés peut procéder aux opérations d'ouverture, quel que soit le nombre d'offres reçues».</p> <p><u>Procédures concurrentielles ouvertes</u> : la loi ne fixe pas de nombre minimum de devis, d'offres ou de propositions mais précise dans son article 39 que la présentation d'une seule offre ne constitue pas une justification suffisante pour l'annulation des procédures, à condition que l'offre soit substantiellement réactif au cahier des charges et son prix est approprié.</p> <p><u>Achat au meilleur prix:</u> L'autorité contractante doit recevoir au moins trois offres de prix.</p> | |
| <p>Low value procurement, Direct Contracting & Single Sourcing</p> | <p>Selon l'article 63 du Décret N.12- 131/PR du 31 Mai 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sollicitation de devis pour des marchés de Biens d'une valeur inférieure à 10,000,000 KMF. - Sollicitation de devis pour des marchés de Travaux d'une valeur inférieure à 30,000,000 KMF (pour les marchés d'Etat) et 25,000,000 KMF (pour les marchés des collectivités territoriales); - Sollicitation de devis pour des marchés de Services d'une valeur inférieure à 10,000,000 KMF. <p>La méthode d'entente directe/ Marché de gré à gré peut être utilisée dans des cas spécifiques définis à l'article 56 de la Loi.</p> | <p>Entente directe/Marché de gré à gré peut être utilisé dans des circonstances très exceptionnelles, conformément au manuel et au tableau 1 ci-dessus.</p> |

| Aspect | Passation des Marchés selon le système national | Les procédures de passation du FIDA |
|---|---|---|
| | <p>Par ailleurs, le recours à cette méthode est soumis à l'autorisation spéciale de la Direction nationale de contrôle des marchés ou de la Direction insulaire compétente. Le montant additionné des marchés de gré à gré ou par entente directe conclus par une autorité contractante sur une année budgétaire ne doit pas dépasser dix pour cent (10 %) du montant total des marchés publics passés au sein de l'Union des Comores (art.58 du CMP).</p> | |
| Exclusions des marchés publics concurrentiels | La loi et son Règlement ne tolèrent aucune exclusion, discrimination, parti pris, préjugé, favoritisme, etc. | Le FIDA ne tolère aucune exclusion, discrimination, parti pris, préjugé, favoritisme, etc. |
| Eligibilité | Aucune restriction sur les pays | Tous les pays |
| Préférence Nationale | Selon l'article 92 de la loi, «la préférence doit être quantifiée dans le dossier d'appel d'offres sous forme de pourcentage du montant de l'offre. Un tel pourcentage ne peut en aucun cas excéder vingt pour cent (20 %) et ne peut être accordée que dans des conditions précisées dans la loi. Selon cet article, le principe de la préférence nationale est applicable dans tous les contrats gouvernementaux. | Accepté dans le cadre de l'AOI uniquement et à titre exceptionnel (le cas échéant, conformément au tableau 2 ci-dessus). |
| Transparence | <p>(i)- Obligation de publicité de l'appel d'offres et des avis de préqualification dans des journaux nationaux et/ou internationaux ainsi que par voie électronique (art.67 de la loi).</p> <p>En outre, «en début d'année budgétaire, l'autorité contractante fait connaître au public, au moyen d'un avis général de passation des marchés, à titre indicatif, les caractéristiques essentielles des marchés de travaux, de fournitures et de services qu'elle entend passer et dont les montants sont égaux ou supérieurs aux seuils de</p> | <p>La transparence nécessite la diffusion publique de (i) la disponibilité des opportunités de passation de marchés ; (ii) Où accéder aux données pertinentes ; (iii) Les processus avec lesquels la passation des marchés sera effectuée ;</p> <p>(iv) Les critères d'évaluation et d'attribution ;</p> <p>(v) Données sur l'attribution du contrat ; et</p> |

| Aspect | Passation des Marchés selon le système national | Les procédures de passation du FIDA |
|--------|---|--|
| | <p>passation des marchés publics» (art.24 de la loi);</p> <p>(ii) – Actuellement, il n'existe pas un site internet unique pour la publication des avis d'appel d'offres. Un décret N.23-080/PR du 15 Août 2023 a été promulgué fixant les modalités de mise en œuvre du système de gestion des appels d'offre en ligne, dénommé «Comores Marchés Publics» pour la passation des marchés publics et délégation des services publics. Tous les avis d'appel d'offres ainsi que les avis de préqualification et les avis d'attribution devront être publié sur ce site.</p> <p>(iii) & (iv) & (v) & (vi)–</p> <p>Selon le décret N.23-080/PR, le site «Comores Marchés Publics» couvrira les informations relatives aux cycles suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La planification: publications des avis généraux de passation des marchés, - Les publications des avis d'appel d'offres, des avis de manifestation d'intérêt, des avis de préqualification, des dossiers d'appel d'offres et des dossiers des demandes de propositions, etc.. - La réception, le dépouillement et l'analyse des offres ; - L'attribution: publication des avis d'attribution - Certains actes relatifs à l'exécution du contrat comme les ordres de services, les avenants, les correspondances, les PV de réception provisoires et définitifs. - Le plaintes. - La liste des entreprises sanctionnées. <p>Les décisions d'attribution des marchés doivent être prises sur la base des critères</p> | <p>(vi) Procédures d'appel (Compte-rendu et protestations).</p> <p>Les décisions d'attribution des marchés sont prises sur la base de critères définis dans les documents d'appel d'offres.</p> <p>Transparency necessitates the public dissemination of (i) availability of procurement opportunities; (ii) Where to access relevant data; (iii) The processes with which the procurement will be undertaken;</p> <p>(iv) The evaluation and award criteria;</p> <p>(v) Contract award data; and</p> <p>(vi) Appeal procedures (debriefs and protests).</p> <p>Procurement award decisions are made on set criteria in bidding documents.</p> |

| Aspect | Passation des Marchés selon le système national | Les procédures de passation du FIDA |
|--------------------------|--|---|
| | <p>définis dans les documents d'appel d'offres.</p> <p>Le procès-verbal de la séance d'ouverture des plis n'est partagé qu'avec les soumissionnaires qui font demande.</p> <p>Il est à noter que la loi ne prévoit pas l'étape d'information des soumissionnaires de l'intention d'attribution avant l'avis d'attribution des marchés.</p> <p>Les soumissionnaires ont le droit de faire un recours devant la personne responsable du marché public ou son autorité hiérarchique à l'encontre des procédures appliquées ou des décisions d'attribution. Comme ils peuvent faire recours devant le Comité de règlement des différends de l'ARMP dans des délais fixes par la loi. Les décisions de ce Comité ont pour effet: (i) de corriger la violation alléguée, (ii) ou d'empêcher que d'autres dommages soient causés aux intérêts concernés, (iii) ou de suspendre la décision litigieuse ou la procédure de passation. Il est à noter que la loi n'oblige pas le comité de prendre une décision et si le comité de règlement des différends ne rend pas sa décision dans le délai de 15 jours ouvrables de sa saisine, la procédure ne peut plus être suspendue après ce délai.</p> <p>les décisions du comité de règlement des différends peuvent faire l'objet d'un recours devant un organe juridictionnel.</p> | |
| Méthodes et processus de | La loi N.22-011/AU du 23 Juin 2022 précisent les méthodes de passation pour les biens, Travaux et services de conseil. | Les méthodes et processus sont déterminés en fonction du budget. Les processus de |

| Aspect | Passation des Marchés selon le système national | Les procédures de passation du FIDA | | | | | | | | | | | | |
|-------------------------|---|---|------|-----------------------------|---------|----------------|----------------|-------|----------------|----------------|----------|----------------|----------------|--|
| passation des marchés | <p>L'article 62 du Décret N.12- 131/PR du 31 Mai 2012, fixe les seuils applicables pour la passation d'un marché public par voie d'appel à la concurrence:</p> <table border="1" data-bbox="448 449 971 831"> <thead> <tr> <th></th> <th>Etat</th> <th>Collectivités territoriales</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>30,000,000 KMF</td> <td>25,000,000 KMF</td> </tr> <tr> <td>Biens</td> <td>10,000,000 KMF</td> <td>10,000,000 KMF</td> </tr> <tr> <td>services</td> <td>10,000,000 KMF</td> <td>10,000,000 KMF</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les marchés d'une valeur inférieure à ces seuils sont passés par la méthode d'achat à bon prix (consultation de fournisseurs/ entrepreneurs).</p> <p>Cependant, les autres méthodes de passation de marchés ne sont pas déterminées sur la base de seuils financiers.</p> <p>La loi et ses règlements détaillent les procédures de passation de marchés pour chacune des méthodes de passation de marchés applicables aux travaux et biens. Quant aux méthodes de passation pour les services de conseil (prestations intellectuelles), la loi et le décret mentionnés ci-dessus n'élaborent pas leurs procédures et ne fixent pas leurs seuils.</p> | | Etat | Collectivités territoriales | Travaux | 30,000,000 KMF | 25,000,000 KMF | Biens | 10,000,000 KMF | 10,000,000 KMF | services | 10,000,000 KMF | 10,000,000 KMF | <p>passation des marchés doivent être «bien organisés et exécutés correctement en termes de quantité, de qualité et de respect des délais, à un prix optimal».</p> |
| | Etat | Collectivités territoriales | | | | | | | | | | | | |
| Travaux | 30,000,000 KMF | 25,000,000 KMF | | | | | | | | | | | | |
| Biens | 10,000,000 KMF | 10,000,000 KMF | | | | | | | | | | | | |
| services | 10,000,000 KMF | 10,000,000 KMF | | | | | | | | | | | | |
| Le rapport qualité/prix | <p>Le rapport qualité/prix est démontré par les points suivants:</p> <p>(i)- La loi prévoit des principes de passation des marchés internationalement reconnus;</p> <p>(ii)- La loi et les dossiers standards d'appel d'offres comprend des dispositions sur l'exécution des contrats en termes</p> | <p>Démontré par:</p> <p>(i) l'application de principes de passation de marchés internationalement reconnus;</p> <p>(ii) Veiller à ce que les biens, travaux ou services acquis répondent aux exigences de l'activité;</p> | | | | | | | | | | | | |

| Aspect | Passation des Marchés selon le système national | Les procédures de passation du FIDA |
|-------------------------|---|---|
| | <p>d'établissement du plan de travail de mise en œuvre, de suivi des progrès, de contrôle de qualité et de réalisation d'inspection, les processus de mesure, d'essai et d'acceptation pour garantir que les fournitures, travaux ou services achetés et livrés sont conformes aux spécifications et exigences techniques énoncées dans le contrat; gérer et suivre les aspects financiers de la mise en œuvre du contrat, etc.</p> <p>(iii) – La loi contient des dispositions qui veillent à ce que les biens, travaux ou services soient contractés de la meilleure manière possible en utilisant des méthodes de passation de marchés concurrentielles (chapitres 2- 8 et 9 du CMP)</p> <p>(iv)- La loi comprend des dispositions sur l'éligibilité et les préqualifications et post-qualifications des soumissionnaires.</p> | <p>(iii) Veiller à ce que les biens, travaux ou services soient contractés dans les meilleures conditions possibles, en tenant compte de leur cycle de vie prévu; et</p> <p>(iv) S'assurer que le fournisseur des biens, travaux ou services est qualifié, légalement habilité et compétent pour signer et exécuter le contrat.</p> |
| Attribution des marchés | <p>Attribution sur la base de l'offre conforme la moins disant ou sur la base de l'offre la plus avantageuse économiquement.</p> <p>Il est à noter que la loi ne contient pas des provisions sur les procédures d'évaluation dans le cadre du système des points de mérite.</p> <p>Quant au service de conseil, la loi prévoit les méthodes de passation sans détailler les procédures à suivre pour la passation et pour l'évaluation. Le dossier d'appel à propositions donne des instructions sur les critères à prendre en compte et leur points sans indiquer le pourcentage de pondération à attribuer respectivement à la Proposition technique et à la Proposition financière.</p> <p>Quant à l'information des soumissionnaires, l'attribution est notifiée</p> | <p>Base d'évaluation du prix le plus bas ainsi que des offres les plus avantageuses économiquement (l'évaluation est basée sur des points de mérite avec un minimum de 80 % pour le prix ou la base du coût du cycle de vie le plus bas). Dans les services de conseil, le poids maximum du prix est de 30 % dans le cadre du SFQC.</p> <p>Selon les procédures du FIDA, un avis d'intention d'attribution devra être envoyé au soumissionnaire ou consultant retenu (avant l'attribution), ainsi qu'aux soumissionnaires non retenus. Si aucune contestation</p> |

| Aspect | Passation des Marchés selon le système national | Les procédures de passation du FIDA |
|--|--|--|
| | <p>au soumissionnaire retenu tandis que les autres soumissionnaires sont informés du rejet de leur offre (Art.94 de la loi). En outre, si le soumissionnaire demande par écrit un compte rendu, l'autorité contractante doit lui communiquer par écrit les motifs de rejet de son offre, le montant du marché attribué et le nom de l'attributaire ainsi qu'une copie du procès-verbal d'attribution dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la réception de sa demande écrite.</p> | <p>n'a été déposée dans les dix (10) jours ouvrables suivant la publication de l'avis d'intention d'attribution, un avis d'attribution sera remis au soumissionnaire/consultant retenu.</p> |
| Garantie de bonne exécution | <p>Selon l'article 130, «la garantie de bonne exécution est libérée immédiatement à hauteur de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) après la réception provisoire des travaux, fournitures ou services. Le solde de la garantie, soit les dix pour cent (10 %) restant, est libéré dès le prononcé de la décision de réception définitive».</p> | <p>La garantie de bonne exécution, selon FIDA, doit être libérée par l'acheteur et retournée à l'entrepreneur / fournisseur au plus tard trente (30) jours après la date à laquelle prennent fin les obligations incombant au contractant au titre du marché, y compris les obligations de garantie</p> |
| Passation de marchés avec la participation des usagers | <p>La loi et ses règlements ne contiennent pas de dispositions sur les modalités possibles d'implication des communautés.</p> | <p>Les dispositions possibles pour impliquer les communautés sont détaillées dans les lignes directrices du guide pratique de passation des marchés du FIDA (Module Q) (le cas échéant, selon le tableau 2 ci-dessus).</p> |
| Arrêt (Standstill), Compte-rendu et Contestation | <p><u>Arrêt (Standstill):</u> L'autorité contractante est tenue d'observer un délai minimum de quinze jours calendaires après la publication des résultats d'appel d'offre, avant de procéder à la signature du marché (Art.94 du CMP).</p> <p><u>Compte rendu:</u> L'autorité contractante doit communiquer par écrit à tout soumissionnaire écarté les</p> | <p>Avant qu'une décision d'attribution ne soit prise, l'Emprunteur/Bénéficiaire doit notifier son intention d'attribuer en profitant de la possibilité pour les soumissionnaires de demander un compte rendu et/ou de protester contre la décision dans le délai de statu quo tel qu'élaboré dans le manuel.</p> |

| Aspect | Passation des Marchés selon le système national | Les procédures de passation du FIDA |
|--------|---|-------------------------------------|
| | <p>motifs de rejet de son offre, le montant du marché attribué et le nom de l'attributaire ainsi qu'une copie du procès-verbal d'attribution dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la réception de sa demande écrite. (Art.94 du CMP).</p> <p><u>Contestation:</u></p> <p>Le soumissionnaire peut en première instance soumettre, dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de la publication de la décision d'attribution du marché, une plainte écrite à l'entité adjudicatrice.</p> <p>L'entité adjudicatrice examinera la plainte, suspendra le processus d'appel d'offres et notifiera le plaignant de sa décision dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la date de réception de la plainte. (Art.170 du CMP).</p> <p>Le soumissionnaire a le droit, en deuxième instance, de faire appel de la décision de l'entité adjudicatrice auprès du Comité de règlement des différends de l'Autorité de régulation des marchés publics dans un délai de quinze jours ouvrables à compter de la notification de la décision faisant grief.</p> <p>Le Comité de règlement des différends rend sa décision dans les quinze (15) jours ouvrables de sa saisine.(Art. 171 du CMP)</p> <p>Les décisions prises par le Comité de règlement des différends de l'ARMP sont susceptibles de recours par voie judiciaire conformément aux dispositions de la Loi. (art. 174 du CMP).</p> | |

TABLE 4 - COMPARAISON ENTRE LE SYSTÈME NATIONAL DE PASSATION ET LES PROCÉDURES DU FIDA

3.1.2 Étendue de l'application des Procédures nationales en matière de marchés publics

Sur la base de la comparaison ci-dessus, les éléments suivants seront soumis au Guide pratique de passation des marchés du FIDA:

- 1) Étant donné que la loi nationale ne stipulait pas le nombre minimum d'offres/propositions/offres, chaque fois que moins de 3 offres seront reçues, le projet devrait suspendre la séance d'ouverture et demander la non-objection du FIDA avant de procéder aux processus d'ouverture, d'évaluation et d'attribution.
- 2) Étant donné que les seuils fixés dans la loi nationale N.22-011/AU du 23 Juin 2022 et le décret N.12-131/PR du 31 Mai 2012 ne couvrent pas toutes les méthodes de passation des marchés, le projet appliquera les méthodes de passation des marchés en fonction des seuils spécifiés dans la lettre des modalités en matière de passation des marchés (PAL) et dans le plan de passation des marchés du projet.
- 3) Les documents d'appel d'offres nationaux sont les mêmes pour les appels d'offres internationaux (AOI) et les appels d'offres nationaux (AON). Le document d'appel d'offres standard du FIDA sera utilisé pour l'AOI.
- 4) Si la passation de marchés avec participation des usagers est applicable dans le cadre de ce projet, elle doit suivre les directives du FIDA.
- 5) Les dispositions suivantes du FIDA devraient être incorporées dans tous les documents types nationaux de passation des marchés (dossier d'appel d'offres et contrats) qui seront utilisés dans le cadre du projet:
 - (i) La politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations;
 - (ii) Les dispositions sur le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels
 - (iii) Le droit du FIDA de mener un audit ou une inspection
 - (iv) Les dispositions sur les normes de performance PESEC.
 - (v) Les dispositions relatives au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme
- 6) Le projet doit veiller à ce que tous les soumissionnaires et contractants/fournisseurs/prestataires de services/consultants se conforment à l'auto-certification d'exclusion prévue par le guide pratique de passation des marchés du FIDA. Le formulaire d'auto-certification du FIDA sera inclus dans tous les documents d'appel d'offres et contrats.
- 7) Les lignes directes du FIDA pour signaler la corruption et le harcèlement sexuel devraient figurer dans tous les documents d'appel d'offres nationaux et contrats.
- 8) Conformément à la législation nationale, les documents relatifs aux marchés publics doivent être conservés pendant 3 ans, tandis que le FIDA demande à être conservé pendant 10 ans. Les dispositions du FIDA devraient prévaloir en la matière.
- 9) Étant donné que le recours à la procédure d'appel d'offres international n'est pas bien défini et clair dans la législation nationale et étant donné que le règlement d'application de cette loi n'est pas encore promulgué, l'utilisation de cette méthode de passation sera soumise au Guide pratique de passation des marchés du FIDA.

- 10) Etant donné que le principe de la préférence nationale est applicable dans tous les contrats gouvernementaux avec un pourcentage qui ne peut excéder 20%, tandis que la préférence nationale est acceptée au FIDA dans le cadre de l'AOI uniquement et à titre exceptionnel. La préférence nationale sera soumise au Guide pratique de passation des marchés du FIDA et les pourcentages indiqués dans le tableau N.2 ci-dessus seront appliqués.
- 11) Etant donné que le CMP n'exige pas que l'ouverture des offres se déroule immédiatement après la date limite pour la soumission des offres et l'ouverture de la séance de dépouillement s'effectue, au plus tard, à la date et à l'heure fixées dans le dossier d'appel d'offres (Selon l'article 84 du CMP), le projet veillera à ce que la séance d'ouverture aura lieu directement après l'heure de soumission des plis.
- 12) Les exigences et les processus de la garantie de bonne exécution seront soumis à la réglementation du FIDA.
- 13) Le projet suivra les procédures de la réception des soumissions du FIDA (Module I5 du de passation des marchés du FIDA).
- 14) L'article 23 de la loi nationale dispose que les autorités contractantes sont tenues d'élaborer des plans prévisionnels annuels de passation des marchés publics selon un modèle standard défini par voie réglementaire par les services du ministère chargé du budget. Etant donné que ce modèle ne contient pas toutes les données relatives à la passation des marchés, le projet utilisera la dernière version du modèle de Plan de passation des marchés du FIDA.
- 15) Etant donné que la loi prévoit les méthodes de passation pour les Services de Conseil sans détailler les procédures à suivre pour chaque méthode de passation et sans détailler les procédures d'évaluation, les méthodes de sélection des services de conseil du FIDA ainsi que leurs procédures d'évaluation seront appliquées.
- 16) Les exigences et les processus d'attribution des marchés seront soumis à la réglementation du FIDA.
- 17) La formation de comités d'évaluation et d'approbation doit assurer les principes suivants:
 - a. Les comités sont des comités ad hoc et non des comités permanents ou renouvelables ; les membres auront un niveau d'ancienneté approprié en fonction de la valeur et de la complexité de l'activité ; toutefois, les comités d'évaluation ne devraient pas comprendre une personne chargée d'approuver les délibérations des comités ;
 - b. Les comités ad-hoc sont nommés par le Coordinateur du projet.
 - c. Le personnel chargé de la passation de marchés doit être représenté de manière adéquate dans les deux types de comités ; dans les comités d'évaluation, ils peuvent assumer le rôle de facilitateurs tel que défini dans le Guide pratique de passation des marchés du FIDA ;
 - d. Les comités devraient également comprendre du personnel techniquement compétent dans le domaine de la passation des marchés ainsi que des représentants des entités bénéficiaires;
 - e. Les comités d'évaluation devraient également comprendre, au besoin, des spécialistes en gestion financières et des experts juridiques ; leur composition devrait être de 3 à 5 membres ;

- f. Si une expertise particulière fait défaut au sein du comité d'évaluation désigné ou des unités chargées de la mise en œuvre et des parties prenantes associées, le recours à des tiers est possible tant que cela ne pose pas de conflit d'intérêts ;
 - g. Les membres du comité d'évaluation ne devraient pas être membres du comité d'approbation pour le même contrat ; et
 - h. Des directives détaillées sur les comités d'évaluation sont disponibles dans le Guide pratique de passation des marchés du FIDA et à la section 4.4.1 ci-dessous.
- 16) Tous les contrats doivent avoir des clauses d'assurance requises pour chaque type de projet sur la base des directives ci-dessous sur la couverture et la durée:
- i. Travaux
 - i. Tous risques chantier : 110 % de la valeur du contrat ; valable jusqu'à l'émission de l'acceptation finale;
 - ii. Indemnisation des travailleurs : couvre chacun du personnel et de la main-d'œuvre de l'entrepreneur jusqu'à un plafond fixé par la loi par accident avec un nombre illimité d'accidents; valable jusqu'à la délivrance de la réception provisoire;
 - iii. Équipement : dépend de la valeur et de l'étendue de l'utilisation de l'équipement et est généralement à la hauteur de la valeur de cet équipement pour assurer son remplacement immédiat par une assurance en cas de non-fonctionnement; valable jusqu'à la délivrance de la réception provisoire;
 - iv. Responsabilité civile: couvre les tiers et leurs biens jusqu'à un plafond fixé par la loi par accident avec un nombre illimité d'accidents; valable jusqu'à la réception provisoire;
 - v. Fret: si le contrat comprend l'importation de biens, 110% de la valeur des biens importées; valable jusqu'à la livraison des biens; et
 - vi. Assurance automobile: conformément aux règles et réglementations nationales (couvrant tous les véhicules utilisés).
 - j. Biens
 - i. Tous risques: si les biens comprennent une installation complexe, jusqu'à 110% de la valeur du contrat; valable jusqu'à l'émission de l'acceptation finale;
 - ii. Fret: si le contrat comprend l'importation de biens, 110% de la valeur des biens importées; valable jusqu'à la livraison des biens;
 - iii. Assurance automobile: conformément aux règles et réglementations nationales (couvrant tous les véhicules utilisés par le vendeur).
 - k. Services de conseils
 - i. Assurance responsabilité professionnelle : utilisée si la portée comprend la conception et couvre les défauts de conception de la firme jusqu'à une limite de couverture fixée par la loi ou estimée comme multiplicateur de la valeur du contrat (3 à 5 fois la valeur du contrat); valable selon la durée de la responsabilité conformément à la législation nationale (mesurée en années après la réception finale);

- ii. Indemnisation des travailleurs : couvre chacun du personnel et du travail du consultant jusqu'à un plafond fixé par la loi par accident avec un nombre illimité d'accidents ; valide jusqu'à l'achèvement et l'approbation des services;
 - iii. Assurance automobile: conformément aux règles et réglementations nationales (couvrant tous les véhicules utilisés par le vendeur).
- I. Services autre que les services de conseils : l'assurance dépend de l'étendue du travail et des activités et découle de ce qui précède, le cas échéant.
- 17) Tous les documents de passation de marchés ainsi que les dossiers de gestion des contrats (y compris la correspondance, les variations, les paiements, les rapports, les livrables, les photos, etc.) doivent être déposés au sein de l'UGCP ; si le marché est géré par un partenaire, une version électronique complète des dossiers devrait être disponible au niveau central ;
- 18) Tous les avis de non-objection requis conformément au présent Manuel doivent être sollicités auprès du FIDA par l'UGCP à travers OPEN.

3.2 Estimation des coûts et du calendrier

Les estimations des coûts et du calendrier se font en premier lieu lors de l'élaboration du PTBA et PPM. Les estimations détaillées des coûts et du calendrier de chaque contrat seront estimées avec précision lors de l'élaboration des exigences (spécifications techniques et TDRs) au plus tard. Ces estimations détaillées doivent être soumises avec les exigences relatives aux activités d'examen préalables. Si l'estimation des coûts dépasse le budget alloué dans le PTBA et le PPM, l'une des opérations suivantes sera effectuée :

- 1- Mettre à jour le PTBA et le PPM en réaffectant les fonds nécessaires; si l'augmentation du budget initialement approuvé dépasse 10%, le PPM mis à niveau doit être soumis au FIDA pour avis de non-objection (conformément au module C du Manuel, article 3) ;
- 2- Réviser le contrat pour l'adapter aux limites du budget disponible;
- 3- Une combinaison des deux options ci-dessus.

Lors du regroupement des activités de passation de marchés, il est dûment tenu compte de la mise en commun des besoins et des activités qui peuvent être lancés dans le cadre d'une procédure en plusieurs lots afin de réaliser des économies d'échelle, de promouvoir la concurrence, de faciliter l'accès aux petites et moyennes entreprises et de réduire les coûts de transaction associés aux activités de passation de marchés. Lorsque l'activité est divisée en lots, l'estimation du coût total de tous les lots sera utilisée pour déterminer la méthode de passation de marchés appropriée. Le fractionnement en petits ensembles lancés séparément afin d'échapper à l'application de méthodes de passation de marchés plus ouvertes et plus concurrentielles constitue une violation des principes de passation des marchés.

Les estimations du calendrier de mise en œuvre des contrats doivent également être estimées avec précision afin de s'assurer que le délai spécifié dans les dossiers d'appel d'offres est réaliste et n'est pas prohibitif.

3.3 Publication des avis

L'avis général de passation des marchés (AGPM) et tous les avis spécifiques de passation de marchés (ASPM) sont publiés à travers les canaux suivants:

- Site Web du FIDA (pour l'AOI uniquement);
- Site des Nations Unies «UNDB»: <https://devbusiness.un.org>. (pour l'AOI uniquement)
- Le site Web désigné de l'emprunteur/bénéficiaire: «Comores Marchés Publics»: <https://comores-mpe-rec.local-trust.com/agent> (au cas où il est devenu opérationnel)
- Les Journaux locaux à large diffusion: «Al Watwan», «La Gazette des Comores».
- Facebook du Ministère de l'Agriculture, de la pêche, de l'environnement, du tourisme et de l'artisanat (MAPETA).
- Autres médias, le cas échéant

La publicité internationale est obligatoire pour les contrats de consultants dont le coût est estimé US\$ 100,000 ou plus, quelle que soit la méthode de sélection.

L'avis d'attribution pour tous les contrats et bons de commande ainsi que les résultats de la présélection et de la préqualification et la décision d'annuler une activité de passation de marché et de rejeter toutes les offres/propositions sont publiés sur les formulaires suivants:

- Site Web du FIDA;
- Le site Web des Entreprises des Nations Unies pour le développement (pour l'AOI uniquement); ;
- Le site Web désigné de l'emprunteur/bénéficiaire : «Comores Marchés Publics»: <https://comores-mpe-rec.local-trust.com/agent> (au cas où il est devenu opérationnel).
- Facebook du Ministère de l'Agriculture, de la pêche, de l'environnement, du tourisme et de l'artisanat (MAPETA).
- Autres médias, le cas échéant.

3.4 Principes de Passation de marchés

L'Unité de gestion et de Coordination de projet et les Délégations Opérationnelles du projet respecteront strictement les dispositions de la section II des directrices du FIDA en matière de passation de marchés de projets (2020) couvrant les principes fondamentaux en matière de passation de marchés :

- Éthique;
- Obligation de rendre compte;
- Concurrence;
- Équité;
- Transparence;
- Efficience, efficacité et économie; et
- Meilleur rapport qualité-prix.

En outre, ***L'Unité de gestion et de coordination de projet et les Délégations Opérationnelles du projet*** respecteront strictement les dispositions de la Politique du FIDA sur la prévention de la fraude et de la

corruption dans ses **activités et opérations** disponibles à www.ifad.org/en/document-detail/asset/40738506. Le projet doit s'assurer que cette politique est clairement énoncée dans tous les documents de passation de marchés (dossiers d'appels d'offres, demande de propositions et contrats) et que tous les entrepreneurs, fournisseurs et consultants se conforment à cette politique. Tous ces documents doivent clairement inclure également la ligne d'assistance téléphonique anticorruption du FIDA :

Bureau de la vérification et de la surveillance
Section des enquêtes
Via Paolo di Dono 4400142 Rome, Italie
Courriel : anticorruption@ifad.org
Téléphone: +39 0654592888
Télécopie: +39 0654597888

3.5 Lutte contre la corruption et le harcèlement sexuel

L'UGCP et les Délégations Opérationnelles du projet respecteront strictement les dispositions de la Politique du FIDA sur la prévention du **harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels** disponibles à www.ifad.org/anticorruption_policy. Le projet doit s'assurer que cette politique est clairement énoncée dans tous les documents de passation de marchés (dossiers d'appels d'offres, demandes de propositions et contrats) et que tous les fournisseurs se conforment à cette politique. Tous ces documents doivent clairement inclure également la ligne d'assistance en matière d'éthique du FIDA:

Bureau de l'éthique
Via Paolo di Dono 4400142 Rome, Italie
Courriel: ethicsoffice@ifad.org
Téléphone: +39 06 5459 2525
<https://www.ifad.org/en/ethics>

3.6 Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

L'UGCP et les Délégations Opérationnelles du projet respecteront strictement les dispositions de la Politique de lutte contre le blanchiment **d'argent et le financement du terrorisme du FIDA** disponibles à www.ifad.org/en/document-detail/asset/41942012.

3.7 Normes de performance PESEC

L'UGCP et les Délégations Opérationnelles du projet veilleront à ce que les marchés conclus seront exécutés conformément aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC), consultables à l'adresse: <https://www.ifad.org/fr/secap>

3.8 Archivage

Conformément aux dispositions du module B du Manuel du FIDA, l'UGCP conservera les pièces et les documents relatifs à la passation de marchés pour une période de dix années d'une manière accessible et récupérable qui facilite l'examen et la vérification, même lorsqu'ils sont effectués à distance.

Le tableau des documents extrait du Guide pratique de passation des marchés du FIDA pour faciliter la consultation est disponible à l'annexe 2. Afin de faciliter l'examen, la supervision et l'audit, tous les dossiers de gestion de la passation de marchés et des contrats sont archivés sous la responsabilité du personnel chargé de la passation des marchés à l'UGCP. Pour les Délégations opérationnelles du projet Force-Jeunes (DOF) dans les îles, le personnel chargé de la passation des marchés est responsable d'archiver tous les documents de passation des marchés et d'envoyer une copie électronique à l'UGCP pour archivage. Les registres doivent également inclure tous les documents associés aux subventions et/ou autres bénéficiaires du projet.

4 Activités de Passation de marchés – montage institutionnelle et Matrice d'attribution des responsabilités

4.1 Délégation des responsabilités en matière de Passation de marchés

Tel qu'il est précisé dans l'accord de Prêt, l'UGCP créée au sein du Ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'environnement, du tourisme et de l'artisanat, est la principale entité qui se verra confier à la passation de marchés et doit respecter les dispositions de la Lettre des modalités en matière de passation des marchés (PAL) et du présent manuel.

4.2 Partenaires de mise en œuvre

L'octroi de subventions (qu'elles soient monétaires ou en nature) est tel que prévu dans la conception du projet. Les subventions peuvent être exécutées (c'est-à-dire décaissées dans le cas de subventions monétaires ou achetées et distribuées dans le cas de subventions en nature) par l'UGCP uniquement ou en partenariat avec un partenaire de mise en œuvre sur la base des dispositions de la conception. La sélection des partenaires de mise en œuvre à cette fin sera fondée sur les dispositions suivantes de la section 4.2.1.

4.2.1 Sélection des partenaires de subvention ou de refinancement

Dans certains cas, l'UGCP peut ne pas être l'entité directe responsable du versement des subventions. Le décaissement des subventions monétaires est parfois effectué par l'intermédiaire des institutions financières tels que les partenaires de mise en œuvre.

L'engagement avec ces institutions financières peut être réalisé par le biais d'un processus de passation approprié aboutissant à un accord avec chaque partenaire. Cela signifie que ces accords de premier niveau doivent être dûment enregistrés séparément dans le PPM avec la méthode de sélection appropriée de ces institutions financières. Lorsque ces institutions sont indiquées dans l'accord de financement, le

processus de sélection sera par Entente Directe. Autrement, cela se ferait par voie concurrentielle. La valeur, le cas échéant, de tels contrats peut être composée de plusieurs éléments selon les cas : (i) les honoraires que ces institutions facturent pour les services qui leur sont confiés ; (ii) les autres frais et dépenses que ces institutions peuvent être amenés à dépenser pour fournir un soutien aux bénéficiaires (par exemple, formation, événements, coaching, etc.), (iii) les fonds de subvention peuvent également être inclus dans l'accord avec ces institutions si cela est prévu dans la conception. En tout cas, les contrats avec ces institutions financières doivent être traité dans OPEN et enregistré dans le CMT.

L'UGCP sera responsable de la sélection des bénéficiaires des subventions par le biais d'un appel à propositions publié. Cet appel à propositions fait l'objet d'un examen préalable du FIDA, il sera inscrit dans OPEN et les contrats de subvention qui en résultent seront inscrits dans le CMT. Les détails de l'appel à propositions et de l'octroi des subventions se trouvent à la section 4.4.2 ci-dessous.

4.2.2 Sélection des bénéficiaires de la subvention

Comme mentionné à la section 4.2.1 ci-dessus, les subventions prévues dans la convention de financement doivent faire l'objet d'une publicité ouverte par l'UGCP. Le processus suit les étapes suivantes:

- Planifier le(s) appel(s) à propositions dans le PPM de l'UGCP; la valeur totale des subventions provisionnées la méthode utilisée constituent la base de la détermination de la procédure de réexamen (préalable ou postérieure). Les processus d'octroi de subventions peuvent être effectués par l'une des méthodes des services;
- Préparation de l'appel d'offres en utilisant la méthode de sélection appropriée et les termes de référence détaillés élaborant les exigences, les critères de sélection, les critères d'évaluation, etc. pour l'attribution de subventions dans plusieurs contrats; étant donné que le plafond de la subvention est généralement fixe, la sélection devrait idéalement suivre la sélection du budget fixe. Le modèle à utiliser doit être examiné à l'avance par le FIDA et la non-objection du FIDA est requise;
- Les propositions de subvention sont évaluées en fonction des critères bien définis dans l'appel à propositions, et un rapport d'évaluation est préparé recommandant l'octroi de subventions en nombre requis dans les limites du plafond de subvention et des plafonds totaux fixés; L'évaluation doit inclure la notation des demandes en fonction des critères d'évaluation de l'appel à propositions afin (i) d'identifier ceux qui réussissent parmi ceux qui ne réussissent pas et (ii) de permettre la sélection des candidats qui recevront des subventions au cas où le nombre total de demandes admissibles et de réussite dépasserait les ressources financières disponibles. Dans ce dernier cas, la sélection commencera à partir du candidat le mieux classé vers le bas.
- Les rapports d'évaluation et de sélection qui en résultent sont téléchargés sur OPEN. Le cas échéant, l'examen du FIDA garantira la cohérence avec l'accord de financement, le manuel des procédures en passation des marchés (PIM) et l'appel de propositions. Une fois que l'avis de non objection est délivré par le FIDA, le processus de passation de marchés de subventions avec les bénéficiaires sélectionnés peut commencer par la signature des contrats de subvention par l'UGCP.
- Toutes les contrats de subvention monétaires seront inscrites à la CMT.

4.2.3 Autres partenaires de mise en œuvre

L'UGCP/DOF signeront des protocoles d'accord (MOA) avec des partenaires étatiques de mise en œuvre identifiés pendant la phase de conception; Le protocole d'accord précise les services à livrer, le calendrier de livraison et stipule les frais de service et les paiements correspondants sur une période de temps spécifiée.

Les responsabilités en matière de passation de marchés ne sont pas confiées à ces partenaires de mise en œuvre; cette responsabilité sera assumée par l'UGCP. Pendant la première année d'exécution du projet, l'UGCP évaluera les capacités de ces entités étatiques en passation des marchés et sur la base des résultats de cette évaluation, le projet pourra leur déléguer des responsabilités en matière de passation de marchés après avis de non-objection du FIDA.

Tous les protocoles d'accord/conventions avec tout partenaire de mise en œuvre devra être planifié dans le PPM.

Tous les protocoles d'accord/conventions signés entre l'UGCP/DOF et tout partenaire étatique de mise en œuvre seront enregistrés dans la CMT en indiquant uniquement (le cas échéant) les frais payables à ces partenaires pour rendre les services qui leur sont confiés;

L'UGCP/DOF superviseront les activités conduites par un partenaire de mise en œuvre sur la base des dispositions détaillées incluses dans le protocole d'accord qui est soumis à l'examen préalable du FIDA, le cas échéant.

Quant aux partenaires de mise en œuvre non étatiques, leur sélection se fait par les méthodes de passation concurrentielles indiquées dans PAL.

4.2.4 Protocole d'entente (MOU) vs. Protocole d'accord (MOA)²⁰²

Le protocole d'entente (PE) (MOU) est un accord non juridiquement contraignant, semblable à une lettre d'intention qui décrit un accord (plan d'action) entre les parties sur les activités «potentielles» dans un proche avenir. Il ne devrait inclure aucun paiement, mais devrait simplement indiquer la «volonté» ou «l'intention» de coopérer entre les parties signataires du protocole d'accord.

Le mémorandum d'entente (MOU) n'est pas un contrat d'approvisionnement puisqu'aucun montant n'est en jeu. Il n'est donc pas nécessaire de le soumettre à la non-objection FIDA.

Un protocole d'accord (MOA) est une forme de contrat d'approvisionnement conclu entre l'emprunteur et une ou plusieurs parties ayant un statut juridique spécial comme un ministère, un organisme d'État, des agences des Nations Unies ou d'autres organisations internationales, etc. Ce protocole précise les services à livrer, le calendrier de livraison et stipule les frais de service et les paiements correspondants sur une période de temps spécifiée (8 ou 12 mois). Le recours à un protocole d'accord avec des entreprises privées n'est pas autorisé dans les projets financés par le FIDA. La non-objection du FIDA est obligatoire. Les protocoles d'accord (MOA) doivent être planifiés dans le PPM et enregistrés dans l'outil de gestion des contrats (CMT). Les dispositions suivantes doivent être respectées:

²⁰² Manuel de Passation des Marchés du FIDA - 2022

- i. Le paiement des salaires, quel qu'il soit, au personnel du gouvernement est interdit. Leurs indemnités journalières de subsistance, leurs frais de déplacement et autres dépenses connexes pour la prestation des services ou des activités spécifiés dans le protocole d'accord sont autorisés.
- ii. Le protocole d'accord doit être rédigé sur le modèle (papier à en-tête) du ministère ou de l'entité étatique d'origine.
- iii. Le risque de non-conformité doit être réduit autant que possible car le recours aux tribunaux normaux n'est pas possible pour ce genre d'accord.
- iv. Des modalités de paiement claires (basées sur le temps ou sur les résultats) et un calendrier de paiement doivent être inclus dans le protocole d'accord.
- v. La prolongation automatique pour ce genre d'accord est interdite. Si nécessaire, le MOA peut être prolongé au-delà de ces 8 à 12 mois, mais toute prolongation est soumise à une évaluation positive des performances.
- vi. Un MOA suit le même processus d'approbation qu'un contrat direct. Chaque MOA doit être soumis à l'examen préalable du FIDA (quelle que soit sa valeur) et doit être étayé par une justification solide de la raison pour laquelle la conclusion d'un MOA avec l'entité désignée représente la meilleure option et le meilleur rapport qualité-prix pour le projet par rapport à une procédure de passation de marché concurrentielle.
- vii. En raison de sa complexité et des risques qu'il comporte, le MOA doit être examiné par le SPO du FIDA ou par un consultant accrédité en matière de passation de marchés avant qu'une décision de non-objection ne soit émise.

Tous les accords avec des ONG, OSC, Think Tanks, Instituts et autres acteurs non étatiques doivent prendre la forme de contrats de services, le recours à des MoU ou MoA n'est pas autorisé à cette fin.

4.3 Obligations des DOF en matière de passation de marchés

Les délégations opérationnelles du projet Forces Jeunes (DOF) sont responsables de la passation des marchés au niveau des îles et par conséquent, les dispositions suivantes s'appliquent:

- Les plans de passation des marchés préparés par les assistants en passation des marchés au niveau des Délégations Opérationnelles de Forces Jeunes (DOF) suivront la dernière version du modèle du FIDA et seront consolidés avec le PPM de *l'UGCP*.
- Le PPM préparé par DOF comprendra également les contrats à engager avec des Partenaires de mise en œuvre identifiés dans la phase de conception.
- Les DOF dépenseront le budget alloué dans le PPM en menant des activités d'approvisionnement qui seront planifiées et exécutées conformément au présent Manuel et à la Lettre des modalités en matière de passation des marchés (PAL).
- Tous les contrats conclus par les DOF doivent être directement inscrits dans le CMT par l'assistant en passation des marchés de la DOF; y compris les accords avec des Partenaires de mise en œuvre dans les îles en indiquant uniquement (le cas échéant) les frais payables à ces partenaires pour rendre les services qui leur sont confiés.
- Tous les contrats gérés par les DOF feront l'objet d'un examen à posteriori par le FIDA, selon le cas;

- **DOF** supervisera les activités conduites par un partenaire de mise en œuvre sur la base des dispositions détaillées incluses dans le protocole d'accord/convention qui est soumis à l'examen préalable du FIDA, le cas échéant ;
- Lorsque les contrats y compris les contrats avec un partenaire de mise en œuvre font l'objet d'un examen préalable par le FIDA, **L'UGCP** traitera la demande par l'intermédiaire de OPEN (à l'exception des prêts et des microcrédits (le cas échéant) qui ne sont pas inscrits dans OPEN);
- Les DOF sont liés aux exigences du présent manuel en matière de tenue de registres ; **L'UGCP** doit veiller à la disponibilité et à l'accessibilité de tous les dossiers et documents pour les opérations d'examen.

4.4 Montage institutionnel, rôles et responsabilités

Les sous-sections ci-dessous détaillent les procédures opérationnelles des comités d'évaluation, le mécanisme de recrutement du personnel et les responsabilités des principaux intervenants et du personnel.

4.4.1 Comités d'évaluation

Les procédures suivantes concernant les comités d'évaluation s'appliquent à tous les comités d'évaluation relevant du projet en conformité aux dispositions d'approbation du cadre national:

- Chaque activité de passation de marchés (y compris les subventions/prêts et le recrutement de personnel) doit avoir son comité d'ouverture et d'évaluation officiellement nommé ou désigné ;
- Le comité peut être identique pour les procédures d'ouverture et d'évaluation tant que chaque membre est exempt de tout conflit d'intérêts et s'assure que son engagement dans l'évaluation ne sera pas biaisé sur la base de travaux préparatoires tels que la rédaction de spécifications ou de termes de référence et la réalisation d'études de marché;
- Le/la Chargé du Projet est l'autorité chargée de désigner les sous-comités d'évaluation et aussi l'autorité chargée de l'approbation des résultats de l'évaluation. Pour ces contrats, il est retenu l'option d'un seul comité, par conséquent, le/la Chargé du Projet ne sera pas membre de la présidence de ce comité; Le/la Chargé du Projet nomme un comité unique d'ouverture et d'évaluation pour chaque activité de passation de marchés (ou groupes/catégories d'activités tant que les compétences, l'expérience et les aptitudes requises sont communes et tant qu'il n'y a pas de chevauchement en termes de calendrier et de charge de travail); Les points focaux des directions techniques du Ministère feront partie du comité pour les activités relevant de leurs compétences. Le comité est formé suffisamment avant la date et l'heure d'ouverture, et ses mandats doivent rester confidentiels jusqu'à la date et l'heure d'ouverture publiques.
- Les conditions suivantes seront respectées pour tous les comités:
 - o Le comité est officiellement nommé par l'autorité compétente ;
 - o Les membres du comité connaissent bien le REOI, les documents de préqualification, les documents d'appel d'offres ou la demande de propositions; ils consacrent suffisamment de temps pour bien comprendre le document et le processus et allouent du temps plein pour terminer l'évaluation rapidement en respectant la validité des offres/propositions;

- Tous les membres du comité signent une déclaration d'impartialité et de confidentialité (suivant le modèle standard du FIDA) immédiatement après avoir connu les noms des soumissionnaires et de l'un de leurs partenaires, employés, experts, sous-traitants, etc. Immédiatement après avoir réalisé la présence d'un conflit d'intérêts (potentiel ou réel), le membre du comité concerné doit en faire rapport au président qui coordonnera le remplacement immédiat;
- Le comité d'évaluation comprend des spécialistes techniques dans le domaine de l'approvisionnement, des spécialistes de l'approvisionnement et d'autres spécialistes nécessaires à l'activité particulière (par exemple, finances, juridique, agricoles, ingénieurs, etc.);
- Le comité peut également comprendre des représentants des utilisateurs finaux; les utilisateurs finaux sont engagés lorsque le contrat est consacré au bénéfice d'un groupe ou d'une communauté légalement établie;
- Le nombre de membres du comité d'évaluation est impair avec un minimum de trois dont la taille dépend de la valeur et de la complexité de la tâche;
- Le comité d'évaluation fonctionne de façon autonome et ne comprend pas de gestionnaires qui approuvent en fin de compte le résultat de l'évaluation; il ne devrait pas non plus y avoir d'autorité hiérarchique entre les membres du comité pour s'assurer qu'une telle hiérarchie n'exerce pas de pression indue sur les membres;
- L'évaluation est effectuée individuellement par chaque membre du comité, en particulier lorsque l'évaluation implique une notation; dans ce cas, les scores individuels sont ensuite discutés et peuvent être ajustés en conséquence tant que les scores originaux et les scores ajustés sont tous deux inclus dans le rapport avec le raisonnement derrière les ajustements; les scores combinés seront sur une base moyenne (moyenne des scores individuels ajustés);
- Dans tous les aspects de l'évaluation qui sont sur une base de conformité (pas de notation), le comité devrait prendre sa décision à l'unanimité, faute de quoi la décision devrait être basée sur un vote majoritaire avec enregistrement en bonne et due forme de l'opinion dissidente. Dans le cas où le désaccord est majeur avec un impact irréversible sur le résultat, le président décidera;
- On s'attend à ce que les membres du comité évaluent l'ensemble des demandes des soumissionnaires pour l'ensemble des étapes de l'évaluation; le fractionnement vertical de l'évaluation (répartition des soumissions entre les membres pour l'évaluation) ou horizontal (certains membres effectuent l'examen préliminaire tandis que d'autres s'occupent de l'évaluation technique) ne sont pas autorisés;
- Malgré ce qui précède, chaque membre du comité d'évaluation exercera son expertise et ses qualifications sans influencer indûment les opinions des autres membres;
- En plus du rôle d'évaluation tout comme les autres membres du comité, le spécialiste en passation de marchés du comité est chargé de veiller au plein respect des règles d'approvisionnement en place; le spécialiste des marchés est chargé de communiquer toute clarification (sur la base de l'accord du comité) aux soumissionnaires et d'établir le rapport d'évaluation. En outre, le spécialiste de marchés assumera le rôle de facilitateur du comité tel que prévu dans le module K1 du manuel du FIDA, y compris la conformité aux règles de passation de marchés du présent manuel;

- Chaque comité d'évaluation est présidé par un président chargé de coordonner les discussions techniques au sein du comité et assumera les rôles prévus au module K1 du manuel;
 - Toutes les évaluations et décisions doivent être prises sur la base de critères et d'exigences élaborés dans les dossiers d'appel d'offres ou les demandes de propositions; toutes les décisions devraient être suffisamment étayées par l'élaboration de délibérations, de réserves, de discussions, de forces et de faiblesses, etc. suffisamment détaillées pour garantir l'application régulière de la procédure;
 - Le comité termine l'évaluation rapidement et, en tout état de cause, pendant la période de validité des soumissions/propositions; dans des circonstances exceptionnelles et dûment justifiées, le comité peut demander des prorogations de la validité des offres. Ces demandes sont adressées officiellement par écrit aux soumissionnaires avant l'expiration de la validité par l'intermédiaire du Président du comité d'évaluation.
- Toute tentative d'un soumissionnaire d'influencer l'un des membres du comité ou l'un des **membres** de l'UGCP (ou du personnel des utilisateurs finaux ou des partenaires de mises en œuvre ou du personnel des départements gouvernementaux concernés ne devrait pas être tolérée; elle devrait être consignée dans le rapport d'évaluation et renvoyée aux autorités compétentes;
- Le comité d'évaluation dispose des pouvoirs suivants:
- Évaluer de façon indépendante chaque soumission en fonction de ses propres mérites et sur la base de critères clairement inclus dans les documents d'appel d'offres ;
 - Décider individuellement (chaque membre) du résultat de l'évaluation et collectivement (comité conjointement) où l'évaluation consensuelle est appliquée, sans recourir à une personne ou à une autorité extérieure au comité;
 - Demander l'assistance d'experts en la matière;
 - Décider des écarts identifiés dans chaque soumission et classer chacun comme mineur ou majeur sur la base des seules orientations du manuel, du contenu des documents de marché tout en garantissant l'équité, l'égalité de traitement et la transparence;
 - Décider de la nécessité et du contenu des éclaircissements des soumissionnaires conformément aux dispositions des documents d'appel d'offres et du guide pratique en passation des marchés du FIDA;
 - Décider de manière autonome du rejet d'une soumission avec des justifications détaillées;
 - Décider de manière autonome du rejet de toutes les soumissions et de l'annulation du processus si l'une des conditions d'annulation du manuel est présente;
 - Décider avec toute la justification des recommandations d'attribution;
 - Signaler toute tentative d'influencer le comité dans la conduite de ses travaux;
 - S'abstenir de divulguer toute information relative à son travail à toute personne ou entité jusqu'à ce que les procédures d'évaluation soient terminées; ensuite, des rapports internes ainsi que des rapports au FIDA sont requis avant que les résultats de l'évaluation puissent être rendus public;
 - Fournir une opinion détaillée et des commentaires pour toute plainte ou demande de compte rendu;

- Lorsque les négociations sont autorisées, gérer l'ensemble du processus de négociation dans les limites autorisées par la demande de propositions et le manuel et pendant la période de validité des propositions;
- Les comités doivent se référer au Manuel de passation de marchés du FIDA pour obtenir des directives détaillées sur l'évaluation.
- Idéalement, le même comité d'évaluation devrait procéder à des discussions ou à des négociations avant le contrat dans les limites précisées dans le Guide pratique de passation des marchés du FIDA et le présent Manuel.

4.4.2 Sélection du personnel de l'UGCP/DOF financé par le FIDA

La présente section décrit la procédure à suivre pour recruter un personnel financé par le FIDA.

L'**UGCP** utiliseront la procédure de sélection des consultants individuelle²⁰³ (SCI) décrite dans le guide pratique des marchés publics du FIDA. Cela ne s'applique pas au personnel détaché par le gouvernement. Comme indiqué à la section 2.8 (point 2), l'**UGCP** informera en avance le FIDA les changements de tout personnel. Si le processus de sélection dépasse le seuil d'examen préalable pour les consultants individuels, la sélection sera soumise à l'avis de non-objection du FIDA par l'intermédiaire de OPEN. Pour déterminer si le processus de sélection est soumis à l'avis de non-objection, l'UGCP estime le coût couvrant la rémunération pour toute la durée restante du projet conformément à l'accord de Prêt. Tous les recrutements de personnel figurent dans le plan de passation de marchés correspondant.

Le processus de sélection suit la procédure SCI avec les points suivants adaptés au cas particulier de sélection du personnel de l'UGCP et les DOF:

- Préparation des Termes de Référence (TDR) à l'aide du modèle du FIDA (Modèle de mandat);
- Préparation de l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMD) à l'aide du modèle du FIDA;
- Si des entretiens avec les candidats présélectionnés sont prévus et pour aider à identifier le candidat le plus qualifié,
 - l'entrevue ainsi que les critères connexes devraient être explicitement précisés dans le AMD et le TDR; cela signifie que l'exigence d'entrevue doit être connue à l'avance et annoncée à tous les candidats;
 - les compétences requises devraient se voir attribuer un poids en plus des pondérations pour d'autres critères de qualification;
 - les critères de compétence devraient être formulés de manière claire et objective;
 - les entrevues devraient être fondées sur le même ensemble de questions sur les compétences que celles utilisées avec tous les candidats;
 - tous les candidats qui satisfont à la note minimale (pour l'évaluation du CV) doivent être invités à un entretien;
 - les personnes interrogées devraient avoir suffisamment de temps à l'avance;
 - les entrevues pourraient avoir lieu en ligne;

²⁰³ Les mêmes procédures s'appliquent au recrutement de tout personnel par les partenaires chargés de la mise en œuvre lorsque ce personnel est financé par le projet.

- En plus des questions sur les compétences, **l'UGCP** peut tester les personnes interrogées pour valider leurs connaissances et leur expérience au moyen d'une ou de plusieurs «questions techniques» qui doivent également être normalisées et communes à toutes les personnes interrogées;
- **L'UGCP** consultera le FIDA à l'avance pour mettre en place les questions d'entretien axées sur les compétences ainsi que les questions techniques pour chaque poste; en dehors d'une telle consultation, les questions resteront strictement confidentielles;
- les entretiens sont entièrement documentés ainsi que la notation qui en résulte dans le rapport d'évaluation;

Dans les cas exceptionnels et dûment justifiés identifiés dans le manuel, les consultants individuels peuvent être sélectionnés sur la base d'une entente directe :

- des tâches qui se situent dans le prolongement naturel d'activités antérieures menées par le consultant concerné pour lesquelles il avait été sélectionné à l'issue d'une mise en concurrence;
- Certaines missions dont la durée totale prévue est de moins de trois mois;
- des situations d'urgence dues à des catastrophes naturelles et
- lorsque le consultant individuel est le seul à être qualifié pour la mission.

Dans de tels cas, **l'UGCP transmettra l'utilisation de la sélection par entente directe** via OPEN, y compris des justifications détaillées.

Le recrutement des fonctionnaires est soumis aux politiques du FIDA. Chaque fois que la Division des politiques et des résultats opérationnels publie une nouvelle mise à jour, le manuel devra être mis à jour en conséquence.

4.4.3 Rôles et responsabilités

Le tableau ci-dessous clarifie les rôles et les responsabilités organisationnels des fonctions de la passation de marchés de toutes les parties prenantes. La matrice détaillée d'attribution des responsabilités couvrant la majorité des fonctions et des étapes de la passation de marchés au sein de l'UGCP est jointe en annexe.

| | | | | | | |
|--|-------------|------------|----------------------------------|------------------|--|---------------------------|
| | UGCP | DOF | DIRECTIONS TECHNIQUES | Ministère | Direction Nationale de contrôle des marchés et des Directions | ARMP²⁰⁵ |
|--|-------------|------------|----------------------------------|------------------|--|---------------------------|

²⁰⁵ Autorité de régulation des marchés publics.

| | | | | | insulaires 204 | |
|---|-----|-----|-----|----|-------------------|-----|
| Préparer le PTBA | R/A | R/A | C | I | -- | -- |
| Préparer le plan de passation de marchés (PPM) | R/A | R/A | C | -- | A | -- |
| Gérer les mises à jour et les mises à niveau du PPM | R/A | R | C | -- | A | -- |
| Préparer les spécifications techniques et TDR | R/A | R/A | R/A | -- | A | |
| Préparer les documents d'appel d'offres (DAO et DP) | R/A | R/A | -- | -- | A | |
| Publier des avis et des publicités | R/A | R/A | -- | -- | -- | |
| Désignation des membres du comité d'évaluation | R/A | R/A | C | -- | -- | |
| Gérer l'ouverture des soumissions/propositions | I | I | -- | -- | R | R |
| Gérer l'évaluation des soumissions et des propositions | I | I | -- | -- | -- | -- |
| Approuver les recommandations d'évaluation | R/A | R/A | -- | -- | R/A | -- |
| Gérer les comptes rendus et les contestations | R/A | R/A | C | I | -- | R/A |
| Préparer le draft du contrat | R/A | R/A | | | A | |
| Signer le contrat | R/A | R/A | | R | A | |
| Gestion des contrats | R/A | I/A | C | -- | C | |
| Examiner les demandes de paiement | R/A | R/A | C | -- | -- | -- |
| Vérifier et approuver les demandes de paiement | R/A | R/A | | -- | -- | -- |
| Archiver tous les fichiers liés à la Passation de marchés | R/A | R/A | | -- | -- | -- |
| Correspondre avec le FIDA pour l'obtention de la non-objection sur OPEN | R/A | I | I | -- | I | -- |
| Enregistrement des contrats sur la CMT et la mise à jour des | R/A | R/A | | | | |

²⁰⁴ Selon les articles 65 et 66 du Décret N.12-131/PR du 31 Mai 2012, la passation des marchés dépassant les seuils de 100 Millions de francs Comoriens (Travaux), 40 Millions de francs comoriens (Fournitures) et 30 Millions de francs comoriens (Services) sont soumis à l'examen préalable et à la non-objection de la Direction Nationale du contrôle des marchés publics et des Directions Insulaires.

| | | | | | | |
|-------------------------------------|--|--|--|--|--|--|
| données relatives à ces contrats | | | | | | |
|-------------------------------------|--|--|--|--|--|--|

TABLEAU 3- RÔLES ET RESPONSABILITÉS INTER-INSTITUTIONS EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT

R: Responsable: Exécute ou réalise une tâche/un processus.

A: Redevable (Accountable): Supervise et rend Compte

C: Consulté: participe en examinant/commentant les documents, les livrables, les activités ou les processus;

I: Informé: copié dans le processus «pour information». La question de savoir si des mesures doivent être prises ou non par la personne «informée» dépend du rôle et des tâches organisationnelles de la personne.

Annexe 1 : Modèle de matrice d’attribution des responsabilités (RAM - RACI)²⁰⁶

Cette matrice clarifie les rôles et les responsabilités du personnel de l’UGCP et des DOF à chaque phase/étape de la mise en œuvre des activités liées à la passation de marchés dans le cadre du projet du FIDA. Il assigne pour chaque étape la personne qui est responsable, redevable (accountable), consultée ou informée. Il facilite le flux de travail interne et la coordination, élimine toute ambiguïté et favorise la responsabilisation. Dans chaque cellule pour chaque activité, les lettres « R », « A », « C » ou « I » sont entrées pour la fonction respective selon le cas. La signification de chacun est comme expliqué dans la légende ci-dessous :

| Activité/Rôle | Ministère | Secrétaire Général du Ministère | Coordonnateur de L’UGCP | Coordinateur de DOF | Responsable suivi-évaluation | Spécialiste en Passation de marchés | Responsable Gestion financière | Points focaux - Partenaires de Mise en œuvre ²⁰⁷ | Responsable des composantes/Personnels techniques | Direction Nationale de contrôle des marchés publics ²⁰⁸ |
|---|-----------|---------------------------------|-------------------------|---------------------|------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|---|---|--|
| PTBA – élaboration d’activités | I | I | C | C | R/A | C | C | | R/A | |
| PTBA - budgétisation | I | I | C | C | I | C | R/A | C | C | |
| PTBA – Approbation | I | A | R/A | R/A | I | I | I | I | I | |
| Plan d’approvisionnement – emballage (lots) | | | A | A | | R/A | | C | C | |
| Plan d’approvisionnement – planification (calendrier) | | | A | A | C | R/A | C | C | C | |

²⁰⁶ Cette matrice est dédiée aux activités d’approvisionnement gérées de manière centralisée par l’UMC et celles déléguées au PNUD par le biais du protocole d’accord.

²⁰⁷ Point focal dans chaque direction avec qui l’UGCP a signé une convention.

²⁰⁸ Son rôle se limite aux marchés dépassant les seuils indiqués à l’article 65 du Décret N.12-131/PR du 31 Mai 2012

| Activité/Rôle | Minist re | Secrétaire Général du Ministère | Coordonn ateur de L'UGCP | Coordina teur de DOF | Respons able suivi- évaluati on | Spécialis te en Passatio n de marchés | Respon sable Gestion financi ère | Points focaux - Partenaires de Mise en œuvre²⁰⁷ | Respons able des compos antes/Per sonnels techniqu es | Direction National e de contrôle des marchés publics ²⁰⁸ |
|--|----------------------|--|---|-------------------------------------|--|--|---|---|--|--|
| Plan d'approvisionnement – méthodes d'approvisionnement | | | | | | R/A | | | | |
| Plan d'approvisionnement – consolidation (final) | I | I | A | A | I | R/A | I | | I | A |
| Plan d'approvisionnement - mise à jour ou mise à niveau | I | I | A | A | I | R/A | C | C | C | A |
| Toutes les demandes de Non-objection | | | I | I | | R/A | I | | I | |
| Initiation (demande de commencer la préparation) | | | R/A | R/A | I | I | I | I | I | |
| Étude de marché | | | I | I | I | R/A | R/A | | R/A | |
| Consultation/coordin ation des intervenants | | | R/A | R/A | C | I | I | C | C | |
| Estimation des coûts et des échéancier | | | I | I | C | C | R/A | C | C | |

| Activité/Rôle | Minist re | Secrétaire Général du Ministère | Coordonn ateur de L'UGCP | Coordina teur de DOF | Respons able suivi- évaluati on | Spécialis te en Passatio n de marchés | Respon sable Gestion financi ère | Points focaux - Partenaires de Mise en œuvre²⁰⁷ | Respons able des compos antes/Per sonnels techniqu es | Direction National e de contrôle des marchés publics ²⁰⁸ |
|---|----------------------|--|---|-------------------------------------|--|--|---|---|--|--|
| TOR/Spécifications techniques | | | I | I | R/A | C | C | C | R/A | |
| Réquisition (demande de lancement de l'approvisionnement) | | | R/A | R/A | I | I | I | I | I | |
| Critères de qualification | | | A | A | C | R/A | I | C | C | A |
| Demande de manifestation d'intérêt | | | A | A | I | R/A | I | I | I | A |
| Documents de préqualification | | | A | A | I | R/A | I | I | I | A |
| Documents d'appel d'offres, demandes de propositions, demandes de devis | | | A | A | R/A | R/A | I | R/A | R/A | A |
| Lettres d'invitation (pour invitation directe) | | | A | A | | R/A | | | | A |
| Publicité et diffusion | | | I | I | | R/A | | | | |

| Activité/Rôle | Ministère | Secrétaire Général du Ministère | Coordonnateur de L'UGCP | Coordonnateur de DOF | Responsable suivi-évaluation | Spécialiste en Passation de marchés | Responsable Gestion financière | Points focaux - Partenaires de Mise en œuvre ²⁰⁷ | Responsable des composantes/Personnels techniques | Direction Nationale de contrôle des marchés publics ²⁰⁸ |
|--|-----------|---------------------------------|-------------------------|----------------------|------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|---|---|--|
| Formation de comités | | | R/A | R/A | I | I | I | | I | |
| Réception et traitement des clarifications | | | I | I | R/A | R/A | | | R/A | |
| Conférences préalables à l'appel d'offres | | | I | I | R/A | R/A | | | R/A | |
| Réception des soumissions | | | I | I | | R/A | | | | |
| Conservation des offres | | | I | I | | R/A | | | | |
| Réception et gestion de contestations | I | I | R/A | R/A | C | R/A | C | | C | |
| Approbation des recommandations d'évaluation | | | R/A | R/A | C | C | | | C | R/A |
| Approbation des conclusions des négociations | | | R/A | R/A | I | I | I | | I | R/A |
| Signature du contrat | R/A | R/A | R/A | R/A | I | I | I | | I | A |
| Formulaire de suivi des contrats | | | I | I | I | R/A | I | | I | |

| Activité/Rôle | Ministère | Secrétaire Général du Ministère | Coordonnateur de L'UGCP | Coordonnateur de DOF | Responsable suivi-évaluation | Spécialiste en Passation de marchés | Responsable Gestion financière | Points focaux - Partenaires de Mise en œuvre ²⁰⁷ | Responsable des composantes/Personnels techniques | Direction Nationale de contrôle des marchés publics ²⁰⁸ |
|--|-----------|---------------------------------|-------------------------|----------------------|------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|---|---|--|
| Ordre d'entrée en vigueur | | | R/A | R/A | I | I | I | I | I | |
| Accès au site | | | I | I | | I | | | R/A | |
| Suspension de travaux/fournitures/services | I | I | R/A | R/A | I | C | I | | C | |
| Octroi d'une prorogation du délai inférieure ou égale à 25% de la durée initiale | R/A | R/A | R/A | R/A | C | C | C | | C | |
| Octroi de l'extension du temps de plus de 25% de la durée initiale | R/A | R/A | R/A | R/A | C | C | C | | C | |
| Application de dommages-intérêts liquidés | I | A | A | A | C | R/A | C | | C | |
| Changements dans les spécifications/qualité | | | A | A | C | C | I | | R/A | A |

| Activité/Rôle | Ministère | Secrétaire Général du Ministère | Coordonnateur de L'UGCP | Coordonnateur de DOF | Responsable suivi-évaluation | Spécialiste en Passation de marchés | Responsable Gestion financière | Points focaux - Partenaires de Mise en œuvre ²⁰⁷ | Responsable des composantes/Personnels techniques | Direction Nationale de contrôle des marchés publics ²⁰⁸ |
|---|-----------|---------------------------------|-------------------------|----------------------|------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|---|---|--|
| Changements dans les séquences des activités | | | A | A | R/A | C | | | R/A | |
| Augmentation des quantités entraînant une augmentation de la valeur du contrat inférieure ou égale à 10 % | R/A | R/A | R/A | R/A | I | R/A | C | | R/A | A |
| Augmentation des quantités entraînant une augmentation de la valeur du contrat de plus de 10 % | R/A | R/A | R/A | R/A | I | R/A | C | | R/A | A |
| Ajout de nouveaux éléments non provisionnés dans le contrat augmentant la valeur du contrat de moins ou d'autant que 10 % | A | A | A | A | I | R | C | | R/A | A |
| Ajout de nouveaux éléments non | A | A | A | A | I | R | C | | R/A | A |

| Activité/Rôle | Ministère | Secrétaire Général du Ministère | Coordonnateur de L'UGCP | Coordonnateur de DOF | Responsable suivi-évaluation | Spécialiste en Passation de marchés | Responsable Gestion financière | Points focaux - Partenaires de Mise en œuvre²⁰⁷ | Responsable des composantes/Personnels techniques | Direction Nationale de contrôle des marchés publics²⁰⁸ |
|--|------------------|--|--------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|--|---------------------------------------|---|--|--|
| provisionnés dans le contrat augmentant la valeur du contrat de plus de 10 % | | | | | | | | | | |
| Validation des paiements | | | A | A | C | I | R/A | | R/A | |
| Traitement des paiements | | | I | I | | C | R/A | | | |
| Examen des garanties soumises | | | I | I | | R/A | R/A | | | |
| Confiscation d'une garantie bancaire | | | R/A | R/A | | C | C | | C | |
| Conservation des garanties bancaires | | | | I | | R/A | R/A | | | |
| Validation des polices d'assurance | | | | I | | R/A | | | I | |
| Réception et traitement de la correspondance contractuelle – au jour le jour – technique | | | | I | R/A | I | | | R/A | |

| Activité/Rôle | Ministère | Secrétaire Général du Ministère | Coordonnateur de L'UGCP | Coordonnateur de DOF | Responsable suivi-évaluation | Spécialiste en Passation de marchés | Responsable Gestion financière | Points focaux - Partenaires de Mise en œuvre²⁰⁷ | Responsable des composantes/Personnels techniques | Direction Nationale de contrôle des marchés publics²⁰⁸ |
|--|------------------|--|--------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|--|---------------------------------------|---|--|--|
| Réception et traitement de la correspondance contractuelle – au jour le jour – contractuelle | | | | I | I | R/A | I | | I | |
| Modifications des termes et conditions du contrat (autres que celles mentionnées ci-dessus) | | | A | A | C | R/A | I | | C | A |
| Procédure de règlement à l'Amiable | I | I | R/A | R/A | C | R/A | C | | C | I |
| Approbation des livrables | | | I | I | R/A | C | I | | R/A | |
| Certification de l'état de préparation à l'acceptation | | | I | I | I | I | I | | R/A | |
| Formation de comités d'acceptation | | | R/A | R/A | I | I | I | | I | |

| Activité/Rôle | Minist re | Secrétaire Général du Ministère | Coordonn ateur de L'UGCP | Coordina teur de DOF | Respons able suivi- évaluati on | Spécialis te en Passatio n de marchés | Respon sable Gestion financi ère | Points focaux - Partenaires de Mise en œuvre²⁰⁷ | Respons able des compos antes/Per sonnels techniqu es | Direction National e de contrôle des marchés publics ²⁰⁸ |
|---|----------------------|--|---|-------------------------------------|--|--|---|---|--|--|
| Approbation des conclusions d'acceptation | | | R/A | R/A | A | C | I | | A | |
| Formulaire d'évaluation du Contractant ²⁰⁹ | | | R/A | R/A | C | R | | | C | |

²⁰⁹ Voir l'annexe 5 pour le modèle du formulaire d'évaluation du fournisseur.

Annexe 2 : Pièces et documents de passation de marchés à archiver

| Document | Format préféré |
|---|------------------------------|
| (i) une copie de l'annonce ou de la liste restreinte publiée par AMDI (le cas échéant) * | Copie papier |
| (ii) une copie des documents de préqualification et d'appel d'offres publiés et de toute modification, prolongation ou clarification demandée et émise * | Copie papier |
| (iii) un PV de l'ouverture de plis, signé par tous les membres et les soumissionnaires présents | Copie papier |
| (iv) une copie complète de chaque soumission reçue et évaluée, ainsi que les éclaircissements demandés et les réponses reçues | Copie papier |
| (v) une copie du rapport d'évaluation * | Copie papier |
| (vi) signé les procès-verbaux de toutes les réunions liées à la passation de marchés, y compris les réunions préalables à l'appel d'offres et les réunions de négociation, lorsqu'elles ont lieu | Copie papier ou électronique |
| (vii) un avis d'attribution de marché * | Copie papier |
| (viii) toute lettre d'acceptation de l'appel d'offres au fournisseur, à l'entrepreneur ou au consultant * | Copie papier |
| (ix) le document contractuel signé et l'acceptation du contrat * | Copie papier |
| (x) toute modification de contrat * | Copie papier |
| (xi) toute correspondance contractuelle entre l'entité adjudicatrice et un fournisseur, un entrepreneur ou un consultant | Copie papier ou électronique |
| (xii) documents post-contrat liés à l'exécution des obligations contractuelles, en particulier les photocopies de garanties bancaires ou de garanties de paiement | Copie papier |
| (xiii) signé les procès-verbaux de toute réunion liée à la gestion des contrats, y compris les réunions d'avancement ou d'examen des contrats | Copie papier |
| (xiv) documents de livraison signés attestant la livraison de fournitures, ou certificats d'achèvement signés liés à un contrat de services ou de travaux en vertu du contrat, y compris tout enregistrement de livraison de contrat | Copie papier |
| (xv) une copie de toutes les factures de travaux, de services ou de fournitures, y compris les documents de travail vérifiant l'exactitude des paiements réclamés et les détails du paiement effectif autorisé | Copie papier |
| (xvi) une copie des feuilles de calcul/enregistrements de paiement cumulatifs attestant la gestion de tous les paiements effectués | Copie électronique |
| (xvii) les décisions de l'autorité d'approbation de l'emprunteur concerné relatives au marché, y compris l'approbation des documents d'appel d'offres, l'approbation du ou des rapports d'évaluation, l'attribution du marché, l'approbation des documents contractuels et des modifications du contrat et toute décision de suspendre ou d'annuler la procédure de passation de marché | Copie papier |

| Document | Format préféré |
|---|------------------------------|
| (xviii) une copie de toute réclamation faite par l'entité acheteuse à l'égard de toute garantie, défaut, dommage et autres réclamations contre le fournisseur contractuel ou l'entité acheteuse | Copie papier ou électronique |
| (xix) dans le cas de l'examen préalable du FIDA, toutes les observations et la correspondance relatives à la demande de non-objection (NO) du FIDA et une copie de la lettre de Non-objection du FIDA . | Copie papier ou électronique |
| (xx) toute autre communication relative à la passation de marchés en question, y compris la correspondance interne de l'entité | Copie papier ou électronique |

** Idéalement, les versions antérieures (avant la publication de la version finale) de ces documents et rapports publiés devraient également être conservées pour être complètes et pour fournir une image complète de l'évolution du document publié. Il est toutefois admis que, dans le cas de limitations d'espace, cela n'est pas toujours réalisable dans la pratique.*

Annexe 3: Guide sur l'utilisation du plan de passation de marchés
Veillez-vous référer à la première feuille du modèle du PPM.

Annexe 4: Guide sur l'utilisation de l'outil de suivi des contrats

Veillez-vous référer à la fonction « AIDE » (HELP) de la Plateforme pour l'outil de suivi des contrats.

Annexe 5: Guide sur l'utilisation de OPEN

Veillez-vous référer à: <https://open.ifad.org/help>

Annexe 6 : Formulaire d'évaluation du fournisseur/Entrepreneurs/Firmes

Formulaire d'évaluation pour les marchés de travaux/FOURNITURES/SERVICES²¹⁰

NOM DU PROJET :
 NOM DU CONTRAT :
 EMPLACEMENT:
 RÉFÉRENCE DU CONTRAT :
 NOM DE L'ENTREPRENEUR :

1. PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE PLANIFIÉE

| | | | |
|-----------|--|----------|---|
| De | <i>Date de début prévue du contrat</i> | À | <i>Date d'achèvement : Fin de la garantie :</i> |
|-----------|--|----------|---|

2. PERIODE DE MISE EN ŒUVRE ACTUELLE

| | | | |
|-----------|---|----------|---|
| De | <i>Date de début effective du contrat</i> | À | <i>Date d'achèvement : Fin de la garantie :</i> |
|-----------|---|----------|---|

3. MONTANT DU CONTRAT (*Devise*)

| | | | |
|----------------|--|---------------|--|
| Initial | | Révisé | |
|----------------|--|---------------|--|

²¹⁰ Adapté avec des modifications de <https://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes>

4. Evaluation de la Performance

| Facteur | Notation | Commentaires |
|--|----------|--------------|
| Réalisation des objectifs du contrat (selon les spécifications techniques et les plans ou les termes de référence) | | |
| Atteinte des objectifs du contrat (selon les quantités requises) | | |
| Réalisation des objectifs du contrat (dans les délais convenus) | | |
| Qualité du travail/fournitures/services | | |
| Bonne foi et attitude coopérative | | |
| Gestion des risques et mesures d'atténuation | | |
| Respect des responsabilités contractuelles et des responsabilités | | |
| Contentieux et gestion des réclamations: la tendance à s'engager dans des réclamations et des litiges | | |
| Commentaires des bénéficiaires sur le fournisseur (par exemple, stagiaires en formation, groupes cibles en sensibilisation, municipalité bénéficiant de la construction, etc.) | | |
| Autres critères: ... | | |
| SCORE TOTAL DU FOURNISSEUR (moyenne) ²¹¹ | | |

| Système de notation | |
|---------------------|-----------------------|
| 1 | Ne pas réengager |
| 2 | Echec de l'Exécution |
| 3 | En deçà des attentes |
| 4 | Répond aux attentes |
| 5 | Dépasser les attentes |

5. Evaluation de la Performance du Personnel Clé

| Nom ²¹² | Relations avec le Client | Communication écrite | Communication verbale | Dynamisme et détermination | Gestion des tâches | Efficacité personnelle | Compétence technique | Total |
|---|--------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------------|--------------------|------------------------|----------------------|-------|
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| SCORE TOTAL DU PERSONNEL (Moyenne) ²¹³ | | | | | | | | |

Système de notation

| | |
|----------|-----------------------|
| 1 | Ne pas réengager |
| 2 | Échec de l'exécution |
| 3 | En deçà des attentes |
| 4 | Répondre aux attentes |
| 5 | Dépasser les attentes |

6. REPRÉSENTANTS du Maitre d'ouvrage (Techniques et contractuels)²¹⁴

| | |
|------------------|--|
| Nom | |
| Signature | |
| Date | |

| | |
|------------------|--|
| Nom | |
| Signature | |
| Date | |

7. APPROUVÉ PAR:

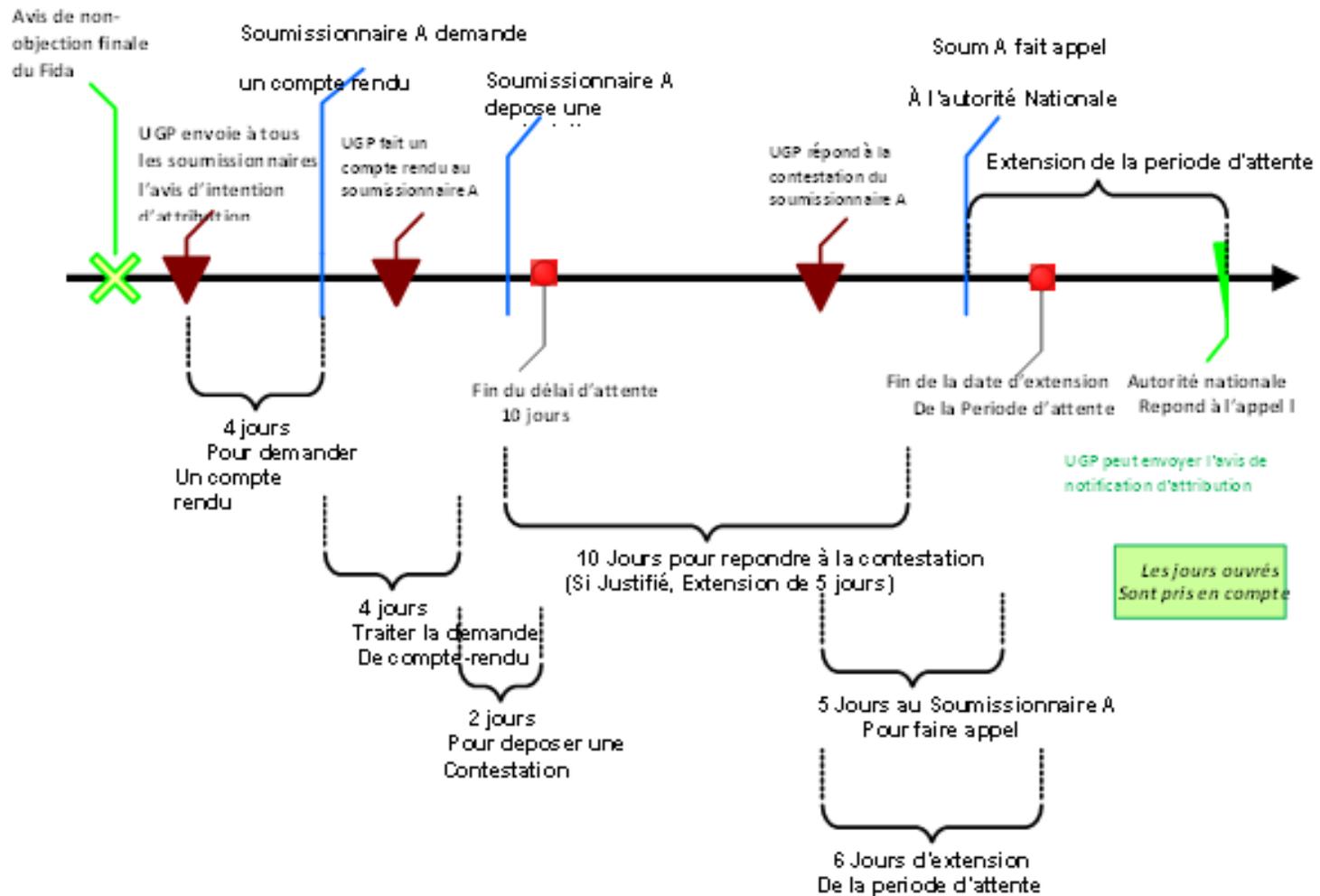
| | |
|------------------|--|
| Nom | |
| Signature | |
| Date | |

²¹² Le personnel clé inclure: Représentant du fournisseur ou directeur de projet; les principaux experts désignés dans le contrat; d'autres experts non spécifiés dans le contrat, mais ont participé à la mise en œuvre; et (pour les travaux de construction) le personnel qui gère la construction.

²¹³ Le score total du personnel donne un aperçu de la performance du personnel du fournisseur sur le projet; un score supérieur à 3 est inférieur à la moyenne et devrait être accompagné de précisions sur les mesures prises pendant la mise en œuvre ou à l'achèvement, le cas échéant.

²¹⁴ C'est le personnel qui supervise le contrat pendant la mise en œuvre et non les membres du comité d'acceptation.

Annexe 7: Calendrier du compte rendu, des contestations et des recours



COUNTRY: UNION DES COMORES
PROJECT: FORMATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ENTREPRENEURIALES DES
JEUNES RURAUX – FORCE-JEUNES
Quality Assessment Matrix/Checklist

| Pillars/Areas of Quality assessment | Parameter/issue requiring QA scrutiny | Rating of this Parameter <i>(Six-Points Rating Scale or Assessment Scale)</i> |
|---|--|---|
| 1. National Legal and Institutional frameworks of Public Procurement in the Borrower’s country | <i>The assessment of the Acceptability of the National Procurement system is based upon analysis of the below-mentioned parameters and, in case of deficiency, assessment of Quality will scrutinise the expected effectiveness of foreseen mitigation measures:</i> | <i>The rating of each parameter by QAG is made after assessing the quality and sufficiency of the respective mitigation measure prescribed in the PDR</i> |
| | 1. The national public procurement legal framework achieves the established IFAD procurement principles and complies with applicable obligations and the hierarchy of national legal instruments is clearly established (law, Regulations and procedures). | 4 Le domaine de passation des marchés public est régi par une nouvelle Loi n.22-011/AU du 23 Juin 2022. qui garantit le respect des principes de passation des marchés: éthique, responsabilité, concurrence, équité, efficacité et meilleur rapport qualité-prix, anti-corruption, conflit d'intérêts, transparence. Cependant, les textes réglementaires de cette loi ne sont pas encore promulgués. <u>Mesure de mitigation:</u> Le projet suivra le guide pratique de passation des marches du FIDA pour toute procédure qui n’est pas bien élaborée dans la loi. |
| | 2.National Procurement Methods are sufficient to meet the full range of project’s needs with clear conditions for use of less competitive methods and ensure value for money, fairness, transparency, proportionality and integrity. | 4 Les méthodes de passation des Travaux et des Biens sont des méthodes compétitives et sont clairement définies. L’appel d’offre ouvert est la méthode d’acquisition par défaut. Cependant, les méthodes de passation des Services de Conseil ne sont pas bien élaborées et les procédures à suivre pour chaque méthode ne sont pas définies. <u>Mesure de mitigation:</u> |

| | | |
|--|--|--|
| | | Le projet suivra les méthodes de passation des Services du Conseil du FIDA |
| | 3. National Advertisement rules are compatible with IFAD requirements | 5 Obligation de publicité de l'appel d'offres et des avis de préqualification dans des journaux nationaux et/ou internationaux ainsi que par voie électronique. Cependant, il n'existe pas encore un site web officiel pour la publication de ces avis. |
| | 4. Rules for participation do not exclude foreign bidders based on nationality or unnecessary national requirements | 5 Toutes les opportunités de passation de marchés doivent être basées sur une concurrence équitable et légitime entre les fournisseurs, entrepreneurs et consultants éligibles. Pas de restrictions et pas de discriminations |
| | 5. Bidders' qualifications criteria are pass/fail and related to deliver the specific contract. (Exclusions can be justified in case of convictions related to criminal or corrupt activities, non-payment of taxes and social security contributions and for administrative debarment under the national law) | 6 Conforme |
| | 6. National domestic preferences rules are in line with IFAD's requirements | 4 La préférence doit être quantifiée dans le dossier d'appel d'offres sous forme de pourcentage du montant de l'offre qui ne peut en aucun cas excéder vingt pour cent (20 %) et ne peut être accordée que dans des conditions précisées dans la loi. Le principe de la préférence nationale est applicable dans tous les contrats gouvernementaux. Tandis que la préférence nationale, selon le FIDA, n'est acceptée que dans le cadre de l'AOI uniquement et à titre exceptionnel et ne peut excéder 7.5% pour les Travaux et 15% pour les Biens. <u>Mesure de mitigation:</u> |

| | | |
|--|---|---|
| | | Le projet appliquera la préférence nationale dans la limite des pourcentage spécifiés dans PIM. |
| | 7. National Law/Regulations require that Bid evaluation process is confidential and bid evaluation criteria are objective, relevant to the subject matter of the contract, and precisely specified in advance in the procurement documents. | 5 La loi prévoit que la vérification administrative et l'évaluation des offres techniques et financières se font de manière strictement confidentielle sans insinuer sur les circonstances du non-respect du principe de confidentialité. <u>Mesure de mitigation:</u> Les membres du Comité d'évaluation signeront la Déclaration d'impartialité et de Confidentialité du FIDA. |
| | 8. National Law/Regulations require that Quality is the basis for selection in consultancy services. | 4 Les méthodes de passation des Services de Conseil sont les mêmes méthodes du FIDA mais elles ne sont pas élaborées. En outre, les textes réglementaires de ces méthodes ne sont pas encore promulgués. <u>Mesures de mitigation:</u> Le projet devra suivre les procédures du Guide pratique de Passation des Marchés du FIDA relatives aux: - Méthodes de sélection des Services de Conseil (Module F2). - Evaluation des marchés des Services de Conseil (Modules K5 – K6- K7 et K8) |
| | 9. National Law/Regulations require "public" bid opening and disclosure of record of bid opening session | 5 La séance d'ouverture est publique. Cependant, le procès-verbal de cette séance est remis au soumissionnaire qui en fait demande. <u>Mesure de mitigation:</u> Une copie du PV de la séance d'ouverture sera remis à la fin de cette séance à tous les soumissionnaires sans besoin de faire une demande. |
| | 10. National Law/Regulations require neutral specifications based on international norms while admitting equivalent national standards, | 6 La loi exige le recours à des spécifications neutres et elle exige la |

| | | |
|--|--|---|
| | <p>and provide for the use of functional /performance specifications where appropriate.</p> | <p>reconnaissance de normes équivalentes si l'autorité contractante est incapable de bien décrire les spécifications requises.</p> |
| | <p>11. National SBDs are available and the contents of the such documents is sufficient for suppliers/contractors/service providers to respond to the procurement requirement on fair and non-discriminatory basis. National SBDs include provisions on Fraud and Corruption, IFAD's right to audit, SECAP standards and SH/SEA provisions equivalent to those in IFAD's SBDs.</p> | <p>4</p> <p>Le dossier type d'appel d'offre et de contrat pour les travaux contiennent des dispositions sur la fraude et la corruption.</p> <p>Le dossier type d'appel d'offre pour les biens contiennent des dispositions sur la corruption et les manœuvres frauduleuses tandis que le contrat ne contient pas ces dispositions. Quant au dossier type de propositions pour les services de conseil, il ne contient pas des dispositions bien définies sur ce sujet.</p> <p><u>Mesures de mitigations:</u></p> <p>Inclure dans les dossiers d'appel d'offres nationaux les provisions suivantes du FIDA:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations; - Les dispositions sur le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels - Le droit du FIDA de mener un audit ou une inspection - Les dispositions sur les normes de performance PESEC. - Le formulaire d'auto-certification du FIDA. <p>Assurer que les exigences du PESEC sont prises en considération dans l'élaboration des spécifications techniques.</p> <p>Se référer à la liste du PESEC relative à la passation des marchés.</p> |
| | <p>12. National SBDs include standard contract conditions which are consistent with internationally accepted practice and which prescribe arbitration as an ultimate forum for dispute settlement in case of contracts with foreign vendors.</p> | <p>5</p> |

| | | |
|--|---|--|
| | <p>13. The national legal framework grants bidders the right to challenge Procuring Entity decisions through a two-tier bidders' complaint procedure, the second being independent of the procurement operations and is empowered to grant remedies that are necessary to enforce compliance with the law by Procuring Entities</p> | <p>5</p> <p>Les soumissionnaires ont le droit de faire un recours devant la personne responsable du marché public ou son autorité hiérarchique à l'encontre des procédures appliquées ou des décisions d'attribution. Les décisions prise par l'entité adjudicatrice concernant un recours peuvent faire l'objet d'un recours devant le Comité de règlement des différends de l'Autorité de régulation des marchés publics. Les décisions du comité de règlement des différends peuvent faire l'objet d'un recours devant un organe juridictionnel. Il est à noter que l'ARMP ne peut être considérée complètement indépendante étant donné qu'elle fournit une assistance aux autorités adjudicatrices.</p> |
| | <p>14. The national legal framework prescribes record-keeping rules (should cover the entire procurement process, including contract management phase), and the PDR addresses these rules in an effective and adequate manner ensuring they are respected in practice efficiently.</p> | <p>3</p> <p>La loi stipule que l'autorité contractante doit veiller à la conservation des documents relatifs à l'attribution et l'exécution des marchés sans toutefois énumérer la liste des archives et documents et les conditions d'accès à ces documents. En outre, il n'y a pas de protocoles de sécurité pour assurer la protection des archives matériels.</p> <p><u>Mesure de mitigation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les dossiers de la passation de marchés et des contrats seront archivés sous la responsabilité du personnel chargé de la passation des marchés à l'Unité de gestion et de coordination du projet y compris des copies des dossiers de la passation des marchés conduite au niveau des îles. - Le projet se réfèrera au tableau des documents extrait du Guide pratique de passation des marchés du FIDA qui est disponible à l'annexe 2 du manuel de passation de marchés du projet. |

| | | |
|--|--|---|
| | 15. National Law/Regulations prescribe the need for a Procurement Manual detailing all procedures for the correct implementation of procurement regulations and laws and which is to be periodically updated. | 3 La loi nationale fait référence à des décrets qui devront être promulgués dans le but d’une bonne application de la loi sans mentionner un guide pratique pour la passation des marchés. <u>Mesure de mitigation:</u> Le projet suivra le Manuel de passation des marchés élaboré dans le cadre de la mission de conception. |
| | 16. National Law/Regulations allow for sustainability and a national SPP (Sustainable Public Procurement) plan exists. | 2 Il n’existe pas une stratégie pour la mise en œuvre des achats publics durables. La loi n’a pas élaboré suffisamment sur ce sujet. Il n’existe pas un plan d’exécution des ADP. Préparation d'une stratégie de sortie avant la mission d'achèvement avec un plan de durabilité |
| | 17. National Guidance documents exist to enable Procuring Entities to introduce a well-balanced application of sustainability criteria to ensure value for money | 2 Le cadre législatif permet d’intégrer des critères de durabilité mais dans la mesure du possible sans bien élaborer sur les critères de durabilité. Préparation d'une stratégie de sortie avant la mission d'achèvement avec un plan de durabilité. |
| | 18. National Law recognizes precedence of international obligations like those reflected in IFI’s Financing Agreements | 5 Conforme |
| | 19. Presence and effectiveness of a central Procurement Regulatory authority which is independent from transacting public procurement and assumes its role in disseminating professional guidance and rules concerning prevention of conflict of interest and integrity in the work of bid evaluation committees | 4 |
| | 20. Definitions of fraud, corruption and other prohibited practices in procurement Law/Regulations are consistent with IFAD’s and evidence of enforcement is presented. | |
| 2. Implementation Capacity of the | <i>The assessment of quality for this Pillar will be based on undermentioned parameters which</i> | |

| | | |
|--|---|--|
| <p>parent Ministry (the Implementing Agency) and related management systems, the capacity of the Project's Implementation Unit (PIU) to undertake project procurement and contract management</p> | <p><i>are meant to measure the capacity of the parent ministry and PIU to undertake project procurement and contract management in a timely and effective manner as per the prescribed design of the project's procurement arrangements and the adequacy of the parent ministry's management systems and related interface with the PIU/PCU/PMU:</i></p> | |
| | <p>1.The parent Ministry (or the Implementing Agency) possesses the 3 P's necessary for project implementation: (i) People (full range of technical and managerial expertise), (ii) Processes (Management systems, delegation of authority, segregation of roles in budget allocation, procurement processing/approval and subsequent payments to vendors. (ii) and (iii) Product/Performance (as demonstrated by successful past experience and ability to deliver public services timely and at the right quality. Foreseen Mitigation measures in the PDR are to be assessed for sufficiency with respect to the 3P deficiencies. Examples of mitigation measures:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Creation of PIU • Hiring of Project Management and/or Technical consultants • Formulation of PIM with adequate interface between the project and parent ministry systems and with adequate internal control measures including avoidance of situations of conflict of interest. • Appointment of external auditors, as relevant. • Training of parent ministry staff connected with project activities. | <p>3</p> <p>MAPETA n'a pas instauré encore la cellule de gestion des marchés et n'a pas des spécialistes dans le domaine. Des fonctionnaires sont en charge de faire la passation des marchés de petite valeur. Les marchés de grande valeur s'effectuent au niveau des projets financés par des bailleurs de fonds par des spécialistes en passation recrutés par le projet. MAPETA dispose d'un personnel technique qualifié. Il n'existe pas un système de mesure de la performance qui porte sur les aspects quantitatifs et qualitatifs. Le système est évalué dans le cadre et les rapports annuels et des audits annuels qui relèvent les dysfonctionnements.</p> <p><u>Mesures de mitigation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une unité de gestion et de coordination du projet au sein du MAPETA et création des délégations opérationnelles au niveau des îles. |

| | | |
|--|--|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique au projet à travers le recrutement d'une firme de consultation internationale. - Le projet suivra le Manuel des procédures de passation du projet (PIM) élaboré au cours de la mission de Conception. - Recrutement d'un auditeur externe par voie concurrentielle. - Formation du personnel du MAPETA, du projet et des partenaires étatiques sur les procédures de passation des marchés. - Des missions de supervision et d'assistance du FIDA évalueront la performance du projet en passation des marchés |
| | <p>2. PIU Director is issued a charter with clear reporting lines and well-defined and appropriate delegation of authority to transact project business and command timely provision of needed inputs from the parent ministry's various departments.</p> | <p>Cet indicateur ne peut pas être évalué à ce stade étant donné que l'unité de gestion et de coordination du projet n'est pas encore établie.</p> |
| | <p>3. PIU staffing levels, in case PIU is established:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Number and range of expertise of PIU staff is adequate to cover all activities of the project (minimum 1 full-time Procurement Officer and 1 Assistant) • Foreseen tasks of needed consultancy firms are clear and established in completed TORs • Training allocations for PIU staff are foreseen especially when parent ministry staff are seconded to the PIU • PIU personnel for Procurement and Contract Management are at adequate levels of past experience in similar activities | <p>L'unité de gestion et de coordination n'est pas encore établie</p> |

| | | |
|--|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> The bulk of PIU personnel are selected based on fair and open competition in accordance with precise job descriptions. | |
| | 4. Project budget includes adequate financial allocations (salaries, running expenses and per-diems etc.) and other resources (vehicles, decent office working area, equipment and tools etc.) needed by the PIU to deliver its tasks. | 5 |
| | 5. Payment, Quality Assurance and Change Management procedures are fully developed by the PIU or mitigation measures are foreseen to deal with any deficiencies as early as possible at project commencement. Examples: Measures to ensure timely authorization and actual processing of due payments to vendors. | 5 Le projet suivra le manuel de mise en œuvre du projet qui détaille tous les aspects de gestion du projet. |
| | 6. Codes of Conduct and the consequences of breach of obligations are known to all parent ministry and PIU staff engaged in project activities on part-time or full-time basis. | 3 Il n'existe pas un code de conduite pour les fonctionnaires de passation des marches comme il n'existe pas un mécanisme sûr pour signaler des pratiques interdites ou des comportements contraires à l'éthique. <u>Mesure de mitigation:</u> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet Le projet veillera à ce que les numéros d'urgence du FIDA pour signaler les cas de corruption ou de harcèlement seront inclus dans tous les documents d'appel d'offres. - Le projet veillera a ce que les contractants signent l'auto-certification du FIDA. - Inclure dans les contrats du personnel du projet des dispositions sur la lutte contre la corruption, contre le harcèlement sexuel, le code de conduite. |

| | | |
|---|--|---|
| | 7. The parent ministry's system for suspension/debarment of bidders ensures due process and is consistently applied. | 4 l'ARPM, selon l'article 22 du CMP, peut prononcer les sanctions prévues dans les dispositions de la loi comme à titre d'exemple des sanctions pécuniaires et/ou d'exclusion temporaire ou définitive. Dans la pratique, il n'existe pas des données statistiques permettant d'évaluer l'étendue de l'application des sanctions d'exclusion temporaire ou définitives |
| | 8. The project builds-in third party or civil society and stakeholders' access to procurement information as a transparency safeguard and a precondition for effective monitoring of project's procurement operations. | 3 |
| 3. National Market Competitiveness and Delivery Capacity | <i>The assessment of quality for this Pillar will be based upon undermentioned parameters which measure the extent to which the chosen optimal procurement strategies for the acquisition of the project's procurement needs are established following adequate market research which has fed into the design of the project's Procurement Plan:</i> | |
| | 1. Market Research is the basis for formulation of the project's procurement strategy for the acquisition of each substantial procurement contract and evidence of: <ul style="list-style-type: none"> • comparison with alternative strategies is evident in the analysis presented in the PPS, at least for major contracts. market capacity to deliver at competitive rates is present | 5 |
| | 2. The identification of the project's procurement needs is done in consultation with the stakeholders and is objective without exaggeration or understatement of the procurement needs. | 5 L'identification des besoins en passation des marchés est basée sur l'identification des activités du projet. |
| | 3. National sustainable development goals of as well as relevant IFAD mainstreaming themes (in particular Youth, Gender, Environment & Climate as relevant) have been considered in procurement strategy preparation. | 5 Conforme |

| | | |
|----------------------------|---|--|
| | 4. Procurement strategy clearly demonstrates understanding of any constraints facing private firms in their participation in public procurement competitions (e.g. difficulties in obtaining bid securities, insurance policies etc.). | 5 Conforme |
| | 5.Evidence of Market Engagement with respect to advance dissemination of SECAP requirements and encouragement of the private sector to comply. Evidence of assessment of the capacity of the national market to comply including any foreseen SECAP training plans for the private sector. | 4 Les risques du PESEC ont été identifiés au cours de la mission de conception et des mesures de mitigation ont été élaborées. Quant à la capacité du marché national de respecter ces normes, elle sera évaluée au cours de la mise en œuvre du projet |
| | 6.Evidence that cost estimation of procurement contracts are based on market research for Goods or alternatively scientific estimation methods (like bottom-up, analogous or parametric cost estimation methods) for Works and Services. | 5 |
| 4. SECAP compliance | <i>The assessment of quality for this Pillar will be based upon undermentioned parameters which are needed to verify that SECAP standards have been implemented throughout all stages of the procurement process: definition of procurement needs/specifications, bidders' selection and qualification criteria, bid evaluation criteria and contract terms and conditions:</i> | |
| | 1.SECAP standards are considered in identification of project's procurement requirements and evidence that alternatives were considered. | 5 Conforme |
| | 2. SECAP and SH/SEA standards are incorporated in the bidding documents especially where national SBDs are used. | 5 Une analyse est faite pour les risques relatifs aux indicateurs du PESEC identifiés dans le cadre du projet FORCES Jeunes et des mesures de mitigation sont proposées au niveau des dossiers d'appel d'offres, des critères d'évaluation et au niveau du contrat. |
| | 3.SECAP standards are implemented at all stages of the procurement process: setting of bidders' selection and qualification criteria, bid | Cet indicateur sera vérifié par les missions de supervision et les |

| | | |
|---|---|--|
| | evaluation criteria and contract terms and conditions including mandatory Self-Declarations by bidders. | missions de support du FIDA au cours de la mise en œuvre du projet |
| 5. Fitness for Purpose of the project's Procurement Plan, Supervision Arrangements and status of project design and its readiness for implementation | <i>The assessment of quality of this Pillar is based upon undermentioned parameters needed to verify that the project's procurement plan takes into consideration the findings of all above assessment pillars/parameters and that the IFAD Supervision Plan is commensurate with the complexity of the project's procurement and the assessed capacity of the implementing agency and the PIU (i.e. both procurement and supervision plans are fit for purpose):</i> | |
| | 1.The Procurement Plan incorporates the findings of all above assessment parameters which have been arrived through the use of adequate management tools like SWOT and PESTLE analysis or equivalent methods, market research techniques and sound risk prioritization/mitigation measures. | 5 Conforme. Il est à noter que les techniques de l'étude du marché devra être faite par le projet et non pas par le consultant de passation des marchés |
| | 2. The Procurement Plan is conducive to facilitate the project's timely completion and builds-in relevant time contingencies depending on the project's readiness for implementation | 5 Conforme |
| | 3. IFAD's Procurement Supervision Plan is commensurate with the complexity of the project's procurement and the assessed capacity of the implementing agency and the PIU. | 5 Suite à une évaluation des capacités en passation des marchés du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat (MAPETA), les missions de supervisions devront être intensifiées au cours des 2 premières années de mise en œuvre du projet en moyenne de 2 missions par an afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre du projet |
| | 4. The provisions of the Financing Agreement and the Letter to the Borrower support the findings of the design of the project's procurement arrangements. | 5 La lettre des Modalités en passation des marchés (PAL) est élaborée sur la base des résultats de l'évaluation des risques identifiés dans la passation des marchés Publics. |

A Six-Points Rating Scale for each parameter is to be assessed and filled-in in the rightmost column:

6 Highly Satisfactory

5 Satisfactory

4 Moderately Satisfactory

3 Moderately Un-Satisfactory

2 Un-Satisfactory

1 Highly Un-Satisfactory

Disclaimer: the Procurement Risk Matrix (PRM) is part of the Project Procurement Manual. This document is a standalone copy of the two Annexes to Chapter 1 of the Procurement Manual for the ease of use. The content of the CRM/PRM needs to be entered into OPEN as part of the COSOP, project design, supervision missions and desk reviews.

Annex I: IFAD PRM - Part A Country Level

Based on MAPS II – ASSESSMENT OF NATIONAL PROCUREMENT SYSTEM

| Pilier I – Cadre législatif, réglementaire et politique²¹⁵ | | | | | |
|--|--|---|---|--------------------------------------|---|
| Indicateur et Indicateur subsidiaire | Description de l'indicateur subsidiaire²¹⁶ | Findings regarding possible non-compliance with IFAD PPF | Inherent Risk of non-compliance with Project Objectives & IFAD PPF | Proposed Mitigation measure/s | Net Risk <small>(taking only fully implemented and effective mitigation measures into account, otherwise the net risk should be identical to the inherent risk)</small> |
| 1 | Le cadre juridique de la passation des marchés publics est conforme aux principes convenus et respecte les obligations en vigueur | | | | |
| | | | [Le consultant en passation des marchés doit indiquer H, | | [Le consultant en passation des marchés doit indiquer H, S, M ou L] |

²¹⁵ Revoir l'annexe "Matrice indicateurs" pour plus de détails et pour le calcul du risque pour chaque sous-indicateur.

²¹⁶ The Indicators and Sub-Indicators are extracted from OECD-MAPS II of 2017 in order to harmonise with other MDBs and to save time and effort in conducting Part A assessments in case a recent MAPS II assessment has been conducted for the borrower's country system. The criteria to be applied in assessing each Sub-Indicator are those of OECD-MAPS II.

| | | | S, M ou L] | | |
|------|---|---|-------------------|---|----------|
| 1(a) | Champ d'application et portée du cadre législatif et réglementaire. | <p>Le domaine de passation des marchés public est régi par un système clairement défini:</p> <p>La loi n.22-011/AU du 23 Juin 2022.</p> <p>Décret N.2022- 085/PR du 13 Octobre 2022 portant promulgation de la loi N.22-011/AU.</p> <p>Décret N.12-131/PR du 31 Mai 2012.</p> <p>Décret N. 23-080/PR du 15 Août 2023.</p> <p>Les décrets en Conseil des Ministres qui sont prévus dans la nouvelle loi ne sont pas encore promulgués. La nouvelle loi prend en compte les biens, travaux, services, et les services de conseil. Elle contient des dispositions sur la délégation des services publics. Il n'existe pas une réglementation spécifique pour le Partenariat Public-Privé. Il n'existe pas un site web spécifique pour la publication des législations, réglementations et politiques en vigueur.</p> | M | <p>Le Conseil des ministres devra accélérer l'élaboration et la promulgation des décrets pour assurer la saine application de la nouvelle loi.</p> <p>Publication de toutes les législations, réglementations et politiques relatives à la passation des marchés sur le site web «Comores Marchés Publics» une fois rendu opérationnel.</p> | L |
| 1(b) | Méthodes d'acquisition | <p>L'appel d'offre ouvert est la méthode d'acquisition par défaut. Cette méthode peut être précédée d'une préqualification dans le cas des travaux ou d'équipements complexes ou services spécialisées. Le code des marchés publics comorien (Articles 37 à 58) définit les autres méthodes de passation pour les Biens et Travaux ainsi que les méthodes de sélection pour les Services de Conseil qui sont concurrentielles. Cependant, les conditions associées sous lesquelles il est possible de recourir à chacune des méthodes de sélection ne sont pas définies. En outre, le code des marchés</p> | M | <p>Les décrets portant sur la réglementation de la nouvelle loi devront élaborer les conditions associées sous lesquelles il est possible de recourir à chacune des méthodes de sélection ainsi que les procédures d'application et les procédures d'évaluation pour chacune des méthodes de sélection.</p> <p>Le projet appliquera les méthodes et les procédures de passation des marchés des Services de Conseil du FIDA</p> | M |

| | | | | | |
|------|---|---|---|---|---|
| | | <p>publics ne prévoient pas la méthode de sélection d'un consultant individuel et ne détaillent pas les procédures de passation des marchés des Services de Conseil.</p> <p>Le fractionnement des marchés destiné à restreindre la concurrence est prohibé.</p> | | | |
| 1(c) | Règles relatives à la publicité et aux délais | <p>Il est obligatoire de publier un avis pour tout marché public par appel d'offre. La non publication de cet avis est sanctionnée par la nullité de la procédure. La publication d'un avis général de passation des marchés est prévue par la Loi.</p> <p>Le délai minimal pour la réception des offres/propositions est de 30 jours calendaires pour les appels d'offres nationaux et de 45 jours calendaires pour les appel d'offres internationaux.</p> <p>Il est à noter que le site web officiel unique «Comores Marchés Publics» qui devra être utilisé par toutes les entités adjudicatrices n'est pas encore opérationnel, il est en phase d'essai. En outre le journal des marchés publics prévu par la nouvelle loi n'existe plus.</p> <p>Les entités publient les avis d'appel d'offres dans des journaux nationaux comme «Al Watan». Certaines entités utilisent leur propre site web pour la publication. Les avis d'attribution ne sont pas publiés.</p> <p>Les informations qui doivent être incluses dans l'avis d'appel d'offres sont énumérées dans l'article 62. Ces informations permettent aux soumissionnaires potentiels de déterminer leur aptitude à participer au marché</p> | L | Publication des avis d'appel d'offres et des avis d'attribution sur le site web officiel unique «Comores Marchés Publics» une fois rendu opérationnel | L |

| | | | | | |
|------|--|--|---|--|---|
| 1(d) | Règles concernant la participation | <p>Selon le CMP, “les principes de liberté d’accès à la commande publique, d’égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures s’imposent aux autorités contractantes».</p> <p>Les critères d’éligibilité sont prévus par le CMP et la participation est ouverte à tout candidat possédant les capacités techniques et financières nécessaires à l’exécution du marché public.</p> <p>Le cadre juridique ne dispose pas des règles spécifiques pour la participation des entreprises détenues par l’État.</p> | L | | L |
| 1(e) | Dossiers d’appel d’offres et spécifications techniques | <p>L’article 59 du CMP énumère les documents et pièces composant le dossier d’appel qui permettent aux soumissionnaires de préparer des dossiers qui peuvent répondre aux conditions requises. Il est à noter que le même DAO est utilisé pour l’appel d’offre national et international.</p> <p>La loi exige le recours à des spécifications neutres et elle exige la reconnaissance de normes équivalentes si l’autorité contractante est incapable de bien décrire les spécifications requises.</p> <p>Des délais sont fixés dans le dossier d’appel d’offres pour les éclaircissements des soumissionnaires et pour la réponse de l’Autorité contractante.</p> | L | Le projet utilisera les dossiers d’appel d’offres international du FIDA | L |
| 1(f) | Critères d’évaluation et d’adjudication | <p>L’évaluation des offres se fait sur la base des critères objectifs bien définis dans l’avis d’appel d’offres et les dossiers d’appel d’offres.</p> <p>Le CMP énumère des caractéristiques qui</p> | L | Les textes réglementaires devront élaborer les méthodes de passation des marchés des services de conseil ainsi que les procédures d’évaluation à suivre pour chaque méthode. | L |

| | | | | | |
|------|---|---|---|--|---|
| | | <p>sont liées au prix et des caractéristiques non liées aux prix. Cependant, il est à noter le CMP ne détaille ni les procédures relatives à la passation des marchés des Services de Conseil ni les méthodes d'évaluation à suivre. Les demandes de propositions spécifient les critères techniques et leur points sans toutefois préciser la pondération à accorder à la proposition technique ainsi qu'à la proposition financière.</p> <p>L'article 86 du CMP prévoit que la vérification administrative et l'évaluation des offres techniques et financières se font de manière strictement confidentielle sans insinuer sur les circonstances du non-respect du principe de confidentialité.</p> | | <p>Le projet appliquera les méthodes et les procédures de passation des marchés des Services de Conseil du FIDA.</p> <p>Les membres des comités d'évaluation des offres/propositions ainsi que les observateurs participant à la séance d'ouverture des plis et/ou aux séances d'évaluation des offres/propositions doivent signer une Déclaration d'impartialité et de confidentialité.</p> | |
| 1(g) | Soumission, réception et ouverture des offres | <p>Le CMP n'exige pas que l'ouverture des offres se déroule immédiatement après la date limite pour la soumission des offres. Selon l'article 84, l'ouverture de la séance de dépouillement s'effectue, au plus tard, à la date et à l'heure fixées dans le dossier d'appel d'offres.</p> <p>Les plis doivent être fermés jusqu'au moment de leur ouverture mais le CMP ne prévoit pas des procédures pour leur maintien dans un endroit sécuritaire avant l'ouverture.</p> <p>les procédures à suivre par les soumissionnaires pour la soumission et la réception des plis sont bien définies.</p> <p>L'article 82 du CMP interdit l'autorité contractante de divulguer des renseignements que le soumissionnaire a classé comme confidentiel.</p> | L | <p>La séance d'ouverture des offres devra se dérouler immédiatement après la date limite pour la soumission des offres.</p> <p>Les textes réglementaires devront élaborer les procédures de maintien des offres reçus avant l'ouverture des offres.</p> | L |

| | | | | | |
|-------------|---|---|-----------------|---|-----------------|
| <p>1(h)</p> | <p>Droit de contester et de former un recours</p> | <p>Les soumissionnaires, selon l'article 168 du CMP, ont le droit de faire un recours devant la personne responsable du marché public ou son autorité hiérarchique à l'encontre des procédures appliquées ou des décisions d'attribution.</p> <p>Les décisions prise par l'entité adjudicatrice concernant un recours peuvent faire l'objet d'un recours devant le Comité de règlement des différends de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP).</p> <p>D'après l'article 172 du CMP, les décisions de ce Comité ont pour effet: (i) de corriger la violation alléguée, (ii) ou d'empêcher que d'autres dommages soient causés aux intérêts concernés, (iii) ou de suspendre la décision litigieuse ou la procédure de passation.</p> <p>Le CMP définit les questions qui peuvent faire l'objet d'une révision/examen.</p> <p>La loi fixe un délai de 15 jours ouvrables pour que le soumissionnaire saisit le Comité de règlement des différends en cas d'absence d'une décision de l'entité adjudicatrice concernant son recours dans les 20 jours ouvrables de sa saisine. Ce comité devra rendre sa décision dans les 15 jours ouvrables de sa saisine.</p> <p>Selon l'article 171, si le comité de règlement des différends ne rend pas sa décision dans le délai de 15 jours ouvrables de sa saisine, la procédure ne peut plus être suspendue après ce délai. Les dispositions de la loi n'oblige pas le comité de prendre une décision. En outre, l'article 173 stipule que l'auto saisine de ce comité est suspensive de la procédure d'attribution définitive du marché si cette</p> | <p>L</p> | <p>Les textes réglementaires devront prévoir l'étape d'information des soumissionnaires de l'intention d'attribution avant l'avis d'attribution des marchés.</p> <p>Le gouvernement devra envisager la publication des recours et les décisions relatives à ces recours sur le site web «Comores Marchés Publics»</p> | <p>L</p> |
|-------------|---|---|-----------------|---|-----------------|

| | | | | | |
|------|----------------------|---|---|---|---|
| | | <p>dernière n'est pas encore définitive. Il est à noter que la loi ne prévoit pas l'étape d'information des soumissionnaires de l'intention d'attribution avant l'avis d'attribution des marchés. Par conséquent, le soumissionnaire ne peut contester en fait que la décision d'attribution définitive. Ce qui met en cause les provisions de l'article 173 concernant la suspension de la décision d'attribution.</p> <p>La loi ne prévoit pas la publication des recours et les décisions relatives à ces recours. A la demande des organismes régionaux et internationaux, l'ARMP peut leur communiquer une copie des recours et des décisions. (Art.176 du CMP).</p> <p>les décisions du comité de règlement des différends peuvent faire l'objet d'un recours devant un organe juridictionnel (Art.174 du CMP).</p> | | | |
| 1(i) | Gestion des contrats | <p>Le CMP n'est pas explicite sur les autorités chargées de gérer les contrats. Les articles 13 et 14 du CMP définissent la Personne Responsable des marchés (PRM) et ses responsabilités, mais cette description s'arrête à la signature du marché au nom de l'autorité contractante.</p> <p>L'article 149 spécifie que l'autorité contractante est responsable de l'exécution du marché selon les modalités qui sont bien définies dans les cahiers des clauses administratives générales du dossier d'appel d'offres. La personne qui se charge de la gestion sera nommée dans les conditions particulières pour chaque marché.</p> <p>Le montant d'un marché public ne peut être changé que par voie d'avenant et dans</p> | L | <p>Les textes réglementaires devront indiquer si la décision finale issue d'un processus de règlement des conflits est exécutoire ou non.</p> <p>Le projet présentera à l'ARMP et à la Direction nationale de contrôle des marchés public un rapport annuel sur tous les marchés conclus au cours de l'année incluant les informations sur le processus de passation ainsi que le processus de gestion des contrats y compris les paiements effectués et la résolution des litiges le cas échéant.</p> <p>Le projet utilisera l'outil de suivi des contrats du FIDA (CMT)</p> | L |

| | | | | | |
|------|--|--|----------|---|----------|
| | | <p>la limite du 20% de sa valeur initiale. Les conditions des amendements au contrat sont définies à l'article 145 du CMP.</p> <p>Il existe des processus pour résoudre les litiges rapidement pendant l'exécution du contrat: un premier recours se fait auprès de l'autorité contractante ou auprès de son autorité hiérarchique aux fins de rechercher un règlement amiable aux différends. Si le litiges n'est pas résolu à l'amiable dans les 30 jours ouvrables suivant l'introduction du recours, il sera porté devant les juridictions compétentes. Cependant, le CMP n'indique pas si la décision finale issue d'un processus de règlement est exécutoire. Dans la pratique, il n'existe pas des données statistiques sur la gestion des marchés publics et le nombre des litiges reçus et résolus.</p> | | | |
| 1(j) | Passation des marchés par voie électronique (acquisition électronique) | <p>Le décret N.23-080/PR fixant les modalités de mise en œuvre du système de gestion des appels d'offres en ligne dénommé «Comores Marchés Public» a été promulgué le 15 Août 2023. Ce système couvre les cycles de passation des marchés publics à l'exception des processus de paiement ainsi que la publication des plaintes et les décisions sur ces plaintes.</p> <p>Ce décret garantit La transmission des plis à temps et leur traitement par un système d'horodatage , la confidentialité par un procédé de cryptographie, L'authentification des offres par le biais du procédé de signature électronique, l'authentification des offres par le biais du procédé de signature électronique. L'utilisation du système est assujettie à l'obtention d'un certificat électronique et d'un mot de passe de l'autorité en charge</p> | M | Le gouvernement devra envisager inclure les processus de paiement et la publication des plaintes et les décisions sur ces plaintes sur le système «Comores Marchés Public». | M |

| | | | | | |
|----------|---|--|----------|--|----------|
| | | <p>de la passation.</p> <p>Ce système n'est pas encore opérationnel, il est en phase d'essai</p> | | | |
| 1(k) | <p>Normes concernant la tenue en lieu sûr des archives, documents et données électroniques.</p> | <p>L'article 117 bis du CMP dispose que l'autorité contractante doit veiller à la conservation des documents relatifs à l'attribution et l'exécution des marchés sans toutefois énumérer la liste des archives et documents et les conditions d'accès à ces documents. il n'existe pas de texte réglementaire rendant obligatoire l'accès libre du public aux documents.</p> <p>Il n'y a pas de protocoles de sécurité pour assurer la protection des archives matériels. Quant au nouveau système de passation en ligne, il garantit l'archivage et la traçabilité des documents relatifs à la passation et à l'exécution des marchés. Cependant, ce système n'est pas encore opérationnel pour vérifier.</p> | S | <p>Les textes réglementaires devront énumérer la liste des archives et documents de la passation des marchés à maintenir par les autorités contractantes et déterminer les documents qui seront mis à la disposition du public.</p> <p>Un système de classement mobile et informatisé des documents de passation des marchés est requis pour éviter que les dossiers ne soient endommagés et pour garantir leur protection contre le vol et l'incendie</p> | M |
| 1(l) | <p>Principes de passation des marchés publics dans la législation spécialisée.</p> | <p>L'article 8 du CMP détermine le champ d'application de la loi en matière de marchés publics. Cependant, il ne contient pas des dispositions sur la sélection et la passation des contrats de Partenariats public-privé (PPP), y compris les concessions.</p> <p>Les responsabilités pour l'élaboration de politiques PPP, y compris des concessions, et pour soutenir leur mise en œuvre ne sont pas définies.</p> | S | <p>Le gouvernement devra envisager élaborer une législation relative à la sélection et à la passation des contrats de Partenariats public-privé (PPP), y compris les concessions, le cas échéant.</p> | M |
| 2 | Les réglementations et outils d'application soutiennent le cadre juridique. | | | | |

| | | | | | |
|------|--|---|---|---|---|
| 2(a) | Règlementations d'application prévoyant les processus et les procédures | <p>Les réglementations existantes sont:</p> <p>Décret N.12-131/PR portant application de la loi N.11-027/AU du 29 Décembre 2011. Cependant, le décret N.12-131/PR ne correspond pas à la nouvelle loi et il ne détaille pas toutes les dispositions de l'ancienne loi.</p> <p>Décret N.23-080/PR en date du 15 Août 2023 fixant les modalités de la mise en œuvre du système de gestion des appels d'offres en ligne.</p> | S | <p>Le Conseil des Ministres devra accélérer l'élaboration et la promulgation des décrets réglementaires prévus dans la nouvelle loi pour assurer la bonne application de cette loi.</p> <p>Le projet devra suivre les procédures du Guide pratique de Passation des Marchés du FIDA relatives aux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodes de sélection des Services de Conseil (Module F2). - Evaluation des marchés des Services de Conseil (Modules K5 – K6- K7 et K8) - Adjudication du contrat (Modules L - L1- L2- M – M1 et M2) | M |
| 2(b) | Modèles de dossiers d'appel d'offres pour l'acquisition de biens, travaux, et services | <p>Des modèles de dossiers d'appel d'offres pour les Travaux, Biens et Services de Conseil sont mis à la disposition des entités contractantes. Ces modèles sont une adaptation des documents types d'appel d'offres de la Banque Africaine de Développement. Il est à noter que le même dossier d'appel d'offres est utilisé pour l'Appel d'offres National et International.</p> <p>Le dossier type d'appel d'offre et de contrat pour les travaux contiennent des dispositions sur la fraude et la corruption.</p> <p>Le dossier type d'appel d'offre pour les biens contiennent des dispositions sur la corruption et les manœuvres frauduleuses tandis que le contrat ne contient pas ces dispositions.</p> <p>Quant au dossier type de propositions pour les services de conseil, il ne contient qu'une seule clause 9.2 des instructions aux consultants stipulant: «Si cela est</p> | M | <p>Mise à jour des documents d'appel d'offres types nationaux pour les Travaux, Biens et Services de Conseil sur la base de la nouvelle loi.</p> <p>Le projet devra inclure dans les dossiers d'appel d'offres nationaux les provisions suivantes du FIDA:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations; - Les dispositions sur le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels - Le droit du FIDA de mener un audit ou une inspection - Les dispositions sur les normes de performance PESEC. - Le formulaire d'auto-certification du | L |

| | | | | | |
|------|---------------------------------|--|---|---|---|
| | | <p>stipulé dans les Données particulières, le Consultant devra fournir une déclaration par laquelle il s'engage à présenter sa Proposition et à exécuter le contrat éventuel en respectant les lois comoriennes contre la fraude et la corruption (y compris les paiements illicites)». Le contrat ne contient aucune disposition.</p> <p>Les dossiers ne requièrent pas des soumissionnaires la présentation d'une auto-certification et ne comportent pas des dispositions sur les normes de performance PESEC à l'exception du DAO pour les travaux qui contient quelques dispositions.</p> <p>Les dossiers d'appel d'offres ne contiennent pas des dispositions sur le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels.</p> | | <p>FIDA.</p> <p>Le projet utilisera le dossier type d'appel d'offres international du FIDA.</p> | |
| 2(c) | Conditions contractuelles types | <p>Le contenu des conditions contractuelles types est généralement conforme aux pratiques. Cependant, une comparaison entre les dossiers types nationaux et les dossiers de passation des marchés du FIDA démontre une nécessité d'ajouter aux dossiers nationaux certaines conditions contractuelles du FIDA.</p> <p>Les dossiers d'appel d'offres types contiennent les conditions contractuelles types: Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG); Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP); Les formulaires de garantie de bonne exécution et de garantie de remboursement d'avance.</p> | L | <p>Inclure dans les contrats:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations; - Les dispositions sur le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels - Le droit du FIDA de mener un audit ou une inspection - Les dispositions sur les normes de performance PESEC. - Le formulaire d'auto-certification du FIDA | L |

| | | | | | |
|------|--|---|---|--|---|
| 2(d) | Guide ou manuel de l'utilisateur à l'usage des entités adjudicatrices | <p>Il n'existe pas un manuel de passation des marchés qui énonce toutes les procédures pour la mise en œuvre correcte de la loi de passation des marchés. En outre, les textes réglementaires de la nouvelle loi ne sont pas encore élaborées.</p> <p>La mission d'élaboration, de diffusion et de la mise à jour du Manuel des procédures est mandatée à l'Autorité de Régulation des marchés Publics en collaboration avec la Direction nationale de contrôle des marchés et les Directions insulaires</p> | S | <p>L'ARMP devra élaborer un manuel de passation des marchés sur la base de la nouvelle loi de passation des marchés.</p> <p>L'ARMP devra assurer la publication de ce manuel et sa distribution à toutes les autorités contractantes.</p> <p>Le projet utilisera le Manuel des procédures en passation des marchés élaboré dans le cadre de mission de conception du projet.</p> | M |
| 3 | Le cadre juridique reflète les objectifs politiques secondaires et les obligations internationales du pays. | | | | |
| 3(a) | Achats publics durables (APD) | <p>Il n'existe pas une stratégie pour la mise en œuvre des achats publics durables. La loi n'a pas élaboré suffisamment sur ce sujet et s'est limitée dans son article 92 Bis à une définition de l'achat public durable et à mentionner que les conditions d'exécution d'un marché doivent comporter, dans la mesure du possible, des éléments à caractère social ou environnemental.</p> <p>Le cadre législatif permet d'intégrer des critères de durabilité mais dans la mesure du possible sans bien élaborer sur les critères de durabilité.</p> <p>Il n'existe pas un plan d'exécution des ADP.</p> | S | <p>Les textes réglementaires qui vont être promulgués doivent élaborer en détail les procédures de mise en œuvre des APD.</p> <p>Mise à jour des DAO pour inclure des dispositions relatives à l'ADP.</p> | M |

| | | | | | |
|--|---|--|---|--|---|
| 3(b) | Obligations résultant d'accords internationaux | <p>Les obligations liées à la passation des marchés publics résultant d'accords exécutoires internationaux contraignants sont clairement définies dans les accords de financement.</p> <p>Selon l'article 6 du CMP, «Les marchés passés en application d'accords de financement ou de traités internationaux sont soumis aux dispositions de la présente loi, dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions de ces accords et traités internationaux».</p> | L | | L |
| Conclusions consolidées pour le Pilier I | | | L | | L |
| Pilier II – Cadre institutionnel et capacité de gestion | | | | | |
| 4 | Le système de passation des marchés publics est incorporé et bien intégré dans le système de gestion des finances publique | | | | |
| 4(a) | Planification des acquisitions et du cycle budgétaire | <p>Les autorités contractantes sont tenues de préparer des plans prévisionnels annuels de passation des marchés publics selon un modèle standard qui doivent être approuvés par la Direction nationale de contrôle des marchés ou la Direction insulaire compétente. Il est à noter que ce PPM ne contient pas toutes les données relatives à la passation des marchés.</p> <p>Les autorités contractantes sont tenues de s'assurer de la mise en place et de la disponibilité du financement avant le</p> | S | <p>Une décision au niveau gouvernemental doit être prise obligeant toutes les entités contractantes à fournir à l'ARMP, avant la fin de l'année budgétaire, toutes les données relatives à la passation et à l'exécution de tous les marchés faute de quoi des sanctions seront appliquées à l'encontre de l'autorité contractante qui ne respecte pas cette obligation.</p> <p>Mise à jour du PPM type pour y inclure</p> | M |

| | | | | | |
|------|--|--|----------|--|----------|
| | | <p>lancement de la passation du marché.</p> <p>Selon l'article 22 du CMP, l'ARMP est chargée de collecter, en collaboration avec la Direction nationale de contrôle des marchés, et de centraliser toutes les documentations et les statistiques relatives aux marchés afin de constituer une banque de données sur leur attribution et leur exécution. Dans la pratique, ces entités n'ont pas les données relatives à tous les marchés publics. Certaines autorités contractantes s'abstiennent de fournir ces informations.</p> <p>En outre, l'Agence Nationale de Conception et d'Exécution des Projets (ANACEP) a une plateforme sur laquelle tous les projets financés du budget gouvernemental ainsi que ceux qui sont financés par les bailleurs de fonds doivent inscrire leur données sur l'attribution et l'exécution des marchés. Cependant, le public n'a pas accès à toutes les informations de ces projets.</p> | | <p>toutes les étapes de la passation des marchés</p> <p>Le projet utilisera le modèle type du PPM du FIDA</p> | |
| 4(b) | Procédures financières et cycle de passation des marchés | <p>Avant la signature d'un marché, les services compétents des autorités contractantes doivent fournir à leurs cocontractants la preuve que le crédit est disponible et a été réservé (Art.99 du CMP).</p> <p>L'article 153 du CMP prévoit que tout règlement relatif à un marché public se fait par un transfert bancaire.</p> <p>Les modalités de paiement sont prévues dans le cahier des clauses administratives générales du dossier d'appel d'offres.</p> <p>La loi prévoit aussi le droit du contractant aux intérêts moratoires en cas de dépassement du délai de paiement prévu</p> | M | <p>Les autorités contractantes devront respecter les termes contractuels quant au paiement des factures et paiement des intérêts moratoires en cas de dépassement du délai de paiement prévu dans le contrat.</p> <p>Les autorités contractantes devront présenter à l'ARMP et à la Direction nationale de contrôle des marchés public un rapport annuel sur tous les marchés conclus au cours de l'année incluant les informations sur le processus de passation ainsi que le processus de gestion des contrats y compris les paiements exécutés.</p> | M |

| | | | | | |
|----------|--|--|----------|---|----------|
| | | dans le contrat (art.161). Il est à noter qu'il n'y a pas des études statistiques sur le pourcentage des factures payées dans les délais. En outre, le problème du retard des paiements dans les projets financés du budget gouvernemental a été soulevé par les entreprises qui ont participé à la réunion organisée dans le cadre de la mission de conception du projet. | | Le projet présentera le rapport mentionné ci-dessus à l'ARMP et à la Direction nationale de contrôle des marchés public. Renforcement des capacités de la Direction nationale de contrôle des marchés publics pour performer le suivi de l'exécution de tous les marchés. | |
| 5 | Le pays est doté d'une institution responsable de la fonction normative / de réglementation | | | | |
| 5(a) | Statut et fondement juridique de la fonction normative / de réglementation | Article 19 du CMP crée l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), une structure administrative dotée d'une autonomie administrative et financière et qui initie et propose les politiques et la réglementation. Les missions ainsi que les attributions de cette autorité sont détaillées dans les articles 20- 21 et 22. Cependant les textes réglementaires de cette entité ne sont pas encore promulgués. | L | | L |
| 5(b) | Responsabilités de la Fonction normative / de réglementation | L'ARMP doit: <ul style="list-style-type: none"> - Fournir des conseils aux entités adjudicatrices; - Rédiger les politiques de passation des marchés; - Proposer des changements/ amendements au cadre législatif et réglementaire; - Assurer le suivi des marchés publics: Dans la pratique, cette entité lui manque les ressources nécessaires | M | Renforcement des capacités de l'ARMP pour pouvoir assurer le contrôle/suivi des marchés publics. Une décision doit être prise en Conseil des Ministres obligeant les autorités contractantes à fournir à l'ARMP toutes les données sur la passation des marchés avant la fin de l'année budgétaire. Elaborer un rapport modèle type sur la passation des marchés à utiliser par | M |

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | <p>pour assurer le contrôle/suivi des marchés publics.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir des informations sur la passation des marchés: Cette entité n'a pas les informations sur toutes les passations des marchés publics - Gérer les bases de données statistiques: Les autorités contractantes ne lui fournissent pas toutes les données relatives à tous les marchés attribués. Par conséquent, il n'existe pas de données statistiques couvrant tous les marchés attribués. - Établir des rapports sur la passation de marchés aux autres parties du gouvernement: Les rapports ne contiennent pas toutes les données sur tous les marchés - Élaborer et soutenir la mise en œuvre des initiatives destinées à améliorer le système de passation des marchés publics: En pratique, il n'existe pas des données statistiques permettant d'évaluer le nombre d'initiatives qu'elle a appuyé. - Mettre à disposition des outils et des documents, y compris des programmes de formation à l'intégrité, pour soutenir la formation et le développement des capacités de l'équipe chargée de l'exécution de la passation des marchés: L'ARMP prépare des plans de formation mais n'a pas les moyens et ressources suffisants permettant de les réaliser. - Aider à professionnaliser la fonction d'acquisition: Pas de progrès au niveau de la professionnalisation de la fonction «Responsable de passation | | <p>toutes les autorités contractantes.</p> <p>Elaborer un rapport annuel contenant toutes les informations sur la passation des marchés y compris le nombre d'initiatives que l'ARMP a appuyé.</p> <p>Renforcement des capacités financières de l'ARMP pour pouvoir réaliser les plans de formation qu'elle prépare.</p> <p>L'ARMP devra envisager choisir de chaque autorité contractante 2 représentants et leur entrainer sur la passation des marchés. Ces formateurs entraineront d'autres personnel au sein de leur administration.</p> <p>L'ARMP et la Direction nationale de contrôle des marchés publics devront envisager un partenariat avec les universités au Comores pour introduire des cours sur la passation des marchés publics dans certaines disciplines.</p> <p>Le projet prendra en charge la formation des agents de passation des marchés du MAPETA et des partenaires étatiques</p> | |
|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | |
|------|--|--|---|---|---|
| | | <p>des marchés publics»», pas de progrès à ce niveau à l'exception des plans de formation qu'elle prépare.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et gérer des plateformes électroniques centralisées et autres systèmes d'acquisition électronique, le cas échéant: La plateforme «Comores Marchés Publics» n'est pas encore opérationnelle. | | | |
| 5(c) | <p>Organisation, financement, effectifs, et degré d'indépendance et d'autorité</p> | <p>L'ARMP est dotée d'une autonomie administrative et financière et elle est rattachée à la présidence de l'Union des Comores. Cette entité est administrée par le Conseil de Régulation des Marchés publics qui est un organe tripartite de 12 membres: 6 membres représentant de l'administration publique, 4 membres représentant le secteur privé et 2 représentant la société civile.</p> <p>l'ARMP dispose des ressources de financement de l'Autorité qui sont constituées par une subvention annuelle du budget de l'Etat, des frais d'enregistrement des recours, des dons et legs; des ressources extérieures; de la redevance de régulation (fixée à un pourcentage du montant HT des marchés).</p> <p>La dotation en personnel n'est pas suffisante et compatible avec ses responsabilités. A titre d'exemple, l'ARMP doit recourir à des consultants externes pour faire la formation en passation des marchés et vu sa capacité financière, les plans de formation qu'elle envisage de faire risquent de ne pas être exécutés.</p> | L | <p>Renforcement des capacités financières et des ressources humaines de l'ARMP pour pouvoir exercer efficacement ses fonctions.</p> | L |
| 5(d) | <p>Eviter les conflits d'intérêts</p> | <p>L'article 21 du CMP consacre l'incompatibilité entre la fonction de membres de l'ARMP et la fonction de</p> | S | <p>Création d'une entité indépendante et autonome qui sera mandatée de régler les différends entre les entités</p> | S |

| | | | | | |
|----------|--|---|----------|---|----------|
| | | <p>membres des structures de passation et de contrôle.</p> <p>Il est à noter que l'article 175 du CMP prévoit la compétence du Comité de règlement des différends de l'ARMP pour traiter les recours opposant les entités administratives. Ce qui peut constituer un conflit d'intérêt dans les cas opposant une entité adjudicatrice avec la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics surtout que l'une des missions de l'ARMP est de donner des conseils aux entités adjudicatrices et par conséquent elle ne peut pas être juge dans ces cas.</p> | | administratives. | |
| 6 | Les entités adjudicatrices et leurs mandats sont clairement définis | | | | |
| 6(a) | Définition, responsabilités et pouvoirs formels des entités adjudicatrices | <p>Le système national de passation des marchés est un système décentralisé. Chaque entité contractante est tenue d'appliquer les procédures du Code des marchés publiques à l'exception des marchés passés pour les besoins de la défense et sécurité nationale.</p> <p>La loi dans ses articles 13 et 14 définit clairement la personne responsable des marchés publics et délégation des services publics. Selon l'article 16 du CMP, la personne responsable des marchés peut déléguer l'exercice de ses fonctions sauf pour le choix de l'attributaire et la signature du marché. En outre, selon l'article 15, une cellule de gestion des marchés doit être placée auprès de la personne responsable des marchés. Dans la pratique, cette cellule n'est pas encore créée dans certaines entités publiques c'est</p> | L | <p>La Direction nationale de contrôle des marchés publics devra préparer, en collaboration avec l'ARMP, un rapport sur le nombre des entités adjudicatrices dotées des fonctions d'acquisition désignée et spécialisée.</p> <p>L'ARMP devra, dans le cadre de sa mission, veiller à l'application de la réglementation et par conséquent inciter les autorités adjudicatrices qui n'ont pas encore instauré la cellule de gestion des marchés publics à le faire.</p> | L |

| | | | | | |
|----------|--|---|----------|---|----------|
| | | <p>le case à titre d'exemple du MAPETA.</p> <p>Il n'existe pas des données statistiques permettant d'évaluer le nombre des entités adjudicatrices qui ont des cellules de gestion des marchés désignée et spécialisée.</p> | | | |
| 6(b) | Organe de passation de marché centralisée | La création d'une fonction de passation des marchés centralisée n'est pas envisagée. Cet indicateur est sans objet. | - | | - |
| 7 | La passation des marchés est intégrée dans un système d'information efficace | | | | |
| 7(a) | Publication d'informations sur la passation des marchés publics soutenue par les technologies de l'information | <p>La loi prévoit la publication des avis d'appel d'offres ouvert et des avis de préqualification dans les journaux nationaux et/ou internationaux ainsi que par voie électronique. Dans la pratique, la publication par voie électronique n'est pas respectée par toutes les entités contractantes.</p> <p>Il n'existe pas actuellement un portail électronique centralisé. Le décret N.23-080/PR du 15 Août 2023 prévoit la création du système de Gestion des appels en ligne dénommé «Comores Marchés Publics» qui fournira toutes les informations actualisées et qui sera facilement accessible. Ce portail est en phase d'essai. La mise en œuvre du système est confiée à l'ARMP et son administration technique est confiée à l'Agence Nationale de développement du Numérique (ANADEN) tandis que l'hébergement de la plateforme sera assurée au sein de la Direction des systèmes d'information et de communication au Ministère des Finances.</p> | M | <p>Le projet fournira à l'ARMP un rapport détaillé sur la passation des marchés conclus au cours de l'année incluant au moins les informations suivantes pour chaque marché:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Date de publication de l'avis d'appel d'offre; 2. La méthode de passation; 3. Date de soumission des offres; 4. Nombre des offres soumis; 5. Nom des soumissionnaires; 6. Date de finalisation de l'évaluation; 7. Date de l'avis d'intention d'attribution; 8. Date de l'attribution; 9. Nombre des contestations reçues; 10. Décisions concernant les contestations reçues le cas échéant; 11. Date de signature du contrat; 12. Montant du contrat, 13. Montant des garanties requises | M |

| | | | | | |
|------|--|---|---|---|---|
| | | <p>Il n'existe pas des données statistiques permettant de vérifier le nombre des marchés attribués, le nombre des appels d'offres publiés, la valeur des contrats signés, etc...</p> <p>La notion de contrat ouvert n'est pas adoptée par la loi. Des informations sur les documents de soumission, les rapports d'évaluation, des documents contractuels ne seront pas publiés.</p> | | <p>14. Nom et adresse du contractant; 15. Période d'exécution du contrat; 16. Date et objectif des avenants, 17. Date de réception des factures; 18. Date et montant des paiements effectués 19. Montant des paiements à effectuer; 20. Date de la réception provisoire; 21. Date de la réception définitive.</p> <p>Le projet publiera les avis d'appel d'offres, les avis de préqualifications et les avis d'appel à manifestation sur le site du MAPETA une fois devenu opérationnel.</p> <p>Le projet publiera les avis d'attribution sur le site du FIDA et sur le site «Comores Marchés publics» une fois rendu opérationnel</p> | |
| 7(b) | Utilisation de l'acquisition électronique | Le système d'acquisition électronique n'est pas encore utilisé. Le portail prévu est en phase d'essai. Cet indicateur est sans objet | - | | |
| 7(c) | Stratégies de gestion des données relatives à la passation des marchés | <p>L'acquisition électronique n'est pas encore instaurée au Comores. Selon la loi, l'ARMP est mandatée pour collecter toutes les informations relatives à la passation des marchés publics. Cependant, il n'existe pas un système de gestion des marchés permettant un échange des informations entre l'ARMP et les entités contractantes. En outre, ces dernières ne partagent pas toutes ses données avec l'ARMP.</p> <p>L'ARMP ne dispose pas d'un système permettant de gérer les données de l'ensemble du processus de passation des marchés. L'Agence Nationale de Conception et d'Exécution des Projets (ANACEP) dispose</p> | S | <p>Accélérer la mise en place du système «Comores Marchés Publics».</p> <p>Le projet publiera toutes les données relatives à la passation de ses marchés sur la plateforme «Comores Marchés Publics» une fois rendu opérationnelle.</p> | M |

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | <p>d'une plateforme «Système d'Informations des Projets Publics (SIPP)» où les différentes entités contractantes doivent remplir toutes les données relatives aux projets financés par les bailleurs de fonds et ceux qui sont financés par le gouvernement comorien. Les informations qui sont disponibles pour le public sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'objectif du projet, - La situation actuelle du projet, - Les partenaires, - Le budget, - La date de signature, - La date de mise en œuvre, - La date de clôture, - La durée écoulée du projet: - La durée restante du projet, - Le type de financement, - L'équipe du projet <p>Ce système ne fournit pas des données relatives à la passation des marchés</p> <p>(réf. http://197.255.227.106/Projet/liste_projet_type_execution/Execution)</p> <p>Il n'existe pas un système qui permet de vérifier le nombre total et valeur des contrats, la passation de marchés publics en proportion des dépenses publiques et en proportion du PIB et valeur totale des contrats attribués par l'intermédiaire de méthodes concurrentielles durant l'exercice financier le plus récent étant donné que pas toutes les entités contractantes partagent leur données avec l'ARMP. En outre, le</p> | | | |
|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | |
|----------|---|--|----------|---|----------|
| | | <p>rapport préparé par l'ARMP ne couvre pas tous les marchés publics. Ce rapport fournit les statistiques sur le nombre des marchés qui ont fait l'objet d'un avis de non objection par la Direction Nationale de contrôle des marchés publics et délégations des services publics sans donner des informations sur la valeur de ces marchés ni sur les contractants. A titre d'exemple, selon le rapport statistique portant sur les appels d'offres 2022 partagé par l'ARMP, 15 sur 30 marchés ont été attribués par entente directe et 12 par voie restreinte, 1 marché par appel ouvert et 1 par dérogation.</p> <p>Quant à la vérification par des audits, une des attributions de l'ARMP est de commander à la fin de chaque exercice budgétaire un audit indépendant sur un échantillon aléatoire de marchés et non pas sur tous les marchés.</p> | | | |
| 8 | Le système de passation des marchés publics a un fort potentiel de développement et d'amélioration | | | | |
| 8(a) | Formation, conseils et assistance | <p>L'ARMP propose un plan de formation pour 2022-2023 visant les autorités contractantes, le secteur privé, la société civile, le personnel de l'ARMP et les agents des corps de contrôle. Cependant, l'ARMP n'a pas un personnel spécialisé pour délivrer la formation et a besoin de recourir aux services des consultants pour la formation.</p> <p>Les programmes devront être ajustés en fonction des évaluations et des demandes des acteurs. Dans la pratique, il n'existe pas des données statistiques permettant d'évaluer l'existence d'une évaluation</p> | S | <p>L'ARMP devra envisager faire un partenariat avec les universités au Comores pour la réalisation de ses plans de formation.</p> <p>L'ARMP devra adresser aux autorités contractantes, avant la fin de chaque année, des questionnaires pour évaluer leur besoin de formation en matière de planification, de passation et d'exécution des marchés et d'ajuster ses plans de formation en fonction des résultats de cette évaluation.</p> <p>Création d'une entité indépendante et</p> | M |

| | | | | | |
|------|--|--|----------|--|----------|
| | | <p>continue.</p> <p>Quant au volet de l'assistance, une des missions de l'ARMP selon l'article 22 du CMP est de veiller à la bonne application de la réglementation et des procédures relatives à la passation des marchés. Pour cela, elle fournit aux entités en charge des marchés publics toutes recommandations ou propositions de nature à améliorer l'efficacité du système. Il est à noter que cette autorité traite les recours des soumissionnaires ce qui peut constituer un conflit d'intérêt dans les cas opposant une entité adjudicatrice à laquelle elle a fait des recommandations et l'un des soumissionnaires.</p> | | <p>autonome qui sera mandatée de régler les différends entre les entités adjudicatrices et les soumissionnaires.</p> <p>Des formations continues en matières de passation des marchés seront organisées par le projet pour les agents de passation des marchés du MAPETA, des agents des partenaires étatiques et pour le secteur privé dans le cadre du renforcement institutionnel.</p> <p>Le personnel de passation des marchés du projet participera au programme de formation du FIDA sur les procédures de passation des marchés «BUILDPROC»</p> | |
| 8(b) | Reconnaissance de la passation de marchés comme une profession | <p>Le CMP définit la fonction de personne responsable des marchés publics comme il prévoit la cellule de gestion des marchés qui devra être placée auprès de la personne responsable des marchés dans chaque autorité adjudicatrice. En pratique, cette cellule n'est pas encore créée dans toutes les entités. En outre, les décrets relatifs à la description des postes et les qualifications et compétences exigées ne sont pas encore élaborés.</p> <p>Les nominations aux postes de responsable des marchés publics ne sont pas généralement concurrentielles. La fonction de passation des marchés est confiée à des fonctionnaires. Quant aux projets financés par des bailleurs de fonds, ils font appel à la concurrence.</p> <p>Il n'existe pas un corps de spécialistes en passation des marchés aux Comores. L'évaluation de la performance est faite dans le cadre de l'évaluation des fonctionnaires.</p> | S | <p>La mission de conception préparera des termes de référence pour le responsable de passation des marchés et pour l'assistant en passation des marchés.</p> <p>Les autorités adjudicatrices devront envisager la création d'une cellule de gestion des marchés et le recrutement d'un personnel spécialisé en passation des marchés par voie concurrentielle.</p> <p>Recrutement du personnel de passation des marchés du projet par voie concurrentielle.</p> <p>La prise en charge par le projet des stagiaires en passation des marchés</p> | M |

| | | | | | |
|---|--|---|---|--|---|
| 8(c) | Suivi du rendement pour améliorer le système | <p>Il n'existe pas un système de mesure de la performance qui porte sur les aspects quantitatifs et qualitatifs. Le système est évalué dans le cadre et les rapports annuels et des audits annuels qui relèvent les dysfonctionnements.</p> <p>Il n'existe pas des informations collectées et des données statistiques suffisantes pouvant soutenir l'élaboration des politiques stratégiques relatives à la passation des marchés.</p> <p>L'ARMP est chargée de faire le suivi des marchés et d'évaluer périodiquement les capacités des institutions en charge des marchés. Dans la pratique, l'ARMP n'as pas les ressources humaines et financières suffisantes pour performer efficacement cette mission.</p> | S | <p>Le conseil des ministres devra envisager mettre en place un système de mesure de la performance en passation des marchés portant sur les aspects qualitatifs et quantitatifs.</p> <p>Renforcement des capacités de l'ARMP</p> <p>Les missions de supervision et d'assistance du FIDA évalueront la performance du projet en passation des marchés</p> | M |
| Conclusions consolidées pour le Pilier II | | | S | | M |
| PILIER III – Activités d'acquisition publique et pratiques du marché | | | | | |
| 9 | Les pratiques en matière de passation des marchés sont conformes aux objectifs définis. | | | | |
| 9(a) | Planification | <p>Les autorités contractantes sont tenues de préparer des plans prévisionnels annuels de passation des marchés. Ces autorités ne réalisent pas des études pour définir des stratégies de passation des marchés optimales. Le groupement des commandes constitue la seule stratégie de passation des marchés.</p> <p>Les marchés sont définis par rapport à des caractéristiques techniques spécifiques à</p> | M | <p>Les autorités contractantes devront envisager inclure des critères de durabilité dans tous les types de marchés.</p> <p>L'UCGP et les délégations opérationnelles du projet suivront la stratégie de passation des marchés du projet.</p> | M |

| | | | | | |
|------|---------------------------|---|---|--|---|
| | | <p>l'opération et non pas en fonction des indicateurs de performance visant à la réalisation des objectifs globaux du développement.</p> <p>Les études d'impact environnemental et social sont prises en considération dans le cadre des marchés des travaux. Quant aux autres types de marchés, les critères de durabilité ne constitue pas une pratique.</p> | | | |
| 9(b) | Sélection et adjudication | <p>L'appel d'offres en deux étapes constitue une des méthodes de passation que l'autorité contractante peut utiliser dans le cas des marchés d'une grande complexité ou lorsque le choix se fait sur la base de critères de performance et non pas sur la base des spécifications techniques détaillées. Ce type d'appel d'offres est précédé d'une préqualification. En pratique, le recours à cette procédure reste exceptionnel.</p> <p>Des méthodes de passation des marchés concurrentielles sont bien définies dans le CMP. Cependant, en référence aux statistiques de l'ARMP sur les appels d'offres 2022, on remarque que le marché de gré à gré constitue 50% des méthodes utilisées bien que cette méthode ne devra être utilisée que dans des cas exceptionnels définis par la loi.</p> <p>Les procédures de soumission, réception et ouverture des offres sont clairement décrites dans la loi et dans les dossiers d'appel d'offres. Les soumissionnaires ou leurs représentants sont autorisés à assister à l'ouverture des offres mais la loi n'autorise pas la société civile à contrôler la soumission des offres.</p> <p>Selon l'article 15 du CMP, les membres de la Commission d'ouverture et d'évaluation des offres ainsi que toute personne participant à</p> | M | <p>Les autorités contractantes devront respecter les provisions de la loi N.22-011/AU du 23 Juin 2022 quant au choix des méthodes de passation des marchés.</p> <p>La passation de marchés de gré à gré</p> <p>Le recours à la passation de marchés de gré à gré dans le cadre du projet n'est envisageable qu'avec une justification suffisamment détaillée adressée au FIDA pour obtenir son avis de non-objection indiquant notamment pour quelle raison un marché de gré à gré a été choisi plutôt qu'une procédure de passation de marchés concurrentielle, ainsi que les motifs pour lesquels un consultant/ une entreprise particulier(e) est recommandé(e).</p> <p>Les autorités contractantes devront envisager publier les avis d'attribution sur leur site web ou dans les journaux nationaux pour celles qui n'ont pas de site.</p> <p>Le projet publiera les avis d'attribution sur le site du FIDA et sur le site «Comores Marchés publics» une fois rendu opérationnel.</p> <p>Les autorités adjudicatrices devront envisager inclure dans les dossiers</p> | L |

| | | | | | |
|--|--|--|--|---|--|
| | | <p>ses séances sont tenus aux principes de confidentialité des débats. Le manquement à l'obligation de discrétion est considéré, comme une faute professionnelle pouvant donner lieu à des poursuites disciplinaires et à d'autres sanctions définies par la loi</p> <p>Les évaluations des offres se font sur la base des critères bien définis dans les dossiers d'appels d'offres.</p> <p>Selon l'article 93 (Bis), «les autorités contractantes doivent obligatoirement afficher les résultats de la mise en concurrence et le nom du titulaire du marché dans un tableau d'affichage destiné au public et sur la plateforme des appels d'offres en ligne et éventuellement sur le site web propre de l'autorité contractante». En pratique, les autorités contractantes affichent les résultats mais ne les publient pas nécessairement sur son site web. En outre, la plateforme des appels d'offres en ligne n'est pas encore opérationnelle.</p> <p>Les contrats contiennent certaines clauses qui sont considérées comme des mesures relatives au rendement: les pénalités de retard, les intérêts moratoires, etc...Dans la pratique, ces derniers ne sont pas payés, bien que prévus par les contrats. Quant aux mesures incitant à dépasser les niveaux de performance, les contrats ne contiennent pas des clauses prenant en considération à titre d'exemple le paiement des primes pour la réduction des délais d'exécution des contrats.</p> <p>Selon l'article 93 du CMP, l'évaluation des offres et l'attribution des marchés doivent se faire dans le délai de validité des offres défini dans le dossier d'appel d'offres. Il n'existe pas des données statistiques permettant d'évaluer le nombre d'adjudications</p> | | <p>d'appel d'offres et dans les contrats des critères et des clauses comprenant des considérations de durabilité.</p> <p>Les autorités contractantes devront envisager inclure dans les dossiers d'appel d'offres des mesures incitant à dépasser les niveaux de performance comme par exemple paiement des primes pour la réduction des délais d'exécution du marché.</p> <p>Les autorités contractantes devront envoyer à l'ARMP avant la fin de l'année budgétaire un rapport annuel portant sur la passation des marchés et incluant toutes les informations sur l'attribution des marchés.</p> <p>Le projet enverra à l'ARMP avant la fin de chaque année budgétaire un rapport détaillé sur tous les marchés lancés/ attribués au cours de l'année en question.</p> | |
|--|--|--|--|---|--|

| | | | | | |
|------|----------------------|---|----------|---|----------|
| | | réussies, ayant échoué, annulées, ou menées dans les délais prévus ainsi que le pourcentage de processus qui ont été menés en parfaite conformité avec les exigences de publication | | | |
| 9(c) | Gestion des contrats | <p>Il n'existe pas des données statistiques fiables qui couvrent l'exécution des marchés et par la suite permettant d'évaluer si les contrats sont mis en œuvre en temps utile.</p> <p>Les organes mandatées par la loi pour contrôler l'exécution des marchés sont:</p> <p>1- L'autorité contractante selon les modalités précisées dans le contrat.</p> <p>2- La Direction nationale de contrôle des marchés ou la Direction insulaire compétente. Il est à signaler que cette direction ne dispose pas des ressources suffisantes pour faire le contrôle de l'exécution des marchés.</p> <p>3- L'ARMP par le biais des missions d'audits annuels exécutées par des auditeurs indépendants. Ces missions d'audits ne couvrent pas tous les marchés.</p> <p>Quant au paiement dans les délais, les statistiques permettant d'évaluer cet indicateur ne sont pas disponibles. Dans le cadre de la mission de conception du projet, une réunion a été organisée avec un échantillon d'entrepreneurs, de fournisseurs et de consultants durant laquelle ces derniers ont considéré que le non-respect des délais contractuels du paiement des factures constitue un des facteurs essentiels qui ne les encourage pas à participer aux marchés financés par le budget de l'Etat.</p> <p>Les contrats prévoient les procédures à suivre pour les avenants. En outre, les avenants aux contrats sont examinés et</p> | S | <p>Les autorités adjudicatrices devront respecter les termes contractuels quant aux délais de paiement.</p> <p>L'ARMP devra veiller à la saine application de la loi par les autorités adjudicatrices. Pour cela, elle devra organiser des sessions de sensibilisation portant sur la bonne gestion des contrats.</p> <p>Les autorités adjudicatrices devront envisager d'installer un système de classement mobile.</p> <p>Tous les documents de passation et d'exécution des marchés devront être scannés.</p> <p>Les décrets réglementaires portant sur le droit des citoyens qui vont être promulgués doivent prendre en considération la participation de la société civile dans toutes les procédures de passation des marchés.</p> <p>Le projet utilisera l'outil de gestion du FIDA (CMT) et veillera à sa mise à jour continue.</p> <p>Les missions de supervision et d'assistance du FIDA seront intensifiées surtout pendant les deux premières années d'exécution du projet pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de ses activités.</p> <p>Le projet recrutera un responsable de passation des marchés à l'UGCP et des</p> | M |

| | | | | | |
|-----------|--|--|----------|---|----------|
| | | <p>autorisés par la Direction nationale de contrôle des marchés. Toutefois, les statistiques permettant d'évaluer cet indicateur ne sont pas disponibles.</p> <p>Les occasions de participation directe des parties prenantes extérieures pertinentes dans les passations de marchés sont utilisées. Selon la loi, la société civile intervient dans le cadre de sa présence au Conseil de Régulation de l'ARMP. Cependant, il n'existe pas des données statistiques permettant d'évaluer cet indicateur.</p> <p>Les dossiers relatifs à la passation des marchés doivent être archivés par les cellules de gestion des marchés. Cependant, ces cellules ne sont pas encore instaurées dans toutes les autorités contractantes. En outre, au niveau des projets financés par les bailleurs de fonds, chaque projet maintient son propre archive.</p> | | <p>assistants en passation des marchés aux délégations opérationnelles du projet pour suivre de près la mise en œuvre de tous les contrats et veiller à ce qu'ils soient achevés dans les délais fixés dans les contrats.</p> | |
| 10 | Le marché des acquisitions publiques est pleinement fonctionnel | | | | |
| 10(a) | <p>Dialogue et partenariats entre les secteurs public et privé</p> | <p>Le gouvernement encourage le dialogue avec le secteur privé. Le conseil de régulation au sein de L'Autorité de régulation des marchés publics, contient parmi ses membres des représentants du secteur privé désignés par les organisations représentatives du secteur privé et nommé par un décret pour 3 ans. Le dialogue observe les règles d'éthique et d'intégrité du gouvernement. Les données statistiques permettant d'évaluer la perception de l'ouverture et de l'efficacité en matière de collaboration avec le secteur privé ne sont</p> | M | <p>Dans le cadre du renforcement institutionnel, le projet devra envisager l'organisation des formations visant le secteur privé sur les procédures de passation et la préparation des offres.</p> | M |

| | | | | | |
|-------|---|--|---|--|---|
| | | <p>pas disponibles.</p> <p>L'ARMP est chargée par la loi de mettre en place, en collaboration avec la Direction nationale de contrôle des marchés, des programmes de formation, de sensibilisation et d'information des opérateurs Economiques. Le plan d'activité de formation pour 2022- 2023, partagé par l'ARMP prévoit l'organisation des 48 sessions pour renforcer les capacités du secteur privé portant sur les principes fondamentaux de la réglementation et les points essentiels de la mise en œuvre des procédures et la préparation des offres. Dans la pratique, l'ARMP ne dispose pas des ressources financières nécessaires pour cette formation.</p> | | | |
| 10(b) | Organisation du secteur privé et accès au marché des acquisitions publiques | <p>Le secteur privé est organisé à travers des organisations professionnelles, des syndicats et des groupements d'entreprises comme à titre d'exemple le MODEC (Mouvement des Entreprises des Comores créé le 8 février 2014 et qui est représenté dans des instances nationales dont l'ARMP. Il n'existe pas des données statistiques fiables permettant d'évaluer la proportion de fournisseurs, entrepreneurs et consultants enregistrés qui participent et obtiennent des marchés et d'évaluer le nombre total et valeur des marchés attribués aux entreprises nationales/étrangères.</p> <p>Le recours des autorités adjudicatrices à l'entente directe constitue un obstacle majeur limitant l'accès du secteur privé au marché des acquisitions publiques. Le rapport statistique des appels d'offres 2022 partagé par l'ARMP démontre que 50% des marchés sont conclus par entente directe et non pas par voie concurrentielle. Ce qui constitue un facteur décourageant pour le</p> | S | <p>Les autorités adjudicatrices devront préparer une liste des entrepreneurs, fournisseurs, consultants qui participent aux marchés qu'elles lancent et préparer des données statistiques sur la passation des marchés incluant le pourcentage des marchés attribués aux entreprises nationales et celles attribués aux entreprises internationales.</p> <p>Les autorités adjudicatrices devra respecter le CMP quant au choix des méthodes de passation et l'ARMP doit veiller à la saine application des procédures de la loi.</p> <p>Les autorités adjudicatrices devra encourager les petites et moyennes entreprises à participer au marché des acquisitions publiques en envisageant des critères de qualifications et de sélection flexibles prenant en considération les répercussions de la</p> | M |

| | | | | | |
|--|---|---|----------|--|----------|
| | | secteur privé. En outre, les critères de qualifications et de sélection peuvent constituer aussi un autre facteur décourageante pour ce secteur. | | <p>période du COVID et la guerre de l'Ukraine sur le marché national.</p> <p>Le recours à la passation de marchés de gré à gré/ Entente Directe dans le cadre du projet n'est envisageable qu'avec une justification suffisamment détaillée adressée au FIDA pour obtenir son avis de non-objection indiquant notamment pour quelle raison un marché de gré à gré a été choisi plutôt qu'une procédure de passation de marchés concurrentielle, ainsi que les motifs pour lesquels un consultant/ une entreprise particulier(e) est recommandé(e).</p> <p>L'UGCP préparera des rapports annuels détaillés sur la passation des marchés y compris le nombre d'entrepreneurs, de fournisseurs et de consultants qui participent aux marchés lancés dans le cadre du projet FORCES JEUNES et le nombre des marchés attribués aux entreprises nationales/ Internationales.</p> | |
| 10(c) | Les principaux secteurs liés au marché des acquisitions publiques | Il n'existe pas des études ou des analyses des marchés publics permettant d'évaluer les risques liés à certains secteurs et les possibilités d'influencer des marchés sectoriels. | S | | S |
| Conclusions consolidées pour le Pilier III | | | S | | M |

| | | | | | |
|---|---|--|----------|---|----------|
| PILIER IV – Obligation de rendre compte, intégrité et transparence du système de passation des marchés publics | | | | | |
| 11 | La transparence et la participation de la société civile favorisent l'intégrité dans la passation des marchés publics. | | | | |
| 11(a) | Environnement propice à la consultation et au contrôle du public | <p>Il n'existe pas un processus transparent et consultatif bien défini dans la loi à suivre lorsque des modifications sont apportées au système de passation des marchés publics. Selon la loi, l'ARMP peut faire des recommandations ou propositions de nature à améliorer et renforcer l'efficacité du système des marchés publics.</p> <p>Selon la loi sur la passation des marchés publics, l'ARMP est chargée d'élaborer en collaboration avec la Direction nationale du contrôle des marchés publics des programmes de formation, de sensibilisation et d'informations sur les procédures de passation des marchés pour toutes les parties prenantes concernées. Dans la pratique, cette entité n'a pas les ressources humaines et financières pour pouvoir mener efficacement cette mission. En outre, il n'existe pas des données permettant d'évaluer le nombre des sessions de formation déjà conduites.</p> <p>En l'absence des données statistiques, il est difficile d'évaluer la participation de la société civile dans la pratique et la réaction du gouvernement aux commentaires et la rétro-information qu'il reçoive de la</p> | S | <p>Le gouvernement devra adopter une approche consultative pour chaque modification à introduire au système de passation des marchés par le biais d'une enquête auprès des citoyens, l'organisation des consultations clés avec l'ensemble des organisations non gouvernementales (ONG), des associations socioprofessionnelles, des communautés religieuses (chrétiennes, musulmanes et traditionnelles), de la chefferie traditionnelle (les têtes couronnées), des syndicats, des fondations, des associations de développement etc et une étroite consultation avec les toutes les entités contractantes.</p> <p>Dans sa lutte contre la corruption, le gouvernement devra envisager investir dans des programmes de formation, de sensibilisation et d'information adressés à toutes les parties prenantes concernées (Direction nationale du contrôle des marchés et des services insulaires, l'ARMP, les autorités contractantes, les opérateurs économiques, la société civile, etc...)</p> <p>Le gouvernement devra prendre en</p> | S |

| | | | | | |
|--|--|-----------------|--|--|--|
| | | société civile. | | <p>considération, dans l'élaboration des décrets relatifs au droit du citoyen de participer à la passation des marchés publics prévu par la loi, les procédures à suivre pour les modifications qui peuvent être apportées au système de passation des marchés publics et le rôle de la société civile dans la passation des marchés ainsi que l'obligation du gouvernement à prendre en considération l'apport que peut apporter la société civile au système.</p> <p>Les missions de supervision et d'assistance du FIDA seront intensifiées pour s'assurer à ce que le personnel des projets financés par le FIDA ainsi que les soumissionnaires, prestataires de services, fournisseurs, entrepreneurs et consultants respectent les normes les plus élevées d'éthique et d'intégrité lors de la passation et de l'exécution des contrats financés par le FIDA.</p> <p>Le projet veillera à ce que les coordonnées suivantes pour reporter les fraudes et corruptions, et les abus seront clairement précisées dans les dossiers d'appel d'offres des marchés (Anticorruption Hotline: Email: anticorruption@ifad.org Phone: +39 0654592888) Fax: +39 0654597888)</p> <p>Tous les soumissionnaires et contractants qui participeront à la passation de marchés dans le cadre du projet doivent se conformer à l'auto-certification prévue par le Guide pratique de passation des marchés publics 2020 du FIDA. FORCES JEUNES</p> | |
|--|--|-----------------|--|--|--|

| | | | | | |
|-------|--|---|----------|---|----------|
| | | | | inclura dans tous les documents d'appel d'offres et les contrats le formulaire d'auto-certification du FIDA. | |
| 11(b) | Le public a accès aux informations de manière adéquate et rapide | <p>Il n'existe pas encore un portail des marchés publics qui met à disposition une information sur l'ensemble des textes réglementaires; les DAO types; les plans de passation, les avis généraux et avis spécifiques de passation de marchés; les avis d'attributions; les décisions de l'ARMP sur les litiges; les statistiques sur les marchés approuvés et annulés, les rapports d'audits des marchés publics; la liste des entreprises sanctionnées; etc.</p> <p>Un nouveau décret a été promulgué le 15 Août 2023 fixant les modalités de la mise en œuvre du système de gestion des marchés publics en ligne (COMORES MARCHES PUBLICS). Ce système qui est censé assurer à toutes les parties prenantes un accès adéquat aux informations relatives à la passation des marchés est en phase d'essai.</p> <p>Actuellement, l'accès aux informations est limité à la publication des avis d'appel d'offres dans les journaux et sur le site internet de l'autorité contractante s'il est disponible ainsi que l'affichage des avis d'attribution sur un tableau d'affichage destine au public.</p> | M | Le gouvernement devra prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre la plateforme «Comores Marchés publics» opérationnelle et efficace. Il devra envisager investir plus dans les domaines de l'informatique, l'internet, la formation des parties prenantes publiques et privées concernées sur l'utilisation de cette plateforme, la sensibilisation et l'information sur ce système, etc... | M |
| 11(c) | Participation directe de la société civile | <p>Le système n'autorise pas la participation directe de la société civile dans les opérations de marchés mentionnés ci-dessus.</p> <p>La Société civile, selon le CMP, est habilitée à saisir l'Autorité de Régulation des Marchés Publics de toutes les irrégularités qu'elle constate dans la conduite du</p> | S | <p>Le gouvernement devra promulguer les textes règlementaires relatifs au droit du citoyen de contrôler les marchés publics prévu dans la loi des passations des marchés et d'inclure le droit de contrôle au niveau de toutes les phases de passation.</p> <p>Le projet informera la société civile par le</p> | S |

| | | | | | |
|-----------|---|--|----------|--|----------|
| | | <p>processus des marchés publics comme elle a le droit de faire des propositions en matière de régulation et de contrôle des marchés publics. En outre, elle participe au Conseil de Régulation de l'ARMP (Art. 3 & 20). Dans la pratique, il n'existe pas des données permettant d'évaluer la participation de la société civile surtout que les textes réglementaires qui doivent déterminer et préciser les modalités de son droit de saisir l'ARPM et de faire des propositions ne sont pas promulgués.</p> | | <p>biais des rapports annuels sur la passation des marchés.</p> <p>Le projet envisagera inviter des représentants des ONGs qui sont actives dans le domaine de passation des marchés à participer en tant qu'observateurs au processus d'ouverture et d'évaluation des offres</p> | |
| 12 | Le pays est doté de mécanismes de contrôle et d'audit efficaces | | | | |
| 12(a) | <p>Cadre juridique, organisation et procédures du système de contrôle</p> | <p>Il n'existe pas des lois et réglementations instaurant un cadre de contrôles internes. Après la promulgation du code des marchés publics, il revient à chaque ministère de fixer en concertation avec l'autorité de contrôle des marchés publics les cadres de gestion et l'organisation de la passation des marchés dans les structures étatiques. Il n'existe pas des mécanismes de contrôle/d'audit internes et des fonctions qui garantissent une supervision appropriée de la passation des marchés. Il n'existe pas des mécanismes de contrôle interne qui garantissent un juste équilibre entre une prise de décision en temps utile et efficace et une limitation pertinente des risques.</p> <p>Quant aux audits externes, le code des marchés prévoit la tenue des audits externes diligentés par des institutions indépendantes. L'une des attributions de l'ARMP est de veiller assurer par le biais d'audits indépendants techniques et/ou</p> | M | <p>Les missions de supervision et d'assistance du FIDA seront intensifiées surtout pendant les deux (2) premières années d'exécution du projet pour s'assurer à ce que le personnel des projets financés par le FIDA ainsi que les soumissionnaires, prestataires de services, fournisseurs, entrepreneurs et consultants respectent les procédures de passation des marchés et les normes les plus élevées d'éthique et d'intégrité lors de la passation et de l'exécution des contrats financés par le FIDA.</p> <p>Le projet veillera à appliquer les recommandations des missions de supervision, d'assistance et d'audit du FIDA.</p> <p>Le projet veillera à dresser une liste des risques identifiées en cours d'exécution de la passation des marchés et à identifier les mesures de mitigation nécessaires.</p> | M |

| | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|
| | | <p>financiers, l'évaluation a posteriori de la passation et de l'exécution des marchés ou délégations (art.22 du CMP). Il est à noter que l'entité publique faisant l'objet de l'audit devra payer les frais de l'auditeur ce qui constitue un conflit d'intérêt. En outre, les audits annuels de la passation et de l'exécution des marchés sont exécutés sur un échantillon représentatif des autorités contractantes. Il n'existe pas des données statistiques permettant d'évaluer le nombre d'audits de marchés spécialisés réalisés par rapport au nombre total d'audits.</p> <p>Quant aux audits externes, l'article 255 de l'ordonnance N° 19 -003/ PR du 19 Octobre 2019, la Section des Comptes exerce une fonction juridictionnelle en matière de discipline budgétaire et financière et par conséquent, elle doit veiller à ce qu'il n'ait aucun enfreint à la réglementation en vigueur concernant les marchés publics. Les situations suivantes sont considérées comme une infraction à la réglementation des marchés: (i) le fait de n'avoir pas assuré une publicité suffisante aux opérations ; (ii) le fait de n'avoir pas fait appel à la concurrence ; (iii) le fait d'avoir procuré ou tenté de procurer un avantage anormal à un candidat à un marché public ; (iv) le fait d'être intervenu à un stade quelconque dans l'attribution d'un marché, d'une délégation de service public ou d'un contrat de partenariat à une entreprise dans laquelle l'agent concerné a pris ou conservé un intérêt ; (v) le fait d'avoir fractionné des dépenses en vue de se soustraire au mode de passation ; (vi) le fait d'avoir appliqué une procédure de passation de marché sans l'accord requis ; (vii) le fait d'avoir passé un marché public,</p> | | <p>L'ARMP en collaboration avec la Direction nationale du contrôle des marchés publics devra faire le suivi et la mise en œuvre des recommandations des rapports d'audit par les autorités contractantes à travers l'élaboration des plans d'action par ces autorités dont leur exécution sera contrôlée régulièrement par l'ARMP et la direction nationale des marchés publics.</p> | |
|--|--|---|--|--|--|

| | | | | | |
|-------|---|--|----------|---|----------|
| | | <p>une délégation de service public ou un contrat de partenariat avec un candidat exclu des commandes publiques ou d'avoir exécuté un marché ou contrat non approuvé par l'autorité compétente ; (viii) le fait d'avoir manqué à l'obligation de planification et de publicité annuelle des marchés publics ; (ix) le fait d'avoir autorisé et ordonné des paiements après délivrance d'un titre de paiement ne correspondant pas aux prestations effectivement fournies ou à des prestations incomplètes ou non conformes. L'ordonnance N° 19 -003/ PR du 19 Octobre 2019 prévoit aussi comme sanction le paiement d'une amende allant de 50 000 à 300 000 FC pour les cas d'infractions à la réglementation des marchés publics déterminés dans cette ordonnance.</p> <p>La transmission des rapports d'audit effectués par la Cour des comptes et l'ARMP est clairement définie dans la loi. Selon la loi, la cour des comptes a le droit d'appliquer des sanctions disciplinaires à travers sa chambre de discipline budgétaire et financière. Dans la pratique, les rapports d'audit ne sont pas publics et il n'existe pas des données statistiques permettant d'évaluer la proportion des recommandations issues des audits internes et externes mises en œuvre dans les délais fixés par la loi.</p> | | | |
| 12(b) | Coordination des contrôles et audits des acquisitions publiques | <p>Les cellules de gestion des marchés publics prévues dans la loi ne sont pas encore instaurées dans les autorités contractantes et par conséquent ils n'existent pas des manuels qui définissent les exigences pour les contrôles internes relatives à la passation des marchés.</p> <p>Selon l'article 22 du CMP, «l'ARMP</p> | S | <p>Le projet suivra le manuel de la mise en œuvre du projet (PIM).</p> <p>Le projet devra inclure dans les mandats des cabinets d'audit/ des auditeurs le concept de l'audit de rendement.</p> <p>Le décret fixant la composition, les modalités d'organisation et de</p> | M |

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | <p>commande à la fin de chaque exercice budgétaire, un audit indépendant sur un échantillon aléatoire de marchés et de délégations, et transmet aux autorités compétentes les cas de violations constatées aux dispositions légales et réglementaires en matière de passation, d'exécution et de contrôle desdits contrats». Ces audits de passation des marchés sont exécutés sur un échantillon et portent sur la conformité et non pas sur la performance. Dans la pratique, il n'existe pas des données statistiques permettant d'évaluer le nombre d'audit commandé par année par l'ARMP. Il est à noter que ces audits seront payés par les autorités contractantes auditées ce qui constitue un conflit d'intérêt. Quant aux audits performés par la Cour des comptes, ils sont effectués selon des normes spécifiées dans les règles régissant la Cour des Comptes.</p> <p>L'ARMP transmet aux autorités compétentes les cas de violations constatées aux dispositions légales et réglementaires en matière de passation, d'exécution et de contrôle desdits contrats qui ont fait l'objet d'un audit (art.22- 2 du CMP). Il n'existe pas des données statistiques permettant d'évaluer si l'ARMP fait le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'audit. Le décret portant sur la composition, les modalités d'organisation et de fonctionnement, les règles de procédures applicables au Comité de règlement des différends et à la Commission disciplinaire de l'ARMP n'est pas encore promulgué.</p> <p>Quant aux audits performés par la Cour des comptes, il existe de canaux de transmission selon les règles qui</p> | | <p>fonctionnement, les règles de procédures applicables à l'Autorité de régulation et plus spécifiquement au Comité de règlement des différends et à la Commission disciplinaire devra être pris en Conseil des Ministres.</p> <p>Renforcement institutionnel de l'ARMP pour pouvoir exercer ses attributions surtout procéder ou faire procéder sur la base d'une demande ou d'une information émanant de toute personne intéressée, à tout moment, à des enquêtes portant sur la transparence et les conditions de régularité des procédures de passation ainsi que des conditions d'exécution des marchés publics ou délégations de service public au regard des législations et réglementations nationales et internationales.</p> | |
|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | |
|-------|---|---|----------|--|----------|
| | | règlementent son travail. | | | |
| 12(c) | Mise en application et suivi des conclusions et recommandations | <p>Il n'existe pas de dispositif pouvant assurer la mise en œuvre des recommandations. L'ARMP ne dispose pas des ressources lui permettant de faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits.</p> <p>La mise en œuvre des recommandations dépend de l'autorité contractante en question. L'ARMP lui manque les ressources pour contrôler cette mise en œuvre surtout en l'absence d'un décret portant sur sa composition, ses modalités d'organisation et de fonctionnement, ses règles de procédures applicables.</p> | S | <p>L'ARMP en collaboration avec la Direction nationale du contrôle des marchés publics devra faire le suivi et la mise en œuvre des recommandations des rapports d'audit par les autorités contractantes à travers l'élaboration des plans d'action par ces autorités dont leur exécution sera contrôlée régulièrement par l'ARMP et la direction nationale des marchés publics.</p> <p>Promulgation du décret portant sur la composition, les modalités d'organisation et le fonctionnement de l'ARMP ainsi que ses procédures. Renforcement des capacités de cette entité.</p> <p>Le projet veillera à exécuter les recommandations des missions de supervision, d'assistance, d'audit du FIDA</p> | M |
| 12(d) | Qualification et formation pour effectuer des audits de passations de marchés | <p>L'ARMP est chargée de mettre en place, en collaboration avec la Direction nationale de contrôle des marchés, des programmes de formation, de sensibilisation et d'information des opérateurs économiques et des institutions concernées par les marchés publics. Le plan de formation de 2022-2023 ne vise pas les auditeurs. Quant à l'audit externe, l'audit commandé par l'ARMP est exercé par des cabinets d'audit/des auditeurs recrutés selon des critères de qualifications prédéterminés dans le dossier d'appel</p> | S | <p>Le décret qui va être promulgué portant sur la composition, le fonctionnement, l'organisation et les procédures de l'ARMP devra prendre en considération la possibilité d'avoir parmi le personnel de l'ARMP des auditeurs.</p> <p>Organisation des formations portant sur l'audit des passations des marchés publics.</p> <p>Le projet élaborera une liste de contrôle (Checklist) à utiliser par les auditeurs</p> | M |

| | | | | | |
|-----------|---|--|----------|---|----------|
| | | <p>d’offres. Mais ces auditeurs seront payés par les autorités contractantes auditées ce qui peut constituer un conflit d’intérêt. Quant aux audits internes, la sélection se fait avec transparence pour les projets financés par les bailleurs de fond, ce qui n’est pas forcément le cas dans les administrations publiques et les sociétés d’Etats.</p> <p>Quant aux audits performés par la Cour des comptes, les auditeurs ont une expérience dans le domaine de passation. En plus, il est possible de recourir à des consultants en passation des marchés.</p> | | pour l’audit de la passation des marchés. | |
| 13 | Les mécanismes de recours de la passation des marchés sont efficaces et efficients | | | | |
| 13(a) | Processus de contestation et de recours | <p>Les candidats et soumissionnaires s’estimant injustement évincés des procédures de passation des marchés publics et délégation de service public, peuvent en premier lieu introduire un recours devant la personne responsable du marché public ou son autorité hiérarchique. Leur recours doit invoquer une violation de la loi de passation des marchés. Le délai du recours devant l’autorité contractante est 10 jours ouvrables à compter de la publication de la décision d’attribution du marché et le délai pour l’autorité contractante pour prendre une décision est de 5 jours ouvrables après sa saisine.</p> <p>Les candidats et soumissionnaires peuvent recourir devant le Comité de règlement des différends de l’Autorité de régulation des marchés publics si les décisions de l’autorité contractante ne sont pas satisfaisantes. La décision de ce comité est exécutoire mais elle n’est pas définitive car</p> | M | <p>Le gouvernement devra envisager inclure l’étape de l’avis d’intention d’attribution avant l’avis d’attribution définitive.</p> <p>Le projet suivra les procédures d’adjudication du FIDA</p> | M |

| | | | | | |
|-------|---|---|----------|--|----------|
| | | <p>ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant un organe juridictionnel. Le délai du recours devant le Comité de règlement des différends est de 15 jours ouvrables à compter de la notification de la décision faisant grief et le délai pour le Comité de règlement des différends pour rendre sa décision est 15 jours ouvrables de sa saisine. Le délai spécifié pour ce recours, 30 jours ouvrables en total, peut retarder le processus de passation des marchés.</p> <p>Les décisions sur les plaintes sont rendues sur la base des éléments d'appréciation soumis par les parties</p> | | | |
| 13(b) | Indépendance et capacités de l'organe d'appel | <p>l'article 175 du CMP prévoit la compétence du Comité de règlement des différends de l'ARMP pour traiter les recours opposant les entités administratives. Ce qui peut constituer un conflit d'intérêt dans les cas opposant une entité adjudicatrice avec la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics surtout que l'une des missions de l'ARMP est de donner des conseils aux entités adjudicatrices et par conséquent elle ne peut pas être juge dans ces cas. En outre, l'ARMP n'est pas impliqué directement dans le processus de passation des marchés mais elle «recrute les observateurs chargés d'assister sans voix consultative ni délibérative aux séances de la Commission de passation des marchés durant lesquelles il est procédé à l'ouverture des plis, à l'examen des candidatures, à l'évaluation des offres ainsi qu'à l'établissement des propositions d'attributions» (Art.22-1 du CMP).</p> <p>La loi ne prévoit pas le paiement des frais pour le recours.</p> | S | <p>Création d'une entité indépendante et autonome qui sera mandatée de régler les différends entre les entités administratives.</p> <p>Les observateurs de l'ARMP ne devront pas assister aux séances d'ouverture, d'évaluation des offres. Cette mission devra être assurée par des observateurs représentant la Direction nationale du contrôle des marchés publics.</p> <p>Le gouvernement devra envisager inclure la publication des plaintes, leurs règlements au système de gestion des appels d'offres en ligne avec la possibilité de retirer des données statistiques sur le nombre de plaintes reçues par an, le nombre des plaintes réglées dans le délai fixé par la loi etc...</p> <p>L'ARMP devra élaborer et publier des rapports statistiques sur les litiges reçus pendant une budgétaire et les décisions que le Comité de</p> | M |

| | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|
| | | <p>Le règlement des plaintes n'est pas rendus publics. Même le décret N.23-080/PR du 15 Aout 2023 fixant les modalités de mise en œuvre du système de gestion des appels d'offres en lignes prévoie la possibilité aux soumissionnaires de soumettre leurs plaintes par voie électronique sur ce système sans insinuer la possibilité de publier ces plaintes et leurs règlements.</p> <p>Le recours devant l'autorité contractante et le Comité de règlement des différends de l'ARMP a pour effet de suspendre la procédure de passation des marchés publics. Si le Comité ne rend pas sa décision dans le délai fixé par la loi (15 jours ouvrables de sa saisine), la procédure ne pourra plus être suspendu après ce délai.</p> <p>Selon la nouvelle loi, il est créé également, au sein de l'ARMP, une «Commission disciplinaire qui a pour mission de sanctionner, au terme d'une procédure équitable et contradictoire, les violations de la réglementation des marchés publics et des délégations de service public perpétrées par les candidats et/ou les soumissionnaires». Mais les décrets portant sur le fonctionnement de cette commission ne sont pas encore promulgués.</p> <p>En outre, l'ARPM selon l'article 22 du CMP peut prononcer les sanctions prévues dans les dispositions de la loi comme à titre d'exemple des sanctions pécuniaires et/ou d'exclusion temporaire ou définitive.</p> <p>L'ARMP ne dispose pas de ressources financières et humaines suffisantes.</p> | | <p>règlement des différends a pris.</p> <p>Le gouvernement devra envisager renforcer les ressources financières et humaines de l'ARMP et promulguer tous les textes réglementaires portant sur sa composition, son fonctionnement, son budget, ses procédures pour pouvoir exercer efficacement ses fonctions.</p> | |
|--|--|---|--|--|--|

| | | | | | |
|-------|--|---|---|--|---|
| 13(c) | Décisions de l'organe d'appel | <p>Les décisions, selon la loi, doivent être basées sur les informations pertinentes fournies par les parties.</p> <p>Etant donné que les litiges et les décisions prises relatives à ces litiges ne sont pas publiées, il est impossible d'évaluer si ces décisions sont équilibrées et impartiales.</p> <p>Selon la loi des mesures correctives peuvent être prise par le Comité de règlement des différends mais dans la pratique, il n'existe pas des données statistiques permettant de savoir la proportion des mesures correctives prises par le Comité ainsi que la proportion de mise en œuvre de ces mesures correctives.</p> | S | <p>Le gouvernement devra envisager inclure dans le système «Comores Marchés Publics» l'option de la publication des litiges et des décisions du Comité de règlement des différends et les décisions de la Commission disciplinaire ainsi que les rapports d'audits commandés par l'ARMP et ceux conduits par la Cour des Comptes.</p> <p>L'ARMP devra envisager élaborer et publier des rapports statistiques annuels incluant entre autres les informations sur la nature des litiges reçus, les types des mesures correctives prise par le Comité, la mise en œuvre de ces mesures.</p> <p>Le gouvernement devra envisager faire un sondage auprès du secteur privé pour percevoir si le système de contestation et de recours est efficace et digne de confiance et prendre des mesures pour améliorer le système de contestation</p> | M |
| 14 | Le pays a mis en place des mesures d'ordre éthique et de lutte contre la corruption | | | | |
| 14(a) | Définition juridique des Pratiques interdites, du Conflit d'intérêts, et des responsabilités, de l'obligation de rendre compte et des sanctions y afférentes | La loi N.22-011/AU du 23 Juin 2022 portant sur la passation des marchés comporte des dispositions sur les conflits d'intérêts et spécifie les personnes qui sont soumises aux dispositions législatives et réglementaires prohibant les pratiques frauduleuses et les conflits d'intérêt dans la passation et l'exécution des marchés publics. L'article 179 définit les entreprises qui ne sont pas admises aux procédures de | L | | L |

| | | | | | |
|-------|--|--|----------|--|----------|
| | | <p>passation des marchés publics et des délégations de service public, en raison des règles relatives aux conflits d'intérêt. En outre, les soumissionnaires ont l'obligation de déclarer «tout paiement, avantage ou privilège accordé au profit de toute personne, agissant comme intermédiaire ou agent, en rémunération de toute prestation effectuée envers eux» (art.180).</p> <p>Quant à la période d'attente pour les anciens agents, elle est prévue pour cinq (5) ans à compter de la cessation de la fonction. (Art. 121 de la Loin. 20-038/AU du 29 décembre 2020 portant Code Pénal promulguée par le décret n.21-018/PR du 16 février 2021).</p> | | | |
| 14(b) | Dispositions sur les pratiques interdites dans les dossiers d'appel d'offres | <p>Le cadre législatif ne précise pas l'exigence obligatoire d'intégrer des dispositions sur la fraude, la corruption et les autres pratiques interdites bien que la loi détermine dans son article 59 le contenu du dossier d'appel d'offres sans mentionner cette exigence et détermine dans son article 181 les pratiques interdites ainsi que les sanctions (Art.182)</p> <p>Le dossier type d'appel d'offre et de contrat pour les travaux contiennent des dispositions sur la fraude et la corruption.</p> <p>Le dossier type d'appel d'offre pour les biens contiennent des dispositions sur la corruption et les manœuvres frauduleuses tandis que le contrat ne contient pas ces dispositions.</p> <p>Quant au dossier type de propositions pour les services de conseil, il ne contient qu'une seule clause 9.2 des instructions aux consultants stipulant: «Si cela est stipulé dans les Données particulières, le Consultant devra fournir une déclaration</p> | S | <p>Le gouvernement devra envisager mettre à jour les dossiers types de passation des marchés et inclure dans ces dossiers des dispositions bien définies sur la Fraude, la corruption et les pratiques interdites ainsi qu'un formulaire d'auto-certification à remplir par les soumissionnaires et les contractants.</p> <p>Le projet veillera à inclure dans les dossiers d'appel d'offres, les contrats et les protocoles de partenariat ainsi que les protocoles d'accord les dispositions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations; b) Les dispositions sur le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus | M |

| | | | | | |
|-------|---|--|----------|--|----------|
| | | <p>par laquelle il s'engage à présenter sa Proposition et à exécuter le contrat éventuel en respectant les lois comoriennes contre la fraude et la corruption (y compris les paiements illicites)». Le contrat ne contient aucune disposition.</p> | | <p>sexuels</p> <p>c) Le droit du FIDA de mener un audit ou une inspection</p> <p>d) Le formulaire d'auto-certification du FIDA.</p> <p>e) Les numéros d'urgence du FIDA pour signaler les cas de corruption ou de harcèlement</p> | |
| 14(c) | Sanctions et systèmes d'application de la loi efficaces | <p>Le CMP détermine les pratiques interdites dans son article 181 ainsi que les sanctions qui peuvent être prononcées par l'ARMP à l'encontre des candidats, soumissionnaires et titulaires des marchés publics et délégations de service public allant de la confiscation des garanties, l'exclusion de la concurrence pour une durée temporaire ou définitive, le retrait de leur certificat de qualification, une peine d'emprisonnement de cinq à dix ans et une amende (Art.182). Il n'existe pas des données statistiques permettant de savoir le nombre d'entreprises / de personnes physiques poursuivies /condamnées ; interdites de participation à de futures passations de marchés (suspendues / exclues).</p> <p>Le système de suspension et d'exclusion existe mais il n'existe pas des données permettant d'évaluer son application systématique.</p> <p>La loi portant sur la passation des marchés contient des dispositions sur les sanctions à l'encontre des représentants et membres des autorités contractantes ainsi que tout agent de l'administration intervenant dans les phases de passation des marchés qui ont commis une atteinte à la</p> | M | <p>L'ARMP devra élaborer des rapports statistiques annuels incluant des informations sur le d'entreprises / de personnes physiques poursuivies /condamnées ; interdites de participation à de futures passations de marchés (suspendues / exclues définitivement), la raison de la sanction; etc...</p> <p>La Commission disciplinaire en collaboration avec le Comité de règlement des différends doit élaborer des rapports annuels sur le nombre, le type des sanctions prises à l'encontre des agents publics et privés</p> <p>L'ARMP devra envisager faire un sondage auprès du secteur privé lui permettant de tester le nombre des entreprises qui ont recouru à des pratiques contraires à l'éthique afin de gagner des faveurs au détriment des autres soumissionnaires</p> | M |

| | | | | | |
|-------|--|---|---|---|---|
| | | <p>règlementation des marchés publics, un acte de corruption ou toutes infractions interdites par la loi (art.186) ainsi que des sanctions à l'encontre de candidats ou soumissionnaires (art. 181-182). Cependant, il n'existe pas des données permettant d'évaluer si les sanctions prises par la Commission disciplinaire de l'ARMP sont systématiques ou le nombre d'entreprises reconnaissant recourir à des pratiques contraires à l'éthique y compris l'offre de cadeaux.</p> | | | |
| 14(d) | Cadre de lutte contre la corruption et formation à l'intégrité | <p>L'Union des Comores occupe le rang 167/180 avec un score pour la perception de la corruption de 19/100 en 2022 selon l'organisation Transparency International ²¹⁷.</p> <p>Dans le cadre de sa politique nationale de lutte contre la corruption, une loi N.08-013/AU relative à la transparence des activités publique, économique, financière et sociale a été délibérée et adoptée par l'Assemblée Nationale le 25 Juillet 2008. Cette loi a prévu la création de la Commission Nationale de Prévention et de Lutte contre la Corruption (CNPLC) qui était mandatée d'enquêter sur les faits de corruption. Cette commission a été dissolue et un nouveau projet de loi sur la prévention et la lutte contre la corruption a été adopté par l'Assemblée Nationale fin Juin 2023. Il n'existe pas des données permettant d'évaluer l'efficacité des mesures de lutte contre la corruption.</p> <p>Il n'y a pas un mécanisme en place qui sert à identifier systématiquement les risques de corruption et à réduire ces risques dans</p> | S | <p>Le gouvernement devra envisager faire un sondage pour évaluer l'efficacité des mesures de lutte contre la corruption.</p> <p>Le gouvernement devra élaborer les textes réglementaires de la nouvelle loi sur la prévention et la lutte contre la corruption.</p> <p>Les textes réglementaires de la nouvelle loi sur la prévention et la lutte contre la corruption devront élaborer un mécanisme d'identification des risques de corruption à chaque étape du cycle de passation des marchés ainsi que les mesures de mitigation de ces risques.</p> <p>Elaboration d'un code éthique spécial pour la passation des marchés détaillant en outre: les divers aspects de corruption en passation des marchés, les mesures permettant de les détecter ainsi que les mesures de prévention.</p> <p>Organisation par la nouvelle Commission pour la lutte contre la corruption, des sessions de formation portant sur la problématique de la corruption et les</p> | S |

²¹⁷ <https://www.transparency.org/en/countries/comoros>

| | | | | | |
|-------|---|--|----------|--|----------|
| | | <p>le cycle de passation des marchés publics.</p> <p>Pas de statistiques sur les procédures judiciaires et les condamnations liées à la corruption.</p> <p>Il n'existe pas des mesures spéciales permettant de détecter et prévenir la corruption liée à la passation des marchés.</p> <p>Il n'existe pas des programmes spéciaux de formation sur des questions d'intégrité pour les agents de passation des marchés.</p> | | <p>questions d'intégrité adressées au secteur privé et aux agents publics travaillant dans le domaine de passation des marchés publics.</p> <p>Organisation des visites d'information à l'étranger pour agents publics travaillant dans la passation des marchés pour des partages d'expériences dans le domaine de la lutte contre la corruption liée à la passation des marchés.</p> <p>Organisation des rencontres périodiques de mise au point et de partage d'expériences pour les agents publics travaillant dans le domaine de passation des marchés dans les 3 îles.</p> | |
| 14(e) | <p>Soutien des parties prenantes pour renforcer l'intégrité dans le cadre de la passation des marchés</p> | <p>Pas de données statistiques sur l'existence des OSC crédibles qui exercent un audit et contrôle sociaux au Comores.</p> <p>Il y a une volonté prônée par le Gouvernement pour l'instauration d'un dialogue public privé afin de mieux cerner les besoins des associations et organisations de la société civile pour leur permettre de jouer un rôle prépondérant dans la prise de décision et le développement du pays. Des rencontres sont organisées régulièrement entre le gouvernement et la société civile. En 2021 un mémorandum d'entente a été signé par le Ministère de la Jeune, le Ministère de l'intérieur, le Ministère de l'économie et la société civile. Mais dans le domaine de passation des marchés, bien que la loi prévoit un rôle pour la société civile mais ce rôle se limite à la saisine de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics pour toutes les irrégularités qu'elle constate dans la conduite du processus des marchés publics à toutes les étapes, depuis la planification jusqu'à l'exécution des</p> | S | | S |

| | | | | | |
|-------|--|--|---|--|---|
| | | <p>opérations sans toutefois promulguer les textes réglementaires qui détermineront et préciseront les modalités de participation de la société civile dans le contrôle des marchés publics. En outre, il n'existe pas des données sur le nombre d'OSC nationales exerçant une fonction de supervision et assurant un contrôle social de manière active dans la passation des marchés publics.</p> <p>Pas de données permettant d'évaluer la contribution de la société civile contribue à façonner et améliorer l'intégrité dans la passation des marchés.</p> <p>Pas de statistiques collectées sur le nombre de fournisseurs qui ont mis en place des mesures de conformité internes.</p> | | | |
| 14(f) | Mécanisme sûr pour signaler des pratiques interdites ou des comportements contraires à l'éthique | <p>La loi N.08-013/AU relative à la transparence des activités publique, économique, financière et sociale contient des dispositions sur la protection des dénonciateurs et de témoins (Chapitre VIII de la loi). Selon cette loi, il existe un numéro vert qui peut être utilisé par le témoin/dénonciateur sans révéler son nom et son adresse sauf dans le cas où la justice ne peut prononcer sans révéler l'identité de ce témoin, dans ce cas-là l'interdiction de révéler le nom du témoin peut être levée par le tribunal.</p> <p>La loi n. 08-013/AU contient un article sur des sanctions à appliquer sur quiconque exerce des représailles contre un dénonciateur/ témoin allant du paiement d'amende jusqu'à l'emprisonnement. Cependant, il n'existe pas des données statistiques permettant d'évaluer l'application et l'efficacité de ces dispositions.</p> | S | <p>Le gouvernement devra envisager élaborer une loi spéciale et des textes réglementaires pour la protection des dénonciateurs/témoins et les mécanismes de signaler les pratiques interdites ou les comportements contraires à l'éthique dans le domaine de passation.</p> <p>Organisation des sessions d'information sur les pratiques interdites en passation des marchés et les procédures à suivre pour signaler ces pratiques visant la société civile.</p> <p>Le projet Le projet veillera à ce que les numéros d'urgence du FIDA pour signaler les cas de corruption ou de harcèlement seront inclus dans tous les documents d'appel d'offres.</p> | S |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Il n'existe pas un système fonctionnel destiné au suivi des dénonciations. | | | |
| 14(g) | Codes de conduite / codes d'éthique et règles relatives à la divulgation d'informations financières | <p>La loi N.08-013/AU relative à la transparence des activités publique, économique, financière et sociale édicte des dispositions applicables à tous les agents publiques y compris ceux impliqués dans la gestion des finances publiques, dont notamment la déclaration de patrimoine ainsi que d'autres dispositions sur des situations constituant comme des pratiques prohibées par la loi et les sanctions relatives à chaque situation.</p> <p>La loi N.08-013/AU dispose dans son article 2 des personnes assujetties à la déclaration de patrimoine, comprenant toutes les catégories d'agents publics. La déclaration est exigible dans les 3 mois qui suivent leur nomination ou leur entrée dans la fonction publique. Cette déclaration devra être renouvelée annuellement. Cette déclaration de patrimoine est obligatoire mais son non-respect n'entraîne pas des conséquences d'ordre administratif ou pénal.</p> | S | <p>Elaboration d'un code de conduite/code d'éthique spécifique pour la passation des marchés.</p> <p>Le gouvernement devra envisager appliquer des sanctions d'ordre administratif ou pénale sur tout agent public intervenant dans le processus de passation des marchés publics qui ne fait pas la déclaration du patrimoine ou ne la renouvèle pas dans les délais fixés par la loi.</p> | S |
| Conclusions consolidées pour le Pilier IV | | | S | | M |

| | | | | |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Consolidated findings at country level based on the assessments above of OECD Pillars I-IV | [to be determined by the SPO] |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|

**Annex II: IFAD PRM - Part B Project Level
ASSESSMENT OF THE PROJECT'S PROCUREMENT IMPLEMENTATION ARRANGEMENTS**

| Assessment Area # and # of related criterion of assessment | Description of Assessment Criterion | Findings regarding possible non-compliance with Project Objectives & IFAD PPF | Inherent Risk of non-compliance with Project Objectives & IFAD PPF | Proposed Mitigation measure/s | Net Risk (taking only fully implemented and effective mitigation measures into account, otherwise the net risk should be identical to the inherent risk) |
|---|---|--|---|--|--|
| <p align="center">1</p> | <p align="center">ASSESSMENT OF PROJECT COMPLEXITY</p> | | | | |
| | | <p align="center">procurement consultant to insert key findings from own assessment</p> | <p align="center">procurement consultant to indicate H, S, M, or L</p> | <p align="center">procurement consultant to insert key measure to be undertaken by the project</p> | <p align="center">procurement consultant to indicate H, S, M, or L</p> |

| | | | | | |
|------|---|---|----------|--|----------|
| 1(a) | Le projet est nouveau en son genre et introduit de nouvelles méthodologies d'acquisition | Le projet n'introduit pas de nouvelles méthodologies d'acquisition. En plus des méthodes de passation reconnues, le projet envisage un partenariat avec différentes entités publiques et privées (CRDE, Centres de formation, Institutions financières, NGO, etc...) | M | Elaboration des protocoles/conventions qui contiennent des dispositions bien définies et claires. Une bonne gestion des protocoles/conventions par l'UGCP et les DOF. | L |
| 1(b) | La valeur d'investissement du projet est élevée et comprend d'importants contrats d'acquisition interdépendants qui nécessitent des compétences avancées en matière de coordination | La valeur d'investissement du projet est élevée mais il ne comprend pas d'importants contrats d'acquisition. Cependant, étant donné qu'il y aura des conventions avec différents partenaires ainsi que distribution des subventions, une compétence avancée en matière de coordination est requise. | M | Une bonne coordination est requise au niveau du Comité de pilotage du projet. Une bonne coordination entre l'unité de gestion et de coordination du projet (UGCP) et les Délégations opérationnelles du projet dans les îles (DOF). Le projet recrutera un personnel qualifié ayant une bonne expérience professionnelle en matière de coordination et de suivi des projets financés par des bailleurs de Fonds. Sélection du personnel du MAPETA ²¹⁸ qui va travailler dans ce projet sur la base des critères bien définies. | M |
| 1(c) | La zone du projet est géographiquement répartie à différents endroits | Le projet interviendra dans trois îles: Grand Comores, Anjouan et Mohéli | M | Les missions de supervision et d'assistance du FIDA seront intensifiées surtout pendant les 2 premières années d'exécution pour s'assurer à ce que le projet exécute les activités telles que planifiées. Une collaboration renforcée entre les différentes parties prenantes du projet | L |
| 1(d) | Le projet inclut plusieurs partenaires de mise en œuvre et des organismes de coopération. | le projet envisage un partenariat avec différentes entités publiques et privées (CRDE, Centres de formation, Institutions financières, NGO, etc...) | M | Une bonne coordination entre l'unité de gestion et de coordination du projet (UGCP), les Délégations opérationnelles du projet dans les îles (DOF) et les partenaires. Organisation des réunions mensuelles pour | M |

²¹⁸ Le Ministère de l'Agriculture, de la pêche, de l'environnement, du Tourisme et de l'Artisanat

| | | | | | |
|---|--|---|----------|--|----------|
| | | | | <p>évaluer le statut d'avancement des activités.</p> <p>L'UGCP du projet préparera pour chaque convention/protocole une matrice des risques qui peuvent entraver l'exécution des activités avec les mesures de mitigation pour chaque risque.</p> | |
| 1(e) | <p>Le projet implique la participation de la communauté dans les activités d'acquisition, ce qui nécessite des exigences de suivi détaillées par l'organisme de mise en œuvre.</p> | <p>Le projet n'implique pas la participation de la communauté</p> | L | | L |
| 1(f) | <p>Le projet est classé avec des risques PESEC élevés ou substantiels (y compris les risques de sécurité.)</p> | <p>Le projet est classé avec des risques PESEC modérés</p> | M | | M |
| 1(g) | <p>Le projet se trouve dans un État fragile avec des structures de gouvernance faibles.</p> | <p>Le projet interviendra dans un contexte de fragilité insulaire et de pauvreté ainsi que faiblesse au niveau des structures de gouvernance.</p> | S | <p>Renforcement des capacités du personnel technique ainsi que le personnel de passation des marchés de MAPETA qui va travailler dans le cadre de ce projet.</p> <p>Les missions de supervision et d'assistance du FIDA seront intensifiées surtout pendant les 2 premières années d'exécution pour assurer une bonne exécution du projet.</p> | S |
| <p>Overall Assessment of the risk posed by Criterion 1</p> | | | | | |

| | | | | | |
|---|--|---|--|--|--|
| 2. ASSESSMENT OF IMPLEMENTING AGENCY CAPACITY (Process/Procedures,Personnel and Performance/Product - 3Ps) | | | | | |
| 2.1 | | PROCESS/PROCEDURES | | | |
| 2.1.1 | | <p>ASSESSMENT OF IA’s Procurement Legal & Regulatory Frameworks(Procurement Rules, Methods and Processes)</p> <p><i>(Section 2.1.1 is to be filled only if the IA is an autonomous national agency or a private entity which is allowed to have a separate legal framework for procurement other than the national procurement law/regulationswhich was assessed under Part A).</i></p> <p>Note: Le Ministère de l’Agriculture, de la pêche, de l’environnement, du Tourisme et de l’Artisanat (MAPETA) est l’entité publique responsable de l’implémentation du projet FORCES-JEUNES et par conséquent cette section est sans objet</p> | | | |
| 2.1.1(a) | | IA procurement methods for Goods, Works and NCS (non-consulting services) are consistent with IFAD Project Guidelines | | | |
| 2.1.1(b) | | IA Procurement methods for Consulting Services are consistent with IFAD Guidelines and prioritize Quality. | | | |

| | | | | | |
|----------|--|--|--|--|--|
| 2.1.1(c) | Access to IA bidding opportunities and bidding/procurement documents is un-restricted for foreign firms | | | | |
| 2.1.1(d) | Bidders, IA procurement staff and the general public have free access to the legal and regulatory framework documents | | | | |
| 2.1.1(e) | The mandatory Minimum number of received quotations/bids in competitive procurement methods is consistent with IFAD PPF ²¹⁹ | | | | |
| 2.1.1(f) | IA's standard Bidding /Procurement Documents and standard contracts (including contractual dispute resolution) are consistent with IFAD standard procurement documents in structure and contents | | | | |

²¹⁹ PPF: Project Procurement Framework

| | | | | | |
|----------|---|--|--|--|--|
| 2.1.1(g) | IA's standard Bidding/Procurement Document incorporate IFAD SECAP requirements (to what extent?) | | | | |
| 2.1.1(h) | IA's standard prequalification documents are consistent with IFAD's and qualification criteria reflect needed past experience, production capacity and financial/cashflow sufficiency | | | | |
| 2.1.1(i) | Bid evaluation criteria are objective, proportionate and based on VFM considerations in the case of Goods/Works/NCS (lowest evaluated cost, Merit Point, lowest price or life cycle cost) and emphasize Quality in the case of consultancy services consistent with IFAD's PPF. | | | | |
| 2.1.1(j) | Minimum number of days for advertised procurement under IA's competitive bidding processes inconsistent with IFAD PPF | | | | |

| | | | | | |
|----------|--|--|--|--|--|
| 2.1.1(k) | Bidders' clarification procedure by the IA is consistent with IFAD PPF | | | | |
| 2.1.1(l) | Bids received by IA prior to the deadline are securely stored and a receipt is given to the bidder | | | | |
| 2.1.1(m) | Bid securities are securely stored | | | | |
| 2.1.1(n) | IA's Public bid openings are conducted for advertised procurements immediately after the submission deadline (within an hour of receipt of bids) | | | | |
| 2.1.1(o) | Minutes of bid opening meetings are recorded and sent to bidders who submitted bids | | | | |
| 2.1.1(p) | No negotiations at award stage are conducted with the successful bidder that aim at changes in offered bid price or scope unless foreseen in the selected procurement method and stipulated in the bidding documents | | | | |

| | | | | | |
|---|---|---|----------|---|----------|
| 2.1.1(q) | Under IA procurement rules, bidders have access to a Bidders' Complaint mechanism consistent with IFAD requirements | | | | |
| 2.1.1(r) | Contract awards are advertised publicly by the IA within reasonable time of contract signature. | | | | |
| Overall Assessment of the riskposed by Criterion 2.1.1 | | | | | |
| 2.1.2 | IA's Procurement Strategy and Procurement Planning Process | | | | |
| 2.1.2(a) | The IA's preparation of its annual procurement plan is preceded by conceptualization of a Procurement Strategy based on market research, previous experience and own capacity assessments | MAPETA n'a pas une stratégie d'acquisition basée sur une étude du marché, l'expérience précédente et les évaluations de ses propres capacités. MAPETA élabore un plan annuel de passation des marchés publics selon un modèle standard utilisé par toutes les autorités adjudicatrices. | S | L'UGCP mettra à jour la stratégie d'acquisition du projet élaborée lors de la mission de conception du projet | M |
| 2.1.2(b) | IA's procurement plans are prepared ahead of time and in tandem with request for budget appropriation to MOF (or competent authority in case on autonomous bodies). | Le projet du budget et le plan prévisionnel doivent être élaborés à l'avance pour être intégrés en temps utile dans le processus de préparation et d'adoption du budget de l'Etat. | M | Le PPM devra être préparé et transmis au FIDA pour la non-objection avant la fin d'année. Le projet mettra à jour en continu le PPM par l'insertion de toutes les données actualisées. | M |

| | | | | | |
|----------|--|---|----------|--|----------|
| 2.1.2(c) | IA's procurement department staff participate in the annual work planning processes | Selon la loi de passation des marchés publics, la cellule de gestion des marchés est chargée de la planification. Etant donné que cette cellule n'est pas encore créée, les personnes en charge des activités de passation participe au processus de planification d'une façon limitée | M | Le Responsable de passation des marchés et les assistants en passation du projet participeront à la préparation du plan de travail et budget annuel du projet (PTBA). Préparation des PPM par les assistants en passation Consolidation du PPM par le Responsable de passation des marchés du projet | M |
| 2.1.2(d) | The project's Procurement Strategy adequately addresses project complexity, IA's internal capacity and experience as well as market supply capacity | La Stratégie d'acquisition du projet aborde de manière adéquate la complexité du projet, la capacité interne de l'organisme de mise en œuvre ainsi que son expérience, ainsi que la capacité d'acquisition du marché. | L | | L |
| 2.1.2(e) | IA's procurement plan for the project is consistent with the project's annual work plan/budget (AWPB) | Les plans prévisionnels annuels de passation des marchés publics doivent être cohérent avec les crédits qui lui sont alloués dans le projet du budget. Faute de quoi, ils ne seront pas approuvés par la Direction nationale de contrôle des marchés ou la Direction insulaire compétente | L | Le Responsable de passation des marchés du projet et les assistants en passation veilleront à ce que les PPM soient cohérents avec les PTBA correspondants | L |
| 2.1.2(f) | IA's Procurement Plans follow an effective format with planned and actual rows for tracking progress achieved across the 3 different categories of procurement | MAPETA utilise le plan prévisionnel standard défini par voie réglementaire par les services du ministère chargé du budget. Il est à noter que ce plan ne contient pas toutes les données relatives à la passation des marchés | M | Le projet utilisera le PPM du FIDA. Le projet utilisera OPEN pour l'élaboration du PPM, sa mise à jour et sa mise à niveau | L |

| | | | | | |
|--|---|--|----------|---|----------|
| Overall Assessment of the risk posed by Criterion 2.1.2 | | | M | | M |
| 2.1.3 | Procurement Management and Contract Administration systems and internal control /audit procedures | | | | |
| 2.1.3(a) | IA's standard contracts for procurement of Goods, Works and Services generally consistent with IFAD contracts | MAPETA utilise les contrats qui sont inclus dans les dossiers d'appel d'offres types nationaux qui sont une adaptation des documents types d'appel d'offres de la Banque Africaine de Développement. Ces contrats contiennent les conditions commerciales et contractuelles types requises pour un accord de passation de marché approprié, conformément à la catégorie et à la méthode pertinentes. Cependant, ces contrats peuvent être complémenter avec quelques dispositions des contrats du FIDA | L | Inclure les provisions suivantes: <ul style="list-style-type: none"> - La politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations; - Les dispositions sur le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels - Le droit du FIDA de mener un audit ou une inspection - Les dispositions sur les normes de performance PESEC. - Le formulaire d'auto-certification du FIDA Pour les marchés internationaux, le projet utilisera les contrats du FIDA. | L |
| 2.1.3(b) | IA's standard contracts for procurement of Goods, Works and Services implement IFAD's SECAP requirements | Les contrats des travaux comportent quelques dispositions relatives aux exigences du PESEC (Protection de la main-d'œuvre et conditions de travail, Installation, organisation, sécurité et hygiène des chantiers, Sujétions spéciales pour les travaux exécutés à proximité de lieux habités, fréquentés ou protégés, Sujétions spéciales pour les travaux exécutés à proximité des câbles ou ouvrages souterrains de télécommunications, Emploi des explosifs). Quant aux contrats des biens et services, ils ne contiennent pas des dispositions du PESEC | M | Inclure dans les contrats du projet les dispositions sur les normes de performance PESEC. Inclure dans les contrats des travaux l'annexe «Gestion environnementale» des contrats du FIDA | M |

| | | | | | |
|-----------|--|--|----------|---|----------|
| 2.1.3 (c) | The IA has established internal control systems with Segregation of Authority including effective separation between procurement and financial management | La cellule de gestion des marchés n'est pas encore instaurée au MAPETA, une personne est mandatée de faire la passation des marchés et une autre personne est chargée de la gestion financière. De même, chaque Direction a un contractuel pour la passation des marchés et un autre pour la gestion financière. | L | | L |
| 2.1.3(d) | The IA has an effective internal audit function in addition to independent and timely external financial audit (having specialized "procurement audit" is a plus) | Il n'existe pas un audit spécialisé pour la passation des marchés étant donné que MAPETA n'effectue pas de grands marchés. Quant aux projets financés par des bailleurs de fonds, chaque projet applique les procédures d'audit de l'organisation qui finance. | M | Le projet respectera les dispositions de l'accord de financement quant aux exigences de l'audit et appliquera les dispositions du Manuel d'implémentation du projet (PIM). Le projet prendra toutes les mesures nécessaires pour implémenter les recommandations des missions d'audit et des missions de supervision et de support du FIDA | M |
| 2.1.3 (e) | IA has established contract management procedures and contract management forms for monitoring progress against Time, Cost, Quality and Scope of the signed contracts for Goods, Works and Services. | MAPETA exécute les contrats selon les dispositions contractuelles. Pas des formulaires de gestion des contrats. Quant aux projets financés par des bailleurs de fonds, chaque projet applique les procédures de gestion des contrats de l'organisation qui finance. | M | Le projet utilisera l'outil de suivi des contrats (CMT) du FIDA et assurera sa mise à jour régulière. | M |
| 2.1.3 (f) | The IA develops a comprehensive Contract Management Plan for major contracts with clear indication of roles and responsibilities | MAPETA n'a pas un plan de gestion des contrats majeurs étant donné que les marchés sont de faible valeur | M | Le projet élaborera un plan de gestion de contrat pour les contrats complexes ou de grande valeur avec une indication claire des rôles et des responsabilités de tous les personnes intervenants dans l'exécution des activités et une identification des risques qui peuvent entraver leur | M |

| | | | | | |
|-----------|--|--|----------|---|----------|
| | | | | <p>exécutions ainsi que les mesures d'atténuation.</p> <p>Le projet utilisera la CMT du FIDA et veillera à sa mise à jour continue</p> | |
| 2.1.3 (g) | IA's procedures for initiation and approval of Contract Variations are established and clear | La loi N/22-011/AU du 23 Juin portant passation des marchés publics contient des dispositions sur les changements dans le volume ou le coût des marchés qui ne se font que par voie d'avenant et doivent être approuvés par la Direction Nationale du contrôle des marchés sans élaborer sur les procédures d'initiation de ces variations | M | Pour les avenants des marchés attribués dans le cadre du projet, l'UGCP/DOF appliqueront les instructions du Module P2: Avenants aux contrats du Guide pratique de passation des marchés du FIDA et respecteront les dispositions de la Lettre sur les modalités en passation des marchés (PAL) | L |
| 2.1.3 (h) | Contract Amendments beyond a prescribed threshold (not exceeding 15% of time duration or contract value) require higher level approvals. | Les variations des contrats se font selon les dispositions de la loi N/22-011/AU du 23 Juin portant passation des marchés publics. Selon cette loi, le marché public ne peut être modifié que par voie d'avenant et dans la limite de 20% de sa valeur totale. | M | Pour tous les marchés attribués dans le cadre du projet et ayant fait l'objet d'un examen préalable, un avis de non-objection du FIDA est requis lorsque l'avenant: (i) relève le montant du contrat initial de plus de 10% de sa valeur, (ii) proroge la durée initiale du contrat de 25% ou plus. | L |
| 2.1.3 (i) | IA has established procedures for receipt/acceptance of contract outputs in Goods, Works and Services | Selon la loi nationale, la réception des Biens et Travaux se fait par une Commission de réception créée au sein de la cellule de gestion des marchés. Cependant, les décrets portant sur la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de cette Commission ne sont pas encore promulgués. La réception au MAPETA se fait par des comités de réception désignées à cette fin. | M | <p><u>Pour les marchés des travaux et des biens:</u></p> <p>La réception des marchés des travaux et des biens attribués dans le cadre du projet sera conduite par un comité de réception composé d'un nombre impair et nommé par le Directeur du projet/ le Directeur de la Délégation opérationnelle.</p> <p>Ce comité devra comprendre des spécialistes techniques dans le domaine de l'approvisionnement, des spécialistes de l'approvisionnement et des représentants des utilisateurs finaux qui n'ont pas</p> | M |

| | | | | | |
|-----------|---|--|----------|--|----------|
| | | | | <p>participé au processus d'évaluation et d'attribution du marché.</p> <p>Le comité de réception élaborera un rapport de réception provisoire et un rapport de réception définitive le cas échéant.</p> <p><u>Pour les services de Conseil:</u></p> <p>Les livrables seront examinés et approuvés par au moins 2 personnes techniques désignées par le Directeur du projet/ Directeur de la Délégation opérationnelle du projet.</p> <p>Aucun paiement ne devra être effectué sans un rapport de réception ou sans le certificat d'acceptation des livrables</p> | |
| 2.1.3.(j) | IA has established procedures for receipt/approval of deliverables and approval of payments for Goods, Works and Services | Le paiement du marché est lié à la réception des travaux et des biens et à l'acceptation des livrables. Les procédures de réception/ d'acceptation et les procédures de paiement sont bien définies dans les contrats. | L | | L |
| 2.1.3 (k) | IA's payment procedures lead to timely payments to the contracted parties in line with IFAD standard contracts | Les contrats contiennent des dispositions relatives aux procédures et délais des paiements. Mais dans la pratique, les délais ne sont pas toujours respectés. | M | <p>Le projet respectera les termes du contrats quant aux procédures et délais de paiement.</p> <p>Le projet respectera les dispositions du Manuel d'implémentation du projet (PIM)</p> <p>Les missions de supervision du FIDA vérifieront les procédures de paiement du projet</p> | M |

| | | | | | |
|--|---|--|----------|---|----------|
| 2.1.3 (l) | IA's Contractual Dispute Settlement procedures always provide for amicable settlement and stipulate arbitration for contracts with foreign contracted parties | Les procédures de règlement des litiges contractuels prévoient un règlement à l'amiable ainsi qu'un recours devant l'Autorité de Régulation des marchés publics et le recours devant la juridiction compétente. Cependant, les contrats utilisés ne prévoient pas l'arbitrage pour les contrats conclus avec des parties contractantes étrangères. | M | Le projet utilisera les dossiers d'appel d'offres international du FIDA pour les travaux et les biens qui comportent des contrats standards. | M |
| 2.1.3 (m) | The IA has well-developed claim assessment procedures for initiating own claims or for verification of validity and costing of contractual claims filed by the contracted parties | Il n'existe pas des procédures spécifiques pour MAPETA. Les dispositions de la loi sont appliquées. Les soumissionnaires, une fois notifiés du rejet de leur offre, ont le droit de demander des clarifications sur les motifs de rejet. Cependant, la loi n'élabore pas sur le compte-rendu que l'autorité contractante doit faire. | M | Le projet utilisera le modèle type de compte rendu relatif à l'évaluation d'une offre portant sur des services de conseil, des travaux, des biens du FIDA. Le projet utilisera le modèle type de l'avis d'intention d'attribution du FIDA. Le projet devra suivre les procédures du Guide pratique de Passation des Marchés du FIDA relatives à l'adjudication du contrat (Modules L -L1- L2- M – M1 et M2) | L |
| Overall Assessment of the risk posed by Criterion 2.1.3 | | | M | | M |
| 2.1.4 | RECORD KEEPING | | | | |
| 2.1.4(a) | A serial-numbered procurement file is maintained for each procurement activity (with records from requisition to acceptance/receipt of goods/works/services) | Les dossiers de passation sont classés dans des classeurs numérotés contenant les divers documents du marché (demande des devis, devis reçus, factures, paiement effectués, bon de livraison, rapport de réception etc...) | L | | L |

| | | | | | |
|-----------|--|---|----------|---|----------|
| 2.1.4 (b) | Original contracts secured in a fire and theft proof location. | Les contrats originaux ne sont pas conservés dans un endroit sûr à l'abri des incendies et du vol | S | Un système de classement mobile et informatisé des documents de passation des marchés est requis pour éviter que les dossiers ne soient endommagés et pour garantir leur protection contre le vol et l'incendie | M |
| 2.1.4 (c) | A separate contract file is maintained with a copy of the contract and all subsequent contractual correspondence e.g. contractual notices by supplier, contractor, purchaser or employer; a detailed record of all changes or variation orders issued affecting the scope, quality, timing or price of the contract; records of invoices and payments, progress reports, certificates of inspection, acceptance and completion; records of claim and dispute and their outcomes; etc.) | Les registres de chaque marché sont classés dans un classeur séparé et contiennent les documents relatifs au marché le cas échéant. | L | Les registres de de chaque marché seront conservés dans des classeurs séparés au niveau de l'UGCP par ordre chronologique. Les registres de de chaque marché seront conservés dans des classeurs séparés au niveau des Délégations opérationnelles du projet par ordre chronologique. Les délégations partageront une copie électronique de chaque dossier de passation des marchés avec l'UGCP. | L |

| | | | | | |
|--|--|--|----------|---|----------|
| 2.1.4 (d) | The IA Procurement & Contract Files are maintained for at least 7 years beyond project closure in a secure place.. | Les dossiers d'acquisition et de contrat de l'organisme de mise en œuvre sont conservés pendant 5 ans après la clôture du projet. Cependant, ces dossiers ne sont pas conservés dans un endroit sécurisé | M | l'UGCP conservera les pièces et les documents relatifs à la passation de marchés dans un endroit sécurisé pour une période de 10 années d'une manière accessible et récupérable qui facilite l'examen et la vérification. Un tableau des documents à archiver est disponible à l'annexe 2 du Manuel des passations des marchés (PIM). | L |
| 2.1.4(e) | The IA maintains an up-to-date Contract Register that records all ongoing contracts (with names, prices and dates) per procurement category for ease of retrieval of contract data | MAPETA n'a pas un registre des contrats. Les projets au sein du MAPETA tiendront des registres selon les exigences des donateurs/institutions financières internationales. | M | L'UGCP adoptera l'outil de suivi des contrats déployé par le FIDA et consacra des ressources suffisantes à l'utilisation, au fonctionnement et à la production de rapports à partir de ce système, conformément aux instructions du FIDA. | L |
| Overall Assessment of the risk posed by Criterion 2.1.4 | | | M | | L |
| 2.2 | IA's PERSONNEL CAPABILITIES: IA's Procurement Personnel Capabilities and Procurement resources (systems and facilities). | | | | |
| 2.2.1 | The IA has a dedicated Procurement Department/Unit with a Director and a team of experienced staff | Le MAPETA n'a pas une cellule de gestion des marchés qui est requise par la loi N.22-022/AU du 23 Juin 2022. En outre, il n'existe pas une équipe de personnel de passation des marchés expérimenté. En outre, MAPETA ne fait la passation que pour des marchés de faibles valeurs ayant un aspect administratif et logistique | S | Une unité de gestion et de coordination sera créée au sein du MAPETA un compartiment fiduciaire et suivi comprenant un responsable de passation des marchés et une délégation opérationnelle sera créée au niveau de chaque îles avec un compartiment fiduciaire et suivi comprenant un assistant en passation des marchés. | M |
| 2.2.2 | The IA's Procurement Unit has previous experience with donor/IFI-funded | Comme il n'existe pas une cellule de gestion des marchés au sein du MAPETA, chaque projet recrutera son propre personnel. Il est à noter que la fonction | S | L'UGCP sélectionnera le Responsable de Passation des marchés et les assistants en passation des marchés selon les termes de références élaborées par la mission de | S |

| | | | | | |
|-------|--|---|----------|---|----------|
| | procurement procedures | d'acquisition n'est pas encore professionnalisée aux Comores en termes de développement de descriptions de rôle, profils de compétences et accréditation et schémas de certification pour la profession. | | conception du projet. Renforcement des capacités du MAPETA à travers l'organisation des formations en passation des marchés pour les fonctionnaires en charge de passation des marchés et pour les fonctionnaires techniques en charge de préparation des spécifications techniques/Terms de référence et en charge de gestion des contrats | |
| 2.2.3 | IA's regular annual procurement volume exceeds expected project procurement in value and complexity (i.e. the IA normally conducts more and more complex procurement than what is required as part of the project) | Le MAPETA n'effectue que des acquisitions de faibles valeurs. Les acquisitions complexes d'effectuent au niveau des projets financés par des donateurs ou des institutions financières internationales. Il n'existe pas des données statistiques sur le volume d'acquisition annuel du MAPETA. | S | Le projet élaborera un rapport annuel détaillé sur la passation des marchés conclus au cours de l'année incluant au moins les informations suivantes pour chaque marché: 1. Date de publication de l'avis d'appel d'offre; 2. La méthode de passation; 3. Date de soumission des offres; 4. Nombre des offres soumis; 5. Nom et adresse des soumissionnaires; 6. Date de finalisation de l'évaluation; 7. Date de l'avis d'intention d'attribution; 8. Date de l'attribution; 9. Nombre des contestations reçues; 10. Décisions concernant les contestations reçues le cas échéant; 11. Date de signature du contrat; 12. Montant du contrat, 13. Montant des garanties requises 14. Nom et adresse du contractant; 15. Période d'exécution du contrat; 16. Date et objectif des avenants, 17. Date de réception des factures; 18. Date et montant des paiements effectués; 19. Montant des paiements à effectuer; 20. Date de la réception provisoire; 21. Date de la réception définitive. Une copie de ce rapport sera partagée avec | M |

| | | | | | |
|-------|---|--|----------|---|----------|
| | | | | le FIDA, l’Autorité de Régulations des Marchés Publics (ARMP) et la Direction nationale du contrôle des marchés publics. | |
| 2.2.4 | IA’s procurement staff have Job Descriptions that cover all foreseen functions of the intended project procurement | <p>MAPETA n’a pas un personnel expérimenté en passation des marchés. Chaque direction nomme un fonctionnaire ou recrute un contractuel qui se charge des activités de passation.</p> <p>Ce personnel n’a pas l’expérience dans des projets financés par des donateurs ou des institutions financières internationales.</p> <p>En outre, MAPETA ne dispose pas de TOR couvrant les fonctions prévues de l’acquisition</p> | H | <p>Des TOR pour le Responsable de passation des marchés et pour l’assistant en passation des marchés seront élaborées par la mission de Conception du projet et seront adoptées par le projet.</p> <p>Le projet prendra en charge des stagiaires en passation des marchés.</p> <p>Le FIDA dans le cadre de ses missions de supervision fournira du support pour le projet en matière de passation des marchés.</p> <p>Le Responsable de passation des marchés et les assistants en passation des marchés participeront aux formations organisées par le FIDA sur ses procédures de Passation des marchés (BUILD PROC).</p> | S |
| 2.2.5 | The number and qualifications of the staff of the IA Procurement Department are sufficient to undertake the additional procurement that will be required under the proposed project | <p>MAPETA ne dispose pas de personnel qualifié en passation des marchés.</p> <p>Le projet devra recruter un responsable de passation des marchés et des assistants ayant les qualifications et l’expérience requises dans ce domaine.</p> <p>Etant donné que la fonction de responsable des marchés publics est récemment reconnue par la loi en tant que fonction, il y a un grand risque de ne pas trouver les compétences requises sur le marché local.</p> | H | <p>Une unité de gestion et de coordination du projet sera établie au sein du MAPETA et des délégations opérationnelles au niveau des îles. Ces unités seront dotées de personnel qualifié dans le domaine de passation des marchés</p> <p>Le projet devra envisager recruter des responsables de passation des marchés qui ont déjà acquis de l’expérience dans le domaine en travaillant déjà dans des projets financés par des donateurs ou des institutions financières internationales.</p> <p>Publication de l’avis de manifestation d’intérêt au niveau national et régional.</p> <p>Le Responsable de passation des marchés et les assistants en passation des marchés</p> | S |

| | | | | | |
|-------|---|---|----------|---|----------|
| | | | | participeront aux formations organisées par le FIDA sur ses procédures de Passation des marchés (BUILD PROC). | |
| 2.2.6 | The IA Procurement Department has adequate facilities such as PCs, internet connections, photocopy facilities, printers, safes etc. to undertake the foreseen project procurement | La cellule de gestion des marchés n'est pas encore instaurée. Quant au MAPETA, il dispose des équipements nécessaires pour ses fonctionnaires. | L | Le projet disposera de ses propres moyens | L |
| 2.2.7 | The IA's Procurement Department staff are certified practitioners or have attended relevant procurement training programs | Il n'y a pas une cellule de gestion des marchés au MAPETA. Les personnes chargées de passation des marchés dans les directions du MAPETA n'ont pas suivi des programmes de formation pertinents en matière de passation des marches | S | Les personnes chargées de passation des marchés dans les directions du MAPETA participeront aux formations organisées par le FIDA sur ses procédures de Passation des marchés (BUILD PROC). Le personnel de passation des marchés du projet participera au BUILPROC Des sessions de formation sur les procédures du FIDA en passation des marchés seront organisées pour le personnel de passation des marchés des partenaires étatiques et pour le personnel technique du projet | M |
| 2.2.8 | The IA's Procurement Department staff are capable of working in one of IFAD's official languages | Le français est la langue officielle du Comores | L | | L |

| | | | | | |
|---|--|--|---|---|---|
| 2.2.9 | The Project Director is issued a Project Charter granting him/her sufficient authority to control and authorize project activities (documented in PIM) | Le Directeur du projet aura l'autorité nécessaire pour autoriser le lancement des activités et contrôler leur exécution. Cependant, selon l'article 13 de la loi N.22-011/AU du 23 Juin 2023 portant sur la passation des marchés, le ministre est le Responsable des marchés publics. Il peut se faire représenter dans l'exercice de ses fonctions sauf pour la signature du marché. | L | La question de signature des contrats sera discutée avec les parties concernées lors de la négociation du Financement du projet. | L |
| 2.2.10 | The IA has access to claim initiation or claim assessment experts either internally or externally especially for large value contracts with foreign vendors.. | Cette provision est non disponible pour MAPETA | S | | S |
| Overall Assessment of the riskposed by Criterion 2.2 | | | S | | S |
| 2.3 | IA's PERFORMANCE (PRODUCTS & PAST EXPERIENCE) - guided by quantitative indicators of Pillars II and III of OECD MAPS II (based on performance of the previous year) | | | | |
| 2.3.1 | % of the total annual IA contracts that are awarded in open and restricted bidding | Le MAPETA effectue des passations des marchés de faibles valeurs qui ne nécessitent pas l'utilisation des méthodes d'appel d'offres ouvert ou restreint. La méthode utilisée est l'achat au meilleur prix (National Shopping). Il n'existe pas des données statistiques permettant de savoir le volume des contrats annuels du MAPETA | S | Le projet élaborera des rapports annuels sur la passation des marchés qui contiendront entre autres des données statistiques sur le pourcentage des contrats attribués par appel d'offres ouvert, par appel d'offres restreint, et par entente directe. Le projet respectera les méthodes de passations indiquées dans la Lettre des | M |

| | | | | | |
|-------|---|--|---|---|---|
| | | | | modalités en passation des marchés (PAL) et dans le Plan de passation des marchés (PPM) | |
| 2.3.2 | Percentage and value of IA's annual contracts that are awarded under direct contracting (single source) | Il n'existe pas des données statistiques permettant d'évaluer cet indicateur. Selon le secrétaire général du MAPETA, toutes les passations s'effectuent par l'achat au meilleur prix en comparant les devis reçus des fournisseurs/entrepreneurs. | S | L'utilisation de l'Entente Directe/ Marché de gré à gré doit être adressée en avance au FIDA pour obtenir son avis de non-objection avec une justification suffisamment détaillée indiquant notamment pour quelle raison l'Entente Directe/ Marché de gré à gré a été choisi plutôt qu'une procédure de passation de marchés concurrentielle. | M |
| 2.3.3 | IA's Efficiency in completing the bidding process (open and restricted) for Goods (measured in time from advertisement to contract award and signature) | <p>Au cas où MAPETA va effectuer des marchés des Biens de grande valeur, il doit l'effectuer selon les dispositions de la LOI N.22-011/AU du 23 Juin 2022 et les méthodes de passation et les seuils indiqués dans le décret N.12-131/PR du 31 Mai 2012.</p> <p>Dans la pratique, MAPETA n'effectue que des marchés des Biens de petite valeur. Les appels d'offres ouvert et restreint s'effectuent au niveau des projets au sein du MAPETA financés par des donateurs/institutions financières internationales selon les seuils et procédures indiqués dans les accords financement. Il n'existe pas des données statistiques permettant d'évaluer l'efficacité dans la réalisation du processus d'appel d'offres.</p> | S | <p>Le projet respectera les délais de chaque étape des procédures de passation pour les Biens indiqués dans le Plan de Passation des Marchés (PPM).</p> <p>Le comité d'évaluation des offres veillera à la finalisation du processus d'évaluation des offres permettant au projet de procéder à la passation d'un contrat avant l'expiration de la période de validité des offres. Si une prorogation de la validité s'impose, le comité devra se référer aux instructions indiquées au module L7- prorogation de la validité des offres dans le Guide pratique de Passation des marchés du FIDA.</p> | M |

| | | | | | |
|--------------|--|--|-----------------|---|-----------------|
| <p>2.3.4</p> | <p>IA's Efficiency in completing the bidding process (open and restricted) for Works (measured in time from advertisement to contract award and signature)</p> | <p>Au cas où MAPETA va effectuer des marchés des Travaux de grande valeur, il doit l'effectuer selon les dispositions de la LOI N.22-011/AU du 23 Juin 2022 et les méthodes de passation et les seuils indiqués dans le décret N.12-131/PR du 31 Mai 2012.</p> <p>Dans la pratique, MAPETA n'effectue pas des marchés des travaux. Les appels d'offres ouvert et restreint s'effectuent au niveau des projets au sein du MAPETA financés par des donateurs/institutions financières internationales selon les seuils et procédures indiqués dans les accords financement. Il n'existe pas des données statistiques permettant d'évaluer l'efficacité dans la réalisation du processus d'appel d'offres.</p> | <p>S</p> | <p>Le projet respectera les délais de chaque étape des procédures de passation pour les travaux indiqués dans le Plan de Passation des Marchés (PPM).</p> <p>Le comité d'évaluation des offres veillera à la finalisation du processus d'évaluation des offres permettant au projet de procéder à la passation d'un contrat avant l'expiration de la période de validité des offres. Si une prorogation de la validité s'impose, le comité devra se référer aux instructions indiquées au module L7- prorogation de la validité des offres dans le Guide pratique de Passation des marchés du FIDA.</p> | <p>M</p> |
| <p>2.3.5</p> | <p>IA's Efficiency in completing the competition process for Services (measured in time from advertisement to contract award negotiations and signature)</p> | <p>Au cas où MAPETA va effectuer des marchés des Services de Conseil de grande valeur, il doit l'effectuer selon les dispositions de la LOI N.22-011/AU du 23 Juin 2022 et les méthodes de passation et les seuils indiqués dans le décret N.12-131/PR du 31 Mai 2012.</p> <p>Dans la pratique, MAPETA n'effectue que des marchés de petite valeur. Les appels d'offres ouvert et restreint s'effectuent au niveau des projets au sein du MAPETA financés par des donateurs/institutions financières internationales selon les seuils et procédures indiqués dans les accords financement. Il n'existe pas des données statistiques permettant d'évaluer l'efficacité dans la réalisation du processus d'appel d'offres.</p> | <p>S</p> | <p>Le projet respectera les délais de chaque étape des procédures de passation pour les Services de Conseil indiqués dans le Plan de Passation des Marchés (PPM).</p> <p>Le comité d'évaluation des offres veillera à la finalisation du processus d'évaluation des offres permettant au projet de procéder à la passation d'un contrat avant l'expiration de la période de validité des offres. Si une prorogation de la validité s'impose, le comité devra se référer aux instructions indiquées au module L7- prorogation de la validité des offres dans le Guide pratique de Passation des marchés du FIDA.</p> | <p>M</p> |

| | | | | | |
|-------|---|--|----------|--|----------|
| 2.3.6 | % of bidding documents for Goods/ Non-Consulting Services and Works in the last one or two years where more than one amendment to the bidding documents was issued. | Pas de données statistiques sur le pourcentage de document d'appel d'offres pour les Biens / Services non consultatifs et Travaux au cours de la dernière année ou des deux dernières années, pour lesquels plus d'une modification des documents d'appel d'offres a été émise | S | | S |
| 2.3.7 | % of RFPs for consulting services where more than one amendment to the RFP was issued | Pas de données statistiques sur le pourcentage de RFP (demandes de propositions) pour les services de conseil pour lesquels plus d'une modification du RFP a été émise. | S | | S |
| 2.3.8 | % of procurement competitions in Goods /Non-Consulting Services, Works and Consulting Services that failed or were cancelled | Pas de données statistiques sur le pourcentage de marchés des Biens / Services non consultatifs, Travaux et Services de conseil qui ont été annulés | S | | S |
| 2.3.9 | Average number of responsive bids in Goods/Non-consulting Services, Works and Consulting Services competitions | Pas de données statistiques sur le Nombre moyen d'offres conformes dans les acquisitions de Biens / Services non consultatifs, Travaux et Services de conseil. | S | | S |

| | | | | | |
|--------|--|---|----------|--|----------|
| 2.3.10 | % of procurement competitions for Goods/ Non-Consulting Services, Works and Consulting Services conducted electronically | Le système de gestion des appels d'offres en ligne «Comores Marchés Publics» n'est pas encore opérationnel. Il est en phase d'essai | S | | S |
| 2.3.11 | % of contracts awarded to SMEs in the previous year | Pas de données statistiques sur le pourcentage de contrats attribués aux PME (petites et moyennes entreprises) au cours de l'année précédente. | S | | S |
| 2.3.12 | % of procurement competitions and contracts that integrate sustainable procurement considerations (at least 1 social/labour plus 1 environmental criteria) | Pas de données statistiques sur le pourcentage d'acquisition et des contrats qui intègrent des considérations d'acquisition durable. | S | | S |
| 2.3.13 | Percentage of IA's contracts for Works with cost over-runs above 10% of initial contract price. | Pas de données statistiques sur le Pourcentage des contrats de l'organisme de mise en œuvre pour les Travaux avec des dépassements de coûts supérieurs à 10 % du prix initial du contrat. | S | | S |
| 2.3.14 | Percentage of IA's contracts for Works with time over-runs above 10% of initial contractual duration. | Pas de données statistiques sur le Pourcentage des contrats pour les Travaux avec des retards temporels supérieurs à 10 % de la durée contractuelle initiale. | S | | S |
| 2.3.15 | Average number of complaints received from bidders as to the fairness of bidding documents or contract award | Pas de données statistiques sur le nombre moyen de plaintes reçues de la part des soumissionnaires concernant l'équité des documents d'appel d'offres ou de l'attribution du contrat. | S | | S |

| | | | | | |
|--------|--|--|----------|---|----------|
| 2.3.16 | % of bidders' appeal decisions that were accepted and enforced (with ruling against the IA) | Pas de données statistiques sur le pourcentage de décisions d'appel des soumissionnaires qui ont été acceptées et appliquées (avec une décision défavorable à l'organisme de mise en œuvre). | S | | S |
| 2.3.17 | % of Vendors Invoices paid on time in Goods/Non-Consulting Services, works and Consulting Services contracts. | Pas de données statistiques sur le pourcentage des factures des fournisseurs payées à temps dans le cadre des contrats de Biens/ Services non consultatifs, Travaux et Services de conseil. Les fournisseurs, consultants et entrepreneurs rencontrés dans le cadre de la mission de conception du projet ont souligné le problème du retard du paiement des factures dans les marchés finances par le budget du gouvernement. | S | <p>Le projet respectera les procédures et délais du paiement tels que indiqués dans les contrats.</p> <p>Le projet devra archiver en copie papier: (i) Les documents de livraison signés attestant la livraison de biens, ou certificats d'achèvement signés liés à un contrat de services ou de travaux en vertu du contrat, y compris tout enregistrement de livraison de contrat, (ii) une copie de toutes les factures de travaux, de services ou de biens, y compris les documents de travail vérifiant l'exactitude des paiements réclamés et les détails du paiement effectif autorisé; et en copie électronique une copie des feuilles de calcul/enregistrements de paiement cumulatifs attestant la gestion de tous les paiements effectués.</p> <p>Les missions de supervision et d'assistance du FIDA examineront le processus de paiement des contrats conclus dans le cadre du projet.</p> | M |
| 2.3.18 | <p>Is the general quality of documents produced by the IA's Procurement Department in line with IFAD's expected quality levels:</p> <p>i. Quality of Bidding Documents for Goods/NCS</p> | La mission n'a pas pu vérifier cet indicateur car MAPETA effectue des marchés de faible valeur qui ne nécessitent pas le lancement d'un appel d'offres ouvert ou restreint. MAPETA effectue la passation de ces marchés en utilisant la méthode de l'achat au meilleur prix qui consiste à comparer les | M | <p>Le projet utilisera les documents types du FIDA pour la passation des marchés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le document d'appel d'offres international pour la passation des marchés des Biens et Travaux; - Le Compte rendu relatif à l'évaluation d'une offre portant sur des biens; | L |

| | | | | | |
|--|--|---|--|---|--|
| | <p>and Works</p> <p>ii. Quality of RFP for Consulting Services</p> <p>iii. Quality of Bid Evaluation Reports</p> <p>iv. Quality and adequacy of responses to bidders' qualifications</p> | <p>devis des soumissionnaires.</p> <p>Il est à noter que MAPETA utilise les dossiers de passation types nationaux une comparaison entre les dossiers types nationaux et les dossiers de passation des marchés du FIDA démontre une nécessité d'ajouter aux dossiers nationaux certaines conditions contractuelles du FIDA.</p> <p>En outre, le même dossier d'appel d'offres est utilisé pour l'appel d'offres national et l'appel d'offres international</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Le Compte rendu relatif à l'évaluation d'une offre portant sur des travaux; - Le Compte rendu relatif à l'évaluation d'une offre portant sur des services de conseil - Rapport d'évaluation concernant des travaux; - Rapport d'évaluation concernant des biens; - Rapport d'évaluation concernant des biens et travaux (Critère du meilleur rapport qualité-prix); - Rapport d'évaluation technique (concernant des services de conseil); - Rapport d'évaluation global (concernant des services de conseil); - Déclaration d'impartialité et de confidentialité <p>Le projet devra inclure dans les dossiers d'appel d'offres et dans les contrats:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations; - Les dispositions sur le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels <ul style="list-style-type: none"> - Le droit du FIDA de mener un audit ou une inspection - Les dispositions sur les normes de performance PESEC. - Le formulaire d'auto-certification du FIDA. | |
|--|--|---|--|---|--|

| | | | | | |
|---|--|--|--|---|---|
| 2.3.19 | <p>Management / Procurement Audit:</p> <p>% of IA contracts subjected to specialized procurement audit</p> <p>the IA timely implements recommendations</p> | <p>Pas de données statistiques sur le pourcentage de contrats soumis à un audit spécialisé en matière d'acquisition. Quant aux projets au sein du MAPETA qui sont financé par les donateurs et institutions financières internationales, l'audit s'effectue selon les procédures de ces institutions</p> | S | <p>Le projet préparera des rapports annuels détaillés sur la passation des marchés y incluant: (i) le pourcentage des contrats qui ont été soumis à un audit et ceux qui ont été revus au cours des missions de supervision et des missions de support du FIDA; (ii) les recommandations des missions qui ont été mise œuvre par le projet.</p> | M |
| <p>Overall Assessment of the risk posed by Criterion 2.3</p> | | | S | | S |
| <p>Overall Assessment of the risk posed by Criterion 2</p> | | | S | | S |
| <p>Overall Assessment of the risk posed by PartB</p> | | | <p>[inherent risk to be determined by the SPO]</p> | <p>[net risk to be determined by the SPO]</p> | |
| <p>Overall Assessment of the risk posed by PartsA and B</p> | | | <p>[inherent risk to be determined by the SPO]</p> | <p>[net risk to be determined by the SPO]</p> | |

Tableau récapitulatif du nombre des sous-indicateurs par pilier

| Piliers- MAPS | Sous-indicateur satisfait | Sous-indicateur partiellement satisfait | Sous- indicateur non satisfaisant | Sous-indicateur sans objet | TOTAL |
|--|---------------------------|---|-----------------------------------|----------------------------|-------------|
| Pilier I – Cadre législatif, réglementaire et politique | 33 | 17 | 18 | 0 | 68 |
| Pilier II – Cadre institutionnel et capacité de gestion | 14 | 16 | 18 | 7 | 55 |
| Pilier III. Activités d'acquisition publique et pratiques du marché | 6 | 13 | 7 | 0 | 26 |
| Pilier IV. Responsabilité, intégrité et transparence du système de passation des marchés publics | 11 | 20 | 30 | 1 | 62 |
| TOTAL | 64 | 66 | 73 | 8 | 211 |
| | 30.33% | 31.27% | 34.59% | 3.79% | 100% |

Appendice 7. Gestion financière

L'AGENCE DE MISE EN ŒUVRE CHEF DE FILE ET AYANT DES RESPONSABILITÉS FIDUCIAIRES

1. L'Agence principale de mise en œuvre du projet FORCE Jeunes sera le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat (MAPETA) du Gouvernement de l'Union des Comores. L'Unité nationale de coordination du projet (UNAC) sera responsable de la gestion fiduciaire globale du programme sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et sera le centre de comptabilité globale du programme. L'UNAC sera chargée d'assurer la mise en œuvre des activités du programme et aura les responsabilités fiduciaires suivantes :
 - a) la préparation des plans de travail et des budgets annuels en garantissant une approche ascendante et des soumissions en temps voulu pour les inclure dans les estimations budgétaires globales approuvées par le gouvernement.
 - b) Planification, exécution et service d'assistance en matière de marchés publics ;
 - c) Versement des fonds aux îles (régions) conformément à la structure des flux financiers,
 - d) Gestion des demandes de retrait du FIDA ;
 - e) La gestion financière du programme, y compris la supervision et le respect des réglementations gouvernementales.
 - f) Rapports financiers et préparation des états financiers annuels pour les audits.
 - g) Toute demande de non-objection au FIDA émanera de l'UNAC.

PLANIFICATION ET BUDGÉTISATION

2. Le programme est financé par diverses sources de fonds, à savoir le FIDA, des cofinanciers qui seront mobilisés durant la conception et la mise en œuvre (le Fonds d'Adaptation est déjà ciblé) et le gouvernement de l'Union des Comores, et sera donc soumis à des procédures spécifiques. La budgétisation des dépenses et la planification des opérations dans les zones de mise en œuvre sont strictement liées. Le rapport de conception du programme, les conventions de financement et leurs avenants éventuels constituent le cadre général de tout processus de budgétisation annuelle ou par activité dans le cadre du programme.
3. La budgétisation annuelle est une obligation contractuelle de la convention de financement. La budgétisation du programme se fera conformément aux procédures existantes du Gouvernement de l'Union des Comores. Le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) sera approuvé par le Comité de Pilotage du Programme et soumis à la non-objection du FIDA. Le plan de travail annuel et le budget seront préparés et soumis en temps voulu au FIDA, au moins deux mois avant le début de l'exercice financier, conformément aux exigences du FIDA. Le plan de travail annuel servira de base pour définir les activités du programme et garantir que des fonds suffisants sont alloués pour atteindre les résultats convenus.
4. L'objectif du plan de travail annuel est de fournir à l'équipe de gestion du programme des calendriers et des activités spécifiques, ainsi que des budgets détaillés pour l'année à venir, facilitant ainsi la mobilisation du personnel et des ressources lorsqu'ils sont nécessaires. Le plan de travail annuel des activités sert d'instrument pour souligner et intégrer les priorités de gestion pour la mise en œuvre, prévoir les principales

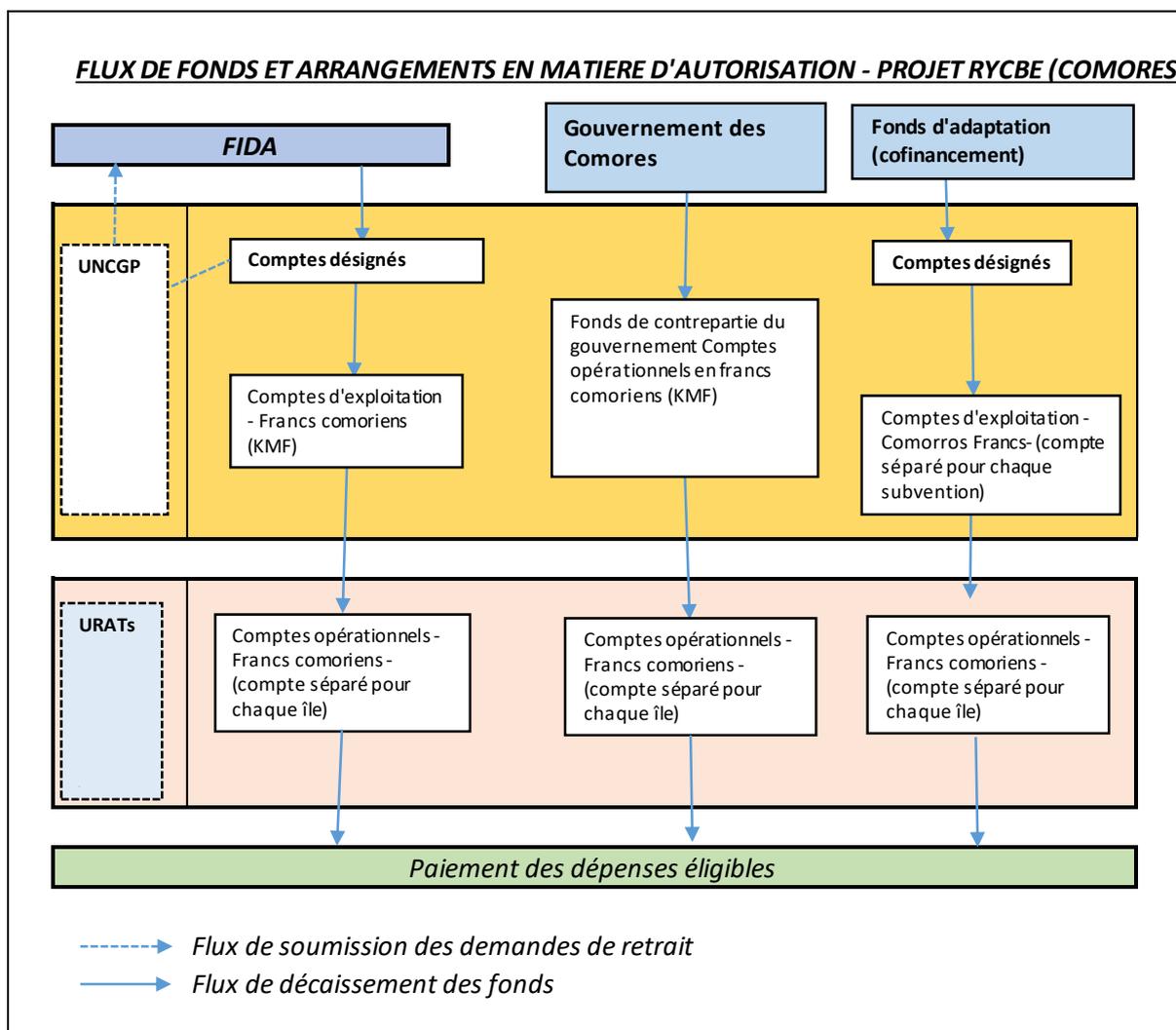
exigences en matière d'approvisionnement et attribuer des responsabilités de travail détaillées entre les agences de mise en œuvre et le personnel.

5. Les estimations de coûts et les allocations budgétaires établies au cours de l'élaboration du plan de travail annuel constituent la base du contrôle des coûts et facilitent le déblocage des fonds par le FIDA. Le plan de travail annuel est le document final par rapport auquel la performance du programme sera mesurée chaque année et le point de référence pour le suivi des progrès physiques et financiers réalisés par le programme. Le plan de travail annuel peut être révisé après six mois si des changements significatifs sont intervenus. Il servira de base pour rendre compte de la performance financière du programme selon la fréquence requise (3 mois). Le non-respect du budget / de la catégorie de coûts peut entraîner l'inéligibilité des coûts et une demande de remboursement des coûts déjà dépensés auprès du FIDA.

FLUX DE FONDS , GESTION DES BANQUES ET DE LA TRÉSORERIE

6. Les procédures et formulaires de décaissement du FIDA sont décrits en détail dans le Manuel de décaissement et la Lettre de gestion financière et de contrôle financier (FMFCL). Cette partie résume les flux de fonds et fournit des indications sur la gestion de la trésorerie et des banques.

7. Il y aura des comptes désignés pour les différentes sources de financement, conformément au diagramme de flux de fonds ci-dessous, afin d'éviter le mélange des fonds. Chaque compte désigné aura un compte bancaire opérationnel correspondant en monnaie locale (francs comoriens). La mise en œuvre du projet est conforme au système administratif du gouvernement de l'Union des Comores ; par conséquent, les fonds sont déboursés aux îles sur la base des activités planifiées. L'UNAC et la DOF paieront directement pour toutes les activités du projet et il n'est pas prévu que les fonds soient déboursés au-delà des îles. L'UNAC disposera également d'un compte bancaire séparé en monnaie locale pour recevoir les fonds du gouvernement et traiter les coûts de contrepartie. Vous trouverez ci-dessous un diagramme résumant le flux des fonds :



8. Les paiements directs du FIDA s'appliqueront aux paiements importants, conformément à la lettre de gestion financière et de contrôle financier (FMFCL). L'UNAC peut également traiter les paiements en devises étrangères directement à partir des comptes désignés.

9. Le projet FORCE Jeunes fournira un logiciel de gestion financière (logiciel de comptabilité) qui sera utilisé pour recoder les transactions financières et établir des rapports à la fois pour le FIDA et le gouvernement. Le FIDA a besoin d'un système financier capable (i) de rendre compte des dépenses par catégorie et de comparer le budget et la réalité pour l'année en cours et cumulativement depuis le début du projet, (ii) de rendre compte des dépenses par composante et de comparer le budget et la réalité pour l'année en cours et cumulativement, (iii) de rendre compte des dépenses par financeur et (iv) d'extraire une liste détaillée des dépenses dans le format requis. Un système comptable capable de codes d'analyse multiples pour l'établissement de rapports sur les composantes, les catégories et les financeurs, pour l'établissement de rapports trimestriels, cumulés pour l'année et cumulés depuis le début, y compris les contributions en nature, sera acquis au début du projet. La sélection du personnel chargé du financement du projet tiendra également compte de la capacité des candidats à utiliser des systèmes informatisés.

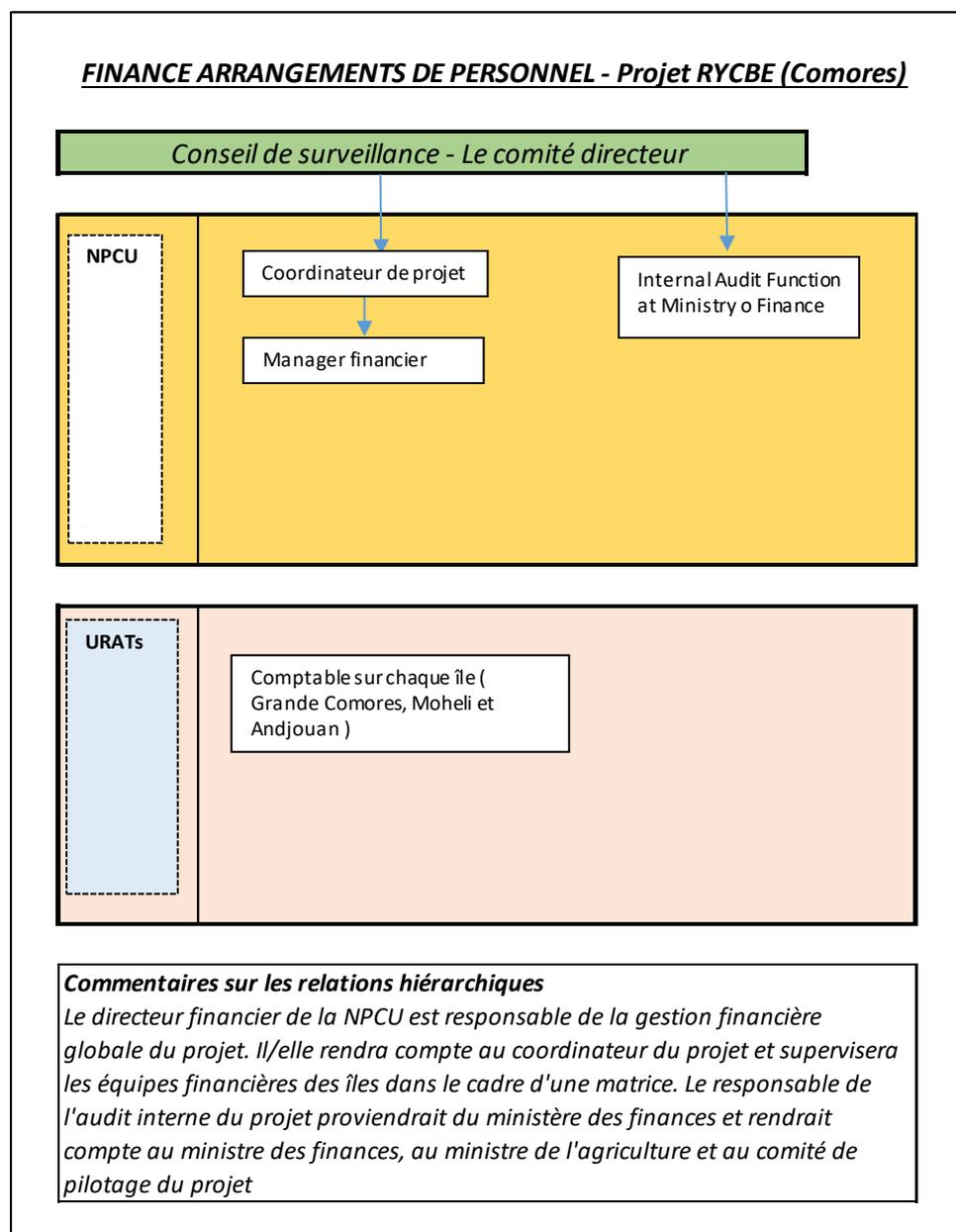
10. Tout solde non dépensé à la fin de la période de référence est consolidé dans le cadre des soldes bancaires et de trésorerie du programme. Tous les comptes bancaires du programme sont soumis à un système de double signature et disposent d'au moins trois signataires autorisés, dont deux signatures sont requises pour autoriser tout paiement par virement bancaire ou par chèque.

11. Le FIDA demande au représentant du bénéficiaire, tel qu'il est désigné dans l'accord de financement, de fournir des preuves satisfaisantes de l'autorité, ainsi que des spécimens de signatures authentifiés des personnes chargées d'approuver une demande de retrait (ou " WA ") au nom du bénéficiaire. Un modèle de formulaire de demande de retrait est fourni dans le FMFCL. Chaque demande de retrait doit être signée par les personnes autorisées et le FIDA doit être informé de tout changement dans la liste des signataires autorisés à retirer des fonds du compte de prêt ou de don.

12. Le projet notifiera au FIDA les signataires autorisés désignés pour la gestion de tout compte lié au programme, y compris les modifications qui y sont apportées, que ces signataires autorisés soient ou non inclus dans l'accord de financement. Ces changements, effectués pendant la durée du Programme, seront communiqués rapidement au FIDA. Le bénéficiaire, en s'inspirant de l'exemple fourni avec le FMFCL, fournit les noms et les spécimens de signature des nouveaux signataires et indique la date à laquelle le changement doit prendre effet. L'original de la preuve documentaire ainsi modifiée doit être fourni au FIDA.

13. Il incombe au directeur financier du programme de veiller à ce que toutes les DRF soient correctement préparées, que la documentation soit complète et qu'elle soit soumise au FIDA en temps voulu. Les formulaires nécessaires et les documents justificatifs à joindre à chaque DRF sont décrits en détail pour chaque méthode de décaissement dans le Manuel de gestion financière et de contrôle financier du programme.

Organisation et effectifs de la gestion financière



Commentaires sur les relations hiérarchiques

Le directeur financier de la NPCU est responsable de la gestion financière globale du projet. Il/elle rendra compte au coordinateur du projet et supervisera les équipes financières des îles dans le cadre d'une matrice. Le responsable de l'audit interne du projet proviendrait du ministère des finances et rendrait compte au ministre des finances, au ministre de l'agriculture et au comité de pilotage du projet

14. Les postes suivants ont été prévus pour assurer une coordination adéquate des paiements pour les dépenses du programme, la passation des écritures comptables appropriées et l'établissement des rapports financiers.

| Niveau de mise œuvre | de en | Position effectifs personnel programme | et du du | Remarques |
|----------------------|-------|--|----------|-----------|
| | | | | |

| | | |
|------|---------------------------------------|---|
| UNAC | - Directeur financier | <ul style="list-style-type: none"> - La dotation en personnel est basée sur un programme similaire financé par le FIDA, dont les types d'activités et les modalités de mise en œuvre sont similaires. - Ce personnel sera recruté sur la base des qualifications et du mérite. - Le personnel sera embauché dans le cadre des activités de démarrage. |
| DOF | - 3 comptables (un comptable par île) | <ul style="list-style-type: none"> - La dotation en personnel est basée sur un programme similaire financé par le FIDA, dont les types d'activités et les modalités de mise en œuvre sont similaires. - Ce personnel sera sélectionné sur la base de ses qualifications et de son mérite. - Le personnel sera embauché dans le cadre des activités de démarrage. |

15. Les tâches et responsabilités de l'équipe chargée de la comptabilité du programme sont les suivantes

- Mise en place de systèmes financiers/de reporting appropriés pour garantir que l'UNAC et en particulier le coordinateur du projet soient régulièrement informés de la situation financière et des transactions en cours.
- Assurer la prise en compte du projet dans le budget du gouvernement de l'Union des Comores en temps voulu, conformément aux processus et calendriers budgétaires du gouvernement, y compris l'accès au financement de contrepartie. Évaluer le plan de travail annuel et les procédures de budgétisation, ainsi que les systèmes de contrôle budgétaire appliqués pour surveiller les dépenses réelles par rapport au budget, y compris les contrôles d'engagement afin d'éviter les engagements dépassant les ressources disponibles.
- Communiquer à toutes les institutions partenaires de mise en œuvre et à tous les prestataires de services leurs responsabilités financières, les fonds disponibles et la manière d'y accéder, ainsi que les exigences en matière d'établissement de rapports et de tenue de registres conformément aux pratiques gouvernementales en vigueur qui sont acceptables pour le FIDA.

- Veiller à ce que tous les fonds du projet soient utilisés conformément aux conditions des accords de financement, en accordant l'attention nécessaire à l'économie et à l'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles les fonds ont été fournis.
- Évaluer la conformité avec les lois et règlements du gouvernement de l'Union des Comores régissant la gestion des finances publiques, y compris l'adhésion aux normes comptables internationales, les audits et les rapports financiers.
- Veillez à ce que tous les documents justificatifs, registres et comptes nécessaires soient conservés pour toutes les activités du projet, avec des liens clairs entre les livres comptables et les états financiers présentés aux bailleurs de fonds.
- Veiller à ce que le compte désigné et les comptes opérationnels soient tenus conformément aux dispositions de l'accord de financement et aux règles et procédures du bailleur de fonds.
- Contribuer à la préparation des manuels financiers et de mise en œuvre du projet.
- Veiller à ce que les procédures financières du projet, telles qu'elles sont détaillées dans les manuels financiers et de mise en œuvre du projet, soient strictement respectées par l'ensemble du personnel du projet et des agences d'exécution aux niveaux national et local.
- Veiller à ce que les états financiers soient préparés conformément aux normes en vigueur.
- Assurer la liaison avec les auditeurs externes pour vérifier les comptes du projet afin de respecter les dates de soumission requises par le FIDA. Examiner les rapports des auditeurs externes (avis d'audit et lettres de gestion), y compris les éventuelles réserves et vérifier si les préoccupations soulevées par les auditeurs ont été traitées de manière adéquate.
- Assurer la liaison avec les trois îles chargées de la mise en œuvre du projet pour veiller à ce que les rapports financiers intermédiaires soient préparés en temps voulu et transmis au FIDA.
- Traiter la documentation et assurer le suivi des décaissements du gouvernement et du FIDA pour veiller à ce que les déboursements ne soient pas retardés. Veiller à ce que les fonds destinés à la mise en œuvre des projets soient décaissés en temps voulu afin que les interventions des projets puissent être menées à bien dans les délais impartis.
- Examiner l'éligibilité des dépenses conformément à la convention de financement.
- Rendre compte du fonctionnement du contrôle interne, y compris des contrôles budgétaires, et signaler tout écart.
- suppléer le coordinateur de projet dans les questions d'administration du projet
- Toute autre tâche pouvant être confiée par le coordinateur du projet.

COMPTABILITÉ ET INFORMATION FINANCIÈRE

16. FORCE Jeunes, sous l'égide du ministère de l'agriculture, achètera un logiciel de gestion financière qui sera utilisé pour l'enregistrement des transactions financières et l'établissement des rapports. Le FIDA a besoin d'un système financier capable (i) de rendre compte des dépenses par catégorie et de comparer le budget par rapport à la réalité pour l'année en cours et cumulativement depuis le début du projet, (ii) de rendre compte des dépenses par composante et de comparer le budget par rapport à la réalité pour l'année en cours et cumulativement, (iii) de rendre compte des dépenses par financier et (iv) d'extraire une liste détaillée des dépenses dans le format requis. Un système comptable capable de codes d'analyse multiples pour l'établissement de rapports sur les composantes, les catégories, les financeurs, pour

le trimestre en cours, le cumul annuel et le cumul depuis le début, y compris les contributions en nature, sera acquis au début du projet. La sélection du personnel chargé du financement du projet tiendra également compte de la capacité des candidats à utiliser des systèmes informatisés.

17. Les activités du programme prennent principalement la forme de recettes, d'engagements juridiques et de dépenses de fonds. Le système comptable doit enregistrer, traiter, classer et organiser les données essentielles afin de produire des informations financières utiles sous la forme de demandes de retrait, de rapports financiers ou d'analyses budget/réalité dont ont besoin les bailleurs de fonds du programme (c'est-à-dire les donateurs et le gouvernement) ainsi que la direction du programme elle-même. Le système comptable doit refléter les besoins du Programme et être conçu pour fournir les informations financières requises par toutes les parties prenantes (UNAC, FIDA, Gouvernement de l'Union des Comores, et autres parties dont le Fonds d'Adaptation si le cofinancement se concrétise). Il doit également répondre à toutes les exigences légales et réglementaires du bénéficiaire. Le système comptable est une partie essentielle du système de gestion financière du Programme et de sa conception.
18. L'enregistrement des opérations dans le système comptable est régi par les codes privilégiés qui définissent les niveaux d'accès des différents utilisateurs, à savoir : utilisation active pour la saisie/la modification des données ; accès en lecture seule ; ou pas d'accès. Cela permet un accès séparé et contrôlé au module de comptabilité (c'est-à-dire l'enregistrement du journal, la comptabilisation dans le grand livre). Chaque transaction comptable enregistre l'identifiant de l'utilisateur, ce qui empêche tout accès non autorisé au système et offre un niveau de protection adéquat contre l'introduction de fausses données, voire la destruction d'enregistrements. En même temps, la nature de partage des données du système implique une coordination stricte et un échange actif de données entre les différents utilisateurs. À cet égard, le système doit garantir la fiabilité du stockage des informations et la rapidité du traitement des données.
19. Le manuel d'utilisation du logiciel de comptabilité fait partie intégrante des systèmes de gestion financière du programme et est complété par des lignes directrices ou des instructions plus détaillées si nécessaire.
20. Les politiques comptables de FORCE-Jeunes prendront notamment en considération les lois ou diplômes nationaux ainsi que les exigences minimales du FIDA en matière d'établissement de rapports. Les principales politiques comptables du programme sont les suivantes :
 - Les états financiers sont établis conformément à la méthode de comptabilité de caisse des normes IPSAS, qui consiste à comptabiliser respectivement les recettes et les dépenses ;
 - Les états financiers sont établis selon la convention du coût historique ;
 - Les transactions en monnaie locale sont converties dans la monnaie du compte désigné selon la méthode "FIFO" (c'est-à-dire "premier entré, premier sorti"), c'est-à-dire au taux réel du dernier transfert de l'AD vers le compte opérationnel libellé en birr, ce qui permet d'éviter les pertes ou les gains de change.

21. Le plan comptable du programme doit (i) être basé sur le budget du programme et les catégories de coûts ; (ii) saisir les données financières sous les rubriques appropriées / Composantes et Sous-composantes de FORCE Jeunes; (iii) classer et regrouper les données financières pour les différents rapports financiers ; et (iv) enregistrer les sources de financement pour chaque dépense. La fonctionnalité "centre de coût", qui est standard pour de nombreux logiciels de comptabilité, sera utilisée, afin de pouvoir établir des rapports analytiques séparément. Les déboursements aux partenaires seront effectués sous forme d'avances. L'enregistrement des dépenses dans le système comptable du programme sera effectué par l'UNAC sur la base des rapports de dépenses soumis par les agences de mise en œuvre.
22. L'initiation, l'autorisation et le paiement des dépenses du programme seront conformes à la structure organisationnelle de FORCE-Jeunes. Le coordinateur du programme à l'UNAC approuvera toutes les demandes de paiement avant qu'elles ne soient transmises pour autorisation. Le directeur financier de l'UNAC sera responsable de l'enregistrement correct dans le système comptable et de tous les rapports financiers pour le programme et produira un état financier consolidé pour toutes les composantes. Le directeur financier vérifiera que les pièces justificatives des dépenses sont appropriées, conformément aux exigences du FIDA. Le programme n'utilisera pas de fonds externes pour payer les taxes à l'intérieur du pays et, à cet effet, le gouvernement fournira des fonds de contrepartie pour le paiement des taxes et impôts locaux.

Enregistrement et traitement des transactions

23. L'enregistrement des transactions dans le cadre du programme suit la méthode comptable de la comptabilité de caisse, qui exige la comptabilisation des entrées de trésorerie au cours de la période où elles sont reçues et la déclaration des dépenses au cours de la période où elles sont payées. Les enregistrements individuels des transactions sont traités comme des documents sources. Aux fins de la comptabilité du programme, les documents sources suivants sont pris en compte : bons de commande / contrats signés, factures et produits livrables / bons de livraison / bons de réception / certificats d'achèvement.
24. Toutes les transactions effectuées sont enregistrées dans le logiciel comptable en fonction de la date de paiement et sous forme de journaux. Le journal doit contenir des informations suffisantes et détaillées sur le type d'opération, son montant et une référence au document source. Toutes les transactions sont introduites dans le logiciel comptable selon le principe de la partie double, c'est-à-dire que chaque transaction est enregistrée deux fois : une fois au débit et une fois au crédit. Le logiciel comptable traite automatiquement ces opérations et les enregistre dans le grand livre où sont enregistrées toutes les opérations de même nature. L'enregistrement en temps utile permet de produire des rapports en temps utile.
25. Le directeur financier vérifie les comptes du programme sur une base mensuelle. Si des ajustements significatifs des écritures comptables doivent être effectués, le comptable produit une note pour le dossier dans laquelle les raisons et la manière dont l'ajustement a été effectué sont expliquées. Cette note est validée par le gestionnaire financier du programme et communiquée au coordinateur du programme.

Rapport financier ing

26. Le directeur financier de l'UNAC sera responsable de l'ensemble des rapports financiers du programme et produira un état financier consolidé pour le programme. Les rapports financiers seront conformes aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) - comptabilité de caisse.

27. Les tâches des membres de l'équipe financière doivent être séparées. Le gestionnaire financier est non seulement chargé d'enregistrer les transactions financières sur une base quotidienne, mais aussi de faire la somme des dépenses effectuées dans le cadre de chaque composante/sous-composante/activité et d'inscrire ces totaux dans des rapports financiers périodiques au cours des périodes de rapport spécifiées dans l'autorité de gestion financière et la convention de subvention. Les rapports financiers périodiques sur l'état d'avancement comprennent les éléments suivants :

- État des encaissements et des décaissements par catégorie de coûts : ce rapport résume toutes les sources de financement du programme ainsi que l'utilisation des fonds conformément aux catégories de coûts de décaissement prévues dans l'accord de financement avec le FIDA. Ce rapport indique également les dépenses cumulées depuis le début du programme jusqu'à la date du rapport et les prévisions de trésorerie pour la période semestrielle suivante ;
 - Utilisation des fonds par catégorie de programme : ce rapport détaille les dépenses de FORCE-Jeunes par catégorie / sous-catégorie de dépenses du FIDA et par financeur ;
 - Utilisation des fonds par activité du programme : ce rapport détaille les dépenses du programme pour chaque composante/sous-composante/activité conformément à celles prévues dans le budget de l'UE. Les dépenses totales prévues, réelles et cumulées dans ce rapport doivent correspondre à celles mentionnées dans l'état des sources et des utilisations des fonds, tel que présenté ci-dessus ;
 - Prévisions de trésorerie : ce rapport résume les entrées et sorties de trésorerie pour la période semestrielle suivante (voir ci-dessous pour plus de détails) ;
 - État de rapprochement de l'AD - veuillez vous référer au formulaire 104 du Manuel des décaissements ;
 - Les déclarations de SdE et de DRF pour la période : ce rapport résume les montants de DRF demandés et reçus du FIDA au cours de la période de référence ; et
 - Dépenses contractuelles : ce rapport détaille tous les contrats signés et les montants payés au cours de la période de rapport trimestrielle/semestrielle par catégorie de coûts.
- Rapports financiers intermédiaires (RFI)
- Le(s) rapport(s) financier(s) intermédiaire(s) (RFI) est (sont) exigé(s) à la fois à des fins de reporting et de décaissement.
 - Les rapports financiers internationaux (IFR) destinés à l'établissement de rapports doivent être soumis conformément à la fréquence et aux délais de soumission précisés dans la FMFCL. Lorsqu'ils sont présentés dans le cadre des demandes de retrait, les rapports financiers périodiques doivent être soumis sous une forme et dans une qualité acceptables pour le FIDA.

Prévisions de trésorerie

28. La préparation de prévisions de trésorerie périodiques est essentielle pour garantir que le programme dispose de fonds suffisants pour honorer ses engagements légaux ou contractuels, c'est-à-dire les dépenses prévues pour les bénéficiaires, l'agence de mise en œuvre principale, les contractants, les prestataires de services, les fournisseurs de biens, les salaires, les coûts de fonctionnement des bureaux au fur et à mesure qu'ils arrivent à échéance. Il incombe au gestionnaire financier du programme de préparer des prévisions de trésorerie périodiques en procédant aux étapes suivantes :

- Reportez le solde de clôture de la période précédente comme solde d'ouverture de la période à venir ;
- Calculez - aussi précisément que possible - et présentez toutes les rentrées de fonds déjà obtenues de différentes sources pour la période à venir et ventilez-les sur une base mensuelle ;
- Déterminer - aussi précisément que possible - et déclarer toutes les sorties de fonds (c'est-à-dire les paiements) dues au cours de la période à venir et les ventiler sur une base mensuelle ; et
- Sur la base des calculs ci-dessus, déterminez le montant estimé des liquidités nécessaires pour la période à venir, en consultation avec le coordinateur du programme et les responsables de composantes.

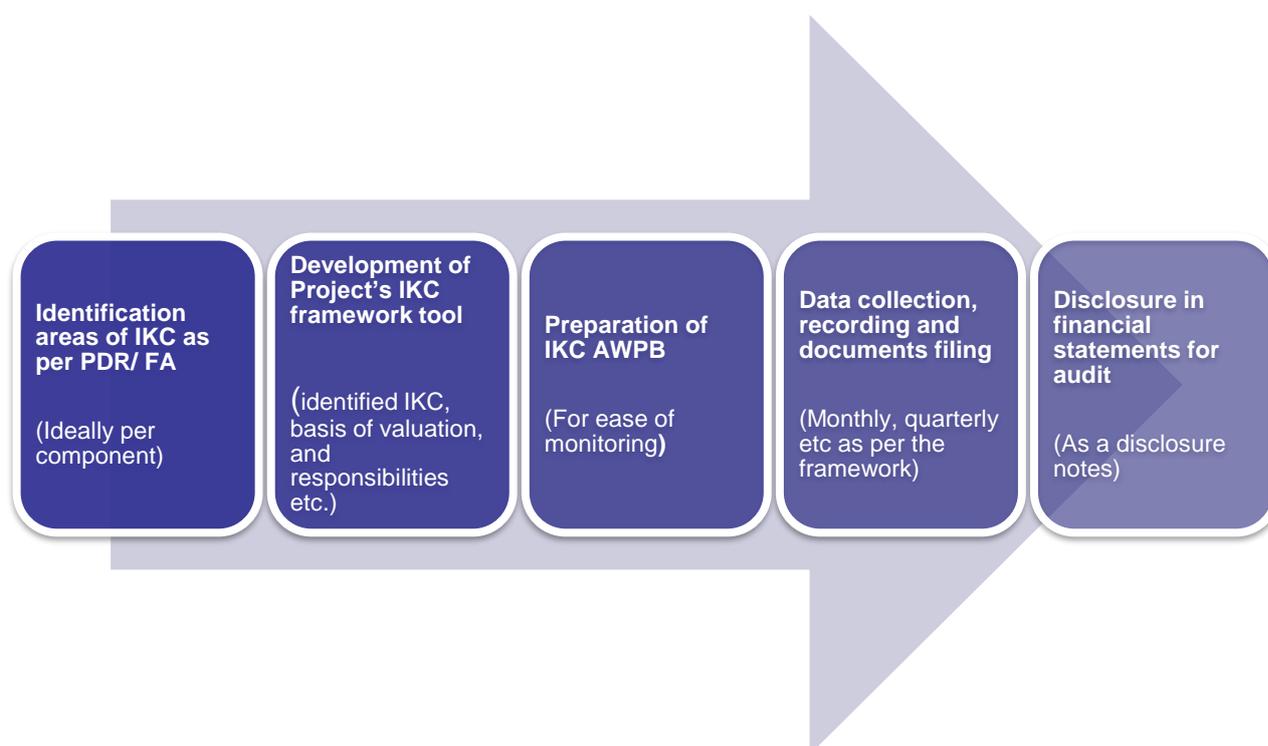
29. Lors de la préparation des analyses de flux de trésorerie, les sources d'information clés comprendront : le plan AWPB et le plan d'approvisionnement mis à jour, le calendrier de déboursement de tous les contrats signés, et les rapports de dépenses historiques du programme, étant donné que ces aspects sont supposés rester relativement constants au cours de la période de mise en œuvre de FORCE-Jeunes. Sur la base des besoins de trésorerie estimés, le gestionnaire financier du programme soumettra à l'approbation du coordinateur du programme les DRF nécessaires en temps voulu, afin de garantir des liquidités suffisantes et d'éviter tout retard dans la mise en œuvre du programme.

Contribution en nature

La contribution nationale est la contribution monétaire et en nature (IKC) apportée par les gouvernements, les bénéficiaires, les partenaires de mise en œuvre, les institutions financières et le secteur privé à un projet.

Il s'agit de la fourniture directe d'actifs/services (avantages) au projet ou des dépenses encourues par le gouvernement, les bénéficiaires ou d'autres partenaires de mise en œuvre qui, autrement, devraient être payées par le projet pour atteindre ses objectifs. Les contributions en nature sont cruciales car elles traduisent la contribution réelle de l'emprunteur/bénéficiaire au projet, en plus de la contribution en espèces et des exonérations fiscales.

Il est essentiel d'enregistrer les contributions en nature de toutes les sources : Gouvernement, bénéficiaires et autres cofinanceurs nationaux. Le processus doit être régulier et systématique. Vous trouverez ci-dessous un processus simplifié pour l'IKC:-



Pour être reconnu, l'IKC doit répondre aux critères suivants : - le nombre de membres de l'IKC doit être inférieur au nombre de membres de l'IKC.

1. Les IKC doivent être directement liés aux réalisations de l'ODP.
2. Le cadre/outil IKC doit mettre en évidence les activités IKC (par composante/sous-composante), la définition et la mesure, les outils de suivi, les responsabilités et la fréquence, ainsi que les documents d'appui minimaux.
3. L'IKC est comptabilisé à sa juste valeur marchande et doit être dûment justifié par des pièces justificatives.
4. L'enregistrement, la documentation et l'archivage des IKC doivent être suffisants pour permettre une vérification/un audit indépendant. L'enregistrement doit être effectué régulièrement, au moins une fois par mois ou selon les besoins.
5. L'IKC doit figurer dans l'état financier (en tant que note d'information) et faire l'objet d'un audit. Il s'agit également d'un tableau/rapport supplémentaire à soumettre au FIDA dans le cadre du rapport financier annuel.

Gestion des actifs

30. La gestion des immobilisations vise à assurer le suivi des équipements, du mobilier et du matériel (ou des actifs incorporels) à des fins de sauvegarde - par exemple pour assurer la maintenance préventive et la dissuasion du vol - et de comptabilité financière. Une maintenance adéquate des actifs immobilisés augmentera également la durabilité du programme. Trois éléments de la gestion des immobilisations

requièrent l'attention du responsable administratif. L'attention du responsable administratif doit se porter sur trois éléments de la gestion des immobilisations :

- Achat d'équipement (non détaillé ici - voir la section sur les marchés publics du MIP) ;
- l'enregistrement des immobilisations par la tenue d'un système d'étiquetage et d'un registre des immobilisations ; et
- Inventaire physique et cession/remise des actifs une fois le programme achevé.

Enregistrement des immobilisations :

31. Le programme attribuera un numéro d'identification unique et séquentiel à tous les meubles et équipements achetés pour RYCBE (à l'exclusion des fournitures / inventaires tels que les articles de papeterie) ; ce numéro sera clairement étiqueté sur chaque article. Chaque bien doit être enregistré dans le registre des biens (voir ci-dessous).

32. L'administrateur tient un registre de tous les équipements (matériels) du programme. L'agent administratif tient un registre de tous les équipements (matériels) du programme - ce registre est également enregistré dans le module de gestion des actifs du logiciel de comptabilité, lorsqu'il est opérationnel. Le registre des actifs doit contenir les informations suivantes pour chaque actif : 1) description ; 2) numéro d'étiquette ; 3) numéro de série ; 4) responsable (c'est-à-dire gardien) ; 5) source de financement ; 6) emplacement ; 7) date d'achat ; 8) durée de vie estimée ; 9) valeur d'achat et autres champs supplémentaires qui peuvent être nécessaires. Les immobilisations du programme doivent également être soumises à une visibilité appropriée de la contribution primaire au financement de RYCBE : cela implique l'apposition de logos/autocollants des donateurs sur les véhicules, les ordinateurs portables et les autres actifs.

Inventaire physique :

33. Le directeur financier veille à ce qu'une vérification indépendante de tous les actifs de RYCBE soit effectuée au moins une fois par an. Toute divergence identifiée entre l'inventaire physique (exercice de vérification) et le registre des immobilisations doit faire l'objet d'une enquête, être documentée et faire l'objet d'un rapport officiel à la direction.

DOSSIERS TENUE, CLASSEMENT ET ARCHIVAGE

34. Des documents financiers sont créés et conservés pour chaque transaction effectuée dans le cadre du programme. Ils sont définis comme toute information financière conservée sous forme écrite (copie papier) ou électronique (copie électronique) ; les "preuves externes ou documentaires" telles que les conventions de financement du FIDA, les bons de commande/contrats signés, les factures, les reçus de caisse, les bons de livraison ou les relevés bancaires, ainsi que les formulaires internes, les pièces justificatives de journal, les données informatiques et toute autre forme de stockage d'informations sont toutes incluses dans la terminologie "dossier financier" aux fins du présent MIP.

35. L'objectif de cette procédure est de préserver les documents et dossiers financiers pour une utilisation officielle ultérieure par le personnel du programme, les examens du FIDA pendant les missions de supervision, ainsi qu'à des fins d'audit interne/externe. Les documents financiers du programme sont la propriété de RYCBE et ne peuvent être enlevés ou détruits pendant la mise en œuvre du programme et jusqu'à 10 ans après son achèvement.

36. Le personnel du programme, en particulier l'équipe financière et administrative (personnel comptable et administratif), doit veiller à conserver un minimum de documents justificatifs originaux pour les processus clés indiqués, comme suit :

37. Coûts d'approvisionnement :

- Demande d'achat / demande d'approvisionnement : formulaire approuvé ou signature du workflow dans le système ;
- Dossier d'appel d'offres ou dossier de passation de marchés : documents d'appel d'offres / spécifications techniques / cahier des charges / termes de référence des consultants ; annonce publiée de l'appel d'offres / propositions / invitation à soumissionner / formulaire de demande de devis ; originaux (techniques et financiers) des soumissions / offres / devis ; registre des soumissions ou calendrier d'analyse des soumissions ; rapport d'ouverture et d'évaluation des soumissions / mémo de sélection des marchés ;
- Contrat / bon de commande signé avec le fournisseur / prestataire de services / consultant / entrepreneur ;
- Preuve d'existence, c'est-à-dire performance (rapport du consultant / livrable), progrès (certificat d'achèvement), livraison (marchandises reçues / bon de livraison / connaissance) et répartition des bénéficiaires ;
- Facture(s) et preuves de paiement (reçu de caisse, copie de chèque ou, mieux, relevé bancaire) ;
- Preuve du lien avec l'AWPB / le plan d'approvisionnement et l'utilisation du RYCBE (carnet de bord du véhicule / ordre de mission) ;
- Pour les travaux, des garanties bancaires contractuelles pour le paiement anticipé et l'exécution ; et
- Communications du FIDA attestant de la non-objection à l'attribution du marché (le cas échéant).

38. Frais de rémunération du personnel :

- Mandat / description de poste avec un lien clair avec le programme ;
- Dossier de recrutement : annonce publiée du poste vacant ; liste longue de tous les candidats ; CV, tests écrits et formulaires d'entretien / fiches de notation des candidats présélectionnés et rapport de sélection final ;
- Contrat de travail et toute politique approuvée mentionnant des avantages supplémentaires ;
- Grille salariale approuvée (correspondant au grade et à l'échelon mentionnés dans le contrat) ;
- Fiche de paie approuvée (détaillant les calculs du coût total, des salaires bruts et nets) ;
- Preuve de paiement (du salaire net et des charges sociales/autres déductions fiscales) ; et
- Répartition des coûts / feuille de temps / rapport mensuel / formulaire d'évaluation du personnel

39. Frais de transport :

- Autorisation formelle de voyage telle que l'ordre de mission (objectif, durée, destination, etc.) ;
- l'engagement de voyage (billet) et les preuves de voyage (carte d'embarquement / passeport tamponné, etc.) ; et
- Rapport de mission / de voyage / d'activité ou tout autre document contractuel.

40. Frais d'atelier / de formation / de séminaire :

- Plan de formation annuel approuvé par le FIDA et dossier de passation de marché pour le centre de formation sélectionné ;
- Invitation formelle (lettre / courriel) à tous les membres du personnel sélectionnés (durée, destination, frais couverts, etc.) ;
- Ordre du jour, documents à distribuer, liste signée des participants, certificat, rapport de retour au bureau, photo, etc.
- Reçus signés des indemnités journalières.

41. Coûts partagés ou répartis, le cas échéant :

- Preuve évidente du lien avec le programme (ordre de mission, TdR, rapport d'activité, etc.) ;
- Méthode de répartition des coûts (feuille de temps, carnet de bord, mètre carré, décompte des effectifs, etc.
- Calculs détaillés des pourcentages de répartition / d'attribution aux deux programmes.

42. Le programme doit classer les documents originaux de manière bien organisée et les conserver pendant au moins 10 ans après la fin du programme, conformément aux conditions générales du FIDA. Le classement des documents financiers doit être chronologique, c'est-à-dire que la documentation doit être classée quotidiennement dans des dossiers séparés mentionnant clairement le mois et l'année concernés (avec des séparateurs). Les dossiers doivent avoir un code / une référence suivant un ordre séquentiel.

43. Des classeurs appropriés (fermant à clé) doivent être utilisés pour conserver tous les dossiers. En outre, afin d'éviter une accumulation inutile de dossiers dans un espace de bureau limité, le gestionnaire financier du programme doit veiller à ce que les documents financiers soient archivés régulièrement. Ils sont conservés dans des zones de stockage appropriées, à l'abri de l'eau et du feu, dont l'accès est contrôlé et limité. Le gestionnaire financier du programme doit également classer certains documents financiers comme "confidentiels", tandis que d'autres seront définis comme "généraux". Toute correspondance importante (par exemple avec le FIDA, le gouvernement ou le Fonds d'adaptation) doit être classée. Une fois par an, le directeur financier du programme vérifie que les archives permettent de retrouver facilement et rapidement les dossiers en cas de besoin.

RISQUES ET SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE

44. Les systèmes de contrôle interne sont définis comme des *"processus applicables à tous les niveaux de gestion et conçus pour fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :*

- a) *l'efficacité, l'efficience et l'économie des opérations ;*
- b) *la fiabilité des rapports ;*
- c) *la protection des biens et des informations ;*
- d) *la prévention, la détection, la correction et le suivi des fraudes et des irrégularités ;*
- e) *une gestion adéquate des risques liés à la légalité et à la régularité des opérations financières, compte tenu des mesures conçues pour réduire la probabilité et/ou l'impact potentiel des risques pré-identifiés".*

- Cette partie se concentre exclusivement sur les risques fiduciaires, qui peuvent survenir au stade de la conception du programme ou tout au long de la période de mise en œuvre. Les contrôles internes relèvent du devoir et de la responsabilité collective du Bureau national de coordination du programme (NPCU). Il existe quatre niveaux de contrôle, comme suit :

- Premier niveau de contrôle : autocontrôle ou "double vérification" au niveau inférieur de l'opérateur, par exemple lors de la préparation d'une demande d'achat ou d'un rapprochement bancaire, ou lors du comptage des immobilisations ou de l'encaisse ;
- Deuxième niveau de contrôle : supervision directe, telle que l'examen et la validation des tâches du premier niveau ;
- Troisième niveau de contrôle : autorisations / approbations finales, par exemple pour le paiement des dépenses ; et
- Quatrième niveau de contrôle : vérifications indépendantes ou examens a posteriori des processus susmentionnés - ce dernier niveau de contrôle est décrit dans la partie 8 de la présente section du MIP.

Politiques anticorruption

45. La gestion des fonds du programme doit être suffisamment rigoureuse pour protéger RYCBE contre les risques de fraude et de corruption. La fraude et la corruption comprennent, mais ne sont pas limitées à :

- La corruption, qui peut être définie comme le fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter, directement ou indirectement, quelque chose de valeur pour influencer de manière inappropriée les actions d'une autre partie ;
- Pratique frauduleuse, c'est-à-dire tout acte ou omission, y compris une fausse déclaration, qui induit ou tente d'induire en erreur, sciemment ou sans se soucier des conséquences, une partie en vue d'obtenir un avantage financier ou autre ou de se soustraire à une obligation - comme la présentation d'états financiers justes et sincères dans le cadre d'une action ;
- Pratique collusoire, c'est-à-dire un arrangement entre deux ou plusieurs parties visant à atteindre un objectif inapproprié, y compris influencer de manière inappropriée les actions d'une autre partie ; et
- Pratique coercitive, c'est-à-dire le fait de porter atteinte ou de nuire, ou de menacer de porter atteinte ou de nuire, directement ou indirectement, à une partie ou à ses biens afin d'influencer indûment les actions d'une partie.

46. Le FIDA applique une politique de tolérance zéro à l'égard des actions frauduleuses, corrompues, collusoires ou coercitives dans les programmes financés par ses dons. L'expression "tolérance zéro" signifie que le FIDA donnera suite à toutes les allégations entrant dans le champ d'application de la présente politique et que des sanctions appropriées seront appliquées lorsque les allégations seront fondées. Le FIDA prend toutes les mesures possibles pour protéger contre les représailles les personnes qui portent des allégations de pratiques frauduleuses ou de corruption dans le cadre de ses activités. La politique anticorruption du FIDA est disponible sur le site Internet du FIDA à l'[adresse https://www.ifad.org/en/anti-corruption](https://www.ifad.org/en/anti-corruption) : elle fournit des instructions sur la manière de signaler tout acte répréhensible présumé au Bureau de l'audit et de la surveillance.

47. Il incombe au coordinateur du programme et au directeur financier du programme de s'assurer que l'ensemble du personnel du programme, y compris les équipes financières et administratives, a connaissance de la présente politique de lutte contre la corruption et des procédures de dénonciation du FIDA (<https://www.ifad.org/en/document-detail/asset/39629358>).

Contrôles internes généraux

48. La conception, la mise en œuvre et le maintien d'un système de contrôle interne financier font partie intégrante de la fonction de gestion financière, mais n'en sont pas

exclusifs. Afin d'atteindre les objectifs fixés (tels que l'efficacité et l'économie des opérations, la fiabilité des rapports, la protection des actifs, la prévention et la détection des fraudes et des irrégularités ou la gestion générale des risques et le respect des lois et règlements applicables), les caractéristiques essentielles d'un système de contrôle interne adéquat sont généralement les suivantes :

- Séparation des tâches ;
- Autorisations ;
- Rapprochements et contrôles ;
- Accès restreint ; et
- Suivi et révision.

Séparation des tâches :

49. Un élément important de tout système de contrôle interne est la séparation des tâches qui, si elles étaient combinées, permettraient à une seule personne d'approuver et/ou de traiter/enregistrer/payer une transaction complète. Il incombe au gestionnaire financier du programme de veiller à ce que les tâches suivantes soient séparées dans le cadre du programme : préparation, autorisation, exécution, conservation, gestion de la trésorerie et tenue des comptes.

Autorisations :

50. Les approbations/autorisations exigent la certification qu'une activité/un événement ou une transaction est acceptable pour la suite du traitement. Plusieurs types d'autorisations sont en vigueur au sein du programme, principalement dans les cycles de passation de marchés, de paie et de gestion des banques et de la trésorerie. Le gestionnaire financier du programme vérifie que les autorisations du personnel de l'UNPC garantissent une mise en œuvre efficace tout en maintenant les risques majeurs à un niveau aussi bas que possible. Les autorisations du personnel du programme sont conformes à leurs descriptions de poste respectives et aux limites d'approbation.

Rapprochements et chèques :

51. Les rapprochements entre des sources de données indépendantes et correspondantes constituent un contrôle clé pour identifier les erreurs ou les divergences. Le gestionnaire financier du programme vérifie chaque mois les rapprochements suivants :

- Rapprochements bancaires (entre les livres comptables / la liste des dépenses du programme et les relevés bancaires) : tout montant de rapprochement ou de solde doit être rapidement compensé ou expliqué. Les éléments de rapprochement inhabituels ou en suspens depuis longtemps sont portés à l'attention du gestionnaire financier du programme, qui examine et signe tous les rapprochements bancaires à titre de preuve de l'examen ;
- Rapprochements entre le système et l'état des recettes et des paiements des comptes spéciaux ;
- Contrôles physiques (à la fois sur calendrier et sur place) des actifs et de la petite caisse détenus.

Accès restreint :

52. Toutes les données, tous les dossiers et tous les actifs sont conservés dans un environnement physiquement sûr. Cela couvre la conservation en toute sécurité des documents financiers tels que les dossiers du personnel et les coordonnées bancaires. En outre, toute petite caisse doit être conservée en toute sécurité. Les données

financières et autres enregistrements sont également protégés par des procédures de sauvegarde. Tous les travaux doivent être régulièrement sauvegardés et les copies records stockées en toute sécurité hors du site.

SUPERVISIONS ET AUDITS

53. Les missions de supervision du FIDA, les audits internes et externes de RYCBE constituent les couches supplémentaires de contrôle, qui doivent rester indépendantes de la mise en œuvre du programme.

Supervision du FIDA missions

54. FORCE-Jeunes fera l'objet d'une supervision approfondie de la part du FIDA pendant toute la période de mise en œuvre afin de s'assurer que les exigences fiduciaires de l'UNPC sont remplies dans les délais et de minimiser les risques fiduciaires du programme. Si les dispositions financières de l'UNAC sont jugées acceptables, le FIDA s'appuiera sur elles pour s'assurer que le produit du financement est utilisé aux fins prévues. Si le FIDA identifie des faiblesses significatives dans les dispositions financières en place, il demande à l'UNAC de prendre des mesures appropriées pour atténuer ces risques, par exemple en modifiant la conception des contrôles internes - ou en veillant à ce que leur fréquence ou leur efficacité s'améliore - ou en modifiant les dispositions en matière de décaissement.

55. Les missions de supervision de la gestion financière du FIDA comportent généralement les tâches suivantes :

- Contrôler la présentation en temps voulu des rapports d'audit et les examiner en détail ;
- Vérifier la mise en œuvre des recommandations d'audit formulées par les missions de supervision précédentes ;
- le contrôle de la présentation des rapports financiers périodiques en temps voulu et l'examen de ces rapports ; et
- Contrôler les taux de décaissement et la qualité des demandes de retrait reçues.

56. Tout au long de la mise en œuvre du programme, le FIDA effectuera des missions annuelles ou semestrielles de supervision de la gestion financière (et d'appui à la mise en œuvre). Ces missions permettront d'évaluer la conformité aux exigences globales du FIDA en matière de gestion financière. Au cours des missions de supervision, le FIDA évaluera et contrôlera l'adéquation des dispositions de gestion financière de l'UNAC pour les processus suivants : comptabilité, budgétisation, contrôles internes, flux de fonds, rapports financiers et pratiques d'audit. Les principales conclusions et recommandations de la mission seront consignées dans un document "aide-mémoire".

57. Lors de la préparation et du déroulement d'une mission de supervision de la gestion financière du FIDA, les actions de soutien nécessaires de la part du responsable financier du programme et de son équipe sont les suivantes :

- Mettre à jour et mettre à disposition les informations financières de FORCE-Jeunes, c'est-à-dire l'AWPB et les rapports, par exemple les dépenses encourues par composante / catégorie / financeur au dernier jour du mois précédent ;
- Mise à jour et mise à disposition de rapports sur l'état du financement de contrepartie - le bénéficiaire / l'agence chef de file de la mise en œuvre du programme a-t-il mis à disposition le produit du financement pour le programme comme prévu ?

- Présentez le système comptable existant, y compris ses principaux modules de budgétisation, de comptabilité, de rapports financiers, de registre des immobilisations, ainsi que les paramètres de sécurité utilisés ;
- Faciliter la vérification des contrôles internes par le biais de visites de systèmes, afin de s'assurer que les procédures approuvées sont suivies de manière cohérente ;
- Mettre à disposition les demandes de retrait récentes, les déclarations de dépenses et toutes les pièces justificatives concernant les dépenses déclarées dans le cadre des seuils SoE applicables, afin de faciliter la vérification de l'adéquation, de l'exhaustivité et de la validité des demandes ;
- Mettre à disposition des preuves des qualifications et de la formation du personnel financier, y compris l'organigramme de l'UNAC, les CV, les TdR de chaque poste et le plan de formation de FORCE-Jeunes ;
- Mettre à jour et rendre disponible le registre central des immobilisations et faciliter les contrôles par sondage de l'existence physique et du marquage/étiquetage des actifs ;
- Mettez à disposition toutes les procédures écrites concernant les opérations financières et administratives telles que le traitement des transactions, le manuel de comptabilité, la maintenance des immobilisations et la gestion des dossiers, ainsi que la politique de lutte contre la corruption et les procédures de dénonciation de l'agence chef de file du programme ;
- Obtenez les états de rapprochement bancaire mis à jour, accompagnés des livres comptables et des relevés bancaires correspondants pour tous les comptes désignés et les comptes du programme ;
- Organiser des réunions avec les auditeurs et toute autre partie sélectionnée à la demande de la mission ;
- Mettre à disposition toute la documentation nécessaire concernant les marchés non soumis à un contrôle préalable ;
- Fournir une mise à jour des mesures prises concernant les recommandations d'audit antérieures ainsi que les points d'action décrits dans les documents d'aide-mémoire antérieurs ;
- Participer à la rédaction du rapport si nécessaire.

Audits internes de l'UNAC

58. Des audits internes seront menés pour s'assurer que le programme est mis en œuvre conformément au PIM, qu'il est conforme aux réglementations gouvernementales et qu'il respecte les engagements financiers du programme. Le programme utilisera la fonction d'audit interne du ministère de l'agriculture ou du ministère des finances pour réaliser l'audit interne. Les auditeurs internes devront effectuer l'audit du programme au moins deux fois par an.
59. L'auditeur interne planifie son travail longtemps à l'avance et de manière transparente. Un plan d'audit annuel basé sur les risques pour l'année suivante est préparé au moins un mois avant la fin de l'année en cours - il est planifié par mois/trimestre et contient :
- Tâches financières de routine à effectuer tout au long de l'année, telles que l'examen des pièces justificatives selon une approche d'"audit complet", ou sur la base d'un échantillon si les risques ont été jugés faibles : cet examen peut être effectué sur le terrain ou sous forme d'"examen documentaire", à condition qu'un archivage adéquat des documents électroniques ait été mis en place ;
 - Des audits de conformité pour vérifier que le programme respecte ses engagements envers les financeurs : cela comprend l'examen des rapports financiers trimestriels soumis au FIDA et des rapports annuels au Fonds d'adaptation ;
 - Audits géographiques axés sur des zones de programme données : il peut s'agir d'interroger l'ensemble du personnel du bureau concerné, en commençant par le

coordinateur national - idéalement, chaque île doit être visitée au moins deux fois par an, mais la priorité peut être accordée aux zones à haut risque ;

- Des audits de processus axés sur les processus clés de la NPCU : il peut s'agir de la gestion du programme (c'est-à-dire des contrôles internes et des outils conçus pour atténuer les divers risques opérationnels pour chaque composante du programme), ainsi que de la passation des marchés, de la gestion des immobilisations et des stocks, etc.

60. Le plan d'audit annuel doit être flexible au cas où de nouveaux risques apparaîtraient au cours de la mise en œuvre du programme : il peut donc être révisé en fonction des besoins, mais toujours de manière formelle, par exemple six mois après le début de l'année.

61. Les missions de l'auditeur interne impliquent généralement les tâches suivantes :

- L'examen des pièces justificatives, des contrats et des dossiers de passation de marchés pour l'ensemble des transactions ou pour un échantillon de transactions ;
- Vérifier que les activités du programme ont été menées conformément au plan et décrites dans les rapports ;
- Inspecter les politiques et la documentation préparées pour gérer les activités spécifiques du volet ;
- Rencontrer un échantillon de bénéficiaires dans différentes localités et villages pour obtenir leur avis ;
- Examiner les rapports financiers trimestriels, y compris les demandes de retrait et les comptes d'exploitation par bailleur de fonds ;
- l'examen des balances de vérification mensuelles, des rapprochements bancaires, des calculs de taux de change, du registre des contrats mis à jour, du suivi des congés, du registre des immobilisations, du rapport sur la consommation de carburant ; et
- Suivi des montants des avances, examen des comptages mensuels et comptages surprises.

62. Les rapports d'audit interne pour chaque mission spécifique, ainsi que les rapports annuels (et semestriels) résumant toutes les activités menées par rapport au plan d'audit annuel, sont mis à la disposition de l'UNAC et du comité de pilotage du projet. Ils doivent pouvoir être examinés lors des missions de supervision et des audits externes. Les procédures financières (y compris les procédures requises au niveau communautaire) sont consignées dans un manuel de mise en œuvre financière, qui constitue une condition de décaissement. La formation de l'ensemble du personnel à la gestion financière et aux contrôles fiduciaires sera assurée une fois avant le début de la mise en œuvre, une fois après le début de la mise en œuvre et une fois deux ans après la mise en œuvre.

Audits externes

63. Le projet sera audité par un auditeur externe qualifié sélectionné par la NPCU et ayant reçu la non-objection du FIDA. L'auditeur préparera un plan de travail pour assurer une couverture adéquate des îles qui reçoivent des fonds du programme et couvrir tous les principaux domaines de risque. Les termes de référence de l'audit seront approuvés par le FIDA à l'avance, conformément aux orientations fournies dans le manuel du FIDA sur les rapports financiers et l'audit des projets financés par le FIDA. Les états financiers audités du projet seront soumis au FIDA dans les six mois suivant la fin de la période, conformément aux directives du FIDA.

64. Lors de l'élaboration de ses programmes d'audit, l'auditeur intègre l'examen de la mise en œuvre des recommandations de la période précédente. Si ces recommandations

n'ont pas été suivies, cela sera indiqué dans le rapport d'audit actuel. Les états financiers vérifiés seront soumis au FIDA dans les six mois suivant la fin de l'exercice, conformément aux exigences du FIDA.

65. Nature des dépenses éligibles du programme - Les catégories de dépenses du programme ont été réparties conformément aux catégories de dépenses standard. Des tableaux de coûts détaillés sont présentés dans ce document. Des procédures de déboursement basées sur les transactions seront utilisées. L'éligibilité des dépenses doit exiger

- a) Les dépenses couvrent le coût raisonnable des biens, travaux et services nécessaires au programme, couverts par la DGTA correspondante et achetés conformément aux lignes directrices en matière de passation de marchés.
- b) Les dépenses sont effectuées pendant la période de mise en œuvre du programme, à l'exception des dépenses destinées à couvrir les coûts de liquidation du programme qui peuvent être effectuées après la date d'achèvement du programme et avant la date de clôture.
- c) Les dépenses doivent être effectuées par une partie au programme
- d) Si la convention répartit le montant du financement entre des catégories de dépenses éligibles et précise les pourcentages de ces dépenses éligibles à financer, la dépense doit se rapporter à une catégorie dont l'allocation n'a pas été épuisée et n'est éligible qu'à hauteur du pourcentage applicable à cette catégorie.
- e) Les dépenses sont par ailleurs éligibles conformément aux conditions de la convention de financement.
- f) Sous-subsidations - les avances aux sous-subsidations ne seront reconnues comme dépenses éligibles que si elles sont justifiées. Le bénéficiaire sera responsable de l'utilisation des fonds de la sous-subsidation. Les dépenses du bénéficiaire et des sous-bénéficiaires (le cas échéant) doivent être consolidées afin d'être incluses dans l'état des lieux.
- g) Les revenus générés par les retraits anticipés (s'il y en a) doivent être indiqués dans la déclaration de l'entreprise publique.
- h) Les listes de transactions doivent fournir une ventilation des transactions individuelles par catégorie de dépenses et doivent pouvoir être facilement rapprochées de l'entreprise d'État.
- i) Les listes de transactions doivent inclure et intégrer les listes de transactions détaillées des sous-bénéficiaires, le cas échéant.
- j) Les SOE doivent être préparés dans la même devise que la devise de dénomination de la FA/GA. Si les programmes engagent des dépenses dans des monnaies autres que celle de la FA/GA, le taux de change utilisé pour déclarer les dépenses doit être le taux appliqué lorsque les fonds ont été reçus, sur la base du premier entré, premier sorti (FIFO).

66. Le manuel du fonds d'adaptation sera fourni et fournira des lignes directrices sur l'utilisation des fonds d'adaptation.

67. Toutes les pièces justificatives de paiement seront examinées afin de vérifier les exigences suivantes :

- que la dépense a été engagée sur la base d'une autorité appropriée et qu'elle est imputée à des fonds correctement votés.
- Les pièces justificatives des paiements sont étayées par des documents originaux ou des photocopies certifiées des documents originaux (ces copies doivent être certifiées par l'agent compétent qu'il a pris toutes les mesures possibles pour s'assurer qu'aucun paiement n'a été effectué sur le document original).

- Les tarifs pratiqués sont conformes aux règlements/contrats, équitables et raisonnables.
- que l'autorisation appropriée a été obtenue et qu'une copie du procès-verbal a été jointe aux bons de paiement à des fins de référence.
- Que l'attribution des codes de compte est correcte.
- Les certificats appropriés ont été signés par l'agent habilité.
- Que le certificat de contrôle du livre de vote a été dûment signé pour confirmer la disponibilité des fonds.
- que les calculs et les coûts ont été vérifiés et sont arithmétiquement corrects.
- que les personnes nommées dans les titres de paiement sont bien celles qui ont le droit de recevoir le paiement.
- Toute modification du bon de paiement doit être contresignée par le responsable de l'unité.
- que les signataires des certificats sont ceux indiqués dans le modèle de document de signature
- Les paiements sont justifiés par des factures dûment certifiées, des factures acquittées (pour les paiements directs en espèces), des LPO, des LSO, des copies du bon de livraison du fournisseur et le certificat au verso du bon de paiement signé pour confirmer l'enregistrement des magasins dans les livres d'inventaire concernés.

68. Les audits externes sont des examens ex post des états financiers de RYCBE, qui portent également sur les contrôles internes et le respect de toutes les règles, lois et réglementations applicables ; ils examinent l'adéquation des systèmes et procédures comptables, la capacité à tenir des comptes appropriés et les pièces justificatives des dépenses du programme. Les audits externes visent à assurer la crédibilité et la responsabilité des financeurs, du personnel du programme et d'autres parties prenantes telles que le gouvernement. Des instructions détaillées concernant les audits externes figurent dans le manuel du FIDA sur les rapports financiers et l'audit des programmes, disponible à l'adresse <https://www.ifad.org/en/document-detail/asset/39641638>, qui est mis à jour périodiquement.

ACHÈVEMENT ET CLÔTURE DU PROGRAMME

69. La date de clôture du programme sera six mois après la date officielle d'achèvement de RYCBE ou comme indiqué dans la convention de subvention. Ces deux échéances ont des implications financières directes sur la gestion du programme, telles que l'élaboration et la soumission d'un plan de redressement, la garantie de l'éligibilité des dépenses et la soumission des documents nécessaires décrits ci-dessous. Veuillez vous référer au Manuel de gestion financière et de contrôle financier du FIDA.

Plan de redressement :

70. Pour s'assurer que le compte désigné de FORCE Jeunes est complètement et rapidement justifié, le gestionnaire financier du programme doit développer un "plan de recouvrement" soulignant les pourcentages par demande de retrait qui doivent être recouverts et payés respectivement. Ce plan sera soumis au FIDA 6 mois avant la date d'achèvement ou lorsque le solde restant (montant non déboursé par le FIDA) est inférieur au double de l'allocation autorisée.

Achèvement de la subvention :

71. Comme défini dans la convention de financement, toutes les activités du programme doivent avoir été finalisées à cette date. Les paiements peuvent également être effectués après la date d'achèvement à condition que les engagements, les contrats et les bons de commande aient été signés et que les dépenses aient été engagées (c'est-à-dire les services rendus ou les marchandises livrées) avant la date d'achèvement. Les activités qui se sont poursuivies après la date d'achèvement ne sont pas considérées comme des types de dépenses éligibles et ne peuvent donc pas être financées par le FIDA. Exceptions à la règle : après la date d'achèvement, mais au plus tard à la date de clôture, l'UNAC peut encore engager des dépenses liées au processus de "liquidation", par exemple l'audit final, le rapport d'achèvement du programme, les salaires du personnel impliqué dans les activités de liquidation, les coûts de maintenance de l'UNAC ou l'atelier d'achèvement du programme.

Clôture du programme :

72. Le FIDA demande à l'UNAC de fournir les éléments suivants afin de clôturer le programme :

- Confirmation de la dernière demande de retrait ;
- Présentation du rapport d'audit final ; et
- Présentation du rapport d'achèvement du programme.

73. Le rapport d'audit final couvre la dernière année du programme et les dépenses de clôture et peut être payé sur le solde des fonds disponibles au moyen d'un paiement direct ou d'un remboursement des dépenses préfinancées.

Mandat : Services d'audit interne

| | |
|----------------------------|--|
| Contrat | Services d'audit interne |
| Projet | RYCBE |
| Lieu d'implantation | Gouvernement de l'Union des Comores, les trois îles. |
| Durée du contrat | 2 mois par an |
| Date de début | [insérer] |
| Langues | requisésAnglais |

1. Contexte :

[INSÉRER]

2. Système de rapport :

L'objectif de l'auditeur interne est d'apporter une valeur ajoutée et d'améliorer les opérations du projet et d'aider le comité de pilotage et la direction du projet en examinant de manière indépendante l'ensemble des activités, des processus et des systèmes, en particulier en ce qui concerne les risques et les aspects de contrôle, et en apportant une approche systématique et disciplinée de l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance.

L'auditeur interne doit posséder une connaissance approfondie des procédures d'audit interne et des procédures comptables et faire preuve d'un jugement sûr en matière d'identification et de gestion des risques.

L'auditeur interne produira un rapport d'audit interne mensuel présenté au coordinateur du projet.

L'auditeur interne veille à ce que les conclusions et les recommandations de l'audit fassent l'objet d'un suivi approprié. Toutes les constatations importantes resteront dans un dossier ouvert jusqu'à ce qu'elles soient résolues.

3. Indépendance :

L'auditeur interne rend compte au comité de pilotage du projet ou au ministre des ressources marines, qui le nomme et le révoque sur recommandation des donateurs. L'auditeur interne travaillera sous la supervision générale du comité de pilotage du projet.

Toutes les activités d'audit interne doivent rester libres de toute influence de la part d'un élément quelconque de l'organisation, y compris en ce qui concerne la sélection, l'étendue, les procédures, la fréquence, le calendrier ou le contenu des rapports d'audit, afin de permettre le maintien d'une attitude mentale indépendante et objective nécessaire à l'exercice de la fonction.

L'audit interne n'a pas de responsabilité opérationnelle directe ni d'autorité sur les activités qu'il examine. En conséquence, il ne développe ni n'installe de systèmes ou de procédures, ne prépare pas de dossiers et n'entreprend aucune autre activité qui serait normalement considérée comme relevant de la responsabilité de la direction ou du personnel.

4. Autorité et confidentialité :

L'autorisation est accordée pour un accès complet et sans restriction à tous les dossiers, biens matériels et personnel de FORCE-Jeunes en rapport avec le domaine examiné. Il est demandé à tous les employés d'aider l'audit interne à remplir sa fonction.

Les documents et les informations obtenus par le cabinet d'audit interne sont traités avec la même prudence et la même confidentialité que par les employés qui en sont normalement responsables.

5. Fonctions et responsabilités :

Dans le cadre décrit ci-dessus, l'auditeur interne effectuera les tâches suivantes :

- Mener une procédure de post-audit sur l'UNAC de FORCE-Jeunes en ce qui concerne ses fonctions et ses activités dans le cadre du projet. Formuler des recommandations sur les améliorations possibles des procédures afin de renforcer les mécanismes de contrôle, les performances financières et produire des rapports de qualité pour la direction générale et le comité de pilotage du projet, afin d'améliorer la prise de décision, sur une base mensuelle.
- Auditer tous les contrats signés entre l'UNAC de FORCE-Jeunes et/ou les agences de mise en œuvre avec les prestataires de services, les fournisseurs et les entrepreneurs pour vérifier (i) la conformité avec les termes et conditions des accords de subvention/prêt et les réglementations en matière de passation de marchés et les lignes directrices des donateurs ; et (ii) que le contrat est conforme aux meilleures pratiques en ce qui concerne la conformité avec les termes de référence, la demande de proposition, les documents d'appel d'offres, etc.
- Développer des relations de travail professionnelles et constructives avec les principaux responsables et être capable de les remettre en question si nécessaire.
- Diriger le développement de méthodes de travail spécifiques et innovantes et de nouvelles idées pour l'examen des questions de risque et de contrôle.

- Évaluer les politiques et procédures liées aux risques et aux contrôles, contribuer à la mise à jour des documents de procédure existants en ce qui concerne les contrôles, le cas échéant.
- Appliquer les procédures d'audit interne pour contrôler les états financiers, les documents comptables et les autres registres financiers et non financiers en appliquant les normes d'audit interne reconnues.
- Entreprendre des missions et des enquêtes spéciales et, en particulier, des enquêtes d'audit plus complexes et de haut niveau sous les conseils du comité de pilotage du projet.
- Examiner les moyens de sauvegarde des actifs et, le cas échéant, vérifier leur existence.
- Examiner et évaluer l'économie et l'efficacité avec lesquelles les ressources sont utilisées.
- Examiner les opérations ou les programmes pour s'assurer que les résultats sont conformes aux objectifs et aux buts fixés et que les opérations ou les programmes sont menés à bien comme prévu, y compris vérifier l'adhésion du personnel de l'UNPC RYCBE aux AWPB, aux politiques, aux plans, aux procédures, aux lois et aux règlements du fonds qui influencent les travaux du fonds ainsi qu'aux procédures comptables des bailleurs de fonds.
- Évalue l'efficacité, l'efficacité et l'économie de l'utilisation des ressources et signale tout écart éventuel.
- Examiner l'adéquation, la mise en œuvre et le fonctionnement des politiques de transparence et de responsabilité des donateurs et des autres politiques et procédures de lutte contre la corruption, la fraude et les abus connexes.
- Confirmation du respect du manuel financier (tel qu'approuvé par le FIDA).

6. Planification de l'audit :

- L'auditeur interne soumet régulièrement au comité de pilotage du projet un résumé actualisé du calendrier des travaux d'audit.
- Le programme de travail de l'audit est élaboré sur la base d'une hiérarchisation de l'univers d'audit à l'aide d'une méthodologie basée sur les risques. Tout écart significatif par rapport au calendrier de travail formellement approuvé sera communiqué au comité de pilotage du projet par le biais de rapports d'activité périodiques.
- La planification de l'audit accorde une attention particulière aux activités des agences de mise en œuvre et des îles qui rendent compte à l'UNAC.

7. Critères de qualification :

- L'auditeur interne doit être membre d'un organisme professionnel international reconnu de comptabilité et d'audit.
- L'auditeur interne adhère au code de déontologie de l'Institut des auditeurs internes et aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut.
- Affectation des employés à des tâches spécifiques :
 - Expérience professionnelle pertinente et prouvée dans le domaine de l'audit interne.
 - Expérience avérée des cadres et approches de gestion des risques.
 - Expérience de l'audit opérationnel et de l'approche de l'examen basée sur le risque.

- Excellentes compétences en matière de négociation et d'influence à haut niveau, et capacité à interpeller les cadres supérieurs lorsque cela s'avère nécessaire.
- Capacité à travailler dans des environnements difficiles.
- Capacité à travailler et à respecter des délais serrés.
- Logique et systématique dans la réflexion analytique.
- Compétences en matière d'animation et de présentation.
- Connaissance approfondie de l'anglais, y compris d'excellentes compétences en matière de rédaction et de présentation.
- Excellentes compétences informatiques, y compris une connaissance approfondie des logiciels standard de traitement de texte, de feuilles de calcul et de présentation.

Mandat : Auditeur externe

Emprunteur : Gouvernement de l'Union des Comores

Projet : Projet de Formation et de Renforcement des capacités Entrepreneuriales des Jeunes Ruraux (FORCE-JEUNES) (RYCBE dans GRIPS)

Accords de financement :

FIDA : Prêt xxx ;

Fonds d'adaptation : Subvention xxx

Gouvernement de l'Union des Comores : Fonds de contrepartie

Mandat relatif à l'audit financier et aux constatations factuelles du

Intitulé du projet]

1. Contexte

- Le Fonds international de développement agricole (FIDA) apporte son appui à l'emprunteur/au bénéficiaire sous la forme d'un (de plusieurs) prêt(s) [et/ou d'un (ou plusieurs) don(s)].
- Un (plusieurs) accord(s) de financement [et/ou de don(s)] a (ont) été signé(s) entre le FIDA et
- [l'emprunteur/le bénéficiaire]; voir l'appendice 1.
- [À insérer dans le cas d'un auditeur privé]: Le FIDA exige de l'emprunteur/du bénéficiaire qu'il
- désigne un auditeur indépendant pour vérifier les comptes du projet, conformément au Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit.
- L'entité déclarante est [xxx].
- L'entité établit ses états financiers conformément aux [normes comptables applicables].
- L'auditeur réalise son audit en tenant compte des [normes comptables applicables].
- [Insérer toute autre information pouvant être utile pour l'auditeur]

2. Objectif

Par cet audit, l'auditeur doit émettre une opinion indiquant si les états financiers (y compris les informations supplémentaires mentionnées à la section 5) présentent fidèlement, à tous

égards importants, la situation financière de l'entité déclarante au [insérer la date de fin d'exercice], ou les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à

cette date, conformément aux [normes comptables applicables].

3. Responsabilités de [l'emprunteur/du bénéficiaire]

I. Généralités

- Fournir des états financiers pour les activités financées par le prêt/[don] pouvant faire l'objet
- d'un rapprochement avec ses registres et ses comptes.
- Permettre à l'auditeur d'accéder à l'ensemble des documents juridiques et des correspondances avec les consultants, sous-traitants et toute autre personne ou entreprise prenant part au projet, ainsi qu'à toute autre information relative au projet que l'auditeur juge nécessaire.
- Veiller à ce que les règles comptables soient systématiquement appliquées et publiées.
- Veiller à ce que des contrôles internes adéquats soient en place pour prévenir les anomalies et les risques de fraude.
- Veiller au respect de l'ensemble des lois et règlements applicables à l'entité, et de l'accord de
- financement conclu entre [l'emprunteur/le bénéficiaire] et le FIDA.
- Fournir les états financiers à l'auditeur dans un délai raisonnable et se tenir à sa disposition
- pour répondre à toute question éventuelle.

II. États financiers

[L'emprunteur/le bénéficiaire] doit:

- établir des états financiers couvrant la période du [date] au [date], conformément aux normes
- comptables acceptables indiquées dans les notes annexes aux états financiers.
- En outre, les informations particulières suivantes doivent figurer dans les états financiers:
- synthèse des demandes de retrait – appendice 1 du Manuel du FIDA relatif à l'information
- financière et à l'audit des projets financés par le Fonds;
- sources et utilisations des fonds – appendice 2 du Manuel du FIDA relatif à l'information
- financière et à l'audit des projets financés par le Fonds;
- état du compte désigné et rapprochement – appendices 3 a) et 3 b) du Manuel du FIDA relatif
- à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds;
- [état des dépenses – appendice 4 du Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à
- l'audit des projets financés par le Fonds] – s'applique aux dons;
- [liste des transactions relatives aux dépenses – modèle en ligne dans le registre des
- Formulaires relatifs aux dons du FIDA, voir document C.2 « Liste des transactions »] – s'applique aux dons.
- Lorsque le montant transféré aux partenaires d'exécution est élevé, ces derniers transmettent
- une copie de l'état financier vérifié à l'UNAC ou à l'UCP.

4. Responsabilités de l'auditeur

I. Normes d'audit

- L'auditeur est responsable de la formulation d'une opinion sur les états financiers conformément aux [normes ISA/ISSAI/normes nationales d'audits].

II. Principes généraux

En acceptant le présent mandat, l'auditeur confirme que:

- son cabinet est indépendant du projet, de son personnel et de ses activités, conformément aux meilleures pratiques internationales;
- le cabinet ne fournit pas au projet des services de conseil ni n'établit ses états financiers (et
- ne lui a pas fourni de tels services au cours des deux années précédentes);
- l'auditeur possède les qualifications requises et il est membre d'une organisation
- professionnelle affiliée à la Fédération internationale des experts-comptables;
- [le bureau de [l'auditeur public] est membre de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques].
- l'auditeur est en mesure de réaliser l'audit dans le respect des normes d'audit agréées par le
- FIDA, conformément au paragraphe 4.I;
- l'auditeur est en mesure de nommer une équipe d'audit possédant les compétences
- nécessaires;
- l'auditeur peut démontrer qu'il a déjà réalisé des audits de la même nature et du même niveau de complexité.

III. Établissement de rapports

L'auditeur est tenu de fournir un dossier d'audit conforme à la norme ISA 700 comprenant les

- éléments suivants:
- les états financiers vérifiés, y compris les informations supplémentaires visées au
- paragraphe 3.II;
- un rapport sur ses constatations factuelles, dans le cadre des procédures convenues
- présentées au paragraphe 6. Toute dépense non autorisée relevée doit être clairement
- indiquée;
- une lettre de recommandations où figurent les informations énoncées au paragraphe 4.IV.

IV. Lettre de recommandations

Partie intégrante du dossier d'audit, la lettre de recommandations documente les problèmes de comptabilité et de contrôle interne relevés par les auditeurs. Dans sa forme, la lettre de recommandations doit classer les constatations par ordre de criticité. La lettre de recommandations doit:

- fournir des commentaires et des observations sur les registres comptables, les systèmes et les contrôles internes examinés lors de l'audit; recenser les défaillances et domaines de faiblesse spécifiques dans les systèmes et les contrôles et faire des recommandations d'amélioration;
- inclure les réponses apportées par les responsables du projet aux problèmes de contrôle

- relevés ainsi que leurs propositions pour les résoudre dans un délai donné;
- le cas échéant, présenter les suites données aux problèmes signalés dans la lettre de recommandations de l'année précédente;
- formuler des observations sur l'utilisation des ressources par les responsables du projet, en termes d'économie, d'efficacité et d'efficacité;
- rendre compte du degré de conformité à chacun des engagements financiers figurant dans l'accord de financement et, le cas échéant, formuler des observations sur les questions internes et externes ayant une incidence sur cette conformité;
- faire état des sujets relevés par l'auditeur au cours de l'audit qui pourraient avoir une incidence significative sur la mise en œuvre du projet;
- examiner les résultats et les constatations concernant la fiabilité des rapports financiers intermédiaires pour la période de référence;
- inclure toute autre information jugée pertinente par les auditeurs;
- énumérer les procédures supplémentaires, le cas échéant.

Le rapport d'audit doit indiquer de façon suffisamment détaillée la nature et la portée des procédures mises en œuvre par l'auditeur. L'auditeur est tenu de remettre le dossier d'audit au plus tard le [insérer la date]. Les rapports remis doivent être rédigés dans la langue officielle de l'accord de financement.

5. Portée de l'audit financier

Dans le cadre de l'audit, l'auditeur doit au minimum:

- confirmer que les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables internationales (IPSAS, GAAP, IFRS), régionales ou nationales; dans ce dernier cas, recenser les éléments qui divergent des normes internationales;
- confirmer les normes d'audit employées pour l'audit;
- fournir des données probantes indiquant que les états financiers sont présentés de manière fidèle et ne comportent pas d'anomalies significatives, conformément au cadre comptable applicable;
- évaluer les contrôles internes liés au processus d'établissement des rapports financiers et recenser toute faiblesse susceptible d'entraîner des anomalies, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur;
- vérifier la fiabilité des états des dépenses ou des rapports financiers intermédiaires, selon le cas, fournis à l'appui des demandes de retrait, et s'assurer qu'ils reflètent fidèlement les dépenses encourues et les activités menées au cours de la période de référence;
- vérifier que les dépenses imputées au projet sont conformes aux dispositions de l'accord (des accords) de financement (appendice xx) et qu'elles ont été engagées aux fins prévues par cet (ces) accord(s); il convient de prendre en compte aussi bien les financements du FIDA que ceux de tiers;
- vérifier que les fonds de contrepartie octroyés par le Gouvernement [du/de la] [Pays] ont été versés et utilisés conformément à l'accord de financement concerné; vérifier que le montant des contributions en nature est consigné conformément aux principes comptables convenus et que, pour chaque élément correspondant à une contribution en nature, le montant indiqué correspond à la juste valeur marchande, est raisonnable, pleinement et

- fidèlement divulgué dans les états financiers;
- vérifier que l'inventaire et les actifs immobilisés détenus par l'entité existent, sont complets, correctement comptabilisés et utilisés aux fins du projet; à la clôture du projet, confirmer que les actifs du projet sont transférés à l'emprunteur/au bénéficiaire ou à l'entité spécifiée dans l'accord de financement;
- vérifier les charges récurrentes du projet (salaires et frais de fonctionnement) déclarées au titre des demandes de retrait et s'assurer qu'elles sont raisonnables, conformes aux besoins de mise en œuvre du projet et comprises dans les limites acceptables (annexe II de l'accord financier et ses révisions);
- l'audit doit couvrir les unités d'exécution régionales ou provinciales du projet sélectionné, conformément au plan d'audit convenu avec l'UGP/UCP;
- [compléter la liste].

6. Portée des procédures convenues

L'auditeur est tenu d'appliquer les procédures spécifiques suivantes et de communiquer ses constatations factuelles conformément au paragraphe 4.3.

I. Synthèse des demandes de retrait

L'auditeur est tenu d'obtenir les demandes de retrait individuelles soumises au FIDA, sous la forme d'une synthèse des demandes de retrait, et d'élaborer des procédures de test pour:

- confirmer que la synthèse des demandes de retrait est rapprochée des montants décaissés par le Fonds et déposés sur le compte désigné;
- confirmer que la synthèse des demandes de retrait est rapprochée des rapports financiers intermédiaires présentés au Fonds;
- déterminer si l'équivalence fournie dans la monnaie du compte désigné a été produite à partir de l'historique du taux de change correspondant aux versements sur le compte opérationnel, ou les règles de comptabilité appliquées;
- [compléter la liste avec d'autres procédures, le cas échéant].

II. État du compte désigné

L'auditeur est tenu d'examiner les activités du (des) compte(s) désigné(s) du projet, y compris l'avance initiale, les réapprovisionnements, les intérêts éventuellement perçus sur les soldes non décaissés et les soldes de fin d'exercice. L'auditeur est tenu d'élaborer des procédures de test visant à:

- vérifier l'exactitude du (des) rapprochement(s) du compte désigné;
- confirmer que le(s) compte(s) désigné(s) a (ont) été tenu(s) conformément aux dispositions
- de l'accord de financement et que les transactions du compte désigné sont enregistrées de manière exacte et conforme dans les comptes et les états financiers du projet;
- vérifier que les dépenses figurant dans les états financiers du projet sont rapprochées du montant des retraits sur le compte désigné et que les montants déposés sur le compte désigné sont rapprochés des montants décaissés par le Fonds;
- effectuer aussi un rapprochement avec les montants versés à partir du compte de préfinancement et les paiements directs (le cas échéant);
- [compléter la liste avec d'autres procédures, le cas échéant]

III. Rapports financiers intermédiaires et états des dépenses certifiés

L'auditeur est tenu d'obtenir les états des dépenses certifiés ou les rapports

financiers intermédiaires présentés au FIDA et d'effectuer les tests et contrôles qu'il juge nécessaire pour:

- garantir que le système de gestion financière est suffisamment fiable pour produire les rapports financiers intermédiaires, et qu'il a respecté les exigences du Fonds tout au long de l'exercice;
- déterminer si les dépenses engagées correspondent aux activités décrites dans le plan de travail et budget annuel (PTBA) et sont conformes à l'accord de don;
- déterminer si les fonds ont été utilisés aux fins prévues, en tenant dûment compte des considérations d'économie, d'efficacité et d'équité sociale;
- déterminer si un seuil des états des dépenses a été défini pour l'instrument de financement et si les rapports financiers intermédiaires ont été établis en conséquence;
- déterminer si les dépenses déclarées dans les rapports financiers intermédiaires ou les états des dépenses ont été autorisées, classées⁵⁹ et justifiées par une documentation adéquate;
- relever les éventuelles dépenses non autorisées, en précisant leur nature, leur date d'effet et la période couverte par le rapport financier intermédiaire correspondant;
- [compléter la liste avec d'autres procédures, le cas échéant].

IV. Procédures convenues pour les projets financés par des donateurs

- Dans le cas de projets financés par le Fonds vert pour le climat (FVC), les auditeurs évaluent la conformité des registres comptables du projet et du rapport de situation annuel du FVC aux exigences applicables du FVC (admissibilité des dépenses, classement dans les catégories budgétaires du FVC, etc.).
- Inclure des exigences spécifiques à d'autres donateurs, le cas échéant.
- [Compléter la liste avec d'autres procédures, le cas échéant].

V. Divers

- [Compléter la liste avec d'autres procédures, le cas échéant].

7. Diffusion publique

Le FIDA encourage la publication des informations financières relatives aux projets à des fins de transparence et de responsabilisation. Il publie les rapports d'audit relatifs aux projets, le cas échéant, conformément à sa politique en matière de diffusion des documents. Les lettres de recommandations émises par les auditeurs ne sont pas sujettes à diffusion publique par le FIDA. En acceptant le mandat, l'auditeur reconnaît explicitement le droit du FIDA à diffuser publiquement les rapports d'audit (états financiers vérifiés et opinion d'audit) et à les publier sans clause de restriction d'usage.

Pour faciliter la diffusion au public, l'auditeur est tenu de remettre deux fichiers distincts:

- les états financiers vérifiés, l'opinion d'audit et l'éventuel rapport sur les constatations factuelles;
- la lettre de recommandations.

Appendices

[Liste à adapter le cas échéant].

Appendice: Accord(s) de financement/don Appendice: Lettre à l'emprunteur

Appendice: Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds

Signé par:

Date:

Annexes [à énumérer le cas échéant]

Annexe : Convention(s) de financement/subvention

Annexe : Lettre de gestion financière et de contrôle financier

Annexe : Manuel du FIDA sur l'information financière et l'audit des projets financés par le FIDA

Annexe : Conditions générales du FIDA pour le financement du développement agricole

Liste des postes d'experts clés dont le CV et l'expérience seront évalués.

| Poste d'expert clé | Domaine d'expertise spécifique requis | Qualification minimale et expérience professionnelle requises | Probabilité de contribution du personnel en personne Jours d'audit |
|---------------------------|---|--|---|
| Directeur de l'audit | ISA, IFRS/IPSAS, Normes internationales d'audit et réglementation fiscale ; coordination générale et gestion du projet, préparation et signature du rapport d'audit. | Au moins 7 ans d'expérience pertinente dans le domaine des projets | 10 |
| Responsable de l'audit | ISA, IFRS/IPSAS, Normes internationales d'audit et réglementation fiscale ; gestion primaire, communication avec les clients et examen. | Au moins 7 ans d'expérience pertinente dans le domaine des projets | 15 |
| Responsable de l'audit | ISA, IFRS/IPSAS, Normes d'audit nationales | Au moins 5 ans d'expérience | 20 |

| | | | |
|------------------------|--|--|-----------------|
| | internationales et réglementations fiscales. Exécution de procédures d'audit détaillées. | pertinente dans le domaine des projets | |
| Assistants d'audit (2) | ISA, IFRS/IPSAS, Normes internationales d'audit et réglementation fiscale. Examen primaire des documents de travail, des états financiers et mise en œuvre de procédures d'audit détaillées. | Au moins 3 ans d'expérience pertinente dans le domaine des projets | 20 jours chacun |

. Liens utiles

| Document | Lien |
|---|---|
| <i>Formation en ligne à la gestion financière du FIDA</i> | https://www.ifad.org/elearning_cfs_a/index.html |
| <i>Politique révisée du FIDA sur la prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations (décembre 2018).</i> | https://www.ifad.org/en/document-detail/asset/40189695 |
| <i>Lignes directrices pour les contrôles internes des entités du secteur public (INTOSAI GOV 9100)</i> | http://www.intosai.org/issai-executive-summaries/detail/intosai-gov-9100-guidelines-for-internal-control-standards-for-the-public-sector.html |
| <i>Conditions générales du FIDA pour le financement du développement agricole</i> | https://www.ifad.org/documents/38711624/39421024/general_e.pdf/47c5f14b-2903-4285-b0b0-62c67cd650b8 |
| <i>Manuel du FIDA sur l'information financière et l'audit des projets financés par le FIDA (anglais)</i> | https://www.ifad.org/documents/38711624/39421009/IFAD+Handbook+for+Financial+Reporting+and+Auditing+of+IFAD-Financed+Projects/133b165d-15c7-4f79-8217-aef95b79dd67 |
| <i>Manuel de décaissement des prêts du FIDA</i> | https://www.ifad.org/web/guest/document-detail/asset/39635782 |

| | |
|---|---|
| <i>Gestion financière et contrôle financier du FIDA (FMFCL)</i> | https://www.ifad.org/web/guest/document-detail/asset/39637251 |
| <i>Normes de trésorerie IPSAS</i> | https://www.ifac.org/publications-resources/revised-cash-basis-ipsas |
| <i>Page ICP</i> | https://icp.ifad.org/ |
| <i>Courriel d'assistance ICP</i> | icpsupport@ifad.org |

Mandat du personnel de FORCE-Jeunes chargé des finances

Mandat : Gestionnaire financier

Titre du poste : Directeur financier de *FORCE Jeunes*
Organisation : FORCE Jeunes sous le Ministère de l'Agriculture (MoA)
Lieu : Moroni, Union des Comores
Nom du projet : FORCE Jeunes
Durée : Insérer
Type de contrat : Insérer
Date de clôture : insérer

1. Contexte

Le ministère de l'agriculture est responsable de la mise en œuvre et de l'administration des projets agricoles financés par le gouvernement de l'Union des Comores et d'autres donateurs internationaux.

L'UNAC de FORCE Jeunes, créé dans le cadre du MAPETA, mettra en œuvre le projet.

L'étendue générale des travaux de l'unité de gestion financière de FORCE Jeunes

Le directeur financier rend compte directement au coordinateur du projet et est responsable de la gestion financière du projet. En tant que responsable des finances et de l'administration, il suppléera le coordinateur du projet et prendra en charge toutes les questions relatives au cycle de financement du projet. Le cycle de financement du projet supervisé par le directeur financier commence par des contributions financières à la préparation du PTBA et au contrôle budgétaire, à l'engagement des fonds, aux décaissements et à la gestion des flux de trésorerie d'une manière efficace et efficiente, à l'établissement des rapports financiers, à la garantie d'audits en douceur et à la facilitation des missions de supervision sur tous les aspects de la gestion financière. Le gestionnaire financier soutient également le coordinateur du projet dans la mobilisation des ressources du projet. Le directeur financier sera chargé d'accélérer toutes les activités de gestion et de décaissement des prêts par l'intermédiaire du ministère des finances.

Principales tâches et responsabilités

Les responsabilités spécifiques du gestionnaire financier sont notamment les suivantes :

- Mise en place de systèmes financiers/de reporting appropriés pour garantir que l'UNAC et en particulier le coordinateur du projet soient régulièrement informés de la situation financière et des transactions en cours.
- Assurer la prise en compte du projet dans le budget du gouvernement de l'Union des Comores en temps voulu, conformément aux processus et calendriers budgétaires, y compris l'accès au financement de contrepartie. Évaluer le plan de travail annuel et les procédures de budgétisation, ainsi que les systèmes de contrôle budgétaire appliqués pour surveiller les dépenses réelles par rapport au budget, y compris les contrôles d'engagement afin d'éviter les engagements dépassant les ressources disponibles.
- Communiquer à toutes les institutions partenaires de mise en œuvre et à tous les prestataires de services leurs responsabilités financières, les fonds disponibles et la manière d'y accéder, ainsi que les exigences en matière d'établissement de rapports et de tenue de registres conformément aux pratiques gouvernementales en vigueur qui sont acceptables pour le FIDA.
- Veiller à ce que tous les fonds du projet soient utilisés conformément aux conditions des accords de financement, en accordant l'attention nécessaire à l'économie et à l'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles les fonds ont été fournis.
- Évaluer la conformité avec les lois et règlements du gouvernement de l'Union des Comores régissant la gestion des finances publiques, y compris l'adhésion aux normes comptables internationales, les audits et les rapports financiers.
- Veillez à ce que tous les documents justificatifs, registres et comptes nécessaires soient conservés pour toutes les activités du projet, avec des liens clairs entre les livres comptables et les états financiers présentés aux bailleurs de fonds.
- Veiller à ce que le compte désigné et les comptes opérationnels soient tenus conformément aux dispositions de l'accord de financement et aux règles et procédures du bailleur de fonds.
- Contribuer à la préparation des manuels financiers et de mise en œuvre du projet.
- Veiller à ce que les procédures financières du projet, telles qu'elles sont détaillées dans les manuels financiers et de mise en œuvre du projet, soient strictement respectées par l'ensemble du personnel du projet et des agences d'exécution aux niveaux national et local.
- Veiller à ce que les états financiers soient préparés conformément aux normes en vigueur.
- Assurer la liaison avec les auditeurs externes pour vérifier les comptes du projet afin de respecter les dates de soumission requises par le FIDA. Examiner les rapports des auditeurs externes (avis d'audit et lettres de gestion), y compris les éventuelles réserves et vérifier si les préoccupations soulevées par les auditeurs ont été traitées de manière adéquate.
- Assurer la liaison avec les autres agences de mise en œuvre du projet pour veiller à ce que les rapports financiers intermédiaires soient préparés en temps voulu et transmis au FIDA.
- Traiter la documentation et assurer le suivi des décaissements du gouvernement et du FIDA pour veiller à ce que les déboursements ne soient pas retardés. Veiller à ce que les fonds destinés à la mise en œuvre des projets soient décaissés en temps utile pour permettre aux interventions des projets d'être menées à bien dans les délais.
- Examiner l'éligibilité des dépenses conformément à la convention de financement.
- Rendre compte du fonctionnement du contrôle interne, y compris des contrôles budgétaires, et signaler tout écart.
- Assister le coordinateur de projet dans la mobilisation des ressources du projet.
- suppléer le coordinateur de projet pour les questions d'administration du projet
- Toute autre tâche pouvant être confiée par le coordinateur du projet.

2. Organisation institutionnelle

Le gestionnaire financier travaillera en étroite collaboration avec le personnel de RYCBE, tous les partenaires du projet et les responsables de ses composantes, les agences gouvernementales et d'autres organisations qui ont un lien direct avec la mise en œuvre du projet.

3. Rapports et approbation

Le directeur financier rendra compte au coordinateur/directeur de l'UNAC, qui évaluera chaque année la façon dont il s'acquitte de ses responsabilités.

4. Qualifications et expérience

Le directeur financier doit répondre aux qualifications et critères suivants :

- Un diplôme supérieur en administration des affaires, en finance, en comptabilité, en économie ou dans un domaine connexe, assorti d'une licence pertinente délivrée par une université reconnue, est préférable.
- Une qualification professionnelle en ACCA ou CPA est souhaitée.
- Au moins 7 ans d'expérience dans un domaine et à un niveau similaires, dont 5 ans dans le cadre d'un projet financé par un partenaire de développement.
- Expérience avérée en matière de gestion financière/comptabilité dans un ministère/département gouvernemental et dans un projet financé par un donateur.
- Solides compétences informatiques ; feuilles de calcul électroniques et autres progiciels comptables.
- Connaissance pratique des procédures de contrôle financier du gouvernement.
- Maîtrise de l'anglais (écrit et parlé).

5. Durée de la nomination

La période d'affectation à ce poste sera initialement de 12 mois et pourra être prolongée d'un commun accord, avec une période d'essai basée sur les politiques du gouvernement.

Mandat : Comptable

Titre du poste : Comptable de *FORCE Jeunes*
Organisation : *FORCE Jeunes* Sous le Ministère de l'Agriculture
Localisation : **Grande Comores, Moheli et Anjouan**, Union des Comores.
Nom du projet : RYCBE
Durée : Insérer
Type de contrat : Insérer
Date de clôture : insérer

1. Contexte

Le ministère de l'agriculture est responsable de la mise en œuvre et de l'administration des projets agricoles financés par le gouvernement de l'Union des Comores et d'autres donateurs internationaux.

L'UNAC de FORCE Jeunes, créé dans le cadre du MAPETA, mettra en œuvre le projet.

L'étendue générale des travaux de l'unité de gestion financière de FORCE Jeunes

Le gestionnaire financier rend compte directement au coordinateur/directeur du projet et est responsable de la gestion financière du projet. En tant que responsable des finances et de l'administration, le directeur financier suppléera le coordinateur du projet et prendra en charge toutes les questions relatives au cycle de financement du projet. Le cycle de financement du projet supervisé par le directeur financier commence par des contributions financières à la préparation de l'AWPB et au contrôle du budget, à l'engagement des fonds, aux décaissements et à la gestion des flux de trésorerie d'une manière efficace et efficiente, à l'établissement des rapports financiers, à la garantie d'audits sans heurts et à la facilitation des missions de supervision sur tous les aspects de la gestion financière. Le gestionnaire financier soutient également le coordinateur du projet dans la mobilisation des ressources du projet. Il sera chargé d'accélérer toutes les activités de gestion et de décaissement des prêts. Le directeur financier est assisté d'un **comptable sur chaque île**.

Principales tâches et responsabilités du comptable

Les responsabilités spécifiques du comptable sont notamment les suivantes :

- Gérer les systèmes d'information financière afin de s'assurer que les registres et les informations comptables sont à jour à tout moment.
- Appuyer le directeur financier et les chefs de composantes dans la préparation du plan de travail annuel et des budgets pour approbation par le gouvernement de l'Union des Comores et le FIDA.
- Aider à gérer le budget approuvé afin de s'assurer que les procédures et les contrôles de l'AWPB sont appliqués pour surveiller les dépenses afin d'éviter les engagements dépassant les ressources disponibles.
- Veiller à ce que tous les fonds du projet soient utilisés conformément aux conditions des accords de financement, en accordant l'attention nécessaire à l'économie et à l'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles les fonds ont été fournis.

- Veiller au respect des lois et règlements du gouvernement de l'Union des Comores régissant la gestion des finances publiques, y compris le respect des normes comptables internationales, les audits et les rapports financiers.
- Veillez à ce que tous les documents justificatifs, registres et comptes nécessaires soient conservés pour toutes les activités du projet, avec des liens clairs entre les livres comptables et les états financiers présentés aux bailleurs de fonds.
- Veiller à ce que le compte désigné et les comptes opérationnels soient tenus conformément aux dispositions de l'accord de financement et aux règles et procédures du bailleur de fonds.
- Assister le directeur financier dans la préparation des rapports financiers intermédiaires et des états financiers conformément aux normes en vigueur.
- Assister le Directeur Financier dans la préparation et la mise à disposition des livres du projet pour les audits internes et externes afin de respecter les dates fixées par le Gouvernement de l'Union des Comores et le FIDA.
- Assister le directeur financier dans la mise en œuvre des recommandations d'audit dans les délais impartis.
- Examiner l'éligibilité des dépenses conformément à la convention de financement.
- Toute autre tâche pouvant être confiée par le directeur financier du projet.

6. Organisation institutionnelle

Le gestionnaire financier travaillera en étroite collaboration avec le personnel de RYCBE, tous les partenaires du projet et les responsables de ses composantes, les agences gouvernementales et d'autres organisations qui ont un lien direct avec la mise en œuvre du projet.

7. Rapports et approbation

Le comptable rendra compte au directeur financier, qui évaluera chaque année la façon dont il s'acquitte de ses responsabilités.

8. Qualifications et expérience

Le comptable doit répondre aux qualifications et critères suivants :

- Un diplôme supérieur en administration des affaires, en finance, en comptabilité, en économie ou dans un domaine connexe, assorti d'une licence pertinente délivrée par une université reconnue, est préférable.
- Une qualification professionnelle en ACCA ou CPA est souhaitée.
- Au moins 7 ans d'expérience dans un domaine et à un niveau similaires, dont 5 ans dans le cadre d'un projet financé par un partenaire de développement.
- Expérience avérée en matière de gestion financière/comptabilité dans un ministère/département gouvernemental et dans un projet financé par un donateur.
- Solides compétences informatiques ; feuilles de calcul électroniques et autres logiciels comptables.
- Connaissance pratique des procédures de contrôle financier du gouvernement.

Maîtrise de l'anglais (écrit et parlé).

9. Durée du mandat

La période d'affectation à ce poste sera initialement de 12 mois et pourra être prolongée d'un commun accord, avec une période d'essai basée sur les politiques du gouvernement.

Modèles IFR

Annexe I : Projet de rapport financier Modèle

INTERIM FINANCIAL REPORT USER GUIDE

Protection Password: 1234

Tips:

Provide information in cells highlighted with this color

Text in blue: Provide period for the reporting statement

The cells containing sums and analysis shall be updated automatically.

Cash Forecast:

Provide project information in the highlighted Cells of the Sheet. The "Descriptions" of Categories and Components in this sheet are linked with other sheets. Once provided in this statement will automatically update the "Descriptions in all other statements.

Provide funds forecast for the subsequent two quarters along with anticipated direct payments, in line with approved AWPB for current year. In case the Cash Forecast for subsequent two quarters include fourth quarter of the approved AWPB and the first quarter of the subsequent year (for which the approval of AWPB is awaited), provide forecast of the fourth quarter of approved AWPB in "**Next Reporting Quarter**" column and forecast of the first quarter as per the draft AWPB of subsequent financial year in "**Following Reporting Quarter**". Once the AWPB of the subsequent year is approved, the information is to be aligned as per the approved AWPB in subsequent WA.

Summary of Sources and Uses of Funds-DA Account:

Provide actual data in cells highlighted with this color.

It should only include the information related to the receipts and payments from DA only.

Designated Account Activity:

Provide required information in the cells highlighted with this color. Information in the other cells is linked with relevant statements/formulas and it shall be updated automatically.

Relevant necessary instruction are provided in the last column for compliance.

"WA Submitted but not yet credited"; to include any pending WA that was submitted in ICP but was not credited to DA as of the relevant application date

"WA received after the end of the quarter (for emergency advances only)"; this line to be filled when project is submitting an emergency advance. It must include any WA received after the end of the directly preceding quarter.

Variance Analysis - Reporting Quarter:

Provide information in cells highlighted with this color.

Provide forecasted figures in the "**Planned**" column for the reporting quarter. The Planned figures for the Quarter are to be aligned with "Cash Forecast" of the respective quarter submitted in last WA.

Provide figures for any Direct Payments or Reimbursements in "**Direct Payments/ Reimbursements**" column that were made directly by IFAD to any other account during the reporting quarter.

The Columns for actual data are linked with relevant columns for actual figures in "Summary of Sources and Uses of Funds" statement and shall be updated automatically.

The formulas for variances are incorporated in "**Variance**" columns and the information shall be updated automatically.

Variance Analysis - Financial Year:

Provide information in cells highlighted with this color.

Provide approved AWPB figures in the "**Planned**" column for the respective year.

Provide year to-date figures for any Direct Payments or Reimbursements in "**Direct Payments/ Reimbursements**" column which were made directly by IFAD to any other account during the year.

The Columns for actual data are linked with relevant columns for actual figures in "Summary of Sources and Uses of Funds" statement.

The Columns for Cash Forecast are linked with relevant columns of "Cash Forecast" statement.

The formulas for calculating "**Balance**", "**Variance**" and "**Performance**" are incorporated in relevant columns and the information shall be updated automatically.

Variance Analysis - Cumulative:

Provide information in cells highlighted with this color.

Provide overall project allocations as per Project Design/Revisions (if any) in the "**Planned**" column.

Provide cumulative since inception to-date figures for any Direct Payments or Reimbursements in "**Direct Payments/ Reimbursements**" column which were made directly by IFAD to any other account since the inception of the Project.

The Columns for actual data are linked with relevant columns for actual figures in "Summary of Sources and Uses of Funds" statement.

The formulas for calculating "**Balance**" and "**Performance**" are incorporated in relevant columns and the information shall be updated automatically.

Report I: Cash Forecast for Next 2 Quarters

Project Name: SAPEMP
Finance Instruments Numbers
For the Period:

Starting Date

To

End Date

| Disbursement Category | Ref | IFAD Loan | | |
|--|-----|--------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| | | Next Reporting Quarter | Following Reporting Quarter | Total for 2 Subsequent Quarters |
| | | A | B | C |
| Forecast by Category: | | DA Denominated Currency | | |
| 1 Category 1 (As per the FA) | I | - | - | - |
| 2 Category 2 (As per the FA) | | - | - | - |
| 3 Category 3 (As per the FA) | | - | - | - |
| 4 Category 4 (As per the FA) | | - | - | - |
| 5 Category 5 (As per the FA) | | - | - | - |
| Total | | - | - | - |
| Forecast by Component: | | | | |
| 1 Component 1 (As per the FA) | II | - | - | - |
| 2 Component 2 (As per the FA) | | - | - | - |
| 3 Component 3 (As per the FA) | | - | - | - |
| Total (must be equal to I) | | - | - | - |
| Total Cash Forecast Expenditure | | III | - | - |
| Less: Planned Direct Payments/Reimburse | | IV | - | - |
| Net projected expenditure from DA | | V=III-IV | | - |

Authorized Signatory

Name
 Designation
 Organization/Project

Report II: Summary of Sources and Uses of Funds - DA Account

Project Name: SAPEMP
 Finance Instruments Numbers
 For the Period:

Starting Date

TO

End Date

| Description | REF | IFAD Loan | | |
|--------------------------------|-----|-----------|--------------|-------------------|
| | | Quarter | Year To-Date | Inception To-Date |
| | | A | B | C |
| DA Denominated Currency | | | | |

Sources of Funds:

| | | | | |
|-----------------------------------|----------|---|---|---|
| DA Opening Balances | | - | - | - |
| Operating account opening balance | | - | - | - |
| Petty cash opening balance | | - | - | - |
| Funds received | | - | - | - |
| Total Cash Available | I | - | - | - |

Uses of Funds by Category:

| | | Actual for Qtr | Actual for FY | Actual since inception |
|---------------------------------------|-----------|----------------|---------------|------------------------|
| 1 Category 1 (As per the FA) | | - | - | - |
| 2 Category 2 (As per the FA) | | - | - | - |
| 3 Category 3 (As per the FA) | | - | - | - |
| 4 Category 4 (As per the FA) | | - | - | - |
| 5 Category 5 (As per the FA) | | - | - | - |
| Total Funds Used by Categories | II | - | - | - |

Uses of Funds by Component:

| | | | | |
|--|------------|---|---|---|
| 1 Component 1 (As per the FA) | | - | - | - |
| 2 Component 2 (As per the FA) | | - | - | - |
| 3 Component 3 (As per the FA) | | - | - | - |
| Total Funds Used by Component (must be equal to II) | III | - | - | - |

Category not yet identified/adjustments/advance, if any **IV** - - -

Closing Cash Balances: **V=I-II-IV** - - -

Represented by:

| | | | | |
|--|-----------|---|---|---|
| DA Closing Balance | | - | - | - |
| Operating account Closing Balance | | - | - | - |
| Petty cash Closing Balance | | - | - | - |
| Total Closing Balance (must equal V): | VI | - | - | - |

Authorized Signatory

Name
 Designation
 Organization/Project

Report III: Designated Account Activity Statement

Project Name: SAPEMP

Finance Instruments Numbers

For the Period:

[Starting Date](#)

[End Date](#)

| PART I | | |
|---|-------------------------|---|
| | IFAD Loan | Remarks |
| | DA Denominated Currency | |
| PART I (Advances and Expenditure) | | |
| 1. Cumulative Advances into the DA by IFAD to the end of Reporting Quarter | - | |
| 2. Cumulative Expenditure justified by IFAD until the end of previous reporting Quarter | - | This should match with IFAD records. In case of any differences between project figures and justified figures as per IFAD records, it has to be explained in Line 11 below. |
| 3. Outstanding Advances to be accounted for (Line 1 minus Line 2) | - | This should match with IFAD records. |
| PART II (DA Activity) | | |
| 4. DA balance at beginning of Reporting Quarter | - | |
| 5. Advances by IFAD during the Quarter | - | |
| 6. Add/Subtract - Cumulative Adjustments (if any) | - | If not zero, please provide explanation |
| 7. Sub total of Advances and Adjustments (Line 5 plus Line 6) | - | |
| 8. Outstanding Advances to be accounted for (Line 4 plus Line 7) | - | |
| 9. DA balance at end of Quarter | - | |
| 10. Expenditure incurred during the Reporting Quarter | - | |
| 11. Add/Less - Adjustments (if any) | - | If not zero, please provide explanation |
| 12. Total expenditure reported (net of adjustments) (Line 10 plus Line 11) | - | |
| 13. Total Advance accounted for: Add Line 9 and Line 12 | - | |
| 14. Difference if any (Line 8 minus Line 13) | - | If not zero, please provide explanation |
| PART III (CASH FORECASTS) | | |
| 15. Total Forecasted amount for subsequent 2 Quarters | - | |
| 16. Planned Direct Payments, Reimbursements, if any | - | |
| 17. Net Forecasted Expenditures from Designated Account (Line 15 less Line 16) | - | |
| 18. Closing DA balance at the end of reporting Quarter after adjustments | - | |
| 19. WA Submitted but not yet credited | - | |
| 20. WA received after the end of the quarter (for emergency advances only) | - | Only to be filled in case of emergency advance |
| 21. Replenishment Requirement for Subsequent 2 Reporting Quarters (Line 17 minus Line 18 to 20) | - | |
| PART IV (SUMMARY OF WITHDRAWAL APPLICATION) | | |
| 22. Amounts to be justified against the expenditure incurred during current quarter | - | This amount is to be submitted as justification through the "WA for justification" <small>*this line could be not considered for emergency advances applications</small> |
| 23. DA Additional Advance - Cash requirement for Subsequent 2 Reporting Quarters, if required.* | - | This amount is to be submitted through a separate "WA for advance" to request this additional advance |

Explanation for Line 6 (if not zero):

| | |
|---------------|--|
| FMR & AW Ref. | |
|---------------|--|

Explanation for Line 11 (if not zero):

| | |
|---------------|--|
| FMR & AW Ref. | |
|---------------|--|

Explanation for item 14 (if not zero):

| | |
|---------------|--|
| FMR & AW Ref. | |
|---------------|--|

Explanation for item 19 (if not zero):

| | |
|---------------|--|
| FMR & AW Ref. | |
|---------------|--|

Authorized Signatory

Name
Designation
Organization/Project

Report IV: Variance Analysis of Use of Funds by Quarter

Project Name: SAPEMP

Finance Instruments Numbers

For the Period:

Starting Date

TO

End Date

| | IFAD Loan | | | | |
|--------------------------------------|-------------------------|----------------------------|--------------------------------|-----------|------|
| | Planned | Actual Expenditure from DA | Direct Payment/Reimburse-ments | Variance* | |
| | A | B | C | D | E |
| | Ref: AWP/Forecast | Actual for the Quarter | Actual for the Quarter | A-B-C | D/A |
| | DA Denominated Currency | | | | %age |
| Expenditure by Categories: | | | | | |
| 1 Category 1 (As per the FA) | - | - | - | | |
| 2 Category 2 (As per the FA) | - | - | - | | |
| 3 Category 3 (As per the FA) | - | - | - | | |
| 4 Category 4 (As per the FA) | - | - | - | | |
| 5 Category 5 (As per the FA) | - | - | - | | |
| TOTAL I | - | - | - | | |
| Expenditure by Components: | | | | | |
| 1 Component 1 (As per the FA) | - | - | - | | |
| 2 Component 2 (As per the FA) | - | - | - | | |
| 3 Component 3 (As per the FA) | - | - | - | | |
| TOTAL II (must be equal to I) | - | - | - | | |

* Note: Provide reasons if the quarterly variances are equal to or more than 10%

Authorized Signatory

Name
Designation
Organization/Project

Report V: Variance Analysis of Use of Funds - FY

Project Name: SAPEMP
 Finance Instruments Numbers
 For the Period:

FY Start Date To End Date

| | IFAD Loan | | | | | | |
|--------------------------------------|-------------------------|-------------------------------|--------------------------------|------------------------|-----------------------------------|---|------------------------------|
| | Planned | Actual Expenditure from DA | Direct Payment/ Reimbursements | Balance | Forecast | Variance* | |
| | A | B | C | D=A-B-C | E | F=D-E | G=(B+C)/A |
| | Ref: AWP/ Forecast | Actual Cumulative year todate | Actual Cumulative year todate | AWPB Available Balance | Cash Forecast for next 2 quarters | Variance b/w AWPB Balance and Cash Forecast | Actual Progress against AWPB |
| | DA Denominated Currency | | | | | | %age |
| Expenditure by Categories: | | | | | | | |
| 1 Category 1 (As per the FA) | - | - | - | - | - | - | - |
| 2 Category 2 (As per the FA) | - | - | - | - | - | - | - |
| 3 Category 3 (As per the FA) | - | - | - | - | - | - | - |
| 4 Category 4 (As per the FA) | - | - | - | - | - | - | - |
| 5 Category 5 (As per the FA) | - | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL I | - | - | - | - | - | - | - |
| Expenditure by Components: | | | | | | | |
| 1 Component 1 (As per the FA) | - | - | - | - | - | - | - |
| 2 Component 2 (As per the FA) | - | - | - | - | - | - | - |
| 3 Component 3 (As per the FA) | - | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL II (must be equal to I) | - | - | - | - | - | - | - |

* Note: Provide reasons if the Cash Forecast is over and above AWPB Balance (i.e. the Forecast includes the Quarter 1 of the Subsequent AWPB)

Authorized Signatory

Name
 Designation
 Organization/Project

Annexe 2

Modèle de matrice pour les contributions en nature

Rapport d'activité

Comment utiliser le formulaire : A préparer par le responsable des Îles pour chaque activité initiée. Le rapport original sera envoyé à l'UGPCU lorsque le travail sera terminé. L'agent technique du ministère de l'agriculture de chaque île conservera une copie du rapport.

A) Détails du sous-projet

| | |
|--|---------------|
| Lieu du site / emplacement | |
| Date de début de l'activité | |
| Date d'achèvement prévue | |
| Nom du groupe bénéficiaire | |
| Taille de l'activité initiée | |
| Nombre de personnes susceptibles d'utiliser l'atelier de tissage | Total: |
| | Les femmes : |
| | La jeunesse : |

B) Description de l'activité

.....

.....

.....

.....

.....

C) Intrants fournis par le projet

.....

.....

.....

.....

D) Intrants fournis par d'autres donateurs

.....

.....

.....

.....

E) Données fournies par le gouvernement

.....

.....

.....

F) Intrants fournis par les bénéficiaires

| | Entrée | Quantité |
|----|--------|----------|
| 1. | | |
| 2. | | |
| 3. | | |
| 4. | | |
| 5. | | |
| 6. | | |
| 7. | | |
| 8. | | |

G) Activités réalisées

| | Activité | Nombre de personnes x jours |
|----|---------------------|-----------------------------|
| 1. | Nettoyage des sites | |
| 2. | Piquetage | |
| 3. | Excavation | |
| 4. | etc. | |
| 5. | | |
| 6. | | |
| | | |
| | | |

H) Retour d'information / commentaires du groupe

.....

I) Travaux encore à réaliser

.....

J) Autres commentaires

.....

Bénéficiaires Président du groupe Signature

Signature de l'agent du ministère de l'agriculture

Date

K) Intrants fournis par le groupe et la communauté des bénéficiaires

| | Entrée | Quantité | Coût équivalent²²⁰ |
|----|-------------------|-----------------|--------------------------------------|
| 1. | Sable | | |
| 2. | Pierres | | |
| 3. | Pôles | | |
| 4. | Fils | | |
| 5. | | | |
| 6. | | | |
| 7. | | | |
| | Coût total | | |

L) Activités réalisées

| | Activité | Nombre de personnes x jours | Coût équivalent²²¹ |
|----|---------------------|------------------------------------|--------------------------------------|
| 1. | Nettoyage des sites | | |
| 2. | | | |
| 3. | | | |
| 4. | | | |
| 5. | | | |
| 6. | | | |
| 7. | | | |
| | Coût total | | |

M) Valeur totale de la contribution en nature

| Activité | Équivalent Franc K |
|---|---------------------------|
| Main-d'œuvre (nombre de personnes par jour) | |
| Intrants (sable, pierres...) | |
| Total | |

Notes : Le coût du travail effectué et du matériel fourni par les bénéficiaires sera calculé par l'agent technique sur la base du taux national pour la main-d'œuvre non qualifiée et de la juste valeur marchande des matériaux.

Signature de l'agent technique de l'île

Ministère de l'agriculture Fonctionnaire technique Signature

Date

²²⁰ Coût équivalent basé sur la juste valeur marchande. Quel serait le coût si le projet devait le payer ?

²²¹ Travail : Nombre de personnes x jours x taux national pour le travail non qualifié.

Annexe 3



Modèle pour les dispositions détaillées relatives au SE dans le rapport de conception du projet (PDR)

I. Résumé de Dispositions en matière de gestion financière

L'évaluation des capacités de gestion financière et des risques a été réalisée conformément aux lignes directrices du FMD. La mission de conception a discuté avec le Ministère des Finances, le Ministère de l'Agriculture, le Bureau de l'Auditeur Général et le cabinet d'audit externe privé, l'organisme comptable local de l'Union des Comores pour effectuer l'évaluation des risques dans la capitale nationale Moroni. Les points forts fiduciaires identifiés sont les suivants : i) le gouvernement dispose d'un manuel de politique de gestion des finances publiques et de lois locales régissant la gestion financière ; ii) le gouvernement dispose d'une plateforme en ligne -l'Agence Nationale de Conception et d'Exécution des Projets (ANACEP) pour rendre compte de tous les projets financés par des ressources externes ; la plateforme est mise à jour tous les trimestres et le public peut y accéder et consulter les dépenses par composante et par lieu ; iii) Le franc comorien est fixé à l'euro, protégeant ainsi la monnaie des fluctuations et des détériorations excessives que connaissent d'autres pays de la région ; iv) La contribution de contrepartie du gouvernement et les exonérations fiscales sont payées à temps et respectées ; iv) Le gouvernement dispose de lignes directrices sur les conflits d'intérêts, la lutte contre la fraude et la corruption, réduisant ainsi la possibilité d'une utilisation abusive des fonds des bailleurs de fonds.

Les faiblesses fiduciaires identifiées lors de la conception sont les suivantes : Il y aura deux bailleurs de fonds FIDA et Fonds d'adaptation (si le cofinancement se concrétise), qui financeront des activités différentes, d'où des risques de confusion dans la budgétisation et l'affectation des dépenses aux bailleurs de fonds pendant la mise en œuvre, ii) risque de confusion des fonds au niveau de l'UNAC et les DOFs qui recevront des avances pour la mise en œuvre des activités du programme, iii) budget de faible qualité entraînant une lenteur dans l'absorption et l'utilisation des fonds, iv) possibilité que le personnel de l'UNAC et des DOFs recrutés ne soit pas familiarisé avec les principales procédures de gestion financière du FIDA et du Fonds d'adaptation ; v) un système comptable inadéquat qui peut poser des problèmes de séparation des rapports financiers pour les différents financeurs, catégories, composantes et de consolidation de l'ensemble des dépenses du programme ; vi) des retards possibles dans les engagements/contrats par d'autres co-financier par exemple le Fonds d'adaptation sera négocié séparément ; vii) la possibilité de retards et d'inexactitudes dans les rapports financiers en raison de la qualité des données comptables des îles ayant des responsabilités fiduciaires ; viii) les risques d'une couverture inadéquate de l'audit du programme étant donné que le ministère de l'agriculture et le ministère des finances ont tous deux des ressources et des capacités d'audit limitées. Les compétences en matière de gestion financière sont limitées dans le pays, car il n'existe pas d'organisme comptable et les possibilités de formation supérieure sont limitées. Cette contrainte peut être surmontée en investissant dans la formation et le développement des capacités du personnel chargé de la gestion financière.

Il est prévu que tout le personnel clé, y compris le directeur financier au niveau national, et le logiciel de comptabilité sont installés avant que la première demande de retrait ne soit approuvée. En raison des risques mis en évidence ci-dessus, le risque financier inhérent est jugé élevé. Bien que des mesures d'atténuation adéquates aient été proposées, le risque résiduel est maintenu à un niveau élevé mais sera actualisé au cours de la mise en œuvre.

II. Profil financier du projet

Les catégories de déboursements du projet comprennent : -i) Génie rural / civil ; ii) Véhicule et équipements ; iii) Formations et ateliers ; iv) Services de consultant ; v) Don et subvention ; vi) Salaires et indemnités ; (vii) Coûts de fonctionnement qui sont répartis entre les différents co-financiers. Les coûts récurrents du programme global s'élèvent à 9,2 %, tandis que les coûts récurrents du financement du FIDA s'élèvent à 13,8 %. Les formations et les ateliers sont considérés comme des catégories de dépenses à haut risque qui feront l'objet d'un suivi attentif afin de s'assurer qu'elles sont soutenues de manière adéquate et qu'elles sont engagées conformément aux procédures.

Les ressources recherchées auprès du Fonds d'adaptation visent à couvrir trois types de coûts : les coûts d'activité du projet, les coûts d'exécution du projet et les frais de l'entité chargée de la mise en œuvre. Les coûts d'exécution du projet comprennent les services de consultants, les déplacements, les bureaux et les frais de personnel. Il est plafonné à 9,5 % du coût total du projet/programme. Ce coût du projet FORCE Jeunes est de 5,5 %, ce qui répond aux critères du Fonds d'adaptation.

III. Modalités de mise en œuvre

L'Agence principale de mise en œuvre (APMO) sera le MAPETA qui fait partie du gouvernement national. Le projet est mis en œuvre dans les trois îles du pays. La gestion des finances publiques aux Comores se fait manuellement car le

gouvernement ne dispose pas d'un système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF). Il existe plusieurs systèmes financiers autonomes, mais ils ne sont pas reliés à un système d'information central au ministère des finances. Le gouvernement discute actuellement de la mise en œuvre d'un projet SIGIF avec certains partenaires de développement. Ce projet utiliserait donc le même logiciel de comptabilité que le projet en cours. La gestion financière du projet serait assurée par quatre membres du personnel financier rémunérés par le projet : trois dans les îles et un dans chaque bureau de la UNAC dans la capitale. Il y aurait un Responsable Administratif et Financier (RAF) à la UNAC et un comptable sur chaque île. Un résumé de l'organisation du personnel est inclus dans le manuel de mise en œuvre du projet.

L'UNAC sera responsable de la gestion financière globale du programme. Elle sera chargée de débloquer des fonds en fonction des plans convenus, prélevés sur les budgets annuels approuvés, de déboursier des fonds aux DOFs chargées de la mise en œuvre et de coordonner le suivi et les rapports financiers pour l'ensemble du programme. Les DOFs seront chargées de soutenir, de coordonner et de superviser les fonctions financières dans leurs îles respectives.

Le ministère de l'Agriculture met actuellement en œuvre le projet PREFER. Le principal défi du projet en cours est la faible qualité du budget lors de la conception et de la planification annuelle du travail et du budget, la lenteur de la bureaucratie administrative, les goulets d'étranglement au niveau de l'approvisionnement et de la chaîne d'approvisionnement, ce qui entraîne une absorption lente du budget.

La capacité de gestion financière de PREFER est faible, ce qui entraîne des retards ou des inexactitudes dans l'établissement des rapports financiers. Le logiciel comptable utilisé est TOMPRO, mais il n'est pas automatisé pour produire des rapports financiers conformes aux normes du FIDA. Le département d'audit interne manque de personnel et de capacités techniques, de formation professionnelle et de développement pour réaliser un audit d'assurance efficace du projet. Toutefois, la gestion financière a commencé à s'améliorer au cours des derniers mois de 2023 grâce à l'appui technique du FIDA.

IV. Gestion financière Évaluation des risques

Tableau 2. Résumé des risques liés au manuel de gestion et des mesures d'atténuation :

| Résumé | Brève description des problèmes | Risque inhérent à la conception H/S/M/L | Mesures d'atténuation convenues (engagements préalables au décaissement) | Risque résiduel H/S/M/L |
|--|---|--|---|----------------------------|
| A. Piliers de l'évaluation du risque inhérent | | | | |
| i. Niveau national | En 2022, l'indice de perception de la corruption de Transparency International pour les Comores était de 19/100 (risque élevé), ce qui place le pays en 167ème position sur 180 pays. Le score de TI du pays est resté inchangé en 2022 par rapport à 2021. Selon l'indice Mo Ibrahim (2022), qui mesure les performances en matière de gouvernance, les Comores figurent parmi les pays les moins performants, au 38e rang sur 54 pays africains, affichant une lente tendance à la détérioration au cours de la dernière décennie, y compris dans les sous-dimensions Responsabilité et | Élevé | | N/A |

| | | | | |
|------------------------|---|-------------|--|-----|
| | <p>Transparence et Lutte contre la corruption. L'évaluation du risque fiduciaire du pays (CFRA) 2020 de la BAD a classé les risques fiduciaires des Comores comme modérés en ce qui concerne l'utilisation du système national de gestion des finances publiques pour administrer les fonds d'aide. Cependant, l'analyse des risques fiduciaires montre que la gestion des finances publiques est encore faible en termes de comptabilité et de contrôle interne et externe, principalement pour les entreprises publiques. Le gouvernement a discuté avec les partenaires du développement de la mise en œuvre du système intégré de gestion financière (SIGIF) dans le cadre des efforts visant à améliorer la gestion et la responsabilité des finances publiques, mais les progrès ont été lents pour diverses raisons, notamment le manque de capacités du personnel. Dans l'intervalle, le projet a utilisé des systèmes autonomes pour gérer les ressources des donateurs.</p> | | | |
| ii. Niveau de l'entité | <p>Le ministère de l'agriculture a un projet PREFER en cours avec le FIDA. Les risques de gestion financière identifiés lors de la conception sont les suivants : (i) respect insuffisant des délais et de la qualité de présentation des rapports financiers intermédiaires (RFI) ; (ii) manque de compétences techniques suffisantes au sein de l'équipe financière, entraînant des erreurs dans les rapports financiers ; et (iv) contrôle inefficace de l'audit interne. Le ministère de l'agriculture utilise le manuel de politique financière publique du gouvernement pour l'administration du projet. Il a été constaté que les processus administratifs du projet en cours sont lents, ce qui a un impact négatif sur l'exécution du projet. Toutefois, le contrôle et l'utilisation des ressources sont suffisants pour atteindre l'objectif visé grâce au respect strict des politiques de lutte contre la fraude et la corruption du gouvernement. Le projet en cours s'est déroulé de manière satisfaisante</p> | Substantiel | | N/A |

| | | | | |
|---|---|-------------|--|-------|
| | en ce qui concerne les fonds de contrepartie, qu'il a reçus à temps. | | | |
| iii. Niveau du projet | Le projet sera mis en œuvre dans les trois îles du pays par l'intermédiaire d'une UNAC centralisée et d'unités régionales de coordination de projet au niveau des îles. Les fonctions principales de l'UNAC comprendront la responsabilité de la gestion financière, de la passation des marchés, des systèmes d'information de gestion (SIGIF) et du suivi et de l'évaluation. Les risques de gestion financière identifiés au niveau du projet comprennent (i) des rapports financiers inexacts ; (ii) une planification et une budgétisation annuelles inexactes ; (ii) un département d'audit interne manquant de personnel suffisamment qualifié et expérimenté pour fournir des services d'assurance qualité et de conseil au projet ; (iii) des faiblesses matérielles de contrôle interne ; (iv) une documentation de soutien insuffisante pour les transactions. Le projet est financé par le FIDA, le Fonds d'Adaptation et le gouvernement de l'Union des Comores. | Substantiel | | N/A |
| B. Piliers de l'évaluation des risques de contrôle | | | | |
| 1. Organisation et personnel | Il y a deux niveaux administratifs de mise en œuvre du programme qui auront des responsabilités fiduciaires, l'Unité Nationale de Coordination du Projet (UNAC) et les Délégations opérationnelles du projet FORCE Jeunes (DOF) sur les trois îles où les activités sont menées sur le terrain. Les projets précédents financés par le FIDA et mis en œuvre par le biais de structures similaires ont connu des problèmes de ponctualité et de qualité des rapports financiers des îles au niveau national, ce qui a systématiquement entraîné des retards dans les rapports financiers destinés à l'UNAC et au FIDA en raison de la capacité du personnel financier. Un autre risque est que FORCE Jeunes aura également un certain niveau de complexité parce que le programme est cofinancé avec des fonds d'adaptation. L'UNAC et les DOF manquent souvent de personnel | Élevé | Pour atténuer le risque lié à la qualité et à la ponctualité des rapports financiers des îles, il est proposé d'avoir un comptable sur chaque île pour garantir l'exactitude, l'exhaustivité et la ponctualité des rapports financiers et des rapprochements bancaires des DOFs à l'UNAC. Afin de s'assurer que le personnel de l'UNAC et des DOFs se familiarise avec les procédures du FIDA et du Fonds d'Adaptation, le FIDA fournira une formation de renforcement des capacités au personnel financier qui sera sélectionné pour gérer les finances du projet. Le renforcement des capacités comprendra la familiarisation avec les procédures sur les rapports financiers, la catégorisation des dépenses à travers les composantes, les | Élevé |

| | | | | |
|---|--|-------------|---|-------------|
| | qualifié ayant l'expérience de la gestion des fonds du FIDA et d'autres donateurs. | | catégories, les calendriers des rapports financiers et d'autres aspects de la gestion financière liés au programme. | |
| 2. Budgétisation | Le programme a plusieurs financeurs, à savoir le FIDA, le Fonds d'adaptation, la contribution du gouvernement et la contribution des bénéficiaires. Il existe un risque de confusion dans la budgétisation et l'affectation des dépenses à ces multiples financeurs. Il existe également un risque que les plans de travail et les budgets annuels (PTBA) ne soient pas préparés ou révisés en temps voulu, et qu'ils ne soient pas exécutés de manière cohérente, ce qui entraîne une indisponibilité des fonds en cas de besoin, des coûts inéligibles et une réaffectation des fonds du programme, ainsi qu'une lenteur dans la mise en œuvre. L'exactitude du budget a également été un problème dans le projet PREFER en cours. | Substantiel | Les tableaux des coûts, le document de conception du projet et le manuel des procédures contiennent des détails adéquats sur les activités clés à mettre en œuvre et les sources de financement de ces coûts. Par la suite, le PTBA sera préparé avec des détails adéquats sur le financement des activités clés afin de garantir une orientation adéquate à l'équipe comptable dans l'enregistrement des dépenses. Le PTBA sera codifié pour indiquer, pour chaque activité, les sources de financement, la catégorie de dépense, la composante, le lieu (île), le trimestre de l'activité planifiée et tout autre code d'analyse nécessaire pour simplifier la présentation des rapports au gouvernement et aux financeurs. L'UNAC coordonnera les processus de préparation du budget en étroite collaboration avec les DOF. Le suivi du budget sera effectué périodiquement, au moins sur une base trimestrielle, et tout écart significatif sera discuté au sein du comité de pilotage du projet en vue de prendre des mesures correctives. Le budget approuvé sera codé dans le système comptable afin de permettre un suivi par lieu, par composante et par catégorie. | Substantiel |
| 3. Flux de fonds et modalités de décaissement | Il existe un risque de confusion des fonds de l'UNAC qui seront fournis avec des avances pour la mise en œuvre des activités du programme. Les fonds sont reçus à la Banque Centrale des Comores puis envoyés sur les comptes de l'UNAC au Ministère des Finances. L'UNAC envoie ensuite des avances aux DOF sur la base des activités planifiées. En plus des financements des partenaires extérieurs au développement, des fonds de contrepartie devraient être | Substantiel | Pour limiter les risques de mélange des fonds et faciliter la comptabilisation de toute avance fournie, les fonds seront détenus sur des comptes désignés par le programme en devises étrangères, pour lesquels il y aura un rapprochement mensuel des comptes bancaires et des rapports financiers. L'UNAC tiendra également un compte opérationnel distinct pour chaque source de financement et pour la contribution du gouvernement. | Substantiel |

| | | | | |
|---|--|-------------|--|-------------|
| | reçus du gouvernement de l'Union des Comores. | | Chaque DOF disposera d'un compte opérationnel distinct pour le financement des donateurs et les contributions du gouvernement. Les DOF adresseront des rapports financiers mensuels à l'UNAC pour le suivi des opérations et pour faciliter les rapports trimestriels aux bailleurs de fonds. | |
| 4. Contrôles internes | L'UNAC sera responsable de la gestion financière globale du programme. Elle sera chargée de débloquer les fonds en fonction des plans convenus, tirés des PTBA approuvés, de verser les fonds aux îles chargées de la mise en œuvre et de coordonner le suivi et l'établissement des rapports financiers pour l'ensemble du programme. Il peut y avoir un risque que des contrôles appropriés sur les fonds du programme ne soient pas en place, conduisant à une utilisation inefficace ou inappropriée des ressources du programme. | Substantiel | Des contrôles internes ont été institués dans l'ensemble du cadre des procédures financières et administratives. Les contrôles identifiés vont de la bonne tenue des registres et des écritures, de l'autorisation des documents comptables, des achats et des documents administratifs, de l'équilibrage et de la vérification, de la sécurité physique des actifs, des accords de double signature (approbation), à l'établissement de rapports financiers et au suivi. Une fonction d'audit interne sera mise en place pour vérifier la conformité globale des contrôles internes et apporter un soutien à l'amélioration des systèmes, des procédures et des processus. L'environnement de contrôle sera surveillé au moyen d'un audit et d'une surveillance internes et externes. | Substantiel |
| 5. Comptabilité et information financière | Il existe un risque de retard dans la consolidation des rapports financiers du programme à l'UNAC qui préparera les rapports financiers consolidés pour le programme et des rapports financiers inexacts en raison de la nature complexe du programme qui a de multiples financeurs, catégories et composantes. Il existe également un risque de retard et d'inexactitude dans l'établissement des rapports financiers en raison d'une codification incorrecte des transactions et de la multiplicité des monnaies concernées. Des retards et des inexactitudes dans les rapports financiers sont également possibles en raison des multiples îles impliquées dans la mise en œuvre du programme et qui ont des responsabilités fiduciaires. | Élevé | Pour atténuer les risques liés aux rapports financiers, un système comptable approprié sera acquis, capable d'enregistrer et de fusionner hors ligne des données provenant de plusieurs sites afin de faciliter l'analyse financière et les rapports par composante, catégorie, financeur, pour le trimestre concerné, le cumul annuel et le cumul depuis le début du programme, y compris l'enregistrement de données pour mémoire sur les contributions en nature. Le système permettra de consolider les données des îles (DOF) à l'UNAC afin de faciliter l'établissement des rapports destinés au FIDA. Il y aura un modèle de rapport financier harmonisé pour tous les financiers | Élevé |

| | | | | |
|---|---|-------------|--|-------------|
| | | | afin de faciliter le rapport financier. | |
| 6. Audit externe | Le projet sera audité par un auditeur externe privé reconnu, engagé par le projet et ayant reçu l'accord du FIDA. Il existe un risque de couverture inadéquate de l'audit du programme étant donné que le programme couvre toutes les îles du pays. Il existe un risque de couverture inadéquate de l'audit du programme étant donné que l'auditeur privé peut ne pas avoir accès aux rapports financiers du projet en temps voulu. Il existe également un risque de retard dans le processus de recrutement de l'auditeur externe privé. Le ministère de l'agriculture ne dispose pas d'une fonction d'audit interne. Si le nouveau projet ne dispose pas d'un auditeur interne, l'auditeur externe peut être amené à effectuer des tests d'audit de fond plus étendus, ce qui peut retarder la publication du rapport d'audit. | Substantiel | Un plan de couverture d'audit complet a été préparé, qui garantira une couverture d'audit adéquate. Le plan prévoit des audits annuels adéquats à l'UNAC et aux DOF. Chaque URAT de l'île fera l'objet d'un audit annuel afin de garantir des examens réguliers tout au long de la mise en œuvre du projet. Le projet sera contrôlé par des auditeurs externes privés reconnus. L'auditeur préparera un plan de travail pour assurer une couverture adéquate des îles et des principaux domaines de risque du programme. Les termes de référence de l'audit devront être conformes aux termes de référence de l'audit du FIDA et ne pas faire l'objet d'une objection de la part du FIDA. L'audit externe doit également examiner et donner un avis sur la qualité et la fiabilité des rapports financiers intermédiaires au cours de l'année. | Substantiel |
| Risque FM global à la conception | Le programme présente divers risques en matière de gestion financière (FM), comme suit : -i) Deux bailleurs de fonds financent des activités différentes, d'où un risque de confusion dans la budgétisation et l'affectation des dépenses aux bailleurs de fonds au cours de la mise en œuvre ; ii) risque de confusion des fonds au niveau de l'entité qui recevra des avances pour la mise en œuvre des activités du programme ; iii) budget de faible qualité entraînant une lenteur dans l'absorption et l'utilisation des fonds ; iv) possibilité que le personnel (des DOFs) recruté ne soit pas familiarisé avec les principales procédures de gestion financière du FIDA et du Fonds d'Adaptation ; v) un système comptable inadéquat qui peut poser des problèmes de séparation des rapports financiers pour les différents financeurs, catégories, composantes et de consolidation de l'ensemble des dépenses du programme ; vi) possibilité des retards dans les | Substantiel | Atténuation des risques liés à la gestion financière Pour atténuer ces risques, les trois îles (Grande Comore, Mohéli et Anjouan) disposeront de comptes bancaires réservés pour séparer les fonds reçus et suivre les avances. Le plan de travail et le budget annuels (PTBA) seront préparés avec des détails indiquant les financeurs et la proportion de financement pour chaque activité, afin de guider les équipes financières dans la cartographie des dépenses. Un système comptable approprié sera acquis, capable d'enregistrer plusieurs niveaux de codes d'analyse pour permettre l'établissement de rapports par composantes, catégories, financeurs pour le trimestre considéré, cumulés pour l'année et cumulés depuis le début du programme, y compris l'enregistrement des contributions en nature. Les équipes financières | Substantiel |

| | | | |
|--|--|---|--|
| | engagements/contrats par d'autres cofinanciers, par exemple le Fonds d'Adaptation qui fournit un financement qui sera négocié séparément ; vii) possibilité de retards et d'inexactitudes dans les rapports financiers en raison de la qualité des données comptables des trois îles ayant des responsabilités fiduciaires ; viii) risques d'une couverture inadéquate de l'audit du programme étant donné que le programme sera mis en œuvre dans toutes les îles de l'Union des Comores. | du programme seront recrutements sélectionnés sur une base compétitive et seront composées de personnel qualifié possédant l'expertise appropriée. Un renforcement des capacités et une formation seront organisés au démarrage pour familiariser le personnel du projet avec les exigences du FIDA en matière de gestion financière. Un plan complet de couverture d'audit a été préparé et inclus dans le manuel de mise en œuvre du projet (PIM) qui garantira une couverture d'audit adéquate tout au long de la mise en œuvre. | |
|--|--|---|--|

V. Gestion financière et modalités de décaissement

1) Organisation et personnel de la gestion financière

Les Comores, une nation insulaire composée de trois îles situées dans l'océan Indien près de la Tanzanie, accueilleront le bureau de l'Unité nationale de coordination des projets (UNAC) à Moroni, la capitale située sur l'île de Grande Comore. L'équipe de gestion financière sera composée d'un directeur financier et de trois comptables. Ces comptables seront en poste sur chacune des îles : Grande Comores, Anjouan et Mohéli. Au total, quatre professionnels de la finance et de la comptabilité, dont les salaires sont pris en charge par le projet, seront chargés de gérer les finances du projet au sein de l'UNAC et des unités insulaires (DOF). Le responsable financier et administratif, basé à l'UNAC, supervisera la gestion financière du projet. Ce poste requiert une maîtrise en finance et comptabilité ou une certification CPA/ACCA. Les postes de comptables requièrent une licence en comptabilité et en finance. Le poste de gestionnaire financier devrait être pourvu d'ici la date de début du projet. Les postes de comptables devraient être pourvus dans les trois premiers mois du projet. Aux Comores, tous les recrutements de personnel sont compétitifs. Cependant, il est à noter que la réserve de talents pour les professionnels de la finance dans le pays est limitée. Les descriptions détaillées de chaque poste sont fournies dans les Termes de Référence (TOR), annexés au Rapport de Conception du Projet (PDR).

2) Budgétisation

Dans l'Union des Comores, le budget national est soumis à un processus d'approbation à plusieurs niveaux. Dans un premier temps, il reçoit l'approbation du ministère de tutelle concerné, comme le ministère de l'Agriculture. Ensuite, le ministre des Finances l'examine et l'approuve avant qu'il ne soit finalement sanctionné par le Cabinet et le Président de la République. Le budget est formulé et approuvé chaque année sur une base continue. Tous les détails du budget sont ensuite consolidés au ministère des finances. Les budgets des projets doivent obligatoirement être intégrés au budget national. Ils doivent être approuvés au niveau ministériel. Actuellement, le système national de budgétisation est géré manuellement. Toutefois, il est prévu d'utiliser le système intégré de gestion financière (SIGIF) dans un avenir proche. Le budget détaillé du projet sera enregistré dans le système comptable. Cela est essentiel pour l'établissement des rapports, tant pour le gouvernement que pour le FIDA. Le plan de travail annuel doit être approuvé par le comité de pilotage du programme. En outre, il doit faire l'objet d'une "non-objection" de la part du FIDA. Le plan de travail annuel sera préparé de manière détaillée. Cela inclut la spécification des financeurs et la proportion de financement allouée à chaque activité. Cette préparation détaillée aide les équipes financières à coder les dépenses avec précision.

3) Modalités de décaissement et flux de fonds

Trois méthodes de décaissement seront utilisées : a) le retrait anticipé, b) Les paiements directs qui cependant ne seront autorisés qu'à titre exceptionnel et avec l'accord préalable du chargé gestion financière du FIDA et c) les remboursements. Le FIDA décaissera les fonds sous forme d'avances sur les comptes désignés. Ces comptes seront réapprovisionnés trimestriellement. Les réapprovisionnements seront basés sur les rapports financiers intermédiaires (RFI) et les

prévisions de trésorerie qui s'alignent sur le plan de travail et le budget annuels approuvés (PTBA). Différents comptes désignés seront établis pour le FIDA et le Fonds d'Adaptation afin d'éviter le mélange de fonds provenant de diverses sources. Au niveau de l'UNAC, chaque compte désigné sera relié à un compte bancaire opérationnel en monnaie locale. Les activités financières et la mise en œuvre du programme seront enregistrées dans le système comptable. Des avances seront allouées aux îles de la Grande Comores, de Mohéli et d'Anjouan. Les équipes financières de chaque île géreront des comptes opérationnels dédiés à la réception des fonds. Ces comptes seront distincts pour chaque financeur et seront gérés à la fois par l'UNAC et les DOF (Délégations Opérationnelles de FORCE Jeunes). L'UNAC et les DOF tiendront également des comptes bancaires distincts en monnaie locale. Ces comptes sont destinés à recevoir les fonds du gouvernement et à gérer les coûts de contrepartie. Un diagramme complet des flux de fonds, décrivant ces dispositions en détail, est inclus dans le Manuel de mise en œuvre du projet (PIM).

4) **Contrôles internes et dispositions en matière d'audit interne**

Le projet est conforme au manuel de politique de gestion financière du gouvernement, qui définit clairement ce qui constitue un conflit d'intérêts. Aux Comores, on constate que les politiques de lutte contre la fraude et la corruption ne sont pas strictement respectées et que les enquêtes et les sanctions en cas d'infraction sont lentes. Le projet en cours financé par le FIDA dispose de contrôles internes solides pour l'autorisation des transactions. Toutes les transactions doivent être approuvées par au moins deux signataires. Les personnes chargées d'approuver les transactions sont le ministre de l'agriculture, le secrétaire général du ministère de l'agriculture, le directeur du budget du ministère des finances, le coordinateur du projet et le directeur financier. Les mêmes personnes approuvent également les demandes de retrait. L'implication du directeur financier et du coordinateur du projet dans la signature et l'autorisation des paiements constitue une préoccupation notable. Pour atténuer ce risque, le projet mettra en place des limites d'approbation pour ces rôles. Le projet bénéficiera de services d'audit interne de la part du département d'audit interne du ministère des finances ou d'un prestataire de services d'audit externe. Il n'existe pas de service d'audit interne au sein du ministère de l'agriculture et le projet n'a pas l'intention de mettre en place une fonction d'audit interne distincte. Le responsable des finances de l'UNAC effectuera des contrôles financiers réguliers dans les îles (DOF). Ces examens visent à s'assurer que les dépenses sont effectuées et soutenues comme prévu. En outre, le directeur financier fournira un soutien au renforcement des capacités afin de remédier à toute faiblesse identifiée.

5) **Systèmes comptables et mécanismes d'information financière**

Le MAPETA est l'Agence principale de mise en œuvre du projet (APMO). Pour la gestion financière, l'UNAC utilisera le manuel de politique de gestion financière du gouvernement ainsi que le manuel des procédures financières et administratives du projet. Le manuel du gouvernement est détaillé et complet, couvrant de manière adéquate tous les domaines de risque pertinents pour les normes de gestion financière du FIDA pour les projets. Le projet adhèrera à la norme de comptabilité de trésorerie IPSAS (International Public Sector Accounting Standards), qui est acceptée par le FIDA. Les rapports financiers du programme seront établis trimestriellement par le biais de rapports financiers intermédiaires (RFI), conformément aux directives du FIDA. Pour rationaliser les rapports financiers, toutes les informations nécessaires seront intégrées dans le système comptable. Cette intégration permet de générer des rapports financiers avec un minimum d'ajustements, impliquant principalement l'extraction de données du système. Les rapports financiers trimestriels seront soumis au FIDA dans les 30 jours suivant la fin de chaque période de rapport. Un personnel spécialisé dans les finances sera nommé à la fois à l'UNAC et au niveau des îles (DOF) afin de garantir l'efficacité des rapports financiers. Ce personnel contribuera à la préparation précise et en temps voulu des rapports financiers. Au début du projet, des modèles de rapports financiers harmonisés, adaptés à tous les financeurs, seront élaborés et mis en œuvre. Le projet tiendra un registre détaillé de ses actifs immobilisés. Des rapports annuels sur les actifs seront produits et soumis au FIDA et aux auditeurs externes.

6) **Audit externe**

La Cour des Comptes (Bureau de l'auditeur général) qui rend compte directement au Président, est l'organe désigné pour l'audit des institutions publiques aux Comores. Toutefois, en raison de ses capacités et de ses ressources limitées, La Cour des Comptes n'est pas en mesure d'auditer tous les projets et institutions du gouvernement. Le projet FORCE Jeunes sera audité par un auditeur externe privé recruté sur base concurrentielle. Le plan de travail annuel de l'auditeur externe couvrira toutes les îles et l'UNAC impliquées dans le programme, en se concentrant sur les principaux domaines de risque identifiés dans les évaluations antérieures et les rapports de supervision. Les domaines de dépenses à haut risque, tels que la formation et les ateliers, feront l'objet d'une attention particulière. Les projets de termes de référence pour l'audit sont inclus

dans le manuel de mise en œuvre du projet (PIM). Ces termes de référence seront soumis à l'approbation annuelle de non-objection du FIDA. L'auditeur externe doit être désigné avant le début de l'exercice financier à auditer. Cette nomination précoce est cruciale pour permettre à l'auditeur de disposer de suffisamment de temps pour planifier et effectuer un examen approfondi des registres financiers et des comptes du bénéficiaire.

VI. Préparation à la mise en œuvre

Tableau 3 : Résumé des actions en matière de gestion financière : les actions nécessaires pour atténuer les risques en matière de gestion financière sont résumées ci-dessous :

| | Action | Responsable / Personne | Date butoir / Engagements |
|---|--|---|---|
| 1 | Acquisition et installation d'un logiciel de comptabilité | Responsable administrative et financier | Avant le premier versement. Ceci est inclus dans l'accord de financement. |
| 2 | Recrutement de personnel financier clé pour le projet | UNAC | Condition de premier décaissement qui sera inclus dans l'accord de financement. |
| 3 | Le manuel des procédures du projet avec des procédures de contrôle interne détaillées reçoit la non objection du FIDA. | UNAC | Condition de premier décaissement qui sera inclus dans l'accord de financement. |
| 4 | Comptes bancaires séparés ouverts pour chaque co-financier du projet | UNAC | Condition de premier décaissement qui sera inclus dans l'accord de financement. |
| 5 | | | |

Plan de supervision FM

La Division de la gestion financière (FMD) du FIDA sera responsable de la supervision du projet FORCE Jeunes en matière de gestion financière, et s'assurera que les exigences fiduciaires soient respectées. Le chargé des finances maintiendra un contact permanent avec le projet, en liaison avec le responsable des finances et de l'administration de l'UNAC. Il fournira un soutien à distance sur les questions de gestion financière.

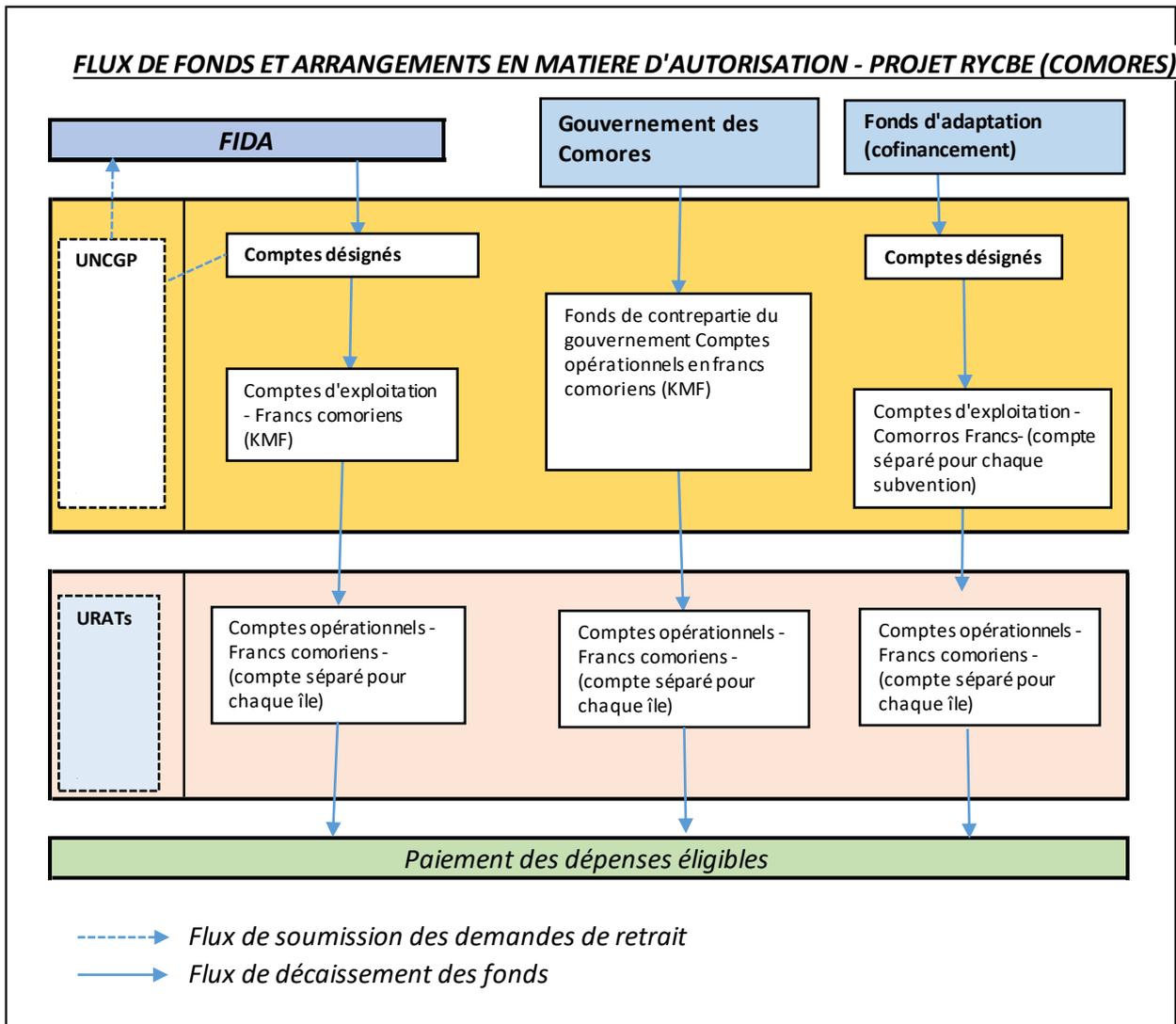
Au cours des missions, le FMD effectuera des visites annuelles à FORCE Jeunes au cours de diverses missions, représenté par le chargé des finances ou un consultant désigné. Les types de missions comprennent des missions de supervision, des examens à mi-parcours et des missions d'appui à la mise en œuvre. Au cours de ces missions, la FMD évaluera et contrôlera les dispositions de gestion financière de l'UNAC, y compris la comptabilité, la budgétisation, les contrôles internes, les flux de fonds, les rapports financiers et les pratiques d'audit, et mettra à jour l'analyse des risques de gestion financières.

Les conclusions et les recommandations des missions seront consignées dans un "mémoire d'aide", partagé avec le ministère de l'agriculture (MAPETA). Ce document décrira les problèmes identifiés et les actions proposées.

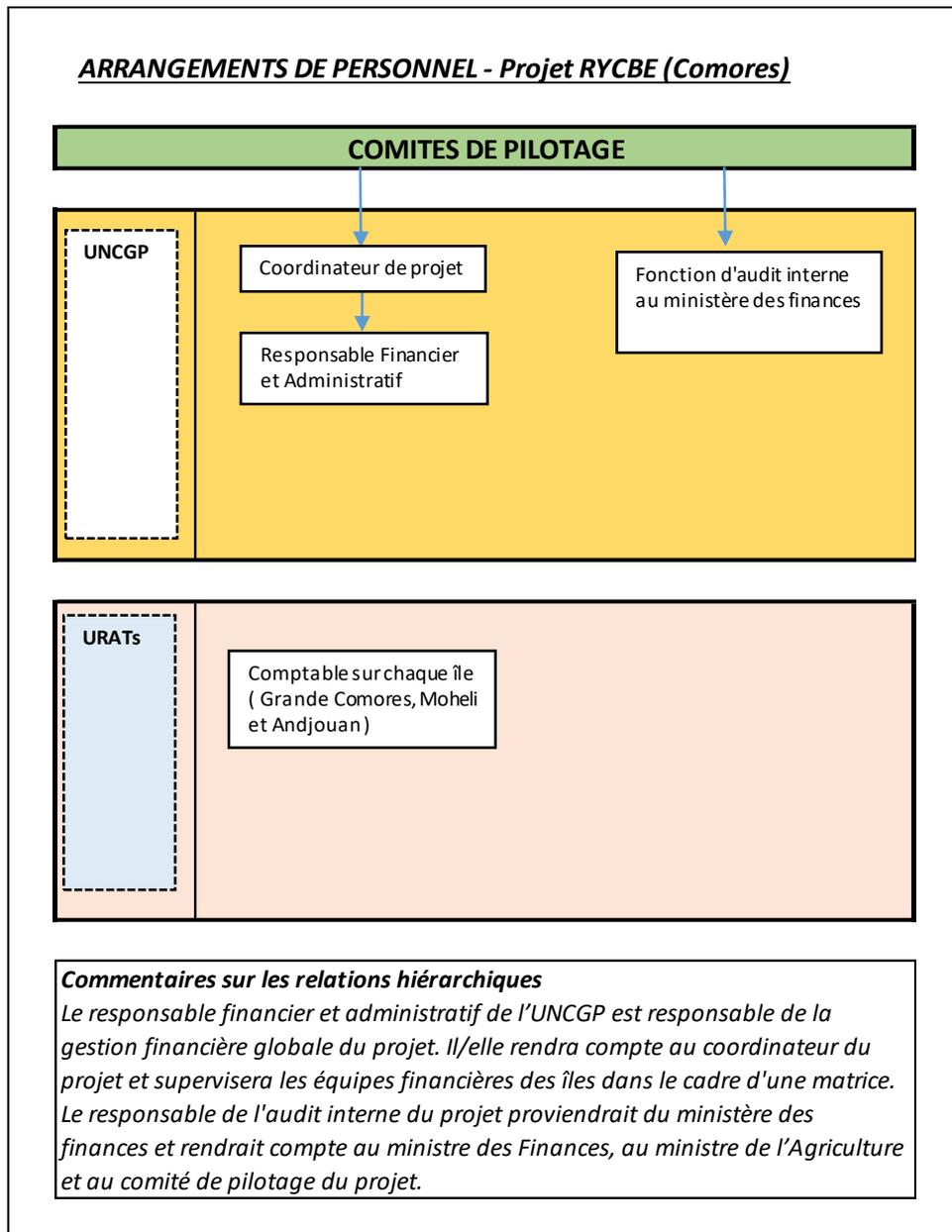
Avant la mission, le RAF devra préparer le résumé financier (annexe 1) et le questionnaire d'évaluation de la gestion financière (FMAQ) et les soumettre au responsable des finances.

Pendant les missions, le personnel du projet devra organiser des réunions avec les auditeurs (internes et externes) et toute autre partie demandée par la mission. Le personnel du projet devra être disponible pour collaborer avec l'équipe de la mission.

Tableau des flux financiers



Personnel chargé du financement des projets



Questionnaire d'évaluation de la gestion financière (FMAQ) à la conception
Annexe 4 : FMAQ

Questionnaire d'évaluation de la gestion financière (FMAQ) à la conception

| | | |
|---|---|---------------------------------|
| Pays : Union des Comores | Effectué par : John Zigi (Finance Officer) | |
| Entité de mise en œuvre : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat (MoA) | | |
| Nom du projet : FORCE Jeunes | Réf. de la mission : <i>par exemple, conception détaillée Mission 1</i> | Date de révision : 21 mars 2024 |

1)

Résumé de l'évaluation des risques lors de la conception

| Résumé | Brève description des problèmes | Risque inhérent à la conception H/S/M/L | Mesures d'atténuation convenues (engagements préalables au décaissement) | Risque résiduel H/S/M/L |
|---|--|--|---|----------------------------|
| Piliers de l'évaluation du risque inhérent | | | | |
| iv. Niveau national | <p>En 2022, l'indice de perception de la corruption de Transparency International pour les Comores était de 19/100 (risque élevé), ce qui place le pays en 167ème position sur 180 pays. Le score de TI du pays est resté inchangé en 2022 par rapport à 2021. Selon l'indice Mo Ibrahim (2022), qui mesure les performances en matière de gouvernance, les Comores figurent parmi les pays les moins performants, au 38e rang sur 54 pays africains, affichant une lente tendance à la détérioration au cours de la dernière décennie, y compris dans les sous-dimensions Responsabilité et Transparence et Lutte contre la corruption. L'évaluation du risque fiduciaire du pays (CFRA) 2020 de la BAD a classé les risques fiduciaires des Comores comme modérés en ce qui concerne l'utilisation du système national de gestion des finances publiques pour administrer les fonds d'aide. Cependant, l'analyse des risques fiduciaires montre que la gestion des finances publiques est encore faible en termes de comptabilité et de contrôle interne et externe, principalement pour les entreprises publiques. Le</p> | Élevé | | N/A |

| | | | | |
|-----------------------|---|-------------|--|-----|
| | gouvernement a discuté avec les partenaires du développement de la mise en œuvre du système intégré de gestion financière (SIGIF) dans le cadre des efforts visant à améliorer la gestion et la responsabilité des finances publiques, mais les progrès ont été lents pour diverses raisons, notamment le manque de capacités du personnel. Dans l'intervalle, le projet a utilisé des systèmes autonomes pour gérer les ressources des donateurs. | | | |
| v. Niveau de l'entité | Le ministère de l'agriculture a un projet PREFER en cours avec le FIDA. Les risques de gestion financière identifiés lors de la conception sont les suivants : (i) respect insuffisant des délais et de la qualité de présentation des rapports financiers intermédiaires (RFI) ; (ii) manque de compétences techniques suffisantes au sein de l'équipe financière, entraînant des erreurs dans les rapports financiers ; et (iv) contrôle inefficace de l'audit interne. Le ministère de l'agriculture utilise le manuel de politique financière publique du gouvernement pour l'administration du projet. Il a été constaté que les processus administratifs du projet en cours sont lents, ce qui a un impact négatif sur l'exécution du projet. Toutefois, le contrôle et l'utilisation des ressources sont suffisants pour atteindre l'objectif visé grâce au respect strict des politiques de lutte contre la fraude et la corruption du gouvernement. Le projet en cours s'est déroulé de manière satisfaisante en ce qui concerne les fonds de contrepartie, qu'il a reçus à temps. | Substantiel | | N/A |
| vi. Niveau du projet | Le projet sera mis en œuvre dans les trois îles du pays par l'intermédiaire d'une UNAC centralisée et d'unités régionales de coordination de projet | Substantiel | | N/A |

| | | | | |
|--|---|-------|--|-------|
| | <p>au niveau des îles. Les fonctions principales de l'UNAC comprendront la responsabilité de la gestion financière, de la passation des marchés, des systèmes d'information de gestion (SIGIF) et du suivi et de l'évaluation. Les risques de gestion financière identifiés au niveau du projet comprennent (i) des rapports financiers inexacts ; (ii) une planification et une budgétisation annuelles inexactes ; (ii) un département d'audit interne manquant de personnel suffisamment qualifié et expérimenté pour fournir des services d'assurance qualité et de conseil au projet ; (iii) des faiblesses matérielles de contrôle interne ; (iv) une documentation de soutien insuffisante pour les transactions. Le projet est financé par le FIDA, les fonds d'adaptation et le gouvernement de l'Union des Comores.</p> | | | |
| Piliers de l'évaluation des risques de contrôle | | | | |
| 7. Organisation et personnel | <p>Il y a deux niveaux administratifs de mise en œuvre du programme qui auront des responsabilités fiduciaires, l'Unité Nationale de Coordination de Gestion de Projet (UNAC) et les Délégations Opérationnelles du Projet FORCE Jeunes (DOF) sur les trois îles où les activités sont menées sur le terrain. Les projets précédents financés par le FIDA et mis en œuvre par le biais de structures similaires ont connu des problèmes de ponctualité et de qualité des rapports financiers des îles au niveau national, ce qui a systématiquement entraîné des retards dans les rapports financiers destinés à l'UNAC et au FIDA en raison de la capacité du personnel financier. Un autre risque est que FORCE Jeunes aura également un certain niveau de complexité parce que le programme est cofinancé avec des</p> | Élevé | <p>Pour atténuer le risque lié à la qualité et à la ponctualité des rapports financiers des îles, il est proposé d'avoir un comptable sur chaque île pour garantir l'exactitude, l'exhaustivité et la ponctualité des rapports financiers et des rapprochements bancaires des DOF à l'UNAC. Afin de s'assurer que le personnel de l'UNAC et des DOFs se familiarise avec les procédures du FIDA et du Fonds d'Adaptation (si le cofinancement se concrétise), le FIDA fournira une formation de renforcement des capacités au personnel financier qui sera sélectionné pour gérer les finances du projet. Le renforcement des capacités comprendra la familiarisation avec les procédures sur les rapports financiers, la catégorisation des dépenses à travers les composantes, les</p> | Élevé |

| | | | | |
|---|---|-------------|---|-------------|
| | fonds d'adaptation. L'UNAC et les DOF manquent souvent de personnel qualifié ayant l'expérience de la gestion des fonds du FIDA et d'autres donateurs. | | catégories, les calendriers des rapports financiers et d'autres aspects de la gestion financière liés au programme. | |
| 8. Budgétisation | <p>Le programme a plusieurs financeurs, à savoir le FIDA, le Fonds d'adaptation (si le cofinancement se concrétise), la contribution du gouvernement et la contribution des bénéficiaires. Il existe un risque de confusion dans la budgétisation et l'affectation des dépenses à ces multiples financeurs. Il existe également un risque que les plans de travail et les budgets annuels (PTBA) ne soient pas préparés ou révisés en temps voulu, et qu'ils ne soient pas exécutés de manière cohérente, ce qui entraîne une indisponibilité des fonds en cas de besoin, des coûts inéligibles et une réaffectation des fonds du programme, ainsi qu'une lenteur dans la mise en œuvre. L'exactitude du budget a également été un problème dans le projet PREFER en cours.</p> | Substantiel | <p>Les tableaux des coûts, le document de conception du projet et le manuel des procédures contiennent des détails adéquats sur les activités clés à mettre en œuvre et les sources de financement de ces coûts. Par la suite, le PTBA sera préparé avec des détails adéquats sur le financement des activités clés afin de garantir une orientation adéquate à l'équipe comptable dans l'enregistrement des dépenses. Le PTBA sera codifié pour indiquer, pour chaque activité, les sources de financement, la catégorie de dépense, la composante, le lieu (île), le trimestre de l'activité planifiée et tout autre code d'analyse nécessaire pour simplifier la présentation des rapports au gouvernement et aux financeurs.</p> <p>L'UNAC coordonnera les processus de préparation du budget en étroite collaboration avec les DOFs. Le suivi du budget sera effectué périodiquement, au moins sur une base trimestrielle, et tout écart significatif sera discuté au sein du comité de pilotage du projet en vue de prendre des mesures correctives. Le budget approuvé sera codé dans le système comptable afin de permettre un suivi par lieu, par composante et par catégorie.</p> | Substantiel |
| 9. Flux de fonds et modalités de décaissement | Il existe un risque de confusion des fonds de l'UNAC qui seront fournis avec des avances pour la mise en œuvre des activités du programme. Les fonds sont reçus à la Banque Centrale des Comores puis envoyés sur les comptes de l'UNAC au Ministère des Finances. L'UNAC envoie ensuite des avances aux DOFs sur la base des activités planifiées. En plus des | Substantiel | Pour limiter les risques de mélange des fonds et faciliter la comptabilisation de toute avance fournie, les fonds seront détenus sur des comptes désignés par le programme en devises étrangères, pour lesquels il y aura un rapprochement mensuel des comptes bancaires et des rapports financiers. L'UNAC tiendra également un compte opérationnel distinct | Substantiel |

| | | | | |
|--|---|-------------|--|-------------|
| | financements des partenaires extérieurs au développement, des fonds de contrepartie devraient être reçus du gouvernement de l'Union des Comores. | | pour chaque source de financement et pour la contribution du gouvernement. Chaque DOF disposera d'un compte opérationnel distinct pour le financement des donateurs et les contributions du gouvernement. Les DOF adresseront des rapports financiers mensuels à l'UNAC pour le suivi des opérations et pour faciliter les rapports trimestriels aux bailleurs de fonds. | |
| 10. Contrôles internes | L'UNAC sera responsable de la gestion financière globale du programme. Elle sera chargée de débloquer les fonds en fonction des plans convenus, tirés des PTBA approuvés, de verser les fonds aux îles chargées de la mise en œuvre et de coordonner le suivi et l'établissement des rapports financiers pour l'ensemble du programme. Il peut y avoir un risque que des contrôles appropriés sur les fonds du programme ne soient pas en place, conduisant à une utilisation inefficace ou inappropriée des ressources du programme. | Substantiel | Des contrôles internes ont été institués dans l'ensemble du cadre des procédures financières et administratives. Les contrôles identifiés vont de la bonne tenue des registres et des écritures, de l'autorisation des documents comptables, des achats et des documents administratifs, de l'équilibrage et de la vérification, de la sécurité physique des actifs, des accords de double signature (approbation), à l'établissement de rapports financiers et au suivi. Une fonction d'audit interne sera mise en place pour vérifier la conformité globale des contrôles internes et apporter un soutien à l'amélioration des systèmes, des procédures et des processus. L'environnement de contrôle sera surveillé au moyen d'un audit et d'une surveillance internes et externes. | Substantiel |
| 11. Comptabilité et information financière | Il existe un risque de retard dans la consolidation des rapports financiers du programme à l'UNAC qui préparera les rapports financiers consolidés pour le programme et des rapports financiers inexacts en raison de la nature complexe du programme qui a de multiples financeurs, catégories et composantes. Il existe également un risque de retard et d'inexactitude dans l'établissement des rapports financiers en raison d'une codification incorrecte des transactions et de la multiplicité des monnaies concernées. Des retards et des inexactitudes dans les rapports financiers sont également possibles en raison des multiples îles impliquées dans la mise en œuvre | Élevé | Pour atténuer les risques liés aux rapports financiers, un système comptable approprié sera acquis, capable d'enregistrer et de fusionner hors ligne des données provenant de plusieurs sites afin de faciliter l'analyse financière et les rapports par composante, catégorie, financeur, pour le trimestre concerné, le cumul annuel et le cumul depuis le début du programme, y compris l'enregistrement de données pour mémoire sur les contributions en nature. Le système permettra de consolider les données des îles (DOF) à l'UNAC afin de faciliter l'établissement des rapports destinés au FIDA. | Élevé |

| | | | | |
|---|--|-------------|--|-------------|
| | du programme et qui ont des responsabilités fiduciaires. | | Il y aura un modèle de rapport financier harmonisé pour tous les financiers afin de faciliter le rapport financier. | |
| 12. Audit externe | Le projet sera audité par un auditeur externe privé reconnu, engagé par le projet et ayant reçu l'accord du FIDA. Il existe un risque de couverture inadéquate de l'audit du programme étant donné que le programme couvre toutes les îles du pays. Il existe un risque de couverture inadéquate de l'audit du programme étant donné que l'auditeur privé peut ne pas avoir accès aux rapports financiers du projet en temps voulu. Il existe également un risque de retard dans le processus de recrutement de l'auditeur externe privé. Le ministère de l'agriculture ne dispose pas d'une fonction d'audit interne. Si le nouveau projet ne dispose pas d'un auditeur interne, l'auditeur externe peut être amené à effectuer des tests d'audit de fond plus étendus, ce qui peut retarder la publication du rapport d'audit. | Substantiel | Un plan de couverture d'audit complet a été préparé, qui garantira une couverture d'audit adéquate. Le plan prévoit des audits annuels adéquats à l'UNAC et aux DOFs. Chaque DOF de l'île fera l'objet d'un audit annuel afin de garantir des examens réguliers tout au long de la mise en œuvre du projet. Le projet sera contrôlé par des auditeurs externes privés reconnus. L'auditeur préparera un plan de travail pour assurer une couverture adéquate des îles et des principaux domaines de risque du programme. Les termes de référence de l'audit devront être conformes aux termes de référence de l'audit du FIDA et ne pas faire l'objet d'une objection de la part du FIDA. L'audit externe doit également examiner et donner un avis sur la qualité et la fiabilité des rapports financiers intermédiaires au cours de l'année. | Substantiel |
| Risque FM global à la conception | Le programme présente divers risques en matière de gestion financière (FM), comme suit : -i) Deux bailleurs de fonds financent des activités différentes, d'où un risque de confusion dans la budgétisation et l'affectation des dépenses aux bailleurs de fonds au cours de la mise en œuvre ; ii) risque de confusion des fonds au niveau de l'entité qui recevra des avances pour la mise en œuvre des activités du programme ; iii) budget de faible qualité entraînant une lenteur dans l'absorption et l'utilisation des fonds ; iv) possibilité que le personnel (de l'URAT) recruté ne soit pas familiarisé avec les principales procédures de gestion financière du FIDA et du Fonds d'Adaptation ; v) un système comptable inadéquat qui peut poser des problèmes de séparation des rapports financiers pour les | Substantiel | Atténuation des risques liés à la gestion financière Pour atténuer ces risques, les trois îles (Grande Comore, Mohéli et Anjouan) disposeront de comptes bancaires réservés pour séparer les fonds reçus et suivre les avances. Le plan de travail et le budget annuels (PTBA) seront préparés avec des détails indiquant les financeurs et la proportion de financement pour chaque activité, afin de guider les équipes financières dans la cartographie des dépenses. Un système comptable approprié sera acquis, capable d'enregistrer plusieurs niveaux de codes d'analyse pour permettre l'établissement de rapports par composantes, catégories, financeurs pour le trimestre considéré, cumulés pour l'année et cumulés | Substantiel |

| | | | |
|--|---|--|--|
| | <p>différents financeurs, catégories, composantes et de consolidation de l'ensemble des dépenses du programme ; vi) possibilité des retards dans les engagements/contrats par d'autres cofinanciers, par exemple le Fonds d'Adaptation qui devrait fournir un financement qui sera négocié séparément ; vii) possibilité de retards et d'inexactitudes dans les rapports financiers en raison de la qualité des données comptables des trois îles ayant des responsabilités fiduciaires ; viii) risques d'une couverture inadéquate de l'audit du programme étant donné que le programme sera mis en œuvre dans toutes les îles de l'Union des Comores.</p> | <p>depuis le début du programme, y compris l'enregistrement des contributions en nature. Les équipes financières du programme seront recrutements sélectionnés sur une base compétitive et seront composées de personnel qualifié possédant l'expertise appropriée. Un renforcement des capacités et une formation seront organisés au démarrage pour familiariser le personnel du projet avec les exigences du FIDA en matière de gestion financière. Un plan complet de couverture d'audit a été préparé et inclus dans le manuel de mise en œuvre du projet (PIM) qui garantira une couverture d'audit adéquate tout au long de la mise en œuvre.</p> | |
|--|---|--|--|

Résultats détaillés du FMAQ

| Pilier | | Brève description des problèmes | Mesures d'atténuation |
|-----------|---|---|---|
| 1. | Organisation et personnel ²²² | | |
| 1.1. | L'APL a-t-elle mis en œuvre un projet financé par un donateur dans le passé ? Si oui, donnez des détails. | L'APL est le ministère de l'agriculture. Il a actuellement un projet en cours du FIDA - PREFER qui a été mis en œuvre pendant 6 ans et est prolongé d'un an et devrait s'achever à la fin de décembre 2024. | |
| 1.2. | Existe-t-il des organismes comptables professionnels qualifiés dans le pays ? | Les Comores n'ont pas d'organisme comptable. Toutefois, quelques comptables professionnels formés à l'étranger ont enregistré un organisme comptable. Le nouvel organisme n'a pas les moyens de fonctionner et d'augmenter le nombre de ses membres. Les membres sont pour la plupart des professionnels avec de petits prestataires privés de services d'audit externe, mais le marché pour leurs services est limité. Les possibilités de formation en comptabilité et en finance sont très limitées aux Comores et la plupart des étudiants étudient à Madagascar, au Sénégal et en Côte d'Ivoire. | Il est recommandé au gouvernement d'envisager de soutenir la formation en comptabilité et en finance du personnel financier afin de renforcer les capacités au fil du temps. Le gouvernement peut également mettre en œuvre des programmes de stages qui placent des étudiants dans des institutions publiques et privées afin de renforcer les capacités en matière de gestion financière. |
| 1.3. | Le personnel financier et comptable de l'APL est-il suffisamment qualifié et expérimenté ? Quelle est la politique de formation du personnel financier et comptable ? | Le personnel chargé de la gestion du projet PREFER est actuellement titulaire d'une licence en finance et en comptabilité, mais ne dispose pas de qualifications professionnelles certifiées en comptabilité, telles que CPA (Certified Public Accountant) ou ACCA (Association of Chartered Certified Accountants). Le ministère n'a pas de politique définie pour la formation et le développement professionnel de son personnel financier, et les possibilités de formation sont limitées aux Comores. Par conséquent, de nombreux étudiants cherchent à se former à l'étranger en raison de l'absence d'opportunités de formation professionnelle au niveau local. Cette situation a pour conséquence que le | Recruter des professionnels qualifiés : Pour le nouveau projet, il est essentiel de recruter des professionnels de la finance qui sont non seulement qualifiés, titulaires au minimum d'une maîtrise dans le domaine, mais qui font également preuve de solides capacités en matière de gestion financière. Qualifications professionnelles et expérience : Idéalement, le directeur financier doit posséder une qualification professionnelle reconnue en comptabilité (CPA ou ACCA) et avoir une expérience préalable de la gestion de projets financés par des donateurs, en particulier dans le |

²²² Remarque : dans le cas d'un ministère, le spécialiste FM (FMS) doit d'abord se concentrer sur l'état des systèmes de Public FM (PFM) du pays afin d'évaluer le niveau des risques FM auxquels le projet proposé peut être exposé. Une fois l'environnement PFM bien compris, le SGF doit se concentrer sur le niveau de l'APL, en accordant une attention particulière au(x) département(s) ou unité(s) qui administrera(ont) le projet sur le plan financier.

| Pilier | | Brève description des problèmes | Mesures d'atténuation |
|--------|--|---|---|
| | | personnel du projet n'a pas les connaissances techniques et l'expérience suffisantes pour assurer une gestion financière efficace du projet. | contexte africain. Cela permettra au projet de bénéficier d'un haut niveau d'expertise et de compréhension du contexte dans sa gestion financière. |
| 1.4. | Existe-t-il des preuves que le personnel financier est régulièrement transféré vers d'autres départements du gouvernement ? À quelle fréquence le personnel est-il transféré ? | Il n'existe actuellement aucune politique définitive concernant le transfert de personnel entre le projet, le ministère et d'autres unités. Alors que la plupart du personnel du projet est sélectionné par le biais de processus de recrutement compétitifs, l'équipe financière impliquée dans le projet en cours est en place depuis 3 à 6 ans. On s'attend à ce qu'elle reste dans les futurs projets du ministère de l'Agriculture. Un risque important réside dans la concurrence pour les professionnels de la finance et de la comptabilité. Les organisations du secteur privé et d'autres donateurs, tels que la Banque mondiale et l'Union européenne, offrent des salaires et des avantages plus attractifs que les projets gouvernementaux du secteur public, ce qui rend la rétention du personnel difficile. | La question du transfert de personnel n'est pas une préoccupation majeure aux Comores, étant donné le nombre limité de talents financiers dans le pays et la nature compétitive du recrutement. L'accent doit être mis sur la formation continue et le développement du personnel financier. Cette approche permettrait d'améliorer leurs compétences et leurs capacités, compensant ainsi la compétitivité du marché de l'emploi et garantissant l'efficacité de l'équipe dans la gestion des aspects financiers des projets. |
| 1.5. | La gestion financière du projet relèvera-t-elle de la responsabilité de l'APL ou sera-t-elle assurée par l'UGP ? | Le plan actuel suggère que la gestion financière du projet sera assurée par l'unité de coordination du projet (UNAC), le ministère de l'agriculture assurant la supervision et le contrôle par l'intermédiaire du comité de pilotage du projet. Bien que le comité de pilotage des projets en cours fonctionne généralement bien et que le ministère de l'Agriculture soit activement engagé dans la supervision et le contrôle, il y a un problème notable : occasionnellement, les membres du personnel du ministère qui sont nommés pour servir dans ces comités de pilotage ne sont pas aussi activement impliqués qu'il serait idéal. | Pour résoudre ce problème, il est conseillé au ministère de l'agriculture, par l'intermédiaire de ses différents départements, de maintenir et même de renforcer sa participation active aux fonctions de supervision du projet. Le ministère devrait continuer à fournir l'orientation stratégique essentielle et les approbations nécessaires. Cette participation active est particulièrement cruciale compte tenu de la nature autonome des îles de l'Union des Comores, qui peut ajouter des niveaux de complexité à la gestion et à la supervision du projet. |
| 1.6. | Quelle est l'expérience en matière de recrutement de personnel financier dans d'autres projets financés par le FIDA et, en général, quels sont les risques liés à l'organisation et à la dotation en personnel ? | La pénurie de professionnels qualifiés dans des domaines cruciaux tels que la finance, la comptabilité et l'audit constitue un défi important pour la dotation en personnel des projets en cours dans le pays. Ce problème est aggravé par les possibilités limitées de formation supérieure au-delà des études de premier cycle dans le pays. Par conséquent, le ministère de l'agriculture se trouve en concurrence avec les institutions du secteur privé pour recruter des talents dans les domaines de la finance et de la comptabilité. | Investissement dans la formation professionnelle : Le ministère de l'Agriculture, en collaboration avec le ministère des Finances, devrait investir dans la formation professionnelle et le développement de son personnel chargé du financement des projets. Cet investissement pourrait inclure des programmes de formation en comptabilité spécialisée, qui amélioreraient les compétences de la main-d'œuvre existante. Recrutement de talents étrangers : Des efforts doivent être faits pour identifier les ressortissants |

| Pilier | | Brève description des problèmes | Mesures d'atténuation |
|--------|--|---|---|
| | | | comoriens qui ont poursuivi des études de finance et de comptabilité à l'étranger. Des stratégies devraient être développées pour attirer ces personnes aux Comores, en leur offrant des opportunités de contribuer aux efforts de développement du pays. Cette approche peut aider à combler le manque de talents dans ces domaines critiques. |
| 1.7. | Une formation de sensibilisation à la fraude est-elle prévue pour le personnel du projet ? ²²³ | Aux Comores, il y a une lacune notable dans la formation et la sensibilisation à la fraude et à la corruption dans les projets. L'environnement institutionnel du pays pour lutter contre la corruption est inadéquat. Bien que des lois anti-corruption efficaces soient en place, la capacité pratique de leur mise en œuvre est limitée. | Formation régulière sur la fraude : Des sessions de formation continue sur la fraude sont essentielles. Ces sessions doivent être conçues de manière à doter les nouveaux membres du personnel des compétences nécessaires pour détecter et signaler d'éventuels incidents de fraude. La formation continue garantit une vigilance soutenue contre la fraude. Collaboration avec les agences gouvernementales de lutte contre la corruption : Il est essentiel de s'engager activement avec les agences gouvernementales de lutte contre la corruption. Cet engagement devrait viser à soutenir leurs efforts par le biais d'initiatives de formation et de sensibilisation, renforçant ainsi le cadre de lutte contre la corruption aux Comores. Cours de remise à niveau annuels pour le personnel : Il est important que l'ensemble du personnel du projet participe à une formation annuelle de remise à niveau axée sur les pratiques de lutte contre la fraude et la corruption. Cette formation continue est essentielle pour réduire le risque de mauvaise gestion des ressources et favoriser une culture de conduite éthique au sein du projet. |
| 1.8. | Quelle est la structure organisationnelle (proposée) de l'équipe financière/comptable ? Joignez un organigramme et une description des | L'Union des Comores, qui comprend trois îles dans l'océan Indien, fonctionne avec une structure de gouvernance décentralisée. L'Unité de Gestion du Projet (UGP) est basée à la | Qualifications pour la fonction financière : Il est conseillé à la personne responsable des finances de posséder une maîtrise en finance et en comptabilité. |

²²³ Une formation de sensibilisation à la fraude devrait être prévue au démarrage du projet, et semestriellement/annuellement. L'objectif de cette formation devrait être de s'assurer que le personnel financier peut démontrer qu'il comprend les politiques appropriées en matière de fraude et les principaux risques auxquels le projet est confronté, et qu'il connaît les canaux de signalement et la protection des dénonciateurs.

| Pilier | | Brève description des problèmes | Mesures d'atténuation |
|-----------|--|---|---|
| | fonctions des principaux membres de l'équipe comptable. | Grande Comores, et il y a une unité opérationnelle sur chaque île - Anjouan, Moheli, et Grande Comores. Ces îles fonctionnent de manière autonome, chacune gérant ses propres opérations de manière indépendante. | En outre, elle doit avoir 2 à 3 ans d'expérience dans des projets financés par des donateurs. Cette qualification garantira que la personne est bien équipée pour gérer les complexités financières du projet. Structure du personnel : Pour gérer efficacement les finances à travers la structure décentralisée, il est recommandé de nommer un responsable financier à l'UNAC de la Grande Comores. De plus, chaque unité opérationnelle sur les îles d'Anjouan, Moheli et Grande Comores devrait avoir un comptable dédié. Cet arrangement se traduit par quatre postes financiers au total pour le projet, ce qui permet d'assurer une supervision financière complète. Référence à des documents supplémentaires : Pour des informations détaillées sur les rôles et les responsabilités de ces postes financiers, veuillez vous référer aux termes de référence (TOR) proposés pour le personnel financier. Ce document est annexé au questionnaire d'évaluation de la gestion financière. |
| 2. | Budgétisation | | |
| 2.1. | Le budget B/R est-il réaliste et mis en œuvre comme prévu ? (Pilier 1 du PEFA) | Le processus de budgétisation nationale du gouvernement implique un développement initial au niveau du ministère de tutelle et du cabinet. Il commence au niveau des îles, puis est consolidé par le ministère des finances et de la planification économique. Le président de l'Union des Comores approuve en dernier ressort le budget du gouvernement. Le budget fait l'objet d'un processus d'approbation annuel et est consolidé au sein du ministère des finances. Le budget du projet FORCE Jeunes a été discuté à différents niveaux du gouvernement, mais il n'a pas encore été intégré dans les budgets annuels du pays. L'un des défis majeurs des projets en cours est de garantir l'exactitude des estimations budgétaires. Souvent, ces | Pour y remédier, il est recommandé à l'équipe de projet de procéder à un examen approfondi du budget du projet. Il s'agit de s'assurer de l'exactitude et de la fiabilité de toutes les estimations avant de les soumettre à l'approbation du gouvernement. |

| Pilier | Brève description des problèmes | Mesures d'atténuation |
|--|--|---|
| | estimations ne sont pas fondées sur des analyses détaillées et des études de marché, ce qui entraîne des inexactitudes potentielles. | |
| 2.2. Le budget est-il mis en œuvre dans le cadre d'un système de normes, de processus et de contrôles internes efficaces, garantissant que les ressources sont obtenues et utilisées comme prévu ? (Pilier 5 du PEFA). | <p>Aux Comores, la mise en œuvre du budget national suit un ensemble de processus contrôlés dans le cadre de la politique de gestion des finances publiques du gouvernement. Cette politique impose à tous les ministères un respect strict des lignes directrices. Un aspect distinctif du système des Comores est l'allocation de fonds budgétaires à des îles autonomes. Chaque île dispose d'une certaine flexibilité dans l'utilisation de ces fonds. Cependant, cette flexibilité introduit un risque, car les gouvernements de ces îles autonomes peuvent modifier l'allocation et l'utilisation des fonds.</p> <p>La nature manuelle des processus budgétaires constitue un défi important, car il n'existe pas de système intégré de gestion de l'information permettant de rationaliser et de gérer ces processus.</p> | <p>Pour relever ces défis, le ministère des finances a développé une plateforme spécifique pour la gestion des projets financés par les donateurs. Cette plateforme fournit des informations détaillées sur les fonds reçus et leur utilisation dans les trois îles. Il est conseillé que tous les projets, y compris le ministère de l'agriculture et le bureau national de coordination des projets, utilisent cette plateforme. Cela permettra d'améliorer le suivi et la communication des informations relatives aux projets à toutes les parties prenantes concernées. En outre, il est recommandé d'améliorer la planification budgétaire et les processus de coordination entre les différentes parties prenantes. Il s'agit notamment du ministère de l'agriculture, des gouvernements des trois îles et du bureau national de coordination des projets. L'objectif est de s'assurer que tous les coûts exacts et nécessaires sont inclus dans le document de conception du projet, ainsi que dans la planification du travail et le budget annuels.</p> |
| 2.3. Les mécanismes de préparation et d'approbation du budget de l'APL sont-ils adéquats et adaptés aux besoins du nouveau projet ? | <p>Le ministère de l'agriculture adhère à un mécanisme budgétaire aligné sur le cycle budgétaire national. Selon ce cycle, le ministère des finances publie une circulaire budgétaire le 1er juin de chaque année. Les ministères ayant des projets sont censés achever leur planification et la soumettre pour approbation avant la fin du mois de septembre. Le cycle budgétaire aux Comores s'étend de janvier à décembre.</p> <p>Un problème majeur observé dans les projets en cours est la précision des estimations budgétaires pour les activités clés. Ces estimations ont souvent été imprécises, ce qui a entraîné des écarts de coûts importants. En outre, dans certains cas, les activités réalisées ne correspondaient pas à celles décrites dans le plan de travail et le budget annuels approuvés.</p> | <p>Pour atténuer ces problèmes, il est conseillé à la nouvelle équipe de projet d'appliquer les connaissances acquises au cours des six années de mise en œuvre du projet PREFER. Cela implique un examen minutieux du budget au stade de la planification afin de s'assurer que les estimations de coûts sont réalistes et réalisables. En outre, l'équipe doit s'assurer que le budget respecte tous les ratios financiers fixés par les entités de financement afin d'éviter des coûts futurs qui pourraient ne pas être éligibles au financement.</p> |
| 2.4. Comment se déroule le processus de préparation/approbation du nouveau projet par l'AWPB ? (liste des personnes impliquées). | <p>Le processus de planification annuelle du travail et de budgétisation aux Comores est conçu comme une approche ascendante, impliquant des consultations approfondies. Ces consultations ont lieu entre les différentes parties prenantes, y</p> | <p>Pour atténuer ce risque, il est recommandé que l'unité nationale de coordination des projets élabore un calendrier annuel détaillé de planification du travail et du budget. Ce calendrier devrait indiquer</p> |

| | Pilier | Brève description des problèmes | Mesures d'atténuation |
|-----------|---|---|--|
| | | <p>compris le gouvernement de chaque île, les départements du ministère de l'agriculture et les responsables des composantes au sein du bureau national de coordination des projets.</p> <p>Les principales parties prenantes au processus budgétaire sont les suivantes :</p> <p>Le ministre de l'Agriculture.</p> <p>Les chefs de département au sein du ministère de l'agriculture.</p> <p>Chefs du ministère de l'agriculture des îles de Ngazidja, Anjouan et Mohéli.</p> <p>Chefs de composantes à l'unité nationale de coordination des projets.</p> <p>Responsables financiers et comptables sur chaque île et au Bureau national de coordination des projets.</p> <p>Le directeur général du département du budget et de la planification fiscale au ministère des finances.</p> <p>Un risque important dans ce processus est le manque potentiel de coordination entre toutes ces parties prenantes. Cela peut conduire à une planification inefficace du travail et du budget annuels.</p> | <p>clairement toutes les dates et échéances clés afin de garantir une planification et une exécution opportunes et coordonnées à l'avenir.</p> |
| 2.5. | <p>Se référer à l'expérience passée de l'APL en matière de projets financés par le FIDA (le cas échéant). Des budgets suffisamment détaillés ont-ils été préparés pour toutes les activités importantes du projet ? Des procédures ont-elles été mises en place pour planifier les activités du projet, collecter les informations auprès des unités responsables des différentes composantes et préparer les budgets ?</p> | <p>Le ministère de l'agriculture, en tant que principal organe de mise en œuvre, a toujours soutenu efficacement la préparation des projets et présenté des budgets détaillés au Fonds international de développement agricole (FIDA) pour approbation. Cependant, les expériences passées ont révélé des problèmes dans le processus de préparation du budget. En particulier, les budgets ne sont souvent pas suffisamment détaillés en termes de catégories et de composantes. En outre, il est arrivé que des activités non approuvées dans le plan de travail annuel et le budget soient exécutées, ce qui est contraire à la convention de financement et aux lignes directrices relatives aux subventions. La lenteur et parfois l'inefficacité des procédures de passation des marchés constituent un autre sujet de préoccupation. Ces problèmes indiquent un manque de suivi adéquat et de révisions nécessaires du budget.</p> | <p>Pour relever ces défis, les recommandations suivantes sont formulées :</p> <p>L'unité nationale de coordination du projet doit fixer des dates clés pour l'examen des progrès accomplis et soumettre en temps voulu des demandes de révision au FIDA, le cas échéant.</p> <p>Le ministère des finances exige des rapports financiers trimestriels de la part des projets. Il est conseillé à l'unité nationale de coordination des projets de revoir le budget au moins tous les six mois et de procéder aux ajustements nécessaires. Ceci afin de garantir une utilisation efficace du budget d'ici la fin de l'année fiscale.</p> <p>Toute modification du plan de travail et du budget approuvés doit être rapidement communiquée au FIDA, et sa non-objection doit être obtenue avant la mise en œuvre.</p> |
| 3. | Flux de fonds et modalités de décaissement | | |
| 3.1. | <p>Les fonds seront-ils acheminés vers le compte unique du Trésor (CUT) ou vers des comptes</p> | <p>Le pays ne dispose pas actuellement d'un compte de trésorerie unique (TSA) pleinement fonctionnel. Par conséquent, les fonds</p> | <p>Pour gérer efficacement cette situation, il est conseillé de continuer à conserver les fonds du</p> |

| Pilier | | Brève description des problèmes | Mesures d'atténuation |
|--------|--|---|---|
| | distincts ? Si un CST est utilisé, quelle est l'expérience des projets financés par d'autres donateurs (réf. PEFA PI-21 "Prévisibilité de l'allocation des ressources en cours d'année") ? | provenant des projets des donateurs sont stockés sur des comptes spécifiquement désignés en USD ou en EURO. Les comptes opérationnels, quant à eux, sont tenus dans la monnaie locale, le franc comorien. Le franc comorien étant rattaché à l'euro, la surévaluation de la monnaie locale n'est pas à craindre. | projet sur ces comptes désignés. Il est également recommandé de convertir les fonds en devises étrangères (USD ou EURO) en monnaie locale (Francs comoriens) aussi près que possible du moment où ces fonds sont nécessaires. Cette approche contribuera à une gestion efficace des devises et réduira les risques financiers potentiels liés au change. |
| 3.2. | L'APL a-t-elle de l'expérience dans la gestion des décaissements du FIDA ou d'autres donateurs ? La réception des fonds par l'entité a-t-elle posé des problèmes majeurs dans le passé ? | Le ministère de l'agriculture, en tant que principale agence de mise en œuvre, a l'habitude de gérer avec succès les fonds du Fonds international de développement agricole (FIDA) et d'autres donateurs. Il n'y a pas eu de problèmes importants concernant le transfert de fonds du FIDA à la Banque centrale des Comores. Toutefois, dans certains cas, les approbateurs bancaires désignés ont rencontré des difficultés pour accéder au portail client du FIDA (ICP). | Pour relever ces défis, les mesures suivantes sont recommandées : Former régulièrement tous les approbateurs désignés à l'utilisation du portail client du FIDA. Cette formation leur permettra de se familiariser avec le système et de l'utiliser efficacement pour effectuer des demandes de retrait. Il est également important de rappeler et d'encourager en permanence les approbateurs du ministère des finances sur l'importance d'une approbation rapide des transactions dans le PCI. L'approbation rapide des transactions facilitera les opérations financières et la mise en œuvre des projets. |
| 3.3. | Comment la capacité de la B/R à atteindre les objectifs de cofinancement se situe-t-elle à l'adresse ²²⁴ ? (réf. Pilier IV du PEFA "Stratégie fiscale et budgétisation basée sur les politiques") | Le ministère des finances s'est acquitté de ses responsabilités en matière d'exonérations fiscales et de contributions aux projets en cours sans retard significatif dans la fourniture du financement de contrepartie. Toutefois, le problème réside dans la contribution du gouvernement à ce projet spécifique, qui reste limitée et n'atteint pas l'objectif de cofinancement convenu. Des discussions sont en cours pour motiver le gouvernement des Comores à augmenter sa contribution financière au projet. | Pour combler cette lacune, deux stratégies principales sont recommandées : Encourager activement le gouvernement des Comores à accroître son soutien financier au projet, à la fois en termes monétaires et par des contributions en nature. Ce soutien accru est essentiel pour atteindre les objectifs de cofinancement. Incitez les bénéficiaires du projet à y contribuer, soit financièrement, soit par des contributions en nature. Cette approche permet non seulement de mettre en commun des ressources supplémentaires, mais aussi de promouvoir un sentiment |

²²⁴ Le ratio de cofinancement visé par le FIDA 12 est de 1:1,5, comme suit : l'objectif de cofinancement national est de 1:0,8 (y compris les contributions en nature) ; l'objectif de cofinancement international est de 1:0,7.

| Pilier | | Brève description des problèmes | Mesures d'atténuation |
|--------|---|--|--|
| | | | d'appartenance à la communauté et la viabilité à long terme du projet. |
| 3.4. | Existe-t-il des lignes directrices pour la saisie, le suivi et l'établissement de rapports sur les contributions en nature ? L'APL a-t-elle de l'expérience dans la gestion des contributions en nature ? | Bien qu'il existe des lignes directrices pour documenter les contributions en nature au projet, leur application a été incohérente. Un problème important concernant le cofinancement est l'absence de procédures bien définies pour estimer avec précision la contribution du gouvernement, qui devrait aller au-delà des salaires, des indemnités et des exonérations fiscales. | Pour répondre à ces préoccupations, les recommandations suivantes sont proposées : Créez un comité spécialisé au sein de l'unité nationale de coordination du projet. Ce comité devrait être composé des chefs de composantes et des membres de l'équipe financière. Son rôle principal sera d'examiner et de documenter régulièrement les contributions en nature. Cet examen doit être effectué sur une base trimestrielle et les conclusions doivent être incluses dans les rapports financiers. Fournir une formation spécialisée aux responsables des composantes du projet et aux équipes techniques. Cette formation devrait se concentrer sur les méthodes permettant de collecter et de communiquer efficacement les informations relatives aux contributions en nature. Ces détails devraient ensuite être intégrés dans les rapports financiers intermédiaires chaque trimestre, garantissant ainsi une comptabilité plus précise et cohérente de toutes les formes de contributions au projet. |
| 3.5. | Décrivez les dispositions proposées pour le flux des fonds du projet, en indiquant la banque où l'AD sera ouverte ; (joignez un organigramme et une explication du flux des fonds provenant du FIDA, du gouvernement et d'autres bailleurs de fonds). | Le processus de financement de ce projet reflétera l'approche utilisée dans le projet PREFER en cours. Les fonds du Fonds international de développement agricole (FIDA) sont d'abord transférés à la Banque centrale des Comores, après quoi ils sont crédités sur le compte désigné. Ces fonds, reçus en USD ou en EUR, sont ensuite convertis en francs comoriens et déposés sur les comptes opérationnels des unités de coordination du projet en Grande Comore. En outre, les avances financières sont distribuées aux unités régionales des îles sur la base de leurs demandes et approbations budgétaires planifiées. | Afin de gérer efficacement les fonds, la recommandation suivante est formulée : Conservez les fonds du projet sur les comptes désignés dans leur devise d'origine. Convertissez ces fonds en monnaie locale et transférez-les sur les comptes opérationnels uniquement lorsque cela est nécessaire pour des paiements immédiats. Cette approche permet de gérer les risques de change et de s'assurer que les fonds sont disponibles en cas de besoin. Pour une compréhension détaillée du processus de flux de fonds, reportez-vous au "Tableau des flux de fonds" dans le Manuel de mise en œuvre du projet (MIP). |

| Pilier | | Brève description des problèmes | Mesures d'atténuation |
|-----------|---|---|--|
| 4. | Contrôles internes | | |
| 4.1. | La B/R a-t-elle mis en place des pratiques de gestion, des registres et des contrôles satisfaisants pour assurer une gestion efficiente et efficace de la dette intérieure et extérieure et des garanties ? (IP PEFA - 13. Gestion de la dette) | <p>Les Comores disposent d'un système autonome de gestion des archives. Les différents ministères et départements disposent de systèmes et de processus distincts pour gérer les recettes publiques. Des tentatives ont été faites pour mettre en place un système de consolidation des recettes et des dépenses du gouvernement, mais elles n'ont pas été couronnées de succès. Toutefois, pour les projets des donateurs, le ministère des finances et le ministère de l'économie, qui signent généralement les accords de financement, disposent d'une plateforme pour gérer les fonds des donateurs. Cette plateforme est largement mise à jour tous les trimestres et constitue une bonne source d'information pour le gouvernement.</p> | <p>Il est recommandé de poursuivre le dialogue avec le ministère des finances afin que, pendant le processus d'installation, le FIDA puisse influencer et utiliser les systèmes IFMIS pour les projets futurs.</p> <p>Le projet utilise les lignes directrices de la politique financière et administrative du gouvernement et les lignes directrices des politiques du FIDA incluses dans le PIM. Le manuel de politique gouvernementale est complet et couvre tous les domaines de risque du projet.</p> <p>Il est recommandé de continuer à utiliser le manuel de politique du gouvernement pour la gestion financière du projet proposé en plus des lignes directrices du FIDA pour la gestion financière.</p> |
| 4.2. | Politiques, procédures et manuels. Existe-t-il des politiques ou des procédures qui décrivent les processus de décision ? Sont-elles claires ? Existe-t-il un manuel financier distinct (ou équivalent) ? | <p>Aux Comores, les projets financés par le Fonds international de développement agricole (FIDA) sont guidés par un manuel de mise en œuvre des projets (MIP). Ce manuel est complété par les lignes directrices de la politique financière et administrative du gouvernement, ainsi que par les lignes directrices spécifiques de la politique du FIDA incluses dans le MIP. Le manuel de politique générale du gouvernement est exhaustif et aborde tous les domaines de risques potentiels pertinents pour le projet.</p> | <p>Pour une gestion financière efficace du projet proposé, il est recommandé de procéder comme suit :</p> <p>Continuer à adhérer au manuel de politique du gouvernement. Ce manuel couvre l'ensemble des aspects de la gestion financière et doit être utilisé en conjonction avec les directives spécifiques du FIDA en matière de gestion financière.</p> <p>Utilisez le Manuel de mise en œuvre du projet (MIP) car il offre des conseils clairs et détaillés sur la gestion financière adaptée au nouveau projet aux Comores. Le caractère exhaustif du MIP garantit que tous les aspects de la gestion financière sont bien couverts et compris.</p> |
| 4.3. | Des procédures de lutte contre la fraude et la corruption ont-elles été mises en place, y compris des procédures de signalement et de traitement ? Les politiques et les procédures définissent-elles | <p>Les projets en cours adhèrent à la politique anti-fraude et anti-corruption du FIDA et tout le personnel a reçu une formation dans ces domaines. Toutefois, le principal défi consiste à mettre en place un système de suivi efficace pour traiter les cas de</p> | <p>Pour atténuer ces risques, les mesures suivantes sont recommandées :</p> <p>Réalisez une évaluation annuelle des risques de fraude pour le projet afin d'identifier et de traiter les</p> |

| | Pilier | Brève description des problèmes | Mesures d'atténuation |
|------|--|---|---|
| | clairement les conflits d'intérêts et les transactions avec des parties liées (réelles et apparentes) et prévoient-elles des garde-fous pour protéger l'organisation de ces conflits ? | fraude et de corruption. Bien que le gouvernement ait également mis en place des politiques de lutte contre la fraude et les conflits d'intérêts, le respect de ces politiques est problématique en raison de la légèreté des sanctions. Le risque de conséquences graves, telles que l'emprisonnement à long terme ou la confiscation des biens, est faible dans le pays, ce qui accroît le risque d'activités frauduleuses. | domaines à haut risque. Cela devrait impliquer un examen approfondi des vulnérabilités potentielles et la mise en œuvre de contrôles internes plus stricts dans ces domaines. Incluez une discussion sur les politiques et les procédures de signalement et de gestion de la fraude et de la corruption lors des réunions annuelles de planification du travail et du budget. Cette réunion, qui implique toutes les parties prenantes du projet, est une plateforme idéale pour renforcer l'importance de ces politiques et s'assurer que tout le monde comprend les procédures à suivre en cas de fraude ou de corruption. |
| 4.4. | Évaluez l'adéquation de la hiérarchie des signataires autorisés, la pertinence des rôles attribués à l'autorisation (lignes hiérarchiques, capacité, seuils de 2e signature, etc.) et le calendrier d'approbation. Les noms et les positions des signataires autorisés des comptes bancaires du projet peuvent être enregistrés si nécessaire. | Le projet PREFER en cours maintient des contrôles internes adéquats sur l'autorisation des transactions, en adhérant au manuel et aux directives financières du gouvernement, ainsi qu'aux politiques et procédures recommandées par le FIDA. Pour chaque transaction, un minimum de deux signatures est exigé afin de garantir l'équilibre des pouvoirs. Les principales personnes autorisées à approuver les transactions sont les suivantes Le ministre de l'Agriculture, Le secrétaire général du ministère de l'agriculture, Le coordinateur de projet, Le responsable du financement de projets, Les coordinateurs de projet pour chacune des trois îles : Grande Comore, Mohéli et Anjouan. En outre, les demandes de retrait sont approuvées par deux directeurs, nommés respectivement par le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et de la planification économique. Toutefois, il existe une faiblesse de contrôle notable : le gestionnaire financier du projet et le coordinateur du projet, qui participent à la gestion quotidienne du projet, ont également le pouvoir de signer et d'autoriser les paiements. | Pour renforcer l'intégrité financière du nouveau projet, il est conseillé de conserver les mêmes dispositions en matière de signature et d'autorisation que dans le projet PREFER, tout en mettant en œuvre des mesures de contrôle supplémentaires. Ces mesures devraient permettre de s'assurer que les fonds sont utilisés strictement dans le but pour lequel ils ont été prévus. Les détails spécifiques de ces mesures de contrôle interne seront décrits dans le manuel de mise en œuvre du projet. |
| 4.5. | Niveau de l'APL. Les fonctions de commande, de réception, de comptabilisation et de paiement des biens et des services sont-elles correctement séparées ? | Oui | |

| Pilier | Brève description des problèmes | Mesures d'atténuation |
|--|--|--|
| 4.6. Audit interne (AI). L'APL dispose-t-elle d'un service d'audit interne et le projet sera-t-il inclus dans le plan annuel d'audit interne ? Si ce n'est pas le cas, l'audit interne est-il jugé nécessaire compte tenu de la taille et des caractéristiques de conception du projet ? Décrivez les exigences en matière d'audit interne. | Le ministère de l'agriculture ne dispose pas actuellement d'un service d'audit interne. En outre, la capacité du ministère des Finances à réaliser des audits internes pour le projet est limitée. Aux Comores, il existe une entité appelée "La Cour des Comptes" qui est officiellement chargée de l'audit des projets gouvernementaux. Toutefois, cette entité est confrontée à des difficultés dues à son manque de ressources et à l'absence des capacités nécessaires à un audit interne efficace. Par conséquent, le projet en cours n'a fait l'objet d'aucun audit interne au cours des cinq dernières années. | Pour renforcer la fonction d'audit interne, les recommandations suivantes sont proposées : Veillez à ce que le personnel chargé de l'audit interne reçoive une formation adéquate et vise à acquérir des qualifications professionnelles telles que ACCA (Association of Chartered Certified Accountants) ou CPA (Certified Public Accountant). Leurs compétences et leurs connaissances en matière d'audit s'en trouveront renforcées. Le responsable de l'audit interne doit posséder des qualifications professionnelles pour diriger efficacement le service. Le gouvernement devrait offrir des possibilités de formation au personnel du service d'audit interne, afin d'améliorer ses capacités et ses performances. Aborder et clarifier les lignes hiérarchiques et l'indépendance de la fonction d'audit interne dans les modalités de mise en œuvre du projet. Cela est essentiel pour maintenir l'objectivité et l'efficacité du processus d'audit interne. |
| 4.7. Niveau LPA. Quelles sont les qualifications et l'expérience du personnel du service d'audit interne ? À qui l'auditeur interne rend-il compte ? Des mesures sont-elles prises sur la base des conclusions de l'audit interne ? | Il n'y a pas de fonction d'audit interne | |
| 4.8. Des audits externes/internes antérieurs ont-ils mis en évidence des activités potentiellement frauduleuses ? | Non | |
| 4.9. Quels ont été les principaux problèmes de responsabilité (d'après l'audit et les systèmes de gestion) dans les précédents projets financés par le FIDA et mis en œuvre par l'APL (le cas échéant) ? | Aucune question n'a été soulevée lors du dernier audit en raison de l'application stricte des règles administratives par le gouvernement. Atténuation. | |

| Pilier | Brève description des problèmes | Mesures d'atténuation |
|---|--|---|
| 5. Comptabilité et information financière ²²⁵ | | |
| 5.1. | <p>Quelle est la base comptable appliquée par l'APL (comptabilité de caisse, comptabilité modifiée, comptabilité d'exercice) ? La B/R respecte-t-elle les normes et codes internationalement reconnus ? (Rapport ROSC / PEFA)</p> | <p>L'autorité locale chargée des projets (LPA) utilise les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) pour la comptabilité de caisse, ce qui est conforme aux normes internationales. Toutefois, des écarts ont été observés dans la manière dont les rapports financiers sont présentés dans le rapport d'audit annuel, notamment en ce qui concerne le non-respect des conventions de dénomination et des formats de rapport établis.</p> <p>Pour répondre à ces questions, les recommandations suivantes sont formulées pour le projet du FIDA : Veiller au strict respect des normes IPSAS, qu'il s'agisse de la comptabilité de caisse ou de la comptabilité d'exercice. Ce respect est essentiel pour maintenir la cohérence et la transparence de l'information financière. L'accent est mis en particulier sur l'application des normes IPSAS de comptabilité de caisse dans l'établissement des rapports financiers. Il s'agit d'appliquer avec diligence les formats et conventions prescrits pour garantir la conformité et l'exactitude de la présentation des informations financières.</p> |
| 5.2. | <p>L'entité dispose-t-elle d'un système comptable intégré permettant d'enregistrer correctement les transactions financières du projet, y compris l'affectation des dépenses en fonction des composantes, des catégories de décaissement et des sources de financement respectives ? Le projet utilisera-t-il le système comptable de l'entité ?</p> | <p>Le projet PREFER actuel utilise le logiciel de comptabilité TOMPRO pour ses rapports financiers. Bien que TOMPRO soit un logiciel robuste et capable de fournir des rapports financiers précis avec une analyse approfondie, il y a eu un problème notable avec la formation du personnel. Le personnel du projet n'a pas reçu de formation adéquate sur la manière d'utiliser efficacement ce système. Ce manque de formation a entraîné des retards et des inexactitudes dans les rapports financiers soumis au FIDA.</p> <p>Pour le nouveau projet aux Comores, il est conseillé de : Continuer à utiliser le logiciel et les systèmes comptables TOMPRO, comme pour le projet PREFER. Cela garantit la cohérence des systèmes de rapports financiers. Veillez à ce que le personnel recruté pour le nouveau projet reçoive une formation complète sur TOMPRO. Une formation adéquate est essentielle pour que le personnel puisse utiliser efficacement le logiciel pour l'établissement des rapports financiers. Mettre en œuvre l'automatisation de la génération de rapports financiers directement à partir du logiciel TOMPRO. Cette étape devrait améliorer la qualité et l'efficacité des rapports financiers et de la gestion financière globale du projet.</p> |

²²⁵ Une rencontre avec le comptable général devrait faire partie de la mission sur le terrain.

| Pilier | | Brève description des problèmes | Mesures d'atténuation |
|-----------|--|---|--|
| 5.3. | Toutes les pièces comptables et justificatives sont-elles conservées en permanence dans un système défini permettant aux utilisateurs autorisés d'y accéder facilement ? | Dans les projets en cours, les documents comptables sont conservés sous forme physique et sont bien préservés. Cependant, dans le cas du projet FREFER, les dossiers et rapports financiers, ainsi que les dossiers de développement, de suivi et d'évaluation (DME), n'ont pas été numérisés. Ces documents physiques sont conservés en toute sécurité et ne sont accessibles qu'au personnel financier. L'absence de documents électroniques numérisés, qui faciliteraient le stockage et la recherche, constitue un problème majeur de cette approche. En outre, il existe un risque important de perte de données une fois le projet terminé. | Pour remédier à ce problème, il est recommandé de : Entamer un processus de numérisation systématique des documents comptables. Cela rendra les documents plus facilement accessibles à l'avenir et réduira le risque de perte de données, en particulier après l'achèvement du projet. |
| 5.4. | Quels ont été les principaux risques associés à la comptabilité et à l'information financière des précédents projets financés par le FIDA et mis en œuvre par l'APL (le cas échéant) ? | Les rapports d'audit externe pour 2022 ont identifié d'importantes faiblesses de contrôle interne comme un risque majeur. | Pour atténuer ce risque, il est recommandé de : Élaborer et mettre en œuvre des mesures de contrôle interne solides, qui doivent être clairement décrites dans le manuel de mise en œuvre du projet (MIP). Veillez à ce que ces mesures portent spécifiquement sur les faiblesses de contrôle mises en évidence dans les rapports d'audit externe. |
| 5.5. | Les rapports financiers ont-ils été préparés en temps utile pour permettre à la direction de prendre des décisions ? | Depuis la mise en œuvre de la réforme des rapports financiers intermédiaires (RFI) par le FIDA, la qualité des rapports financiers intermédiaires a été initialement faible et tardive. Toutefois, une amélioration a été constatée au cours du dernier trimestre. En outre, il a été noté que le projet produit des rapports mensuels pour le gouvernement, qui sont utilisés pour éclairer les décisions de gestion financière. | Pour améliorer encore la qualité et la ponctualité de l'information financière, il est recommandé : Fournir une formation pratique au personnel financier sur l'utilisation des systèmes comptables. Veillez à ce que le personnel financier connaisse bien les exigences et les procédures du FIDA en matière de rapports, en particulier au début d'un nouveau projet. |
| 6. | Audit externe²²⁶ | | |

²²⁶ Le risque inhérent doit être basé sur l'évaluation de l'institution supérieure de contrôle réalisée par le PEFA ou d'autres sources. L'engagement d'auditeurs externes doit être une mesure d'atténuation. Une réunion avec l'ISC doit faire partie de la mission sur le terrain, y compris une réunion avec l'organisme professionnel de comptabilité du pays, le cas échéant.

| Pilier | | Brève description des problèmes | Mesures d'atténuation |
|--------|--|---|--|
| 6.1. | La structure organisationnelle et la capacité institutionnelle de l'ISC sont-elles adéquates (réf. PEFA) ? | Le cadre organisationnel et l'autonomie de l'Institution supérieure de contrôle (ISC) des Comores sont régis par une loi nationale établie en 2005 et modifiée en 2016. Cette loi stipule explicitement que l'ISC fonctionne de manière indépendante et qu'elle rend compte directement au Président. Malgré cette structure juridique garantissant l'indépendance, l'institution est confrontée à des défis en raison d'un manque de ressources et de capacités adéquates, ce qui entrave sa capacité à exercer efficacement ses fonctions de contrôle et d'audit. | Pour renforcer la supervision du projet et améliorer la qualité des audits externes, il est conseillé que le projet collabore activement avec l'institution supérieure de contrôle des finances publiques. Cette collaboration peut être initiée par la négociation et l'établissement d'un protocole d'accord. Ce protocole décrira le rôle de l'ISC dans la réalisation d'audits internes et la fourniture de services d'assurance pour le projet. Un tel engagement permettrait non seulement de soutenir le projet, mais aussi de renforcer les capacités d'audit de l'institution supérieure de contrôle des finances publiques. |
| 6.2. | L'ISC est-elle membre de l'INTOSAI, de l'ASOSAI et de l'ASEANSA ? | Aux Comores, l'Institution supérieure de contrôle (ISC) n'est pas affiliée à l'Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (AFROSAI). Actuellement, cette institution ne participe pas aux processus d'audit des projets. | Collaboration avec les institutions financières internationales : Le responsable financier du FIDA (Fonds international de développement agricole) devrait collaborer avec d'autres institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. L'objectif serait d'explorer les moyens d'encourager l'Institution supérieure de contrôle des Comores à devenir membre de l'AFROSAI. L'adhésion à cette organisation pourrait apporter des ressources et un soutien précieux à l'ISC. Renforcer les relations et les capacités : Un effort concerté doit être fait pour établir et renforcer les relations avec l'institution supérieure de contrôle. Ce renforcement des relations facilitera le développement des capacités et améliorera la capacité de l'institution à assurer un contrôle financier efficace des projets. En travaillant en étroite collaboration avec l'ISC, le projet |
| 6.3. | Quelle est la couverture des contrôles de l'ISC pour les dernières années fiscales achevées ? (réf. PEFA) | L'institution supérieure de contrôle des Comores n'a pas effectué d'audit pour aucun projet dans le pays à ce jour. Le projet en cours est audité par une société privée externe basée à Madagascar, principalement en raison de la disponibilité limitée d'auditeurs externes locaux répondant aux critères spécifiques fixés par le FIDA. | Implication de l'institution supérieure de contrôle dans la sélection des auditeurs : Une approche pour encourager la participation des auditeurs locaux consiste à impliquer l'institution supérieure de contrôle des Comores dans le processus de sélection des auditeurs. Cette participation peut consister à solliciter leur avis et leur évaluation des cabinets d'audit locaux. |

| Pilier | | Brève description des problèmes | Mesures d'atténuation |
|--------|--|---|--|
| | | | <p>Renforcer les capacités des auditeurs locaux : Une telle collaboration avec l'institution supérieure de contrôle des finances publiques pourrait permettre d'identifier et de renforcer les capacités des auditeurs locaux. Cette initiative mettrait l'accent sur le développement de l'expertise en matière d'audit dans le pays plutôt que de dépendre d'auditeurs externes d'autres pays africains. Si le recours à des auditeurs externes est une option viable, il peut être coûteux et prendre beaucoup de temps. De plus, les auditeurs externes peuvent manquer de connaissances spécifiques sur le contexte local des Comores, que les auditeurs locaux sont plus susceptibles de posséder.</p> <p>En mettant en œuvre cette stratégie, le projet peut contribuer à cultiver une communauté d'auditeurs locaux plus forte, qui peut offrir des perspectives plus pertinentes sur le plan contextuel et potentiellement conduire à des processus d'audit plus efficaces et plus rentables.</p> |
| 6.4. | L'ISC intègre-t-elle les ISSAI dans sa méthodologie de contrôle ? (réf. PEFA) | L'institution supérieure de contrôle des Comores ne contrôle pas actuellement les projets du FIDA. | |
| 6.5. | L'indépendance de l'ISC a-t-elle été évaluée (réf. PEFA) ? | L'ISC n'a pas été évaluée selon le processus et les normes du PEFA. | |
| 6.6. | Quelle est la performance de l'ISC dans d'autres projets financés par le FIDA dans le pays ? | Les audits des projets en cours ont été réalisés par divers cabinets d'audit privés, ce qui a entraîné une qualité et un respect des délais inégaux. En raison du manque de capacités et de ressources de l'institution supérieure de contrôle des Comores, il est prévu que le nouveau projet s'appuie également sur des auditeurs privés pour les services d'audit, conformément à la politique du FIDA en matière d'audit. | <p>Poursuite du recours à des auditeurs privés : Il est conseillé de maintenir l'approche actuelle consistant à faire appel à des auditeurs externes privés pour les besoins d'audit du projet. Cela permet de s'assurer que les audits sont réalisés par des entités disposant de l'expertise et des ressources nécessaires.</p> <p>Engagement avec l'institution supérieure de contrôle des finances publiques : Parallèlement, l'équipe de projet devrait entamer des discussions avec l'institution supérieure de contrôle des Comores. L'objectif de ces discussions serait d'explorer la faisabilité pour l'institution d'assumer un rôle d'examen et d'assurance pour le projet. Ce rôle</p> |

| Pilier | | Brève description des problèmes | Mesures d'atténuation |
|--------|--|---|--|
| | | | s'alignerait sur les mandats définis par les lois et procédures gouvernementales des Comores. Cette double approche permettrait non seulement de respecter les exigences opérationnelles actuelles, mais aussi de renforcer la participation et les capacités de contrôle de l'institution nationale d'audit, ce qui favoriserait un environnement d'audit plus collaboratif et plus conforme au projet. |
| 6.7. | L'ISC contrôlera-t-elle les comptes du projet ou un contrôleur externe sera-t-il désigné ? | Les audits des projets en cours réalisés par divers cabinets d'audit privés ont révélé des incohérences en termes de qualité et de respect des délais. | Il est recommandé de continuer à faire appel à des auditeurs externes privés pour les audits de projets. En outre, il est important de planifier soigneusement le calendrier d'audit. Ce calendrier doit prévoir suffisamment de temps pour respecter les délais nécessaires à l'audit et à l'établissement des rapports, afin de garantir des résultats d'audit de qualité et dans les délais impartis. |
| 6.8. | Quelle est l'expérience des auditeurs externes dans d'autres projets financés par le FIDA dans le pays ? | Au cours des cinq dernières années, le projet a toujours fait appel à des auditeurs externes privés de Madagascar, car il n'existe pas aux Comores de cabinets d'audit locaux répondant aux normes et exigences fixées par le FIDA. | Il est recommandé de continuer à faire appel à des auditeurs externes privés qualifiés pour les besoins d'audit du projet. Cette approche garantit que l'audit est effectué conformément aux normes et exigences spécifiées par le FIDA. |

| Questions supplémentaires pour des types de projets spécifiques (à compléter) | | | |
|---|--|---------------------------------|-----------------------|
| | | Brève description des problèmes | Mesures d'atténuation |
| 6.9. | Exemple de questions spécifiques par type de projet : Programmes de microfinance. Analysez le système de contrôle prévu (capacité du personnel, rapports financiers, ciblage, etc.) pour déterminer s'il permettra de faire face au risque de fraude financière. Décrivez les éventuelles lacunes de contrôle identifiées. | | |
| 6.10. | L'APL/l'entité chargée de la mise en œuvre dispose-t-elle d'une ligne directrice claire concernant les mécanismes de responsabilité pour les programmes de microfinance (les détails doivent être consignés dans l'annexe 7 du PDR). | | |

| | | | |
|-------|--|--|--|
| 6.11. | <p>Si des programmes de distribution d'argent sont prévus :</p> <ul style="list-style-type: none">- Déterminer le niveau de sécurité du système de décaissement à adopter (cartes, téléphones mobiles, technologie blockchain, etc.) ;- Analysez les contrôles qui seront effectués sur les listes de bénéficiaires pour la réception des subventions de contrepartie ; comment les listes seront-elles conservées et communiquées pour la réception des ressources ? Quels contrôles seront mis en place pour sécuriser la liste des bénéficiaires prévus ? Comment les noms seront-ils vérifiés ? | | |
|-------|--|--|--|

Appendice 8. Stratégies de Passation de Marchés

1. Aperçu du Projet FORCES JEUNES

| | |
|--|---|
| Pays: | Union des Comores |
| Nom du Projet et Numéro d'identification: | Formation et renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes ruraux (FORCE-JEUNES) – Projet N. 2000003992 |
| Montant du Prêt / Subvention du FIDA (\$): | US\$10,075,782 |
| Numéro du Prêt/Subvention: | |

1. Présentation du pays de l’Emprunteur (Union des Comores)

2.1 Situation politique

L’Union des Comores a connu plusieurs coups d’Etat et des crises indépendantistes. En 2001, une nouvelle Constitution a été adoptée accordant une grande autonomie à chaque île et un calendrier quinquennal de présidence tournante entre les trois îles. Cette constitution a été remplacée par une autre adoptée par référendum le 30 Juillet 2018 modifiant le calendrier quinquennal de présidence tournante. Les élections présidentielles se sont déroulées le 24 mars 2019 et les prochaines élections présidentielles et des Gouverneurs des îles auront lieu en Janvier 2024. Il est à noter que l’instabilité politique et la faiblesse de l’état de droit n’ont pas encouragé le secteur privé à investir dans ce pays.

2.2 Aspects de Gouvernance

L’Union des Comores a reculé du rang 34 en 2018 au 38 sur 54 en 2021 selon le classement Mo Ibrahim de la gouvernance²²⁷. Selon ce classement, une détérioration est observée au niveau des 3 catégories suivantes: (i) opportunités économiques, (ii) Participation, droits et inclusion, et (iii) Sécurité et État de droit. Une amélioration est notée au niveau du développement humain.

Le risque inhérent au pays est élevé. Selon le classement CPIA 2019, l’Union des Comores est classé au 33ème sur 39 pays subsahariens. Les faiblesses ont été notés au niveau de: (i) la qualité de la gestion budgétaire et financière, (ii) La politique et la gestion de la dette, (iii) Transparence, responsabilité et corruption dans le secteur public. L’Union des Comores occupe le rang 167/180 avec un score pour la perception de la corruption de 19/100 en 2022 selon l’organisation Transparency International²²⁸.

Dans le cadre de sa politique nationale de lutte contre la corruption, une loi N.08-013/AU relative à la transparence des activités publique, économique, financière et sociale a été délibérée et adoptée par

²²⁷ Index Report - 2022 Ibrahim Index of African Governance- January 2023.

²²⁸ <https://www.transparency.org/en/countries/comoros>

l'Assemblée Nationale le 25 Juillet 2008. Cette loi a prévu la création de la Commission Nationale de Prévention et de Lutte contre la Corruption (CNPLC) qui était mandatée d'enquêter sur les faits de corruption. Cependant, trois mois après l'entrée en fonction du nouveau Président en 2016, la Commission anti-corruption a été dissoute. Un nouveau projet de loi sur la prévention et la lutte contre la corruption a été adopté par l'Assemblée Nationale fin Juin 2023. Il n'existe pas des données permettant d'évaluer l'efficacité des mesures de lutte contre la corruption. En outre, il n'y a pas un mécanisme en place qui sert à identifier systématiquement les risques de corruption et à réduire ces risques dans le cycle de passation des marchés publics.

2.3 Aspects Economiques

L'union des Comores a été affectée par la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine. Malgré l'aide du diaspora pendant la pandémie, l'activité économique a stagné en 2020-2021 et la reprise de l'activité économique est entravée par les répercussions de la guerre ukrainienne entraînant une envolée des prix mondiaux des carburants, des matières premières, des produits de base importés et des matériels de construction.

L'inflation en glissement annuel est passée de 7,1 % à la fin de 2021 à un niveau record de 11,4 % à la mi-2022, et à environ 17% fin 2022229. En outre, le risque de surendettement est jugé élevé par le FMI en raison de sa faible capacité de remboursement des emprunts non concessionnels déjà consentis.

Le pays est classé parmi les plus pauvres du monde avec un taux de pauvreté de 66,6%. La plupart des pauvres travaille dans le secteur agricole. Le secteur agricole concentre en effet 80% des emplois, et génère 36,4% du PIB en 2022230 dont la pêche représente 24 % du PIB agricole et par conséquent le secteur agricole est considéré comme un pilier central de l'économie comorienne pour la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire.

En Février 2023, l'Union des Comores a ratifié la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ce qui va lui permettre d'exporter ses produits (les huiles essentielles comme l'ylang-ylang, la vanille, les épices et les clous de girofle) vers le grand marché africain.

2.4 Aspects de Développement durable

Il n'existe pas une stratégie pour la mise en œuvre des achats publics durables. La loi n'a pas élaboré suffisamment sur ce sujet et s'est limitée dans son article 92 Bis à une définition de l'achat public durable et à mentionner que les conditions d'exécution d'un marché doivent comporter, dans la mesure du possible, des éléments à caractère social ou environnemental. Le cadre législatif permet d'intégrer des critères de durabilité mais dans la mesure du possible sans bien élaborer sur les critères de durabilité.

229 Rapport du FMI no 23/143 en date du 3 Avril 2023

230 Banque Mondiale <https://donnees.banquemondiale.org/pays/comores>

FORCES JEUNES sera mis en œuvre dans un environnement règlementé par les lois nationales sur l'environnement (Décret N° 94-100 /PR portant promulgation de la loi N° 94-018 du 22 juin 1994 relative à l'environnement) et les dossiers d'appel d'offres nationaux et les contrats seront complétés par les exigences des normes du PESEC du FIDA et le plan de gestion environnementale, sociale et climatique (ESCMP/ESCMF) du projet, tel que préparé par l'Unité de gestion et de coordination du projet et accepté par le FIDA.

1. Aspects Technologiques

L'innovation dans le secteur Agricole nécessite un soutien technique plus ciblé de la part du gouvernement. L'investissement dans la diffusion de technologies a permis un faible accès des agriculteurs comoriens à la connaissance des techniques modernes de production végétale et animale.

Quant au secteur de t télécommunications, le pays souffrait avant 2017 d'un monopole dans le ce domaine avec un seul opérateur Comores Telecom détenant tout le marché. Actuellement, 2 opérateurs partagent le marché: Comores télécom et TELMA. Malgré les efforts des 2 opérateurs et l'effort du gouvernement dans ce domaine, l'accès et l'utilisation de l'internet se répandent principalement dans les zones urbaines. En outre, le coût élevé des factures ne permet pas à tous les citoyens comoriens d'avoir accès à l'internet ce qui constitue un obstacle majeur pour le développement.

Dans le domaine de passation des marchés publics, l'acquisition électronique n'est pas encore instaurée au Comores. Selon la loi, l'ARMP est mandatée pour collecter toutes les informations relatives à la passation des marchés publics. Cependant, il n'existe pas un système de gestion des marchés permettant un échange des informations entre l'ARMP et les entités contractantes. L'Agence Nationale de Conception et d'Exécution des Projets (ANACEP) dispose d'une plateforme «Système d'Informations des Projets Publics (SIPP)» où les différentes entités contractantes doivent remplir toutes les données relatives aux projets financés par les bailleurs de fonds et ceux qui sont financés par le gouvernement comorien mais le public n'a pas accès à toutes les informations relatives à la passation des marchés.

Dans le cadre de lutte contre la corruption, l'Union des Comores a fait un progrès: un décret N.23-080/PR a été promulgué le 15 Août 2023 prévoyant la création d'un système de Gestion des appels en ligne dénommé «Comores Marchés Publics» qui fournira toutes les informations actualisées et qui permettra l'acquisition électronique. Ce portail est en phase d'essai. La mise en œuvre du système est confiée à l'ARMP et son administration technique est confiée à l'Agence Nationale de développement du Numérique (ANADEN) tandis que l'hébergement de la plateforme sera assurée au sein de la Direction des systèmes d'information et de communication au Ministère des Finances.

Le cadre juridique n'est pas suffisant pour la mise en place de l'acquisition électronique, d'autres facteurs devront être pris en considération dont la promulgation des décrets réglementaires pour l'application de cette loi, la capacité des entités adjudicatrices en terme de logistiques et en terme du personnel qualifié à gérer les acquisitions électroniques, l'accès à l'internet de la part des entités adjudicatrices et de la part des opérateurs économiques surtout dans les îles, les coûts d'accès aux services de télécommunications.

1. Evaluation des capacités du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat (MAPETA)

3.1 Cadre juridique

Le domaine de passation des marchés public est régi par un système clairement défini: (i) La loi n.22-011/AU du 23 Juin 2022 modifiant et complétant la loi n.11-027/AU du 29 Décembre 2011, portant passation des marchés publics et délégation des services publics, (ii) Décret N.12-131/PR du 31 Mai 2012 portant application de la loi N.11-027/AU du 29 Décembre 2011 portant passation des marchés publics et délégation des services publics, (iv) Décret N. 23-080/PR du 15 Aout 2023 fixant les modalités de mise en œuvre du système de gestion des appels d'offre en ligne.

Les décrets en Conseil des Ministres qui sont prévus dans la nouvelle loi ne sont pas encore promulgués. Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat (MAPETA), comme toutes les administrations publiques, applique les provisions des lois et décrets susmentionnés.

Malgré que la loi n.22-011/AU dans ses articles 13 et 14 a défini clairement la personne responsable des marchés publics et délégation des services publics et a prévu la création d'une cellule de gestion des marchés auprès de la personne responsable des marchés (article 15), MAPETA n'a pas encore crée cette cellule.

3.2 Expérience du MAPETA en passation des marchés

MAPETA n'a pas une stratégie d'acquisition basée sur une étude du marché, l'expérience précédente et les évaluations de ses propres capacités. MAPETA élabore à l'avance un projet du budget et un plan annuel de passation des marchés publics selon un modèle standard utilisé par toutes les autorités qui seront intégrés en temps utile dans le processus de préparation et d'adoption du budget de l'Etat.

La cellule de gestion des marchés n'est pas encore instaurée au MAPETA, une personne est mandatée de faire la passation des marchés et une autre personne est chargée de la gestion financière. De même, chaque Direction a un contractuel pour la passation des marchés et un autre pour la gestion financière.

MAPETA n'effectue pas de grands marchés. La plupart des projets du MAPETA sont financés par des bailleurs de fonds et chaque projet recrute son personnel y compris le responsable de passation des marchés pour la mise en œuvre de ses activités.

3.3 Système de gestion des plaintes

La loi n.22-011/AU du 23 Juin 2022 modifiant et complétant la loi n.11-027/AU du 29 Décembre 2011, portant passation des marchés publics et délégation des services publics dispose d'un mécanisme bien défini pour la gestion des plaintes. Ce mécanisme consiste en les étapes suivantes:

a) Arrêt (Standstill period): L'autorité contractante est tenue d'observer un délai minimum de quinze jours calendaires après la publication des résultats d'appel d'offre avant de procéder à la signature du marché (Art.94 du CMP).

b) Compte rendu: L'autorité contractante doit communiquer par écrit à tout soumissionnaire écarté les motifs de rejet de son offre, le montant du marché attribué et le nom de l'attributaire ainsi qu'une copie du procès-verbal d'attribution dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la réception de sa demande écrite. (Art.94 du CMP).

c) Contestation:

1. Le soumissionnaire peut en première instance soumettre, dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de la publication de la décision d'attribution du marché, une plainte écrite à l'entité adjudicatrice.
2. L'entité adjudicatrice examinera la plainte, suspendra le processus d'appel d'offres et notifiera le plaignant de sa décision dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la date de réception de la plainte. (Art.170 du CMP).
3. Le soumissionnaire a le droit, en deuxième instance, de faire appel de la décision de l'entité adjudicatrice auprès du Comité de règlement des différends de l'Autorité de régulation des marchés publics dans un délai de quinze jours ouvrables à compter de la notification de la décision faisant grief.
4. Le Comité de règlement des différends rend sa décision dans les quinze (15) jours ouvrables de sa saisine.(Art. 171 du CMP).
5. Les décisions prises par le Comité de règlement des différends de l'ARMP sont susceptibles de recours par voie judiciaire conformément aux dispositions de la Loi. (art. 174 du CMP).

4.1 Description du projet

Le projet FORCES JEUNES sera mis en œuvre dans les zones rurales des trois îles de l'Union des Comores: Grande Comores, Anjouan et Mohéli et interviendra sur 66 villages

Le projet comporte les composantes suivantes:

4.1.1 Composante A: Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi.

Sous composante A.1. Renforcement et diversification de l'offre de formation orientée:

Activité principale 1. Recalibrage des CRDE

1. Identification des CRDE partenaires
2. Mise à niveau des CRDE sélectionnés
3. Curricula de formation et formateurs des CRDE

4. Intégration du système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS)

Activité principale 2. Appuis ciblés à la modernisation des plateaux techniques de formation, d'apprentissage et d'incubation.

1. Identification des structures partenaires
2. Renforcement de l'ENPMM
3. Renforcement plateau technique des autres partenaires sélectionnés

Activité principale 3. Mise en place de dispositif de formation mobile.

Sous-composante A.2. Formation, développement d'initiatives entrepreneuriales et emploi

Activité principale 1. Investissements structurants

1. Investissements agropastoraux et halieutiques.
1. Sensibilisation des communautés de pêche
2. Mise en place des dispositifs de concentration de poissons (DCP)
3. Prospection et délimitation des zones de pêche
4. Renforcement du système de monitoring du repos biologique
5. Boutiques d'intrants au CRDE
1. – Infrastructures
1. Aménagement des périmètres maraichers
2. Infrastructures post-récoltes
3. Infrastructures d'appui à la pêche

Activité principale 2. Formation des jeunes ruraux :

1. Facilitation et sensibilisation des femmes
2. Identification, profilage et orientation des jeunes
3. Intégration de l'éducation nutritionnelle dans les curricula des parcours 1,2,3
4. Formation technique et professionnelle des jeunes
5. Partenariats pour l'insertion des jeunes

Activité principale 3. Appui à la préparation et à la mise en œuvre des plans d'affaires:

1. Facilitation et appui à l'élaboration des plans d'affaires
2. Suivi et accompagnement (business coaching) post -formation et post-financement

4.1.2 Composante B - Développement de relations d'affaires

Sous composante B.1. Partenariat avec le secteur privé

Activité principale 1. Accès des jeunes à l'emploi salarié

Activité principale 2. Digitalisation et promotion d'emplois verts

Sous composante B.2. Financement des jeunes entrepreneurs.

Activité principale 1. Financement des jeunes agripreneurs

4.1.3 Composante C - Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux

Sous composante C.1. Appui aux instruments de politique et au cadre institutionnel

Activité principale 1. Appui aux politiques et stratégies

Activité principale 2. Partenariat stratégique et renforcement institutionnel.

Sous composante C.2. Coordination et gestion

Activité principale 1. Véhicule et équipement

Activité principale 2. Gestion et pilotage du projet

Activité principale 3. Gestion des connaissances et communication sur le projet

4.1.4 Composante D – Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques

4.2 Objectif du projet

L'objectif global du projet est d'améliorer l'accès à l'emploi pour les jeunes et la résilience des communautés rurales par le développement des entreprises dans les systèmes alimentaires de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

De manière spécifique le projet aura pour effets : (i) la formation et l'insertion professionnelle; (ii) la création d'entreprises agrosylvopastorales et halieutiques; (iii) l'accès aux services financiers; et (iv) la promotion d'incubateurs de référence.

4.3 Indicateurs de performance

Les indicateurs de performance pour la composante A sont les suivants :

1. Nombre de nouveaux modules/référentiels créés
2. Nombre de formateurs, facilitateurs, et animateurs formés
3. Nombre de jeunes personnes formées aux pratiques et/ou techniques de production et transformation agrosylvopastorales et halieutiques

4. Nombre de personnes des 3 communautés de pêche utilisant les investissements structurants (DCP, magasin, pêcheries, etc..)
5. Nombre de producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques offert par les 3 CRDE ciblés.
6. Nombre des plans d'affaires financés
Les indicateurs de performance pour la composante B sont les suivants:
7. Pourcentage de jeunes soutenus par le projet déclarant une augmentation de leurs profits au moins 20%.
8. Nombre de jeunes entrepreneurs commercialisant leurs produits à travers les partenariats ou contrats commerciaux avec les OP, plateformes et opérateurs du secteur privé.
9. Nombre de jeunes agripreneurs formés par le projet ayant accès aux services financiers.

4.4 Enoncés des exigences juridiques en passation des marchés

Les marchés de biens, de travaux et de Services du projet seront passés conformément aux dispositions de la réglementation nationale de l'Union des Comores en matière de passation de marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets établies par le FIDA. A cet effet, une comparaison est faite entre le système national et les procédures du FIDA dans le Manuel des procédures de passation des marchés du projet. Cette comparaison permettra au projet de savoir l'étendue de l'application des procédures nationales en matière de passation des marchés.

FORCES JEUNES respectera les méthodes de passation, les seuils et les exigences de l'examen préalable du FIDA tels que énoncés dans la lettre des modalités en matière de Passation des Marchés du Projet.

Le projet suivra les dispositions du manuel des procédures de passation des marchés du projet. Il est à noter que ce document peut être modifié par le projet et soumis à un avis de non objection du FIDA selon les exigences de la mise en œuvre des activités. Le projet respectera strictement:

- Les dispositions de la section II des directrices du FIDA en matière de passation de marchés de projets (2020),
- Les dispositions de la Politique du FIDA sur la prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations disponibles à www.ifad.org/en/document-detail/asset/40738506.
- Les dispositions de la Politique du FIDA sur la prévention du harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels disponibles à www.ifad.org/anticorruption_policy.
- Les dispositions de la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme du FIDA disponibles à www.ifad.org/en/document-detail/asset/41942012.

- Les procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC), consultables à l'adresse: <https://www.ifad.org/fr/secap>.

L'utilisation de la CMT par le projet est obligatoire pour l'enregistrement et le suivi de tous les contrats y compris les conventions de partenariat (MOA).

L'utilisation de la plateforme OPEN est obligatoire pour l'obtention des avis de non objection du FIDA.

5- Capacités de passation des marchés

5.1 Organisation et fonctionnement

Le Projet sera placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Elevage, du Tourisme et de l'Artisanat (MAPETA). Un comité national de pilotage (CNP) sera institué sous la présidence du Secrétaire Général du MAPETA et sera composé des représentants d'organisations de jeunes, des structures de formation, du secteur privé, de la Maison de l'emploi, , des représentants au niveau central des principaux départements ministériels concernés. Il aura à (i) s'assurer que le Projet suit les orientations stratégiques, (ii) à examiner l'état d'avancement global du Projet et à (iii) valider le PTBA.

La coordination du Projet sera assurée par une unité centrale de gestion et de coordination du projet (UGCP) domiciliée à Moroni. L'UGCP disposera d'une autonomie de gestion financière et sera responsable de l'utilisation des fonds ainsi que des résultats du projet. Elle sera dotée d'un personnel qualifié pour assurer les principales fonctions d'ingénierie de projet sur les plans administratif, financier, de suivi-évaluation. L'UGCP s'efforcera de recruter, de former et de maintenir le personnel chargé de la Passation de marchés dans le nombre et les qualifications requis tels que spécifiés dans le Rapport de conception du projet.

Une Délégation opérationnelle du projet Force-Jeunes (DOF) sera établie au niveau des 3 îles (Grand Comores, Mohéli et Anjouan) pour la mise en œuvre des activités qui vont être exécutées dans chacune de ces îles conformément aux manuels d'exécution technique et de procédures du projet avec: (i) un compartiment avec des compétences techniques (Formation-insertion et entrepreneuriat, infrastructures, pêche, position polyvalente) ; et (ii) un compartiment fiduciaire et suivi comprenant des assistants (gestion financière, passation des marchés).

5.2. Organes de passation des marchés

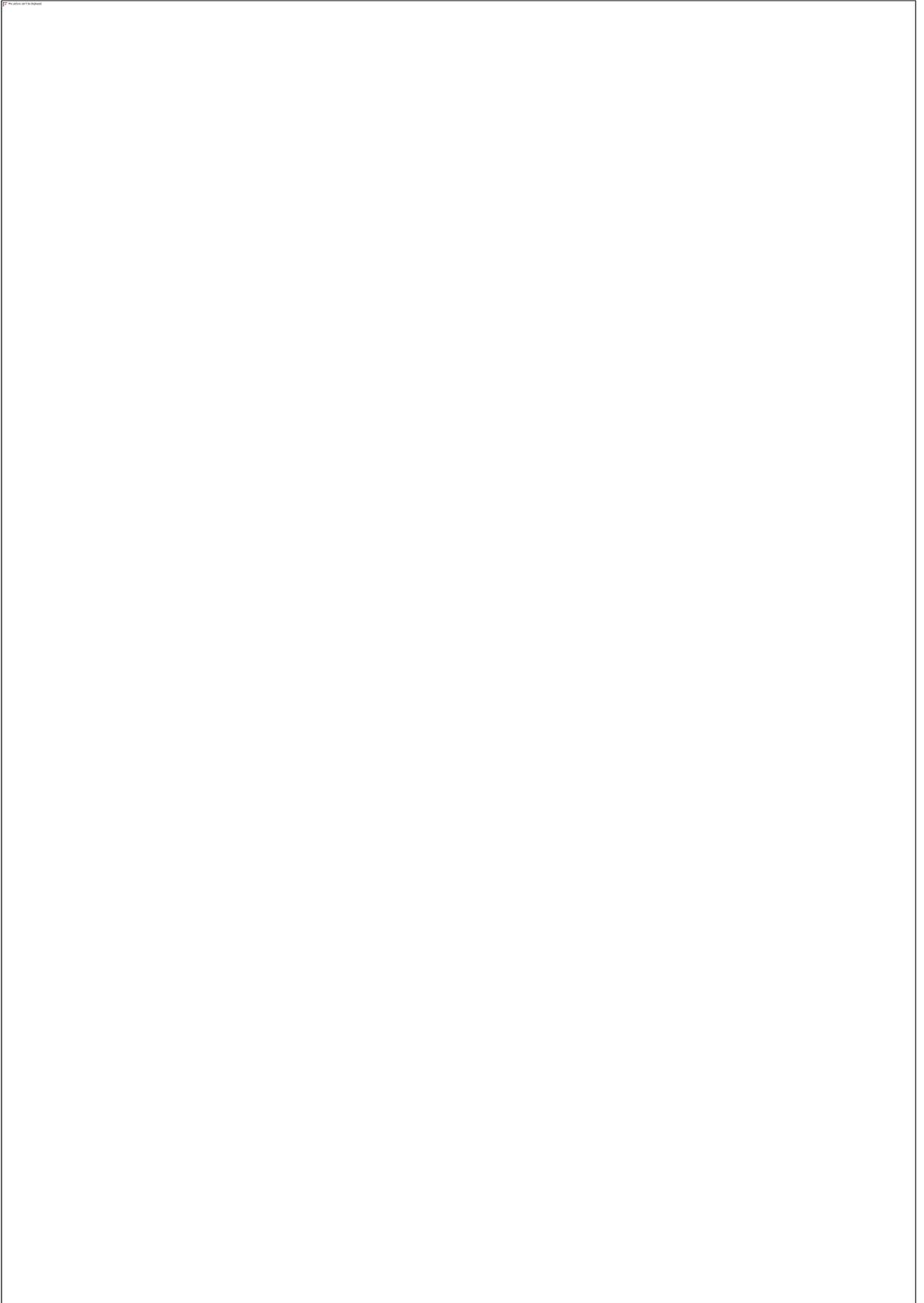
L'Unité de gestion et de coordination du projet (UGCP), instituée au sein du Ministère de l'Agriculture, de la pêche, de l'environnement, du tourisme et de l'artisanat, chargé de la mise en œuvre, se conformera pleinement aux dispositions de l'accord de Prêt (No. 2000003992), du Rapport de conception du projet, de la Lettre des modalités en matière de Passation des Marchés du Projet (PAL), des règles nationales en passation des marchés et des Directives de la Passation de Marchés du FIDA pour les projets, ainsi qu'au Manuel de Passation de marchés du FIDA.

L'Unité de gestion et de coordination du projet (UGCP) au niveau central et les Délégations

Opérationnelles du projet sur les îles seront responsable de la passation des marchés. Ces derniers seront passés conformément aux dispositions de la réglementation de l'Union des Comores en matière de passation de marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets établies par le FIDA.

L'UGCP recrutera un responsable de passation des marchés et les DOF recruteront des Assistants de passation des marchés. Les Termes de Reference (Description de l'emploi/ Fiche de poste), procédure d'annonce et de sélection pour le recrutement de tout personnel chargé d'exécuter ou d'administrer les processus de passation des marchés dans le cadre du projet feront l'objet d'un examen préalable par le FIDA et requièrent l'Avis de Non-Objection du FIDA.

5.3 Evaluation de l'expérience et de la capacité de mise en œuvre de projets similaires



6. Etude du Marché

L'étude du marché démontre qu'il existe un certain nombre d'entreprises dans le pays pour mener les marchés des travaux planifiés dans le cadre du projet FORCES JEUNES surtout que les marchés prévus ne sont pas complexes et ne sont pas de grande valeur. Cependant, il est à noter que les entreprises sont moins nombreuses dans les îles que dans la région de Ngazidja (Moroni). L'UGCP devra prendre en considération la possibilité de faire une publication au niveau national pour certains marchés qui vont être lancés au niveau des îles.

Les contraintes suivantes pourraient limiter la concurrence:

10. Les procédures bancaires exigeantes et lourdes pour certains soumissionnaires: l'exigence de présenter des garanties comme la garantie de soumission et la garantie de bonne exécution peuvent décourager certains opérateurs économiques à participer aux marchés du projet. Le projet pourra envisager demander une déclaration de garantie au lieu d'une garantie. Comme il peut envisager réduire le pourcentage de la garantie au maximum.
11. Un retard dans le paiement. Le projet devra veiller à respecter les termes des contrats quant aux procédures et délai du paiement et à respecter le paiement des intérêts moratoires en cas d'un retard dans le paiement. Une bonne campagne de sensibilisation sur le projet est primordiale informant les opérateurs économiques sur l'importance du projet ainsi que ses sources du financement.
12. Une publication inadéquate des avis des appels d'offres peut limiter la concurrence. Le projet devra publier au début de chaque année d'implémentation un avis général de passation des marchés informant les opérateurs économiques des opportunités qui vont être lancés au cours d'une année donnée. Comme il devra envisager envoyer par courriel les avis des appels d'offres aux opérateurs économiques qui sont déjà enregistrés sur la liste du projet PREFER. Une copie de cette liste est jointe à cette stratégie (Annexe 4).

7. Risques et possibilités influençant le choix de la stratégie d'approche du marché.

L'analyse et la gestion des risques liés à la passation des marchés dans le cadre de ce projet sont présentés pour chaque composante dans les tableaux suivants:

7.1.1 Composante A - Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi

| Description du risque | Mesures d'atténuation | Détenteur du risque |
|------------------------------|--|--------------------------------------|
| Publication non adéquate des | 1. Publication d'un avis général de passation des marchés au niveau de l'UGCP et | Responsable de passation des marchés |

| | | |
|--|---|--|
| avis d'appel d'offres | début de chaque année d'exécution du projet. | l'Assistant de passation des marchés au niveau des Délégations Opérationnelles du projet |
| | <ol style="list-style-type: none"> 2. Publication des avis d'appel d'offres dans au moins 2 quotidiens pour au moins 2 jours. 3. Eviter la publication en fin de semaine 4. Adopter la liste des opérateurs économiques du projet PREFER et envoyer les avis d'appel d'offres par courriel à tous les opérateurs économiques déjà enregistrés sur cette liste. | |
| Délai court pour la soumission des offres/ propositions | Le projet respectera les délais de soumission approuvés dans le PPM | Responsable de passation des marchés au niveau de l'UGCP et l'Assistant de passation des marchés au niveau des Délégations Opérationnelles du projet |
| | <ol style="list-style-type: none"> 5. Utiliser des spécifications techniques standards. | |
| Ambiguïté des spécifications techniques | <ol style="list-style-type: none"> 6. Recours à des bureaux de consultants/ consultants individuels pour l'élaboration des spécifications techniques. | UGCP |
| Demander de matériel végétal, des pesticides, des matières premières non-adapté au contexte de changement climatique | <ol style="list-style-type: none"> 7. Le projet devra respecter les mesures de mitigations proposées dans la liste «SECAP du marché/ RPM/APM PROCUREMENT» | Responsable technique en charge |
| | <ol style="list-style-type: none"> 8. Le projet devra revoir le coût estimatif du marché avant de lancer le processus de passation. | UGCP/ DOF |
| Offres financiers dépassant le coût estimatif du marché | <ol style="list-style-type: none"> 9. Le comité d'évaluation devra faire une analyse des prix avant de prendre une décision d'attribution. | Le comité d'évaluation des offres |

10. Adopter des critères de qualifications modérés permettant une large participation des entrepreneurs et en même temps protégeant le projet contre les opérateurs économiques n'ayant pas les capacités techniques et financières pour exécuter le marché.
11. Vérification par le comité d'évaluation des documents requis prouvant que le soumissionnaire a les capacités technique, professionnelle et financière requises.
12. Lancer des appels d'offres par lots. Dans le cas des grands marchés de travaux, ne pas permettre aux soumissionnaires de participer à plus d'un lot pour éviter la surcharge, la dispersion, le non-respect des engagements et délais.
13. Présence d'un dispositif de contrôle et de supervision efficient
14. Les experts chargés des infrastructures et de la passation des marchés doivent régulièrement faire une évaluation de la performance des bureaux de conseil/des consultants en charge de la
- Faibles capacités des entrepreneurs
- Comité d'évaluation
- RPM/APM/Responsable technique en charge du marché
- Publication des avis d'appel d'offres sur UNDB même si la méthode utilisée est l'appel d'offre national (AON)
- RPM/APM
- Nombre limité d'entreprises dans la région d'intervention.
- Faiblesse du dispositif de contrôle de l'exécution des travaux
- RPM/APM/ Expert chargé des infrastructures

supervision des travaux.

15. Les missions régulières d'appui technique impliquant des experts doivent se prononcer sur la qualité de la performance des bureaux de conseil/des consultants en charge de la supervision des travaux.

Manque de coordination entre le projet et les différents partenaires prévus dans l'accord de financement

16. Les Conventions de partenariat (MOA) doivent être bien élaborées et doivent inclure une matrice des responsabilités définissant le rôle et les obligations de toutes les parties prenantes, un délai pour chaque activité afin d'éviter un retard d'exécution.

7.1.2 Composante B - Développement de relations d'affaires

| Description du risque | Mesures d'atténuation | Détenteur du risque |
|---|--|--|
| Publication non adéquate des avis d'appel d'offres | 17. Publication d'un avis général de passation des marchés au début de chaque année d'exécution du projet. | |
| | 18. Publication des avis d'appel d'offres dans au moins 2 quotidiens pour au moins 2 jours. | Responsable de passation des marchés au niveau de l'UGCP et l'Assistant de |
| | 19. Eviter la publication en fin de semaine | passation des marchés au |
| | 20. Adopter la liste des opérateurs économiques du projet PREFER et envoyer les avis d'appel d'offres par courriel à tous les opérateurs économiques déjà enregistrés sur cette liste. | niveau des Délégations Opérationnelles du projet |
| Délai court pour la soumission des offres/ propositions | Le projet respectera les délais de soumission approuvés dans le PPM | Responsable de passation des marchés au niveau de |

| | | |
|--|--|---|
| | 21. Utiliser des spécifications techniques standards. | |
| Ambiguïté des spécifications techniques | 22. Recours à des bureaux de consultants/consultants individuels pour l'élaboration des spécifications techniques. | UGCP |
| | 23. Le projet devra revoir le coût estimatif du marché avant de lancer le processus de passation. | UGCP/ DOF |
| Offres financiers dépassant le coût estimatif du marché | 24. Le comité d'évaluation devra faire une analyse des prix avant de prendre une décision d'attribution. | Le comité d'évaluation des offres |
| Critères de qualifications des opérateurs économiques inadaptés à la situation du marché local | Adopter des critères de qualifications modérés permettant une large participation des opérateurs économiques et en même temps protégeant le projet contre les opérateurs économiques n'ayant pas les capacités techniques et financières pour exécuter le marché | RPM/APM/Responsable technique en charge du marché |
| | 26. Publication des avis d'appel d'offres sur UNDB même si la méthode utilisée est l'appel d'offre national (AON). | |
| Nombre limité d'entreprises dans la région d'intervention. | 27. Partager les avis d'appels d'offres avec les opérateurs économiques figurant sur la liste déjà établie dans le cadre du projet PREFER. | RPM/APM |
| | 28. Constituer par appel à concurrence dès le démarrage un répertoire des prestataires et caractériser leurs capacités. | |
| Manque de prestataires de services en business coaching, élaboration de plans d'affaires | Mettre à jour régulièrement ce répertoire. Tenir compte des centres d'incubation capables d'offrir ces services aussi. | UGCP |

| | | |
|---|--|---------------------|
| Difficulté pour les jeunes promoteurs issus des parcours 2 et 3 à mobiliser leur part de contribution du financement de leur plan d'affaire | 30. Les critères de sélection des plans d'affaires devront être bien définis insinuant sur l'obligation de mobiliser une contribution au financement des plans d'affaires. | RPM/APM |
| | 31. Le comité d'évaluation devra vérifier les pièces justificatives prouvant la capacité des jeunes promoteurs à mobiliser leur part de contribution. | Comité d'évaluation |
| La mise en œuvre des projets sélectionnés par les bénéficiaires est trop longue | 32. Recrutement un prestataire de services qualifié pour le suivi et le coaching | UGCP |

7.1.3 Composante C - Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux

| Description du risque | Mesures d'atténuation | Détenteur du risque |
|---|--|--|
| Publication non adéquate des avis d'appel d'offres | 33. Publication d'un avis général de passation des marchés au début de chaque année d'exécution du projet. | Responsable de passation des marchés au niveau de l'UGCP et l'Assistant de passation des marchés au niveau des Délégations Opérationnelles du projet |
| | 34. Publication des avis d'appel d'offres dans au moins 2 quotidiens pour au moins 2 jours. | |
| | 35. Eviter la publication en fin de semaine | |
| | 36. Adopter la liste des opérateurs économiques du projet PREFER et envoyer les avis d'appel d'offres par courriel à tous les opérateurs économiques déjà enregistrés sur cette liste. | |
| Délai court pour la soumission des offres/ propositions | Le projet respectera les délais de soumission approuvés dans | Responsable de passation des marchés au niveau de l'UGCP et l'Assistant de passation des |

| | le PPM | marchés au niveau des Délégations Opérationnelles du projet |
|--|--|---|
| | 38. Utiliser des spécifications techniques standards. | |
| Ambiguïté des spécifications techniques | 39. Recours à des bureaux de consultants/ consultants individuels pour l'élaboration des spécifications techniques. | UGCP |
| | 40. Le projet devra revoir le coût estimatif du marché avant de lancer le processus de | UGCP/ DOF |
| Offres financiers dépassant le coût estimatif du marché | 41. Le comité d'évaluation devra faire une analyse des prix avant de prendre une décision d'attribution. | Le comité d'évaluation des offres |
| | 42. Adopter des critères de qualifications modérés permettant une large participation des entrepreneurs et en même temps protégeant le projet contre les opérateurs économiques n'ayant pas les capacités techniques et financières pour exécuter le marché. | RPM/APM/Responsable technique en charge du marché |
| Faibles capacités des fournisseurs/ des consultants | 43. Vérification par le comité d'évaluation des documents requis prouvant que le soumissionnaire a les capacités technique, professionnelle et financière requises. | Comité d'évaluation |
| Nombre limité d'entreprises dans la région d'intervention. | Publication des avis d'appel d'offres sur UNDB même si la méthode utilisée est l'appel d'offre national (AON) | RPM/APM |
| Manque de coordination entre le projet et les différents partenaires | 45. Les Conventions de partenariat (MOA) doivent être | UGCP |

prévus dans l'accord de bien élaborées et doivent financement inclure une matrice des responsabilités définissant le rôle et les obligations de toutes les parties prenantes, un délai pour chaque activité afin d'éviter un retard d'exécution.

7.1.4 Evaluation de la probabilité et conséquences de chacun des risques

| Description du risque | Probabilité | Conséquence |
|--|-------------|---|
| Publication non adéquate des avis d'appel d'offres | Faible | Limitation de la concurrence |
| Délai court pour la soumission des offres/ propositions | Faible | Réception des offres/propositions inadéquates Réception des offres financières élevées Retard dans le processus de passation en cas d'amendement des appels d'offres suite à des demandes d'éclaircissements de la part des soumissionnaires. |
| Ambiguïté des spécifications techniques | Moyen | Réception des offres/ propositions ne répondant pas aux exigences requises. Difficulté pour le comité d'évaluation d'évaluer les offres/propositions reçues |
| Demander de matériel végétal, des pesticides, des matières premières non-adapté au contexte de changement climatique | Moyen | Impact négatif sur l'environnement et l'être humain |
| Offres financiers dépassant le coût estimatif du marché | Elevé | Annulation du processus de passation du marché. Coût élevé du projet |

| | | |
|---|--------|---|
| Faibles capacités des entrepreneurs/ des fournisseurs/ des consultants | Moyen | Annulation du processus de passation du marché. Retard dans la mise en œuvre du marché. Marché de qualité inférieure Litiges entre le Contractant et l'Entité Adjudicatrice Résiliation du marché |
| Nombre limité d'entreprises dans la région d'intervention. | Moyen | Limitation de la concurrence Coût élevé du marché |
| Faiblesse du dispositif de contrôle de l'exécution des travaux | Moyen | Prestation de qualité inférieure aux exigences. Retard dans la mise en œuvre du marché |
| Manque de coordination entre le projet et les différents partenaires prévus dans l'accord de financement | Faible | Retard dans la mise en œuvre des activités du projet |
| Manque de prestataires de services en business coaching, élaboration de plans d'affaires | Moyen | Retard dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'affaires |
| Difficulté pour les jeunes promoteurs issus des parcours 2 et 3 à mobiliser leur part de contribution du financement de leur plan d'affaire | Moyen | Retard dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'affaires. Nombre des plans d'affaires est moins que prévus |
| La mise en œuvre des projets sélectionnés par les bénéficiaires est trop longue | Moyen | Retard dans l'exécution des activités du projet FORCES JEUNES |

8 Modalités de passation des marchés

Etant donné le nombre d'activités de passation des marchés de ce projet et les montants de ces marchés, l'Emprunteur a opté pour une stratégie de passation simplifiée en s'assurant que les modalités de passation des marchés, incluses dans cette stratégie, soient conformes aux Principes Fondamentaux du FIDA

8.1.1 Marchés des Travaux, Biens et Services autres que Services de Conseil:

| Attribut | Disposition choisie | Résumé de la justification/Logique |
|--|--|--|
| Spécifications | Conformes aux standards reconnus | Utilisation des spécifications types préparés par les personnes techniques du projet (pour les marchés des travaux et Biens) ou par un cabinet de services de Conseil (pour les marchés des Travaux). |
| Exigences en matière de développement durable | Non | Le projet ne prévoit pas la passation des marchés avec la participation des usagers. |
| Type de contrat | <p>Contrats sur devis quantitatifs, à 1. taux unitaire (pour les Biens et Services autres que Services de Conseil)</p> <p>Contrats sur devis quantitatifs ou contrat forfaitaire (pour les marchés des Services autres que Services de Conseil)</p> <p>Contrats sur devis quantitatif, à taux unitaire et au mètre/sur mesurage (Pour les marchés des Travaux)</p> | <p>Les biens à fournir nécessitent la prestation d'un certain service par l'adjudicataire après la livraison (une installation ou mise en service - une formation portant sur le fonctionnement ou l'entretien du produit – prise en charge de la maintenance, etc...).</p> <p>Travaux simples</p> |
| Prix et mécanisme d'établissement des coûts | <p>Prix unitaire (pour les marchés des Biens, Services autres que services de Conseil)</p> <p>Prix unitaire ou forfaitaire ((pour les marchés des Services autres que Services de Conseil)</p> <p>Prix unitaire et au mètre/sur</p> | <p>de Conseil et Travaux simples</p> |

mesurage (Pour les marchés des Travaux)

| | | | |
|---|---|--|----------------------------------|
| Relation l'Entrepreneur/fournisseurs/ Prestataires de services | avec Collaborative | Fournisseurs/ Prestataires de services qualifiés | Entrepreneurs/ Entrepreneurs/ |
| Révision de prix | Sans objet | Marchés de courte durée | |
| Forme du marché (termes et conditions) | Les garanties de soumission et de bonne exécution seront requises (Pour les marchés des Biens et Travaux) Les assurances seront requises selon les dispositions du Manuel de passation des marchés du projet (Pour les marchés des Biens et Travaux) Appel d'offres national Appel d'offres International Achat à bon prix (NS) | | |
| Méthode de sélection | Le choix de l'une de ces méthodes se fait sur la base des seuils indiqués dans la Lettre des modalités en passation des marchés (PAL) Voie concurrentielle | | |
| Approche du marché | A. Type de compétition: Ouvert National ou International B. Une seule enveloppe en une seule étape C. Pas de négociations. | Spécifications techniques et exigences techniques bien définis dans les dossiers d'appel d'offres. Evaluation sur la base de conformité et non pas sur la base de performance. | |
| Pré/ Post Qualification | Post Qualification | L'activité d'approvisionnement n'est pas complexe ou de grande valeur. L'étude de marché ne révèle pas un grand nombre (généralement > 20) de fournisseurs, entrepreneurs ou prestataires de services dont la participation rendrait l'évaluation | |

longue.

| | | |
|-----------------------------|---|---|
| | Prix de l'offre ajusté (correction des écarts non importants) | Conformément aux procédures de passation des marchés du FIDA. |
| | Correction arithmétique des offres. | |
| | Conversion en une monnaie commune (sur la base du taux de change indiqué dans le dossier d'appel d'offres) | |
| | Application des décotes inconditionnelles offertes par les soumissionnaires. | |
| Évaluation des coûts | Application, uniquement en cas d'appel d'offres à plusieurs lots, des décotes conditionnelles subordonnées à l'attribution simultanée de contrats pour plusieurs lots à condition d'être considérées seulement à l'issue de l'évaluation financière et une fois déterminées la ou les soumissions retenues. | |
| | Application de la marge de préférence uniquement pour l'Appel d'offres International. | |
| Préférence nationale | Applicable seulement dans l'Appel d'offres International | Conformément aux procédures de passation des marchés du FIDA et aux dispositions du Manuel des procédures de passation des marchés du projet. |
| Critères cotés | Sans objet | Evaluation sur la base de conformité. |

8.1.2 Marchés des Services de Conseil:

| Attribut | Disposition choisie | Résumé de la justification/Logique |
|----------|---------------------|------------------------------------|
|----------|---------------------|------------------------------------|

| | | |
|--|--|--|
| Termes de reference | TDR bien élaborés | |
| Exigences en matière de développement durable | Non | Le projet ne prévoit pas la passation des marchés avec la participation des usagers. |
| Type de contrat | Contrats sur à prix unitaire ou contrat forfaitaire | |
| Prix et mécanisme d'établissement des coûts | Prix unitaire ou forfaitaire | |
| Relation avec le Consultant | Collaborative | Consultants qualifiés |
| Révision de prix | Sans objet | Marchés de courte durée |
| Forme du marché (termes et conditions) | <p>Les garanties de soumission et de bonne exécution seront requises ne sont pas requises.</p> <p>La garantie de restitution d'avance est requise en cas les termes du paiement prévoient le paiement d'une avance.</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC). 4. Sélection fondée sur la qualité (SFQ) 5. Sélection dans le cadre d'un budget déterminé (SCBD) 6. Sélection au moindre coût (SMC) | |
| Méthode de sélection | <ol style="list-style-type: none"> 7. Sélection fondée sur les qualifications des consultants (QC) 8. Sélection de consultants individuels (SCI) <p>Le choix de l'une de ces méthodes se fait sur la base des seuils indiqués dans la Lettre des modalités en passation des marchés (PAL)</p> | |

| | | |
|--------------------------------|---|--|
| Approche du marché | <p>A. Type de compétition: Ouvert National ou International</p> <p>B. Deux enveloppes</p> <p>C. Négociations requises</p> | <p>Termes de Références bien définis dans les dossiers d'appel à propositions.</p> <p>Utilisation du système de notation</p> |
| Pré/ Post Qualification | <p>Post Qualification</p> | <p>L'activité d'approvisionnement n'est pas complexe ou de grande valeur.</p> <p>L'étude de marché ne révèle pas un grand nombre (généralement > 20) de consultants dont la participation rendrait l'évaluation longue.</p> |
| Évaluation des coûts | <p>Prix de l'offre ajusté (correction des écarts non importants)</p> <p>Correction arithmétique des offres.</p> <p>Conversion en une monnaie commune (sur la base du taux de change indiqué dans le dossier d'appel à propositions)</p> <p>Application des décotes inconditionnelles offertes par les soumissionnaires.</p> | <p>Conformément aux procédures de passation des marchés du FIDA.</p> |
| Préférence nationale | <p>Sans objet</p> | |
| Critères cotés | <p>OUI</p> | <p>Evaluation sur la base de performance</p> |

9 Matrice des Responsabilités pour le développement de la stratégie de Passation des Marchés

| | | | |
|------------|--|------------|--|
| SPO | Consultant en Passation des Marchés | OPR | Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche, du Tourisme et de l'Artisanat (MAPETA) |
|------------|--|------------|--|

A231

R

C

C et I

A = Redevable (Accountable)

R = Responsable

C = Consulté

I = Informé

Annex 1: ANALYSE PESTLE

| Aspect | Facteur | Impact sur le projet |
|---------------|---|--|
| Politique | Formation d'un gouvernement suite à l'élection présidentielle en 2024. | 2. Retard dans le lancement des activités en cas de changement gouvernemental |
| Economique | 3. La guerre en Ukraine. | 2. Augmentation des prix des denrées alimentaires et des carburants entraînant une augmentation des marchés des Biens et des Travaux. |
| | 4. Retard dans le paiement des impôts. Taxes sur la vente des matériaux de construction. | 3. Augmentation des prix à l'importation. 4. Limitation de la concurrence. 5. Découragement des entreprises, surtout celles qui n'ont pas payé leurs impôts, à participer aux marchés qui vont être lancé dans le cadre de ce projet |
| Sociologique | 5. Situation de la femme aux Comores: (i) faible accès foncier, (ii) faible niveau d'éducation, (iii) faible connaissance en matière de gestion des activités agricoles, (iv) faible accès aux informations relatives aux opportunités, (v) faible accès aux crédits pour entamer une activité dans le secteur rural. | 7. Les femmes ciblées dans le cadre de ce projet peuvent ne pas être intéressées par les activités du projet. |
| | Le système de gestion des appels d'offres en ligne dénommé «Comores Marchés Public» prévu par le décret N.23-080/PR en date du 15.08.2023 n'est pas encore opérationnel. | 13. Difficulté aux entrepreneurs, fournisseurs et consultants d'avoir accès aux informations relatives aux marchés qui vont être lancés dans le cadre de ce projet. |
| Technologique | 9. Le site web du Ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'environnement, de l'énergie, de l'industrie et de l'artisanat n'est plus opérationnel. | 14. Limitation de la concurrence. Les mêmes soumissionnaires peuvent participer aux divers marchés qui vont être lancés. |
| | 10. Il n'existe pas encore un portail des marchés publics qui met à | 15. Absence d'un protocole de sécurité peut avoir un impact négatif sur l'archivage de toutes les |

disposition une information sur l'ensemble des textes réglementaires; les DAO types; les plans de passation, les avis généraux et avis spécifiques de passation de marchés; les avis d'attributions.

11. Manque d'infrastructures qui a entravé le développement d'une connexion Internet fiable. Seulement 27% des citoyens ont accès à l'internet²³².
12. Absence de protocole de sécurité pour assurer la protection des archives matériels (Cloud ou équivalent)
17. Les décrets exécutifs portant sur l'application de la loi n.22-011/AU du 23 Juin 2022 relative à la passation des marchés publics ne sont pas encore élaborés et promulgués.
18. Absence d'un responsable de passation des marchés et d'une cellule de gestion des marchés au MAPETA pour prendre en charge la passation des marchés au niveau du Ministère. En outre, les décrets relatifs à la description des postes et les qualifications et compétences exigées ne sont pas encore élaborées.
19. Le code des marchés publics ne prévoit pas la méthode de sélection d'un consultant individuel et ne détaille pas les procédures de passation des marchés des Services de Conseil.
20. Non-existence d'un manuel de passation des marchés qui énonce

documentations relatives à la passation des marchés et à la gestion des contrats qui vont être signés dans le cadre de ce projet.

Le faible accès à l'internet et son coût peuvent décourager les femmes et les jeunes ciblées par le projet et par conséquent ils peuvent ne pas être intéressés par la formation dans les technologies digitales modernes prévue.

22. L'absence des décrets exécutifs et d'un manuel relatif aux procédures de passation des marchés peuvent entraver les procédures de passation des marchés qui vont être lancés dans le cadre de ce projet surtout si le projet devra conduire la passation selon les règles et procédures nationales. Le projet devra suivre les provisions du PIM préparé dans le cadre de la mission de conception et le mettre à jour en cas de tout changement qui peut surgir au cours de son implémentation.
23. L'absence d'un/une responsable de passation des marchés et d'une cellule de gestion des marchés peut retarder le processus de lancement des marchés du projet. Recrutement d'un RPM pour le projet risque de prendre du temps surtout en l'absence des experts dans le domaine dans le pays. Le

Legal

232 <https://www.donneesmondiales.com/afrique/comores/telecommunication>

toutes les procédures pour la mise en œuvre correcte de la loi de passation des marchés.

21. Non-respect des termes contractuels relatifs au paiement.

25. L'Union des Comores est fortement affectée par le changement climatique et exposée aux risques exposés aux risques hydrométéorologiques (les inondations, les sécheresses, les cyclones tropicaux, l'élévation du niveau marin, etc...).

26. Exigence du FIDA en matière de performance du PESEC.

27. La saisonnalité des activités agricoles

projet est encouragé à envisager recruter le RPM qui a travaillé dans le cadre du PREFER et qui a déjà acquis une expertise dans le domaine des procédures du FIDA.

24. Le retard du paiement peut décourager les entreprises. Le projet devra veiller à respecter les termes contractuels quant au paiement des factures et paiement des intérêts moratoires en cas de dépassement du délai de paiement prévu dans le contrat.

28. Retard dans l'exécution des travaux prévus dans le cadre de ce projet en cas d'exposition aux risques hydrométéorologiques mentionnés.

29. Difficulté de sélectionner des entrepreneurs, fournisseurs qualifiés qui peuvent répondre aux exigences requises en matière du PESEC.

Les jeunes peuvent ne pas être intéressés à participer dans des activités agricoles en vue de leur saisonnalité.

Environmental

Annexe 2: Market Engagement Processes

Annexe 3 - Integration of Supplier Preferencing Tool and the Supply Positioning Tool

NOTE: Le consultant en passation des marchés n'a pas pu élaborer ces 2 annexes car les activités techniques et les besoins du projet n'étaient pas encore élaborés au moment de la mission. Ces 2 annexes devront être élaborés par l'Unité de gestion du projet avec l'assistance d'un consultant pendant les trois premiers mois d'exécution du projet où les besoins et les activités seront bien définis. Ces 2 annexes nécessitent une consultation sous formes de séminaires, des réunions continues et des sessions d'information après avoir défini les besoins du projet.

Annexe 4 – Liste des Opérateurs Economiques fournis par le projet PREFER

Liste des entreprises à Mohéli

| N° | Nom de l'Entreprise | Adresse | Gérants |
|----|-----------------------|--|--|
| 1 | SOCO HAIDAR et Fils | Ouani-Anjouan Tel: 320 82 41 / 440 82 41 socohaidar@yahoo.fr | ASSIANDI HAIDAR |
| 2 | SOCOBTB | Fomboni-Mohéli Tel: 337 48 27 socobtp@yahoo.com | NASSER ANASSE HAMIDOUNE |
| 3 | OMEGA CONSTRUCTION | Fomboni-Mohéli Tel: 332 39 17 h.housseni@yahoo.com | HOUSOIM HOUSSENI MADI |
| 4 | ECBS | Fomboni-Mohéli Tel: 335 54 88/332 50 82 bazahara@hotmail.com | SAID MUSTAPHA ABDOURAHAMANE BEN CHEICK |
| 5 | SOREACO | Fomboni-Mohéli Tel: 345 27 72 / 435 27 72 abdourazakbenabdousoimad@gmail.com | ABDOURAZAK BEN ABDOU SOIMAD |
| 6 | ERAC | Fomboni-Mohéli Tel: 332 03 72 / 351 72 03 yelfarouk@yahoo.fr | YOUSOUF EL-FAROUK |
| 7 | SOCOPA | Tel: 3320050 societesocopa@gmail.com | Akmal-Edine Lahadji |

Liste des entreprises à Anjouan

| N° | Nom de l'Entreprise | Adresse | Gérants |
|----|--------------------------------|---|-----------------------|
| 01 | MADJIKHA CONSTRUCTION | Mutsamudu Anjouan TEL: 3328780 madjikha132@gmail.com | KHALADI HADADE |
| 02 | MAESTRIA CIVIL SARLU | CHANDRA-ANJOUAN TEL : 3396707 lamaestriacivil@gmail.com | HANIFA HASSANALI |
| 03 | COGENAL | OUANI Anjouan Tel: 470 76 44/ 434 60 91 | ABOUBACAR ABDOU |
| 04 | ECREBAT COM-SARL | TSEMBEHOU DAGOLANTSINI TEL: 3539715 | DHOIMIR HOUMADI |
| 05 | MADJIKHA FILS SEIMOUR SARLU | MUTSAMUDU PAGE saimour@gmail.com | ABDOUL MADJID SEIMOUR |
| 06 | KAMI SARL | Chitsounguni Ouani Anjouan Comores Tel : 336 88 91 mdallahamerddine@gmail.com | ANITA AHMED |
| 07 | EBH' SARL | Djaradajou Mrojou Chandra Tél : 336 90 98/436 90 98 hachim.env@gmail.com | HACHIME M.SOUFFOU |
| 08 | BEDC ATP Sarl | MUTSAMUD Anjouan Tel: 328 12 13 Bedc-atp@hotmail.com | MOHAMED ABDOU |
| 09 | SETC | Page-Mutsamudu Tel : 334 73 73/71 15 90 kamaleddines@hotmail.com | KAMAL Eddine Saïd Ali |
| 10 | BASROI CONSTRUCTION SARL | OUANI-Aéroport Tel : 484 65 81 | Abdou Silahi |
| 11 | SOCODEMA Sarl | Sima Anjouan Tel: 357 91 56 Socodema.km@gmail.com | HOUSMANE TOILHA |
| 12 | SEC DANIEL SARL | OUANI Anjouan Tel: 334 75 85 danielhoumadi@yahoo.fr | DANIEL HOUMADI |

| | | | |
|----|---------------------------------------|--|-------------------|
| 13 | MCHIDRA CONSTRUCTION | Mutsamudu ANJOUAN TEL: 361 11 12 | SALIM BEN SALIM |
| 14 | SNTC-SARL | TSEMBEHOU-ANJOUAN TEL: 3363217/ 3355947 Sntc.anjouan.comores@gmail.com | BACAR HATUBOU |
| 15 | BARAKA CONSTRUCTION | MBOUYOUJOU OUANI ANJOUAN Tel: 339 16 79/ 333 50 17 Dahleb78@yahoo.fr | BACAR OUSSANI |
| 16 | SOCO HAIDAR | OUANI Anjouan Tel: 320 82 41/4408241/7716369 socohaidar@yahoo.fr | ASSIANDI HAIDAR |
| 17 | HAKIMA BATIMENT | Koki Anjouan 332 33 12 Mohamedhoumadi600@gmail.com | MOHAMED HOUMAMADI |
| 18 | EGBA | SIMA ANJOUAN TEL: 334 92 77 / 443 23 87 abacardjailane91@gmail.com | ABACAR DJAILANE |
| 19 | NABHANE ABDALLAH (E.M.N.A Sarl) | DINDRI ANJOUAN TEL: 335 11 96/337 93 18 nadhoiribaco@gmail.com | NADHOIRI BACO |

Liste des entreprises à Ngazidja (Moroni)

| N° | Nom de l'Entreprise | Adresse | Gérants |
|----|---------------------------------------|---|---------------------------------|
| 1 | NTSO CONSTRUCTION | Ntsoralé Dimani 321 10 79 | IBRAHIM YOUNOUSSA BEDJA |
| 2 | ENTREPRISE MWANGAZA | Nzaouzé-Mitsamiouli 339 59 44 | MDROIPVILI MADADI |
| 3 | BT2C SARL | Moroni-Mbouéni 331 60 00 | OUSSEINE ABDOULFATAH |
| 4 | AL HILAM BULDING | Itsandra-Mdjini 333 34 33 / 334 88 15 | FAHAR EDDINE MOHAMED IBRAHIM |
| 5 | ECI3 | Moroni-Sahara 334 18 69 | ABDOU NOMBAMBA |
| 6 | SOCOPA | Moroni-Kavkaivo / Fomboni-Mohéli 332 00 50 / 773 17 05 | AKMAL EDDINE LAHADJI |
| 7 | ANZOUNDINE CONSTRUCTION | Moroni-Magoudjou 338 42 07 | ANZOUNDINE ALI MADI |
| 8 | SOCIETE NGOME CONSTRUCTION SARL | Moroni-Coulée 320 63 73 | MOUHTAR ALI HASSANE |
| 9 | SONACO | Séléa Bambao 333 46 68 | IBRAHIM AHAMADA |
| 10 | TASO CONSTRUCTION | Moroni-Caltex 345 81 82 / 486 23 11 | NABIH YOUSOUF |
| 11 | SNTC- SARL | Tsembhou 336 32 17 / 335 59 47 | BACAR HATUBOU |
| 12 | EBTP | Moroni 334 70 53 | ANISSATI DJOUBEIRI |
| 13 | ECBS | Wemani-Fomboni 335 54 88 / 332 50 82 / 332 05 09 | SAID MUSTAPHA |
| 14 | SEAP-COMORES | Itsandra-Mdjini 338 84 27 | AHMED ABDALLAH |

| | | | |
|----|-------------------------|---|----------------------------------|
| 15 | EGBT-SARL | Chouani – Hambou 341 81 16 | IBRAHIM AHMED BOLERO |
| 16 | YOUSSRA | Moroni-Oasis 333 79 85 | YOUSSOUF MMADI |
| 17 | ESSM | Mbéni 433 01 52 / 333 01 52 | SAID SOULAIMANE |
| 18 | UASSI MWEMA | Moroni- Hadoudja 347 86 96 / 356 64 14 | MOHAMED ZAHARIA |
| 19 | BADJINI CONSTRUCTION | Noumadzaha Badjini 331 13 97 | IBRAHIM ALI OMAR |
| 20 | SACVIP CONSTRUCTION | Mdjoinkagnoï Badjini 323 27 97 / 443 27 97 | AHMED YOUSSOUF |
| 21 | TM BTP | Iconi Malouzini 333 10 13 | SAID MOUIGNI YOUSSOUF HASSANE |
| 22 | ROYAL CONSTRUCTION | Itsandra-Mdjini 322 23 24 | BATOUL AHMED |
| 23 | ECB | Mdé Bambao 488 93 09 | WALID NASSEAU |
| 24 | ARCHIBAT DES ILES | Moroni – Hamramba 339 11 00 / 345 52 51 | MOHAMED SOULE AHAMADA |

Appendix 9. SECAP Procurement List Forces Jeunes (1)- ESA rev

This document provides indication to the SPO on the SECAP risks being incorporated into procurement plans. While the general integration of SECAP requirements into procurement documents is described into ANNEX 4, Volume 1 of the SECAP, the project specific risks are as identified by the SECAP online tool. The ES specialist has identified, through the SECAP environmental and social screening checklist, the issues in the table below that need to be mitigated through procurement. In case the SPO has ambiguity as to the guidance provided by the ES specialist in the rightmost column of the below Results Table, then the SPO will need to collaborate with the ES specialist and relevant members of the PDT in order to reach an agreement as to how these ES issues can be dealt with best through procurement mitigation measures that the Borrower must be required to put in place with respect to procurement parameters like:

1. Technical Specifications
2. Bidder Qualification
3. Bid Evaluation Criteria
4. Contract Clauses

For Example, if use of harmful types of pesticide is an issue in the project area, then it can be dealt with through the specifications of the pesticide and both the ES specialist and the SPO will agree that the project will use a “WHO-FAO approved pesticide and that WHO-FAO codes for safe labelling, packaging, handling, storage, application and disposals of pesticide are respected”. If the project involves work in a sensitive cultural heritage area or an area where biodiversity is to be protected, then the successful past experience of the contractor in working in such zones is critical and the ES specialist will select “Bidder qualification” and “Bid Evaluation Criteria”. If labour conditions or indigenous peoples’ rights are often compromised in the project’s area, then the ES specialist may select “Contract Clauses” and give whatever further guidance is possible for SPO. If deforestation or extensive use of natural resources in the project area is an issue identified by the ES specialist, then the ES specialist will chose “specifications” and “Bid Evaluation Criteria” and agree with the SPO to specify legally-harvested timber (or timber certified with the relevant label) and agree as to the evaluation criteria to be used to promote resource efficiency (e.g. evaluation criteria to favour energy efficient pumps, efficient transformer sub-stations, fuel saving equipment etc.).

The ES specialist, relevant members of the PDT and the SPO will need to consult together and pool their collective expertise in the various disciplines in order to arrive at the right mitigation measures to be reflected in the PRM. In this manner downstream work by the SPO in prescribing the project requirements for the Procurement Plan (PP) and PDR are facilitated and can be readily reflected in the PIM and the choice of bidding documents and contract provisions.

| Environmental and Social Safeguards | | | | |
|--|----------------------|---|--|---|
| Resource Efficiency and Pollution Prevention | Risks rating | Conséquences | Guidance for SPOs | Mitigation Measures |
| <p>2.1 Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à l'émission de polluants dans l'environnement en raison de circonstances courantes ou non courantes avec le potentiel d'impacts négatifs locaux, régionaux et/ou transfrontaliers?</p> | <p>Faible</p> | <p>Mineur</p> <p>Des polluants peuvent éventuellement être rejetés, de manière accidentelle, mais les systèmes de traitement doivent être minutieusement vérifiés pour éliminer tout risque.</p> | <p>L'utilisation de pesticides dans le cadre du projet suivra les normes de sauvegarde PESEC</p> <p>Les documents d'appel d'offres feront référence à la liste des produits chimiques certifiés/ approuvés</p> | <p>Dossiers d'appel d'offres:</p> <p>Les dossiers d'appel d'offres prescriront les lois nationales sur l'environnement (Décret N° 94-100 /PR portant promulgation de la loi N° 94-018 du 22 juin 1994 relative à l'environnement)</p> <p>Les dossiers d'appel d'offres nationaux de l'emprunteur seront complétés par les exigences de la norme 2 du PESEC du FIDA et le plan de gestion environnementale, sociale et climatique (ESCMP/ESCMF) du projet, tel que préparé par l'emprunteur et accepté par le FIDA.</p> <p>Utilisation des dossiers types d'appel d'offres International du FIDA.</p> <p>Spécifications techniques:</p> <p>L'utilisation de pesticides dans le cadre du projet suivra les normes de sauvegarde PESEC.</p> <p>Les spécifications techniques feront référence à la liste des produits chimiques certifiés/ approuvés</p> |

| Environmental and Social Safeguards | | | |
|--|----------------------|--|---|
| | | | <p>Contrat:</p> <p>Les exigences supplémentaires du PESEC prendront la forme d'une annexe aux conditions particulières du contrat.</p> <p>Sensibiliser le personnel et les parties prenantes aux risques associés aux polluants et aux mesures de prévention.</p> <p>Inclure dans le contrat des clauses sur la mise en place des systèmes de surveillance en continu pour détecter les rejets accidentels dès qu'ils se produisent.</p> <p>Inclure dans le contrat des clauses sur les inspections que l'autorité contractante devra effectuer régulièrement pour s'assurer que les systèmes de traitement fonctionnent correctement et mettre en place des dispositions de protection pour le personnel qui pourrait être exposé accidentellement aux rejets de polluants.</p> |
| <p>2.4 Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à une consommation importante de matières premières, d'énergie et/ou d'eau ?</p> | <p>Modéré</p> | <p>Mineur:</p> <p>Le projet nécessitera une consommation de matières premières, d'énergie et/ou d'eau, mais cela ne représentera qu'une petite composante du projet et les impacts pourront être gérés de manière appropriée.</p> | <p>Dossiers d'appel d'offres:</p> <p>Les dossiers d'appel d'offres feront référence aux lois nationales sur l'environnement des Comores. Intégration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans les documents d'appel d'offres. Utilisation de ressources renouvelables seront incluse dans les documents d'appel d'offres</p> <p>Les dossiers d'appel d'offres feront référence aux lois nationales sur l'environnement des Comores. Intégration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau et seront complétés par les exigences de la norme 2 du PESEC du FIDA, le cas échéant et le plan de gestion environnementale, sociale et climatique (ESCMP/ESCMF) du projet, tel que préparé par l'emprunteur et accepté par le FIDA.</p> |

| Environmental and Social Safeguards | | | |
|---|----------------------|--|--|
| | | | <p>Utilisation des dossiers types d'appel d'offres International du FIDA.</p> <p>Spécifications techniques:</p> <p>Mettre en place des dispositifs d'efficacité énergétique et gestion rationnelle et consommation des ressources en eau. Par exemple -ampoules à faible consommation d'énergie.</p> <p>Contrat:</p> <p>Inclure des clauses contractuelles relatives à l'organisation des formations de sensibilisation pour les membres de la communauté à la conservation de l'eau et de l'énergie.</p> |
| <p>2.6 Le projet pourrait-il impliquer des apports d'engrais et d'autres agents modificateurs ?</p> | <p>Faible</p> | <p>Mineur</p> <p>Le projet ne nécessite que des quantités minimales d'engrais</p> | <p>Les directives des normes PESEC seront strictement utilisées pour la fourniture d'engrais et de pesticides. Les documents d'appel d'offres feront référence aux produits chimiques approuvés.</p> <p>Dossiers d'appel d'offres:</p> <p>Les dossiers d'appel d'offres prescriront les lois nationales sur l'environnement (Décret N° 94-100 /PR Portant promulgation de la loi N° 94-018 du 22 juin 1994 relative à l'environnement)</p> <p>Les dossiers d'appel d'offres nationaux de l'emprunteur seront complétés par les exigences de la norme 2 du PESEC du FIDA et le plan de gestion environnementale, sociale et climatique (ESCMP/ESCMF) du projet, tel que préparé par l'emprunteur et accepté par le FIDA.</p> <p>Utilisation des dossiers types d'appel d'offres International du FIDA.</p> |

| Environmental and Social Safeguards | | | | |
|---|-----------------------|-----------------------|--|--|
| | | | | <p>Spécifications techniques:</p> <p>Promouvoir les engrais bio et le compostage.</p> <p>Les spécifications techniques feront référence à la liste des produits chimiques certifiés/ approuvés.</p> <p>Contrat:</p> <p>Les directives des normes PESEC seront strictement utilisées pour la fourniture d'engrais et de pesticides.</p> |
| <p>2.7 Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à l'approvisionnement, la fourniture et/ou l'utilisation de pesticides sur les cultures, le bétail, l'aquaculture ou la foresterie ?</p> | <p>Modérée</p> | <p>Modérée</p> | <p>L'appel d'offre incitera à éviter, à minimiser et à gérer les risques et les impacts associés aux substances et matières dangereuses, y compris les pesticides.</p> <p>La portée de l'application de ces mesures concerne l'utilisation, la gestion, le stockage ou l'élimination de matières et de produits chimiques dangereux, y compris les pesticides et les engrais.</p> <p>Les spécifications techniques des dossiers d'appel d'offre devraient prévoir l'utilisation de produits écolabellisés qui minimisent l'utilisation/les émissions de substances dangereuses. L'utilisation des codes pour un étiquetage, un emballage, une manipulation, un stockage, une application et une élimination sûrs des pesticides est à recommander.</p> | <p>Dossiers d'appel d'offres:</p> <p>Les dossiers d'appel d'offres feront référence aux lois nationales sur l'environnement des Comores. Intégration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau et seront complétés par les exigences de la norme 2 du PESEC du FIDA, le cas échéant et le plan de gestion environnementale, sociale et climatique (ESCMP/ESCMF) du projet, tel que préparé par l'emprunteur et accepté par le FIDA.</p> <p>Utilisation des dossiers types d'appel d'offres International du FIDA.</p> <p>Spécifications techniques:</p> <p>Les spécifications techniques devraient prévoir l'utilisation de produits écolabellisés qui minimisent l'utilisation/les émissions de substances dangereuses. L'utilisation des codes pour un étiquetage, un emballage, une manipulation, un stockage, une application et une</p> |

| Environmental and Social Safeguards | | | |
|---|----------------|----------------|---|
| | | | <p>Durant l'évaluation de l'appel d'offre, veiller à mettre en place un système de points de mérite pour récompenser les offres fournissant des spécifications dépassant les exigences minimales.</p> <p>Le projet nécessite l'utilisation de pesticides, mais des options sont disponibles pour remplacer les pesticides potentiellement polluants par des alternatives.</p> |
| | | | <p>élimination sûrs des pesticides est à recommander.</p> <p>Les spécifications techniques inciteront à éviter, à minimiser et à gérer les risques et les impacts associés aux substances et matières dangereuses, y compris les pesticides. La portée de l'application de ces mesures concerne l'utilisation, la gestion, le stockage ou l'élimination de ces matières et de produits chimiques dangereux, y compris les pesticides et les engrais.</p> <p>Critères d'évaluation:</p> <p>Utilisation du système de points de mérite pour récompenser les offres fournissant des spécifications dépassant les exigences minimales.</p> |
| | | | |
| 2.9 Le projet pourrait-il impliquer l'élevage – systèmes extensifs et intensifs et produits animaux (lait, peaux, viande, etc.) ? | Modérée | Modérée | <p>L'appel d'offre visera à éviter ou minimiser les émissions de gaz à effet de serre liées à l'élevage extensifs/intensifs. Les spécifications techniques des dossiers d'appel d'offre devraient prévoir la gestion d'émissions liées aux pratiques d'élevage. L'évaluation de l'appel d'offre mettra en place un système de points de mérite pour récompenser les offres fournissant des spécifications dépassant les exigences minimales.</p> <p>Des systèmes d'élevage extensifs/intensifs sont en place, mais</p> |
| | | | <p>Dossiers d'appel d'offres:</p> <p>Les dossiers d'appel d'offres prescriront les lois nationales sur l'environnement (Décret N° 94-100 /PR Portant promulgation de la loi N° 94-018 du 22 juin 1994 relative à l'environnement)</p> <p>Les dossiers d'appel d'offres nationaux de l'emprunteur seront complétés par les exigences de la norme 2 du PESEC du FIDA et le plan de gestion environnementale, sociale et climatique (ESCMP/ESCMF) du projet, tel que préparé par l'emprunteur et accepté par le FIDA.</p> |

| Environmental and Social Safeguards | | | | |
|--|----------------|---------------|---|--|
| | | | ils ne représentent qu'une composante du projet. | <p>Utilisation des dossiers types d'appel d'offres International du FIDA.</p> <p>Spécifications techniques:</p> <p>Les spécifications techniques devraient prévoir la gestion d'émissions liées aux pratiques d'élevage afin de éviter ou minimiser les émissions de gaz à effet de serre liées à l'élevage extensifs/intensifs.</p> <p>Critères d'évaluation:</p> <p>Utilisation du système de points de mérite pour récompenser les offres fournissant des spécifications dépassant les exigences minimales.</p> <p>Contrat:</p> <p>Inclure dans le contrat des clauses sur la mise en place des systèmes de surveillance en continu des pratiques d'élevage.</p> <p>Inclure des clauses contractuelles relatives à l'organisation des formations de sensibilisation pour les membres de la communauté sur les méfaits des émissions de gaz à effet de serre liées à l'élevage extensifs/intensifs.</p> |
| Travail et Conditions de travail | Risk Rating | Consequence | Guidance for SPOs | Mitigation Measures |
| 5.4 Le projet pourrait-il: (a) opérer dans un secteur, une région ou une chaîne de valeur où les producteurs et autres travailleurs agricoles sont généralement exposés à des risques importants en matière de sécurité et de santé au travail, et/ou (b) promouvoir ou utiliser des | Modérée | Mineur | L'appel d'offre visera à protéger et à promouvoir la sécurité et la santé des travailleurs. Les dossiers d'appel d'offre ainsi que les contrats devront respecter les normes fondamentales du travail de l'OIT (pas de travail des enfants ni de travail forcé, égalité des | Dossiers d'appel d'offres: Les dossiers d'appel d'offres exigeront le respect des lois nationales du travail, de la réglementation sociale et de la réglementation applicable en matière d'hygiène et de sécurité sanitaire. Ces dispositions seront complétées par les |

| Environmental and Social Safeguards | | | |
|---|--|--|--|
| <p>technologies ou pratiques présentant des risques pour la sécurité et la santé au travail (SST) pour les agriculteurs, les autres travailleurs ruraux ou les populations rurales en général ? (Note : les risques SST en agriculture peuvent inclure : machines et outils dangereux; produits chimiques dangereux; agents toxiques ou allergènes; substances ou agents cancérigènes; maladies parasitaires; maladies transmissibles aux animaux; espaces confinés; risques ergonomiques; températures extrêmes; contact avec des animaux, reptiles et insectes dangereux et toxiques. Les risques psychosociaux peuvent inclure la violence et le harcèlement.)</p> | | <p>chances et non-discrimination et liberté d'association).</p> <p>Les soumissionnaires aux appels d'offres ne devraient pas avoir des condamnations antérieures pour infraction à la législation du travail pour toutes les classifications de risque du projet.</p> <p>La qualité du Plan de Gestion de Santé et Sécurité de l'entrepreneur sera récompensée par des points de mérite technique lors de l'évaluation des offres.</p> <p>Le contrat doit indiquer le respect des normes fondamentales du travail de l'OIT (pas de travail des enfants ni de travail forcé, égalité des chances et non-discrimination et liberté d'association), ainsi que de la Loi n.84-108 sur le travail aux Comores. La violence sexuelle, le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels entraîneront la résiliation du contrat d'un employé en vertu du code de conduite de l'entrepreneur.</p> <p>Les dossiers d'appel d'offres prescriront le respect de la loi du travail des Comores n° 84-108. Les documents d'appel d'offres incluront les mesures de sécurité et de santé au travail.</p> <p>Le projet opère dans un secteur, une région ou une chaîne de valeur où les travailleurs sont occasionnellement exposés à des risques SST</p> | <p>exigences de la norme 5 du PESEC du FIDA et le plan de gestion environnementale, sociale et climatique (ESCMP/ESCMF) du projet, tel que préparé par l'emprunteur et accepté par le FIDA.</p> <p>Utilisation des dossiers types d'appel d'offres International du FIDA.</p> <p>Inclure dans les dossiers d'appel d'offres nationaux les dispositions du FIDA sur le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels.</p> <p>Critère d'éligibilité:</p> <p>Les soumissionnaires aux appels d'offres ne devraient pas avoir des condamnations antérieures pour infraction à la législation du travail.</p> <p>Critère d'évaluation:</p> <p>Les entrepreneurs doivent présenter un plan de Gestion de Santé et Sécurité au travail.</p> <p>Contrat:</p> <p>Le contrat doit inclure des dispositions sur le respect des normes fondamentales du travail de l'OIT (pas de travail forcé, égalité des chances et non-discrimination, liberté d'association, les horaires de travail, les jours de repos, protection des travailleurs qui sont vulnérables telles que les femmes, les enfants mineurs, les personnes handicapées, etc...), ainsi que de la Loi n.84-108 sur le travail aux Comores et les réglementations sociale et celle applicable</p> |

| Environmental and Social Safeguards | | | | |
|--|---------------|---------------|---|--|
| | | | importants, et où la réglementation est connue pour être efficace. | <p>en matière d'hygiène et de sécurité sanitaire.</p> <p>Le contrat doit inclure des clauses contractuelles sur la résiliation du contrat, dès lors qu'il est établi que des actes de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été commis pendant l'exécution du marché.</p> <p>Le contrat doit inclure des clauses contractuelles sur la résiliation du contrat pour non-respect de la loi portant sur le travail.</p> |
| Santé, sécurité et sécurité communautaires | Risk Rating | Consequence | Guidance for SPOs | Mitigation Measures |
| 6.1 Le projet pourrait-il être exposé aux maladies d'origine hydrique ou à d'autres maladies à transmission vectorielle (par exemple, habitats temporaires de reproduction), et/ou aux maladies transmissibles et non transmissibles ? | Modéré | Modéré | <p>Le projet est situé dans une zone où il existe des preuves passées d'impact négatif lié aux maladies d'origine hydrique ou à d'autres maladies à transmission vectorielle, ou aux maladies transmissibles/non transmissibles, mais où la réglementation ou la contention de ces impacts a été démontrée efficace.</p> <p>L'objectif des dossiers d'appel d'offre devra éviter ou minimiser l'exposition de la communauté aux risques de catastrophe, aux maladies et aux matières dangereuses associés aux activités du projet.</p> <p>La portée de l'application de ces mesures concerne tous les dossiers de projet susceptibles de présenter des risques importants et des effets</p> | <p>Dossiers d'appel d'offres:</p> <p>Les dossiers d'appel d'offres exigeront le respect des règles nationales en matière de santé et de sécurité sanitaire. Ces dispositions seront complétées par les exigences de la norme 6 du PESEC du FIDA et le plan de gestion environnementale, sociale et climatique (ESCMP/ESCMF) du projet, tel que préparé par l'emprunteur et accepté par le FIDA.</p> <p>Utilisation des dossiers types d'appel d'offres International du FIDA.</p> <p>Inclure dans les dossiers d'appel d'offres nationaux les dispositions du FIDA sur le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels.</p> |

| Environmental and Social Safeguards | | | | |
|---|---------------|--|---|---|
| | | | <p>néfastes sur la santé, la nutrition et la sécurité humaine.</p> <p>Les spécifications techniques des dossiers d'appel d'offre devront exiger un plan de gestion sécuritaire et social intégrant la préparation aux situations d'urgence contre les risques naturels ou humains.</p> <p>Le contrat devrait stipuler l'entretien et la prévention des dommages aux voies d'accès au site. La violence sexiste, le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels entraîneront la résiliation du contrat d'un employé en vertu du code de conduite de l'entrepreneur.</p> | <p>Les dossiers d'appel d'offres exigeront la soumission d'un plan de gestion sécuritaire et social intégrant la préparation aux situations d'urgence contre les risques naturels ou humains.</p> <p>Les dossiers d'appel d'offres exigeront la soumission d'un code de conduite.</p> <p>Contrat:</p> <p>Le contrat doit inclure des clauses contractuelles sur la résiliation du contrat, dès lors qu'il est établi que des actes de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été commis pendant l'exécution du marché.</p> |
| 6.9 Le projet pourrait-il entraîner un afflux de travailleurs du projet ? | Faible | <p>Mineur:</p> <p>Le projet nécessite l'emploi de nouvelle main-d'œuvre, mais les travailleurs peuvent provenir des communautés locales, ce qui permet de limiter l'afflux au minimum et de gérer efficacement les risques.</p> | <p>Les documents d'appel d'offres feront référence aux politiques sur les conditions de travail</p> | <p>Dossiers d'appel d'offres:</p> <p>Les dossiers d'appel d'offres exigeront le respect des lois nationales du travail et la protection de la main d'œuvre nationale. Ces dispositions seront complétées par les exigences de la norme 6 du PESEC du FIDA et le plan de gestion environnementale, sociale et climatique (ESCMP/ESCMF) du projet, tel que préparé par l'emprunteur et accepté par le FIDA.</p> <p>Contrat:</p> <p>Inclure dans le contrat des dispositions sur la politique nationale en matière de protection de la main d'œuvre nationale.</p> |
| | | | | |

| Environmental and Social Safeguards | | | |
|--|----------------------|---|---|
| <p>7.4 Le projet pourrait-il avoir des impacts ou des modifications sur les arrangements fonciers et/ou les droits de propriété/droits coutumiers communautaires sur la terre, les territoires et/ou les ressources?</p> | <p>Faible</p> | <p>Mineur: Le projet entraînera des impacts mineurs ou des changements dans les arrangements fonciers et/ou les droits de propriété/droits coutumiers communautaires. Des recours juridiques et d'autres formes d'arbitrage/résolution de conflits sont disponibles.</p> | <p>Veiller à ce que le mécanisme de règlement des griefs soit efficacement communiqué aux communautés et aux entrepreneurs.</p> |
| <p><u>Dossiers d'appel d'offres:</u> Les dispositions des dossiers seront complétées par les exigences de la norme 7 du PESEC du FIDA et le plan de gestion environnementale, sociale et climatique (ESCMP/ESCMF) du projet, tel que préparé par l'emprunteur et accepté par le FIDA.</p> <p><u>Contrat:</u> Inclure dans le contrat des clauses sur le mécanisme de règlement des griefs de la communauté affectée.</p> <p><u>Gestion des Contrats:</u> Le projet informera les communautés de l'existence et la mise en place des comités de gestions des plaintes et aussi sur les procédures de gestion des plaintes.</p> | | | |
| | | | |

Appendice 10 Analyse Institutionnelle et partenariats potentiels.

Cadre juridique

2. Le cadre juridique existant est globalement favorable pour développer une politique entrepreneuriale en faveur des jeunes. La constitution de l'UC, qui adhère à la déclaration universelle des droits de l'homme, fait de la propriété, base de toute activité entrepreneuriale, un droit inviolable et sacré²³³. Cette consécration constitutionnelle de la protection du droit de propriété est de nature à inciter les jeunes à développer des activités entrepreneuriales.
3. Les Comores ont par ailleurs ratifié, dans le cadre de l'OIT plusieurs conventions parmi lesquelles la Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973 ; Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi de 1964 ; la Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976. La ratification à ces conventions est de nature à favoriser la promotion du dialogue social au profit d'une insertion professionnelle des jeunes qui soit meilleure et respectueuses des normes internationales²³⁴. L'UC a aussi ratifié l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés coopératives. Elle dispose par ailleurs d'une loi sur les associations.
4. En marge du cadre juridique ci-haut évoqué, il importe de souligner que le pays a mis en œuvre, dans le cadre du PNDHD, une expérience concluante (et transposable) de sécurisation juridique du foncier basée sur la gestion en communs des terres au profit de groupes vulnérables (jeunes et femmes) allant dans le sens des Directives volontaires de la FAO pour une gouvernance responsable des régimes fonciers.
5. Bien que favorable, le cadre juridique de l'insertion professionnelle des jeunes, mérite, au niveau du secteur agricole, d'être actualisé et harmonisé en ce qui concerne l'accès à la terre. Il est à souligner que les principaux textes en vigueur qui visent à favoriser l'exploitation de toutes les terres agricoles et à favoriser l'accès des producteurs à la terre ne produisent pas les effets escomptés parce qu'ils ne sont plus adaptés au contexte actuel des Comores. Il s'agit des textes suivants :

²³³ Nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité

²³⁴ La Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail prévoit en son article 2 que « Tout Membre de l'Organisation internationale du Travail qui ratifie la présente convention s'engage à mettre en œuvre des procédures qui assurent des consultations efficaces entre les représentants du gouvernement, des employeurs et des travailleurs sur les questions concernant les activités de l'Organisation internationale du Travail ». La convention sur la politique de l'emploi prescrit en son article 1 que tout membre ayant ratifié cette dernière formulera et appliquera comme un objectif essentiel une politique active visant à promouvoir le plein emploi productif et librement choisi.

- la loi du 3 mai 1946 tendant à rendre obligatoire l'exploitation de la totalité des terres cultivables dans les territoires d'outre-mer rendue applicable aux Comores par décret
- le décret du 5 septembre 1939 Portant réglementation du métayage, Modifié par le décret du 25 avril 1940).

Cadre institutionnel

6. Plusieurs institutions participent au paysage institutionnel de la promotion des jeunes et de leurs emplois. A titre indicatif, on peut citer : Le Ministère en charge de l'Emploi ; Maison de l'Emploi et ses directions insulaires, L'Agence nationale pour la promotion des investissements accompagne les initiatives entrepreneuriales, l'UCCIA, Le Mouvement des Entreprises Comoriennes (MODEC), La CTC. L'OIT/BIT. Pour mieux coordonner leurs interventions, plusieurs de ces acteurs s'organisent en réseau (Global Entrepreneurship Network (GEN)) dont l'ANPI est chef de file à l'échelle des Comores. A travers ce réseau, les interventions des acteurs membres sont mises en complémentarité ce qui est de nature optimiser l'accompagnement des jeunes dans le lancement et la mise en œuvre de leurs projets entrepreneuriaux²³⁵.
7. Par ailleurs, il y a, à l'échelle du territoire national, plusieurs Communes créées par la Constitution et à qui la loi n°11-005/AU relative à la décentralisation a, en son article 75, conféré une compétence à part entière dans les domaines, entre autres, de la jeunesse et de l'environnement. Selon, l'article premier du décret ayant promulgué cette loi relative à la décentralisation, l'action publique, sur le territoire national, « résulte d'une coproduction entre l'Etat, les îles et les communes ». L'article 2 du décret précise que « les communes constituent le cadre institutionnel de participation de la population à la vie de la nation (...) et garantissent à leur niveau l'expression de la démocratie (...) règlent par leurs délibérations les matières de leurs compétences. Elles concourent au développement économique, (...) à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie.
8. Il existe par ailleurs plusieurs associations de développement des villages ou villes parties prenantes aux Communes. Disposant d'un statut légal formel, ces associations se distinguent par leur relatif dynamisme au développement socio-environnemento-économique de leurs localités respectives.
9. Au côté de ces institutions formelles, il existe, au niveau des localités qui forment chaque commune, des institutions coutumières (informelles). Ces dernières, se singularisent par, d'une part, le fait qu'elles sont dotées d'une autorité dont le poids flirte avec l'autorité étatique²³⁶ et, d'autre part,

²³⁵ Les institutions comoriennes actuellement impliquées dans ce réseau sont l'ANPI, le MODEC, la CCIA et les institutions de financement travaillent en réseau

²³⁶ Cas des grands notables locaux qui contrôlent les villages et villes de Grande Comore.

par leur grand dynamisme en matière de promotion et de financement du développement local y compris, parfois, au profit des jeunes. Généralement, chaque institution coutumière locale place, sous son égide, l'association de développement du village ou de la ville.

10. Il y a lieu de noter que le pays dispose de plusieurs notaires disséminés dans les îles. Ces derniers contribuent à l'amélioration du climat des affaires dans le pays.
11. Dans les filières agricoles le paysage est essentiellement formé par les acteurs institutionnels suivants :

| Acteurs | Principaux domaines d'interventions |
|--|---|
| Ministère de l'agriculture, au sens large du terme | Politique/stratégie agricoles |
| L'Institut National de Recherche en Agriculture, Pêche et Environnement (INRAPE) | Recherche, vulgarisation |
| Centres Régionaux de Développement Economique CRDE | Encadrement technique et accompagnement des producteurs |
| Les OSC spécialisées en appui au développement | Encadrement technique et accompagnement des producteurs |
| Organisations de producteurs | Production, conservation, transformation, commercialisation |
| Organisations syndicales agricoles | |
| Chambres d'agriculture | |

| | |
|---|---|
| Organisations de promotion de l'entrepreneuriat agricole et de l'agri-business aux Comores (MEJC ²³⁷ , plateforme femmes entrepreneurs...) | Sensibilisation, accompagnement, formation |
| Anciens de la diaspora | Production, transformation et commercialisation de produits (fruits...) |
| Centrale d'Achat des Professionnels Agricoles des Comores (CAPAC) | Commercialisation d'intrants |
| Entreprises privées d'importation de matériel et d'intrants agricoles | |
| Importateurs informels de matériel et intrants agricoles | |
| Projets de développement financés par les bailleurs multi et bilatéraux (FAO, FIDA.....) | Accompagnement (appuis techniques, financement) |
| IFD et assimilé (AMIE) | Financement (petits crédits avec des conditions avantageuses) |
| Banques classiques | |

²³⁷ Mouvement des Etudiants et Jeunes Comoriens de Lyon

1. Table 4: Organisational capabilities matrix (key file table 2)

| Institution | Forces | Faiblesses | Opportunités | Menaces |
|-------------|---|--|---|--|
| OIT | <ul style="list-style-type: none"> • Formation spécialisées de formateurs en entrepreneuriat (SIYB), en entreprise durable et résiliente, en développement coopératif (MYCOOP), en éducation financière • Outils dédiés au développement des systèmes de marché et de la chaîne de valeur, environnement propice à une entreprise durable • Contribution au développement d'un environnement favorable à une entreprise durable dans l'économie bleue aux Comores • Protocole d'accord OIT-FIDA • Solide partenariat avec le secteur privé (Modec), les travailleurs (CTTC) et les ministères responsables • Une équipe de travail décent composée de spécialistes dans différents domaines • Maitrise du contexte du secteur de l'emploi décent et de l'emploi vert • Experience dans l'économie bleue • Equipe actif aux Comores | <ul style="list-style-type: none"> • Ressources limitées aux Comores • | <ul style="list-style-type: none"> • Complémentarité entre l'OIT et le FIDA et création de synergies • Développement de la dimension sociale de l'économie verte et bleue • La possibilité de mettre en œuvre les volets entrepreneuriat et économie rurale du plan d'action pour la promotion du travail décent dans l'économie bleue, qui a été précédemment adopté par les ministères de l'Agriculture et du Travail, et par les partenaires sociaux • Modèles d'intervention testés et validés sur le terrain dans le domaine de l'entrepreneuriat durable et du développement coopératif, prêts pour la mise en œuvre et l'amélioration. • Partenariat avec la maison de l'emploi et de l'insertion des jeunes et l'Ecole Nationale de Pêche et de la Marine Marchande (ENPMM) • Formation des producteurs sur les outils Start.COOP et Think.COOP | <ul style="list-style-type: none"> • Instabilité politique • Contraintes logistiques dans les Iles <p>2.</p> |

| Institution | Forces | Faiblesses | Opportunités | Menaces |
|-------------|--|--|---|---|
| FAO | <ul style="list-style-type: none"> • Expertises connues et reconnues dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'environnement incluant la nutrition et la sécurité alimentaire • Connaissance accrue du contexte Agricole des Comores • Diagnostic et connaissance très poussées des CRDE, des OPA, des associations de pêcheurs et des éleveurs et de leurs problématiques, • Connaissances poussées des circuits réguliers et légaux de négociation et de validation au niveau des institutions publiques • Procédures administratives (recrutement, passation de marché, conventions...) extrêmement rigoureuses <p>Très ouverts aux Collaborations techniques et financières</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissances des procédures administratives et de passation de marché de la FAO par les acteurs et partenaires nationaux • | <ul style="list-style-type: none"> • Complémentarité avec les interventions sur la protection des récifs coralliens, la valorisations des produits agricoles et halieutiques, l'appui à certains CRDE et OPA pour l'intégration de l'approche chaîne de valeurs... • Partenariat constant avec le Ministère en charge de l'Agriculture et le Ministère en charge de la Nutrition • Partenariat constant avec les partenaires UN et autres agences • Partenariat constant avec les CRDE et les OPA | <ul style="list-style-type: none"> • Fournisseurs locaux limités alors que le partenaire national exige souvent à ce que la priorité soit dirigé vers les fournisseurs locaux • Parfois, manque d'experts spécialisés au niveau national • ONGs actives spécialisées limités |

| | | | | |
|---|--|--|--|---|
| <p>Ministère de l'Agriculture, pêche environnement, tourisme et de l'artisanat</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Expériences confirmées et diversifiées dans différents programmes de développement rural • Déconcentration des différents services du Ministère jusqu'au niveau des villages (CRDE) • Déploiement de personnels qualifiés et agents sur tout le territoire national • Existence de Directions régionales rattachées aux Commissariats en charge de la production des îles pour assurer l'encadrement technique • Coopération avec les Organisations villageoises et les ONG intervenant dans les milieux ruraux • Directions spécialisées (Agriculture, pêche, élevage, environnement) très engagées dans la mise en œuvre des projets • Directions spécialisées ouvertes aux négociations et à la collaboration • Abrite les projets au sein même du Ministère au besoin et si appui | <ul style="list-style-type: none"> • Capacités opérationnelles limitées des services du Ministère par manque de moyens financiers et matériels • Expériences de terrain limitées sur les approches communautaires et participatives surtout des techniciens nouvellement recrutés ou stagiaires • Forte dépendance des projets financés par les bailleurs • Personnel du ministère vieillissant et peu renouvelé • Manque des ressources humaines spécialisées dans la coordination, le suivi des projets et la collecte des données statistiques • Manque de coordination des interventions des partenaires (les partenaires se coordonnent entre eux) • Manque de moyens matériels (bureautique, meuble, bureau...) • Insuffisance de personnel avec un statut | <ul style="list-style-type: none"> • Forte attention des PTF pour soutenir la population travaillant dans les milieux ruraux, notamment dans le secteur agricole, suite aux différentes crises alimentaires liées à la COVID-19 et la crise ukrainienne. • Reformes engagés par l'État pour améliorer la gouvernance politique, administrative et économique dans le cadre du plan de relance et du PCE. • Inscription du secteur agricole parmi les domaines prioritaires de l'État • Possibilité de mobiliser les structures de base de proximité du Ministère tel que les CERDE dans l'appui technique aux jeunes ruraux qui seront sélectionnés dans le cadre de ce projet • Facilite la Collaboration avec les autres Ministères au besoin, 3. | <ul style="list-style-type: none"> • Manque de suivi, de communication et de coordination des structures de proximité (directions régionales et CRDE) • Interventions basées tout simplement à travers les exécutions des projets • Les acteurs/OPA/CRDE font plus confiance aux partenaires techniques et financier qu'au Ministère |
|---|--|--|--|---|

| Institution | Forces | Faiblesses | Opportunités | Menaces |
|--|---|---|---|--|
| | | stable (moins de fonctionnaires) • Affectation de projets à des stagiaires comme responsables nationaux | | |
| Chambre d'Agriculture et pêche de l'Union des Comores | <ul style="list-style-type: none"> • Dynamisme et enthousiasme d'une nouvelle organisation • Soutiens politiques et financiers des autorités gouvernementales et des partenaires • Adhésion par les Coopératives agricoles • Structure organisée de la base au sommet et couvrant toute l'étendue du territoire national • Renouvellement régulier des instances dirigeantes de la chambre • Autonomie administrative et financière accordée à la chambre | <ul style="list-style-type: none"> • Un personnel et des moyens techniques et financiers limité • Faiblesse des moyens de travail et de déplacement • Mobilisation insuffisante des ressources propres • Expérience limitée en gestion de projets | <ul style="list-style-type: none"> • Représentation et défense des intérêts des producteurs auprès des décideurs • Partenaires potentiels pour accompagner techniquement et financièrement la chambre | <ul style="list-style-type: none"> • Instabilité politique et faiblesses institutionnelles 4. |

| | | | | |
|---|--|---|---|---|
| <p>Centres Ruraux de Développement Economique (CRDE)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Présence de terrain dans la majorité des CRDE permettant de faire des expérimentations agricoles pour la vulgarisation • Fort ancrage au niveau national : implantation dans les îles et dans toutes les régions du pays • Bonne connaissance du terrain pour la plupart des techniciens • Possibilité de faire des pépinières, si appui • La plupart des CRDE ont des locaux pour y travailler • Existence des comités de pilotage des programmes de développement agricoles et d'élevage dans la plupart des CRDE • Dotation de certains CRDE en matériel pouvant créer des revenus (incubateurs, germe, poulailler, chèvrerie, serre...) • Présence de stagiaires disponibles pour appuyer les projets • Forte implication dans les projets initiés dans les milieux ruraux • Bonne connaissance des acteurs travaillant dans les milieux ruraux | <ul style="list-style-type: none"> • Faible accompagnement du Gouvernement pour le fonctionnement (équipement, infrastructures) réel des CRDE • Non-respect de l'arrêté de mise en application de l'article 18 stipulant la mise à disposition d'une subvention de 6 000 000 KMF par an par CRDE • Manque de personnel avec un statut stable (majorité des techniciens de CRDE sont des stagiaires non fonctionnaires) • Manque de fond de roulement pour les services à fournir • Manque de motivation • Découragement des stagiaires à effectuer les missions des techniciens définies dans le décret • Manque d'expérience des techniciens et stagiaires affectés au CRDE • Manque de la compétence dans les CRDE • Manque d'organisation | <ul style="list-style-type: none"> • Existence des OP et de la Chambre d'Agriculture • Demande d'encadrement accrue des producteurs et éleveurs • Besoin accru pour le désenclavement de certaines zones à haut potentiel agricole • Motivés à vouloir intégrer tous projets intervenant dans leurs zones • Établissement reconnu d'utilité publique • Disponibilité des financements internationaux pour le secteur agricole et le développement rural | <ul style="list-style-type: none"> • Diminution des financements internationaux pour le secteur agricole et le développement rural |
|---|--|---|---|---|

| Institution | Forces | Faiblesses | Opportunités | Menaces |
|---|--|---|--|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Manque de moyens financiers, matériels et parfois techniques, • Absence de compétences en pêche et en élevage • Absence de manuels de formations • Pas de vulgarisation ni de conseils, ni d'accompagnement en dehors des projets. | | |
| Ministère des Finances, du Budget et du secteur bancaire | <ul style="list-style-type: none"> • Compétences appropriées dans la coopération internationale et la négociation avec les partenaires internationaux • Déconcentration des services jusqu'au niveau des îles • Représentant du gouvernement auprès du FIDA | <ul style="list-style-type: none"> • Faible capacité de mobilisation des ressources internes (taux de pression fiscale < 10%). • Ressources financières limitées pour assurer la mise en œuvre et le monitoring des activités du PCE | <ul style="list-style-type: none"> • Opportunité de renforcement des capacités financières grâce aux engagements pris au cours de la conférence des partenaires au développement (CPAD) organisé pour la mobilisation des fonds pour financer le PCE. <p>5.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Environnement international marqué par des crises |

| Institution | Forces | Faiblesses | Opportunités | Menaces |
|--|---|---|---|--|
| Agence Nationale pour la promotion des investissements (ANPI) | <ul style="list-style-type: none"> • Dispose des antennes sur les trois îles • Dispose d'un personnel qualifié et expérimenté en matière de suivi de projet d'investissement • Grande expérience en conception, gestion et suivi-évaluation des projets d'investissements • Institution de référence pour l'accompagnement des projets d'investissement, bien organisée et outillée, avec des méthodes d'intervention multiples: appuis-conseils pour les jeunes entrepreneurs, intervention auprès des administrations pour faciliter le processus de création d'entreprise, mise en contact/relation des jeunes entrepreneurs | <ul style="list-style-type: none"> • Manque chronique de ressources financières, humaines et technique • Faible interaction avec les jeunes issus des milieux ruraux • Capacité d'accompagnement des entrepreneurs limitée par des obstructions provoquées par les administrations financières | <ul style="list-style-type: none"> • Existence des grands programmes d'investissements (CPAD/ PCE) • Forte attention des partenaires dans le cadre des ambitions affichées par le PC • Reformes engagés par l'État pour améliorer l'environnement des affaires afin d'attirer les investissements structurants pour relancer l'économie comorienne et baisser le taux de chômage des jeunes <p>6.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Diminution des financements internationaux • Faible intégration du secteur privé dans les programmes d'investissement |

| Institution | Forces | Faiblesses | Opportunités | Menaces |
|--|--|--|--|--|
| Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et du Sport | <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une politique nationale de la jeunesse • Expériences confirmées et diversifiées dans différents programmes d'appui à l'insertion des jeunes • Bonnes connaissances des préoccupations majeures des jeunes comoriens et des différents acteurs en charge de la promotion de l'emploi aux Comores • Formation des cadres du Ministère sur le suivi et l'accompagnement des jeunes • Organisé et très impliqué pour l'insertion des jeunes • Ouvert aux partenariats techniques et financiers • Maison de l'emploi organisé et suit de près les jeunes formés | <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des ressources humaines et logistiques • Capacités opérationnelles limitées des services du Ministère (manque de moyens : finances et équipements) • Manque de personnel déconcentré dans les îles et dans les régions du pays • Personnel qualifié insuffisant et pas stable (stagiaire) 7. | <ul style="list-style-type: none"> • Forte attention des partenaires dans le cadre du Plan Comores émergent • Inscription de la thématique liée à l'insertion des jeunes parmi les priorités du Gouvernement comorien • Existence de plusieurs projets (PROFI, Msomo- Nahazi) visant promouvoir l'employabilité des jeunes 8. | <ul style="list-style-type: none"> • Faible coordination des intervenants appuyant les initiatives des jeunes |
| Ecole Nationale de la Pêche et de la Marine Marchande (ENPMM) | <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un personnel qualifié et expérimenté en matière de formation et d'accompagnement des jeunes • Existence de référentiels techniques en matière de formation des jeunes dans les métiers liés à l'économie bleue. • Expérience en développement de curricula de formation 9. | <ul style="list-style-type: none"> • | <ul style="list-style-type: none"> • Existence des espaces de l'Océan Indien relevant de l'Union des Comores • Partenariat avec le BIT dans le développement de modules de formation 10. | <ul style="list-style-type: none"> • Grande dépendance de la Coopération technique internationale (Japonaise) |

| Institution | Forces | Faiblesses | Opportunités | Menaces |
|--|---|---|--|---|
| Maison de l'Emploi | <ul style="list-style-type: none"> Existence d'un personnel relativement mieux formé et expérimenté en matière d'insertion et d'accompagnement des jeunes Expérience en gestion des projets <p>11.</p> | <ul style="list-style-type: none"> Présence faible sur le territoire national et donc faible ancrage au niveau national Ressources financières limitées pour mener les actions de la Maison de l'emploi au niveau national Suivi limité des projets réalisés sur le terrain Forte centralisation des activités au niveau de la capitale et faible diffusion des informations dans les autres îles et surtout dans les milieux ruraux. | <ul style="list-style-type: none"> Existence d'une loi (loi Zoubeir) pour appuyer les initiatives portées par les jeunes Mobilisation des appuis des partenaires au développement Existence d'un service spécial dédié à la formation professionnelle <p>12.</p> | <ul style="list-style-type: none"> Diminution des financements des partenaires internationaux Forte dépendance des appuis financiers des partenaires <p>13.</p> |
| Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la cohésion sociale et de la promotion du genre | <ul style="list-style-type: none"> Direction de la santé familiale et de la nutrition très engagés et très organisés Très ouvert aux négociations et aux partenariats techniques et financiers Personnels qualifiés et compétents Très impliqués dans les projets agricoles avec des composantes sur la nutrition, en partenariat avec le Ministère en charge de l'Agriculture Existence d'une politique nationale de nutrition et d'alimentation (2012) | <ul style="list-style-type: none"> Personnel qualifié insuffisant, Moyen matériel et financier insuffisant par rapport aux besoins | <ul style="list-style-type: none"> Réseau d'agents de santé Communautaire en place et fonctionnel Mise en place de mécanisme fonctionnel de suivi et de collecte de données liées à la nutrition Partenariat avec l'UNICEF et l'OMS | <ul style="list-style-type: none"> Conflit d'intérêt avec le Ministère en charge de l'Agriculture |

| Institution | Forces | Faiblesses | Opportunités | Menaces |
|-------------------------------|--|--|--|---|
| Banque Mondiale | <ul style="list-style-type: none"> • Très impliquée dans l'appui du développement du secteur Agricole • Ouvert aux partenariats techniques et financiers • Equipes actives sur place | <ul style="list-style-type: none"> • Suivi technique des investissements à améliorer • Ne mobilise pas toujours les CRDE pour la mise en œuvre des projets | <ul style="list-style-type: none"> • Très bonne collaboration avec le Ministère en charge de l'Agriculture | <ul style="list-style-type: none"> • Libre champ au Ministère en charge de l'Agriculture pour les procédures administratives (recrutement, passation de marché,...) qui ne sont pas toujours transparentes |
| AFD | Très impliquée dans le secteur de l'insertion des jeunes en partenariat avec la maison de l'emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Sous-traitance technique avec des partenaires nationaux à promouvoir | <ul style="list-style-type: none"> • Très bonne collaboration avec le Ministère en charge de la jeunesse et le Ministère en charge de l'Agriculture | <ul style="list-style-type: none"> • Forte dépendance des experts internationaux |
| ONG Dahari, ONG 2Mains | <ul style="list-style-type: none"> • Bien outillé en terme de gestion et d'organisation • Menant des actions ponctuelles d'appui aux producteurs/acteurs • Personnel qualifié et compétent Capable de gérer des conventions | <ul style="list-style-type: none"> • Privilège pas toujours experts des domaines (très souvent des étudiants/inexpérimenté pour des postes de hautes responsabilités) | <ul style="list-style-type: none"> • Proximité avec les acteurs/producteurs • Connaissance des problématiques • | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de bonnes relations avec le partenaire national, • Partage d'informations difficiles, • Conflits d'intérêt souvent lorsque les zones d'intervention sont les mêmes qu'avec d'autres partenaires |

14. Table 5: Complementary donor initiatives / partnership potential (key file table 3)

| Partenaire | Projet | Couverture géographique | Observations |
|------------|--|--|--|
| OIT | <ul style="list-style-type: none"> Développement de l'Economie Bleue dans l'Union des Comores | <ul style="list-style-type: none"> Grande-Comore, Anjouan, Moheli | <ul style="list-style-type: none"> Achèvement imminent (Juillet 2023) Environnement favorable à la promotion de l'emploi décent Réseau de formateurs certifiés mis en place Partenariat institutionnel pour le développement des formations pour l'entrepreneuriat Opportunité unique de capitalisation pour l'OIT et le FIDA |
| FAO | <ul style="list-style-type: none"> Appui au développement de la chaîne de valeurs caprines (TCP/COI/3804) Appui au développement de la chaîne de valeurs des filières vivrières et maraichères (TCP/COI/3902) RECAERA (GCP/COI/004/FRA) Appui à la restauration des sols et forêts dégradés (TCP/COI/3802) | <ul style="list-style-type: none"> CRDE SIMBOUSSA, CRDE MLEDJELE, CRDE MREMANI CRDEs: Dimadjou, Dimani, Mledjelé, Mibani, Ouani, Boungweni CRDEs: Dimadjou, Fomboni, Tsembehou CRDEs: Dimani, Simboussa, Fomboni, Mibani, Ouani, Mramani | <ul style="list-style-type: none"> En cours En cours Achévé En cours |

| Partenaire | Projet | Couverture géographique | Observations |
|--|--|--|--|
| Banque Mondiale | <ul style="list-style-type: none"> • Projet Filet Sociaux de Sécurité • Projet Intégré de Développement de Chaines de valeurs et Compétitivité (PIDC). Ce projet vise à promouvoir le développement de micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et des acteurs des chaînes de valeur concernés dans l'agriculture, le tourisme et des secteurs associés aux Comores, etc. | <ul style="list-style-type: none"> • National • CRDEs: Simboussa, Fomboni, Ouani, Cembenoi, Maweni | <ul style="list-style-type: none"> • En cours. Ce projet permettra de soutenir davantage les ménages pauvres • C'est un projet financé à hauteur de 25 millions de dollars. Il est en cours et sa durée est de 5 ans (2019-2024) • Les PME soutenues par le PIDC pourraient faciliter l'accès aux marchés pour les entreprises des jeunes appuyés par FORCE Jeunes et les coopératives. |
| Agence Française de Développement AFD | <ul style="list-style-type: none"> • Projet Facilité Emploi • Il vise, d'une part, à consolider et à créer des activités professionnelles en milieu rural (agriculture, services marchands) et, d'autre part, à renforcer les capacités techniques et financières de la société civile et de la Maison de l'emploi | <ul style="list-style-type: none"> • National | <ul style="list-style-type: none"> • En cours • C'est un projet de 5 ans (2020-2025) • Le coût de projet est de 4millions d'euros • Synergies avec FORCE Jeunes pour harmoniser les approches, éviter les doublons et partager les leçons apprises. |

| Partenaire | Projet | Couverture géographique | Observations |
|------------|---|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • AFIDEV : Appui aux filières d'exportation et développement rural • Il cherche à augmenter de manière significative la production des trois produits d'exportation (Vanille, Girofle, Ylang-ylang), à renforcer leur compétitive et à améliorer l'organisation et le partage des bénéfices de ces trois produits de rente et de la filière maraîchère afin d'accroître les revenus des acteurs, notamment des femmes, et d'ouvrir des opportunités d'emploi pour les jeunes | <ul style="list-style-type: none"> • National | <ul style="list-style-type: none"> • C'est un projet de 5 ans (2020-2024) • Le coût de projet est de 10 millions d'euros • Synergies avec FORCE Jeunes pour harmoniser les approches, éviter les doublons et partager les leçons apprises. |
| | <ul style="list-style-type: none"> • PROFI : Professionnalisation de l'Offre de Formation et d'Insertion • Il vise à renforcer l'offre de formation technique et professionnelle afin d'améliorer l'employabilité des jeunes diplômés comoriens et de répondre aux besoins de développement de l'économie comorienne. Cinq filières techniques ont été priorisées à savoir le BTP, l'agriculture, le numérique, l'environnement et les technologies industrielles. | <ul style="list-style-type: none"> • National (Les trois îles) | <ul style="list-style-type: none"> • Le projet a été lancé officiellement en mars 2023. Par conséquent, il y a une forte possibilité d'extension jusqu'à 2026, voire 2027 • Le coût du projet est de 16,5 millions d'euros • Synergies avec FORCE Jeunes pour harmoniser les approches, éviter les doublons et partager les leçons apprises. |

| Partenaire | Projet | Couverture géographique | Observations |
|--|---|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Komor-initiative • Ce projet cherche à stimuler l'accès à l'emploi des jeunes comoriens par le renforcement et la modernisation du dispositif de formation socioprofessionnelle et la structuration des dispositifs d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi | <ul style="list-style-type: none"> • National (Les trois îles) | <ul style="list-style-type: none"> • C'est un projet en cours (2020-2025) • Le Coût du projet est de 11 millions d'euros |
| Banque Islamique de Développement / Union des Meck - Moroni | <ul style="list-style-type: none"> • YES-COM : Programme d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes aux Comores. • Ce projet se propose d'apporter un appui technique et financier aux jeunes comoriens cherchant à se lancer dans l'entrepreneuriat agricole | <ul style="list-style-type: none"> • National | <ul style="list-style-type: none"> • C'est un projet de 3 ans (2020-2023). • Le coût total est de : 4,6 millions de dollars • Expériences a capitaliser pour FORCE Jeunes ; synergies pour éviter les doublons. |
| ONUDI / Union Européenne | <ul style="list-style-type: none"> • APILE : Appui à la production, à l'industrialisation et au libre-échange aux Comores • Ce projet financé par l'Union européenne et exécuté par l'ONUDI vise à encourager et à faciliter au niveau national la production de biens de consommation d'une qualité suffisante pour envisager une commercialisation aux Comores, de même que sur les marchés régionaux et internationaux | <ul style="list-style-type: none"> • National | <ul style="list-style-type: none"> • C'est un projet de 5 ans (2021-2025) • Le coût total est de 3,4 millions d'euros • Les entreprises promues par FORCE Jeunes bénéficieront des normes et démarche qualité. |

| Partenaire | Projet | Couverture géographique | Observations |
|--------------------------------|---|---|--|
| <p>Union Européenne</p> | <ul style="list-style-type: none"> MSOMO- Nahazi Ce projet vise à réduire le taux de chômage des jeunes comoriens en mettant l'accent sur les formations techniques et professionnelles qui sont en parfaite adéquation avec les besoins du marché de travail comorien. | <ul style="list-style-type: none"> National (Les trois îles) | <ul style="list-style-type: none"> C'est un projet de 5 ans (2020-2025) Le coût de projet est de 9 millions d'euros Synergies pour l'harmonisation des approches et curricula de formation. Les jeunes formes pourraient bénéficier des appuis supplémentaires de FORCE Jeunes. |



Investir dans les populations rurales

Comores

Rural youth capacity building and entrepreneurship

Rapport de conception

Annexe 9: Matrice Intégrée des Risques du Projet (IPRM)

Dates de mission: 17/07/2023 - 23/09/2023

Date du document: 23/04/2024

Identifiant du projet 2000003992

Numéro du rapport: 6779-KM

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Sommaire general

| Catégorie de risque / Sous-catégorie | Risque inherent | Risque résiduel |
|--|--------------------|--------------------|
| Contexte national | Substantiel | Substantiel |
| <i>Fragility and Security</i> | <i>Substantiel</i> | <i>Substantiel</i> |
| <i>Macroeconomic</i> | <i>Substantiel</i> | <i>Substantiel</i> |
| <i>Governance</i> | <i>Élevé</i> | <i>Élevé</i> |
| <i>Political Commitment</i> | <i>Substantiel</i> | <i>Substantiel</i> |
| Stratégies et politiques sectorielles | Moyen | Moyen |
| <i>Policy Development and Implementation</i> | <i>Moyen</i> | <i>Moyen</i> |
| <i>Policy alignment</i> | <i>Faible</i> | <i>Faible</i> |
| Contexte environnemental et climatique | Substantiel | Substantiel |
| <i>Project vulnerability to climate change impacts</i> | <i>Substantiel</i> | <i>Substantiel</i> |
| <i>Project vulnerability to environmental conditions</i> | <i>Substantiel</i> | <i>Substantiel</i> |
| Portée du projet | Moyen | Moyen |
| <i>Technical Soundness</i> | <i>Substantiel</i> | <i>Substantiel</i> |
| <i>Project Relevance</i> | <i>Faible</i> | <i>Faible</i> |
| Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité | Élevé | Élevé |
| <i>Monitoring and Evaluation Arrangements</i> | <i>Substantiel</i> | <i>Substantiel</i> |
| <i>Implementation Arrangements</i> | <i>Élevé</i> | <i>Élevé</i> |
| Gestion financière du projet | Substantiel | Substantiel |
| <i>Project External Audit</i> | <i>Substantiel</i> | <i>Moyen</i> |
| <i>Project Accounting and Financial Reporting</i> | <i>Élevé</i> | <i>Élevé</i> |
| <i>Project Internal Controls</i> | <i>Substantiel</i> | <i>Substantiel</i> |
| <i>Project Funds Flow/Disbursement Arrangements</i> | <i>Substantiel</i> | <i>Substantiel</i> |
| <i>Project Budgeting</i> | <i>Substantiel</i> | <i>Substantiel</i> |
| <i>Project Organization and Staffing</i> | <i>Élevé</i> | <i>Élevé</i> |
| Passation des marchés relatifs au projet | Substantiel | Substantiel |
| <i>Public Procurement Processes</i> | <i>Substantiel</i> | <i>Substantiel</i> |
| <i>Capability in Public Procurement</i> | <i>Substantiel</i> | <i>Substantiel</i> |
| <i>Accountability and Transparency</i> | <i>Substantiel</i> | <i>Substantiel</i> |
| <i>Legal and Regulatory Framework</i> | <i>Faible</i> | <i>Faible</i> |
| Impact environnemental, social et climatique | Moyen | Moyen |
| <i>Vulnerability of target populations and ecosystems to climate variability and hazards</i> | <i>Substantiel</i> | <i>Substantiel</i> |
| <i>Greenhouse Gas Emissions</i> | <i>Faible</i> | <i>Faible</i> |
| <i>Physical and Economic Resettlement</i> | <i>Faible</i> | <i>Faible</i> |
| <i>Community health, safety and security</i> | <i>Moyen</i> | <i>Moyen</i> |
| <i>Labour and Working Conditions</i> | <i>Moyen</i> | <i>Moyen</i> |
| <i>Indigenous People</i> | <i>Faible</i> | <i>Faible</i> |
| <i>Cultural Heritage</i> | <i>Faible</i> | <i>Faible</i> |
| <i>Resource Efficiency and Pollution Prevention</i> | <i>Moyen</i> | <i>Moyen</i> |
| <i>Biodiversity Conservation</i> | <i>Faible</i> | <i>Faible</i> |

| Catégorie de risque / Sous-catégorie | Risque inherent | Risque résiduel |
|--|--------------------|--------------------|
| Parties prenantes | Moyen | Moyen |
| <i>Stakeholder Grievances</i> | <i>Moyen</i> | <i>Moyen</i> |
| <i>Stakeholder Engagement/Coordination</i> | <i>Moyen</i> | <i>Moyen</i> |
| Risque global | Substantiel | Substantiel |

| | | |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Contexte national | Substantiel | Substantiel |
| <i>Fragility and Security</i> | <i>Substantiel</i> | <i>Substantiel</i> |
| <p>Risque:</p> <p>Le pays est exposé à des risques de catastrophes naturelles. Tel était le cas avec le cyclone Kenneth qui a décimé les cultures en 2019. Dans de tels cas il en a résulté la destruction des cultures affectant ainsi les capacités d'accès aux semences et aliments alimentaires, donc plus généralement la sécurité alimentaire des populations. De plus, l'Union des Comores figure sur la liste 2023 des pays touchés par des situations de fragilité et plus souffrants par la fragilité institutionnelle et sociale. L'étude de 2017 sur la fragilité en Union des Comores avait déjà fait ressortir parmi les défis transversaux des lacunes de l'administration et de la société civile dans leurs moyens, leurs organisations et leurs fonctionnements qui ne permettent pas toujours d'atteindre les objectifs.</p> | Substantiel | Substantiel |
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le partenariat avec l'INRAPE pour la collecte de matériel génétique de bananier et de manioc, la mise en place de champs de collecte nationaux et régionaux, ainsi que la construction de laboratoire in-vitro permet de disposer de vivier de matériel végétal. Par ailleurs, le PCE (Plan Comores Emergent) ambitionne un pays résilient aux chocs dans toutes les dimensions du développement durable. Des actions de renforcement institutionnel seront attendues par le projet Force-Jeunes en faveur des structures des Ministères en charge de l'agriculture et de l'élevage ainsi que de la jeunesse, de la santé et du genre.</p> | | |
| <i>Macroeconomic</i> | <i>Substantiel</i> | <i>Substantiel</i> |
| <p>Risque:</p> <p>Le cadre macro-économique comorien reste fragile et fortement tributaire des chocs externes. Ainsi, la crise ukrainienne avec ses soubresauts géopolitiques, constituent une menace spécifique. En effet, la persistance d'une telle crise et les corollaires qui en pourraient aggraver le niveau de l'inflation au détriment des couches sociales les plus vulnérables qui sont de surcroit les principaux groupes cibles du projet. Une telle pourrait affecter négativement la dynamique du marché comorien, ce qui se traduirait par une baisse significative des revenus des populations ciblées à savoir les jeunes vivants dans les milieux ruraux. Une telle pourrait engendrer une hausse conséquente du taux de pauvreté ce qui limitait les bénéfices du projet.</p> <p>Suivant l'Évaluation des politiques et des institutions nationales CPIA 2022, les performances des politiques macroéconomiques et structurelles de l'Union des Comores sont en deca de la moyenne en Afrique subsaharienne.</p> <p>L'écart entre l'inflation, dû au prix de l'énergie et de la rareté de certains biens/matériaux, et l'évolution des revenus des exploitants aura des effets sur la situation économique des ménages et donc sur l'objectif de développement du projet.</p> | Substantiel | Substantiel |

| | | |
|--|--------------------|--------------------|
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le 21 décembre 2021, la direction du Fonds monétaire international (FMI) approuvé l'achèvement de la première revue du programme de référence en faveur des Comores. Les mesures appuyées par le programme de référence, qui a été approuvé le 21 juillet 2021, visée à : i) maîtriser la pandémie et redresser l'économie ; et ii) entreprendre des réformes pour surmonter la fragilité, stimuler la croissance inclusive et limite les risques.</p> <p>Dans le domaine agricole, le gouvernement s'emploie à améliorer la productivité et à augmenter la production par la mécanisation et la mise à disposition d'intrants de qualité, afin d'améliorer les revenus.</p> | | |
| <p>Governance</p> | <i>Élevé</i> | <i>Élevé</i> |
| <p>Risque:</p> <p>Selon l'indice Mo-Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IAG) les Comores se placent au 38e rang sur 50 pays africains évalués en 2022 avec un score de 42,5/100. Quant à l'indice de perception de la corruption établi par Transparency International, celui-ci place l'Union des Comores au 167e rang sur 180 pays évalués en 2022, avec un score de 19 sur 100 ; ceci dénote un recul car en 2021 l'Union des Comores, avec un score de 20/100 a occupé la 164eme place sur 180 paie. En matière de Gestion et institutions du secteur public, l'Union des Comores a obtenu un score de 2,5 suivant l'Évaluation des politiques et des institutions nationales CPIA 2019. Ce score est celui du groupe le moins performant au niveau du pays et est inférieur à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. Ces classements mondiaux avec la faiblesse des institutions de contre-pouvoirs comoriens telle que l'Assemblée nationale. Une telle situation présente des risques élevés pour la gestion efficace du projet.</p> <p>L'étude de 2017 sur la fragilité en Union des Comores a fait ressortir parmi les défis transversaux aux cinq PSG des problèmes de gouvernance par un déficit de collaboration à plusieurs niveaux, de maîtrise et d'application de la réglementation d'une manière impartiale.</p> <p>Sur le plan opérationnel, les délégués en charge de la production ont la charge du secteur agricole au niveau régional. Les Directions régionales du MAPETA, les CRDE ainsi que les projets/programmes sont sous la tutelle institutionnelle de ces Délégués en charge de la production, mais les organigrammes, voire la dénomination variante d'une île à l'autre.</p> | Élevé | Élevé |
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les organes et les outils de lutte contre la corruption existent.</p> <p>Les cadres des ministères impliqués dans l'orientation, le financement et la gestion du projet (Ministères en charge des Finances, de l'Agriculture, de la jeunesse, etc.) ; des institutions en charge de la passation des marchés ; de la protection de l'environnement ainsi que l'équipe de gestion du projet sera formés/recyclés sur les politiques anti-corruption du FIDA.</p> <p>Les cadres du Ministre en Charge de l'Agriculture appuieront l'équipe de FORCE Jeunes sur le plan technique ; cela s'ajoutera à leurs contributions notamment lors des sessions des Comités de pilotage. Le Comité National et les Comités Régionaux de pilotage du projet, qui regroupent les acteurs clés du développement Agricole et rural, auront un impact positif dans la gouvernance.</p> <p>Les procédures de gestion financière vont prendre en considération les expériences du projet PREFER et d'autres projets du FIDA.</p> <p>Les responsables financiers et en passation de marchés du projet vont recevoir des appuis pour développer leurs capacités.</p> | | |
| <p>Political Commitment</p> | <i>Substantiel</i> | <i>Substantiel</i> |

| | | |
|---|-------------|-------------|
| <p>Risque:</p> <p>L'Union des Comores organise l'élection présidentielle et celle des Gouverneurs des îles autonomes en janvier 2024. Les jogs électoraux pourraient changer les orientations politiques aux Comores et retarder la conception du projet et sa ratification. Ce contexte politique présente donc un risque pour la mise en place du projet et de son ancrage institutionnel.</p> <p>La faible mobilisation des fonds de contrepartie affecte le niveau de performance du projet. Les effets de la COVID-19 et de la crise Russo-Ukrainienne aggravent déjà les capacités du Gouvernement à mobiliser des ressources propres à affecter aux Projets à financement extérieur. En effet, les réponses aux crises pourraient affecter les capacités du Gouvernement à honorer ses engagements y compris dans le cadre du service de la dette extérieure et avoir un impact négatif sur l'engagement financier du Gouvernement de mobiliser des fonds de contrepartie en espèces dans le cadre du projet FORCE Jeunes.</p> | Substantiel | Substantiel |
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Planifier davantage la contribution du gouvernement en taxes plutôt qu'en espèces. Le gouvernement pourra également apporter d'autres formes de contribution en nature. La planification financière du projet va intégrer la valeur locative des locaux mis à sa disposition comme faisant partie de la contribution nationale. Il va en outre s'allier aux autres projets ayant les mêmes problèmes pour un plaidoyer commun en vue d'obtenir l'inscription d'une ligne budgétaire y relative, dans les Lois des Finances.</p> <p>Les rencontres avec la partie nationale, notamment avec le Secrétaire Général du Gouvernement et le Ministre en charge des finances, qui ont été déjà initiées dans le cadre du projet PREFER, vont être poursuivies, afin d'inciter davantage le pays à contribuer aux reconstitutions des fonds du FIDA.</p> <p>L'accession des Comores à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) témoigne l'engagement du pays à mener des multiples réformes sur le plan législatif, institutionnel, commercial et économique. Ceci constitue une opportunité pour le projet FORCE-Jeunes étant donné l'adhésion à l'OMC accroît l'ouverture commerciale, contribue à l'amélioration de l'environnement des affaires et des investissements aux Comores.</p> <p>Aux Comores, la promotion de l'emploi des jeunes figure parmi les priorités nationales. Le Gouvernement a mis en place un outil stratégique pour un système durable d'appui à l'emploi des jeunes. Il y a l'adoption du décret n°21-087/Pr, la loi n°21-007/Au baptisé « un jeune, un emploi en Union des Comores »</p> <p>FORCE-Jeunes contribuera à appuyer le développement du secteur financier pour stimuler l'investissement de l'entrepreneuriat, et promouvoir une meilleure éducation financière des jeunes.</p> <p>La stratégie de gestion de savoirs de FORCE-Jeunes favorisera les échanges d'expériences et l'apprentissage au sein et/ou en dehors du portefeuille pour appuyer la mise en œuvre des interventions stratégiques.</p> | | |
| <p>Stratégies et politiques sectorielles</p> | Moyen | Moyen |
| <p>Policy Development and Implementation</p> | Moyen | Moyen |
| <p>Risque:</p> <p>Les stratégies et politiques nationales qui régissent le secteur rural et agricole contiennent peu de vues des organisations de producteurs ruraux ; les ressources pour leur mise en œuvre sont insuffisantes.</p> <p>La mise à jour et/ou mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles (genre, jeunes, nutrition, formation et insertion professionnelle, agriculture) ne sont pas effectives et pourront handicaper l'atteinte des objectifs du projet.</p> | Moyen | Moyen |

| | | |
|---|--------------------|--------------------|
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le projet est en contact avec la chambre d'agriculture et s'attèle à la structuration des groupements en coopératives. Force-Jeunes a contribué à l'amélioration de la participation des producteurs agricoles à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques en facilitant les espaces de concertation.</p> <p>Des dialogues politiques avec la partie nationale vont être entrepris, notamment avec le Ministère de tutelle, en charge de l'Agriculture afin de promouvoir approche commune pour la mise en œuvre du projet.</p> <p>Les différents partenariats avec toutes les parties prenantes œuvrant dans la formation professionnelle des jeunes seront établis.</p> | | |
| <p>Policy alignment</p> | Faible | Faible |
| <p>Risque:</p> <p>Bien que le Projet FORCE Jeunes soit aligné sur les stratégies et politiques nationales dans le secteur rural et agricole, le risque de non-alignement de ces stratégies avec le ciblage des pauvres et la mise en œuvre de projets intégrant des thématiques transversales (environnement, climat, genre, nutrition, jeunes, participation du secteur privé, etc.) subsiste. Il en est de même du risque d'inadéquation des objectifs et stratégies du Projet Force-Jeunes avec les modalités de mise en œuvre du: (i) Plan Comores Émergent à l'horizon 2030 (PCE) qui présente les ambitions générales de l'État en matière de développement sous la forme d'orientations et de lignes directrices ainsi que du; (ii) Plan de Développement Intérimaire (PDI 2020-2024) qui est le plan à moyen terme du PCE.</p> | Faible | Faible |
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le document de référence qu'est le PCE favorable aux projets de développement rural ciblant les plus pauvres, confirme que l'agriculture comorienne doit jouer un rôle de moteur de croissance et de sécurité alimentaire, dans le cadre d'une approche chaîne de valeur et de l'entreprenariat agricole rural.</p> <p>Les objectifs de Force-Jeunes sont alignés sur les politiques et stratégies nationales contenues dans le Plan Comores Émergent à l'horizon 2030 (PCE) et le Plan de Développement Intérimaire (PDI 2020-2024) qui prévoient globalement la modernisation de l'agriculture dans l'Union des Comores. Ils sont également alignés sur le plan de relance post-COVID 19.</p> | | |
| <p>Contexte environnemental et climatique</p> | Substantiel | Substantiel |
| <p>Project vulnerability to climate change impacts</p> | Substantiel | Substantiel |
| <p>Risque:</p> <p>Etant donné que les jeunes vont entreprendre dans des secteurs affectés de manière négative par les changements climatiques (agriculture, élevage, pêche), les risques de changement de productivité et de la qualité de la production pourront augmenter, induisant ainsi à la vulnérabilité des jeunes.</p> <p>Les cultures vont être affectées par les variations de températures et des précipitations. Les ressources en eau sont impactées tant sur la quantité que sur la qualité. Une diminution de la quantité et/ou une abondance de précipitations entrave le bon développement des cultures. Ces situations favoriseront la prolifération des insectes nuisibles, l'apparition des maladies sur les plantes et les changements des aires de distribution géographiques de certaines espèces végétales.</p> <p>Les risques pour le secteur élevage concernent les maladies qui provoqueront des perturbations physiologiques, entre autres, un retard de croissance, diminution de la production laitière, sensibilités aux maladies, des mortalités, et la dégradation des pâturages.</p> <p>La violence des cyclones, aggravée par les changements climatiques, occasionnerait une baisse des rendements agricoles. L'accroissement des intensités des cyclones sont aussi néfastes pour les poissons et les macro crustacés. Une telle situation risquerait de rendre plus difficile les activités des jeunes œuvrant dans le secteur pêche.</p> | Substantiel | Substantiel |

| | | |
|--|--------------------|--------------------|
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Force-Jeune appuiera le renforcement de la résilience et la réduction de la vulnérabilité de la population face aux changements climatiques, et promeut des options d'adaptation aux changements climatiques auprès de ses cibles. Le projet Force-Jeunes diffuse aussi des semences résistantes aux changements climatiques, et mène des accompagnements techniques au niveau des groupements dans l'adoption des techniques agricoles résilientes. L'agroforesterie et l'association culturelle utilisent la couverture végétale des sols.</p> <p>Le projet va accompagner les jeunes/femmes à développer des exploitations plus respectueuses de l'environnement. Le projet entreprendra des sessions de sensibilisation et de communication sur l'adaptation aux changements climatiques, en partenariat avec le Ministère de tutelle.</p> <p>La construction et/ou la réhabilitation de citernes, l'installation des réservoirs, ainsi que le captage des eaux auprès des sources d'eau entraînent l'accès à l'eau.</p> <p>Partenariat avec les services météo pour la diffusion des informations agro-climatiques permet une meilleure adaptation aux changements climatiques.</p> | | |
| <p>Project vulnerability to environmental conditions</p> | Substantiel | Substantiel |
| <p>Risque:</p> <p>Il existe de nombreuses zones en forte pente qui, suite à des pressions anthropiques ou des effets naturels, favorables au transport solide dans les cours d'eau, accélèrent les écoulements et provoquent l'infiltration. Ces zones en forte pente pourrait entraîner une érosion et une perte d'éléments nutritifs à l'échelle du bassin, accroissent le risque d'inondation et dégradent la biodiversité.</p> <p>Difficulté pour le projet d'atteindre les objectifs de production des cultures assignés par le DCP à cause de l'escarpement des terrains et des risques d'érosion.</p> | Substantiel | Substantiel |
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les activités qui seront entreprises par le Force-Jeunes amélioreront la conservation des ressources naturelles et la fertilité des terres.</p> <p>Les activités par les bénéficiaires afin de limiter l'érosion concernent notamment l'aménagement antiérosif de terres en forte pente, l'embocagement, l'entretien des réseaux d'irrigation ainsi que la protection des sources d'eau. Le Force-Jeunes fournit des formations sur les techniques de Conservation des Eaux et du sol (CES) et sur la gestion de l'environnement. La conservation des sols est améliorée grâce à l'adoption des techniques d'embocagement. L'approche « chaîne de solidarité » est promu dans l'acquisition des matériels végétaux pour les embouchures.</p> <p>Le projet a également accepté d'adopter la promotion des variétés résilientes aux changements climatiques, le recours aux fertilisants agricoles, la pratique de la rotation culturelle, qui a permis la préservation de la fertilité des sols.</p> | | |
| <p>Portée du projet</p> | Moyen | Moyen |
| <p>Technical Soundness</p> | Substantiel | Substantiel |
| <p>Risque:</p> <p>La conception de Force-Jeunes intègre principalement la mise à échelle des appuis techniques et organisationnels aux jeunes et femmes ainsi que les embocagement, une innovation technique pilotée et ayant fait ses preuves dans l'Union des Comores. Il reste un risque que le projet intègre plusieurs approches et se complexifie, n'améliore pas ses réalisations en inspirant des leçons apprises dans d'autres pays.</p> <p>La faible capacité à la fois au niveau de l'équipe du projet, des partenaires de mises en œuvre des organisations paysannes pourrait aussi impacter la solidité technique du projet.</p> | Substantiel | Substantiel |

| | | |
|--|--------------------|--------------------|
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>La conception du projet se fera au moyen des approches déjà expérimentées aux Comores par le FIDA et d'autres partenaires. Cette approche confortera la solidité technique du projet. Les approches de Force-Jeunes seront toutes issues vers l'entrepreneuriat individuel ou associatif/coopératif. Aux fins d'amélioration des réalisations de Force-Jeunes, des expériences du FIDA dans d'autres contextes similaires seront également dissociables pour l'application par Force-Jeunes. Des appuis institutionnels sont prévus par le projet. Un manuel d'exécution technique sera établi afin de faciliter la mise en œuvre des activités. Les bonnes pratiques du projet PREFER et des autres projets financés par le FIDA et d'autres partenaires techniques et financiers vont être valorisées.</p> | | |
| <p>Project Relevance</p> | Faible | Faible |
| <p>Risque:</p> <p>Les objectifs et les interventions du projet sont alignés sur les priorités nationales de développement mais doivent être suffisamment adaptés et adéquats en termes de moyens pour répondre efficacement aux besoins et priorités du groupe cible tout au long de la durée de vie du projet. Des inadéquations en termes de ciblage pourront survenir et pourront écarter les plus vulnérables.</p> | Faible | Faible |
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>La planification des activités du Force-Jeunes se fera de manière inclusive et intégrera donc des réponses convenues avec les populations sur la base des besoins clairement exprimés par les pauvres ruraux lors des consultations. Force-Jeunes pourra faire objet de financements additionnels pour mieux répondre aux besoins des groupes cibles. Les approches de ciblage du projet PREFER pourront servir de référence. Des mesures spécifiques seront prises pour mitiger les risques de capture d'élite.</p> | | |
| <p>Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité</p> | Élevé | Élevé |
| <p>Monitoring and Evaluation Arrangements</p> | Substantiel | Substantiel |
| <p>Risque:</p> <p>Le Projet PREFER en cours présente des faiblesses collecte et la remontée de d'informations depuis le terrain et le système de rapportage d'une manière générale ; y compris en lien avec les informations attendues des partenaires d'exécution. Le projet ne dispose pas toujours de suffisamment d'informations sur les effets et impacts induits. Il y a donc un risque que cette situation se présente au démarrage du FORCE Jeunes.</p> | Substantiel | Substantiel |
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Force-Jeunes mettra en place un système de suivi-évaluation fonctionnel fondé sur l'approche de gestion axée sur les résultats, qui sera un outil d'aide à la décision tout au long du cycle du projet. A partir du démarrage, le dispositif intégrera une étude de référence et d'autres activités planifiées et suivies. Une modalité d'assistance technique pourra être mise en place. Les bases de données seront régulièrement à jour, fourniront les informations nécessaires pour le suivi et le pilotage du Projet. Des enquêtes d'effets qui seront organisées par le projet pourront favoriser plus de réalisme dans les mesures des effets de Force-Jeunes.</p> | | |
| <p>Implementation Arrangements</p> | Élevé | Élevé |

| | | |
|--|-------------|-------------|
| <p>Risque:</p> <p>Le projet adoptera l'approche faire-faire. Le Projet PREFER en cours fait montre de difficultés dans la gestion des conventions avec les partenaires de mise en œuvre avec des cas de non-renouvellement desdites conventions et donc des ralentissements dans l'exécution.</p> <p>Les CRDE qui sont des établissements publics appelés à assurer les missions de formation, d'appui-conseil, d'encadrement des organisations de producteurs, de collecte et gestion de données, de fournitures de services de base ; présentent des lacunes fonctionnelles (insuffisance de personnel et de moyens de fonctionnement suffisants). Il y a donc un risque élevé qu'ils ne soient pas en mesure de remplir convenablement leurs missions d'appui aux producteurs et encore moins de pérenniser les acquis.</p> <p>De plus, l'étude de 2017 sur la fragilité en Union des Comores avait déjà fait ressortir parmi les défis transversaux l'insuffisance des capacités humaines, et matérielles à la hauteur des enjeux financiers hypothéquant par conséquent la capacité de parvenir à des bons résultats.</p> | Élevé | Élevé |
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>La mobilisation d'une assistance technique internationale dans une logique de transfert de compétences de type learning-by-doing au cours des premières années du projet est primordiale. Lors des recrutements, des efforts seront déployés pour que les publications de postes puissent être réalisées à la diaspora Comorienne pour y rechercher des compétences.</p> <p>L'évaluation de la performance des partenaires sera permanente, de même que la clarification des termes des conventions avant leur renouvellement. La mise en œuvre du projet intègrera le renforcement institutionnel des partenaires de mise en œuvre.</p> <p>Des visites d'échanges dans d'autres pays sont à prévoir, afin d'identifier les bonnes pratiques dans la correspondance entre les besoins sur le marché et les formations dispensées par le projet. Le projet FORCE-Jeunes pourrait aussi bénéficier des expériences du projet PREFER dans l'accueil des stagiaires, qui pourront appuyer la mise en œuvre du projet, notamment dans la capitalisation des acquis.</p> <p>L'équipe du projet FORCE-Jeunes bénéficiera des connaissances et des savoir-faire acquis par les investissements du FIDA aux Comores et des autres pays dans le cadre de la coopération Sud-Sud.</p> | | |
| <p>Gestion financière du projet</p> | Substantiel | Substantiel |
| <p>Project External Audit</p> | Substantiel | Moyen |
| <p>Risque:</p> <p>Le projet sera audité par un auditeur externe privé reconnu, engagé par le projet et ayant reçu l'accord du FIDA. Il existe un risque de couverture inadéquate de l'audit du programme étant donné que le programme couvre toutes les îles du pays. Il existe un risque de couverture inadéquate de l'audit du programme étant donné que l'auditeur privé peut ne pas avoir accès aux rapports financiers du projet en temps voulu. Il existe également un risque de retard dans le processus de recrutement de l'auditeur externe privé. Le ministère de l'agriculture ne dispose pas d'une fonction d'audit interne. Si le nouveau projet ne dispose pas d'un auditeur interne, l'auditeur externe peut être amené à effectuer des tests d'audit de fond plus étendus, ce qui peut retarder la publication du rapport d'audit.</p> | Substantiel | Moyen |

| | | |
|---|--------------------|--------------------|
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Un plan de couverture d'audit complet a été préparé, qui garantira une couverture d'audit adéquate. Le plan prévoit des audits annuels adéquats à l'UNAC et aux DOF. Chaque DOF de l'île fera l'objet d'un audit annuel afin de garantir des examens réguliers tout au long de la mise en œuvre du projet. Le projet sera contrôlé par des auditeurs externes privés reconnus. L'auditeur préparera un plan de travail pour assurer une couverture adéquate des îles et des principaux domaines de risque du programme. Les termes de référence de l'audit devront être conformes aux termes de référence de l'audit du FIDA et ne pas faire l'objet d'une objection de la part du FIDA. L'audit externe doit également examiner et donner un avis sur la qualité et la fiabilité des rapports financiers intermédiaires au cours de l'année.</p> | | |
| <p>Project Accounting and Financial Reporting</p> | Élevé | Élevé |
| <p>Risque:</p> <p>Il existe un risque de retard dans la consolidation des rapports financiers du programme à l'UNAC qui préparera les rapports financiers consolidés pour le programme et des rapports financiers inexacts en raison de la nature complexe du programme qui a de multiples financeurs, catégories et composantes. Il existe également un risque de retard et d'inexactitude dans l'établissement des rapports financiers en raison d'une codification incorrecte des transactions et de la multiplicité des monnaies concernées. Des retards et des inexactitudes dans les rapports financiers sont également possibles en raison des multiples îles impliquées dans la mise en œuvre du programme et qui ont des responsabilités fiduciaires.</p> | Élevé | Élevé |
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Pour atténuer les risques liés aux rapports financiers, un système comptable approprié sera acquis, capable d'enregistrer et de fusionner hors ligne des données provenant de plusieurs sites afin de faciliter l'analyse financière et les rapports par composante, catégorie, financeur, pour le trimestre concerné, le cumul annuel et le cumul depuis le début du programme, y compris l'enregistrement de données pour mémoire sur les contributions en nature. Le système permettra de consolider les données des îles (DOF) à l'UNAC afin de faciliter l'établissement des rapports destinés au FIDA. Il y aura un modèle de rapport financier harmonisé pour tous les financiers afin de faciliter le rapport financier.</p> | | |
| <p>Project Internal Controls</p> | Substantiel | Substantiel |
| <p>Risque:</p> <p>L'UNAC sera responsable de la gestion financière globale du programme. Elle sera chargée de débloquer les fonds en fonction des plans convenus, tirés des PTBA approuvés, de verser les fonds aux îles chargées de la mise en œuvre et de coordonner le suivi et l'établissement des rapports financiers pour l'ensemble du programme. Il peut y avoir un risque que des contrôles appropriés sur les fonds du programme ne soient pas en place, conduisant à une utilisation inefficace ou inappropriée des ressources du programme.</p> | Substantiel | Substantiel |
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Des contrôles internes ont été institués dans l'ensemble du cadre des procédures financières et administratives. Les contrôles identifiés vont de la bonne tenue des registres et des écritures, de l'autorisation des documents comptables, des achats et des documents administratifs, de l'équilibrage et de la vérification, de la sécurité physique des actifs, des accords de double signature (approbation), à l'établissement de rapports financiers et au suivi. Une fonction d'audit interne sera mise en place pour vérifier la conformité globale des contrôles internes et apporter un soutien à l'amélioration des systèmes, des procédures et des processus. L'environnement de contrôle sera surveillé au moyen d'un audit et d'une surveillance internes et externes.</p> | | |
| <p>Project Funds Flow/Disbursement Arrangements</p> | Substantiel | Substantiel |

| | | |
|--|--------------------|--------------------|
| <p>Risque:</p> <p>Il existe un risque de confusion des fonds de l'UNAC qui seront fournis avec des avances pour la mise en œuvre des activités du programme. Les fonds sont reçus à la Banque Centrale des Comores puis envoyés sur les comptes de l'UNAC au Ministère des Finances. L'UNAC envoie ensuite des avances aux DOF sur la base des activités planifiées. En plus des financements des partenaires extérieurs au développement, des fonds de contrepartie devraient être reçus du gouvernement de l'Union des Comores.</p> | Substantiel | Substantiel |
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Pour limiter les risques de mélange des fonds et faciliter la comptabilisation de toute avance fournie, les fonds seront détenus sur des comptes désignés par le programme en devises étrangères, pour lesquels il y aura un rapprochement mensuel des comptes bancaires et des rapports financiers. L'UNAC tiendra également un compte opérationnel distinct pour chaque source de financement et pour la contribution du gouvernement. Chaque DOF disposera d'un compte opérationnel distinct pour le financement des donateurs et les contributions du gouvernement. Les DOF adresseront des rapports financiers mensuels à l'UNAC pour le suivi des opérations et pour faciliter les rapports trimestriels aux bailleurs de fonds.</p> | | |
| <p>Project Budgeting</p> | Substantiel | Substantiel |
| <p>Risque:</p> <p>Le programme plusieurs financeurs, à savoir le FIDA, la contribution du gouvernement et la contribution des bénéficiaires. Il existe un risque de confusion dans la budgétisation et l'affectation des dépenses à ces multiples financeurs. Il existe également un risque que les plans de travail et les budgets annuels (PTBA) ne soient pas préparés ou révisés en temps voulu, et qu'ils ne soient pas exécutés de manière cohérente, ce qui entraîne une indisponibilité des fonds en cas de besoin, des coûts inéligibles et une réaffectation des fonds du programme, ainsi qu'une lenteur dans la mise en œuvre. L'exactitude du budget a également été un problème dans le projet PREFER en cours.</p> | Substantiel | Substantiel |
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les tableaux des coûts, le document de conception du projet et le manuel des procédures contiennent des détails adéquats sur les activités clés à mettre en œuvre et les sources de financement de ces coûts. Par la suite, le PTBA sera préparé avec des détails adéquats sur le financement des activités clés afin de garantir une orientation adéquate à l'équipe comptable dans l'enregistrement des dépenses. Le PTBA sera codifié pour indiquer, pour chaque activité, les sources de financement, la catégorie de dépense, la composante, le lieu (île), le trimestre de l'activité planifiée et tout autre code d'analyse nécessaire pour simplifier la présentation des rapports au gouvernement et aux financeurs. L'UNAC coordonnera les processus de préparation du budget en étroite collaboration avec les DOF. Le suivi du budget sera effectué périodiquement, au moins sur une base trimestrielle, et tout écart significatif sera discuté au sein du comité de pilotage du projet en vue de prendre des mesures correctives. Le budget approuvé sera codé dans le système comptable afin de permettre un suivi par lieu, par composante et par catégorie.</p> | | |
| <p>Project Organization and Staffing</p> | Élevé | Élevé |
| <p>Risque:</p> <p>Il y a deux niveaux administratifs de mise en œuvre du programme qui auront des responsabilités fiduciaires, l'Unité Nationale de Coordination du Projet (UNAC) et les Délégations Opérationnelles (DOF) sur les trois îles où les activités sont menées sur le terrain. Les projets précédents financés par le FIDA et mis en œuvre par le biais de structures similaires ont connu des problèmes de ponctualité et de qualité des rapports financiers des îles au niveau national, ce qui a systématiquement entraîné des retards dans les rapports financiers destinés à l'UNAC et au FIDA en raison de la capacité du personnel financier. L'UNAC et la DOF manquent souvent de personnel qualifié ayant l'expérience de la gestion des fonds du FIDA et d'autres donateurs.</p> | Élevé | Élevé |

| | | |
|--|---------------------------|---------------------------|
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Pour atténuer le risque lié à la qualité et à la ponctualité des rapports financiers des îles, il est proposé d'avoir un comptable sur chaque île pour garantir l'exactitude, l'exhaustivité et la ponctualité des rapports financiers et des rapprochements bancaires des DOF à l'UNAC. Afin de s'assurer que le personnel de l'UNAC et des DOFs se familiarise avec les procédures du FIDA et l'autre co-financée, le FIDA fournira une formation de renforcement des capacités au personnel financier qui sera sélectionné pour gérer les finances du projet. Le renforcement des capacités comprendra la familiarisation avec les procédures sur les rapports financiers, la catégorisation des dépenses à travers les composantes, les catégories, les calendriers des rapports financiers et d'autres aspects de la gestion financière liés au programme.</p> | | |
| <p>Passation des marchés relatifs au projet</p> | <p>Substantiel</p> | <p>Substantiel</p> |
| <p>Public Procurement Processes</p> | <p>Substantiel</p> | <p>Substantiel</p> |
| <p>Risque:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En l'absence d'un portail des marchés publics qui met à disposition du public une information sur l'ensemble des textes réglementaires; les DAO types; les plans de passation, les avis généraux et avis spécifiques de passation de marchés; les avis d'attributions; les décisions de l'ARMP sur les litiges; les statistiques sur les marchés approuvés et annulés, les rapports d'audits des marchés publics; la liste des entreprises sanctionnées, et étant donné que le projet appliquera la loi nationale, il existe un risque de ne pas mettre à la disposition du public toutes les informations relatives aux marchés lancés dans le cadre de FORCES JEUNES. 2. Etant donné que le niveau de la corruption aux Comores est très élevé avec un score de l'indice de perception de la corruption de 19/100 en 2022 et en l'absence d'un processus transparent et d'un système efficace d'évaluation de la performance en passation des marchés, des pratiques comme le favoritisme, le népotisme, etc.. peuvent être appliquées par le projet. 3. En l'absence des manuels qui définissent les exigences pour les contrôles internes relatives à la passation des marchés, le projet risque de ne pas effectuer efficacement ces contrôles internes 4. Les audits de passation des marchés conclus dans le cadre du projet risquent d'être effectués sur la conformité et non pas sur la performance. 5. Non existence de l'avis d'intention d'attribution des marchés dans le système national et étant donné que le projet appliquera le système national, le projet risque de ne pas émettre ces avis et par la suite de ne pas respecter la période accordée pour la contestation. | <p>Substantiel</p> | <p>Substantiel</p> |

| | | |
|--|---------------------------|---------------------------|
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'UNAC publiera toutes les données relatives aux marchés conclus dans le cadre de FORCES JEUNES sur le site internet du MAPETA.. 2. Les missions de supervision et d'assistance du FIDA seront intensifiées pour s'assurer à ce que le personnel des projets financés par le FIDA ainsi que les soumissionnaires, prestataires de services, fournisseurs, entrepreneurs et consultants respectent les normes les plus élevées d'éthique et d'intégrité lors de la passation et de l'exécution des contrats financés par le FIDA 3. Le projet veillera à ce que les numéros d'urgence du FIDA pour signaler les cas de corruption ou de harcèlement seront inclus dans tous les documents d'appel d'offres. 4. Tous les soumissionnaires et contractants qui participeront à la passation de marchés dans le cadre du projet doivent se conformer à l'auto-certification prévue par le Guide pratique de passation des marchés publics 2020 du FIDA. FORCES JEUNES inclura dans tous les documents d'appel d'offres et les contrats le formulaire d'auto-certification du FIDA. 5. Le projet suivra le manuel de la mise en œuvre du projet (PIM). 6. Le projet veillera à exécuter les recommandations des missions de supervision, d'assistance, d'audit du FIDA. 7. Le projet élaborera une liste de contrôle (Checklist) à utiliser par les auditeurs pour l'audit de la passation des marchés. 8. Le projet préparera une liste des risques identifiées en cours d'exécution de la passation des marchés et à identifier les mesures de mitigation nécessaires. 9. Le projet devra inclure dans les mandats des cabinets d'audit/ des auditeurs le concept de l'audit de rendement. <p>Le projet suivra les procédures d'adjudication du FIDA.</p> | | |
| <p>Capability in Public Procurement</p> | <p>Substantiel</p> | <p>Substantiel</p> |
| <p>Risque:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En l'absence des stratégies de passation des marchés, l'UNAC aura des difficultés à gérer efficacement le processus de passation des marchés qui vont être lancés dans le cadre du projet. Il y a un risque de ne pas pouvoir optimiser l'utilisation des ressources disponibles, de ne pas obtenir les meilleurs prix, de ne pas garantir la qualité des biens et services requis et de ne pas identifier les risques associés à la passation des marchés ainsi que les mesures appropriées. 2. Etant donné que le recours à la passation des marchés de gré à gré est fréquent dans les administrations publiques comoriennes. Le projet risque d'utiliser fréquemment cette méthode de passation. 3. Les autorités adjudicatrices aux Comores se contentent d'afficher les résultats sur un tableau d'affichage. La non-publication des avis d'attribution des marchés par le projet ne permettra pas d'assurer la transparence et de maintenir un environnement concurrentiel sain. 4. En l'absence de données statistiques sur la passation des marchés, l'UNAC ne sera pas en mesure (i) d'évaluer l'efficacité de la gestion des contrats conclus dans le cadre du projet, (ii) d'évaluer la proportion de fournisseurs, entrepreneurs et consultants enregistrés qui participent et obtiennent des marchés et (iii) d'évaluer le nombre total et valeur des marchés attribués aux entreprises nationales/étrangères. | <p>Substantiel</p> | <p>Substantiel</p> |

| | | |
|---|---------------------------|---------------------------|
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'UNAC et les délégations opérationnelles du projet suivront la stratégie de passation des marchés du projet. 2. Le recours à la passation de marchés de gré à gré n'est envisageable dans le cadre du projet qu'avec une justification suffisamment détaillée adressée au FIDA pour obtenir son avis de non-objection indiquant notamment pour quelle raison un marché de gré à gré est choisi plutôt qu'une procédure de passation de marchés concurrentielle, ainsi que les motifs pour lesquels un consultant/ une entreprise particulier(e) est recommandé(e). 3. Le projet publiera les avis d'attribution sur le site du FIDA et sur le site «Comores Marchés publics» une fois rendu opérationnel. 4. Le projet enverra à l'ARMP avant la fin de chaque année budgétaire un rapport détaillé sur tous les marchés lancés/ attribués au cours de l'année en question y compris le nombre d'entrepreneurs, de fournisseurs et de consultants qui participent aux marchés lancés dans le cadre du projet FORCES JEUNES et le nombre des marchés attribués aux entreprises nationales/ Internationales 5. Le projet utilisera l'outil de gestion du FIDA (CMT) et veillera à sa mise à jour continue. 6. FORCES JEUNES recrutera un responsable de passation des marchés à l'UNAC et des assistants en passation des marchés aux délégations opérationnelles du projet pour suivre de près la mise en œuvre de tous les contrats et veiller à ce qu'ils soient achevés dans les délais fixés dans les contrats. 7. Les missions de supervision et d'assistance du FIDA seront intensifiées surtout pendant les deux premières années d'exécution du projet pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de ses activités. | | |
| <p>Accountability and Transparency</p> | <p>Substantiel</p> | <p>Substantiel</p> |
| <p>Risque:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) mandatée de faire la formation et le développement des capacités des agents publics chargés de l'exécution de la passation des marchés publics, n'a pas les moyens et ressources suffisants permettant d'effectuer efficacement sa tâche. Le projet risque de ne pas trouver des responsables de passation des marchés qualifiés. 2. En l'absence d'un système permettant de gérer les données de l'ensemble du processus de passation des marchés et étant donné que la plateforme «Comores Marchés Publics» n'est pas encore opérationnelle, l'UNAC pourra avoir des difficultés à gérer d'une manière efficace les données relatives aux marchés qui vont être lancés dans le cadre de FORCES JEUNES. 3. En l'absence d'une cellule de gestion des marchés publics au MAPETA et étant donné que les nominations aux postes de responsable des marchés publics ne sont pas généralement concurrentielles, les responsables de passation du projet peuvent être nommés parmi les fonctionnaires du MAPETA qui n'ont pas d'expérience en matière de passation des marchés. 4. En l'absence d'un système de mesure de la performance en passation des marchés portant sur les aspects quantitatifs et qualitatifs, l'UNAC aura des difficultés à faire l'évaluation de la performance en passation des marchés. | <p>Substantiel</p> | <p>Substantiel</p> |
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le projet prendra en charge la formation des agents de passation des marchés du MAPETA et des partenaires étatiques. 2. Le personnel de passation des marchés du projet participera au programme de formation du FIDA sur les procédures de passation des marchés «BUILDPROC». 3. Recrutement du personnel de passation des marchés du projet par voie concurrentielle. 4. La prise en charge par le projet des stagiaires en passation des marchés. 5. Les missions de supervision et d'assistance du FIDA évalueront la performance du projet en passation des marchés. | | |
| <p>Legal and Regulatory Framework</p> | <p>Faible</p> | <p>Faible</p> |

| | | |
|--|-------------|-------------|
| <p>Risque:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En l'absence d'un manuel des procédures de passation des marchés, le projet peut appliquer des procédures non convenables menant à une déclaration d'irrégularités et une annulation des procédures. 2. En l'absence des décrets règlementaires de la nouvelle loi précisant les modalités d'application de cette loi, le projet peut interpréter la loi d'une manière non conforme menant à une annulation des procédures et par la suite à un retard dans l'exécution des activités prévues. 3. Des lacunes dans les procédures d'adjudication des marchés sont observées qui risquent de mener à des contestations de la part des soumissionnaires et à un retard dans l'attribution des marchés et l'exécution des activités prévues dans le cadre du projet. 4. En l'absence d'un système efficace de suivi des marchés publics, le projet aura des difficultés (i) à gérer d'une manière efficace les marchés lancés dans le cadre de FORCES JEUNES, (ii) à identifier les contrats à haut risque et (iii) à prendre les mesures de mitigation nécessaires. 5. L'accès du public à l'information présente des faiblesses qui peuvent défavoriser la responsabilité du projet envers le public et par la suite augmenter le risque de favoritisme et réduire la concurrence entre les entreprises. 6. La tenue en lieu sûr des archives, documents de la passation des marchés démontre une faiblesse. Le projet risque de ne pas pouvoir maintenir pour une longue période (10 ans) les documents de passation des marchés qui vont être lancés dans le cadre de FORCES JEUNES 7. En l'absence des dossiers types d'appel d'offres International, l'UNAC risque d'utiliser les dossiers types d'appel d'offres national qui ne contiennent pas toutes les dispositions nécessaires relatives à un appel d'offres international. | Faible | Faible |
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. FORCES JEUNES suivra le manuel des procédures en passation des marchés faisant partie du manuel de mise en œuvre du projet (PIM). 2. FORCES JEUNES suivra les procédures du Guide pratique de Passation des Marchés du FIDA relatives aux: <ul style="list-style-type: none"> - Méthodes de sélection (Module F2) et d'évaluation des Services de Conseil (Modules K5 – K6- K7 et K8) - Adjudication du contrat (Modules L -L1- L2- M – M1 et M2). 3. FORCES JEUNES utilisera l'outil de suivi des contrat du FIDA (CMT) 4. FORCES JEUNES présentera à l'ARMP et à la Direction nationale de contrôle des marchés public un rapport annuel sur tous les marchés conclus au cours de l'année incluant les informations sur le processus de passation ainsi que le processus de gestion des contrats y compris les paiements effectués et la résolution des litiges le cas échéant. 5. Publication des avis d'appel d'offres, des avis d'appel à manifestation et des avis d'attribution des marchés dans le cadre du projet sur le site web officiel unique «Comores Marchés Publics» et sur le site du MAPETA une fois devenu opérationnel. 6. L'UNAC et les délégations opérationnelles partageront tous les avis d'attribution des marchés attribués dans le cadre du projet FORCES JEUNES avec l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP). 7. L'UNAC et les délégations opérationnelles suivront les dispositions relatives à l'archivage prévues dans le Manuel des procédures de passation du projet (PIM). 8. FORCE JEUNES utilisera le dossier type d'appel d'offres international du FIDA. 9. L'UNAC et les délégations opérationnelles incluront dans les dossier d'appel d'offres nationaux les dispositions suivantes du FIDA : <ul style="list-style-type: none"> (a)- La politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations; (b)- Les dispositions sur le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels (c) - Le droit du FIDA de mener un audit ou une inspection (d)- Les dispositions sur les normes de performance PESEC. (e)- Le formulaire d'auto-certification du FIDA. | | |
| <p>Impact environnemental, social et climatique</p> | Moyen | Moyen |
| <p>Vulnerability of target populations and ecosystems to climate variability and hazards</p> | Substantiel | Substantiel |

| | | |
|--|---------------|---------------|
| <p>Risque:</p> <p>Etant donné que l'Union des Comores est un pays insulaire, la vulnérabilité biophysique des populations cibles se traduit par les pertes potentielles engendrées par les catastrophes naturelles qui frappent le pays. Due au taux de pauvreté élevé, au niveau d'éducation faible de la population, au non-accès à des informations agrométéorologiques à temps, la vulnérabilité sociale des populations cibles se traduit par leur faible capacité d'adaptation face aux fluctuations et aléas climatiques.</p> <p>Etant un pays insulaire, la vulnérabilité des écosystèmes aux Comores s'explique par les perturbations répétées et de différentes natures sur les communautés d'espèces animales et végétales, dues aux changements climatiques, au changement d'usage des terres, de la pollution, et à la surexploitation des ressources.</p> | Substantiel | Substantiel |
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Force-Jeunes développe des partenariats pour l'amélioration de l'accès aux données agrométéorologiques. Pour pallier les effets des changements climatiques sur les ressources en eau, Force-Jeunes a intégré ses appuis sur la mobilisation des eaux de surface par le captage des eaux dans des citernes et dans des réservoirs. Force-Jeunes appuiera les bénéficiaires dans le système de distribution de l'eau. Concernant la protection des sources en eau ainsi que des infrastructures bénéficiaires d'eau, les effectuent des reboisements autour des sources d'eau.</p> | | |
| <p>Greenhouse Gas Emissions</p> | <i>Faible</i> | <i>Faible</i> |
| <p>Risque:</p> <p>Les utilisations non contrôlées et non certifiées d'engrais chimiques, des bois de chauffage comme source d'énergie, favoriseront les risques d'augmentation des émissions des gaz à effet de serre, qui impacteront significativement des incidences sur les changements de températures et de précipitations, et qui vont impacter l'Agriculture.</p> | Faible | Faible |
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>D'importantes actions de sensibilisation sont prévues en direction des groupes ciblés et des populations rurales en général. Force-Jeunes fera également la promotion des ressources énergétiques alternatives.</p> <p>Les jeunes seront formés sur les techniques limitant l'émission de gaz à effet de serre et aussi sur la pratique du reboisement et de l'agroforesterie pour atténuer les risques. Le projet promouvra systématiquement la valorisation des systèmes agroécologiques et les pratiques culturelles climato-résilientes. L'utilisation des sources d'énergie renouvelable sera privilégiée au niveau des entreprises et des ménages.</p> <p>Amélioration de la collecte des déchets, promotion du biogaz et du compostage pour fournir des engrais biologiques aux jeunes agriculteurs.</p> <p>Pratique du reboisement et de l'agroforesterie pour augmenter la capacité de séquestration des gaz à effet de serre.</p> <p>Valorisation des pratiques culturelles climato-résilientes.</p> <p>Utilisation des sources d'énergie renouvelable privilégiée au niveau des entreprises et des ménages.</p> | | |
| <p>Physical and Economic Resettlement</p> | <i>Faible</i> | <i>Faible</i> |
| <p>Risque:</p> <p>Aucun risque que le projet puisse avoir un impact physique, social, culturel ou économique négatif important, notamment auprès des groupes marginalisés, du fait de l'acquisition de terres et de la perte involontaire de terres, d'actifs, d'accès aux actifs, de sources de revenus ou de moyens d'existence.</p> | Faible | Faible |
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les réalisations de FORCE-Jeunes n'entraîneront pas de déplacements des populations.</p> | | |
| <p>Community health, safety and security</p> | <i>Moyen</i> | <i>Moyen</i> |

| | | |
|---|---------------|---------------|
| <p>Risque:</p> <p>Existence de maladies contagieuses telles que la lèpre qui ont des répercussions sur la santé publique et les relations humaines au sein des communautés. L'évolution de la pandémie de COVID-19 pourra entraîner des mesures de restriction empêchant le bon déroulement des activités du Projet.</p> | Moyen | Moyen |
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Mesures en place pour lutter contre ces maladies avec le soutien des partenaires internationaux (OMS, ONG, etc.). Intensification de la sensibilisation des communautés sur les mesures à prendre en fonction de la situation sanitaire.</p> | | |
| <p>Labour and Working Conditions</p> | Moyen | Moyen |
| <p>Risque:</p> <p>Pénibilité du travail agricole à cause de l'inadaptation des outils et matériels. Cela entraîne une perte progressive de la productivité et de la production dans les exploitations agricoles.</p> <p>Des pratiques de travail abusives (par exemple, le travail forcé ou le travail des enfants), des cas de violence sexiste, des conditions de travail discriminatoires et dangereuses pourront se produire. La pénibilité du travail pourrait aussi subvenir, étant donné la forme du relief très accidenté.</p> | Moyen | Moyen |
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le projet va intégrer les principes du travail décent pour les jeunes ruraux. Tous les contrats de travail, toutes les conventions financées avec le fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et promouvant le travail décent. Les mesures de prévention et de lutte contre la violence sexiste seront prises et le Projet intégrera dans les activités de sensibilisation et des formations pour adresser et mitiger la violence sexiste. Une formation sur des questions telles que l'exploitation et les abus sexuels, le travail des enfants et le travail décent sera dispensée aux partenaires d'exécution au démarrage. Les procédures SECAP seront strictement appliquées aux différents contrats dans le cadre du projet.</p> <p>Acquisition par Force-Jeunes et mise à disposition bénéficiaires aux matériels motorisés (tricycle motorisé pour le transport de produits, motoculteur pour le travail des champs).</p> | | |
| <p>Indigenous People</p> | Faible | Faible |
| <p>Risque:</p> <p>Aucun risque que le projet puisse avoir un impact physique, social ou économique négatif important sur les peuples autochtones.</p> | Faible | Faible |
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les activités de FORCE-Jeunes n'affectent pas de peuples autochtones.</p> | | |
| <p>Cultural Heritage</p> | Faible | Faible |
| <p>Risque:</p> <p>FORCE-Jeunes ne présente pas de risque de causer une dégradation importante des ressources culturelles ou physiques.</p> | Faible | Faible |
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les activités de FORCE-Jeunes n'affectent pas le patrimoine culturel.</p> | | |
| <p>Resource Efficiency and Pollution Prevention</p> | Moyen | Moyen |

| | | |
|---|---------------|---------------|
| <p>Risque:</p> <p>Le risque que le projet puisse causer une pollution importante de l'air, de l'eau et des terres et une utilisation inefficace des ressources pouvant menacer les personnes, les services écosystémiques et l'environnement aux niveaux local, régional et mondial.</p> <p>Des pollutions des eaux et du sol pourraient être dues à l'utilisation non contrôlée des produits phytosanitaires liée à l'intensification agricole et notamment au développement du maraîchage ; mauvaise gestion des déchets de transformation.</p> | Moyen | Moyen |
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Force-Jeunes fera recours à la lutte biologique pour lutter contre les insectes nuisibles et les maladies des plantes.</p> <p>L'approche intégrée basée sur l'agroécologie favorisera l'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires et la minimisation de l'utilisation d'engrais inorganiques en remplacement d'engrais organiques biodégradables.</p> | | |
| <p>Biodiversity Conservation</p> | Faible | Faible |
| <p>Risque:</p> <p>Etant donné le relief très accidenté aux Comores, les risques d'érosion et d'ensablement des cours d'eau sont favorisés, aggravant ainsi les pertes d'éléments nutritifs, ainsi que la dégradation de la biodiversité. L'intensification des zones de production agricole menée par le projet pourrait entraîner des impacts négatifs sur la biodiversité. Etant donné que dorénavant, les interventions humaines commencent à exploiter les terres à des altitudes de plus de 1200m aux Comores, il y a des risques dans l'exploitation illicite de l'espace forestier. Cette situation favorisera ainsi la disparition des habitats naturels.</p> <p>L'utilisation non contrôlée des pesticides risque aussi de modifier les habitats naturels de la faune et de la flore, de contaminer les chaînes alimentaires et d'induire à une mort subite des animaux.</p> <p>La pratique des techniques de pêche utilisant des substances toxiques, présente des risques extrêmement nuisibles aux écosystèmes marins, induisant ainsi à la surexploitation halieutique le long de la côte et à la destruction des récifs de coraux.</p> | Faible | Faible |
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Mise à l'échelle des pratiques d'embocagement et d'aménagement isohypse.</p> <p>Conservation des variétés de ressources génétiques des plantes (manioc et banane) et potentiel de multiplication des boutures et plants (parc à bois, germoir).</p> <p>Pratiques promouvant la restauration des terres, la gestion des ressources naturelles et halieutiques et l'utilisation des intrants bio et la gestion rationnelle des déchets</p> <p>Promotion des techniques de pêche durable</p> <p>Collaboration avec les associations de pêcheurs pour associer la pratique de pêche artisanale aux Dispositif de Concentration des Poissons, afin de garantir une bonne planification des campagnes de capture.</p> <p>Application des mesures conservatoires réglementant les captures de poisson (repos biologiques) ainsi que des activités visant à atténuer les risques de surpêche (surveillance).</p> | | |
| <p>Parties prenantes</p> | Moyen | Moyen |
| <p>Stakeholder Grievances</p> | Moyen | Moyen |
| <p>Risque:</p> <p>Du fait de nombreuses interactions et échanges entre les parties prenantes du Projet FORCE Jeunes, il y a un risque que les doléances des parties prenantes ne soient pas totalement prises en compte surtout en cas d'absence de cadre et de canal de remontée des doléances pour prévenir et résoudre les différends dans le projet. Une telle situation ne permettra pas de certifier que les services rendus aux bénéficiaires le sont à leur satisfaction et pourra atténuer l'atteinte des objectifs du projet.</p> | Moyen | Moyen |

| | | |
|--|--------------|--------------|
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>La mise en place du mécanisme de règlement des doléances pour Force-Jeunes sera effective afin de formaliser les plaintes faites par les groupes cibles ainsi que les réponses apportées.</p> | | |
| <p>Stakeholder Engagement/Coordination</p> | Moyen | Moyen |
| <p>Risque:</p> <p>Du fait du grand nombre de parties prenantes du Projet FORCE Jeunes, il y a un risque de faible harmonisation, fluidité d'information et coordination entre les parties prenantes du projet y compris par rapport aux thématiques genre et nutrition. Cette situation pourra créer des asymétries d'informations entre les parties prenantes et affectera les réalisations du Projet.</p> | Moyen | Moyen |
| <p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Dans le processus de conception du projet, des critères de sélection clairs et rigoureusement appliqués pour identifier les parties concernées plus sensibles aux objectifs affichés dans ce projet et mieux outillées sur le plan technique et financier pour accompagner la mise en place et l'exécution du projet Renforcer le partenariat entre les parties concernées et favoriser la fluidité des informations pour une meilleure coordination</p> | | |



Investir dans les populations rurales

Comores

Rural youth capacity building and entrepreneurship

Rapport de conception

Annexe 10: Stratégie de retrait

Dates de mission: 17/07/2023 - 23/09/2023

Date du document: 23/04/2024

Identifiant du projet 2000003992

Numéro du rapport: 6779-KM

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Annexe 10 : Stratégie de sortie

| Activité à poursuivre après-projet | Date fin d'appui FIDA | Relais de mise en œuvre | Mécanisme de transfert | Engagement des acteurs nationaux à poursuivre l'activité | Apports supplémentaires requis (fonds, formations, semences, etc.) ? Sources ? | Cette activité peut-elle atteindre une plus grande échelle ? Comment ? |
|--|-----------------------|---|--|---|--|---|
| Maintenance et gouvernance des investissements structurants dans le secteur de la pêche (DCP, zones de pêche, repos biologique) | 2029 | Associations/coopératives de pêche Acteurs institutionnels du secteur (DRRH, CNCSP, mairie, etc.,) | Mise en place et signature d'accord de cogestion Installation de DCP appropriée à chaque zone de pêche Délimitation des zones de pêche et définition de calendrier de repos biologiques avec l'implication des pêcheurs Formation et emploi des acteurs, notamment des jeunes des communautés de pêche, dans la réalisation, gestion et maintenance des DCP | Cogestion des investissements et des zones de pêche : implication et responsabilisation des pêcheurs et leurs organisations ; assistance et surveillance des institutions locales et nationales (DRRH, CNCSP, Mairies et tout autre acteur agissant dans la zone et dans le domaine (ex : direction parc marin le cas échéant) | Prise en charge et apport des bénéficiaires pour la maintenance des investissements (DCP). Poursuite de l'assistance techniques et suivi réguliers pour accroître la responsabilisation des acteurs et la gestion des ressources halieutiques. Contribution de l'Etat et ses PTF | Les pratiques de gestion durable de la pêche (DCP, délimitation de zones de pêche, repos biologique) peuvent être reproduits dans d'autres sites de pêche ayant des communautés et des acteurs dynamiques. |
| Préservation de l'environnement et résilience au changement climatique | 2029 | Associations/coopératives de pêche Acteurs institutionnels du secteur (DRRH, CNCSP, mairie, etc.,) | Délimitation des zones de pêche et définition de calendrier de repos biologiques avec l'implication des pêcheurs Formation et emploi des acteurs, notamment des jeunes des communautés de pêche, dans la réalisation, gestion et préservation de l'environnement ainsi que mitigation/adaptation au changement climatique | Implication et responsabilisation des jeunes et leurs organisations dans la mise en œuvre (1) des mesures de conservation des sols telles que les courbes de niveau, les terrasses et l'agroforesterie pour prévenir l'érosion et améliorer la fertilité des sols; (2) l'utilisation de produits biologiques, comme le compost et les engrais verts pour améliorer la structure du sol et les niveaux de nutriments; (3) l'utilisation de matériaux locaux, l'adaptation aux chocs climatiques afin de ne pas perturber les activités du projet, etc. (4) techniques d'économie d'eau ; pour conserver l'eau et réduire les besoins d'irrigation, ainsi que pour encourager la construction d'installations de stockage | Prise en charge et apport des bénéficiaires pour les mesures d'adaptation au changement climatique. Poursuite de l'assistance techniques et suivi réguliers pour accroître la responsabilisation des acteurs et la gestion des ressources naturelles. | Les pratiques de gestion durable de l'environnement et de mitigation/adaptation au changement climatique peuvent être reproduites dans d'autres sites de production/transformation ayant des communautés et des acteurs dynamiques. |

| Activité à poursuivre après-projet | Date fin d'appui FIDA | Relais de mise en œuvre | Mécanisme de transfert | Engagement des acteurs nationaux à poursuivre l'activité | Apports supplémentaires requis (fonds, formations, semences, etc.) ? Sources ? | Cette activité peut-elle atteindre une plus grande échelle ? Comment ? |
|---|-----------------------|--|---|---|--|---|
| Ravitaillement régulier des stocks des boutiques d'intrants répondants aux besoins des producteurs Renforcement du CRDE comme acteur d'appui-conseil et fourniture de services aux producteurs | 2028 | Unités de gestion des boutiques d'intrants du CRDE | Mise en place d'outils de gestion assurant la transparence et la rentabilité de l'activité économique de la boutique. Gestion rigoureuse des stocks d'intrants fonctionnel à la demande Formation de jeunes compétents dans la gestion des boutiques et le conseil aux clients Disponibilité régulière de semences (maraîchères et fourragères), engrais, produits de lutte contre les ravageurs, y compris biofertilisants et biopesticides et outillage pour l'agriculture et l'élevage. | de l'eau à petite échelle comme des étangs et des réservoirs pour une utilisation pendant les périodes sèches Intérêt et avantage reconnus par les producteurs dans l'approvisionnement en intrants de qualité auprès de la boutique Jeunes entrepreneurs intéressés à la production de biofertilisant et biopesticides à promouvoir et vendre dans la boutique du CRDE. Accord avec les fournisseurs de la place pour assurer le ravitaillement régulier et des prix préférentiels. Facilitation des Institutions dans l'approvisionnement des biens et matériel en vente à la boutique (facilitation à l'importation, douane, etc.) | Accroissement des stocks par les recettes de la boutiques et contributions ultérieures des partenaires. | La gestion correcte de la boutique peut encourager l'installation à d'autres CRDE |
| Entretien des aménagements et installations (terrassement, système d'irrigation, infrastructures post-récoltes) et gestion du tour de l'eau au sein des périmètres maraîchers | 2030 | Jeunes incubés (regroupés au sein d'une même parcelle), CRDE | Sessions de formation des jeunes formés Echange et partage d'expériences entre producteurs maraîchers Mise en relations avec les services techniques de l'Etat | Gouvernance des associations de producteurs Direction chargée de l'agriculture et CRDE en tant que centre d'incubation | Prise en charge par les jeunes par l'instauration et la collecte des contributions (redevances) pour la prise en main des opérations d'entretien | Le regroupement des exploitants autour d'un usage commun de la source d'eau agricole est suffisamment motivateur et fédérateur en tant que cause commune (exemple du PNDHD). Le renforcement des capacités (formation, échange d'expériences, etc.), des jeunes installés les incitera, avec la présence des CRDE et agents de l'agriculture, à garder les acquis (au minima) et à partager l'expérience à d'autres échelles. |
| Formation et incubation des jeunes ruraux | 2028 | CRDE, ENPMM, Autres centres d'incubation, maîtres artisans | Transferts de compétences et savoir-faire aux personnels des CRDE, ENPMM et autres centres d'incubation Renforcement de la gouvernance et de la renommée de ces | Structures de gouvernance des centres d'incubation accompagnés L'Etat place le CRDE au cœur de la FTP agricole | Accompagnement à l'établissement de partenariat avec d'autres acteurs | Dans le cas des CRDE, les aménagements et renforcements de personnel leur confère un statut de centre de référence pour la formation, l'apprentissage, et l'accompagnement des producteurs. Ils pourront ainsi |

| Activité à poursuivre après-projet | Date fin d'appui FIDA | Relais de mise en œuvre | Mécanisme de transfert | Engagement des acteurs nationaux à poursuivre l'activité | Apports supplémentaires requis (fonds, formations, semences, etc.) ? Sources ? | Cette activité peut-elle atteindre une plus grande échelle ? Comment ? |
|--|-----------------------|--|---|--|--|--|
| | | | centres d'incubation Partenariats de services avec des entités spécialisées | | | générer des ressources en offrant ces services à des partenaires, des organisations de producteurs et pour des filières de plus en plus structurées. L'exploitation des 2 Ha aménagés avec la disponibilité de main d'œuvre (les apprenants des CRDE) permettra aux CRDE de construire progressivement des ressources financières propres issues de la vente des récoltes. Au niveau des autres plateaux techniques appuyés, les bénéficiaires de ces appuis disposeront aussi des capacités pour offrir les services qui répondent aux besoins du marché de l'emploi. |
| Insertion professionnelle des jeunes en parcours 1 et 2 | 2029 | Maison de l'Emploi Chambre d'Agriculture Chambre de Commerce, d'industrie et d'artisanat | Partenariats pour la l'identification des besoins du marché d'emploi, et l'insertion Participation au processus d'orientation des jeunes en initiation | Structure de gouvernance des institutions partenaires Continuité du rôle régalién des partenaires | Mise à disposition de la base de données des jeunes profilés à la maison de l'emploi | La maison de l'emploi satisfait à date, 50% des demandes d'emploi. Le partenariat une fois éprouvée permettra aux jeunes du secteur agricole de s'orienter davantage vers cette structure pour aller sur le marché de l'emploi et le renforcement de compétences |
| Business coaching | 2029 | Prestataires de services et conseillers d'entreprises | Intégration d'une partie du coût de l'appui conseil dans le plan d'affaires des bénéficiaires | Existence de partenariats structurés et de réseaux de conseillers d'entreprises | Développement d'un réseau des conseillers et coach d'entreprises | Les entreprises sont accompagnées sur une période définie. Une fois cet accompagnement terminé, elles devront recourir aux CRDE et aux prestataires pour un appui contre rémunération forfaitaire. Des partenaires au développement bâtiront aussi sur la réussite du mécanisme d'accompagnement post-financement en s'offrant davantage les services des conseillers d'entreprises |



Investir dans les populations rurales

Comores

Rural youth capacity building and entrepreneurship

Rapport de conception

Annexe 11: Thèmes à prendre en compte - pointage des critères d'admissibilité

Dates de mission: 17/07/2023 - 23/09/2023

Date du document: 23/04/2024

Identifiant du projet 2000003992

Numéro du rapport: 6779-KM

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

| Mainstreaming themes – Eligibility criteria checklist | | | | | | |
|---|---|---|--|---|--|--|
| | <input checked="" type="checkbox"/> Be gender transformative | <input checked="" type="checkbox"/> Be youth sensitive | <input type="checkbox"/> Be nutrition sensitive | <input type="checkbox"/> Prioritize persons with disabilities | <input type="checkbox"/> Prioritize indigenous peoples | <input checked="" type="checkbox"/> Include climate finance <input checked="" type="checkbox"/> Build adaptive capacity |
| Situation analysis | <input type="checkbox"/> National gender policies, strategies and actors <input type="checkbox"/> Gender roles and exclusion/discrimination <input type="checkbox"/> Key livelihood problems and opportunities, by gender | <input type="checkbox"/> National youth policies, strategies and actors <input type="checkbox"/> Main youth groups <input type="checkbox"/> Challenges and opportunities by youth group | <input type="checkbox"/> National nutrition policies, strategies and actors <input type="checkbox"/> Key nutrition problems and underlying causes, by group <input type="checkbox"/> Nutritionally vulnerable beneficiaries, by group | <input type="checkbox"/> National policies, strategies and actors <input type="checkbox"/> Main groupings among PwDs <input type="checkbox"/> Context-based barriers and opportunities for PwDs | <input type="checkbox"/> International standards, national policies, strategies and key IPs' organizations <input type="checkbox"/> Main IPs communities, demographic, social, cultural and political characteristics <input type="checkbox"/> Important livelihoods constraints and opportunities for IPs and their cultural heritage | |
| Theory of change | <input type="checkbox"/> Gender policy objectives (empowerment, voice, workload) <input type="checkbox"/> Gender transformative pathways <input type="checkbox"/> Policy engagement on GEWE | <input type="checkbox"/> Pathways to youth socioeconomic empowerment <input type="checkbox"/> Youth employment included in project objectives/activities | <input type="checkbox"/> Nutrition pathways <input type="checkbox"/> Causal linkage between problems, outcomes and impacts | <input type="checkbox"/> Pathways to PwDs' socioeconomic empowerment using a twin-track approach | <input type="checkbox"/> Pathways to IPs' socioeconomic empowerment | |
| Logframe indicators | <input type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth and IPs (if appropriate) <input type="checkbox"/> Women are > 40% of outreach beneficiaries <input type="checkbox"/> IFAD empowerment index (IE.2.1) | <input type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth and IPs (if appropriate) <input type="checkbox"/> Persons with new jobs/employment opportunities (CI 2.2.1) | <input type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth and IPs (if appropriate) <input type="checkbox"/> Targeted support to improve nutrition (CI 1.1.8) Outcome level CIs <input type="checkbox"/> CI 1.2.8 MDDW <input type="checkbox"/> CI 1.2.9 KAP | <input type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth, disability and IPs (if appropriate) | <input type="checkbox"/> Outreach indicator disaggregated by sex, youth and IPs <input type="checkbox"/> IPs are > 30% of target beneficiaries | |
| Human and financial resources | <input type="checkbox"/> Staff with gender TORs <input type="checkbox"/> Funds for gender activities <input type="checkbox"/> Funds for IFAD empowerment index in M&E budget | <input type="checkbox"/> Staff with youth TORs <input type="checkbox"/> Funds for youth activities | <input type="checkbox"/> Staff or partner with nutrition TORs <input type="checkbox"/> Funds for nutrition activities | <input type="checkbox"/> Staff with disability inclusion-specific TORs <input type="checkbox"/> Funds for disability inclusion-related activities (including accessibility) | <input type="checkbox"/> Staff with IPs-specific TORs <input type="checkbox"/> Funds for IPs related activities, including FPIC | IFAD Adaptation Finance \$4,431,000 IFAD Mitigation Finance \$0 Total IFAD Climate-focused Finance \$4,431,000 |

| | |
|------------------------|---|
| ECG Remarks | Gender Nutrition Youth Persons with Disabilities Indigenous Peoples <input type="checkbox"/> No social inclusion themes |
|------------------------|---|



Investir dans les populations rurales

Comores

Rural youth capacity building and entrepreneurship

Rapport de conception

Annexee: Minutes - Technical Review meeting

Dates de mission: 17/07/2023 - 23/09/2023

Date du document: 23/04/2024

Identifiant du projet 2000003992

Numéro du rapport: 6779-KM

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Minutes of: Technical review meeting for the design of Rural Youth Capacity Building and Entrepreneurship Project (FORCE Jeunes) for the Union of the Comoros



- SUBJECT:** Design of Rural Youth Capacity Building and Entrepreneurship Project (FORCE-Jeunes) for the Union of the Comoros
- DATE:** 10 January 2024, 6:00 PM GMT+3 (Online meeting)
- PARTICIPANTS:** Sara Mbago-Bhunu (Regional Director ESA), Triki Thouraya (Director PMI), Juan Carlos Mendoza Casadiegos (Director ECG), Joseph Rostand Olinga Biwole (Country Director ESA), Hisham Zehni (Lead Technical Specialist ECG), Richard Abila (Senior Global Technical Specialist PMI – PTL), Guillaine Audrey Tchoundi Kamnang (Professional Officer PMI), Brian Chipili (Technical Specialist ECG), Daniel Higgins (Senior Technical Advisor SKD), Lilian Volcan (Regional Economist ESA), Paul Kadonya (Senior Regional Procurement Officer ESA), Baptiste Renard (Professional Officer ESA), Nivohary Ramaroson (Country Programme Analyst ESA), Ndriana Rahaga (Country Programme Analyst ESA).

Background. The meeting was part of the project's design technical review and quality enhancement process. It began with a brief presentation of the design process and the milestones achieved by the PDT to date. The CD briefly outlined the origins and scope of the project, as well as the main constraints encountered in its design. These included unexpected changes in the composition of the Project Delivery Team (the Project Team Leader and the Finance Officer), as well as the setback in the mobilization of the Procurement Specialist during the actual design mission in the field.

The main topics discussed were the following:

- **Gender transformative approaches.** The ECG Director noted that the PDR is not clear enough on how the project will effectively become “gender transformative”. For instance, how the household interventions will alter the decision-making dynamics for young women supported by the project? He recommended to revise the narrative of the relevant sections/activities to better explain how the proposed actions will bring about the expected changes.
PDT response: the CD mentioned that the project will adopt the GALS methodology, which has been tried and tested for behavioral changes in households and to the broader community. In addition, the project will support policy dialogue and advocacy for rural women's empowerment in its third component.
- **Targeting.** The ECG Director pointed out that the targeting strategy, both geographically and at the level of the young people selection, is not sufficiently developed in the PDR. He suggested that the rationale for the choice of intervention areas (same regions as PREFER) should be better defined, as should the selection process for young people (criteria for selection, composition of the selection committee, entrepreneurial skills vs. wage employment, etc.), which should be as transparent and inclusive as possible.
PDT response: the CD recalled that details on the targeting are presented in the PIM, though the PDT confirms that the selection of young people will be as transparent and inclusive as possible, involving various actors from communities, local authorities, civil society, etc. The choice of intervention areas is based on the geography of the archipelago itself (three islands), the agroecological potentials, the levels of poverty and the government priorities, which are already structured around the CRDEs.
- **Labour Market Profile and Assessments.** The PMI Director noted that, unless already done, there should be an in-depth analysis and detailed information about the demand and supply of labour, the opportunities and the gaps in terms of wage and self-employment in agriculture and blue economy sectors. These assessments are crucial to better identify pathways to sustainability, the

potential in creating jobs and the pro-youth sector/value chain segments. She pointed out that such information is very important for properly targeting the investments right from the start of the project.

PDT response: The PTL mentioned that the design work was based on this type of basic information gathered in the field, and that the proposed investments do take account of the national context of labor market. However, a specific study with detailed analyses could be carried out at the project's start-up.

- **Market development.** The PMI Director noted that the project's interventions on the market development side are not clearly defined in the PDR. She considers it necessary to devote more attention to market development, targeting both raw and processed products, as it should be the driver of the project. The design has expanded the discussion around market development and entrepreneurship, however the interventions still appear more towards production/supply driven than market demand led.

PDT response: The CD mentioned that apart from the support to promote productive alliances, the component B foresees (AP3) to enhance connectivity and fluidity of inter-island exchanges.

- **Financing mechanism.** The ECG Director and other participants said that the PDR was rather vague on the "mutuelles de garantie autogérées" mechanism. They asked for more details on the feasibility of such an initiative: involvement of existing financial institutions, governance and management arrangements planned for this specific financing mechanism.

PDT response: the CD recalled that a study is planned to assess the feasibility of this specific mechanism at project's start-up. The success of the initiative will certainly depend on the financial education of the young people trained and the evolution of national regulations.

- **Components.** The PMI Director suggested to restructure the project with one component for employability (currently 1.1 and 2.1) and one component for entrepreneurship (currently 1.2 and 2.2). The component the strengthening of the political and institutional framework is relevant, but it is also important to ensure proper governance of the business plans preparation and involve financial institutions early on.

PDT response: The structure and layout of the project's components have been developed using a results-based approach (by changes expected at target group level) rather than by sector-based activities.

- **Private sector incentive for wage employment.** ECG Technical Specialist pointed out that the Agribusiness Hub experience had led to some preliminary outcomes in terms of the private sector's responsiveness to employing youth when receiving tax incentives. These practices could be proposed to anticipate the use of tax incentives to create wage employment.

PDT response: The PDT confirmed that experiences from Agribusiness Hub experience will be reflected in the PDR and PIM.

- **SECAP.** The ECG Lead Technical Specialist request additional details regarding the assessment of potential source of conflict and the redressing mechanisms.

- **PDT response:** Potential sources of conflict includes competition on the access to shared resources (fisheries, forest resources, surface water and agricultural land). However, social risk remains moderate and precautions will be taken for the availability of federal lands to beneficiaries who do not have them. A focal point will be designated to ensure the follow-up of the complaint's mechanism. The mechanisms used should be made public at local level and disseminated in local language.

- **Fragility assessment.** The ESA Regional Director mentioned that the fragility assessment is outdated (2017) and needs to be reviewed to get a clearer picture. Drivers of fragility may have changed and the PDR should be clear on the mitigation strategies that have been put in place to address the fragility context.

PDT response: The PDT agreed to update the fragility assessment with additional details and analysis regarding the recent context.

- **Co-financing.** The ECG Director noted that there is currently a funding gap of USD 5 million and the PDR mention a phased approach and requested more details about the plan for filling the gap and the phasing strategy (activities, regions, etc.).

PDT response: Adaptation Fund will fill the gap and has confirmed their engagement by a letter of endorsement. Co-financing is expected to be received by the project mid-term.

NEXT STEPS:

- The CD mentioned that the minutes of this technical review meeting will be shared with participants.
- The CD also confirmed that the PDT will revise the project design documents (mainly the PDR and the PIM), taking to account the main points and topics discussed during the meeting.



Investir dans les populations rurales

Comores

Rural youth capacity building and entrepreneurship

Rapport de conception

Annexee: Compliance note

Dates de mission: 17/07/2023 - 23/09/2023

Date du document: 23/04/2024

Identifiant du projet 2000003992

Numéro du rapport: 6779-KM

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Comoros: Rural Youth Capacity Building and Entrepreneurship (FORCE Jeunes)

Compliance note with comments from Technical Review on the PDR package

| Sections | Comments from Technical Review | PDT responses |
|------------------------|--|--|
| General | The focus on youth is well justified in the Comoros context and the proposed components make sense. The document is well prepared building on relevant lessons learned. | The PDT welcomed this positive comment with thanks. |
| Policy dialogue | This is needed to incentivize private sector to invest in creating jobs. There are also needs to undertake skills reforms for improved training targeting required skills and equipping Vocational Training Institutes to provide required skills. Private sector incentivized for internship(s) training youth. Community based trainers/mentors also incentivized-Targeted value chains where opportunities lie! | <p>The project includes the policy dialogue in its subcomponent C1 "Support for policy instruments and the institutional framework" which plans to finance "(i) employment promotion instruments; (ii) agricultural and rural development with particular emphasis on the integration of youth; (iii) the integration of rural entrepreneurship in training programs; (iv) the development of incubation models/courses adapted to the context of the Union of the Comoros; (v) the improvement the business environment for young entrepreneurs; (vi) improving the participation of women and young people in political dialogue; in this context the project will support the development and implementation of the gender strategy for sustainable rural development" [PDR para 96 and PIM C1 AP1]</p> <p>Moreover, Sub-component B1 also provides for incentive and partnership strategies with the private sector. See paragraph 73 of the PDR</p> <p>“ Rural youth placement window. In agreement with the “Maison de l’Emploi – Employment Promotion Facility” MDE, Force-Jeunes, will implement a targeted programme for the professional integration of rural youth trained in pathways 1 and 2. This programme will be part of the overall strategy of orientation and integration of the MDE and will constitute a step of initiation or support with the objective of to perpetuate the system in the form of a one-stop shop for the placement and integration of young people. This window will be established within the MDE at central level and interconnected with the antennas in Anjouan and Mohéli. The project will establish a strategic partnership with the MDE for the operationalization of this window around four main functions: (i) referencing all job offers in the sub-productive sectors promoted by the project and their dissemination on social networks; (ii) the creation of a</p> |

| Sections | Comments from Technical Review | PDT responses |
|----------------------------------|---|---|
| | | <p>database of young people trained on the different paths and access to the private sector; (iii) the placement of young people trained in agro-industrySMEs and agro-industries through strategic partnerships with business, the Chamber of Commerce and Industry, the National Agency for Investment Promotion. The placement activity will also provide opportunities for pre-professional internships or pre-integration into paid employment; (iv) continuous monitoring of job offers in the fisheries, agriculture and livestock sector and their dissemination. [more detailed in the PIM subcomponent B1]</p> <p>The PDT also added text for more clarity on how lessons from Agrihub project will be considered.</p> <p>‘Recent experience with ongoing projects, including ‘Agri-Hub’, shows that the majority of young people who are self-employed (at least 70-80%) are not interested in the production segment of agricultural value chains. They are interested in other segments such as the supply of inputs, aggregation, processing, marketing and the supply of other goods and services. This is because these segments are less risky compared to the production segment and they seem smarter. A rapid study/analysis will be conducted at the start of FORCE Jeunes to update opportunities and their profitability to better meet the training and support needs of young promoters.’</p> <p>‘For wage employment the focus should not be only training the youth as that is a supply side intervention which should be balanced with the (i) demand side interventions of promoting investments in these enterprises for them to generate adequate decent jobs for the youth, and (2) continues labour market intermediations is needed.’</p> <p>See PDR (para 46 and 71) and PIM (para 68 and 143)</p> |
| Financial sector analysis | AEIB leading MFI supported by IFAD in Comoros – matching grant scheme – they would be involved as fund management in the Comoros. | <p>The PDT confirms the Union des MECKS promoted by IFAD-funded AIEB project will manage the funds allocated to matching grants.</p> <p>The project will draw on the experience of the MECK network to facilitate access to financing for the business plans of seniors which require a personal contribution of 40%</p> |

| Sections | Comments from Technical Review | PDT responses |
|--------------------------------------|---|--|
| Component 1 | Clarity on Component 1. Investments to upgrade the training centres – preparatory investments to support with incubators and training centres. | <p>The project provides two main supports to upgrade incubation structures (CRDE) and training centers.</p> <p>The recalibration of three CRDEs with the objective of promoting a reference center per island in complementarity with the actions of completed and/or ongoing projects of other TFPs (WB, FAO, ILO, AFD, EU), so that They provide technical training (continuing and professional) and incubation functions.</p> <p>The recalibration of the CRDEs is crucial especially since they are the centers recognized in the Compact 2023-2028 of the Union of the Comoros for agriculture and food, such as training, support-advice, local supervision of producers and professional organizations, which must accommodate most of the activities of this Compact. This recalibration of CRDEs is important for achieving the project objectives and also improving their role in agriculture, livestock and NTFP activities.</p> <p>Each recalibrated CRDE will thus go from almost zero training capacity to an annual capacity of between 150 learners (in the case of a 6-month training cycle) and 350 learners (in the case of a 3-4 training cycle). month). The three planned CRDEs will accommodate 1,400 beneficiaries during the life of the project. The CRDE recalibration process is based on three main actions: (i) the identification of partner CRDEs; (ii) upgrading the selected CRDEs; (iii) CRDE training curricula and trainers. [PIM para 68-79]</p> <p>Regarding the modernization of technical training, learning and incubation platforms. Three actions fill this section on the modernization of technical learning and incubation platforms: (i) Identification of partner structures; (ii) Strengthening the ENPMM; (iii) Strengthening the technical platform of other selected partners. Apart from the CRDEs, the project will rely on other training systems existing in the country. These supported systems will be able to accommodate 3,100 young learners [PIM para 76-80]</p> |
| Gender transformative checked | Targets and also it does not have a strategy to become Gender transformative GALS and household to include and make this Gender Transformative. Narrative needs to be strengthened! | <p>The PDT confirms that the project will adopt the GALS methodology, which has been tried and tested for behavioral changes in households and to the broader community. See for example paragraph 42 of the PDR.</p> <p>42. The targeting approach is based on the principle of social inclusion in accordance with the national standards favorable to the integration of people with disabilities (PSH) in the project activities. This category will represent 1.5% of young people or about 90 PWD. The inclusion approach will be promoted using, among other things, the Innovative Interactive</p> |

| Sections | Comments from Technical Review | PDT responses |
|--|---|---|
| | | <p>Gender Learning System (GALS) to promote women’s empowerment and equity in associations or cooperatives.</p> <p>In addition, the PDT added text to mention that the project will support policy dialogue and advocacy for rural women's empowerment in its third component.</p> <p>Gender and social inclusion are well-developed across the PIM [para 47, 50, 54-67; table 8 and table 9] showing the gender transformative strategy. Twenty-seven (27) reference to GALS approach are mentioned. Parag 47 of the PIM also clearly mention that GALS will be integrated into training curricula delivered in Incubation centres.</p> |
| <p>Labour Market Profile and Assessments.</p> | <p>Has this been done? What is the demand and supply of labour; pathways to sustainability? Where is the potential to create jobs and the value chain segments-Is this in the PIM? Missing these studies would inform start-up and the design. Market development side: what are the interventions.</p> | <p>Checked: labour market profile and assessment have been made:</p> <p>PDR para 18: <i>"The working age population (≥ 15 years) is growing at an average annual rate of 2%, or 9,860 new potential job seekers each year, including more than 3,200 new university graduates. In 2022, the unemployment rate is estimated at 6.5% with a high occurrence (13%) for young people aged 15 to 34. Considering underemployment and the potential active population, the unemployment rate in rural areas is estimated at 23.6% (31.7% among women compared to 16.6% among men).</i></p> <p><i>The absorption of idle labour is a challenge for the economy of the Comoros knowing that salaried employment only represents 35% of the employed workforce, which is largely the work of the informal sector (72%).</i></p> <p>And in the PIM para 1; 3-6; 25-30</p> <p>The PDT confirms that the design work was based on information gathered in the field, and that the proposed investments do take into account of the national context of labor market. However, a specific study with detailed analyses will be carried out at the project's start-up.</p> <p>The PDT added more information on the labour market in the PDR '6. The results of the survey on the informal economy in the Comoros in 2022 showed that 31% of young people are not in employment, education or training, a very large proportion of whom are women (63%) against 36% for men. The survey estimated the total labour force at about 236,226 people, of which 58.9% for men and 41.1% for women. The informal sector employs 156,070 people and the formal sector 61,252 people and only</p> |

| Sections | Comments from Technical Review | PDT responses |
|---|--|--|
| | | <p>3,569 in households. Informal employment represents 87% of the country's total jobs in 2022. Compared to the sectors of activity, agriculture represents the large percentage of informal employment (99%) followed by industry (95%). By gender, 94% of men and 97% of women who work have informal jobs. The population in employment in the formal sector is mainly between 25 and 34 years (almost 34%). People with a main job in the formal sector aged 25 to 34 represent 25%. Marketing services (Commerce; Transport; Accommodation and Catering; and Commercial and Administrative Services) and non-marketing services (public administration; community, social and other services and activities) provide 21.4% and nearly 29% respectively, while construction and manufacturing employ about 16% and agriculture alone employ 29%. By occupation, most people are employed as agricultural workers and skilled craftsmen (39.4%), followed by clerical, service and sales employees (22.8%).</p> <p>7. In rural areas, 68.1% of informal and 52% of formal jobs are found. This shows that the main formal and informal jobs in the Comoros are in rural areas. Overall, 27% of people in employment are farmers and skilled workers in agriculture, forestry and fishing. Almost 23% of people in formal employment are intellectual and scientific professionals.</p> <p>14. In terms of employment, 59.3% of jobs in the country are occupied by men, of which 58.1% are informal jobs and 67.5% are formal jobs compared to 32,5% of formal jobs and almost 42% of informal jobs held by women out of a total of almost 41% of jobs held by women in the country. With regard to the most vulnerable, the participation of disabled people in the labour market, whether formal or informal, is very low. Nearly 17% of the disabled have formal employment and 15% have informal employment. Men with disabilities have much more formal than informal employment. Nearly 17% of jobs for men with disabilities are formal versus 13% of informal jobs. This suggests that women are doubly disadvantaged in the labour market, both because of their gender and their disability.</p> <p>(context of PDR: para 6, 7 and 14) and PIM (para 4, 5 and 6).</p> |
| <p>Targeting. Narrow down the language</p> | <p>Who is eligible or who is not? Which regions? PREFER? 6,000 youth and 450 going to be trained what about the rest needs to be clarified. Most are for</p> | <p>FORCE-Jeunes will directly target 6,000 young people from about 4,000 rural households with low incomes or vulnerable to poverty. Within these households, it will indirectly impact more than 20,700 people. According to the preliminary distribution, the project will affect 1,740 young people in</p> |

| Sections | Comments from Technical Review | PDT responses |
|----------|---|--|
| | <p>entrepreneurial skills for self-employment – this may not be realistic! Youth want to be employed or have access to quality job and not become entrepreneurs. Three target areas targeted by PREFER-why? Why go back to the rationale – why are you replicating this model? Need to be justified Better.</p> <p>“Comité de selection”: describe who are members of this? How do they work?</p> | <p>Mohéli (29%), 3,208 in Anjouan (53.5%) and 1,052 in Grande Comore (17.5%). In line with the project’s gender orientation, women will represent 50% of the youth directly affected.</p> <p>The PDT added this text in paragraph 64 of the PDR: “ It is estimated that the 6,000 sensitized young people will be profiled and oriented, and that 4,500 of these young people will enter training courses (pre-professional, junior and senior). Among the 4,450 young people who will complete the training course, 3,250 young people will be able to present project ideas in the various agro-sylvo-pastoral and fisheries sectors, crafts and services, digital, and green economy, and 1200 will be candidates for integration into paid employment. A total of 3,250 business plans will be supported, including 2,250 for juniors and 1,000 for seniors.” The PDT confirms that based on experience from other projects, there are always some youth who will not benefit from interventions from sensitization to implementation of their business plans or their employment: more than 6 000 will be sensitized but it is estimated that 4 450 will reach the level of self-employment or wage-employment.</p> <p>The PDT confirms details on the targeting are presented in the PIM, though the PDT confirms that the selection of young people will be as transparent and inclusive as possible, involving various actors from communities, local authorities, civil society, etc. The choice of intervention areas is based on the geography of the archipelago itself (three islands), the agroecological potentials and the government priorities, which are already structured around the CRDEs.</p> <p>Apart from the generic criteria, the PIM spells out specific criteria. See PIM para 123 (“Encadré 4”) Box 4. Minimum eligibility criteria at the orientation stage To be eligible for support for the preparation of their economic project in a training-integration or incubation structure, the request must come from the direct beneficiary and not from a third party and meet the following criteria:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Age: 15-35 years • Live in the targeted area • The inclusion of the project idea in one of the economic and employment opportunities identified by Force-jeunes for the area concerned • Level of education or literacy |

| Sections | Comments from Technical Review | PDT responses |
|---|--------------------------------|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Access to land resources necessary for the business for projects requiring land • Presentation of the form prepared with a facilitator and validated in committee • For a career orientation, the young applicant must also have experience as a promoter in the field of activity. <p>Specific additional criteria are required according to the type of the project: green jobs for example.</p> |
| <p>Garantie Auto Gerée and governance of these entities/organizations.</p> | <p>What is this?</p> | <p>A study is planned to assess the feasibility of this specific mechanism at project's start-up. The success of the initiative will certainly depend on the financial education of the young people trained and the evolution of national regulations.</p> <p>It is explained in the PIM as an alternative for risk management related to access to financial services especially credit. PIM 158-159</p> <p>Self-managed mutual guarantee. The objective is to secure the access of young Comorian to regular financing from the Decentralized Financial Services/Micro Finance Institutions by removing the major constraint that is financial guarantee or prior contribution. Experiences in the Comoros and the sub-region reveal that, when managed by structured and professionalized entities, the guarantee fund has better prospects for sustainability. The Force-jeunes project will provide a line to support young promoters in the constitution of self-managed mutual guarantees. These mutuels will be offered the opportunity to participate in the creation of the scheme through a basic capitalisation. The project will adopt an incentive approach that will involve the financial participation of young people: the mutual of young promoters will capitalize in a dedicated account a certain amount according to its financial capacity</p> <p>The project will then offer the mutual to contribute the fund to this dedicated account by tripling its capitalization, ie 3 euros of Force-Jeunes for 1 Euro capitalised by the network. The objective for the mutual is to succeed in building a fund of at least 3,500 euros in three years. Taking into account the diversity of young people's sectors of activity, the project plans to support the creation of 5 mutuels across the 3 islands. Otherwise, it will be limited to 3 mutuels, one per island.</p> |

| Sections | Comments from Technical Review | PDT responses |
|------------------|---|---|
| | | <p>At the start-up phase, Force-Jeunes will undertake a study to assess the feasibility of the self-managed mutual guarantee scheme. The study will cross the three islands to ensure diversity in the participation of young developers. The assumptions of the feasibility will integrate the operationalization scheme and will be subject to validation by the various stakeholders</p> |
| SECAP | <p>Redress mechanism – assessment of potential source of conflict. How objective and what are these positions going to be sorted out ?</p> | <p>Potential sources of conflict includes competition on the access to shared resources (fisheries, forest resources, surface water and agricultural land). However, social risk remains moderate and precautions will be taken for the availability of federal lands to beneficiaries who do not have them. These preliminary measures will be taken to avoid the risks of social conflicts or minimize them during implementation. Project supports the improvement of land management and allocates land according to the law in force to avoid social conflicts. Beneficiaries will be better informed about land allocation. Project explores community and individual land management systems and identifies their potential and signs development contracts with the properties or government on federal lands. For land acquisition, prior consent of stakeholders will be acquired and thus avoid potential conflicts around land. Project develops an adequate complaint resolution mechanism, more anonymous reporting means (suggestion boxes, anonymous number, etc.). A copy of all written complaints shall be attached to the follow-up reports of the project. A focal point will be designated to ensure the follow-up of the complaint's mechanism. The mechanisms used should be made public at local level and disseminated in local language.</p> |
| Rationale | <p>The project will support wage and self - employment in the agriculture and blue economy for youth. However, there is no information on what these sectors look like (domestic demand for food products and level of self-sufficiency and competitiveness of the domestic production, import and export), what are some opportunities for youth? What are gaps in supply and demand for skilled workers in the sectors?</p> | <p>The PDT added text in the rationale in paragraph 18 of the PDR with information on domestic demand for food products and level of self-sufficiency and competitiveness of the domestic production, import and export.</p> <p>¶ 18. The Compact for Food and Agriculture of the Union of the Comoros developed in 2023 highlights that the country imports nearly 75% of its food needs in volume. Food imports accounted for about 44% of total imports and 29% of GDP in 2015. Each year, the archipelago spends 25 billion Comorian francs or KMF (about 50 million euros) to import agricultural products. Poultry and feed account for 16% of agricultural imports, with more than eight million euros spent each year. The country</p> |

| Sections | Comments from Technical Review | PDT responses |
|--------------------------------|---|---|
| | | <p>imports 20,000 tonnes of broiler chicken and more than 950,000 table eggs, respectively. Foodstuffs such as rice, wheat and beef are also the main import commodities. The Comorian food market represents potential for its agriculture. Estimated at \$572 million, domestic food and beverage expenditures account for almost all economic activity. Strategic investments could allow Comorian producers to compete at least partially with imports of perishable products in this growing domestic market. Food imports fell 4.5% to FC 41.6 billion in 2021 (from FC 43.5 billion), driven by meat products, live animals and condiments. Imports of meat products fell by 19.3% to FC 12.8 billion in 2021 (from FC 15.9 billion), in line with the contraction in purchases of poultry meat products (-17%) and meat (-7%). For their part, live animals were imported to the tune of 1.4 billion FC in 2021, (-10% over one year). Condiments fell by 14.8% over the period, from FC 4.7 billion to FC 4 billion. This decline is mainly due to supply chain disruptions and port terminal congestion. On the other hand, imports of certain food products increased, notably cereals (+6.1%) and beverages (+7.8%). With regards to cereals, only rice imports increased (+12%), with flour imports falling by 15% between 2020 and 2021.”</p> <p>The project focuses on youth employment and professional integration opportunities for youth.</p> <p>The project will start with updating the analysis of profitable opportunities and define the pathways that allow young people to seize these opportunities.</p> |
| <p>Theory of change</p> | <p>A fragility assessment from 2017 is used to describe progress in reconstruction and reforms, so what has happened the last 6 years (pandemic, input, food and fuel prices, inflation, climate shocks)? There must have been further progress (or decline) since then? Fragility Assessment is outdated 2017 and you need to redo this to get a clearer picture? Drivers of fragility may have changed and also how and what mitigation strategies have been put in place to address the fragility?</p> | <p>The PDT updated paragraphs 17 and 18 of the Executive Summary of the PDR as follows: “ 17. The drivers of fragility are root causes of many challenges faced by the Comorian populations. The fragility assessment in 2017 concluded that the country is at a phase of ‘reconstruction and reform’. Compared to 2014, some progress were noticed on the first three Peacebuilding and Statebuilding Goals (PSG) 1. Legitimate and inclusive politics: 2. Security and 3. Justice. Major efforts are needed on the two other PSG : 4. Economic foundations (Generate employment and improve livelihoods) and 5. Revenues and services (Manage revenue and build capacity for accountable and fair service delivery). These results of studies carried out by the national authorities have been confirmed by complementary studies of development partners.</p> |

| Sections | Comments from Technical Review | PDT responses |
|----------|--------------------------------|---|
| | | <p>18. According to the African Development Bank, the Union of the Comoros remains handicapped by a combination of drivers of fragility mainly related to slow economic growth, institutional weaknesses, poor governance, population growth, limited employment opportunities, environmental problems and food insecurity that have led to increased poverty and dramatic immigration. The IMF concluded that fragility is mainly due to two vicious circles: economic and institutional. The World Bank has also highlighted institutional weaknesses that include gaps in public service delivery; gaps in social cohesion; and economic problems as factors of fragility (geographical barriers, difficulties related to island connectivity, etc.). In a nutshell, the main risk factors related to the multidimensional fragility of the Comoros are expressed in terms of: (i) institutional fragility (weak capacities, weak governance, etc.); (ii) social fragility (low cohesion, poverty, unemployment, underemployment, food insecurity, etc.); (iii) economic fragility (low growth, low attractiveness of the agricultural sector especially for young people, limited access to markets and difficult access to production areas, etc.) as well as (iv) environmental and climate fragility (climate change, degradation of natural resources, etc.).¹</p> <p>The PDT also updated information on fragility in paragraph 5 of the PDR and confirms that the crisis in Ukraine brought more issues around the already identified drivers of economic, social and institutional fragility.</p> <p>The FORCE Jeunes is designed with fragility lens and the project will apply mitigation measures and for the factors beyond the project's control, policy dialogue will be in place to make sure the reforms do consider the necessary actions for a conducive business environment for poor young women and men.</p> |

¹ References from AfDB, IMF and World Bank used to update the fragility assessment were the following:

1. Banque Africaine de Développement ; Revue à mi-parcours du document de stratégie pays 2021-2025 combinée avec la performance de portefeuille pays 2023; Annexe 11 : Note de synthèse sur la fragilité et de la résilience
2. International Monetary Fund; Country Report No. 21/235, October 2021.
3. IMF; Good Governance in Sub-Saharan Africa: Opportunities and Lessons, March 2022; Chapter 10 Strengthening Governance and Reducing Vulnerability to Corruption in Comoros.
4. The World Bank Group ; Report No. 145699-KM; Country Partnership Framework for the Union of Comoros for the period fy20-fy24; June 17, 2020.

| Sections | Comments from Technical Review | PDT responses |
|--------------------------|---|---|
| <p>Components</p> | <p>The design is solid with a good integration of the private sector both in internship and trainings to increase employability of the youth and in the management of the financing of business plans (involving the microfinance institution U-MECK) to facilitate linkages to financial services (an analysis of the microfinance sector is also included). The structure is though a bit confusing with both subcomponent A1 and B1 dealing with training and gaining of experience for employment and SC A.2 and B.2 supporting entrepreneurship via business plans. I would have structured it with one component for employability (currently A1 and B1) and one component for entrepreneurship (currently A2 and B2), but the team might have a reason for why they came up with the current structure. Component C on the strengthening of the political and institutional framework seems good. Important also to ensure proper governance of the BP preparation and involve FIs early on.</p> <p>SC A1 and B1 suggests the very relevant involvement of the private sector in housing these trainings and internships. Could be relevant to conduct regular surveys on the labour demand of the private sector and set up a monitoring system that follows the employment situation of the trainees after they pass through the training programs as well as eventual employers' perception of the skills of the trainees.</p> <p>SC A2 and B2. The Euro 1,000 to 3,500 per business plan seems a bit at the low end in order to establish a viable business, but that of course depends on the different</p> | <p>The structure and layout of the project's components have been developed using a results-based approach (by changes expected at target group level) rather than by sector-based activities.</p> <p>The Component 1 is about vocational training which ends with the business plan, also addressing the gaps of private and public institutions involved, curricula of training, etc.; while component 2 is related to the implementation of the business plans and professional development.</p> <p>The PDT added text for more clarity on how lessons from Agrihub project will be considered.</p> <p>"Recent experience with ongoing projects, including 'Agri-Hub', shows that the majority of young people who are self-employed (at least 70-80%) are not interested in the production segment of agricultural value chains. They are interested in other segments such as the supply of inputs, aggregation, processing, marketing and the supply of other goods and services. This is because these segments are less risky compared to the production segment and they seem smarter. A rapid study/analysis will be conducted at the start of FORCE Jeunes to update opportunities and their profitability to better meet the training and support needs of young promoters."</p> <p>"For wage employment the focus should not be only training the youth as that is a supply side intervention which should be balanced with the (i) demand side interventions of promoting investments in these enterprises for them to generate adequate decent jobs for the youth, and (2) continuous labour market intermediations is needed."</p> <p>See PDR (para 46 and 71) and PIM (para 68 and 143)</p> <p>The PDT added text in paragraph 71 of the PDR and 143 of the PIM</p> <p>"... Regular surveys of demand for labour will be performed and monitoring system will be set up for the capitalization of knowledge on the employment of trainees after their training as well as the perception of potential employers of the skills of trainees."</p> <p>The PDT confirms that examples of budgets are included in the EFA. The data will also be updated at start-up phase.</p> |

| Sections | Comments from Technical Review | PDT responses |
|--|---|---|
| | investment costs. Would be good to include some examples of budgets for start-up costs for concrete business that could be financed for this amount (if not in the PIM – did not check). | |
| More focus on market development | Devote more attention to market development, targeting both raw and processed products, as it should be the driver of the project. The design has expanded the discussion around market development and entrepreneurs, however the interventions still appear more towards production/supply driven than market demand led. | Apart from the support to promote productive alliances, the component B foresees (AP3) to enhance connectivity and fluidity of inter-island exchanges. <i>Force-jeunes will help to remove the logistical constraints which hinder trade between the islands, very often causing damage and enormous losses of agricultural and fishing products. Demand and supply lack a facilitating interface capable of regulating trade between the islands. As a solution, the project will invest in: (i) the establishment of a trade regulation and facilitation platform; (ii) the establishment of trading posts on each of the islands; (iii) support for networking among young business promoters; (iv) the development of an E-marketing application dedicated to young entrepreneurship and value-added services in partnership with mobile telephone operators.</i> |
| Criteria for selection of incubates | To develop a selection criterion on how the women and youth from the projects will be identified and trained. This has been discussed in more depth and should be subject to further development during implementation, based on additional information from baselines surveys and socio-economic studies. | <p>The PDT confirms that the selection process is well developed in the PIM. Examples are:</p> <p>118. To enable young people from the three islands to be informed about the activities of the project and also about the opportunities offered to them, Force-Jeunes will conduct large-scale awareness-raising actions and also specialized sensitizations. The communications will be made in both the national Shikomori language and French...</p> <p>121. The first point is the establishment of a system to collect applications. The project will set up an application form which will be submitted to the Force-Jeunes DOF, the CRDE partners in each island. Any young woman or man wishing to apply must complete and submit this form with the required documents...</p> <p>123. In each island, applications received will be screened by the implementation unit (DOF) to ensure that the eligibility criteria of each applicant are met. The files of applicants who have passed this filter will then pass to the analysis committee. A candidate analysis committee will be set up to validate the profiles of successful candidates on the one hand and select young people to take the orientation step in the different paths.</p> |

| Sections | Comments from Technical Review | PDT responses | | | | | | |
|---|---|---|------------------------------|--------------------------|--------------------------|---|---|--|
| | | <p>This committee, whose secretariat will be managed by the DOF, will be composed of project managers, representatives of the state structures concerned (DGHR, Regional Agriculture Directorate, Regional Livestock Directorate, Employment Centre, etc.) and non-state actors (chamber of agriculture, etc.), to ensure transparency in profiling and respect. Members of the validation committee will receive training on their role and responsibilities.</p> <p>Re. The PIM well-developed these aspects [Para 116-125]The PDT confirms the additional information from baselines surveys and socio-economic studies will be considered at start-up and during implementation of the project.</p> | | | | | | |
| <p>Training curricula</p> | <p>Training curricula should be better understood. Are there internship? Enterprise start-up and enterprise expansion; what interventions are foreseen in this respect? Activities and investments?</p> | <p>The PDT confirms these curricula are described in the PIM. See narrative and summary in Table 22..</p> <table border="1" data-bbox="1108 858 2132 1434"> <thead> <tr> <th data-bbox="1108 858 1438 898">Level/Pathway 1 (initiation)</th> <th data-bbox="1442 858 1783 898">Level/Pathway 2 (Junior)</th> <th data-bbox="1787 858 2132 898">Level/Pathway 3 (Senior)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1108 901 1438 1204"> <ul style="list-style-type: none"> a. Training programme specific to the course, in line with the needs identified by the project and with the MDE; with standardized and à la carte modules, etc. b. Theoretical and practical learning with a tutor c. Introduction to job search techniques d. Connecting with MDE to access job opportunities </td> <td data-bbox="1442 901 1783 1385"> <ul style="list-style-type: none"> a. Specific training programme (technical and/or entrepreneurial): contents of standard modules according to the theme, à la carte, etc. b. Theoretical and Practical Training Linkage c. Support for project maturation and business plan preparation d. Connecting with financial institutions (junior) or MDE (junior and insiders) e. Submission of Business Plan to Validation Committee in Form of Funding Request; Review by Committee f. Follow-up of the funding file g. Post-financing support by company advisors or </td> <td data-bbox="1787 901 2132 1434"> <ul style="list-style-type: none"> a. Specific training programme (technical and/or entrepreneurial): contents of standard modules according to the theme, à la carte, etc. b. Essentially practical training with the possibility of professional immersion (internship or exchange of experience for seniors, etc.) c. Support for project maturation and business plan preparation d. Connecting with Financial Institutions (Senior) e. Submission of Business Plan to Validation Committee in Form of Funding Request; Review by Committee f. Follow-up of the funding file g. Post-financing support by company advisors or </td> </tr> </tbody> </table> | Level/Pathway 1 (initiation) | Level/Pathway 2 (Junior) | Level/Pathway 3 (Senior) | <ul style="list-style-type: none"> a. Training programme specific to the course, in line with the needs identified by the project and with the MDE; with standardized and à la carte modules, etc. b. Theoretical and practical learning with a tutor c. Introduction to job search techniques d. Connecting with MDE to access job opportunities | <ul style="list-style-type: none"> a. Specific training programme (technical and/or entrepreneurial): contents of standard modules according to the theme, à la carte, etc. b. Theoretical and Practical Training Linkage c. Support for project maturation and business plan preparation d. Connecting with financial institutions (junior) or MDE (junior and insiders) e. Submission of Business Plan to Validation Committee in Form of Funding Request; Review by Committee f. Follow-up of the funding file g. Post-financing support by company advisors or | <ul style="list-style-type: none"> a. Specific training programme (technical and/or entrepreneurial): contents of standard modules according to the theme, à la carte, etc. b. Essentially practical training with the possibility of professional immersion (internship or exchange of experience for seniors, etc.) c. Support for project maturation and business plan preparation d. Connecting with Financial Institutions (Senior) e. Submission of Business Plan to Validation Committee in Form of Funding Request; Review by Committee f. Follow-up of the funding file g. Post-financing support by company advisors or |
| Level/Pathway 1 (initiation) | Level/Pathway 2 (Junior) | Level/Pathway 3 (Senior) | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> a. Training programme specific to the course, in line with the needs identified by the project and with the MDE; with standardized and à la carte modules, etc. b. Theoretical and practical learning with a tutor c. Introduction to job search techniques d. Connecting with MDE to access job opportunities | <ul style="list-style-type: none"> a. Specific training programme (technical and/or entrepreneurial): contents of standard modules according to the theme, à la carte, etc. b. Theoretical and Practical Training Linkage c. Support for project maturation and business plan preparation d. Connecting with financial institutions (junior) or MDE (junior and insiders) e. Submission of Business Plan to Validation Committee in Form of Funding Request; Review by Committee f. Follow-up of the funding file g. Post-financing support by company advisors or | <ul style="list-style-type: none"> a. Specific training programme (technical and/or entrepreneurial): contents of standard modules according to the theme, à la carte, etc. b. Essentially practical training with the possibility of professional immersion (internship or exchange of experience for seniors, etc.) c. Support for project maturation and business plan preparation d. Connecting with Financial Institutions (Senior) e. Submission of Business Plan to Validation Committee in Form of Funding Request; Review by Committee f. Follow-up of the funding file g. Post-financing support by company advisors or | | | | | | |

| Sections | Comments from Technical Review | PDT responses | |
|---|---|---|---|
| | | | <p>training structures as appropriate</p> <p>training structures as appropriate</p> |
| <p>Private sector involvement as a sustainability strategy</p> | <p>The project has strengthened the discussion concerning private sector engagement and identified the likely candidate MSME, however noting the currently weak MSME sector or private sector linkages. The design still has not come clearly on the "how" it will be achieved. What strategy (and if any incentives) will be employed to attract private sector to partner with the project?</p> | <p>The strategy is structured through the productive alliances mechanism and institutional support to private sector entities. More information in the PIM. The strategy will be structured around the placement facility developed with the "Maison de l'Emploi" (MDE). For example:</p> <p>148. Rural youth placement facility. In agreement with the MDE, Force-Jeunes, will implement a targeted programme for the professional integration of rural youth trained in pathways 1 and 2. This programme will be part of the overall strategy of orientation and integration of the MDE and will constitute a step of initiation or support with the objective of to perpetuate the system in the form of a one-stop shop for the placement and integration of young people. This window will be established within the MDE at central level and interconnected with the antennas in Anjouan and Mohéli. The project will establish a strategic partnership with the MDE to operationalize this window around four main functions: (i) referencing all job offers in the productive sub-sectors promoted by the project; (ii) the creation of a database of young people trained on different paths; (iii) the placement of young people trained with agro-SMEs and agro-industries in the framework of strategic partnerships with management, the chamber of commerce and industry, the National Agency for Investment Promotion. The placement activity will also provide opportunities for pre-professional internships or pre-integration into paid employment; (iv) continuous monitoring of job offers in the fisheries, agriculture and livestock sector and their dissemination.</p> | |

| Sections | Comments from Technical Review | PDT responses |
|--|--|---|
| <p>Private sector incentive for wage employment.</p> | <p>ECG Technical Specialist pointed out that the Agribusiness Hub experience had led to some preliminary outcomes in terms of the private sector's responsiveness to employing youth when receiving tax incentives. These practices could be proposed to anticipate the use of tax incentives to create wage employment.</p> | <p>Included in the PDR and PIM</p> <p>The majority of youth pursuing self-employment (at least 70-80%) are not interested at the production segment of the agricultural value chains and this has been observed from the ongoing Agribusiness hubs programme across the nine countries. Moreover, there are interested in other segments such as input suppliers, aggregation, processing, marketing and provision of other goods and services. This is as a result of these segments not being much risk as compared to the production segment and seem smarter.</p> <p>In addition, for wage employment the focus should not be only training the youth as that is a supply side intervention which should be balanced with the demand side interventions of promoting investments in these enterprises for them to generate adequate decent jobs for the youth and continuous labour market intermediations is needed.</p> <p>See PDR (para 46 and 71) and PIM (para 68 and 143)</p> |
| <p>Support of individual and cooperatives/groups with equipment</p> | <p>The project is clearer that it will provide enabling infrastructure and equipment, however the type of infrastructure/equipment and the criteria for providing equipment support need to be further elaborated. This will also require some discussion on how beneficiaries will access the equipment (loan, matching grant etc.) and how infrastructure will be sustained.</p> | <p>The PDT confirms that some indications on the type of infrastructure and equipment are included in the PIM (paragraphs 91 -112). For example:</p> <p>107. Distribution of facilities and infrastructure among islands. As for the distribution among the islands, each will benefit from all types of infrastructure (and related equipment) targeted by the project, whose main destinations are developed perimeters for gardening and fishing communities. In total, Force-Jeunes will provide: (i) 24 ha of market gardening perimeters including 4 ha in Grande Comore, 13 ha in Anjouan and 7 in Mohéli; (ii) 12 storage facilities including 2 in Grande Comore, 6 in Anjouan, and 4 in Mohéli; (iii) 12 sheds (according to the distribution of stores); (iv) 12 rest areas (distributed as shops); (v) 96 Ecological cold rooms including 16 in Grande Comore, 52 in Anjouan and 28 in Mohéli) and (vi) 3 infrastructures/ fishing houses (one in each island).</p> <p>The infrastructure will be accessed in the form of Grant but in-kind contributions of beneficiaries will be considered. Management committee will be established for maintenance and sustainability.</p> |

| Sections | Comments from Technical Review | PDT responses |
|--|--|--|
| <p>Training needs assessment and selection of cohorts based on training needs</p> | <p>This has been discussed or alluded to in different sections of PDR and provided for in PIM, and should be re-emphasized, considering the amount of resources allocated to capacity building. Ensure training is demand-driven and addressing real capacity gaps.</p> | <p>The PDT confirms that training will be demand-driven and addressing real capacity gaps. Training activities are developed in the PIM (para 124-134).</p> <p>For example: 120. Action 2 - Youth identification, profiling and orientation. After sensitization, this action will be carried out at the start of the project to refine the orientations according to three pathways taking into account the diversity of needs of young people for access to training, employment and business development opportunities: (a) the introductory or pre-professional training pathway, limited to training, which concerns young people aged 15 to 17; (b) the junior training-integration pathway for young people aged 18 to 35 seeking start-up capital individually or collectively; and (c) the senior career pathway for young promoters from 18 to 35 years old carrying out an activity they wish to develop individually or collectively.</p> |
| <p>Effective and manageable roll-out plan</p> | <p>Considering the many value chains promoted (agriculture, agroforestry and non-timber forest products, livestock, fishing etc.), and the geographic coverage (implemented in 3 different Islands, 66 villages etc.). The design has not apportioned value chains by village as proposed by PMI. Attention is given to a granular/ phased roll-out to match the PCU capacities, however there is need to be more specific on the criteria and identities on the villages to be prioritised.</p> | <p>The PDT confirms the phased roll-out. For example para 37 of the PDR and 36 of the PIM include:</p> <p>36. Geographic roll-out. The project will operate simultaneously in the three islands with a demand-sensitive approach and based on a minimum critical mass likely to justify the investments to be made. To do this, a study to assess the potential demand will be initiated at start-up phase of the project around the concentration areas to establish the dimensions of the specific investment, adapted to the context...</p> <p>The PDT designed the project with demand-driven approach also taking into account economic opportunities identified during implementation and had difficulties in pre-defining the value chains to be supported by village.</p> <p>The PDT adopted an approach based on poverty levels of the villages and beneficiaries as well as opportunities while considering the particularities of each island.</p> <p>For example para 38 of the PIM: 38. The needs will be assessed across the different sectors/villages, based on poverty criteria, presence of young women in particular, and rural youth in general in the identified value chains and sectors, with potential for profitability as an economic activity...</p> |

| Sections | Comments from Technical Review | PDT responses |
|---|--|--|
| | | Para 31-67 of the PIM provide more details on the targeting. |
| Clarity on the partnership framework | The project proposes partnership with several IFIs/IDIs (World Bank, FAO, AFDB, ILO, WIPO, EVIPO, Iceland etc). This could be overwhelming and unmanageable by the project, as some of these institutions may have different interests in the country. A partnership framework/matrix could help, to identify the most strategic partners for IFAD and the role they will play in the project, giving priority to potential co-financiers. | <p>The logic of the partnership according to the project is based on complementarity, synergy.</p> <p>The PDT confirms partnerships were assessed. Potential partners were mapped at PCN and design stage. A table is added in Appendix 2 with the potential partners of FORCE Jeunes.</p> |
| Funding gap | <p>Has error in the text and US\$ 5 million financing gap. Phasing approach needs to be explained. Plan B? who are the co-financiers? What are the plans to mobilize these in Comoros?</p> <p>There is currently a funding gap of USD 5 million and a vague mention to a phased approach. What are we doing less: activities or regions?</p> | Adaptation Fund will fill the gap and Government has confirmed their acceptance with a letter of endorsement. Co-financing is expected to be received by the project mid-term. |



Investir dans les populations rurales

Comores

Rural youth capacity building and entrepreneurship

Rapport de conception

Annexee: Engagement Des Parties Prenantes Et Mecanisme De Gestion Des Plaintes Et Griefs

Dates de mission: 17/07/2023 - 23/09/2023

Date du document: 23/04/2024

Identifiant du projet 2000003992

Numéro du rapport: 6779-KM

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes



Investir dans les populations rurales

ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES ET MECANISME DE GESTION DES
PLAINTES ET GRIEFS Union des Comores

IFAD

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| <u>TABLE DES TABLEAUX</u> | 4 |
| <u>1 INTRODUCTION</u> | 5 |
| <u>2 IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES</u> | 5 |
| <u>3 CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES</u> | 6 |
| <u>4 OBJECTIF DU PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES ET GESTION DES PLAINTES</u> | 7 |
| <u>4.1 OBJECTIFS SPECIFIQUES</u> | 8 |
| <u>4.2 BENEFICES DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE</u> | 8 |
| <u>5 IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES</u> | 10 |
| <u>5.1 IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES</u> | 10 |
| <u>5.2 PRISE EN COMPTE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES</u> | 11 |
| <u>5.2.1 Ressources pour l'engagement des parties prenantes :</u> | 11 |
| <u>5.2.2 Gestions des attentes des parties prenantes :</u> | 11 |
| <u>5.2.3 Garantie de participation des parties prenantes :</u> | 11 |
| <u>5.2.4 Épuisement lors des consultations :</u> | 11 |
| <u>6 ANALYSE DES PARTIE PRENANTES</u> | 12 |
| <u>6.1 PLANIFICATION DE L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES</u> | 13 |
| <u>6.2 TECHNIQUES/METHODES DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES</u> | 13 |
| <u>6.3 ACTIVITES DES PARTIES PRENANTES ET DIVULGATION D'INFORMATIONS</u> .. | 16 |
| <u>6.3.1 Activités de mobilisation des parties prenantes</u> | 16 |
| <u>6.3.2 Plan de communication des parties prenantes</u> | 17 |
| <u>7 GESTIONS DES PLAINTES ET GRIEFS</u> | 18 |
| <u>7.1 INTRODUCTION</u> | 18 |
| <u>7.2 TYPOLOGIE DES PARTIES PRENANTES AFFECTEES PAR LE PROJET</u> | 19 |
| <u>7.2.1 Institutions publiques :</u> | 19 |
| <u>7.2.2 Secteur privé</u> | 19 |
| <u>7.2.3 Recherche :</u> | 19 |
| <u>7.2.4 Partenaires techniques et financiers</u> | 19 |
| <u>7.2.5 ONG et Société civile :</u> | 19 |
| <u>7.2.6 Organisations de producteurs :</u> | 20 |
| <u>7.2.7 Les communautés bénéficiaires :</u> | 20 |
| <u>7.3 LES TYPES DE GRIEFS</u> | 20 |
| <u>7.3.1 Les griefs pour mauvaise gouvernance</u> | 20 |
| <u>7.3.2 Les abus d'autorité et mauvais comportements.</u> | 20 |
| <u>7.3.3 Les pratiques socio-culturelles d'exclusion</u> | 21 |

| | | |
|-------|--|----|
| 7.3.4 | <u>Les mauvaises conditions de travail</u> | 21 |
| 7.3.5 | <u>Les désagréments, nuisances et préjudices environnementaux ou sociaux</u> | 21 |
| 7.3.6 | <u>Les plaintes liées à l'exploitation et aux abus/ harcèlement sexuel</u> | 21 |
| 7.4 | <u>RESSOURCES POUR LA GESTION DES PLAINTES & GRIEFS</u> | 21 |
| 8 | <u>PROCEDURES DE GESTION DES PLAINTES AU FIDA</u> | 22 |
| 9 | <u>STRUCTURE DE GESTION DES PLAINTES & GRIEFS AU NIVEAU NATIONAL</u> | 22 |
| 9.1 | <u>Les structures locales (informels ou formels) de gestion des plaintes</u> | 23 |
| 9.2 | <u>LES STRUCTURES FORMELLES MIS EN PLACE PAR LE PROJET</u> | 23 |
| 9.3 | <u>LES POINTS FOCALIS AU NIVEAU DU PROJET ET AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE</u> | 23 |
| 10 | <u>PROCEDURES ET DELAIS DE GESTION</u> | 24 |
| 11 | <u>SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES</u> | 24 |
| 12 | <u>RENFORCEMENT DES CAPACITES</u> | 24 |
| 13 | <u>SYSTEME DE RAPPORTAGE</u> | 25 |

TABLE DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| <u>Tableau 1 : Partenaires et institutions</u> | 6 |
| <u>Tableau 2 : Techniques d'engagement des parties prenantes</u> | 16 |
| <u>Tableau 3 : Les activités d'engagement des parties prenantes</u> | 17 |
| <u>Tableau 4 : Plan de communication des parties prenantes</u> | 18 |

INTRODUCTION

Le projet "**Formation et renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes ruraux (Force-Jeunes)**" se fonde sur les perspectives d'insertion socio-professionnelle des jeunes femmes et hommes vivant en milieu rural, en mettant un accent particulier sur les activités accessibles et attrayantes susceptibles de procurer des revenus dignes et un emploi convenable aux bénéficiaires. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, un plan d'engagement des parties prenantes ainsi qu'un mécanisme de règlement des griefs sont élaborés, et ces éléments revêtent une importance essentielle en tant que composantes intégrantes du Plan de gestion environnementale, sociale et climatique (ESCMP) du projet FORCE Jeunes. L'entité exécutive du projet, à savoir le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement, à travers son Unité de gestion du projet (UGP), assume la responsabilité de mobiliser de manière efficiente les parties prenantes dans la poursuite des objectifs du projet.

La portée de ce plan d'engagement des parties prenantes se voit directement proportionnelle à la nature et à l'envergure du projet, ainsi qu'aux risques et aux impacts potentiels associés. Il convient de noter que ce plan, par sa nature, demeure un document adaptable et sujette à des ajustements si nécessaires, notamment pour incorporer de nouvelles parties prenantes ou pour adapter les mécanismes d'engagement en accord avec le contexte du pays.

L'objectif majeur de ce Plan d'Engagement des Parties prenantes réside dans l'amélioration et la facilitation du processus décisionnel, tout en instaurant un climat de compréhension qui implique activement les individus affectés par le projet ainsi que les autres parties prenantes, de manière opportune. De surcroît, il ambitionne de conférer aux parties prenantes une opportunité adéquate pour exprimer leurs opinions, leurs griefs, et leurs préoccupations, susceptibles d'exercer une influence sur la mise en œuvre du projet.

IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

Lors de la mission de conception du projet, les principaux partenaires stratégiques potentiels impliqués dans la réalisation du projet ont été dûment identifiés. Les diverses entités des parties prenantes situées sur les Îles de Mohéli, d'Anjouan et de Grande Comore ont été consultées dans le cadre de ce processus. De surcroît, les organisations associatives regroupant les bénéficiaires, notamment les agriculteurs et les pêcheurs, dont la participation et la contribution à la mise en œuvre du projet sont envisagées, ont également été consultées.

Des entretiens ont été tenus avec les établissements de formation et les acteurs du secteur privé en vue d'explorer conjointement le rôle qu'ils pourraient jouer dans l'accompagnement des jeunes entrepreneurs. L'équipe en charge de l'élaboration du projet a rencontré les partenaires au développement opérant dans des domaines similaires à ceux du FIDA, dans le but de créer des

opportunités de synergies. Bien que cette liste de partenaires ne soit pas exhaustive, elle est représentée dans le tableau ci-dessous :

| Catégorie de partenaires | Institutions |
|--------------------------------------|--|
| Gouvernement | <ul style="list-style-type: none"> -Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, du Tourisme et de l'Environnement -Centres régionaux de développement économique (CRDE) -Commissariats en charge de la production - Ministère de la Jeunesse, de l'emploi, du travail, de la formation et de l'insertion professionnelle, des sports, des arts et de la culture -Ministère de la santé, de la solidarité, de la cohésion sociale et de la promotion du genre - Plateforme multisectorielle de nutrition et d'alimentation Direction Générale de la Météo Direction General des Affaires Foncières |
| Secteur privé | <ul style="list-style-type: none"> -COMAGRO -Réseau des mutuelles d'épargne et de crédit ya Komor (MECK) -Réseau des SANDUK (ou Caisses villageoises) -Réseaux agricoles |
| Recherche | <ul style="list-style-type: none"> -Institut national de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'environnement (INRAPE) -Institut international d'agriculture tropicale (IITA) |
| Partenaires techniques et financiers | <ul style="list-style-type: none"> - Agence française de développement (AFD) - Banque africaine de développement (BAD) - Banque islamique de développement (BID) - Banque mondiale (BM) - Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) - Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) - Union européenne - Organisation International du Travail (OIT) UNICEF UNFPA |
| ONG et Société civile | <ul style="list-style-type: none"> - Réseau climat de l'océan Indien - Comores (RCOI) - Groupement d'action pour le développement (GAD) - Réseau national des femmes et développement (RNFD) - Réseau des jeunes entrepreneurs - Associations des jeunes et femmes - ONG MAAECHA |
| Organisations de producteurs | <ul style="list-style-type: none"> -Chambres d'agriculture -Fédération nationale des agriculteurs comoriens -Fédération nationale des agriculteurs comoriens – femmes agricultrices -Syndicat national des agriculteurs comoriens |

➤ **Tableau 1 : Partenaires et institutions**

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

À partir des parties prenantes qui ont été identifiées lors de la mission de formulation du projet, les consultations seront maintenues en continu avec l'équipe de l'unité de gestion du projet dès le commencement des activités.

Il convient de noter que la liste des parties prenantes rencontrées n'est pas exhaustive. À mesure que le projet démarre, l'Unité de gestion du projet (UGP) élaborera une liste détaillée, identifiant progressivement les parties prenantes du projet, y compris celles potentielles, en définissant leurs besoins spécifiques en matière d'informations, ainsi que les modes d'engagement appropriés et les mécanismes de retour d'information. Le processus de consultation doit garantir que toutes les personnes identifiées comme parties prenantes soient consultées. L'engagement actif de toutes les parties prenantes facilitera l'établissement d'une compréhension commune des opportunités et des contraintes spécifiques qui serviront de base à une harmonisation et à une coordination plus approfondie des différents services impliqués dans la mise en œuvre du projet.

L'engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet commencera par les ateliers de consultation et de lancement du projet des zones d'intervention. Tout d'abord, un atelier de lancement au niveau national qui se tiendra à Moroni/ la Grande Comores organisé sous le haut patronage du le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement Tourisme et de l'artisanat, présentera le projet aux parties prenantes au niveau national pour se rassurer d'une compréhension commune des objectifs du projet, passer en revue la théorie du changement et le plan de mise en œuvre du projet, discuter et convenir des rôles et responsabilités, obtenir les commentaires et les recommandations des parties prenantes pour la mise en œuvre du projet et présenter l'équipe de gestion du projet aux parties prenantes. La participation des jeunes femmes et hommes représentant des associations de jeunes sera assurée.

L'atelier de lancement fournira également un aperçu détaillé des normes, exigences et procédures environnementales, sociales et climatiques du FIDA, y compris le mécanisme de règlement des griefs et plaintes. D'autre part, des ateliers de lancement au niveau de différentes îles seront organisés avec les parties prenantes concernées pour démarrer la mise en œuvre au niveau local. En outre, un engagement détaillé des parties prenantes et une consultation continue auront également lieu si nécessaire tout le long du processus de mise en œuvre du projet.

Le projet organisera régulièrement des événements d'évaluation et d'apprentissage pour appuyer la gestion intégrée et l'apprentissage entre les partenaires responsables des sous-projets. Cela aidera le projet à s'inspirer et à promouvoir les meilleures pratiques dans les trois îles des Comores. Les événements réguliers de suivi, d'apprentissage et d'examen permettront également aux parties prenantes (intégrant des jeunes femmes et hommes) de soulever des sujets de préoccupation et des griefs qui devront être traités à temps.

OBJECTIF DU PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES ET GESTION DES PLAINTES

Ce plan a pour objectif d'assurer une participation efficace des parties prenantes et la gestion des plaintes tout en résolvant les problèmes potentiels et écoutant les doléances découlant de la mise en œuvre du projet de manière transparente, efficace et inclusive. Dans cette optique, l'engagement des parties prenantes du projet "FORCE Jeunes" établira une approche intégrée de consultation et d'implication adaptée, visant à parvenir à une prise de décision concertée et acceptée par l'ensemble des parties prenantes (intégrant des jeunes femmes et hommes).

Ce mécanisme fournira aux parties prenantes intégrant des jeunes femmes et hommes représentant leurs pairs du projet FORCE Jeunes des moyens accessibles et inclusifs pour porter à l'attention des décideurs leurs problèmes, leurs préoccupations et leurs griefs, permettant ainsi aux structures de pilotage et de coordination d'y répondre de manière opportune, efficace et transparente. Cette approche contribuera à la réussite du projet tout en garantissant le respect des normes environnementales, sociales et climatiques. En outre, ce plan aborde également la gestion des plaintes et des réclamations en visant à les traiter de manière équitable, efficace, transparente tout au long de la mise en œuvre des activités, dans le but de faciliter une exécution optimale du projet.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- L'établissement d'une approche systématique et participative de mobilisation des parties prenantes qui permettra au Gouvernement Comorien de bien identifier ces dernières, de nouer et de maintenir une relation constructive avec elles, en particulier les parties prenantes les plus affectés par le projet FORCE Jeunes (jeunes hommes et femmes, pauvres ruraux, etc.);
- L'évaluation du niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet en respectant les normes environnementales, sociales et climatiques ;
- L'encouragement à l'implication effective et inclusive de toutes les parties bénéficiaires du projet FORCE Jeunes pendant tout le cycle du projet sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir ;
- L'assurance que les parties prenantes reçoivent en temps réel et de manière compréhensible, appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux, sociaux, climatique liés au projet ;
- Doter les parties prenantes du projet, ainsi que les groupes vulnérables, des moyens nécessaires pour exprimer leurs préoccupations, porter plainte et obtenir des réponses du gouvernement dans les délais convenus dans le plan.
- Identifier les principales parties prenantes qui sont affectées ou capables d'influencer la mise en œuvre des activités du projet
- Identifier et mettre en place les méthodes, établir un calendrier et les structures les plus efficaces par lesquels partager les informations sur le projet et garantir une consultation régulière efficace et transparente et inclusive
- Développer un processus d'engagement des parties prenantes qui offre aux bénéficiaires suffisamment d'opportunités d'exprimer leurs opinions et leurs préoccupations et d'être en mesure d'influencer le projet.
- Etablir des mécanismes formels de règlements des griefs
- Définir les rôles et responsabilités pour la mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes

BENEFICES DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Le plan d'engagement des parties prenantes va établir un cadre approprié d'implication effective des parties prenantes et promouvoir une plus grande sensibilisation et compréhension sur les questions inhérentes du projet et anticiper sur les solutions afin que le projet soit exécuté efficacement en respectant l'allocation budgétaire et les délais d'exécution à la satisfaction de toutes les parties concernées. Un engagement efficace des parties prenantes se manifeste par la confiance mutuelle, la transparence, l'approche inclusive et une communication efficace entre l'unité de gestion du projet et les parties prenantes

La gestion d'un projet, quelle que soit sa nature, est un exercice complexe qui s'étend sur plusieurs domaines cruciaux. L'un de ces domaines primordiaux est la gestion des coûts, un pilier sur lequel repose la stabilité financière et la réputation de toute organisation. Un engagement efficace dans ce domaine peut avoir un impact significatif. En effet, il permet au projet d'éviter des coûts considérables, tant en termes d'argent que de réputation. Les ressources gaspillées en raison de mauvaises décisions ou d'une mauvaise gestion des ressources peuvent entraîner des retards, des dépassements budgétaires et une perte de confiance des parties prenantes.

La gestion des risques est un autre domaine essentiel à considérer. L'engagement du projet avec les parties prenantes aide à identifier, prévenir et atténuer les impacts environnementaux et sociaux qui pourraient menacer sa viabilité. La collaboration avec les communautés concernées permet d'anticiper les problèmes potentiels tels que les droits fonciers, les questions liées aux violences basées sur le genre, le travail forcé, et les activités spécifiques du projet. Cette approche proactive réduit les risques opérationnels et renforce la durabilité du projet.

L'amélioration de la réputation est un avantage capital de l'engagement des parties prenantes. En reconnaissant publiquement les droits de l'homme et en s'engageant à respecter les mesures de sauvegarde environnementales, sociales et climatiques, les investissements du FIDA (Fonds International pour le Développement Agricole) renforcent la crédibilité du projet et minimisent les risques négatifs. Une réputation positive peut favoriser l'adhésion des parties prenantes et garantir le succès à long terme du projet.

La gestion des conflits est une préoccupation majeure dans tout projet. L'engagement des parties prenantes permet de comprendre les problèmes actuels et potentiels, de résoudre les désaccords et de garantir un environnement harmonieux pour toutes les parties prenantes. En abordant ces questions de manière proactive, le projet crée des bases solides pour sa mise en œuvre sans problèmes majeurs.

L'amélioration de la politique globale de l'organisation est un aspect souvent sous-estimé de l'engagement des parties prenantes. Les retours d'information provenant des parties prenantes peuvent servir de catalyseur de changements et d'améliorations au sein du ministère en charge de l'agriculture, de la pêche et de l'environnement, ainsi que de l'unité de gestion du projet. Les meilleures pratiques identifiées au cours de la collaboration avec les autres acteurs au développement peuvent être mises en œuvre à une grande échelle au sein de l'organisation, améliorant ainsi ses processus et ses politiques d'investissement agricole.

Identifier, suivre et rendre compte des impacts est une exigence essentielle de l'engagement des parties prenantes. Comprendre l'impact d'un projet sur les parties prenantes, évaluer les mécanismes permettant de faire face à ces impacts, et rendre compte de manière transparente sont des éléments clés de la responsabilité du projet envers la société.

Enfin, gérer les attentes des parties prenantes est un défi délicat mais essentiel. La consultation offre une opportunité précieuse au projet dans le but de prendre conscience des attitudes et des attentes des parties prenantes. Cela permet d'ajuster les objectifs et les activités du projet en conséquence, contribuant ainsi à une meilleure harmonie entre le projet et son environnement.

Le plan d'engagement des parties prenantes doit être ancré dans un ensemble de principes définissant ses valeurs fondamentales. Ces principes, alignés sur les meilleures pratiques internationales, sont les suivants :

L'engagement est effectif et efficace, lorsque le besoin de comprendre, d'impliquer et d'identifier ses partenaires est au cœur du processus, démontrant ainsi un réel engouement d'apprendre des parties prenantes.

Les parties prenantes et surtout les communautés bénéficiaires sont reconnues et prise en compte dès le début du processus. Cela signifie que l'engagement ne commence pas après que les décisions ont été prises, mais dès le début, lorsque les perspectives des parties prenantes sont les plus précieuses et pertinentes sur base des problématiques du terrain

L'intégrité se produit lorsque le processus d'engagement est mené d'une manière qui favorise le respect mutuel et la confiance. L'intégrité est la clé de la réussite de tout processus d'engagement des parties prenantes, car elle garantit que les relations sont basées sur la confiance et la transparence.

En conclusion, l'engagement des parties prenantes est un élément essentiel de la gestion de projet. Il couvre un large éventail de domaines, allant de la gestion des coûts à la gestion des risques, en passant par l'amélioration de la réputation et la résolution des conflits. En adhérant à ces principes fondamentaux, un projet peut créer un environnement propice à la réussite et à la durabilité, tout en favorisant des relations positives avec les parties prenantes.

IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

Afin de concevoir un plan d'engagement des parties prenantes qui soit véritablement efficace, il est impératif de déterminer l'identité des parties prenantes et de comprendre en profondeur leurs besoins, leurs attentes, ainsi que leurs priorités et objectifs en relation avec le projet FORCE Jeunes. Ces informations serviront de socle pour personnaliser le mécanisme d'engagement en fonction des spécificités de chaque partie prenante. Dans le cadre de ce processus, il revêt une importance particulière d'identifier les individus et les groupes susceptibles de rencontrer des obstacles à leur participation, ainsi que ceux qui pourraient être plus sensibles ou gravement touchés par le projet en raison de leur statut marginalisé ou vulnérable.

Les parties prenantes pour ce projet ont déjà été répertoriées (consultez le tableau 1), et cette liste sera continuellement enrichie par l'identification constante des individus et des institutions qui démontrent un intérêt significatif dans la planification et la mise en œuvre réussie du projet FORCE Jeunes. Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, les principales parties prenantes incluent les suivantes :

- Les institutions gouvernementales
- Les ONG et organisations de la société civiles
- Les associations de producteurs
- Le secteur privé
- Les partenaires techniques et financiers
- Les centres de recherches

Le groupe des parties prenantes est composé des acteurs institutionnels, structures sous tutelle et partenaires potentiels à l'instar des Centres ruraux de développement économique (CRDE), des centres de formation et d'apprentissage, de la maison de l'emploi, de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'environnement (INRAPE), de la Direction de la santé familiale (DSF), de la Direction générale de l'entrepreneuriat féminin (DGEF), de la Direction générale des routes, de la Direction technique de la météorologie, du Commissariat général en charge de la solidarité, de la protection sociale et de la promotion du genre de l'Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie (ANACM), des Associations et Organisations non-gouvernementales (Maecha, Banda Bitsi – promotion des emplois verts, etc.), des institutions de financement décentralisé (Réseaux Meck et Sanduk) ; Union des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture.

A cela s'ajoute les rencontres avec les partenaires techniques et financiers (PTF) et/ou projets et programmes d'appui au secteur agricole financés par les PTF : Bureau international du travail (BIT), Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Projet intégré de développement des chaînes de valeurs et compétitivité (PIDC – Financement Banque mondiale), Fonds des nations unies pour la population (UNFPA), Fonds des nations unies pour l'enfance (UNICEF), Projet facilité emploi (Financement Agence française de développement - AFD), Projet MSOMO NA HAZI – Formation et insertion professionnelle (Financement Union européenne), Projet eau et résilience face au changement climatique (ER2C – Financement Fonds vert climat et PNUD).

A cela s'ajoute certaines catégories, telles que les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec handicap, souvent incluses dans la classification des groupes vulnérables. Néanmoins, il est impératif de reconnaître que des nuances existent à l'intérieur même de ces catégories, et que des disparités de genre doivent également être prises en considération de manière approfondie.

Parmi ces acteurs, il convient de souligner l'importance de garantir leur participation aux consultations publiques ainsi qu'à d'autres instances d'engagement mises en place dans le cadre du projet. Les groupes vulnérables sont constitués de personnes qui risquent d'être affectées de manière disproportionnée, voire désavantagées, par les retombées du projet en raison de leur statut de vulnérabilité. Cela exige des mesures d'engagement spécifiques visant à assurer leur représentativité équitable dans les processus de consultation et à favoriser leur participation active au projet.

Ainsi, la démarche d'engagement doit être adaptée et sensible aux besoins spécifiques de ces différentes composantes de la population afin de garantir une représentation équitable et un réel engagement de leur part dans le processus décisionnel.

PRISE EN COMPTE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

L'engagement des parties prenantes est un aspect essentiel de la gestion de projet et implique plusieurs réflexions clés qui peuvent être classées en fonction de leur importance dans le processus global d'engagement des parties prenantes.

Ressources pour l'engagement des parties prenantes :

L'engagement des parties prenantes nécessite une allocation importante de ressources, principalement du temps et des efforts. Construire des relations fondées sur la confiance et la crédibilité avec les parties prenantes est un exercice qui prend du temps, mais qui est vitale pour le succès d'un projet. Ces relations ne doivent pas être des interactions ponctuelles mais doivent se développer et se maintenir durant tout le processus du cycle de projet. De plus, à mesure que le projet est mis en œuvre, de nouvelles parties prenantes pourraient émerger et souhaiteraient également s'impliquer dans le projet. Certaines de ces parties prenantes pourraient avoir besoin d'une formation sur le concept d'engagement et sur les connaissances techniques spécialisées requises pour comprendre les problèmes complexes d'un projet. Ces exigences supplémentaires peuvent augmenter considérablement le coût de la consultation pour répondre aux attentes externes.

Gestions des attentes des parties prenantes :

La gestion des attentes des parties prenantes est cruciale, car celles-ci nourrissent souvent des attentes irréalistes quant aux avantages qu'elles peuvent tirer du projet. L'Unité de Gestion du Projet (UGP) doit définir clairement ce qu'elle peut et ne peut pas faire. Cela implique d'établir une compréhension globale des rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes impliquées. De plus, le processus d'engagement devrait fournir à l'UGP l'opportunité d'établir des relations avec les parties prenantes et les partenaires potentiels du projet, favorisant ainsi la coopération et les objectifs communs.

Garantie de participation des parties prenantes :

Les normes et valeurs culturelles peuvent constituer des obstacles importants à la participation des parties prenantes. Dans certains cas, ces normes peuvent décourager les parties prenantes de s'engager librement dans les réunions concernant le projet. Les communautés peuvent avoir des intérêts contradictoires et des dynamiques de pouvoir, ce qui rend difficile l'identification de parties prenantes représentatives partageant ainsi des intérêts communs. Pour résoudre ce problème, il faudra peut-être recruter des agents locaux qui comprennent la dynamique locale et peuvent gérer les sensibilités culturelles pour garantir un engagement significatif et inclusif.

Épuisement lors des consultations :

Les parties prenantes peuvent rapidement se lasser des processus de consultation, en particulier si les promesses ne sont pas tenues et si leurs opinions et préoccupations ne sont pas prises en compte. Il n'est pas rare que les parties prenantes aient le sentiment que leur vie ne s'améliore pas grâce au projet, ce qui incite les réunions de consultation à devenir des plateformes pour exprimer leurs plaintes et leurs griefs concernant le manque de développement. Pour atténuer ce phénomène, les partenaires de mise en œuvre doivent s'abstenir de faire des promesses irréalistes aux parties prenantes, et les attentes doivent être gérées par la diffusion d'informations précises. Les opinions des parties prenantes doivent être considérées comme un retour d'information sur le projet et partagées avec d'autres partenaires et spécialistes du projet.

En conclusion, un engagement efficace des parties prenantes est un processus à multiples facettes qui nécessite un examen attentif de l'allocation des ressources, de la gestion des attentes, de la garantie d'une participation significative et de la lutte contre la lassitude en matière de consultation. Chacun de ces aspects revêt une importance capitale dans le succès global de l'engagement des parties prenantes et, par conséquent, du projet lui-même.

ANALYSE DES PARTIE PRENANTES

L'analyse des parties prenantes constitue un processus systématique visant à recueillir et à analyser des données qualitatives en vue de déterminer les personnes dont les intérêts doivent être pris en considération dans la planification et la mise en œuvre du projet FORCE Jeunes. Cette démarche a pour objectif d'accroître les chances de succès du projet et d'assurer son adhésion par les parties prenantes ciblées. Elle permet d'augmenter les chances de réussite du projet et de son appropriation par les parties prenantes visées.

En effet, à la suite de l'identification des parties prenantes, il s'agit maintenant d'analyser leurs liens avec les interventions du projet FORCE Jeunes et les intérêts en jeu, leur capacité à participer à la réussite ou à l'échec du projet, d'estimer le degré de collaboration ou les frictions potentielles entre les différentes parties.

L'objectif final de cette démarche est de déterminer le degré de mobilisation et d'engagement des parties prenantes, d'appréhender les interactions potentielles entre elles et le projet FORCE Jeunes, et de faciliter l'identification des méthodes adéquates pour les impliquer, les consulter, et communiquer ou les sensibiliser, en fonction de chaque groupe de parties prenantes, tout au long de la durée du projet.

En effet, une fois les parties prenantes identifiées, il convient désormais d'examiner leurs relations avec les actions entreprises dans le cadre du projet FORCE Jeunes, ainsi que les enjeux qui les concernent. Il est essentiel d'évaluer leur capacité à contribuer positivement à la réussite du projet, tout en anticipant les éventuelles frictions susceptibles de surgir entre les différentes parties impliquées.

Pour les parties prenantes qui démontrent un vif intérêt et une grande influence, il est essentiel d'assurer leur pleine implication dans le projet et de veiller à leur satisfaction continue. Cela peut être accompli en accordant une attention particulière à ces groupes de parties prenantes tout au long du cycle du projet. Il est nécessaire de les intégrer aux organes décisionnels du projet, de les consulter régulièrement, de recueillir leurs commentaires en temps opportun, et d'assurer qu'ils soient toujours bien informés. Le plan d'engagement visant ces parties prenantes doit être intégré dans le travail annuel du projet.

Il est essentiel de tenir informées les parties prenantes très intéressées mais moins influentes aussi afin de prévenir tout problème majeur lié au projet. Pour ce faire, le projet maintiendra l'intérêt de ce groupe en les impliquant dans les différentes étapes de sa mise en œuvre, en capitalisant sur leur intérêt et en les tenant régulièrement au courant.

Le plan d'engagement et de consultation dans le cadre de FORCE Jeunes se focalisent sur les objectifs suivants :

- S'assurer, dès le début du processus de planification du projet, de recueillir les premiers avis sur la proposition de projet, ce qui éclairera la conception du projet et sa mise en œuvre.
- Encourager les commentaires des parties prenantes, en particulier en tant que cadre pour les informer sur le projet et sur l'implication des parties prenantes dans l'identification et l'atténuation des risques et des impacts environnementaux et sociaux.
- Veiller à ce que les parties prenantes comprennent comment le projet pourrait les affecter.
- Assurer la cohérence des messages fournis aux parties prenantes.
- Maintenir un engagement continu au fur et à mesure de l'évolution des risques et des impacts, tout en gérant les attentes des parties prenantes.

- Garantir la divulgation préalable et la diffusion d'informations pertinentes, transparentes, objectives, significatives et facilement accessibles, dans des délais permettant des consultations significatives, et dans un format culturellement approprié, ou dans les langues locales pertinentes et compréhensibles pour les parties prenantes.
- Prendre en compte les commentaires et y répondre.
- Favoriser un engagement actif et inclusif avec les parties prenantes affectées par le projet.
- Veiller à ce que les consultations se déroulent sans manipulation externe, interférence, coercition, discrimination ni intimidation, et à ce que les comptes rendus des consultations soient documentés et diffusés par le projet.

PLANIFICATION DE L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Avant de démarrer les activités, il est essentiel de prévoir des réunions et d'engager les parties prenantes, notamment les autorités nationales compétentes, les leaders d'opinion, les chefs religieux, les représentants communautaires, les dirigeants politiques des Îles, les ministères et les départements, les médias, ainsi que d'autres parties concernées et affectées (PIA).

L'objectif de ces réunions est d'affiner la stratégie d'engagement des parties prenantes afin de répondre aux besoins des parties prenantes directes et indirectes, tout en garantissant une communication future efficace qui prend en compte l'ensemble des sensibilités sociales.

L'Unité de gestion du projet (UGP) élaborera un plan opérationnel aligné sur les activités prévues du projet. Ce plan vise à assurer la participation et l'engagement des parties prenantes, en veillant à ce que chaque groupe soit impliqué de manière efficace et reçoive les informations nécessaires. Il doit également garantir un équilibre dans la participation et les avantages offerts à différentes couches de la population, y compris les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec handicap, ainsi que les groupes vulnérables. Ceci permettra d'assurer que les objectifs du projet en termes de création d'emplois pour les jeunes, de renforcement de capacités des parties prenantes et de promotion de l'entrepreneuriat pour les jeunes ruraux des Îles Comores soient atteintes.

Des réunions régulières seront planifiées avec les représentants des différents groupes d'acteurs impliqués dans le projet, afin de réviser le plan, de suivre l'avancement des activités et d'apporter les ajustements nécessaires en fonction des éventuels changements survenant au cours de la mise en œuvre du projet.

TECHNIQUES/METHODES DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Il existe une diversité de stratégies d'engagement mises en œuvre pour établir des relations avec les parties prenantes, recueillir leurs précieuses contributions, les consulter et diffuser les informations relatives au projet. Afin d'assurer l'efficacité et la pertinence du processus d'engagement, il est impératif d'appliquer une gamme variée de techniques, spécifiquement adaptées aux groupes de parties prenantes identifiés.

Le format de chaque initiative de mobilisation et de consultation doit satisfaire aux normes générales en matière d'accessibilité, notamment en garantissant des emplacements facilement accessibles, exempts de contraintes liées aux déplacements, de coûts de transport pour les parties prenantes, et d'exigences d'autorisation préalable. De plus, il doit respecter les préférences culturelles, c'est-à-dire s'inscrire dans le respect des coutumes locales et des normes en vigueur, ainsi que promouvoir l'inclusion de toutes les différentes catégories des parties prenantes concernées par le projet, y compris les individus vulnérables.

Si nécessaire, il convient de fournir une assistance logistique pour permettre aux participants résidant dans des zones reculées, aux personnes à capacités physiques limitées, ainsi qu'à celles dépourvues de ressources financières ou de moyens de transport adéquats, d'accéder aux réunions publiques organisées dans le cadre du projet. Une attention particulière sera portée aux groupes vulnérables dans le but d'assurer leur adhésion et de leur faire bénéficier des retombées positives du projet.

En règle générale, les consultations publiques se dérouleront à travers divers moyens, notamment des ateliers, des séminaires, des réunions, des émissions radiophoniques, des communications au sein des

lieux de culte, des sollicitations d'avis par écrit, des enquêtes, des présentations publiques, et des explications détaillées des idées et des exigences du projet pour une communication effective.

Cependant, en cas de situations d'urgence, telles que des inondations ou une épidémie, il est impératif de repenser la manière dont les processus d'engagement sont menés, dans le but de minimiser les risques d'infection et de propagation de la maladie en collaboration avec les équipes de gestion d'urgence des autres partenaires humanitaires. Une analyse coûts-avantages doit être entreprise pour établir un équilibre entre les canaux de communication virtuelle et les interactions physiques. Les techniques principales utilisées dans le cadre du plan d'engagement des parties prenantes sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

| Méthodes d'engagement | Technique de mise application |
|--|--|
| Bureau de l'unité de Gestion du projet | Courriel électronique Procédures de réclamation Rapport de progrès Article Code de conduite |
| De façon officiel à travers des lettres transmises, appels téléphoniques, courriel électronique | Distribuer les informations aux partenaires de mise en œuvre (au niveau central, dans les Iles), et aux entités décentralisées du gouvernements, certains départements, ONG, secteur privé et organisation de la société civile les représentants des parties prenantes, les partenaires au développement œuvrant dans le même domaine Organiser des réunions régulières de coordination avec les parties prenantes |
| Réunions des parties prenantes Ateliers, audiences | Présenter les informations du projet à un groupe de parties prenantes clés Permettre à un groupe de parties prenantes d'exposer leur point de vue et des avis Utiliser des exercices participatifs pour faciliter les discussions de groupe, Réfléchir aux problèmes, analyser les informations et développer recommandations et stratégies Enregistrer les réponses |
| Siteweb | Poster les informations générales du projet et les mises à jour sur les progrès réalisé Disséminer le plan d engagement des parties prenantes et les mécanismes de gestions de plaintes autres programmes Publier sur le site la documentation nécessaire pour informer le public |
| Media sociaux, Facebook, tweeter Réunions virtuelles par teams, zoom, Google, groupe WhatsApp | Partager des informations avec les bénéficiaires Distribuer des informations aux partenaires d'exécution Inviter les parties prenantes aux réunions de suivi Organiser les réunions en ligne avec les parties prenantes Organiser des ateliers en ligne/ Présentielles avec les parties prenantes Mettre des informations pertinences sur le progrès du projet |
| Réunion bilatérale en présentielle Réunion en groupe restreinte | Permettre aux parties prenantes de s'exprimer librement sur des questions sensibles Établir des relations personnelles Enregistrer les réunions |
| Réunions formelles en présentielles | Présenter les informations du projet à un groupe de parties prenantes Permettre au groupe de commenter donner leurs opinions et points de vue Établir des relations impersonnelles avec des parties prenantes de haut niveau Diffuser les informations techniques Enregistrer les discussions |
| Réunions officielles | Présenter les informations du projet à un groupe de parties prenantes. Autoriser le groupe à commenter – opinions et points de vue Établir des relations impersonnelles avec des parties prenantes de haut niveau. Diffuser des informations techniques. • Enregistrer les discussions. |

| | |
|--------------------------|--|
| Consultation Publiques : | Présenter les informations sur le projet à un grand groupe de parties prenantes, en particulier les communautés. Permettre au groupe de présenter ses opinions. Établir des relations avec les communautés, en particulier celles touchées par la mise en œuvre du projet Distribuez des informations non techniques. Animer des réunions en faisant des exposés en mode de diapos, des affiches et des graphiques Enregistrez les discussions, les commentaires, les questions et les réponses |
| Discussions en groupes | Présenter les informations sur le projet à un groupe de parties prenantes avec de 8 à 15 personnes au maximum pour faciliter les échanges Permettre aux parties prenantes de partager leurs opinions sur des informations de base de références Établir des relations avec les communautés bénéficiaires du projet et Enregistrez les réponses fournies pour référence |
| Dépliants | Brèves présentation des informations générales sur le projet pour informer le public et faire une mise à jour régulière. Alimenter régulièrement le site web du projet par Informations spécifiques à jour. |
| Enquêtes | Recueillir les opinions et les points de vue des différentes parties prenantes, rassembler les données de base Enregistrer les données et développer une base de données de référence pour évaluer les impacts au courant de la mise en œuvre du projet. |

➤ **Tableau 2 : Techniques d'engagement des parties prenantes**

ACTIVITES DES PARTIES PRENANTES ET DIVULGATION D'INFORMATIONS

Activités de mobilisation des parties prenantes

Avant le début des activités d'engagement des parties prenantes, des réunions seront programmées avec les autorités du ministère de tutelle concerné, les représentants communautaires, les dirigeants politiques des zones géographiques du projet, les ministères et départements gouvernementaux, les médias, les organisations de la société civile et du secteur privé, ainsi que les autres parties intéressées et affectées indirectement par le projet. Le but de ces réunions sera d'affiner la stratégie d'engagement des parties prenantes afin de répondre aux exigences des personnes affectées, tant directement qu'indirectement, et de rassurer toutes les catégories des parties prenantes que la communication future sera efficace et tiendra compte de toutes les sensibilités sociales.

Liste des activités pour l'engagement des parties prenantes

Sans prétendre à l'exhaustivité, le tableau ci-dessous présente, à titre d'exemple, les activités témoignant de l'engagement des parties prenantes. Au cours de l'exécution du projet, l'équipe pourra le peaufiner au fur et à mesure.

| Etapes | Objectifs | Activités | Partenaires concernés |
|-------------------------|---|--|--|
| Engagement préliminaire | Définir les grandes orientations préliminaires du projet | Elaborer un plan préliminaire de mise en œuvre | Unité de gestion du projet |
| Planification | Fournir la portée du projet, les objectifs et les parties prenantes clés. | Elaborer un plan d'exécution du projet incluant toutes les parties prenantes et un | Unité de gestion du projet, ministère de l'agriculture, partie prenantes internes et externes et le bailleur |

| | | | |
|-------------------------------|---|---|--|
| | | budget d'exécution des activités | |
| Analyse des parties prenantes | Comprendre les attentes et les préoccupations des parties prenantes tout le long du cycle du projet | Entretien avec les parties prenantes réaliser des enquêtes et organisées les réunions de consultations | Unité de gestion du projet, ministère de l'agriculture, parties prenantes internes, groupes de travail, différents comités de coordination |
| Engagement et communication | Informé et impliquer activement les parties prenantes du projet à tous les niveaux | Créer un plan de communication, organiser des réunions régulières de coordination Diffuser des informations et la mise à jour sur le progrès du projet | Unité du projet et le chargé de communication ainsi que le ministre de l'Agriculture |
| Suivi - évaluation | Mesurer les indicateurs d'engagement des parties prenantes et leurs impacts et ajuster le plan en cas de besoin | Collecter des informations auprès des parties prenantes et évaluer les résultats adapter le plan de suivi sur base des résultats | Unité du projet et le chargé de suivi évaluation et le ministre de l'Agriculture |

➤ **Tableau 3 : Les activités d'engagement des parties prenantes**

Plan de communication des parties prenantes

Afin de mieux surveiller l'engagement des parties prenantes, un plan de communication est élaboré. Cependant, il convient de noter que ce plan demeure évolutif et susceptible d'être ajusté au cours de la mise en œuvre du projet, en fonction des rétroactions recueillies auprès des parties prenantes.

| Groupes cibles | communication | Mécanismes de consultations |
|---|---|--|
| Communautés locales | Réunions de sensibilisation dans les villages | Mener des discussions en groupe ainsi que des entretiens avec les leaders religieux et les notables afin de recueillir leurs précieuses opinions." |
| Membres de sous projets FORCE Jeunes | Diverses activités en cours, ainsi que celles prévues, ainsi que des informations sur les opportunités potentielles et les impacts, tant positifs que négatifs. | Engager des discussions en groupe ainsi que des entretiens avec les leaders religieux et les notables en vue de recueillir leurs opinions. Le projet prévoit également d'interagir avec les médias publics et privés, ainsi que de mettre à profit le site web du ministère de l'agriculture. De plus, ils vont compter collaborer étroitement avec les départements décentralisés des îles de Mohéli et Anjouan." |
| Equipe du projet et les employés sur les sites d'intervention | Consultations et partages d'information sur les activités du projet, les objectifs principaux et les résultats attendus | Les différents articles publiés et postés dans les journaux, dépliants, les ateliers de lancement et de formations, les sites web des départements impliqués au niveau national et décentralisé |
| Associations des agriculteurs, pêcheurs et éleveurs | Les consultations relatives à l'entrepreneuriat et aux méthodes associatives appropriées, ainsi que les critères de sélection des | Les données fondamentales relatives à la population au sein des préfectures des Îles Comores ainsi que les enquêtes visant à suivre l'évolution au cours de la mise en œuvre du |

| | | |
|---|--|---|
| | bénéficiaires, visent à promouvoir le partage d'informations concernant les techniques de pêche durables et les méthodes d'agriculture intelligente. | projet, diffusées à travers les messages électroniques, les réseaux sociaux, etc., sont essentielles. |
| Les jeunes moins de 18ans et les jeunes adultes | Les opportunités de formation professionnelle et de stages, ainsi que les opportunités d'emploi, de création et de renforcement des compétences entrepreneuriales, sont des éléments clés dans le développement et le projet FORCE jeunes se focalisera sur ces aspects. | Site web, information dans les journaux et les lieux publics et de culture, affiche aux bureaux des CRD, la mairie et la coordination du projet |

➤ **Tableau 4 : Plan de communication des parties prenantes**

Dissémination d'information

Le type d'informations à partager aux différentes parties prenantes dépend de leurs intérêts et de la manière dont ils seront affectés par le projet – ou de la manière dont les activités de FORCE Jeunes peuvent en être planifiées et réalisées auprès des communautés bénéficiaires. Par la suite, divers outils de communication peuvent être utilisés lors du processus d'engagement tels que :

- Publication dans les journaux nationaux et locaux sur le projet
- Publicités radiophoniques,
- Envois des messages directement aux communautés bénéficiaires
- Présentations avec ou sans séances de groupe de focus
- Courriels envoyés à certains partenaires
- Organisation des séances de travail / audiences
- Réunions individuelles, présentations, séminaires, ateliers,
- Courriel et conversations téléphoniques avec les parties prenantes,
- Visites de terrain dans les villages
- Utilisation des médias sociaux

GESTIONS DES PLAINTES ET GRIEFS

INTRODUCTION

Le projet **Force-Jeunes** interviendra dans 66 villages ou localités pauvres ou vulnérables des trois îles réparties à raison de 27 à Anjouan, 22 à Mohéli et 17 à Ngazidja (Grande Comores) selon la même configuration que PREFER. Ce ciblage représente 20% des localités du pays et est délimité au sein de huit pôles de concentration (PC) dont deux en Grande Comores et trois dans chacune des îles d'Anjouan et de Mohéli. Cependant la mise en œuvre peut susciter des plaintes et des griefs entre les différentes parties prenantes dans ces 3 Iles. Ainsi le projet propose un mécanisme de gestion de plaintes pour résoudre ces différends.

La Finalité du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du projet FORCE jeunes réside dans sa capacité à favoriser l'adhésion et la participation active des communautés et des parties prenantes à l'accomplissement des objectifs du projet. Au lieu de considérer la recherche de l'engagement et des populations et des groupes cibles comme une activité distincte, cette démarche est soigneusement intégrée à l'ensemble des activités menées par le projet et en conformité avec les procédures du FIDA.

En effet, les griefs peuvent surgir au sein des parties responsables de la mise en œuvre du projet, des parties touchées par ce dernier, ainsi que d'autres acteurs intéressés. Ces griefs peuvent porter sur une multitude de sujets, englobant les processus de consultation, les modalités d'exécution, les critères

d'éligibilité, la localisation des infrastructures collectives comme les hangars de stockage de produits et les droits d'usage, la qualité des services, l'égalité des sexes, l'inclusivité des groupes vulnérables, l'accès à la terre la distribution équitable des avantages, et les malentendus courants. Il est essentiel de noter que les attentes des parties prenantes par rapport à la réalité sur le terrain sont fréquemment une source de conflits et de griefs.

Le présent Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) propose un système qui permet de recevoir, d'examiner, de traiter de manière transparente, équitable et efficace, et en fin de compte de résoudre les griefs résultants de la mise en œuvre des activités du projet FORCE Jeunes. En d'autres termes, ce mécanisme est un outil qui confère aux parties prenantes le droit de signaler les abus, les insuffisances, les dommages, les violations de droits de l'homme, ou les accords non respectés, tout en leur offrant la possibilité de solliciter une réparation ou la cessation du comportement préjudiciable. Ce dispositif vise ainsi à promouvoir la reddition de comptes et à se rassurer que les préoccupations des parties prenantes soient traitées de manière juste, efficace et équitable dans les délais contribuant ainsi à renforcer la confiance mutuelle au sein du projet FORCE jeunes.

TYPOLOGIE DES PARTIES PRENANTES AFFECTEES PAR LE PROJET

Institutions publiques :

- Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, du Tourisme et de l'Environnement
- Centres régionaux de développement économique (CRDE)
- Commissariats en charge de la production
- Ministère de la Jeunesse, de l'emploi, du travail, de la formation et de l'insertion professionnelle, des sports, des arts et de la culture
- Ministère de la santé, de la solidarité, de la cohésion sociale et de la promotion du genre
- Plateforme multisectorielle de nutrition et d'alimentation
- Direction Générale de la Météo
- Direction General des Affaires Foncières

Secteur privé

- COMAGRO
- -Réseau des mutuelles d'épargne et de crédit ya Komor (MECK)
- -Réseau des SANDUK (ou Caisses villageoises)
- -Réseaux agricoles

Recherche :

- Institut national de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'environnement (INRAPE)
- Institut international d'agriculture tropicale (IITA)

Partenaires techniques et financiers

- Agence française de développement (AFD)
- Banque africaine de développement (BAD)
- Banque islamique de développement (BID)
- Banque mondiale (BM)
- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Union européenne
- Organisation International du Travail (OIT)
- UNICEF
- UNFPA

ONG et Société civile :

- Réseau climat de l'océan Indien - Comores (RCOI)
- Groupement d'action pour le développement (GAD)
- Réseau national des femmes et développement (RNFD)

- ONG MAAECHA

Organisations de producteurs :

- Chambres d'agriculture
- Fédération nationale des agriculteurs comoriens
- Fédération nationale des agriculteurs comoriens – femmes agricultrices
- Syndicat national des agriculteurs comoriens

Les communautés bénéficiaires :

- Population de l'île de Mohéli
- Population de l'île Ile d'Anjouan
- Population de la Grande Comores
 - Les villages susceptibles d'être affectés positivement par certains bénéfices du Projet et négativement par les impacts environnementaux et sociaux du projet.
 - Les populations locales riveraines et qui pourraient être affecté par le Projet et celles proches aux sites des travaux de réhabilitation/constructions de hangars de stockage, aménagement des terres et embocagement

LES TYPES DE GRIEFS

De manière non exhaustive, nous pouvons identifier les catégories de plaintes suivantes : (i) les allégations de gestion déficiente ; (ii) les cas d'abus de pouvoir et de comportements inappropriés envers des tiers ; (iii) les pratiques discriminatoires ; (iv) le non-respect des conditions de travail ; (v) les inconvénients, les perturbations et les préjudices environnementaux ; (vi) les cas d'abus, de harcèlement et d'exploitation sexuels.

Les griefs pour mauvaise gouvernance

Ces griefs recouvrent une multitude de problèmes, parmi lesquels figurent l'omission délibérée des procédures de mise en œuvre visant à garantir l'inclusion et la participation effective des communautés dans les régions géographiques concernées par le projet. Ces manquements englobent la rétention d'informations, la communication déficiente, la diffusion d'informations erronées, et un manque d'implication inclusif des parties prenantes, notamment les communautés bénéficiaires situées dans les villages ciblés des îles de Mohéli, Anjouan et la grande Comores. De plus, le non-respect des accords conclus avec les organisations représentant les bénéficiaires ou les organisations de mise en œuvre, ainsi que la violation des spécifications dans les contrats avec les entreprises partenaires, peuvent susciter également des préoccupations.

En outre, une gestion inadéquate des ressources, le détournement de biens du projet, la surfacturation, les acquisitions de piètre qualité, les conflits d'intérêts, et l'acquisition de matériel inapproprié peuvent entraîner des dommages matériels et ternir la réputation du projet. Il est essentiel de noter que le non-respect des protocoles d'exécution du projet, ainsi que les désaccords avec les bénéficiaires concernant les sites d'implantation des investissements, tels que des contestations sur la sélection des sites et des critères de choix des bénéficiaires par la population, le type d'activités, et le calendrier de mise en œuvre, tel que défini lors de la phase de planification du projet, constituent également des motifs de préoccupation.

Les problèmes liés à l'appropriation par les élites, les ingérences politiques, les abus de pouvoir, ainsi que les choix non consensuels des représentants des parties prenantes doivent être gérés avec précautions. De même, il est impératif de se charger de l'absence de représentativité et de crédibilité des organisations des bénéficiaires et de la société civile, ainsi qu'aux conflits de leadership dans la mise en œuvre des activités du projet. Une gestion structurée et des réponses appropriées sont essentielles pour prévenir tout litige ou malentendu.

Les abus d'autorité et mauvais comportements.

Ce genre de griefs concerne les écarts par rapport aux objectifs ou aux procédures du projet, les allégations de mauvaises performances, ainsi que les comportements inappropriés du personnel du

projet, des membres des comités de gestion, des consultants, des organismes de mise en œuvre ou d'appui, et des entreprises contractantes. Parfois, des conflits relatifs aux restrictions d'accès et d'utilisation des terres peuvent survenir pendant l'exécution du projet, nécessitant ainsi la mise en place de mesures préalables de gestion.

Les pratiques socio-culturelles d'exclusion

Ce type de griefs comprend les éléments suivants :

- Les exclusions liées au genre, c'est-à-dire l'exclusion des femmes, des personnes âgées, des jeunes, des personnes vivant avec un handicap, et des populations autochtones, des activités du projet, que ce soit par stigmatisation ou en raison de pratiques culturelles ou traditionnelles.
- Les mesures d'accompagnement insatisfaisantes et le partage non équitable des retombées du projet.
- L'exclusion expresse et systématique des populations locales dans le recrutement de la main-d'œuvre pour les travaux intensifs, ainsi que la non-valorisation des femmes.

Les mauvaises conditions de travail

IL s'agit des griefs suivants :

- Le non-respect des normes de sécurité au travail ;
- La pratique du travail des mineurs et des enfants ;
- Les rémunérations insatisfaisantes ou le retard dans les rémunérations, y compris la sous-rémunération de la main-d'œuvre locale et de la main-d'œuvre féminine, ainsi que le refus de paiement des ouvriers par les entreprises ;
- Les violences basées sur le genre et les abus sexuels dans le cadre du travail ;
- Le non-respect des normes liées au volume et au temps de travail.

Les désagréments, nuisances et préjudices environnementaux ou sociaux.

Dans cette catégorie, les préjudices causés aux communautés par les interventions du Projet pourraient concerner :

- Les restrictions d'accès aux chantiers ;
- Les perturbations des activités socio-économiques ;
- Les pollutions et les diverses nuisances sonores ;
- Les violences basées sur le genre.

Les plaintes liées à l'exploitation et aux abus/ harcèlement sexuel

Il s'agit en quelque sorte de violences basées sur le genre, notamment des abus sexuels en raison du statut vulnérable des femmes, des filles, des garçons ou d'hommes vulnérables. Cela englobe des pratiques telles que le viol, l'agression sexuelle et d'autres atteintes sexuelles commises avec force, contrainte ou profitant de rapports inégaux, ainsi que la menace de telles atteintes.

Les actes d'exploitation sexuelle consistent en la prise d'avantage par une sexualité non consentie ou par un contrôle sexuel abusif, que ce soit de nature physique, sexuelle ou psychologique, y compris les menaces d'actes sexuels sous contrainte ou de privation arbitraire de liberté.

RESSOURCES POUR LA GESTION DES PLAINTES & GRIEFS

Dans le but de mener efficacement des activités d'engagement des parties prenantes et de gestion des plaintes et griefs, le projet doit établir une allocation budgétaire dédiée aux différentes réunions et à la gestion des doléances.

L'Unité de gestion du projet (UGP) a la responsabilité principale de concevoir et d'exécuter un mécanisme complet d'engagement des parties prenantes et de règlement de plaintes et des griefs. Dans ce cadre, le coordonnateur de projet assumera un rôle central, supervisant la mise en œuvre du plan pour garantir la réalisation réussie du projet FORCE Jeunes. Simultanément, le coordonnateur du projet sera chargé de veiller à ce que l'UGP dispose de ressources adéquates allouées pour soutenir la gestion efficace de l'engagement des parties prenantes et du mécanisme de règlement des griefs.

PROCEDURES DE GESTION DES PLAINTES AU FIDA

L'objectif de la procédure de gestion des plaintes du FIDA est de s'assurer que des mécanismes appropriés sont en place pour permettre aux individus et aux communautés de contacter directement le FIDA et de déposer une plainte s'ils estiment être ou pourraient être lésés par un projet ou programme financé par le FIDA qui ne respecte pas les politiques de sauvegarde sociales et environnementales du FIDA, ainsi que les obligations des Procédures d'Évaluation Sociales, Environnementales et Climatiques (PESEC) du FIDA. Ces plaintes doivent se limiter à des questions environnementales, sociales et climatiques et ne doivent pas contenir d'accusations d'activités frauduleuses ou de corruption liées à la mise en œuvre du projet, car de telles allégations relèvent de la compétence du Bureau de l'audit du FIDA.

Pour qu'une plainte concernant un présumé non-respect des politiques de sauvegarde sociale et environnementale et des obligations des PESEC du FIDA soit traitée, elle doit remplir les critères suivants :

- Les plaignants affirment que le FIDA n'a pas appliqué ses politiques sociales et environnementales et aux obligations des Procédures d'Évaluation Sociale Environnementale et Climatique (PESEC)
- Les plaignants affirment qu'ils ont été ou seront lésés par l'échec du FIDA pour appliquer ces politiques.
- Les réclamations doivent être déposées par au moins deux personnes, toutes deux ressortissantes du pays concerné et/ou résidant dans la zone du projet. Les réclamations provenant de l'étranger ou les réclamations anonymes ne seront pas automatiquement prises en compte.
- Les plaintes doivent concerner des projets/programmes en cours de conception ou de mise en œuvre.
- Les plaignants affirment que le FIDA n'a pas appliqué ses politiques sociales et environnementales et les obligations PESEC.
- Les plaignants affirment qu'ils ont été ou seront lésés par le fait que le FIDA n'a pas respecté ses politiques.
- Les réclamations doivent être déposées par au moins deux personnes, toutes deux ressortissantes du pays concerné et/ou résidant dans la zone du projet.
- Les plaintes doivent concerner des projets ou programmes en cours de conception ou de mise en œuvre. Les plaintes concernant des projets déjà terminés ou décaissés à plus de 95 % ne seront pas prises en compte.

Les plaignants peuvent soumettre une plainte relative au non-respect des politiques sociales et environnementales du FIDA et des obligations PESEC en téléchargeant le formulaire de plainte sur le site Web du FIDA ou en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante :

SECAPplaintes@ifad.org.

Si vous choisissez d'envoyer votre plainte par courrier électronique, veuillez inclure les informations suivantes :

- ✓ Vos nom, adresse, numéro de téléphone et autres informations de contact.
- ✓ Si vous souhaitez maintenir votre identité confidentielle et, le cas échéant, les raisons de cette demande.
- ✓ Le nom, l'emplacement et la nature du projet ou programme du FIDA (si connus).
- ✓ Comment estimez-vous avoir été ou être susceptible d'être affecté négativement par le projet ou programme soutenu par le FIDA.

Les réclamations envoyées par courrier doivent être adressées à :

[IFAD, SECAP Complaints \(PMD\), Via Paolo di Dono 44, 00142 Rome, Italy](#)

STRUCTURE DE GESTION DES PLAINTES & GRIEFS AU NIVEAU NATIONAL

La gestion des plaintes s'appuiera à la fois sur les structures et mécanismes locaux existants et les structures plus formelles mis en place ou soutenues par le projet.

LES STRUCTURES LOCALES (INFORMELS OU FORMELS) DE GESTION DES PLAINTES.

En principe, le projet se conformera rigoureusement au cadre juridique existant pour recueillir les plaintes et traiter les griefs. Il est impératif que le projet ne se substitue en aucun cas aux structures traditionnelles locales ou aux autorités administratives et judiciaires compétentes, notamment en ce qui concerne les actes légalement répréhensibles.

Pour une gestion efficace des plaintes au niveau local, les communautés disposent d'un chef de village qui est assisté par les notables pour résoudre les litiges. De plus, les chefs religieux, en particulier dans la Grande Comores, jouent un rôle prépondérant, étant largement écoutés et présidant souvent les coutumes locales. Les chefs coutumiers, généralement composés de notables des villages et de personnes reconnues pour leur expertise dans la résolution des conflits, font également partie intégrante de ces structures.

Dans d'autres contextes traditionnels, des comités locaux de paix sont établis, parmi les autorités locales et en particulier les jeunes leaders facilités par des organisations de la société civile locale et parfois par les Agences des Nations Unies. Ces comités locaux de paix sont extrêmement actifs dans la gestion des conflits et la défense des intérêts des membres de la communauté.

Le projet conclura des accords de coopération avec ces entités et mettra à leur disposition les ressources nécessaires pour enregistrer et suivre le règlement des litiges, en collaboration avec l'équipe de gestion du projet.

LES STRUCTURES FORMELLES MIS EN PLACE PAR LE PROJET

Lorsque les structures traditionnelles ne sont pas en place au niveau local, le projet mettra en œuvre, dès son démarrage, des Comités de gestion des plaintes. Ces comités seront constitués à différents niveaux, notamment au sein des villages, des communes et des préfectures, couvrant ainsi l'ensemble du territoire national. Ces comités auront pour mission de recevoir et de résoudre de manière équitable, objective, responsable, efficace et rapide les plaintes tout au long du cycle de vie du projet. Les Comités de gestion des plaintes auront les fonctions suivantes : (i) informer le public sur les procédures de gestion des plaintes, (ii) organiser la réception, l'examen, l'enquête et le suivi des doléances ; (iii) arbitrer les litiges et (iv) surveiller et évaluer la mise en œuvre des accords conclus via le mécanisme de règlement des plaintes. Dès la première année, le projet mettra en place formellement les structures de gestion des plaintes à différents niveaux d'intervention. Les comités de gestion des plaintes seront composés d'au moins 5 membres, incluant : (a) l'autorité administrative au site d'intervention, à savoir les autorités traditionnelles pour le niveau village ou groupement, (b) l'administrateur communal au niveau de la commune, (c) le préfet ou son représentant au niveau de la préfecture, (d) le représentant du Ministère responsable du projet, (e) le représentant des bénéficiaires.

Les compétences des comités seront renforcées afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle et d'assumer leurs responsabilités. Au démarrage du projet, une campagne d'information et de sensibilisation sera menée auprès des parties prenantes, en particulier les bénéficiaires du projet, pour les informer de l'existence du mécanisme de traitement des plaintes, de son contenu, des rôles et responsabilités des comités, ainsi que des modalités et des outils de dépôt et de traitement des plaintes, entre autres informations. À cette fin, le projet produira des affiches et d'autres supports de communication pour sensibiliser les bénéficiaires à tous les niveaux.

LES POINTS FOCALX AU NIVEAU DU PROJET ET AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE.

Au sein du projet, le coordonnateur national et les responsables des Antennes situées dans les différents îles (Mohéli, Anjouan et Grande Comores) joueront un rôle essentiel en assurant le suivi de la gestion des griefs et en établissant, si nécessaire, un lien entre le projet et les communautés. À cette fin, leurs coordonnées seront rendues publiques et diffusées par le biais d'annonces publiques ainsi que lors de la diffusion d'informations relatives au projet (par le biais de radios et dans les lieux de culte, lors de

réunions communautaires, etc.), dans le but de sensibiliser les parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du projet, et de répondre à toute réclamation ou plainte qui pourrait surgir.

Ces points focaux auront pour responsabilité de soumettre un rapport trimestriel sur la mise en œuvre des recommandations formulées par les comités de plaintes. Pour chaque île, le projet communiquera les lieux où les plaintes pourront être déposées (au niveau du village, de la commune, ainsi qu'au siège national du projet), tout en mettant à disposition des formulaires de doléances dans chaque lieu de réception (village, commune ou siège national du projet) afin de faciliter la soumission de ces doléances ou plaintes. De plus, les organisations des bénéficiaires seront sensibilisées et formées pour accompagner les personnes illettrées dans la rédaction et la soumission de leurs plaintes, tout en garantissant la confidentialité des informations. Au moins une fois par mois, les comités se réuniront pour faire le point sur les litiges et proposer des solutions. En cas d'urgence, des réunions ad-hoc des comités seront organisées. Les formulaires de plaintes collectées au niveau local ou communautaire seront transmis au niveau de la préfecture, puis au niveau national, au moins une fois par mois.

PROCEDURES ET DELAIS DE GESTION

Les comités de gestion des plaintes auront pour rôle de :

Rédiger ce texte dans un français amélioré standard :

- Enregistrer, classer et hiérarchiser les griefs en fonction de leur gravité et de l'urgence du problème ; Fournir une résolution rapide, équitable et responsable des griefs au niveau du projet ;
- Résoudre les griefs par la consultation de toutes les parties prenantes et informer les parties prenantes des solutions, obtenir leurs points de vue sur le résultat, et s'assurer qu'ils comprennent les prochaines étapes possibles à suivre s'ils ne sont pas satisfaits du résultat ;
- Transmettre les cas non résolus à l'autorité compétente ;
- Analyser régulièrement les doléances pour évaluer s'il existe des problèmes systémiques dans le projet qui devraient être abordés pour atténuer les mêmes types de problèmes signalés ;

Les différentes étapes du processus de gestion des plaintes sont les suivantes :

(i) réception des plaintes, (ii) émission d'un accusé de réception, (iii) vérification de l'éligibilité et de la recevabilité de la plainte, (iv) traitement de la plainte, (v) notification aux plaignants de la résolution et des décisions prises, (vi) résolution et mise en œuvre des mesures proposées, (vii) clôture de la procédure, (viii) suivi et documentation du processus de gestion des plaintes.

SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Le mécanisme de règlement des griefs occupera une place centrale dans la stratégie de communication de l'UGP et du ministère de l'Agriculture afin de sensibiliser le public à la gestion optimale des griefs. Les activités d'information, d'éducation et de communication visant à faire connaître la gestion des plaintes et des griefs comprendront la sensibilisation du public par le biais des médias et des réunions au niveau national et communautaire, y compris la distribution de brochures dans les lieux publics. Une partie de cette sensibilisation du public visant à rendre l'information accessible sur la gestion des plaintes impliquera la traduction de la version française et des formulaires d'enregistrement qui l'accompagnent dans les langues parlées, localement au cas où cela serait applicable dans chaque île. L'UGP développera et partagera les formulaires nécessaires pour enregistrer et signaler toutes les plaintes, en particulier au niveau communautaire et au niveau du projet. Les plaintes portées devant les tribunaux officiels et/ou directement envoyées auprès du FIDA devront être enregistrées conformément par l'UGP.

RENFORCEMENT DES CAPACITES

Les parties prenantes doivent être formées sur les processus et les étapes du mécanisme de règlement des griefs afin de s'assurer qu'elles remplissent leur rôle de manière efficace et rapide, pour la satisfaction des parties lésées et pour répondre aux attentes du projet. La préparation d'un rapport mensuel sur les types de griefs soulevés ou reçus aidera à identifier les plaintes les plus courantes. Grâce à ces informations, des mesures peuvent être prises pour prévenir, dans un premier temps,

l'augmentation de ce type de plaintes à l'avenir. Le suivi des plaintes est essentiellement un exercice d'apprentissage visant à améliorer la situation sur le terrain. Il incombera au spécialiste des sauvegardes sociales membre de l'UGP ou au coordonnateur national de veiller à la performance des mécanismes de gestion des griefs sur la base des rapports émanant de la préfecture, de la mairie et des villages.

SYSTEME DE RAPPORTAGE

Le suivi et l'évaluation du processus d'engagement des parties prenantes et du mécanisme de règlement des griefs revêtent une importance capitale, car cela permet de garantir que l'unité de gestion de projet (UGP) puisse répondre aux problèmes identifiés et ajuster le calendrier et la nature des activités d'engagement pour les rendre plus efficaces. Dans le cadre du plan, un mécanisme de rétroaction pour répondre aux besoins d'information des parties prenantes sera mis en place dès les premières étapes de la mise en œuvre du projet. De plus, le plan d'engagement inclura des moyens pour surveiller l'efficacité des processus de consultation publique et des résultats des consultations, ainsi que pour déterminer s'il est nécessaire d'entreprendre des actions supplémentaires en ce qui concerne l'engagement. Le spécialiste des sauvegardes environnementales et sociales au sein de l'UGP seront responsables de veiller à ce que le mécanisme de règlement des griefs soit mis en œuvre tout au long du cycle de projet. Il sera également chargé de communiquer et de rendre compte de toutes les questions liées aux parties prenantes au coordinateur du projet. Entre autres activités de suivi à court terme concernant à la fois l'engagement des parties prenantes et le mécanisme de règlement des griefs seront évaluées. Le suivi de ce processus permet d'évaluer l'efficacité de l'Engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet.

Un suivi étroit permettra d'apporter des ajustements et d'améliorer l'engagement des parties prenantes. En revanche, à la fin de toutes les activités d'engagement, une révision des résultats sera effectuée afin d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du plan. Pour être effective dans le processus de suivi, une série d'indicateurs clés de performance pour chaque étape de l'engagement des parties prenantes sera développée au premier trimestre de mise œuvre du projet par UGP. Ces indicateurs seront établis pour démontrer la réussite dans l'accomplissement des tâches de différents comités impliqués dans le processus de mise en œuvre du plan.



Investir dans les populations rurales

Comores

Rural youth capacity building and entrepreneurship

Rapport de conception

Annexee: Pgesc Force Jeunes Final 04 04 2024

Dates de mission: 17/07/2023 - 23/09/2023

Date du document: 23/04/2024

Identifiant du projet 2000003992

Numéro du rapport: 6779-KM

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes



Comores

**Projet de Formation et de Renforcement des Capacités Entrepreneuriales
des Jeunes Ruraux (FORCE-Jeunes)**

Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique (PGESC)

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|----|
| TABLE DES MATIERES | 2 |
| LISTE DES TABLEAUX..... | 4 |
| LISTE DES FIGURES | 4 |
| ACRONYMES..... | 5 |
| 1 Introduction..... | 7 |
| 2 Situation socio-économique, environnementale et climatique..... | 7 |
| 2.1 Contexte socio-économique et nutritionnelle..... | 7 |
| 2.1.1 Situation globale de pauvreté | 7 |
| 2.1.2 Genre | 7 |
| 2.1.3 Jeunesse..... | 8 |
| 2.1.4 Groupes marginalisés | 8 |
| 2.1.5 Nutrition | 9 |
| 2.2 Contexte environnemental..... | 9 |
| 2.2.1 Biodiversité | 9 |
| 2.2.2 Les sols | 10 |
| 2.2.3 Relief..... | 10 |
| 2.3 Pression sur l'environnement | 10 |
| 2.3.1 Le milieu terrestre..... | 10 |
| 2.3.2 L'espace côtier..... | 11 |
| 2.4 Tendances et impacts climatiques | 11 |
| 2.4.1 Climat | 11 |
| 2.4.2 Précipitations..... | 12 |
| 2.4.3 La température..... | 13 |
| 2.4.4 Impacts du changement climatique sur l'agriculture | 13 |
| 3 Description du projet | 14 |
| 3.1 Nature et localisation du Projet. | 14 |
| 3.2 Composantes du Projet | 14 |
| 3.3 Les groupes cibles du projet | 16 |
| 4 Cadre institutionnel et juridique | 16 |
| 4.1 Cadre juridique en matière de gestion environnementale..... | 16 |
| 4.2 Conventions internationales environnementales et sociales..... | 17 |
| 4.3 Cadre institutionnel de la gestion environnementale et sociale | 17 |
| 4.4 Autres textes applicables au projet | 18 |
| 4.4.1 Genre et Violence Basée sur le Genre (VBG)..... | 18 |
| 4.4.2 Travail des enfants et de la traite des personnes..... | 18 |

| | | |
|-------|---|----|
| 4.4.3 | CDN révisée, novembre 2021 | 18 |
| 4.4.4 | Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA), 2006 | 18 |
| 5 | Plan de gestion environnementale, sociale et climatique | 19 |
| 5.1 | Résumé des impacts | 19 |
| 5.1.1 | Les impacts positifs | 19 |
| 5.1.2 | Les impacts négatifs et mesures d'atténuation | 19 |
| 5.1.3 | Analyse de l'applicabilité des normes PESEC | 23 |
| 5.2 | Programme de surveillance | 24 |
| 5.3 | Rôles et responsabilités | 26 |
| 5.3.1 | Bureau de pays et Bureau Régional du FIDA | 26 |
| 5.3.2 | Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat (MAPETA) | 26 |
| 5.3.3 | Comité de Pilotage (Copil) | 27 |
| 5.3.4 | Unité de Gestion de Projet (UGP) | 28 |
| 5.3.5 | Les partenaires/prestataires du projet | 28 |
| 5.4 | Renforcement des capacités | 31 |
| 5.5 | Mécanisme de gestion de griefs | 31 |
| 5.6 | Coûts et considérations budgétaires | 32 |
| 5.7 | Procédures de sélection et de gestion ESC pour les sous-projets | 32 |
| 5.8 | Rapports d'activités | 34 |
| 5.9 | Plan de travail | 34 |
| 5.10 | Passation des marchés | 35 |
| 6 | Matrice DE PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE SOCIALE ET CLIMATIQUE PGESC | 36 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Analyse des impacts négatifs et mesures d'atténuation..... | 20 |
| Tableau 2 : Analyse de l'applicabilité des normes PESEC | 23 |
| Tableau 3 : Protocole de surveillance du PGESC..... | 25 |
| Tableau 4 : Rôle et responsabilité des parties prenantes sur la mise en œuvre du PGESC..... | 30 |
| Tableau 5 : Estimation du coût de la mise en œuvre du PGESC..... | 32 |
| Tableau 6 : Plan de travail pour la mise en œuvre du PGESC | 34 |
| Tableau 7 : Matrice du PGESC | 36 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|--|----|
| Figure 1 : Projection de l'augmentation des températures aux Comores (Source : Baarsh et al 2019) | 12 |
| Figure 2 : Variation prévue de précipitations mensuelles pour la période 2040 – 2059 dans le scénario RCP8.5 (Source World Bank Climate Change Knowledge Portal 2019 | 13 |
| Figure 3 : Variation de la température (Source : WeatherSpark.com) | 13 |
| Figure 4 : Sélection et gestion ESC pour les sous-projets | 33 |

ACRONYMES

| | |
|--------------|--|
| CDN | Contributions Déterminées au niveau National |
| CEP | Champs Ecole Paysanne |
| CFE | Chambre Froide Ecologique |
| CNCSP | Centre National de Contrôle et Surveillance de la Pêche |
| CO2 | Dioxyde de carbone |
| Copil | Comité de Pilotage |
| CRDE | Centres Ruraux de Développement Economique |
| DAO | Dossier d'Appel d'Offres |
| DCP | Dispositifs de concentration de poissons |
| DGRH | Direction Générale des Ressources Halieutiques |
| DRRH | Direction Régionale des Ressources Halieutiques |
| EAS | Exploitation et Abus Sexuel |
| EIES | Etudes d'impact Environnemental et Social |
| ENPMM | Ecole Nationale de Pêche et de la Marine Marchande |
| ESC | Environnement, Social, Climat |
| FEP | Ferme Ecole Paysanne |
| FIDA | Fonds International de Développement Agricole |
| FORCE Jeunes | Formation et Renforcement des Capacités Entrepreneuriales des Jeunes ruraux |
| GES | Gaz à effet de serre |
| HS | Harcellement Sexuel |
| IMF | Institution de Microfinance |
| MAPETA | Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat |
| MST | Maladies Sexuellement Transmissibles |
| OIT | Organisation Internationale de Travail |
| OMS | Organisation Mondiale de la Santé |
| ONG | Organisme Non Gouvernemental |
| PANA | Programme d'Actions Nationales d'Adaptation au changement climatique |
| PESEC | Procédures d'Evaluation Sociale, Environnementale et Climatique |
| PGES | Plan de Gestion Environnementale et Sociale |
| PGESC | Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique |
| PHS | Plan Hygiène et Sécurité |
| PME | Petites et Moyennes Entreprises |
| PREFER | Projet d'appui à la Productivité et à la Résilience des Exploitations agricoles Familiales |
| PSH | Personne en Situation de Handicap |
| RCP | Representative Concentration Pathway |
| SFD | Système Financier Décentralisé |
| SST | Sécurité et Santé au Travail |
| UGP | Unité de Gestion de Projet |
| UICN | Union Internationale pour la Conservation de la Nature |

USD
VBG
WWF

United States Dollars
Violence Basée sur le Genre
World Wide Fund for nature

1 Introduction

Le Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique (PGESC) du "**Projet de Formation et de Renforcement des Capacités Entrepreneuriales des Jeunes Ruraux (FORCE-Jeunes)**" vise une meilleure intégration des dimensions sociales, environnementales et climatiques du projet. Le présent PGESC détaille les mesures à prendre au cours de la mise en œuvre du projet pour réduire ou éliminer les impacts environnementaux, sociaux et climatiques négatifs, et fournit les actions nécessaires telles que les modalités de mise en œuvre, les responsabilités institutionnelles, le plan de travail et les coûts de mise en œuvre des mesures.

FORCE Jeunes vise à offrir une formation professionnelle et des emplois décents aux jeunes des Comores. Cet objectif sera atteint grâce à la formation professionnelle, à l'apprentissage et à l'élaboration de plans d'affaires pour les jeunes hommes et femmes pour les entreprises rurales de l'économie verte et bleue, du secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Le projet est prévu sur 07 ans et vise à soutenir 4/6000 de jeunes dans les 3 îles du pays.

Aucune activité de FORCE Jeunes ne figure dans la liste d'exclusion du FIDA.

Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat (MAPETA) pilotera le projet FORCE-Jeunes. Il mettra en place un comité de pilotage (Copil) dont la composition comprendra des représentants des organisations de jeunesse, des structures de formation, du secteur privé, de Pôle emploi, etc.

2 Situation socio-économique, environnementale et climatique

2.1 Contexte socio-économique et nutritionnelle

L'archipel des Comores se trouve dans l'Océan Indien, au nord du canal du Mozambique et au nord-est de Madagascar. La population comorienne est estimée à 821.625 (2021). L'île la plus dense est Anjouan avec 517 hab/km², puis celle de Grande Comores avec 240 hab/km² et enfin Mohéli avec 99 hab/km². Seule une part relativement faible de la population (30%) vit dans des régions urbaines.

2.1.1 Situation globale de pauvreté

Selon le classement de la Banque Mondiale, depuis juillet 2019, l'Union des Comores a changé de statut et est devenue un pays à revenu intermédiaire inférieur, avec un revenu national brut de 1320 USD/habitant (de 2018-2019), contre 760 USD/habitant en 2017-2018. Les données de la Banque mondiale, en septembre 2022, estiment que 53 % de la population a moins de 20 ans et 10 % de la population risque de passer sous le seuil de pauvreté national en cas de chocs économiques inattendus. Les filles reçoivent moins d'éducation que les garçons, et les grossesses chez les adolescentes sont deux à trois fois plus nombreuses que dans les pays pairs.

Avec environ 441 habitants au km², la forte densité de population exerce une pression intense sur les ressources naturelles et l'environnement. La situation géographique et la topographie du pays font également des Comores parmi les pays les plus vulnérables au climat dans le monde, et 54,2% de la population vit dans des zones à risque. Les Comores dépendent fortement des envois de fonds de leur diaspora, évalués à 12,2 % du PIB en 2019 et jouant un rôle essentiel dans le commerce local et la construction.

2.1.2 Genre

La vision du gouvernement des Comores consiste à promouvoir le développement du pays tout en respectant l'égalité de genre. Le pays dispose d'une Politique Nationale d'Egalité et d'Equité de Genre

actualisée (2017). L'Indice d'Inégalité de Genre (IIG) est de 0,594 pour l'année 2013, indiquant les Comores à la 142ème place. La proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux est de 17 % (Banque Mondiale, 2021). En agriculture, les femmes interviennent surtout dans la production vivrière et maraîchère, et dans l'aviculture. Elles travaillent aussi dans les cultures de rente, mais très peu au niveau de leur commercialisation.

La place de la femme dans la société comorienne est particulière. La notabilité est exclusivement masculine. Ce statut particulier de notable (M'dru mzima) s'acquiert à travers le grand mariage et donne aux hommes qui l'obtiennent le droit de s'exprimer en public et de participer aux décisions du village.

En vertu des règles coutumières l'héritage de la terre aux Comores se fait de manière matrilineaire, à l'avantage de la fille aînée. Cela garantit théoriquement l'accès aux femmes aux terrains sous forme de propriété et une protection par la coutume qui accorde la propriété du domicile conjugal en cas de séparation du couple (OIT, 2023).

2.1.3 Jeunesse

La population en croissance rapide des Comores est jeune, rurale, pauvre et sans emploi. La création d'emplois ruraux de haute qualité est essentielle pour assurer un dividende démographique.

La jeunesse comorienne, définie comme la population âgée de 15 à 35 ans, occupe 39,4% des emplois du secteur informel.

Aux Comores, les taux d'achèvement des études secondaire et tertiaire sont les plus faibles au monde, et trouver les compétences semblent constituer une contrainte. Selon l'enquête auprès des ménages de 2004, 70% de la population n'avait pas terminé l'enseignement primaire et environ

2,6%, l'enseignement supérieur. Cela laisse une grande partie de la population avec des compétences insuffisantes. En outre, l'enseignement supérieur est essentiellement une formation académique générale et ne répond pas aux besoins du marché du travail. L'enseignement et la formation techniques et professionnels sont principalement informels. Parmi ceux qui reçoivent une formation formelle, peu sont en mesure de trouver un emploi dans le domaine de leur choix. La qualité de la formation dispensée au niveau national n'est pas adaptée au marché du travail et que les travailleurs de leur côté ne bénéficient pas de renforcement de capacité de la part de leurs employeurs en dépit des besoins en formations qui sont leur sont très importants. Les jeunes manquent souvent d'expérience professionnelle requise des emplois du secteur formel et sont plus susceptibles d'acquérir des diplômes d'études supérieures dans des domaines qui ne correspondent pas aux exigences actuelles du secteur privé

Ces facteurs ont entraîné un nombre croissant de jeunes inactifs, peu de compétences techniques et une expérience pratique minimale pour participer au marché du travail comorien. En termes de création d'entreprises, les contraintes majeures des jeunes concernent notamment l'accès au crédit.

Selon les statistiques de la banque Mondiale, le taux de chômage est estimé à 20,4% en 2021, contre 21,3% en 2020.

2.1.4 Groupes marginalisés

Selon une enquête auprès des ménages, les personnes vivant avec un handicap aux Comores représentent 21 430 personnes (3,7%). Les formes de handicap les plus courantes sont la déficience intellectuelle, la déficience motrice et la déficience auditive. La proportion de la population des personnes vivantes avec handicap est concentrée en milieu rural où vivent 14 773 personnes (68,9%) contre 6 657 personnes (31,1%) en milieu urbain

2.1.5 Nutrition

Malgré une constatation en 2000, l'indice global de la faim est élevé, entre 35,0 – 49,9. Ce score reflète une situation alarmante au niveau des indicateurs de sous-alimentation, de la malnutrition infantile et de la mortalité des enfants.

Actuellement, les îles Comores sont classées 101ème sur les 119 pays évalués par l'indice de la faim en 2018. L'ouragan Kenneth de catégorie 4 a frappé les Comores en avril 2019, causant des dommages aux hôpitaux, à l'approvisionnement en eau, à l'agriculture et à l'élevage. Ces dégâts ont à leur tour aggravé l'insécurité alimentaire et la dénutrition chez les enfants (OMS 2019b).

Bien que les Comores disposent d'un potentiel agricole réel, le pays est largement déficitaire en vies et importe environ 70% du total des produits alimentaires, notamment le riz, les produits carnés, le lait et les produits horticoles. Plus de 60% de la population est en situation de sous-alimentation. Les indicateurs de nutrition révèlent une situation préoccupante caractérisée par une forte prévalence de la malnutrition chronique (retard de croissance) affectant 39,9% des enfants de moins de 5 ans. De plus, on estime que 9,2% des enfants souffrent de malnutrition aiguë et 6,9% meurent avant l'âge de cinq ans. Il est également à noter que 17% des femmes donnent naissance à un enfant avant l'âge de 18 ans et l'anémie est présente chez 29,3% des femmes.

Les problèmes nutritionnels aux Comores sont liés à plusieurs facteurs, dont la faible diversité alimentaire, aux habitudes alimentaires inappropriées, aux connaissances insuffisantes des populations en matière de nutrition, à l'éducation des mères, à l'environnement sanitaire et aux conditions de vie des ménages.

La forte prévalence de la malnutrition chronique entraîne non seulement une morbidité élevée chez les enfants, mais affecte également leur développement physique et intellectuel et des conséquences irréversibles sur leur productivité à l'âge adulte. Ainsi, la malnutrition infantile a une répercussion négative sur les efforts visant à lutter contre la pauvreté. Les populations les plus démunies se trouvent confrontées à un accès plus difficile à la nourriture surtout pour les ménages ruraux.

Beaucoup de ménages indiquent ne pas manger en quantité suffisante et variée, et la majorité affirme ne pas s'alimenter de manière qualitative. Les produits tels que la viande, le poisson, le poulet, le riz, la banane, ou même le manioc, ne sont pas accessibles à une partie importante de la population. Les problèmes nutritionnels, notamment le retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans handicapent le développement de ces derniers. La malnutrition chronique concerne 32% des enfants de moins de 5 ans. Il convient de noter que certaines formes de malnutrition des enfants s'accroissent. Pendant que les taux d'émaciation et d'insuffisance pondérale diminuaient respectivement de 8,3% et 25,8% en 1996 à 7,9% et 24,9% en 2004, le retard de croissance est passé pendant la même période de 33,8% à 44% (32% en 2012). La dépendance vis à vis des importations de produits alimentaires ne cesse de croître

2.2 Contexte environnemental

2.2.1 Biodiversité

A l'échelle mondiale, les Comores font partie des 20 îles ou archipels caractérisés par leur diversité endémique (Caldecott et al., 1960). Le pays compte une grande diversité de plantes et un endémisme important qui en font un lieu d'intervention hautement prioritaire pour la conservation de la biodiversité mondiale (WWF et UICN 1995). Le nombre d'espèces végétales est estimé à environ 2000 espèces sur les trois îles (Adjanohoun, 1982)

La flore et la faune comorienne ont intrinsèquement des intérêts économiques, scientifiques, récréatifs, esthétiques et culturels qui méritent d'être protégés et valorisés.

2.2.2 Les sols

La cartographie des sols comoriens et de leurs aptitudes agricoles a mis en évidence trois principaux types de sols liés au type de pédogenèse. On distingue ainsi :

- Les sols ferrallitiques présentant un intérêt agronomique limité suite au faible niveau de fertilité.
- Les sols bruns, riches, mais à épaisseur limitée et pierrosité élevée. Ces sols sont caractérisés par la présence d'argiles gonflantes et occasionnent, en saison sèche, de larges fentes de retrait. Ils sont bien représentés à Anjouan et à Mohéli.
- Les andosols se développent essentiellement sur matériau volcanique de la phase récente. En fonction du degré d'évolution, ils sont plus ou moins épais, mais généralement limités en profondeur par la roche mère intacte ou peu altérée. Ils sont caractérisés par une pierrosité pouvant atteindre 90 %, une forte teneur en matière organique, une perméabilité élevée, contrairement aux autres sols. Ces sols sont majoritaires en Grande-Comores et sont également très bien représentés à Anjouan et à Mohéli.

Malgré ces contraintes, la majorité de ces sols offrent des aptitudes culturales remarquables parce que, à texture pas trop lourde (limoneux à limono-sableux) en profondeur, très riches en matière organique, possèdent des réserves importantes en éléments nutritifs tels que phosphore, potassium, calcium et magnésium et peu acides. Ils sont favorables à une large gamme de cultures : vivrières, maraîchères, industrielles (vanille, girofle, ylang-ylang), arbustives et arborées ainsi qu'au pâturage.

2.2.3 Relief

Le relief au sein de l'archipel des Comores est très accidenté. Avec la pression anthropique et les effets naturels, l'érosion et l'ensablement des cours d'eau sont favorisés dans ces fortes pentes. Les risques en pertes d'éléments nutritifs, de dégradation de la biodiversité s'accroissent, et le taux de production est affecté négativement.

2.3 Pression sur l'environnement

2.3.1 Le milieu terrestre

La croissance rapide de la population, la pauvreté et le chômage, l'érosion des sols et la baisse de la fertilité sont à l'origine de la réduction drastique de l'espace agricole. Ce qui engendre les situations suivantes :

- Diminution ou élimination du temps de jachère.
- Dégradation de 57,5 % des terres cultivables avec 50 %, 65 % et 52 % respectivement en Grande Comores, Anjouan et Mohéli
- Le ratio du potentiel de terre cultivable par habitant est de 0,32, 0,2 et 1ha, respectivement pour la Grande Comores, Anjouan et Mohéli.
- La déforestation massive sur des pentes fortes à très fortes dépassant 60 à 70 % en faveur des cultures vivrières qui occupent 98, 91 et 96 % du domaine cultivé respectivement en Grande Comores, Anjouan et Mohéli.
- Recherche de nouvelles terres par le défrichement des forêts, besoins de bois de feu (55.000 m³ pour les distilleries d'ylang en 1991 et 170.000 m³ en 1991 contre 468.000 m³ en 1995 pour les ménages et 800 m³ pour le charbon de bois), de bois d'œuvre et de service conduisent à la disparition des habitats et perte de biodiversité, la raréfaction de la biomasse, la modification du régime des cours d'eau, le rétrécissement du réseau hydrographique, la disparition des espèces d'eau douce et la diminution du potentiel hydroélectrique.

2.3.2 L'espace côtier

- Erosion et fragilisation des côtes.
- Pression élevée des pirogues non motorisées (4400 pirogues) sur la pêche côtière.
- Menaces sur l'habitat humain installé le plus souvent près des côtes.
- Risque de destruction du patrimoine culturel et des sites historiques.
- Danger pour l'équilibre global des îles avec effets potentiellement négatifs sur le tourisme.

L'espace marin

- Exploitation localement forte des ressources démersales près des côtes alors que le potentiel au large est largement sous exploité (6 000 tonnes/an sur 20 000 tonnes).
- Risques de pollution des eaux marines par les vidanges des bateaux au large des côtes, alors que les Comores se situent sur la principale route des grands pétroliers en provenance du Golfe Persique.

2.4 Tendances et impacts climatiques

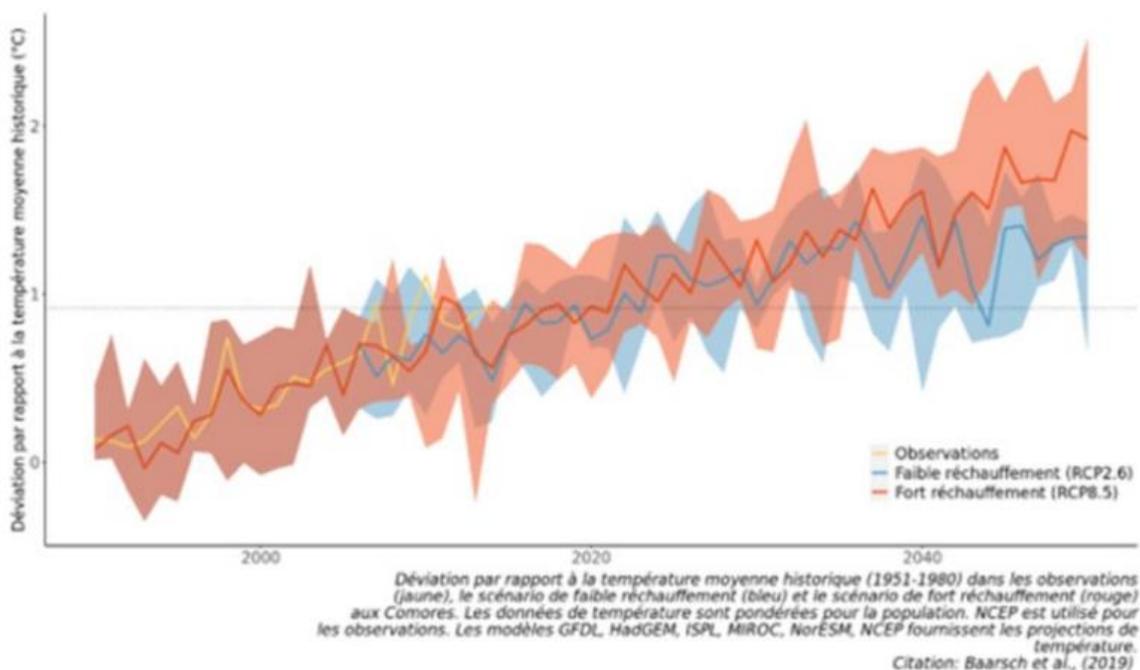
2.4.1 Climat

L'union des Comores est caractérisée par un climat tropical humide sous influence océanique à deux saisons :

- Une saison d'été australe, chaude et humide, allant de mi-novembre à mi-avril avec une température moyenne d'environ 27°C en basse altitude et des maxima oscillant entre 33 et 35°C et des minima variables autour de 21 ° et 24°C
- Une saison d'hiver australe, sèche et fraîche allant de mi-juin à mi-octobre avec une température moyenne de 23°C en basse altitude et des maxima oscillant entre 27 et 29°C.

Les Comores se classent 97ème sur l'indice mondial des risques climatiques en 2021. Les fréquences des événements climatiques et météorologiques extrêmes tels que, les tempêtes tropicales, les inondations, les vagues de chaleurs et les épisodes de sécheresse ont légèrement augmenté et constituent les principaux aléas impactant l'Union des Comores, engendrant des dégâts tant humains que matériels. En ratifiant l'accord de Paris de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques en 2015, le pays a réaffirmé son engagement de limitation de ses émissions de Gaz à Effet de Serre. La révision de la contribution déterminée au niveau national a rehaussé l'ambition du pays dans la lutte contre les changements climatiques par une réduction nette de ces émissions de GES, hors UTCAT, de 23% et une augmentation de son puits net d'absorptions de CO2 de 47% à l'horizon 2030 par rapport au scénario de référence.

Figure 1 : Projection de l'augmentation des températures aux Comores (Source : Baarsh et al 2019)



2.4.2 Précipitations

Les tendances historiques pour les prélèvements au cours de la période 1931-2011 présentent une augmentation positive très minime. Les prélèvements annuels moyens (1 189 mm) pour toute la période 1931-2011 possèdent un écart type de 221 mm. Il est évident qu'il existe une grande variabilité interannuelle des prélèvements annuels.

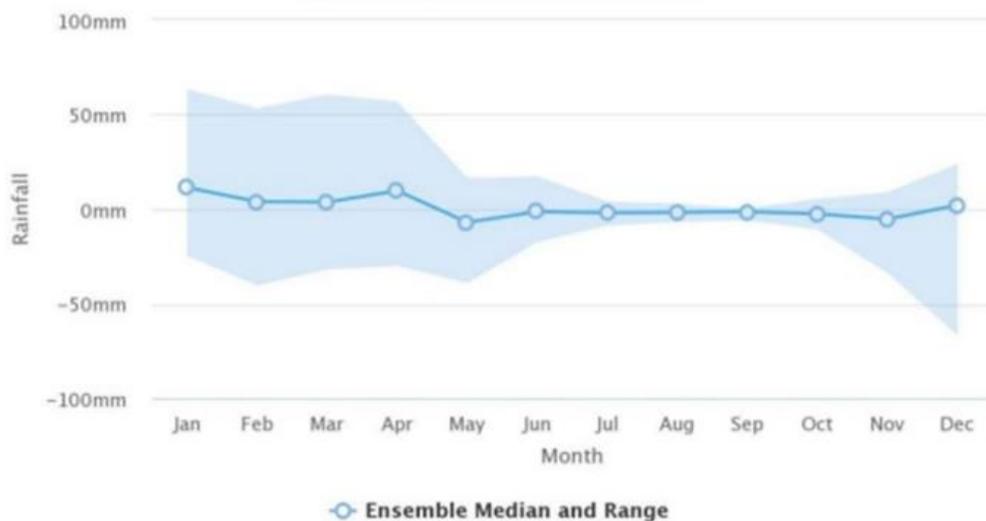
Par exemple, les années 1997 et 1998 ont présenté de très faibles niveaux de prévalence de 742 mm et 671 mm. Cela a été dû à l'important phénomène d'El Niño qui a touché la région.

À l'autre extrême, les prélèvements en 2008 ont atteint 1 705 mm, et ont conduit à des inondations dans l'Union des Comores.

Les projections relatives aux prélèvements annuels moyens font apparaître une vaste gamme de changements qui couvrent à la fois les changements négatifs et les changements positifs.

Les projections saisonnières peuvent entraîner une réduction de février prélevée pendant la saison sèche de juin à novembre et une augmentation durant la saison des pluies, en particulier les mois de décembre à décembre. Selon le scénario de fort réchauffement RCP 8.5, les collectes annuelles moyennes devraient augmenter de 11,9 mm en 2050.

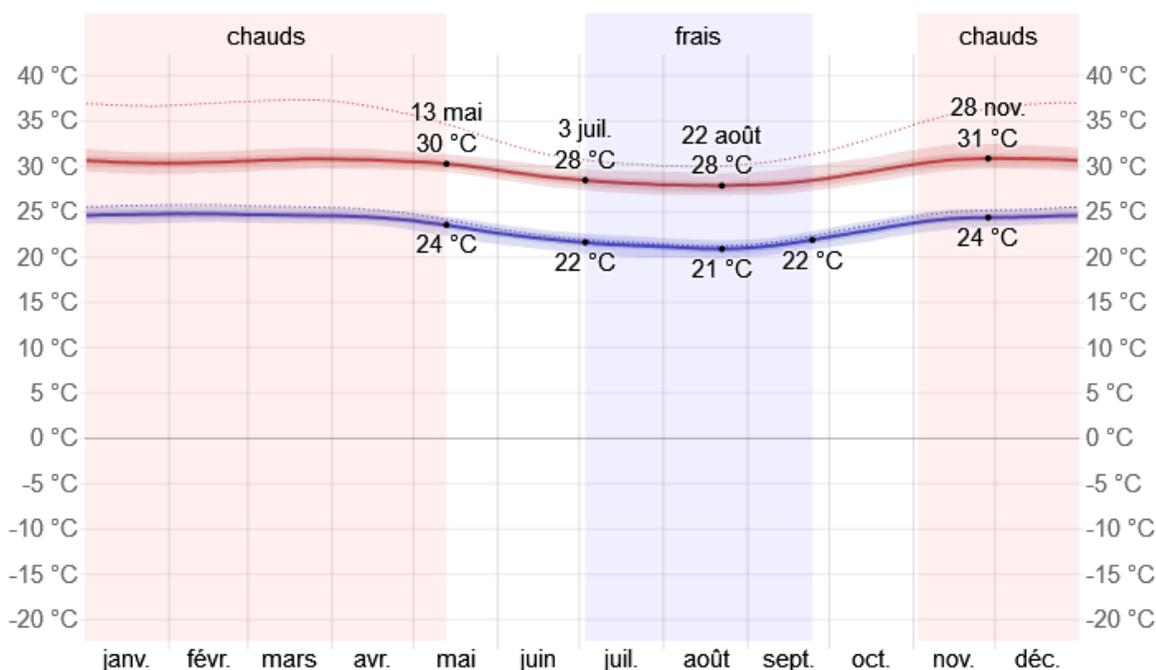
Figure 2 : Variation prévue de précipitations mensuelles pour la période 2040 – 2059 dans le scénario RCP8.5 (Source World Bank Climate Change Knowledge Portal 2019)



2.4.3 La température

Au cours de l'année, la température varie généralement de 21 °C à 31 °C et est rarement inférieure à 20 °C ou supérieure à 32 °C. La figure ci-après montre la variation de la température au cours de l'année

Figure 3 : Variation de la température (Source : WeatherSpark.com)



2.4.4 Impacts du changement climatique sur l'agriculture

Les impacts observés du changement climatique comprennent notamment un allongement de la saison sèche, rendant difficile le contrôle des calendriers de culture ; une augmentation des cas de maladies

des cultures ; un assemblage de plusieurs cours d'eau; une diminution des fourrages disponibles pour le bétail. Les variations de températures et des prélèvements ont des impacts significatifs sur l'agriculture. Les effets incluent ainsi la réduction de la production agricole et piscicole, la contamination des nappes phréatiques côtières par l'eau de mer, et le déplacement de la population côtière. Le pays est également exposé à la multiplication des cyclones et à leur violence aggravée qui occasionnerait une baisse du rendement et perturberait la sécurité alimentaire des familles. En mars 2018, les Comores ont été violemment frappées par le cyclone Kenneth, qui a occasionné d'énormes dégâts matériels et humanitaires.

La dégradation de l'environnement et les impacts probables du changement climatique peuvent nuire à la résilience des écosystèmes et intensifier la concurrence et les risques de conflits liés à l'accès aux ressources partagées telles que la pêche, les ressources forestières, les eaux de surface et les terres agricoles. Les changements climatiques entraînent une augmentation de l'insécurité alimentaire, une baisse des revenus agricoles ainsi qu'une augmentation du chômage et de la précarité, notamment chez les jeunes.

Une diminution de la quantité d'eau provenant des sources et/ou une abondance des prélèvements entraîne le bon développement des cultures, et qui va favoriser la prolifération des insectes nuisibles ainsi que l'apparition des maladies sur les plantes. Cette situation entraînera la fragilité des jeunes/femmes bénéficiaires du projet, notamment au moment de démarrage de leurs exploitations.

3 Description du projet

3.1 Nature et localisation du Projet.

L'objectif global de FORCE Jeunes est de contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la résilience des communautés rurales. L'objectif de développement est d'améliorer l'accès à l'emploi décent pour les jeunes par le développement des entreprises durables y compris dans les systèmes alimentaires de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

De portée nationale, Force-Jeunes interviendra dans les trois îles dans une logique de superposition géographique avec le PREFER, notamment sur 66 villages ou localités pauvres ou vulnérables des trois îles répartis à raison de 27 à Anjouan, 22 à Mohéli et 17 à Ngazidja (Grande Comore). Ce ciblage représente 20% des localités du pays et est délimité au sein de huit pôles de concentration (PC) dont deux en Grande Comore et trois dans chacune des îles d'Anjouan et de Mohéli.

3.2 Composantes du Projet

Les interventions du projet sont organisées en trois composantes : (a) Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi ; (b) le développement de relations commerciales ; c) Renforcer le cadre politique et institutionnel pour l'emploi des jeunes ruraux et d) Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques.

Composante A. Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi

Sous-composante A1. Renforcement et diversification de l'offre de formation

Force-Jeunes mettra l'accent sur l'amélioration de l'offre de formation et d'incubation à travers quatre activités principales (AP) : (i) le recalibrage de trois CRDE avec pour objectif de promouvoir un centre de référence par île ; (ii) des appuis ciblés à la modernisation des plateaux techniques de formation, d'apprentissage et d'incubation ; (iii) la mise en place de dispositifs de formation mobile, de tutorat et de mentoring ; et (iv) l'appui institutionnel aux entités régaliennes (déconcentrées et décentralisées) d'appui à la formation technique et à l'apprentissage.

Sous-composante A.2. Formation, développement d'initiatives entrepreneuriales et emploi

Dans cette sous-composante, Force-Jeunes mettra en place les conditions favorables à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux et investira dans la formation et l'insertion professionnelle de ces ruraux. Trois activités principales seront conduites à savoir : des investissements structurants, la formation des jeunes ruraux, et l'appui à la préparation et à la mise en œuvre des plans d'affaires.

Concernant les investissements structurants, le projet soutiendra en particulier des investissements agrosylvopastoraux et halieutique ainsi que la réalisation d'infrastructures d'appui au développement desdits investissements. Sur chaque île, Force-jeunes investira dans des infrastructures et équipements :

- En appui à l'économie bleue par la mise en place des dispositifs de concentration de poissons (DCP), la prospection et la délimitation des zones de pêche dans un cadre légal et pérenne, l'appui au renforcement du système de monitoring du repos biologique.
- Pour faciliter la production et l'accès au marché par des aménagements de périmètres maraîchers, la construction d'infrastructures post-récoltes (magasins de stockage, chambres froides écologiques (CFE) rattachés aux périmètres maraîchers), la contribution à la réhabilitation de pistes pour l'acheminement des produits hors des périmètres de production, l'approvisionnement en intrants au profit des jeunes entrepreneurs et des petits producteurs en général à travers l'ouverture de boutiques d'intrants, etc.

Composante B. Développement de relations d'affaires et d'emplois

L'objectif de cette composante est d'accompagner les jeunes ruraux formés à mettre en œuvre leurs projets de création d'entreprise ou à accéder à des emplois salariés attractifs dans l'agrobusiness et les secteurs connexes.

Sous-composante B1. Partenariat avec le secteur privé

Cette sous-composante mettra en œuvre quatre activités principales : (i) l'accès de 1 200 jeunes issus des parcours d'initiation et junior et 2000 apprentis à accéder à des emplois salariés ; (ii) la digitalisation et la promotion des emplois verts et bleus ; (iii) la promotion des partenariats gagnant-gagnant entre les jeunes promoteurs (parcours 2 et 3) et les agro-PME ; (iv) le développement de la connectivité et de la fluidité des échanges inter-îles.

Sous-composante B2 Financement des jeunes agripreneurs

Cette sous-composante accompagnera le financement durable des initiatives entrepreneuriales promues dans les parcours juniors et seniors à travers leur mise en relation avec les systèmes financiers décentralisés (SFD) et notamment les MECKs. Les interventions sont structurées en deux activités principales : (i) le financement des plans d'affaires ; et (ii) l'éducation financière et le partage des risques.

Composante C : Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux

Sous-composante C1 Appui aux instruments de politique et au cadre institutionnel

Cette sous-composante mettra en œuvre deux activités principales : (i) l'appui aux politiques et stratégies ; et (ii) le renforcement institutionnel.

Sous-composante C2. Coordination et gestion

Cette sous-composante couvre l'ensemble des dispositifs de planification technique et de coordination opérationnelle, de gestion administrative et fiduciaire, de suivi-évaluation, communication et capitalisation. Force-Jeunes publiera les données et mettra en œuvre un site Web dédié et les réseaux

sociaux afférents, contribuant ainsi à renforcer les mécanismes de responsabilisation nationaux. Le projet établira également un mécanisme de surveillance par une tierce partie.

Composante D. Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques.

La composante D a été conçue conformément aux (1) leçons apprises de l'exécution du Projet PREFER en cours qui a dû fournir une assistance, non planifiée lors de sa conception, aux populations bénéficiaires sinistrées après le passage du Cyclone Kenneth d'avril 2019 (2) conclusions de la note PESEC qui fait ressortir que l'Union des Comores est particulièrement vulnérable au changement climatique, comme tous les autres petits états insulaires en développement (PIED). Les analyses des données météorologiques ont montré l'existence d'un dérèglement climatique qui se manifeste par une diminution progressive de la pluviométrie, une tendance à la hausse de la température annuelle, une élévation du niveau de la mer, une aridité accrue et d'avantage de sécheresse ; à cela s'ajoutent la fréquence et de l'intensité des cyclones, des tempêtes tropicales, de l'élévation du niveau de l'océan et des phénomènes géophysiques fréquents (volcan Karthala sur l'île de la Grande Comore) ; ainsi qu'aux (3) recommandations du FIDA que les investissements dans les situations de fragilité doivent pouvoir s'adapter rapidement aux changements de contexte. La conception de projet sensible à la fragilité devrait comprendre à minima une composante dédiée à la gestion de risques et de catastrophes. Si une situation se détériore ou change, elle déclenchera l'activation d'un plan d'urgence, tel que défini lors de la conception (par ex. recentrage du projet sur la production alimentaire et la protection des actifs). Ladite composante permettra au projet de réagir et de s'adapter rapidement en cas de crise.

3.3 Les groupes cibles du projet

Force-Jeunes cible les populations rurales pauvres âgées de 15 à 35 ans (33,7% de la population) peu ou pas intégrées aux processus productifs et de création de richesse selon les profils suivants : (i) les jeunes sans formation professionnelle participant aux activités de production agropastorale et halieutique sur fermes familiales; (ii) les jeunes diplômés ou ayant un minimum de formation, sans emploi; (iii) des jeunes pleinement engagés dans des activités économiques en quête de développement. Ces catégories seront éligibles à un accompagnement de projet pour les parcours définis. Des stratégies ont été élaborées pour atteindre des jeunes y compris des personnes vivant avec un handicap.

Au total, Force-Jeunes ciblera directement 6 000 jeunes issus d'environ 4 000 ménages ruraux à faibles revenus ou vulnérables à la pauvreté. Au sein de ces ménages, cela aura un impact indirect sur plus de 20 700 personnes. Selon la répartition préliminaire, le projet touchera 1.740 jeunes à Mohéli (29%), 3.208 à Anjouan (53,5%) et 1.052 en Grande Comore (17,5%). Conformément à l'orientation genre du projet, les femmes représenteront 50% des jeunes bénéficiaires.

L'approche de ciblage repose sur le principe d'inclusion sociale en conformité avec les normes nationales favorables à l'intégration des personnes en situation de handicap (PSH) dans les activités du projet. Cette catégorie représentera au 1,5% des jeunes soit environ 90 PSH. L'approche d'inclusion sera promue en s'appuyant entre autres sur le Système innovant d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS) pour promouvoir l'autonomisation et l'équité des femmes dans les associations ou les coopératives.

4 Cadre institutionnel et juridique

4.1 Cadre juridique en matière de gestion environnementale

L'Union des Comores dispose d'instruments juridiques clairs en matière de gestion environnementale.

- La Loi N° 94-018/AF DU 22 JUIN 1994 portant cadre relative à l'Environnement modifiée par la loi n° 95-007/AF du 19 juin 1995 et l'ordonnance N° 00 – 014 du 9 octobre 2000 portant sur des modifications de certaine disposition. Cette loi cadre stipule que la demande d'autorisation

de la mise en œuvre de projets d'aménagement et de développement, doit être accompagnée d'une étude d'impact sur l'environnement approuvée par l'administration.

- Décret n°01/52/CE relatif au contenu de l'étude d'impact : Le décret n°01-52/CE du 19 avril 2001, pris en application de l'article 14 de la loi cadre n°94-018 du 22 juin 1994 modifiée relative à l'environnement susvisée, a pour objet de réglementer les modalités de réalisation et de présentation des études d'impact ainsi que les modalités de leur examen par l'administration .et d'information du public.
- Loi N°88-006/PR portant régime juridique de la reforestation, du reboisement et des aménagements forestiers : Elle indique entre autres que les aménagements forestiers sont destinés à (i) sauvegarder l'environnement local, (ii) protéger les plantations agricoles, (ii) lutter contre l'érosion, (iii) fournir du bois de chauffe ou de construction ou à améliorer le cadre de vie.
- La Loi N°95- 013/A/F, Portant Code de la santé publique et de l'action sociale pour le bien-être de la population qui définit notamment en son article 58 que la réglementation sanitaire détermine conformément aux textes en vigueur les mesures à prendre par les Autorités administratives pour prévenir ou lutter contre les maladies transmissibles.

4.2 Conventions internationales environnementales et sociales

Les Comores ont ratifié des conventions internationales en matière de protection de l'environnement et social dont les principales sont:

- La convention de Montego Bay sur le droit de la mer (CMB) (CDM) a été signée le 10 décembre 1982 et est entrée en vigueur le 16 novembre 1994. Elle contient des dispositions pertinentes concernant la protection des ressources vivantes;
- La Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), ratifiée par le décret N°94-005/AF du 6 juin 1994 et entrée en vigueur le 21 février 1995;
- La Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ratifiée par le décret N°94-010/AF du 6 juin 1994;
- Le Protocole de Kyoto ratifié le 9 juillet 2008 dont l'objectif est de faire progresser la Convention vers son objectif ultime;
- La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNUCLD) adoptée à Paris le 17 juin 1994, elle est ratifiée par l'Union des Comores;
- Convention sur les Produits Organiques Persistants (POPs) est ratifiée par l'Union des Comores en mai 2007;
- Convention de Bale sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination Ratifiée le 31 octobre 1994, elle a appuyé l'élaboration du 1 rapport sur les déchets dangereux aux Comores;
- Convention de Vienne et Protocole de Montréal sur la couche d'ozone ratifiée le 31 octobre 1994 par les Comores, elle a pour objectif de protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes de modification de la couche d'ozone.
- Conventions de l'Organisation Internationale de Travail (OIT) : L'Union des Comores a ratifié 33 Conventions de OIT.

4.3 Cadre institutionnel de la gestion environnementale et sociale

La gestion de l'environnement à l'Union des Comores est sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat (MAPETA).

4.4 Autres textes applicables au projet

4.4.1 Genre et Violence Basée sur le Genre (VBG)

Sur le plan national des lois, des politiques et stratégies sont développées et mises en œuvre : - Loi N°05-008/au du 3 juin 2005 relative au Code de la famille - Loi N° 79-012/AF du 12 décembre 1979 portant code de la nationalité comorienne (extraits) - Loi -N° 14-036/AU du 22 décembre 2014, portant prévention et répression des violences faites aux femmes en Union des Comores - Loi N°- 07-014/AU du 30 août 2007 portant loi remplaçant et modifiant certaines dispositions du Code pénal (extraits) - Loi N°14-004/AU Code électoral (extraits) qui a institué une parité sur les listes municipales - Loi N°11-007/AU du 9 avril 2009 portant Organisation du Scrutin Communal - La PNEEG depuis 2008 et actualisée en 2017 - La feuille de route nationale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants de 2015- 2019 Depuis 2014, le pays a noté des succès en matière de promotion du genre : (i) En Juillet 2018, la Constitution est révisée et consacre solennellement les droits de la Femme. (ii) La Loi du 22 juin 2017 a institué des mesures pour Promouvoir le Genre dans l'Accès aux Fonctions Nominatives et Electives. (iii) Le Code électoral de 2014 a permis aux femmes de prendre des responsabilités au niveau des mairies. (iv) La loi du 22 décembre 2014, portant prévention et répression des violences faites aux femmes en Union des Comores. (v) Une loi sur le quota des femmes de 30% a été votée. (vi) La réactualisation de la Politique Nationale de l'Equité et de l'Egalité du Genre en 2018. (vii) La mise en place d'un Groupe Thématique Genre (GTG) en 2017.

4.4.2 Travail des enfants et de la traite des personnes

La loi n° 12-012/AU, abrogeant, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°84-108 portant Code du travail a été adoptée par l'Assemblée nationale de l'Union en 2012. Le troisième chapitre de son titre V, relatif aux conditions de travail, est consacré au travail des enfants. Son article 129 prévoit qu'est « considéré comme enfant tout être humain âgé de moins de dix-huit ans et par conséquent il est strictement interdit aux employeurs le travail des enfants sous quelque forme que ce soit.

4.4.3 CDN révisée, novembre 2021

Dans sa CDN révisée, l'Union des Comores s'engage à un atteindre un objectif de réduction des émissions de 23 % (hors utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) et à une augmentation de l'absorption de CO2 à hauteur de 47 % d'ici 2030.

4.4.4 Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA), 2006

Le PANA est articulé autour des quatre grands axes suivants: (i) une vue générale du contexte géographique, environnemental et socio-économique des Comores, (ii) une analyse de la variabilité du climat et des changements climatiques observés et projetés, l'influence des changements climatiques et de la variabilité du climat sur les processus biophysiques et les secteurs clefs, ainsi qu'une identification des groupes et des zones particulièrement vulnérables, (iii) l'objectif du PANA, la stratégie de mise en œuvre y compris ses liens avec les programmes de développement et les Accords Multilatéraux sur l'Environnement, (iv) un recensement des options d'adaptation face aux changements climatiques, les conditions pour une intégration systématique de l'adaptation dans la planification pour le développement, la méthodologie utilisée pour le classement et la priorisation des options d'adaptation.

5 Plan de gestion environnementale, sociale et climatique

5.1 Résumé des impacts

5.1.1 Les impacts positifs

Le projet FORCE-Jeunes va avoir un impact social positif, en ciblant en priorité les catégories les plus vulnérables de la population notamment les jeunes et les femmes et en développant des activités en faveur de leur intégration et de leur autonomisation. Le renforcement des capacités et l'installation des jeunes visent particulièrement la promotion de l'entrepreneuriat durable et la création d'emplois décents.

Le projet contribuera en effet, à accroître les revenus des jeunes et des femmes des zones rurales, grâce à une approche d'incubation intégrant la formation, un soutien technique et financier pour l'accélération et le développement de l'entrepreneuriat ainsi qu'un accompagnement commercial pour une participation efficace des jeunes à des chaînes de valeur performantes et résilientes. Le projet pourrait également induire un flux de travailleurs, pouvant accélérer le développement de l'entrepreneuriat des jeunes.

Le projet appuiera la capacité technique, la capacité en gestion entrepreneuriale tout en visant la résilience aux changements climatiques. Le projet appuiera également des activités spécifiques relatives au développement des modules de formation incluant l'agriculture de conservation ainsi que les pratiques agricoles résilientes aux changements climatiques. Le projet appuiera l'amélioration des cadres et politiques institutionnelles pour promouvoir l'entrepreneuriat et l'émergence des entreprises viables dirigées par les jeunes aux Comores.

5.1.2 Les impacts négatifs et mesures d'atténuation

Les impacts négatifs du projet sur l'environnement, le social et le climat sont identifiés en fonction des nuisances/perturbation liées aux activités à entreprendre dans les composantes et sous-composantes du projet. L'analyse des impacts négatifs ainsi que les mesures d'atténuation de chaque impact est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Analyse des impacts négatifs et mesures d'atténuation

Composante A. Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi

| ACTIVITES RISQUES/IMPACTS | SOURCES DE IMPACTS | MESURES D'ATTENUATION OU DE BONIFICATION | INDICATEURS DE REALISATION |
|--|---|---|--|
| Sous-composante A1. Renforcement et diversification de l'offre de formation | | | |
| AP1 : Recalibrage des CRDE en incubateurs (150 apprenants (cas de cycle de formation de 6 mois) à 350 apprenants (cas de cycle de formation de 3-4 mois) | Transmission de maladies transmissibles (MST, VIH/SIDA, COVID, choléra) liée à la présence de plusieurs apprenants | Intégrer un plan de santé incluant la prévention de la transmission des maladies (MST, VIH/SIDA, COVID, choléra) dans les procédures des CRDE Dispositif de désinfection dans les lieux fréquentés par le grand public, Dispositif de lavage de main dans les toilettes | % de CRDE ayant un plan de santé (cible : 100%) |
| AP2 : Appuis ciblés à la modernisation des plateaux techniques de formation, d'apprentissage et d'incubation (capacité : 3100 jeunes apprenants) | Risque de recrudescence de VBG notamment l'EAS/HS pendant la formation des jeunes et dans le cadre de la sélection des apprenants | Renforcement des capacités des parties prenantes par un consultant spécialiste en la lutte contre la VBG et EAS/HS. Signature de code de conduite par le personnel du CRDE et les apprenants | Nombre de formations (cible : 1 fois/îles, puis 2 suivis par îles au cours des deux années suivantes) % de signature du code de conduite par le personnel du CRDE (cible : 100%) |
| AP3 : Mise en place de 5 dispositifs de formation mobile | Risque de discrimination dans la sélection des jeunes apprenants (capture d'élite) | Respecter rigoureusement les critères de sélection des bénéficiaires ; | % des jeunes vulnérables de la localité sélectionnés (cible : 50%) |
| Sous-composante A.2. Formation, développement d'initiatives entrepreneuriales et emploi | | | |
| AP1. Investissements structurants : Mise en place des dispositifs de concentration de poissons (DCP) La prospection et la délimitation des zones de pêche dans un cadre légal et pérenne L'appui au renforcement du système de monitoring du repos biologique | Risque de perturbation de la faune marine car les DCP attirent beaucoup de poissons juvéniles qui n'ont pas encore pu se reproduire | Exiger des engins de pêche sélectifs dont le maillage de filet est réglementé pour éviter la capture de petits poissons immatures | % Engins de pêches sélectifs réglementés (cible : 100%) |
| Aménagements de périmètres maraîchers | Risque d'érosion du sol en pente, risque d'ensablement en aval Dégradation de bassin versant | Mise en place de dispositif anti-érosion pour les périmètres en pente et les bassins versants | % périmètre avec protection anti-érosion (cible : 100%) |
| | Effet du changement climatique sur le calendrier et le mode de culture | Diffuser sur des moyens de communication locaux (radio locale, réseaux sociaux) les informations météorologiques et climatiques interprétées dans un format et un langage compréhensibles par les agripreneurs. Promouvoir et intensifier les technologies intelligentes face au climat pour les cultures et l'élevage | Fréquence d'envoi des informations météorologiques sur les medias et réseaux sociaux (cible : 1 fois/mois) % d'agripreneurs adoptant les technologies intelligentes face au climat (cible : 100%) |

| ACTIVITES RISQUES/IMPACTS | SOURCES DE | IMPACTS | MESURES D'ATTENUATION OU DE BONIFICATION | INDICATEURS DE REALISATION |
|---|---------------|---|---|---|
| | | Pollution du sol et de l'eau liée à l'intensification agricole (utilisation excessive de produits phytosanitaires) | Élaborer et mettre en œuvre un plan de lutte intégrée contre les ravageurs Remplacer les produits chimiques par des mesures de lutte biologique contre les ravageurs | % de superficie de terre aménagée avec la mise en œuvre de plan de lutte intégrée contre le ravageurs (cible : 100%) Taux d'utilisation d'intrants biologiques (plus de 70%) |
| Construction d'infrastructures post-récoltes (magasins de stockage, chambres froides écologiques (CFE)) | | Impacts négatifs environnementaux pendant le chantier : Production de déchets de chantier pendant la période de construction, Risque d'accident de travail pendant la période de construction | Elaborer un PGES spécifique pour chaque sous-projet, incluant un Plan Hygiène et Sécurité (PHS), et les intégrer dans le DAO | % sous-projet de construction d'infrastructures post-récolte ayant un PGES et un PHS intégré dans le DAO (cible 100%) |
| | | Vulnérabilité des ouvrages face aux aléas climatiques | Prévoir des dispositifs confortatifs des ouvrages pour le renforcement de la résilience au climat | % d'infrastructure avec dispositifs de renforcement de la résilience (piste, infrastructure de stockage/conditionnement, périmètres maraichers) |
| | | Problème d'accès aux personnes vivant avec un handicap aux infrastructures | Intégrer la norme pour les personnes vivant avec un handicap dans les études techniques et l'appel d'offres | % infrastructures respectant les normes pour les personnes vivant avec un handicap (cible : 100%) |
| Contribution à la réhabilitation de pistes | | Impacts négatifs liés à la construction : pollution du sol, poussière, déchets de chantier, Risque d'accident de travail, ou accident parmi la population riveraine Gêne pendant les travaux | Elaborer un PGES spécifique pour chaque sous-projet, incluant un Plan Hygiène et Sécurité et les intégrer dans le DAO | % sous-projet de réhabilitation de piste ayant un PGES et PHS intégré dans le DAO (cible 100%) Nombre de victime d'accident (cible : 0) |
| | | Risque de travail d'enfants au sein des entreprises de travaux | Spécifier dans les clauses des DAO des entreprises des travaux l'interdiction de travail d'enfants et suivre la mise en œuvre | Spécifications intégrées dans le DAO Nombre d'enfants travaillant sur le chantier (cible : 0) |
| | | Risque de Exploitation et abus sexuel/harcèlement sexuel pendant les travaux en lien avec la présence des travailleurs de l'entreprise | Adoption de code de conduite de l'entreprise et du personnel contre le harcèlement sexuel Renforcement des capacités et sensibilisation du personnel de l'entreprise pour la lutte contre la VBG et l'EAS/HS et au respect du code de conduite | Spécification intégré dans le DAO (cible : 100% des DAO) Nombre de plaintes sur le harcèlement sexuel (cible : 0) |
| AP2. Formation des jeunes ruraux : 4500 jeunes, âgés de 15 à 35 ans. | | Impacts identique à la sous-composante A1 | Mêmes mesures que la sous-composante A1 | Même indicateur que la sous-composante A1 |

| ACTIVITES SOURCES DE RISQUES/IMPACTS | IMPACTS | MESURES D'ATTENUATION OU DE BONIFICATION | INDICATEURS DE REALISATION |
|--|---|---|--|
| AP3. Appui à la préparation et à la mise en œuvre des plans d'affaires (3250 jeunes) | Plans d'affaire pénalisants l'environnement | Intégrer un Plan de Gestion environnementale et sociale et mesures de Santé – Sécurité au Travail (PGES et SST) dans les plans d'affaires. Le PGES intègre les règles et les objectifs dans les opérations commerciales essentielles. Le PGES décrit les mesures d'atténuation des impacts et des risques professionnels liés aux activités | % Plan d'affaire intégrant un Plan de Gestion Environnementales et mesures de Santé – Sécurité au Travail (cible : 100%) |

Composante B. Développement de relations d'affaires et d'emplois

| ACTIVITES SOURCES DE RISQUES/IMPACTS | IMPACTS | MESURES D'ATTENUATION OU DE BONIFICATION | INDICATEURS DE REALISATION |
|--|--|--|--|
| Sous-composante B1. Partenariat avec le secteur privé | | | |
| AP1. Accès des jeunes à l'emploi salarié : 1 200 emplois salariés dans les secteurs agrosylvopastoraux et halieutiques | Risque de Exploitation et abus sexuel/harcèlement sexuel pendant la sélection des jeunes | Renforcement des capacités et sensibilisation des responsables du secteur privé pour la lutte contre l'EAS/HS et signature de code de conduite par le personnel de guichet de placement des jeunes | Formation initiale des responsables en matière de lutte contre la VBG, EAS/HS (1 fois/île) % de personnel ayant signé le code de conduite. (cible : 100%) Nombre de plainte sur l'EAS/HS (cible : 0) |
| AP2. Digitalisation et promotion d'emplois verts AP4. Connectivité et fluidité des échanges inter-iles | Aucun impact négatif potentiel | | |
| AP3. Facilitation et promotion de partenariats gagnant-gagnant | Risque de capture d'élite | Respecter rigoureusement les critères de sélection des bénéficiaires | % des jeunes vulnérables sélectionné (cible : 100%) |
| Sous-composante B2 Financement des jeunes agripreneurs | | | |
| AP1. Financement des plans d'affaires. 3 250 jeunes | Risque de capture d'élite | Respecter rigoureusement les critères de sélection des bénéficiaires | % des jeunes vulnérables sélectionné (cible : 100%) |
| AP2. Education financière (les modules de formation sur les trois parcours) et partage des risques. | Aucun impact négatif potentiel | | |

OBSERVATIONS : Les activités relatives à la Composante C : Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux (Aucun impact négatif potentiel), incluant les deux sous composantes : (i) Sous-composante C1. Appui aux instruments de politique et au cadre institutionnel, et (ii) Sous-composante C2. Coordination et gestion sont des activités plutôt soft, n'engendrant pas d'impacts négatifs significatifs.

5.1.3 Analyse de l'applicabilité des normes PESEC

L'analyse de l'applicabilité des neuf normes PESEC sur le projet est présentée ci-après :

Tableau 2 : Analyse de l'applicabilité des normes PESEC

| NORMES PESEC | DESCRIPTION DE L'APPLICABILITE DES NORMES PESEC AUX ACTIVITES DU PROJET |
|--|---|
| Norme 1 : Conservation de la biodiversité | Applicable Risque de perturbation de la faune marine par la mise en place de DCP |
| Norme 2 : Efficacité des ressources et prévention de la pollution | Applicable Impacts négatifs liés aux travaux la construction d'infrastructures Risque d'érosion du sol en pente, risque d'ensablement en aval Dégradation de bassin versant Plans d'affaire pénalisants de l'environnement Risque de pollution liée à l'utilisation excessive de produits agrochimiques |
| Norme 3 : Héritage culturel | Non applicable Le projet ne touche aucun vestige culturel ou cultuel |
| Norme 4 : Populations indigènes (groupes vulnérables : personnes vivants avec handicap | Applicable Problème d'accès aux personnes vivant avec un handicap aux infrastructures |
| Norme 5 : Travail et conditions de travail | Applicable : Risque de discrimination dans la sélection des jeunes apprenants (capture d'élite) Risque de travail d'enfants au sein des entreprises de travaux |
| Norme 6 : Santé et sécurité de la communauté | Applicable Transmission de maladies transmissibles (MST, VIH/SIDA, COVID, choléra) liée à la présence de plusieurs apprenants Risque de recrudescence de VBG notamment l'EAS/HS pendant la formation, pendant les travaux en lien avec la présence des travailleurs de l'entreprise, pendant la sélection des jeunes Risque d'accident de travail pendant la période de construction |
| Norme 7 : Réinstallation physique et économique | Non applicable Le projet évitera le déplacement physique ou économique |
| Norme 8 : Intermédiaires financiers et investissements directs | Non applicable |
| Norme 9 : Changement climatique | Applicable Vulnérabilité des ouvrages face aux aléas climatiques |

5.2 Programme de surveillance

Le programme de surveillance consiste à mesurer et à évaluer les impacts des activités du Projet sur les composantes particulières environnementales, sociales, et climatiques. Il s'agit de vérifier l'évolution de l'état de l'environnement ainsi que l'efficacité des mesures d'atténuation et des autres dispositions préconisées dans le Plan de Gestion.

Des indicateurs sont définis pour fournir des informations quantitatives ou qualitatives sur les impacts négatifs et/ou et les bénéfiques environnementaux et sociaux du projet et servent à la description de l'efficacité des mesures d'atténuation.

Les principaux indicateurs de surveillance sont résumés dans le tableau ci-après

- Surveillance de la capture des poissons juveniles,
- Surveillance de pourcentage de périmètre sujet à érosion,
- Surveillance de paramètres physico-chimiques des cours d'eau dans un rayon de 100 mètres en aval des périmètres maraichers,
- Surveillance de pourcentage d'infrastructures (post-recolte) construites et aménagées avec dispositifs de protection de l'environnement,
- Surveillance des pourcentages des activités des agripreneurs mettant en place des dispositifs de protection de l'environnement et assurant la sécurité, la santé au travail,
- Surveillance des pourcentages des jeunes vulnérables dans les communautés de la localité sélectionnés à la formation
- Surveillance de pourcentage infrastructures respectant les normes pour les personnes vivant avec un handicap,
- Surveillance de pourcentage de jeunes vulnérables sélectionnés dans le cadre du Partenariat avec le secteur privé et du Financement des jeunes agripreneurs,
- Surveillance du nombre d'accident de travail, accident de la population riveraine,
- Surveillance de nombre d'enfant travaillant sur le chantier ou avec les agripreneurs,
- Surveillance du taux d'augmentation des maladies transmissibles (MST, VIH/SIDA, COVID) au niveau des apprenants
- Surveillance de nombre de cas et nombre de victime d'EAS/HS et plaintes reçues sur l'EAS/HS dans le cadre de sélection des apprenants,
- Surveillance des pourcentages de périmètres maraichers exploités avec un calendrier cultural adapté au climat,
- Surveillance de pourcentage d'agripreneurs adoptant les technologies intelligentes face au climat,
- Surveillance des pourcentages d'infrastructures dégradées par les aléas climatiques,

Le protocole de surveillance du PGESC est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 3 : Protocole de surveillance du PGESC

| INDICATEURS DE SURVEILLANCE | VALEURS CIBLES | INSTITUTION RESPONSABLE DE LA SURVEILLANCE | MODALITE DE SURVEILLANCE |
|--|------------------------------------|---|---|
| Capture des poissons juveniles | 0% | MAPETA Directions régionales des Ressources Halieutiques (DRRH) UGP <u>Partenaires du projet</u> : Institutions, Secteur professionnel (privé et coopératif) et la société civile, associations/coopératives de producteurs, des jeunes et des femmes existantes dans les villages ciblés, | Observation des poissons capturés |
| Pourcentage de périmètre sujet à érosion | 0% | MAPETA UGP Bureau d'études en charge du contrôle des travaux | Observation in situ |
| Paramètres physico-chimiques des cours d'eau dans un rayon de 100 mètres en aval des périmètres maraichers | Normes OMS sur les eaux de surface | UGP Bureau d'études | Analyse in situ par mois Analyse au laboratoire annuelle |
| Pourcentage d'infrastructures (piste, post-recolte) construites et aménagées avec dispositifs de protection de l'environnement | 100% | UGP Bureau d'études | Vérification des Documents d'avant-projet des sous-projets |
| Pourcentages des activités des agripreneurs mettant en place des dispositifs de protection de l'environnement et assurant la sécurité, la santé au travail | 100% | UGP CRDE Agripreneurs | Vérification du Contenu des plans d'affaires |
| Pourcentages des jeunes vulnérables sélectionnés à la formation | Minimum 50% | CRDE | Critères et modalité de sélection des jeunes |
| Pourcentage de jeunes vulnérables sélectionnés dans le cadre du Partenariat avec le secteur privé et du Financement des jeunes agripreneurs | 100% | Responsable des secteurs privés partenaires du projet UGP Patronat de l'Union des Comores Systèmes financiers décentralisés (SFD), institutions de microfinance | Critères et modalité de sélection des jeunes |
| Pourcentage infrastructures respectant les normes pour les personnes vivant avec un handicap | 100% | UGP Bureau d'études Entreprise de travaux | Document d'avant-projet des sous-projets |
| Nombre d'accident de travail et accident de la population riveraine au cours des travaux de construction | 0 | UGP | Rapport d'accident élaboré par les bureaux d'études en |

| INDICATEURS DE SURVEILLANCE | VALEURS CIBLES | INSTITUTION RESPONSABLE DE LA SURVEILLANCE | MODALITE DE SURVEILLANCE |
|---|----------------|---|---|
| | | Bureau d'études en charge de contrôle des travaux Entreprise de travaux | charge du contrôle des travaux |
| Nombre d'enfant travaillant sur le chantier ou avec les agripreneurs | 0 | UGP Bureau d'études en charge de contrôle des travaux Entreprise de travaux | Vérification de l'âge minimum de travail sur le chantier ou avec les agripreneurs |
| Taux d'augmentation des maladies transmissibles (MST, VIH/SIDA, COVID) au niveau des apprenants | 0% | UGP Centre de santé | Statistique enregistrée par les centres de santé |
| Nombre de cas et nombre de victime d'EAS/HS et plaintes reçues sur l'EAS/HS dans le cadre de sélection des apprenants | 0 | UGP ONG spécialiste en lutte contre la VBG | Mécanisme de gestion de plaintes : objet de plaintes enregistrées |
| Pourcentages de périmètres maraichers exploités avec un calendrier cultural adapté au climat | 100% | UGP Partenaires techniques en intensification agricole | Vérification du calendrier cultural adopté par les agripreneurs |
| Pourcentage d'agripreneurs adoptant les technologies intelligentes face au climat (cible : 100%), | 100% | UGP Partenaires techniques en intensification agricole | Vérification de la technique agricole adoptée par les agripreneurs |
| Pourcentages d'infrastructures dégradées par les aléas climatiques (cible : 0%) | 0% | MAPETA UGP Bureau d'études | Inspection régulière des infrastructures mises en place après des événements climatiques particuliers |

5.3 Rôles et responsabilités

Cette section couvre les rôles et responsabilités des principales parties prenantes du Projet FORCE Jeunes en termes de mise en œuvre et de suivi du présent PGESC. En effet, l'exécution du PGESC se fera avec le concours de plusieurs parties prenantes qui peuvent être catégorisées comme suit :

5.3.1 Bureau de pays et Bureau Régional du FIDA

Le FIDA, en tant que bailleur de fonds, fournira des orientations générales et veillera à ce que le projet soit réalisé conformément aux normes PESEC et aux dispositions environnementales, sociales et climatiques convenues. Le FIDA veillera à ce que le PGESC soit adéquat et respecté. Le FIDA est chargé de fournir des services de gestion du cycle de projet comprenant l'approbation et le démarrage du projet, la supervision et le contrôle du projet, ainsi que l'achèvement et l'évaluation du projet.

5.3.2 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat (MAPETA)

Le MAPETA est le promoteur du Projet FORCE Jeunes. Le FIDA a confié au ministère la mise en œuvre du Projet dans son intégralité ainsi que l'entière responsabilité de l'utilisation efficace des ressources du FIDA et de la fourniture des produits, comme indiqué dans le présent document. Le ministère est

globalement responsable de la planification, de la coordination, de la gestion, du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports du projet. Cela comprend la fourniture de toutes les informations et données requises pour établir des rapports de projet opportuns, complets et fondés sur des preuves, y compris les résultats et les données financières, si nécessaire. Le MAPETA s'efforcera de garantir que le suivi et l'évaluation (S&E) au niveau du projet soient entrepris par tous les départements internes et externes et sont alignés sur les politiques du Gouvernement afin que les données utilisées et générées par le projet soutiennent les systèmes nationaux. Spécifique à la mise en œuvre du PGESC, le rôle du MAPETA est de :

- Coordonner la mise en cohérence des actions de FORCE Jeunes avec les autres initiatives du secteur (agrosylvopastoraux)
- Superviser l'UGP dans la mise en œuvre du PGESC.
- Veiller à ce que les évaluations requises (y compris les évaluations ciblées) soient élaborées, divulguées par le biais d'une consultation publique et approuvées, et que les mesures d'atténuation soient adoptées et intégrées pendant la mise en œuvre du projet.
- Veiller à ce que toutes les exigences des normes du FIDA, des cadres réglementaires/politiques nationaux et des normes PESEC, des normes internationales pertinentes aient été respectées tout au long du projet.
- Conserver la documentation et les preuves décrivant l'utilisation appropriée et prudente des ressources du projet conformément à l'accord de programme signé et aux réglementations et procédures applicables (par exemple, les normes environnementales, sociales et climatiques des PESEC).
- Prendre les décisions pour l'adoption des mesures nécessaires, y compris l'intégration complète des mesures de gestion dans les résultats du projet et des plans de travail annuels.
- Soutenir l'engagement des parties prenantes et la mise en œuvre des mécanismes GRM pour répondre à tout grief.
- Superviser la mise à jour du présent PGESC.
- Présenter les rapports d'activités périodiques au FIDA sur la gestion globale du projet et sur l'avancement du projet par rapport aux plans de travail convenus, y compris le respect des normes PESEC.

5.3.3 Comité de Pilotage (Copil)

Le Copil est chargé d'orienter et de prendre les mesures correctives nécessaires pour garantir que le projet atteigne les résultats souhaités. Afin de garantir la responsabilité, les décisions du Copil doivent être prises conformément à des normes garantissant une gestion axée sur les résultats de développement, l'optimisation des ressources, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace. Dans le cas où un consensus ne peut être atteint au sein du Copil, le représentant du FIDA (ou son délégué) fera la médiation pour trouver un consensus et, si celui-ci ne peut être trouvé, prendra la décision finale pour garantir que la mise en œuvre du projet ne soit pas indûment retardée. Les responsabilités spécifiques de la Copil sont de :

- Superviser les fonctions de l'UGP et convenir des termes de référence de l'UGP selon les besoins, dans les paramètres fixés par le FIDA et le Gouvernement, et fournir des orientations et des conseils pour les situations exceptionnelles lorsque les limites de l'UGP sont dépassées.
- Fournir des conseils et orientation générale pour la gestion des aspects environnementaux et sociaux du projet, en veillant à ce qu'il reste conforme aux politiques nationales et aux normes PESEC du FIDA et à ce qu'une gestion réussie de l'impact soit obtenue.
- Contribuer à la résolution des enjeux environnementaux, sociaux et climatiques soulevés par l'UGP.

- Fournir des conseils sur les risques environnementaux, sociaux et climatiques nouveaux/émergents du projet et convenir d'éventuelles actions d'atténuation et de gestion pour faire face à des risques spécifiques.
- Contribuer au traitement des griefs au niveau du projet en utilisant les procédures GRM convenues du projet

Le Copli aura la responsabilité finale de l'intégration (sur la base de son mécanisme de suivi et des recommandations de l'UGP) des plans de gestion dans l'exécution du projet. L'intégration de ces plans devra être prise en compte, en particulier les besoins institutionnels dans le cadre de mise en œuvre pour l'application des plans de gestion, y compris un examen des allocations budgétaires requises pour chaque mesure, ainsi que l'autorité et la capacité des institutions aux différents niveaux administratifs. (Régional et national) et leur capacité à gérer et à surveiller la mise en œuvre du plan de gestion. Si nécessaire, des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique seront incluses pour permettre une bonne mise en œuvre du ou des plans de gestion.

5.3.4 Unité de Gestion de Projet (UGP)

- L'UGP est en charge de l'opérationnalisation des activités du projet à travers le Plan de Travail établi et validé par les parties prenantes. Il prépare les contributions techniques pour examen par le Comité de pilotage du projet. L'UGP comprendra dans son organigramme un spécialiste ESC pour veiller à la mise en œuvre du présent PGESC. Plus précisément, l'UGP sera chargée de :
 - Gérer et superviser la mise en œuvre des mesures définies dans le présent PGESC
 - Veiller à ce que des mesures correctives soient prises en temps opportun dans les sous-projets, si nécessaire.
 - Etablir les conventions avec les partenaires du projet en charge de la mise en œuvre du PGESC
 - Inclure dans le DAO pour le recrutement des prestataires les clauses relatives aux activités décrites dans le PGESC
 - Tenir à jour les dossiers pertinents associés à la gestion des risques environnementaux, sociaux et climatiques, y compris le PGESC mis à jour, les évaluations d'impact, les preuves de consultations du public, un registre des griefs ainsi que le rapport de mise en œuvre des mesures de gestion mises en œuvre.
 - Etablir et transmettre les rapports d'activités périodique au MAPETA et au Copil sur la mise en œuvre du PGESC
 - Veiller à ce que tous les partenaires et autres parties prenantes soient informés de leurs responsabilités en matière de conformité quotidienne avec le PGESC.

5.3.5 Les partenaires/prestataires du projet

Il s'agit des institutions en charge de l'opérationnalisation des mesures d'atténuation prévues dans le PGESC. Ils sont composés de :

- ENPMM (Ecole Nationale de Pêche et de la Marine Marchande),
- CRDE : Centres Ruraux de Développement Economique,
- ONG spécialisé en dynamisation de communautés,
- ONG spécialisé en lutte contre la VBG
- Bureaux d'études et Consultants, Formateurs en charge de la conception des infrastructures et la gestion des boutiques, et/ou formation et accompagnement en intensification agricoles,
- Les nouveaux agripreneurs,
- Guichet de placement des jeunes au sein de la Maison d'emploi, Secteur privé recrutant les jeunes salariés ruraux, Le Système Financier Décentralisé (SFD), Les institutions de Microfinance (IMF).

Le PGESC sera exécuté à trois niveaux: (i) l'exécution, (ii) la surveillance, (iii) la supervision. Le rôle et responsabilité des institutions dans l'opérationnalisation du PGESC sont définis dans le tableau ci-après:

Tableau 4 : Rôle et responsabilité des parties prenantes sur la mise en œuvre du PGESC

| MISE EN ŒUVRE DU PGESC | | |
|------------------------|--|---|
| ETAPES | INSTITUTIONS RESPONSABLES | ROLES ET RESPONSABILITE |
| EXECUTION | ENPMM (Ecole Nationale de Pêche et de la Marine Marchande) | Réalisation et formation en réalisation de DCP : Choix d'engins de pêche sélectif |
| | CRDE : Centres Ruraux de Développement Economique Dispositif de formation mobile | Elaboration et mise en œuvre d'un plan de santé au niveau des centres de formation afin d'éviter la propagation des maladies transmissibles En partenariat avec un ONG spécialiste en lutte contre la VBG, intégrer un programme de sensibilisation pour la lutte contre la VBG et EAS/HS dans le programme de formation |
| | ONG spécialisé en dynamisation de communautés | Activités de socio-organisation intégrant l'approche participative et inclusive dans la sélection des jeunes |
| | Consultant spécialisé en lutte contre la VBG | Accompagner les institutions ayant des activités susceptibles de favoriser la recrudescence de la VBG |
| | Bureaux d'études et Consultants, Formateurs en charge de la conception des infrastructures et la gestion des boutiques, et/ou formation et accompagnement en intensification agricoles | Elaboration de PGES et PHS dans la conception des avant-projets et inclus dans les DAO Formations sur la gestion des produits agrochimiques Formation en Agriculture Intelligente face au Climat |
| | Les nouveaux agripreneurs | Exécution du PGES et SST défini dans leur plan d'affaire |
| | Entreprises spécialisé en Bâtiment et Travaux Publics | Exécution du PGES et PHS inclus dans les DAO |
| | Guichet de placement des jeunes au sein de la Maison d'emploi Secteur privé recrutant les jeunes salariés ruraux Le Système Financier Décentralisé (SFD) Les institutions de Microfinance (IMF) | Application des critères inclusifs dans le choix des agripreneurs et les salariés En partenariat avec un ONG spécialiste en lutte contre la VBG, mettre en œuvre les actions y afférentes |
| SURVEILLANCE | UGP | Coordination globale des activités du projet Elaboration des Termes de référence des prestataires Convention avec les institutions partenaires du projet, intégrant les aspects Environnemental, Social et Climatiques Suivi et évaluation des paramètres de surveillance avec l'appui des prestataires et partenaires |
| | CNCSP : Centre National de Contrôle et Surveillance des Pêches | Contrôle de la mise en place et la gestion des DCP Surveillance des stocks de poissons et des espèces de poissons dans les DCP, surveillance de la capture des poissons juvéniles |
| SUPERVISION | DGRH/DRRH (pêche) : | Rôle régalienn de suivi et coordination de la cohérence des actions de FORCE Jeunes avec les autres initiatives du secteur |
| | Directions Régionales de l'Agriculture | Suivi de la cohérence des actions avec les autres initiatives dans le même domaine |

5.4 Renforcement des capacités

Un renforcement des capacités en termes des normes PESEC version 2021, d'inclusion, de résilience est nécessaire à travers: (i) la formation des parties prenantes au démarrage du projet, notamment le personnel de l'UGP et les agents du MAPETA tels que le personnel de la DGRH et celui des Directions Régionales des Ressources Halieutiques et des Direction Régionales de l'Agriculture et de l'Elevage, (ii) la formation des CRDE sélectionnés en matière de la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et climatiques dans le curricula de formation, (iii) l'intégration dans les curricula de formation des futurs agripreneurs des bonnes pratiques d'aménagement et de gestion des ressources naturelles et la diffusion de ces techniques à travers les CEP/FEP la promotion des variétés et spéculations adaptées aux changements climatiques et la promotion des pratiques d'agriculture climato-résiliente, la lutte intégrée contre les ravageurs et maladies, l'usage raisonné des intrants et à leur stockage dans les magasins ; (iv) Formation des prestataires (Bureau d'études, consultants entreprises, ONG) en élaboration d'EIES et PGES et PHS, (v) la formation de toutes les institutions impliquées dans la mise en oeuvre du PGESC en matière de lutte contre la VBG, y compris le secteur privé partenaire du projet, les SFD, les IMF, les formateurs.

Par ailleurs, FORCE Jeunes devra s'aligner sur la législation nationale en matière d'évaluation environnementale. Le programme devra renforcer les capacités des institutions financières décentralisées partenaires pour une meilleure prise en compte des risques environnementaux, sociaux et climatiques dans le financement des micro-projets des jeunes entrepreneurs agricoles.

Dans le cadre du renforcement des capacités, FORCE Jeunes pourra s'appuyer sur le Programme SUSTAIN initié par le FIDA en collaboration avec Helvetas. En effet, des experts formateurs en PESEC sont disponibles dans plusieurs pays d'Afrique francophone. Ces experts peuvent contribuer au programme de formation afin de :

- Aider l'UGP à superviser la mise en œuvre du PGESC, y compris la supervision et l'évaluation des travaux à entreprendre en ce qui concerne les mesures d'atténuation et les exigences de surveillance.
- Fournir une formation au personnel de l'UGP/du gouvernement pour renforcer la sensibilisation et l'expertise technique sur les aspects environnementaux et sociaux.
- Former le personnel de l'UGP/du gouvernement à l'inspection appropriée du projet, au suivi, à l'utilisation des équipements de suivi et aux techniques de collecte de données.
- Aider les consultants à coordonner et à consulter d'autres agences gouvernementales, communautés locales, ONG et autres parties prenantes concernées par les aspects environnementaux et sociaux du projet.

5.5 Mécanisme de gestion de griefs

Un mécanisme de gestion des griefs devra être mis en place par FORCE Jeunes au démarrage des activités. Ce mécanisme devra être établi de manière concertée avec les parties prenantes et facilement accessible et adapté aux réalités socio-culturels de chaque zone d'intervention. La mise en œuvre du mécanisme s'appuiera sur des comités locaux de règlement des plaintes existants ou à constituer en cas de besoin. Ce comité sera composé des autorités locales, des autorités traditionnelles, des représentants des partenaires y compris les jeunes apprenants, des représentants du Projet.

Les plaintes collectées par le comité local doivent être enregistrées dans un registre ouvert à cet effet. Une copie de toutes les plaintes écrites doit être annexée aux rapports de suivi du projet. Toute plainte verbale, par contre, doit être consignée dans le registre des plaintes. La résolution des griefs devra être surveillée et rapportée au niveau de la coordination du Projet. Il appartiendra donc à l'UGP et de l'équipe pays du FIDA, de veiller à ce que toutes les parties prenantes concernées soient correctement informées du mécanisme de réclamation.

L'objectif de la procédure de réclamation du FIDA est de veiller à ce que des mécanismes appropriés soient en place pour permettre aux individus et aux communautés de contacter directement le FIDA et

de déposer une plainte s'ils pensent être ou pourraient être affectés par un projet / programme financé par le FIDA en conformité avec les politiques sociales et environnementales du FIDA et aux aspects obligatoires du PESEC. Les plaintes doivent concerner uniquement des questions environnementales, sociales et climatiques et ne doivent pas être des accusations d'activités frauduleuses ou de corruption liées à la mise en œuvre du Projet - elles sont traitées par le Bureau de l'audit et du contrôle du FIDA.

Les informations détaillées sur la gestion des plaintes ainsi que le formulaire de dépôt des plaintes peuvent être obtenus sur le site web du FIDA via le lien <https://www.ifad.org/en/accountability-and-complaints-procedures>. Par ailleurs, les plaintes peuvent être envoyées à l'adresse SECAPcomplaints@ifad.org.

5.6 Coûts et considérations budgétaires

La mise en œuvre du PGESC requiert l'affectation de moyens humains, des moyens en matériels et des équipements ainsi que des services à exécuter. Certains coûts y afférents sont inclus dans ceux des activités du Projet, mais d'autres doivent être évalués et intégrés spécifiquement dans l'évaluation du coût du Projet. En effet, le coût estimatif est montré dans le tableau ci-après :

Tableau 5 : Estimation du coût de la mise en œuvre du PGESC

| ACTIVITES DU PGESC | COÛT EN USD |
|---|----------------|
| A. Mise en œuvre du plan de santé | 24 000 |
| B. Renforcement de capacités en lutte contre VBG par un consultant à recruter | 30 000 |
| C. Suivi de la protection des périmètres maraichers/Bassin versant contre l'érosion | 2 400 |
| D. Suivi de renforcement des ouvrages contre les aléas climatiques | 12 000 |
| E. Suivi de la mise en œuvre du PGES et PHS pendant les travaux | 1 600 |
| F. Mise en œuvre de PGES et SST dans les plans d'affaires | 153 800 |
| TOTAL | 223 800 |

Il convient de noter que :

Le plan de santé comprend surtout les équipements de prévention de la propagation de maladies, à savoir les Dispositifs de lavage de main, le gel désinfectant, les préservatifs à installer à proximités des infrastructures sanitaires (toilettes, douches) dans les CRDE et les centre de formation mobile.

Les coûts relatifs au suivi de la protection des ouvrages contre l'érosion et ceux du suivi de leur renforcement face aux aléas climatiques ainsi que le coût du suivi de la mise en œuvre de PGES et PHS pendant les travaux correspondent aux frais de suivi des mesures préconisées des les études techniques et environnementales.

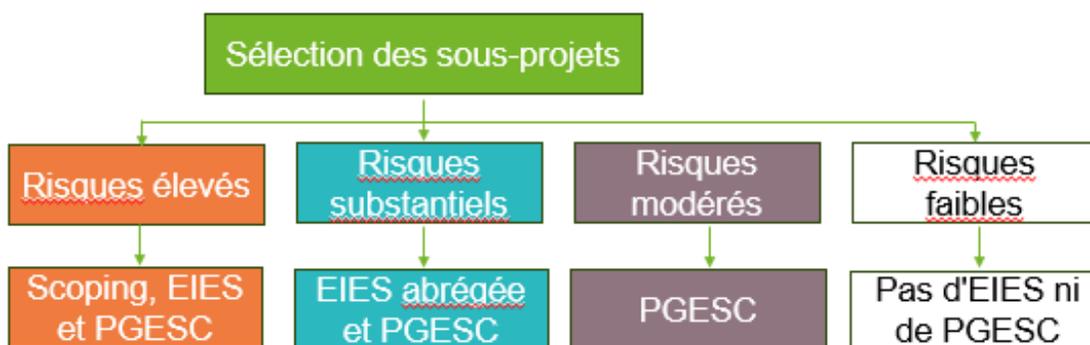
Les coûts de la mise en œuvre de PGES et SST comprennent les dispositifs de protection environnementale et les équipements de protection individuelle et collective.

5.7 Procédures de sélection et de gestion ESC pour les sous-projets

Conformément au PESEC, les sous-projets doivent faire l'objet d'une analyse préalable des risques à l'issue de laquelle des documents incluant un plan de gestion ESC spécifique doit être élaboré pour éviter, réduire, atténuer et gérer les impacts négatifs.

Le processus à suivre est représenté par le schéma ci-après :

Figure 4 : Sélection et gestion ESC pour les sous-projets



Les catégories de risques environnementaux et sociaux du PESEC sont les suivantes :

Risque élevé :

- entraîne des risques et des effets irréversibles ou sans précédent
- Résultats en termes d'impacts significatifs
- Impacts étendus au-delà de l'empreinte du projet
- Provoque des impacts cumulatifs ou transfrontaliers
- Forte probabilité de dommages graves pour la santé humaine et/ou l'environnement
- Les risques ne sont pas facilement atténués
- Conflit social existant ou potentiel
- Présence de zones sensibles ou protégées
- Autres facteurs susceptibles d'influer sur la réussite du projet, par exemple la capacité du gouvernement, la faiblesse du régime juridique, etc.

Risque substantiel :

- Les impacts sont principalement temporaires, prévisibles et réversibles
- Peut avoir des conséquences importantes si elle n'est pas gérée correctement
- Possibilité de conflit social
- Peut avoir un impact moyen ou important
- Peut avoir des effets cumulatifs ou transfrontaliers
- Probabilité moyenne de dommages graves pour la santé humaine et/ou l'environnement
- Impact moindre sur les environnements sensibles par rapport aux projets à haut risque
- L'atténuation a plus de chances d'être efficace
- D'autres facteurs peuvent affecter la réussite du projet, par exemple la capacité du gouvernement, la faiblesse du régime juridique, etc., mais ils ne sont pas aussi graves que pour les projets à haut risque.

Risque modéré :

- Les risques ne sont pas significatifs
- Les risques et les impacts sont prévisibles, temporaires et réversibles
- Faible étendue et taille
- Impact limité au-delà de l'empreinte du projet
- Faible risque d'effets négatifs sur la santé humaine et l'environnement
- Les impacts peuvent être facilement atténués

Risque faible :

- Risques et impacts négligeables
- Aucune implication sociale ou environnementale

5.8 Rapports d'activités

A l'issu des analyses des impacts et risques ESC liés au Projet et des propositions de mesures d'atténuation compilées en PGESC, la mise en œuvre dudit PGESC doit être documentée afin, d'une part, de pouvoir évaluer l'effectivité et l'efficacité des mesures préconisées et d'autre part de surveiller les indicateurs de performance. La fréquence trimestrielle et annuelle est adoptée pour la présentation des rapports.

En effet, le volet relatif à la mise en œuvre du PGESC doit être intégré dans les rapports trimestriels et annuels présentés par le Promoteur du Projet au FIDA. Dans ce cadre, il incombe à toutes les institutions concernées par l'opérationnalisation du PGESC de documenter dans un format convenu avec le FIDA leurs activités respectives et les résultats.

L'UGP est en charge de la compilation des informations fournies par les parties prenantes. Les rapports trimestriels et annuels seront présentés au MAPETA qui est le Promoteur du Projet pour ensuite être transmis au FIDA.

Les rapports de l'UGP doivent au moins comprendre les informations suivantes :

- Les activités entreprises en rapport avec le PGESC,
- Les commentaires et interprétations des résultats obtenus pour chaque indicateur de surveillance,
- L'évaluation de l'effectivité des mesures prescrites dans le PGESC,
- L'adéquation ou la convenance des mesures par rapport aux problématiques environnementales, sociales et climatiques réelles,
- L'évaluation environnementale, sociale et climatique en cas de changement dans le projet ainsi que les mesures prises pour atténuer les impacts supplémentaires survenus au cours de l'exécution du Projet

5.9 Plan de travail

Certaines activités du PGESC sont intégrées dans les composantes du Projet. D'autres doivent faire l'objet d'un plan à part dans le cadre du plan de travail, la mise en œuvre des activités y afférentes a généralement lieu entre la troisième année et la sixième année comme indiqué dans le tableau ci-après :

Tableau 6 : Plan de travail pour la mise en œuvre du PGESC

| ACTIVITES DU PGESC A INCLURE DANS LE PLAN DE TRAVAIL | Unité | Quantité | | | | | | |
|--|---------|----------|------|------|------|------|------|------|
| | | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 |
| A. Plan de santé | | | | | | | | |
| Dispositif de protection de santé dans les CRDE | Forfait | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 |
| B. Renforcement de capacités en lutte contre VBG par un ONG spécialiste | | | | | | | | |
| Formation initiale | nombre | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Suivi des activités | nombre | 0 | 0 | 0 | 3 | 3 | 0 | 0 |
| C. Protection des périmètres maraichers/Bassin versant contre l'érosion | | | | | | | | |
| Aménagement de protection de périmètres maraichers | Ha | 0 | 0 | 7 | 7 | 7 | 3 | 0 |
| D. Renforcement des ouvrages contre les aléas climatiques | | | | | | | | |
| Magasins de stockage | Unité | 0 | 0 | 3 | 4 | 3 | 2 | 0 |
| Chambre froide écologique | Unité | 0 | 0 | 28 | 28 | 28 | 12 | 0 |
| Hangars/aires de repos | Forfait | 0 | 0 | 3 | 4 | 3 | 2 | 0 |
| E. mise en œuvre du PGES et PHS pendant les travaux | Forfait | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 |

| F. Mise en œuvre de PGES et SST dans les plans d'affaires | | | | | | | | |
|--|---------|---|---|-----|-----|-----|-----|---|
| Plan d'affaires junior (PAJ) | Forfait | 0 | 0 | 350 | 775 | 775 | 350 | 0 |
| Plan d'affaires sénior (PAS) | Forfait | 0 | 0 | 140 | 343 | 360 | 157 | 0 |

5.10 Passation des marchés

En termes de passation des marchés, deux prestations peuvent faire l'objet de recrutement de prestataires. Il s'agit de (i) un consultant spécialiste en lutte contre la VBG qui sera en charge de la formation des parties prenantes en la matière, (ii) le renforcement des capacités des UGP et des agents du MAPETA en matière de la mise en œuvre et le suivi des normes PESEC.

Les activités restantes sont intégrées dans les composantes du Projet.

6 Matrice DE PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE SOCIALE ET CLIMATIQUE PGESC

Tableau 7 : Matrice du PGESC

Composante A. Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi

| IMPACTS | MESURES D'ATTENUATION OU DE BONIFICATION | ACTIVITÉS DE CONSULTATION PUBLIQUE | INSTITUTION RESPONSABLE EN PHASE DE MISE EN ŒUVRE | DES MOYENS DE VÉRIFICATION | FRÉQUENC E DE VÉRIFICATI ON | COÛT ESTIMÉ |
|---|--|--|---|---|-----------------------------|--------------------------|
| Sous-composante A1. Renforcement et diversification de l'offre de formation | | | | | | |
| Transmission de maladies transmissibles (MST, VIH/SIDA, COVID, choléra) liée à la présence de plusieurs apprenants | Intégrer un plan de santé incluant la prévention de la transmission des maladies (MST, VIH/SIDA, COVID, Choléra) dans les procédures des CRDE | Affiches des dispositions du plan de santé sur le tableau d'affichage et dans les salles de cours du CRDE. Dispositif de désinfection dans les lieux fréquentés par le grand public, Dispositif de lavage de main dans les toilettes Sensibilisation de manière continue sur les maladies transmissibles aux apprenants | CRDE et Dispositifs de formation mobile | Document de plan de santé Les équipements mis en place, Le rapport d'activités des CRDE | Trimestriel | 24 000 USD |
| Risque de recrudescence de VBG notamment l'EAS/HS pendant la formation des jeunes et dans le cadre de la sélection des apprenants | Renforcement des capacités des parties prenantes par un consultant spécialiste en lutte contre la VBG, intégrer un programme de sensibilisation pour la lutte contre la VBG et EAS/HS dans le programme de formation | Affiches des mesures contre la VBG sur le tableau d'affichage du CRDE Sensibilisation de manière continue aux acteurs des CRDE | CRDE UGP ONG spécialiste VBG/VCE | Le rapport d'activités de l'ONG spécialiste VBG/VCE Rapport d'activités UGP | Trimestriel | Consultant : 3 0 000 USD |

| IMPACTS | MESURES D'ATTENUATION OU DE BONIFICATION | ACTIVITÉS DE CONSULTATION PUBLIQUE | INSTITUTION RESPONSABLE EN PHASE DE MISE EN ŒUVRE | DES MOYENS DE VÉRIFICATION | FRÉQUENC E DE VÉRIFICATI ON | COÛT ESTIMÉ |
|---|---|--|--|--|-----------------------------|--|
| | Signature de code de conduite par le personnel du CRDE et les apprenants | | | | | |
| Risque de discrimination dans la sélection des jeunes apprenants (capture d'élite) | Respecter rigoureusement les critères de sélection des bénéficiaires. | Concertation avec les institutions communautaires de manière inclusive | CRDE | Le rapport d'activités des CRDE | Trimestriel | Inclus dans le coût du projet |
| Sous-composante A.2. Formation, développement d'initiatives entrepreneuriales et emploi | | | | | | |
| Risque de perturbation de la faune marine car les DCP attirent beaucoup de poissons juvéniles qui n'ont pas encore pu se reproduire | Exiger des engins de pêche sélectifs dont le maillage de filet est réglementé pour éviter la capture de petits poissons immatures Respecter les zones de pêches délimitées par le projet Respecter le système de monitoring du repos biologique | Champs-écoles pour pêcheurs | UGP Partenaires du projet : Institutions, Secteur professionnel (privé et coopératif) et la société civile, associations/ coopératives de producteurs, des jeunes et des femmes existantes dans les villages ciblés, DGRH du MAPETA et les Directions régionales des Ressources Halieutiques (DRRH) | Rapport d'activités des partenaires de l'UGP | Semestriel | Inclus dans le coût du projet |
| Risque d'érosion du sol en pente, risque d'ensablement en aval Dégradation de bassin versant | Mise en place de dispositif anti-érosion pour les périmètres en pente et les bassins versants | Approche participative dans les centres de formations | Directions régionales de l'agriculture UGP CRDE | Rapport d'activités des UGP | Trimestriel | 2 400 USD |
| Effet du changement climatique sur le calendrier et le mode de culture | Diffuser sur des moyens de communication locaux (radio locale, réseaux sociaux) les informations météorologiques et | Radio locale Réseau sociaux | Directions régionales de l'agriculture en collaboration avec le | Rapport d'activités de l'UGP | Trimestriel | Inclus dans le coût de renforcement institutionnel |

| IMPACTS | MESURES D'ATTENUATION OU DE BONIFICATION | ACTIVITÉS DE CONSULTATION PUBLIQUE | INSTITUTION RESPONSABLE EN PHASE DE MISE EN ŒUVRE | DES MOYENS DE VÉRIFICATION | FRÉQUENCE DE VÉRIFICATION | COÛT ESTIMÉ |
|---|---|---|---|--|---|--|
| | climatiques interprétées dans un format et un langage compréhensibles par les agripreneurs. Promouvoir et intensifier les technologies intelligentes face au climat pour les cultures et l'élevage | | Service en charge de la météorologie UGP | | | Inclus dans le coût des aménagements des périmètres maraichers |
| Pollution du sol et de l'eau liée à l'intensification agricole (utilisation excessive de produits phytosanitaires) | Élaborer et mettre en œuvre un plan de lutte intégrée contre les ravageurs Remplacer les produits chimiques par des mesures de lutte biologique contre les ravageurs | Approche participative dans les centres de formations | Directions régionales de l'agriculture UGP | Rapport d'activités de l'UGP | Trimestriel | Inclus dans le coût des aménagements des périmètres maraichers |
| Impacts négatifs environnementaux pendant le chantier : Production de déchets de chantier pendant la période de construction, Risque d'accident de travail pendant la période de construction | Elaborer un PGES spécifique pour chaque sous-projet, incluant un Plan Hygiène et Sécurité (PHS), et les intégrer dans le DAO | Approche participative dans les centres de formations | UGP Bureaux d'études et entreprise de travaux | DAO Rapport d'activités des Bureaux d'études | Trimestriel | 1 600 USD |
| Vulnérabilité des ouvrages face aux aléas climatiques | Prévoir des dispositifs confortatifs des ouvrages pour le renforcement de la résilience au climat | Engagement des parties prenantes | UGP Bureau d'études Entreprise de travaux | Documents d'avant-projet | A l'approbation des dossiers d'avant-projet | 12 000 USD |

| IMPACTS | MESURES D'ATTENUATION OU DE BONIFICATION | ACTIVITÉS DE CONSULTATION PUBLIQUE | INSTITUTION RESPONSABLE EN PHASE DE MISE EN ŒUVRE | DES MOYENS DE VÉRIFICATION | FRÉQUENCE DE VÉRIFICATION | COÛT ESTIMÉ |
|--|---|--|---|--|---------------------------|--|
| Problème d'accès aux personnes vivant avec un handicap aux infrastructures | Intégrer la norme pour les personnes vivant avec un handicap dans les études techniques et l'appel d'offres | Engagement des parties prenantes | UGP Bureaux d'études et entreprise de travaux | DAO Rapport d'activités des Bureaux d'études | Trimestriel | Inclus dans le coût des bâtiments |
| Impacts négatifs liés à la construction : pollution du sol, poussière, déchets de chantier, Risque d'accident de travail, ou accident parmi la population riveraine Gêne pendant les travaux | Elaborer un PGES spécifique pour chaque sous-projet, incluant un Plan Hygiène et Sécurité et les intégrer dans le DAO | Engagement des parties prenantes | UGP Bureaux d'études et entreprise de travaux | DAO Rapport d'activités des Bureaux d'études | Trimestriel | |
| Risque de travail d'enfants au sein des entreprises de travaux | Spécifier dans les clauses des DAO des entreprises des travaux l'interdiction de travail d'enfants et suivre la mise en œuvre | Engagement des parties prenantes | UGP Bureaux d'études et entreprise de travaux | Rapport d'inspection du bureau d'études | Trimestriel | Inclus dans le coût des prestations |
| Risque de Exploitation et abus sexuel/harcèlement sexuel pendant les travaux en lien avec la présence des travailleurs de l'entreprise | Adoption de code de conduite de l'entreprise et du personnel contre le harcèlement sexuel Renforcement des capacités et sensibilisation du personnel de l'entreprise pour la lutte contre la VBG et l'EAS/HS et au respect du code de conduite | Engagement des parties prenantes Campagne de sensibilisation par un ONG spécialisé en lutte contre le VBG | UGP Bureaux d'études et entreprise de travaux | Rapport d'activités du bureau d'études | Trimestriel | Prestation du consultant spécialiste VBG |
| Impacts identique à la sous-composante A1 | Mêmes mesures que la sous-composante A1 | | CRDE et autres Partenaires du projet UGP | Rapport d'activités des partenaires | Semestriel | |

| IMPACTS | MESURES D'ATTENUATION OU DE BONIFICATION | ACTIVITÉS DE CONSULTATION PUBLIQUE | INSTITUTION RESPONSABLE EN PHASE DE MISE EN ŒUVRE | DES MOYENS DE VÉRIFICATION | FRÉQUENC E DE VÉRIFICATI ON | COÛT ESTIMÉ |
|--|---|---|---|----------------------------|-----------------------------|-------------|
| Plans d'affaire pénalisants de l'environnement | Intégrer un Plan de Gestion environnementale et sociale et mesures de Santé – Sécurité au Travail (PGES et SST) dans les plans d'affaires. Le PGES intègre les règles et les objectifs dans les opérations commerciales essentielles. Le PGES décrit les mesures d'atténuation des impacts et des risques professionnels liés aux activités | Approche participative dans les centres de formations | | | | 153 800 USD |

Composante B. Développement de relations d'affaires et d'emplois

| IMPACTS | MESURES D'ATTENUATION OU DE BONIFICATION | ACTIVITÉS DE CONSULTATION PUBLIQUE | INSTITUTION RESPONSABLE EN PHASE DE MISE EN ŒUVRE | DES MOYENS DE VÉRIFICATION | FRÉQUENC E DE VÉRIFICATI ON | COÛT ESTIMÉ |
|--|--|--|---|------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|
| Sous-composante B1. Partenariat avec le secteur privé | | | | | | |
| Risque de Exploitation et abus sexuel/harcèlement sexuel pendant la sélection des jeunes | Renforcement des capacités et sensibilisation des responsables du secteur privé pour la lutte contre l'EAS/HS et signature de code de conduite par le personnel de guichet de placement des jeunes | Campagne de sensibilisation par un ONG spécialisé en lutte contre le VBG | Guichet de placement des jeunes Responsable des secteurs privés | Rapport d'activités | Annuel | Prestation du consultant VBG |
| Risque de capture d'élite | Respecter rigoureusement les critères de sélection des bénéficiaires | Engagement des parties prenantes à la sélection des bénéficiaires | agro-PME UGP patronat de l'Union des Comores | Rapport d'activités de l'UGP | Annuel | Inclus dans le coût des prestations |

| IMPACTS | MESURES D'ATTÉNUATION OU DE BONIFICATION | ACTIVITÉS DE CONSULTATION PUBLIQUE | INSTITUTION RESPONSABLE EN PHASE DE MISE EN ŒUVRE | DES MOYENS DE VÉRIFICATION | FRÉQUENC E DE VÉRIFICATI ON | COÛT ESTIMÉ |
|---|--|---|---|------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|
| Sous-composante B2 Financement des jeunes agripreneurs | | | | | | |
| Risque de capture d'élite | Respecter rigoureusement les critères de sélection des bénéficiaires | Engagement des parties prenantes à la sélection des bénéficiaires | Systèmes financiers décentralisés (SFD), institutions de microfinance | Rapport d'activités de l'UGP | Annuel | Inclus dans le coût des prestations |



Investir dans les populations rurales

Comores

Rural youth capacity building and entrepreneurship

Rapport de conception

Annexee: Evaluation Des Impacts De Vulnerabilite Et Adaptation Aux Risques

Dates de mission: 17/07/2023 - 23/09/2023

Date du document: 23/04/2024

Identifiant du projet 2000003992

Numéro du rapport: 6779-KM

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Evaluation des impacts de vulnérabilité et adaptation aux risques climatiques

1. Contexte du programme

Intitulé du programme: Formation et renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes ruraux (FORCE-Jeunes)

Pays et régions d'intervention : Union des Comores : Anjouan, Mohéli et Ngazidja

Nom de l'Entité d'Exécution : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement et du Tourisme (MAPETA)

Résumé du Programme :

FORCE-Jeunes vise à réduire la pauvreté et accroître la résilience climatique, en particulier pour les jeunes ruraux. L'objectif de développement du programme est d'accroître l'emploi pour les jeunes et la résilience des communautés rurales par le développement des entreprises dans les systèmes alimentaires de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

FORCE-Jeunes interviendra dans les trois îles de l'Union des Comores sur 66 villages pauvres ou vulnérables des trois îles répartis à raison de 27 à Anjouan, 22 à Mohéli et 17 à Ngazidja. Ce ciblage représente 20% des localités du pays et est délimité au sein de huit pôles de concentration dont deux à Ngazidja et trois dans chacune des îles d'Anjouan et de Mohéli.

Les groupes-cibles de FORCE-Jeunes sont constitués par les ruraux pauvres âgés de 15 à 35 ans (33,7% de la population) peu ou pas intégrés dans les processus productifs et de création de la richesse selon les profils suivants : (i) jeunes sans formation professionnelle participant aux activités de production agrosylvopastorale et halieutiques dans les exploitations familiales ; (ii) jeunes diplômés ou avec un niveau minimum de formation, sans emploi ou en situation de chômage ; (iii) jeunes pleinement engagés dans les activités économiques en quête de développement. Au total, FORCE-jeunes ciblera directement 6 000 jeunes issus d'environ 4 000 ménages ruraux à faibles revenus ou vulnérables à la pauvreté. Au sein de ces ménages, il impactera indirectement plus de 20 700 personnes. Selon la répartition préliminaire, le projet touchera 1 740 jeunes à Mohéli (29%), 3 208 à Anjouan (53,5%) et 1 052 à Ngazidja (17,5%). Les femmes représenteront 50% des jeunes directement touchés.

FORCE-Jeunes s'articule autour de trois composantes, à savoir : (1) Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emplois ; (2) Développement de relations d'affaires ; (3) Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux.

La présente évaluation a été réalisée du 01 octobre au 20 octobre 2023.

2. Evaluation de la vulnérabilité

La vulnérabilité est le degré par lequel un système risque de subir ou d'être affecté négativement par les effets néfastes des changements climatiques (GIEC, 4^{ème} rapport d'évaluation). La vulnérabilité augmentera également rapidement dans les petits États insulaires en développement, déjà caractérisées par une grande vulnérabilité due à une forte dépendance aux moyens de subsistance sensibles au climat, l'augmentation des déplacements de population, la perte accélérée des services écosystémiques et les capacités d'adaptation limitées (GIEC, 6^{ème} rapport d'évaluation). Afin de déterminer la vulnérabilité de la région, cette étude a évalué l'exposition des Comores aux aléas climatiques, la sensibilité du pays; et les capacités à s'adapter aux changements climatiques.

2.1-Exposition

Les Comores se classent 97^{ème} sur l'indice mondial des risques climatiques en 2021. Les fréquences des événements climatiques et météorologiques extrêmes tels que, les tempêtes tropicales, les inondations, les vagues de chaleurs et les épisodes de sécheresse, les glissements de terrains, les sécheresses ont légèrement augmenté et constituent les principaux aléas impactant l'Union des Comores, engendrant des dégâts tant humains que matériels. Ces aléas sont susceptibles de compromettre fortement les efforts de développement entrepris par le pays au cours des dernières années et d'accentuer la vulnérabilité de certaines écosystèmes et groupe des populations déjà fragiles.

2.1.1- Température

L'Union des Comores est constitué par trois îles, à savoir la Grande Comore, Mohéli et Anjouan, et est situé entre Madagascar et le nord de la Mozambique. Le pays est caractérisé par un climat tropical humide sous l'influence maritime avec deux grandes saisons à savoir :

- Une saison d'été australe, chaude et humide, allant de mi-novembre à mi-avril avec une température moyenne d'environ 27°C en basse altitude et des maxima oscillant entre 33 et 35°C et des minima variables autour de 21° et 24°C ;
- Une saison d'hiver australe, sèche et fraîche allant de mi-juin à mi-octobre avec une température moyenne de 23°C en basse altitude et des maxima oscillant entre 27 et 29°C.

D'ici 2020, l'augmentation de la température moyenne aux Comores atteindra environ 1°C dans le scénario de fort réchauffement. L'augmentation maximale projetée dans ce scénario atteindra 1,4°C pour la période de cinq ans commençant en 2020. Pendant que dans le scénario de faible réchauffement, la température pourrait augmenter jusqu'à 1°C (COSOP 2020-2025, Comores).

Entre 1990 et 2050, la température moyenne comparée à la moyenne historique (1951-1980) aux Comores pourrait augmenter de 0,1°C à 1,7°C dans le scénario de fort réchauffement. L'augmentation maximale prévue dans ce scénario est d'environ à 2,5°C d'ici à 2050 (Figure 1).

Selon les projections de ThinkHazard (2017), le risque de chaleur extrême pour les Comores est modéré. Par conséquent, la probabilité qu'au moins un épisode d'exposition prolongée à des chaleurs extrêmes se présente est de 25 %. Cette chaleur extrême pourrait entraîner un stress thermique dans les cinq prochaines années.

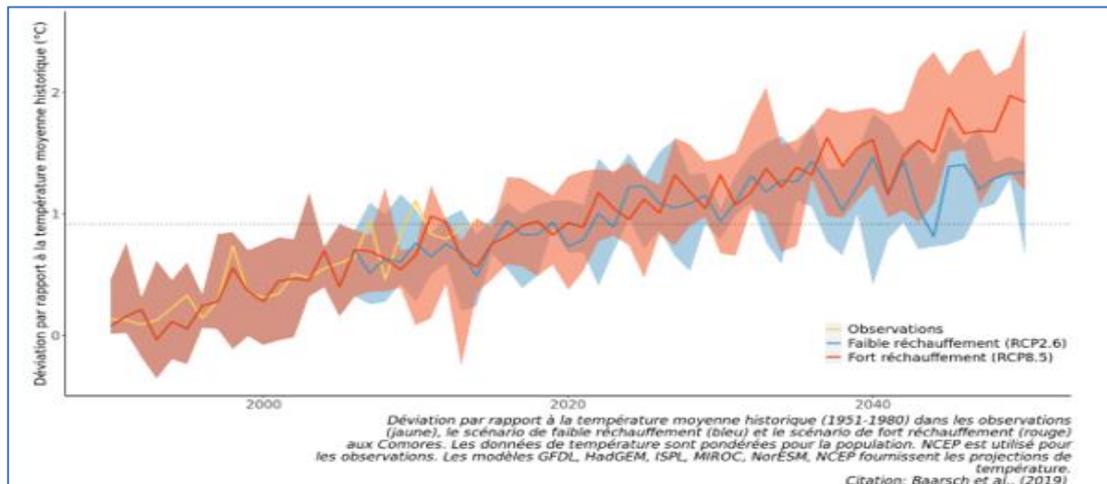


Figure 1 : Projections de l'augmentation des températures aux Comores
Source : Baarsch et al. 2019

2.1.2- Précipitations

Les tendances historiques pour les précipitations au cours de la période 1931-2011 présentent une augmentation positive très minime. Les précipitations annuelles moyennes (1189 mm) pour toute la période 1931-2011 possède un écart type de 221 mm Il est évident qu'il existe une grande variabilité interannuelle des précipitations annuelles.

Par exemple, les années 1997 et 1998 ont présenté de très faibles niveaux de précipitations de 742 mm et 671 mm. Cela a été dû à l'important phénomène d'El Niño qui a touché la région.

À l'autre extrême, les précipitations en 2008 ont atteint 1 705 mm, et ont conduit à des inondations dans l'Union des Comores. Les projections relatives aux précipitations annuelles moyennes font apparaître une vaste gamme de changements qui couvrent à la fois les changements négatifs et les changements positifs. Les projections saisonnières prévoient une réduction des précipitations pendant la saison sèche de juin à novembre et une augmentation durant la saison des pluies, en particulier les mois de décembre à février.

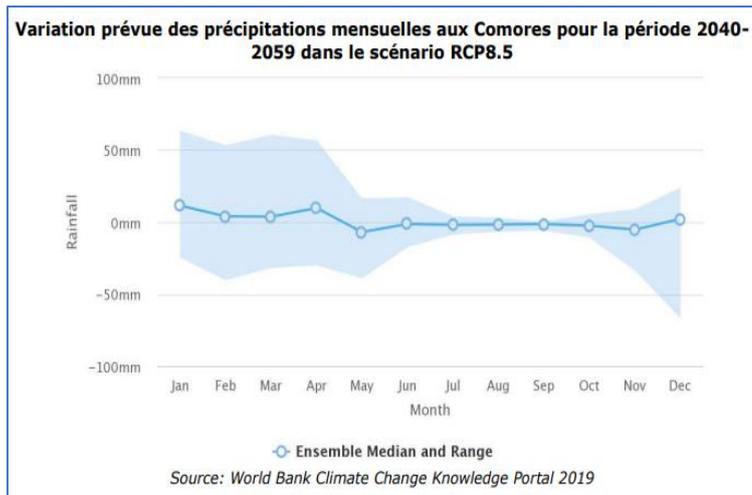


Figure 2 : Variations des précipitations
Source : Baarsch et al. 2019

2.1.3- Cyclones :

Les cyclones tropicaux ont une fréquence de passage élevé. Les vents forts et les cyclones tropicaux affectent surtout les Comores pendant la saison des pluies (Novembre à Avril). Les Comores subiront en moyenne tous les ans environ 3,6 millions de dollars de perte directs dus aux vents, inondations et marée de tempête associés aux cyclones tropicaux (ThinkHazard, 2016).

Le cyclone Kenneth qui a affecté le pays en avril 2019, a montré que la trajectoire des cyclones a changé ; ce qui augmente la vulnérabilité du pays face à cet aléa. Le Cyclone Kenneth a enregistré une pointe allant jusqu'à 170 km/h avant de se diriger vers le Nord du Mozambique le 25 avril 2019. Le cyclone le plus violent ayant touché terre aux Comores en 2023 a été « Cheneso ». Il a atteint une vitesse allant jusqu'à 74 km/h près de la ville de Antsahéle le 19 janvier 2023 à 12h00 (heure locale) et avait alors un diamètre de 204 kilomètres. Selon la classification internationale Saffir-Simpson, cela correspondait à un cyclone de tempête tropicale. En pleine mer, des vitesses allant jusqu'à 148 km/h ont même été mesurées (catégorie 1).

Les Comores connaissent aussi des vents de mousson de secteur Nord à Nord-Ouest nommés « *kashkazi* » qui soufflent de façon variable et faible mais plus fort en Janvier et Février (mois les plus chauds).

2.1.4- Les sécheresses

Du fait de son origine volcanique, l'Union des Comores possède très peu de bassins versants et d'aquifères, et une faible capacité de stockage en eau naturelle. Le pays est par conséquent extrêmement vulnérable aux changements climatiques, amplifiés par la variabilité des précipitations. La sécheresse est un risque climatique qui impacte principalement le Nord de la Grande Comore (figure 3). Cependant, la population rurale est fortement dépendante de la collecte des eaux de pluie. Il en résulte une augmentation prévisible des pénuries d'eau due à l'impact de la sécheresse qui affecte la disponibilité en eau et par conséquent impacte la réduction de la production agricole.

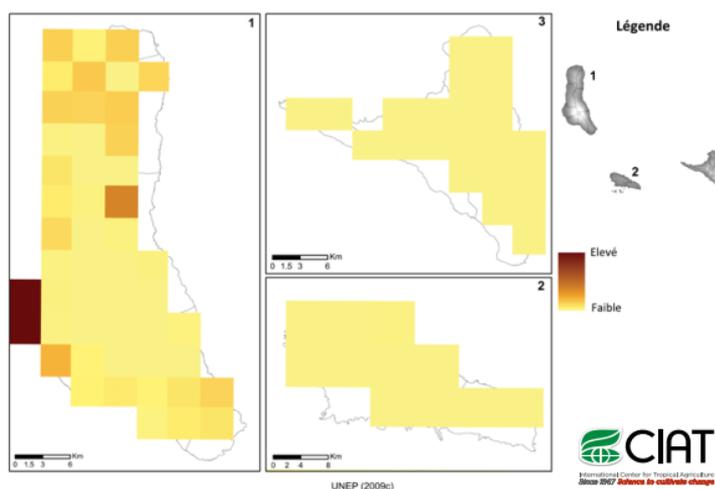


Figure 3: Exposition à la sécheresse
Source : CGIAR, 2015

2.1.5- Elévation niveau de la mer, érosion cotière

Avec une augmentation de 4mm/an, il y aurait une élévation moyenne potentielle de 20 cm du niveau de la mer en 2050 pour les Comores (2^{ème} Communication nationale, 2012). Cette situation risque d'accroître la pénétration d'eau de mer dans les aquifères côtiers, une situation particulièrement grave pour la Grande Comore qui dépend exclusivement des forages dans ces nappes pour son approvisionnement en eau. Le risque de l'élévation du niveau de la mer est présent le long des côtes de Mohéli et d'Anjouan, et plus particulièrement au niveau de la presqu'île de Sima (cf. figure 5).

L'extraction du sable, du gravier et du corail engendre aussi l'érosion massive des côtes aux Comores. C'est ainsi que 90 % des plages de la Grande Comore ont disparu au cours des 20 dernières années, rendant cette île plus vulnérable à la montée de l'océan.

Modélisation de l'élévation du niveau de la mer (+1m)

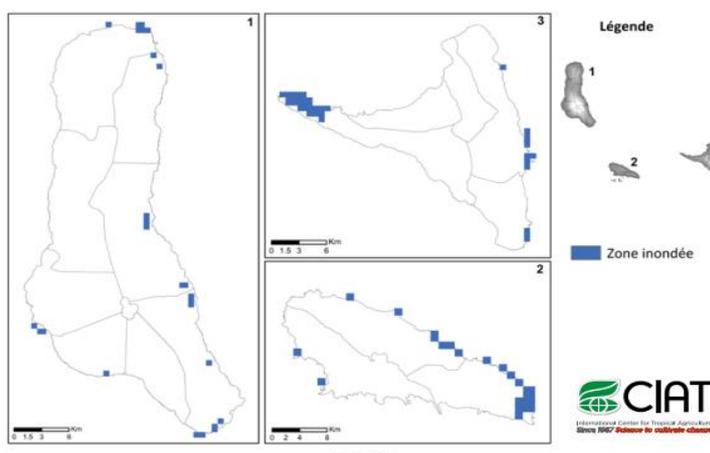
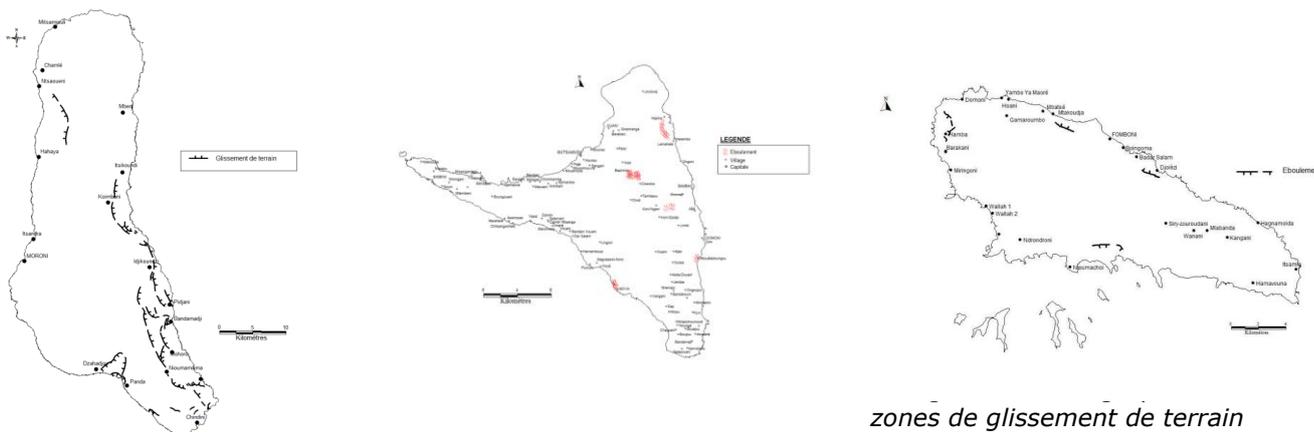


Figure 4: Modélisation de l'élévation du niveau de la mer
Source : CGIAR, 2017

2.1.6- Glissement de terrain

Aux Comores, les risques de glissement de terrain est moyen (ThinkHazard, 2016). Les risques de pertes de sol sont les plus importants au Nord, à l'Est et au Sud de la Grande Comores, et à l'ouest, à l'Est et au Sud d'Anjouan. Les glissements de terrain peuvent avoir des effets sur les terrains agricoles, qui pourront être ensevelis ou entièrement recouverts par les produits issus des glissements.



zones de glissement de terrain
 en Grande Comore, Anjouan et Mohéli
 Source : ThinkHazard, 2016

2.1.7- Répercussions observées/possibles des changements climatiques sur l’agriculture et les ressources en eau

| Effets observés | Répercussions observées/possibles |
|---|--|
| Augmentation de la température atmosphérique | Réduction de la disponibilité de l'eau Diminution de la fertilité du sol par la réduction de l'humidité Risque d'augmentation de la mortalité du bétail |
| Élévation du niveau de la mer | Salinisation des aquifères côtiers |
| Variabilité de la précipitation | Changements de la disponibilité de l'eau dus aux modifications des précipitations et à d'autres phénomènes connexes (par exemple, recharge des eaux souterraines, évapotranspiration) |
| Evapotranspiration accrue | Réduction de la disponibilité de l'eau Salinisation des ressources hydriques Niveaux inférieurs des eaux souterraine |
| Événements extrêmes plus fréquents et plus intenses | -Les inondations affectent la qualité de l'eau et l'intégrité de l'infrastructure hydrique, et augmentent l'érosion fluviale, ce qui introduit différentes sortes de polluants dans les ressources hydriques -Les cyclones causent des dommages aux cultures et aux chaînes d'approvisionnement -Risques de dégradation des terres agricoles -Les inondations et sécheresses peuvent affecter la disponibilité et la qualité de l'eau par l'intermédiaire des sédiments, des nutriments, du carbone organique dissous, des pathogènes, des pesticides et du sel |

3. Sensibilité aux changements climatiques

3.1- Sensibilité de l'économie

Aux Comores, la croissance du PIB est estimée à 2,9% en 2022, contre 2,2% en 2021. Les perspectives économiques à moyen terme des Comores sont favorables mais fragiles, avec une croissance du PIB projetée à 4,0 % en 2024 (figure 6). Elles sont soutenues par la mise en œuvre du Plan Comores Émergent.

D'ici 2050, le changement climatique pourrait affecter le PIB par habitant d'environ -3% (pour la médiane, comparé à un scénario sans changement climatique), avec une perte maximale jusqu'à -20,2% dans le scénario de fort réchauffement (RCP8.5) (figure 7).

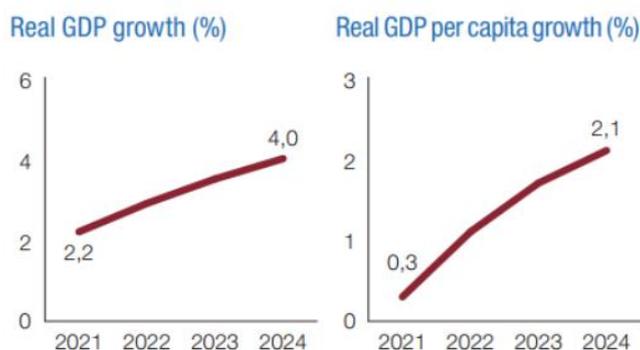


Figure 6 : Projection du PIB pour les Comores
Source : African Economic Outlook, 2023

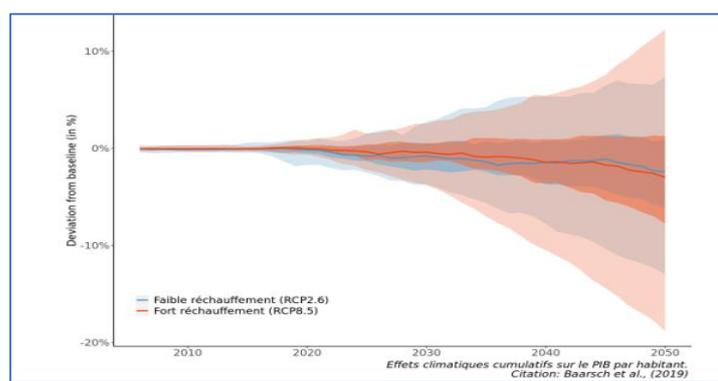


Figure 7 : Conséquences du changement climatique sur le PIB par habitant aux Comores
Source : Baarsch et al. 2019

3.2- Sensibilité des cultures

Aux Comores, le secteur agricole est généralement caractérisé par les cultures vivrières (banane, taro, manioc), les cultures maraichères (tomate, laitue, pommes de terre et oignon), les cultures d'exportation (vanille, girofle, ylang-ylang, café, et poivre).

La modélisation des comportements des cultures face aux changements climatiques est fortement liée à l'altitude (CGIAR, 2017). Ainsi, la corrélation entre l'altitude et l'aptitude climatique des terres sont analysées afin de déterminer la façon dont chaque culture répond aux changements climatiques.

A titre indicatif, les principaux résultats d'une évaluation de l'aptitude de la banane, le manioc et la tomate, réalisée par le CGIAR en 2017 sont résumés ci-après. Les résultats de l'étude montre une raréfaction des terres disponibles pour les 03 cultures en 2030 et en 2050.

3.2.1- Banane

La banane est l'une des cultures les plus largement cultivées et répandues aux Comores. Sa culture est plus appropriée dans les zones côtières de l'Union des Comores. Au-delà de 1000 mètres d'altitude, la banane n'est plus climatiquement appropriée, étant donné que sa niche biologique optimale est située à très basse altitude (sous les 200 m d'altitude). Les altitudes plus élevées réduisent l'aptitude climatique pour la culture de banane, dues aux basses températures et des précipitations excessives.

Les projections des aptitudes climatiques en 2030 et 2050 (figure 11) montrent une réduction progressive de l'aptitude dans les zones côtières (Ouest de Grande Comores, Nord d'Anjouan et le long des côtes de Mohéli). En outre, certaines zones de vallées de haute altitude en Grande Comores, Mohéli et Anjouan connaîtront une augmentation de l'aptitude climatique pour la banane. Les

principales raisons pourront être liées aux températures qui deviendront trop chaud dans les zones côtières et plus appropriées dans les vallées. Pour les futures scénarios (2030 et 2050), les zones les plus élevées de la Grande Comores restent inadaptées à la culture de banane.

Les projections des aptitudes climatiques futures (figure 8), montrent que les zones actuelles de production côtières de bananes deviendront moins appropriées, et que les zones de cultures pourront se déplacer vers les altitudes plus élevées.

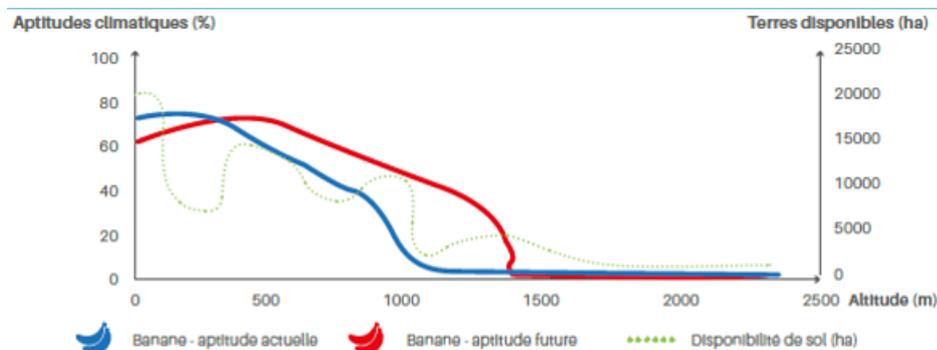


Figure 8 : Relation entre l'aptitude climatique actuelle et future avec l'altitude, pour les bananes
Source : CGIAR, 2017

3.2.2- Manioc

L'aptitude climatique actuelle pour le manioc est la plus élevée dans les zones côtières des Comores. Dans le futur, cette aptitude pourrait baisser à une altitude de 500 m au-dessus du niveau de la mer (figure 9). Les projections de l'aptitude climatique en 2030 et 2050 (figure 11) montrent une augmentation de l'aptitude dans les zones montagneuses, surtout à Anjouan. Une augmentation des zones aptes pour la culture de manioc est ainsi constatée pour 2030 et 2050, dues à des températures croissantes dans les zones montagneuses qui deviennent plus appropriées au manioc.

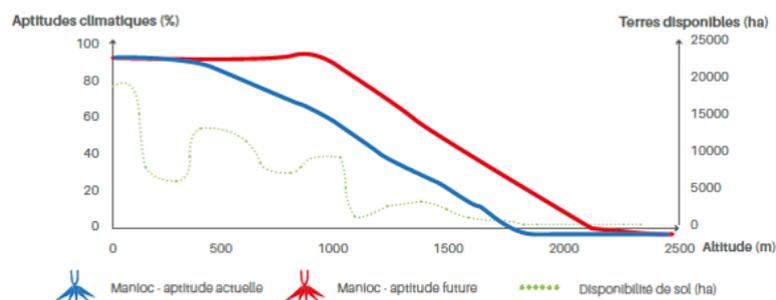


Figure 9 : Relation entre l'aptitude climatique actuelle et future avec l'altitude, pour les maniocs
Source : CGIAR, 2017

3.2.3- Tomate

L'aptitude climatique pour la tomate est forte dans les zones côtières et les zones de montagne. Cependant, pour le futur, on observe une diminution de 100% d'aptitude à 80% d'aptitude à de très basses altitudes, et un déplacement du seuil d'altitude dans les zones plus élevées (figure 10). Ainsi, les zones de montagnes restent aptes pour la culture des tomates. Les principaux effets des changements climatiques sur la tomate demeurent les effets sur le cycle de vie des prédateurs et des ravageurs.

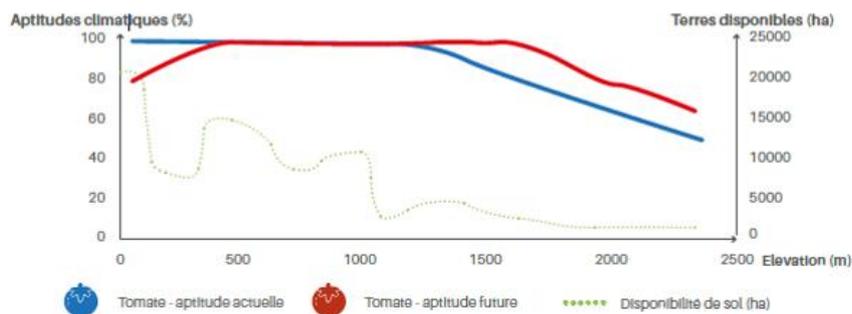


Figure 10 : Relation entre l'aptitude climatique actuelle et future avec l'altitude pour les tomates
Source : CGIAR, 2017

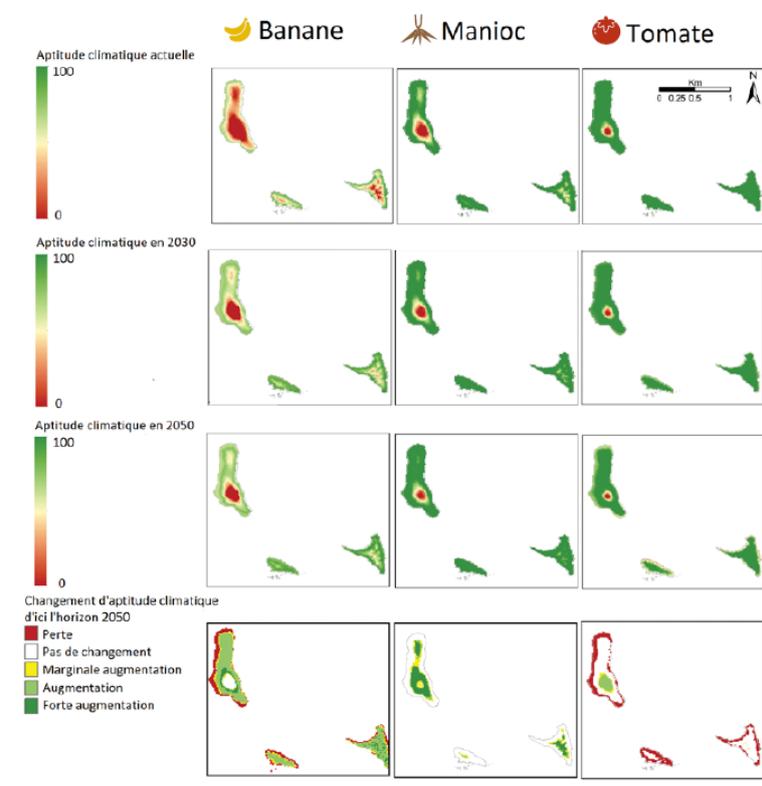


Figure 11 : Aptitude climatique actuelle et future (2030-2050 et changement) pour la banane, manioc et tomate
Source : CGIAR, 2017

3.3- Sensibilité des groupes cibles

Les Comores font partie de la classe des pays à revenu intermédiaire dans la tranche inférieure, selon le classement de la Banque Mondiale en 2019. L'incidence de la pauvreté aux Comores est différente au niveau de chaque île, mais elle est plus forte dans les zones rurales. Les groupes cibles du projet FORCE-Jeunes sont exposés aux effets des aléas climatiques. Leurs moyens de subsistances sont négativement affectés.

La population comorienne est jeune avec plus de 70% âgés de moins de 35 ans¹ (RGPH, 2017). La population en âge de travailler (≥ 15 ans) croît au rythme moyen annuel de 2%, soit 9 860 nouveaux

¹ Les jeunes de moins de 15 ans et ceux âgés entre 15 et 34 ans représentent respectivement 37,5% et 33,7% pour une population dans cette tranche estimée en 2022 à 286 517 personnes. Dans cette tranche d'âge, la répartition hommes-femmes est équilibrée

demandeurs potentiels d'emploi chaque année² dont plus 3 200 nouveaux diplômés de niveau universitaire³. En 2022, le taux de chômage est estimé à 6,5%⁴ avec une forte occurrence (13%) pour les jeunes de 15 à 34 ans⁵. En considérant le sous-emploi et la population active potentielle, le taux de chômage dans le monde rural est évalué à 23,6% (31,7% chez les femmes contre 16,6% chez les hommes⁶). L'absorption de la main d'œuvre oisive est un défi pour l'économie des Comores sachant que l'emploi salarié ne représente que 35% de la main d'œuvre occupée laquelle est largement le fait du secteur informel (72%).

Les femmes occupent 63% des emplois dans les domaines de la production vivrière, maraîchère et avicole. Elles travaillent dans les cultures de rente mais rarement au niveau de la commercialisation, contrairement au secteur de la pêche où elles sont en charge de la vente et non de la production. Les moyens de subsistance des femmes sont fortement tributaires des aléas climatiques. En Union des Comores, 40% des garçons et 50% des filles de moins de 14 ans ne sont pas scolarisés (RGPH4, 2017) et 31% des jeunes n'ont pas accès à l'éducation et à la formation, dénotant ainsi un gap de compétence considérable pour le marché du travail et de l'emploi. Le déficit du système d'enseignement et de formation professionnelle et l'inefficacité des structures d'encadrement ou d'orientation des jeunes ne leur permettent pas d'acquérir des qualifications et compétences professionnelles susceptibles de leur garantir l'accès au marché du travail.

4. Capacités d'adaptation

Au niveau institutionnel, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement et du Tourisme est chargé du suivi et de la mise en œuvre des politiques relatives à l'environnement et aux changements climatiques en Union des Comores. La mise en place du Comité National sur les Changements Climatiques en 2018 assure la représentativité des différents secteurs dans le système de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des Contributions Déterminées Nationales (CDN).

L'Union des Comores a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1994 et l'Accord de Paris en 2016. La vision nationale est de faire des Comores un « pays émergent à l'horizon 2030 et résilient aux chocs dans toutes les dimensions du développement durable ». L'adaptation aux changements climatiques est intégrée dans les différents documents cadres stratégiques. Le Plan Comores Emergent 2023 vise « un pays résilient aux chocs dans toutes les dimensions du développement durable ». La Politique Générale révisée (2018-2021), la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCA2D) et différents programmes de Gestion des Changements Climatiques visent aussi la réduction de la pauvreté et le développement durable tout en apportant des solutions adéquates aux défis liés aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. Les Contributions Déterminées Nationales révisées, en 2021, fixent les objectifs de réduction des émissions de gaz à 23% et une augmentation d'absorptions de CO₂ de 47% à l'horizon 2030 par rapport au scénario de référence.

Le Gouvernement des Comores développe des programmes visant à renforcer l'autonomisation des femmes par la mise à disposition d'opportunité économique et le développement des activités génératrices de revenus. Les Comores adoptent l'approche sensible aux droits humains et au genre, conformément à la décision 18/CP.20 du programme de Lima adopté par les parties à la 20^{ème} Conférence des Parties de la CCNUCC.

Les investissements entrepris par le Gouvernement visant à renforcer la capacité du pays à faire face aux changements climatiques méritent d'être renforcés. La mise en œuvre des objectifs nationaux contribuera significativement à l'amélioration des capacités d'adaptation de la population vulnérable aux changements climatiques dans les Comores.

Les soutiens des partenaires sont indispensables dans la mise en œuvre des actions d'adaptation aux changements climatiques pour les Comores. Le FIDA a travaillé aux Comores depuis 1984, et a appuyé six programmes dans le pays, qui ont bénéficié à environ 60.855 ménages ruraux pauvres.

² Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) : Projections 2003-2017

³ En moyenne l'Université des Comores (UDC) produit 3 261 nouveaux diplômés chaque année (BIT-PNUD 2022)

⁴ Au sens du BIT c'est-à-dire « une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui est sans emploi, disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et a activement cherché un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans moins de trois mois »

⁵ En valeur absolue, l'Union des Comores compte 15 336 chômeurs, c'est-à-dire 8 059 hommes, 7 275 femmes, 6 829 en milieu rural et 8 506 en milieu rural (BIT-PNUD 2022)

⁶ Enquête sur l'emploi et le secteur informel (EESI) BIT-PNUD, 2022

5. Evaluation de l'adaptation

5.1- Identification des options d'adaptation

Les options d'adaptation du projet FORCE-Jeunes sont alignés avec les documents stratégiques nationaux. FORCE-Jeunes priorisera les options d'adaptation proposées dans le CDN. Spécifiquement pour le secteur agriculture/élevage, les actions seront ainsi orientées dans le développement d'une politique agricole résiliente au climat, le développement de l'irrigation agropastorale, la mise en place d'un système d'alerte précoce et d'intervention efficace en cas d'émergence de nouvelles maladies bovines et caprines. Pour la pêche, les orientations concernent la restauration des écosystèmes marins et la sécurisation des pêcheurs face aux aléas. Pour les ressources en eau, l'amélioration de l'accès à des sources d'eau et l'application de l'approche de gestion intégrée des ressources en eau sont prioritaires. Le CDN vise aussi que les exploitants agricoles ont un système de gestion de l'eau adaptée à l'évolution du changement climatique

Les recommandations en options d'adaptation vont aussi considérer l'intégration de l'adaptation dans les politiques et les planifications ainsi que les liens qui pourront exister avec d'autres secteurs. Les rôles, responsabilités et partenariats pour la mise en œuvre des actions d'adaptation avec les différentes institutions, les barrières identifiées pour la mise en œuvre, les incertitudes actuelles sont à déterminer. FORCE-Jeunes capitalisera les bonnes pratiques des investissements antérieurs du FIDA aux Comores et en Afrique, sur le système de production résilient aux changements climatiques et sur la promotion de l'emploi des jeunes ruraux par la formation-insertion professionnelle et l'entrepreneuriat.

5.2- Priorisation des options d'adaptation – par composantes du projet

Les critères suggérés pour faciliter la priorisation des options d'adaptation sont la faisabilité technique, la capacité financière, les compétences humaines et institutionnelle, l'acceptabilité environnementale, l'acceptabilité sociale et la compatibilité avec la politique nationale. A la suite des différentes consultations menées au niveau national, les options d'adaptations prioritaires ci-après sont identifiées pour FORCE- Jeunes pour orienter les actions.

| | Sous-composantes | Options d'adaptation aux changements climatiques prioritaires | Activités concernées |
|--|---|---|--|
| <p><u>Effet 1</u> : Les jeunes ruraux améliorent durablement leurs capacités d'accès aux opportunités d'emploi dans les chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques résilientes au changement climatique</p> | A.2- Formation, développement d'initiatives entrepreneuriales et emploi | Prise en considération des changements climatiques dans la mise en place des investissements structurants, dans les différents cursus de formation et dans le développement des plans d'affaires. | <p>-Mise en place des dispositifs de concentration de poissons, prospection et délimitation des zones de pêche, appui au renforcement du système de suivi de repos biologique</p> <p>-Mise en place des infrastructures post-récoltes : magasins de stockage, chambres froides écologiques (CFE) résilients aux changements climatiques</p> <p>-Les trois parcours de formation (parcours d'initiation/préprofessionnelle ; parcours junior ; parcours sénior) intégreront les techniques d'adaptation aux changements climatiques et les mesures d'atténuation.</p> |
| | B.1- Partenariat avec le secteur privé | Digitalisation et promotion d'emplois verts | -Explorer les gisements d'opportunités présentant un intérêt économique et professionnel pour les jeunes dans les sous-secteurs productifs |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | <p>agricoles et dans l'entrepreneuriat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer un catalogue des opportunités d'emplois verts - Promouvoir les techniques agricoles adaptées aux changements climatiques ainsi que l'introduction de variétés améliorées et résilientes aux changements climatiques - Favoriser la diversification et l'intensification de la production; la transformation des produits agricoles et le développement des chaînes de valeurs agricoles. |
|--|--|--|--|

5.3- Suivi de l'adaptation

Le suivi de la mise en œuvre des activités d'adaptation aux changements climatiques se feront en même temps avec le suivi des autres activités de FORCE-Jeunes. L'équipe du projet est le principal responsable dans la mise en œuvre de ces activités, et fera recours au Plan de gestion environnemental et social, de la matrice intégrée des risques du projet. Les modalités de suivi des activités seront conformes aux procédures du FIDA.

5.4- Coûts estimatifs

Les coûts estimés de ces options d'adaptation sont intégrés dans le COSTAB de FORCE-Jeunes. FORCE-Jeunes mobilisera aussi un co-financement auprès du Fonds d'Adaptation à hauteur de 10 millions USD. Le plan de passation de marché du projet intégrera la planification des activités d'adaptation aux changements climatiques.